



Vendredi 28 août 2026

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 16, mercredi 17, jeudi 18 et
vendredi 19

JUIN 2026

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'Enfance parisienne.....	15
Adoption d'un compte rendu.....	3	2026 DSOL 65 - Compte administratif 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.....	15
Rappel au règlement.....	3	2026 DSOL 66 - Affectations des résultats des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2025.....	15
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'adoption rapide par la France d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes.....	4	2026 PP 18 - Approbation du compte de gestion 2025 de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de- France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police au titre du budget spécial.....	15
Informations sur le déroulement de la séance.....	13	2026 PP 19 - Approbation du compte administratif 2025 du budget spécial de la Préfecture de police.....	15
Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen des comptes administratifs de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.....	14	Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renouvellement du marché du Plan de vidéoprotection de la Préfecture de police (P.V.P.P.).....	15
Débats budgétaires.....	14	Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'affectation d'une partie de l'excédent d'investissement du budget spécial de la Préfecture de police à l'amélioration de l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles.....	15
2026 DFA 19 - Etat financier et compte de gestion 2025 du budget général.....	14	Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'abandon du LBD et autres armes dites à létalité réduite lors de manifestations.....	15
2026 DFA 20 - Compte administratif 2025 du budget général.....	14	2026 PP 20 - Affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police de l'exercice 2025.....	15
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au rétablissement des finances de la Ville de Paris.....	14	Rappel au règlement.....	45
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un bleu budgétaire consacré au périscolaire parisien.....	14	Débats budgétaires (suite).....	46
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la présentation de l'exécution de la budgétisation sensible au genre dans le compte administratif de la Ville de Paris.....	14	Suspension et reprise de la séance.....	48
2026 DFA 22 - Comptes de gestion 2025 des états spéciaux d'arrondissement.....	14	Hommage aux personnes homosexuelles tuées.....	49
2026 DFA 23 - Comptes administratifs 2025 des états spéciaux d'arrondissement.....	14	Rappel au règlement.....	49
2026 DILT 10 - Budget annexe des transports automobiles municipaux. - Compte de gestion de l'exercice 2025.....	14	2026 SG 14 - Communication "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous".....	50
2026 DILT 11 - Budget annexe des transports automobiles municipaux. - Approbation du compte administratif 2025.....	14	Vœu n° 8 déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement sexiste dans l'espace public.....	50
2026 DPE 13 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion 2025.....	14	Vœu n° 9 déposé par le groupe "Paris Libertés !" relatif à l'expérimentation de l'installation du Centre LGBT Paris-Ile-de-France dans l'annexe Varlin de la Bourse du Travail.....	50
2026 DPE 15 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2025.....	14	Vœu n° 10 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au mouvement social des A.E.S.H.....	50
2026 DPE 17 - Budget annexe de l'assainissement. - Affectation du résultat 2025.....	14	Vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'extension du revenu de solidarité active (R.S.A.) aux jeunes de moins de 25 ans.....	50
2026 DPE 14 - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2025.....	14	Vœu n° 12 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au renforcement du droit aux vacances pour toutes et tous à Paris par le développement des centres de vacances solidaires.....	50
2026 DPE 16 - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2025.....	15		
2026 DPE 18 - Budget annexe de l'eau. - Affectation du résultat 2025.....	15		
2026 DSOL 64 - Compte de gestion 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.....	15		

Vœu n° 13 déposé par le groupe "Paris Libertés !" relatif à une réelle prise en compte des problématiques des personnes LGBT+ à Paris. 50

Vœu n° 14 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de la politique de Paris pour en faire une véritable capitale antiraciste. 51

Vœu n° 15 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la publication de mesures concrètes et chiffrées pour la mise en œuvre d'un service public parisien protecteur pour toutes et tous. 51

Vœu n° 16 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation des familles monoparentales. 51

Vœu n° 17 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux amendes abusives et à la place des jeunes dans l'espace public. 51

Vœu n° 17 bis déposé par l'Exécutif. 51

2026 DAJ 8 - Subvention de 90.000 euros (77.000 euros + 13.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris. 51

Vœu n° 18 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la visibilité et à l'accès effectif aux droits dans les quartiers populaires parisiens. 51

2026 DASCO 37 - Fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026 pour les jardins d'enfants pédagogiques, les écoles publiques maternelles et élémentaires et les collèges publics. 51

Vœu n° 19 déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la cantine scolaire. 51

2026 DASCO 38 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles de Paris Centre pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 40 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 5e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 41 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 6e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 42 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 7e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 43 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 8e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 44 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 9e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 45 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 10e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 46 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 11e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 47 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 12e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 48 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 13e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 51

2026 DASCO 49 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 14e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 52

2026 DASCO 50 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 15e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 52

2026 DASCO 51 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 16e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 52

2026 DASCO 52 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 17e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 52

2026 DASCO 53 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 52

2026 DASCO 54 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 19e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 52

2026 DASCO 55 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 20e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 52

2026 DDCT 70 - Subventions (85.500 euros) à 13 associations. Fonds de participation des habitant.e.s dans les quartiers populaires. 52

Vœu n° 20 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au maintien des équipes de développement local des 11e et 20e arrondissements. 52

2026 DDCT 71 - Subventions de fonctionnement (112.750 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires. Mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires. 52

2026 DDCT 73 - Subventions (247.775 euros) à 38 associations. Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens. 52

2026 DDCT 118 - Subventions (80.000 euros) à 4 associations des 14e, 18e, 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville. Soutien aux 4 Accorderies situées dans les quartiers populaires. 52

2026 DDCT 122 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (5 subventions d'investissement de 72.564 euros pour 5 projets associatifs dont un lauréat BP 2024). 52

Vœu n° 21 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au développement de Maisons de quartier dans les quartiers populaires parisiens. 52

2026 DDCT 133 - Communication du Bleu budgétaire politique de la ville 2025. 52

Vœu n° 22 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'amélioration du Bleu budgétaire consacré à la politique de la ville.....	52	sociabilisation) et de coordination d'acteurs. Convention.	53
2026 DFPE 137 - Subventions (115.000 euros) à 6 associations,1 convention annuelle et 2 avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité dans tout Paris. Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques.	52	2026 DSOL 59 - Subventions de fonctionnement (425.600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion.	53
2026 DFPE 142 - Subventions (100.150 euros) et conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et à favoriser les échanges entre pairs dans les 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.	52	2026 DSOL 63 - Communication sur le suivi de la délégation du Conseil de Paris au Maire de Paris au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (aides directes du F.S.L.).	53
2026 DGRI 19 - Convention de co-organisation avec l'Ambassade des Pays-Bas de l'exposition "Rose Antique, 30 témoignages de personnes âgées LGBTQIA+" du 22/06 au 22/07/26, grilles du Parc des Buttes-Chaumont (19e).	53	2026 DSOL 83 - Modification du Règlement départemental d'aide sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap.	53
Vœu n° 23 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre la LGBTphobie dans les enceintes sportives.	53	Vœu n° 28 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris.	53
Vœu n° 24 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre les agressions LGBTphobes à Paris et à l'amélioration du recensement des violences.	53	Suspension et reprise de la séance.	87
Vœu n° 25 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre l'isolement des personnes âgées LGBTI et au développement de solutions d'accompagnement inclusives.	53	Compte rendu de la 2e Commission.	87
Vœu n° 25 bis déposé par l'Exécutif.	53	2026 DAC 23 - Subventions (27.000 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur le territoire parisien.	88
2026 DSOL 39 Subventions (584 340 euros) à 21 associations pour leurs actions dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance. Conventions.	53	2026 DAC 252 - Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.	89
2026 DSOL 44 - Avenant n° 1 à la convention triennale de financement avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour la prise en charge des séjours des enfants au sein du C.S.A.P.A "Horizons"	53	2026 DAC 254 - Subvention (5.000 euros) à la Fondation Charles de Gaulle dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.	90
Amendement n° 177 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un article 1 bis.	53	2026 DAC 288 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à George Orwell au 6, rue du Pot-de-Fer (5e).	92
2026 DSOL 45 - Avenant n° 1 à la convention avec les hôpitaux Paris Est Val de Marne pour le financement du fonctionnement du lieu de répit sanitaire dédié aux enfants et adolescents de l'A.S.E.	53	2026 DAC 290 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marzia Mohammadi et Hajar Mohammadi, belvédère Willy Ronis, parc de Belleville (20e).	94
2026 DSOL 48 - Signature d'une convention avec la mutuelle "la Mayotte" pour le financement de 12 places d'internat au sein de l'I.T.E.P. Angela Davis.	53	2026 DAC 293 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louisa et Arpiar Aslanian, 8, rue d'Aix (10e).	96
Vœu n° 26 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation dégradée de prise en charge des Parisiennes et des Parisiens souffrant de troubles mentaux.	53	Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à un hommage public à Edgar Morin.	97
2026 DSOL 55 - Subventions de fonctionnement (315.620 euros) et subventions d'investissement (301.504 euros) (soit 617.124 euros) pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité.	53	Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à un hommage à Ofer Bronchtein.	99
Vœu n° 27 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité.	53	2026 DAC 34 - Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec la S.A.S. "Centre International de Créations Théâtrales - Théâtre des Bouffes du Nord" (10e).	100
2026 DSOL 58 - Subventions de fonctionnement (300.280 euros) à 6 associations engagées dans des actions de lutte contre la précarité (information,		Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une évaluation rigoureuse des missions de démocratisation culturelle des structures subventionnées par la Ville.	101
		2026 DAC 35 - Subvention (1.000 euros) à l'association "HF Île-de-France" pour l'aide au développement d'un projet en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le secteur culturel.	103
		2026 DAC 37 - Contribution statutaire (150.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) "Ateliers Médicis".	105
		Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une demande de bilan détaillé des activités des Ateliers Médicis.	105

2026 DAC 41 - Subvention (1.700.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) "Maison des Métalos" (11e).....	107
2026 DAC 50 - Subvention (2.190.000 euros) et avenant à convention avec la S.A.R.L. "Théâtre du Rond Point" (8e).....	108
2026 DAC 55 - Contribution (8.900.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) "104 Centquatre" (19e).....	110
2026 DAC 85 - Subventions (147.000 euros) à deux structures au titre de leurs activités musicales et avenant à convention avec la société "La Fabrika Spectacles" et convention avec la société "Le Hasard Ludique" (18e).	111
2026 DAC 86 - Subventions (120.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de manifestations culturelles et avenant à convention avec l'association "L'Onde et Cybèle".	113
2026 DAC 161 - Subvention (72.000 euros) à l'association "Atelier des artistes en exil" et signature d'un avenant à la convention.	115
2026 DAC 234 - Subventions (22.000 euros) à deux associations organisant des événements littéraires : CIRCE (6e) et "Les Belles Absentes" (20e).	117
2026 DICOM 20 - Convention de mise à disposition de matériel en faveur de la Fédération internationale des journalistes (F.I.J.) pour l'événement "Rassemblement en l'honneur des journalistes du monde entier".	117
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au chantage financier de la direction de Canal+ sur la création cinématographique.	121
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la lutte contre la concentration des pouvoirs culturels et médiatiques de Bolloré et pour le démantèlement de son trust.....	121
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la programmation des spectacles de Patrick BRUEL à Paris en septembre et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.	123
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la localisation, à la conservation et à la remise en valeur de l'œuvre "Clara-Clara" de Richard Serra.	125
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au financement de la rénovation et à la réouverture du théâtre de Guignol des Champs-Élysées.	126
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au soutien aux librairies indépendantes.	127
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au soutien aux librairies indépendantes et à la protection des commerces culturels de proximité à Paris.	127
Vœu déposé par l'Exécutif.	127
2026 DGOM 1 - Modalités d'attribution des 4 prix du Carnaval Tropical de Paris 2026.	130
2026 DGOM 3 - Subventions (21.000 euros) à l'I.T.M., l'A.P.I.P.D. et le C.A.S.O.D.O.M.	131
Compte rendu de la 3e Commission.	133
Suspension et reprise de la séance.	133

2026 DJS 167 - Rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse 2025.	133
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au renforcement de la cohésion des jeunes Parisiens et Parisiennes et la lutte contre les rixes.	133
Suspension et reprise de la séance.	143
2026 DAJ 6 - Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévis survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e). (2026-DGMT-0003, 0006 à 0011 et 13).	143
2026 DPMP 5 - Subventions (263.370 euros), conventions annuelles et avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs avec neuf associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la récidive.	145
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la prévention de la récidive.	145
2026 PP 21 - Convention de coopération portant contrat de service relative au système d'information ONE/SECOURIR de collecte, de priorisation et d'orientation des appels d'urgence de la plate-forme des appels d'urgence.....	147
2026 PP 23 - Avenant n° 1 relatif à la prolongation du marché de mise en œuvre de prestations de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants blessés, accidentés et/ou dangereux) ou mort.	149
2026 PP 32 - Institution du comité social territorial et des formations spécialisées compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.	150
2026 PP 34 - Émission et gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police.	152
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à une réappropriation festive, inclusive et populaire des grandes célébrations sportives.	153
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'amélioration de l'encadrement des rassemblements liés aux grands événements sportifs et à la création d'une fan-zone à la Villette.	155
Suspension et reprise de la séance.	157
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'amélioration de l'encadrement des rassemblements liés aux grands événements sportifs et à la création d'une fan-zone à la Villette (suite).	157
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la systématisation de la constitution de partie civile de la Ville de Paris face aux dégradations du mobilier urbain.	158
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux violences urbaines survenues à l'occasion de la victoire du Paris Saint-Germain.	159
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement des moyens mobilisés pour rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la porte de Saint-Ouen.	162
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la sécurisation de la Fête de la Musique du 21 juin 2026.	163
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la fin de la vidéosurveillance algorithmique et de l'usage des drones.....	165

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation de l'Infirmier psychiatrique de la Préfecture de police.	167
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement et à l'adaptation des points écoles dans le 17e arrondissement.	170
2026 DVD 58 - Dispositif Imagine R. - Convention avec I.D.F.M. et le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) "Comutitres" pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.	171
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la gratuité intégrale du forfait Imagine R pour tous les jeunes d'Île-de-France.	171
2026 DVD 59 - Observatoire national interministériel de la Sécurité routière. - Signature d'une convention concernant l'accès à la Ville de Paris à certaines données du Fichier national des accidents.	174
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la réinternalisation des études d'accidentologie de la Ville de Paris.	174
2026 DVD 60 - Collectif R.E.R. C, GART, POLIS, Rue de l'avenir et IMPACTS EUROPE. - Cotisations.	176
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au prix du C.D.G. Express.	177
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.	179
Compte rendu de la 4e Commission.	181
Dépôt de questions d'actualité.	181
Suspension et reprise de la séance.	182
Rappel au règlement.	182
Examen des questions d'actualité.	182
I - Question d'actualité posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris relative aux crèches parisiennes.	182
II - Question d'actualité posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la procrastination et l'inertie.	185
III - Question d'actualité posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris relative aux 100 jours du nouvel Exécutif.	185
IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste Place publique et divers gauche à M. le Maire de Paris relative à la sécurisation des grands événements sportifs et culturels à venir.	188
V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la protection des lieux queers victimes de harcèlement et d'agressions à Paris.	192
VI - Question d'actualité posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative à la convention citoyenne dans le cadre de la réforme du périscolaire parisien.	194
VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris relative à la préservation des emplois dans le cadre de la cession du B.H.V. Marais.	198

2026 GESP 1 - Débat organisé et relatif aux canicules et phénomènes climatiques extrêmes : comment adapter la ville et mettre en sécurité climatique les Parisiennes et les Parisiens ?	199
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la mise en place d'un plan "Grand Chaud" pour l'ensemble de la population parisienne.	199
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux conditions de travail des livreurs à vélo en période de canicule.	199
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au lancement d'un grand plan volets dans les logements sociaux et privés et dans les équipements publics de la Ville de Paris.	199
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'adaptation et l'arrêt du travail en cas d'épisodes de chaleur extrême.	199
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux fontaines et dispositifs de rafraîchissement par l'eau dans l'espace public parisien.	199
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 °C".	199
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'amélioration de la préparation de la Ville de Paris face aux épisodes de fortes chaleurs et à la protection des publics vulnérables.	200
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la rénovation et à l'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien.	200
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'adaptation des écoles parisiennes aux épisodes de fortes chaleurs.	200
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la stratégie de rénovation et d'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien.	200
Vœu déposé par l'Exécutif.	200
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la lisibilité et à l'évaluation de la politique parisienne d'adaptation au changement climatique.	200
2026 DSOL 37 - Subventions (79.500 euros) et 5 conventions avec 8 associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugié.es à Paris.	216
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'accueil et à la solidarité avec les réfugié.es.	216
2026 DSOL 77 - Subventions de fonctionnement (7.504.608 euros) et d'investissement (45.000 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance.	219
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise à l'abri des jeunes en recours de minorité en cas de fortes chaleurs.	219
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à l'accès effectif aux droits des personnes étrangères et à l'exécution des injonctions du Conseil d'État concernant l'ANEF.	225
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la présomption de minorité, à l'hébergement, à l'accès aux soins et à la scolarisation des mineurs non-accompagnés.	228

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la fermeture définitive de la halte soins addictions parisienne.....230

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise en place d'un réel parcours de soins pour les usagers de drogue. 230

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux campagnes d'information sur la gratuité de la PrEP injectable. 235

Vœu déposé par les groupes "Paris Liberté !" et Paris au centre relatif au renforcement de la prévention et de la sensibilisation aux dangers du protoxyde d'azote auprès des jeunes et des parents. 237

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'avenir de l'Hôtel-Dieu et à la préservation de sa vocation hospitalière. 239

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux impacts du projet du Novaxia/Nouvel Hôtel-Dieu.....241

Vœu déposé par les groupes Ecologiste et Social de Paris et Communiste de Paris relatif au soutien à Alexandra PALT et à l'aspect indivisible des luttes écologistes et antiracistes.....243

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la défense des lieux queer face à la spéculation immobilière et la montée des idées réactionnaires.....244

Vœu déposé par l'Exécutif.....244

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la situation de la résidence Beloeil-Miller et à la mise en œuvre de mesures d'urgence pour protéger les résidents.....246

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux résidences-appartements gérées par la Ville de Paris.....246

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux conditions de vie dans les résidences appartements de la Ville de Paris. 246

Vœu déposé par l'Exécutif.....247

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la protection des personnes âgées face aux fortes chaleurs.....252

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la suppression du timbre fiscal de 50 euros pour la saisine des conseils de prud'hommes et des juridictions civiles. 254

Compte rendu de la 5e Commission. 255

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise en place d'un dispositif indépendant de contrôle de l'accessibilité réelle des logements sociaux P.M.R. à Paris.....256

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la continuité pédagogique du pôle enseignement jeunes sourds de la maternelle au lycée.....258

2026 DLH 61 - Réitération de garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par SEQENS situé 57, rue Clisson (13e).....259

2026 DLH 68 - Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes d'acquisition-amélioration de logements intermédiaires réalisés par "Immobilière 3F". 260

2026 DLH 69 - Location de l'immeuble 24, rue Francoeur (18e) à ELOGIE-SIEMP. - Bail emphytéotique..... 261

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise en place d'un calendrier public des rénovations thermiques du parc social parisien..... 261

2026 DLH 103 - Location de l'immeuble 111-113, rue Lauriston (16e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique..... 263

Rappel au règlement. 264

2026 DLH 103 - Location de l'immeuble 111-113, rue Lauriston (16e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique. (Suite). 264

2026 DLH 104 - Location de l'immeuble 6, rue Simart (18e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique. 265

2026 DLH 105 - Location de l'immeuble 5-7, rue Edgard-Poe (19e) à "Paris Habitat OPH". - Avenant au bail emphytéotique..... 266

2026 DLH 106 - Location de l'immeuble 37, boulevard de Belleville (11e) à "L'Habitation Confortable". - Avenant au bail emphytéotique. 268

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une demande d'audit indépendant des bailleurs sociaux parisiens, au gel des loyers et des charges et à l'amélioration des conditions de logement. 268

Suspension et reprise de la séance. 269

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers. 269

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers. 269

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la décorrélation de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. 272

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif aux logements sociaux vacants à Paris. 274

2026 DVD 42 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Montant (653.455.290 euros). 275

2026 DU 41 - P.L.U. - Modification simplifiée n° 2. - Approbation. 277

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au suivi du Plan 300 hectares d'espaces verts ouverts au public. 277

Vœu déposé par l'Exécutif. 277

2026 DU 43 - Vente à la Foncière Paris Commerces des lots n° 304 et n° 324 constituant un local d'activité 31, rue des Plantes et 102-104, rue d'Alésia (14e). 282

2026 DU 57 - Mises en demeure d'acquiescer les biens (8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement. - Renonciation. 284

2026 DU 63 - Z.A.C. "Paris Rive Gauche" (13e). - Projet "Bruneseau Paris 13e". - Avis sur l'étude d'impact et le projet. 287

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'inventaire des biens de la Ville et de ses satellites. 290

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au lancement de la révision du Règlement local de publicité de Paris.	291
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au projet immobilier du 10-10 bis, rue Muller et à la préservation du cadre de vie à Montmartre.	293
Compte rendu de la 6e Commission.	294
2026 DASCO 26 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (85.771 euros), subventions d'équipement (222.650 euros) et subventions pour travaux (557.020 euros).	295
2026 DASCO 30 - Subvention d'investissement (219.941 euros) à treize collèges au titre du budget participatif des collèges. - Edition 2025-2026.	297
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la qualité éducative des temps périscolaires et à la reconnaissance des espaces d'élaboration professionnelle.	297
2026 DASCO 35 - Caisses des écoles. - Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville.	298
2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris.	300
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au principe qu'un adulte ne puisse plus se retrouver seul avec un enfant dans le cadre des temps de l'enfant.	300
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création immédiate d'une brigade dédiée au contrôle approfondi des animateurs en place.	300
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la suspension conservatoire du personnel en cas de signalement de violence sur enfant.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création de brigades de psychologues pour évaluer les agents du périscolaire parisien.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la réorganisation du temps périscolaire du soir autour d'études dirigées de 16 heures 30 à 18 heures.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'instauration de contrôles aléatoires, réguliers et inopinés par la DASCO sur le terrain.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une brigade mobile de psychologues au sein des écoles parisiennes pour les familles, enfants et personnels éducatifs.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au recrutement exclusif d'animateurs formés, qualifiés et certifiés.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'engagement d'agents dédiés spécifiquement aux soins d'hygiène des enfants en école maternelle.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'instauration d'une formation obligatoire annuelle sur les violences et leur prévention.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la transparence absolue de l'information vis-à-vis des familles parisiennes dans le périscolaire parisien.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la transparence entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement sur la gestion des personnels.	301

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la date de la séance d'installation de la Mission d'Information et d'Evaluation relative au périscolaire parisien dès le lendemain du Conseil de juin 2026.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'installation de caméras de vidéoprotection dans les zones à risque identifiées au sein des écoles.	301
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires.	301
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement du service public périscolaire parisien.	301
Suspension et reprise de la séance.	302
Rappel au règlement.	302
Suspension et reprise de la séance.	303
Rappel au règlement.	303
2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. (Suite).	304
Rappel au règlement.	313
Suspension et reprise de la séance.	313
2026 DGRI 31 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, et aux journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit.	313
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la Citoyenneté d'honneur.	313
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'illumination de la Tour Eiffel aux couleurs du drapeau palestinien.	313
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à un hommage universel aux civils israéliens et palestiniens, victimes de la guerre.	313
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la cohérence des relations institutionnelles de la Ville de Paris avec les principes du droit international.	313
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca ALBANESE et Nicolas GUILLOU.	313
Suspension et reprise de la séance.	328
2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. (Suite).	328
Rappel au règlement.	346
2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. (Suite).	347
Rappel au règlement.	347
2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. (Suite).	348
2026 DFPE 224 - Subventions (16.834.431 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.	348

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'inclusion des enfants en situation de handicap et en soutien à la grève des AE.S.H.....	350
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la situation des crèches privées dans le 16e arrondissement.	351
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la fermeture de la crèche Fuligule dans le 16e arrondissement.	351
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la protection des enfants dans les crèches parisiennes.....	351
Vœu déposé par l'Exécutif.	351
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.	354
Vœu déposé par l'Exécutif.	354
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la diffusion du film "L'Abandon" dans les établissements scolaires du 20e arrondissement.....	356
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'attribution d'une subvention pour la diffusion dans les collèges et lycées du film "L'abandon".	356
Vœu déposé par l'Exécutif.	356
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la protection des enfants dans le périscolaire parisien.	358
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au centre de classes de mer Virginie Hériot de Cancale (35) et contre la fermeture du dernier centre de classes de mer appartenant à l'Éducation nationale.	358
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la prise en compte de la garde alternée dans les services périscolaires parisiens.....	359
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation des agents du dispositif "Action Collégiens" et à la lutte contre la précarité dans les métiers éducatifs de la Ville de Paris.	361
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'urgence absolue de protéger les enfants placés à Paris contre l'exploitation sexuelle et les réseaux de prostitution.....	362
2026 DAE 105 - Adhésion et cotisation (1.800 euros) à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF).....	365
2026 DAE 107 - Adhésion et cotisation (1.050 euros) à l'Association nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT).	367
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au droit à l'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers.....	368
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiant.es étranger.es extra-communautaires.	368
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires et pour l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.	368
Vœu déposé par l'Exécutif.	368
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au gel des bourses sur critères sociaux et à l'aggravation de la précarité étudiante.....	372

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au rétablissement de la gratuité des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur public pour les étudiant.es étranger.es extra-européen.nes.	373
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et aux effets de la procédure Parcoursup.	373
2026 DJS 169 - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Actisce" pour la gestion du centre "Paris Anim' Point du Jour" (16e).	376
2026 DJS 172 - Délégation de service public. - Convention avec l'association "3AC8" pour la gestion du centre Paris Anim' Beaujon (8e).....	377
2026 DJS 179 - Relocalisation temporaire des activités du centre Paris Anim' Clavel. - Avenant n° 2 à la D.S.P. relative aux centres Paris Anim' (19e).	379
Compte rendu de la 7e Commission.	382
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la reprise effective du programme PAUSE pour les scientifiques, artistes, intellectuel.les et étudiant.es palestinien.nes menacé.es.	383
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple libanais et à la mise en place d'un programme d'accueil d'urgence.	385
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la cessation immédiate de l'offensive israélienne au Liban et la solidarité avec le peuple libanais.	385
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la réception d'une délégation de Talibans par la Commission européenne.	389
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple cubain et à la défense de la souveraineté de Cuba.	390
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement de l'accueil, de l'information et de la participation des résidents européens à Paris.	393
2026 DDCT 141 - Renouvellement du collège associatif de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) de la Ville de Paris.	395
2026 DJS 121 - Attribution d'un contrat d'occupation du domaine public au Pad de Tir à l'arc (centre sportif Léo Lagrange).	396
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la sauvegarde et à la réhabilitation des installations de baseball et de softball du stade Pershing et de la Plaine de Mortemart.	396
2026 DJS 154 - Convention de collaboration avec l'association "Special Olympics France" à l'occasion de l'organisation de la coupe du monde de football unifié. ...	398
2026 DJS 185 - Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026.	399
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'élargissement des périodes de baignade.	399
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'adaptation des usages du canal Saint-Martin et du calendrier des baignades parisiennes aux nouvelles réalités climatiques.	399
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une approche non répressive des usages populaires de l'espace public lors des épisodes de fortes chaleurs.	399

Compte rendu de la 8e Commission.	406	2026 DPE 28 - Vente ou destruction de véhicules et matériels du Service technique de la propreté de Paris.	422
2026 DEVE 30 - Avenants à deux conventions de subventionnement avec l'association "Les Fourmis" qui jardinent en vue de la réalisation de son projet d'agriculture urbaine sur la toiture de l'école Dunois (13e).	407	Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'envoi de camions bennes et d'équipements de protection individuel de la Direction de la Propreté à Cuba.	422
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la présentation d'un bilan financier, économique, social et environnemental de la politique parisienne d'agriculture urbaine.	407	Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'installation de nouvelles corbeilles de rue.	426
Rappel au règlement.	408	Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'urgence de la sauvegarde, de la rénovation et du soutien au Muséum national d'Histoire naturelle. ...	427
2026 DEVE 30 - Avenants à deux conventions de subventionnement avec l'association "Les Fourmis" qui jardinent en vue de la réalisation de son projet d'agriculture urbaine sur la toiture de l'école Dunois (13e).	409	Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'ouverture exceptionnelle de tous les parcs et jardins aux chiens lors des épisodes de fortes chaleurs.	429
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la présentation d'un bilan financier, économique, social et environnemental de la politique parisienne d'agriculture urbaine. (Suite).	409	Vœu déposé par l'Exécutif.	429
Observations sur le déroulement de la séance.	410	Compte rendu de la 1ère Commission.	432
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux reculs environnementaux du projet de loi dit "d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles"	410	2026 DAE 97 - Subvention (53.867 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'Union des syndicats de la CGT de Paris.	433
Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la possibilité de se baigner gratuitement à Paris pendant les périodes de forte chaleur.	411	Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la défense de la Bourse du Travail.	433
Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'autorisation de la baignade dans le canal Saint-Martin en cas de fortes chaleurs.	411	Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la pérennisation et à l'augmentation des subventions aux organisations syndicales parisiennes. ...	433
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'encadrement de la baignade spontanée en période de fortes chaleurs dans les canaux.	411	Vœu déposé par les groupes Ecologiste et Social de Paris et Socialiste et divers gauche relatif à la pérennisation de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée"	436
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la prévention des noyades et à la sécurisation des pratiques de baignade dans le bassin de la Villette et le canal de l'Ourcq.	411	Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la lutte contre les morts au travail causées par le dérèglement climatique.	439
Vœu déposé par l'Exécutif.	411	Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la préservation des emplois, au maintien de la vocation de grand magasin du B.H.V. et au développement d'hébergement intercalaire.	441
Suspension et reprise de la séance.	415	Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la préservation des emplois et de l'activité commerciale du Printemps.	443
2026 DPE 20 - Subventions (636.000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi.	415	2026 DFA 16 - Etablissement "Laurent" (8e). - Avenant n° 2 au contrat de concession de travaux.	443
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la généralisation de la collecte des biodéchets dans les résidences du parc social parisien.	415	Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux logiciels libres et à l'open source.	444
Rappel au règlement.	417	2026 DAE 96 - Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association "Compagnie du 20e" pour son projet d'accueil des visiteurs au cimetière du Père-Lachaise et à la Maison du 20e.	445
2026 DPE 20 - Subventions (636.000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi.	418	2026 DICOM 21 - Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 ("Paris Plages" et Festivités du 14 juillet).	445
Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la généralisation de la collecte des biodéchets dans les résidences du parc social parisien. (Suite).	418	2026 DRH 19 - Composition des comités sociaux territoriaux.	446
Rappel au règlement.	421	2026 DAE 95 - Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris.	448
Suspension et reprise de la séance.	421	Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement des prérogatives des maires d'arrondissement pour l'installation des marchés en cas d'événements exceptionnels.	448
2026 DPE 20 - Subventions (636.000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi. (Suite).	422		

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts parisiens.	448
Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux modes de gestion des marchés alimentaires découverts parisiens.	448
Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la création d'un concours annuel du meilleur marché de Paris.	448
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'expérimentation d'un marché alimentaire hebdomadaire dans le secteur Saint-Augustin.	448
Vœu déposé par l'Exécutif.	448
Rappel au règlement.	452
Suspension et reprise de la séance.	453
2026 DAE 95 - Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris. (Suite).	453
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la réévaluation des critères d'indemnisation et au soutien des commerçants parisiens impactés par les J.O.P. 2024.	462
Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la stratégie municipale d'encadrement de l'implantation des enseignes de restauration rapide à Paris.	463
Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la prolifération des établissements de restauration rapide à forte intensité d'exploitation et à la protection des riverains.	463
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	467
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	477
Clôture de la séance.	477
Souhaits de bienvenue.	477
Remerciements.	477
Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	478
QE 2026-14 Question de Mme Céline VERZELETTI et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative à la doctrine du "maintien de l'ordre", à l'impunité des groupuscules néofascistes et au traitement différencié de l'espace public parisien.	478
QE 2026-15 Question de Mme Sabrina NOURI et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au soutien municipal aux familles monoparentales et aux mères isolées à Paris.	479
QE 2026-16 Question de M. Emile MEUNIER et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'application de la servitude de mixité sociale du P.L.U.	479
QE 2026-17 Question de M. Emile MEUNIER et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la communication de la Ville de Paris autour du Paris Saint-Germain.	480
QE 2026-18 Question de M. Emile MEUNIER et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire	

de Paris relative à la procédure de passation du marché de direction artistique de la Nuit Blanche 2026.	481
QE 2026-19 Question de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au statut juridique des résidences appartements gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.	482
QE 2026-20 Question de Mme Sonia CHAOUCHE et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au dispositif Paris Familles et à l'accessibilité du service public numérique.	483
QE 2026-21 Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relatif au maintien des locataires menacés d'expulsion.	484
QE 2026-22 Question de M. Roland TIMSIT et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative aux conditions de renouvellement des titres de séjour des intermittents du spectacle étrangers résidant à Paris.	484
QE 2026-23 Question de Mme Sabrina NOURI et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'adaptation thermique des logements sociaux parisiens face aux épisodes caniculaires.	485
QE 2026-24 Question de Mme Sophia CHIKIROU et les élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au respect des obligations légales de la Ville de Paris en matière d'affichage libre.	487
QE 2026-25 Question de M. Rodrigo ARENAS et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'équipement des établissements scolaires en occultants de fenêtres face aux épisodes caniculaires.	488
QE 2026-26 Question de M. Antoine DUPONT et des élu-es du groupe Écologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris relative aux politiques parisiennes de médiation numérique.	489
QE 2026-27 Question des élu-es du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relatif à la transparence de la commande publique et à l'accès aux documents administratifs.	489
Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.	490
Votes spécifiques.	491
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	491
Comptes rendus des Commissions.	496
Listes des membres présents.	505
Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au vœu n° 4.	512
Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 7.	518
Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu n° 17.	525
Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu n° 20.	531
Annexe n° 5 - Scrutin public relatif au vœu n° 23.	537
Annexe n° 6 - Scrutin public relatif au vœu n° 24.	542
Annexe n° 7 - Scrutin public relatif au vœu n° 25.	547
Annexe n° 8 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 177.	552
Annexe n° 9 - Scrutin public relatif au vœu n° 28.	557

Annexe n° 10 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 174.....	562
Annexe n° 11 - Scrutin public relatif au vœu n° 56.....	565
Annexe n° 12 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 176.....	570
Annexe n° 13 - Scrutin public relatif au vœu n° 61.....	574
Annexe n° 14 - Scrutin public relatif au vœu n° 64.....	579
Annexe n° 15 - Scrutin public relatif au vœu n° 65.....	584
Annexe n° 16 - Scrutin public relatif au vœu n° 67.....	590
Annexe n° 17 - Scrutin public relatif au vœu n° 44.....	595
Annexe n° 18 - Scrutin public relatif au vœu n° 79.....	600
Annexe n° 19 - Scrutin public relatif au vœu n° 80.....	604
Annexe n° 20 - Scrutin public relatif au vœu n° 82.....	609
Annexe n° 21 - Scrutin public relatif au vœu n° 85 bis.....	613
Annexe n° 22 - Scrutin public relatif au vœu n° 88.....	618
Annexe n° 23 - Scrutin public relatif au vœu n° 96.....	622
Annexe n° 24 - Scrutin public relatif au vœu n° 98.....	627
Annexe n° 25 - Scrutin public relatif au vœu n° 30.....	633
Annexe n° 26 - Scrutin public relatif au vœu n° 32.....	640
Annexe n° 27 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 212.....	647
Annexe n° 28 - Scrutin public relatif au vœu n° 33.....	654
Annexe n° 29 - Scrutin public relatif au vœu n° 34.....	661
Annexe n° 30 - Scrutin public relatif au projet de délibération DGRI 31.....	668
Annexe n° 31 - Scrutin public relatif au vœu n° 115.....	675
Annexe n° 32 - Scrutin public relatif au vœu n° 116.....	678
Annexe n° 33 - Scrutin public relatif au projet de délibération DDCT 142.....	685
Annexe n° 34 - Scrutin public relatif au vœu n° 144.....	690
Annexe n° 35 - Scrutin public relatif au vœu n° 145.....	695
Annexe n° 36 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 180.....	700
Annexe n° 37 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 182.....	704
Annexe n° 38 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 183.....	708
Annexe n° 39 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 191.....	712
Annexe n° 40 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 192.....	718
Annexe n° 41 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 193.....	724
Annexe n° 42 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 194.....	730
Annexe n° 43 - Scrutin public relatif au projet de délibération DAE 95.....	736
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	741

La séance est ouverte à neuf heures six minutes sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, assisté de Mme Annah BIKOULOLOU, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Jeanne OUVRET et M. Jules PASQUIER, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si vous m'autorisez, Monsieur CANAL, je passe juste le compte rendu, et après, je vous donne la parole pour un rappel au règlement.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 19 et 20 mai 2026 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur CANAL, pour un rappel au règlement ?

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire, sur la base de l'article 5 et de l'article 2. Monsieur le Maire vous nous aviez indiqués, il y a à peu près deux mois, que vous comptiez limiter le nombre de communications au sein du Conseil de Paris, mais force est de constater que c'est l'inverse, qu'il n'y a jamais eu autant de communications. C'est presque autant, voire plus, maintenant, que Mme Anne HIDALGO.

Vous nous aviez aussi indiqués, le mois précédent, sur la demande de Florence BERTHOUT, de limiter les communications d'urgence à la plus stricte proportion. Or, on constate dans chaque arrondissement, et au Conseil de Paris, qu'elles sont quand même beaucoup trop nombreuses. Je rappelle, Monsieur le Maire, que votre majorité est là depuis près de 25 ans. Vous avez tous les us et habitudes du Conseil de Paris et devriez vous dispenser de ce type de procédés.

Hier soir, sur un sujet non négligeable, à 20 heures 30, une délibération sensible arrive sur nos boîtes "mail". On était prévenus à peu près une ou deux heures à l'avance. C'est absolument anormal. Nous sommes inquiets de l'organisation du Conseil de Paris qui empire chaque mois. Vous n'avez plus, cette fois, l'effet de nouveauté des deux premiers mois, où vous pouviez justifier d'une découverte du pouvoir. Vous êtes là depuis 25 ans, Monsieur le Maire. Cette situation n'est plus possible. Elle ne peut plus continuer ainsi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je ne suis pas là depuis 25 ans, puisqu'à titre personnel, je ne suis là, au pire, que depuis 2014. Ensuite, je vais revenir sur le fond, tout en reconnaissant que le délai était évidemment inapproprié, mais vous comprendrez que le thème l'impose, et malheureusement, le justifie.

Madame BERTHOUT, allez-y.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, je voudrais faire également un rappel au règlement, décidément. Vous nous avez reçus successivement, maires d'arrondissement, présidents de groupe. J'avais la chance de faire partie des deux réunions et je confirme ce que me dit mon collègue.

Franchement, après quelques jours, je dirais, où on avait le sentiment que les choses allaient évoluer, on retombe exactement dans les mêmes errements que votre prédécesseur, et c'est vraiment invivable ! Vous ne découvrez pas qu'il y a une proposition de loi, au demeurant, que nous soutenons. Notre collègue Rachel-Flore PARDO interviendra tout à l'heure, mais franchement, est-ce que notre Assemblée doit statuer sur une communication dont on a eu connaissance hier soir, que l'on a découverte hier soir, en toute urgence, sachant que notre rôle, je suis au regret de le dire à mes collègues, mais pour obtenir une inscription de ce texte transpartisan au Parlement, est proche de zéro ?

Non seulement, même si le sujet est tout à fait majeur, les violences sexuelles et sexistes, moi, je me pose quand même une question. C'est : est-ce que vous n'êtes pas en train, avec les drames multipliés du périscolaire, d'essayer aussi de multiplier les écrans de fumée ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Deux observations. La première, c'est qu'effectivement, le délai de présentation du vœu est un peu tardif, mais il n'était quand même pas très long à découvrir sur le fond, et vous comprendrez que le sujet s'impose du fait de

l'actualité. Il ne vous a pas échappé que le pays était traversé, ces derniers jours, et pas depuis quelques mois, de secousses extrêmement fortes, liées évidemment au décès de la jeune Lyhanna, qu'il était difficile de prévoir, vous le concéderez, je crois, bien volontiers, il y a quelques jours encore.

Deuxièmement, si nous ne découvrons pas, pour beaucoup d'entre nous, l'existence de cette loi intégrale, puisque j'ai eu très modestement l'honneur d'y travailler aux côtés de ma collègue Céline THIÉBAULT-MARTINEZ, comme député, il y a des circonstances où l'actualité impose que nous prenions un peu de temps, et c'est bien en accord avec les groupes que la durée du débat d'une heure a été fixée, de façon que chacun puisse prendre la parole.

Compte tenu, évidemment, de la gravité des sujets dont nous allons traiter, et vous observerez, dans mon intervention, que je n'éluide en rien le sujet du périscolaire parisien, qui nous concerne et nous préoccupe tous, je crois que le sujet le justifiait. Vous me pardonnerez de considérer qu'un certain nombre d'éléments d'actualité imposent que nous bousculions parfois quelques habitudes.

La parole est à M. MEUNIER, pour un rappel au règlement également.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire. Au nom de mon groupe, le Nouveau Paris Populaire, nous allons également... Evidemment, ce sujet nous touche, et nous sommes le groupe qui est peut-être à la pointe sur ce sujet. Notamment pendant la campagne, nous avons proposé énormément de mesures, mais nous, alors, nous n'avons pas eu la chance d'avoir le texte la veille. Nous l'avons eu ce matin, à 8 heures 45, donc je ne sais pas quel est le micmac. On savait qu'il se passait quelque chose. On avait vaguement l'intitulé du vœu et puis on découvre le texte.

Franchement, pour une question aussi sérieuse, et justement, comme vous le dites, parce que cela mérite de prendre le temps et de faire bien les choses sur un débat de société aussi grave, il n'aurait pas été choquant de déplacer le débat soit au début d'après-midi, soit à demain matin, le temps que nous puissions tous, avec respect pour cette situation, préparer correctement nos interventions et le travail.

Heureusement, comme c'est un sujet que nous connaissons bien, nous allons pouvoir nous exprimer, et, je l'espère, apporter des solutions que vous retiendrez, mais enfin, je trouve que la méthode n'est pas très bonne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toutes et à tous et je n'aurai qu'une seule excuse, celle de l'urgence de la situation et de l'immense élan de solidarité, de tristesse, que ce drame a insufflé dans le pays. Il y a donc effectivement un vœu, le vœu n° 195, qui est un vœu de l'Exécutif relatif à l'adoption rapide, par la France, d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'adoption rapide par la France d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, et vous m'autoriserez à présenter ce vœu avant les prises de parole des groupes, et ensuite, évidemment, la réponse de l'Exécutif, mes chers collègues, c'est le cœur lourd, et comme nous tous, sincèrement, j'en suis certain, attristé, que je me présente devant vous.

J'ai souhaité ouvrir ce Conseil de Paris en hommage à Lyhanna, assassinée après que sa route a croisé celle d'un pédocriminel. En votre nom à tous, en celui des Parisiennes et des Parisiens, je tiens à présenter les condoléances de la Ville de Paris à ses parents, à ses amis, à ses proches. Ce drame résonne en chacun de nous, comme il résonne dans le pays. Il était normal qu'il trouve un écho ici. Mes pensées les plus solidaires vont à tous ceux que ce drame touche intimement, à celles et ceux chez qui il réveille des souffrances, la plupart du temps profondément enfouies, des plaies qui se réouvrent à chaque nouvelle tragédie. Je voudrais vous dire que nous sommes ensemble.

Lyhanna vient nous rappeler que notre société, la société française, est malade, malade de ses rapports de domination, de cette violence patriarcale, de cette culture du viol, et de l'impunité, qui font qu'aujourd'hui encore, les pédocriminels, les violeurs, les agresseurs, bénéficient trop souvent d'une mansuétude coupable. Notre rapport à ce type de violences doit nous interroger chacun et chacune d'entre nous, "a fortiori" quand on exerce des responsabilités confiées par le suffrage universel, ou au nom du peuple français.

La mobilisation des professionnels, des associations, et je veux en saluer les nombreux représentants dans nos tribunes, des experts, des élus, ne sauraient suffire. Nous avons besoin d'une prise de conscience de toutes et de tous que les violences sexistes et sexuelles imprègnent toute notre société, et que c'est une révolution copernicienne qui s'impose.

Si sur une classe d'élèves, trois enfants en moyenne sont susceptibles d'être victimes, c'est que nous connaissons tous des victimes, mais surtout, que nous connaissons tous des agresseurs, des violeurs, et des pédocriminels. Il est temps d'ouvrir les yeux sur notre réalité et la réalité de notre pays. Je mesure à quel point cela peut être violent, insupportable à entendre pour chacun d'entre nous, et pour notre pays qui se découvre complice de ne pas avoir voulu voir. Nous avons failli collectivement. Il est temps de le reconnaître et d'agir.

"Lyhanna n'est pas morte, parce qu'on ne savait pas quoi faire. Lyhanna est morte, parce qu'on a refusé de faire ce qu'il fallait". Je veux saluer la justesse de ces mots, portés par la "Coalition féministe et enfantiste", présente parmi nous ce matin. La proposition de loi dite "intégrale" portée par de très nombreux députés, parlementaires et sénateurs, et en particulier, par la députée Céline THIÉBAULT-MARTINEZ, que je tiens à saluer également, porte cette exigence. Elle dit que l'on ne peut plus fragmenter la réponse publique, qu'on ne peut plus séparer prévention, justice, protection, et réparation, comme si tout cela relevait de mondes différents. Elle rappelle que le combat continue contre les violences sexistes et sexuelles, et qu'il est un combat global.

Je redis, cependant, que si cette loi est indispensable, elle n'est pas, en elle-même, suffisante. Le recul de l'Etat dans un certain nombre de domaines a contribué à une baisse de moyens humains et financiers qui concourt à rendre plus fragile le maillage social et associatif, d'abord, du territoire, et donc, plus fragile la détection et le suivi des victimes, et aussi des agresseurs. Que dire à un travailleur social qui doit superviser 140 dossiers, visiter 30 familles dans la semaine ? Que dire à un procureur qui a deux minutes au téléphone pour se prononcer sur une garde à vue, avec des éléments transmis par un policier qui en est à sa quinzième heure de travail ? Que dire à un juge d'instruction qui a 200 dossiers en souffrance ?

La réponse législative et les moyens sont nécessaires, mais ne suffiront pas sans une prise de conscience de la société tout entière, en particulier s'agissant de l'inceste, des violences intrafamiliales, des violences en milieu scolaire, et évidemment, j'ai en tête ce qui nous concerne dans le périscolaire parisien, ou associatif, aussi, qui nous oblige à constituer des contre-pouvoirs sociaux forts pour lutter contre toute forme d'impunité.

A Paris, nous savons que ces violences ne sont pas des cas isolés. Elles traversent les familles, l'espace public, les institutions, notre quotidien. Elles disent une chose simple et terrible : nous avons laissé les mécanismes de domination prospérer.

Nous avons commencé un travail important, et j'entends le mener à son terme, et dans la transparence, pour ce qui relève de nos compétences, et de mes compétences. Avec, évidemment, la commission indépendante présidée par Antoine GARAPON, avec la M.I.E. confiée à l'opposition, nous tentons de mettre les moyens en face des besoins. J'ai dit et je redis ici mon soutien à la création d'une commission d'enquête parlementaire nationale sur les violences dans le périscolaire, et je me tiendrai à sa disposition.

Cependant, tout Paris que nous sommes, nous sommes et demeurons une collectivité territoriale, qui doit mieux travailler avec l'ensemble des institutions concernées. Ce travail, nous devons le mener main dans la main avec la police, la justice, l'Education nationale, les associations, et l'ensemble des acteurs concernés.

Paris se doit d'ouvrir la voie. Une ville qui protège sans condition. Une ville qui croit la parole des victimes. Une ville qui refuse la culture du doute et la culture du viol. Nous ne pouvons plus laisser les femmes et les enfants seuls face à la peur. Nous ne devons plus accepter que l'inaction se déguise en prudence. Nous ne devons plus tolérer que l'habitude serve d'alibi à l'impuissance. Notre état de droit doit pouvoir respecter la présomption d'innocence et, en même temps, assurer la protection totale des victimes.

Ce que nous défendons ici, ce n'est pas seulement une proposition de loi. C'est un projet de civilisation, et Paris ne se contentera pas d'être spectatrice. Paris entend porter, dans le champ de ses compétences, les principes de cette loi intégrale, et faire de la protection des femmes et des enfants une priorité absolue, parce qu'une ville qui protège ses enfants protège son avenir, parce qu'une ville qui protège les femmes protège la liberté de toutes et de tous, parce qu'une ville qui refuse la violence affirme sa grandeur.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, en mémoire à Lyhanna Rameau Bernard et à toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes, je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Nous avons prévu un temps organisé pour ce débat, avec une égale répartition, pour l'ensemble des groupes, des temps de parole. La parole, pour commencer, est à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie pour vos mots, et pour ce vœu de l'Exécutif, pour l'adoption rapide, par la France, d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes.

Chers collègues, je veux saluer également la présence, en tribune, de nombreux parlementaires engagés sur le sujet, cela a été dit, notamment Céline THIÉBAULT-MARTINEZ, notre cheffe de file très investie, qui porte cette loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants, ainsi que de nombreuses associations, femmes, et hommes, engagés, membres de la "Coalition féministe et enfantiste", qui travaillent sur ces sujets, et qui portent ce plaidoyer depuis de nombreuses années.

Le 8 juin dernier, quatre jours après la découverte de Lyhanna dans le Gers, des milliers de nos concitoyennes et de nos concitoyens, et nombre d'entre nous, d'ailleurs, s'étaient rassemblés dans 180 villes en France, à l'appel, justement, de ces associations féministes et enfantistes. Chacune et chacun, ici, peut témoigner de l'émotion

assourdissante et débordante qui a été la nôtre, face à ce drame qui aurait pu et qui aurait dû être évité, face à l'impuissance collective de notre société à prévenir et à protéger, face aux multiples affaires similaires qui s'égrènent dans notre actualité, avec le sinistre décompte des féminicides et des crimes pédocriminels qui nous renvoient à nos responsabilités comme élus, mais surtout, comme citoyens, et comme adultes.

Notre première responsabilité, c'est de dire que cette situation est inacceptable. C'est aussi, évidemment, de dire que ces drames ne sont pas une fatalité sur laquelle on ne pourrait pas agir. Ces violences, elles ne viennent pas de nulle part, elles sont systémiques, cela a été dit, et elles sont le fruit, oui, d'une forme de patriarcat, de domination masculine vis-à-vis des femmes et des enfants, et un phénomène qui s'est enkysté dans notre héritage culturel, et qui teinte aujourd'hui le traitement médiatique, judiciaire, de ces violences.

Ces violences sont intimes. Elles sont politiques, surtout, parce qu'elles constituent pour toutes les femmes un horizon d'attente, comme une chape de plomb, une injonction au silence, aussi, cela a été dit, et à l'évitement, au retrait de l'espace public, et c'est la même chose pour les enfants. Ce qui est en question, finalement, c'est la place que l'on donne, la crédibilité, la place que l'on donne à la parole de ces enfants, notamment, et des femmes, et des adultes, et des mères, parfois, qui essayent de protéger et qui ne sont pas entendues.

Souvent, on a disqualifié la parole de ces mères. Cela a été le cas, on l'a vu, dans le sort qui a été réservé à la plainte déposée par la mère de la petite Rosa, qui avait fait ce qu'il fallait pour prévenir, et on a pu constater le calvaire qui a été celui de sa famille et de sa fille, en particulier. C'en est un témoignage terrible.

Alors, aujourd'hui, il faut que cela change. Il faut donner un espoir, une traduction à cette mobilisation, pour réellement donner une chance aux victimes et aux associations qui leur viennent en aide, aux services de sécurité intérieure, qui ont besoin de moyens humains, et légaux, à notre justice qui, aujourd'hui, va mal, et je veux aussi adresser notre soutien aux magistrats qui tentent de faire leur travail au mieux, pour réellement endiguer ce phénomène, et lui apporter l'importance qu'il mérite dans notre société.

Certains, en guise d'analyse de la situation, ont fait savoir que l'on ne répondait pas à un drame par des cris, mais nous, nous répondons par la colère des victimes et des parents, de nos concitoyens et de nos concitoyennes, car si nous n'entendons pas ce cri collectif, nous en mesurons chaque jour les conséquences, et ce dont nous avons besoin, nous le savons déjà. C'est le travail des personnes qui nous écoutent, aujourd'hui. Plus de 140 propositions faites par ces associations spécialisées, 150 associations, plus de 114 députés qui ont signé la proposition de loi qui en est issue.

Si nous savons donc que le problème est systémique, il faut une loi intégrale, une loi globale, qui touche à toutes les sphères de la société où la violence peut s'exercer. 160.000 enfants, selon la C.I.I.V.I.S.E., pourraient être victimes de violences chaque année. 97 % des plaintes pour viols sont classées sans suite, donc, oui, nous avons besoin de moyens budgétaires, humains, qui manquent, aujourd'hui, sur tout le territoire, adossés à une stratégie nationale claire, avec une gouvernance interministérielle forte et régulièrement évaluée. Nous avons besoin de juridictions spécialisées. Nous avons besoin d'entretiens systématiques avec tous les enfants.

Nous avons besoin de criminaliser l'usage de l'intelligence artificielle, parce que nous sommes les champions du monde de téléchargements de contenus pédocriminels. Je vous le dis, chers collègues, c'est un problème qui est structurel, qui mérite, pour une fois, notre intention réelle, et les moyens. La prise de conscience ne suffit pas. Maintenant, il faut agir.

Nous avons besoin que les associations spécialisées se voient sécurisées dans l'accès à leur financement pérenne et pluriannuel. Enfin, nous avons besoin, et cela a été l'appel du Maire, et c'est l'objectif de ce vœu, aussi, de lancer cette grande coalition, finalement, avec l'ensemble des maires de France qui sont sensibilisés sur cette question des collectivités territoriales, car chacun peut agir à son niveau, et de faire en sorte qu'ils soient associés à cette mobilisation des services de l'Etat.

Moi, je veux remercier l'engagement personnel et politique du Maire, sur ces questions, depuis toutes ces années, Emmanuel GRÉGOIRE, dont l'engagement est constant et ne date pas de ces dernières semaines, sur ces sujets. Je suis fière d'être signataire, au nom de mon groupe, et avec mon groupe, de cette proposition de loi. Je veux saluer le travail de Gabrielle SIRY-HOUARI, de Barbara GOMES, de toutes les femmes, Hélène BIDARD... Je me suis lancée dans une énumération, je n'aurais pas dû, parce qu'elles sont très nombreuses, et ils sont nombreux, dans cet hémicycle, à travailler sur ces questions.

Nous sommes aux côtés de la "Coalition féministe et enfantiste", et nous nous retrouvons entièrement dans ce vœu, dont nous espérons qu'il permettra de construire, au-delà des clivages politiques, une réponse à la hauteur des enjeux : prévention, éducation, sanction.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Lucie CASTETS.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je salue, moi aussi, le travail parlementaire réalisé pour porter cette loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes. Bien sûr, le

groupe Ecologiste et Social de Paris votera évidemment pour ce vœu. Ces violences sexistes et sexuelles ne sont pas une succession de faits divers. Elles forment un continuum. Le continuum des violences sexistes et sexuelles, c'est ce qui relie les remarques sexistes aux agressions, les violences conjugales aux féminicides, les violences faites aux femmes aux violences sexuelles commises sur les enfants, parce qu'il existe une même logique de domination, une même culture du silence, une même banalisation des rapports de pouvoir.

Ces violences ont une racine commune : le patriarcat, un système qui produit l'impunité, qui apprend aux victimes à se taire, et qui, trop souvent, préfère préserver les réputations et les institutions, plutôt que les femmes et les enfants qui demandent protection, et cette culture, pendant longtemps, a tenu, parce que le silence dominait.

Ces dernières années, quelque chose a profondément changé. Avec "La Familia grande", Camille KOUCHNER a rendu visible ce que tant de victimes d'inceste avaient été contraintes de taire. Avec "Triste tigre", Neige SINNO a donné une force exceptionnelle à la parole des enfants victimes. Ces œuvres, bien sûr, dans le sillage de "#MeToo" et d'immenses mobilisations collectives, ont contribué à permettre à des milliers de victimes de parler.

Elles ont fait reculer le silence, mais cette libération de la parole nous oblige, car il ne suffit pas que les victimes puissent parler. Encore faut-il que nous soyons capables de les entendre, et c'est là que se situe aujourd'hui notre responsabilité politique collective. On ne protège pas les victimes en cherchant des boucs émissaires. On protège avec des institutions fortes et avec des agents publics qui sont mis en mesure de le faire.

Or, à chaque drame, nous découvrons les conséquences d'un sous-investissement chronique dans nos services publics, un sous-investissement non seulement budgétaire, mais aussi symbolique. Aujourd'hui, les moyens ne sont pas à la hauteur. La France compte seulement 3 procureurs pour 100.000 habitants, contre 12,2 en moyenne en Europe. Les juges des enfants nous disent qu'ils prennent des décisions concernant la vie des enfants sans même avoir le temps de recevoir les familles, en quelques instants, et c'est un exemple parmi tant d'autres, mais il ne s'agit pas seulement de la justice. Il s'agit aussi de nos écoles, de l'hôpital, de la psychiatrie, de la médecine légale, de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, de tous ces services qui rendent concrètement possible la protection des victimes.

Chers collègues, une politique féministe ne peut pas se résumer à l'alourdissement des peines, ou à la recherche de responsabilités individuelles. Une politique féministe est aussi et indissociablement une politique des services publics. C'est pourquoi, nous refusons que les magistrats, les éducateurs, travailleurs sociaux, ou soignants, deviennent les boucs émissaires d'années de renoncements budgétaires.

Ce qu'il faut, c'est un système global : prévention, protection, accompagnement, réparation. C'est précisément l'ambition d'une loi intégrale, comme celle adoptée par l'Espagne, il y a tant d'années. Cela suppose aussi de soutenir durablement les associations, de renforcer l'éducation et la prévention, car arriver à la justice est déjà un échec.

Malgré cela, malgré tout, les associations féministes et enfantistes continuent de se mobiliser sans relâche. La "Fondation des femmes", avec plus de 140 associations réunies, nous rappelle que les grandes avancées naissent souvent du terrain, de celles et ceux qui refusent la résignation.

La parole s'est libérée. Désormais, notre responsabilité est de construire les institutions capables de l'accueillir, car nous, nous ne sommes pas "féministes, mais". Nous sommes féministes tout court, et nous le serons tant qu'il le faudra.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant toute chose, je voudrais saluer le courage, l'opiniâtreté, la ténacité des associations. Je pense notamment à Anne-Cécile MAILFERT, la présidente de la "Fondation des femmes", et tant d'autres, avec lesquelles j'ai eu la chance de collaborer pour faire avancer nos droits. Depuis de nombreuses années, ce sont les associations qui sont nos aiguillons.

Alors, à "Paris Liberté !", nous voterons naturellement ce vœu, mais sur la forme, mes chers collègues, j'ai honte. J'ai honte, parce que cette communication, cela a été rappelé, est arrivée très tardivement hier soir, mais surtout, j'ai honte, parce que nous examinerons dans quelques instants une communication sur la lutte contre les discriminations. Dans cette communication, j'ai eu l'occasion de le rappeler en conférence de presse, rien, ou si peu, sur l'égalité des femmes et des hommes, sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Là, en quelques heures, parce que les associations sont là pour défendre nos droits, ce vœu arrive dans nos bureaux.

Je vois, Monsieur le Maire, je constate, que les élus qui n'ont pas été renouvelés dans vos rangs vous manquent cruellement.

Au-delà de la forme, qui marque cette impréparation, il y a le fond, car oui, les symboles sont importants, et nous voterons ce vœu, parce que c'est important, mais moi, je vous dis, la colère gronde, et nous n'en pouvons plus

de ces actes, de ces symboles sans actes concrets. C'est une douleur supplémentaire pour les familles. Derrière ces violences faites aux femmes et aux enfants, c'est toute une société qui se délite, qui se désagrège, et notre réponse doit être à la hauteur.

Je rappellerai ici qu'en 2020, le Centre Hubertine Auclert publiait une étude comparée sur le système espagnol, qui a mis en place dès 2004 une loi spéciale globale pour protéger ses femmes et ses enfants. Nous avons relayé ce rapport, à l'époque. Nous étions quelques-unes à avoir plaidé pour que la France fasse de même. Dans les rangs, notamment, de ma famille politique, une candidate aux élections présidentielles l'avait plaidé. Je rappelle quelques chiffres : 2017, l'Espagne consacrait 1 milliard d'euros à ce sujet, 16 euros par habitant, contre nous, en France, 6 euros.

Alors, oui, je suis touchée, amère, et triste, comme nous tous, ici, sur ces bancs. Oui, il faut que l'Etat aille plus vite, se donne les moyens de réussir, mais je crois aussi que sur des sujets aussi graves, il faut regarder avec sérieux, rigueur, ce qui a été déjà fait. Création de l'Office central des mineurs de la police judiciaire, création de pôles spécialisés en matière de violences intrafamiliales, élargissement des dépôts de plainte, notamment en ligne, et cela, c'est grâce aux associations, création des bracelets anti-rapprochement.

Il faut poursuivre ces efforts par des approches systémiques, globales, cela a été rappelé, mais je crois surtout que l'Etat ne peut pas tout faire, et je suis triste de ne rien avoir entendu de mes collègues juste avant. La Ville de Paris, ville capitale, est dotée d'un budget sans équivalent. Elle rejette toujours la faute sur les autres. Les problèmes, ce n'est jamais de sa faute.

Je pose la question : où est la Ville de Paris, dans ce combat contre les violences sexistes et sexuelles ? Où est la Ville de Paris pour nous permettre nous, femmes, nous, familles avec enfants, de fêter, il y a quelques semaines, la victoire du PSG, sans crainte pour notre sécurité ? Où est la Ville de Paris pour protéger nos enfants dans le périscolaire, ne pas recruter sans passer au crible des fichiers les animateurs ? Où est la Ville de Paris qui ne consacre qu'1,07 euro aux questions d'égalité femmes/hommes, et encore, je n'ai pas trouvé le budget consolidé pour les violences sexistes et sexuelles ? Où est la Ville de Paris qui préfère préempter des immeubles, plutôt que dépenser de l'argent pour nous défendre ?

Nous avons fait des propositions concrètes : sécurisation de l'espace public, caméras de vidéoprotection, et notamment, cela avait été rappelé pendant le débat sur les bois, la protection des bois, 7.000 caméras à Paris, 700.000 caméras à Londres. Où est la Ville de Paris ? Police municipale armée, formée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, mon groupe, depuis six ans, n'a eu de cesse de le demander. Où sont les chiffres ? Combien de policiers municipaux ont été réellement formés ? Je ne parle pas d'un PowerPoint. Je parle d'une réelle formation avec des associations agréées.

Soutien aux associations avec de véritables partenariats, avec des moyens pluriannuels, des indicateurs de résultats, une prise en charge globale, c'est ce que nous demandons. Alors, sur ce sujet, nous avons tant à dire, mais je crois, par respect pour toutes les victimes, permettez-moi d'avoir une pensée pour elles, que nous devons passer de la parole aux actes. Chaque victime est une victime de trop.

Je suis moi-même femme, mère de jeunes filles. Je ne veux plus de promesses. Je ne veux plus de coups d'éclat. Je ne veux plus de communications matinales. Je veux des résultats.

Alors, je vous pose à tous la question, mes chers collègues : est-ce que ce matin, avec ce vœu, nous aurons le sentiment du devoir accompli, et nous dormirons mieux ce soir ? J'espère que non. J'espère que non, parce que moi, j'aurais préféré, Monsieur le Maire, j'avais confiance en vous, que vous réunissiez l'ensemble des présidents de groupe. Nous aurions pu travailler main dans la main à un véritable plan, avec des mesures concrètes, transparentes, pour assurer notre sécurité. Les propositions existent, elles sont là. Elles sont sur la table. Nous les relayons depuis des dizaines d'années. Nous aurions pu, à Paris, enfin sortir un plan concret, parce que c'est de la compétence des collectivités locales de faire du concret.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, merci beaucoup.

L'Exécutif vous apportera des réponses complètes, mais je veux d'abord m'ériger contre ce que vous avez dit, qui est au moins faux, voire un mensonge. Le criblage des agents recrutés à la Ville de Paris est systématique, systématique ! Aucun rapport de l'Inspection générale, aucun rapport de l'Inspection générale ne souligne, dans les affaires, et tout cela est parfaitement transparent, un défaut de criblage, aucun ! Et cela... C'est nous, la première Ville de France à avoir mis en place le système de contrôle systématique du fichier départemental jeunesse et sport et du casier B2. Aucun ! Ce qui prouve, non pas qu'il ne faille pas le faire, mais qu'à l'évidence, ce n'est pas suffisant.

Quand le Ministre de l'Education nationale, qui est plus proche de vous que de nous, il le sait parfaitement, quand il parle de la "liste noire", de la "liste des interdits d'école", c'est bien précisément parce que le criblage, en l'état du droit actuel, ne suffit pas. Ne suffit pas ! Nous avons déjà dit, dans cette enceinte, que nous allions bien au-delà du droit pour protéger nos enfants.

Je tiens vraiment à le dire, parce que quand j'entends, sur les réseaux sociaux, et je le dis, j'adresserai une plainte au pénal systématiquement, qu'il est dit et sous-entendu qu'à la Ville de Paris, il puisse être recruté des pédocriminels, que des affaires puissent être dissimulées, c'est factuellement faux. Toute enquête administrative qui montrerait, toute enquête administrative, et vous aurez l'occasion de creuser tous les dossiers, comme je l'ai fait, et toute enquête administrative qui démontrerait un manquement dans la dénonciation d'un crime, il y aura une enquête pénale par saisine du Procureur de la République.

Je le dis, parce qu'on a plein de défauts, on a plein de défauts, mais pas celui-là. Pas celui-là. Je croyais vraiment important de le rappeler, y compris dans la clarté du dialogue que nous avons avec les parents.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a Lyhanna, 11 ans, violée et tuée par un pédocriminel. Il y a Vicinthe, 40 ans, mère de 5 enfants, tuée à coups de couteau par son ex-compagnon, 68e féminicide de l'année, 68e femme morte d'être femme. Nous avons une pensée pour toutes les victimes, toutes les enfances brisées, toutes les vies volées, toutes les familles endeuillées. La mort de Lyhanna, ce n'est pas un fait divers. C'est un fait de société. C'est, hélas, le révélateur d'un système patriarcal qui ne protège ni les enfants, ni les femmes. C'est le révélateur d'un système complice par ses silences et ses dysfonctionnements.

Je salue et je remercie très chaleureusement toutes les associations féministes et enfantistes qui nous forcent à regarder, qui nous forcent à prendre conscience de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles. Vous nous obligez à comprendre que nos silences, aussi, sont complices. Nous vous entendons. Nous le disons aussi à toutes les victimes, à celles qui ont pu parler, à celles qui ne pourrions jamais parler, à nos amies, à nos mères, à nos sœurs, nous avons failli collectivement à nous protéger, mais nous ne nous résignons pas : pas de fatalité pour nos enfants, pas de fatalité pour nos filles. Vous êtes entendus. Votre colère est légitime. Nous nous le devons collectivement. Nous devons aux victimes d'agir.

D'abord, bien sûr, en urgence, en adoptant une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, parce que oui, il nous faut des moyens. Il nous faut des pédiatres, des psychologues, des unités spécialisées pour recueillir la parole de l'enfant, mais il nous faut aussi une justice qui protège et qui juge réellement avec des filières, des juridictions spécialisées, des délais raccourcis, la fin de la mécanique des classements sans suite. Il nous faut une prévention ambitieuse pour que plus jamais les habitantes et les habitants de ce pays n'aient à subir ces violences systémiques immondes.

Cela commence aussi par l'E.V.A.R.S., l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, à l'école, celle-là même que certains et certaines voudraient voir disparaître, voudraient affaiblir. Pourtant, on le sait, quand on entend les chiffres, et vous les avez rappelés, Monsieur le Maire, jusqu'à 3 enfants par classe pouvant être victimes de violences sexuelles, et quand on sait que 80 % des auteurs sont dans le cercle proche, au sein des familles, nous avons besoin de dire aux enfants, nous avons besoin de les aider à mettre des mots sur ce qu'ils subissent. Nous avons besoin de les aider à parler et de pouvoir recueillir leur parole dignement, et de les accompagner vers la justice.

J'ai entendu aussi la parole d'un ancien enfant victime de violences, aujourd'hui adulte, qui répondait aux propositions d'un ancien Ministre complètement scandaleuses. Ce qu'il disait, c'est qu'il n'a pas besoin de la mort de son agresseur. Il n'a pas besoin de la mutilation de son agresseur, mais il a besoin que justice lui soit rendue. Il a besoin d'être entendu. C'est cela, dont nous avons besoin. N'oublions pas, en France, près de neuf plaintes sur dix pour des violences sexuelles finissent classées sans suite. Seuls 8 % des auteurs font l'objet d'une condamnation. On estime que moins d'1 % des auteurs de viols sont condamnés. Quand on voit ce qui s'est passé dans le débat public, quand une femme accuse un chanteur célèbre, il faut qu'elles soient plus d'une trentaine avant d'être entendues, plus d'une trentaine à déposer plainte, plus d'une trentaine à accuser des mêmes choses, des mêmes faits, répétés, pour pouvoir être entendues.

Je pense ici à Gisèle PELICOT, qui, grâce à son courage, a permis que la honte change de camp en faisant éclater une vérité que beaucoup préfèrent ignorer. Ces violences ne sont pas l'œuvre de quelques monstres isolés. Nous sommes face à des hommes ordinaires, car nous le rappelons, 99 % des auteurs des violences sexuelles sont des hommes. Alors, "#NotAllMen", mais quand même presque toujours des hommes, et "#NotAllWomen", mais presque toutes des femmes, parce que nous le savons, presque toutes les femmes, dans leur vie, ont été victimes de violences sexuelles ou sexistes. Presque toutes les femmes ont été victimes d'agresseurs.

Quand on y repense, chacune, ici, dans cet hémicycle, et partout, quand on repense au type d'hommes qui venaient nous aborder quand nous avions 15 ans, 16 ans, dans la rue, quand nous n'étions que des jeunes adolescentes pubères, cela nous fait réfléchir, et cela nous montre qu'il est là, le problème. Il est systémique. Il est de notre société.

Oui, la colère gronde, mais la colère ne gronde pas à cause de ce débat. La colère gronde à cause de cette société. La colère gronde, parce que ce matin, dans la première matinale de France à la radio, un ancien Premier

Ministre qui a couvert ouvertement des violences faites aux enfants est invité à venir parler d'un livre. C'est cela, qui nous met en colère. C'est cela, qui nous met en rage.

Merci aux associations. Merci de porter, merci de continuer à porter cette voix. Votre colère est légitime. Toutes les colères doivent être entendues. Nous poursuivrons et nous combattons, jusqu'à ce que la société tout entière ouvre les yeux sur ses défaillances politiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Rachel-Flore PARDO.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Monsieur le Maire, chers collègues, comment dire aux victimes de faire confiance à la justice, alors qu'on a échoué à protéger Lyhanna, 11 ans ? Comment dire aux femmes de porter plainte pour les violences sexuelles qu'elles subissent, si leur traitement est défaillant ? Comment dire aux enfants de parler, si leur parole n'est pas considérée ? Toutes ces questions me hantaient depuis longtemps, déjà. Elle m'obsède depuis la disparition de Lyhanna. On a échoué à accorder suffisamment d'importance à la parole de jeunes filles qui avaient pourtant eu le courage immense de dénoncer des viols. En échouant à les entendre, on a échoué à en protéger d'autres.

Aussi, il m'est impossible de parler dans l'enceinte du Conseil de Paris de violences sexuelles commises sur des enfants sans penser à ceux, trop nombreux, que la Ville a échoué à écouter et à protéger dans le périscolaire, et ailleurs. De ces échecs, de ces défaillances, transparaissent des réalités que certains, et surtout certaines, dénonçaient depuis longtemps, déjà, mais que beaucoup peinaient à entendre.

Les violences sexuelles sont des violences massives par leur nombre et par les conséquences qu'elles ont chez celles et ceux qui les subissent, des femmes et des enfants, surtout. Plus de 270.000 femmes et 160.000 enfants sont victimes de violences sexuelles en France, chaque année, 1 enfant toutes les 3 minutes.

Alors, j'espère qu'aujourd'hui, neuf ans après "#MeToo" et les affaires qui ont suivi, qu'après le procès des violeurs de Gisèle PELICOT, qu'après les scandales des violences commises dans le périscolaire, nous sommes enfin à un tournant. J'espère que ce drame terrible permettra d'enfin prendre la mesure de ce que sont les violences faites aux femmes et aux enfants, de leur ampleur, de leur gravité, et de l'urgence à y répondre.

Chaque fois que des violences sexuelles sont dénoncées, il y a urgence. Il y a urgence, d'abord, parce que lorsqu'une femme, un homme, un enfant, confie ce qu'il ou elle a de plus intime, considérer sa parole, c'est la moindre des choses. C'est une question de respect et de dignité. Il y a urgence, aussi, pour protéger et éviter d'autres victimes. Il y a urgence, enfin, pour réunir des preuves et faire reculer l'impunité.

Ces derniers jours, on a beaucoup parlé de la justice, à raison, sans doute, car la justice échoue encore trop souvent à prendre en charge des violences sexuelles. Malgré l'action de ces dernières années, malgré l'allongement des délais de prescription, malgré l'augmentation des moyens et de la formation, les condamnations sont encore trop rares, et les classements sans suite récurrents. La justice peut et doit encore beaucoup plus pour répondre aux violences sexuelles, pour accompagner les victimes et faire cesser l'impunité.

Oui, la justice peut et doit plus, mais face aux violences sexuelles, la justice seule ne suffit pas. Penser la réponse dans sa globalité, dans toutes ses dimensions, c'est précisément l'objet de la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants, portée par plus de 150 associations, soutenues par des députés de 8 groupes différents. Le sens même de cette loi est de dire que ce qui importe, c'est non seulement la justice, mais aussi, après, l'accompagnement, et en amont, la prévention.

Face au fléau massif des violences sexuelles, qui est aussi intime que politique, c'est la société tout entière qui doit s'engager, les femmes comme les hommes. Nous pouvons toutes et tous agir et il ne fait aucun doute que nous avons, nous, ici, au Conseil de Paris, une responsabilité particulière. Chaque année, la Ville de Paris accueille des milliers d'enfants dans le périscolaire, et en faisant ce choix coupable, pendant trop d'années, de déplacer un animateur pourtant signalé comme violent vers d'autres enfants, sans même alerter les parents, la Ville de Paris a permis à la culture du silence et de l'impunité de perdurer. La Ville de Paris peut et doit beaucoup plus pour prévenir les violences commises dans le périscolaire. La Ville de Paris peut et doit beaucoup plus pour protéger nos enfants.

Alors, aujourd'hui, plutôt qu'un vœu, l'urgence est aux actes, à ce que nous mettions tout en œuvre, nous, ici, pour que, dès septembre, tous les enfants parisiens soient en sécurité. La lutte contre les violences sexuelles, ce n'est pas un petit sujet. L'enjeu est de réparer la confiance entre les victimes et la justice, entre les parents et la Ville de Paris. L'enjeu est de rétablir la confiance dans nos institutions. Si les victimes d'infractions ne font plus confiance à la justice pour les protéger, si les parents ne font plus confiance à la Ville de Paris pour prendre soin de leurs enfants, alors, c'est le pacte de confiance entre les citoyens et les institutions qui se fissurent.

Le moment que nous vivons est grave. Il appelle chacune et chacun d'entre nous à être à la hauteur de l'exigence que demande la protection des plus vulnérables. C'est donc conscient de l'urgence à agir que le groupe Paris apaisé votera pour ce vœu en faveur d'une loi intégrale contre les violences sexuelles. C'est aussi conscient de l'urgence à agir que notre groupe appelle la Ville de Paris à ne pas attendre une loi pour passer aux actes, pour

mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la sécurité des enfants parisiens, pour assurer et protéger, face aux violences sexuelles, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Il y a urgence et nous y veillerons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour Lyhanna, ses proches, sa famille, et pour toutes celles et ceux qui vivent aujourd'hui l'indicible.

Nous voterons évidemment ce vœu, mais il faut dire une chose très claire : une loi intégrale, oui, mais une loi intégrale sans moyens, non, parce que l'histoire de notre pays est remplie de droits proclamés, de principes inscrits dans la loi, de grandes déclarations, dont l'effectivité a ensuite été fragilisée par l'absence de moyens, par les reculs politiques, ou par les arbitrages budgétaires. Prenons l'exemple du droit à l'avortement. Son inscription dans la Constitution a constitué une avancée historique, mais que vaut un droit si les centres ferment, si les professionnels manquent, si les délais s'allongent, et si les moyens ne suivent pas ? Un droit n'existe réellement que lorsqu'il peut être exercé. C'est exactement la même chose pour les violences sexistes et sexuelles.

Depuis des décennies, les associations féministes, enfantistes, les associations de protection de l'enfance, les juristes, les chercheurs, les victimes elles-mêmes, documentent, alertent, proposent. Elles ont fait un travail immense que les pouvoirs publics ont souvent suivi avec retard. Aujourd'hui, une coalition de dizaines d'associations de défense de droit des enfants estime qu'une politique publique à la hauteur nécessite au minimum 2,6 milliards d'euros par an.

Ce chiffre n'est pas sorti d'un chapeau. Il correspond à des besoins identifiés : hébergement, accompagnement juridique, soins psychologiques, prévention, formation, protection des victimes, moyens pour la justice et les forces d'enquête, car comment prétendre faire de cette lutte une priorité, lorsque notre système judiciaire demeure parmi les plus sous-dotés d'Europe ? La France compte à peu près 3 procureurs pour 100.000 habitants, quand la médiane européenne est à plus de 11. Nous sommes quasiment quatre fois en dessous des standards européens. Cela signifie des enquêtes plus longues, des procédures qui s'accumulent, des victimes qui attendent, et des renoncements, parfois, car les violences sexistes et sexuelles ne sont pas un sujet sectoriel.

Comme nous l'avons dit, elles sont bien un sujet structurel. Elles traversent toute la société, la famille, l'école. Nous le voyons aujourd'hui avec les scandales de pédocriminalité dans le périscolaire. Elles traversent le monde du travail, avec le harcèlement, le sport, les institutions religieuses, la culture, la politique, et également notre système de santé. Pensons aux violences gynécologiques et obstétricales, dénoncées depuis des années par de nombreuses femmes. Pensons à toutes celles qui ont vu leur parole minimisée, leur douleur contestée, leur consentement considéré comme secondaire.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas un phénomène isolé. Elles sont l'expression d'un rapport de domination qui peut prendre des formes multiples, tout au long de la vie. C'est précisément pour cela qu'une réponse uniquement pénale ne suffira jamais. Une loi intégrale doit être une loi de transformation qui protège, prévient, éduque, forme, et finance, qui garantit enfin que la parole des victimes soit entendue dès le premier signalement, car nous devons aussi avoir le courage de regarder une autre réalité en face.

Dans beaucoup d'affaires qui bouleversent aujourd'hui notre pays, le problème n'est pas seulement que des violences aient été commises. Le problème est que des alertes existaient, que des signalements existaient, que des doutes existaient, et que des institutions ont parfois préféré protéger leur réputation, plutôt que les victimes. C'est cette chaîne du silence qu'il faut briser, parce que lorsqu'on parle de violences sexistes et sexuelles, on parle aussi de milliers d'enfants victimes de violences sexuelles, d'incestes, d'exploitation sexuelle. On parle d'enfants qui n'ont pas de porte-parole, qui ne votent pas, d'enfants qui dépendent entièrement de la capacité des adultes et des institutions à les protéger. Une société se juge à la manière dont elles protègent les plus vulnérables.

Alors oui, nous soutenons l'idée d'une loi intégrale, mais affirmons qu'elle ne pourra être crédible que si elle s'accompagne enfin des moyens humains, financiers, judiciaires, éducatifs, et associatifs, que les mouvements féministes et les acteurs de terrain réclament depuis des années. Sans cela, nous risquons, une fois de plus, d'inscrire des promesses dans la loi sans leur donner les moyens d'exister dans la vie réelle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour finir les interventions, Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 4 juin dernier, près de Fleurance, une enfant de 11 ans était retrouvée sans vie. Pour l'homme soupçonné de l'avoir tuée, les signaux existaient, les outils juridiques existaient, mais le système a failli. Cette tragédie aurait pu être évitée, et c'est ce qui rend le meurtre de cet enfant encore plus insupportable. Nous pensons à Lyhanna. Nous pensons à ses parents, à Rosa et à sa maman, qui ressent le poids d'une culpabilité qu'elle n'aurait jamais dû porter.

Cette affaire n'est pas un fait divers. C'est un révélateur. 160.000 mineurs sont victimes de violences sexuelles chaque année en France. Pour près d'un quart d'entre eux, les premiers viols ou agressions sexuelles commencent avant l'âge de cinq ans. Cinq ans ! Ce ne sont pas des statistiques abstraites. Ce sont des enfants. Ce sont nos enfants.

Dire qu'en l'espèce, ce n'est pas le cadre juridique qui est défaillant, mais sa mise en œuvre, ne signifie pas que notre droit est suffisamment protecteur pour les enfants. Il reste encore tant à faire. C'est la difficile question de l'imprescriptibilité, la question de la dépenalisation de la non-présentation d'enfants quand il y a suspicion d'agressions sexuelles, l'attestation d'honorabilité, des sujets portés dans cette loi intégrale, fruit d'une écriture transpartisane de Céline THIÉBAULT-MARTINEZ et d'Erwan BALANANT, que nous soutenons, mais aussi, dans le cadre d'autres propositions actuellement à l'étude.

La protection de l'enfance est affaire de droit. Elle est aussi l'affaire de tous, des parents, des enseignants, des animateurs, des voisins, et particulièrement de ceux dont ce sont les prérogatives prévues par la loi, comme notre Ville. Appeler les autres à agir n'exonère pas de ses propres responsabilités, et en l'occurrence, à Paris, elles sont dramatiquement lourdes. En tant que département, la protection de l'enfance est une compétence pleine et entière de notre Ville. C'est d'abord la question de l'aide sociale à l'enfance, car avant de parler de signalements et de répression, il faut parler de prévention.

La loi nous impose d'accompagner les familles fragilisées en amont. C'est le sens même de la protection de l'enfance. Or, que constatons-nous, à Paris ? Des files d'attente pour accéder aux dispositifs de soutien, des familles qui ne trouvent pas de porte d'entrée, un accompagnement à la parentalité insuffisant, alors même que c'est là que tout se joue. Quand la séparation devient nécessaire, quand un enfant doit être mis à l'abri, que fait Paris ? Trop souvent, des enfants sont hébergés à l'hôtel. A l'hôtel ! Ce n'est pas une solution de protection de l'enfance. C'est une solution de gestion de flux. Un enfant placé dans un couloir d'hôtel n'est pas un enfant protégé. C'est un enfant que l'on a sorti d'un danger pour le placer dans une instabilité qui en crée d'autres.

Puis, il y a les manquements à la loi, parce qu'il faut bien appeler les choses par leur nom. L'absence de maintien des fratries ensemble, l'absence de projet pour l'enfant, ou encore, l'absence de recherches des tiers dignes de confiance, ou l'absence de réaction face à un enfant à qui on rase la tête. Ces manquements ne sont pas des détails. Ce sont des obligations légales, que Paris ne respecte pas, et ce sont les enfants qui en paient le prix.

Puis, il y a évidemment la question du périscolaire. Paris est organisatrice de la petite enfance. Cela fait dix ans que les alertes ont été données, que les signaux ont été ignorés, que des situations préoccupantes n'ont pas été remontées. Quand des enfants présentent des signes manifestes de maltraitance et de violence dans nos écoles, dans nos centres de loisirs, et que rien ne se passe, c'est une notre responsabilité qui est engagée, pas celle de l'Etat, la nôtre, la vôtre, en l'espèce.

Pendant dix ans, la Ville disposait de compétences. Elle disposait de moyens de formation, d'encadrement, de vérification. Elle pouvait agir. Elle aurait dû agir. Nous refusons donc que l'on transforme un problème de responsabilité politique et administrative en un seul débat législatif. Se mobiliser pour la loi intégrale comme nous le faisons n'exonère pas de ces responsabilités. Une loi ne réécrit pas dix ans d'inaction. Une loi ne remplace pas des contrôles qui n'ont pas été faits. Une loi ne remplace pas les décisions qui n'ont pas été prises.

Les violences faites aux enfants sont l'affaire de tous, de l'Etat, des institutions, des parents, des grands-parents, des animateurs, des professeurs, de la société tout entière. A Paris, les familles attendent autre chose que des déclarations. Elles attendent de la transparence. Elles attendent des comptes. Elles attendent un plan d'action précis, daté, contrôlable. Elles attendent surtout que l'on reconnaisse ce qui n'a pas été fait hier et qui doit être fait aujourd'hui. Les petits Parisiens méritent mieux qu'un vœu. Ils méritent une ville qui respecte la loi, qui agit, et qui assume enfin ses responsabilités.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, j'aimerais tout d'abord remercier l'ensemble des groupes qui ont aujourd'hui rendu hommage à Lyhanna. J'ai une pensée très émue pour elle, pour sa famille, et pour celles et ceux qui sont aujourd'hui déchirés par la douleur. Je veux également saluer les parlementaires, et les associations présentes à cette tribune. Depuis des années, elles accompagnent les victimes, les soutiennent, les écoutent, les défendent, souvent là où les institutions, il faut bien le dire, ont failli.

Monsieur le Maire, vous l'avez dit, notre pays est malade. Il est malade, lorsque 94 % des plaintes pour viol sont classées sans suite. Il est malade, lorsque 70.000 plaintes pour violences sexuelles sur mineur prennent la poussière dans nos commissariats et nos tribunaux. Il est malade, lorsqu'un homme qui a déjà fait l'objet de quatre plaintes pour viols ou agressions sexuelles est laissé en liberté, jusqu'à ce qu'un nouveau drame survienne. Il est malade, car il ne croit pas les femmes. Il est malade, car il ne croit pas les enfants. Il est malade, car il ne croit toujours pas les victimes.

Aujourd'hui, encore, Camille NAGET l'a rappelé, il faut plus de 30 témoignages et presque autant de plaintes pour que la probité d'une star de la chanson française soit questionnée. Aujourd'hui encore, il faut parfois quelques

jours pour convoquer quelqu'un qui a cassé une vitre après un match de foot, quand il faut des mois, et parfois davantage, pour convoquer une personne soupçonnée d'avoir violé un enfant. Si notre pays est malade, c'est parce qu'il a trop longtemps fermé les yeux sur l'ampleur de ce phénomène.

Au cours de l'ensemble de nos interventions, 7 personnes auront été victimes de violences sexuelles dans notre pays, 15 auront été victimes de violences conjugales, et 4 mineurs auront été victimes de violences sexuelles. Pendant que nous parlons, certaines victimes hésitent encore à pousser la porte d'un commissariat, notamment parce qu'elles devront se battre beaucoup trop fort pour être entendues.

Alors, à Lyhanna, à toutes celles qui ne peuvent plus parler, à toutes celles qui n'osent pas parler, à toutes celles qui crient, mais que personne n'écoute, nous avons un message simple : nous vous croyons, nous vous soutenons, et il faut que cela change.

Monsieur le Maire, nous sommes bien face à un fléau, mais pendant trop longtemps, effectivement, nous n'avons pas parlé des violences faites aux femmes et aux enfants en nommant clairement leurs origines, comme si ces violences tombaient du ciel, comme si les agresseurs étaient sans visage, comme si elles étaient une fatalité, mais la réalité, c'est que ce fléau, c'est celui des violences masculines. Pour preuve, 96 % des mises en cause dans les cas de viols, agressions sexuelles, et autres violences sexuelles enregistrées par la justice sont des hommes. Ce n'est pas stigmatiser. Le dire, ce n'est pas autre chose que regarder la réalité en face, et ces hommes, ce ne sont pas des monstres surgis de nulle part. Ce sont parfois nos pères, nos frères, nos cousins, nos oncles. Ce sont parfois nos collègues, nos voisins, nos amis, nos petits amis, nos ex-petits amis, et c'est précisément pour cela que le combat est difficile, parce qu'il nous oblige à regarder la réalité en face.

Pendant que nous peinons encore à prendre la mesure de cette réalité, un mouvement de réaction s'organise partout dans le monde. Les masculinistes prospèrent sur les réseaux sociaux. Ils recrutent les jeunes garçons. Ils transforment les peines et les frustrations en haine. Ils font du rejet des femmes un projet politique. Au Brésil, par exemple, certains groupes apprennent à de jeunes hommes à poignarder les femmes qui refuseraient leur demande en mariage. Aux États-Unis, des communautés diffusent des contenus expliquant comment violer une femme, et en France, ces idéologies progressent également, alimentant les discours de haine et préparant les reculs de demain.

Face à cela, le silence n'est pas une option. Alors, non, Monsieur le Président de la République, face à cette situation, nous ne cesserons pas de crier. Nous ne cesserons pas de crier, tant que les moyens nécessaires ne seront pas mis sur la table, et que notre justice française continuera d'être si mal dotée. Nous ne cesserons pas de crier, tant que Lyhanna et toutes les autres n'obtiendront pas justice. Nous ne cesserons pas de crier, tant que des femmes et des enfants seront agressés, violés, tués. Nous ne cesserons pas de crier, tant que la loi intégrale portée par la "Coalition féministe" ne sera pas adoptée, parce que le problème, ce n'est pas que nous criions trop fort. Le problème, c'est que pendant trop longtemps, beaucoup n'ont pas voulu entendre.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes très chers collègues.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 195 de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2026, V. 67).

Merci beaucoup, encore une fois, aux parlementaires et aux représentants d'associations présents à nos côtés. Nous savons ce que nous vous devons et nous continuerons à être, autant que nous le pouvons, à vos côtés. Merci à vous.

Informations sur le déroulement de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant d'entamer l'ordre du jour du compte administratif, je voudrais vous dire deux choses.

La première, c'est qu'il y a de très nombreux scrutins publics qui sont demandés. Je demande donc vraiment aux secrétaires généraux des groupes de distribuer dès maintenant les cartes à l'ensemble des présents, avec les pouvoirs, de façon que nous puissions procéder à chaque fois au lancement des procédures de vote de façon efficace.

Le deuxième sujet concerne la demande que j'ai faite à la Séance de retirer un projet de délibération de l'ordre du jour, qui est celui qui concerne la Commission du Vieux Paris. Comme je reçois des mails et que je les lis, en accord avec François VAUGLIN, nous avons souhaité retirer ce projet de délibération. Je le dis, j'avais proposé de faire évoluer le collège en retirant, non pas tous les élus, mais certains élus, et, non, pas de l'opposition.

Deuxième chose, je dois souligner que le seul qui était assidu, c'est Émile MEUNIER. C'était à l'époque où il était dans la majorité. Tout cela pour dire qu'il y a des groupes qui demandent que les élus puissent réintégrer la Commission du Vieux Paris. J'y serai donc favorable, mais qu'ils veillent à ce que le taux de participation dépasse les 0 % sur l'ensemble de la mandature. Ce serait tout le moins que nous devrions à la Commission.

Le projet de délibération est retiré, et François VAUGLIN et Dominique KIELEMOËS y retravailleront, mais je dis bien que c'était une demande de ma part, et je souhaite tenir compte, en l'occurrence, des conseils qui m'avaient été donnés, de renvoyer cela à juillet. Merci à tous.

Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen des comptes administratifs de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors, vous connaissez l'usage pour les comptes administratifs.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour l'examen des comptes de gestion et administratif de 2025, où, même si je n'étais pas en fonction, le Maire ne peut pas présider la séance. Je vous propose la candidature de M. Maxime DES GAYETS pour la présidence de séance, puisque Johanne KOUASSI répondra au nom de l'Exécutif sur les interventions.

Qui est pour la présidence de Maxime DES GAYETS ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La candidature de M. Maxime DES GAYETS est adoptée.

Je vous remercie. Il est désigné président de séance pour l'examen des comptes administratifs, et je vais donc lui céder ma place, et lui laisser faire le propos introductif au compte administratif, et je vous retrouve juste après les procédures de vote.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à tous.

Débats budgétaires.

2026 DFA 19 - Etat financier et compte de gestion 2025 du budget général.

2026 DFA 20 - Compte administratif 2025 du budget général.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au rétablissement des finances de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un bleu budgétaire consacré au périscolaire parisien.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la présentation de l'exécution de la budgétisation sensible au genre dans le compte administratif de la Ville de Paris.

2026 DFA 22 - Comptes de gestion 2025 des états spéciaux d'arrondissement.

2026 DFA 23 - Comptes administratifs 2025 des états spéciaux d'arrondissement.

2026 DILT 10 - Budget annexe des transports automobiles municipaux. - Compte de gestion de l'exercice 2025

2026 DILT 11 - Budget annexe des transports automobiles municipaux. - Approbation du compte administratif 2025.

2026 DPE 13 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion 2025.

2026 DPE 15 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2025.

2026 DPE 17 - Budget annexe de l'assainissement. - Affectation du résultat 2025.

2026 DPE 14 - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2025.

2026 DPE 16 - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2025.

2026 DPE 18 - Budget annexe de l'eau. - Affectation du résultat 2025.

2026 DSOL 64 - Compte de gestion 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'Enfance parisienne.

2026 DSOL 65 - Compte administratif 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

2026 DSOL 66 - Affectations des résultats des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2025.

2026 PP 18 - Approbation du compte de gestion 2025 de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police au titre du budget spécial.

2026 PP 19 - Approbation du compte administratif 2025 du budget spécial de la Préfecture de police.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renouvellement du marché du Plan de vidéoprotection de la Préfecture de police (P.V.P.P.).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'affectation d'une partie de l'excédent d'investissement du budget spécial de la Préfecture de police à l'amélioration de l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'abandon du LBD et autres armes dites à létalité réduite lors de manifestations.

2026 PP 20 - Affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police de l'exercice 2025.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il m'appartient donc de vous dire quelques mots de présentation de ce compte administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

Vous le savez, un budget n'est jamais seulement une addition de lignes comptables. Il est d'abord l'expression d'un choix politique, d'une conception de la ville et de la société. Le compte administratif que nous allons examiner aujourd'hui raconte une chose simple : Paris a démontré qu'il était possible de tenir ensemble la responsabilité financière et l'ambition collective.

L'année 2025 marque, en effet, un retour à des équilibres budgétaires renforcés, après plusieurs années traversées par des crises successives, puis par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Dans ce contexte exigeant, Paris a su faire preuve d'une gestion rigoureuse, lucide, tout en poursuivant ses priorités en matière de justice sociale, de transition écologique, et d'investissement public.

Ainsi, nos recettes de fonctionnement atteignent plus de 10 milliards d'euros, en progression de plus de 6 %, et, dans le même temps, nos dépenses, elles, n'augmentent que de 0,6 %, ce qui démontre les efforts importants que nous avons réalisés pour maîtriser nos charges. Cette gestion responsable nous permet de dégager une épargne brute de 800 millions d'euros et cette amélioration ramène notre capacité de désendettement sous le seuil des 12 ans, à 11,7 années, conformément à l'objectif que nous nous étions fixé.

En 2025, les principales agences internationales de notation confirmaient cette qualité de la gestion financière de la Ville. "Moody's" a ainsi mis en avance une gouvernance financière très solide, et une planification budgétaire robuste, tandis que "Standard & Poor's" a souligné la prospérité économique de la Capitale, la gestion prudente de sa dette, et sa capacité à maintenir une trajectoire financière crédible.

Alors, certes, ces résultats financiers ne constituent pas une fin en soi. Ils sont un moyen de poursuivre les investissements indispensables à l'avenir de Paris. En 2025, nous avons ainsi consacré 1,5 milliard d'euros à l'investissement pour financer les dépenses opérationnelles directement utiles au territoire et à ses habitants, et je veux le rappeler ici, ces investissements sont financés à plus de 82 % par nos ressources propres. Cela signifie que nous savons investir massivement, mais que nous le faisons dans un cadre financier qui est un cadre financier maîtrisé.

Cet effort d'investissement se lit aussi dans un indicateur patrimonial qui est assez parlant. La valeur de l'actif immobilier de la Ville, c'est-à-dire le patrimoine commun des Parisiennes et des Parisiens, atteint aujourd'hui plus de 48 milliards d'euros fin 2025, c'est-à-dire qu'il a progressé de plus de 1,2 milliard d'euros en 2025. Cela montre donc que nous ne faisons pas seulement fonctionner la Ville au quotidien. Nous continuons à la consolider, à la moderniser, et à transmettre aux Parisiennes et aux Parisiens un patrimoine, qui est donc de plus en plus renforcé.

Alors, vous le savez, si Paris demeure l'une des villes les plus attractives, innovantes, et compétitives du monde, elle le doit aussi à ses investissements qui ont été réalisés depuis 25 ans pour transformer notre territoire, mais nous le savons tous ici, cette position n'est jamais acquise. Elle appelle à ne pas renoncer à investir, mais je dois le dire, il y a une raison encore plus impérieuse de poursuivre nos investissements. Je veux ici parler du défi climatique.

C'est pourquoi la transition écologique demeure au cœur de notre stratégie budgétaire. En 2025, nous avons consacré 769 millions d'euros à des investissements favorables à la neutralité carbone. Cela recouvre la rénovation énergétique de nos écoles, de nos crèches, de nos équipements publics, la poursuite du Plan Vélo, le développement des mobilités décarbonées, la végétalisation de l'espace public, la création de forêts urbaines, l'aménagement de nouvelles "rues aux écoles", ou encore, l'adaptation des infrastructures et la reconquête de la Seine.

Ces dépenses ne sont pas des dépenses de confort. Elles constituent un investissement indispensable pour protéger les Parisiennes et les Parisiens. Les études internationales montrent qu'il est toujours moins coûteux d'anticiper les effets du changement climatique, que d'en réparer les conséquences. Chaque euro investi aujourd'hui dans l'adaptation, la sobriété énergétique, ou la résilience urbaine, évite demain des coûts économiques, sociaux, et sanitaires, qui seraient bien plus élevés. Oui, en matière climatique, la véritable dépense inconsidérée serait l'inaction. Le coût de l'adaptation aujourd'hui est toujours inférieur au prix que nous paierons demain pour réparer les dégâts du dérèglement climatique.

Au-delà, donc, des montants engagés, nous poursuivons l'intégration des enjeux climatiques dans notre manière même de construire le budget, afin que chaque dépense publique soit interrogée au regard de son impact environnemental. L'évaluation conduite selon la méthodologie de l'Institut de l'économie pour le climat permet ainsi de classer nos dépenses selon leur effet sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2025, 21,5 % des dépenses analysées sont considérées comme "très favorables", ou "plutôt favorables" au climat. Cela correspond à des choix très concrets, j'en ai parlé il y a un instant, pour permettre à Paris de s'adapter au changement climatique.

Nous avons également poursuivi le développement d'une budgétisation sensible au genre, avec la conviction que l'égalité entre les femmes et les hommes ne se résume pas à quelque politique dédiée, mais doit irriguer l'ensemble de l'action municipale. Sur le périmètre étudié, en 2025, 40 % des dépenses sont ainsi considérées comme activables, c'est-à-dire susceptibles de contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette exigence de justice se retrouve dans l'ensemble de nos politiques publiques. Dans le logement, vous le savez, nous avons poursuivi nos efforts, avec plus de 250 millions d'euros consacrés au logement social, dont 135,6 millions d'euros d'acquisitions foncières destinées à créer de nouveaux logements sociaux, mais aussi, dans la solidarité envers les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles, et les plus vulnérables, l'éducation, avec la rénovation de nos écoles et le déploiement des cours "oasis", la sécurité du quotidien, avec le renforcement de notre police municipale, enfin, la culture, le sport, et la vie associative, qui font la richesse de notre Ville.

Nous agissons alors même qu'il nous faut redire une vérité budgétaire et politique importante. La solidarité locale tient, mais elle est mise sous pression, sous forte pression, par une compensation insuffisante de l'Etat. Le compte administratif 2025 le montre une nouvelle fois. La dette sociale cumulée de l'Etat envers Paris au titre des allocations individuelles de solidarité atteint désormais 1,7 milliard d'euros. Cela ne nous détourne pas de nos devoirs, mais, vous le savez, et vous le comprenez, cela pèse durablement sur les finances locales.

Enfin, je souhaite souligner que les comptes de la Ville sont certifiés, pour la cinquième année consécutive. Cette reconnaissance confirme la qualité de notre gestion financière, la fiabilité de nos comptes, et la sincérité de notre trajectoire.

Je veux, à ce moment de conclure sur cette préservation, adresser mes remerciements les plus sincères à celles et ceux qui ont rendu possible ce travail exigeant. Je pense évidemment à la première adjointe, Lamia EL AARAJE, à Johanne KOUASSI, et à Carine ROLLAND. J'adresse également mes remerciements au Secrétariat général, et particulièrement à notre secrétaire générale, Marie DAUDÉ, pour la coordination, l'exigence de la solidité administrative, qui permettent à la collectivité d'avancer avec cohérence et efficacité.

Je veux enfin, au nom du Maire, remercier très sincèrement les équipes de la Direction des Finances et des Achats, ainsi que la Direction des Ressources humaines, pour leur compétence, leur engagement au quotidien, et la grande qualité de leur travail accompli au service de la Ville, des Parisiennes, et des Parisiens.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, le compte administratif 2025 démontre qu'il est possible de conjuguer exigence budgétaire, protection des services publics, exigence sociale, et ambition climatique. Il dit finalement trois

choses simples : d'abord, Paris a redressé sa situation financière. Ensuite, Paris a maintenu ses priorités d'investissements et de solidarité. Enfin, Paris confirme la volonté de faire du budget un outil de transformation écologique, de justice sociale, et d'égalité.

Notre responsabilité, au sein de cette majorité, est de préparer l'avenir. C'est précisément ce que démontre le compte administratif 2025. Une ville qui maîtrise ses finances, pour continuer à transformer son territoire, accélérer sa transition, et protéger durablement ses habitants, notamment les plus fragiles et les classes moyennes.

Je vous remercie.

J'en viens donc au débat sur les comptes de gestion et administratif 2025. Je vais donc donner successivement la parole aux orateurs qui se sont inscrits. Nous allons procéder à l'ensemble des votes après les interventions et les réponses de l'Exécutif. Les temps de parole ont été fixés en conférence d'organisation.

Je donne tout de suite la parole à M. Antoine DUPONT.

M. Antoine DUPONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Ecologiste et Social de Paris tient, évidemment, comme vous venez, à juste titre, de le faire, à saluer le travail remarquable des services de la Ville, notamment ceux de la Direction des Finances et des Achats, pour la production des comptes administratifs 2025. Leur rigueur et leur engagement permettent à notre Assemblée de disposer de documents précis et complets, qui sont des préalables indispensables pour éclairer nos débats et nos décisions.

Le compte administratif 2025 que nous examinons aujourd'hui confirme, comme vous venez de le rappeler, l'effort consenti par la Ville de Paris en matière de transition écologique, 940 millions d'euros investis pour cette transition, plus de la moitié de nos dépenses d'investissement. Ces moyens ont permis des avancées concrètes en faveur, notamment, de la neutralité carbone et de l'adaptation au changement climatique. Ces résultats, évidemment, nous les saluons.

Pourtant, notre budget Vert, outil essentiel pour évaluer l'impact environnemental de nos dépenses, reste, selon nous, encore sous-exploité. Le périmètre d'analyse ne couvre que 51 % du budget de la Ville en 2025, et varie chaque année, sans que l'on en comprenne les raisons, rendant toute comparaison interannuelle impossible. Par ailleurs, aucune cible chiffrée dépenses "favorables" n'est fixée. Depuis 2019, la part des dépenses classées comme "très favorables", ou "plutôt favorables" au climat, varie entre 17 et 29 %, tandis que les trois quarts des dépenses étudiées sont classées comme "neutres", un statut qui, trop souvent, cache des marges de progression inexploitées.

En effet, les dépenses "neutres" ne le sont pas pour le climat. Les politiques d'attractivité, d'éducation, de santé, de culture, ou d'action sociale, peuvent et doivent intégrer des critères de sobriété, de performance énergétique, ou de préservation du vivant. Si la Ville a évalué l'impact de ses dépenses sur la biodiversité pour la première fois en 2025, cette première reste limitée par l'absence de cotation pour près d'un quart des dépenses.

De plus, l'adaptation au changement climatique, pilier de notre Plan Climat, n'apparaît pas dans l'évaluation, alors que les canicules et les inondations nous rappellent quotidiennement cette urgence. Le budget Vert ne doit pas être un simple exercice de transparence.

C'est pourquoi, nous appelons à fixer des objectifs de dépenses "favorables" par thématique, alignés sur notre Plan Climat et la trajectoire de neutralité carbone. Nous appelons également à stabiliser le périmètre d'analyse, pour permettre un suivi rigoureux dans le temps. Nous demandons également que soit intégrée l'adaptation au changement climatique, au même titre que l'atténuation et la biodiversité, dans l'évaluation, comme le font d'autres villes, comme Lille, Nantes, ou Strasbourg.

Enfin, nous demandons que soient identifiés, dans chaque politique publique, les leviers pour verdir les dépenses neutres : clauses environnementales dans les marchés, exigences de performance, ou de sobriété. Ces améliorations permettront de transformer le budget Vert en un outil de pilotage à la hauteur de nos ambitions écologiques, et de notre responsabilité envers les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur DUPONT.

Je donne la parole à M. Sylvain MAILLARD, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le budget qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des errements de la mandature HIDALGO. Emmanuel GRÉGOIRE, Lucie CASTETS, et l'ensemble des composantes de l'actuelle majorité s'en sont fait les héritiers, sans jamais sembler vouloir rompre avec les mauvaises habitudes du passé. La dette continue de s'envoler, les dépenses ne diminuent pas, et la Ville s'enferme toujours davantage dans une dépendance à des recettes par nature volatiles. Cette trajectoire met en péril sa capacité à préparer l'avenir, à financer ses investissements, et demain, peut-être même, à assurer son propre fonctionnement.

A l'examen du compte administratif de 2025, un constat s'impose : les dépenses de fonctionnement poursuivent inexorablement leur progression, et ce, alors même que les excès observés en 2024 avaient été justifiés, selon l'ancienne majorité, par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Quelle justification avancer, aujourd'hui, en 2025 ? Je vous pose la question. Au fond, il n'y en a pas, parce que ce budget peut se résumer simplement : encore et toujours plus de dépenses.

Toujours plus de dépenses, parce qu'aucune politique sérieuse d'économies n'a été engagée par l'ancienne majorité, et nous attendons encore la vôtre, Monsieur le Maire. Toujours plus de dépenses, parce qu'aucun contrôle rigoureux des dérives budgétaires n'a été mis en place. Aucune mesure crédible pour prévenir les dépenses "sommptuaires", malgré les scandales à répétition. On aurait pu espérer qu'après le "Tahiti Gate", la majorité municipale réagisse. Les Parisiens attendent toujours. Toujours plus de dépenses, parce que la masse salariale de la Ville demeure, elle aussi, à un niveau toujours considérable, sans que la qualité du service rendu ne progresse en conséquence.

Les dépenses de personnels représentent désormais plus du tiers des dépenses de fonctionnement. Depuis 2014, elles ont augmenté de plus de 31 %. Est-il encore besoin de rappeler cette triste comparaison ? Avec plus de 53.000 agents, la Ville de Paris emploie davantage de personnels que l'ensemble des institutions de l'Union européenne. Même en comparant avec d'autres capitales, la moyenne est d'1 agent municipal pour 39 Parisiens, contre 1 pour 107 à Londres, par exemple. Les causes de cette explosion incontrôlée sont connues : un management défaillant, une politique de recrutement parfois erratique, et surtout, l'injustifiable non-application des 35 heures.

Si les recettes de fonctionnement permettent, quant à elles, de dégager de nouveau une épargne brute, cette amélioration bienvenue au regard des exercices précédents demeure insuffisante. Les recettes d'investissement et la capacité d'autofinancement de la Ville restent trop limitées, conduisant à un besoin de financement de près de 600 millions d'euros. Celles-ci se traduisent "in fine" par un nouvel emprunt de 999,7 millions d'euros. Allez, encore un minuscule effort, et on atteint le milliard ! L'encours total de la dette bancaire atteint désormais 9,38 milliards d'euros à la fin de l'année 2025, en hausse de près de 8 % sur 1 an. Monsieur le Maire, quand allez-vous mettre fin à cet inexorable enlisement dans toujours plus de dette ?

Au-delà des chiffres, ce compte administratif met en lumière une fragilité majeure : la dépendance croissante de la Ville à des recettes fiscales conjoncturelles et instables. Dans un contexte de taux d'intérêt durablement élevés, et d'un marché immobilier par nature cyclique, l'absence d'une véritable analyse des risques financiers encourus constitue sans doute la lacune la plus préoccupante de ce document. En 2025, les comptes de la Ville ont bénéficié d'un contexte favorable, grâce à la reprise du marché immobilier, et au rebond des droits de mutation à titre onéreux, mais cette amélioration ne fait que confirmer la dépendance persistante de la trajectoire budgétaire à des facteurs exogènes, volatils, et largement hors de contrôle de la Municipalité.

L'Exécutif parisien a profité d'une bouffée d'oxygène, mais une question demeure : comment comptez-vous équilibrer votre budget lorsque le marché de l'immobilier ralentira à nouveau ? Car la véritable question n'est pas de savoir si cela arrivera, mais quand cela arrivera. Il ne sera alors pas possible de remettre, comme toujours, la faute sur l'Etat, les mécanismes de péréquation, ou quelque artifice comptable que ce soit, pour masquer les conséquences de cette gestion.

Vous relevez, notamment, une baisse de 83 millions d'euros de recettes issus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et mettez en cause le dispositif G.M.B.I., accusé de favoriser l'optimisation fiscale. Pourtant, cet outil vise avant tout à simplifier la déclaration des contribuables. Si certains logements basculent vers la taxe sur les logements vacants, cela résulte aussi de la pression fiscale particulièrement élevée exercée par votre politique. Par ailleurs, cette taxe n'est avantageuse que durant la première année. La perte n'est donc pas pérenne, et son produit est perçu par l'Agence nationale de l'habitat, dont chacun, ici, reconnaîtra l'importance des missions.

Ce même déni sur la situation financière de la Ville se ressent, par ailleurs, jusqu'à la présentation de ce compte administratif, puisque les documents budgétaires présentés aux élus et aux Parisiens ne permettent plus de comparer clairement la trajectoire financière de la Ville avec celle des exercices précédents, ou avec celle des prévisions du budget primitif. Cette transparence existait pourtant lors de la première mandature d'Anne HIDALGO. Or, cet exercice de comparaison s'avérait d'autant plus nécessaire que l'année 2024, et je le répète, constituait un exercice exceptionnel, en raison des Jeux olympiques.

En définitive, ce compte administratif délivre un seul message : vos recettes sont conjoncturelles, tandis que vos dépenses sont structurelles. Les dettes changent, les mauvaises habitudes demeurent et s'aggravent, au point que, ironie de l'histoire, les finances de la Ville sont désormais soumises aux aléas du marché que vous honnissez tant. Tout retournement de l'immobilier, toute augmentation des taux d'intérêt, serait fatal aux finances de la Ville.

Alors que nous inaugurons une nouvelle mandature, Monsieur le Maire, il est de votre responsabilité de choisir si vous poursuivrez les errements de l'ère Hidalgo. Il en va de la bonne gestion de notre Ville, et surtout, de l'argent des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MAILLARD.

Je donne la parole, peut-être pour vous répondre, notamment sur l'Etat, à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens effectivement, tout d'abord, à revenir sur les propos tenus à l'instant par M. MAILLARD, qui regrettait une masse salariale de la Ville de Paris qui serait trop importante. Je veux le dire ici très clairement. Oui, nous avons à Paris 53.000 agents du service public, et je veux le dire ici très clairement au nom de mon groupe, nous sommes très fiers des 53.000 agents de la Ville de Paris. Ce que vous appelez "masse salariale", ce terme technocratique, en réalité, ce sont des hommes et des femmes qui contribuent tous les jours au service public, qui se lèvent plus tôt que vous, qui se couchent plus tard que vous, pour veiller au bien-être des habitants de la Ville de Paris. Remercions-les. Ayons vis-à-vis d'eux toute la reconnaissance et toute la gratitude qu'ils méritent. Ils sont, à l'évidence, beaucoup, beaucoup plus utiles, que les propos que vous venez de tenir à l'instant.

Quant à la santé financière de la Ville de Paris, je tiens à me féliciter, et d'ailleurs, ce compte administratif le démontre d'une manière exemplaire, de la solidité financière de notre collectivité, qui a été acquise grâce à une bonne gestion, malgré le désengagement massif de l'Etat. D'ailleurs, le niveau de l'endettement reste tout à fait contenu. La durée de désendettement, vous l'avez dit, cher Maxime DES GAYETS, est de 11,7 années, contrairement à tout ce que vous avez répété, du côté de la droite, pendant la campagne des élections municipales. Vous nous avez expliqué que la Ville de Paris était au bord de la ruine. La réalité, c'est que ce n'est absolument pas le cas, et on sentait, d'ailleurs, une forme de déception dans votre voix.

Tout cela, nous l'avons obtenu alors que le niveau de fiscalité à Paris est beaucoup plus bas que dans la plupart des autres grandes villes françaises. Rappelons, par exemple, que le taux de la taxe foncière est ici deux fois plus faible que la moyenne des grandes villes de notre pays. En ce début de mandat, nous le savons, nous devons tous être au rendez-vous des attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Il se trouve que ce compte administratif met aussi à jour, et je veux ici alerter, une fraude à grande échelle. Certains propriétaires déclarent frauduleusement leur résidence secondaire comme résidence principale, pour échapper à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ils s'octroient ainsi un régime fiscal bien plus favorable que celui qui devrait s'appliquer.

Le résultat est, d'ailleurs, vertigineux : un manque à gagner de 83 millions d'euros pour les finances de la Ville de Paris. Alors que nous aurions dû percevoir 237 millions d'euros au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, nous n'en percevons que 154 millions. Autrement dit, ce sont 83 millions d'euros en moins, une chute de 26 % des recettes, et même plus. Le produit de la T.H.R.S. n'aurait pas dû baisser. Il aurait dû augmenter et être supérieur d'au moins 100 millions d'euros.

Cette baisse du nombre de résidences secondaires est donc totalement artificielle. Si elles sont nombreuses à avoir disparu, c'est seulement des radars fiscaux. Comment expliquer ce tour de passe-passe ? Depuis 2023, Bercy a mis en place une nouvelle procédure déclarative, qui repose largement sur la bonne foi des propriétaires. Certains propriétaires malhonnêtes en ont profité. Ils ont déclaré leur résidence secondaire parisienne comme résidence principale pour s'exonérer de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et d'ailleurs, au passage, pour alléger leurs impôts sur la fortune immobilière. Des propriétaires qui ne séjournent qu'une semaine par an à Paris se retrouvent ainsi déclarés résidents principaux.

A l'échelle du pays, ces fausses déclarations de très riches propriétaires font perdre des centaines de millions d'euros aux collectivités, comme à l'Etat. Cela doit cesser. Nous demandons donc solennellement à l'Etat, à travers la DGFIP, de travailler main dans la main avec la Ville de Paris, pour identifier ces fraudeurs, contrôler les déclarations litigieuses, sanctionner les auteurs de ces fausses déclarations, et permettre à notre collectivité de recouvrer l'intégralité des sommes qui lui sont dues.

Ce que nous demandons existe, d'ailleurs, déjà dans d'autres villes. A Biarritz, l'agglomération a signé une convention avec l'administration fiscale pour traquer précisément ces fausses déclarations de résidences principales. Ce qui est possible à Biarritz doit l'être à Paris. Cette exigence est d'autant plus légitime que notre Ville traverse une crise du logement sans précédent. Il nous faut regagner des dizaines de milliers de logements à court terme, au sein des 150.000 résidences secondaires à Paris, qui occupent 14 % des appartements privés dans la Capitale.

Face à cela, nous avons tout de même obtenu une première victoire au Parlement. Je veux saluer notre mobilisation collective, notamment celle de Jacques BAUDRIER, puisqu'à partir de 2027, la taxe sur les logements vacants pourra désormais être portée à 30 % dès la première année de vacance, et à 60 % à partir de la deuxième. De quoi inciter enfin les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché, et de quoi mettre fin, dans le futur, à cette fraude, mais cette politique n'a de sens que si nous sommes capables d'empêcher les contournements et les fausses déclarations.

D'ailleurs, la lutte contre la fraude et la montée en puissance de la fiscalité des résidences secondaires vont de pair. C'est pourquoi nous appelons, par un vœu rattaché, à ce que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit enfin décorrélé de la taxe foncière, autrement dit, que la Ville de Paris ait la possibilité d'augmenter

la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sans affecter le taux de la taxe foncière. Cela nous paraîtrait juste et nous souhaitons pouvoir avancer sur cette voie.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à Catherine IBLED, pour le groupe Paris apaisé.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le compte administratif que nous examinons aujourd'hui appelle un débat de vérité, car derrière la satisfaction de l'Exécutif, la situation financière de Paris demeure préoccupante, et ce n'est pas l'opposition qui le dit, c'est la Chambre régionale des comptes, qui constate une dégradation progressive de la situation financière de la Ville au cours de la dernière mandature.

Certes, l'épargne brute s'améliore, mais cette amélioration repose largement sur des recettes fragiles et conjoncturelles, le rebond des droits de mutation et diverses recettes exceptionnelles liées à des opérations d'aménagement. Pendant ce temps, les déséquilibres structurels demeurent. La masse salariale atteint désormais 2,8 milliards d'euros, en hausse d'environ 70 millions d'euros sur un an. La dette, elle, poursuit son envolée. Elle atteint près de 10 milliards d'euros. En 2025, la Ville a encore eu recours à près d'1 milliard d'euros d'emprunt nouveau. Derrière cette dette, se cache une réalité souvent oubliée : son coût. Chaque année, 214 millions d'euros sont consacrés aux seuls intérêts de la dette. 214 millions qui ne financent ni les écoles, ni les crèches, ni l'adaptation au changement climatique, ni l'amélioration du cadre de vie des Parisiens.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que certaines recettes, qui ont longtemps permis de soutenir artificiellement les finances parisiennes, comme les loyers capitalisés, diminuent. Entre 2016 et 2022, près de 2 milliards d'euros ont été prélevés sur les bailleurs sociaux pour financer le fonctionnement de la Ville, au détriment de leur capacité à investir dans la rénovation du parc social. Cette spécificité parisienne a, heureusement, pris fin sous l'impulsion de Gabriel ATTAL, alors Ministre chargé des comptes publics. Autrement dit, les artifices budgétaires s'épuisent.

Lorsque les recettes exceptionnelles disparaissent, apparaît alors la réalité d'un modèle financier devenu de plus en plus fragile, des investissements votés, mais non réalisés. Le chiffre le plus inquiétant de ce compte administratif n'est peut-être pas la dette. C'est l'incapacité croissante de la Ville à réaliser les investissements qu'elle vote. En 2025, la Ville avait inscrit 2,73 milliards d'euros de crédits d'investissement. Pourtant, seuls 2,3 milliards ont été exécutés. Cela représente plus de 430 millions de dépenses d'investissement qui ne sont pas réalisées sur une seule année. Le taux d'exécution des investissements n'atteint donc que 84 %.

Dans le même temps, les recettes d'investissement enregistrent, elles aussi, un écart de 374 millions d'euros par rapport aux prévisions. Au total, ce sont plus de 800 millions d'euros d'écarts entre ce qui était annoncé et ce qui a réellement été exécuté. Des opérations sont reportées. Des marchés sont décalés. Des équipements attendus par les habitants ne voient pas le jour. Dans plusieurs arrondissements, des projets, notamment de végétalisation, validés par les conseils d'arrondissement, inscrits au budget municipal, et dont les réunions publiques avec les habitants ont déjà eu lieu, sont à l'arrêt. Les projets sont stoppés, sans aucune explication, et pourtant, vous venez encore de le dire, vous vous estimez les rois de la végétalisation.

Je m'interroge. Quels projets ont été abandonnés ? Quels crédits seront réellement reportés sur 2026 ? Que sont devenus ces 430 millions d'euros d'investissement non exécutés ? Au mois d'avril, j'ai d'ailleurs adressé un courrier à l'adjointe chargée des finances, afin d'obtenir des éléments précis sur les marchés publics, les délégations de service public, et les engagements contractuels de la Ville. A ce jour, je n'ai aucune réponse à ce courrier. Dans une période où chaque euro compte, les Parisiens sont en droit d'exiger davantage de transparence, car une collectivité ne se juge pas aux montants des investissements qu'elle affiche dans ses documents budgétaires, mais elle se juge à sa capacité à les réaliser.

Cette même logique se retrouve, malheureusement, dans un domaine où nous n'avons pourtant pas le droit à l'échec : la protection des enfants. Nous examinons aujourd'hui un vœu de l'Exécutif appelant à l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, une prérogative de l'Assemblée nationale. J'ai une pensée émue, ici, d'ailleurs, pour toutes ces familles qui ont perdu un enfant dans d'abominables conditions. L'objectif de votre vœu est évidemment légitime, et la protection des enfants n'est pas une option, comme certains d'entre vous l'ont dit. Votre vœu réclame davantage de prévention, davantage d'accompagnement, davantage de professionnels formés, davantage de soutien aux victimes et aux associations, et c'est très bien, mais ici, à la Mairie de Paris, aucun financement n'est prévu, aucun engagement budgétaire n'est détaillé, aucune trajectoire financière n'est présentée.

Encore une fois, nous retrouvons ce qui est devenu une méthode : des intentions généreuses, des annonces ambitieuses, mais aucune traduction concrète dans les budgets. Or, les enfants n'ont pas besoin de déclarations d'intention. Ils ont besoin de professionnels formés, de structures adaptées, et de dispositifs capables d'agir immédiatement, car à Paris, nous connaissons les fragilités du périscolaire depuis longtemps. Dès 2015, des alertes internes pointaient déjà les difficultés de recrutement, de formation, d'encadrement, et de supervision. Ces alertes existaient. Elles étaient connues, et pourtant, elles n'ont pas été suivies des investissements nécessaires.

Aujourd'hui, nous faisons face à une crise majeure depuis le début de l'année. 132 animateurs ont été suspendus, dont 52 pour des suspicions de violences sexuelles. Le constat est tout aussi préoccupant pour l'aide sociale à l'enfance. Les départements portent l'entière responsabilité de l'aide sociale à l'enfance. Paris n'est pas à la hauteur. On y découvre des maltraitements. Tout le monde se souvient, ici, de ces enfants rasés en guise de punition.

A Paris, l'A.S.E. est d'un autre temps. On connaît également la terrible trajectoire des enfants de l'A.S.E., qui représentent plus de 50 % des sans domicile fixe, et dont les filles plongent souvent dans la prostitution, ou deviennent les victimes de la violence des hommes. Ici, à Paris, on continue de consacrer 28 millions d'euros au placement de jeunes à l'hôtel, soit 4 millions de plus que l'année précédente. Cette pratique, interdite par la loi depuis le mois de février, expose pourtant les mineurs les plus vulnérables à l'isolement, aux addictions, aux trafics, et à toutes les formes d'exploitation.

Au fond, le fil conducteur de ce compte administratif est toujours le même : la dette augmente. Les recettes exceptionnelles disparaissent. Les investissements votés ne sont pas exécutés et les services les plus essentiels se fragilisent. Avec près de 10 milliards d'euros de dette, si nous ne sommes pas capables de réaliser les investissements promis aux Parisiens, à quoi servent les grands discours sur la protection de l'enfance, si les moyens ne suivent pas ?

Une ville se juge à ce qu'elle construit. Une ville se juge à sa capacité à préparer l'avenir. Elle se mesure à sa capacité à investir réellement et à protéger réellement les enfants, dont elle a la responsabilité. Sur ces deux sujets essentiels, force est de constater que Paris n'est aujourd'hui pas à la hauteur des enjeux, car une collectivité responsable ne se juge pas à ce qu'elle annonce, mais à ce qu'elle réalise. Lorsqu'il s'agit des enfants, nous n'avons plus le droit de confondre les intentions et les moyens.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues. Sept minutes accordées gentiment à notre groupe pour parler des comptes administratifs de la Ville de Paris, c'est un peu court, donc, je ne vais pas pouvoir entrer dans le détail. Je vais rester sur quelques grands points de principe.

Le premier point, c'est que vous avez une sous-exécution incompréhensible des investissements à la Ville de Paris. Depuis 2024, moins 170 millions d'euros d'investissements. Ils ont été budgétés. Ils n'ont pas été dépensés. Je pensais quand même qu'il y avait quelques écoles à rénover, quelques hectares d'espaces verts à créer. Bon, rien du tout sur ce point.

L'autre point important à noter, c'est que, et cela, c'est depuis maintenant dix ans, vous financez vos dépenses fixes, en gros, le salaire des fonctionnaires, par une recette variable, qui s'appelle la D.M.T.O., les frais de notaires. Cela, c'est inconsidéré. D'ailleurs, la Cour des comptes vous le redit régulièrement, puisqu'à chaque fois qu'il y a une crise immobilière, et malheureusement, elles arrivent de plus en plus fréquemment, c'est la panique générale à l'Hôtel de Ville, on fait tous les comptes, on ne sait pas comment s'en sortir, on s'arrache les cheveux. C'est une rente, l'immobilier. Il faut donc la traiter comme telle, comme une rente pétrolière. Les états intelligents qui ont une rente pétrolière, qu'est-ce qu'ils font ? Ils la mettent dans un fonds d'investissement pour le futur, donc, vous avez un socle d'1 milliard et puis, le surplus, c'est du bonus qui sert à investir pour la bifurcation écologique que nous portons, avec Sophia CHIKIROU et notre groupe.

L'autre point, aussi, c'est l'impasse dans laquelle vous êtes, et le mur va vous paraître de plus en plus haut, puisqu'Emmanuel GRÉGOIRE a gagné l'élection, il n'y a pas de doute sur ce point, mais avec un projet qui, mit bout à bout, et nous avons fait l'effort de mettre un financement en face, contrairement aux journalistes, est irréalisable avec le montant des recettes que vous avez et le taux d'emprunt que vous avez, si vous voulez rester à 12 ans d'annuité. C'est irréalisable. De deux choses l'une, soit vous allez augmenter la taxe foncière. Pour moi, c'est écrit comme cela. C'est évident. Soit vous allez rogner votre projet. Il va falloir expliquer aux écologistes et aux communistes comment vous allez faire les parcs et les logements sociaux.

Nous avons fait un vœu pour que le budget, les comptes administratifs, tiennent compte aussi du budget sensible au genre, parce que c'est dans le budget, mais on n'a pas le retour au compte administratif. C'est quand même gênant.

Maintenant, pour les minutes qui me restent, parce que le compte administratif parle du passé, on a déposé un vœu important, pour qu'il y ait un bleu budgétaire sur la question du périscolaire, parce que nous avons étudié en détail les budgets de la Ville de Paris depuis 2015. Pourquoi 2015 ? C'est parce que c'est là que le scandale est posé par l'Inspection générale. C'est là qu'il est dit qu'il manque des moyens et qu'il manque de l'argent pour régler la question du périscolaire. Depuis 2015, je n'ai pas trouvé de bleu budgétaire. C'est très compliqué à rechercher, mais j'ai tout de même fait le travail, avec une intelligence artificielle française.

Budget 2017 : moins 14 postes dans le périscolaire. Budget 2018 : moins 16 postes dans le périscolaire. Budget 2019 : moins 67 postes dans le périscolaire. Budget 2020 : les communistes, il faut leur reconnaître cela, ont déposé un amendement pour dire : "Non, non, vous maintenez le niveau, arrêtez la saignée". Moins 66 postes sont votés dans le budget. B.P. 2021 : les communistes redéposent un vœu pour mettre 30 postes en plus. Moins 33 postes votés dans le budget. Je vous épargne les budgets supplémentaires, où il y a eu des amendements pour augmenter le nombre de personnels périscolaires, où jamais cela n'a été suivi d'effet par l'Exécutif. Le B.P. 2022 : moins 94 postes. B.P. 2023 : vous alliez supprimer 102 postes, et heureusement, les communistes ont déposé un amendement, la saignée n'a été que de 17 postes en moins.

Ce n'est qu'à partir du moment où les médias se sont fait enfin l'écho des scandales du périscolaire que là, vous avez un peu paniqué, et vous avez répondu aux amendements des écologistes et des communistes, avec plus 133 postes, plus 139 postes, mais sur le B.P. 2026, je suis tombé de l'armoire, vous aviez proposé un projet de budget avec, je cite "moins 60 postes de prévus", en plein scandale du périscolaire. Heureusement, vous avez renoncé, sous la pression de vos alliés de la majorité.

Moi, la question que je pose est la même qu'Olivier FAURE à propos de DARMANIN, dans l'affaire Lyhanna. Quand vous avez un système à ce point paupérisé, budget après budget, quand vous avez toute la chaîne qui dysfonctionne, que vous aviez l'information, depuis 2015, grâce à l'Inspection générale, qu'avez-vous fait ? Où est la responsabilité politique ? L'opposition est légitime pour le demander, comme les socialistes sont légitimes pour demander à DARMANIN des comptes.

Nous attendons donc un bleu budgétaire sur le périscolaire, un bleu budgétaire pour suivre la suite des événements. Malheureusement, je crains que, comme je le disais, vu vos marges financières, vous ne mettiez pas - nous avons évalué cela à 30 millions d'euros par an - l'argent nécessaire pour rétablir un tant soit peu la filière du périscolaire. Nous avons très peur. J'espère que nous nous trompons.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - La parole est à Mme la présidente GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce qui est le plus inquiétant, pour nous, ce matin, c'est que vous n'ayez rien à redire sur ces comptes, et pire, que vous vous en félicitez. Vous présentez les comptes administratifs en ces termes : "La Ville de Paris a su déployer des efforts importants en matière de maîtrise des dépenses et d'optimisation de ses recettes de gestion, tout en continuant à investir massivement pour la justice sociale et la transition écologique". Soyons un petit peu sérieux. Oui, la situation de 2024 était profondément dégradée, avec une épargne brute qui avait atteint un niveau record catastrophique, aussi catastrophique qu'inédit.

Alors, oui, en 2025, l'épargne brute a augmenté, mais contrairement à vos propos, pas au prix d'efforts de gestion. Cela est dû à un certain nombre d'augmentations, évidemment, celle des D.M.T.O. liée au rebond du marché de l'immobilier et de l'alourdissement de la fiscalité immobilière. C'est également dû à des transferts en hausse, ou encore, à l'augmentation des dotations et compensations, mais c'est également dû à la baisse de la péréquation, puisque cela revient au niveau de 2019. Rien, dans ce compte administratif, ne traduit une stratégie durable de redressement financier. Les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter et restent installées à un niveau très élevé. Seule la fin des Jeux olympiques et paralympiques permet de limiter leur vitesse de progression.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Pardon, Madame GATEL.

Est-ce qu'il peut y avoir un peu de silence, s'il vous plaît, parce qu'on n'entend pas l'oratrice ? Merci.

Reprenez.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Faute de réforme structurelle, la Ville de Paris demeure profondément dépendante aux recettes volatiles et cycliques, comme le dénonçait la C.R.C.

Je salue, Monsieur Émile MEUNIER, le fait que vous repreniez une proposition que nous portons depuis des années, de "caper" les D.M.T.O.

Sur le second volet, et la question des investissements, on assiste, au contraire, à une baisse par rapport aux engagements, notamment sur les politiques prioritaires visant à adapter notre Capitale au dérèglement climatique. C'est un pan particulièrement important. Oui, on peut communiquer sur des chiffres globaux, mais ce qui compte, c'est ce qui a été effectivement réalisé par rapport aux engagements qui ont été pris, et s'alarmer, comme nous le faisons, de la sous-exécution.

Car la dérive des comptes obère notre capacité à investir pour préparer notre Capitale et le creusement de la dette le traduit. Autrement dit, malgré une conjoncture plus favorable, et malgré des investissements moins importants que prévu, la dette continue de progresser à un rythme extrêmement important. Pour rappel, nous "tangentons" les 10 milliards d'euros, ce qui représente au total, entre frais financiers et remboursement d'emprunt,

en investissement, comme en fonctionnement, 522 millions d'euros de dépenses, soit plus que la somme consacrée à la sécurité des Parisiens. Derrière votre "satisfecit", il est important de rappeler la réalité.

Puis, il y a eu beaucoup d'annonces, depuis votre élection, beaucoup d'annonces, notamment en matière de nouvelles dépenses. Nous assistons à un pilotage à vue, toujours en l'absence de P.I.M. Evidemment, nous sommes extrêmement inquiets, notamment pour les contribuables Parisiens.

Des recettes en hausse, des investissements en baisse, et une dette qui continue de galoper, c'est de cet état de fait que vous vous félicitez. Etonnamment, d'ailleurs, puisque vous auriez eu l'occasion aisé de vous désolidariser de la gestion erratique de votre prédécesseur. Ce n'est pas votre choix. Je ne pense pas que ce soit tant une question de loyauté à l'égard de l'ancienne Maire, que de fidélité au principe de dérive budgétaire à laquelle votre majorité nous a habitués depuis deux mandats. C'est cela, qui nous effraie. Que les Parisiens ne se méprennent pas sur votre déni. Des jours meilleurs ne sont pas pour demain, tant que vous n'accepterez pas de regarder la réalité budgétaire en face.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je laisse la parole à M. le maire COUMET, président et maire.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En vous écoutant, je repensais à quelques citations que je vais reprendre ce matin, où il a été dit : "Paris risque la banqueroute" ou : "GRÉGOIRE est le candidat du dépôt de bilan", rien que cela ! ou : "Vous avez pris l'habitude de nous faire voter des documents budgétaires dont l'imprécision et l'insincérité sont les éléments essentiels". Ou encore : "Pourquoi la Ville de Paris n'est-elle pas sous tutelle ?".

Alors, tous ces propos, ce sont des propos qui ont été tenus dans cet hémicycle. Aujourd'hui, évidemment, les paroles sont plus édulcorées, au regard, d'ailleurs, de la situation qui a été présentée dans les documents budgétaires, même si la tonalité reste, malgré tout, un peu la même. Effectivement, les discours, eux, changent peu, mais franchement, franchement, avoir demandé en son temps la mise sous tutelle de la Ville de Paris, mais, enfin, quelle faute politique ! Quelle faute politique au regard de l'intérêt des Parisiens !

Je vais terminer par une autre citation, et j'arrêterai le dictionnaire des citations. "En 2025, le déficit public s'élève à 5,1 %, et la dette publique à 115,6 %", et cette citation, c'est une citation de l'I.N.S.E.E. De qui parle-t-on ? Evidemment pas de la Ville de Paris. Ces chiffres sont ceux de la France, ceux de l'Etat, ceux du Gouvernement, ceux du Président de la République, qui compte ici un certain nombre de soutiens, et on vient d'entendre un certain nombre de leçons, à l'instant, qui m'étonnent, au regard de cette comparaison. Ces soutiens, nous les entendons beaucoup sur la dette parisienne, mais on les entend évidemment beaucoup moins sur le désengagement de l'Etat, sur lequel ma collègue Alexandra JARDIN reviendra plus précisément. Pourtant, cela, c'est de l'intérêt des Parisiens.

Je veux tout de même le dire ici, lorsqu'on parle des finances parisiennes, on ne peut pas faire comme si la Ville évoluait dans un environnement neutre, stable et loyal. Depuis des années, l'Etat demande toujours plus aux collectivités, tout en leur donnant moins de moyens et moins de liberté, et ce n'est pas une réflexion d'élus parisiens. Ce n'est pas une réflexion de représentant d'un groupe politique. C'est celle d'un maire, et les maires disent à peu près tous la même chose. L'Etat leur transfère des responsabilités sociales essentielles, sans compenser, à due proportion, l'augmentation du nombre de bénéficiaires, ni l'évolution du coût des prestations.

Pour la seule année 2025, ce reste à charge représente 142 millions d'euros pour Paris. Depuis 2014, cette dette sociale atteint 1,730 milliard d'euros. Excusez du peu ! Dans le même temps, les dotations de l'Etat à la Ville ont chuté de 60 % depuis 2010, jusqu'à faire disparaître totalement la dotation globale de fonctionnement. C'est inédit, en France. Les dépenses de péréquation et les prélèvements ont, eux, été multipliés par dix, par dix ! Les réformes fiscales successives ont réduit notre autonomie, supprimé les leviers, figé des compensations, et limité notre pouvoir de taux. Cela, vous auriez pu le rappeler aussi, cher collègue MEUNIER. Voilà la réalité. L'Etat fragilise les marges de manœuvre des collectivités, puis, certains de ses soutiens viennent dans cet hémicycle nous donner des leçons de gestion.

Alors, maintenant, venons-en à l'essentiel, et oui, on va parler de dette, chers collègues ! La dette de Paris, c'est une dette utile. C'est une dette d'investissement. C'est une dette bâtiesseuse, patrimoniale, écologique et sociale. Elle permet, cette dette, de loger les Parisiennes et les Parisiens. Elle permet d'adapter la ville au changement climatique, de "décarboner" les transports, d'améliorer l'air que respirent les enfants, comme les adultes, de végétaliser l'espace public, de rénover le bâti, de transformer durablement Paris.

Je pourrais continuer longtemps la liste de ce que la gauche et les écologistes produisent pour Paris, pour aujourd'hui, pour demain, pour la santé, pour le pouvoir d'achat, pour la transition écologique, pour la vie associative, culturelle et sportive, et pour la vie citoyenne de notre Ville, et ce n'est pas seulement nous qui le disons. C'est aussi ce que souligne l'agence "Moody's", lorsqu'elle maintient ses bonnes notes pour la Ville de Paris, et confirme notre sérieux budgétaire. Voilà pour le décor.

Venons-en maintenant au compte 2025. Je ne vais pas multiplier les chiffres. J'en ai trop dit, mais il y en a un qu'il faut retenir : 800 millions d'euros. 800 millions d'euros, c'est le montant de l'épargne brute de la Ville en 2025, autrement dit, la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. C'est ce qui permet à une collectivité de rembourser sa dette et d'autofinancer ses investissements. Une ville en faillite ne produit pas 800 millions d'euros d'épargne brute.

Ce résultat ne tombe pas du ciel. Il traduit une gestion saine, rigoureuse, maîtrisée des deniers publics des Parisiennes et des Parisiens. Il traduit un pilotage budgétaire qui a su à la fois contenir les dépenses, optimiser les recettes, et préserver notre capacité d'agir. Il démontre aussi qu'il est possible de rétablir les équilibres budgétaires de la Ville, sans renoncer à nos engagements. Ces équilibres avaient été affectés, en 2024, oui, par une année exceptionnelle, celle des Jeux olympiques et paralympiques, qui avait entraîné un niveau élevé de dépenses, dans un contexte, chacun s'en souvient, de crise immobilière.

En 2025, la Ville retrouve des marges de manœuvre, et elle le fait sans renoncer à son cap : investir pour la justice sociale, investir pour la transition écologique. Un second chiffre le montre clairement : 940 millions d'euros ont été investis, en 2025, pour financer la transition et écologique et énergétique, et avancer vers l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

Alors, oui, pour investir, il faut parfois emprunter, mais il faut regarder ce que finance l'emprunt. Il ne finance ni du fonctionnement courant, ni une fuite en avant, ni notre capacité à gérer. C'est cela, une gestion responsable. C'est tenir le compte, mais ne pas renoncer à préparer l'avenir. Nous devons, bien sûr, continuer à maîtriser nos dépenses, à optimiser nos recettes, d'autant plus dans un contexte de désengagement de l'Etat. Ce contexte contraint nous oblige à faire des choix, à hiérarchiser nos priorités, à piloter plus finement encore nos équilibres, mais nous devons le faire pour continuer à investir dans ce qui protège les Parisiennes et les Parisiens.

Pour rappel, le patrimoine de la Ville de Paris, des Parisiennes et des Parisiens, est passé de 27 à 47 milliards d'euros entre 2014 et 2025. 20 milliards d'euros de patrimoine supplémentaires en 10 ans, c'est cela, aussi, le résultat des choix d'investissements décidés par notre Conseil.

Mes chers collègues, derrière les caricatures, il y a une réalité simple : Paris tient ses comptes. Paris investit. Paris protège. Paris prépare l'avenir, et face à ceux qui annoncent chaque année la banqueroute et qui, chaque année, sont démentis par les comptes, par les agences de notation, par la réalité budgétaire, et par les transformations concrètes de la Ville, nous opposons une ligne claire : sérieux financier, justice sociale, transition écologique. C'est cette ligne que traduisent les comptes 2025, et c'est cette ligne que notre groupe continuera à défendre avec sérieux, avec rigueur, mais aussi avec confiance.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Arnaud LEHOUX.

M. Arnaud LEHOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, permettez-moi d'insister à mon tour sur le contexte dans lequel l'examen de ce compte administratif intervient. Depuis près de dix ans, les Gouvernements successifs, soutenus par les groupes de la droite et du centre de ce Conseil, ont mené une politique assumée de désengagement financier envers les territoires. Aux coupes de l'exercice 2025, s'ajoute encore, cette année, une batterie de mesures affectant directement les ressources des collectivités, pour un montant total estimé à 2 milliards d'euros. C'est le cas, notamment, de la réduction du Fonds vert, ou encore, de la dotation globale de fonctionnement.

Cette stratégie est particulièrement délétère. Elle fait porter aux collectivités, au premier rang desquelles la Ville de Paris, le coût du déficit public creusé par les choix fiscaux et budgétaires du Gouvernement. Ce déficit s'élève à plus de 152 milliards d'euros en 2025, soit 5,1 % du P.I.B., porté à titre principal par l'Etat, alors que les collectivités, elles, ne peuvent s'endetter que pour investir, jamais pour financer leur fonctionnement quotidien.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, la Ville de Paris est contributrice nette au budget national à hauteur de 1,6 milliard d'euros au titre de la péréquation et des versements fiscaux en 2025. Elle finance ainsi plus de 21 % de la péréquation nationale, et plus de 56 % de la péréquation régionale. Ce désengagement, donc, n'est pas abstrait. La stratégie de l'Etat, tenant à ne pas assortir les compétences complémentaires des ressources associées, fragilise, de fait, la capacité des collectivités à maintenir leurs services publics et à investir dans la transition écologique et sociale, au moment précis où ces investissements sont les plus nécessaires. Cette fragilisation touche tous les secteurs, y compris ceux qui sont en première ligne face aux crises sociales et environnementales.

J'en veux pour preuve l'alerte donnée par la fédération "E.S.S. France", sur l'annonce imminente, en ce mois de juin, d'une réduction des crédits dédiés à l'économie sociale et solidaire de plus de 30 %. Pourtant, l'E.S.S., c'est 14 % de l'économie parisienne. C'est 40 % des places parisiennes en E.H.P.A.D. C'est 6.000 personnes accompagnées dans des parcours d'insertion et 10.000 tonnes de déchets évités chaque année. L'E.S.S. n'est donc pas une dépense. C'est un investissement. Pour chaque euro investi, ce sont des économies futures : moins de

précarité, moins de pollution, et des bénéfices sociaux immédiats. La réduire, c'est faire le choix du court terme contre l'intérêt général.

Ainsi, alors que l'Etat se désengage, et que les collectivités sont tentées de réduire leurs investissements, la Ville de Paris doit être un modèle. Elle doit être la preuve qu'il est possible de continuer à investir pour l'avenir, pour les Parisiennes et les Parisiens, dans un contexte contraint. L'amélioration notable des principaux indicateurs financiers de ce compte administratif en témoigne : une épargne brute en hausse de 202 % par rapport à 2024, et une durée de désendettement qui passe à moins de 12 ans. Cette amélioration est le fruit d'une gestion rigoureuse, mais également d'une vision politique. Près de 50 % de nos investissements sont déjà fléchés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la preuve que rigueur et ambition ne s'opposent pas, mais se renforcent mutuellement. La question n'est donc plus de savoir si nous en avons les moyens. Les chiffres le prouvent. La question est de savoir si nous en avons la volonté.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le président CANAL, donnez-nous votre avis sur le compte administratif.

M. Grégory CANAL. - Je ne vais pas y manquer, Monsieur le Maire, car en termes de finances publiques, il faut bien reconnaître que vous vous y connaissez comme le "village Potemkine" en Russie. Tout cela est une belle illusion, et quand on gratte derrière, il n'y a pas grand-chose, car tout d'abord, en termes d'orthodoxie budgétaire, c'est quand même assez spectaculaire, vous comparez le compte administratif au précédent. Je me permets de vous rappeler que c'est une hérésie.

Normalement, on compare le compte administratif au budget primitif précédent, pour juste s'assurer de la sincérité de l'exécution des dépenses et de leur adéquation. Cela permet de voir si le budget était sincère ou pas. Je comprends évidemment votre intérêt tout à fait cynique de comparer cela à l'exercice précédent, mais normalement, la règle, et c'est l'objet d'un compte administratif, c'est que l'on compare aux prévisions, et non pas à l'exécution précédente. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que le compte administratif précédent, Sylvain MAILLARD l'a parfaitement expliqué, c'est quand même l'année des Jeux olympiques, où tout était quand même assez exceptionnel. Vous nous expliquez que les dépenses ont peu progressé, mais encore heureux, car si maintenant, l'exception devient la règle, cela pose quand même un petit problème ! Tout cela pour dire que franchement...

Madame CASTETS, vous feriez mieux de ne pas trop rire, parce que si j'étais vous, je me planquerais ! Vous étiez candidate pour être Premier Ministre. Quand on voit l'état des finances de la Ville de Paris, c'est quand même très, très inquiétant ! Moi, je dis cela comme cela, au passage. Il vaut mieux en rire qu'en pleurer, en effet !

Deuxièmement, pareil, le président de la Commission l'a dit : aucune analyse des risques, rien du tout, même pas une sous-section, même pas deux lignes. Or, je me permets quand même de préciser qu'on aurait bien voulu avoir un petit état sur l'existence de tensions sur la dette, sur les taux d'intérêt, sur les garanties d'emprunt, les engagements hors budget, des trucs qui sont anecdotiques, Madame CASTETS, mais quand même, cela peut nous intéresser.

D'autant plus qu'il ne vous aura pas échappé, dans l'intervalle, puisque c'est quand même un budget appuyé sur la spéculation immobilière, que la B.C.E. a augmenté ses taux, ce qui veut dire que les crédits vont se raréfier, donc qu'il y aura une contraction, et que vous perdrez des recettes de D.M.T.O. très rapidement. C'est une évidence que de le dire. Vous en rigolez, mais l'année prochaine, Madame CASTETS, vous rigolerez beaucoup moins. Evidemment, les législatives seront peut-être passées dans l'intervalle, donc vous pouvez sourire tranquillement. C'était le deuxième point.

Le troisième point, c'est que c'est quand même un budget d'explosion de la dette. C'est quand même absolument dingue. Oui, 9,47 milliards d'euros, Madame CASTETS, c'est juste le budget de la Ville de Paris. Chaque année, maintenant, vous nous faites une dette équivalente au budget de la Ville de Paris, sans compter les garanties d'emprunt, et là, on tape les 22 milliards d'euros, rien que cela, n'en jetez plus, en veux-tu en voilà !

La masse salariale, oui, il paraît que c'est "techno", mais c'est juste une réalité comptable : chaque année, plus 2,5. On est quasiment à 3 milliards d'euros de dette, 2,87 milliards d'euros. On va donc franchir, dans les 2 prochaines annuités, certainement les 3 milliards d'euros. C'est quand même excessivement inquiétant. Rien que la mandature HIDALGO, c'est plus 31 % d'augmentation de la masse salariale. Vous devriez "flipper" ! 1 agent pour 39 Parisiens, contre 107 à Londres, c'est particulièrement inquiétant, mais pour vous, tout va bien, continuons. 605 agents de plus en 2025, 659 en 2026, parce qu'il faut distribuer des sucres à l'intégralité des groupes, et sous-groupes, et sous-sous-groupes de la majorité de gauche de Paris. C'est inquiétant.

Dernier élément, Madame, je parle à l'adjointe aux finances, évidemment, vous devriez vous inquiéter, Madame, des redressements, pour l'année prochaine, de vos comptes publics, parce qu'on va droit dans le mur. On vous donne quelques recettes. D'ailleurs, M. GRÉGOIRE, qui a toujours une mentalité scandinave, en termes de

deniers publics, cela ne se voit pas, mais "il paraît que", il devrait prendre exemple sur les pays du Nord : des privatisations de prestations.

Nous, nous avons proposé la propreté, la réduction de la masse salariale, l'augmentation du temps de travail, la lutte contre l'absentéisme, ou encore, le ménage dans les subventions aux associations, que dis-je, des "subventions", des "redevances" ! Redevances aux salles de "shoot", aux bars associatifs, aux expériences iconoclastes aux quatre coins du monde, tout cela, n'en jetez plus, vous avez de quoi faire du ménage ! 300 millions d'euros par an, vous avez des pistes d'économies qui sont faramineuses.

Alors, évidemment, Monsieur le Maire, et Madame l'adjointe, je sais très bien que la douceur des dépenses publiques est quelque chose, à Paris, d'absolument irréfragable, dont on ne peut pas se lasser, mais je me permets de vous faire philosopher sur ces petits mots de Mme de Sévigné : "Attention, Madame, aux sucreries. Elles gâchent les dents". Si j'étais vous, je ferais très attention.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le président CANAL.

La parole est à Mme la présidente PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, Monsieur CANAL, je crois que vos conseils, vous pouvez vous les garder, parce qu'en fin de compte, vous les avez donnés aux Parisiens. Les Parisiens ont quand même choisi de repartir avec nous. Je pense donc que vous pouvez vraiment les garder. Vous nous donnez des conseils que vous avez proposés dans votre campagne municipale, et les Parisiens n'en veulent pas, voilà, donc, gardez-les ! C'est tout ! Ce n'est pas compliqué !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - On n'interpelle pas l'oratrice, s'il vous plaît.

Allez-y.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Moi, je veux à mon tour saluer la solidité financière de notre collectivité et la qualité de sa gestion, dans un contexte où l'Etat se désengage trop souvent de ses responsabilités et fait peser sur les collectivités locales des contraintes toujours plus fortes. Cette situation financière constitue une force précieuse, mais nous oblige également, car la bonne santé financière n'est jamais une fin en soi. Elle est un levier. Elle est la condition qui nous permet de poursuivre les investissements nécessaires, et de donner corps au mandat qui nous a été confié.

C'est pourquoi notre groupe souhaite insister sur l'un des engagements dont nous sommes particulièrement fiers : le logement. Je souhaite l'aborder sous l'angle de la poursuite de notre politique de création de logements publics abordables, et de notre objectif de 60.000 logements pour cette mandature. Nous savons exactement ce qu'il faut faire : transformer les bureaux vacants en logements, mettre fin aux meublés touristiques permanents, et tout mettre en œuvre pour remettre sur le marché les dizaines de milliers de logements vacants et résidences secondaires.

Nous savons également qu'il nous faut renforcer les moyens de contrôle, en créant une véritable brigade de protection du logement, afin de faire respecter partout l'encadrement des loyers. Par ailleurs, le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, nous l'a dit à de nombreuses reprises, nous voulons qu'aucun enfant ne dorme à la rue. Cet objectif est à la fois ambitieux et indispensable. Il implique notamment la création de 4.000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires.

Nous sommes fiers de porter cet engagement et de nous donner les moyens de le tenir, mais notre ambition ne s'arrête pas au logement. C'est aussi la création de 100 nouveaux lieux de soins de proximité en secteur 1, et la mise en place d'une mutuelle municipale, afin que personne ne renonce à se soigner. C'est également la poursuite et l'amplification de nos politiques publiques de rénovation énergétique des écoles et des logements sociaux, alors même que l'urgence climatique et sociale nous impose d'accélérer. C'est encore le renforcement de nos politiques culturelles et sportives, le soutien au monde de la culture, le développement de nouveaux équipements culturels dans les quartiers populaires, la création de la ceinture verte et sportive, et le déploiement de 50 nouveaux équipements sportifs de proximité, car, dans ce domaine aussi, nous savons que des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Tous ces engagements dessinent la ville populaire que nous voulons construire, une ville qui protège, qui émancipe, et qui n'abandonne personne. Comme nous l'avons démontré avec la gratuité des cantines pour les familles qui en ont besoin, nous savons que ces engagements peuvent devenir des réalités concrètes, lorsque la volonté politique est au rendez-vous.

Mes chers collègues, si nous voulons mener à bien ces investissements, donnons-nous les moyens de nos ambitions. Cela implique d'augmenter progressivement nos budgets d'investissement, pour atteindre, à terme, 2 milliards d'euros par an. Cela implique également de réfléchir, dès aujourd'hui, à la création de nouvelles recettes, car une collectivité bien gérée n'est pas une collectivité qui renonce à ses ambitions. C'est une collectivité qui se donne les moyens de les réaliser. Notre groupe restera pleinement mobilisé pour tenir les engagements pour lesquels nous avons été élus.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Je donne la parole à Mme de COMPREIGNAC, et il reste 13 orateurs, de mémoire, sur ce débat.

J'ai fait une bêtise, parce qu'il y a eu un changement d'orateur. C'est Mme VERZELETTI qui peut prendre la parole.

Mme Céline VERZELETTI. - Monsieur le Maire, chers collègues, la multiplication des affaires pédocriminelles et des violences sexistes et sexuelles est un fléau, et sa dimension systémique n'est plus à démontrer. Aussi, l'urgence à utiliser toutes les lignes budgétaires et tous les moyens pour traiter les signalements et les plaintes, cette urgence doit être partagée. Alors, ce que nous proposons, c'est par rapport à l'excédent par rapport au budget spécial de la Préfecture, que cet excédent soit réorienté vers la création et la modernisation d'espaces d'accueil confidentiels et de structures dédiées, comme les salles Mélanie, pour le recueil de la parole des enfants et des mineurs victimes, ainsi que des femmes victimes de violences sexuelles et sexistes, que ce soit au sein des commissariats, ou au sein de la Brigade de protection des mineurs.

Nous proposons aussi et nous pensons que le budget spécial de la Préfecture peut cofinancer, avec la Mairie, des postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et des permanences de psychologues associatifs par le biais de la convention, parce que nous pensons que, oui, il y a un problème de moyens, et que seuls MACRON, NUÑEZ et DARMANIN pensent qu'il y a suffisamment de moyens pour lutter contre ce fléau.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je redonne, et je m'en excuse, la parole à Mme de COMPREIGNAC, à qui j'ai pris quelques secondes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

A lire le projet de délibération qui présente ce compte administratif, on pourrait croire que les finances parisiennes sont enfin sur la voie du redressement. Vous parlez de gestion saine, équilibrée. Vous mettez en avant une épargne brute qui augmente, mais lorsqu'on regarde les chiffres de près, la réalité apparaît. Oui, les recettes de fonctionnement progressent fortement pour atteindre plus de 10 milliards d'euros, mais cette amélioration résulte essentiellement du rebond du marché immobilier et de la hausse des recettes associées, dont on sait à quel point il est fragile.

Pendant ce temps, les dépenses de fonctionnement continuent de progresser : 9,2 milliards d'euros, avec une masse salariale qui augmente encore à près de 3 milliards d'euros. Pourtant, nous ne disposons toujours pas d'une véritable réflexion sur l'efficacité de la dépense publique et sur l'amélioration concrète des services rendus aux Parisiens.

Plus préoccupant encore, l'amélioration affichée des comptes est aussi le résultat d'un ralentissement de l'investissement, et ce recul touche précisément les politiques que vous présentez comme prioritaires : le Plan Climat, moins 10 % ; le programme "Paris Frais", moins 30 % ; l'accessibilité, moins 22 % ; les cours "oasis", moins 60 % d'exécution budgétaire, par rapport au budget primitif dont on parlait tout à l'heure. Même constat pour des politiques du quotidien : les crédits consacrés aux activités périscolaires sont inférieurs aux prévisions, dans le contexte que l'on connaît, et qui est un scandale, tandis que les dépenses d'entretien de la voirie reculent, elles aussi.

Enfin, et c'est sans doute le pire, malgré cette baisse des investissements, la dette augmente à un rythme particulièrement préoccupant. La Ville a encore contracté près d'1 milliard d'euros d'emprunt nouveau en 2025. C'est là tout le paradoxe de ce compte administratif. Malgré des recettes en forte hausse, malgré des investissements moins élevés que prévu, malgré une conjoncture plus favorable, la dette continue de progresser massivement. C'est pourquoi nous ne partageons pas votre satisfaction. Derrière l'amélioration ponctuelle de certains indicateurs, les fragilités structurelles demeurent intactes.

Monsieur le Maire, vous arrivez à vous féliciter d'un document qui est avant tout le bilan de la gestion d'Anne HIDALGO, et cela nous inquiète. Est-ce à dire que vous allez faire la même chose que votre prédécesseur ? Vous donnez le sentiment d'une parfaite continuité. Pourtant, nous sommes bien convaincus, au groupe Paris au centre, que c'est une vraie remise à plat qu'il faut entreprendre, pour rectifier la trajectoire financière de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme JARDIN, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

Mme Alexandra JARDIN. - Bonjour.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion de l'étude et du débat sur le compte administratif 2025, je souhaitais tout particulièrement revenir sur une des priorités de notre majorité, à savoir la solidarité.

Oui, disons-le une fois de plus, Paris est la première collectivité solidaire de France. En 2025, ce sont plus de 2,703 milliards d'euros du budget que nous avons consacré à la santé et à l'action sociale. Derrière ce budget, il y a des familles, des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes en

difficulté, des réfugiés, qui trouvent dans l'action de notre ville un soutien concret tout au long de leur parcours de vie. Paris a fait, et continuera à faire le choix d'être une ville solidaire.

Cette ambition se traduit aussi dans notre politique de logement. Après Vienne, Paris est la capitale européenne qui investit le plus pour permettre aux classes populaires de se loger dans notre ville. C'est près de 700.000 Parisiens et Parisiennes qui vivent aujourd'hui dans le logement social. Cette ambition s'exprime également dans tout ce que nous faisons pour renforcer l'égalité des chances à l'école, dans le sport, dans le loisir, auprès des étudiantes et des étudiants, dans les quartiers populaires, ou encore, pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle.

Car la solidarité, ce n'est pas seulement réparer les injustices. C'est permettre à chacun, chacune, de construire son avenir. Cette ambition de justice sociale, nous continuerons à la porter, malgré, il faut le dire, nous sommes plusieurs à l'avoir rappelé, un désengagement et une pression financière croissantes de l'Etat. Oui, il me semble important de rappeler, dans ce débat sur le compte administratif 2025, que la principale raison de tension financière que connaissent, aujourd'hui, toutes les collectivités en France, résulte directement des choix budgétaires et fiscaux imposés par l'Etat. Depuis plusieurs années, celui-ci réduit nos marges de manœuvre, tout en nous imposant chaque jour des charges plus contraintes.

Le financement des dépenses de solidarité est sans doute, justement, l'exemple le plus frappant. L'Etat a transféré la responsabilité aux collectivités de financer plusieurs prestations essentielles comme l'A.P.A., la P.C.H., ou encore, le R.S.A., sans assurer une compensation à la hauteur. Chaque année, les dépenses augmentent, mais les compensations ne suivent pas. Ainsi, en une seule année, et M. COUMET nous l'a déjà rappelé, ce sont 142 millions d'euros de dépenses sociales obligatoires qui n'ont pas été compensés par l'Etat. Depuis 2014, ce reste à charge atteint 1,73 milliard d'euros, mais, je vous rassure, le désengagement de l'Etat ne s'arrête pas là.

Entre 2010 et 2025, les dotations versées à la Ville de Paris ont chuté de 60 % et, dans le même temps, la contribution légitime de Paris à la péréquation entre les territoires a été multipliée par 10. Ainsi, en 2025, la Ville de Paris a versé plus de 1,6 milliard d'euros à l'Etat et aux différents fonds de péréquation, ce qui représente, sur les 5 dernières années, plus de 8,3 milliards d'euros.

A cela, s'ajoutent les réformes fiscales qui, réforme après réforme, rongent progressivement l'autonomie financière des collectivités locales, et mettent à mal un principe fondamental de notre Constitution, qui est celui de la libre administration des collectivités territoriales.

A cela, s'ajoutent, enfin, et on va parler de la masse salariale, les décisions salariales, qui sont prises sans concertation, ni compensations suffisantes. Pour Paris, cela représente un coût de 133 millions d'euros, en année pleine, d'augmentation de nos dépenses de masse salariale, non compensée.

Pour résumer, année après année, l'Etat nous transfère des charges, réduit et ponctionne nos recettes, et ronge notre autonomie fiscale. Pourtant, Paris continue d'investir, de protéger et d'agir. C'est ce que montre ce compte administratif, qui montre qu'en dépit d'un contexte financier de plus en plus contraint, notre collectivité a su préserver ses priorités et maintenir son engagement au service des Parisiens et des Parisiennes. C'est ce bilan, à la fois rigoureux et solidaire, que nous pouvons saluer aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Tom ROUFFIO, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

M. Tom ROUFFIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, mais je vais m'attarder sur ce que ce compte administratif dit, et sur ce que ce compte administratif dit de nos choix politiques.

La droite et le centre nous annonçaient, l'année dernière, une ville au bord du gouffre. Pourtant, un an plus tard, les faits sont là et ils sont têtus. L'épargne brute atteint 800 millions d'euros, en forte progression. La durée de désendettement revient à 11,7 années, contre plus de 32 ans l'année dernière. Le fond de renouvellement redevient positif, à près de 210 millions d'euros. Ces comptes montrent donc que Paris n'est pas dans une logique de fuite en avant. La Ville redresse ses indicateurs, maîtrise ses dépenses de fonctionnement, et maintient sa capacité à investir.

Oui, la dette, je vous l'accorde, reste un sujet. Elle atteint près de 10 milliards d'euros fin 2025. Nous ne le regardons ni avec panique, ni avec déni, mais avec lucidité, mais posons le débat : à quoi sert, finalement, cette dette ? C'est une dette qui finance des écoles, des logements, des équipements publics, des aménagements de voirie, de la rénovation énergétique et, finalement, l'adaptation climatique. Ce n'est pas une dette morte. C'est une dette qui construit, qui protège et prépare le Paris d'après.

Le vrai risque serait de couper dans l'avenir pour afficher un équilibre de façade, ce que la droite demande. Ce serait économiser quelques millions pour en payer des centaines demain. Le dérèglement climatique est déjà là et la facture de l'inaction sera toujours plus élevée que celle de la prévention. Pour notre groupe, le sérieux budgétaire ne consiste pas à réduire les capacités d'action de la collectivité. Il consiste, au contraire, à garantir dans la durée les

moyens nécessaires pour répondre aux défis de notre temps. Cette exigence vaut tout particulièrement pour les services qui interviennent en première ligne, lorsque surviennent des crises, qu'elles soient climatiques, sanitaires, ou sécuritaires.

C'est dans cet esprit que je souhaite dire un mot du budget spécial de la Préfecture de police de Paris, et plus particulièrement de celui de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. En 2025, ce budget représente 676,7 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 64 millions d'euros d'investissement. Les dépenses de personnels, que l'on salue au passage, et que l'on remercie pour leur action, constituent la part principale, à hauteur de 77 % de ce budget, mais pour protéger les Parisiennes et Parisiens, c'est aussi garantir dans la durée les moyens de cette protection, car derrière chaque intervention, chaque équipement, chaque investissement, il y a une question essentielle, celle des ressources dont disposent la Ville et la collectivité pour agir.

C'est pourquoi, la discussion budgétaire d'aujourd'hui ne peut pas s'arrêter au constat de la bonne exécution de nos dépenses. Elle doit aussi porter sur notre capacité à financer durablement nos politiques publiques. Paris contribue déjà, à hauteur de plus de 1,6 milliard d'euros, à la péréquation et aux versements fiscaux. Nous ne contestons pas la solidarité entre territoires, mais nous contestons la logique qui consiste à demander toujours plus aux collectivités qui investissent, sans leur donner de nouveaux leviers.

Ces leviers supplémentaires sont rendus d'autant plus nécessaires par notre dépendance structurelle aux D.M.T.O., que tout le monde a manifestement dénoncée, et que nous dénonçons, nous, depuis plusieurs années, notamment l'année dernière, avec Alice TIMSIT. La volatilité de cette recette menace tous les ans la réalité des projections budgétaires, ainsi que les équilibres financiers. Or, à Paris, le marché immobilier n'est pas un marché comme les autres. Nous devons pouvoir instaurer un niveau spécifique de D.M.T.O. pour les super transactions immobilières, quand des biens se vendent à des montants hors normes. Il est légitime qu'une part plus importante de cette richesse contribue aux logements, aux services publics, et à l'adaptation climatique, parce qu'au fond, cette exigence de justice fiscale vaut aussi pour les recettes que la Ville est déjà en droit de percevoir, et qui lui échappent encore.

Je veux souligner les propos de Ian BROSSAT qui révélait que l'on avait un manque à gagner de 83 millions d'euros sur la taxe d'habitation et sur les résidences secondaires. Pour autant, le nombre de résidences, comme il le soulignait, continue d'augmenter, à Paris. Cette situation mérite toute notre attention. Lorsque certains multipropriétaires déclarent comme résidence principale un logement qui ne l'est pas, ce n'est pas une optimisation. C'est ce que l'on appelle une fraude, qui prive la Ville de recettes indispensables au financement du logement, des services publics, et de la transition écologique. Nous devons et pouvons donc demander un partenariat renforcé entre la Ville de Paris et la DGFIP pour croiser les données, identifier les fausses déclarations, et récupérer les sommes dues.

Avant de demander toujours plus d'efforts aux Parisiens et aux Parisiennes, commençons par faire respecter l'impôt là où il est, et là où il est dû. Ce n'est pas une logique punitive. C'est finalement une logique de justice. Dans une ville sous tension, la rente immobilière ne peut pas être mieux protégée que le droit au logement. La spéculation ne peut pas être mieux traitée que l'intérêt général. Notre responsabilité, comme majorité, est de ne pas opposer la rigueur budgétaire à l'investissement public, car, au fond, le débat est là. Pour certains, dès qu'une collectivité est confrontée à des contraintes financières, la réponse, à droite, est toujours la même : réduire la voilure, reporter les investissements, renoncer, finalement, à l'action publique. Ce n'est pas notre choix, et c'est pourquoi notre groupe votera ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole avait été demandée par M. Geoffroy BOULARD.

Monsieur le Maire, je vous laisse la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe "Paris Liberté !" alerte à nouveau ce matin, avec Sylvain MAILLARD, sur la fragilité de certaines recettes ; avec Grégory CANAL, notre coprésident, sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; avec Agnès EVREN, sur la performance de l'action public ; avec Éric SCHAHN et Jérémy REDLER, sur la soutenabilité de votre trajectoire financière, et en particulier, celle de la dette.

Je souhaite, pour ma part, revenir sur ces chiffres qui nous disent quelque chose de l'évolution de Paris, et des défis auxquels notre Ville devra faire face, dans les années à venir, car derrière les colonnes budgétaires, vous le savez, il y a une réalité humaine. Les indicateurs présentés montrent, d'abord, un contexte économique fragile. La croissance reste limitée à environ 0,2 ou 0,3 %. Le chômage parisien atteint désormais plus de 6 % de la population active et l'inflation repart à la hausse, avec 2,2 % sur 1 an.

Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires du R.S.A. progresse encore, pour atteindre, cette fois, 63.000 allocataires à Paris, soit 1.000 bénéficiaires supplémentaires en 1 an. Les dépenses consacrées aux allocations individuelles de solidarité atteignent 283 millions d'euros à fin mai, c'est-à-dire le montant équivalent, même au-delà, à la même période de l'an dernier. Ces chiffres ne sont pas seulement des lignes comptables. Ils nous parlent d'une

ville qui vieillit, d'une précarité qui demeure présente dans nos rues, dans nos immeubles, et de besoins sociaux qui continueront à croître, dans les années à venir.

Or, la question qui se pose, chers collègues, aujourd'hui, est simple : comment prépare-t-on le Paris de demain ? Je veux dire, sans polémiques inutiles : accompagner le vieillissement de la population ne consiste pas uniquement à augmenter les dépenses sociales. Cela suppose également, et en priorité, d'anticiper et d'investir, on en a parlé tout à l'heure, investir pour adapter, enfin, les logements pour nos aînés. Investir pour améliorer l'accessibilité de l'espace public. Investir pour renforcer le maintien à domicile. Investir pour développer le lien social, lutter contre l'isolement, et permettre à chacun de vivre dignement dans son quartier, par l'accompagnement médico-social.

Sur ce sujet, il faut reconnaître que vous avez parfois laissé passer certaines situations, des situations qui se sont dégradées fortement, depuis de trop nombreuses années, et notamment sur la résidence Beloeuil, votre résidence sociale à Neuilly. Je pense qu'il convient d'élargir ces alertes et ces signalements sur le manque d'accompagnement médico-social financé par la Ville de Paris à toutes les résidences municipales parisiennes, mais les investissements nécessaires ne concernent pas seulement nos aînés. Ils concernent également les générations qui arrivent.

La rénovation énergétique des écoles, des crèches, de nos équipements sportifs, culturels, ou associatifs, constitue, elle aussi, un enjeu essentiel de cohésion sociale et d'attractivité. Ce "plan Marshall" d'investissement du quotidien, il est certes moins visible qu'une tour Triangle, c'est sûr. Pourtant, ce sont eux qui sont nécessaires pour que les Parisiens retrouvent le goût de vivre à Paris, lorsqu'ils déposent leurs enfants à la crèche, lorsqu'ils accompagnent leurs enfants à l'école, ou lorsqu'ils fréquentent les équipements publics de proximité. C'est pourquoi, je souhaite saluer la démarche qui a été lancée, de l'Exécutif, "enfin", j'ai envie de dire, d'élaborer le plan d'investissement à l'échelle de la mandature.

Nous avons besoin de visibilité, de décentralisation équitable. Nous avons besoin de priorités concertées, clairement identifiées. Nous avons besoin de savoir quels équipements seront rénovés, modernisés, adaptés, dans les années qui suivent, et ceux qui seront transférés aux mairies d'arrondissement, avec les moyens, car au-delà de la question du vieillissement, Paris fait face à un second défi démographique, et vous le savez, celui du départ des familles. Depuis plusieurs années, de nombreux ménages quittent la Capitale, faute de logements adaptés, faute de perspectives de parcours résidentiel, ou simplement, parce que le coût de la vie rend leur installation durable de plus en plus difficile.

Or, une ville qui ne parvient plus à retenir ses familles prend le risque de fragiliser progressivement sa cohésion. Les familles font vivre nos écoles. Les familles font vivre nos commerces de proximité. Les familles font vivre nos associations et font vivre nos quartiers. La meilleure politique sociale de long terme n'est pas seulement celle qui accompagne les difficultés. C'est celle, aussi, qui permet aux familles, aux actifs, à des classes moyennes, de continuer à vivre à Paris et d'y construire leur avenir.

Personne ne vous demande de renier, Monsieur le Maire, votre héritage, et l'héritage dont vous êtes en partie responsable. Vous en êtes le continuateur, mais chacun est en droit d'attendre que cette nouvelle mandature sache tirer les enseignements des réussites comme des erreurs du passé, avec lucidité et sans tabou. Les critiques formulées de manière raisonnable et constructive ne sont pas des procès d'intention. Elles constituent souvent des alertes utiles et parfois même des pistes d'amélioration.

Je forme le vœu que cette nouvelle étape permette d'entendre davantage ces remarques, y compris lorsqu'elles émanent de l'opposition, car, au fond, nous partageons tous la même responsabilité : préparer un Paris capable d'accompagner nos aînés, protéger les plus fragiles, entretenir correctement ses équipements publics, et demeurer attractive pour les familles qui font cette vitalité. C'est à cette aune que seront jugés vos choix budgétaires, au cours des prochaines années.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Marion WALLER, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

Mme Marion WALLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le résultat du compte administratif de l'année 2025 prouve à nouveau qu'il est possible de porter des politiques ambitieuses en matière de climat, de services publics, de culture, tout en ayant une gestion saine des finances de la Ville, alors que l'on nous rabâche qu'il faudrait plus d'austérité, alors que l'on observe un recul grave sur ces questions, dans d'autres collectivités et au niveau de l'Etat.

938 millions d'euros investis en 2025 dans la transition écologique à Paris, soit près de la moitié de notre budget d'investissement, voici ce qui est plébiscité par les Parisiens et qui est nécessaire pour que la Ville émette moins et qu'elle s'adapte au changement climatique, alors que nous allons vivre une nouvelle semaine de forte chaleur. Ces dépenses sont une question de survie climatique.

Dans un contexte où des agences nationales dédiées à l'écologie sont attaquées, où les conclusions des scientifiques sont de moins en moins écoutées, nous pouvons être fiers que Paris montre la voie, en respectant les objectifs du Plan Climat, en investissant massivement pour que cette Ville puisse faire face au défi climatique.

Nous pouvons être fiers des 44 millions d'euros investis pour la végétalisation de notre Ville, rien que l'année dernière, des 24 millions d'euros pour les parcs et jardins, des 571 millions d'euros investis pour décarboner le secteur du bâtiment. Nous pouvons être fiers, aussi, des investissements dans la transformation de l'espace public qui a été tant décriée, et qui est désormais regardée, dans le monde entier, comme un modèle, avec, en 2025, 77 millions d'euros dédiés à la piétonnisation des rues, 40 millions d'euros pour les pistes cyclables.

On a pu entendre, ici même, que cette gestion allait vers la faillite. Ce compte administratif est une nouvelle preuve du contraire, et surtout, il nous met face à nos responsabilités. Qui imagine aujourd'hui Paris sans ces changements, sans ces pistes cyclables, sans ces logements rénovés, sans cette biodiversité ? Bien gérer une collectivité revient à anticiper les défis futurs et mettre en face les investissements qui s'imposent.

Cela vaut aussi bien pour le climat, que pour tout ce qui nous permet encore de nous parler, nous éveiller, nous interpeller. Je pense bien sûr à la culture, qui est attaquée de toutes parts. Je suis fière que Paris ne suive pas le mouvement de ceux qui, au nom d'une certaine orthodoxie budgétaire, suppriment presque tout soutien à la culture, comme dans les Pays de la Loire. Nous ne voulons pas de cette forme de rationalisation que vous appelez de vos vœux. Nous pouvons donc nous réjouir des dépenses culturelles ambitieuses présentes dans ce compte administratif, avec, par exemple, 88 millions d'euros de subventions en faveur d'établissements culturels et de théâtres, pour la vitalité du spectacle vivant, de la musique, du cirque et de l'art de rue, ou encore, les 11,9 millions d'euros d'investissements nouveaux pour les musées, ou 9,8 millions d'euros pour les bibliothèques et médiathèques.

Nous sommes fiers de ce Paris qui ne baisse pas les bras face aux attaques envers le monde de la culture, qui permet aux artistes de continuer à vivre ici, aux citoyens d'accéder gratuitement, ou à des prix abordables, à une très grande offre. C'est un autre élément de survie démocratique.

Alors, mes chers collègues, continuons à investir avec ambition pour l'avenir de notre Ville, pour le climat, pour la culture, plutôt que de céder à l'immobilisme et au repli.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Jeanne OUVRET, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais profiter de mon temps de parole pour évoquer deux vœux, déposés par nos collègues. Tout d'abord, le vœu déposé par le Nouveau Paris Populaire nous permet d'aborder un enjeu majeur concernant les moyens consacrés à la Préfecture de police, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. D'abord, un chiffre : seulement 7 % des victimes de viols, tentatives de viols, et agressions sexuelles, déclarent avoir porté plainte en 2023. Derrière ce chiffre alarmant, se trouvent plusieurs facteurs : la peur de ne pas être cru, un manque de confiance dans la capacité de la justice à apporter une réponse, mais aussi, la crainte d'un accueil inadéquat, ou le souvenir d'expériences déjà vécues comme traumatisantes, un manque de confidentialité, un manque de sécurité et d'écoute. C'est pourquoi, nous partageons pleinement l'objectif de ce vœu du Nouveau Paris Populaire et son intention : améliorer les conditions d'accueil des victimes des violences dans les commissariats parisiens. C'est une nécessité absolue, à laquelle nous souscrivons.

Néanmoins, il y a quelques difficultés de rédaction, et sur la question de l'excédent d'investissement, celui-ci ne peut pas être affecté par le Conseil de Paris de cette manière. C'est dans le cadre de l'examen du budget, notamment du budget supplémentaire, que ces arbitrages pourraient être adoptés. C'est pourquoi, le groupe Ecologiste et Social de Paris, tout en partageant l'objectif et l'esprit du vœu, s'abstiendra sur votre vœu.

Ensuite, le vœu du groupe "Paris Liberté !" concernant le renouvellement du plan de vidéosurveillance de notre Ville. Nous pensons, à ce sujet, que plutôt que d'aborder ou d'installer davantage de caméras, nous devrions plutôt nous poser la question de quel bilan nous tirons de ces 16 années de vidéosurveillance à Paris. La Cour des comptes a pointé un mode de financement coûteux et inadéquat. Quant à l'accès aux données permettant d'apprécier l'utilité réelle du dispositif, il s'est souvent révélé complexe.

Les travaux disponibles plus en général sur la vidéosurveillance ne démontrent pas d'effet dissuasif des caméras fixes, et montrent souvent plutôt des phénomènes de déport, mais non de disparition des infractions. Plus généralement, encore, sur le plan judiciaire, les caméras seraient utilisées, en moyenne, dans 1 enquête sur 10, et fourniraient un indice ou preuve dans 1,1 % des enquêtes au total.

Nous devons également nous interroger plutôt sur le modèle de société que dessine l'accumulation permanente de dispositifs de surveillance, notamment de surveillance algorithmique. La vidéosurveillance algorithmique repose sur un système dont les biais sont largement documentés, pouvant conduire à des erreurs

d'analyse et de discrimination. Une ville vivante est une ville où la liberté dans l'espace public demeure la règle, et la surveillance, l'exception. C'est pourquoi, nous voterons contre ce vœu de "Paris Liberté !".

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Agnès EVREN, je vous laisse la parole.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vais réduire mon intervention pour vous parler des propositions que font "Paris Liberté !", parce que les Parisiens ont le droit de savoir où va leur argent. Ils ont le droit d'exiger des résultats. Ils ont le droit des comptes. Alors, l'argent public n'est pas de l'argent de poche, je tiens à le rappeler. Chaque euro doit être mis au service des Parisiens.

Si vous souhaitez réellement engager la baisse des dépenses, nous vous proposons trois mesures simples. La première, c'est un audit complet des comités, observatoires, et conseils existants, pour évaluer leur efficacité réelle. La deuxième proposition, c'est une règle d'or, dont mon cher collègue Grégory CANAL a parlé avec brio, pour que pour chaque nouvelle structure créée, il y ait, en face, deux structures supprimées, la publication annuelle du coût de la mission et des résultats de chacune d'entre elles.

Ce que nous proposons, ce n'est pas de l'idéologie. C'est de la gestion saine. Le choix est simple : c'est donc ou de continuer à financer une surbureaucratie, ou financer les services publics que les Parisiens utilisent réellement. Notre choix est clair : moins de structures inutiles, plus de sécurité, plus de propreté, plus de services de proximité. Avant de demander toujours plus aux contribuables, apprenez d'abord à dépenser mieux leur argent !

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame EVREN.

Pour vous répondre, ou pas, d'ailleurs, M. Alexandre MENNUCCI.

M. Alexandre MENNUCCI. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je vais évoquer le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de Paris, mais, avant, quelques mots, tout de même, pour répondre à Mme EVREN, et à M. CANAL et ses collègues. Lorsque je vous entends et que je me rappelle que vous êtes les conseillers ou les soutiens d'un Gouvernement qui a accru la dette de 1.200 milliards d'euros, je n'arrive pas à me réprimer de penser que vous êtes dans la même situation que le conducteur qui vient de mettre sa voiture dans le fossé, et qui prétendrait nous refaire passer notre permis !

Si vous voulez, l'exercice que nous allons apprécier s'inscrit dans une année budgétaire exigeante, compliquée, qui est liée, comme l'a dit le président COUMET, à des exigences de l'Etat liées à son incurie. L'Etat appelle les collectivités territoriales à participer à l'effort de redressement des finances publiques, et dans ce cadre, les crédits du budget spécial ont été ajustés, afin de garantir la continuité des missions de la Préfecture de police, tout en respectant les impératifs de maîtrise de la dépense publique.

Les résultats qui nous ont été présentés par la Préfecture de police témoignent d'une gestion globalement rigoureuse et responsable. Le compte administratif affiche un taux d'exécution de plus de 90 % en recettes, avec près de 750 millions d'euros de titres émis, et de plus de 89 % en dépenses, avec 740 millions d'euros de mandats émis. Il se conclut par un excédent d'exercice de plus de 9 millions d'euros, portant le résultat global cumulé à plus de 67 millions d'euros. Ce niveau permet de maintenir un fonds de roulement conforme aux recommandations de la Direction régionale des Finances publiques.

Au-delà de ces chiffres, ce compte administratif traduit une réalité essentielle. Tout au long de l'année 2025, les services de la Préfecture de police ont continué à assurer pleinement leurs missions au service des habitants de notre territoire. Derrière ces crédits, il y a l'activité quotidienne des commissariats, la gestion des risques, les dispositifs de protection civile, la sécurisation des grands événements, mais aussi, l'ensemble des fonctions indispensables au bon fonctionnement de notre Capitale.

Je souhaite souligner que ce budget demeure très largement consacré aux missions de secours, assurées par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui représentent plus des trois quarts, n'en déplaie à Mme CHIKIROU, des crédits exécutés. A ce titre, je veux adresser, au nom de notre groupe, et peut-être vous y associerez-vous, notre reconnaissance aux femmes et aux hommes de la B.S.P.P., car chaque jour, ils interviennent avec professionnalisme, courage, et dévouement, pour protéger nos concitoyens, dans des conditions souvent particulièrement exigeantes. Leur engagement constitue l'un des piliers de la sécurité de notre territoire.

L'année 2025 a permis de poursuivre un important effort d'investissement significatif en leur faveur, avec plus de 49 millions d'euros consacrés à la modernisation des casernes, à l'acquisition des véhicules de secours, de matériels d'intervention, d'équipements de protection individuelle, et d'outils numériques. Ces investissements sont

indispensables pour garantir aux sapeurs-pompiers de disposer des moyens adaptés à des risques toujours plus complexes, et à des interventions toujours plus nombreuses.

Madame CHIKIROU et Monsieur MEUNIER, si vous pouviez arrêter d'enfoncer des portes ouvertes en nous faisant passer cela pour des arcs de triomphe, cela nous ferait plaisir !

Les investissements destinés aux administrations parisiennes de la Préfecture de police se sont poursuivis, notamment...

Madame CHIKIROU, moi, je n'ai pas voté Nicolas SARKOZY, en 2007 !

Si les taux d'exécution en investissement sont inférieurs à ceux de 2024, cette situation résulte principalement de décalages de calendrier et de retards de livraison, notamment pour certains véhicules de secours. Les dépenses de fonctionnement restent, quant à elles, maîtrisées. Les dépenses de personnel diminuent par rapport en 2024, en raison, vous l'avez dit, du caractère exceptionnel des Jeux olympiques et paralympiques.

Face aux défis auxquels notre territoire est confronté, il est indispensable que les services de la Préfecture de police disposent des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de leurs missions.

M. CANAL a terminé sur une citation de Mme de Sévigné. S'adressant à Mme CHIKIROU, et à vous, Monsieur CANAL, je terminerai sur une de Churchill, qui disait de Clément Attlee : "Il est très modeste, mais il a toutes les raisons de l'être". Je crois que cela s'applique à vous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

S'il vous plaît, Madame CHIKIROU.

Je donne la parole à M. DURAND-RAUCHER.

Monsieur DURAND-RAUCHER, ne vous laissez pas prendre votre place.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je pense que cela va être un peu plus calme et un peu moins polémique, je m'en excuse.

Je n'en demande pas tant, mais effectivement, je vais parler d'un vœu rattaché sur ces comptes. En l'occurrence, je vais parler du vœu rattaché à la Préfecture de police, concernant l'usage des L.B.D., déposé par le Nouveau Paris Populaire.

Je n'ai pas besoin de commentaires, merci, chers collègues. Je peux parler tout seul, vous êtes bien gentils.

La question étant celle du maintien de l'ordre et de la manière dont le maintien de l'ordre est proportionnel. Ce sur quoi je voudrais insister, c'est sur ce qui a été dit depuis le début, depuis la mise en place des L.B.D., c'est-à-dire des lanceurs de balles de défense. Depuis le début, il a bien été dit que cela devait être utilisé dans certains cas spécifiques. Pourtant, de fait, c'est trop souvent, aujourd'hui, utilisé dans des rassemblements et pour le maintien de l'ordre de manière répressive.

La Commission nationale de déontologie et de sécurité disait bien que si les projectiles lancés par les L.B.D. ont été choisis pour leur capacité de déformation limitant le risque de pénétration dans un corps vivant, ils peuvent avoir des conséquences dramatiques lorsque la partie corporelle atteinte est le visage, et plus précisément, les yeux. Or, malheureusement, encore une fois, on a vu un éborgné en marge des fêtes et des célébrations de la finale de la Ligue des champions. Nous nous associons donc et nous voterons le vœu du Nouveau Paris Populaire concernant l'usage des lanceurs de balles de défense.

Nous, les écologistes, voterons ce vœu, car il nous semble important de faire un usage proportionné et qu'en réalité, ce dont nous avons besoin, comme doctrine, c'est une doctrine de désescalade et non de confrontation. Nous continuerons de dire que nous avons besoin de la désescalade. C'est une fête populaire. D'ailleurs, nous déposons un vœu à ce Conseil pour bien marquer le fait que cela doit être avant tout une fête populaire, et pas des innocents qui se font éborgner malencontreusement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, puisque je vois que cela ne s'électrise pas, mais que cela s'agite un peu plus, il y a encore quatre interventions avant que les représentants de l'Exécutif et évidemment, Mme la Représentante du Préfet, puissent s'exprimer. Je vous demande donc de continuer à être efficaces dans vos propos et à faire preuve d'écoute pour ceux qui n'interviennent pas.

Je donne la parole à M. SCHAHL.

M. Éric SCHAHL. - Merci. Vous avez raison, il faudra remplacer le L.B.D. par des moufles, pour ne pas faire de bleus au moment des interpellations.

Je n'étais pas élu de notre Assemblée en 2025. Ce serait donc impertinent de commenter l'exécution du budget de la Préfecture de police. En revanche, cela m'autorise un regard candide. Ce budget spécial abonde le budget

général de la P.P. Il relève du droit des collectivités territoriales, mais il est préparé et présenté par le Préfet de police. En outre, bien que notre Assemblée le vote, le Préfet en est logiquement l'ordonnateur. En dépit du fait que la contribution de la Ville de Paris représente plus d'un tiers de ce budget spécial, et une part significative du budget parisien, cette contribution est régie par une clé de répartition qui fixe la part des collectivités.

Ce système, à notre sens, n'est pas satisfaisant. La Cour des comptes l'a jugé complexe et obsolète. Surtout, il foule le principe de la libre administration des collectivités, puisqu'il ne permet pas à Paris de fixer librement sa contribution. Or, avec mes collègues du groupe "Paris Liberté !", nous croyons à la responsabilité politique. Elaborer un budget, c'est faire des arbitrages. C'est fixer des objectifs politiques. A la Région Île-de-France, avec Valérie PÉCRESSÉ et mon collègue Frédéric PÉCHENARD, nous avons multiplié par six en dix ans le budget de la sécurité. Nous le faisons librement, par le biais de conventions avec l'Etat.

Nous appelons donc de nos vœux une refonte de ce système, je sais que vous y pensez également, pour que chacun prenne ses responsabilités devant les Parisiens. Explosion du narcotrafic, explosion des tentatives d'homicides, explosion des agressions dans l'espace public, la délinquance progresse dans nos rues plus vite que la trajectoire du budget de la P.P. Alors, que chacun prenne ses responsabilités, que la majorité, mal à l'aise avec l'insécurité, assume, le moment venu, de geler les crédits, et que nous, nous puissions proposer une contribution à la hauteur des enjeux. Les Parisiens nous regardent.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme YAVCHITZ, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

Mme Elisa YAVCHITZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, qu'est-ce que nous n'avons pas entendu, pendant la campagne des municipales, comme mensonges, falsifications des faits, comme approximations ! Alors, les termes, c'était : "GRÉGOIRE, c'est le candidat du dépôt de bilan". Pour M. BOURNAZEL, c'était : "Paris est au bord de la faillite", et cela continue, dans cette Assemblée, aujourd'hui.

Alors, les comptes certifiés, le compte administratif, ce sont les chiffres certifiés du budget qui est réalisé en 2025. Qu'est-ce que cela nous montre ? Cela nous montre d'abord, vous le savez, que la Ville n'est pas déficitaire, d'une part, parce qu'elle est bien gérée, et d'autre part, parce que ce ne serait pas autorisé par la loi, contrairement à l'Etat, lui, qui affiche un budget en déficit année après année, et qui atteint une dette de 3.000 milliards d'euros, et d'ailleurs, cela rembourse le financement de sa dette.

Alors, revenons aux chiffres de la Ville. Nos comptes sont solides. Dans l'exercice 2025, notre épargne brute est à 800 millions d'euros. C'est en hausse par rapport à 2024. Cette épargne brute, c'est une bonne nouvelle. Elle nous dégage des marges de manœuvre. Elle nous permet d'autofinancer une partie de nos investissements, en 2026. Notre fonds de roulement est remonté à 209 millions d'euros, son plus haut niveau depuis 2022. Cela nous donne des réserves financières pour faire face aux imprévus.

En effet, oui, c'est une gestion rigoureuse et responsable dans un contexte qui a été celui d'une crise économique et de tensions géopolitiques internationales, parce qu'il faut le rappeler, en 2022, la crise immobilière a baissé les droits de mutation à titre onéreux, et nous avons perdu 600 millions d'euros, mais nous avons aussi l'inflation qui a été très forte, ces dernières années, en 2022, 2023, 2024, à cause de la crise, notamment, en Ukraine. Puis, effectivement, on l'a évoqué, on a eu des dépenses exceptionnelles qui étaient plus heureuses, avec les Jeux olympiques et paralympiques.

Revenons à la question qui a tant préoccupé les détracteurs de la majorité : la dette. La dette, elle, est à 9,3 milliards en 2025, je rappelle, 3.000 milliards pour l'Etat, et elle est dans une durée théorique qui est passée sous le seuil des 12 ans, qui est préconisé pour les grandes métropoles. Enfin, on a une capacité de financement qui est de 82 % de nos dépenses d'investissement.

En clair, ce compte administratif qu'il nous est proposé de voter démontre une gestion saine des finances de la Ville, tout en assumant des investissements nécessaires pour préparer l'avenir, car oui, notre Ville a besoin d'investir, investir pour ses habitants, investir pour se préparer aux défis du XXI^e siècle. Grâce à ces investissements, à ce que l'on a fait avec cette dette, Paris est pleinement engagée dans la transition écologique : la rénovation énergétique des bâtiments publics, la végétalisation de nos rues, de nos places, de nos cours d'école, le développement des mobilités douces. Ces investissements ne sont pas un luxe, parce que nous le savons, nous atteignons maintenant des degrés de chaleur extrême, et nous aurons des 50 degrés d'ici quelques années.

D'ailleurs, nous allons débattre, dans cette Assemblée, de mesures concrètes qui seront portées sur ces questions, qui nécessitent d'investir, parce que ce n'est pas une option, c'est une obligation, et donc, c'est pour cela que nous avons accepté un niveau d'endettement maîtrisé, pour financer des transformations indispensables à la protection des générations futures. Cette transition doit se poursuivre. Nous devons continuer à réduire la place de la voiture, adapter nos logements. Nous devons continuer à lutter contre les déperditions énergétiques, à la fois pour des raisons écologiques, mais aussi pour des raisons de souveraineté nationale. Puis, enfin, nous devons préserver les moyens de notre action sociale, parce que comme nous le dit notre collègue Alexandra JARDIN, s'il y a une dette qui est déplorable, c'est bien la dette de l'Etat envers notre collectivité.

Aussi, il faut le rappeler, Paris nous présente des comptes qui sont certifiés, certifiés par un organisme indépendant et externe, et un commissaire aux comptes. Ce n'est pas une obligation. Paris est l'une des seules collectivités à le faire. Que dit cet organisme externe ? Il dit que les comptes de la Ville sont réguliers et sincères, et que les principales réserves qui sont posées portent en fait sur l'incertitude de recettes dues par l'Etat. Oui, vous avez bien entendu, les réserves sont en fait liées à des incertitudes sur la fiabilité des financements de l'Etat. 90 %.

Si vous étiez là lors de la 1ère Commission, vous auriez entendu que...

Oui, la 1ère Commission, vous la présidez, elle était là. Vous avez très bien entendu quelles étaient les réserves.

Ce compte administratif qui nous est soumis aujourd'hui présente une réalité simple : la Ville de Paris est gérée avec sérieux, avec responsabilité, et avec lucidité, et notre patrimoine est passé de 27 milliards à plus de 50 milliards dans les deux dernières mandatures. C'est grâce à cela que nous sommes devenus une ville plus verte, plus respirable, plus résiliente, plus agréable à vivre, et que nous sommes devenus une référence internationale en matière de transformation urbaine.

Alors, mes chers collègues, nous allons voter ce compte administratif, et nous le votons largement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Monsieur Jérémy REDLER, Monsieur le Maire, vous voulez prendre la parole. Je vous la laisse.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, Madame la Préfète, mes chers collègues, aujourd'hui, nous sommes réunis pour parler de l'âme de Paris, pas seulement de ses budgets, de ses lignes comptables, ou de ses ratios, mais de ce qui fait que cette ville tient debout, résiste, et avance. Cette âme se décline en trois défis majeurs : la sécurité de ses habitants, la santé de ses finances, et l'équité de son territoire.

Madame la Préfète, vous le savez, je ne manque jamais une occasion de remercier la police et les pompiers. La Préfecture de police, ce sont les héros du quotidien que l'on ne voit que lorsqu'on a besoin d'eux. Paris est une ville exigeante, exigeante avec ses habitants, exigeante avec ses élus, et surtout, exigeante avec ceux qui la protègent. Pourtant, ils sont toujours là.

2015 : les attentats, des images que personne n'oubliera, des vies brisées, des familles détruites, mais dans le chaos, ils étaient : pompiers, policiers, secours, tous unis pour sauver ceux qui pouvaient l'être, pour assurer une ville sous le choc. 2019 : Notre-Dame en flammes, 900 pompiers mobilisés, une bataille de 15 heures pour sauver la cathédrale. Ils étaient là au péril de leur vie, pour préserver un morceau de notre histoire. 2024 : les Jeux olympiques et paralympiques, le plus grand événement sportif de la décennie, avec des millions de visiteurs, des risques terroristes, et des défis logistiques inouïs. Ils étaient là, encore une fois, pour que Paris brille sans accroc. 2025-2026 : les émeutes après la victoire du PSG, des centaines de policiers en première ligne, des gaz lacrymogènes, des nuits blanches. Ils étaient là pour que Paris ne sombre pas dans le chaos. Au quotidien : 495.000 interventions par an pour les sapeurs-pompiers, une présence sur le terrain toutes les 64 secondes, 38.000 vies sauvées chaque année. Des chiffres qui donnent le vertige, mais qui ne rendent pas compte de l'humanité derrière ces missions.

Ce qui fait la force de notre Préfecture de police, de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ce n'est pas seulement leur professionnalisme, c'est aussi leur cœur. Alors, oui, ce budget, ce n'est pas qu'une ligne comptable. C'est un devoir, un devoir de leur donner les moyens de continuer, de moderniser leurs équipements, de renforcer les effectifs, parce que la charge de travail est immense, et d'anticiper les défis de demain.

Nous votons ce budget avec fierté, parce que Paris, sans eux, ne serait plus Paris. A ceux qui pourraient dire que 10, 20, 30 millions d'euros, c'est trop, je réponds : quelle est la valeur d'une vie sauvée ? Quel est le prix de la sécurité, quand on voit ce qu'ils accomplissent chaque jour ? Chaque euro investi est un euro très bien placé.

La deuxième partie de mon propos est beaucoup moins réjouissante. C'est le poids invisible qui étouffe notre avenir, en un mot : la dette. 22 milliards d'euros d'engagements financiers, 10 milliards d'euros de dette directe, des chiffres qui donnent le tournis et qui devraient nous glacer le sang. Vous nous dites que la situation s'améliore, que la capacité d'endettement est repassée sous les 12 ans, que l'épargne brute a été rétablie, mais permettez-moi, Monsieur le Maire, d'en douter.

Cette dette, ce n'est pas qu'un chiffre. C'est moins d'investissement pour nos écoles, nos crèches, nos équipements sportifs, moins de marges de manœuvre pour faire face aux crises, et, croyez-moi, les crises ne manquent jamais, un fardeau pour les générations futures qui devraient rembourser nos erreurs d'aujourd'hui.

On nous parle de solidarité, de transition écologique, mais comment financer tout cela avec une dette qui nous étrangle ? La rigueur budgétaire n'est pas une option, c'est une obligation, et pour l'instant, nous sommes loin du compte. Je le dis sans détour : si nous ne changeons pas de cap, Paris risque de devenir une ville où on gère la dette, plutôt que de construire l'avenir.

Enfin, je souhaiterais, pour conclure, évoquer l'équité territoriale, l'équité entre les arrondissements, ces sujets que nous abordons depuis des années, et qui ne semblent toujours pas trouver écho. Les états spéciaux d'arrondissement, ce n'est pas qu'une question technique, c'est une question politique, sociale, et même morale.

Aujourd'hui, le 16e arrondissement est pénalisé par un système de répartition de dotations injuste, mais est-ce que l'information, l'animation locale, la démocratie de proximité, valent moins dans le 16e arrondissement, que dans un autre arrondissement ? Le 16e a aussi le droit à des rues propres, des écoles de qualité, des espaces verts bien entretenus, et une vie locale dynamique. Pourtant, nos moyens ne suivent pas, et c'est cela, une injustice. Nous ne remettons pas en cause la solidarité entre les territoires, bien au contraire. Paris est une ville unie qui doit le rester, mais la solidarité ne doit pas être à sens unique. La nouvelle mandature qui s'ouvre, Monsieur le Maire, doit être l'occasion de changer les choses. Nous demandons une répartition plus transparente des dotations, des critères plus objectifs, et un dialogue renforcé.

Pour conclure, Paris mérite mieux pour ces trois piliers. Remercions ceux qui la protègent au quotidien, nos héros, résorbons ce qui la menace, la dette, et infléchissons ce qui la divise, l'inégalité entre les arrondissements.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Je donne la parole au dernier intervenant inscrit, avant les réponses, M. Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le Maire.

On a entendu beaucoup de choses très intéressantes. Ce qu'on peut dire, maintenant, c'est que ce compte administratif, c'est un exercice de vérité. On regarde ce qui a été fait avec les contraintes réelles, et je pense que tout le monde l'aura compris, c'est aussi un moment de clarification politique. Ce qui m'intéresse, aujourd'hui, c'est ce que ces chiffres racontent politiquement, et ils traduisent une conviction que je veux défendre : à Paris, on choisit d'investir dans la ville du quotidien, la ville dans laquelle les gens vivent, la ville dans laquelle les gens travaillent, élèvent leurs enfants, font leurs courses, vieillissent, et cela concerne l'école, d'abord.

Un chiffre que je veux souligner : 279 millions d'euros pour l'enseignement, la formation, et l'apprentissage. Derrière ce chiffre, il y a des écoles, des équipements, des services, des agents, et des familles. Une école rénovée, c'est une salle mieux adaptée, une cour moins surchauffée l'été, un bâtiment plus sobre.

Le logement, ensuite, avec plus de 760 millions d'euros d'investissement pour le premier bloc d'investissement de la Ville. Ce n'est pas un hasard. Investir dans le logement, c'est défendre une idée simple : Paris doit rester une ville où on peut vivre, et pas seulement une ville où on vient travailler.

Enfin, le commerce et l'économie de proximité : 64 millions d'euros à l'action économique de notre territoire. Ce que nous défendons, c'est une économie utile qui crée de l'emploi local, qui soutient les artisans, l'économie sociale et solidaire, l'insertion, et le réemploi. C'est une économie ancrée dans la vie des gens.

Cependant, ce compte administratif, aussi solide soit-il, ce n'est pas une ligne d'arrivée, c'est un point de départ. Sur chacun de ces sujets, il faut aller plus loin, et nous irons plus loin. Sur l'école, nous continuerons à investir, mais aussi à réfléchir à ce que l'école du quotidien doit être, avec des cours végétalisées, des bâtiments rénovés.

Sur le logement, nous voulons maintenir et renforcer l'encadrement des loyers, parce que sans cela, tous les efforts de construction restent insuffisants. 60.000 nouveaux logements publics, c'est l'objectif, et nous allons le tenir. Encadrer les loyers des locaux commerciaux, pour que nos commerçants de proximité puissent rester dans nos rues. La S.E.M. "Paris Commerces" doit monter en puissance. C'est un outil concret pour lutter contre la spéculation sur le foncier commercial et remettre en activité les locaux vacants, pour protéger la diversité commerciale qui fait vivre nos quartiers.

Ce compte administratif met en lumière une différence politique fondamentale. Il suffit d'écouter les interventions des différents orateurs de droite qui mélangent à peu près tous les sujets dans une critique absolue et constante, et assez peu compréhensible, pour s'en rendre compte. Pour nous, bien gérer, cela ne signifie pas accumuler des excédents ou réduire l'action publique. Cela signifie transformer des ressources en progrès concrets pour les Parisiennes et pour les Parisiens. C'est là que nos chemins divergent profondément avec la droite parisienne. Vous, vous regardez d'abord ce que coûte l'action publique. Nous, nous regardons ce qu'elle permet de faire. Vous, vous parlez de dépenses. Nous, nous parlons d'investissement.

Quand on investit dans une école, dans un logement abordable, dans la transition écologique, dans un commerce de quartier, on ne dilapide pas le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens. On le construit. On améliore la vie quotidienne. On prépare la ville dans laquelle on peut vivre demain.

La responsabilité financière, ce n'est pas l'alternative à la justice sociale. Elle en est la condition initiale. Nous assumons une gestion rigoureuse, mais nous ne sommes pas les comptables de l'immobilisme. Nous sommes les élus de la transformation et ce compte administratif le démontre. Nous continuerons de l'être pendant toute la mandature.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous, cher collègue.

C'est un débat important. Vous n'avez pas été économes de mots, mais vous aviez bien raison. L'idée, maintenant, est évidemment de pouvoir avoir des réponses de l'Exécutif et je vais laisser d'abord la parole à l'adjointe en charge des finances du budget, Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci également, chers collègues, pour toutes vos interventions.

Permettez-moi également de remercier la Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris, qui a préparé ce document avec beaucoup de professionnalisme et de rigueur. Je pense que l'on peut convenir du fait que c'est un document de qualité. Je salue également Paul SIMONDON, mon prédécesseur, qui était en exercice lors du compte administratif 2025.

Vous le savez, et je pense que c'est un principe que l'on devrait respecter dans cet hémicycle, les sujets budgétaires et financiers nécessitent, pour moi, beaucoup de rigueur et d'honnêteté intellectuelle, et je pense que nous le devons collectivement aux Parisiennes et aux Parisiens. Cela n'a pas toujours été le cas au fil des interventions, mais je dois quand même saluer la constance de la droite qui, je pense, nous sert toujours les mêmes discours, quels que soient les chiffres qui sont présentés.

Il y a eu un certain nombre d'inexactitudes, je ne vais pas toutes les relever, mais quand même rappeler certaines choses. Mme la députée Catherine IBLED a cité le rapport de la Chambre régionale des comptes pour parler de ce compte administratif 2025. Je rappelle que le rapport de la Chambre régionale des comptes s'est arrêté à l'audit des comptes de l'exercice 2024. On vient illustrer, finalement, un exercice, avec un rapport qui ne porte pas sur ce dernier.

Quant à la liste des marchés communiquée à chaque Conseil de Paris, vous avez l'air de l'ignorer. En tout cas, je vous invite à pouvoir vous y référer. A chaque Conseil de Paris, vous avez la liste des marchés attribués, "avenantés", résiliés, et donc, à chaque fois, vous avez la mise à jour pour chaque Conseil, donc je pense que l'information en la matière est complète, quand on se donne la peine de la rechercher.

Monsieur le président de la 1ère Commission, Monsieur Sylvain MAILLARD, vous regrettez l'absence de vision pluriannuelle et de comparaison aux exercices précédents. Je vous invite tout simplement à pousser la lecture du compte administratif jusqu'à la page 118. Vous aurez l'ensemble des agrégats, depuis 2022, ce qui, à mon avis, répond complètement à votre demande.

J'ai bien noté la demande de M. MEUNIER d'avoir une vision du compte administratif sensible au genre. C'est le cas, si vous vous référez aux pages 19, 20 et 21 du compte administratif. J'aurai l'occasion d'y revenir pour répondre à votre vœu.

Cela a été dit par beaucoup de collègues, mais je pense qu'il mérite de le rappeler une dernière fois, ce compte administratif 2025 marque une gestion saine et équilibrée de la Ville, et un retour à l'équilibre, après un exercice 2024 qui a été marqué par la crise immobilière. Quelques chiffres : l'épargne brute, 800 millions d'euros. C'est vrai, certains ont rappelé, à juste titre, qu'il fallait pouvoir comparer le compte administratif et le budget 2025. Figurez-vous que l'épargne brute avait été prévue à 571 millions d'euros, donc c'est mieux que la prévision. L'investissement, 1,6 milliard d'euros. Là, pareil, les procès en sous-exécution, puisqu'on parle d'une exécution de 89 %, ne me paraissent vraiment pas justifiés. Au-delà de ce montant, rappeler que ce 1,6 milliard d'investissement a été autofinancé à hauteur de 82 % avec les ressources propres de la Ville. Le patrimoine est en augmentation, la durée de désendettement est de 12 ans. Ce sont les faits, et les faits sont têtus, et ces indicateurs montrent une gestion saine et équilibrée, contrairement à tout ce qui a pu être dit.

Je ne reviendrai pas sur les accusations de programmes non financés venant du Nouveau Paris Populaire, parce que ces accusations sont vraiment cocasses. Je passerai plus de temps sur les leçons de dette, qui nous sont, vraiment avec grande générosité, délivrées par les soutiens du Gouvernement, parce que j'y vois quand même quelque chose d'incongru. Si vraiment, vous souhaitez vous faire peur, pour de vrai, sans hypocrisie, avec une "vraie dette qui fait peur", comme on dit, regardez la dette de l'Etat : 113 % du produit intérieur brut. Comme M. CANAL affectionne les dictons et les proverbes, je dirais : "Charité bien ordonnée commence par soi-même".

La dette de la Ville de Paris a, certes, augmenté, mais le patrimoine aussi, et contrairement à la dette de l'Etat, la dette de la Ville est maîtrisée, et surtout, elle est visible. J'ai entendu dire que quand on gratte, il n'y a rien. C'est tout l'inverse. La dette se voit. On gratte, et on y trouve la transformation de la ville, des espaces végétalisés, y compris dans les mairies d'arrondissement d'opposition, du logement, des équipements sportifs, des bibliothèques, des crèches, des maisons de santé, des pistes cyclables... La liste est tellement longue que je ne vais pas la faire de façon exhaustive, mais en tout cas, il me semble que les Parisiens en redemandent, puisque c'est ce qu'ils ont exprimé dans les urnes au mois de mars dernier.

La dette de l'Etat, elle, explose, alors que les services publics, eux, se délitent, parce qu'entre faire des cadeaux aux plus riches, ou sauver l'hôpital public, le Gouvernement a fait son choix. Vous l'aurez compris, nous faisons le choix inverse. Nous faisons le choix d'investir dans les services publics. Nous faisons le choix d'investir dans la solidarité, dans la préparation de notre ville au dérèglement climatique. Nous agissons pour les générations futures, et nous en sommes fiers, et nous allons continuer.

Je vais répondre, à présent, aux différents vœux relatifs à ce compte administratif, qui me concernent plus directement. Le vœu du groupe Paris apaisé, qui demande une mise en place d'un suivi consolidé et public des recommandations de la C.R.C. Ecoutez, alors, oui, il n'y a aucun problème, parce que c'est une obligation légale. C'est une obligation légale et la Ville a un an pour le faire, à compter de la présentation du rapport d'observations définitives, qui aura lieu au Conseil de Paris d'octobre, donc je vais vous demander encore un peu de patience, même si on peut quand même déjà donner quelques indications.

La recommandation 1 consistait à maîtriser les dépenses et restaurer l'épargne brute. Figurez-vous que le compte administratif 2025 montre que nous sommes sur la bonne voie, puisqu'il y a une augmentation de l'épargne brute de 500 millions d'euros. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des points, notamment sur la communication, à chaque Conseil de Paris, des marchés. C'est déjà le cas. Je vous invite à vous référer aux éléments qui sont annexés.

Concernant le vœu n° 2, porté par le Nouveau Paris Populaire, sur la création d'un bleu budgétaire consacré au périscolaire, nous y apporterons, comme au précédent, un avis défavorable. Pour rappel, un bleu budgétaire, c'est quand il y a une politique publique qui est transversale à différentes directions, donc on va chercher dans le compte de différentes directions les éléments budgétaires qui s'y rapportent, pour apporter une vue transversale. Ce n'est pas le cas du périscolaire, qui est porté intégralement par la Direction des Affaires scolaires et par ce budget. De ce fait, un bleu budgétaire ne s'applique pas au sujet. Aussi, nous émettons un avis défavorable, comme je l'ai indiqué.

Concernant le vœu n° 3, relatif à la présentation de l'exécution de la budgétisation sensible au genre dans le compte administratif, vous pouvez vous référer aux pages que j'ai citées tout à l'heure. Je vous remercie pour ce vœu, parce qu'il permet d'évoquer un sujet important pour l'Exécutif. Le budget sensible au genre, nous le faisons déjà dans le cadre du budget. On fait aussi le bilan dans le cadre du compte administratif, et c'est quelque chose d'important pour la Ville, qui distingue les dépenses dans trois catégories.

D'ailleurs, pour votre information, nous allons encore progresser en la matière, puisque la Ville de Paris a intégré, l'année dernière, le programme européen "Gender Flagship", dont l'objectif est de favoriser la prise en compte du genre dans l'élaboration des politiques et des budgets. Nous serons accompagnés par plusieurs expertes, avec un projet pilote sur la direction de la santé publique, jusqu'en novembre 2026. Vous voyez que nous avons au cœur de nos préoccupations cette vision budgétaire genrée.

Voilà ce que je pouvais répondre, en ce qui me concerne.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame l'adjointe, pour ces réponses précises.

Madame la première adjointe, vous avez la parole.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, notamment à Johanne KOUASSI, pour ses réponses très exhaustives et globales.

Pour ma part, je m'attacherai à répondre sur trois vœux rattachés à ce projet de délibération, notamment rattachés au PP 19. Sur le vœu n° 5, ce sera un avis défavorable de l'Exécutif, puisqu'aujourd'hui, nous avons eu l'occasion d'en échanger avec les maires d'arrondissement, la vidéoprotection occupe une place importante dans nos politiques de sécurité et de prévention, qu'il s'agisse de l'appui aux enquêtes judiciaires, de la gestion de l'espace public, ou encore, du suivi de certains événements.

Vous avez été un certain nombre de collègues à avoir pu bénéficier du partage d'informations dont nous disposons au moment de la soirée de la "Champions League", pas plus tard qu'il y a deux week-ends, et qui nous ont permis, grâce au travail extraordinaire de la P.M., notamment via la S.C.O.P. et la S.C.O.P. renforcée, de pouvoir suivre l'évolution d'un certain nombre de violences sur le terrain, et de pouvoir, en lien et en coordination avec la Préfecture de police, être en capacité de permettre une intervention rapide sur les événements, notamment dans le 16e arrondissement.

Monsieur le maire Jérémie REDLER, je crois que nous nous sommes vus plusieurs fois dans la soirée. Je ne peux pas vous laisser dire que le 16e arrondissement n'a pas fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Exécutif, et de ma part, de façon caractérisée. C'est l'objet du travail qui va être abordé dans les prochains temps. Vous avez remis en cause le suivi et l'attention particulière que nous pouvions avoir sur le 16e arrondissement, considérant que, peut-être, il pouvait y avoir une différence d'appréciation, ou peut-être une différence de suivi, ou d'attention, du côté de l'Exécutif. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Je ne peux pas vous laisser dire cela, parce que nous nous sommes eus plusieurs fois dans la soirée au téléphone et régulièrement. Par ailleurs, vous savez combien le 16e arrondissement est cher à mon cœur.

Sur la vidéoprotection, notamment sur le vœu n° 5, il va y avoir un travail, et j'ai eu l'occasion d'en échanger avec les maires d'arrondissement, de consultation, de discussion, puisque nous devons, en lien avec la Préfecture de police, revoir le plan global de déploiement de la vidéoprotection. Vous savez, Madame la Représentante du Préfet de police, combien nous y sommes attachés. Nous souhaitons pouvoir renforcer le dispositif de vidéoprotection, notamment à certains endroits stratégiques, sur des carrefours particulièrement accidentogènes, ou

sur des espaces publics sur lesquels nous souhaitons avoir une vigilance particulière. Le Maire a énoncé, par exemple, son souhait de pouvoir avoir des caméras de vidéoprotection qui soient mobiles, de façon à les déployer plus facilement et plus simplement. Nous serons particulièrement attentifs à cela, et évidemment que les maires d'arrondissement seront associés à ce travail. J'y veillerai personnellement. Mon cabinet et moi-même nous tenons à votre entière disposition.

Sur le vœu n° 6, rattaché au PP 19, là aussi, je tiens quand même à rappeler un objectif important, que nous partageons avec la Préfecture de police, mais au-delà de cela, que nous menons conjointement avec l'ensemble des maires d'arrondissement et les commissariats, avec une vigilance particulière qui est mise sur la question des V.S.S. et l'accompagnement des femmes victimes de violences, qu'elles soient conjugales, ou qu'elles soient intrafamiliales, ou qu'elles soient liées à l'espace public. Depuis 2016, nous travaillons avec la Procureure de la République. Nous coprésidons, d'ailleurs, cette instance, le Schéma départemental d'aide aux victimes, qui rassemble plusieurs acteurs concernés : la justice, la Préfecture de police, l'Etat, l'A.P.-H.P., l'Education nationale, ainsi qu'un certain nombre d'associations spécialisées, en lien, évidemment, avec la Ville de Paris, et qui constitue aujourd'hui un cadre de coordination de cette politique d'aide aux victimes.

Je tiens à rappeler que la Ville de Paris finance, en lien avec l'Etat, des intervenants sociaux en commissariat. Ce ne sont pas moins de 16 intervenants sociaux en commissariats que la Ville de Paris porte sur l'ensemble du territoire parisien, qui ont accompagné, en 2020, 1.398 personnes, en 2025, 2.506 personnes. Plus de 3.500 entretiens ont été menés en 2025. Malheureusement, cela concerne encore beaucoup trop de femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, 80 % de publics. Aussi, pour toutes ces raisons, nous partageons évidemment l'ambition, mais adopter un vœu qui demande de faire la même chose que ce que nous faisons déjà, sur la base d'un budget qui n'est pas imparti directement à cela, c'est un avis vraiment défavorable de l'Exécutif, donc, demande de retrait ou avis défavorable.

Enfin, sur le vœu n° 7 rattaché, là aussi, au PP 19, relatif à l'abandon du L.B.D. et autres armes dites à "létalité réduite" lors de manifestations, je laisserai la Préfecture de police revenir spécifiquement sur ce sujet, qui n'est pas relatif au budget en tant que tel, mais plutôt aux conditions de maintien de l'ordre : l'usage de lanceurs de balles de défense, les doctrines d'interventions des forces de sécurité de l'Etat, et les dispositifs de sécurisation. Je tiens à rappeler aux collègues du groupe Nouveau Paris Populaire que nous ne vous avons pas attendus pour avancer sur ces sujets. C'est un vœu qui a déjà été adopté à l'initiative du groupe Communiste et Citoyen sous la précédente mandature. C'est donc un vœu satisfait. Aussi, c'est une demande de retrait, auquel cas, c'est un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, apparemment, il devrait y avoir un rappel au règlement, mais il faut que vous mentionniez l'article. Je crois que c'est surtout que vous souhaitez pouvoir préciser votre propos.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je peux, Monsieur le Maire, évidemment, vous mentionner l'article, qui est l'article 9.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - ... Qui dit que c'est moi qui gère la police de séance...

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Exactement. Exactement. Je vous donne beaucoup de pouvoir, Monsieur le Maire. Je voulais juste redire à la première adjointe, qui n'a certainement pas écouté mes propos, puisque je n'ai pas remis en cause le 16e arrondissement pour la soirée du match, mais j'ai parlé de l'état spécial d'arrondissement, ce qui n'a évidemment aucun rapport.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Voilà, vous avez fait votre précision.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, au revoir.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame ROLLAND, s'il vous plaît.

Vous aurez la possibilité, je pense, de prolonger ce débat avec la première adjointe, y compris hors de l'hémicycle.

Madame ROLLAND, s'il vous plaît ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots sur les dépenses de personnels qui figurent dans ce compte administratif. Quelques mots pour remercier mes collègues à gauche de l'hémicycle, pour leurs mots très juste à l'égard des agentes et des agents de la Ville de Paris, parce qu'ils remettent utilement le débat à sa place, et parce que du côté de la droite de l'hémicycle, toujours la même antienne : la masse salariale est un immense problème, les effectifs sont trop nombreux, il faut absolument faire des économies. Je vous appelle au silence, et surtout au sérieux.

De quoi parle-t-on, quand on parle de dépenses de personnels ? De 53.000 agents qui font vivre notre ville au quotidien. Nous assumons pleinement cette conception du service public, celle d'effectifs importants, qui ne sont pas une charge. Ils permettent à Paris d'être une ville qui agit, qui accompagne à tous les endroits. Vous parlez de "charge", de "masse salariale". Nous parlons de capacité à réaliser et à accompagner, à innover, aussi. Vous avez

évoqué l'augmentation de la masse salariale pendant la précédente mandature, Monsieur MAILLARD. Elle a principalement permis de créer la police municipale. C'est vous qui voyez.

Cela, de toute façon, ne signifie pas pour autant une absence d'exigence, et encore moins une quelconque gabegie. Les dépenses de personnels ont augmenté de 2,5 % en 2025 par rapport au C.A. précédent. Nous maîtrisons cette trajectoire. Nous la pilotons. Je tiens ici à en remercier très sincèrement la Direction des Ressources humaines, et ma prédécesseure, Olivia POLSKI.

Nous le faisons, et cela a été dit sur d'autres points, dans un contexte national dont il faut quand même aussi parler. En matière de dépenses de personnel, l'augmentation du taux de cotisation des employeurs à la retraite des agentes et agents, qui est une bonne chose, en soi, ce sont près de 100 millions d'euros supplémentaires pour la Ville de Paris, absorbés sur 4 ans, non parce que la collectivité aurait perdu le contrôle de sa dite "masse salariale", non parce qu'elle aurait fait preuve d'imprévoyance, mais bien parce qu'une décision nationale s'est imposée, avec l'idée que les collectivités locales, en la matière, comme en d'autres, absorberaient la dépense.

Je ne serai vraiment pas plus longue. Je terminerai, évidemment, en m'adressant aux agentes et agents de la Ville. Je le fais en présence de notre Secrétaire général, Mme DAUDÉ. Notre projet politique, disons-le, tient et tiendra par celles et ceux qui le mettent et le mettront en œuvre. Ils accueillent. Elles accompagnent. Ils entretiennent. Elles protègent. Ils et elles rendent concrètes les décisions que nous prenons dans cet hémicycle. Je le redis, le service public parisien n'est pas une abstraction. Ce ne sont pas des chiffres. Il a 53.000 visages. Je les en remercie et je vous remercie, chers collègues.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire adjointe.

Je vous propose de laisser la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, je vais essayer de ne pas être trop longue, mais en même temps, la présentation d'un compte administratif, c'est nécessairement un petit peu "techno". Je vais essayer de synthétiser pour vous présenter le compte administratif de la Préfecture de police, et de répondre, dans un deuxième temps, à quelques vœux qui ont été formulés lors du débat d'aujourd'hui.

Ce compte administratif de l'exercice 2025 du budget spécial s'inscrit évidemment dans un contexte général de resserrement budgétaire lié à l'effort national de réduction du déficit public demandé à l'Etat et aux collectivités locales. Il s'agit de la dernière présentation d'un compte administratif devant votre Assemblée, avant le passage, comme vous le savez, au compte financier unique, pour l'exercice 2026, en application d'un décret de la fin de l'année dernière.

Alors, pour assurer l'ensemble des missions dévolues aux services financés par le budget spécial, des crédits ont été ouverts à hauteur de 828,9 millions d'euros dans le cadre du budget primitif voté en décembre 2024, du budget supplémentaire voté en juin 2025, et d'une décision modificative. Rapportés aux crédits ouverts de 2024 qui comprenaient les dépenses dédiées aux Jeux olympiques et paralympiques, les crédits ouverts en 2025 sont en baisse de 16,4 millions d'euros, soit -1,94 %.

L'exécution constatée sur l'exercice 2025 fait état d'une consommation des crédits prise globalement sur les deux sections, 90,45 % en recettes, et 89,36 % en dépenses. Les crédits ouverts ont été répartis entre une section d'investissement, à hauteur de 102,91 millions d'euros, et une section de fonctionnement, à hauteur de 726 millions d'euros.

Les dépenses de personnels représentent 71 % des dépenses exécutées en 2025. C'est une diminution de 2,3 % par rapport à 2024, en raison de l'attribution, il y a deux ans, vous vous en souvenez, d'une prime J.O.P., et donc, si on exclut cette prime Jeux olympiques, les dépenses de masse salariale 2025 sont en hausse de 1,2 % par rapport à 2024.

Deux points, donc : d'abord, la section d'investissement, et ensuite, la section de fonctionnement. Concernant la section d'investissement, sur les 102,9 millions d'euros de crédits ouverts sur la section d'investissement en 2025, 64,4 millions d'euros ont été mandatés, soit un taux d'exécution de 62,25 %, qui sont répartis pour 29 millions d'euros en investissements mobiliers et d'équipements, et pour 34,4 millions d'euros en investissements immobiliers.

Sur les investissements mobiliers et d'équipements, sachez, cela a été évoqué, que la B.S.P.P. en a mandaté les deux tiers, soit 18,9 millions d'euros. Dedans, vous trouvez du matériel dans le cadre du plan de modernisation, l'achat de tenues de feu, de nouveaux véhicules, avec, d'ailleurs, un début d'électrification du parc des V.S.A.V., et des matériels informatiques. Les administrations parisiennes, elles, ont mandaté 8,36 millions d'euros : matériels informatiques, logiciels, équipements techniques, et enfin, les services communs d'intérêt général ont mandaté environ 1,8 million d'euros de dépenses, principalement pour du matériel de laboratoire.

Le taux de consommation, sur les dépenses de mobiliers et d'équipements, est de 46,54 %. Cette sous-consommation est liée à des retards de livraison, cela a été mentionné, principalement des camions d'incendie pour la B.S.P.P. et des véhicules de secours aux victimes. Les crédits de paiement afférents sont donc reportés sur

l'exercice 2026, et vous les retrouverez dans le projet de budget supplémentaire, qui vous sera présenté au prochain Conseil de Paris.

Sur les investissements immobiliers, à hauteur de 34,49 millions d'euros, cela représente une consommation de 86 % des crédits votés, concernant, notamment, des travaux sur la base de la B.S.P.P. à Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, et ceux du centre de secours de Rueil, et des travaux d'agencement ou de réparation pour 1,4 million d'euros de mise en conformité, notamment, de la caserne de la Cité pour 1,2 million d'euros, concernant les administrations parisiennes. Le taux d'exécution des dépenses immobilières est en légère hausse, trois points par rapport à 2024, ce qui permet à nos différents chantiers d'avancer conformément à la programmation.

Sur la section d'investissement, la Ville de Paris est la première contributrice, avec 7,3 millions d'euros. Les trois départements de petite couronne cumulent 7,5 millions d'euros et les communes de petite couronne cumulent 14,8 millions d'euros pour le segment immobilier. On a enfin les dotations aux amortissements, à hauteur de 30,6 millions d'euros, et le F.C.T.V.A., 10,6 millions d'euros, qui constituent les deux ressources principales d'autofinancement de cette partie équipements.

On a fait la section d'investissement. La section de fonctionnement, maintenant. Ces dépenses de fonctionnement s'établissent à 676,7 millions d'euros, soit 14,9 millions d'euros de moins qu'au C.A. 2024, qui comprenait la prime J.O.P. Le taux de consommation des crédits s'élève à 93 % des crédits ouverts, et 97 % si l'on tient compte des crédits non affectés, qui correspondent au fonds de roulement, dont la vocation est de garantir la trésorerie, notamment le paiement des soldes de la B.S.P.P., c'est 32 millions d'euros par mois, et les payes des agents des administrations parisiennes, 12 millions d'euros par mois. Maintenir ce fonds de roulement répond à une exigence du comptable public, qui est le garant de la trésorerie du budget spécial.

Alors, globalement, les dépenses exécutées qui relèvent de la masse salariale sont de 523,2 millions d'euros, soit plus de 70 % des dépenses de fonctionnement. Celles du fonctionnement courant sont de 121,3 millions d'euros, et celles liées aux dotations aux amortissements et aux provisions, de 32 millions d'euros.

Pour la B.S.P.P., donc les sapeurs-pompiers, les crédits votés ont permis, notamment, de financer la sixième annuité du plan de modernisation 2020-2029, un plan qui avait été évoqué à plusieurs reprises dans cette Assemblée, qui vise à améliorer les capacités opérationnelles de la Brigade, les conditions de travail et de vie des sapeurs-pompiers. La gestion efficiente des crédits a permis d'atteindre 97,2 % des dépenses de fonctionnement prévues. Les dépenses de la masse salariale de la B.S.P.P. sont de 377,1 millions d'euros. C'est une exécution de 98,7 %, en baisse de 11,7 millions d'euros par rapport à 2024, mais en hausse de 3,6 millions d'euros, hors primes J.O.P., qui représentaient 15,3 millions d'euros, en raison de la hausse des effectifs. On a 37 sapeurs-pompiers de plus, ce qui est une bonne chose, dans le cadre du plan de modernisation.

On a aussi des dépenses de maintien en conditions opérationnelles, 85,9 millions d'euros, là encore, un taux de réalisation de 90,5 %.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence. Je vous remercie.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je me dépêche, je sais qu'il se fait tard.

Pour la B.S.P.P., en 2025, les contributions sont de 122 millions d'euros pour l'Etat, de 110 millions d'euros pour la Ville, de 140 millions d'euros pour les trois départements, et de 98 millions d'euros pour les communes. Il me semblait important de le rappeler.

Pour les administrations parisiennes, les dépenses de fonctionnement ont été mandatées à hauteur de 162,8 millions d'euros et affichent un taux de consommation de 98,9 %. Les dépenses de masse salariale sont de 122,9 millions d'euros, ce qui est en recul de 1,2 million d'euros par rapport à 2024, mais, là encore, en hausse de 1,8 million d'euros hors primes J.O.P., qui s'étaient élevées à 3 millions d'euros pour les agents des administrations parisiennes. Les dépenses de fonctionnement courant des administrations sont de 30,2 millions d'euros, soit un taux d'exécution de 95,5 %, et la contribution de la Ville pour les administrations parisiennes est de 135,6 millions d'euros.

Sur les services communs et d'intérêt local, les dépenses de fonctionnement sont de 30,2 millions d'euros, soit un taux de consommation de 95 %, 31,9 millions d'euros de crédits réellement ouverts. Ces dépenses sont financées par l'Etat, pour 14 millions d'euros, par la Ville, pour 7,8 millions d'euros, par les départements, pour 10,2 millions d'euros, qui incluent 1,2 million d'euros de refacturation de dépenses indirectes.

En conclusion, et avant d'évoquer les vœux, je terminerai cette présentation par une courte synthèse sur les résultats de l'exercice 2025 et leur affectation. En résumé, la section d'investissement 2025 affiche un solde excédentaire de 8,8 millions d'euros, en raison, notamment, du décalage de paiement de dépenses d'investissements et d'équipements que j'ai mentionné tout à l'heure, ce qui porte le résultat cumulé de cette section à 32 millions d'euros. La section de fonctionnement affiche un solde excédentaire de 0,2 million d'euros, portant le résultat cumulé à 35,7 millions d'euros en fonctionnement, et le résultat propre à l'exercice 2025 est donc globalement excédentaire de 9 millions d'euros. Le résultat global cumulé du budget spécial est porté à 67,75 millions d'euros.

Pour financer les besoins nouveaux de la section d'investissement, de fonctionnement, et de garantir le fonds de roulement, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, il vous est proposé d'affecter ces résultats cumulés à leurs sections respectives.

J'en viens maintenant aux réponses aux quelques vœux qui ont été formulés, tout d'abord, au vœu de Mme VERZELETTI, relatif à l'affectation d'une partie de l'excédent d'investissement du budget spécial de la P.P. à l'amélioration de l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles. Cela a été aussi rappelé par l'Exécutif, mais donc dans le domaine des violences sexistes et sexuelles, la Préfecture de police mobilise déjà, en lien avec la Ville de Paris, un réseau d'intervenants sociaux, cofinancé, de l'autre côté, par du F.I.P.D., dans les commissariats.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Pardon.

Chers collègues, la Préfecture de police fait un effort pour répondre aux vœux que vous avez vous-mêmes déposés, donc je vous demande, si possible, de garder un peu de silence, pour qu'on puisse écouter ses réponses.

Je vous en prie, reprenez.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je disais donc que le F.I.P.D. cofinance les intervenants sociaux en commissariats. Il y a aussi des psychologues et, évidemment, des partenaires associatifs qui nous sont très précieux, qui sont très précieux aux policiers, au quotidien, pour améliorer l'accueil dans les commissariats.

Toutefois, simplement, pour répondre au vœu, les dépenses qui sont mentionnées dans ce vœu relèvent de la catégorie des dépenses de police active et donc, conformément à l'article L. 2512-25 du Code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement correspondantes sont inscrites au budget de l'Etat. Elles ne peuvent pas être financées par le budget spécial de la Préfecture de police.

Je pars du principe que le vœu relatif à l'abandon du L.B.D. et des autres armes dites "à létalité réduite" lors des manifestations n'a pas de lien direct avec l'objet du projet de délibération examiné. Je ne vais pas répondre sur le fond de ce vœu, mais je sais qu'il y a d'autres endroits et d'autres moments pour en débattre.

Je réponds sur le vœu concernant le P.V.P.P., le vœu de Mme OUVRET, et cela a aussi été dit par Mme la première adjointe, on est, en ce moment, en train de renouveler notre marché P.V.P.P., qui arrive à expiration en fin d'année. On passe d'un contrat partenariat public/privé à un autre type de portage, donc, on est dans une période de transition liée au renouvellement de ce marché.

A compter de 2027, la Préfecture de police poursuivra, en lien avec la Ville de Paris, le déploiement du P.V.P.P. pour lutter contre la délinquance, un déploiement qui sera évidemment discuté avec la Ville de Paris, avec les maires d'arrondissement, avec les commissariats, pour privilégier les secteurs où des enjeux particuliers sont identifiés, pour les services de police, mais aussi, sur des enjeux routiers, ou des enjeux qui correspondent aux priorités de la Ville. Là encore, c'est toujours un équilibre délicat. On est bien conscients du caractère extrêmement sensible du P.V.P.P. L'enjeu est toujours de trouver ce juste équilibre entre la conciliation de la liberté de circuler, la liberté individuelle, et les questions de sécurité, et nous y veillons.

Je précise, cela a été mentionné, je crois, lors du débat, en dehors du cadre de l'expérimentation menée pour les Jeux olympiques et paralympiques, et qui répondait à des exigences législatives extrêmement précises, on n'a pas, aujourd'hui, d'utilisation de l'intelligence artificielle, en tout cas, de surveillance algorithmique, sur le P.V.P.P. Cela n'existe pas, actuellement.

Il me semble que j'en ai terminé. Sur le P.V.P.P., oui, cela nous est utile pour mieux qualifier un certain nombre d'infractions. C'est utile dans un très grand nombre d'enquêtes qui sont résolues grâce au P.V.P.P. Cela permet aussi une meilleure qualification juridique des faits, dans bien des cas, pour la justice. Si je prends le cas des interconnexions dans le métro à la R.A.T.P., je sais, c'est une thématique sensible. On a beaucoup d'agressions sexuelles. Avoir les vidéos nous permet de déterminer s'il s'agit d'une agression sexuelle, d'un viol, d'un autre type d'infraction. L'efficacité du P.V.P.P., selon nous, n'est plus à démontrer.

Je terminerai par des remerciements appuyés à la Direction des Finances de la Commande publique et de la Performance dans mes services, et également, pour le très bon travail mené en lien avec vos services, la Direction des Finances. Merci aussi au Secrétariat général de la Ville de Paris pour la préparation de cet exercice.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces réponses précises.

Mes chers collègues, nous allons donc maintenant procéder aux votes des vœux et différents comptes de la Ville de Paris et de la Préfecture de police.

Je vais donc commencer... D'abord, il y a un certain nombre de scrutins publics qui a été appelé. Je propose que les secrétaires généraux des groupes puissent s'organiser en conséquence.

Je mets d'abord aux voix, et non pas au scrutin public, mais à main levée, l'état financier et le compte de gestion 2025 du budget général, soit le projet de délibération DFA 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 19).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1, du groupe Paris apaisé, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 1 est rejeté.

Nous avons le vœu n° 2, déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire.

Est-ce qu'il est maintenu ? Il y a une demande de retrait de la part de l'Exécutif.

M. Émile MEUNIER. - Je vais le retirer, mais normalement, le règlement permet d'avoir un peu de temps de parole pour expliquer pourquoi. Alors, je vais le retirer. C'est sur le bleu budgétaire, c'est cela ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Oui.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, honnêtement, ce n'est pas sérieux, ce que vous avez dit, et ce n'est pas respectueux du travail de notre groupe. Ce n'est pas sérieux, parce que c'est faux. Je suis allé vérifier. Je récapitule ma demande. La demande, c'était...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est effectivement un moyen pour vous de motiver votre position, et c'est donc quelques secondes, Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Je le retire, parce qu'il y aura un travail, mais j'explique quand même le contexte. J'ai mes deux minutes de temps de parole. Je dis qu'il manque, dans les comptes administratifs, la réalisation ou pas la réalisation du budget "genré", qui a son importance pour tout le monde, j'ose l'espérer. Vous me renvoyez à deux pages qui n'expliquent absolument pas si cela a été exécuté, sous-exécuté, qui n'expliquent pas si c'est par nature, par fonction.

Moi, je vous renvoie, pour que vous compreniez à quoi cela ressemble, parce que c'est vous qui êtes censés le porter, à la page 328 de l'"éditique" n° 4. Cela s'appelle "état annexé", et vous avez l'impact du budget pour la transition écologique par nature. Moi, ce que je vous demande, c'est que l'on ait la même chose pour le périscolaire. Voilà. C'est aussi simple que cela.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER. Vous retirez donc votre vœu ?

M. Émile MEUNIER. - Je retire mon vœu, mais on va le redéposer, on va travailler ensemble, parce que là, visiblement, cela n'a pas été pris en compte.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Parfait. Le vœu n° 2 est retiré.

Le vœu n° 3, déposé encore par le Nouveau Paris Populaire, est-il maintenu avec une demande de retrait, là encore, de l'Exécutif ?

Il est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 3 est rejeté.

Je passe donc au vote du compte administratif 2025 du budget général, le projet de délibération DFA 20.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération relatif au compte administratif est adopté. (2026, DFA 20).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion 2025 des états spéciaux d'arrondissement, projet de délibération DFA 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 22).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif 2025 des états spéciaux d'arrondissement, projet de délibération DFA 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 23).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion dédié au budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025, projet de délibération DILT 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DILT 10).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025, projet de délibération DILT 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DILT 11).

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025, projet de délibération DPE 14.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 14).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025, projet de délibération DPE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 16).

Je mets aux voix, à main levée, l'affectation du résultat 2025 de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau, projet de délibération DPE 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 13 relatif au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour le budget 2025.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 13).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement, projet de délibération DPE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 15).

Je mets aux voix, à main levée, l'affectation du résultat 2025 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement, projet de délibération DPE 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 17).

J'ai une demande de scrutin public par le groupe Nouveau Paris Populaire sur le vœu n° 4, qui est donc déposé et qui a été présenté par le Nouveau Paris Populaire. C'est donc un scrutin public, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Avis de l'Exécutif défavorable. On peut ouvrir le vote.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

N'oubliez pas qu'il faut enlever la carte, puis la remettre pour pouvoir voter.

(Il est procédé au vote).

Pardon. S'il vous plaît, Monsieur MENNUCCI, vous me faites un rappel au règlement ?

Il faut d'abord que l'on termine le scrutin, si cela vous va. Je vais d'abord terminer le scrutin. Je vous donne la parole après.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Monsieur MENNUCCI...

Pardon, il faut que le scrutin soit finalisé pour que je puisse redonner la parole.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 137

Abstentions : 10

NPPV : 0

Pour : 16

Contre : 111

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Le vœu n° 4 est rejeté au scrutin public.

Rappel au règlement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur MENNUCCI.

M. Alexandre MENNUCCI. - Oui, Monsieur le Président.

Rappel au règlement sur le fondement de l'article 9, que tout le monde invoque, mais également, sur le fondement de l'article 29 de la loi de 1881 sur l'injure. Quand j'interpelle M. MEUNIER sur une interpellation qu'il nous fait à nous, en nous disant que l'on serait responsable de tous les scandales du monde, et que je lui dis qu'il faudrait avoir un peu de mesure dans ses propos, et que je me fais répondre, je cite, peut-être n'assumera-t-il pas ses propos : "ta gueule", je considère que cet hémicycle mérite mieux que les insultes de L.F.I., la brutalisation qu'ils imposent au débat démocratique.

Franchement, Monsieur le Maire, je pense que vous devriez les rappeler à l'ordre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non, s'il vous plaît !

S'il vous plaît ! Chut !

S'il vous plaît ! J'ai la parole, Madame CHIKIROU.

On est aujourd'hui sur des débats qui sont des débats d'importance. J'aimerais que le comportement de chacun soit à la hauteur des discussions que nous pouvons avoir. J'entends ce qui a été évoqué à l'instant par M. MENNUCCI.

J'entends que M. Émile MEUNIER indique qu'il ne l'aurait pas dit. C'est cela ?

J'imagine, Monsieur MENNUCCI, que vous voulez demander des excuses ?

M. Alexandre MENNUCCI. - Monsieur le Maire, s'il me traite de "belle gueule", je le prends volontiers.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît, on a une responsabilité collective sur l'image que l'on donne aussi de nos débats. Je souhaiterais donc que l'on soit sobre dans la façon dont on se comporte.

Je rappelle, par ailleurs, que puisque tout le monde parle de l'article 9, l'article 9 me permet, d'une part, de pouvoir faire des rappels à l'ordre, de pouvoir les inscrire au procès-verbal, et de pouvoir décliner l'ensemble de la police de séance. Sur cet élément, je vous demande que chacun se maîtrise jusqu'à la fin de cette matinée.

Par ailleurs, vous savez ce qui peut arriver, si on a effectivement des injures entre collègues, que ce soient des injures, que ce soient des injures sexistes, d'ailleurs, ou racistes, mais nous aurons aussi l'occasion de renforcer cela, dans le cadre de nos débats sur le règlement intérieur.

Débats budgétaires (suite).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Maintenant, je vous demande de passer au vote sur le compte de gestion du budget annexe des établissements parisiens de l'A.S.E., le projet de délibération DSOL 64.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 64).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe des établissements parisiens de l'A.S.E., le projet de délibération DSOL 65.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 65).

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'affectation des résultats des sections d'investissement et d'exploitation du budget de l'A.S.E., projet de délibération DSOL 66.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 66).

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2025, le projet de délibération PP 18.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 18).

Nous avons le vœu n° 5, qui a été déposé par le groupe "Paris Liberté !".

Est-ce qu'il est maintenu ?

Il est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Je parle du vœu n° 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 5 est rejeté.

Le vœu n° 6, déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, est-il maintenu, avec une demande de retrait de l'Exécutif ?

Il est maintenu, visiblement, puisque je n'ai pas de réponse.

Je le mets aux voix, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 6 est rejeté.

J'en viens à une demande de scrutin public sur le vœu n° 7, du groupe Nouveau Paris Populaire, et j'ai une demande d'explication de vote. C'est cela, pour Paris apaisé ?

Parfait.

Monsieur KANTÉ, je vous laisse la parole.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Je vais essayer d'être rapide. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant toute chose, je voudrais avoir une pensée pour nos forces de l'ordre, pour ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, souvent dans des conditions difficiles, s'engagent pour protéger nos concitoyens et garantir l'exercice de nos libertés, y compris le droit fondamental de manifester.

Ce vœu pose une vraie question, celle de la gestion de la violence lors des manifestations, car si manifester est une liberté fondamentale dans notre République, cette liberté ne doit jamais être confisquée par une minorité d'individus violents, qui viennent pour casser, piller, ou s'en prendre aux forces de l'ordre.

Le L.B.D. n'est pas une arme de guerre. C'est une arme de force intermédiaire, utilisée dans un cadre strict, avec des règles d'engagement précises, et sous le contrôle de l'autorité judiciaire. En tant que policier depuis plus de 25 ans, j'ai vu l'évolution de la violence sur le terrain. J'ai vu des collègues blessés, des manifestations où certains arrivent équipés avec de barres de fer, des pavés, ou des cocktails incendiaires.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît. C'est une explication de vote. Je vous demande de conclure et d'indiquer l'explication de votre vote. Ce n'est pas une intervention bis. Merci.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Très rapidement, Monsieur le Maire. Très rapidement.

Quelle alternative donne-t-on aux policiers, lorsqu'ils sont confrontés à ces violences ? Vouloir retirer le L.B.D., ce n'est pas régler les problèmes de la violence. La réponse, c'est enfin une police formée, contrôlée, et dotée d'outils adaptés, capables de protéger à la fois les manifestants pacifiques, et les femmes et hommes qui portent l'uniforme.

Pour finir, la sécurité et la liberté publique ne s'opposent pas, elles avancent ensemble.

Je vous remercie.

Est-ce que je peux répondre à notre position de vote, s'il vous plaît ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Si, je peux répondre, quand même. On vote contre le retrait.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame PRIMET, vous avez demandé la parole.

Je vois que peu sont pressés d'aller déjeuner. C'est une bonne nouvelle.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je voulais juste rappeler que ce vœu, on le partage, on va le voter, puisqu'on l'avait déposé en 2019, et qu'il avait déjà été adopté par le Conseil de Paris, donc bon, on peut le voter tous les trois ans, si vous voulez, mais voilà. Notre Conseil s'est déjà prononcé sur ce sujet.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 7. C'est un scrutin public.

J'ouvre le scrutin public, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Merci.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 144

Abstentions : 4

NPPV : 0

Pour : 51

Contre : 89

(Voir détail des votes annexe n° 2).

Le vœu n° 7 est rejeté au scrutin public.

Il y a une demande de vote dissocié par le groupe Nouveau Paris Populaire sur le compte administratif de la Préfecture de police, le projet de délibération PP 19, concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, les chapitres consacrés aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Brigade de sapeurs-pompiers.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 19 relatif au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2025, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 19).

J'en viens à l'affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2025, le projet de délibération PP 20, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 20).

Mes chers collègues, tous les comptes de gestion et administratif pour l'année 2025 sont adoptés. Je vous en remercie.

Je propose, puisqu'on a pris du retard... On devait poursuivre avec la communication. Dans la mesure où il est 12 heures 50, je vous propose peut-être que nous allions déjeuner dès à présent, mais par contre, que nous puissions nous retrouver vers 14 heures 30. Cela vous irait ?

La reprise des travaux aura lieu à 14 heures 30. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quatorze heures trente-trois minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, avant d'entamer notre débat organisé sur la communication "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous" et l'ensemble des projets de délibération rattachés, et vous savez qu'il y en a de très nombreux, je voudrais prendre quelques instants pour rendre hommage à deux personnes

qui ont été tuées. L'un, Noahm, parce qu'il était homosexuel. L'autre, à Nouméa, parce qu'elle était une femme "trans", je pense à Joëlla. Je voudrais m'autoriser à dire quelques mots et vous proposer une minute de silence.

Hommage aux personnes homosexuelles tuées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le petit matin est synonyme de promesse. Un lever de soleil, un nouveau jour. C'est d'autant plus vrai quand on a 20 ans ; enfin, pas tout à fait, 19 ans. C'est ce qu'a dû penser Noahm à Metz le samedi 30 mai. Une nuit à faire la fête, à vivre, à danser. On aime plus fort à cet âge, tout est plus intense, les couleurs, les gens, le bruit, et la vie quotidienne, un mélange de fureur de vivre, des promesses.

Alors, ce samedi matin là, à Metz, Noahm a la vie devant lui, mais c'est la mort qui l'a trouvé. Pas un accident ; un meurtre. C'est cru, c'est dur, mais c'est la réalité de ce qui est arrivé à Noahm. Un meurtre, on pourrait même dire un lynchage, plutôt : deux hommes qui s'acharnent sur lui, coups de poing, coups de pied, à la tête, dans les côtes. Le corps supplicié ne tiendra pas longtemps, jusqu'au mardi suivant, après trois jours de coma.

Le 2 juin, à 19 ans, Noahm s'est éteint. On aimerait dire "paisiblement", mais ce n'est pas le cas. Un meurtre donc, une vie qui en est à son début qui s'arrête brutalement.

"Chronique d'une violence banale d'une soirée alcoolisée dans un coin de France", pourrait-on dire. Ce n'est pas la vérité. Lorsque les coups pleuvaient, des insultes ont fusé : "sale pédé", "va te faire enculer". Puis, encore des coups, encore des insultes. On touche là le cœur du sujet. Noahm n'a pas du tout été choisi par hasard, il a été tué spécifiquement parce qu'il était gay. Il a été tué parce qu'il aimait les garçons. Il a été tué pour ce qu'il était.

La nausée, le dégoût, l'abject. De quoi parle-t-on ? D'un crime homophobe. L'homophobie, dans notre pays, continue de tuer, écho terrible à d'autres situations dans le monde. Je pense en particulier au Sénégal, où on tire de leur maison des homosexuels pour les livrer à la vindicte populaire et les jeter en prison. On traque, on chasse, on brise les carrières d'artistes, on tue socialement, on utilise les tests H.I.V. comme arme de discrimination. C'est cela aussi, être gay au Sénégal, comme dans d'autres pays du monde.

Même si "La Pride" a pu se tenir à Budapest, ce dont nous nous réjouissons, nous n'oublions ni l'Afghanistan, ni l'Ouganda, ni le Kenya, ni tant d'autres pays que j'évoquais à l'instant. Nous pensons à l'Iran et à toutes celles et tous ceux qui sont discriminés, pourchassés, emprisonnés à cause de l'objet de leur amour.

En ce mois des Fiertés en France, et pour celles et ceux qui, à travers le monde, ne peuvent pas parler, ne peuvent pas dire, ne peuvent pas crier, nous nous élevons pour elles, pour eux, en mémoire de Noahm, en mémoire de tous les Noahm de la planète. Noahm a été supplicié, il a été lynché parce qu'il était gay, il a été martyrisé parce qu'il aimait les garçons. Il est mort, mais il vit avec nous. Tant que nous vivrons, tant que nous militerons, Noahm sera à nos côtés et la haine ne gagnera pas.

Noahm, la société n'a pas su ou pu te protéger, mais nous espérons que la justice sera rendue et nous te souhaitons le meilleur, où que tu sois, en vivant dans nos mémoires.

Je veux également associer mes pensées à un crime qui m'avait échappé, et je m'en excuse, mais cela traduit aussi la faible couverture médiatique de ce drame. Joëlla, une femme "trans" qui vit à Nouméa, a été battue à mort dans la nuit du 7 au 8 février dernier.

Pour ces deux personnes et pour toutes celles que nous n'avons pas pu citer aujourd'hui, je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Nous avons tenu à faire cet hommage collectif, et j'y associe évidemment l'ensemble des groupes, puisqu'il est évidemment directement en lien avec la communication que nous présentons aujourd'hui, "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous". C'est un débat organisé avec des projets de délibération et des vœux rattachés. Je demande à chacun de veiller au respect de son temps de parole. Des temps sont prévus lors des discussions en conférence d'organisation, et il vous revient de veiller à garder du temps pour les orateurs suivants de votre groupe.

Mes chers collègues, lors de notre...

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame CHIKIROU, à vous.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite faire un rappel au règlement sur les fondements des articles 2, sur les débats organisés, et 9, sur la police de l'Assemblée.

Vous savez que, juridiquement, les débats organisés reposent principalement sur le règlement intérieur et sur le pouvoir d'organisation des travaux de l'Assemblée par le Maire. Vous avez donc tous les pouvoirs, Monsieur le Maire, pour décider en principe des débats organisés. Toutefois, rien ne permet d'affirmer que vous avez le pouvoir

de le faire sans limite et de rattacher aux débats organisés toutes sortes de projets de délibération, en nombre conséquent.

Ce regroupement de projets de délibération dans ce débat organisé a en réalité pour effet de rendre impossible un examen réel des affaires et nous prive, nous, élus, notamment élus de l'opposition, de notre droit effectif d'intervention. Nous pourrions donc tout à fait contester devant le juge administratif ce procédé, qui porte finalement atteinte à nos droits individuels en tant qu'élus, car cela limite notre possibilité de discuter des projets de délibération.

Je tiens à dire que nous allons traiter aujourd'hui dans un cadre très limité, avec cinq minutes de temps de parole par groupe, de 38 projets de délibération. Ils représentent plus de 4 millions d'euros qui seront engagés. Nous allons traiter de sujets aussi variés que la solidarité à Paris. Nous allons parler des tarifs de restauration scolaire et de la gratuité de la cantine. Nous allons parler des quartiers populaires, du bleu budgétaire de la politique de la ville. Nous allons parler de la parentalité, des personnes âgées LGBT et du mois des Fiertés. Nous allons parler de la protection de l'enfance, de la précarité alimentaire, de la santé mentale. Nous allons aussi parler du Règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées et personnes en situation de handicap.

C'est un débat organisé fourre-tout, avec 38 projets de délibération et un temps de discussion extrêmement limité.

Avec mon groupe, nous participons bien entendu à la Commission du règlement intérieur, et nous avons des propositions très concrètes à faire, notamment sur le recours par le Maire aux débats organisés. Ces quatre jours montrent déjà une tendance à beaucoup y recourir, notamment sur les questions budgétaires et sur des questions qui sont très impactantes budgétairement, bien entendu, mais aussi sur le plan politique.

Nous sommes privés de débats et nous n'avons qu'un temps de parole très limité. Monsieur le Maire, j'espère que vous serez d'accord avec notre proposition de limiter votre pouvoir d'instaurer comme cela des débats organisés qui limitent notre temps de parole et qui nous empêchent d'avoir de véritables discussions sur l'avenir, sur tous ces sujets que je viens de citer, mais aussi et surtout sur les questions budgétaires, puisque nous aurons au mois de juillet une séance consacrée au budget supplémentaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

J'entends des injonctions contradictoires en fonction des groupes, mais chaque groupe peut avoir ses positions. D'un côté, on nous reproche de trop regrouper, d'accélérer. De l'autre côté, on nous reproche de ne pas assez le faire.

Le principe des débats organisés fait l'objet d'un débat en conférence d'organisation. J'entends votre observation, et vous avez évidemment tout loisir d'en discuter collectivement, Maxime DES GAYETS s'en assurera, mais je ne crois pas qu'il puisse être dit que ce soit attentatoire à vos temps de parole, pour plusieurs raisons : vous pouvez demander des votes individualisés par projet de délibération, et vous pouvez demander des explications de vote sur l'intégralité des projets de délibération.

Je le rappelle, c'est un usage qui existe depuis plusieurs dizaines d'années à Paris, non pas de regrouper pour priver les groupes de temps de parole, mais pour mettre en cohérence l'organisation des débats plutôt que de le morceler, au regard de sujets qui sont très proches dans leur principe.

Je note néanmoins la remarque et je vous fais confiance pour y trouver une bonne solution.

2026 SG 14 - Communication "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous".

Vœu n° 8 déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement sexiste dans l'espace public.

Vœu n° 9 déposé par le groupe "Paris Libertés !" relatif à l'expérimentation de l'installation du Centre LGBT Paris-Île-de-France dans l'annexe Varlin de la Bourse du Travail.

Vœu n° 10 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au mouvement social des A.E.S.H.

Vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'extension du revenu de solidarité active (R.S.A.) aux jeunes de moins de 25 ans.

Vœu n° 12 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au renforcement du droit aux vacances pour toutes et tous à Paris par le développement des centres de vacances solidaires.

Vœu n° 13 déposé par le groupe "Paris Libertés !" relatif à une réelle prise en compte des problématiques des personnes LGBT+ à Paris.

Vœu n° 14 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de la politique de Paris pour en faire une véritable capitale antiraciste.

Vœu n° 15 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la publication de mesures concrètes et chiffrées pour la mise en œuvre d'un service public parisien protecteur pour toutes et tous.

Vœu n° 16 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation des familles monoparentales.

Vœu n° 17 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif aux amendes abusives et à la place des jeunes dans l'espace public.

Vœu n° 17 bis déposé par l'Exécutif.

2026 DAJ 8 - Subvention de 90.000 euros (77.000 euros + 13.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

Vœu n° 18 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la visibilité et à l'accès effectif aux droits dans les quartiers populaires parisiens.

2026 DASCO 37 - Fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026 pour les jardins d'enfants pédagogiques, les écoles publiques maternelles et élémentaires et les collèges publics.

Vœu n° 19 déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la cantine scolaire.

2026 DASCO 38 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles de Paris Centre pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 40 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 5e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 41 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 6e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 42 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 7e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 43 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 8e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 44 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 9e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 45 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 10e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 46 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 11e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 47 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 12e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2026 DASCO 48 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 13e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

- 2026 DASCO 49 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 14e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2026 DASCO 50 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 15e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2026 DASCO 51 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 16e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2026 DASCO 52 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 17e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2026 DASCO 53 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2026 DASCO 54 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 19e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2026 DASCO 55 - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 20e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**
- 2026 DDCT 70 - Subventions (85.500 euros) à 13 associations. Fonds de participation des habitant.e.s dans les quartiers populaires.**
- Vœu n° 20 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au maintien des équipes de développement local des 11e et 20e arrondissements.**
- 2026 DDCT 71 - Subventions de fonctionnement (112.750 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires. Mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires.**
- 2026 DDCT 73 - Subventions (247.775 euros) à 38 associations. Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens.**
- 2026 DDCT 118 - Subventions (80.000 euros) à 4 associations des 14e, 18e, 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville. Soutien aux 4 Accorderies situées dans les quartiers populaires.**
- 2026 DDCT 122 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (5 subventions d'investissement de 72.564 euros pour 5 projets associatifs dont un lauréat BP 2024).**
- Vœu n° 21 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au développement de Maisons de quartier dans les quartiers populaires parisiens.**
- 2026 DDCT 133 - Communication du Bleu budgétaire politique de la ville 2025.**
- Vœu n° 22 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'amélioration du Bleu budgétaire consacré à la politique de la ville.**
- 2026 DFPE 137 - Subventions (115.000 euros) à 6 associations, 1 convention annuelle et 2 avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité dans tout Paris. Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques.**
- 2026 DFPE 142 - Subventions (100.150 euros) et conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et à favoriser les échanges entre pairs dans les 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.**

2026 DGRI 19 - Convention de co-organisation avec l'Ambassade des Pays-Bas de l'exposition "Rose Antique, 30 témoignages de personnes âgées LGBTQIA+" du 22/06 au 22/07/26, grilles du Parc des Buttes-Chaumont (19e).

Vœu n° 23 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre la LGBTphobie dans les enceintes sportives.

Vœu n° 24 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre les agressions LGBTphobes à Paris et à l'amélioration du recensement des violences.

Vœu n° 25 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre l'isolement des personnes âgées LGBTI et au développement de solutions d'accompagnement inclusives.

Vœu n° 25 bis déposé par l'Exécutif.

2026 DSOL 39 Subventions (584 340 euros) à 21 associations pour leurs actions dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance. Conventions.

2026 DSOL 44 - Avenant n° 1 à la convention triennale de financement avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour la prise en charge des séjours des enfants au sein du C.S.A.P.A "Horizons".

Amendement n° 177 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un article 1 bis.

2026 DSOL 45 - Avenant n° 1 à la convention avec les hôpitaux Paris Est Val de Marne pour le financement du fonctionnement du lieu de répit sanitaire dédié aux enfants et adolescents de l'A.S.E.

2026 DSOL 48 - Signature d'une convention avec la mutuelle "la Mayotte" pour le financement de 12 places d'internat au sein de l'I.T.E.P. Angela Davis.

Vœu n° 26 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation dégradée de prise en charge des Parisiennes et des Parisiens souffrant de troubles mentaux.

2026 DSOL 55 - Subventions de fonctionnement (315.620 euros) et subventions d'investissement (301.504 euros) (soit 617.124 euros) pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité.

Vœu n° 27 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité.

2026 DSOL 58 - Subventions de fonctionnement (300.280 euros) à 6 associations engagées dans des actions de lutte contre la précarité (information, sociabilisation) et de coordination d'acteurs. Convention.

2026 DSOL 59 - Subventions de fonctionnement (425.600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion.

2026 DSOL 63 - Communication sur le suivi de la délégation du Conseil de Paris au Maire de Paris au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (aides directes du F.S.L.).

2026 DSOL 83 - Modification du Règlement départemental d'aide sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Vœu n° 28 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour commencer ce débat organisé, et pardonnez-moi de concourir à rallonger nos débats, je vais faire lecture de l'introduction sur cette communication et l'ensemble des projets de délibération attachés. Ensuite, je transmettrai la parole aux différents orateurs de groupe.

Mes chers collègues, lors de notre dernier Conseil de Paris, j'ai voulu que nous puissions échanger sur la question de l'espace public, parce que c'est le lieu du lien, c'est le lieu de l'échange. Pour lui permettre de vivre cette vocation, nous en avons parlé, cet espace doit être apaisé.

L'apaisement, c'est aussi la capacité de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens à pouvoir vivre leur ville dans des conditions dignes et décentes. Lors des dernières élections municipales, les habitants ont fait un choix, un choix très clair d'ailleurs, celui de la solidarité. Ils ont choisi de ne pas détourner le regard face aux injustices. Ils ont choisi la dignité, la raison. Ils ont choisi la responsabilité et l'action. Ils nous ont confié la mission de faire de cet espoir qu'ils ont exprimé une réalité dans leur vie quotidienne. Ils nous ont confié une responsabilité immense, celle de mettre en œuvre une ville qui fait le choix de cette solidarité, le choix des solidarités.

Les Parisiennes et les Parisiens nous ont demandé de rester fidèles à ce qui fait Paris, sa réputation, mais aussi, finalement, son essence même : un espace qui protège, qui rend libre et qui n'accepte pas que certains d'entre nous, certains d'entre eux, soient poussés aux marges.

Face à la multiplication des discours qui nous rendent plus petits, plus recroquevillés, la Ville de Paris fait le choix inverse, celui de se tenir debout avec l'étendard de la solidarité. Notre Ville doit être là quand les Parisiennes et les Parisiens ont besoin d'elle. Cette ambition suppose un cap simple et exigeant : renforcer les services publics, garantir les droits, lutter contre toutes les discriminations et investir prioritairement là où les fragilités sont les plus fortes.

Je veux être le Maire qui adapte les politiques municipales au visage du Paris de 2026. Cette réponse globale s'appuie sur trois axes.

Le premier, c'est de renforcer le service public de proximité pour garantir l'accès au droit. Face à la précarisation des parcours de vie, à l'éloignement croissant d'une partie de la population vis-à-vis des institutions, souvent lié à la complexité administrative, le rôle de la Ville de Paris est de rapprocher les droits des habitants. Le service public parisien doit être lisible, accueillant, mobile quand il le faut, pensé à partir de la réalité des usages et auprès de celles et ceux qui ont accès à moins de ressources sociales, culturelles ou matérielles.

Cette orientation s'appuie d'abord sur un renforcement de l'accès effectif au droit pour tous. L'objectif d'aller davantage vers l'automatisme dans le versement des aides participe de cette même logique de justice sociale, en réduisant le non-recours et, surtout, en allégeant les démarches qui pèsent trop souvent sur les ménages les plus fragiles.

Cet axe affirme également que le service public municipal doit savoir répondre aux nouvelles fragilités sociales. Je pense aux jeunes confrontés à la précarité, aux familles monoparentales, évidemment, particulièrement nombreuses dans certains quartiers populaires, dont je rappelle qu'il s'agit à 92 % de "mamans solos", puisqu'il faut employer les mots justes, ou encore les personnes touchées par la précarité de santé et d'alimentation, qui doivent faire l'objet d'une attention renforcée.

Le deuxième axe ? Ne laisser passer aucune discrimination. Paris ne serait pas Paris si nous ne nous engageons pas sur l'excellence républicaine et sociale, pour faire de Paris une ville qui protège contre toutes les formes de discrimination et qui garantit à chacune et à chacun une place pleine et entière dans l'espace commun.

Dans le contexte actuel, lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, les discriminations visant les personnes LGBTQIA+ ou les atteintes à la dignité n'est pas une politique sectorielle, c'est une condition de la cohésion civile et civique qui doit totalement irriguer l'ensemble de nos politiques publiques.

Les pistes évoquées autour de la sensibilisation au racisme et aux discriminations, du rôle de l'Observatoire de la laïcité, de la garantie effective des croyances et des cultes et leur respect, de l'attention portée aux personnes "trans", ou encore d'un plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dès le collège montrent qu'il s'agit d'agir à la fois sur les protections immédiates et sur les représentations qui nourrissent les exclusions.

Paris, ville de tous et ville pour tous, c'est aussi une ville qui reconnaît la force du tissu associatif et qui lui donne les moyens d'agir, tant pour l'investissement dans les quartiers populaires que dans la lutte contre les nombreux isolements qui pèsent sur les habitants, je pense en particulier à nos aînés.

Le troisième axe est d'investir prioritairement en faveur de nos enfants. Ce troisième axe affirme un choix politique décisif : investir dans l'enfance, dans l'éducation, c'est préparer une ville plus juste, plus solidaire et plus durable. Cette politique en direction des enfants ne peut être réduite à une succession de dispositifs, elle doit constituer un horizon d'égalité. Les conditions dans lesquelles un enfant grandit, d'abord se nourrir, apprendre, se soigner, partir en vacances, être accompagné quand il est en situation de handicap, être protégé par l'Aide sociale à l'enfance, déterminent largement la place future qui est la sienne dans la société, vous le savez.

C'est dès l'enfance que se joue une part essentielle de la promesse républicaine, il faut donc d'abord agir sur les conditions du bien grandir. L'accès à une alimentation saine et durable, notamment à travers la cantine, ainsi que le renforcement de la santé scolaire relèvent d'une même logique : faire de l'école et des temps de l'enfance des lieux de protection, de prévention et de réduction des inégalités. De la même manière, l'ambition que chaque enfant

puisse partir en séjour de vacances au moins une fois par an traduit une volonté forte d'élargir l'horizon des possibles et de faire reculer les inégalités d'accès aux loisirs, à l'autonomie et à la découverte.

Dans un moment où certains opposent attractivité et solidarité, ordre et justice, protection et émancipation, Paris fait le choix de l'action publique locale comme levier majeur pour transformer concrètement la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Pour commencer nos échanges, la parole est à Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voilà réunis cet après-midi pour parler de votre communication, communication qui s'intitule, je vous le relis, "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous". Rien qu'à la lecture du titre, je me suis dit : "Ouh là là ! Encore de la communication".

Coquille vide, liste à la Prévert...

Oui, c'est son nom, c'est pour cela que je me suis dit : "Zut ! Franchement, il faut demander à M. DES GAYETS de supprimer les communications, ce sera bien mieux pour les Parisiens".

Bref, coquille vide, liste à la Prévert, miroir aux alouettes, enfumage, notre langue française est très riche pour caractériser votre inaction.

Bien entendu, nous allons vous rejoindre sur le fait qu'il faut lutter contre les discriminations, les 42 discriminations du Code pénal - parce qu'elles sont nombreuses, il n'y en a pas que quelques-unes, elles sont au nombre de 42 -, et vous nous trouverez toujours sur votre chemin.

Contrairement à cette approche qui consiste à découper par appartement les discriminations, nous prôtons une approche universaliste. Sinon, quand vous ne remplissez pas les cases, que vous débordez des cases, cela nous arrive tous, ou que vous cochez plusieurs cases, cela veut dire quoi ? On va vous laisser sur le bord de la route, avec cette communication ? On ne va pas faire attention à vous ? Je considère que ce n'est pas le rôle d'une ville de laisser des gens sur le bord de la route.

Votre communication est pensive de bonnes intentions, mais, comme disait l'autre, "l'enfer est pavé de bonnes intentions".

Pourquoi nous proposer un plan pour les familles monoparentales, alors que nous en avons voté un il y a tout juste deux ans, Mesdames et Messieurs ? Pour les nouveaux élus, nous avons déjà voté il y a deux ans un plan pour les familles monoparentales. Quels sont les résultats du précédent plan ? Pourquoi faut-il en voter un nouveau ?

Sur les violences sexistes et sexuelles, nous en avons parlé ce matin. Là encore, pourquoi l'évoquer au détour d'une communication ? Nous attendons un véritable plan avec des actions. J'ai rappelé le chiffre ce matin : 1,07 euro dépensé par Parisienne. Trouvez-vous cela suffisant ? Nous comptons donc pour si peu, nous, les femmes ? Où est votre stratégie globale que vous appelez de vos vœux ce matin ? J'ai bien noté une prise en charge systémique globale : prévention, prise en charge, réparation, sanction. Rien de tout cela avec cette communication. Je rappelle pourtant les chiffres : près de 80 % des femmes à Paris ont déjà subi au moins un type de violences sexistes et sexuelles. En 2024, selon l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, près de 60 % des femmes ne se sentent pas en sécurité. Si 60 % des femmes se levaient aujourd'hui dans l'hémicycle, cela ferait beaucoup.

Il y a les femmes mais, bien entendu, on parle aussi des personnes LGBT. Depuis plusieurs années, nous demandons des moyens pour assurer leur sécurité, parce que nous considérons à droite que la première des discriminations, Mesdames et Messieurs, est de nous empêcher d'aller et venir. Je rappelle, je l'ai déjà dit aussi ce matin, qu'il y a 7.000 caméras de vidéoprotection à Paris, contre 700.000 à Londres. Pourquoi refuser la sécurité à tous les Parisiens ? Je rappellerai quelques chiffres. L'agglomération parisienne concentre 55 % des actes anti-LGBT. 55 % ! C'est énorme ! Pourquoi pas d'actions et juste une communication ? Je vous le demande.

Je n'ai rien vu dans cette communication sur la sérophobie, sujet qui me tient particulièrement à cœur en ce mois des Fiertés. J'aurais aimé qu'il y ait des mesures pour lutter contre tout cela, mais non, rien du tout. Nous en reparlerons tout à l'heure à l'occasion de mon vœu sur la PrEP injectable.

Mettre en place un référent par brigade de la police municipale pour s'occuper de la lutte contre les discriminations et des violences sexistes et sexuelles, vous le proposez. Je dis super, très bien ! Mais, avant tout, avez-vous formé tous les agents de la police municipale aux violences sexistes et sexuelles, avec de véritables associations agréées, comme nous le réclamons depuis des années ? Si la réponse est oui, dites-le-nous, montrez-nous les résultats, montrez-nous des résultats tangibles.

Vous parlez aussi de renforcer le soutien à la parentalité. Moi, j'adore, mais qu'avez-vous fait pour conforter, élargir, structurer le réseau des P.M.I., qui sont si importantes, notamment dans les quartiers populaires ? Qu'avez-vous fait pour faire en sorte que les berceaux ne soient pas définitivement et désastreusement vides ? Car, pour les jeunes parents, ne pas pouvoir travailler, c'est une discrimination.

Sur le handicap, grand angle mort de votre communication, pas un mot sur l'accessibilité des logements. Pas un mot ! Pas un mot sur les problèmes récurrents dans les ascenseurs des logements sociaux. Rien du tout. Pas un mot sur les amendes trop nombreuses que nous recevons encore dans nos mairies d'arrondissement pour les personnes en situation de handicap qui utilisent leur véhicule. Pas un mot.

Alors, Monsieur le Maire, je vais quand même avoir un mot positif sur le "métro pour tous". Je salue le chemin que vous avez parcouru par rapport à votre prédécesseur, et je suis très heureuse que vous saisissez cette main tendue. J'espère que l'on ira jusqu'au bout à ce sujet, ce sera enfin une action concrète.

Sur les seniors, une ligne dans votre communication. Rien, ou si peu. Pourtant, si on allume nos télévisions, un nouveau scandale se profile, cela a été rappelé par mon collègue Geoffroy BOULARD ce matin, avec les résidences seniors autonomes. Pas un mot.

Vous le voyez avec mon intervention cet après-midi, je regrette profondément que, là encore, vous n'ayez pas réussi à franchir l'obstacle avec un véritable plan concret, des objectifs que nous pourrions tous suivre et évaluer, des indicateurs de résultats. Ce n'est pas un gros mot. J'espère de mes vœux que vous changerez de culture, c'est à ce prix que vous changerez la vie sur le terrain de tous ceux, trop nombreux, qui souffrent encore à Paris de discrimination.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

De nombreuses interventions viendront peut-être éclairer les manques de la communication, mais vous me demandez qu'elle soit plus courte. Les projets de délibération adjoints répondront à de très nombreux points que vous soulevez.

Je voudrais revenir sur un point que vous mentionnez, qui me met dans l'embarras, si ce n'est pour vous-même, au moins pour la Préfecture de police, qui est à mes côtés. Les caméras de vidéosurveillance sont de la compétence exclusive du Préfet de police. Vous pourriez d'ailleurs le demander à Grégory CANAL, qui est collaborateur du Ministre garde des Sceaux, anciennement Ministre de l'Intérieur.

Non mais, expliquez à votre collègue que, à Paris, les caméras de vidéosurveillance sont de compétence exclusive de la Préfecture de police, que jamais la Ville ne s'est opposée, quand bien même elle le pourrait juridiquement, mais même politiquement, à l'implantation de caméras, et que nous sommes allés bien au-delà de notre compétence légale, puisque nous co-finançons le Plan de vidéoprotection de Paris.

Alors, dans les reproches qui nous sont faits, essayez au moins d'en formuler quelques-uns qui sont fondés sur des faits et pas sur des mécompréhensions.

Mais je suis sûr que vous le saviez ; si vous ne le saviez pas, je l'avais dit à Rachida DATI lors du débat télévisé, mais j'observe que vous ne l'aviez pas regardé. Je le comprends aisément, vu la difficulté et l'exigence de l'exercice.

La parole est à Gwenaëlle AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Le ton sera sensiblement différent. C'est la différence entre la droite de l'hémicycle et la gauche.

En ce qui nous concerne, il est assez difficile de rendre justice à l'ensemble de cette communication en quelques minutes, tant elle est riche, ambitieuse, et couvre un large champ des politiques de solidarité. Je tiens réellement à saluer sa qualité et, surtout, le cap politique qu'elle affirme, celui d'une ville qui ne renonce pas à protéger, à émanciper, à garantir des droits, dans un contexte national où les inégalités se creusent et où les services publics sont trop souvent fragilisés.

Nous apprécions particulièrement l'accent mis sur la lutte contre le non-recours, car, si un droit n'est pas connu ou reste inaccessible, ce n'est pas un droit réel. L'objectif de faire de Paris un territoire "zéro non-recours", le développement de permanences mobiles, le renforcement des Maisons de solidarité, ou encore la simplification des démarches vont dans le bon sens.

Nous saluons également tout ce qui concerne les politiques d'aller-vers, notamment dans les quartiers populaires. Développer les actions auprès des publics éloignés du soin, renforcer la médiation en santé, maintenir les investissements sur les portes de Paris, ou encore lutter contre l'isolement des personnes âgées par des visites à domicile renforcées, ce sont des mesures concrètes et qui répondent aux réalités vécues par les habitantes et les habitants de nos quartiers.

Nous voulons aussi souligner les avancées en faveur de l'enfance. Certaines seront bientôt en œuvre, comme la gratuité de la cantine pour les deux premières tranches tarifaires, ce qui constitue une mesure de justice sociale essentielle.

Bien sûr, comment ne pas se réjouir également de voir affirmer le droit aux vacances ? Les vacances ne devraient jamais être un privilège réservé à ceux qui ont des moyens. Quand des milliers d'enfants ne quittent jamais

leur quartier ou leur ville, c'est une injustice sociale qui se construit dès le plus jeune âge. L'ambition de permettre à chaque enfant et à chaque jeune de partir au moins une fois par an est donc particulièrement bienvenue.

Comme le souligne notre vœu, les communistes continueront néanmoins à porter l'exigence d'un renforcement des centres de vacances solidaires et des moyens consacrés à ce droit fondamental.

Nous sommes également sensibles à la prise en compte des publics les plus fragiles : les enfants protégés par l'Aide sociale à l'enfance, les jeunes majeurs, les personnes en situation de handicap. L'engagement de ne laisser aucun jeune sortant de l'A.S.E. sans solution d'hébergement est particulièrement important.

Sur les A.E.S.H., nous partageons pleinement l'objectif affiché de soutenir la création d'un véritable corps et de contrats à temps plein, c'est le sens de notre vœu. Ces professionnelles, indispensables à l'école inclusive, sont encore trop souvent maintenues dans la précarité, malgré leur rôle essentiel.

Pour autant, vous connaissez la position des communistes : lorsque l'on parle d'autonomie des jeunes, nous pensons qu'il faut aller plus loin. Le lancement d'une réflexion sur un revenu d'autonomie est un signal positif, mais nous continuerons à défendre l'ouverture du R.S.A. aux moins de 25 ans et la reconnaissance d'une véritable majorité sociale à 18 ans. On ne peut pas considérer qu'un jeune est majeur pour travailler, pour voter, pour être jugé, et pas pour bénéficier pleinement des droits sociaux.

Enfin, nous partageons pleinement les engagements en matière de lutte contre toutes les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, les LGBTphobies et les violences sexistes et sexuelles. Le soutien renforcé aux associations qui mènent ces combats est indispensable.

Au fond, cette communication rappelle une chose essentielle : la solidarité n'est pas une dépense, c'est un investissement dans l'égalité, dans la dignité et dans l'avenir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais également... Pardon, je le ferai tout à l'heure. La parole est à Mme Florence BERTHOUT. C'est seulement parce que je vais m'absenter un peu.

Florence BERTHOUT, c'est à vous.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mal endémique de nos sociétés modernes, les inégalités ne cessent de se creuser, avec, phénomène aggravant, je le constate chaque jour, une montée sans précédent de l'isolement à tous les âges de la vie et pour toutes les conditions sociales.

(M. Dan LERT, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

C'est dommage que vous partiez, Monsieur le Maire, j'avais des choses à vous dire sur ce que fait et, en l'occurrence, ce que ne fait pas la Ville de Paris.

Cette situation est très préoccupante, elle est même inacceptable humainement. Elle fragilise notre pacte républicain, et Paris, capitale, est le miroir grossissant, hélas, de cette funeste évolution. C'est dire combien nous étions en droit d'attendre en ce début de mandature, qui plus est sur une préoccupation majeure des politiques publiques, et donc municipales, les solidarités et la lutte contre les discriminations, une vision, une méthode, des priorités, ainsi qu'un juste dimensionnement des moyens humains et financiers.

Madame AUSTIN, nous n'avons pas dû lire le même document, car rarement une communication aura été aussi indigente, pour ne pas dire indigeste, et bâclée. A croire qu'il s'agit de la compilation non relue des contributions générales de la dizaine d'adjoints, si j'ai bien compté, dont les portefeuilles se chevauchent sur le terrain des solidarités. Avouez que cela ne facilite ni l'action ni l'efficacité.

Derrière les déclarations fourre-tout et plates du genre "prendre soin des Parisiennes et des Parisiens", "Paris, la ville de tous et de toutes", et même, il fallait quand même oser en plein scandale périscolaire, "les enfants, l'avenir de Paris", vous nous infligez un catalogue d'annonces hétéroclites, comprenant pêle-mêle des dispositifs déjà existants, voire relevant de l'Etat, ainsi qu'une litanie de mesures nouvelles, bien évidemment non financées.

Dans ce catalogue, nous retrouvons sans priorisation, aucune, et sans évaluation des dispositifs existants - je ne serai pas exhaustive, rassurez-vous -, la création de centres de santé et d'E.H.P.A.D., oubliant au passage que ces établissements ont cruellement souffert de la canicule en raison du retard de la mise aux normes énergétiques, la faute à une maintenance chaotique et complètement centralisée. J'ai des résidences seniors qui attendent depuis 15 ans.

Nous y retrouvons aussi la création d'un réseau de guichets "bien vieillir". Franchement, de qui se moque-t-on ? N'est-ce pas la raison d'être des C.A.S.-V.P., les centres de la Ville de Paris, que l'on a rebaptisés aujourd'hui "Maisons des solidarités" ?

Vous imaginez également des permanences mobiles sur l'accès au droit. Franchement, déplacez-vous dans les mairies ! J'en ai créé une depuis dix ans avec vingt permanences gratuites.

Vous parlez également de la mise en place d'un corps d'A.E.S.H. accompagnant les élèves en situation de handicap. Ce qu'ils demandent, c'est surtout que l'on augmente leur salaire et leur nombre.

Le cap est tellement nébuleux que vous envisagez même "l'attribution de nouvelles compétences à la police municipale", comme l'expérimentation du récépissé et relevé d'identité, ou la mise en place de campagne de "testing". C'est une proposition totalement déconnectée du terrain, quand on sait que la DPMP peine déjà à assumer ses missions ! Je rappelle que vous venez de supprimer des centaines d'heures supplémentaires qui empêcheront d'avoir une police municipale opérationnelle en soirée. Elle ne pourra pas lutter contre les incivilités et protéger les femmes.

Puis, cerise sur le gâteau : il y a la gratuité dans les cantines scolaires, pour les repas aujourd'hui facturés à 0,13 et 0,85 euro. Je crains que ce ne soit un coup de "com", destiné peut-être à masquer le vrai sujet, en tout cas un sujet sur lequel je me suis beaucoup investie, celui de la santé alimentaire et de la qualité dans les assiettes.

Et là, M. le Maire, qui est parti, oublie ou fait semblant d'oublier que les maires président la caisse des écoles, conformément à la loi. Vous vous êtes bien gardé de consulter les maires. Pour clore le débat, vous avez fait en sorte, Mme CHIKIROU y faisait allusion tout à l'heure, petite astuce réglementaire, que les projets de délibération portant précisément sur nos caisses des écoles soient présentés "quasi incognito" dans le cadre de la communication. Cela évite toute discussion, et cela évite de savoir comment on compensera cette gratuité.

Je préside la caisse des écoles du 5e, qui sert des repas cuisinés sur place, avec 80 % de "bio" en filière courte, et je peux vous dire que je suis bien placée pour savoir que le manger sain a un coût, mais que ce manger sain doit néanmoins être offert à tout le monde. Je viens d'ailleurs de créer dans ma mairie, sans aucune subvention de la Ville, une cuisine pédagogique.

Enfin, vous laissez de côté, ou vous survolez, des publics qui sont quand même particulièrement fragiles. Ma collègue y a fait allusion, il y a les 75.000 familles monoparentales, dont quasi 45 % vivent sous le seuil de pauvreté. La priorité des jeunes mères est d'être accompagnées, de trouver un logement, mais surtout de pouvoir travailler. Pour travailler, il faut avoir une place en crèche, mais la gestion hyper centralisée des recrutements et votre refus obstiné depuis des années de réserver une partie du parc de logement social au personnel des crèches a littéralement vidé un tiers des berceaux.

Le 5e est l'un des arrondissements où il y a le plus d'étudiants, je suis donc très surprise de voir que, là encore, vous survolez la question. Je rappelle que 36 % d'entre eux ont supprimé un repas au quotidien. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai créé, à nouveau sans aucune subvention de la Ville, une épicerie solidaire dans la mairie, qui leur donne accès à des produits frais, secs et d'hygiène, à 20 %. Voilà !

M. Dan LERT, adjoint, président. - Madame la Maire, il faut conclure.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour résumer, et je conclus, M. le Maire disait tout à l'heure "ne pas détourner le regard des solidarités et de la justice, c'est agir". Le moins que l'on puisse dire dans cette communication, c'est que vous n'agissez pas beaucoup, mais que vous parlez beaucoup.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Lutter contre les discriminations, défendre les services publics, protéger les enfants, soutenir les plus fragiles... dans votre communication, tout y est ! Mais, comme son nom l'indique, cela s'appelle de la communication. La forme y est, mais pas le fond.

Qu'en est-il de l'écart profond entre l'ampleur de la crise sociale que traverse Paris et la faiblesse des réponses proposées ? Derrière les formules consensuelles et les bonnes intentions, nous cherchons les réelles mesures. Où est l'engagement de réquisition des logements et de bureaux vacants pour répondre à la crise du logement ? Où est la bataille politique contre les politiques d'austérité qui étranglent les collectivités et détruisent les services publics ? Vous avez déjà épuisé quasiment 100 jours, et rien ne se passe.

Cette communication parle beaucoup d'accès au droit, mais l'accès au droit, ce n'est pas seulement une question de simplicité administrative, c'est aussi une question de moyens humains, de présence territoriale, de volonté politique.

Vous parlez de territoire "zéro non-recours", mais comment atteindre cet objectif quand les Maisons des solidarités, les travailleurs sociaux, les personnels de la protection de l'enfance, les associations alertent depuis des années sur la saturation de leur dispositif ?

Vous parlez de lutte contre les discriminations, mais les contrôles au faciès continuent, les violences policières continuent, les habitants des quartiers populaires continuent d'être les premiers ciblés par les logiques sécuritaires ! Et votre proposition est de transformer les amendes abusives en travaux d'intérêts généraux ? Nous voulons qu'il n'y ait plus du tout de contrôles au faciès ! Nous voulons les amnisties des amendes existantes ! Vous ne remettez aucunement en cause la logique sécuritaire du Préfet de police et de la Préfecture.

Vous parlez d'égalité territoriale, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une simple promesse de maintenir des investissements existants quand les quartiers populaires ont besoin d'un réinvestissement massif des services publics.

Les centres de santé de secteur 1 disparaissent, comme celui de la "Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon", qui est menacé. Qu'attendez-vous pour réagir autrement qu'en proposant de récupérer quelques structures ?

Vous parlez d'enfance, mais nous ne trouvons pas dans ce texte la garantie qu'aucun enfant ne dormira à la rue, qu'aucun jeune majeur sortant de l'A.S.E. ne sera abandonné sans ressources, qu'aucune famille ne renoncera à se nourrir correctement faute de revenus suffisants. Où sont vos propositions sur les travailleurs et salariés précaires ? Les sans-papiers ? L'accueil des réfugiés ?

Qu'en est-il de votre chiffrage, de vos engagements budgétaires ? La solidarité n'est pas un accompagnement des conséquences de la pauvreté, elle n'est pas un catalogue de promesses, mais un chemin de bataille politique, un combat pour un véritable programme de rupture, budgété, planifié.

La capitale la plus riche du pays ne peut pas se contenter de gérer la précarité, elle doit avoir l'ambition de la faire reculer. Il faut aller plus loin, plus fort, sur le logement, sur l'accueil inconditionnel, sur les moyens des services publics municipaux, sur le droit des personnes étrangères, sur l'antiracisme, sur les questions LGBTQIA+, sur les familles monoparentales, sur la protection de l'enfance et sur la justice sociale. Paris doit être une ville qui protège, qui permette aux Parisiens et aux Parisiennes de vivre, de travailler, de se loger, de consommer à Paris. Il faut rendre Paris aux classes populaires qui, depuis des années, sont chassées de la Capitale.

C'est cette ambition de rupture sociale et politique qui manque aujourd'hui terriblement à cette communication.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons été profondément gênés par cette communication sur la solidarité, car, des communications, nous en avons déjà eu. Pendant ce temps, nous connaissons l'état du périscolaire parisien, nous connaissons les difficultés de l'Aide sociale à l'enfance, nous connaissons les carences de la Ville dans la protection des enfants, et nous découvrons, semaine après semaine, la défaillance dans certaines résidences pour seniors.

Alors, Monsieur le Maire, nous ne vous demandons plus des communications, nous vous demandons des actes, nous vous demandons des moyens, nous vous demandons des résultats. Nous vous demandons de garantir la protection maximale des enfants dans les crèches, dans les écoles, dans le périscolaire. Nous vous demandons l'exemplarité pour les enfants confiés à l'A.S.E., ces enfants qui comptent sur nous pour être protégés, pour être accompagnés, pour être logés, pour être éduqués, pour être soutenus. Nous vous demandons la même exigence pour les seniors et pour les personnes en situation de handicap. Ils demandent simplement que la Ville soit présente lorsque la vie devient plus difficile. Ils demandent de l'attention, et ils la méritent.

Nous avons tous été choqués par les images diffusées par France Télévisions à la résidence Beloeuil. Là encore, la Ville savait. Là encore, la Ville connaissait la situation. Pourtant, la réaction a été lente, trop lente, trop tardive, trop faible. Aujourd'hui, nous parlons de situations humaines dramatiques. Ce sont toujours les plus fragiles qui paient le prix des défaillances d'organisation, de gestion et de suivi de la Ville de Paris.

Nous vous demandons donc d'agir, et d'agir vite. C'était le sens de notre vœu adopté à l'unanimité le mois dernier. C'était aussi le sens du vœu porté par Maud GATEL il y a deux ans sur le syndrome de Diogène. Quel est le bilan aujourd'hui ? Le recrutement de deux infirmiers. C'est utile, mais c'est largement insuffisant.

Dans le logement social, comme dans certaines résidences seniors, des personnes continuent d'être laissées seules face à leurs difficultés, avec des risques graves pour elles-mêmes et pour les autres résidents. L'urgence doit désormais devenir votre méthode.

Je veux également avoir un mot pour les mères seules. Nous connaissons tous dans notre entourage une sœur, une cousine, une amie ou une collègue concernée. La monoparentalité progresse, mais la précarité qui l'accompagne aussi. Après une séparation, les pertes financières sont quatre fois plus importantes pour les femmes que pour les hommes. Une femme sur six bascule dans la pauvreté avec ses enfants. Deux ans plus tard, les hommes, eux, ont retrouvé leur niveau de vie. Les femmes en situation de monoparentalité, elles, continuent de subir des pertes financières jusqu'à sept fois supérieures à celles de leur ancien conjoint. Je parle là de chiffres pour Paris et pour la Région Ile-de-France.

Face à cette réalité, nous devons agir. D'abord sur le logement, notamment en développant des solutions vues avec les associations pour des résidences partagées avec des services vérifiés. Ensuite, sur l'emploi, en permettant l'accès à des emplois mieux rémunérés et compatibles avec les contraintes familiales. C'est là aussi une question de dignité.

Au-delà, nous devons changer d'échelle. Au groupe Paris au centre, nous proposons la création d'une véritable équipe municipale "jamais seul", une politique publique à part entière de lutte contre l'isolement, avec un système de veille solidaire, des référents anti-solitude dans les quartiers, un observatoire parisien du lien social, des dispositifs de repérage des situations de rupture, et davantage de lieux de vie et de sociabilité.

Nous proposons également le développement de maisons de santé pluridisciplinaire, le soutien à l'installation des soignants, des logements tremplins pour les professionnels de santé et des consultations psychologiques de proximité, car la prévention doit, là aussi, devenir une priorité municipale. Prévenir l'isolement avant les ruptures, prévenir les troubles psychiques avant les hospitalisations, faciliter l'accès aux soins avant le renoncement, accompagner les familles avant l'épuisement, c'est plus humain et c'est plus efficace.

La solidarité ne se mesure pas en nombre de communications présentées devant notre Conseil, elle se mesure à la protection effective des plus fragiles. C'est sur ce terrain que les Parisiens nous attendent.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je dirai un mot d'abord plutôt général sur la communication du Maire de Paris, "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous". Ensuite, j'axerai mon intervention plutôt sur un vœu concernant la place des femmes dans l'espace public pour donner un angle plus spécifique et rentrer dans le détail. Puisque certains ont évoqué le fait qu'il s'agissait peut-être d'une simple communication sans mesure concrète, je tâcherai d'en donner quelques-unes.

Faire de Paris une ville qui protège, qui émancipe, qui garantit à chacun une place pleine et entière, c'est cela, la ligne politique de la gauche parisienne, dans laquelle la majorité s'inscrit pleinement. C'est d'ailleurs la ligne politique qui a été plébiscitée par les Parisiennes et les Parisiens lors des dernières élections.

La communication présentée aujourd'hui donne une traduction très concrète à cette ambition, contrairement à ce que j'ai pu entendre, à travers trois priorités claires.

D'abord, une ville de proximité capable d'aller vers les Parisiennes et les Parisiens, notamment les plus fragiles, pour garantir un accès effectif au droit et les accompagner. Dans un contexte de précarité croissante, cela a été évoqué, cela passe par un soutien renforcé aux familles monoparentales, et nous avons pris un certain nombre d'engagements dans ce sens : l'aide alimentaire, en particulier pour les jeunes, les dispositifs de proximité, comme les permanences d'accès au droit, les permanences mobiles dans tous les quartiers.

Ensuite, une ville de l'égalité réelle, engagée contre toute forme de discrimination. Paris affirme et réaffirme son identité de ville refuge, une ville des libertés et des fiertés, avec des mesures qui sont innovantes. L'expérimentation du récépissé de relevé d'identité par la police municipale est une mesure concrète innovante de la Ville de Paris. La désignation de référents dans chaque brigade de la police municipale en charge de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles est une mesure innovante. La sensibilisation des élèves dans nos collèges sur le racisme et l'antisémitisme également.

Cette ambition repose sur un tissu associatif qui fait la force de Paris et que nous avons, en tant que collectivité, la responsabilité de soutenir. Paris est une ville qui investit dans sa jeunesse et qui agit dès l'enfance pour réduire les inégalités sociales. Cela, dès les berceaux et dès la crèche, contrairement à ce que j'ai entendu. Nous sommes le premier département en matière d'accueil du jeune enfant, je me permets de le rappeler.

Les mesures proposées aujourd'hui, notamment la mise en place de la gratuité pour les deux premières tranches de revenus dans nos cantines, traduisent cette exigence de qualité. Ce ne sont pas des effets de communication, ce sont très concrètement des familles qui pourront bénéficier de cette gratuité, des enfants qui, parfois, n'ont qu'un seul repas chaud dans la journée, qui pourront en bénéficier gratuitement. Ce n'est pas un effet de communication, ce sont des mesures concrètes.

Faire de Paris une ville pour que chacun ait sa place suppose aussi de garantir à chacun et à chacune une place égale dans l'espace public. Ici, je veux saluer le travail de notre collègue conseillère déléguée Gabrielle SIRY, chargée de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public auprès de Barbara GOMES, parce que je sais qu'elle est très engagée sur ces questions, et ce sera sa feuille de route.

Une exigence concrète : garantir à toutes les femmes le droit de vivre pleinement dans la ville, de circuler, de sortir, de travailler, de se déplacer, d'occuper simplement l'espace public. Force est de constater que ce droit reste malheureusement encore inachevé, malgré une action forte de la Ville. Je pense que nous sommes nombreuses, Parisiennes, à le savoir ici, les épisodes de forte chaleur ont de nouveau entraîné une hausse des signalements pour harcèlement sexiste dans l'espace public. Dès le retour des beaux jours reviennent aussi les remarques, les intimidations, les comportements intrusifs, voire les agressions. Cette réalité n'a rien d'anecdotique, elle révèle une appropriation inégalitaire de l'espace public, et c'est ce contre quoi nous nous battons.

Ce constat intervient dans un contexte national qui est préoccupant, nous l'avons beaucoup évoqué ce matin. Les prises de parole des femmes ont permis de briser des silences, de rendre ces violences visibles, alors qu'elles ont longtemps été minimisées. Nous assistons malgré tout, malheureusement, à une banalisation des discours sexistes dans l'espace public, et à un sentiment trop fréquent d'impunité contre lequel nous devons lutter.

Dans ce contexte, les collectivités ont aussi une responsabilité, parce que l'égalité réelle se mesure aussi dans la rue, dans les transports, dans les squares, lors de toutes les manifestations dans l'espace public. Une ville véritablement inclusive, c'est une ville dans laquelle les femmes n'ont pas à modifier leurs trajets ou leurs horaires ou leurs tenues pour éviter un danger.

Paris agit déjà, cela a été dit, nous pouvons collectivement nous en féliciter, mais, au regard des enjeux, nous devons encore faire mieux. C'est l'objet de cette communication et des mesures concrètes qui l'accompagnent, et c'est le sens du vœu que nous proposons : renforcer la formation des agents de la police municipale - cela a été demandé, mais nous le faisons ; comme cela, vous êtes satisfaits -, mieux accompagner les victimes dans chaque arrondissement, amplifier les dispositifs de prévention lors des grands rassemblements, engager une grande campagne de sensibilisation contre le harcèlement sexiste dans l'espace public.

La liberté des femmes ne se négocie pas, elle se garantit concrètement partout dans la ville.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci.

Chers collègues, la communication "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous" porte sur la nécessité de poursuivre la politique municipale en faveur d'une ville où chacun peut vivre décemment, exercer sa citoyenneté sans aucune discrimination, bénéficier de services publics de qualité, car ils constituent le capital des ménages les plus modestes, et, enfin, être protégé face à des difficultés sociales de plus en plus prégnantes.

Les quartiers populaires de notre Capitale, où vivent 20 % des Parisiens, je le rappelle, sont à la croisée des chemins de ces fractures sociales et territoriales. Quelques chiffres viennent cruellement nous le rappeler. Ils accueillent par exemple 38 % de familles monoparentales, contre 14 % pour Paris, et ce taux peut avoisiner 40 % dans certains quartiers, voire 50 %. Il y a 20 % de foyers à bas revenus, contre 12 % à Paris, 14 % des 16-25 ans qui ne sont ni en emploi ni en étude, contre 8 % dans la population générale, et je pourrais continuer ainsi.

Pourtant, face à ces difficultés patentées, l'Etat a amorcé depuis plusieurs décennies un désengagement dramatique de la politique de la ville, qui est l'un des outils pour lutter effectivement contre ces fractures. Je vous renvoie par exemple à l'appel des maires de banlieue, de Grigny, puis d'Epinay, maires de toutes couleurs politiques.

A Paris, la renégociation du nouveau contrat de ville a bien montré la volonté de mise au pas de la politique de la ville, avec un redécoupage problématique, centré sur le seul revenu, peu adapté à Paris et à la mixité de ses quartiers, au détriment de critères reflétant plus finalement la réalité des quartiers. Cela a abouti à réduire la part des habitants concernés par la politique de la ville de 13 %, et cela aurait pu être pire encore sans l'action résolue de la Municipalité et des deux adjointes qui ont travaillé sur ce dossier, Anne-Claire BOUX et Mélody TONOLLI.

Cette tendance n'a fait que se poursuivre, avec des baisses de crédits de fonctionnement sur la partie Etat de la politique de la ville, la diminution drastique des postes d'adultes relais, les seuls postes dont les associations peuvent bénéficier, et la fin programmée des cités éducatives.

Que dire de l'absence de refonte des périmètres de l'éducation prioritaire avec un Etat aux abonnés absents sur ce sujet ? Que dire de l'abandon progressif des conseillers numériques, alors que l'accès au droit est une priorité pour une partie de ce public, déboussolé par la dématérialisation à marche forcée des services publics ? Que dire des difficultés des centres sociaux, véritable pilier pour les familles des quartiers, avec la spécificité préoccupante à Paris du désengagement de la C.A.F. de centres sociaux qu'elle gérât en direct et d'un certain manque de coopération entre la Ville et la C.A.F. pour préparer ces mutations ?

La Ville de Paris a pris ses responsabilités et a décidé de poursuivre, et même d'amplifier son action en créant sa propre géographie prioritaire avec 35 quartiers populaires et 16 secteurs de veille.

C'est pourquoi, au début de cette nouvelle mandature, le groupe Ecologiste et Social de Paris souhaite soutenir l'engagement de la Municipalité à poursuivre et amplifier sa politique en direction des quartiers populaires. Ce n'est pas une option, il y va de la cohésion sociale de notre ville, qui ne peut laisser au bord du chemin une partie de ses habitants.

Je voudrais dire également, en réaction aux discours souvent stigmatisants et parfois misérabilistes, que les quartiers populaires sont aussi une chance pour notre ville. Les associations et les projets y fleurissent parfois bien plus qu'ailleurs, on y trouve des liens de solidarité exemplaires, des mobilisations et des initiatives pour le cadre de vie et l'écologie, par exemple.

Les quartiers populaires, par cette dimension de participation des habitants, mais aussi par la présence d'équipes dédiées à l'accompagnement de la vie sociale, sont aussi de formidables espaces d'innovation pour l'action publique. Plusieurs des dispositifs qui irriguent cette communication y ont été expérimentés : les démarches d'aller-vers, avec par exemple les kiosques emploi pour aller au-devant des jeunes ou des chômeurs de longue durée ne fréquentant pas les institutions et services dédiés ; les kiosques santé, expérimentés notamment pendant le Covid ; les Ateliers santé ville, qui travaillent auprès de publics éloignés dans une logique de santé communautaire, propice à la prévention en santé ; les réseaux d'entraide et de soutien sur la monoparentalité ; les Tandems culturels pour rapprocher les institutions culturelles du plus grand nombre.

Aujourd'hui, beaucoup reste à faire, et la Ville doit maintenir son niveau d'investissement à travers les financements du service politique de la ville et du droit commun des autres directions, contribuant ainsi au rééquilibrage nécessaire et juste entre les territoires, mais aussi en poursuivant sa politique d'investissement majoré pour les quartiers populaires dans le budget participatif et les transformations de l'espace public : "rues aux écoles", cours "oasis", rénovation des équipements publics, etc.

De nouveaux défis nous attendent aussi. Celui de l'adaptation au vieillissement des quartiers populaires, à travers le logement, les espaces publics et les services de proximité, pour s'adapter au vieillissement et lutter contre l'isolement. Celui de l'amélioration des portes de Paris, dans leur liaison avec les villes alentour, pour la transformation des immeubles d'habitation souvent vieillissants et mal isolés, et de la lutte contre les pollutions qui affectent la santé de ces habitants en priorité, avec des mesures qui sont comprises dans notre programme et que nous, écologistes, défendrons toujours : la transformation du périphérique en boulevard urbain, la ceinture verte, etc.

Enfin, nous avons le devoir de croire en notre jeunesse, en la jeunesse des quartiers populaires, de lui faire confiance en investissant massivement sur l'éducation et la question du droit aux vacances et des loisirs, qui fait pleinement partie de cette communication, et en assurant une alimentation saine à chaque enfant de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues. Si vous nous présentez cet après-midi une communication de 25 points sur ce que devrait être une ville plus inclusive et plus solidaire, c'est peut-être que, précisément, les résultats depuis 25 ans ne sont pas au rendez-vous. C'est peut-être là la première contradiction de ce texte, voire, finalement, son premier constat d'échec.

Cela fait 25 ans que vous dirigez la Ville de Paris, cela fait 25 ans que vous nous parlez d'inclusion, cela fait 25 ans que vous nous parlez de solidarité, de cohésion, de vivre ensemble. Je disais avec une collègue tout à l'heure que c'est un peu le "bingo" de la gauche parisienne. Pourtant, 25 ans plus tard, vous en êtes encore à devoir nous expliquer comment Paris pourrait enfin devenir cette ville inclusive que vous nous promettez depuis un quart de siècle.

Le sujet n'est plus celui des intentions mais celui des résultats. Les intentions sont toujours excellentes, mais ce sont les résultats qui comptent. C'est justement ce que l'on peut reprocher à cette communication, de n'être au fond "qu'une" communication. Des déclarations d'intention, des déclarations de principes, des engagements, cette communication n'en manque pas, mais des actions concrètes, des objectifs chiffrables et mesurables, des résultats tangibles, c'est beaucoup plus difficile à trouver. Vous avez beau vous parer de toutes les vertus, les beaux discours finissent toujours par se heurter au réel, et le réel est cruel.

Au hasard, à Paris, les actes LGBTphobes ont augmenté de 15 % en un an. Plus d'un acte anti-LGBT sur deux en France est commis à Paris et dans son agglomération. Au hasard encore, 40 % des femmes déclarent avoir déjà renoncé à fréquenter certains lieux publics à la suite de comportements sexistes, et 25 % des femmes âgées de 18 à 29 ans disent avoir peur dans l'espace public.

Derrière ces chiffres, il y a des Parisiennes et des Parisiens qui changent leurs itinéraires, qui adaptent leurs horaires, qui pressent le pas dans la rue, tête baissée, écouteurs sur les oreilles. Derrière ces chiffres, il y a des couples qui évitent certains lieux, qui s'abstiennent de s'embrasser ou de se tenir par la main. Bref, des Parisiennes et des Parisiens qui ont consciemment ou inconsciemment intégré des stratégies d'évitement et qui s'invisibilisent de l'espace public. Or, quand les stratégies d'évitement sont intériorisées et deviennent la norme, on n'est plus face à un problème de sensibilisation ou de prévention, on est face à un problème de respect des libertés.

La liberté, c'est l'angle mort de cette communication. Parce qu'une ville inclusive, ce n'est pas une ville qui se contente de proclamer des grands principes, c'est une ville dans laquelle chacun peut vivre et circuler librement dans l'espace public. Une ville inclusive, ce n'est pas une ville qui explique aux personnes les plus fragiles et aux personnes les plus vulnérables comment contourner les discriminations, c'est une ville qui agit efficacement pour les faire disparaître.

C'est probablement là que se situe notre désaccord, parce que nous assumons vouloir changer de méthode. Moins de communication, plus d'action. Moins d'affichage, plus de résultat. Surtout, moins de gadgets, moins de cosmétique.

Quand les femmes du Nord-Est parisien, sous-représentées dans l'espace public, s'autocensurent, vous leur proposez de les visibiliser en érigeant des statues de femmes illustres, comme à la porte de la Chapelle, en féminisant des noms de rues, ou en exposant des photographies de femmes dans des quartiers où elles ne mettent plus les pieds. Une femme ne se sent pas plus libre de circuler parce qu'elle passe devant une statue d'une autre femme.

Les commerçants, les riverains et les associations du Marais ne sont pas mieux protégés parce que vous "repeinturlurez" les passages piétons ou parce que vous pavoisez les bâtiments publics aux couleurs de l'arc-en-ciel, tout en leur refusant dans le même temps les dispositifs de vidéoprotection qu'ils réclament depuis des années.

Je rappelle que la Préfecture de police autorise les demandes de vidéoprotection qui sont déposées par la Ville. Je me permets de le rappeler pour réagir tout à l'heure à l'exercice de "mansplaining" de M. le Maire à l'égard de ma collègue TYSSANDIER, en lui expliquant que la Ville de Paris n'avait rien à voir avec la vidéoprotection.

Voilà peut-être ce qui nous sépare. Vous raisonnez en visibilité, nous raisonnons en liberté. Vous raisonnez en symboles, nous raisonnons en actions. Vous raisonnez en affichage, nous raisonnons en résultats. Les discriminations ne reculent pas à coups de symboles et de communications, elles reculent lorsque la puissance publique protège effectivement celles et ceux qui en sont victimes. Cela suppose parfois des choses beaucoup moins spectaculaires, c'est vrai : faire respecter la loi, assurer la tranquillité publique, garantir la sécurité.

A aucun moment dans votre communication vous n'expliquez comment vous vous donnez les moyens de reconquérir les espaces où les libertés reculent. A aucun moment vous n'expliquez comment vous comptez garantir à chacun le même droit à la ville.

Alors, si, il est effectivement question de police municipale dans votre communication, et c'est tant mieux. Mais, Monsieur le Maire, avant de demander toujours davantage de missions à la police municipale, encore faudrait-il qu'elle soit pleinement en mesure d'assurer ses missions fondamentales : sécurisation de l'espace public, tranquillité publique, lutte contre les incivilités. Au fond, la meilleure politique de lutte contre les discriminations reste encore l'application effective de la loi, parce que la loi a cette qualité précieuse qu'elle est la même partout et pour tous.

Ce que demandent les femmes, ce que demandent les personnes LGBT, ce que demandent les personnes âgées, ce que demandent les plus fragiles et ce que demandent aussi les enfants, ce n'est pas d'être plus visibles, c'est d'être plus respectés et mieux protégés. Une ville inclusive et solidaire, ce n'est pas une ville qui se contente de proclamer l'égalité, c'est une ville qui la rend possible.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Cher collègue LISCIA, peut-être que le "mansplaining", c'est quand vous nous expliquez à nous, femmes du Nord-Est parisien, que nous ne sortirions pas de chez nous. Laissez-nous plutôt parler et écoutez-nous, nous, les femmes du Nord-Est parisien, surreprésentées ici !

Oui, Paris peut être une chance, une chance pour toutes et tous. Depuis des siècles, monter à la Capitale, c'est tenter sa chance, espérer des lendemains plus brillants, que l'on vienne de quelque département de proximité ou de plus loin. Paris est une ville pour toutes et tous, Paris est une ville refuge, et nous en sommes fiers. Cela, depuis longtemps et, nous l'espérons, encore pour longtemps.

Parfois, la ville peut aussi être difficile, anonyme. C'est pourquoi nous avons besoin des politiques publiques détaillées dans ce plan, et c'est pourquoi la solidarité, comme l'a dit ma collègue Gwenaëlle AUSTIN, est un investissement dans l'égalité, dans la dignité et dans l'avenir. C'est un investissement que nous menons depuis 25 ans et que les Parisiennes et les Parisiens ont choisi de continuer pendant 6 ans, ne vous en déplaise.

Nous avons besoin à Paris d'une ville qui prend soin, et nous partageons pleinement les objectifs déployés dans ce plan de centres de santé, et en particulier de centres municipaux de santé. C'est important pour le groupe Communiste, vous le savez. Je me réjouis d'ailleurs que, après de nombreuses interventions, après beaucoup de discussions, dans le 19^e arrondissement, nous allons enfin pouvoir inaugurer très prochainement un futur centre de santé dans le quartier politique de la ville Danube-Solidarité.

Nous le disons, nous devons avoir un point de vigilance sur les structures à but non lucratif auxquelles nous pourrions confier de nouvelles missions. D'ailleurs, rattaché à cette communication, un projet de délibération parle de la "Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon". Nous interpellons à nouveau, et nous le disons, la Ville doit interpellier l'Etat très fortement pour demander un sauvetage de la fondation dans son ensemble.

Je terminerai par deux points.

La santé des femmes est également très présente dans ce plan, et nous nous en réjouissons : le droit à l'I.V.G. pour toutes garanti avec un effet effectif, la lutte contre la précarité menstruelle.

Vous nous avez beaucoup parlé et fait des leçons de féminisme, mais quand je vois qu'une adjointe du 16^e arrondissement apporte aujourd'hui son soutien à Patrick BRUEL, encore plus après les discussions que nous venons d'avoir ce matin, c'est extrêmement choquant !

Enfin, et j'en terminerai là...

M. Dan LERT, adjoint, président. - Madame NAGET, il faut conclure.

Mme Camille NAGET. - ... vous nous parlez de communication, mais 17.000 familles qui ne paieront plus la cantine pour leurs enfants à la rentrée scolaire, c'est concret. Ce sont 17.000 familles parisiennes qui seront aidées...

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Mme Camille NAGET. - ... et qui verront leur pouvoir d'achat augmenter.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Dan, chers collègues, jusqu'à il y a encore quelques semaines, la Mairie de Paris s'enorgueillissait de proposer des repas à bas coût pour les familles les plus pauvres. C'étaient quelques centimes d'euros, 0,13 euro très exactement. C'était le prix que vous donniez à la dignité d'un enfant. Vous estimiez à l'époque qu'il fallait bien payer un petit quelque chose, ce petit quelque chose pour mériter ce que l'on servait dans l'assiette des enfants à la cantine. 0,13 euro pour ne pas gâcher de la nourriture, parce que vous pensiez que, quand on ne paie pas, on gâche.

Puis, la campagne électorale aidant, votre majorité a choisi, et c'est heureux, de sortir de ce patronage public et de proposer la gratuité pour ces mêmes enfants pauvres. Evidemment, tout ce qui peut permettre aux familles de vivre mieux ne peut être que vu positivement par notre groupe, mais j'ai envie de vous dire que l'on ne peut pas apporter la bonne réponse quand on ne se pose pas la bonne question.

Ce n'est pas parce que des familles ont moins d'argent qu'elles doivent bénéficier de la gratuité de la cantine, c'est tout simplement parce que la cantine pour les enfants est un droit et que ce droit est universel, que leurs parents soient riches ou pauvres, quel que soit leur quotient familial. Tout d'abord, parce que les enfants, tous les enfants, ont droit à une alimentation suffisante et de qualité pour assurer leur développement. Ensuite, parce que l'école est un droit, et que nous devons veiller à ce que tous les enfants mangent équilibré, sainement, ce qui rend effectif le droit à l'éducation pour toutes et tous.

La cantine gratuite pour tous les enfants, chers collègues, c'est considérer que c'est un droit qui s'applique indépendamment des ressources, des origines ou du lieu de résidence de leur famille. Comme la santé, elle doit être considérée comme un bien commun qui profite à l'ensemble de la société. Il ne viendrait à personne l'idée de faire payer...

M. Dan LERT, adjoint, président. - Monsieur ARENAS, il faut conclure.

M. Rodrigo ARENAS. - ... la consultation d'un hôpital à un enfant en fonction du salaire de ses parents.

Ne l'oublions pas, l'acte de manger est pédagogique, la cantine est pédagogique. Ce n'est pas pour rien que, en 1956, c'est la puissance publique qui a interdit l'alcool pour les moins de 14 ans.

Alors, chers collègues, et pour finir, Monsieur le Président, ayons l'audace de tourner le dos à la charité républicaine en imposant la gratuité pour toutes et tous d'ici la fin de notre mandat.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Je vais poursuivre sur la restauration scolaire. La décision qui nous est proposée de rendre la restauration scolaire gratuite pour les familles relevant des deux premières tranches du quotient familial constitue une mesure majeure de justice sociale.

A compter de la rentrée prochaine, les familles parisiennes les plus modestes n'auront plus à payer le repas de leurs enfants. Dans le 20^e arrondissement, ce sont plus de 1.200 familles qui seront directement concernées. Pour chacune d'entre elles, cette mesure représentera une économie très concrète. Dans une période où les dépenses contraintes pèsent fortement sur les budgets, chaque euro compte.

Cette décision s'inscrit aussi dans la continuité d'une politique tarifaire particulièrement protectrice. Depuis 2015, vous le savez, Paris n'a pas augmenté les tarifs de la restauration scolaire et, à la rentrée 2026, les tarifs des

tranches 3 à 10 demeureront inchangés, tandis que les deux premières tranches passeront donc à 0 euro. C'est un choix politique clair, celui de ne pas faire peser sur les familles l'augmentation des coûts de l'alimentation, de l'énergie et du fonctionnement de nos services publics.

Vous le savez, le coût d'un repas complet et du temps méridien dépasse aujourd'hui 12 euros. La gratuité signifie donc que la collectivité assume pleinement sa responsabilité et organise la solidarité. C'est donc un choix politique, c'est un choix politique que les Parisiens assumeront avec nous, et c'est le choix qu'ils ont fait en nous réalisant il y a quelques semaines.

Néanmoins, je veux également le dire avec force, la justice sociale ne peut jamais dissocier l'exigence de qualité. Elle doit garantir à chaque enfant, quels que soient les revenus de ses parents, l'accès à un repas équilibré, durable et préparé avec exigence. C'est tout le sens du travail que nous avons engagé à la caisse des écoles du 20^e arrondissement.

Nous transformons profondément notre restauration scolaire en renforçant la place des produits biologiques, durables et labellisés, en développant les préparations réalisées à partir de produits bruts, en réduisant les produits ultra-transformés, les additifs inutiles et les listes d'ingrédients interminables, en proposant une alternative végétarienne, en déployant les contenants en inox et la sortie du plastique, et en poursuivant résolument la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous préparons également l'avenir de notre cuisine centrale, qui est un choix que nous assumons, avec l'ambition de travailler davantage encore les légumes frais et les produits bruts, tout en améliorant les conditions de travail de celles et ceux qui cuisinent et servent chaque jour les enfants. Derrière chaque repas, il y a des femmes et des hommes engagés, des cuisiniers, des agents de restauration, des personnels d'encadrement et des équipes administratives, qui font vivre quotidiennement ce grand service public parisien.

Le déjeuner scolaire est bien davantage qu'une prestation alimentaire, il est un outil de santé publique, d'éducation au goût, de découverte, de socialisation et de lutte contre les inégalités. Alors, en adoptant cette mesure, nous affirmerons que, à Paris, aucun enfant ne doit être privé d'un repas équilibré pour des raisons financières et que tous les enfants ont le droit à la même qualité et à la même attention.

Merci.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - Nous tenons à souligner que, lorsque nous parlons de discrimination, nous ne pouvons oublier les personnes en situation de handicap. Elles sont en effet les premières à subir les conséquences d'un système social, économique, culturel et politique visant une prétendue norme de corps et de capacité. Elles sont plus éloignées des services publics, plus exposées au chômage, à la précarité, aux violences, à l'isolement. Le validisme empêche encore tous les jours des milliers de personnes de vivre dignement, une hiérarchisation des individus selon des critères de productivité, de rentabilité, au service d'une logique de performance des corps ancrée dans un système capitaliste nuisible.

Disons-le, les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap sont encore trop souvent banalisés et invisibilisés. Pour les surmonter, notre lecture doit être intersectionnelle. Car, si le handicap reste un motif de réclamation, et le premier pour les discriminations, il s'entrecroise avec celles fondées sur le genre, l'origine, l'orientation sexuelle, ou encore la situation économique et sociale des personnes. C'est notamment ce que soulignent les associations. Pour cela, elles mettent en avant l'importance de la création d'une maison des droits et des fiertés "handi", ou encore la poursuite du travail de sensibilisation dès le plus jeune âge autour du handicap, de l'inclusion et de l'empathie.

La lutte contre le validisme doit pleinement faire partie de notre politique de lutte contre les discriminations et, en tant que département, la Ville de Paris est responsable envers les personnes en situation de handicap et leurs familles. Nous retrouvons à ce titre dans cette communication plusieurs orientations qui se révèlent être une urgence.

Il est en effet indispensable de développer de nouvelles solutions d'accueil et d'accompagnement pour répondre aux besoins croissants. Il est tout aussi urgent de mettre fin aux obstacles dans l'accès au droit en luttant contre le non-recours aux prestations sociales et en réduisant les délais de traitement à la M.D.P.H.

Nous défendons également le renforcement et l'accompagnement des enfants en situation de handicap à travers le développement des M.I.E., des unités d'enseignement élémentaire d'autisme, une meilleure continuité d'accompagnement entre les temps scolaires et périscolaires, la création d'un véritable corps A.E.S.H. et des contrats de plan, et la formation des personnels aux enjeux d'inclusion.

Ces ambitions ne seront pas atteintes sans moyens. L'accès au droit, à l'autonomie et à l'inclusion exige un engagement fort et durable de notre Ville.

Merci.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication a le mérite de rappeler une conviction que nous pouvons tous partager sur ces bancs : Paris doit demeurer une ville qui protège les plus fragiles et qui refuse de laisser quiconque au bord du chemin.

Nous partageons naturellement l'objectif d'améliorer l'accès au droit, de mieux accompagner les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, ou encore les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Néanmoins, à la lecture de cette communication, une question demeure. Comment mesurons-nous l'efficacité de toutes ces politiques ? Ce qui frappe dans cette communication, c'est la multiplicité, la multiplication, devrais-je dire, des dispositifs annoncés : nouveaux réseaux, nouveaux référents, nouvelles permanences, nouveaux plans, nouveaux guichets, nouvelles expérimentations sans lendemain. Or, avant d'ajouter de nouvelles couches technocratiques à un édifice déjà complexe, ne devrions-nous pas commencer par évaluer ce qui existe ?

Quel bilan tirons-nous des dispositifs mis en place ces dernières années ? Quels résultats ont été obtenus ? Quels publics touchons-nous réellement ? Quels dispositifs fonctionnent, et surtout, lesquels doivent être corrigés ?

Les finances publiques, y compris celles de la Ville de Paris, ne sont pas inépuisables. Chaque euro engagé doit pouvoir être justifié par des résultats concrets et mesurables, y compris en matière de solidarité. L'évaluation ne doit pas être perçue comme une contrainte administrative supplémentaire, mais comme une exigence de bonne gestion et de respect des contribuables comme des bénéficiaires.

Notre second point d'attention porte sur la philosophie générale du document, cela a été rappelé tout à l'heure. Cette communication évoque beaucoup l'accompagnement, le soutien, l'aide, la protection. Ce sont évidemment des missions essentielles, mais, finalement, on ne parle pas assez de ce qui permet durablement de sortir de la précarité : l'autonomie. L'autonomie par l'emploi, l'autonomie par la formation, l'autonomie par l'insertion professionnelle, l'autonomie par l'accès à une activité, à une qualification, à un projet de vie.

Nous devons veiller à ce que notre politique sociale ne soit pas uniquement une politique de réparation. Elle doit être une politique d'émancipation, de liberté. Aider une famille monoparentale est indispensable ; lui permettre de retrouver plus facilement un emploi ou une solution de garde durable est tout aussi essentiel. Accompagner un jeune en difficulté est nécessaire ; lui ouvrir des perspectives professionnelles concrètes l'est davantage encore.

Lutter contre les inégalités suppose naturellement des solidarités fortes, mais la meilleure politique sociale reste celle qui permet à chacune et à chacun de reprendre prise sur son destin. C'est pourquoi nous souhaiterions que les politiques d'insertion, d'emploi, d'apprentissage, de formation, d'accompagnement vers l'activité occupent une place plus centrale dans cette réflexion. La solidarité parisienne gagnerait à être pensée non plus uniquement comme un guichet de banque, mais aussi et surtout comme un levier d'émancipation et de liberté. C'est à cette condition que Paris pourra véritablement être, pour chacune et chacun, une chance.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Juliette SABATIER.

Mme Juliette SABATIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, entre un tiers et la moitié, c'est la part de nos concitoyennes et concitoyens qui ne recourent pas aux droits auxquels ils sont éligibles : 50 % de non-recours au minimum vieillesse, 34 % pour le R.S.A., 30 % pour l'assurance chômage. En tout, 10 milliards d'euros d'aides non versées par an en France selon la D.R.E.E.S.

Le mythe de l'assistanat que la droite et l'extrême droite répètent à l'envi, voulant nous faire croire que le problème est qu'il y a trop d'aides, empoisonne les débats sur ce sujet. A l'inverse, la réalité que nous constatons dans nos arrondissements, ce sont des personnes qui renoncent à demander ce à quoi elles ont droit, par honte, c'est encore très fréquent, par méconnaissance et, bien sûr, parce que la dématérialisation ne simplifie pas tout, loin de là. Toute personne qui s'est déjà énervée sur un formulaire en ligne le sait, et nous devons être un certain nombre dans cette Assemblée.

Le non-recours est si massif que l'Etat a lancé un appel à projets pour inciter les territoires à innover pour y remédier. Quatre quartiers parisiens y œuvrent, le 10^e en précurseur, puis le 11^e, le 13^e, le 19^e et le 20^e depuis trois ans. C'est un travail de fourmi et d'orfèvre : aller chercher les gens en bas de chez eux, croiser les fichiers, cibler, travailler beaucoup plus en lien avec la C.A.F., l'Assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, les bailleurs sociaux, France Travail, la M.D.P.H., etc.

J'entends dire par ici que nous n'évaluons pas suffisamment. Eh bien, sur cette expérimentation "territoire zéro non-recours", nous avons évalué en continu, tout en faisant. Nous avons mesuré à chaque fois, une par une, les personnes que nous étions allés chercher, qui avaient le droit à quelque chose et qui pensaient qu'ils ou elles n'avaient droit à rien.

Lutter contre le non-recours, c'est une question de justice sociale et de dignité. Personne ne devrait manquer de quelque chose quand les moyens de le soutenir existent. C'est aussi une question de prévention, car chaque euro de non-recours, c'est une situation qui se dégrade, des soins que l'on ne fait pas, une perte d'autonomie qui s'accélère, des dettes de loyers qui s'accumulent, etc.

Pour que l'égalité ne soit pas un principe abstrait, la communication dont nous débattons cet après-midi annonce cinq mesures concrètes : accueil inconditionnel, à faire mieux connaître, permanences mobiles, comptoirs dédiés au bien vieillir en hyperproximité, parcours sécurisé contre les ruptures de droits, simplification et automatisation de certaines aides.

Ainsi, nous lutterons mieux contre le creusement des inégalités, la précarisation et l'enfermement dans la pauvreté, qui ne devraient être une fatalité pour aucun Parisien, aucune Parisienne.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Ophélie MADINIER.

Mme Ophélie MADINIER. - Chers collègues, Monsieur le Maire. Je vous remercie pour cette communication qui aborde la situation des familles monoparentales à Paris. Elles représentent aujourd'hui une famille parisienne sur trois. Ce n'est pas un phénomène marginal, c'est une réalité de masse, et elle appelle une réponse à la hauteur.

Dans 85 % des cas, les familles monoparentales sont organisées autour des mères. Ces familles sont beaucoup plus précaires que les autres ménages, avec un niveau de vie inférieur de 30 % à la moyenne des ménages parisiens. Ce sont aussi les enfants qui en paient le prix : 40 % de ceux qui vivent seuls avec leur mère vivent sous le seuil de pauvreté. Les mères isolées sont surreprésentées dans les métiers du soin et du lien, qui font tenir notre ville : professeurs, aides-soignantes, professionnelles de la petite enfance, A.E.S.H., aides à domicile, agentes de nettoyage. Des métiers féminisés, indispensables, mais dévalorisés, des métiers dont les salaires ne couvrent pas les charges d'une vie de famille à assumer seule.

La pauvreté de ces travailleuses progresse et l'emploi ne suffit plus à les protéger. Les effets se font sentir à long terme. La monoparentalité est une bombe à retardement sociale pour la pauvreté des femmes à la retraite.

Ces familles sont le plus souvent issues d'une séparation. La maternité pénalise économiquement les femmes dès la vie de couple, en tout cas dans les couples hétérosexuels. Après une naissance, la moitié des mères réduisent ou arrêtent leur travail, contre seulement 6 % des pères. Au moment de la séparation, ces inégalités, qui s'étaient construites silencieusement dans le couple, deviennent criantes. Une femme perd en moyenne 20 % de son niveau de vie, là où un homme n'en perd que 3 %.

A cette précarité économique s'ajoute souvent un fort isolement dont on parle trop peu. La conciliation des temps familiaux, professionnels et personnels est extrêmement difficile lorsqu'on assume seul la charge d'un foyer. Cet isolement a des répercussions directes sur la santé physique et mentale. Face à l'incertitude économique, au stress professionnel, à la charge mentale d'une séparation, les mères sont surexposées au burn-out, à l'anxiété, et manquent cruellement de temps pour elles-mêmes.

A cela s'ajoutent des injonctions sociales à refaire sa vie, qui pèsent sur des personnes déjà fragilisées et surmenées.

Face à cette situation, la Ville de Paris doit être exemplaire. Ces familles ont besoin de services publics forts, alors que l'Etat se désengage. Nous avons pris des engagements envers elles, réclamés par des collectifs comme les "Mères Déters", et nous leur devons un plan sérieux qui permette de répondre à leurs besoins.

Premièrement, à travers la tarification et les aides sociales. La situation des familles monoparentales doit être pleinement prise en compte dans les tarifs des crèches, des cantines et du périscolaire, et nos aides sociales doivent mieux les cibler.

Deuxièmement, à travers le logement. C'est le poste de dépenses le plus lourd et le plus incompressible. Les revenus moyens d'une mère seule lui permettent de louer moins de 25 mètres carrés à Paris. Dans le parc social, une femme seule avec un enfant se voit fréquemment proposer un T2 et se retrouve contrainte de dormir dans le salon. La monoparentalité, c'est aussi la perte de l'intimité, du confort, et une assignation géographique. L'accès au Fonds de solidarité logement doit être facilité à travers des critères adaptés à ces familles.

Troisièmement, nous devons faciliter l'accès au droit en développant l'aller-vers, en lien avec la C.A.F., la C.P.A.M. et les acteurs de terrain. Ces femmes disposent de peu de temps pour les démarches administratives. Il faut également agir sur les titres de séjour : les erreurs des préfectures peuvent faire basculer une famille entière dans l'irrégularité, entraînant une entrée dans la grande précarité. Enfin, nous devons assurer l'accès au temps de répit pour les mères et aux vacances pour les enfants. Nous devons offrir des solutions de garde en dehors des horaires habituels des écoles et des crèches. Pour les vacances, les enfants issus de familles monoparentales, qui représentent jusqu'à 60 % des foyers dans les quartiers populaires, doivent être prioritaires pour l'accès aux séjours organisés par la Ville, notamment les séjours "Arc-en-Ciel".

Paris se veut ville du soin, ville protectrice, ville des droits. Ces femmes tiennent des familles à bout de bras. Il est temps que nous leur apportions une réponse à la hauteur des difficultés structurelles qu'elles traversent. Pour elles, mener cette bataille contre la pauvreté et contre les inégalités de genre est essentiel.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je découvre avec un peu de stupeur que la droite parisienne vit dans un monde parallèle. J'ai envie de vous dire, mes chers collègues, réveillez-vous ! Le 22 mars dernier, les Parisiennes et les Parisiens viennent de valider un bilan et de nous faire confiance pour leur avenir ces six prochaines années. Le chemin que nous traçons est très clair : protéger les Parisiennes et les Parisiens.

Je veux vous parler des familles monoparentales. Vous avez évoqué ce sujet de manière assez honteuse précédemment, parce que prétendre que nous ne faisons rien est totalement faux.

Les familles monoparentales représentent 30 % des familles parisiennes et, dans certains quartiers populaires, cette proportion dépasse même les 40 %. Dans leur très grande majorité, ces familles ont à leur tête des femmes. Ce sont des familles davantage exposées à la précarité ou au risque de précarisation, et elles font face à un cumul de difficultés et d'inégalités qui fragilisent leur quotidien.

Face à cette réalité, notre majorité agit concrètement, avec l'annonce d'un plan d'action comprenant notamment la création d'un réseau d'accompagnement des familles monoparentales, avec l'expérimentation de créneaux de garde destinés à offrir à ces familles un temps de répit, avec, enfin, un meilleur ciblage des aides qui leur sont dédiées.

Pour les familles monoparentales, mais plus largement pour toutes les familles parisiennes, la question de la restauration scolaire est essentielle. Rappelons-le, pour des milliers d'enfants, le repas à la cantine est souvent le seul repas équilibré de la journée. Cette réalité est encore plus préoccupante dans les collèges, où le taux de fréquentation de la cantine tend souvent à diminuer. Je veux saluer ici la décision du Maire de Paris d'instaurer la gratuité pour les deux tranches de revenus les plus modestes.

Au-delà de cette avancée, je rappelle que la Ville de Paris et notre majorité ont toujours fait le choix depuis maintenant plus de dix ans de geler le tarif de la restauration scolaire pour l'ensemble des tranches de revenus, et donc pour toutes les familles parisiennes.

Nous savons que l'alimentation est un enjeu majeur pour le bien-être et la santé, en particulier pour les enfants. L'acte posé aujourd'hui à travers ces projets de délibération et cette communication est donc un acte fort.

L'enjeu alimentaire concerne aussi les étudiantes et les étudiants. Près de 20 % d'entre eux déclarent ne pas manger tous les jours à leur faim et sauter jusqu'à trois repas par semaine. Là encore, la Ville de Paris agit en soutenant des associations engagées sur le terrain qui distribuent des repas chauds et des colis alimentaires, notamment dans des équipements de la Ville tels que le Quartier Jeunes ou la Maison étudiante.

Mes chers collègues, cette communication et les projets de délibération qui lui sont associés portent une ambition claire, celle d'un Paris solidaire, attentif à chacune et à chacun, un Paris qui protège, un Paris qui agit, et nous pouvons collectivement en être fiers.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bechir SAKET.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux vous parler d'une promesse. Joséphine Baker l'a formulée mieux que beaucoup d'autres. En 1953, à l'occasion d'un événement de la L.I.C.R.A., elle disait : "Je savais, le jour où on a décrété que j'étais l'enfant adoptive de Paris, que nos deux cœurs n'en formeraient qu'un". Elle avait fui l'Amérique ségrégationniste, elle avait trouvé ici autre chose qu'une scène : un pays à aimer, une liberté possible, une ville où sa vie pourrait devenir plus grande que la place que le racisme voulait lui assigner.

C'est tout cela, au fond, la promesse parisienne. Paris n'a jamais été parfaite, elle sait exclure, trier, elle sait fermer des portes, mais elle tient une idée rare : on peut arriver ici avec des bagages, avoir des blessures, une histoire minoritaire, et ne pas être condamné à rester à la place que d'autres vous assignent. On peut venir d'ailleurs et devenir d'ici. C'est peut-être même la seule ville de France où il n'existe aucune prime sérieuse à l'ancienneté, aucun droit d'ainesse, aucun certificat d'hérédité. Tout le monde peut devenir parisien. D'ailleurs, tout le monde finit par avoir cette petite arrogance que l'on nous reproche, ce qui prouve que l'intégration fonctionne parfois mieux que prévu.

Derrière cette arrogance, il y a une promesse plus sérieuse : Paris pourrait être une ville d'émancipation. Combien ici viennent d'un autre pays, d'une autre région ou d'un autre milieu, et ont trouvé dans Paris une occasion de se déployer ? Je pense à notre collègue David BELLARD, qui l'a raconté comme un rêve de "gosse" venu de Haute-Saône. Bien plus loin, dans cette Assemblée, il y a des femmes et des hommes nés à Ispahan, à Dakar, à El Biar, à Rabat et ailleurs, qui sont devenus des élus de cette Ville, adjoints, responsables publics, visages de Paris.

Ce qui compte, ce n'est pas seulement d'où l'on vient, c'est ce que Paris permet de devenir. C'est cela, la belle promesse de notre ville : l'émancipation, le sentiment que toutes les conquêtes sont possibles, et la force que nos diversités, lorsqu'elles ne sont plus des assignations mais une part de notre histoire commune, permettent de construire ensemble.

Aujourd'hui, malheureusement, on ne parvient plus toujours à tenir cette promesse, et c'est pourquoi, Monsieur le Maire, dans l'axe 2 de cette communication, vous avez choisi de "mettre les pieds dans le plat" et de mettre en œuvre une série d'engagements pris dans le cadre de la campagne, qui permettront, j'en suis sûr, de renouer avec la promesse parisienne. Dans ce catalogue, peut-être un peu long selon les oppositions, mais je dirais ambitieux, trois mesures retiennent particulièrement notre attention.

Le "testing", d'abord, parce qu'il met fin au fameux "vous exagérez peut-être". Je le dis à partir d'une expérience personnelle. Moi, le CSP+ né dans le 15^e arrondissement, j'ai redécouvert que j'étais arabe le jour où j'ai commencé à déposer des dossiers pour louer des appartements à Paris Centre. Ce n'est pas seulement une impression : une enquête de "SOS Racisme" l'a confirmé, les discriminations dans l'accès au logement existent. Elles sont massives, elles sont documentées. Non, on n'exagère pas, on vérifie.

Deuxième mesure, le récépissé de contrôle. Là aussi, ce n'est pas une mesure contre la police municipale, c'est une mesure pour la transparence et l'égalité de traitement. Il ne peut pas y avoir de sécurité durable sans justice, ni d'autorité respectée sans égalité devant les institutions. Ce qui abîme la confiance, ce n'est pas la transparence, c'est l'arbitraire.

La troisième mesure que je veux évoquer, et c'est peut-être l'une des plus attendues, c'est la création d'une délégation générale en charge de la lutte contre toutes les formes de haine. C'était une décision nécessaire. Il faudra s'assurer qu'elle soit accompagnée des moyens pour engager la riposte républicaine. Aujourd'hui, le nombre d'équivalents temps plein à la Ville qui travaillent sur la question des discriminations est très limité. Cette délégation vient renforcer le travail de notre adjointe Annah BIKOULOLOU, dont je salue le travail et la mobilisation quotidienne.

Ces trois propositions participent d'un même horizon : faire de la lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre l'islamophobie et les LGBTphobies une priorité politique permanente, et non plus une réaction à l'actualité.

Il est question de notre engagement dans cette communication, mais il est aussi question ici de la hauteur à laquelle nous voulons mettre la question de la lutte contre les discriminations et contre les haines. J'ai entendu s'enchaîner les interventions de nos collègues du centre et de la droite. Mes chers collègues, je comprends votre malaise, j'ai même entendu notre collègue BATY dire qu'il était gêné par cette communication.

Je comprends votre malaise quand votre grand Plan national contre le racisme, 80 mesures, une dizaine de Ministres sur la "photo", aboutit à un plan très décevant selon la C.N.C.D.H.

Je comprends votre malaise quand des mosquées reçoivent des grenades devant leurs portes et que le débat porte encore sur le mot "islamophobie", parce que vous avez cédé à l'extrême droite toutes les victoires sémantiques et politiques depuis dix ans. Si bien que, même après l'assassinat d'Aboubakar Cissé, poignardé 50 fois dans sa mosquée, il a fallu des remontrances de François BAYROU pour que votre Ministre RETAILLEAU daigne condamner et exprimer la peine de la Nation.

Je comprends votre malaise dans l'incapacité de lutter contre l'antisémitisme quand des compatriotes juifs changent leur prénom sur des applications de livraison pour ne pas être reconnus, quand des gens apprennent à se rendre invisibles, non par choix, mais par peur.

Je comprends enfin votre malaise, chers collègues, quand on précarise les associations qui font le travail que l'Etat ne fait pas : 32 millions d'euros coupés sur la prise en charge des victimes de V.S.S., 6.000 femmes et enfants sans accompagnement.

Alors, oui, je comprends votre malaise et les leçons que vous nous donnez sur les résultats et les objectifs. Je rappelle que la lutte contre les discriminations, contrairement à ce que disait Mme la maire BERTHOUT, n'est pas une compétence de la Ville, c'est une compétence de l'Etat, un Etat qui a failli.

Je comprends votre malaise parce que, ce que nous faisons ici, vous ne le faites pas, alors que vous gouvernez le pays depuis dix ans. Nous, à Paris, nous testons, nous traçons, nous nommons, nous protégeons, et si ce que nous faisons ici vous gêne, c'est peut-être parce que cela ressemble à ce que vous auriez dû faire.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Bravo, Bechir.

Il y a 25 ans, en avril 2001, le maire d'Amsterdam mariait devant les caméras du monde entier quatre couples de même sexe. C'était une première aux Pays-Bas, en Europe et dans le monde. En 2001, cet acte était une nouveauté dénoncée bien entendu par les prédicateurs d'apocalypse du camp conservateur et nombre d'élus de la droite de cet hémicycle qui nous font la leçon. Je ne suis pas surprise d'entendre M. LISCIA dénoncer ce qui ne serait que des symboles quand, en réalité, il signe l'égalité réelle et la dignité des personnes LGBT.

Aujourd'hui, le mariage pour tous est une réalité dans 38 pays dans le monde, dont 22 en Europe. Nos mairies, même si certains élus de droite s'y dérobent toujours, les célèbrent désormais avec bonheur et régularité comme n'importe quel autre mariage. Co-organisé avec l'ambassade des Pays-Bas en France, l'exposition "Rose Antique", trente témoignages des personnes âgées LGBTQIA+ à l'occasion de cet anniversaire et de la World Pride à Amsterdam cet été, permet de revenir sur les progrès considérables obtenus dans les pays où tous les couples sont égaux devant le mariage.

Donner à voir les personnes LGBTQIA+ âgées publiquement, c'est aussi bien montrer que l'orientation sexuelle et l'identité de genre - des gros mots - n'ont pas d'âge, et mettre en avant cette singulière nouveauté à l'échelle de l'histoire. Les personnes qui sont aujourd'hui âgées ont été les témoins de l'évolution de nos sociétés, de la criminalisation à la tolérance, puis encore, timidement, à la protection contre les violences et discriminations.

Néanmoins, si le progrès dans nos sociétés est incontestable, et j'en veux pour exemple que 80 % des Français et des Françaises voient en l'homosexualité une manière comme une autre de vivre sa sexualité alors qu'ils n'étaient que 24 % en 1975, nous ne devons pas oublier qu'il y a aussi des nuages très sombres à l'horizon.

D'abord, il y a ces Etats qui criminalisent de nouveau l'homosexualité en renforçant les peines existantes. Je pense bien sûr au Sénégal, mais aussi au Ghana, au Niger, au Burkina Faso. D'autres Etats, sous couvert de lutter contre la prétendue propagande LGBT, criminalisent l'orientation sexuelle et l'identité de genre : en Russie, où un enfant de 13 ans est désormais poursuivi ; en Géorgie, avec les simagrées du cauchemar géorgien. Il y a enfin les Etats-Unis, devenus laboratoire idéologique de l'extrême droite anti-LGBTQIA+, multipliant les mesures discriminatoires, envers les personnes "trans" en particulier.

Oui, les progrès faits à l'International peuvent être défaits, et cette hypothèse est désormais une éventualité palpable que nous ne pouvons écarter quand il est question de notre pays. En France, comment ne pas penser à Noahm, fauché à 19 ans par la violence homophobe ? A Joëlla, femme "trans", passée à tabac et morte sous les coups en Nouvelle-Calédonie ? Comment ignorer le drame silencieux qui a coûté en septembre dernier la vie à Caroline Grandjean-Paccoud ?

Avec 4.900 actes anti-LGBT comptabilisés en 2025 en France par le Ministre de l'intérieur, quand on sait que 3 % des victimes seulement porte plainte, la France n'a, elle non plus, pas de quoi pavoiser. On retrouve là bien aussi les violences faites aux femmes.

Monsieur LISCIA, précisément parce que dire son homosexualité, sa bisexualité, sa transidentité expose encore en France en 2026 à des discriminations et violences, nous devons pavoiser au sens le plus littéral possible notre soutien aux personnes LGBTQIA+. En ce mois des Fiertés, l'Hôtel de Ville est drapé dans les couleurs de l'arc-en-ciel, de même que la plupart des mairies d'arrondissement, une nécessité sur laquelle nous devrions nous accorder. D'ailleurs, je regrette que la mairie du 16e, comme celle du 7e, ait rejeté presque sans examen la proposition de le faire, quand, pour de nombreuses personnes LGBTQIA+, voir ce drapeau est important pour se sentir reconnues et protégées.

L'année dernière, nous étions près de 300.000 à porter ce drapeau que l'Etat hongrois ne voulait pas voir dans les rues de Budapest. Cette année, c'est parée des mêmes couleurs que la Budapest Pride dispersera les cendres du régime honni de Viktor ORBÁN.

Oui, les vautours sont nombreux, ils sont organisés, et leur miroir aux alouettes rencontre déjà des succès, mais l'égalité avance, les personnes LGBTQIA+ ne retourneront pas dans le placard, et je suis profondément convaincue qu'elle correspond à une aspiration profonde des Parisiennes et des Parisiens, et nous continuerons à l'afficher.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Manon HAVET.

Mme Manon HAVET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication permet de donner une vision d'ensemble des ambitions de l'Exécutif sur les politiques sociales et de solidarité de la Ville de Paris, et nous nous réjouissons que vous en fassiez ainsi une priorité.

Nous portons avec la majorité municipale l'ambition de tout faire pour protéger celles et ceux qui subissent des discriminations et celles et ceux qui subissent de nouvelles fragilités, tels que les familles monoparentales, les jeunes, les étudiants, les seniors, les habitants des quartiers populaires, les Parisiennes et les Parisiens souffrant d'isolement. Pour cela, renforcer les services publics de la Ville et faciliter leur accès est absolument essentiel, alors que les accueils physiques de l'Etat ferment peu à peu et que les services de la Ville sont ainsi en première ligne.

Toutefois, sur les sujets de solidarité, de lutte contre l'exclusion, de lutte contre les discriminations et d'accès au droit, ce sont également les associations qui sont en première ligne, au plus près des Parisiennes et des Parisiens, et il est indispensable de les soutenir et de les renforcer face à une baisse significative du soutien de l'Etat. En effet, de nombreuses associations ont vu leur situation se dégrader ces dernières années, sous l'effet conjugué de l'inflation et des baisses de financements publics.

Les associations que nous rencontrons en tant qu'élus sur le terrain nous le disent, dans le 12^e arrondissement et sur tout Paris, et les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes : les subventions publiques sont passées de 34 % des financements des associations en 2005 à 20 % aujourd'hui. Conséquence : ce sont 30 % des associations qui disent déjà avoir réduit leur activité, et plus de 12.000 emplois associatifs ont été supprimés en un an, entre fin 2024 et fin 2025, selon une enquête qui a été récemment publiée par "Mediapart".

Dans ce contexte, une mobilisation historique des associations a eu lieu en octobre dernier avec le mouvement "Ça ne tient plus !" qui a alerté sur la crise sans précédent que traverse le secteur. D'après la Fédération des acteurs de la solidarité, ce secteur est actuellement extrêmement fragilisé, à tel point qu'une association sur quatre de son réseau serait aujourd'hui menacée de disparition, et ce, alors que les besoins liés à la précarité ne cessent d'augmenter.

La situation actuelle doit nous alerter, tant ces associations jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale, tant elles font en sorte que la société tienne.

Alors, comme le propose la communication dont nous débattons aujourd'hui, oui pour reconnaître la force du tissu associatif, oui pour que cette reconnaissance se traduise par l'engagement de la Ville à lui donner les moyens d'agir, avec la simplification des procédures administratives qui est proposée, avec le dossier unique et, surtout, avec davantage de conventions pluriannuelles. Cela va dans la bonne direction, en construisant une action de type partenariale sur le long terme, qui permet une meilleure visibilité budgétaire pour les associations, répondant ainsi à leurs besoins.

D'autres mesures listées sont à saluer, tel que le doublement des subventions aux associations de lutte en faveur des droits des personnes LGBTQIA+, tels aussi que les 2 millions d'euros sécurisés pour 150 associations féministes. Des engagements concrets à saluer.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Madame HAVET.

La parole est à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci aux intervenantes et aux intervenants.

Cette communication est très large, elle montre en particulier la place essentielle que doivent avoir, pour la cohésion de notre ville, les politiques de solidarité avec les familles, qui placent l'intérêt de l'enfant au centre des priorités, parmi lesquelles garantir un accès à une alimentation de qualité pour tous les enfants.

Pendant la crise sanitaire et les confinements, nous avons vu l'acuité de la précarité alimentaire. Sans cantine, certains enfants n'avaient plus accès à des repas complets chaque jour. En urgence, des cantines scolaires avaient alors été remises en service pour que les familles les plus précaires y aient accès.

Alors que les prix des denrées alimentaires ont bien sûr connu une très forte hausse dans les dernières années, les prix de la cantine sont gelés à Paris. Ils le sont depuis 2015, et même depuis 2011 pour les familles qui ne sont pas dans les deux tranches les plus élevées. Nous avons donc organisé pendant les deux mandats d'Anne HIDALGO un bouclier de protection pour le pouvoir d'achat des familles, avec une montée en puissance du financement par la Ville des caisses des écoles des différents arrondissements.

Maintenant, le nouveau Maire de Paris et son équipe annoncent, d'une part, que ce gel continuera pour tout le monde, et, d'autre part, que les repas seront gratuits pour les deux premières tranches. Alors, merci pour cette mesure extrêmement claire. Oui, pour une famille dont le quotient familial est aux alentours de 300 euros, ce qui est très faible, économiser un repas à 0,85 par jour par enfant, cela peut tout à fait soulager le quotidien d'avoir cette petite marge en plus.

En termes de coût pour la Ville, d'ailleurs, c'est bien le gel pour tous qui coûtera le plus, plus que la gratuité pour les deux premières tranches, mais il faut le faire. Je tiens à insister sur ce point.

Parmi ces familles, on le sait, les familles monoparentales. Anne-Claire TYSSANDIER le rappelait tout à l'heure, notre Conseil s'est déjà mobilisé à l'initiative de Rémi FÉRAUD et de Colombe BROSSEL sur les familles monoparentales. Bien sûr qu'il faut continuer pour adapter chacun de nos dispositifs, chacune de nos aides à la

réalité, à la dureté que peut constituer la vie quotidienne d'une femme - pas uniquement, mais essentiellement - qui élève seule ses enfants à Paris, des familles modestes, mais aussi des familles de classe moyenne, pour lesquelles la vie est particulièrement compliquée.

Bien sûr, il faut organiser ce soutien, cette solidarité, avec des temps de répit, avec un accès à des heures de garde pour avoir un peu de temps pour faire tout le reste et pour soi, mais je souhaite que l'on puisse aussi regarder comment nos systèmes actuels de tarification de la cantine ou des autres services publics viennent réellement s'appliquer aux familles monoparentales, et qu'on les adapte pour un soutien renforcé au pouvoir d'achat et à l'accès réel aux activités des enfants des familles monoparentales.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yvain BOURGEAT-LAMI.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour que Paris soit réellement une ville pour toutes et tous, il y a un aspect crucial et transversal à l'intégralité des préoccupations qui sont les nôtres, un aspect qui est la première des nécessités pour avoir accès à des droits, à un service public de proximité. Cet aspect, c'est le logement, et surtout, l'accès au logement pour toutes et tous, car avoir un toit, cela permet de faire reculer exclusion et discrimination.

C'est une dimension cardinale de l'action de la Ville depuis 2001 : permettre l'accès à un logement pour toutes et tous, car avoir un logement coûte cher. J'aimerais vous rappeler, chers collègues, que le taux d'effort médian pour les ménages parisiens logés dans le privé est de 34 %, et qu'il monte à 40 % pour les personnes seules et les familles monoparentales, mais aussi que c'est souvent le logement qui est le premier frein au recrutement pour les fonctions essentielles, le plus souvent à cause du coût.

Alors, je pourrais vous expliquer l'intérêt des logements sociaux dans ce cas, même si c'est l'une des réponses que nous pouvons apporter au manque de logements abordables, mais je vais vous parler du Fonds de solidarité pour le logement, les aides Paris Logement. Il s'agit ici d'aides pour des personnes qui pourraient être en difficulté ponctuelle sur un an, pour faciliter l'installation ou le maintien dans le logement. Grâce à cette aide, une difficulté de la vie n'entraîne pas nécessairement une cascade d'événements commençant par le surendettement et la perte de son logement.

Paris est une ville qui veille sur les plus fragiles, notamment par des dispositifs travaillés avec les bailleurs autour de la perte d'autonomie ou des difficultés de santé mentale. Paris, c'est également une ville qui offre des solutions d'hébergement aux femmes quittant des situations de violence et qui cherchent une mise à l'abri.

Mes chers collègues, les aides au logement sont parmi les éléments les plus visibles de notre politique d'accès au droit, de soutien aux plus précaires et aux personnes subissant des violences. Alors, oui, une ville pour chacune et chacun, c'est aussi une ville qui investit le champ du logement et qui permet l'accès au logement pour toutes et tous. Nous pouvons être collectivement fiers de voir notre Ville poursuivre son engagement dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs vœux évoquent des dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement des victimes de violences, de discriminations ou d'actes de haine. Sur ces sujets, la Préfecture de police est pleinement mobilisée, tant en matière d'accueil des victimes que de formation des policiers, de prévention et de travail partenarial.

Dans le domaine des violences sexistes et sexuelles, le réseau des intervenants sociaux en commissariat constitue un appui essentiel, et Paris compte aujourd'hui 16 intervenants de ce type en commissariat, permettant d'assurer une couverture de l'ensemble des arrondissements de la Capitale. Ce dispositif est complété par la présence de psychologues dans les commissariats des 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Afin de renforcer encore cet accompagnement, le Préfet de police a sollicité la création de deux postes de psychologues supplémentaires au bénéfice du territoire parisien.

Par ailleurs, la formation des policiers à l'accueil des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles constitue un axe prioritaire afin de garantir une prise en charge adaptée des victimes et un traitement efficace des procédures.

Au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, le F.I.P.D., en 2025, neuf associations œuvrant en faveur des victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexistes ou sexuelles ont bénéficié d'un soutien financier de 110.000 euros, et trois associations intervenant auprès des auteurs de violences conjugales ou intrafamiliales ont également été soutenues à hauteur de 40.000 euros.

En outre, afin de mieux accompagner les victimes de violence et de discrimination à caractère LGBTphobes, la Préfecture de police s'est dotée dès 2019 d'un officier de liaison LGBTQIA+, chargé notamment d'accompagner les victimes, d'appuyer les services dans le traitement des plaintes sensibles, d'animer le réseau des référents LGBTQIA+ au sein des commissariats parisiens, et de développer des partenariats avec les associations spécialisées. Cette action s'accompagne également d'efforts soutenus en matière de formation des policiers à l'accueil des victimes et à la prise en compte des infractions à caractère LGBTphobes, ainsi que du développement d'actions de sensibilisation auprès des jeunes en milieu scolaire.

Par ailleurs, le Préfet de police a également validé la création d'un poste d'officier de liaison racisme, antisémitisme et actes antireligieux, dont le recrutement est actuellement en cours. Cette fonction aura notamment pour mission d'appuyer l'accompagnement et l'orientation des victimes, d'appuyer les services dans le traitement des plaintes sensibles, et de contribuer à une meilleure qualification des faits.

Enfin, la Préfecture de police participe activement au Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations, qui s'appelle le C.O.R.A.H.D., qu'elle coprécide avec la Préfecture de région et le Parquet de Paris. Son action s'inscrit notamment dans les domaines de la formation, de la prévention et de l'amélioration de la connaissance des phénomènes discriminatoires.

S'agissant des allégations relatives aux contrôles d'identité et aux verbalisations, le Préfet de police réfute avec la plus grande fermeté les accusations portées à l'encontre des forces de l'ordre. Les policiers exercent leur mission dans le respect du cadre légal et sous le contrôle de l'autorité judiciaire. Ils sont soumis à des obligations déontologiques strictes, fondées notamment sur les principes de neutralité, d'impartialité et d'égalité de traitement.

Les allégations faisant état d'une politique de ciblage ou d'exclusion fondée sur l'âge, l'origine ou la situation sociale ne correspondent pas à la réalité de l'action des services de police. Les contrôles et les verbalisations réalisées par les services de police répondent exclusivement à des impératifs de sécurité publique et à la constatation d'infractions prévues par la loi.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je donne maintenant la parole à l'Exécutif, à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie toutes et tous pour la richesse de ces échanges. Beaucoup de choses ont en effet été dites.

Paris est une ville contrastée, où la plus grande richesse côtoie une précarité tragique. Lors de notre premier Conseil de Paris, nous avons pu aborder la stratégie de protection des plus grands exclus avec le plan de création de 4.000 places d'hébergement d'urgence et l'objectif "zéro enfant à la rue" d'ici cet hiver.

C'est donc un honneur pour moi aujourd'hui de porter la voix de mes collègues de l'Exécutif pour cette communication sur les solidarités. C'est l'occasion de porter une ambition et une exigence très fortes.

Alors que nous connaissons notre deuxième vague de chaleur de l'année avant même le début de l'été, je vous invite à profiter des heures de Conseil pour feuilleter justement le guide "Solidarités été 2026", que vous trouverez à l'entrée de la salle du Conseil. Nous aurons l'occasion de parler de ces vagues de chaleur plus tard pendant ce Conseil, mais je veux rappeler que les publics les plus fragiles subissent de plein fouet le dérèglement climatique et l'urgence immense...

Je suis désolée, chers collègues, je vous entends plus que moi-même.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Oui, merci d'écouter l'oratrice.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci.

J'ai perdu le fil.

Je veux rappeler que les publics les plus fragiles subissent de plein fouet le dérèglement climatique, et l'urgence est immense de réduire nos émissions, d'adapter notre ville aux épisodes climatiques extrêmes, et d'accompagner avec une vigilance accrue les seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes à la rue, les précaires et les mal-logés.

Paris est une ville vivante. Elle évolue comme sa population, ainsi que les besoins de toutes et tous. Les moments de fragilité ne sont plus les mêmes, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de porter une attention particulière à des publics fragiles qui n'étaient peut-être jusqu'ici pas assez soutenus par la Ville en repensant notre politique d'aide municipale.

Je pense évidemment aux familles monoparentales, qui ont beaucoup été citées, qui connaissent des basculements dans la précarité à l'occasion des séparations. Ces parents "solos" sont à 96 % des femmes. Un groupe s'est saisi du débat, et j'en suis ravie, nous pourrions y travailler ensemble. Avec ma collègue Barbara GOMES, nous veillerons à mieux accompagner ces femmes et leur famille.

Je pense aussi aux aidantes et aux aidants, que ce soient des conjoints, des parents, des enfants, dans des situations de handicap ou de vieillissement. Notre société ne les accompagne pas suffisamment, et nous allons travailler pour aller plus loin. Nous devons leur rendre la vie plus facile et notre système, plus lisible. Mes collègues Maxime CROSNIER et Azadeh AKRAMI sont déjà à la tâche.

Une autre catégorie de publics qui nous préoccupe, ce sont les jeunes, au sujet desquels les associations et les indicateurs tirent la sonnette d'alarme, les jeunes travailleurs pauvres et les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en études. Avec Mams YAFFA, nous allons nous y atteler, bien sûr.

En complément du revenu pour les jeunes que nous allons mettre en œuvre pour les enfants qui sortent de l'A.S.E., qui sera porté par ma collègue Yasmina MERZI, le groupe Communiste a soulevé la question du R.S.A. jeune, et je l'en remercie.

Les étudiants aussi sont touchés, puisque 36 % d'entre eux disent avoir déjà renoncé à un repas par jour, faute de moyens. Ma collègue Mélody TONOLLI présentera bientôt des projets de délibération sur le sujet.

La situation sociale est difficile, et les acteurs aussi se révèlent en situation de fragilité. Après des années de désengagement de l'Etat, certains acteurs institutionnels, les gros opérateurs, les associations nous font part de leurs difficultés. Nous le constatons au sujet des centres sociaux, par exemple, comme avec les postes d'adultes relais. L'inquiétude monte, et tous les collègues la partagent. Avec Karim ZIADY et mes autres collègues adjointes et adjoints, nous allons continuer de mobiliser tous les moyens qui sont les nôtres pour les soutenir.

La prévention, si elle est moins facile à évaluer, est irremplaçable en matière d'action locale.

Je voudrais dire un mot rapide au sujet de l'accès au droit. Les Parisiennes et les Parisiens de tous les horizons nous ont fait part de leurs difficultés à comprendre qui fait quoi et comment accéder à leurs droits. Le numérique, qui devait être un gage de simplification, est aussi un facteur d'exclusion, et nous devons être vigilants dans un contexte de recul des moyens de l'Etat. Les seniors et les personnes fragiles sont particulièrement démunis. C'est pour cette raison que nous avons développé les Maisons des solidarités, pour accompagner les parcours de toutes et tous.

L'accès au droit, c'est aussi un enjeu de coordination des acteurs. Faire de Paris un territoire "zéro non-recours", c'est mettre tout le monde autour de la table et sortir les gens de la précarité. C'est la raison pour laquelle il faut des services publics de proximité, je dirais même d'hyperproximité.

L'accès au droit, pour moi, c'est aussi un enjeu d'accès et de renouvellement des titres de séjour. L'absurdité des procédures est une fabrique à sans-papiers et une fabrique à pauvreté. Les personnes exclues ne peuvent entamer un parcours vers l'intégration ni vers l'emploi, et de plus en plus de Parisiennes et de Parisiens très insérés, nos voisins, nos voisines, nos collègues, dans les hôpitaux, l'enseignement, les E.H.P.A.D., les services d'aide à domicile, la restauration, le bâtiment, se retrouvent dans une situation d'insécurité totale. Tous les champs de l'économie sont concernés, toute l'action municipale est touchée. Comptez donc sur nous pour agir et mettre fin à ces injustices.

A Paris, nous voulons garantir l'égalité des droits dès la naissance et soutenir toutes les familles, soutenir la parentalité aussi, avec les maisons des 1.000 premiers jours, et permettre l'égalité d'accès à une alimentation saine et de qualité : le "bio" pour tous les enfants, les produits locaux pour tout le monde. Il ne vous aura pas échappé que, avec mes collègues Anne-Claire BOUX et Antoine GUILLOU, nous allons faire la gratuité des cantines pour les familles des deux premières tranches de revenus. Ce sont donc 17.000 familles qui en bénéficieront dès la rentrée prochaine.

Certains auraient voulu davantage, mais nous pensons que, dans une période contrainte, les ménages les plus aisés qui sont déjà subventionnés, puisqu'ils ne paient que la moitié du repas de leurs enfants, peuvent contribuer pour plus de qualité. D'autres s'inquiètent du manque à gagner. Je tiens à votre disposition, Madame BERTHOUT, les chiffres par arrondissement.

Ce matin, des propos ont été tenus qui mettaient en cause l'Aide sociale à l'enfance à Paris. J'entends les inquiétudes et la colère. Sur ce sujet, je pense que nous devons allier niveau maximal d'exigence et hauteur de vue pour éviter de se "vautrer" dans les polémiques. La protection des enfants exige la mobilisation générale.

Un mot sur l'isolement, cher Monsieur BATY. Nous avons commencé le débat au Conseil de mai. Le travail s'engage. Nous allons pouvoir utiliser l'action innovante de la Ville à destination des seniors pour aller chercher tous les publics qui sont concernés. Sur ce sujet, il faudra mobiliser les citoyennes et les citoyens, évidemment, les associations de quartier aussi.

Sur tous ces défis, je voudrais avoir une note positive. L'action, cela marche. L'accompagnement, la prévention, cela marche. On le voit par exemple dans la lutte contre les expulsions locatives. Elles explosent en France, mais elles baissent à Paris, car nous avons mis en place des politiques pour éviter le basculement des familles dans le sans-abrisme et la précarité.

Alors, cette communication comporte un volet très fort sur la lutte contre les discriminations, car Paris est une Ville qui fait reculer les discriminations et toutes les formes de violences. Un vœu de l'Exécutif a par ailleurs été déposé en réponse à un certain nombre d'autres vœux.

Le mois des Fiertés, c'est en ce moment même, et c'est un grand moment de fête. C'est aussi un grand moment de lutte. La LGBTphobie est un continuum de violence qui va de l'injonction à l'invisibilité jusqu'au meurtre. A ce titre, je me réjouis que nous ayons rendu hommage à Noahm, 19 ans, assassiné à Metz, mort d'avoir eu l'air trop efféminé au goût des homophobes. Etre visible et célébrer, c'est lutter, c'est exiger de ne plus avoir à résister pour exister.

Paris est vivante grâce à la communauté LGBT, et c'est avec fierté que nous allons protéger et ouvrir de nouveaux droits pour une prise en charge efficace, notamment avec l'expérimentation du changement d'état civil des judiciairisés dans le 10e arrondissement.

Ma collègue Annah BIKOULOLOU est pleinement mobilisée pour prévenir les violences et les discriminations, et pour former tous les agents avec une approche intersectionnelle des politiques publiques afin d'agir à la racine des discriminations et sensibiliser la population, à commencer par les plus jeunes. Elle travaillera aussi à la réparation du lien de confiance entre la politique, les victimes, la police et la justice.

Nous expérimenterons d'ailleurs les récépissés pour les contrôles d'identité menés par la police municipale, et nous nous mobilisons contre la verbalisation abusive des jeunes. Un vœu de l'Exécutif a d'ailleurs été déposé à ce sujet. De plus, nous lancerons un observatoire de la lutte contre les discriminations.

Maintenant, je veux dire ma fierté, oui, ma fierté, en tant qu'adjointe en charge des solidarités, de porter avec mes collègues adjointes et adjoints au sein de cet Exécutif une telle communication, dans laquelle nous nous engageons fortement et concrètement. Je vais vous dire que, finalement, cette communication donne à voir ce que l'on peut porter quand on est réellement une ville de gauche et écologiste. Je vous regarde, mes collègues de droite : c'est sans doute cela qui vous met mal à l'aise. Cette fierté, nous allons la porter.

J'entends beaucoup de mauvaise foi quand on me dit que cette communication ne porte pas de mesures concrètes. Il n'y a que des mesures concrètes dans cette communication ! Il n'y a que cela. Malheureusement, je n'ai même pas le temps de toutes vous les citer.

Je rappelle aussi qu'une mandature, c'est six ans. Concrètement, avec mes collègues, nous allons y travailler.

Pour répondre à toutes les remarques qui ont été faites, j'ai proposé que l'on se serve justement des différentes commissions de travail thématiques pour faire part de tous les travaux que nous mettrons en place. Nous allons mettre en place des groupes de travail. Si vous voulez travailler, nous vous tendons la main, saisissez-nous, nous pourrions travailler ensemble, mais cessons cette mauvaise foi. Merci.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas terminer, cher collègue Dan LERT, par des remerciements. Je vais d'abord remercier l'ensemble des adjointes et des adjoints qui ont contribué à tout ce travail au sein de cette communication, évidemment, et leurs cabinets. Je remercie également le cabinet du Maire, notamment Julien, Mathilde et Fatoumata, qui n'ont pas compté leurs heures. Je remercie mon cabinet, toutes ces femmes qui m'accompagnent, en particulier Léa BELLEC, ma directrice de cabinet, mais je cite également Charlotte, Stéphanie, Massiagbé et Claudine. Merci beaucoup pour l'accompagnement, le soutien. Elles ne comptent pas leurs heures, et c'est vraiment précieux.

Enfin, je veux finir par dire que les solidarités à Paris n'existeraient pas sans les gens qui les font vivre : les Parisiennes et les Parisiens engagés, les bénévoles, les associations, et les agentes et les agents du service public qui, tous les jours, s'engagent pour rendre notre ville plus juste, plus solidaire, plus inclusive. Je leur adresse en notre nom, au nom de toutes et tous, nos plus sincères remerciements.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote sur les vœux, je voudrais saluer la présence en tribune des jeunes de l'Ecole de la deuxième chance.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 8 du groupe Socialiste, Place publique et divers gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 68).

Je vous remercie.

Le vœu n° 9 a été retiré de l'ordre du jour.

Il y a une explication de vote de Mme CHIKIROU sur le vœu n° 10.

Mme Sophia CHIKIROU. - En effet. Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons évidemment voter ce vœu, mais je voudrais tout de même faire cette intervention pour dire que nous ne pouvons pas faire ici comme si le problème des A.E.S.H. tombait du ciel ou relevait uniquement de la responsabilité du Gouvernement, même si, bien entendu, elles sont employées par l'Education nationale.

Ce que je demande, c'est aussi de l'honnêteté par rapport à cette question de la précarisation d'un emploi, d'une fonction, avec le refus du Gouvernement de fonctionnariser, de créer des postes de fonctionnaires pour les A.E.S.H., et cette hypocrisie vraiment honteuse qui consiste à dire "on en crée, mais pas au nombre d'A.E.S.H. recrutés dans le pays, seulement pour une petite partie".

Ce que je dénonce à travers cette intervention, c'est que ce système est en place depuis 2013-2014, c'est-à-dire sous le Gouvernement de François HOLLANDE, quand a été mise en place l'école inclusive avec la création de ces postes d'A.E.S.H. Néanmoins, comme pour les animateurs du périscolaire, finalement, on a décidé de recruter des gens en contractuels et dans des contrats précaires, et on les a maintenus de la sorte. Aujourd'hui, on se dit "comment on protège les enfants ?", "comment on fait l'école inclusive ?". Sérieusement. On ne peut pas la faire tant que l'on refuse de déprécariser les A.E.S.H., tant que l'on refuse de déprécariser les animateurs du périscolaire, tant que l'on refuse de considérer que ces personnels sont essentiels à la vie éducative des enfants, en l'occurrence des enfants ayant des besoins particuliers.

Je voulais faire cette intervention parce qu'une grève a eu lieu le 9 juin avec les revendications des A.E.S.H., que nous soutenons avec "la France insoumise". Nous avons même déposé une loi à l'Assemblée nationale pour créer enfin un corps de fonctionnaires A.E.S.H. Je voudrais dire que j'ai une proposition pour la Ville de Paris : la création d'animateurs inclusion. On pourrait ainsi avoir des A.E.S.H. recrutés par l'Education nationale, dont le contrat est complété par un contrat Ville comme animateur inclusion.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Madame CHIKIROU, il faut conclure votre explication de vote, s'il vous plaît.

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est une proposition très concrète.

Je conclus pour vous dire : stop à l'hypocrisie, stop à la précarisation des personnels qui font la vie de nos enfants du matin au soir à l'école, et assumez d'augmenter les budgets pour recruter et titulariser.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que les explications de vote sont de deux minutes maximum.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 du groupe Communiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 69).

Je vous remercie.

Nous avons une explication de vote sur le vœu n° 11 de Mme CHIKIROU, et je rappelle que les explications de vote sont de deux minutes maximum.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je fais de mon mieux, Monsieur le Maire.

Cela vous fait rire, mais c'est vrai, je fais de mon mieux pour faire moins de deux minutes. Arrêtez de me prendre du temps à me faire rire !

Je veux vous dire que nous voterons évidemment ce vœu des communistes, parce qu'il faut une allocation d'autonomie jeune. Nous la réclamons depuis le programme "l'Avenir en commun", depuis au moins 2016, nous l'avons défendue à l'Assemblée nationale et nous continuons de la défendre.

Néanmoins, mes chers camarades communistes, je tiens à vous dire qu'il y a un problème avec le R.S.A. Il ne vous a pas échappé que la réforme qui a été menée par la droite et les macronistes fait que le R.S.A. est désormais conditionné à un certain nombre d'heures d'activité, 15 heures. Aujourd'hui, quand on parle du R.S.A., on ne peut pas parler de son extension aux jeunes de 18 à 25 ans, parce qu'il faut parler d'une réforme complète du R.S.A.

C'était un point dans votre vœu que je voulais souligner, que je voulais appuyer, tout en vous disant que je partage évidemment votre volonté d'avoir à Paris une allocation d'autonomie jeune. Nous l'avions proposée dans notre programme pour qu'elle soit d'abord mise en place tout de suite aux 2.000 jeunes qui relèvent de l'A.S.E. et qui ont entre 18 et 25 ans. On les avait estimés à 2.000, peut-être qu'ils sont un peu plus nombreux. En tout cas, on peut le faire immédiatement, dès le mois de juillet, en votant cela dans le budget supplémentaire.

J'espère qu'on le fera dès le mois de juillet de cette façon.

Merci pour votre écoute.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Madame CHIKIROU.

L'amendement est-il accepté de la part du groupe Communiste ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 11 du groupe Communiste ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 70). Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe Communiste de Paris. L'amendement est-il accepté ? Oui.

Qui est-ce qui est pour ?

Qui est-ce qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté, je vous remercie. (2026, V. 71).

Il y a une explication de vote de Mme CHIKIROU sur le vœu n° 13.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réagis au vœu de "Paris Liberté !". C'est un vœu très intéressant dans ses propositions d'accompagnement. C'est un peu revu à votre "sauce", ce ne sont pas toujours les mêmes termes que ceux que nous employons dans notre programme, mais c'est un vœu qui est intéressant à double titre : d'abord, pour son contenu, mais aussi pour la portée politique qu'il peut avoir.

On voit que la droite est d'accord pour dire que l'homophobie et les LGBTphobies sont structurelles, d'une certaine façon, et représentent un danger systémique, dans notre ville comme dans le pays. C'est d'autant plus intéressant de votre part, et je tiens à saluer l'effort que vous faites, que le président de L.R., lui, a voté contre l'interdiction des thérapies de conversion.

Lutter contre l'homophobie et les LGBTphobies, c'est donc aussi peut-être avoir le courage de vous opposer à Bruno RETAILLEAU et à tous ces élus de la droite qui alimentent finalement l'homophobie par cette idée que l'on pourrait convertir des gens contre leur gré, les "soigner", ce genre de choses. Je vous rappelle que c'est une proposition de loi qui est passée au Sénat, et que Bruno RETAILLEAU avait fait partie de ceux qui avaient refusé l'interdiction des thérapies de conversion.

Moi, je n'aime pas l'hypocrisie, et je trouve formidable que vous en sortiez à travers ce vœu. Je pense que vous pouvez aller encore plus loin pour dénoncer toutes les pratiques institutionnelles et toutes les pratiques qui existent au plus haut niveau, qui sont des pratiques homophobes, LGBTphobes, pour que l'on puisse ainsi lutter contre ces violences, qui sont aussi structurelles, comme nous avons malheureusement dû le rappeler en début de séance.

Nous voterons donc pour ce vœu, même si ce ne sont pas nos termes, même si ce ne sont pas tout à fait les solutions que nous souhaiterions voir mises en place, mais nous le soutenons.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 13 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 14 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 16 est rejeté.

En réponse au vœu n° 17, l'Exécutif a déposé le vœu n° 17 bis. Le vœu n° 17 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Non, Monsieur le Maire...

M. Dan LERT, adjoint, président. - Il n'est pas retiré.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - ... et je voudrais expliquer pourquoi.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Alors, non...

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je n'ai pas le droit ? Pardon.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Parce que vous avez fait une demande de scrutin public et que vous n'avez pas fait cette demande d'explication de vote.

Il y a une demande de scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu. Nous allons nous préparer pour le scrutin public sur le vœu n° 17.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 115

Abstentions : 38

NPPV : 0

Pour : 13

Contre : 64

(Voir détail des votes annexe n° 3).

Le vœu n° 17 est rejeté au scrutin public.

Il y a une explication de vote de Sophie de LA ROCHEFOUCAULD sur le vœu n° 17 bis de l'Exécutif. Maximum deux minutes, s'il vous plaît.

On va clore le scrutin pour vous donner la parole.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous vous remercions, parce que nous venons de recevoir votre vœu sur les amendes abusives et la place des jeunes dans l'espace public. Je viens d'en prendre connaissance il y a une demi-heure à peine, et nous avons décidé de garder le nôtre. C'est une avancée, nous vous remercions. Avoir déposé ce vœu de notre part fait bouger les lignes, c'est pourquoi nous voterons quand même le vôtre, mais il ne va pas assez loin.

Nous demandons une amnistie totale des amendes abusives et vous nous parlez d'amnistie partielle. Comment expliquer à des jeunes que l'on choisira d'amnistier certaines amendes et pas les autres ?

Vous demandez de mieux connaître l'usage et la répartition de ces amendes. Nous savons qu'elles sont discriminatoires, qu'elles sont liées à du contrôle au faciès et qu'elles mettent vraiment à mal les jeunes de nos quartiers populaires, nous pensons donc que vous n'allez pas assez loin sur ce sujet.

Vous demandez que les jeunes soient reçus dans de futurs Quartiers Jeunes. Je ne sais pas à quoi cela correspond. Nous aimerions mettre des guichets dans les mairies immédiatement, parce qu'il s'agit de traiter ces

questions immédiatement. Nous avons des jeunes qui sont en détresse, nous avons même des jeunes qui n'osent plus aller travailler parce qu'ils préfèrent cela à payer des centaines de milliers d'euros...

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - ... qui les mettent dans des difficultés énormes.

Merci beaucoup.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 17 bis de l'Exécutif avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 72).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 14.

Le vœu n° 18 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Oui. Il y a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée,

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 8, évidemment avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAJ 8).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 du groupe Paris apaisé avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 19 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 37 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 37).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 38).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 40).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 43).

Il est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 45).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 46).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 47).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 48).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 50).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 51).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 52).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 54).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 55).

Le vœu n° 20 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Oui. Il y a une demande de scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 113

Abstentions : 3

NPPV : 1

Pour : 10

Contre : 99

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Le vœu n° 20 est rejeté au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 70 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 70).

Il y a une demande de vote disjoint sur le projet de délibération DDCT 71, l'article 10, par le groupe "Paris Liberté !". Nous allons donc faire un vote disjoint.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, l'article 10 du projet de délibération DDCT 71.

Qui est-ce qui est pour ?

Qui est-ce qui s'abstient ?

Qui est-ce qui vote contre ?

L'article 10 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 71 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 71).

Il y a une demande de vote disjoint sur l'article 19 du projet DDCT 73 par le groupe "Paris Liberté !".

Je mets d'abord aux voix, à main levée, cet article 19.

Qui est-ce qui est pour ?

Qui est-ce qui est contre ?

Qui est-ce qui s'abstient ?

L'article 19 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 73 dans sa globalité.

Qui est-ce qui est pour ?

Qui est-ce qui est contre ?

Qui est-ce qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 73).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 118.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 118).

Le vœu n° 21 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Oui. S'il est maintenu, il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 21 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 122).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe Nouveau Paris Populaire. L'amendement est-il accepté ? L'amendement est accepté. Il y a un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté ainsi amendé. (2026, V. 73).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DDCT 133.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 137).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 142).

En réponse aux vœux n°s 23, 24 et 25, l'Exécutif a déposé le vœu n° 25 bis.

Le vœu n° 23, déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non. Il y a une demande de scrutin public du groupe Nouveau Paris Populaire.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 112

Abstentions : 9

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 93

(Voir détail des votes annexe n° 5).

Le vœu n° 23 est rejeté au scrutin public.

Le vœu n° 24, déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Vous le maintenez. Il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 112

Abstentions : 7

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 96

(Voir détail des votes annexe n° 6).

Le vœu n° 24 est rejeté au scrutin public.

Le vœu n° 25, déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est maintenu. Il y a une demande de scrutin public.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 100

Abstentions : 6

NPPV : 0

Pour : 12

Contre : 82

(Voir détail des votes annexe n° 7).

Le vœu n° 25 est rejeté au scrutin public.

Il y a une explication de vote de Mme CHIKIROU sur le vœu n° 25 bis de l'Exécutif.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, cela mérite une explication de vote, parce que l'Exécutif arrive avec un vœu qui est censé satisfaire les trois vœux que nous avons présentés avec le NPP, mais pas du tout, il est totalement insatisfaisant. Même s'il reprend globalement les idées, il s'arrête bien sûr toujours à mi-chemin. Avec l'Exécutif, on a compris, on s'arrête au milieu, on ne va jamais jusqu'au bout.

Surtout, on avait un vœu formidable qui demandait que le Conseil de Paris affirme son soutien à la proposition de loi n° 18-03 qui visait à responsabiliser les clubs sportifs face aux comportements homophobes dans les enceintes sportives. Dans ce vœu, nous voulions aussi que le Conseil de Paris présente le bilan des engagements qui ont été adoptés dans la lutte contre l'homophobie dans les stades. Nous voulions également que le Conseil de Paris oblige l'Exécutif à exiger du Qatar, du PSG, dans les négociations pour l'achat du Parc des Princes, des clauses pour le respect de la lutte contre l'homophobie et pour le respect des personnes.

Vous refusez donc que nous puissions discuter de ce vœu en le rattachant ainsi dans un débat organisé, pour que nous n'ayons pas le temps d'avoir ce débat. Ensuite, vous venez avec un vœu de remplacement pour éviter encore que nous puissions avoir le débat.

Par ailleurs, je proposais aussi un vœu pour que la Ville de Paris puisse se constituer partie civile au côté des victimes d'agressions homophobes dans notre ville. Vous pouvez rendre hommage au jeune Noahm, mais vous pourriez également dire : "Nous nous dresserons du côté des victimes d'homophobie dans cette ville en nous constituant partie civile à leur côté". Vous le refusez.

Je tenais quand même, par mon explication de vote, à dire aux Parisiens : voilà toute l'hypocrisie de cet Exécutif qui se couche devant le PSG...

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... et son patron pour éviter d'avoir à discuter de l'homophobie dans le sport et dans les stades.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous avons eu votre explication de vote, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 bis de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 74).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 39).

Il y a une demande de scrutin public sur l'amendement n° 177 du groupe Nouveau Paris Populaire. Nous allons préparer le vote.

Le scrutin est ouvert, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 97

Abstentions : 2

NPPV : 1

Pour : 8

Contre : 86

(Voir détail des votes annexe n° 8).

L'amendement n° 177 est rejeté au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 45).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 26 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 48).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 27 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 55).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 63).

Une demande de scrutin public du groupe Nouveau Paris Populaire sur son vœu n° 28, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 112

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 16

Contre : 96

(Voir détail des votes annexe n° 9).

Le vœu n° 28 est rejeté au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, enfin, le projet de délibération DSOL 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 83). Je vous remercie.

Nous passons à l'examen des projets de délibération de la 2e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2e Commission.

Nous faisons une petite suspension de séance d'une minute dans l'attente de Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2e Commission.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures deux minutes, sous la présidence de M. Antoine ALIBERT, adjoint).

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous reprenons la séance, s'il vous plaît.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme la présidente de la 2e Commission, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci.

Mes chers collègues, lors de la 2e Commission, Laurence PATRICE nous a présenté son point d'actualité sur la mémoire, qui a été particulièrement riche ce mois-ci, marqué par plusieurs événements importants. La Ville de Paris a notamment accueilli le Président du Rwanda à l'occasion d'un hommage aux victimes du génocide des Tutsis. Dans ce cadre, une plaque mémorielle a été inaugurée au parc de Choisy, inscrivant durablement ce lieu dans le paysage mémoriel parisien.

Le mois de mai a également été dense de nombreuses commémorations : la célébration du 8 mai, la Journée nationale de la Résistance, ainsi que l'hommage aux victimes LGBTQIA+ de la déportation.

Parmi les rendez-vous à venir, il convient de souligner la prochaine commémoration le 11 juin... non, c'est passé, du 90e anniversaire du début de la guerre civile espagnole.

La Commission a par ailleurs examiné plusieurs projets de délibération relatifs à des subventions récurrentes, ainsi que cinq projets de plaques mémorielles. Deux vœux ont également été présentés en hommage à Edgar Morin et Ofer Bronchtein, deux personnalités qui le méritent amplement, mais je tiens à rappeler que le délai habituellement observé avant l'attribution d'un hommage est de cinq ans après le décès. J'espère que la nouvelle organisation proposée par Laurence PATRICE permettra à l'avenir de donner du temps au temps.

Au lendemain de la 25e édition de la "Nuit Blanche", qui a rassemblé un très large public, Florian SITBON et l'ensemble de la Commission ont exprimé leur soutien à Alexandra CORDEBARD et à Pouria AMIRSHAHI, victimes d'une agression perpétrée par des militants d'extrême droite qui tentaient d'empêcher la présentation au public d'une œuvre dans l'église Saint-Laurent.

Florian nous a présenté pas moins de 56 projets de délibération, portant notamment sur les politiques de soutien au cinéma indépendant. Je fais ici un clin d'œil pour le projet DICOM 20 et la superbe exposition sur les grilles de l'Hôtel de Ville autour de la Fédération internationale des journalistes et en profite pour souligner l'actuelle exposition "Visages de l'abolition" à l'occasion du 9e Congrès mondial contre la peine de mort organisé par "Ensemble contre la peine de mort".

Cinq vœux seront également examinés, deux relatifs à l'emprise croissante de BOLLORÉ sur le secteur de la culture et des médias, et un consacré à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

A la suite des Rencontres nationales de la Librairie, organisées par le Syndicat de la librairie française les 7 et 8 juin, qui ont mis en lumière les difficultés traversées par les librairies indépendantes, deux vœux visant à renforcer leur soutien ont été présentés. Camille VIZIOZ-BRAMI, adjointe en charge des commerces culturels, aura l'occasion d'y répondre.

Laurent SOREL a également évoqué un mois particulièrement marqué par les commémorations. Le 10 mai est la Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions. Une avancée historique a également été saluée, l'abrogation du "Code noir", texte qui avait légalisé l'esclavage dès 1685. Après la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité, cette décision constitue une nouvelle étape vers une reconnaissance pleine et entière de cette histoire et des réparations qu'elle appelle. Le combat mémoriel et antiraciste se poursuit.

Laurent SOREL nous a également présenté l'organisation du Carnaval tropical de Paris, prévu le 5 juillet prochain, avec l'ambition affirmée de faire de cet événement un carnaval de référence international, à l'image de celui de Notting-Hill à Londres.

Enfin, la Commission s'est achevée par un long échange concernant l'avenir de la Commission du Vieux-Paris. Cette institution, forte de 129 ans d'existence, devait voir son statut évoluer dans le cadre d'une réforme de son organisation, mais, le projet de délibération ayant été retiré, le débat se poursuivra ultérieurement.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Oui, on peut l'applaudir.

2026 DAC 23 - Subventions (27.000 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur le territoire parisien.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 23, et la parole est à Roland TIMSIT pour ce faire.

M. Roland TIMSIT. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous voterons bien sûr le projet de délibération DAC 23. Parmi ces structures, certaines agissent en direction des publics éloignés des arts, et d'autres sont en soutien de la création émergente, pour laquelle je pense que nous pouvons faire plus et mieux.

La profession est mobilisée. Le 9 juin, des professionnels du spectacle se sont réunis à Montreuil. Ils ont lancé un appel : jamais la volonté politique de baisser drastiquement le financement du spectacle vivant n'a été aussi brutale et aussi rapidement suivi d'effet. En nombre, des Régions, des Départements, des Villes se désengagent. Quant à la baisse du budget du Ministère de la Culture, qui affecte l'ensemble du paysage culturel, elle impacte au premier chef les équipes artistiques.

Un état des lieux des compagnies émergentes face à la situation actuelle a été le fruit d'une consultation nationale, menée par le collectif "Urgence Emergence" et "Les Captifs". Je parle de la culture émergente parce que, dans ce projet de délibération, il y a certaines structures qui en émanent. Aujourd'hui, ce maillon essentiel de la vitalité culturelle est en péril. Les chiffres sont sans appel : 88,4 % des compagnies interrogées se déclarent en difficulté, dont plus d'un tiers en situation de difficulté totale.

En réalité, l'émergence artistique existe encore, mais ne tient plus économiquement. Près de 60 % des compagnies ne peuvent pas rémunérer l'intégralité de leur plateau, particulièrement lors des phases de répétition. De nombreux artistes témoignent travailler à perte ou devoir avancer des fonds personnels pour financer leur propre travail. Les porteurs de projet doivent souvent cumuler les fonctions artistiques, administratives, techniques, sans percevoir de rémunération fixe ou en recevant des paiements irréguliers.

Le modèle économique est fragilisé par la diminution ou la complexification d'accès à des soutiens vitaux. On note par exemple la coupe prévue de 50 % du FONPEPS.

Cette crise financière engendre des conséquences immédiates sur la diversité du paysage culturel. On observe une réduction du nombre de créations, du nombre de représentations, et des baisses des budgets globaux dépassant parfois les 50 %.

L'étude ne se limite pas à un constat alarmant, elle propose des leviers concrets pour assurer la survie du secteur. L'étude préconise d'intégrer au moins deux compagnies émergentes par an dans les programmations, de garantir la gratuité des espaces de travail et d'assurer une transparence totale sur les soutiens apportés.

Pour les pouvoirs publics, il est urgent pour nous de créer un fonds dédié à l'émergence et de sortir de la politique du tout appel à projets. Les aides doivent désormais financer la structuration globale, comptabilité, assurance, rémunération, diffusion, et non plus seulement l'objet artistique immédiat. De plus, l'accès aux premières subventions doit être simplifié.

Lors de la campagne municipale, nous avons dans notre programme mis l'accent sur la nécessité de donner à nos structures municipales, notamment Théâtre 13, Théâtre 14 et le théâtre Silvia-Monfort, les moyens de coproduire, car, je l'ai dit, la coréalisation cache en réalité cette précarité. C'est bien d'accueillir des spectacles avec des distributions importantes, mais aussi faut-il qu'ils et elles soient rémunérés normalement.

La fragilisation de ces compagnies met en danger l'ensemble de l'écosystème culturel français. Sans une action immédiate des institutions et une volonté politique forte de préserver cette diversité, nous condamnons la création de demain à la disparition.

Merci.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, Madame PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue. Je réponds à la place de Florian SITBON, qui s'est déporté de ce projet de délibération. Je vais, si vous le permettez, en revenir justement à ce projet de délibération que nous vous demandons de voter.

Nous entendons poursuivre là notre soutien aux festivals et événements qui contribuent à la bonne marche du spectacle vivant et à la diversité de la création à Paris. Concrètement, il s'agit d'attribuer :

- 2.000 euros à l'association "Derrière le Rideau" pour la 2e édition du festival "Plus fort.es ensemble", consacré à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur culturel, vous savez que c'est là un sujet essentiel ;
- 4.000 euros à l'association "Cheville" pour le festival "Superflash", qui se tient d'ailleurs au Point Ephémère, dédié aux formes émergentes, à la fois en danse, en théâtre et performances ;
- 5.000 euros au Nouveau Théâtre de l'Atalante pour son festival mettant à l'honneur de jeunes compagnies ;
- 6.000 euros à l'association "Pièces à emporter" pour développer des spectacles légers et itinérants dans les quartiers populaires et les lieux du quotidien ;
- enfin, 10.000 euros complémentaires au Théâtre irruptionnel pour le festival "Théâtre de Verdures".

Portant ainsi son soutien total à 40.000 euros en 2026.

Si j'ai fait toute cette énumération, c'est pour vous montrer la diversité de ces projets. Ce sont des projets différents, mais qui, tous, participent à faire vivre une culture à la fois exigeante, accessible, et surtout ancrée dans nos territoires. En jouant pleinement son rôle de partenaire historique de cette culture bien vivante, la Ville de Paris est fière d'accompagner les artistes et les équipes qui inventent les formes d'expression de demain.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 23).

2026 DAC 252 - Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 252 relatif aux subventions à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir, dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

La parole est à nouveau à M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Président, chers collègues, oui, nous voterons bien sûr ce projet de délibération. Il faut soutenir les associations d'anciens combattants, notamment antifascistes. Il ne faut pas oublier, c'est indispensable.

Bien sûr, comme je l'ai dit, nous voterons ce projet de délibération sans hésitation, mais que fait-on contre les guerres ? Nous avons lancé à la France insoumise en mars 2026 un appel pour la paix, l'O.N.U. et le droit international. La paix, c'est maintenant.

Depuis le 28 février 2026, les armées des Etats-Unis d'Amérique et d'Israël ont commencé une guerre contre l'Iran et le Liban. Les bombardements ont déjà fait tant de morts. Il s'agit, pour les Etats-Unis comme pour Israël, d'imposer leur domination par la force. A présent, cette nouvelle guerre met en grand danger non seulement la région, mais le monde entier.

Comme avec le génocide impuni à Gaza, une nouvelle fois, le droit international est foulé aux pieds, l'O.N.U. est méprisée. C'est pourquoi les violations de ces règles ne doivent jamais être encouragées et toujours être condamnées, surtout lorsqu'elles sont le fait des Etats les plus puissants. Ce fut le cas de la quasi-totalité de la communauté mondiale quand, en février 2022, la Fédération de Russie a envahi l'Ukraine. On a vu depuis où conduisent le silence et l'inaction : ils encouragent le crime.

Ainsi, avec le génocide commis par le Gouvernement de M. NETANYAHOU depuis octobre 2023, en R.D.C., au Soudan, les agresseurs se sont sentis excusés. Puis, ce fut l'enlèvement du Président vénézuélien, le durcissement du siège de Cuba, les menaces contre la Colombie et le Panama, et l'on a vu Donald TRUMP parler de l'annexion du Canada et du Groenland.

Pour construire la paix dans ce monde où nous sommes tous liés, il faut en finir avec la politique du double standard des droits. Il est urgent de stopper l'escalade vers la guerre totale, dans laquelle nous sommes tous entraînés. Oui, il faut honorer les anciens combattants, et aussi agir contre toutes les guerres.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue, de nous rappeler que la guerre, c'est mal.

Je me permets d'en revenir au sujet du projet de délibération. Au regard de son histoire exceptionnelle, la Ville de Paris joue un rôle moteur au sein du monde combattant. A ce titre, il nous revient effectivement de soutenir ceux qui, sur le terrain, organisent les cérémonies patriotiques, entretiennent les liens avec les anciens, les anciens combattants, leur famille, transmettent l'histoire des guerres et de la résistance aux plus jeunes générations.

Je considère qu'il est essentiel que les noms gravés sur les monuments ne soient pas de simples inscriptions, mais des traces vivantes d'histoires singulières, de destins souvent brisés beaucoup trop tôt. Au côté de ces associations, nous devons faire vivre la mémoire des anciens combattants, non pas comme un objet passéiste qu'il conviendrait de préserver, mais comme une politique d'avenir indispensable pour construire une citoyenneté éclairée et vigilante pour que la paix demeure. J'ose à peine dire "demeure" ; effectivement, elle n'est pas tout à fait là. En tout cas, dans un objectif de faire vivre la paix.

Aussi, mes chers collègues, je ne doute pas que vous approuverez ce projet de délibération, signe du renouvellement de notre soutien aux comités d'anciens combattants et du souvenir qui porte haut les valeurs de la mémoire et de la fraternité.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 252.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 252).

2026 DAC 254 - Subvention (5.000 euros) à la Fondation Charles de Gaulle dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 254 relatif à la Fondation Charles-de-Gaulle.

La parole est à Roland TIMSIT pour le Nouveau Paris Populaire.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Président, chers collègues, il ne s'agit pas dans mon intervention de m'exprimer sur la personnalité du Général de Gaulle, mais sur la Fondation qui porte son nom. Celle-ci accompagnera des classes défense, qui ne cessent de se déployer dans toute l'Education nationale.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant dangereux pour notre système éducatif. L'école de la République, qui devait être le sanctuaire de l'instruction, de l'émancipation et de la liberté de penser, est la cible d'une offensive sans précédent.

Sous couvert de "lien armées-jeunesse", le Gouvernement tente d'imposer un véritable basculement. Il ne s'agit plus seulement d'enseigner les institutions, mais, je cite, "d'acculturer nos enfants à la défense et de leur inculquer une culture militaire dès le plus jeune âge". Le Ministère de l'Education nationale a diffusé un guide explicite intitulé "Acculturer les jeunes à la défense". Ce document n'est pas une simple recommandation pédagogique, c'est un outil de propagande. On y apprend que 720.000 élèves rencontrent déjà chaque année un corps en uniforme.

Le Gouvernement veut aller plus loin. Après le S.N.U. et les classes défense, il s'attaque désormais aux stages de troisième, de seconde, et aux périodes de formation en milieu professionnel des lycées professionnels pour proposer une "imprégnation plus immersive", dit-il. On veut transformer nos élèves en futurs soldats avant même qu'ils ne soient des citoyens ! Même les professeurs d'histoire-géographie sont sollicités pour des formations sur, je cite, "le soldat augmenté" ou "la guerre cognitive", animées par l'Etat-Major. C'est une mise à contribution de tout le personnel de l'Education nationale pour relayer une parole officielle qui ne souffre aucune critique.

Cette dérive s'accélère avec une proposition de loi adoptée en commission le 25 février 2026 visant à renforcer l'enseignement à la défense. Ce texte prévoit d'instaurer un référentiel de compétences obligatoires et, plus grave encore, de faire intervenir des réservistes au sein de nos classes. Leur mission ? Promouvoir le rôle des armées, et non délivrer un enseignement critique et neutre.

Pendant que l'on supprime des postes d'enseignants et que l'on réduit les heures de cours dans les matières disciplinaires, on trouve des moyens pour cette propagande gouvernementale qui complexifie encore le travail des personnels. Il faut appeler les choses par leur nom : nous sommes face à une marche à la guerre.

Le budget de l'Etat explose pour les dépenses militaires, alors que des milliards sont retirés des services publics essentiels. Comme l'avoue le rapporteur de la loi lui-même, cet enseignement n'est que le "pendant humain et moral", dit-il, "des investissements budgétaires dans l'armement".

Nous, nous refusons que l'école devienne le bureau de recrutement de l'armée. Nous refusons ce discours, comme celui du Général MANDON, qui nous prépare à l'idée de devoir sacrifier nos enfants. L'histoire nous a montré où mènent ces embrigadements de la jeunesse : à des sacrifices inutiles au profit des profiteurs de guerre.

L'école doit rester un lieu neutre, de réflexion et de liberté. C'est pourquoi, avec les organisations syndicales d'enseignants, nous exigeons le retrait immédiat du guide "Acculturer les jeunes à la défense", l'abandon définitif des classes défense, des rallyes citoyens et du nouveau service militaire.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Mme Catherine LECUYER, pour "Paris Liberté !".

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon discours ne sera évidemment pas tout à fait le même.

Il est des figures qui s'imposent comme des phares mémoriels indispensables, et celle du Général de Gaulle est résolument de celles-là. Le groupe "Paris Liberté !" votera avec une totale conviction en faveur de ce projet de délibération attribuant une subvention de 5.000 euros à la Fondation Charles-de-Gaulle. Cette enveloppe vient spécifiquement propulser les parcours pédagogiques parisiens dédiés au thème de l'engagement. Quel beau thème !

A une époque où la transmission des repères est un défi de chaque instant, la Fondation mène une action cruciale auprès des élèves du primaire et du secondaire pour leur infuser les valeurs républicaines et le devoir de mémoire.

Qu'il s'agisse de la mise à jour de la plateforme "Enseigner de Gaulle", des vidéos thématiques sur la Libération, ou de l'ouverture des archives pour le Concours national de la résistance et de la déportation, qui met cette année en lumière le rôle capital des étrangers dans la résistance, le travail accompli est absolument remarquable.

Rappelons également que Paris est fièrement la Ville marraine du porte-avions Charles-de-Gaulle, et que cette subvention fait directement vivre le programme des classes défense.

Le devoir de mémoire n'exclut pas la lucidité budgétaire. La Fondation, présidée par Hervé GAYMARD, affiche une santé financière étincelante et, pour reprendre les mots du rapport, "très confortable", avec près de 8 millions d'euros de trésorerie, soit l'équivalent de cinq années de fonctionnement. Face à un budget d'exploitation de 1,7 million d'euros, les 5.000 euros de la Ville, bien en deçà des 15.000 euros sollicités par la structure, peuvent paraître modestes. Ils constituent pourtant un symbole politique indispensable de continuité et d'unité mémorielle.

Pour que l'exemple et les enseignements du Général continuent de parler à la jeunesse parisienne, notre groupe votera des deux mains ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement, et merci, cher collègue. Peut-être qu'il faudra revoir le règlement pour que l'on parle quand même des projets de délibération dont il est question dans les interventions, mais Mme la maire est revenue sur le sujet.

Effectivement, nous vivons une période gaullienne particulièrement intense sur le plan mémoriel. Après l'excellente biographie rédigée par Julian JACKSON, qui a connu un grand succès, puis les deux livres publiés par Jean-Luc BARRÉ, c'est désormais le cinéma qui consacre une large place au Général de Gaulle avec la sortie d'un film très grand public en deux volets retraçant son combat pour la libération de notre pays.

La Fondation Charles-de-Gaulle joue, elle, un rôle décisif depuis longtemps dans l'accompagnement de ces travaux et de la connaissance que l'on peut avoir du Général de Gaulle et de sa postérité.

S'inscrivant dans une perspective mémorielle, elle participe aux commémorations gaulliennes, accueille des débats, des échanges, des manifestations en France, à l'étranger, et s'attache à conserver et à ouvrir au public les lieux de mémoire liés à la figure du Général de Gaulle. Elle se dote également des équipements muséographiques les plus contemporains, à Lille, Paris, ou Colombey les Deux Eglises, évidemment. Enfin, elle œuvre au rétablissement historique et politique de la pensée gaulliste, dont beaucoup se réclament à cor et à cri tout en s'éloignant considérablement de cette pensée.

Le travail de la Fondation est unanimement reconnu pour son sérieux et son utilité, c'est pourquoi notre Ville entend poursuivre, certes modestement, mais c'est une belle contribution tout de même, le maintien de cette subvention dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 254.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 254).

2026 DAC 288 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à George Orwell au 6, rue du Pot-de-Fer (5e).

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 288 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à George Orwell dans le 5e arrondissement, ainsi que l'amendement n° 173.

Pour commencer, la parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Georges Orwell naît en 1903 en Inde dans une famille de l'administration coloniale britannique. Il devient sergent dans la police impériale en Birmanie, mais la situation conflictuelle entre la population birmane et les colons le conduit à quitter l'uniforme pour dénoncer les dérives de l'impérialisme dans son livre "Une histoire birmane". Ce premier engagement contre la colonisation marque le début de son parcours politique.

George Orwell n'est pas seulement l'auteur de dystopies célèbres, c'est un socialiste convaincu et un révolutionnaire engagé, dont l'œuvre littéraire se confond avec ses engagements en faveur de la liberté et de la justice sociale.

Entre 1928 et 1929, il s'installe à Paris et gagne sa vie en cumulant des petits emplois, vivant parmi les classes populaires. Il évoque ces conditions de vie difficiles dans "Dans la dèche à Paris et à Londres", publié en 1933, où il offre un portrait fidèle de Paris de l'entre-deux-guerres et des injustices sociales subies par le prolétariat.

Au début de la guerre civile espagnole en 1936, il se rend en Espagne pour combattre dans la milice du P.O.U.M., parti ouvrier d'unification marxiste. Le 20 mai 1937, il est grièvement blessé à la gorge par un tireur franquiste et doit fuir clandestinement. Il publie ensuite "Hommage à la Catalogne", un reportage où il dénonce le franquisme.

En 1944, il achève "La Ferme des animaux", puis "1984" en 1949, deux portraits saisissants du totalitarisme sous toutes ses formes, de la propagande, du contrôle des foules et de la manipulation linguistique à des fins idéologiques.

Il s'engage contre toutes les formes de totalitarisme. Pour lui, à une époque de supercherie universelle, dire la vérité est un acte révolutionnaire. Son intention avec "1984" était de montrer les mécanismes de domination du pouvoir, sa tendance à se concentrer et à façonner le langage, à réécrire la réalité et à exiger l'adhésion totale des individus.

Orwell n'est pas tant un prophète qu'un observateur lucide des dérives politiques. Son analyse fournit une grille de lecture universelle, applicable à tout système de pouvoir, y compris au sein de sociétés qui se présentent comme démocratiques.

Le film de Raoul PECK, sorti cette année, montre que "1984" n'est ni derrière nous ni devant, nous sommes en plein dedans. Réécriture de l'histoire, interdiction de mots, négation des réalités, novlangue... cela ne vous rappelle rien ? Ce que décrit Orwell est là.

Alors, apposer une plaque en hommage à George Orwell au 6, rue du Pot-de-Fer, où il a vécu entre 1928 et 1929, c'est reconnaître ses engagements concrets contre la colonisation, contre le fascisme, contre le totalitarisme, pour la dignité des travailleurs et pour la vérité. C'est pourquoi nous soutenons complètement cet hommage.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - La parole est à M. Roland TIMSIT, y compris pour l'amendement.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes favorables à cette plaque. Raphaëlle PRIMET a justement rappelé le militantisme et l'engagement antifasciste de George Orwell. Par notre amendement, nous voulons justement souligner et préciser son engagement politique.

Il demeure l'un des écrivains majeurs du XXe siècle. Son œuvre est indissociable de son engagement concret contre le fascisme. En s'engageant volontairement dans les milices républicaines durant la révolution espagnole et en faisant l'expérience directe des combats et des divisions du camp antifasciste, il a forgé une pensée politique exigeante.

Orwell est une figure admirable de dignité pouvant se rattacher au socialisme démocratique rejetant les voies du totalitarisme. Il est dans les années 1920 anticolonialiste, dans les années 1930, antifasciste, et dans les années 1940, antistalinien.

Qualifier George Orwell de combattant antifasciste ne relève donc pas d'une lecture partisane de son héritage, mais d'un rappel historique essentiel. Son antifascisme n'est pas un élément secondaire de sa biographie, il constitue l'une des clés de compréhension de son œuvre, depuis "Hommage à la Catalogne" jusqu'à "1984" et "La Ferme des animaux", qui mettent en garde contre les mécanismes de domination, de falsification du réel et de confiscation du pouvoir.

Son premier livre, "Dans la dèche à Paris et à Londres", est en fait le fruit d'un travail d'immersion et d'investigation, à l'instar de Jack London, lui aussi écrivain et militant politique. Il faut préciser que "Dans la dèche à Paris et à Londres" offre avant tout un témoignage sur les conditions de vie des classes populaires parisiennes de l'entre-deux-guerres. L'expression actuelle du projet de plaque évoque simplement "un simple portrait fidèle de Paris", et nous pensons que cette mention tend à gommer la dimension sociale de l'ouvrage.

Orwell, vivant la vie d'un plongeur, s'attache à décrire le quotidien des travailleurs précaires, des sans-abri, et de celles et ceux qui vivent dans les marges de la Capitale. Il peint la galerie de portraits de travailleurs exploités, voleurs, prostituées, excentriques rejetés par la société, avec lesquels il noue des amitiés.

En mettant en avant la vie populaire, la plaque rend justice à la portée documentaire, sociale et profondément humaniste de ce récit. Engagé durant la révolution espagnole du côté du P.O.U.M., parti ouvrier d'unification marxiste, blessé à la gorge en Aragon, il comprend la violence enragée des communistes staliniens envers des courants socialistes et anarchistes pouvant réduire leur influence. En Espagne, il s'engage dans les brigades du P.O.U.M., dont le dirigeant, Andrés Nin, fut assassiné par le N.K.V.D.

"Après tout", disait George Orwell, "le fascisme n'est qu'un développement du capitalisme, et la démocratie soi-disant la plus modérée est susceptible de verser dans le fascisme".

L'œuvre d'Orwell est celle d'un artiste antifasciste qui n'a cessé de clamer qu'un autre monde est possible. Rendre hommage à George Orwell, c'est aussi rappeler que la littérature peut être une forme d'engagement et que la création intellectuelle participe au combat contre le fascisme, l'extrême droite, les logiques autoritaires et toutes les entreprises de soumission des peuples.

Merci.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Laurence PATRICE pour l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Il s'agit là effectivement d'une figure planétaire de la littérature. Cela a été rappelé, socialiste libertaire, théoricien des dérives totalitaires, antifasciste effectivement, George Orwell est devenu pour beaucoup une référence intellectuelle. Dans un monde où les guerres refont surface, où les libertés démocratiques reculent en même temps que l'autoritarisme progresse, sa pensée nous est très précieuse.

Eh oui, Orwell nous a laissé des mots en héritage, conçus comme des outils de compréhension de la domination qui s'exerce sur les plus fragiles. Mieux que nul autre, il avait une conscience aiguë de la condition prolétarienne et de cette décence commune qui anime les peuples.

Alors, vous l'avez rappelé l'une comme l'autre, dans notre ville, il fit lui-même l'expérience sensible en exerçant le métier de plongeur dans deux restaurants, et cela a donné "Dans la dèche à Paris et à Londres". Justement, nous vous proposons de mettre une plaque rue du Pot-de-Fer, là où il vivait à cette époque, dans un hôtel délabré dans cette rue du 5e arrondissement.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur ce projet d'amendement, d'abord sur la forme, et sur le fond. Je vous demanderai de le retirer. Sinon, j'émets un avis défavorable.

Sur la forme, je dois rappeler une chose. Peut-être que M. TIMSIT, nouvellement arrivé dans cette Assemblée, ne sait pas comment cela fonctionne, mais la pose d'une plaque commémorative constitue l'ultime étape d'une procédure au long cours, qui suppose d'abord d'avoir un échange avec le porteur de projet et, surtout, de proposer un texte à l'A.G. de la copropriété de l'immeuble concerné, là où nous mettons la plaque. C'est l'A.G. de copropriété qui vote à la fois sur le principe de la plaque, mais aussi sur le texte de la plaque, que nous lui présentons, qui sera donc apposée sur ses murs.

En l'espèce, modifier le texte prévu pour la plaque en hommage à George Orwell consisterait à revenir plusieurs mois en arrière, avec le risque non négligeable de voir la procédure se retrouver au point mort.

Par ailleurs, sur le fond, l'amendement déposé par nos collègues me paraît pour le moins paradoxal, parce qu'ils nous reprochent sans le dire explicitement d'invisibiliser la dimension antifasciste et populaire de la vie et de l'œuvre de George Orwell, ce qui n'est évidemment pas le cas, alors même que nous sommes l'une des très rares villes au monde à lui rendre un tel hommage, on ne peut donc guère nous accuser de gommer cet aspect antifasciste.

Je vous invite à venir quand nous inaugurerons cette belle plaque, et j'aurai le plaisir sans doute d'y intervenir au nom du Maire de Paris. Croyez-moi, je ne manquerai pas de parler de toutes les dimensions des combats de George Orwell.

Je vous remercie, en attendant, de voter toutes et tous ce beau projet de délibération.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Le retrait d'amendement n'existant pas à date dans le règlement intérieur, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 173 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 173 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 288.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 288).

2026 DAC 290 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marzia Mohammadi et Hajar Mohammadi, belvédère Willy Ronis, parc de Belleville (20e).

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 290 pour l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marzia Mohammadi et Hajar Mohammadi au belvédère Willy-Ronis dans le parc de Belleville du 20e arrondissement.

Pour intervenir, M. Bechir SAKET pour le GESP.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons évidemment ce très beau projet de délibération et je souhaite d'abord souligner le travail de Geneviève GARRIGOS à l'origine de cette demande et la remercier pour son engagement constant en faveur des droits humains, des femmes et des enfants et de toutes celles et ceux dont les voix sont trop souvent étouffées.

Les plaques commémoratives racontent toujours quelque chose de Paris. Le plus souvent, elles rappellent qu'une femme ou un homme a vécu ici et travaillé ici, créé ici, combattu ici, elles inscrivent dans nos rues la trace de celles et ceux qui ont traversé notre Ville. Cette plaque qui nous est proposée aujourd'hui a quelque chose de différent : Marzia et Hajar Mohammadi n'ont pas vécu à Paris, elles n'y ont pas étudié, elles n'y ont pas travaillé, elles n'ont même pas pu y venir, elles l'ont rêvé. Elles rêvaient de voir Paris, de voir la Tour Eiffel, de découvrir cette ville qui représente encore pour tant de jeunes à travers le monde une promesse de liberté, d'émancipation et de beauté. Ce rêve, elles n'ont jamais pu le réaliser. Le 30 septembre 2022, en effet, elles ont été assassinées dans le centre éducatif Kaaj à Kaboul. Elles voulaient étudier, et les Talibans les ont tuées.

Par cette plaque, nous voulons rappeler ce qu'elles portaient : le droit des filles à apprendre, la liberté de se projeter dans le monde, le refus de l'enfermement. Le choix du belvédère Willy-Ronis est à cet égard particulièrement juste : depuis ce lieu, on voit la Ville et la Tour Eiffel, on comprend ce qu'elles peuvent représenter dans l'imaginaire du monde. Ce combat pour l'Afghanistan libre, nous continuerons de le porter au sein des écologistes, le soutien aux femmes afghanes, aux enfants privés d'éducation, aux minorités persécutées et, plus largement, à toutes celles et tous ceux qui subissent les régimes autoritaires et l'effacement de leurs droits.

Je tiens d'ailleurs ici à saluer l'engagement de notre ami et camarade présent dans les tribunes, Reza JAFARI, président de l'association "Enfants d'Afghanistan", et Zakia KHUDADADI, athlète et militante pour les droits humains. Je vous remercie infiniment d'être présents ici, votre engagement nous guide toutes et tous.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci. Vous n'avez pas fini ? Je vous laisse...

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Je voudrais encore trente secondes, pardon.

Cette mobilisation, qu'elle soit transpartisane est un fait, le fait qu'il y ait une intention écologiste est très fort et je tiens aussi à saluer les relais qui se trouvent ici au Conseil de Paris. Je pense à notre coprésidente de groupe Marie-Pierre MARCHAND, à ma collègue Ophélie MADINIER, à notre collègue Nour DURAND-RAUCHER et à Pierre BENASSAYA. Je veux aussi rappeler l'engagement de notre collègue du Parlement européen Mounir SATOURI sur ces questions.

De fait, une plaque ne réparera pas l'irréparable, elle ne rendra pas Marzia et Hajar à leurs proches, elle ne leur rendra pas leurs années, leurs études, leurs voyages et leurs rêves, mais elle refuse leur effacement. Elle dit que Paris se souvient de deux jeunes filles qui voulaient apprendre et voir le monde, elle dit que le droit des filles à l'éducation n'est pas une concession culturelle ni une variable diplomatique, mais une liberté fondamentale. Elle dit aussi, et ce sera l'engagement sans doute de notre mandature, que nous saisissons chaque occasion, chaque possibilité, chaque ouverture pour dire que nous défendrons toujours la cause du peuple afghan.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera ce projet de délibération.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, cher Bechir.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Marzia et Hajar étaient deux jeunes femmes comme nous en croisons dans les rues de Paris, mais voilà, elles ne sont pas nées en France mais en Afghanistan, et le 29 septembre 2022, la mort les a fauchées dans un attentat à Kaboul.

Marzia Mohammadi a vu le jour le 21 février 2004 à l'Ouest de Kaboul dans une région peuplée par les Hazaras, une ethnie persécutée depuis des siècles. Maryam et Bostan Ali, ses parents, ont eu sept enfants : ses sœurs Ondia, Kojasta et Mosda, ses frères Madi et Mehran. Marzia est la troisième de la fratrie. Leur père est un ouvrier modeste qui part souvent travailler en Iran pour soutenir la famille et, malgré les difficultés, il met un point d'honneur à assurer l'éducation de ses enfants. Kojasta finit l'école avant de se marier et Ondia s'inscrit à l'université la semaine où les Talibans prennent le contrôle de l'Afghanistan, le 15 août 2021.

Quant à Hajar Mohammadi, elle est née le 8 août 2003 dans le village de Ghazni. Ses parents, Ghulam Ali et Aziza, ont eu également sept enfants, Hajar étant la sixième. Leur père travaille dans sa ferme tandis que leur mère s'occupe des tâches ménagères, comme c'est de coutume à la campagne. En raison des difficultés pour les filles d'aller à l'école dans leur village, les parents de Hajar décident de déménager à Kaboul pour leur offrir un meilleur avenir, et lorsqu'elles atteignent l'âge de 7 ans, elles entrent à l'école. Trois de ses sœurs obtiennent leur licence, et la dernière est sur le point de terminer la sienne lorsque les Talibans prennent Kaboul.

Marzia et Hajar habitaient le même quartier, et lorsqu'à 6 ans, Marzia entre à l'école publique la plus proche, elle rencontre Hajar. Elles ne se quitteront plus. Elles jouent, étudient, lisent beaucoup, peignent ensemble, rêvent de leur avenir. Les commerçants du quartier se souviennent que le matin, elles achetaient un petit gâteau qu'elles coupaient en deux pour le manger ensemble. Dans l'album de famille de Marzia, elles sont toujours assises côte à côte, et malgré les difficultés, elles excellent dans leurs études et obtiennent leur diplôme au lycée Chéhil Loukat Taram - excusez-moi pour la prononciation. Et malgré les Talibans qui interdisent l'école aux filles, elles préparent leur entrée à l'université, au centre d'examens du Kankor. Elles se rêvent architectes. C'est dans ce centre, où il y avait déjà eu un attentat l'année précédente, que lors de leur dernier examen, le 29 septembre 2022, elles sont délibérément assassinées avec 58 autres filles.

Marzia et Hajar tenaient chacune un journal intime. Sous les décombres, on a retrouvé celui de Marzia, dans lequel elle avait consigné dix rêves que les jeunes femmes partageaient : se promener seule dans un parc le soir, écrire un roman, manger une pizza en Italie ou encore jouer de la guitare, et voir la Tour Eiffel.

L'histoire de Marzia et Hajar m'a été racontée par Ondia, et dans les semaines qui ont suivi, lors d'un échange avec la mère de Marzia, je me suis engagée à réaliser un de ces rêves, de leurs rêves, et inscrire leurs deux noms sur une plaque face à la Tour Eiffel, à ne pas séparer celles qui reposent dans la même tombe, et je tiens à remercier Eric PLIEZ pour son soutien. Marzia et Hajar étaient deux jeunes femmes qui pourraient être ici, qui comme toutes les femmes d'ici et de là-bas ont des rêves. Mais là-bas, depuis 5 ans, les Talibans les brisent chaque jour davantage pour mieux anéantir celles qui continuent à résister.

A travers ce projet de délibération, nous rendons hommage bien sûr à Marzia et Hajar, aux Afghanes qui ne renoncent pas à la liberté, et je tiens, moi, à souligner et remercier toutes les Afghanes qui sont ici en tribune, qu'elles soient artistes, politiques ou défenseuses des droits humains. Merci, vous êtes un exemple. Mais aussi toutes les femmes qui à travers le monde empruntent le chemin de l'émancipation.

Il y a quelques jours, Ondia m'a écrit que les familles de Marzia et Hajar étaient heureuses qu'elles puissent regarder la Tour Eiffel depuis le belvédère de Belleville, et ainsi vivre à Paris. Nous, nous sommes fiers d'inscrire leur nom dans notre Ville qui a toujours accueilli celles et ceux qui résistent à l'obscurité.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Geneviève.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit et fort bien dit avec émotion. C'est effectivement un projet que vous avez porté avec Eric PLIEZ et c'est un grand honneur pour moi de le faire aboutir et pour notre Ville de rendre ainsi hommage à Marzia et Hajar et de rendre hommage, à travers elles, à toutes les femmes afghanes qui combattent, qui se battent quotidiennement au péril de leur vie pour leur liberté et pour le droit à l'éducation, et évidemment, à mon tour, je salue toutes celles qui sont en tribune aujourd'hui.

Effectivement, dans le parc de Belleville, sur ce belvédère, elles pourront toutes deux contempler la Tour Eiffel qui les faisait tant rêver et elles seront pour nous la marque visible de la considération et surtout du soutien que Paris porte aux femmes afghanes. Elles expriment notre soutien indéfectible à leur combat et à la vie de toutes.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Je m'associe aux remerciements pour votre présence en tribune à toutes et tous et en particulier à Zakia qui a été l'une des premières championnes paralympiques afghanes, qui est ici et qui a gagné une compétition européenne sous les couleurs de la France et l'or il y a quelques semaines. Bravo et félicitations.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 290.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 290).

2026 DAC 293 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louisa et Arpiar Aslanian, 8, rue d'Aix (10e).

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 293, pour apposer une plaque commémorative en hommage à Louisa et Arpiar Aslanian, rue d'Aix dans le 10e arrondissement.

Pour ce faire, la parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, en rendant hommage à Louisa et Arpiar Aslanian, nous honorons deux vies intimement liées à l'histoire des combats pour la liberté, pour la dignité humaine et contre le fascisme. Ils font partie de ces parcours qui disent quelque chose de profond sur Paris, une ville refuge, une ville d'exil mais aussi une ville de luttes et d'engagements, deux êtres venus d'ailleurs, nés en Arménie, passés par l'Iran et la Russie, formés à la Sorbonne et au droit, qui ont fait de la France leur terre de combat.

Louisa Aslanian était une intellectuelle, une écrivaine engagée dont les textes portent l'empreinte de l'exil, de la mémoire et des combats politiques de son temps. Elle publiait sous le pseudonyme Lass dans la presse arménienne et avait déjà à son actif plusieurs romans et recueils de nouvelles avant que la guerre ne vienne tout faire basculer. Elle ouvrit également la division féminine de la Résistance française et fut responsable de la Résistance arménienne dans le Nord de la France. Arpiar, avocat de formation et militant communiste, incarne lui aussi un engagement total qui ne s'est pas arrêté aux idées mais s'est traduit dans l'action concrète au péril de sa vie. D'ailleurs, ils étaient tous les deux communistes.

Avec l'occupation de la France par les nazis, ils rejoignent la Résistance intérieure dès 1940. Ils travaillent dans une maison d'édition clandestine, font passer des armes aux résistants, et Louisa devient recruteuse. Tous deux sont membres des F.T.P.-M.O.I., les Francs-tireurs et partisans de la main-d'œuvre immigrée au sein du groupe Manouchian. Arpiar, lui, est également engagé dans le travail allemand, ce travail de sape et de propagande mené au cœur même des troupes d'occupation. Ils sont en lien avec d'autres militants d'origine arménienne, Missak et Mélinée Manouchian, Arpen Tavitian, Henri Karayan et bien d'autres. Et à cette même époque, les Aslanian enseignent les mathématiques et les échecs à un jeune garçon du quartier, un certain Charles Aznavour.

Leur parcours rappelle une réalité essentielle : la Résistance a été plurielle, elle a été faite de trajectoires politiques, sociales, culturelles diverses, y compris et peut-être surtout issues de l'immigration et des diasporas. Ce sont des hommes et des femmes venus d'Arménie, d'Espagne, de Pologne, d'Italie, qui ont choisi de risquer leur vie pour libérer une France qui n'était pas leur pays de naissance mais qui était devenue leur pays de cœur.

Le 26 juillet 1944, les nazis arrêtent Arpiar dans sa boutique, puis viennent chercher Louisa à leur domicile sous les yeux de leur famille et de leurs voisins. Le couple est incarcéré à la prison de Fresnes puis envoyé à Buchenwald le 15 août 1944. Ils sont ensuite séparés. Arpiar est transféré au camp de Dora, Louisa au camp de Ravensbrück. Elle disparaît le 30 janvier 1945, il meurt quinze jours plus tard. Leurs manuscrits et journaux intimes

saisis lors de leur arrestation seront détruits, dont son "Histoire de la Résistance" et "La Chute de Paris". Leur destin dit la violence absolue du régime nazi, mais ce projet de délibération nous parle d'abord de leur vie, de leur engagement, de leur choix, celui de la liberté, de la dignité et de la résistance, assumé jusqu'au bout dans des conditions extrêmes.

Poser cette plaque est un geste de mémoire, mais c'est surtout un geste politique, celui d'une ville qui refuse l'oubli, qui élargit le récit de la Résistance et qui affirme que les combats contre le fascisme et toutes les formes d'oppression font pleinement partie de notre histoire commune.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Mme PATRICE a la parole.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, chère Raphaëlle PRIMET, merci, Monsieur le Maire.

Louisa et Arpiar Aslanian comptent effectivement pour de magnifiques symboles de ces étrangers morts pour la République française, au nom de la haute idée qu'ils se faisaient d'elle. Tous deux issus de la diaspora arménienne à la suite d'un exil que Louisa, en sa qualité d'écrivaine, traduira en œuvre littéraire, ils s'établissent à Paris en 1923. Durant l'Occupation, ils vont s'engager courageusement dans la Résistance communiste au sein des F.T.P.-M.O.I. auprès de Missak et Mélinée Manouchian, dont ils furent des intimes, comme cela a été rappelé.

Je veux signaler tout particulièrement le rôle de Louisa, qui joua un rôle de premier plan dans cette aventure, d'abord comme agent de liaison et de recrutement, puis comme dirigeante d'un groupe de résistantes fondatrices d'un journal clandestin dont elle fut l'une des rédactrices régulières. Elle fut enfin très engagée dans l'Association des femmes arméniennes, qui lui rendra hommage après la guerre. Ensemble, le couple produit de la propagande et travaille également autour de l'édition clandestine. Cela a été rappelé, ils furent arrêtés, Louisa décède à Ravensbrück et Arpiar au camp de Dora un mois plus tard.

Ces trajectoires de vie sont absolument bouleversantes, mais elles ont sombré dans les abîmes de notre mémoire collective. On ne sait pas bien pourquoi ce couple-là avait disparu de nos mémoires. En procédant à l'apposition de cette plaque, nous réparons l'oubli historique dont ils furent victimes et nous réaffirmons notre reconnaissance indéfectible pour l'engagement extraordinaire de Louisa et Arpiar Aslanian et, à travers eux aussi, l'engagement de tous les étrangers morts pour la libération de notre pays.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une explication de vote par Bechir SAKET. Après, on est d'accord ?

Très bien. Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 293.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 293).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à un hommage public à Edgar Morin.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés de la 2e Commission, en l'occurrence le vœu n° 46 relatif à un hommage public à Edgar Morin.

La parole est à Mme Alexandra JARDIN.

Mme Alexandra JARDIN. - Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vous présente ce jour un vœu qui est à l'initiative de notre collègue Camille VIZIOZ-BRAMI et qui propose que Paris rende un hommage public à Edgar Morin, disparu le 29 mai dernier à l'âge de 104 ans.

Avec sa disparition, notre pays perd l'une de ses plus grandes figures intellectuelles, mais Paris perd aussi l'un de ses enfants. Né dans le 9e arrondissement en 1921 sous le nom d'Edgar Nahoum au sein d'une famille juive séfarade originaire de Salonique, son histoire personnelle est profondément liée à celle de notre Capitale. C'est à Paris qu'il grandit, qu'il se forme, qu'il découvre l'engagement politique et qu'il forge cette curiosité intellectuelle insatiable qui ne le quittera jamais. Très jeune, confronté à la montée des périls en Europe, il s'engage dans les combats antifascistes. Entré dans la Résistance dès 1941, il adopte alors le nom de Morin, qui deviendra celui sous lequel le monde entier le connaîtra. Résistant, intellectuel engagé, penseur libre, il aura traversé tout le XXe siècle et une partie du XXIe sans jamais renoncer à son exigence critique ni à son idéal humaniste.

Auteur de plus d'une centaine d'ouvrages, traduits dans de nombreuses langues, chercheur au C.N.R.S. pendant de nombreuses décennies, Edgar Morin a marqué durablement la philosophie, la sociologie, l'anthropologie et les sciences de l'éducation. Sa réflexion sur la pensée complexe a profondément influencé des générations de chercheurs, d'enseignants et de citoyens. Bien au-delà des frontières françaises, il nous a appris à relier plutôt qu'à opposer, à comprendre la complexité du monde plutôt qu'à la simplifier. Mais Edgar Morin est aussi une conscience publique : jusqu'à ses derniers jours, il n'a cessé d'intervenir dans le débat démocratique, de défendre la paix, l'écologie, la solidarité et le dialogue entre les peuples. Son universalisme nourri par son histoire familiale, son expérience de la guerre et sa fidélité aux idéaux de résistance demeurent pour nous un héritage précieux.

Alors qu'un hommage national lui a été rendu aux Invalides, il nous apparaît naturel que Paris honore à son tour la mémoire de celui qui y est né et qui y a vécu une grande partie de sa vie et dont la pensée continue d'éclairer notre temps.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Alexandra JARDIN. - C'est pourquoi nous proposons l'apposition d'une plaque commémorative sur son lieu de naissance, ainsi qu'une programmation culturelle et pédagogique permettant de faire vivre ses engagements et son œuvre auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Bonjour... Pardon, excusez-moi, bonjour !

Le florilège des hommages rendus à Edgar Morin après son décès en dit long, effectivement, sur la place qu'il occupait dans notre vie intellectuelle. Cela a été rappelé, résistant, philosophe, sociologue, anthropologue, écrivain, cinéaste aussi, Edgar Morin était un boulimique de savoir et aussi d'engagement, et tout au long de sa longue existence, il a œuvré pour la pacification et la fraternisation des peuples en luttant d'arrache-pied contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racisme.

Edgar Morin fut également un acteur de la pensée complexe et du débat critique, il se souciait de mettre en dialogue les sciences humaines et toutes les formes d'art afin d'offrir aux jeunes générations les instruments de leur émancipation. Il fut aussi précurseur de l'écologie, il nous alertait dès les années 1970 sur les dangers d'un développement aveugle et plaidait pour une prise de conscience planétaire. Sa vision interdisciplinaire a contribué à poser des bases d'une écologie globale, à la fois scientifique, sociale et humaine.

Vous l'avez rappelé, Edgar Morin était aussi Edgar Nahoum. Né sous ce nom à Paris, il incarna de manière exemplaire cette génération de juifs qui, malgré les heures noires de notre histoire, s'engagea pleinement pour notre pays en vertu des principes qui fondent notre République. Evidemment, cet humaniste aux mille vies, profondément parisien, profondément libre, va beaucoup nous manquer et il mérite amplement de figurer dans notre espace public.

Je voulais juste dire que comme je l'ai fait remarquer en 2e Commission, je regrette que le groupe Socialiste, par deux fois d'ailleurs dans cette séance, propose des vœux alors que nous avons dit qu'il était préférable de les garder en arrondissement et qu'ils seraient mis en discussion lors de la prochaine Commission de dénomination. Néanmoins, effectivement, Edgar Morin...

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - ... est une grande figure, je ne doute pas que la Commission y veillera.

Par ailleurs, ce que je veux dire, c'est qu'il me semble - nous avons échangé à ce sujet avec le Maire de Paris - qu'il aura quelque chose dans l'espace public plutôt qu'une plaque commémorative.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci à vous.

Explication de vote pour le groupe Ecologiste de Bechir SAKET.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Merci, Monsieur le Maire.

On a deux vœux qui se succèdent avec deux hommages qui sont extrêmement importants et intéressants. Celui-ci porte sur Edgar Morin. Très attaché à Edgar Morin, je ne sais pas si je vais tenir les deux minutes, je vais essayer.

Notre époque adore les raccourcis, elle adore les camps fermés, les slogans définitifs, les phrases qui claquent et qui dispensent de penser, elle adore les responsables tout trouvés, les étrangers, les musulmans, les pauvres, les quartiers populaires, les minorités, les jeunes, les militants, les intellectuels. L'extrême droite avance sur cette promesse : supprimer le complexe, désigner un coupable, fermer une frontière, exclure une partie du peuple, faire croire qu'un pays peut redevenir simple en devenant brutal. Edgar Morin, c'est l'antithèse de ces fascismes. Lui qui a vaincu la bête immonde une première fois aurait pu sortir de cette traversée avec une pensée sèche et amère. Au

contraire, il a passé sa vie à refuser les murs que l'on dresse dans les esprits, les murs entre les disciplines, les murs entre les peuples, les murs entre la raison et l'émotion, les murs entre la lucidité et l'espérance.

C'est pour cela que je remercie notre collègue Camille VIZIOZ-BRAMI et le groupe Socialiste d'avoir proposé cet hommage. On dit souvent à propos de Morin que sa grande œuvre, c'est la pensée complexe. Chez lui, la complexité n'est pas une coquetterie intellectuelle, je ne crois pas, ce n'est pas une manière de parler du monde de manière plus incongrue, je pense que c'est une manière de refuser de l'abîmer. Penser complexe, c'est refuser la phrase trop simple qui rassure mais qui ment, c'est refuser de dire qu'il y aurait une seule cause à nos cris ou un seul coupable à nos peurs, c'est comprendre que la crise climatique, c'est aussi la justice sociale, que la crise démocratique, c'est aussi une question d'éducation, que la montée de l'extrême droite parle aussi d'humiliation, de solitude ou de peur mais qu'elle prospère surtout quand on accepte de réduire le réel à des boucs émissaires.

Edgar Morin nous a donné des mots pour ne pas céder à cette paresse, je vous en livre trois qui m'ont marqué dans son œuvre. La reliance d'abord, relier les savoirs, relier les peuples, relier les générations, relier ce que nos institutions séparent trop vite, parce que les cases sont plus faciles à gérer que les vies humaines. La Terre-Patrie ensuite, cette idée qu'il existe une communauté de destin entre les peuples, le vivant et la planète, pas une humanité abstraite...

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - ... ni un slogan internationaliste d'ailleurs, mais une évidence politique. L'écologie de l'action enfin, cette leçon que nous devrions méditer plus souvent en politique : une décision ne vaut pas seulement par l'intention de celui qui la prend, elle vaut parce qu'elle produit réellement par ses conséquences, ses effets et ses imprévus, parce qu'elle transforme parfois malgré elle.

Pour toutes ces raisons...

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Il faut conclure...

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - ... notre groupe votera ce vœu avec conviction.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 80).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à un hommage à Ofer Bronchtein.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Nous examinons désormais le vœu n° 47 relatif à un hommage à Ofer Bronchtein.

La parole est à Mme Alexandra JARDIN.

Mme Alexandra JARDIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente un second vœu à l'initiative de notre collègue Camille VIZIOZ-BRAMI, qui propose que Paris rende un hommage à Ofer Bronchtein, disparu le 18 mai dernier dans notre ville. Sa disparition a suscité une émotion particulière parmi celles et ceux qui depuis des décennies œuvrent au rapprochement entre Israéliens et Palestiniens. En effet, Ofer Bronchtein a consacré sa vie à une conviction simple mais exigeante : la paix ne peut naître que de la reconnaissance mutuelle, du dialogue et de la coexistence entre deux peuples.

Né en 1957 à Beer-Sheva dans le désert de Néguev, il s'installe en France à l'âge adulte et devient une personnalité singulière du dialogue israélo-palestinien. Conseiller du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin, au moment des Accords d'Oslo il participe aux efforts qui font naître l'espoir d'une paix durable au Proche-Orient. Tout au long de sa vie, il a refusé les logiques d'affrontement et les visions simplificatrices. Alors que les incompréhensions et les haines semblent parfois l'emporter, il a choisi de maintenir ouverts les canaux du dialogue. Il a rencontré très tôt les responsables palestiniens, notamment Mahmoud ABBAS puis Yasser Arafat, convaincu que la paix exige non seulement du courage politique mais aussi la capacité de parler à l'autre.

Franco-israélien profondément attaché à la France, il entretenait également un lien avec Paris, ville dans laquelle il a vécu, travaillé et multiplié les initiatives en faveur du dialogue entre les peuples. Plus récemment, il a joué un rôle reconnu dans les efforts diplomatiques conduits par la France en faveur de la reconnaissance de l'Etat de Palestine et dans la recherche d'une solution politique au conflit. A l'heure où la guerre continue de provoquer d'immenses souffrances pour les populations civiles israéliennes et palestiniennes, son parcours nous rappelle qu'il existe une autre voie que celle de la résignation ou de la haine, celle du dialogue, de la diplomatie et de la recherche obstinée d'une paix juste et durable.

C'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris rende hommage à son engagement, à travers une programmation ouverte au public, notamment destinée aux jeunes générations, et qu'elle étudie la possibilité de consacrer un lieu de mémoire à celui qui a fait de la paix le combat de toute une vie.

Merci.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, pour l'Exécutif, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère collègue.

Amoureux du peuple israélien comme il le rappelait souvent, Ofer Bronchtein fut profondément marqué au cours de son service militaire par le désarroi du peuple palestinien auquel il fut confronté. Son engagement pour une solution à deux Etats le mena auprès d'Yitzhak Rabin qu'il suivit, vous l'avez rappelé, jusqu'à Oslo pour la signature des Accords de paix, même si ceux-ci se soldèrent par un échec dont il ne se remit peut-être jamais vraiment.

Pour autant, sa détermination n'avait pas de limite, elle était nourrie par cet idéal de justice dans lequel il puisait son incroyable force. Son espérance pour la paix fit que cet homme ne se résigna pas après les atrocités antisémites, les meurtres du 7 octobre et les massacres commis par Tsahal à Gaza. Aussi, malgré la maladie qui le rongait, malgré la difficulté de la tâche, il s'engagea au cours des derniers mois de sa vie auprès du Président MACRON pour que la France reconnaisse l'Etat de Palestine.

Dès lors, j'émettrai un avis favorable à ce vœu, tout en rappelant qu'il sera versé à la prochaine réunion de la Commission de dénomination, et ensuite, nous verrons comment nous aboutirons et quel lieu sera le plus adapté après cette réunion de la Commission.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote à nouveau de M. Bechir SAKET.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Ofer Bronchtein incarnait une chose rare, une paix qui n'était ni naïve ni molle, ni abstraite. Franco-israélien, vous l'avez dit, il a consacré sa vie à faire tenir ensemble deux exigences que trop de responsables opposent encore : la sécurité d'Israël et la liberté du peuple palestinien. En 1987, il rencontre Mahmoud ABBAS alors que les contacts avec l'O.L.P. étaient interdits par la loi israélienne. A son retour, il est incarcéré. Cela dit quelque chose de lui. Pour Ofer Bronchtein, la paix n'était jamais une posture, c'était un risque et des actes courageux essentiels. Plus tard, Mahmoud ABBAS lui remettra un passeport palestinien.

Je pense que c'est une image essentielle de ce qu'on peut défendre au Conseil de Paris, d'avoir une personne qui est décédée il y a quelques jours, qui a porté cette exigence de paix avec deux passeports à la main, le passeport israélien et le passeport palestinien. Depuis le 7 octobre, depuis la guerre à Gaza, les voix de paix sont souvent devenues inaudibles. Ofer Bronchtein nous rappelle qu'aucun peuple ne sera libre durablement contre l'autre, qu'aucune sécurité ne naîtra de l'humiliation ou de la négation des droits.

Lui rendre hommage, c'est saluer cette fidélité à la paix, au droit, à la reconnaissance mutuelle et au courage de se parler quand tout pousse à se taire.

Je vous remercie.

M. Antoine ALIBERT, adjoint, président. - Merci à vous. Merci aux orateurs et aux oratrices.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 du groupe Socialiste.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 81).

Je cède la présidence de séance à M. DES GAYETS pour la suite des travaux de la 2e Commission.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. Antoine ALIBERT au fauteuil de la présidence).

2026 DAC 34 - Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec la S.A.S. "Centre International de Créations Théâtrales - Théâtre des Bouffes du Nord" (10e).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une évaluation rigoureuse des missions de démocratisation culturelle des structures subventionnées par la Ville.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous reprenons les travaux et nous examinons le projet de délibération DAC 34 ainsi que le vœu rattaché n° 48 relatif à l'évaluation rigoureuse des missions de la démocratisation culturelle des structures subventionnées par la Ville.

Il y avait une demande de prise de parole de M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues.

Ce projet de délibération concernant le Théâtre des Bouffes du Nord nous interroge, et nous n'y souscrivons pas. Nous avons longuement réfléchi, car les Bouffes du Nord, ce sont, pour des milliers et des milliers d'entre nous, des expériences théâtrales inoubliables. Personnellement, je me souviendrai à jamais du "Mahabharata" et de "La Conférence des oiseaux". Mais le Théâtre des Bouffes du Nord a été racheté en 2010 par deux personnes, Olivier MANTEI et Olivier POUBELLE, qui travaillent ensemble depuis plus de 30 ans et dirigent plusieurs théâtres, et pas des moindres, et d'autres structures de production. Il faut d'ailleurs parler, en 2e Commission, de la concentration dans le milieu du théâtre parisien, car les concentrations ne favorisent pas la diversité des créations.

Olivier MANTEI dirige la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, il a aussi dirigé l'Opéra-Comique avant cela. Olivier POUBELLE dirige avec lui "Asterios Group", qui gère notamment des salles comme La Maroquinerie, le Théâtre des Bouffes du Nord et le Théâtre de l'Athénée Louis-Jouvet. J'ai fait une description de ce que dirigent ces deux hommes pour que vous ayez une idée de leur pouvoir et leur influence. L'Exécutif dit vouloir aider une institution qui participe au rayonnement de la Capitale. Certes. J'ai d'ailleurs demandé en Commission une liste de toutes les structures culturelles subventionnées, car c'est indispensable pour juger du bien-fondé de telle ou telle demande. Visiblement, c'est plus compliqué que ce que je pensais, mais je pense qu'on va y arriver.

En 2024, la Ville a diminué de 40 % son aide à l'Association pour le soutien du théâtre privé. Aurélie FILIPPETTI avait assimilé ce secteur à des "spectacles uniformisés pour humoristes et stars de la télé" - je pense qu'Alexis MICHALIK a dû apprécier. Ainsi, les Bouffes du Nord seraient le seul théâtre privé parisien aidé directement par la Ville. Pourquoi ? Les directeurs affirment qu'ils défendraient un statut hybride, service public et privé. Sur un budget de 6,4 millions, la demande porte sur 100.000 euros. Je m'interroge sur cette subvention de 100.000 euros alors que l'on a donné 27.000 euros tout à l'heure dans le projet DAC 23 à plusieurs structures qui font un travail vers les publics éloignés et pour des compagnies émergentes. Ont-ils vraiment besoin de nous, sur un budget de 6 millions et demi, alors que bon nombre de compagnies sont dans le besoin, comme je l'ai déjà déclaré ?

Mais puisqu'il s'agit d'un modèle hybride public-privé, il nous semble opportun de déposer ce vœu sur le champ social à l'occasion de ce projet de délibération, qui ne concerne pas uniquement le Théâtre des Bouffes du Nord, lequel, comme tous les théâtres subventionnés, affirme être très actif sur le champ social. Avec ce vœu, nous voulons alerter, car le champ social est une action primordiale pour la démocratisation culturelle, c'est un élément vital pour encourager les publics éloignés des arts à y participer. Il faut donc créer des outils d'évaluation et d'analyse des propositions offertes aux publics concernés par le champ social des structures culturelles qu'elle subventionne, pour en mesurer l'impact et travailler à des préconisations. Trop souvent, on se contente de dossiers bien ficelés. La mission du champ social n'est pas simplement d'apporter un supplément d'âme aux personnes qui ne franchissent pas la porte des structures culturelles. Le champ social participe pleinement à l'accès aux œuvres, à l'éducation qui développe le sensible et l'esprit critique, et trop souvent, oui, nous nous contentons de dossiers bien ficelés et de PowerPoint. Le dossier du nombre de personnes concernées suffit trop souvent. Mais il faut savoir si les personnes concernées sont nouvelles, se renouvellent, si elles reviennent.

Nous demandons par ce vœu de réfléchir et de déterminer des outils, afin de ne pas se contenter de chiffres, de spectateurs et d'actions, et d'avoir une analyse précise, vivante, sociologique. Qui sont ces gens, derrière ces données ? Trop souvent, les beaux dossiers, je l'ai dit, suffisent à rassurer les institutions. Il faut inciter les institutions à ne jamais tomber dans la routine sur le sujet du champ social, car la démocratisation culturelle doit toujours être en mouvement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Florian SITBON pour la réponse de l'Exécutif.

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ecoutez, Monsieur TIMSIT, c'est dommage, on aime le théâtre tous les deux, c'est dommage que vous cherchiez le clash. On va creuser les choses maintenant ; votre intervention était un peu fourre-tout. On revient au sujet.

Les Bouffes du Nord, il est évident que c'est un théâtre qui a une programmation extrêmement exigeante, des tarifs mesurés, c'est un théâtre qui a une programmation tout à fait fidèle à l'esprit de Peter Brook. J'y ai encore vu des spectacles qui m'ont beaucoup plu, qui sont très exigeants. On n'a pas le même avis à ce sujet, mais tous les goûts sont dans la nature et on pourra en discuter en dehors de cet hémicycle.

Votre vœu me donne l'occasion d'évoquer un peu plus précisément cette structure phare du 10^e arrondissement et de Paris. Permettez-moi d'abord de féliciter, par exemple, les équipes de la pièce "I will survive" actuellement à l'affiche pour leur prix Molière du théâtre public, de féliciter ensuite les participants du projet "L'Opéra, c'est vous !" qui se sont emparés de la scène du théâtre le 7 mai dernier. Né il y a 7 ans, ce programme propose, par exemple à des élèves d'établissements scolaires, de réseaux d'éducation prioritaire, à des bénéficiaires d'associations du champ social et à des acteurs culturels de quartier, de s'inscrire ensemble dans un projet collectif au long cours, qui représente 100 heures d'ateliers, 5 jours de résidence, et cette présentation publique sur le plateau des Bouffes du Nord. Ce projet illustre notre ligne de politique culturelle : permettre à toutes et tous et donc à chacune et à chacun de se penser créateur, de se vivre spectateur et se découvrir producteur de culture. Cela devrait nous rassembler.

Si nous sommes, il me semble, alignés sur nos ambitions de permettre la diffusion de la culture au plus grand nombre, nous divergeons à la fois sur les concepts que nous utilisons, sur nos constats et, finalement, sur les actions à mener pour pouvoir en étudier l'impact.

Tout d'abord, le concept même de démocratisation culturelle, tel que vous le reprenez, me semble limitatif. Notre ambition actuelle est déjà de garantir un élargissement et une diversification des publics, mais nous visons au-delà de ce socle. Plus largement, nous voulons défendre le droit de chacune et chacun d'accéder à la culture, de la créer, d'y participer et, évidemment d'en jouir.

Ensuite, nous ne partageons pas votre constat de démocratisation culturelle qui stagnerait à Paris. Pour prendre un exemple, parmi les plus de 5 millions de visiteurs accueillis par "Paris Musées" en 2025, 64 % sont des primo-visiteurs et 59 % des visites ont été réalisées gratuitement. Cette politique tarifaire incitative de gratuité d'accès permanente aux collections, gratuité pour toutes et tous sans condition dans les musées parisiens, est un outil d'accessibilité économique mais aussi un facteur d'élargissement et de diversification des publics. Sur le renouvellement des publics, on peut mentionner le label "L'Art pour grandir" qui regroupe les actions d'éducation artistique et culturelle gratuites elles aussi, qui représente 200 partenaires culturels présents dans plus de 1.000 établissements, de la crèche au collège, et j'espère qu'on ira plus loin dans cette mandature. Quant aux bibliothèques, elles accueillent 5 millions de visiteurs par an pour 10,5 millions de prêts et 4.800 actions culturelles.

Je n'ai pas le temps d'égrener tous les chiffres illustrant nos actions au service d'un élargissement des publics, et il est certain que nous continuons à nous mobiliser pour faire toujours mieux sur ce sujet. Mais Paris est loin, très loin de ne pas agir déjà efficacement. Alors, vous dites vouloir nous alerter, c'est un peu cocasse.

Enfin, envisager de consolider un bilan détaillé des actions au titre du champ social des structures culturelles subventionnées par la Ville selon un cahier des charges commun établi entre la DAC et la 2^e Commission, constituerait un travail colossal et complexe pour les structures, la 2^e Commission ne pouvant se substituer ni aux services, ni, d'ailleurs, à une M.I.E. Il y a eu une M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle, dont je vous engage à consulter le rapport. C'était assez intéressant, j'y participais.

Pour vous rassurer, je tiens donc à souligner que des analyses sont déjà mises en œuvre sur un nombre conséquent de structures que nous soutenons sur ces sujets. Comme vous l'avez vu en annexe 2 pour le Théâtre des Bouffes du Nord, les conventions avec nos institutions contiennent déjà une grille homogène d'indicateurs, dans laquelle figure le nombre d'artistes en situation de handicap aux plateaux ou de projets menés vers les publics seniors par exemple. D'autres études complètent cette base. Citons le programme "Un été au musée !" qui fera sa 8^e édition dans quelques jours et qui fait l'objet d'une évaluation quantitative et surtout qualitative annuelle. Des études transverses ou prospectives éclairent également nos choix. L'APUR présentera ainsi, le 25 juin prochain, une étude sur les pratiques culturelles des jeunes et des familles.

Mais vouloir systématiser dans un cahier des charges commun ces analyses et les exiger de toutes les structures soutenues serait inadapté. D'abord, parce que les structures ne pourraient pas les financer. Les indicateurs de renouvellement de publics - âge, localisation, C.S.P. - suppose des enquêtes spécifiques trop coûteuses, et, surtout, la partie qualitative que vous appelez de vos vœux est également complexe à obtenir, notamment auprès des publics justement éloignés de ce champ culturel, qui ne savent pas forcément exprimer leur ressenti. On l'a vu dans la Mission d'Information et d'Evaluation...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure...

M. Florian SITBON, adjoint. - sur l'éducation artistique et culturelle.

Enfin, vouloir homogénéiser tous les indicateurs ne tiendrait pas compte de la spécificité des actions des établissements adaptées à leurs réalités de territoire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

M. Florian SITBON, adjoint. - Je termine d'un mot. Après avoir donné de nombreux chiffres, je vous propose de terminer avec des mots simplement empruntés à une patiente de l'hôpital Beaujon, cités dans les études qualitatives menées par le M.A.M. après une visite méditative. Elle disait : "C'était magnifique, on ne se lasse pas, on pourrait rester encore à regarder, à imaginer". La culture doit permettre de balancer les chiffres et les indicateurs par

des mots et des rêves, et c'est pourquoi - j'en suis désolé pour vous - je vous invite à voter défavorablement sur ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

On est sur le vœu n° 48 du groupe NPP. Est-il maintenu ? Oui.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour le vœu déposé par le NPP ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 48 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2026, DAC 34).

2026 DAC 35 - Subvention (1.000 euros) à l'association "HF Île-de-France" pour l'aide au développement d'un projet en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le secteur culturel.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - On examine maintenant le projet de délibération DAC 35 : subvention à l'association "HF Ile-de-France" pour l'aide au développement d'un projet en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le secteur culturel.

Il y a une demande de prise de parole de Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je souhaite attirer aujourd'hui votre attention sur le travail remarquable mené par l'association "HF Ile-de-France". Depuis plusieurs années, cette association accomplit un travail essentiel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine culturel. Elle ne se contente pas de dénoncer les inégalités, elle construit des solutions concrètes, elle produit des connaissances, accompagne les institutions, sensibilise le grand public. L'une de ses contributions majeures est d'avoir popularisé la notion de "matrimoine". Cette démarche nous invite à regarder notre histoire culturelle avec davantage d'exigence et de lucidité, car notre héritage collectif ne s'est pas construit uniquement grâce aux hommes. Des générations de femmes ont créé, écrit, composé, dirigé, enseigné et innové. Pourtant, leurs noms ont trop souvent disparu des récits officiels, des programmes scolaires, des lieux de mémoire et parfois même des institutions culturelles. En mettant en lumière les créatrices oubliées, "HF" ne réécrit pas l'histoire, elle la complète, elle nous permet d'accéder à une vision plus juste, plus riche, plus fidèle de notre patrimoine culturel commun.

Dès 2014, avec Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, à l'époque, à la mémoire, nous avons lancé, elle et moi, ce mouvement avec "HF" et avons œuvré à la féminisation des noms de rue, des espaces publics, de la féminisation, de la reconnaissance des femmes et des féministes. Il s'agit pour moi maintenant de leur rendre ce "femmage", comme on dit quand on est féministe, de visibiliser, à mon tour, ces femmes.

Je veux aussi souligner un point politique fondamental : vouloir porter la véritable politique publique de lutte contre le harcèlement de rue comme j'ai pu l'entendre aujourd'hui, ce n'est pas seulement agir sur la sécurité ou la sanction, c'est aussi comprendre que les violences sexistes s'enracinent dans les représentations. L'espace public envoie des messages par des images qu'il diffuse, des noms qu'il célèbre, des récits qu'il transmet. Lutter contre le harcèlement de rue implique aussi de combattre les représentations sexistes dans l'espace public, de lutter par exemple contre les publicités sexistes, qui réduisent les femmes à des objets ou perpétuent des stéréotypes dégradants et qui malheureusement font leur retour dans notre espace public parisien. Cela implique d'être intraitable contre les représentations sexistes.

Cela implique également d'imposer d'autres modèles, d'autres imaginaires, d'autres références collectives, et c'est précisément sur ce sujet que travaille "HF" et c'est sur ce point qu'elle est indispensable. Elle remet les femmes au cœur de l'histoire culturelle et de l'espace public. L'association contribue à transformer le regard social, elle montre que les femmes ne sont pas de simples muses ni des silhouettes décoratives, mais qu'elles sont au contraire des autrices, des actrices, des artistes, des réalisatrices, des écrivaines, des intellectuelles, des bâtisseuses dont l'apport doit être très reconnu dans notre mémoire commune, dans notre patrimoine. Les Journées du Matrimoine sont aujourd'hui reconnues bien au-delà de l'Ile-de-France, elles illustrent parfaitement cette ambition. Elles

rassemblent des milliers de participantes autour de conférences, de visites, de spectacles, d'actions de transmission qui enrichissent notre compréhension de l'histoire et renforcent l'accès de toutes à la culture.

Dans un contexte où les associations sont souvent sollicitées pour répondre à des enjeux toujours plus ambitieux, les moyens sont malheureusement limités et il est de notre responsabilité de soutenir celles qui démontrent leur utilité publique. "HF" produit un impact culturel, éducatif et citoyen considérable, son action bénéficie aux artistes, aux institutions, aux chercheuses, aux jeunes générations. Augmenter sa subvention ne constituerait pas une dépense de confort, ce serait un investissement dans l'égalité, un investissement pour l'égalité conditionnalité.

D'ailleurs, je veux intervenir à ce sujet. On a parlé ce matin du budget sensible au genre, du budget "genré". Avec Paul SIMONDON, nous avons mis en place tous les critères, tous les chiffres, la tricatégorisation, comme cela s'appelle. Tout existe pour réaliser le budget "genré". On peut maintenant savoir ce qui est réellement dépensé ou pas pour les femmes et pour les hommes. Toutefois, mettre en place les catégories, mettre en place les chiffres pour un budget "genré", c'est bien, mais, derrière, c'est pour réaliser l'égaconditionnalité. Et là, vous l'aurez remarqué, il s'agit de 1.000 euros pour "HF Ile-de-France". C'est 1.000 euros de plus, vous me direz, dans une subvention un peu plus large au fur et à mesure de l'année, mais l'égalité budgétaire entre les femmes et les hommes, dans le domaine de la culture comme pour le reste, est à réaliser maintenant.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Hélène BIDARD. - Il ne suffit plus d'avoir les chiffres, il faut maintenant réaliser cette égalité concrète. Je vous invite donc, certes, à voter cette subvention, mais à revoir les budgets de manière globale.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur SITBON, je vous laisse la parole pour la réponse de l'Exécutif.

M. Florian SITBON, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire, merci, chère Hélène BIDARD, d'attirer notre attention sur ce projet de délibération important, car la Ville de Paris accompagne effectivement de longue date l'association "HF Ile-de-France" dans ses actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel. C'est une association importante et qui a, quelque part, été lanceuse d'alerte.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui permet au Bureau du Spectacle de renouveler son soutien à ce travail. Cette association occupe une place singulière dans le paysage culturel français. Née à la suite des rapports de Reine PRAT sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture, elle s'est donné une mission aussi simple qu'essentielle. D'abord, compter. Compter la place des femmes sur les scènes, dans les programmations, dans les directions d'établissement, dans les jurys, dans les instances de décision, dans les métiers de la création. Compter dans toutes les disciplines, théâtre, musique, opéra, cinéma, audiovisuel, littérature ou bande dessinée, car pour combattre efficacement, il nous faut avant tout mesurer précisément. A partir de ce travail d'observation, "HF" produit une expertise reconnue qui permet de documenter les inégalités persistantes et d'éclairer les politiques publiques comme les pratiques professionnelles.

La subvention proposée ici soutient son activité de plaidoyer et de mise en réseau des professionnels de la culture, du niveau local à l'échelle européenne. Le travail de "HF" a notamment contribué à faire émerger, vous l'avez dit, cette question du budget sensible au genre, qui n'est pas encore suffisamment mise en place dans tous nos établissements, et c'est l'engagement de notre mandature, il faudra effectivement aller plus loin. Il y a le budget sensible au genre et il y a en effet l'égaconditionnalité, parce que quand on compte, par exemple, le nombre de metteuses en scène ou de metteurs en scène, comme par hasard les femmes sont dans la petite salle avec moins de moyens et pas dans la grande dans certains établissements. Tout cela, on va évidemment le faire évoluer pour une réelle égaconditionnalité.

Je salue par ailleurs le travail mené par cette association autour du matrimoine. Vous l'avez dit largement, cette démarche permet de redonner leur juste place à des créatrices comme Jacqueline Audry ou Agnès Varda, des autrices-compositrices comme Anne Sylvestre et tant d'autres artistes qu'il est essentiel de visibiliser, d'honorer, de fêter. C'est d'ailleurs le travail que mène également ma collègue Laurence PATRICE dans l'espace public et dans le travail de mémoire.

Chaque année, les Journées du Matrimoine permettent, avec le soutien de la Ville de Paris, de faire découvrir ou redécouvrir ces héritages artistiques essentiels, et parce que l'égalité dans la culture suppose à la fois de mesurer, de rendre visibles celles qui ont été oubliées et de faire évoluer durablement les représentations, le travail de "HF" nous est précieux. Je vous engage évidemment à voter ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire adjoint.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 35.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 35).

2026 DAC 37 - Contribution statutaire (150.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) "Ateliers Médicis".

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une demande de bilan détaillé des activités des Ateliers Médicis.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 37 ainsi qu'un amendement et un vœu rattaché relatifs à une demande de bilan détaillé des activités des Ateliers Médicis.

Je vais donner la parole à M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Merci, cher collègue.

Monsieur SITBON, poser des questions sur l'ancrage d'une institution culturelle subventionnée par la Ville de Paris, ce n'est pas faire un clash, c'est avoir le respect des deniers publics. Je n'ai jamais critiqué la programmation des Bouffes du Nord. Je m'interroge simplement, en tant que Conseiller de Paris, sur l'importance et l'ancrage des actions culturelles et de sensibilisation que les Bouffes du Nord prétendent faire. D'ailleurs, Monsieur SITBON, en 2e Commission, je vous ai demandé, parce que cela me semble légitime en tant que Conseiller de Paris, et pour toute l'institution, d'avoir la liste de toutes les institutions culturelles subventionnées par la Ville pour avoir une vision d'ensemble. Parce qu'il me semble que pour donner 100.000 ou 200.000 euros à telle ou telle structure culturelle, il est bon de savoir ce qu'on donne aux autres. Vous m'avez répondu que cela avait l'air très compliqué, alors que je pense que si vous donnez simplement une instruction à la DAC, cela pourrait aller très rapidement.

Mais il en va des Ateliers Médicis comme des Bouffes du Nord, pour le champ social. Notre amendement vise à mieux cerner l'ancrage de cette institution. Il vise non pas à la remettre en question ni à la dénigrer, mais à mieux comprendre ce que font les uns et les autres dans cette institution. Les Ateliers Médicis sont présentés comme un axe concret du Grand Paris de la culture, situés à Clichy-sous-Bois/Montfermeil, une zone faisant l'objet d'un important renouvellement urbain. L'objectif est de favoriser la circulation des publics entre Paris et les territoires limitrophes. Le projet vise à faire émerger des voies artistiques nouvelles et à proposer des formations spécifiques pour les jeunes qui ne maîtrisent pas les codes et les réseaux des cursus artistiques traditionnels. Nous ne pouvons donc qu'y souscrire avec entrain.

La convention mentionne explicitement la promotion des droits culturels. Un équipement d'envergure nationale est prévu pour 2027, ce qui témoigne d'une volonté de pérenniser cette offre culturelle en dehors du Centre de Paris.

Si le cadre contractuel impose des obligations strictes, certains aspects pourraient être interprétés, selon moi, comme un manque de contrôle étroit ou une autonomie importante laissée à l'établissement. La Ville dispose d'un droit de contrôle à tout moment sur les documents comptables de gestion, mais l'article 1 précise que la Ville de Paris n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière, soulignant la nature d'intérêt général du projet, mais limitant l'aspect purement transactionnel du contrôle. L'E.P.C.C. peut procéder à des adaptations de son budget prévisionnel sans accord préalable, à condition que cela n'affecte pas la réalisation du projet et que le financement public reste inférieur à 80 % du budget total. La Ville n'est notifiée que par écrit.

Ce que nous voulons dire par cet amendement, c'est que dans une des conventions de ce projet de délibération, il est indiqué qu'un comité de pilotage pourra être créé : "L'évaluation conjointe peut donner lieu à la création d'un comité de pilotage". "Peut donner lieu à la création d'un comité de pilotage", mais sa mise en place n'est pas automatique et dépend d'une initiative explicite de la Ville. Voilà pourquoi nous demandons d'imposer ce comité de pilotage, car, sur place, et j'en suis désolé, Monsieur SITBON, on nous dit que cette opération est avant tout une communication du Maire et qu'il y a très peu d'ancrage dans la Ville et dans le Département. Mais nous ne demandons qu'à croire au bien-fondé de cette institution.

En résumé, si les outils de contrôle administratif et financier sont classiques et rigoureux, le contrôle stratégique au quotidien semble plus souple, reposant sur la confiance envers la direction de l'E.P.C.C. La démocratisation - pardonnez-moi, Monsieur SITBON, d'employer ce mot une nouvelle fois -, quant à elle, repose sur le pari d'un rayonnement métropolitain réussi à l'horizon 2027. La grille d'indicateurs privilégie le volume d'actions. Cette approche comptable peine parfois à mesurer la qualité réelle de l'impact social ou la pérennité du lien créé avec les populations locales. La pleine mesure de cette démocratisation est suspendue à la livraison du bâtiment définitif en 2027. D'ici là, l'action repose sur des interventions hors les murs et des résidences.

En conclusion, je dirais que le renouvellement de cette contribution valide un modèle de démocratisation qui ne se contente pas d'exporter la culture parisienne, mais tente également de faire de la périphérie un nouveau centre de création. Dont acte, je m'en réjouis. Mais l'enjeu restera de transformer ces indicateurs chiffrés en une réelle émancipation culturelle pour les habitants des quartiers concernés. Voilà le sens de notre amendement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Oui, point de précision, je n'ai pas dit que c'était compliqué, j'ai dit que c'était déjà fait. Pour la 2e Commission, pour votre demande, il suffit d'aller dans les procès-verbaux des Conseils de Paris qui se sont déroulés en 2025. Le budget réalisé 2025 vous donnera toutes les lignes, et c'est public. Ce que vous demandez est donc totalement transparent. Bien.

Maintenant, je veux parler des Ateliers Médicis, car c'est un établissement qui fait un travail remarquable, établissement dont j'ai eu la chance d'être au conseil d'administration. D'ailleurs, ce n'est pas le Conseil de Paris qui contrôle les établissements. Chaque établissement a des conseils d'administration avec un certain nombre d'élus en leur sein. Il ne faut donc pas transformer notre instance démocratique en une instance de contrôle. C'est une dérive qui me semble...

Pardon, je n'entends pas ce que vous criez, Madame.

Mme Sophia CHIKIRIOU. - C'est un principe de contrôler l'action de l'Exécutif.

M. Florian SITBON, adjoint. - Mais il n'est...

Mme Sophia CHIKIRIOU. - C'est l'avantage de la démocratie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Avancez, Monsieur SITBON, s'il vous plaît.

M. Florian SITBON, adjoint. - Oui. Je pense que vous n'avez pas compris ce que je disais. On en parlera dans les couloirs.

Non, attendez, s'il vous plaît, Madame CHIKIRIOU, j'ai la parole, ne vociférez pas en hurlant derrière, cela interrompt le débat.

Ce que je voulais dire, c'est donc que les Ateliers Médicis, pensés au moment des émeutes urbaines de 2005, associent création, transmission, participation, justement, des habitants du territoire, que ce soit à travers le format de résidence d'artistes, qui sont au cœur du projet, ou "via" les ateliers de formation. Les Ateliers Médicis construisent et renforcent les ponts entre artistes et habitants pour penser et faire advenir un vivre-ensemble pacifié.

Pour avoir rencontré un certain nombre d'acteurs de ce projet, sachez qu'ils y mettent tout leur cœur, et ce que vous dites est donc étonnant. Vous avez peut-être rencontré des habitants qui n'étaient pas heureux. On va voir avec le bilan que je vais vous détailler qu'il y a des réalisations concrètes, parlantes. En 2025, 3.774 habitantes ou habitants ont participé à des actions de médiation. 240 personnes viennent régulièrement aux ateliers hebdomadaires. 1.159 ont participé à l'Été des Ateliers, 435 au Café des Dames, soulignant la diversité des formats et des profils des participants. Les Ateliers représentent 947 heures avec plus de 35 créneaux hebdomadaires de pratiques artistiques gratuites, 390 heures d'ateliers hebdomadaires, 103 heures d'actions culturelles de médiation, 57 heures dédiées aux scolaires. Pour la récente "Nuit Blanche", près de 1.000 habitants ont été accueillis sur le chantier du futur équipement. Le projet s'appuie sur un réseau de 35 partenaires sociaux dans le champ social et associatif avec les centres sociaux, les Maisons de la jeunesse, les établissements scolaires du territoire, et 25.000 élèves ont été impliqués dans les programmes "Création en cours" des 9 dernières années. Voilà pour les chiffres.

Concernant l'esprit du projet, il ne pourrait pas être plus éloigné de la logique descendante ou de l'opération de communication que vous semblez décrire. Le but central des Ateliers Médicis, c'est justement que les quartiers populaires soient des territoires d'où l'on parle et non dont on parle. Les artistes du territoire sont accompagnés, valorisés pour leurs idées et leurs projets. Il est important de rappeler ici que près de 30 % du budget de fonctionnement des Ateliers Médicis est redistribué directement aux artistes.

Vous vous interrogez plus spécifiquement, Monsieur TIMSIT, sur l'implication et la participation des artistes de Clichy-sous-Bois et de Seine-Saint-Denis. Cette participation est centrale. Au minimum, 10 artistes primo-émergents, issus du territoire immédiat, sont accompagnés tous les ans. En 2025 a été créée la bourse Médicis, qui soutient les artistes émergents à Clichy-sous-Bois et Montfermeil dans le domaine des arts visuels et de l'écriture. L'exploration des mémoires, des cultures, des histoires des quartiers populaires et notamment de Clichy-Montfermeil est plus qu'un axe majeur du projet des Ateliers, elle en est le fil rouge. Le cheminement du documentaire sur et par le collectif "Basskourr" résume à lui seul ce cercle vertueux d'une culture émancipatrice. Depuis 4 ans, les Ateliers Médicis accompagnent ce collectif issu de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, formé dans les années 1990 autour de rappeurs et graffeurs, partageant une fierté commune pour leur territoire. Ils ont apporté un projet documentaire sur leur histoire, qui a nécessité 20 sessions de tournage, 181 heures de "rush", 51 personnes interviewées et un financement qui dépasse les 100.000 euros. Comme le résume BALOO, l'un des membres historiques du collectif, "la Basskourr", ce n'est juste un documentaire sur un groupe de rap du 93, c'est Clichy-sous-Bois, Montfermeil, les Bosquets.

Le projet des Ateliers Médicis continue de relier "Paname" et sa banlieue, à l'instar de sa Cinémathèque idéale, pensée avec Mk2 et le centre Pompidou. En décembre 2020, une jeune artiste du territoire proposait de travailler sur le sujet de nos places : "Y a-t-il une place, de la place ? La place qu'on décide de prendre, la place qu'on ne trouve pas, la place des femmes dans l'espace public, la place pour celles et ceux à la marge. L'écriture, l'art, est-ce une place, est-elle la même pour toutes et tous ?". Elle résumait son projet en disant : "J'aimerais mener des ateliers de

discussion, puis d'écriture avec des personnes impatientes qui veulent dire, qui veulent parler, discerner ce qui est urgent de dire aujourd'hui en France, pour créer un futur qui soit une place habitable". Cette jeune femme s'appelait Fatima DAAS. Cette petite dernière est devenue, depuis, une des figures montantes de la scène littéraire française. Ou la preuve que les Ateliers Médicis ont su trouver, préserver, amplifier un espace pour des regards et des voix...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Florian SITBON, adjoint. - ... qui jusqu'ici ne trouvaient pas leur place et l'ont désormais prise pleinement.

C'est pourquoi je vous invite à émettre un avis défavorable sur ce vœu et sur cet amendement et à voter le projet de délibération pour la subvention aux Ateliers Médicis.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur SITBON.

L'amendement n° 196 du groupe NPP est-il maintenu ? Maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 196 est rejeté, je vous remercie.

Le vœu n° 49 du groupe NPP est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le vœu n° 49 est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 37.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 37).

2026 DAC 41 - Subvention (1.700.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) "Maison des Métallos" (11e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 41 relatif à l'Etablissement public de coopération culturelle "Maison des Métallos" dans le 11e.

Je donne la parole à Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Président.

La Maison des Métallos n'est pas un équipement culturel comme les autres. Elle porte une mémoire ouvrière, syndicale, populaire. Elle doit demeurer un lieu d'émancipation, de création, de débat et de rencontre accessible à toutes et tous.

Nous saluons le soutien apporté à l'établissement ainsi que l'attention portée aux artistes émergents à travers le programme des Nouveaux Métallos. Dans un contexte où les jeunes équipes artistiques peinent à accéder à des lieux de travail et de diffusion, cet engagement est indispensable. Pourtant, la réalité du secteur culturel est aujourd'hui préoccupante. Les artistes, les compagnies, les associations d'éducation populaire, les lieux indépendants et les structures de proximité subissent de plein fouet l'augmentation des coûts, la précarité des financements et les conséquences des politiques d'austérité menées à l'échelle nationale. Plutôt la guerre que la culture.

Face à cela, le budget culturel de la Ville durant la dernière mandature a stagné tandis que la privatisation progressive du patrimoine, des lieux de grands événements culturels s'est accélérée. Ce qui est préoccupant, ce n'est pas seulement le financement de la Maison des Métallos, mais aussi l'ambition culturelle de notre Ville. Comment permettre à davantage d'artistes émergents d'accéder à des espaces de création ? Comment garantir l'accès à la culture dans les quartiers populaires ? Comment soutenir les lieux associatifs et indépendants qui jouent un rôle indispensable de lien social et d'éducation populaire ? Comment faire vivre une véritable démocratie culturelle quand les inégalités sociales éloignent encore une partie de la population des pratiques artistiques ? La Maison des Métallos peut être un outil puissant pour répondre à ces enjeux, mais elle ne pourra pas porter seule cette ambition.

La Ville doit renforcer son soutien à l'ensemble du tissu culturel de proximité, défendre les budgets de la culture et faire de la culture davantage un levier de transformation sociale et d'émancipation populaire.

Nous voterons ce projet de délibération en espérant que la Maison des Métallos s'ouvre davantage à des pratiques culturelles impliquant les publics issus des quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, merci de mettre la lumière sur la Maison des Métallos qui, justement, est un établissement tout à fait exemplaire en la matière. Installée dans une ancienne manufacture d'instruments de musique devenue ensuite haut lieu du syndicalisme français, la Maison des Métallos porte évidemment la trace de cette histoire dans l'équipement culturel qu'elle incarne aujourd'hui. Depuis son rachat par la Ville et sa transformation en établissement culturel, elle porte une ambition particulière : faire dialoguer création artistique, réflexion citoyenne et ouverture au plus grand nombre, et cette ambition est aujourd'hui pleinement réaffirmée par le projet porté par sa directrice Alice VIVIER.

La relecture du mythe de Faust, proposée par le collectif "Bajour", les satires politiques du Birgit Ensemble ou des Filles de Simone, le festival "Pour demain !" consacré à l'humour queer, les créations de Mami WATTA, Joëlle SAMBI ou Bili BELLEGARDE dessinent une saison qui fait une place centrale aux récits féministes et queers, aux questions de genre, aux identités, aux rapports de nomination et aux formes contemporaines de l'émancipation. Cette dynamique s'accompagne d'un développement marqué de la programmation musicale, avec des artistes comme Alma RECHTMAN, Hot BODIES, THIBAUT ou Safia NOLIN. Elle repose aussi sur un investissement assumé en faveur, justement, soulignons-le, ensemble...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît... Est-ce que vous pourriez écouter l'orateur ? Merci.

M. Florian SITBON, adjoint. - Je disais qu'elle repose aussi sur un investissement assumé et, soulignons-le ensemble, en faveur de la jeune création, de la création émergente à travers les Nouveaux Métallos, qui accompagnent chaque année six artistes ou collectifs émergents dans leur première étape de développement. C'est une dynamique qui se traduit enfin par une attention particulière portée à la jeunesse, qu'il s'agisse des créations de Gaëlle BOURGES et de Lucie HANOY ou des ateliers hip-hop, krump et danse électro proposés pendant les vacances scolaires. C'est donc un établissement qui, justement, fait tout ce que vous appelez de vos vœux, donc un peu étranges.

Cette orientation prolonge l'histoire de la Maison des Métallos, fait vivre l'héritage de ce lieu. Ce n'est pas l'enfermer dans la nostalgie, c'est continuer à faire de la création un espace de débats, de désaccords parfois, de confrontations toujours, sans jamais renoncer à l'exigence artistique ni à l'ouverture au plus grand nombre.

Et comme vous avez voulu pointer la question budgétaire et du soutien à la culture, oui, je le partage avec vous, c'est une question extrêmement importante dans notre pays et inquiétante aujourd'hui, inquiétante parce que l'Etat baisse les budgets de bon nombre de nos institutions, y compris à Paris, et nous nous élevons évidemment contre cela. Je veux souligner ici que la Ville de Paris - ce que vous avez dit est faux - n'a pas fait stagner son budget mais l'a légèrement augmenté durant la précédente mandature, et nous allons travailler à donner plus de marge artistique à tous nos lieux, à donner une vigueur nouvelle à l'émergence. Nous ferons des propositions prochainement et j'espère que vous ne serez pas déçus. En tout cas, nos ambitions et nos objectifs vont complètement dans ce sens.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 41.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 41).

2026 DAC 50 - Subvention (2.190.000 euros) et avenant à convention avec la S.A.R.L. "Théâtre du Rond Point" (8e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au projet de délibération DAC 50 relatif au Théâtre du Rond-Point.

Il y a une demande de prise de parole de Mme LECUYER. Madame la Maire...

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

Le Théâtre du Rond-Point, majestueusement ancré au cœur de notre 8e arrondissement, est un vaisseau amiral de la création contemporaine et un pilier du rayonnement culturel parisien. Pour ne pas pénaliser les artistes, les techniciens et les créateurs qui font vivre ses trois salles, le groupe "Paris Liberté !" votera pour... Pardon, je me suis mal exprimée. Le groupe "Paris Liberté !" votera pour l'attribution de ce solde de subventions de 1.095.000 euros, mais ce vote est un vote de responsabilité envers la culture et non un blanc-seing accordé à votre gestion.

En effet, lorsque l'on plonge dans les coulisses financières de la S.A.R.L. "Théâtre du Rond-Point", on constate que la pièce qui se joue tient davantage du drame que de la comédie. La structure avait sollicité plus de 2,38 millions d'euros, vous bloquez votre aide à 2,19 millions. Résultat implacable du dialogue de gestion, le budget prévisionnel 2026 affiche un déficit brut de plus de 165.000 euros avant même le premier lever de rideau. Vous asphyxiez à petit feu une institution locale en la condamnant à l'équilibrisme budgétaire.

Et que fait l'Exécutif pour corriger le tir ? Il compense son désengagement financier par une inflation bureaucratique. Cet avenant empile de nouvelles contraintes avec, entre autres, et je sais que cela a suscité des débats, l'introduction de l'article 24. Que les choses soient claires : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la protection des mineurs sont des impératifs absolus que nous soutenons sans réserve, mais transformer cette cause noble en une inquisition administrative avec signalements en temps réel à la Direction des Affaires culturelles, formulaires Cerfa "à gogo" et questionnaires d'autoévaluation complexes relève d'une profonde hypocrisie. La Ville ferait mieux de balayer devant sa porte et de sécuriser ses propres services périscolaires avant d'imposer un flicage permanent aux structures culturelles indépendantes.

Nous voterons donc cette subvention pour sauver le Rond-Point de vos approximations mathématiques, mais nous vous demandons de cesser de piloter la culture avec un tableur Excel et des menaces de couper les vivres.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, vous êtes interpellé, mais j'ai compris que le vote du groupe "Paris Liberté !" était favorable.

M. Florian SITBON, adjoint. - Cela nous rassure et, du coup, on va pouvoir parler de deux ou trois choses.

C'est assez cocasse, Madame la Maire. Le Théâtre du Rond-Point est financé presque pour moitié par la Ville et par l'Etat, et l'Etat a annoncé baisser le budget du Théâtre du Rond-Point de plus de 3 %, je crois, ou 3,5 %, si je me rappelle la discussion que j'ai eue avec sa directrice. L'Etat le fait, la Ville ne le fait pas. Il faut donc quand même regarder devant sa porte, puisque je crois que vous êtes plus proche de l'Etat que de notre majorité. C'est la première chose.

Après, vous balayez ce qui se passe au Rond-Point en disant : "La Ville pilote cela avec des tableurs Excel". Je ne crois pas que ce soit le dialogue qu'on a avec les directeurs, que la DAC entretient avec les directeurs. Ce Théâtre du Rond-Point, ce théâtre magnifique où j'ai eu la joie de commencer, voyez-vous, on a vu depuis 30 ans comment il a trouvé une nouvelle vigueur. D'abord, avec Jean-Michel RIBES et les auteurs associés du théâtre, puis il y a eu un nouvel élan avec Stéphane RICORDEL et Laurence de MAGALHAES, que je veux saluer. Il faut souligner que le Théâtre du Rond-Point, 40 % de ses ressources proviennent aujourd'hui de recettes propres, qu'il s'agisse de la billetterie, des actions culturelles ou encore des activités commerciales. C'est un théâtre qui a du succès. La saison 2024-2025 a réuni 43 spectacles et plus de 400 représentations, et la saison suivante, avec notamment l'accueil de la Comédie-Française, sera excellente. Il suffit de regarder la saison qui s'annonce maintenant. On y croiera aussi bien la nouvelle création de Joël POMMERAT, "Les Petites Filles modernes", récemment récompensée par le Molière du metteur en scène dans le théâtre public, que la première pièce écrite pour la scène par la romancière Lola LAFON. Bref, un très beau programme.

Quant à votre caricature, en disant que ce sont des complexités administratives que de demander à nos établissements, effectivement, de remplir un certain nombre d'indicateurs, voyez, autant je pense qu'il ne faut pas qu'on se noie dans du contrôle et du surcontrôle dans notre enceinte mais dans les instances qui sont faites pour cela, autant je crois que nous devons pouvoir demander à nos établissements, parce que, tout simplement, c'est une exigence absolue qu'il faut se donner et leur donner, l'exemplarité dans ce domaine. Comme nous l'avons dit lors du projet de délibération concernant l'association "HF", l'égaconditionnalité ne peut pas se faire sans comptage. C'est parce qu'on s'est mis à compter qu'on a constaté plus concrètement, car, évidemment, on pouvait le savoir, qu'il y avait une énorme inégalité et que les artistes féminines n'étaient pas autant représentées sur nos scènes que les artistes masculins.

Oui, il faut mettre en place ces clauses qui sont, je le crois, vertueuses et importantes, et, non, ce n'est pas cela qui met à mal l'économie du Théâtre du Rond-Point, comme vous semblez le dire. J'espère que nous pourrions nous réjouir là-bas de ces spectacles, surtout, parce que vous parlez peu des spectacles et des artistes qu'on y croise. C'est effectivement un lieu majeur de la scène parisienne, financé à parité, je le répète, entre l'Etat et la Ville, et si vous voulez nous aider, eh bien demandez à l'Etat qu'il maintienne la subvention au Théâtre du Rond-Point, car ce n'est pas en baissant, effectivement, les subventions à la culture que l'on peut avoir une...

Pardon ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Ne vous laissez... Allez-y, Monsieur SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Bref, vous m'avez compris, je vous engage à voter favorablement sur ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sous l'amical éclairage de M. Florian SITBON, je mets donc aux voix, à main levée, avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif, le projet de délibération DAC 50.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté, je vous en remercie. (2026, DAC 50).

2026 DAC 55 - Contribution (8.900.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) "104 Centquatre" (19e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 55 se présente maintenant à nous, il s'agit d'une contribution et d'un avenant à la convention du Centquatre.

Je donne la parole à Charles MERGEY pour le groupe SDG.

M. Charles MERGEY. - Mes chers collègues, le Centquatre n'est pas seulement un lieu culturel parmi d'autres, c'est un lieu de vie, de création, de rencontres, profondément ancré dans le 19^e arrondissement, au cœur de quartiers populaires qui ont besoin plus que jamais d'équipements publics forts, ouverts et utiles. Le Centquatre joue ce rôle avec une intensité remarquable. Il accueille chaque année plus de 500.000 spectateurs et visiteurs, il permet aussi à environ 70.000 personnes de pratiquer librement et il travaille avec plus de 300 acteurs du territoire. C'est précisément cela, une grande politique culturelle, un lieu qui ne se contente pas de programmer mais qui relie, qui accompagne, qui fait dialoguer les habitants, les artistes et les quartiers. Le Centquatre est aussi un outil de démocratie culturelle, un espace où l'exigence artistique rencontre l'utilité sociale, où la création irrigue le quotidien des habitantes et des habitants du 19^e.

Je veux saluer la nouvelle directrice, Valérie SENGHOR, qui a pris ses fonctions en novembre 2025. Son projet "Faire corps, faire monde", qui sera déployé à l'automne 2026, traduit une ambition claire : croiser performance, arts visuels, design, architecture, urbanisme, activisme et santé, et faire du Centquatre un lieu encore plus vivant, encore plus ouvert, encore plus contemporain.

La Ville de Paris accompagne cet établissement à hauteur de 8,9 millions d'euros en 2026. Ce soutien est important mais il est aussi pleinement justifié. Le coût global de l'action à subventionner s'élève à 17,9 millions d'euros, ce qui montre que la contribution de la Ville s'inscrit dans un équilibre clair entre l'effort public consenti et les bénéfices culturels, sociaux et territoriaux rendus à la population. Autrement dit, c'est un investissement public utile, cohérent et mesurable.

Enfin, je veux insister sur un point essentiel. La contractualisation de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les violences sur mineurs est une exigence politique et morale. La Ville de Paris a raison de l'inscrire désormais dans ses relations avec ses partenaires, parce qu'on ne peut pas soutenir des structures culturelles sans exiger d'elles un cadre exemplaire de prévention, de signalement et de protection. C'est une responsabilité commune et c'est aussi une condition de confiance envers les publics, les équipes, les artistes et les familles.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce projet de délibération avec conviction. Le Centquatre est un bien commun parisien, un lieu indispensable à la vitalité culturelle du 19^e et à l'ambition de notre Ville.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne donc la parole à M. l'adjoint au Maire, M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Oui, mes chers collègues, cher Charles MERGEY, merci pour votre intervention qui souligne avec force le rôle du Centquatre dans la politique culturelle parisienne.

Le projet porté par Valérie SENGHOR, structuré autour du concept de l'hospitalité, réaffirme cette identité singulière du lieu acquise de longue date mais toujours à réinventer. La nouvelle saison tout juste annoncée, qui mêle théâtre, expositions et concerts d'artistes émergents ou reconnus - les deux - en illustre le principe et le décline concrètement, et ce lieu incarne ainsi cette énergie, cette ouverture que la Ville veut insuffler auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Je peux même préciser que la Ville a décidé de rehausser sa contribution statutaire à l'établissement pour lui permettre de poursuivre sa mission. Je tiens également à mettre en lumière la mobilisation de ses équipes pour développer les ressources propres de l'établissement, qui atteignent une partie significative du budget "via" ses activités d'ingénierie et d'incubation notamment, ce qui permet un équilibre économique vertueux.

Enfin, au-delà de la célébration d'une programmation innovante et dynamique d'un modèle original, je vous remercie de souligner et de resouligner dans ce Conseil, effectivement, l'attention portée pour cet établissement, comme pour les autres de la Ville, à la lutte contre les V.S.S. L'égalité entre les genres ainsi que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles constituent des engagements fondamentaux de la Ville de Paris. Les institutions publiques ont la responsabilité de prendre en compte la dimension systémique de ces violences au-delà des seules situations individuelles, et c'est pourquoi toutes les conventions qui nous lient à nos établissements subventionnés contiendront désormais cet article spécifique rappelant notamment que toute structure artistique et culturelle doit veiller à respecter ses responsabilités et obligations légales et réglementaires et appliquer la tolérance zéro face à toute forme de violence.

Ce nouvel article est le fruit d'un travail collectif mené sur ce sujet essentiel, et je tiens à remercier les participantes et participants aux groupes de travail, dont le Centquatre mais aussi le Bal, la Gaîté Lyrique, Montmartre, la Compagnie KeatBeck, Enfances au cinéma, les Cinémas indépendants parisiens, le Forum des images, la Maison du Geste et de l'Image, l'école Musique Ensemble 20 et le Théâtre de la Bastille. Et notre objectif commun est, en externe comme en interne, de diffuser et promouvoir une culture de lutte contre les V.S.S. et V.S.M. en sensibilisant les équipes et les encadrants ou dirigeants et évaluant les risques, en diffusant les bonnes pratiques en matière de prévention, de signalement et de traitement, en recevant et écoutant les témoignages en toute confidentialité et en accompagnant et orientant les victimes. Tous ces éléments montrent l'alignement du Centquatre et même son engagement dans la politique culturelle de la Ville.

C'est pourquoi je vous invite, évidemment, à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 55.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2026, DAC 55).

2026 DAC 85 - Subventions (147.000 euros) à deux structures au titre de leurs activités musicales et avenant à convention avec la société "La Fabrica Spectacles" et convention avec la société "Le Hasard Ludique" (18e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DAC 85 relatif à deux structures au titre de leurs activités musicales, la société "La Fabrica Spectacles" et la société "Le Hasard Ludique".

Il y avait une demande de prise de parole de M. Geoffroy BOULARD. Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Oui, merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je veux simplement appeler votre attention sur le réseau des tiers-lieux qui à Paris prospère sous des habits sympathiques de l'alternative, du participatif et de l'écologie urbaine. Sur le papier, tout est séduisant, mais derrière ce vocabulaire, la réalité est autre : des structures qui se professionnalisent, exploitent le domaine public et développent une véritable activité commerciale - restauration, privatisation, billetterie - tout en gardant l'image du petit collectif de quartier. "Le Hasard Ludique" dans le 18e arrondissement ou "Le Hoba", son cousin, dans le 17e en sont des exemples emblématiques. Ce n'est pas la première fois dans cette enceinte que nous parlons de ces concessions. Derrière la rhétorique de transition écologique, ce sont des vrais modèles économiques et des clientèles captives qui viennent et qui deviennent le terrain de jeu de quelques opérateurs très installés.

Notre but n'est pas de contester l'existence de ces lieux ; la Petite ceinture a besoin de culture, tant dans le 17e que dans le 18e, et de convivialité. Ce que nous contestons, c'est l'ambiguïté permanente. On ne peut pas se présenter un jour comme un acteur alternatif, le lendemain comme un opérateur économique aguerri et le surlendemain comme un relais politique de la majorité municipale ou de campagne politique de parti politique. En effet, ces lieux ne sont pas neutres, ils accueillent des événements et des programmations très marqués, et quand ils bénéficient d'un accès privilégié au foncier public et de soutiens municipaux, la question de la neutralité et de l'ouverture à tous se pose. Dans le 17e, nous avons d'ailleurs dû demander "au Hoba" de retirer des affiches explicitement politiques. Quand un lieu commun devient un espace de propagande, le problème devient démocratique. Sous couvert de tiers-lieux, on voit se constituer un monopole culturel et politique, toujours les mêmes réseaux, les mêmes codes, les mêmes partenaires. Ceux qui parlent d'ouverture finissent par verrouiller, ceux qui se présentent comme alternatifs deviennent des opérateurs officiels d'une politique institutionnalisée.

Nous demandons donc de la clarté sur les conventions d'occupation et la mise à disposition du foncier public, sur les subventions, les avantages indirects, sur les sous-traitants, sur les obligations de neutralité politique dès lors qu'un lieu bénéficie du soutien de la Ville. Le tiers-lieu ne doit pas être le faux-nez d'un militantisme subventionné, et l'alternative ne peut pas devenir un monopole. Nous ne demandons pas leur fermeture, mais de l'équité et de la transparence. A Paris, il ne peut pas y avoir d'un côté les acteurs économiques ordinaires, soumis à toutes les contraintes et, de l'autre, des réseaux privilégiés au motif qu'ils cochent les bonnes cases idéologiques.

C'est pourquoi nous appelons à un véritable état des lieux des tiers-lieux soutenus par la Ville de Paris, leurs conventions, leur modèle économique, leurs sous-traitants, leurs obligations de neutralité et de sécurité dans les lieux. A force de faire croire que tout est alternatif, on finit surtout par organiser un système de rente et d'influence.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à l'Exécutif pour une réponse.

M. Florian SITBON, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, écoutez, cela mériterait tout un débat sémantique sur ce qui est alternatif, ce qui est un tiers-lieu, etc., dans lequel je ne vais pas me lancer. Je vais m'en tenir au projet de délibération et aux deux structures qui sont dans ce projet. Au passage, je dis quand même qu'on peut essayer de concilier un objectif de transition écologique et de modèle économique. Ce n'est pas interdit. Voilà.

Le projet de délibération parle de deux lieux, "Le 360 Paris Music Factory" et "Le Hasard Ludique", et ces deux structures partagent plusieurs caractéristiques essentielles. Elles accompagnent les artistes émergents - tiens, justement, les artistes émergents -, elles défendent la diversité des esthétiques musicales et elles jouent un rôle déterminant dans la vie culturelle du 18^e arrondissement. "Le Hasard Ludique" s'est imposé en quelques années comme l'un des lieux de découverte musicale les plus dynamiques de la Capitale. Sa jauge intermédiaire lui permet d'accueillir des artistes au moment décisif de leur parcours, entre émergence et confirmation. Son travail autour des musiques actuelles, son ouverture à des scènes et des artistes encore peu représentés en France, ainsi que le développement du Festival Nyokobop, 8^e édition en 2026, contribuent à enrichir le paysage musical parisien.

"Le 360 Paris Music Factory" porte, quant à lui, un projet particulièrement original qui associe création, diffusion, actions culturelles et entrepreneuriats culturels au sein d'un même lieu, et on peut y entendre aussi bien du jazz que des musiques traditionnelles persanes, de la samba brésilienne, de la rumba cubaine ou encore des musiques d'Afrique de l'Ouest. Cette diversité n'est pas un simple affichage, elle constitue le cœur même du projet artistique du lieu et fait du "360" un acteur essentiel du dialogue entre les cultures, au cœur de la Goutte-d'Or.

Je souhaite également souligner l'ancrage territorial de ces deux structures. Toutes deux développent des actions en direction des habitants, des associations, des établissements scolaires, des publics qui ne fréquentent pas toujours les institutions culturelles traditionnelles. Elles participent ainsi à une effective démocratie culturelle au plus près des habitantes et des habitants, et dans un contexte particulièrement difficile pour le secteur musical et pour les lieux indépendants de diffusion, le soutien de la Ville vise précisément à préserver cette diversité. Une ville comme Paris a besoin de ces grandes institutions, mais elle a tout autant besoin, justement, de lieux intermédiaires, de laboratoires artistiques, d'espaces où peuvent émerger de nouveaux talents, de nouvelles esthétiques et de nouveaux publics.

Oui, nous soutenons bien ces lieux intermédiaires, c'est cette diversité que nous faisons le choix d'accompagner aujourd'hui et c'est pourquoi l'Exécutif vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix ce projet DAC 85.

Qui est pour ?

M. Florian SITBON, adjoint. - ... les deux structures.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Bien sûr, pas de problème.

On va donc commencer par le vote sur l'article 4, si cela vous convient.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4 du projet de délibération DAC 85.

Qui est favorable ?

Défavorable ? Sur l'article 4.

S'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DAC 85.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 85).

2026 DAC 86 - Subventions (120.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de manifestations culturelles et avenant à convention avec l'association "L'Onde et Cybèle".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au projet de délibération DAC 86 relatif à des subventions pour quatre structures sur des manifestations culturelles et à un avenant à la convention avec l'association "L'Onde et Cybèle".

Nous avons, de plus, un amendement et j'ai cru comprendre qu'il y aurait une demande de scrutin public. J'espère que chacun est organisé pour.

Je donne la parole à M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous allons donc débattre d'une subvention, d'une aide au Festival des cultures juives. Ce Festival des cultures juives doit continuer à exister. Pour nous, c'est une évidence. Mais son lien avec l'ambassade d'Israël nous interpelle au plus haut point et, bien sûr, surtout depuis le génocide à Gaza. Je le répète, car je crains que M. SITBON me fasse encore un faux procès, nous voulons que ce Festival des cultures juives existe, et c'est quelqu'un qui a joué de nombreux auteurs juifs et des spectacles de cabaret qui le dit.

Rappelons d'ailleurs que l'antisionisme, c'est d'abord, avant tout, et cela a été d'abord, avant tout, une question juive. Je citerai les mouvements religieux haredim, Neturei Karta, Munkatch, Edah HaHaredis, qui considèrent que le sionisme est une révolte contre la volonté divine, et certains à Jérusalem n'hésitent d'ailleurs pas à brûler le drapeau israélien. Il y a aussi un courant loubavitch aux U.S.A., très important, très antisioniste, qui a réuni des dizaines de milliers de personnes dans un stade aux Etats-Unis. Mais NETANYAHOU, en assimilant judaïsme à sa politique destructrice, crée de l'antisémitisme, car en affirmant qu'Israël est l'Etat-Nation des Juifs, il fait un amalgame entre judaïsme et la politique israélienne, et malheureusement, trop souvent des antisémites et des idiots s'en saisissent contre les Juifs. Ainsi, je le répète encore une fois, nous voulons que ce festival perdure.

Mais ce nous voulons aborder, c'est le lien inadmissible de ce festival avec l'ambassade d'Israël depuis 20 ans, qui apparaît très clairement sur le site de ce festival et sa communication. L'ambassade d'Israël représente un Etat génocidaire dont les actes sont condamnés dans le monde entier et par la C.P.I. L'Ambassadeur d'Israël en France a déclaré à plusieurs reprises que reconnaître l'Etat palestinien était une grave erreur. De plus, M. ZARKA, l'Ambassadeur d'Israël en France, agit et s'ingère dans notre vie politique. Il attaque la France systématiquement sur ses prises de position. D'ailleurs, M. ZARKA aurait dû être rappelé à l'ordre par M. BARROT. Il s'ingère donc dans notre vie politique, et on l'a vu récemment pendant les élections municipales. Mais cela ne lui suffit pas. A propos de la prochaine élection présidentielle, il a récemment appelé à voter contre Jean-Luc MÉLENCHON et il répète à l'envi que le Rassemblement national a changé.

Il est donc indispensable que ce festival et sa communication ne fassent plus référence à cette ambassade, car le judaïsme, ce n'est pas NETANYAHOU, BEN GVIK, SMOTRICH et consorts. Les Juifs, pendant des siècles, malgré les persécutions, ont œuvré pour la tolérance et le respect mutuel. Gershom Scholem, Walter Benjamin et d'autres ont œuvré au début du XXe siècle pour un Etat fédéral avec les Palestiniens. Récemment, on a vu sur les médias l'Israélien Maoz INON, un ardent défenseur de la paix qui le 7 octobre a perdu des parents dans les attentats. Maoz INON va dans les médias avec un Palestinien, Aziz ABU SARAH, qui lui aussi a perdu des parents, et ils œuvrent tous les deux pour la paix. Ce sont des Justes, ils ont tous les deux perdu des parents en octobre 2023 et, pourtant, ils agissent pour la paix. Oui, le judaïsme, ce n'est pas le gouvernement israélien.

D'ailleurs, je voudrais, puisqu'il me reste encore un peu de temps, vous alerter sur un village qui, en Israël, s'appelle Neve Shalom, qui veut dire "Oasis de paix", "Wahat as Salam" en arabe, et dans ce village, vivent à égalité des Juifs et des Palestiniens. Ces gens-là sont pourchassés et persécutés par le Gouvernement israélien, et on doit les défendre. Oui, l'ambassade d'Israël ne doit plus être un partenaire de ce Festival des cultures juives, qui doit exister. Cela est immoral et dessert le Festival des cultures juives.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je donne la parole à l'Exécutif pour une réponse sur cette prise de parole.

M. Florian SITBON, adjoint. - Comme vous le soulignez dans votre intervention, le Festival des cultures juives fait partie de la programmation artistique parisienne depuis plus de 20 ans et est célèbre à travers des lectures, expositions, concerts, le dialogue entre les cultures. Il a noué au fil des ans des partenariats avec de nombreux établissements culturels, comme la B.N.F. cette année, et bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la Région Ile-de-France.

Sa dimension internationale est visible à travers le soutien de l'Institut polonais et de l'Institut Cervantes. La Ville, attachée à l'indépendance de la programmation artistique des différents festivals qu'elle accueille, n'est pas intervenue dans la recherche de financement des organisateurs du festival. Dans le cadre de leur action habituelle pour des services culturels d'ambassade, les services culturels de l'ambassade d'Israël ont pris en charge le transport et le logement des artistes qui se produiront, notamment en concert à la salle Gaveau dans le cadre de ce festival, et c'est cette contribution qui explique la présence d'un logo de l'ambassade sur les documents du festival, contrepartie en visibilité elle aussi classique dans ce type d'échange.

Ce soutien financier permet à des artistes reconnus internationalement de venir se produire en France. Parmi eux, un premier prix du Conservatoire de Paris, diplômé de l'Ecole normale de musique de Paris - Alfred Cortot, et première guitariste à recevoir le prix Nadia Boulanger de la Fondation de France. L'orchestre a été invité à jouer à Vienne, à New York ou encore à Dubaï en 2021.

L'acceptation de ce soutien financier ne constitue en aucun cas une légitimation des actions du Gouvernement actuel de l'Etat d'Israël, mais une facilitation des échanges artistiques internationaux. Et comme vous l'écrivez, la solidarité avec les cultures juives n'implique pas le soutien à la politique d'un Etat, quel qu'il soit, évidemment. Le festival n'est d'ailleurs pas mentionné sur le site de l'ambassade d'Israël et les artistes soutenus n'ont pas formulé de prises de position politiques.

En conséquence de ces éléments portés à votre connaissance, je vous propose un vote défavorable à cet amendement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait une demande de scrutin public pour cet amendement, s'il est maintenu - j'ai l'impression qu'il est maintenu -, et j'avais une demande d'explication de vote sur cet amendement.

Je laisse donc la parole au président DURAND.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons les réserves qu'il y a sur ce Festival des cultures juives, non pas sur le festival en tant que tel mais sur un certain nombre de participants et de participantes qui affichent notamment le logo de l'ambassade d'Israël dans le cadre de leur participation et sur le site Internet du festival. Ce festival est un moment privilégié de transmission et d'héritage des cultures juives, un moment de visibilité qui est apprécié d'ailleurs par les Parisiennes et les Parisiens comme en témoigne la pérennité du festival, mais nous ne pouvons pas soutenir et donner un blanc-seing à un festival qui promeut notamment un événement qui est soutenu par l'ambassade d'Israël, dont on sait qu'elle représente un gouvernement génocidaire et d'extrême droite.

Néanmoins, nous avons étudié l'amendement porté par le Nouveau Paris Populaire qui demande qu'aucun événement organisé dans le cadre du festival ne bénéficie du soutien de parrainages, mais avec la participation officielle directe ou indirecte de l'Etat d'Israël. Ce "directe ou indirecte" nous gêne, c'est une formulation relativement vague, soumise à une grande interprétation et qui ne nous paraît pas satisfaisante. Aussi, ce que nous avons choisi de faire avec notre groupe, c'est de nous abstenir sur cet amendement, et nous demanderons par ailleurs un vote dissocié sur l'article 3 du projet de délibération et nous nous abstiendrons sur cet article 3.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

J'ouvre, à ce moment-là, le scrutin public, on va ouvrir les opérations de vote. Avis de l'Exécutif défavorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

N'oubliez pas, si vous avez des difficultés, d'enlever votre carte pour remettre votre carte pour voter.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 91

Abstention : 24

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 57

(Voir détail des votes annexe n° 10).

L'amendement n° 174 est rejeté au scrutin public.

J'ai maintenant à vous faire voter d'abord sur un vote dissocié demandé sur l'article 3.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DAC 86.

Qui est favorable à l'article 3 ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

Je sou mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DAC 86.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2026, DAC 86).

2026 DAC 161 - Subvention (72.000 euros) à l'association "Atelier des artistes en exil" et signature d'un avenant à la convention.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous en venons au projet de délibération DAC 161 relatif à l'association "Atelier des artistes en exil" et à la signature d'un avenant à la convention.

Il y a plusieurs demandes de prise de parole, notamment celle de M. Bechir SAKET.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre groupe votera évidemment ce projet de délibération avec conviction et je veux dire pourquoi. Il y a une ironie cruelle dans le monde tel qu'il va, les œuvres d'art traversent les frontières sans entrave, elles s'arrachent dans les foires internationales, circulent de biennales en biennales comme les grands crus et les produits de luxe, et pendant ce temps, les artistes qui les créent peuvent se retrouver censurés, persécutés et contraints au départ.

L'Atelier des artistes en exil s'attaque précisément à ce paradoxe. Il accompagne celles et ceux qui ont dû fuir en leur offrant des espaces de travail, un réseau professionnel, la possibilité de continuer à créer, car un artiste en exil n'en demeure pas moins un artiste qu'on ne pourrait réduire à un parcours administratif ou à la violence qu'il fuit. L'association vit aujourd'hui un moment important, elle est installée au 106, rue Brancion dans le 15^e arrondissement, elle dispose enfin d'un lieu d'accueil et de création, un ancrage qui dit quelque chose de la place que Paris entend donner aux artistes exilés, visible et active. Les portes ouvertes des 31 mai et 1^{er} juin l'ont illustré, comme l'exposition sur les grilles du square du Temple - Elie Wiesel qui est notre grande fierté à Paris Centre, rendue possible notamment grâce à la mobilisation d'Ariel WEIL, notre maire que je salue ici.

Soutenir l'Atelier des artistes en exil, ce n'est pas seulement un geste de solidarité, c'est une politique culturelle à part entière, la reconnaissance que Paris peut non seulement accueillir des vies blessées mais aussi aider à reconstruire des œuvres et des trajectoires. Dans un monde où la liberté de création recule et où les financements culturels se tendent, ce soutien prend tout son sens, et c'est pour cela que nous voterons avec beaucoup de conviction ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur SAKET, c'est toujours agréable d'avoir une prise de position d'un élu de Paris Centre.

Je donne la parole à M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous apprêtons à voter un projet de délibération en soutien à une association dont la mission est non seulement essentielle mais aussi vitale : repérer et accompagner les artistes exilés sur notre territoire pour favoriser leur intégration sociale et la poursuite de leurs projets de création. Cette structure a accompagné plus de 1.000 artistes et a su avec une réactivité exemplaire ouvrir des dispositifs d'urgence pour les artistes ukrainiens, russes et biélorusses dès 2022. Nous soutiendrons donc ce projet de délibération sans réserve.

Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur un angle mort tragique de nos politiques de solidarité : la situation des artistes et universitaires palestiniens en exil, qui semblent être aujourd'hui les grands oubliés de la solidarité nationale. Pendant que la vie culturelle et universitaire est méthodiquement anéantie à Gaza, le programme français d'accueil est interrompu. Le programme Pause, ce dispositif national d'accueil en urgence piloté par le Collège de France, a pourtant prouvé son efficacité en accueillant 744 personnes issues de 44 pays depuis sa création. Mais pour les lauréats gazaouis, ce programme est devenu une promesse de papier qui ne se réalise pas. Aujourd'hui, une cinquantaine de lauréats du programme Pause, palestiniens, sont bloqués dans l'enclave palestinienne, alors que leurs dossiers sont complets, validés à tous les échelons administratifs. Au total, ce sont 130

personnes, en comptant les familles, qui attendent un geste de la France pour être mises à l'abri, car c'est la France qui bloque.

Je voudrais vous donner des éléments vivants. C'est l'écrivaine Bayan, lauréate d'une bourse de résidence dans le Sud de la France, qui survit sous une tente depuis un an. Elle écrit : "Nous avons perdu nos bibliothèques, nos ateliers, nos salles de cours. Ce qui disparaît aussi, ce sont les espaces où l'on peut penser, débattre, imaginer l'avenir". C'est Nader, professeur de littérature française et recteur à Gaza, attendu à l'Université de Tours mais bloqué depuis avril 2025. Il confie : "A Gaza, il y a l'angoisse, l'insécurité, la pénurie de médicaments, d'eau potable, la famine, mais s'ajoute aussi l'attente, qui est un sentiment terrible, interminable et mortel". Et aussi la poétesse Alaa AL-QATRAWI, cette femme dont les quatre enfants ont été tués dans un bombardement et pour qui 80 intellectuels et personnalités dont Elisabeth BADINTER ou le prix Nobel Philippe AGHION ont signé une tribune dans "Le Monde". Malheureusement, le Gouvernement français reste sourd à son appel. Plus tragique encore, ce silence administratif est une sentence de mort. L'architecte Ahmed Shamia, qui devait enseigner à Paris, a été tué dans un bombardement en mai 2025, faute d'avoir pu être évacué à temps.

Mes chers collègues, la France bloque là où d'autres agissent - l'Espagne, la Suisse et même l'Italie, oui, l'Italie de Mme MELONI - et parviennent à organiser ces évacuations. Il n'est plus acceptable d'invoquer la seule complexité de la situation pour justifier cette inertie.

C'est pourquoi notre Conseil, le Conseil de Paris, doit exiger officiellement du Gouvernement qu'il débloque l'arrivée de ces lauréats dont les dossiers sont prêts. La Ville de Paris peut et doit aussi agir directement sur notre propre territoire. Actuellement, des artistes palestiniens, des étudiants gazaouis vivent aujourd'hui dans un dénuement total. Je pense en particulier aux 12 étudiants palestiniens scolarisés actuellement aux Beaux-Arts, qui ne survivent que grâce à la solidarité privée.

Nous demandons donc à la Ville, avec le groupe Communiste qui le fera plus tard, le déblocage de bourses d'urgence et de solutions de logement pour ces étudiants et artistes déjà présents, la création d'un fonds d'urgence dédié pour tous les artistes et intellectuels palestiniens à Paris. La solidarité ne peut pas être à géométrie variable. Soutenir les artistes en exil, c'est protéger ceux qui imaginent l'avenir là où tout est fait pour l'anéantir. Ne laissons pas la bureaucratie ou le silence étouffer les dernières voix de la culture palestinienne.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Florian SITBON pour la réponse de l'Exécutif.

M. Florian SITBON, adjoint. - Oui, merci à tous les deux de vos interventions.

Depuis près de 10 ans, l'Atelier des artistes en exil accompagne des artistes qui ont dû quitter leur pays en raison des guerres, des persécutions ou des atteintes à la liberté de création, et l'actualité n'est effectivement que trop prolix en la matière.

Aujourd'hui, ce sont près de 350 artistes originaires de nombreux pays, de l'Ukraine à l'Iran, de l'Afghanistan à la Palestine ou au Soudan, qui bénéficient d'un accompagnement social, juridique, artistique leur permettant de poursuivre leur parcours de création dans notre Ville. Au-delà de cet accompagnement individuel, l'association contribue à enrichir la vie culturelle parisienne à travers son festival "Visions d'exil", ses expositions, ses ateliers, ses actions d'éducation artistique et culturelle et même des cours de F.L.E. pour les artistes qui arrivent. Elle fait vivre concrètement les valeurs de liberté, d'ouverture et de dialogue entre les cultures, qui sont au cœur de la Ville de Paris. Je tiens à saluer en la matière l'action de ma collègue Audrey PULVAR mais aussi celle, très engagée pour cette association, de Geneviève GARRIGOS.

Alors que les artistes sont souvent parmi les premières victimes des régimes autoritaires et des conflits, soutenir l'Atelier des artistes en exil, c'est défendre la liberté de création, le droit à l'expression et la place de la culture comme facteurs d'émancipation et d'intégration.

Et puisque ce projet de délibération me donne l'occasion de revenir sur leur implantation dans le 15^e arrondissement, je souhaite rappeler le rôle essentiel qu'ils jouent dans le paysage culturel local, au cœur du quartier Brassens-Brancion-Périchaux, où l'association a su trouver sa place dans un écosystème particulièrement fertile, avec le Théâtre Silvia Monfort, la Source Garouste, le marché du livre ancien et, un peu plus loin, La Ruche. Comme point d'ancrage de cet ensemble, une adresse, le 106, rue Brancion, ancien bureau des abattoirs de Vaugirard, aujourd'hui en mutation, pour devenir des espaces de pratique artistique, une priorité de notre mandature.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, bien sûr, à adopter ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération qui me semble consensuel.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 161).

2026 DAC 234 - Subventions (22.000 euros) à deux associations organisant des événements littéraires : CIRCE (6e) et "Les Belles Absentes" (20e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DAC 234 relatif à des événements littéraires, CIRCE et "Les Belles Absentes".

Il y avait une demande de prise de parole de Mme Alexandra JARDIN.

Non ? A priori, pas de prise de parole, donc pas de besoin de réponse de l'Exécutif ? Non plus.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAC 234.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2026, DAC 234).

2026 DICOM 20 - Convention de mise à disposition de matériel en faveur de la Fédération internationale des journalistes (F.I.J.) pour l'événement "Rassemblement en l'honneur des journalistes du monde entier".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au projet de délibération DICOM 20 : convention de mise à disposition de matériel en faveur de la Fédération internationale des journalistes.

J'ai plusieurs demandes de prise de parole, que je sais concises, et nous commençons par Mme Hélène BIDARD pour le groupe CP.

Mme Hélène BIDARD. - On commence par la plus à gauche de l'Assemblée. Nous examinons un projet de délibération qui pourrait sembler protocolaire, en plus pour une initiative qui s'est déjà tenue. Il s'agit du soutien de la Ville de Paris au congrès du centenaire de la Fédération internationale des journalistes. Mais derrière cette subvention, il y a un enjeu profondément démocratique. Il y a 100 ans, en 1926, Paris voyait naître la Fédération internationale des journalistes, et 100 ans plus tard, cette organisation représente aujourd'hui plus de 600.000 journalistes à travers le monde et elle a choisi de revenir dans sa ville de naissance.

Ce choix, c'est un honneur pour notre Ville, mais il est aussi un rappel de nos responsabilités. En effet, défendre la liberté de la presse en 2026, c'est dénoncer les emprisonnements des journalistes dans les régimes autoritaires, mais c'est aussi s'interroger sur ce qui menace et pèse sur l'information dans nos propres démocraties.

Je veux à ce titre saluer les combats portés par les organisations représentatives de la profession, les syndicats, en citant notamment le S.N.J.-C.G.T. Ces derniers mois, ils ont alerté avec force sur la concentration croissante des médias entre les mains d'un nombre toujours plus restreint d'acteurs économiques, cette concentration qui menace le pluralisme de l'information, la diversité des points de vue et l'indépendance des rédactions. Or, dans une démocratie, l'information ne peut devenir le monopole de quelques puissances financières ou industrielles. Le S.N.J.-C.G.T. alerte également sur la précarisation croissante de la profession. Derrière les grands titres de presse et les chaînes d'information, il y a des journalistes confrontés à des restructurations, à la multiplication des statuts précaires, à une dégradation de leurs conditions de travail. Défendre la liberté de la presse, c'est aussi défendre celles et ceux qui produisent l'information, leurs conditions de travail, les enquêtes et l'indépendance.

Le syndicat a également alerté sur le développement de l'intelligence artificielle dans les médias, non pas pour refuser l'innovation technologique mais pour garantir que celle-ci ne se fasse pas au détriment de l'emploi, de la qualité de l'information, de la vérification des faits, de la protection des sources aussi, et de l'indépendance éditoriale. Je veux également rappeler que la liberté de la presse est indissociable du combat pour l'égalité. La Fédération internationale des journalistes a fait d'ailleurs de l'égalité entre les femmes et les hommes l'un de ses objectifs fondamentaux, et nous savons que les femmes journalistes demeurent confrontées à des discriminations de carrière, à des violences sexistes et sexuelles ainsi qu'à du harcèlement massif lorsqu'elles prennent la parole publiquement et sur les réseaux sociaux.

Au-delà des débats de principe, je voudrais évoquer aujourd'hui une situation concrète qui nous rappelle que la liberté de la presse demeure un combat quotidien. Je souhaite que ce Conseil de Paris soit aussi l'occasion de parler de Christophe GLEIZES. Journaliste français, collaborateur notamment à "So Foot" et "Society", il est aujourd'hui emprisonné en Algérie après avoir été condamné à 7 ans de prison pour apologie du terrorisme et propagande, alors qu'il ne faisait qu'enquêter sur un club de la jeunesse sportive de Kabylie. Christophe GLEIZES est aujourd'hui

encore un journaliste français incarcéré à l'étranger. Ce 16 juin, cela fait 350 jours qui se sont écoulés depuis la condamnation du journaliste originaire du Lot-et-Garonne.

Cette condamnation est directement liée à l'exercice de son métier. Ce qui lui est notamment reproché relève de rencontres, de contacts, d'entretiens réalisés dans le cadre de son travail journalistique. Autrement dit, ce sont les méthodes mêmes de l'enquête journalistique qui sont mises en cause. Cette situation est profondément préoccupante. Un journaliste français peut être emprisonné pour avoir rencontré ses sources ; c'est l'ensemble de la presse et de la liberté d'informer qui est ainsi fragilisé. Christophe GLEIZES a renoncé à son pourvoi en cassation, ce qui, selon Maxime, son frère, ouvre la voie à une grâce présidentielle en Algérie.

A cette occasion et parce qu'il n'a toujours pas été libéré, je souhaite que notre Conseil puisse de nouveau exprimer sa solidarité avec Christophe GLEIZES, avec sa famille, avec ses proches, avec l'ensemble des journalistes détenus pour avoir exercé leur métier, comme nous l'avons fait en novembre dernier ici même pour Christophe GLEIZES. Je pense que son portrait devrait être devant l'Hôtel de Ville tant qu'il ne sera pas libéré, pour ne pas oublier sa situation et interpeller publiquement. Monsieur le Maire, d'ailleurs, il s'était exprimé et nous l'avons exprimé en Conseil de Paris, nous devons profiter de cette Coupe du monde de foot masculin comme une caisse de résonance pour alerter l'opinion internationale. Le visage de Christophe GLEIZES devrait être sur la Mairie, comme l'avait fait d'ailleurs le maire de Paris Centre en décembre dernier. Nous devrions relayer cette demande de R.S.F. Organisons un événement public de soutien à Christophe GLEIZES pendant la Coupe du monde de foot masculin, comme nous l'avons d'ailleurs collectivement demandé à travers un vœu qui a été voté et adopté en novembre 2025 dans cette Assemblée.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Hélène BIDARD. - Nous avons une responsabilité vis-à-vis de lui, vis-à-vis de la liberté de la presse. Les débats éclairés par des faits, par l'enquête, par la contradiction, la pluralité, ce sont des piliers de notre démocratie, de notre République, défendons-le sans attendre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU. Madame la Présidente...

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rejoins les propos de ma collègue concernant la liberté d'expression concernant la situation des journalistes et ce qu'elle représente aussi bien au niveau français, national qu'au niveau international. Oui, évidemment, c'est une profession qui est largement menacée, c'est une profession qui subit des menaces et des pressions de toutes parts. Je veux parler de quelques-unes d'entre elles, car ce sont quand même celles qui nous ont le plus traumatisés ces dernières années et, surtout, celles qui marquent un véritable tournant.

En effet, vous savez qu'entre 2023 et aujourd'hui, plus de 300 journalistes ont été délibérément ciblés, tués, assassinés par l'armée israélienne, que ce soit au Liban ou en Palestine. Et ce changement d'approche, finalement, sur les journalistes qui fait que désormais ils sont considérés comme des terroristes par un Etat nous fait basculer dans un autre monde, celui où les journalistes, censés informer, documenter, censés permettre de faire émerger un récit et une vérité, sont la cible pour justement empêcher que l'histoire de gens qui sont bombardés, qui sont menacés dans leur vie soit racontée.

Ce tournant est important. On doit célébrer, bien sûr, avec la Fédération internationale des journalistes, centenaire, mais qu'on ne se fasse pas d'illusions sur la situation aujourd'hui des journalistes, qui sont plus que jamais en danger. Ma collègue a rappelé aussi le rôle des oligarques et des puissances de l'argent sur cette profession. Dans notre pays, et ce n'est pas faute d'avoir alerté pendant des années - Acrimed notamment faisait partie des premiers à alerter - on assiste à la concentration des médias entre les mains d'industriels. Aujourd'hui, on se retrouve dans une situation où les oligarques ne cachent même plus leur projet politique, idéologique et où il est très difficile de distinguer le militant d'extrême droite du journaliste dans de nombreux médias. C'est vrai aussi dans des médias moins extrémistes où il est difficile de distinguer un journaliste indépendant d'un journaliste qui sert les intérêts de son actionnaire principal.

C'est visible notamment à Paris et, du coup, je me permets de vous parler un peu de la situation parisienne. En effet, pendant la campagne municipale, j'ai attiré l'attention sur le fait que Paris n'était pas très bien dotée au niveau de la presse et des médias associatifs ou libres parisiens. On a un véritable déficit dans ce domaine. Vous savez que le seul journal qui couvre tout Paris, c'est "Le Parisien", qui est entre les mains de Bernard ARNAULT, journal qui a ses qualités et ses défauts. En tout cas, aujourd'hui, il nous sert pour beaucoup de source d'information sur ce qui se passe dans notre Ville et dans les environs en Ile-de-France, et je crois qu'il est important que la Ville de Paris joue son rôle pour soutenir les médias associatifs et la presse associative.

Or, celle-ci est menacée aussi par les coupes budgétaires au niveau national et par le manque de soutien des collectivités territoriales. J'avais proposé qu'on mette en place une Maison des médias et de la presse associative pour que l'on puisse soutenir la création, que ce soit dans nos arrondissements ou au niveau parisien. Aujourd'hui, on a de nombreuses associations de radios associatives qui ne trouvent pas de locaux, de studios pour pouvoir enregistrer, émettre et produire des contenus dans tous les domaines. On a un déficit d'information et j'en veux pour

preuve, par exemple, le développement sur Facebook, sur Instagram ou sur les réseaux sociaux de pages d'information qui touchent à des quartiers, à des arrondissements. C'est très bien, cette vivacité, mais je crois que notre Ville aurait tout intérêt, par exemple, à soutenir la pression de journaux, de "feuilles de chou" - appelez-les comme vous voulez -, des journaux locaux qui permettent à la fois d'informer et de s'exprimer, que ce soit pour les associations ou pour les habitants, même dans le cadre d'initiatives privées, pourquoi pas, l'essentiel étant qu'on ait une profusion, comme cela, de médias associatifs locaux qui ne soient pas dominés par des oligarques, qui ne soient pas non plus des médias étatiques ou officiels ou ce genre de choses.

Je crois que nous avons un rôle à jouer en la matière. Je suis très heureuse qu'on célèbre les 100 ans de la Fédération internationale des journalistes, sachant que R.S.F. fait aussi un travail extraordinaire dans la défense des journalistes et de la liberté d'expression. Je crois que c'est important de célébrer, de soutenir ces événements, mais on peut le faire tout au long de l'année, en tant que collectivité, en ayant des projets de soutien à des médias locaux, à de la presse locale, à des radios associatives locales.

C'était le sens de mon propos. Je vous remercie pour votre attention, j'ai profité de l'occasion de ce projet de délibération pour rappeler les positions qui sont celles du Nouveau Paris Populaire.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Il y avait... Je ne sais pas si c'est maintenu, j'avais un deuxième intervenant de votre groupe. Monsieur TIMSIT, vous souhaitiez compléter le propos de votre présidente ?

M. Roland TIMSIT. - Tout à fait. Monsieur le Maire, chers collègues, depuis le début du génocide à Gaza, nous voyons se multiplier des gestes symboliques, mais la réalité à laquelle font face les structures de soutien et les exilés palestiniens est tout autre : ils se heurtent quotidiennement au mur de l'administration française. Aujourd'hui, la solidarité ne peut plus se contenter de mots, elle doit se traduire par des actes contre l'inertie institutionnelle et gouvernementale. L'urgence est d'abord humaine et administrative.

Je le répète, il faut parler des chiffres du programme "Pause" : 33 lauréats dont les dossiers sont validés sont toujours bloqués sous les bombes à Gaza, et 54 autres attendent depuis janvier 2026 une évacuation dite sous conditions. Pour certains, l'attente dure depuis novembre 2024. Ce ne sont pas des dossiers, ce sont des vies en sursis. Parmi eux, 17 journalistes correspondant pour nos grands médias nationaux comme Radio France, T.F.1, France Télévisions attendent toujours leurs visas. Ces hommes et ces femmes ont été nos yeux et nos voix sur le terrain ; la France leur doit protection. Je pense ainsi à Mahmoud AL-SHAER, dont le visa a été délivré par l'Espagne mais qui reste bloqué à Madrid. Il faut une volonté politique ferme pour obtenir son transfert vers la France.

Ensuite, il y a la responsabilité politique de notre Ville. La Mairie de Paris doit peser de tout son poids auprès du Ministère de l'Intérieur pour débloquer ces dossiers, mais elle doit aussi balayer devant sa porte. Comment pouvons-nous maintenir un accord de coopération avec la municipalité de Tel-Aviv alors que celle-ci met son cadastre à la disposition de l'armée israélienne et collabore avec des entreprises de l'armement comme "Elbit Systems" ? Ce partenariat doit être réexaminé à l'aune des crimes de guerre documentés.

Enfin, il y a l'urgence de l'accueil ici à Paris. Les associations s'épuisent à pallier les manquements de l'Etat. Elles assurent seules le soutien psychologique, les permanences juridiques et l'aide financière d'urgence aux Palestiniens. Nous demandons à la Ville de Paris de mettre en œuvre des mesures concrètes : l'accès facilité à la domiciliation et le renforcement des dispositifs de soutien psychologique et juridique, l'octroi de bourses d'urgence et de logements sociaux pour les rescapés gazaouis déjà présents à Paris, le soutien aux procédures judiciaires internationales pour que justice soit rendue aux victimes civiles et aux journalistes assassinés.

Pour conclure, nous formons un vœu symbolique mais puissant, que Nabil DIAB, seul journaliste de Gaza actuellement présent à Paris et qui a documenté le génocide pendant deux ans, puisse être invité à s'exprimer officiellement ici, à l'Hôtel de Ville. Ne laissons pas les appels à la paix devenir un écran de fumée derrière lequel on ignore le sort de ceux qui ont tout perdu. Passons du symbole à l'action.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

J'avais Mme Laëtizia VIPARD pour le groupe GESP.

Mme Laëtizia VIPARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons évidemment ce projet de délibération qui permet à la Ville de Paris d'apporter son soutien à la Fédération internationale des journalistes à l'occasion de son congrès organisé en l'honneur des journalistes du monde entier. Je veux d'abord rappeler le contexte dans lequel intervient ce projet de délibération.

Partout dans le monde, des journalistes sont aujourd'hui attaqués parce qu'elles et ils font leur métier : enquêter, documenter, raconter, révéler ce que certains pouvoirs voudraient cacher. A Gaza, des journalistes palestiniens travaillent dans des conditions effroyables au cœur d'un conflit devenu l'un des plus meurtriers de l'histoire récente pour les professionnels des médias, avec près de 300 journalistes tués entre octobre 2023 et

décembre 2025. En Ukraine, des journalistes sont tués alors qu'ils couvrent la guerre, notamment par des frappes de drones, ce qui nous rappelle combien les reporters de guerre sont désormais exposés à des formes de violence de plus en plus ciblées. Au Soudan, la guerre civile rend le travail d'information extrêmement dangereux, dans un pays où documenter les crimes, les déplacements de populations et les violences armées expose directement celles et ceux qui informent. Au Mexique, des journalistes continuent d'être assassinés ou portés disparus, souvent parce qu'ils enquêtent sur la corruption, les pouvoirs locaux ou le crime organisé. Et au Mali, très récemment encore, des journalistes ont été arrêtés et poursuivis dans un contexte de répression croissante de la liberté de la presse.

Aujourd'hui, informer est devenu une activité à risque. Les journalistes peuvent être tués sur les théâtres de guerre, emprisonnés par des régimes autoritaires, menacés par des groupes criminels ou réduits au silence par des pressions judiciaires et politiques. Et la France n'est pas épargnée, non par les balles ou les geôles mais par une pression diffuse sur les rédactions, les concentrations de médias aux mains de quelques intérêts privés en lice avec l'extrême droite et par un recul mesurable de notre rang dans les classements internationaux de la liberté de la presse. Pas la même violence, mais c'est le même mouvement.

Défendre les journalistes, c'est défendre notre droit collectif à savoir. Sans journalistes libres, il n'y a pas de vérité partagée, sans vérité partagée il n'y a pas de débat démocratique, et sans débat démocratique, il ne reste que la propagande, la peur, les rumeurs et les pouvoirs qui parlent seuls. C'est pour cela que la liberté de la presse n'est jamais un sujet secondaire, elle est une condition de toutes les autres libertés.

Face à cette réalité, il existe des organisations qui se mobilisent pour défendre les journalistes, et parmi elles, la Fédération internationale des journalistes occupe une place particulière. La F.I.J. a été fondée en 1926, elle fête donc aujourd'hui ses 100 ans, 100 ans de solidarité internationale entre journalistes, 100 ans de défense de la liberté de la presse mais aussi des droits sociaux, de la sécurité, de l'indépendance et de la dignité des professionnels des médias. Ce point est important, la F.I.J. n'est pas seulement une organisation de défense abstraite de la liberté d'informer, c'est aussi une organisation syndicale internationale. Elle rappelle que la liberté de la presse suppose aussi des journalistes protégés, reconnus, correctement formés, capables d'exercer leur métier sans peur, sans précarité excessive, sans pression politique ou économique. Elle représente aujourd'hui des centaines de milliers de journalistes à travers le monde, réunis dans des syndicats et associations de très nombreux pays, et le fait que son congrès du centenaire ait été organisé à Paris a une portée symbolique forte.

Paris accueille une organisation née il y a un siècle pour organiser la solidarité internationale des journalistes, à un moment où cette solidarité est plus nécessaire que jamais. Ce combat que mène la F.I.J., Paris le soutient. Et derrière cette convention qui peut apparaître comme un acte administratif, il y a un geste politique clair. Paris dit qu'elle se tient aux côtés des journalistes, Paris dit que la liberté de la presse n'est pas une liberté secondaire, qu'elle est une condition de toutes les autres. Notre Ville a déjà accueilli et soutenu des journalistes menacés, des voix libres, des femmes et des hommes contraints à l'exil pour avoir simplement voulu informer. Nous avons récemment pu échanger avec Mortaza BEHBOUDI, journaliste franco-afghan dont le parcours rappelle ce que coûte parfois le fait de documenter la réalité d'un pays livré à l'autoritarisme et à la violence.

C'est cela que nous voulons continuer à défendre. Soutenir les journalistes, ce n'est pas défendre une profession parmi d'autres, c'est défendre le droit des peuples à savoir et à agir. C'est pourquoi notre groupe votera ce projet de délibération avec conviction.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

La réponse est à Florian SITBON pour l'Exécutif.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci à tous les intervenants.

Je veux souligner que c'est évidemment une préoccupation qui nous rassemble, importante pour le Maire de Paris, puisqu'il a voulu que l'adjointure que je porte soit également l'adjointure aux médias libres, et nous ferons évidemment des propositions d'action prochainement.

Ce projet de délibération ici présenté peut sembler modeste dans sa forme, il porte sur la mise à disposition de matériel municipal à l'occasion d'un rassemblement organisé par la F.I.J., la Fédération internationale des journalistes, mais derrière cette convention, vous l'avez rappelé, se trouve une cause qui, elle, est essentielle. En 2026, la Fédération internationale des journalistes célèbre son centenaire, forte de représenter 600.000 professionnels des médias dans plus de 140 pays, et ce n'est pas un hasard si cette commémoration se tient à Paris. C'est ici même que cette organisation est née il y a 100 ans.

Depuis un siècle, la F.I.J. défend partout dans le monde celles et ceux qui nous permettent de comprendre le monde : les journalistes. Elle défend leurs droits sociaux, leur indépendance, leur sécurité mais aussi un principe fondamental de nos démocraties, la liberté d'informer. Partout dans le monde, des journalistes sont emprisonnés, menacés, contraints à l'exil ou parfois assassinés parce qu'ils exercent leur métier. Dans de trop nombreux pays, la désinformation organisée, les pressions politiques, les intérêts économiques ou les conflits armés fragilisent le travail de celles et ceux qui cherchent à établir les faits. Même dans nos démocraties occidentales, qu'on pensait pourtant à l'abri, il faut toujours, en 2026, nommer un adjoint aux médias libres.

Dans ce contexte, Paris a une responsabilité particulière. Capitale des droits humains, ville d'accueil des combats démocratiques, notre Ville doit être aux côtés de celles et ceux qui défendent la liberté d'expression et le droit à une information libre, pluraliste et indépendante. Le rassemblement organisé il y a quelques jours sur le parvis de l'Hôtel de Ville à l'occasion de la Journée mondiale de liberté de la presse s'inscrit pleinement dans cette tradition. C'est aussi tout un écosystème qui s'y engage au quotidien. Des structures comme la Maison des journalistes dans le 15^e arrondissement, que je salue, qui accueille et accompagne des journalistes contraints à l'exil, rappellent concrètement ce que signifie protéger la liberté d'informer lorsqu'elle est menacée. Et à l'échelle de nos institutions, le rôle de régulation et de garantie du pluralisme assuré par l'Arcom, dont on espère parfois plus de réactivité mais qui, ces derniers jours, en a montré, est également un pilier essentiel de cet édifice démocratique. Je veux d'ailleurs saluer l'engagement constant d'Audrey PULVAR, dont la délégation aux relations internationales contribue à faire vivre cette vocation universaliste de Paris, et son soutien aux défenseurs des libertés fondamentales partout dans le monde.

Enfin, je souhaite, comme certains d'entre vous l'ont fait, profiter de cette intervention pour adresser une pensée à Christophe GLEIZES, journaliste français toujours détenu en Algérie. A travers lui, nous pensons à toutes celles et à tous ceux qui paient parfois au prix fort leur engagement à informer. A l'heure où certains remettent en cause la légitimité même du travail journalistique, où les discours de haine, les campagnes de désinformation et les logiques de censure progressent, il nous appartient de réaffirmer avec force que la démocratie a besoin d'une presse libre, de médias indépendants, de journalistes protégés. C'est le sens de l'engagement de la Ville de Paris et c'est le sens de ce projet de délibération, que je vous invite évidemment à voter.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 20.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DICOM 20).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au chantage financier de la direction de Canal+ sur la création cinématographique.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la lutte contre la concentration des pouvoirs culturels et médiatiques de Bolloré et pour le démantèlement de son trust.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe maintenant à l'examen de vœux non-rattachés et nous avons, pour commencer, un vœu n° 50 relatif à la situation... S'il vous plaît, merci.

Le vœu n° 50 et je donne la parole à M. DURAND-RAUCHER pour le présenter.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La période que nous vivons est particulière. Nous voyons l'extrême droite monter dans de nombreux pays en Occident mais aussi au Moyen-Orient, on voit l'extrême droite gagner des élections, ORBAN a été au pouvoir pendant des années et des années avec les dégâts que l'on connaît sur le secteur culturel en particulier, et en France, à Paris, on voit l'extrême droite défilé et parfois attaquer en plein Paris des rassemblements. L'année dernière, c'étaient des personnes qui voulaient regarder un film. L'extrême droite est extrêmement violente et, on le voit à chaque fois, plus la parole est libérée, plus la violence s'exerce.

Dans ce contexte, des milliardaires, des multimilliardaires qui se revendiquent proches d'une extrême droite chrétienne, rachètent massivement qui des journaux, qui des chaînes de télévision. On a vu la Commission sur l'audiovisuel public commencer à vouloir mettre la pression, par l'intermédiaire de députés qui ne se revendiquent même pas directement de l'extrême droite même s'ils en sont les alliés, pour dire que l'audiovisuel public ne serait pas assez neutre. On a même vu une grande maison d'édition rachetée par un milliardaire, qui tout d'un coup avait licencié le directeur des publications, et, de manière générale, il y a un risque de pression sur les producteurs et les créateurs.

Ainsi, en marge du Festival de Cannes, une tribune a été signée par de nombreux personnels, et pourtant, Maxime SAADA, directeur de Canal+, a décidé que c'était un problème et qu'il ne voulait plus travailler avec les signataires. Eh bien, au contraire, nous, nous devons montrer que nous sommes...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - ... en soutien, et donc, nous appelons tout le monde à soutenir les créateurs pour continuer de dire qu'ils veulent défendre la liberté...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - ... d'expression et le droit de créer librement...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - ... et nous pensons qu'il est important que toute la Ville le soutienne.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je donne la...

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Florian SITBON pour deux minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Les deux vœux ne sont pas groupés, n^{os} 50 et 51 ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'était la question que j'allais poser. Visiblement, non, puisqu'il y a des réponses différentes de l'Exécutif, si j'ai bien compris. Mais c'est à vous de me le dire.

M. Florian SITBON, adjoint. - Je vais répondre aux deux vœux en même temps, si les groupes m'y autorisent.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Pas de problème.

Est-ce que, Monsieur TIBERTI, vous souhaitez présenter le vôtre en même temps ? Ce sera plus simple, effectivement.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci.

M. Adrien TIBERTI. - Mes chers collègues, notre vœu pose une question politique majeure : voulons-nous encore d'une culture libre, pluraliste, vivante ou acceptons-nous qu'elle soit progressivement confisquée par quelques puissances financières et idéologiques ?

Depuis des années, les coupes budgétaires de l'Etat imposées aux politiques culturelles fragilisent l'ensemble du secteur. Elles mettent en difficulté les établissements, les associations, les lieux de création, alors même que leurs coûts augmentent et que leurs modèles économiques sont de plus en plus précaires. Pendant que les financements publics se raréfient, les grands groupes privés avancent leurs pions avec la complicité du Gouvernement. Eh non, cela n'a rien d'un hasard, c'est une stratégie.

Le groupe Bolloré en est l'illustration la plus brutale. Il étend son emprise sur les journaux, les chaînes de télévision, l'édition, la diffusion, les salles de spectacle et désormais l'exploitation cinématographique. CNews, Europe 1, "Le J.D.D.", Hachette, Prisma Media, Canal+, l'Olympia, le Casino de Paris, partout la même logique est à l'œuvre : concentrer, contrôler, orienter. Et cette concentration est au service d'une ligne réactionnaire. Quand des salariés dénoncent des licenciements massifs, quand des éditeurs, des journalistes, des artistes alertent sur les pressions qu'ils subissent, quand plus de 1.600 professionnels du cinéma signent la pétition "Zapper BOLLORÉ", il ne s'agit pas d'un caprice corporatiste, c'est un signal d'alarme démocratique.

Non, la culture ne peut pas être réduite à une marchandise, elle est un bien commun. Et c'est précisément parce que Paris est une capitale culturelle majeure que nous avons ici une responsabilité particulière : ne pas laisser faire, ne pas banaliser cette concentration, ne pas regarder ailleurs pendant qu'un monopole idéologique s'installe.

Ce vœu dit clairement que la Ville de Paris doit se tenir aux côtés de celles et ceux qui défendent une culture indépendante accessible à toutes et tous et doit protéger les appétits d'un seul groupe. Si nous ne le faisons pas, nous laisserons s'installer une idée redoutable, celle qu'un milliardaire peut décider seul de la parole, de l'image, de la création et, à terme, du sens même du débat public. Si je peux résumer ce vœu en un slogan, il est simple : la Capitale contre le capital.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, M. SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci de vos deux vœux, proposés par les groupes Ecologiste et Communiste, dont nous débattons aujourd'hui et qui portent un même enjeu déterminant : les conditions de la liberté de création dans notre espace démocratique.

Ce à quoi nous assistons avec, semble-t-il, davantage de virulence, de décomplexion aussi et de moyens, et c'est sans doute l'aspect le plus dangereux, n'est pas une succession de polémiques isolées, c'est une accumulation d'offensives de moins en moins masquées qui dessinent une tendance alarmante. Alors, nous martelons, et c'est mon rôle aussi ici, notre rôle à tous, rassemblés ici, notre soutien sans aucune forme d'ambiguïté au milieu des professionnels du cinéma qui ont alerté sur les risques des phénomènes de concentration sur l'indépendance de la création.

Les déclarations du président de Canal+ ont provoqué une onde de choc. L'accès aux financements et donc la possibilité de faire exister son œuvre seraient conditionnés à la bienveillance à l'égard des puissants, pas toujours recommandables. Je veux dire aux signataires : la Ville de Paris est à vos côtés.

Dans l'édition, l'éviction d'Olivier NORA de Grasset a marqué une rupture révélant cette emprise insupportable sur des maisons dont l'indépendance éditoriale est pourtant la condition même de leur crédibilité. Nous sommes allés

rencontrer les auteurs de chez Grasset avec ma collègue Marine ROSSET au Théâtre de la Concorde, et je veux dire à ces autrices et à ces auteurs : la Ville de Paris est à vos côtés.

A Paris, même Barbara BUTCH, directrice artistique de cette 25e édition de "Nuit Blanche", a fait l'objet pendant des mois de campagnes de haine crasse. Jean HOSTACHE, chorégraphe dans l'espace public, a été harcelé pour le soutien de l'action publique envers son travail, qui doit précisément garantir une création libre, accessible et indépendante. Et le 6 juin dernier, lors de "Nuit Blanche", des militants catholiques intégristes ont agressé des élus de la République dans une église accueillant une œuvre programmée. Ces différentes offensives répondent au même agenda réactionnaire : fragiliser les conditions qui permettent aux artistes de créer librement, aux artistes citoyens d'accéder à une diversité d'œuvres, de récits et de points de vue. Je veux dire aux artistes : la Ville de Paris sera toujours à vos côtés.

Face à cela, Paris, capitale culturelle historique, a une responsabilité donc historique et sera toujours la Capitale de la liberté de création et la Capitale de la liberté d'expression. C'est pourquoi nous soutenons ces vœux, c'est pourquoi nous appelons l'Etat à renforcer le cadre législatif garantissant le pluralisme de l'information et l'indépendance de la création, et c'est pourquoi, surtout, de façon inédite, nous proposons de doter Paris d'une capacité d'action permanente pour prévenir, pour alerter et défendre la liberté de création, la diversité de la diffusion culturelle, le pluralisme médiatique et l'esprit critique.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 50 déposé par le groupe Ecologique et Social de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 82).

Il y avait une demande d'explication de vote, je crois, de la part de M. TIMSIT sur le vœu n° 51 ? Non.

Monsieur SITBON, l'avis est favorable si amendé ou favorable sur le... ?

M. Florian SITBON, adjoint. - Oui, on a effectivement proposé un léger amendement pour rassembler nos propositions. Donc vœu groupe ESP, favorable, et vœu groupe CP, favorable si amendé.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Très bien.

Je le mets aux voix, à main levée, ainsi amendé.

Qui est favorable ?

Pardon ? Oui. Est-ce que vous acceptez l'amendement ? Pardon.

Je le mets donc aux voix, à main levée, et je m'excuse, Monsieur TIBERTI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 83).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la programmation des spectacles de Patrick BRUEL à Paris en septembre et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le vœu n° 52 relatif à la programmation des spectacles de Patrick BRUEL à Paris et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, avec une demande de prise de parole de Mme Jeanne OUVRET pour présenter le vœu.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu ne parle pas seulement d'une personnalité, il parle d'un choix de société. Tout d'abord, toutes nos pensées vont à toutes les femmes et à tous les enfants victimes de violences sexistes et sexuelles, et elles vont en particulier à au moins 30 femmes qui ont témoigné de violences, de comportements sexuels non consentis visant Patrick BRUEL ainsi qu'à au moins 13 femmes ayant déposé plainte pour viol, tentative de viol, agression sexuelle. Nous voulons leur dire que nous les croyons et que nous espérons que toute justice sera faite.

Aujourd'hui, mes chers collègues, j'ai 24 ans, je suis née en 2002, je suis la plus jeune de ce Conseil et je veux vous dire que ma génération ne veut pas, n'acceptera pas de vivre une vie de violence, de domination, d'oppression, d'inégalité que nous imposent les hommes et ce système patriarcal. Nous refusons que notre société continue à

fermer les yeux comme elle l'a fait avec les témoignages, les alertes et les accusations visant Patrick BRUEL depuis tant d'années. Au côté des générations qui nous précèdent, nous sommes déterminés à mettre fin aux privilèges des hommes puissants et aux mécanismes qui réduisent au silence, n'écoulent pas, minimisent et invisibilisent la parole des femmes et des minorités de genre victimes de violences.

Ce n'est pas l'affaire de quelques hommes. En 2024, se sont déclarées 1.200 victimes de violences sexuelles alors que 94 % d'entre elles ne portent pas plainte. Cela concerne bien tous les hommes et vous demande à chacun de vous interroger sur votre comportement, votre rapport au pouvoir et sur les privilèges dont vous disposez. Alors que M. Patrick BRUEL a été mis en examen pour viol, tentative de viol, agression sexuelle, harcèlement sexuel et placé aujourd'hui sous contrôle judiciaire, le groupe Ecologiste et Social de Paris demande à chaque salle parisienne de ne plus programmer et de renoncer à la tenue des concerts de Patrick BRUEL, et nous attendons de l'Exécutif qu'il fasse de même.

Nous demandons également à la Ville de Paris de travailler avec les acteurs culturels sur leurs pratiques de programmation, de travailler sur les conditions...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Jeanne OUVRET. - ... des financements publics et de prendre des engagements clairs en matière de lutte contre les V.S.S.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame OUVRET.

Je donne la parole à Florian SITBON pour la réponse de l'Exécutif.

M. Florian SITBON, adjoint. - Mes chers collègues, chère Jeanne OUVRET, l'affaire Patrick BRUEL soulève des questions auxquelles les responsables publics ne peuvent se dérober. Comment accompagner la transformation des pratiques dans le secteur culturel, comment agir avec responsabilité lorsque des procédures judiciaires sont en cours, sans se substituer ni à la justice ni aux acteurs qui détiennent la responsabilité de la programmation ? Comme l'a déclaré le Maire de Paris, nous considérons qu'au regard de la gravité des faits reprochés et des procédures en cours - depuis, il a même été mis en examen -, Patrick BRUEL devrait suspendre de lui-même ses représentations publiques le temps que la justice puisse accomplir son travail.

Mais la responsabilité de la Ville ne se résume pas à prendre position sur une situation particulière. Notre responsabilité est d'agir là où nous disposons de leviers et de penser ces leviers. C'est précisément le sens du travail engagé depuis plusieurs mois avec les acteurs culturels parisiens pour renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et sur mineurs. La Ville introduit, dès ce Conseil de Paris, de nouvelles obligations historiques dans les conventions et notifications de subventions, qui ont vocation à s'appliquer aux plus de 1.000 acteurs culturels que la Ville accompagne. Ces nouvelles dispositions prévoient la mise en place de protocoles dédiés, la désignation de référents formés, le renforcement des actions de sensibilisation, l'amélioration des procédures de signalement ainsi qu'un suivi renforcé des situations traitées.

Les aides publiques ne peuvent plus être pensées indépendamment des responsabilités qui les accompagnent. C'est le sens du mouvement engagé aujourd'hui par la Ville de Paris. Nous assumons une progressive conditionnalité des aides publiques en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et sur mineurs. C'est devenu une nécessité et, disons-le, une évidence. Nous n'avons pas vocation à nous substituer aux programmeurs. En revanche, nous avons le devoir d'assumer pleinement nos responsabilités de collectivité publique, de partenaire et de financeur de la vie culturelle en fixant un cadre exigeant, en accompagnant les structures et en diffusant...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Florian SITBON, adjoint. - ... les bonnes pratiques à l'échelle de l'ensemble du secteur. C'est l'objet des amendements proposés par l'Exécutif et la raison pour laquelle nous émettrons un avis favorable à ce vœu ainsi amendé.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame OUVRET, est-ce que vous acceptez la proposition de l'Exécutif d'amendement ?

Mme Jeanne OUVRET. - Oui.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Parfait, je mets ainsi aux voix, à main levée, le vœu amendé n° 52.

Qui est pour ?

Est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 84).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la localisation, à la conservation et à la remise en valeur de l'œuvre "Clara-Clara" de Richard Serra.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'examine maintenant le vœu n° 53 - enfin, j'examine avec vous - relatif à la localisation, à la conservation et à la remise en valeur de l'œuvre "Clara-Clara" de Richard Serra.

La parole a été demandée par M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, cher Florian SITBON, où est passée "Clara-Clara" ? J'ai posé la même question ici au lendemain de la disparition de Richard Serra, et deux ans après, je dois le dire, la chasse au trésor continue. Il ne s'agit pas d'un parapluie perdu ou d'un dossier administratif égaré, il s'agit de deux parois incurvées de 36 mètres de long et de 200 tonnes d'acier. Cela ne passe pas inaperçu.

Depuis 18 ans, elle est reléguée dans un placard, on ne sait pas très bien où, et c'est quand même une grande signature, celle de Richard Serra, l'un des plus grands sculpteurs de la seconde moitié du XXe siècle. Comme l'avait mentionné Florian SITBON, la Mairie de Paris n'a pas toujours les moyens d'acheter des œuvres comme celles de Baselitz qu'on a évoquées le mois dernier, d'où le rôle des mécènes pour cofinancer, voire financer entièrement ces œuvres, mais en l'occurrence, cette œuvre appartient aux Parisiens. C'est Jacques Chirac qui a acquis cette œuvre et cela fait plus de 40 ans qu'elle fait partie du patrimoine de la Ville.

Personnellement, je suis tout à fait disposé à me rendre sur le lieu de sa réserve, accompagné des services compétents, pour vérifier d'abord que l'œuvre existe toujours et, ensuite, qu'elle est correctement conservée, car après 18 ans de disparition, permettez-moi d'être prudent, je ne voudrais pas découvrir que la Ville non seulement possédait un Richard Serra sans le savoir mais l'aurait aussi perdue sans s'en apercevoir.

La véritable proposition que je formule aujourd'hui est très simple : transformer cette belle au bois dormant, "Clara-Clara", pour lui redonner vie. Comment ? Cette œuvre est faite pour être traversée, regardée, discutée, il faut qu'elle soit exposée, elle est conçue pour dialoguer avec un paysage. Par conséquent, une politique culturelle digne ne doit plus se satisfaire de la disparition pendant 18 ans d'une telle œuvre, majeure, et doit l'exposer quelque part. Ainsi, d'ici la fin de l'année, j'aimerais que la Mairie trouve un lieu d'exposition ou, à défaut, qu'elle propose à une collectivité en France de la prendre en dépôt un an, deux ans, pour qu'elle puisse revivre et retourner, car je pense que le meilleur service que les services de la culture parisiens...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Aurélien VÉRON. - ... puissent rendre à cette œuvre, c'est de la ressortir du placard et de la faire revivre.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VÉRON.

La parole est à l'Exécutif pour une réponse.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Aurélien VÉRON, de votre sollicitation sur cette œuvre. Je vais essayer de vous donner des nouvelles qui, je l'espère, vous rassureront un peu. Elle fait l'objet, évidemment, d'une attention au long cours de nous toutes et tous. Avec 36 mètres de long, 3,4 mètres de haut pour un poids total de 108 tonnes, dire que les arcs constitutifs de l'œuvre "Clara-Clara" sont imposants et hors normes est un euphémisme.

C'est ce qui explique que cette sculpture de Richard Serra, acquise par la Ville en 1984 et que nous souhaiterions toutes et tous pouvoir offrir à nouveau au regard des Parisiennes et des Parisiens et des visiteuses et visiteurs de notre Capitale, peine à trouver une place permanente dans l'espace public parisien. Trop lourde pour le forum du Centre Pompidou et donc installée dans le jardin des Tuileries puis dans le parc de Choisy en 1985, revenue depuis dans les réserves d'Ivry - voilà où elle se trouve - où elle est conservée dans un bon état, elle n'a, à date, pas pu trouver un contexte urbain adapté à sa présentation permanente.

Le décès de l'artiste en 2024 avait remis en lumière la nécessité de présenter au grand public cette œuvre majeure, et un vœu de l'Exécutif avait relancé les études. Les équipes de la Direction des Affaires culturelles ont, depuis, complété les investigations et identifié plusieurs sites qui auraient pu théoriquement accueillir l'œuvre, mais trois impératifs rendent sa réinstallation complexe. D'abord, les contraintes de résistance au sol, car elle est très lourde. Deuxième contrainte, la non-végétalisation de l'espace pour respecter la volonté de l'artiste et de ses ayants droit, et, troisième contrainte, la non-covisibilité des monuments historiques, qui avait déjà disqualifié 23 sites sur les 25 identifiés. Ces contraintes restent très fortes. Des contacts ont été repris, notamment avec le musée du Louvre pour les Tuileries. Plusieurs autres hypothèses, à date, sont en cours d'investigation, y compris extra-muros. Ces pistes seront poursuivies dans les mois qui viennent et nous vous tiendrons informé des possibilités.

Nous souhaitons, comme vous, identifier un site qui permette à Paris d'accueillir à nouveau cette œuvre, avant d'étudier toute autre destination. Je tiens également à rappeler que dans un contexte budgétaire contraint, même si elle nous appartient, les frais de sa réinstallation, estimés à date à 300.000 euros, devront être pris en compte dans cette analyse.

Sur la base de ces éléments qui répondent à vos attendus, je l'espère, je vous propose donc de retirer ce vœu et que nous en reparlions rapidement dans un prochain Conseil.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Demande de retrait, argumentée, en plus, Monsieur VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Je retire le vœu et j'espère qu'on trouvera une réponse, non pas tout de suite mais relativement rapide, car c'est vrai que, depuis 2 ans... Cette œuvre est magnifique et, effectivement, les contraintes que vous soulevez, c'est la compatibilité avec les perspectives. C'est d'ailleurs le jeu de l'œuvre, qui est de jouer avec les perspectives, donc de fausser la situation initiale.

En tout cas, bon courage et je retire mon vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VÉRON.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au financement de la rénovation et à la réouverture du théâtre de Guignol des Champs-Élysées.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe maintenant au vœu n° 54 relatif au financement de la rénovation et à la réouverture du théâtre de Guignol des Champs-Élysées.

Mme LECUYER, Madame la maire, souhaitait prendre la parole.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les Champs-Élysées font rêver le monde entier avec leurs vitrines étincelantes, leur luxe et leurs grands événements planétaires, mais à quelques pas seulement du tumulte de l'avenue, au cœur des jardins, il est un petit temple de l'enfance et de la culture populaire qui s'éteint aujourd'hui dans l'indifférence de la Ville : le théâtre de Guignol. Depuis trop de mois, son rideau reste obstinément baissé. Derrière les boiseries closes, les marionnettes prennent la poussière et un silence assourdissant a remplacé les éclats de rire des petits Parisiens. Ce n'est pas une simple animation de quartier qui est à l'arrêt, mais un morceau d'histoire, un patrimoine vivant né au XIXe siècle qui est en train de s'effondrer pièce par pièce, victime de la vétusté et du désinvestissement. Laissera-t-on ce joyau de notre mémoire collective devenir une friche de plus ?

C'est une affaire de priorité et de bon sens. On trouve sans ciller des millions pour des projets parisiens grandiloquents ou des installations éphémères, mais dès qu'il s'agit de sauvegarder un monument de la transmission, de la poésie et de la tradition populaire au cœur du 8e arrondissement, les caisses de la Ville semblent se vider subitement et la machine administrative se gripper.

Avec les élus du groupe "Paris Liberté !", nous refusons de voir ce rideau de fer se figer définitivement. Par ce vœu, nous demandons un sursaut et des actes concrets, un engagement budgétaire ferme de la Ville de Paris pour financer les travaux d'urgence et la rénovation structurelle du théâtre, un calendrier précis et transparent pour garantir sa réouverture définitive dans les plus brefs délais, un soutien pérenne et un accompagnement de la Ville pour sécuriser l'activité historique de ce site magique.

Mes chers collègues, ne laissons pas Guignol au placard des traditions oubliées, rendons aux familles et aux enfants de Paris leur théâtre, leurs rires et leur liberté. Voilà, c'est un vœu de culture, de cœur et de fidélité à l'identité de notre Capitale...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Je vous invite à le voter.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur SITBON, on passe d'Ivry aux Champs-Élysées...

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur le Maire, tout à fait.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Est-ce que vous avez des éléments à donner ?

M. Florian SITBON, adjoint. - La culture est partout à Paris, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu reprend pour l'essentiel des engagements déjà adoptés à l'unanimité par notre Conseil en juin 2025. Depuis, la Ville a pu affiner le diagnostic. Le théâtre de Guignol du Carré Marigny présente un état de dégradation important qui nécessite une intervention plus ambitieuse qu'une simple remise en état. Les estimations disponibles évaluent aujourd'hui le coût des travaux à environ 150.000 euros.

La Ville demeure pleinement mobilisée pour permettre la restauration et la réouverture de ce lieu patrimonial emblématique, vous l'avez souligné, dans des conditions pérennes pour le futur exploitant. Cette orientation est d'autant plus justifiée qu'il apparaît peu réaliste de faire porter à un marionnettiste, évidemment, le coût d'une telle

opération. Pour autant, plusieurs éléments doivent encore être consolidés, notamment les procédures patrimoniales nécessaires et les modalités de financement de l'opération, sur lesquelles des échanges sont en cours.

L'Exécutif propose donc quelques amendements de précision afin de tenir compte de l'avancement réel du dossier, tout en confirmant l'objectif partagé de restauration et de réouverture du théâtre. Je souligne aussi que vous avez un considérant un peu étrange, qui dit : "Considérant le changement de majorité au Conseil de Paris à la suite des élections municipales de mars 2026...". Si je ne me trompe pas ou si je ne suis pas fou, à moins que je ne sois trop fatigué par cette séance, la majorité au Conseil de Paris n'a pas changé.

Ainsi, sous réserve de l'adoption de ces amendements, l'Exécutif émettra un avis favorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame LECUYER, il y a un avis favorable si amendement. Acceptez-vous cette proposition ?

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - J'accepte volontiers cet amendement, et pardon, effectivement, la majorité n'a pas changé, c'est le Maire de Paris qui a changé. Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Vous savez, on est dans un monde où tout évolue. Mais effectivement, la majorité n'a pas changé.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu amendé.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le vœu amendé est adopté. (2026, V. 85).

Comme quoi, la culture rassemble.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au soutien aux librairies indépendantes.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au soutien aux librairies indépendantes et à la protection des commerces culturels de proximité à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens maintenant aux vœux n^{os} 55, 56 et 56 bis relatifs au soutien des librairies indépendantes et à la protection des commerces culturels de proximité à Paris.

L'idée est que M. Antoine LESIEUR puisse prendre la parole, puis M. Roland TIMSIT, et il y aura une réponse de Mme Camille VIZIOZ-BRAMI.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Monsieur le Maire. Je vous prie d'excuser ma collègue Florence BERTHOUT, retenue dans le 5e arrondissement.

Paris, on l'a dit, est une capitale culturelle, et le livre est partie prenante de l'esprit village de nos quartiers, avec plus de 400 librairies indépendantes. Pourtant, leur situation s'inscrit dans un contexte plus large de fragilisation du commerce parisien. Selon les dernières données de l'APUR, plus de 9.000 locaux commerciaux étaient vacants dans la Capitale, soit un taux de vacance de 10,9 contre 9,1 il y a 10 ans. Dans ce contexte, les commerces culturels indépendants figurent parmi les activités les plus exposées, et c'est tout bonnement inacceptable.

Les librairies, qui sont des commerces essentiels pour la diffusion de la culture et la formation de l'esprit critique, connaissent, du fait de leur modèle économique très particulier, de grandes difficultés de trésorerie, notamment dues à l'augmentation des loyers, des charges et des coûts d'exploitation, que ce soit dans le 6e arrondissement, qui m'est cher, dans le 11e avec "Les Mots à la bouche" ou encore dans le 5e avec notamment "Utopia" ou "L'Amie prodigieuse".

Comme vous le savez, nombreuses sont les librairies indépendantes qui occupent des locaux possédés par la Ville ou les bailleurs sociaux, dont la gestion est confiée à "Paris Commerces", mais les loyers appliqués correspondent à la fourchette basse du prix du marché parisien, montants difficilement soutenables pour les librairies indépendantes.

C'est pourquoi, avec ce vœu, nous demandons à la Ville de plafonner les loyers des commerces culturels et tout particulièrement les librairies, dans les locaux que les bailleurs sociaux et la Ville possèdent, à un prix inférieur au prix du marché, d'accompagner aussi au cas par cas les librairies qui rencontrent des difficultés financières, d'utiliser pleinement également les outils du P.L.U. afin d'assurer la protection durable des librairies indépendantes et des commerces culturels stratégiques pour la vie des quartiers, et nous proposons enfin avec notre vœu d'accompagner, sur la base du volontariat des exploitants et lorsque les caractéristiques des locaux le permettent, le développement d'activités complémentaires génératrices de recettes en lien avec l'économie du livre afin de conforter le modèle économique.

Mes chers collègues, les librairies font partie de notre patrimoine parisien, protégeons-les sans sectarisme avec ambition et lucidité.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Il y avait une demande de prise de parole de M. TIMSIT sur son vœu.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre vœu vous propose d'agir pour sauvegarder les librairies indépendantes en les considérant comme des commerces essentiels de quartier, commerces essentiels à notre culture. Les montants des baux sont l'épine dorsale du problème, et la Ville de Paris a les moyens d'agir en ce sens en renforçant les dispositifs du foncier commercial culturel et de proximité.

Un libraire indépendant, Renny AUPETIT, a récemment posé les vrais problèmes. Il dit : "On entend souvent dire que le livre est en crise, que les Français ne lisent plus ou que la librairie indépendante est condamnée face aux géants du numérique. Pourtant, si l'on regarde de plus près ce qui vacille aujourd'hui, ce n'est pas le livre, c'est un modèle industriel devenu obsolète. Pendant des décennies, on a cru que la force d'une librairie résidait dans le volume, le stock, la logistique. Or, aujourd'hui, n'importe quel lecteur peut trouver n'importe quel ouvrage en quelques secondes sur son smartphone. Sur ce terrain de la pure logistique, la librairie physique est déjà distancée. Alors, quelle est la véritable valeur ajoutée des librairies ? Elle ne repose plus sur la gestion de la profusion mais sur l'expertise humaine. Le et la libraire n'est pas un simple exécutant dans une machine logistique, il est un médiateur essentiel dont le rôle est de choisir, défendre, transmettre. C'est cette capacité à créer du lien, cette finesse du conseil et cette incarnation physique qui font toute la différence".

Ce libraire précise : "La question n'est plus celle d'une adaptation individuelle, mais de notre capacité à construire une puissance collective. Pour se déployer et pas seulement résister, les librairies indépendantes doivent passer d'un réseau de boutiques isolées à une véritable infrastructure commune capable de mutualiser la visibilité et la logistique numérique sans pour autant renoncer à leur identité locale. Sans nous, elles n'y arriveront pas. Il s'agit de démocratie".

Pour ces raisons, je vous invite à voter notre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI pour la réponse de l'Exécutif.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chères Conseillères de Paris, chers Conseillers, ces derniers mois, plusieurs librairies parisiennes ont alerté sur leurs difficultés, "Les Mots à la bouche", "la Petite Egypte", "Aïcha", "La Croisée des mondes", "La Régulière" ou encore "Gibert Joseph". D'autres, comme "Violette and Co" ou "Perse en Poche", ont été la cible d'attaques ou d'intimidations insupportables. Les élus du 5e et du 6e, Marine ROSSET et Céline HERVIEU, ont-elles aussi alerté sur la situation dans le Quartier latin. Heureusement, certaines ouvrent comme dans le 15e ou le 16e, bienvenue aux librairies "Les Feuilles bleues" et "Le Monde en Lettres".

Ces phénomènes fragilisent les acteurs culturels indépendants, essentiels à la diversité éditoriale, au pluralisme des idées et à la vitalité de nos quartiers, et à mesure qu'ils s'affaiblissent, des phénomènes de concentration économique progressent. L'étude publiée par le Centre national du livre, le 4 juin dernier, fait apparaître que pour la première fois, davantage de fermetures que d'ouvertures de librairies en France ont eu lieu, 85 "versus" 83. Avec près de 560 librairies, Paris dispose du premier réseau de librairies en France. Pour le préserver, la Ville agit déjà : 40 librairies ont été accompagnées en 2025 dans le cadre d'un appel à projets doté de 500.000 euros, près de 700.000 euros d'exonération fiscale bénéficient chaque année aux librairies labellisées, et plus d'une centaine occupent aujourd'hui des locaux appartenant à la Ville, à ses bailleurs ou à "Paris Commerces".

Les travaux conduits avec l'ensemble des acteurs de la filière ont confirmé 4 enjeux prioritaires : les conditions locatives, les transmissions, l'adaptation des dispositifs de soutien et l'évaluation des outils de protection existants. Le vœu de l'Exécutif y répond. Il prévoit l'élaboration d'une stratégie parisienne de soutien aux librairies ainsi qu'un travail avec "Paris Commerces" et les bailleurs de la Ville sur les loyers maîtrisés, les outils contractuels de protection et les modalités d'un futur fonds parisien de soutien. Il propose également la création d'un observatoire parisien des librairies afin de disposer d'un suivi consolidé du secteur, que nous piloterons, enrichi par l'étude de l'APUR qui remettra ses résultats prochainement. Nous serons en capacité d'avancer sur un bilan exhaustif comme le demandent l'ensemble des groupes de l'opposition. Enfin, il prévoit de poursuivre l'évaluation des dispositifs issus du P.L.U. bioclimatique et de renforcer les coopérations entre librairies, bibliothèques et acteurs du livre afin de faire vivre la lecture comme une pratique culturelle partagée et vivante à Paris.

Je vous invite donc à adopter ce vœu de l'Exécutif et je demande le retrait des deux vœux que nous avons entendus précédemment.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je me tourne vers le président du groupe Paris apaisé. Etes-vous d'accord pour retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Antoine LESIEUR. - Merci, nous voterons favorablement au vœu de l'Exécutif. En revanche, nous allons maintenir notre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Maintien du vœu.

Il y avait une explication de vote de Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est une explication de vote, pas de notre vœu.

Les librairies indépendantes jouent un rôle irremplaçable dans la vie culturelle parisienne. Elles ne sont pas des simples commerces, mais des lieux de transmission, d'éducation populaire, de débat intellectuel et d'émancipation.

La situation des librairies telles que "Les Mots à la bouche" est emblématique des difficultés rencontrées par de nombreux lieux culturels et militants à Paris. Si les librairies, les lieux associatifs, les commerces culturels et les espaces queers sont aujourd'hui fragilisés, ce sont pour des raisons très claires : une politique de financiarisation de la Ville et l'abandon d'une politique de maîtrise du foncier commercial par les pouvoirs publics. C'est la conséquence directe de décennies de spéculation immobilière, de hausse des loyers commerciaux, de marchandisation de la Ville, de gentrification commerciale et d'inégalités croissantes entre acteurs économiques.

Nous soutenons donc toutes les mesures permettant de protéger les librairies indépendantes, mais il faut aller plus loin, c'est-à-dire baisser les loyers des petits commerces en mettant à disposition des locaux municipaux avec des baux à loyer proportionnel calculé à 5 % du chiffre d'affaires, encadrer la baisse des loyers des commerces détenus ou contrôlés par la Ville. Il faut transformer la Foncière détenue par "Paris Commerces" en foncière publique d'utilité commerciale et productive, et acheter plus de commerces privés par an, au moins 150 contre une cinquantaine aujourd'hui. Il faut aussi sécuriser les lieux queers, les librairies indépendantes, les structures associatives et les commerces de proximité qui font vivre nos quartiers. Car défendre une librairie comme "Les Mots à la bouche", ce n'est pas seulement sauver un commerce, c'est défendre un espace de culture, de mémoire, de visibilité et de résistance face aux logiques du marché qui uniformisent la Ville.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu tout en appelant la Ville à agir contre les mises en danger des lieux culturels parisiens.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 du groupe Paris apaisé avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 55 est donc rejeté.

Il y avait le vœu n° 56 du groupe NPP avec une demande de scrutin public et un avis défavorable de l'Exécutif. D'abord, il est peut-être retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il n'est pas retiré, donc scrutin public.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote).

Avis défavorable de l'Exécutif, comme vous l'avez bien vu.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 70

Abstention : 3

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 58

(Voir détail des votes annexe n° 11).

Le vœu n° 56 est rejeté au scrutin public.

Nous avons un dernier vœu qui est celui déposé par l'Exécutif, avec un avis favorable. Il serait peut-être utile qu'un vœu soit quand même voté sur ce sujet. Mais je ne veux influencer personne.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous en remercie. (2026, V. 86).

2026 DGOM 1 - Modalités d'attribution des 4 prix du Carnaval Tropical de Paris 2026.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous arrivons au projet 2026 DGOM 1 : modalités d'attribution des 4 prix du Carnaval Tropical de Paris 2026.

Je donne la parole à Mme la coprésidente Marie-Pierre MARCHAND. C'est à vous.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci, Monsieur le Maire, et chers collègues.

Quelques mots sur ce projet de délibération pour souligner son importance qui dépasse la seule dimension festive, même si elle pourrait se suffire à elle-même, tant nous avons besoin de joie, de fête, de beauté, de partage. Mais le Carnaval Tropical de Paris, qui est maintenant une institution - il fête son quart de siècle -, est beaucoup plus que cela encore. En effet, il est l'occasion de mettre en valeur le rôle particulier de Paris comme carrefour de mémoires, de cultures et d'influences culturelles diverses et en particulier caribéennes, guyanaises et latino-américaines. Paris ville-monde est un foyer important pour la communauté antillaise, qui représente 10 % de sa population. Le carnaval représente aussi la vitalité des associations ultramarines parisiennes et franciliennes, qui permettent à ce festival d'exister et de se développer d'année en année.

Participer à ce festival, admirer ses différents spectacles, danser au rythme de ses musiques, c'est reconnaître la diversité de notre pays, de notre République, de notre Capitale. C'est affronter notre histoire dans ses dimensions les plus sombres comme les plus solaires, en se disant que tout est toujours à construire ensemble aujourd'hui. Dans une période où l'extrême droite et ses idées se propagent de manière inquiétante, c'est un moment important pour montrer que Paris ne serait pas Paris sans toutes ces diasporas venant du monde entier.

Il est à noter cette année un partenariat avec le Festival de Notting Hill, le grand ancêtre, avec son histoire complexe et éminemment politique, créé dans les années 1960 par des immigrés caribéens dans un quartier populaire et marginalisé de Londres, avec une forte dimension politique et antiraciste. Ayant été traversé par de fortes tensions et des épisodes de répression dans les années 1970, 80, 90, il est aujourd'hui symbole de diversité culturelle et atteint des records de fréquentation, 2 millions de personnes en 2025.

Le Carnaval Tropical, c'est aussi la plus grande manifestation parisienne organisée en régie directe, et cela fait aussi écho à certains de nos débats récents, ce qui est la preuve que la Ville de Paris, ses services et ses agents sont en capacité d'organiser par eux-mêmes une manifestation culturelle qui réunit plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Enfin, le Carnaval Tropical se veut une grande fête populaire. Dans un moment où tout ce qui est fête populaire dans la rue devient un peu suspect et n'est souvent abordé que dans sa dimension sécuritaire, c'est aussi une occasion positive de montrer que, sur les Champs-Élysées, la Ville reste un espace où les fêtes gratuites et populaires ont toute leur place et qu'il s'agit pour cela de s'appuyer sur l'expertise, la participation des habitants et des associations pour coproduire des espaces festifs de vivre-ensemble.

Je vous remercie.

(M. Maxime SAUVAGE, adjoint, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Laurent SOREL pour cinq minutes maximums.

M. Laurent SOREL, adjoint. - Mes chers collègues, merci, Marie-Pierre MARCHAND, pour cette très belle intervention qui met en valeur le Carnaval Tropical de Paris.

Le carnaval, c'est toujours une période un peu particulière pour moi. C'est la période de l'année où je me languis le plus de ma Martinique. Je ne vous dis pas cela en parlant de début juillet, puisque le Carnaval Tropical de Paris se tiendra le 5 juillet - à vos agendas -, je parle de la période où se tiennent les carnivals afro-caribéens, c'est-à-dire, en général, et même toujours, avant le Carême vers la mi-février.

Pour moi, vous l'avez compris, la meilleure façon de parler de notre très joli Carnaval Tropical de Paris, c'est de faire un petit détour par les carnivals de là-bas. Les carnivals de là-bas, c'est une tradition qui a été amenée par les colons et qui a d'abord été interdite aux esclaves, lesquels ont fini par se l'approprier pour célébrer leurs racines africaines. Le carnaval, là-bas, c'est un "vidé", un moment de défolement où on vient déguiser, danser derrière les

groupes à pied, les chars. C'est un moment d'expression politique et culturelle de déconstruction et de jeu avec les normes sociales, de genre par exemple, un moment mémoriel aussi où on se rappelle notre histoire, où on vit intensément notre présent. Il y a les Neg Gros-sirop, au corps recouvert de sirop batterie, qui célèbrent la mémoire des Neg Marrons, ces esclaves fugitifs des plantations, il y a les groupes à peau qui défilent au son des rythmes ancestraux du gros ka et qui célèbrent les racines africaines et la résistance des esclavisés, et il y a les Touloulous guyanais, par exemple, qui renversent les jeux de séduction classique entre femmes et hommes. Bref, le carnaval, c'est souvent un grand moment de nous-mêmes.

Evidemment, ici, nous sommes à Paris, et le Carnaval Tropical de Paris n'est pas le décalque exact des carnivals de là-bas, mais il y a une volonté que je compte bien approfondir pour que le carnaval d'ici soit le plus possible en résonance avec le carnaval de là-bas. Ici, le carnaval date de 2002, on en est à la 26^e édition, ce qui en fait une institution. Vous l'aurez compris, le Carnaval de Paris est aussi indispensable à Paris que ne le sont les Ultramarins, qui constituent, cela a été rappelé par Marie-Pierre MARCHAND, 10 % de sa population. Et le Carnaval Tropical de Paris, c'est aussi, comme cela a été rappelé, la plus importante manifestation culturelle de plein air organisée en régie publique par la Ville de Paris. Je remercie d'ailleurs toutes les directions opérationnelles impliquées et en particulier la DGOM qui joue un rôle de coordination. Cela montre, si besoin, que les services de la Ville sont pleinement en capacité d'organiser eux-mêmes de tels événements, sans passer systématiquement par les délégations de service public. En tout cas, cela fait des années que la Ville de Paris, tous ses services, les Volontaires de Paris, "Eau de Paris" et nos partenaires, la Fédération du Carnaval Tropical mais aussi le pôle Outre-Mer de France Télévisions, les médias ultramarins font un gros travail de visibilisation de ce carnaval.

Cette année, le thème, c'est ville lumière, V' ILES lumière, vous avez compris le jeu de mots, pour marquer l'apport culturel à la Capitale de l'ensemble des Ultramarins parisiens. Mais cette année, cela a été rappelé, c'est aussi la naissance d'une nouvelle coopération pleine de promesses avec le Carnaval de Notting Hill, qui fêtent ses 60 ans, carnaval né en 1966 comme une réponse des Caribéens du quartier de Notting Hill aux tensions raciales de l'époque, avec un combat antiraciste au cœur même de son histoire. Est-ce que cela veut dire que notre carnaval est ou peut être une réponse à la montée de l'extrême droite et du racisme ? En tout cas, ce carnaval peut faire d'une pierre deux coups : assurer l'existence d'une grande fête populaire et montrer que c'est possible sans répression au cœur de Paris et encourager l'expression de toute la diversité de la population parisienne et en particulier des populations ultramarines.

En tout cas, cette année, il y aura une trentaine de troupes qui défileront, des groupes venant de Paris et d'Ile-de-France mais aussi d'Haïti, du Pérou, d'Equateur, de Colombie, de Bolivie, de Trinité-et-Tobago et un groupe venant de Londres. Il y aura un concours et un jury qui donnera le prix de la meilleure troupe avec une gratification de 5.000 euros et trois prix thématiques de 500 euros. Bref, je vous invite évidemment à y aller et à voter ce projet de délibération. Il y aura en plus un petit village d'une vingtaine de stands, et, bien sûr, de la musique, des costumes, de la joie, des artisans, à manger, c'est-à-dire tout ce qui fait le carnaval et tout ce qui fait la richesse de ces cultures qui, et c'est important de le dire, refusent d'être folklorisées et exotisées, parce qu'elles sont l'expression d'une mémoire frondeuse et d'une identité culturelle bien vivante.

Vive le Carnaval Tropical de Paris et vive l'Outre-Mer.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup, et le respect à la seconde près des cinq minutes de temps de parole.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DGOM 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGOM 1).

2026 DGOM 3 - Subventions (21.000 euros) à l'I.T.M., l'A.P.I.P.D. et le C.A.S.O.D.O.M.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Avant d'examiner le projet 2026 DGOM 3, je vous annonce que nous léverons la séance à 20 heures 30.

Pour ce projet de délibération, la parole est d'abord à M. Simon DUQUERROIR.

M. Simon DUQUERROIR. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération, car il rappelle combien il est essentiel que notre Ville maintienne une politique municipale ambitieuse dédiée aux questions ultramarines. Rappelons-le, Paris compte plus de 200.000 Ultramarines et Ultramarins, dont 6.500 agents. C'est un enjeu de visibilité culturelle, nous venons de le voir avec le Carnaval Tropical, mais c'est aussi, et on le dit trop rarement, un enjeu de lutte contre les discriminations, car nos concitoyens ultramarins, français depuis bien des générations, sont encore évidemment victimes de racisme. Paris doit donc renforcer son action auprès de cette diaspora pour répondre à toutes les problématiques propres.

Par exemple, en soutenant l'Association pour l'information et la prévention de la drépanocytose, une maladie qui frappe particulièrement les Afrodescendants. En soutenant le C.A.S.O.D.O.M., comme le propose ce projet de délibération, nous renforçons l'accompagnement social de nos concitoyens ultramarins, et en soutenant l'Institut du Tout-Monde, nous faisons vivre l'héritage d'Edouard Glissant. Sa pensée sur l'identité caribéenne et la créolisation restent un outil précieux pour comprendre la France d'aujourd'hui et pour résister à la montée des extrêmes droites et du racisme.

Pour toutes ces raisons et notamment pour cette dernière, j'espère que ce projet de délibération sera adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Laurent SOREL pour cinq minutes maximums.

M. Laurent SOREL, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Simon DUQUERROIR, merci pour ton intervention qui rappelle, à juste titre, l'importance d'une politique spécifique en direction des Ultramarins à Paris. Paris, je ne le dirai jamais assez, est une ville ultramarine, c'est une ville des diasporas ultramarines plus précisément, vu que 10 % de sa population en est originaire et que 6.500 agents de la Ville, ne l'oublions jamais, en sont originaires. Vous le savez, Paris ne serait pas Paris sans les Ultramarins, mais, je tiens à le dire aussi, les services publics à Paris ne pourraient pas fonctionner sans ces milliers d'Ultramarins qui y travaillent.

Mais Paris, c'est une ville de paradoxes pour les Ultramarins. C'est une ville qui a vu les générations du B.U.M.I.D.O.M. arriver, le Bureau de migration des D.O.M., qui a organisé la migration des Ultramarins vers l'Hexagone. C'est donc une ville d'accueil, une ville où se construisent les réseaux de solidarité, les sociabilités ultramarines, mais c'est aussi une ville où les Ultramarins sont trop souvent invisibilisés et victimes de discriminations et de précarité. C'est parce qu'il y a ce paradoxe qu'il faut une politique municipale spécifique pour répondre aux problématiques ultramarines, et ce deuxième projet de délibération est assez symbolique de la diversité des actions de la Ville sur ces questions.

Il y a une subvention de 4.000 euros pour l'Association pour l'information et la prévention de la drépanocytose, cela a été dit par M. Simon DUQUERROIR. Comme vous le savez, la drépanocytose est une maladie héréditaire du sang, qui est particulièrement fréquente au sein des populations afrodescendantes, et cette association, l'A.P.I.P.D., fait un gros travail d'accompagnement, de soutien aux malades et de prévention et d'information en organisant notamment sa semaine de sensibilisation, le Drépaction autour de la Journée mondiale de lutte contre la drépanocytose. Il y a aussi une subvention de 10.000 euros pour le C.A.S.O.D.O.M. Le C.A.S.O.D.O.M., tous les Ultramarins le connaissent, c'est une vieille association ultramarine née en 1956 qui fait un gros travail de solidarité, d'accompagnement social en direction des Ultramarins qui viennent résider dans l'Hexagone, notamment à Paris et en Ile-de-France. Elle accueille, accompagne, oriente tous ceux qui arrivent ici, et pour vous donner une idée de l'étendue de son action, sachez qu'en 2024, il y a eu 2.229 demandes instruites et 949 aides versées à 698 bénéficiaires. L'association a fait aussi de l'accompagnement psychologique, juridique et administratif.

Pour finir, il y a une subvention de 7.000 euros à l'Institut Tout-Monde, cher à Edouard Glissant, écrivain martiniquais qui nous a quittés en 2011. Je dis "pour finir", non pas parce que c'est la plus importante des subventions - elles le sont toutes, vous l'aurez compris -, mais parce que finir par Glissant permet de rappeler qu'une politique en direction des populations ultramarines, cela ne concerne pas que les Ultramarins mais tout le monde en réalité, car ce sont des politiques qui visent à garantir l'égalité entre les Parisiens, en tout cas à aider à cette égalité.

L'Outre-mer, oui, je vous le dis, a quelque chose à dire non seulement sur son histoire, mais aussi au monde et à ce pays qu'est la France. Parce que l'Outre-mer, ce sont ces peuples éparpillés en archipels sur les océans, c'est une histoire de colonisation et d'esclavage mais aussi de résistance, il ne faut pas l'oublier, et de résilience. Une histoire de métissages forcés et de métissages voulus, ce que raconte Glissant, et aussi, il faut le dire et je le redis, sur le présent de ces peuples qui aujourd'hui demandent à être reconnus. L'Outre-mer a également beaucoup à raconter sur l'avenir de ce pays qu'est la France et même sur l'avenir du monde.

Oui, Glissant, signataire de l'appel du Manifeste des 121, faut-il le rappeler - d'ailleurs, on connaît peu cette histoire sur le droit d'insoumission dans la guerre d'Algérie -, a développé énormément de concepts qui aujourd'hui pourraient nous servir dans la lutte contre la montée des idées d'extrême droite. Par exemple, il a développé les concepts de créolisation, lui qui a constaté qu'il n'y avait pas que la Caraïbe qui était créolisée et que le monde entier et la France, si je puis dire, étaient aussi en phase d'archipélisation et de créolisation. C'est aussi Glissant qui nie le concept même d'identité fermée, aux racines uniques, et qui pense le concept d'identité-relation. Bref, c'est une très bonne boîte à outils pour lutter contre l'extrême droite.

Voilà pourquoi je voulais finir par Glissant et voilà pourquoi je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DGOM 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGOM 3).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Ce que je vous propose, c'est de passer à la 3e Commission avec un propos introductif du président de la 3e Commission pour cinq minutes maximums avant de lever.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Kévin HAVET, président de la 3e Commission.

M. Kévin HAVET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je veux d'abord réitérer dans notre enceinte le soutien unanime de la 3e Commission à Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, après l'agression dont elle a été victime lors de la "Nuit Blanche". Lorsqu'une élue est prise pour cible dans l'exercice de ses fonctions, c'est l'idée même de la démocratie qui est attaquée. Cet événement intervient dans un contexte qui nous préoccupe collectivement, celui de la résurgence et de la visibilité accrue de l'extrême droite dans l'espace public parisien. Les violences survenues le 21 mai aux abords du canal Saint-Martin lors de rixes impliquant des groupes d'extrême droite nous rappellent que nous ne pouvons jamais considérer ces phénomènes comme marginaux ou anecdotiques. Face à cela, notre responsabilité est claire : protéger les Parisiennes et les Parisiens et ne rien céder face aux violences politiques.

Le point central de notre ordre du jour concernait l'examen du compte administratif 2025 du budget spécial de la Préfecture de police. Cette présentation a permis d'apprécier l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé et d'échanger sur les moyens alloués aux missions de sécurité. La Commission a également examiné les projets de délibération relevant des délégations de Lamia EL AARAJE, première adjointe, et de Dan LERT.

C'est dans cet état d'esprit que je souhaite mettre en valeur le vœu relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce vœu porte une conviction simple : la sécurité dans l'espace public doit être pensée pour toutes et tous, et la lutte contre les violences faites aux femmes doit traverser l'ensemble de nos politiques publiques. Concrètement, il propose de poursuivre la montée en compétences de nos services, avec le renforcement de la formation de la police municipale, l'identification de référents à l'égalité dans chaque arrondissement, l'extension des formations contre les discriminations et le harcèlement aux agents d'accueil, mais aussi la poursuite du déploiement de dispositifs dédiés dans les grands événements parisiens.

Je veux souligner un point particulièrement structurant : finaliser, en lien étroit avec la Préfecture de police, la présence de psychologues dans l'ensemble de nos commissariats d'arrondissement, car lutter contre les violences, c'est évidemment sanctionner mais aussi accueillir, écouter, accompagner et prévenir.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 3e Commission.

Comme convenu, je vous propose de clôturer cette séance. On se retrouve donc demain à 9 heures et je pense qu'en votre nom, je peux souhaiter à l'équipe de France la meilleure Coupe du monde possible, qui commence ce soir à 21 heures contre le Sénégal.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 16 juin 2026 à vingt heures vingt-cinq minutes, est reprise le mercredi 17 juin 2026 à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour.

2026 DJS 167 - Rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse 2025.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au renforcement de la cohésion des jeunes Parisiens et Parisiennes et la lutte contre les rixes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Bonjour aux membres du Conseil parisien de la Jeunesse, M. le Maire devait ouvrir cette séance, mais il est pour l'instant retenu dans une école parisienne. Vous le savez, la Ville de Paris, comme le pays entier, connaît une vague de chaleur. Il nous paraissait important d'être auprès des communautés scolaires ce matin. Il arrivera donc avec quelques minutes de décalage. Je lui laisse évidemment la primeur et l'entière propriété des propos qu'il souhaitera tenir sur le Conseil parisien de la Jeunesse.

En tout cas, sachez que, au nom de l'Exécutif parisien et de l'ensemble du Conseil de Paris, nous sommes ravis de vous accueillir ce matin. Ce Conseil a pris toute sa place dans la vie démocratique de notre Assemblée.

Vous allez donc pouvoir nous faire part, Madame DECAILLE et Monsieur MINET, de la restitution de vos travaux, à la suite de quoi un certain nombre d'intervenants prendront la parole pour entamer le dialogue.

Je vous donne donc la parole. Vous disposez du temps que vous souhaitez pour vous exprimer sur la restitution de vos travaux. Merci.

Je vous présente à nouveau Mme Mélanie DECAILLE et M. Antoine MINET.

Mme Mélanie DECAILLE. - Merci, Madame la Présidente de séance. Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères de la Ville de Paris et Mesdames et Messieurs ici en tribune, nous avons encore une fois la chance de venir nous exprimer devant vous au nom du Conseil parisien de la Jeunesse afin de vous présenter notre bilan pour l'année 2025, donc notre rapport d'activité. Nous mesurons grandement l'importance et la chance que vous nous donnez de nous exprimer devant vous. Cet espace d'expression, nous le prenons vraiment comme une opportunité et nous prenons compte de l'importance que vous donnez à la jeunesse parisienne, à notre instance, mais plus grandement à l'engagement des jeunes et des jeunes parisiens.

Avant de commencer, nous tenons d'abord à remercier Mme Hélène BIDARD, ancienne adjointe de la Maire de Paris en charge de la jeunesse, qui a présidé notre instance et avec qui nous avons eu le plaisir d'échanger pendant l'entièreté de nos séances plénières. Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue à Mams YAFFA, nouvel adjoint en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'égalité républicaine, avec qui nous aurons le plaisir de discuter lors de notre prochaine séance plénière, le 25 juin prochain.

Nous souhaitons également remercier les équipes de la Sous-Direction de la Jeunesse pour leur accompagnement tout au long de l'année, ainsi que l'Administration parisienne dans son entièreté pour sa disponibilité et sa bienveillance.

Pour les nouvelles et nouveaux élus qui viennent d'arriver et qui ne connaîtraient pas le Conseil parisien de la Jeunesse, laissez-moi rapidement vous dire un peu nos missions en quelques points. Premièrement, le Conseil parisien de la Jeunesse est l'une des instances consultatives de la Ville de Paris, qui a trois principales missions. Premièrement, elle associe les jeunes parisiens et parisiennes à l'élaboration des politiques publiques de la ville. Deuxièmement, elle éclaire la collectivité sur ses décisions afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes de la jeunesse. Troisièmement, elle contribue à l'innovation publique en proposant des solutions concrètes pour accompagner les jeunes vers davantage d'autonomie. Vous avez notamment notre rapport d'activité, donc n'hésitez pas à le consulter pour connaître le fonctionnement de notre instance et notamment la manière dont nous fonctionnons, mais aussi le recrutement de ses membres.

Pour la promotion 2025, nous avons choisi le nom de Rebecca Cheptegei, marathonnienne olympique ayant participé aux Jeux de Paris 2024 et qui a tragiquement été assassinée. Ce choix revêt pour nous, Conseil parisien de la Jeunesse, une portée profondément symbolique, puisque Rebecca Cheptegei incarne la détermination, la résilience, la force et le dépassement de soi. Son parcours jusqu'aux Jeux olympiques de Paris 2024 représente l'excellence sportive et l'engagement, mais son destin rappelle également une réalité insoutenable : Rebecca Cheptegei a été tuée parce qu'elle était une femme. Nommer cette violence avec précision pour nous est essentiel : il s'agit d'un féminicide. Rebecca Cheptegei a couru à Paris 2024. Paris ne l'oublie pas et le Conseil parisien de la Jeunesse ne l'oublie pas non plus.

A travers ce nom, nous avons souhaité rendre hommage à sa mémoire, saluer sa force et affirmer avec clarté l'engagement de la jeunesse parisienne en faveur de l'égalité et de la lutte contre toute forme de violences faites aux femmes. Plus généralement, notre instance est guidée par la volonté profonde de lutte contre toute forme de violences, surtout les violences sur les jeunes, chez les jeunes et entre les jeunes. C'est pour cela que nous avons décidé pour l'année 2025 de travailler sur le renforcement de la cohésion des jeunes à Paris et la lutte contre les rixes. Cela constitue l'objet de notre vœu, qui va vous être présenté tout à l'heure par l'intermédiaire de Mams YAFFA, mais je vais vous faire de brèves descriptions maintenant.

Afin de vous faire des propositions pertinentes et pour connaître le périmètre d'action de la Ville de Paris, nous avons eu la chance de rencontrer Mélody TONOLLI, anciennement adjointe à la Maire à la politique de la Ville, et Nicolas NORDMAN, anciennement adjoint à la sécurité, que nous remercions d'ailleurs pour le temps qu'il et elle nous ont consacré. Nous voulons également remercier l'ensemble de l'administration parisienne, mais plus particulièrement la Direction de la Prévention et de la Police municipale, ainsi que la Direction de la Solidarité, qui nous ont accompagnés à l'élaboration de notre vœu. Pour écrire ce vœu, nous avons également rencontré des jeunes du centre Paris Anim' Jean-Michel Martial, dans le 18^e arrondissement, qui nous ont fait part de leurs préoccupations. L'ensemble de ces rencontres nous ont convaincus, nous, le Conseil parisien de la Jeunesse : la lutte contre les rixes est essentielle et passe par trois constats bien définis que je vais vous énoncer.

Le premier constat est la mixité géographique. Les rencontres et les activités sportives et culturelles entre les jeunes sont notamment essentielles et primordiales. Deuxièmement, le déploiement et le renforcement des services publics de la jeunesse et des espaces dédiés aux jeunes sur l'intégralité du territoire parisien. Cela nous semble essentiel. Troisièmement, le renforcement des activités de sensibilisation aux rixes en milieu scolaire. C'est sur cette

base de trois constats que nous avons fait des propositions pour le vœu du Conseil parisien de la Jeunesse, dont je vais vous faire une brève description.

Le Conseil parisien de la Jeunesse souhaite que la Ville de Paris systématise la mise en œuvre de jumelages entre les écoles primaires et les collèges, afin de proposer aux élèves des activités collaboratives renforçant la cohésion et les liens inter-établissements. Deuxièmement, nous souhaitons que la Ville de Paris déploie davantage de centres Paris Anim' et d'Espaces Jeunes sur l'ensemble du territoire parisien, notamment dans les arrondissements de l'Ouest, arrondissements qui sont davantage touchés par les rixes. Nous souhaitons également que la Ville de Paris renforce le financement des projets portés par les jeunes, par la jeunesse, ainsi que les projets portés par les associations engagées pour prévenir les rixes et contre les rixes, incluant notamment les associations des parents victimes des rixes et des clubs de prévention spécialisée et les dispositifs d'aide sociale à l'enfance.

C'était l'objet de notre vœu, mais je laisse mon collègue Antoine poursuivre.

M. Antoine MINET. - Au-delà de ce vœu, chaque année, le Maire de Paris nous adresse une lettre de saisine qui contient les sujets sur lesquels nous allons travailler et formuler des recommandations et que je vais rapidement vous présenter.

L'année 2025 a été riche, puisque nous avons contribué à plusieurs sujets : le plan "Lire à Paris", les défis du vieillissement à l'horizon 2050 et la lutte contre la précarité des jeunes.

Rapidement, sur le plan "Lire à Paris", nous avons rencontré les équipes de la Direction des Affaires culturelles et nous avons eu l'occasion de visiter deux bibliothèques : la bibliothèque Forney et la bibliothèque James Baldwin. Les propositions du C.P.J. ont pour ambition de rendre les bibliothèques plus attractives auprès des jeunes publics, notamment en élargissant les horaires d'ouverture, en renforçant les moyens humains et financiers et en développant davantage le "hors les murs".

Concernant les défis du vieillissement à l'horizon 2050, nous avons rencontré Véronique LEVIEUX, ancienne adjointe en charge des seniors et des solidarités entre les générations, ainsi que le club senior Georgette Agutte dans le 18^e arrondissement. Nous avons également rencontré à plusieurs reprises les membres du comité des usagers seniors, qui constitue une autre instance participative de la Ville de Paris. Nous avons formulé des propositions dans le but de rendre ces clubs seniors plus attractifs, de développer les activités numériques, ainsi que les activités intergénérationnelles.

Enfin, le dernier point concerne la lutte contre la précarité des jeunes, vaste sujet sur lequel j'aimerais attirer un peu plus votre attention. C'est dans ce contexte que nous avons rencontré Léa FILOCHE, ancienne adjointe chargée des solidarités, ainsi que les équipes des assistantes sociales de la permanence sociale d'accueil de Belleville, à qui j'aimerais rendre hommage et saluer le travail qu'elles font de manière exemplaire avec beaucoup de passion et de détermination, malgré parfois le manque de moyens et de solutions pour nos jeunes.

De ces réunions sont ressortis de nombreux constats que je ne pourrai pas tous citer, même si un principal élément est revenu de nombreuses fois et, je dois le dire, dans de nombreuses réunions : c'est le manque de clarté, de communication et de coordination dans le millefeuille administratif que peut être la Ville de Paris, où il est parfois difficile de se repérer même pour les gens qui y travaillent. Il y a tellement de strates administratives que ceux qui sont au contact direct des publics ont parfois du mal à se faire entendre. C'est aussi ce manque de poids de la voix des travailleurs sociaux dont il est question.

De cette proposition de clarifier le dispositif social découle la question de l'efficacité de ce qui est mis en place. Les dispositifs que l'on met en place sont-ils efficaces ? Combien de jeunes sont accompagnés ? Combien de jeunes sortent de la précarité grâce à cela ? Un dispositif a pour but de faire sortir les jeunes de la précarité et non de leur permettre d'y survivre.

Au vu du nombre de dispositifs sociaux - avec Léa FILOCHE, nous avons discuté du nombre de dispositifs sociaux qui existaient - se pose la question suivante : ne serait-il pas plus intéressant de créer des outils qui permettraient de mesurer et d'évaluer l'efficacité des dispositifs plutôt que d'en créer des nouveaux ? Cela permet d'évaluer, de réajuster et de faire mieux avec ce que l'on a déjà.

Ce travail sur l'efficacité des politiques publiques envers les jeunes semble essentiel. Je précise également que la permanence de soins d'accueil de Belleville était anciennement une permanence d'accueil spécifique aux jeunes qui a été transformée en permanence d'accueil pour tout public, ce que regrettent les travailleurs sociaux.

Toujours sur cette thématique de lutte contre la précarité des jeunes, nous avons également rencontré "La Fabrique de la Solidarité", ainsi que l'Observatoire Social Parisien. Nous avons discuté de la Nuit de la Solidarité, organisée par "La Fabrique" et que vous connaissez tous, qui permet aux Parisiens de venir au contact des sans-abri pour les recenser et connaître leurs besoins, même si, nous le savons, les besoins des sans-abris sont avant tout d'avoir un abri. De ces discussions a émergé un élément essentiel, souvent négligé et que nous portons fort. La Nuit de la Solidarité a montré à quel point les Parisiens sont volontaires et bénévoles dans les actions de solidarité et c'est dans ce sens que vont nos recommandations : soutenir le volontariat, encourager le bénévolat, mettre en place des tutorats entre particuliers et jeunes précaires - je pense notamment aux jeunes qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance - et tout simplement permettre à davantage de citoyens de s'impliquer. On a de la chance à Paris d'avoir

une population comme celle-ci. Il faut s'appuyer dessus parce que les institutions à elles seules n'arriveront pas à régler tous les problèmes, on le voit bien.

Voilà ce que j'avais à dire sur notre travail et nos rencontres concernant la lutte contre la précarité des jeunes. Il y a encore plein de choses à dire, vous le savez. Vous retrouverez l'ensemble des recommandations, ainsi que le contenu des restitutions, dans le rapport d'activité.

Pour finir, sur le fonctionnement du C.P.J., nous nous réunissons trois fois par an en séance plénière en présence des élus en charge de la jeunesse. D'autres élus sont également invités en fonction des thématiques abordées. Ces temps forts sont l'occasion pour les membres d'échanger avec les élus, de revenir sur les travaux du C.P.J. et de poser une question d'actualité. Cette année, nous avons posé trois questions d'actualité : comment la Ville de Paris pourrait-elle renforcer la protection qu'elle accorde aux mineurs en situation de rue ? Comment pourrait-elle encourager davantage l'engagement bénévole et citoyen des jeunes parisiens ? Plus largement, quelles réponses apporter aux enjeux de protection de l'enfance à Paris ?

Le C.P.J. a également participé à de nombreux jurys, commissions et instances : le comité de fonds d'aide aux jeunes parisiens, des conseils d'administration, l'attribution des aides quartiers jeunes vacances, le comité éthique de la police municipale, le prix du jury des lecteurs et des lectrices et la liste est encore longue.

Le C.P.J. en 2025, c'est donc un vœu, trois sujets de saisine, trois séances plénières, trois questions d'actualité, sept rencontres avec d'autres conseils de jeunes avec qui l'on a pu discuter et comparer un peu nos instances, 15 comités, commissions et jurys et plus de 70 réunions et rencontres à l'année. Nous n'avons pas chômé. C'était une année particulièrement dense, riche et passionnante et nous comptons poursuivre sur cette dynamique.

J'en profite maintenant pour remercier toutes les personnes que nous avons rencontrées et qui ont pris le temps d'échanger avec nous et de répondre à nos questions. J'en profite également pour vous inviter à venir nous rencontrer sur les sujets dont vous avez la charge. Nous espérons aussi que nos ambassadeurs d'arrondissement pourront rencontrer davantage leurs élus d'arrondissement afin de poursuivre ce dialogue de proximité. Chaque arrondissement a un ambassadeur du C.P.J. en son sein. Enfin, je remercie plus globalement la Mairie de Paris de permettre à des citoyens de participer à la vie publique et d'investir les institutions municipales et d'être là aujourd'hui. C'est vraiment une chance incroyable et une opportunité formidable pour nous, mais aussi pour vous, de pouvoir entendre la parole des jeunes, qui, j'en suis sûr, est une parole libre, engagée et optimiste.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous. Bravo pour ce travail. Vous avez toute votre place ici. La restitution de ce que vous avez mené, c'est important pour vous et cela l'est tout autant pour notre Assemblée d'entendre votre voix.

Je vous propose maintenant que nous entamions le cycle des discussions, à commencer par une prise de parole de Mme Hélène BIDARD, j'allais dire bien sûr, chère Hélène, pour le groupe Communiste et Citoyen. Chaque prise de parole devra se tenir dans la limite de cinq minutes. Merci.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup, chers collègues. Je souhaite commencer évidemment par saluer le travail du Conseil parisien de la Jeunesse dans cette instance de démocratie participative, leur implication et reconnaître à sa juste valeur tout le travail intense qui a été fait l'année dernière. C'est vraiment un plaisir de vous retrouver ici. Cela vous va très bien d'être à cette tribune, je tiens à le dire. Merci beaucoup aussi à la Sous-Direction de la Jeunesse, vous l'avez dit, à toutes celles et tous ceux qui vous accompagnent et qui le font tellement bien. Merci à tous les membres de la promotion Cheptegi. Il y a des personnes formidables. Elles sont toutes et tous formidables. Je suis très heureuse d'avoir pu échanger avec elles et eux, qui ont des parcours très différents. C'est vraiment toute la diversité de la jeunesse parisienne qui se retrouve dans cette promotion Cheptegi. Je ne vais pas revenir sur le choix que vous avez fait de ce nom de Cheptegi, cette grande championne victime de féminicide. Il était très important de rappeler son parcours, comme vous l'avez fait.

Dans une institution municipale comme la nôtre, il est parfois facile de parler jeunesse sans lui donner véritablement la parole. Le Conseil parisien de la Jeunesse, cela nous rappelle une chose essentielle : les jeunes ne sont pas seulement des bénéficiaires des politiques jeunesse, ils sont aussi les acteurs, les actrices de notre ville, ils sont en capacité de produire des analyses, des propositions, des critiques très utiles à l'action municipale.

Cette instance, d'ailleurs, n'a jamais été un lieu consultatif symbolique. En 2015, le Conseil parisien de la Jeunesse a pu travailler avec moi dans une campagne que nous avons créée ensemble pour la lutte contre le harcèlement de rue, bien avant que ce sujet ne devienne un sujet de débat public national. Il a été en avance sur les enjeux majeurs d'égalité et de sécurité dans l'espace public. Bien avant le Covid, c'est le C.P.J. qui a alerté en premier sur la santé mentale des jeunes. Ils ont mis des mots sur les réalités qui touchent massivement la jeunesse : l'isolement, l'anxiété, le mal-être, les difficultés d'accès aux soins et, là encore, le C.P.J. a joué un rôle d'alerte précieux. On a tout intérêt à écouter et à mettre en œuvre les propositions du C.P.J. Ce qui fait la force du C.P.J., c'est son exigence et son engagement. Les jeunes ne formulent pas des attentes générales. Ils vont travailler sur des

sujets très concrets, consulter, écouter, sur l'accès aux droits, sur l'égalité, la lutte contre les discriminations, le logement, la culture, l'environnement, la vie étudiante. Ils vont traduire des réalités vécues en propositions politiques.

Dans une période de brutalisation des débats et des attaques contre la démocratie, il est essentiel de permettre aux jeunes de participer pleinement aux débats. Cela suppose des espaces réels pour les aider à instruire collectivement ces débats, des espaces de discussion, de délibération, de construction collective. Evidemment, c'est le lieu par excellence du C.P.J., mais vous l'avez dit, nous pouvons démultiplier cela avec des quartiers jeunes partout dans les arrondissements, qui pourront aussi être des lieux qui permettront aux jeunes de pouvoir se retrouver. C'est d'autant plus nécessaire que les jeunes sont la cible des réseaux sociaux, des "fake news", des algorithmes. Ces derniers ne sont pas neutres, ils orientent les jeunes vers des contenus qui vont amplifier les émotions, les enferment dans des bulles informationnelles violentes. On voit se diffuser ces contenus violents, racistes, sexistes, porteurs d'idéologies masculinistes particulièrement auprès des plus jeunes. C'est donc un enjeu très important que de développer au contraire les lieux qui permettent d'être des contrepoids démocratiques, de remettre de la discussion, de la nuance, de l'esprit critique là où les algorithmes simplifient, radicalisent, polarisent. Le C.P.J. est un espace où l'on apprend à débattre, à construire des points d'accord, à argumenter, confronter les points de vue. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas être radical. Vous connaissez mon point de vue sur le sujet, mais cela veut dire en tout cas que, même en étant radical, il faut toujours être dans un moment démocratique précieux de discussion.

Ce type d'instance participe à un rôle majeur et doit rapprocher notre décision publique du Conseil de Paris aux réalités réelles vécues par les jeunes. Au-delà de la forme, il faut entendre le fond. Les travaux du Conseil parisien de la Jeunesse nous rappellent régulièrement que les enjeux dont nous parlons ne sont pas hors-sol, mais sont bien réels pour ces jeunes. Merci beaucoup au C.P.J., qui n'est donc pas une instance symbolique, mais une instance très importante pour nous. Je souhaite que nous lui donnions les moyens de fonctionner, que nous lui accordions une véritable visibilité dans tous nos travaux, dans toutes nos propositions et que cela soit suivi d'effets concrets.

Merci à vous pour ce travail et surtout à l'année prochaine.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Hélène BIDARD.

La parole est à M. Antoine LESIEUR pour le groupe Paris apaisé et à M. LESIEUR uniquement. S'il vous plaît, Messieurs, on entend un brouhaha à la droite de l'hémicycle. Je veux bien que l'on laisse la parole à l'orateur, M. LESIEUR.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "c'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le reste du monde à la température normale", soulignait Georges Bernanos. La moyenne d'âge décroissante de notre Conseil de Paris est en ce sens une bonne nouvelle. Je souhaite saluer ici l'engagement des membres du Conseil parisien de la Jeunesse, instance dans laquelle j'ai moi-même siégé il y a quelques années et au sein de laquelle j'ai pu développer mon goût pour l'action publique parisienne. Dans une démocratie qui peine parfois à mobiliser les nouvelles générations, il est en effet essentiel de disposer d'espaces où les jeunes peuvent s'exprimer, débattre et proposer et participer concrètement à la vie de notre Capitale.

La question n'est pas seulement "que peut faire Paris pour les jeunes ?" et il y a beaucoup à faire, elle est aussi "que peuvent faire les jeunes pour Paris ?" La réponse est claire : la jeunesse apporte un regard nouveau, des idées innovantes et une capacité à interpeller les décideurs publics sur les enjeux de leur génération. Si l'année 2025 a été une année où vous avez pu, chers Conseillers jeunes, travailler sur la lecture publique, vous l'avez rappelé, les défis du vieillissement et la précarité des jeunes, une question me paraît toutefois centrale : quelle suite a réellement été donnée à vos recommandations ? L'Exécutif a-t-il suivi vos avis ? Il serait utile que nous puissions disposer d'un retour sur la prise en compte effective de vos propositions. La participation n'a en fait de sens que si elle produit des effets concrets. Notre groupe Paris apaisé y sera particulièrement attaché.

Je souhaite enfin profiter de ce débat pour rappeler plusieurs préoccupations majeures de la jeunesse parisienne sur lesquelles nous nous sommes particulièrement engagés pendant la campagne municipale. Parmi nos priorités, il y a la santé mentale des jeunes. Notre groupe a récemment porté, par la voix de la collègue Clara CHASSANIOL, un vœu avec plusieurs propositions pour améliorer les dispositifs en cours, vœu qui a malheureusement été rejeté par l'Exécutif.

D'autres défis doivent également mobiliser notre attention collective : la lutte contre le harcèlement en particulier à l'école et sur les réseaux sociaux, l'accès au logement dans une ville où se loger devient toujours plus difficile, la lutte contre les discriminations en tout genre ou encore l'accélération de la transition écologique. On y reviendra tout à l'heure. Mes chers collègues, écoutons cette jeunesse, faisons-lui confiance, soyons dans la transmission et surtout donnons à son engagement une traduction concrète dans les politiques publiques de notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Sonia CHAUCHE pour Nouveau Paris Populaire.

Mme Sonia CHAUCHE. - Bonjour, Madame la Maire.

Chers collègues du Conseil parisien de la Jeunesse, je suis très heureuse de vous voir aujourd'hui et j'ai lu attentivement vos rapports d'activité. Cette communication nous parle surtout de la place que nous accordons aux jeunes dans notre démocratie locale. Je crois qu'il est important de le rappeler : le Conseil parisien de la Jeunesse n'est pas une instance symbolique, comme l'a dit ma collègue. Il ne s'agit pas simplement d'un espace de parole destiné à donner son avis de temps en temps. Le C.P.J. participe à des concertations, formule des recommandations, siège dans de nombreuses instances parisiennes, contribue à l'élaboration des politiques publiques et porte même des vœux devant notre Assemblée. Merci pour cela.

Ses membres sont consultés sur des sujets qui touchent directement à l'avenir de la ville. Ils travaillent sur la précarité des jeunes, la protection de l'enfance, l'accès à la culture, l'engagement citoyen ou encore les défis climatiques. C'est donc une instance utile, reconnue et qui produit un travail de qualité. Dans une période où l'on entend souvent que la jeunesse serait désengagée ou indifférente à la chose publique, ce rapport démontre exactement l'inverse. Lorsque l'on fait confiance aux jeunes, lorsqu'on leur donne les moyens de réfléchir, de débattre ou de proposer, ils répondent présents.

Cette communication soulève également une question qui me semble essentielle, car Paris n'a pas une jeunesse, Paris a des jeunesses : la jeunesse étudiante, la jeunesse salariée, la jeunesse des quartiers populaires, la jeunesse engagée dans le monde associatif, la jeunesse qui travaille déjà, la jeunesse qui cherche un emploi, la jeunesse qui connaît la précarité, la jeunesse accompagnée par l'Aide sociale à l'enfance, la jeunesse qui fréquente aussi les missions locales, les C.P.A., les centres sociaux, les associations de quartier ou les équipes de prévention spécialisée. C'est là que se situe à mon sens notre défi collectif.

Le rapport identifie lui-même que la représentativité pourrait être davantage développée, les espaces de participation pourraient être davantage développés, car la question n'est pas seulement de savoir qui siège aujourd'hui, mais aussi de savoir qui ne candidate pas, qui ne sait pas que cette instance existe, qui ne se sent pas légitime pour y participer, qui pense que la politique, la citoyenneté ou les institutions ne sont pas faites pour lui. Je crois que nous avons collectivement une responsabilité pour aller vers ces jeunes. Nous devons renforcer les passerelles avec notamment les missions locales, les structures jeunesse, les lycées professionnels, les associations de quartier, les foyers de jeunes travailleurs, l'Aide sociale à l'enfance et les équipes de prévention. Nous devons rendre ces espaces plus visibles, plus accessibles et plus proches du quotidien des jeunes. Non pas parce qu'il faudrait corriger une insuffisance, mais parce que chaque jeune détient une part de l'expérience parisienne. Un jeune qui a connu l'errance n'aura pas le même regard sur le logement. Un jeune confronté à la précarité n'aura pas le même regard sur les politiques de solidarité. Un jeune d'un quartier populaire n'aura pas le même regard sur l'espace public, les transports, le sport ou la culture. Toutes ces expériences sont une valeur démocratique. Elles sont nécessaires à la qualité de nos décisions publiques.

C'est pourquoi je veux vraiment saluer le travail réalisé par le Conseil parisien de la Jeunesse, tout en formulant le souhait que nous continuions à élargir le cercle, à aller chercher les jeunes les plus éloignés de la participation et à faire vivre une démocratie qui ressemble davantage à toutes les jeunesses parisiennes. Au fond, la vitalité démocratique d'une ville ne se mesure pas seulement à ceux qui prennent la parole, elle se mesure aussi à sa capacité à faire entendre celles et ceux qui trop souvent restent invisibles.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jules PASQUIER pour le groupe Paris au centre.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers Conseillers parisiens pour la jeunesse, si je suis nouvel élu dans ce Conseil de Paris, je sais à quel point votre intervention annuelle dans notre enceinte à l'occasion de la remise de votre rapport annuel est attendue avec plaisir par tous les groupes politiques tant vos positions pour notre ville sont enrichissantes. Je souhaite vous le dire d'emblée : cette année encore, nous voterons en faveur du vœu que vous nous proposez.

Vous avez fait le choix de vous saisir d'un sujet grave, celui des rixes. Les manifestations de violences dans notre ville sont évidemment insupportables et votre volonté de mieux associer les jeunes à leur prévention pour renforcer la cohésion de cette génération de Parisiennes et des Parisiens est absolument louable. Les propositions que vous nous soumettez en matière de prévention des rixes vont dans un sens que nous partageons. Elles reposent sur une idée simple : agir en amont en renforçant les espaces de socialisation et les liens de confiance, notamment avec les jeunes eux-mêmes. Leur association à ces dispositifs est essentielle si l'on veut prévenir durablement les violences. Nous souhaitons par ailleurs rappeler que la prévention n'a de sens que dans le cadre d'une réponse plus large attentive aux situations de fragilité qui peuvent nourrir les violences en mobilisant l'ensemble des acteurs de terrain, y compris lorsque c'est nécessaire les forces de sécurité.

Parallèlement à ce sujet des rixes et à votre excellent travail sur ce vœu que nous souhaitons saluer, j'aimerais insister sur un point de votre rapport d'activité qui a particulièrement retenu l'attention de notre groupe : la question de l'adaptation de Paris au vieillissement. Il est essentiel qu'une instance composée de jeunes se saisisse de sujets qui dépassent sa propre génération. Dans un contexte où les tensions intergénérationnelles tendent parfois à s'exacerber, votre démarche est salutaire. Elle rappelle que l'avenir d'une ville ne se construit pas en opposant les générations. Nous partageons l'idée qu'une ville digne de ce nom est une ville qui permet à chacun de vieillir dans de bonnes conditions, dans son quartier, dans son logement et dans sa vie sociale. Cela passe par le renforcement des solidarités de proximité et par le développement des liens entre les générations. Au fond, il ne s'agit pas de penser une ville uniquement pour les seniors, mais de concevoir une ville pour tous, une ville qui bénéficie à l'ensemble des Parisiens quel que soit l'âge. Le fait même que votre Assemblée de jeunes se soit saisie de la question du vieillissement à Paris montre que vous allez dans le bon sens : celui d'une ville qui favorise la rencontre entre les générations plutôt que leur séparation.

Je veux également dire un mot sur votre travail sur la question de la précarité des jeunes. Les constats dressés par le Conseil parisien de la Jeunesse sont particulièrement justes et nous ne les connaissons que trop bien : difficulté d'accès au logement, isolement, coût de la vie, complexité des parcours d'insertion. A cela, et cela a été dit, s'ajoute une réalité trop souvent sous-estimée : celle de la santé mentale des jeunes, qui se dégrade et qui nécessite qu'une réponse complète soit enfin apportée.

En réalité, ces sujets de la précarité des jeunes et du vieillissement nous ont particulièrement intéressés au sein de notre groupe, car ils renvoient à une question plus large : celle de la solitude dans la ville. Paris est une ville formidable, sans doute l'une des plus belles du monde, mais derrière cette réalité visible il existe une autre ville plus discrète où vivent des personnes isolées, parfois invisibles, qu'il s'agisse de jeunes en rupture ou de personnes éloignées du lien social. C'est pourquoi nous avons fait adopter à l'unanimité lors du dernier Conseil de Paris le principe de faire de la lutte contre la solitude une grande cause municipale. Les propositions du Conseil parisien de la Jeunesse, qu'elles concernent les jeunes ou les seniors, participent donc pleinement à cet objectif. Elles constituent des pistes utiles pour éviter que de plus en plus de Parisiens ne s'éloignent du lien social et ne s'isolent durablement.

Je veux sincèrement remercier le Conseil parisien de la Jeunesse pour la qualité de son travail et pour la richesse des réflexions qu'il nous propose aujourd'hui.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

D'abord, veuillez m'excuser de vous avoir rejoints avec un peu de retard. J'étais dans le 5e arrondissement pour une visite d'école qui s'est un peu allongée par un échange avec les parents.

Pour continuer nos débats, je donne la parole à M. Charles MERGEY.

M. Charles MERGEY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame et Monsieur les représentants du Conseil parisien de la Jeunesse, depuis plus de 20 ans le Conseil parisien de la Jeunesse a fait la démonstration de son utilité. Il a une utilité pour les jeunes engagés d'abord, qui acquièrent une expérience concrète du débat public et contribuent à l'élaboration des politiques de notre collectivité. Il a une utilité pour la ville ensuite, qui bénéficie d'un regard neuf et exigeant sur les aspirations de la jeunesse. A l'heure où l'abstention progresse et où le lien démocratique se fragilise, il est plus que jamais essentiel de préserver ces espaces de débat où s'apprend la démocratie. Les travaux, avis et recommandations adressées chaque année par les jeunes parisiennes et parisiens à la Ville de Paris enrichissent concrètement nos politiques publiques. Je veux donc, au nom de mon groupe, vous remercier pour votre présentation de ce matin et remercier également l'ensemble des membres du Conseil parisien de la Jeunesse pour votre engagement et pour le travail mené.

Votre promotion a travaillé sur des sujets majeurs : la protection des mineurs en situation de rue, la précarité des jeunes ou encore l'engagement bénévole et citoyen des jeunes. Vous vous êtes également penchés sur la solidarité intergénérationnelle ou encore sur le plan "Lire à Paris". Vos recommandations sont comme souvent pertinentes, ambitieuses et précieuses.

Je veux enfin saluer le choix du nom de votre promotion : Rébecca Cheptegi. Cette marathonnienne ougandaise victime d'un féminicide quelques semaines seulement après sa participation aux Jeux olympiques est devenue le symbole de la lutte contre les violences sexistes. Dans le contexte actuel et alors que les associations féministes réclament une loi intégrale, une ambition soutenue hier par notre Assemblée, ce choix est un geste fort. Il dit votre attachement aux droits humains et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je laisserai à ma collègue Juliette SABATIER le soin de s'exprimer sur le vœu que vous portez, mais je voulais vous dire que la Ville de Paris est à votre écoute, à l'écoute de sa jeunesse. Continuez à nous interpeller et parfois à nous bousculer. C'est parfois inconfortable, mais c'est toujours utile et c'est la démocratie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom du groupe Ecologiste et Social, je souhaite tout d'abord vous remercier, vous féliciter pour votre travail. Je dois dire que je ne suis pas surprise de l'engagement que vous portez, de l'esprit de solidarité, de la qualité de votre travail que vous présentez aujourd'hui, parce qu'au fond c'est le reflet de notre génération, une génération engagée, créative, capable d'analyser le monde et de proposer des solutions concrètes et qui sont souvent malheureusement encore trop peu écoutées. Nous vous félicitons pour vos travaux, pour ce temps, pour cette énergie que vous avez investie, alors que nous sommes à un moment de notre vie, souvent, nous, les jeunes, où l'on nous demande de faire beaucoup de choix, de construire notre avenir et d'avoir de nombreuses responsabilités, tout cela avec des moyens souvent limités et un accompagnement insuffisant et surtout une prise en compte trop faible de la diversité que recouvre le mot "jeunesse".

Le Conseil parisien de la Jeunesse est une instance consultative essentielle de la Ville de Paris. Il permet d'associer les jeunes à l'élaboration de la politique publique qui fera leur futur et de faire émerger une parole et des idées encore trop peu représentées dans les instances décisionnelles de notre ville et de notre pays.

La place laissée aux jeunes dans nos institutions et plus largement dans la vie politique demeure insuffisante. Cette réalité met en lumière des structures politiques éloignées des aspirations de la jeunesse, souvent inadaptées ou issues de fonctionnements anciens, ce qui pèse lourdement sur les décisions qui nous concernent. Il est essentiel de s'approprier cette place qui est la vôtre et qui est la nôtre. Votre regard sur le monde, sur notre ville, sur les défis actuels, les enjeux futurs et les drames et les victoires du passé est précieux. C'est un regard qui a été forgé pour beaucoup d'entre nous par de nombreuses étapes particulières et qui forgeront nos avis et nos opinions du futur : le mouvement des "Gilets Jaunes" quand nous étions au collège ou au lycée, le confinement au moment du baccalauréat, les difficultés croissantes de se loger et de se nourrir que l'on soit en études ou que l'on commence à travailler, les réformes, comme celle des retraites, qui engagent notre futur, des canicules toujours plus violentes et une inquiétude face à la crise écologique ou à l'inaction de nos responsables politiques ou encore la progression de l'extrême droite à chaque élection depuis que nous pouvons voter.

Oui, le Conseil parisien de la Jeunesse est essentiel. C'est une instance que l'on ne doit cesser de renforcer, mais aussi d'interroger notamment pour renforcer son inclusion, l'inclusion des personnes issues des minorités et des parcours les plus diversifiés. Nous devons également nous demander comment davantage prendre écho de vos propositions et comment vous nous obligez beaucoup plus nous, élus, à prendre en compte votre parole et vos idées. Enfin, le Conseil parisien de la Jeunesse permet de travailler et de débattre alors même que nous traversons une période où les discours de division gagnent du terrain. A travers les propositions que vous portez, vous nous adressez un message fort, celui de la solidarité, de l'unité, du courage collectif face à celles et ceux qui cherchent à fracturer notre société. Face aux défis qui traversent notre ville, vous portez une vision des travaux exigeante, celle d'une ville qui rassemble plutôt qu'elle ne divise, qui reconnaît la richesse de sa diversité et qui œuvre pour davantage d'égalité et de justice.

Pour finir, le nom de Rebecca Cheptegi, marathonnienne olympique, que vous avez choisi, victime de féminicide, démontre que notre génération refuse de se taire et d'oublier. Elle refuse que les violences sexistes et sexuelles et les féminicides dont sont victimes chaque jour des femmes parce qu'elles sont des femmes continuent d'être invisibilisées et faire l'objet d'indignations de circonstances un jour et d'oubli le lendemain. Alors merci. Je mesure aujourd'hui encore combien nous sommes nombreux et nombreuses à porter des exigences de justice et d'égalité à Paris.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, d'abord, je voudrais saluer le Conseil parisien de la Jeunesse pour son travail, pour son sérieux et aussi pour son sens des responsabilités. J'ai pris connaissance et lecture de votre rapport d'activité, qui est très riche, très intéressant. Je voudrais, au nom du groupe "Paris Liberté !", vous féliciter et vous remercier pour ce travail. D'autant plus qu'il est toujours plus facile de commenter la vie publique que d'y participer. C'est un exercice qui n'est pas forcément évident, y compris de prendre la parole à la tribune du Conseil de Paris. Bravo pour cet exercice réussi et votre engagement.

Vous qui avez élaboré ce vœu, vous avez choisi de vous engager sur un sujet difficile, qui est parfois dramatique et qui touche directement votre génération. J'aurais aimé dire "notre génération", mais je crois que j'ai dépassé de quelques années le seuil de votre génération. C'est donc ce sujet de la cohésion entre les jeunes et surtout de la prévention des rixes. Vous avez eu raison de vous en saisir, puisqu'une rixe n'est jamais un simple fait

divers. Derrière chaque rixe, il y a des jeunes qui se mettent en danger, il y a des familles qui s'inquiètent, il y a des établissements scolaires ou des quartiers dans lesquels un climat malsain de tension et de violence s'installe. Parfois malheureusement, trop souvent, il y a des vies brisées. Oui, nous avons besoin de prévention, nous avons besoin d'une présence éducative, de lieux de sociabilité pour les jeunes, d'activités sportives et culturelles, d'associations qui restent mobilisées et d'une meilleure coordination entre tous les acteurs concernés. C'est justement le sens des propositions que vous formulez au nom du Conseil parisien de la Jeunesse. Je voudrais dire aussi que nous devons être lucides, puisque cette prévention nécessaire et indispensable ne dispense pas d'une autorité publique capable de protéger les jeunes et de sanctionner les violences.

Votre vœu porte aussi un enseignement plus large qui a déjà été souligné par mes collègues et que je souhaite souligner également. C'est ce que votre travail dit de la jeunesse parisienne. On entend souvent parler des jeunes comme d'un public à accompagner, à protéger, à aider, voire parfois, avec un peu de paternalisme, à mater. Ce vœu nous rappelle que vous êtes aussi une génération qui veut prendre la parole, qui veut prendre sa place dans le débat public et qui veut participer à la construction des réponses aux défis qui la concernent. Au fond, qui mieux que les jeunes eux-mêmes pour parler des enjeux qui touchent directement leur génération ?

Ce vœu a une force particulière justement parce qu'il a été élaboré par des jeunes qui sont en première ligne de ces phénomènes de violence et d'ultra-violence pour ce qui est des rixes. Quand une proposition part du terrain, lorsqu'elle s'appuie sur l'expérience vécue, elle a davantage de chances d'être comprise, d'être acceptée et donc d'être efficace. La meilleure manière de saluer et d'encourager votre travail, le travail des jeunes du Conseil parisien de la Jeunesse, ce n'est pas seulement de voter ce vœu, comme nous nous apprêtons à le faire, mais c'est aussi de veiller à lui donner une suite. Je m'adresse directement à M. GRÉGOIRE, Maire de Paris, pour faire en sorte que ce vœu ne soit pas lettre morte, qu'il ne soit pas un vœu pieux, mais qu'il soit véritablement suivi d'effets. Les jeunes du Conseil parisien de la Jeunesse ne demandent pas simplement à être consultés, mais aussi à être écoutés.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Abdoulaye KANTÉ.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les rixes entre jeunes ne peuvent plus être considérées comme de simples faits divers. Nous assistons à une multiplication d'affrontements violents, souvent accompagnés du recours aux armes blanches, avec parfois des conséquences dramatiques. Derrière chaque rixe, il y a des jeunes dont l'avenir bascule, des familles meurtries et des quartiers durablement marqués. Il y a aussi des parents qui ne comprennent pas comment une rivalité de quartier ou un conflit né sur les réseaux sociaux a pu conduire à un drame. Nous ne pouvons plus nous contenter de réagir à chaque fait divers avant de passer au suivant. La lutte contre les rixes exige une action constante, coordonnée et durable.

Je tiens toutefois à saluer vraiment, au nom du groupe Paris apaisé, l'engagement du Conseil parisien de la Jeunesse, qui a choisi de se saisir de cette question. C'est un signal positif. La prévention ne peut réussir sans l'implication des premiers concernés. Depuis 2018, la Ville de Paris a engagé plusieurs dispositifs de prévention en associant acteurs éducatifs, associatifs et institutions. Plus récemment, l'acte 3 des états généraux de la prévention des rixes et un nouvel appel à projets ont permis de soutenir de nombreuses initiatives. Ces moyens sont utiles et personne ne le conteste. Mais aujourd'hui, il est légitime de s'interroger : quel bilan pouvons-nous tirer de ces dispositifs ? Les rixes ont-elles réellement diminué ? Quels indicateurs permettent d'évaluer concrètement leur efficacité ? Nous ne pouvons plus ignorer que nombre de ces affrontements se préparent désormais sur les réseaux sociaux. La prévention doit pleinement intégrer cette dimension numérique, mais la prévention seule ne suffira pas. Elle doit s'accompagner d'une politique de tranquillité publique efficace. Prévenir, c'est aussi empêcher les affrontements lorsqu'ils se préparent, intervenir rapidement et protéger les habitants.

C'est pourquoi, au nom du groupe Paris apaisé, nous défendons le développement de la vidéoprotection, ainsi qu'une présence renforcée des agents sur le terrain, car la prévention et la sécurité doivent avancer ensemble. Nous continuons également à porter l'ambition d'une police municipale pleinement opérationnelle, armée et disposant d'effectifs nécessaires pour répondre aux enjeux de sécurité du quotidien dans l'ensemble des arrondissements parisiens. La lutte contre les rixes ne se gagnera ni par les slogans, ni par les seules déclarations d'intention. Elle exige de la prévention, de l'autorité lorsque c'est nécessaire et un accompagnement des familles souvent démunies face à ces phénomènes. Notre jeunesse mérite mieux que la violence comme horizon. Elle mérite des repères, des perspectives et une société capable de la protéger. C'est cette ambition que nous devons collectivement porter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour conclure les interventions des groupes, la parole est à Mme Juliette SABATIER.

Mme Juliette SABATIER. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame, Monsieur, je tiens à mon tour à vous remercier pour la qualité de votre travail, dont témoignent la densité et l'intérêt de votre rapport d'activité. Comme vous le voyez, votre vœu nous fait réagir. C'est bien logique. Le sujet des rixes nous préoccupe forcément beaucoup. C'est un phénomène complexe national auquel la Capitale n'échappe malheureusement pas.

En 2024, les rixes ont coûté la vie à deux jeunes à Paris, dont un dans mon arrondissement, le 13e. La victime avait 16 ans et les mis en cause avaient le même âge. C'est un drame absolu pour les familles des victimes, auxquelles j'adresse mes pensées bien sûr. C'est aussi désastreux pour le climat dans le quartier, traumatique pour les copains et les copines du collège, du lycée ou du club de foot, pour les enseignantes et les enseignants, comme pour les professionnels de la prévention spécialisée et pour toutes les associations, tous les agents de la Ville qui sont engagés dans la lutte contre les rixes. Nous ne nous y résignerons jamais.

Depuis plusieurs années, Paris est pleinement engagée contre les rixes en consacrant un mois par an à leur prévention, avec des actions sous tous les angles pour créer les conditions de la parole, la faire circuler entre les jeunes, aborder la violence par la pratique artistique, utiliser la compétition sportive pour dépasser les affrontements par les coups ou les armes, parler explicitement aussi des sujets graves comme les armes blanches. Nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de solution miracle ou de réponse unique. Le titre de votre vœu le résume parfaitement en liant le renforcement de la cohésion entre les jeunes et la lutte contre les rixes. La prévention suppose une mobilisation coordonnée de toutes et tous pour protéger les jeunes des passages à l'acte tout en agissant sur les causes, en brisant la transmission de conflits parfois hérités de génération en génération, pour assurer les conditions du vivre ensemble.

Le vœu présenté va dans le sens d'une approche globale. Nous ne pouvons qu'y souscrire. Je ne vais pas paraphraser ce que vous avez listé vous-même longuement, mais la mixité sociale et géographique, la favorisation des rencontres, la poursuite des actions de sensibilisation, le soutien davantage aux projets portés par les jeunes construiront des réponses durables. Je vous remercie de votre attention et je rejoins toutes et tous mes collègues en vous redisant bravo pour la qualité de votre travail.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mams YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions et pour le constat partagé de l'importance de donner des lieux d'expression à la jeunesse parisienne. Dans un contexte de fragilisation des démocraties, de la montée des inégalités, d'une défiance envers les institutions, leur engagement vient ici nous montrer le contraire et nous donner un élan d'espoir. Je vous remercie, Mélanie et Antoine, pour la présentation de vos travaux et je salue les membres du C.P.J. présents en tribune. Votre engagement s'exporte même en dehors de Paris grâce aux partenariats que vous avez noués avec d'autres conseils de jeunesse et avec des représentants du Parlement européen des Jeunes.

Votre engagement a bien une colonne vertébrale : agir pour une société plus juste, plus sociale et plus solidaire. C'est dans cet esprit que vous avez choisi le nom de votre promotion en rendant hommage à la marathonnienne ougandaise victime d'un féminicide, Rebecca Cheptegei. Vous rappelez que Paris est une ville refuge, une ville qui défendra toujours l'égalité et qui se tiendra toujours aux côtés des femmes victimes de violences. Cette lutte contre toutes les formes de violences, vous avez souhaité l'incarner par un vœu relatif au renforcement de la cohésion des jeunes parisiens et parisiennes et la lutte contre les rixes.

La prévention des rixes est une priorité forte dans notre ville, portée par le Maire de Paris Emmanuel GRÉGOIRE et la première adjointe Lamia EL AARAJE, mais je veux d'abord répondre à la droite de cet hémicycle : la lutte contre les rixes ne doit pas être un tout sécuritaire. Elle passe par la prévention avant tout. C'est en renforçant l'ensemble des politiques publiques et en faisant du vivre-ensemble une réalité et non pas un slogan que la lutte est efficace. Les jeunes l'ont bien compris. Leurs propositions sont très intéressantes et innovantes.

Les membres du C.P.J. considèrent que la lutte contre les rixes passe par la mixité géographique, les rencontres et les activités sportives et culturelles entre les jeunes, le déploiement et le renforcement des services publics de jeunesse et des espaces dédiés aux jeunes sur l'intégralité du territoire parisien, le renforcement des activités de sensibilisation aux rixes en milieu scolaire. Pour cela, ils insistent sur la nécessité de créer de la cohésion entre les jeunes, mais aussi des collaborations étroites entre la ville et l'ensemble des acteurs concernés - Académie de Paris, C.P.A., E.P.J., associations de parents de jeunes victimes de rixes, clubs de prévention spécialisée -. Ils réitèrent la place centrale des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques et dispositifs qui les concernent. Ils ont raison. Leurs voix comptent.

C'est pourquoi à Paris nous avons construit une stratégie de prévention des rixes fondée sur trois principes : prévenir, repérer les tensions le plus tôt possible et coordonner l'action de tous les partenaires. En 2025, ce sont 75 projets portés par 71 associations qui ont été soutenus afin d'accompagner les jeunes. Renforcer le dialogue avec les familles, développer la médiation et prévenir les violences, ce sont 200.000 euros par an qui sont octroyés à ces projets au titre de la prévention des rixes.

En 2024, face à la banalisation préoccupante du port du couteau, nous avons construit avec la Préfecture de police, le Rectorat, le Parquet et la Préfecture de région un plan spécifique de prévention. Ce travail va se poursuivre et se renforcer notamment avec l'Education nationale pour mieux diffuser les outils de prévention, de repérage et de signalement des situations à risque. Comme je le disais, c'est en accompagnant les jeunes sur toutes les politiques publiques que nous serons les plus efficaces.

A Paris, à l'inverse du Gouvernement, nous avons renforcé l'accès aux vacances pour les jeunes. Le budget de notre dispositif "Paris Jeunes Vacances encadrées et collectives" a été augmenté, passant de 60.000 euros à 110.000 euros, permettant de doubler le nombre de places pour un départ en vacances des jeunes cet été. C'est en travaillant avec eux sur leur appropriation de l'espace public que l'on pourra lutter efficacement contre les discriminations, dont certains d'entre eux sont encore victimes. A Paris, nous faisons vivre l'égalité républicaine, nous protégeons plutôt qu'excluons, nous renforçons la cohésion des jeunes parisiens et parisiennes.

En conclusion, je ne peux que me réjouir de la place des jeunes dans le débat démocratique. Je me réjouis de voir cette jeunesse engagée et sensible aux enjeux de notre société. Avec le Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, nous serons toujours à l'écoute de leurs propositions. Je vous invite donc à voter ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Mams YAFFA.

Qu'il me soit permis de vous remercier tous les deux personnellement et, à travers vous, l'ensemble des membres de cette Assemblée qui nous est très précieuse et qui chaque année a la possibilité de porter un sujet. Vous l'avez fait avec beaucoup de talent et d'efficacité.

Il y a une reprise par l'Exécutif du vœu que vous formulez et qui fait l'objet d'un enregistrement sous le numéro 29. Il y a eu des retraits d'amendement, donc c'est parfait.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2026, V. 75).

Nous vous félicitons et vous remercions de votre présence à nos côtés.

Je propose une minute de suspension de séance, le temps de se réorganiser, et on enchaîne.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures deux minutes, est reprise à dix heures sept minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Dans le cadre de la 3e Commission, Monsieur le Président de la 3e Commission, vous vous êtes exprimé hier soir.

2026 DAJ 6 - Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e). (2026-DGMT-0003, 0006 à 0011 et 13).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous pouvons donc en venir à l'examen des projets de délibération, à commencer par le projet DAJ 6. Il s'agit de la signature de protocoles d'accords transactionnels relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019.

La parole est tout d'abord à Mme Céline VERZELETTI pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Céline VERZELETTI. - Madame la Maire, chers collègues, en effet, en 2019, ce qui s'est passé rue de Trévise est un véritable drame. Je le rappelle tout de même : des décès, des dizaines de blessés graves aussi et plus de 400 personnes qui ont été sinistrées.

Oui, en effet, l'indemnisation est plus qu'urgente. Je pense même qu'elle aurait dû avoir lieu bien plus en amont, puisque l'on est en 2026 et, je le rappelle, cela s'est passé en 2019. Même si nous pensons que l'indemnisation est urgente et qu'elle aurait déjà dû avoir lieu, nous nous interrogeons tout de même sur la méthode. Pourquoi ? Parce que finalement nous allons avoir une utilisation de fonds publics, donc la Mairie de Paris qui se propose de faire une avance sur l'indemnisation, alors même que le grand groupe privé qui a été aussi mis en cause "a priori" joue la montre avec les différents "timings" de la procédure judiciaire, mais finalement ne s'engage sur aucune indemnisation. Je pense à GRDF, qui est tout de même une multinationale de l'énergie et qui a largement les moyens. Il est vrai qu'il y a eu différentes expertises et que, au départ, GRDF n'a pas forcément été ciblée comme responsable, mais une contre-expertise l'a aujourd'hui mise en cause. Nous pensons donc que GRDF, même si elle n'est pas obligée de le faire, devrait partager l'avance d'indemnisation. Il est un peu trop facile que ces grands groupes privés ne s'engagent absolument pas sur des indemnisations qui, je le répète, sont essentielles pour les

dizaines de blessés et les centaines de personnes sinistrées qui ont justement besoin de ces indemnisations. C'est une première réserve par rapport à ce fait.

La deuxième concerne le contenu de l'accord, qui nous semble peut-être problématique. D'ailleurs, si j'ai bien compris, seules huit victimes ont signé cet accord, ce qui est très peu par rapport au nombre total de victimes. Cet accord lie un peu les victimes qui le signent. Je le répète aussi, je l'ai dit tout à l'heure, mais la Ville est mise en examen par rapport à cette explosion. Cette avance d'indemnisation ne doit donc ni servir de paravent à l'impunité des grands groupes comme GRDF, ni exonérer la Ville d'une transparence totale sur ses responsabilités. Il me semble justement que l'accord stipule que les signataires ne pourront plus engager de nouvelles procédures. Or, je pense que cela pose un véritable problème.

Voilà donc les réserves que nous émettons par rapport à cet accord. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Alexandre MENNUCCI pour le groupe Socialiste et divers gauche.

M. Alexandre MENNUCCI. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer de rassurer Mme VERZELETTI sur les points qu'elle a mentionnés.

Tout d'abord, le premier point tendrait à dire que les grands groupes seraient exonérés de leurs responsabilités parce que la Ville a agi, avant même la reconnaissance de toute responsabilité pénale ou civile de qui que ce soit, pour indemniser les victimes. Il n'y a absolument pas lieu de s'inquiéter, puisque la Ville est subrogée dans les droits des victimes, ce qui signifie que, dès lors qu'elle les a indemnisées et que la responsabilité de qui que ce soit d'autre qu'elle-même est reconnue, elle aura la faculté de se porter devant ce responsable pour lui demander le remboursement des sommes qui ont déjà été données par la Ville. Il me semble donc que ce premier point est une fausse polémique et une inquiétude qui n'a pas lieu d'être.

Comme ce premier point, le deuxième concerne le contenu de l'accord et le fait qu'il lierait les victimes. Là aussi, à mon sens, la polémique n'a pas lieu d'être, puisque ce ne sont pas huit victimes qui ont été indemnisées, mais plus de 210 victimes, avec 467 dossiers qui ont été instruits. Puisque Mme VERZELETTI considère que les victimes sont liées par cet accord-cadre et que ce serait un scandale, je propose qu'elle aille leur dire de ne plus être liées par cet accord-cadre et d'attendre la fin de toutes les procédures pour être indemnisées. La réalité est que les victimes ont bien compris que la Ville agissait, qu'elle agissait pour être à leurs côtés comme elle s'y est engagée à l'être dès que l'explosion est survenue, pour les indemniser avant que les procédures n'aboutissent, ce qu'elle fait. 210 victimes ont été indemnisées, comme je l'ai dit, et 467 dossiers ont été traités. S'il n'y a que huit victimes mentionnées dans ce projet de délibération, c'est parce que beaucoup d'autres ont été indemnisées avant et que le gestionnaire du mécanisme d'accord cadre, qui est le gestionnaire mandaté par les assurances, a mis du temps pour instruire les dossiers. Dès que la Ville a reçu les instructions des dossiers par le gestionnaire, elle les a traités en moyenne en neuf jours alors que l'accord-cadre prévoit que cela peut être traité en deux mois. Les victimes ne sont donc absolument pas tenues par cet accord-cadre. Elles y ont adhéré volontairement parce que la Ville était à leurs côtés pour prévoir une indemnisation conséquente et juste avant même la reconnaissance de toute responsabilité. La transparence à l'égard des victimes est absolument totale, puisqu'une procédure va être conduite. Elles auront toutes les capacités de se porter contre quelque responsable que ce soit.

Je crois qu'il y a une fausse polémique. Vous êtes les seuls à la monter en épingle. La réalité est que la Ville agit depuis le premier jour de l'explosion, qu'un accord-cadre a été conclu volontairement avant toute reconnaissance de responsabilité sur la base du même mécanisme que celui d'un fonds d'indemnisation pour être aux côtés des victimes. Je crois que, à ce stade, la Ville ne peut pas être en cause sur ce point, mais je laisserai la première adjointe compléter mon propos. Je crois qu'il faut vraiment cesser avec ces fausses polémiques. La Ville se tient aux côtés des victimes comme elle l'a toujours fait et elle continuera de le faire jusqu'à la fin de l'instruction de tous ces dossiers.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENNUCCI.

Pour répondre aux deux orateurs, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE, Mme la première adjointe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, cher Alexandre MENNUCCI, d'avoir apporté un certain nombre d'éléments, je pense, extrêmement importants à souligner.

D'abord, permettez-moi de rappeler que ce projet de délibération a pour objet d'approuver des protocoles transactionnels qui ont été acceptés dans le cadre de ce projet de délibération par 8 victimes, mais auparavant, et M. MENNUCCI l'a rappelé, 281 victimes ont adhéré à ce protocole transactionnel. Madame VERZELETTI, permettez-moi peut-être de vous apporter quelques précisions. Peut-être n'en aviez-vous pas connaissance, d'où la nature assez fausse des propos que vous avez tenus. Il est très important, ne serait-ce que par respect des victimes, mais au-delà de cela, par respect du travail qui a été engagé par la Ville de Paris et par l'ensemble de ses agents, de rappeler la véracité de certains propos.

Je me permets de vous dire que c'est normalement le législateur qui crée un fonds d'indemnisation fondé sur la reconnaissance d'une faute et donc d'une responsabilité. En l'occurrence, dans ce cas précis, la Ville de Paris a fait le choix de le proposer sans reconnaissance préalable d'une quelconque responsabilité de la Ville, par respect pour les victimes et du fait du caractère inédit et grave de ce qui s'est passé rue de Trévis. Nous avons fait le choix de nous engager sur un protocole d'accord transactionnel, sur lequel nous ne sommes fondés ni en droit, ni en appréciation sur ni le montant des indemnités décidé par le mandataire tel que l'a évoqué Alexandre MENNUCCI, ni sur les montants d'indemnisation.

Je me permets aussi de souligner que ce sont déjà 10,5 millions d'euros, Madame VERZELETTI, qui ont déjà été versés par la Ville de Paris en reconnaissance du statut de 281 victimes. Cet accord, qui prévoit un montant bien moindre, vient donc en complément des 10,5 millions d'euros qui ont déjà été versés.

Je me permets aussi de souligner le fait que nul ne s'exonère d'une quelconque responsabilité et encore moins le groupe GRDF que vous évoquez. Je me permets de vous rappeler qu'un procès est en cours. Nous attendons les conclusions de ce procès et si responsabilité est reconnue, et nous espérons que des responsabilités soient effectivement reconnues, ne serait-ce que par respect des victimes et par respect de ce qu'elles ont subi au moment de cette explosion extrêmement grave, la Ville de Paris ne s'exonérera pas de ses responsabilités s'il y en a qui sont reconnues et GRDF non plus. Pour le coup, GRDF n'est pas fondée à indemniser les victimes. Ce sont des protocoles d'accord d'indemnisation, des protocoles transactionnels. Au moment où les reconnaissances des responsabilités seront faites, nul ne s'en exonérera. Je vous prierais donc de ne pas raconter n'importe quoi, je pense ne serait-ce que par respect des victimes concernées. Ce serait une bonne chose.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La discussion a eu lieu. Je vous propose que nous passions au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAJ 6).

2026 DPMP 5 - Subventions (263.370 euros), conventions annuelles et avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs avec neuf associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la récidive.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la prévention de la récidive.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DPMP 5, à l'amendement n° 175 et au vœu n° 57. Le projet de délibération DPMP 5...

S'il vous plaît, nous poursuivons l'examen de l'ordre du jour. La discussion a eu lieu tout à fait conformément à ce qui était prévu. Il n'y a pas eu d'insultes, en l'occurrence, il y a eu un échange d'arguments. S'il vous plaît, je vous demande que nous puissions procéder à l'examen du projet de délibération suivant, le DPMP 5. Il s'agit de subventions d'un montant de 263.370 euros, conventions annuelles et avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs...

La parole est à Mme Céline VERZELETTI sur le DPMP 5 pour cinq minutes et sur le projet de délibération DPMP 5 uniquement.

Mme Céline VERZELETTI. - Je vais prendre la parole, mais, en effet, je ne vais pas accepter que l'on me réponde de cette manière. On peut répondre sur le fond. Là, c'est pareil. Vous allez certainement me dire que c'est tout et n'importe quoi, alors que je connais particulièrement le dossier. Je demande donc un peu de respect. C'est un minimum. Je ne sais plus où l'on en est. Ce sont les subventions pour les neuf associations. Merci de me redonner la parole.

Concernant la prévention de la récidive, la prévention ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. En effet, ne pas prévenir la récidive, c'est fabriquer de nouvelles victimes et c'est accepter le cycle infernal de l'exclusion. Il faut cesser avec la surenchère carcérale. Bien évidemment, je m'adresse notamment aux politiques ultra-répressives du Gouvernement, qui, finalement, est responsable de la suroccupation des prisons aujourd'hui et qui ne peut permettre aucune prévention de la récidive, ni aucune réinsertion. Les alternatives et les aménagements sont bien plus adaptés notamment pour les délits mineurs, notamment concernant la prévention de la récidive. Oui, il faut des moyens pour encadrer ces aménagements de peine et ces alternatives.

Je soulignerais, ce qui est d'ailleurs fait par la Ville de Paris, donc vous allez être satisfaits parce que je vais finalement dire quelque chose de positif, que l'Agence de la collectivité pour le développement du travail d'intérêt

général est une très bonne mesure, puisqu'elle permet en effet le développement du T.I.G., qui est un aménagement de peine ou une alternative à l'incarcération qui a fait ses preuves en termes de réinsertion et de prévention de la récidive. J'engage la collectivité et la Mairie à continuer et à donner des moyens à cette agence pour le développement du travail d'intérêt général.

En revanche, sur la question de la mission propre de la réinsertion et de la prévention de la récidive, vous engagez des conventions et vous donnez des subventions à différentes associations. Nous estimons que c'est toujours le rôle des services publics et de l'Etat de pouvoir assumer ces missions. Je parle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation qui sont là pour cela, mais qui aujourd'hui n'ont absolument pas les moyens de pouvoir accompagner et suivre toutes les personnes qui ont été condamnées ou sous-main de justice, qui ont justement besoin d'être accompagnées pour avoir un toit, pour retrouver un travail. Ce sont ces seules prérogatives qui permettront ensuite d'avoir la prévention de la récidive.

Nous pensons que, oui, par exemple, la Mission locale doit percevoir énormément de subventions. D'ailleurs, elle a perdu des référents en justice parce qu'elle en a beaucoup moins. Oui, c'est une association qui a fait ses preuves et qui a une expertise particulière justement sur la formation et la recherche du travail, notamment pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Maintenant, nous demandons que la Ville demande à l'Etat beaucoup plus de moyens, je l'ai dit, pour les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation pour qu'ils puissent assumer la mission de réinsertion et de prévention de la récidive.

En revanche, là où nous avons un désaccord, c'est par rapport à l'association "Wake up Café". Vous proposez de renouveler la convention et de renouveler des subventions. Or, nous pensons que cette association n'a ni l'éthique, ni l'expertise pour assurer ces missions. Je donne quelques exemples. Tout d'abord, cette association a des liens avec des réseaux patronaux qui gravitent autour du milliardaire Pierre-Édouard STÉRIN, qui est tout de même connu pour son engagement en faveur des politiques d'extrême droite. Ensuite, il y a eu à un moment donné une enquête sur cette association qui se permettait de proposer des prestations sur Smart Box. Pour 60 euros, on pouvait avoir droit à un petit-déjeuner avec d'anciens détenus. Je trouve que c'est particulièrement cynique de proposer de telles prestations. D'ailleurs, suite à l'enquête, ils ont supprimé cette prestation particulièrement honteuse. Je pense donc que les subventions et la convention ne doivent pas être renouvelées pour cette association. Comme je le dis, par exemple, la Mission locale, elle, devrait pouvoir bénéficier de beaucoup plus de moyens par rapport à son sérieux et par rapport finalement à l'engagement qu'elle a au niveau de l'intérêt général.

Si vous me dites que "Wake up Café" a fait ses preuves parce que, en effet, les personnes qu'elle prend en charge ont moins de récidive, je vous répondrais que "Wake up Café" fait un tri par rapport aux personnes qu'elle suit. Finalement, elle choisit des personnes beaucoup plus réinsérables et, de ce fait, elle a un taux de réussite bien plus important que ce que ne peut avoir le service public.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais vous répondre sur le fond de l'amendement et sur l'association "Wake up Café". Nous ne partageons pas l'analyse que vous portez sur cet amendement. Je me permets de vous dire que "Wake up Café" est une association reconnue pour son expertise dans l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. En l'occurrence, sur cette subvention en particulier, cela vient financer un projet très précis à la maison d'arrêt de Paris la Santé sur le parcours Réinsert, qui est un programme intensif de trois semaines ayant vocation à accompagner des personnes détenues dans un travail sur la confiance en soi, la remobilisation, la construction d'un projet professionnel et la préparation de leur sortie. Ce dispositif s'adresse à un public particulièrement vulnérable : des détenus en moyenne âgés de 30 ans, 90 % des hommes souvent issus de quartiers populaires, qui sont fréquemment sans diplôme et pour beaucoup n'ayant jamais eu d'expérience professionnelle stable. C'est un dispositif qui a fait ses preuves et que nous allons continuer à accompagner.

Ce n'est pas parce que nous accompagnons ce dispositif que nous n'en accompagnons pas d'autres. Je pense notamment à la Mission locale que vous évoquez.

Quant au point que vous soulevez sur les liens avec Pierre-Édouard STÉRIN, c'est un point que je note et que nous allons vérifier, puisque ce n'est effectivement pas quelque chose que j'avais en tête.

Je vous remercie.

C'est un avis défavorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous. Nous avons été saisis d'une demande d'explication de vote du groupe des écologistes. Madame OUVRET ?

Mme Jeanne OUVRET. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Sur le fond de cet amendement, on partage complètement déjà l'idée que le service pénitentiaire d'insertion et de probation doit jouer un rôle central dans l'accompagnement des personnes détenues et dans les politiques de

réinsertion et que celui-ci doit être renforcé. En revanche, nous pensons qu'un retrait de subventions à des associations sans renforcement directement et simultanément des moyens pour financer le service public, c'est au final risquer de fragiliser l'ensemble du dispositif qui existe pour le moment au détriment de l'accompagnement des personnes et donc de la réinsertion.

Par ailleurs, nous avons également connaissance des liens et nous espérons des liens anciens du "Wake up Café" avec Pierre-Édouard STÉRIN, à travers notamment le projet Périclès, qui vise à amener l'extrême droite au pouvoir, ce qui est extrêmement dangereux et que nous combattons chez les écologistes.

C'est précisément pourquoi nous allons aujourd'hui nous abstenir sur l'amendement. Nous disons que nous restons vigilants après la communication du "Wake up Café" qui dit ne pas renouveler son lien avec la Nuit du bien commun, ni avec tout projet politique de Pierre-Édouard STÉRIN. On reste vigilant, mais on pense que c'est dans la continuité du travail et c'est important de pouvoir avoir cette subvention aujourd'hui.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 75 du groupe Nouveau Paris Populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 75 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 du groupe Nouveau Paris Populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 57 est rejeté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPMP 5).

2026 PP 21 - Convention de coopération portant contrat de service relative au système d'information ONE/SECOURIR de collecte, de priorisation et d'orientation des appels d'urgence de la plate-forme des appels d'urgence.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération 2026 PP 21, soit la convention de coopération portant contrat de service relative au système d'information ONE/SECOURIR de collecte, de priorisation et d'orientation des appels d'urgence de la plateforme des appels d'urgence.

La parole est tout d'abord à M. Christophe PRUDHOMME pour Nouveau Paris Populaire.

M. Christophe PRUDHOMME. - Nous souhaitons intervenir sur ce projet de délibération.

Cela paraît assez obscur, mais cela concerne une question essentielle dans une grande ville comme Paris, une des premières métropoles mondiales, une des villes qui accueillent le plus de touristes au monde : c'est la question des secours à victimes. Or, nous sommes dans une situation catastrophique aujourd'hui. Là, on a effectivement un progrès, qui est que l'on a une interconnexion entre deux numéros d'appel d'urgence que sont le 17 et le 18 dans le cadre du 112, le numéro européen. Cependant, il y a aussi le 15, que tout le monde connaît. Or, ce numéro n'est pas interconnecté. Aujourd'hui, sur ces cas traceurs particuliers qui sont importants, qui est la personne qui s'effondre dans la rue et qui fait un arrêt cardiaque, vous avez deux systèmes informatiques non interconnectés. Si l'appel arrive au 18, il va y avoir la prise des données, en particulier le lieu d'intervention. Pour déclencher l'autre moyen, au niveau du 15 ou inversement, il faut que l'opérateur prenne son téléphone et redicte l'adresse pour qu'elle soit rentrée dans un autre système informatique. Il n'y a aucun moyen d'automatisation de transmission de l'adresse. Pour être un peu caricatural, aujourd'hui, un chauffeur de V.T.C. a des moyens de localisation plus performants que le service public de secours en Île-de-France et à Paris en particulier.

J'avais interrogé la Préfecture en Commission et j'ai reçu une réponse qui n'est pas très satisfaisante. On procrastine. Oui, peut-être que l'on va faire, etc. Il y a une urgence aujourd'hui à ce que, à Paris, on ait un service de

secours coordonné qui permette que tous les citoyens et tous les visiteurs de Paris puissent bénéficier de moyens adaptés et modernes qui aujourd'hui n'existent pas.

C'est donc une nouvelle interpellation à la Préfecture de police, mais c'est une question politique aussi pour nous, Conseillers de Paris, de se préoccuper de ce sujet, parce que l'on est aussi un pays et une ville où l'on est très en retard sur les gestes qui sauvent. On a une carence en termes de moyens, notamment en ce qui concerne les défibrillateurs. Un projet avait été lancé par la Ville et a été arrêté : la mise en place de défibrillateurs sur la voie publique pour que les personnes formées au secourisme puissent les utiliser. Il y a donc des carences. C'est une question politique. La réponse de la Préfecture de police et de l'Etat n'est pas satisfaisante, parce que ce problème est posé depuis 20 ans et rien n'avance. On n'a toujours aucune interconnexion entre les systèmes d'appel 17 et 18 et 15.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE. Madame la Maire ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je l'avais évoqué en Commission. Je partage l'interrogation que vous avez portée et je découvre la réponse qui vous a été faite par la Préfecture de police, dont je n'avais pas eu connaissance au préalable. Je laisserai le représentant de la Préfecture de police vous répondre sur l'interconnexion avec le 15.

De notre côté, ce projet de délibération est relatif à la convention de coopération portant sur un contrat de services, sur le système d'information ONE/SECOURIR, dont nous nous réjouissons. Je l'avais évoqué en 3e Commission. Je vous invite, pour les membres de la 3e Commission, à aller visiter avec nous le centre de décrochage qui est situé à la caserne Champperret, dans le 17e arrondissement. Nous avons aujourd'hui un véritable enjeu sur la qualité de la réponse aux appels d'urgence. Ce projet de délibération permet de porter un sujet très concret, à savoir la modernisation d'un outil opérationnel essentiel au quotidien des services de secours et de sécurité. Cette plateforme d'appel d'urgence est interconnectée, le 17, le 18, le 112, pour Paris et les trois départements de la petite couronne, avec une plateforme qui nous permet d'avoir un certain nombre d'évolutions et notamment l'intégration de nouveaux standards technologiques avec la géolocalisation des appels, un traitement plus rapide des demandes et une orientation plus efficace vers le service compétent. L'objectif que nous poursuivons est de réduire les délais de prise en charge des appelants et d'améliorer la qualité de la réponse apportée aux usagers lorsqu'ils se trouvent dans une situation d'urgence.

Nous avons, par ailleurs, un travail important. Je me permets tout de même de l'évoquer par rapport à ce que vous indiquez sur le déploiement des défibrillateurs. Les défibrillateurs ont été déployés dans l'ensemble des équipements publics de la Ville de Paris en lien aussi avec l'Etat sur les bâtiments publics côté Etat. Nous travaillons avec la B.S.P.P. sur un plan de déploiement des modalités de formation aux premiers secours, avec la formation aux gestes qui sauvent. Nous continuons à réfléchir avec eux sur la manière d'améliorer ce taux de couverture. Par exemple, on a une réflexion sur la question de la formation des jeunes dans les écoles et des étudiants aussi, de façon à améliorer la couverture du maillage territorial parisien. Il y a aussi deux applications qui ont été déployées, avec des volontaires qui sont formés, avec aussi une réflexion dans la précédente mandature avec Anouch TORANIAN et désormais avec Marine ROSSET sur la formation des volontaires de Paris de façon à augmenter le maillage des personnes formées aux gestes qui sauvent et notamment au massage cardiaque. Nous savons que si nous arrivions à former davantage de Parisiennes et de Parisiens, nous réduirions de façon notable les décès liés à des arrêts cardiorespiratoires.

Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous lors d'un point plus précis que nous ferons à la rentrée après le déploiement prévu avec Marine ROSSET auprès des volontaires de Paris. Je laisse la parole à M. BARBIER, qui représente le Préfet de police, pour compléter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Allez-y, Monsieur BARBIER.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Première adjointe.

Effectivement, nous vous avons apporté une réponse à l'issue de la 3e Commission et je ne peux pas laisser dire que l'Etat ne fait rien et que le calendrier n'est pas clair. En effet, la plateforme des appels d'urgence de la Préfecture de police, qui regroupe les services de la police et des sapeurs-pompiers, qui partagent les mêmes locaux à la porte de Champperret, regroupe le n° 17, donc la police, le 112, le numéro d'urgence européen, et le 18, donc les sapeurs-pompiers, qui sont gérés conjointement grâce à un dispositif à plusieurs niveaux. A ce stade, le n° 15, c'est-à-dire le S.A.M.U., demeure en dehors du périmètre de cette plateforme des appels d'urgence, la P.F.A.U. Un projet d'interconnexion du 15 est en cours d'élaboration avec les directions concernées au Ministère chargé de la Santé. A cet effet, des passerelles entre le système d'information NexSIS, utilisé par les services d'incendie et de secours, et les logiciels de régulation médicale sont déjà déployées dans certains services départementaux d'incendie et de secours - S.D.I.S. -. Le premier niveau d'appel de la P.F.A.U., qui assure la réception et l'orientation des appels, s'appuie actuellement sur un système d'information qui s'appelle ONE. Le second niveau, qui est dédié à la B.S.P.P.,

repose quant à lui sur NexSIS, dont le déploiement a fait l'objet de la convention inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris.

L'Agence du Numérique et de la Sécurité Civile - l'A.N.S.C. - travaille à la mise en place d'une passerelle entre NexSIS et les systèmes d'information des S.A.M.U. des départements de la petite couronne. Cette interconnexion permettra une circulation plus fluide des informations et contribuera à améliorer la réactivité ainsi que la qualité de la prise en charge des appels.

Concernant le calendrier du raccordement des S.A.M.U. de l'A.P.-H.P. à la P.F.A.U., celui-ci sera conduit en cohérence avec les opérations de déploiement de NexSIS à la B.S.P.P. afin de permettre une mise en service simultanée des deux dispositifs. Le calendrier pourra être précisé au fur et à mesure de l'avancement du projet, mais l'échéance est aujourd'hui envisagée à l'horizon 2027. Sa mise en œuvre pourra néanmoins nécessiter certaines évolutions techniques des systèmes d'information des acteurs de santé, qui devront être intégrés à la conduite du projet. Des échanges réguliers entre les équipes métiers et les équipes projets concernées sont d'ores et déjà engagés afin de permettre un aboutissement dans les meilleurs délais.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 21).

2026 PP 23 - Avenant n° 1 relatif à la prolongation du marché de mise en œuvre de prestations de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants blessés, accidentés et/ou dangereux) ou mort.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération PP 23 : avenant n° 1 relatif à la prolongation du marché de mise en œuvre de prestations de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants -errants, blessés, accidentés et/ou dangereux - ou morts.

La parole est à Mme Céline VERZELETTI pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

Face à l'urgence de la cause animale, la Ville de Paris pourrait peut-être à l'avenir nouer un partenariat avec une grande fondation par exemple de protection animale, plutôt que de payer une entreprise privée qui parfois utilise des moyens douteux - cela a été documenté notamment par des associations de protection animale -, ou d'ailleurs créer un dispensaire, une structure publique qui pourrait comprendre, par exemple, un dispensaire pour les animaux précaires, une fourrière publique, un espace géré par les bénévoles. Je sais que cela existe dans certaines communes qui ne sont pas très loin d'ici.

Je rappelle juste ce qui se passe généralement. Il y a un délai de huit jours, qui est le délai légal, avant le transfert de l'animal qui a été recueilli vers un refuge où il sera récupéré par son propriétaire. En effet, pendant ce délai, l'entreprise privée a souvent plutôt tendance à vouloir économiser les frais ou en tout cas à les réduire au strict minimum. C'est ce strict minimum, parce que c'est une entreprise privée et qu'elle ne veut pas être à perte, qui peut générer finalement de la maltraitance animale.

Nous pensons donc qu'il serait tout de même bien de penser et de réfléchir à la création d'une structure publique.

Merci.

(M. Florian SITBON, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Je donne, pour répondre, la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne une mission de service public absolument essentielle, qui est au croisement du bien-être animal, de la salubrité publique et de la sécurité sanitaire.

L'objectif de ce texte est simple : garantir qu'il n'y ait aucune rupture dans la prise en charge des animaux errants, blessés ou décédés sur l'espace public parisien, le temps de mettre en œuvre le nouveau cadre juridique imposé par la loi de 2021. Cette prolongation n'est ni un retard politique, ni un changement d'orientation, mais elle permet de sécuriser juridiquement et opérationnellement la transition vers la future délégation de service public sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Abordons quelques chiffres, si vous me le permettez, pour souligner la qualité de ce travail qui est fait en lien avec des associations de protection des animaux. Plus de 400 animaux ont été recueillis vivants en 2025. C'est une

hausse significative par rapport à l'année précédente. Dans les partenariats que nous avons avec la Préfecture de police, comme je l'ai évoqué, il y a un certain nombre d'associations de protection animale qui nous permettent de mieux les accueillir, les soigner, les identifier et surtout les placer dans des endroits idoines. Quatre animaux ont été euthanasiés pour des raisons vétérinaires en 2025 contre 18 en 2024. C'est une baisse significative qui vient souligner la qualité de ce travail d'accompagnement et de protection des animaux, avec clairement des situations de soin, de placement ou de restitution au propriétaire quand c'est possible qui sont privilégiées par rapport à d'autres solutions que nous souhaitons réduire au maximum.

Il est donc très important de pouvoir maintenir un dispositif qui soit réactif et professionnel.

Je vais laisser la parole à M. BARBIER s'il le souhaite pour compléter mon propos.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Première adjointe.

Vous avez tout dit, Madame la Première adjointe. Effectivement, la Préfecture de police s'appuie sur ce marché pour mettre en œuvre son action en faveur des animaux errants. Les derniers chiffres recensés que vous avez cités témoignent de l'importance de cette mission de prise en charge des animaux sur le territoire parisien et nous nous appuyons sur un réseau d'associations partenaires pour leur prise en charge et leur placement, c'est-à-dire la S.P.A., des associations de la protection animale et des structures spécialisées. Les animaux sont prioritairement restitués à leurs propriétaires ou confiés à des associations partenaires lorsque ce n'est pas possible. Lorsque leur état de santé est incompatible avec leur survie ou leur bien-être, malheureusement, une euthanasie peut être décidée par un vétérinaire.

En 2025, quatre animaux ont ainsi été euthanasiés sur décision vétérinaire. Au cours de cette même année, 78 animaux ont été placés dans des associations animales agréées et 62 ont pu être restitués à leur propriétaire. Je suis content de vous donner ces chiffres, puisqu'ils étaient déjà demandés lors de précédentes séances du Conseil de Paris. Je peux enfin vous apporter cette réponse.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 23).

2026 PP 32 - Institution du comité social territorial et des formations spécialisées compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 32 et l'amendement n° 176 : institution du comité social territorial et des formations spécialisées compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

La parole est d'abord à Mme Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

C'était un amendement pour insérer un article pour que les agents et les agentes puissent voter à l'urne pour les élections professionnelles.

En effet, la tendance aujourd'hui est plutôt que toutes les administrations, et je sais aussi que la Mairie de Paris est dans ce cas-là, basculent finalement sur le vote électronique alors que cela a été prouvé, puisque cela s'est déjà fait au niveau des Ministères, au niveau de l'Etat, que lorsque l'on bascule sur le vote électronique il y a une participation en baisse systématiquement. Le vote à l'urne est donc vraiment la modalité de vote la plus accessible.

Aujourd'hui, par rapport à la dégradation des conditions de travail, par rapport à un climat social particulièrement dégradé, notamment suite aux politiques désastreuses, que vous soutenez d'ailleurs parfois, des politiques sociales qui engendrent des inégalités sociales, oui, les organisations syndicales ont un rôle particulièrement important. La démocratie sociale dans les entreprises, dans les collectivités, dans les Ministères est essentielle. Le vote aux élections professionnelles est l'un des votes ayant un taux de participation assez élevé par rapport à d'autres élections, mais il faut faire en sorte que cela puisse continuer, perdurer. Je vous demande donc de permettre, d'assurer et de garantir le vote à l'urne pour les agents, et que le vote électronique puisse éventuellement être une option pour ceux et celles qui souhaiteraient utiliser ce mode de scrutin.

Merci.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme la Première adjointe, Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Peut-être, Madame VERZELETTI, permettez-moi de rappeler d'abord que nous ne sommes pas les organisateurs de ce scrutin. Je le dis : c'est la Préfecture de police qui est l'administration organisatrice de ce scrutin.

Sur le vote électronique en tant que tel, je me permets de rappeler que, du côté de la Ville, pour les élections professionnelles, nous utilisons aussi le vote électronique. Cela permet au contraire d'améliorer la participation, qui est restée globalement stable, avec une petite amélioration sur les dernières élections, et qui permet d'apporter un certain nombre de bénéfices : la fiabilité du dépouillement et la réduction des erreurs, la rapidité de proclamation des résultats, l'accessibilité renforcée pour tous les agents et enfin la réduction des coûts et de l'impact environnemental.

Je vous avoue que je suis un peu surprise par votre intervention, car il n'y a pas eu de contestation au moment du C.S.T., puisque la proposition de l'organisation des modalités de ce vote a recueilli un avis favorable du C.S.T. des administrations parisiennes le 8 avril 2026. Je pense qu'il y a une confusion de rôle dans votre intervention, qui vient contrevenir à l'avis même des organisations syndicales et de celles et ceux qui ont eu l'occasion de s'exprimer en C.S.T.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Première adjointe, Madame la Conseillère.

Les prochaines élections professionnelles, comme vous le savez, se tiendront du 3 au 10 décembre 2026 conformément au Code général de la fonction publique. Les dispositions du décret du 6 novembre 2024 qui régissent les règles de vote prévoient le recours au vote électronique comme principe pour les élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat, le vote à l'urne ou par correspondance demeurant dérogatoire. L'article R. 211-505 du Code général de la fonction publique prévoit ainsi qu'il est recouru au vote électronique pour les élections des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration, des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires dans les administrations de l'Etat.

Les agents des administrations parisiennes affectés à la Préfecture de police relèvent de la fonction publique territoriale, pour laquelle le vote électronique demeure facultatif. Toutefois, dans un souci de simplification et d'égalité de traitement entre les agents de la Préfecture de police relevant d'un statut et de l'autre statut, il a été décidé d'appliquer aux 2.800 agents concernés les mêmes modalités de scrutin que celles retenues pour les agents de l'Etat, de sorte que ce soit plus lisible. Le Préfet de police prendra à cette fin un arrêté préfectoral à l'automne, après consultation du Comité social territorial sur cette question.

Par ailleurs, les services du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de police veillent à garantir les meilleures conditions de mise en œuvre du vote électronique. Des actions de formation sont d'ores et déjà proposées aux agents et aux organisations syndicales. Des bornes de vote numérique sont mises en place pour les agents ne disposant pas d'un équipement professionnel. Enfin, les personnes en situation d'illectronisme bénéficieront d'un accompagnement individualisé afin de garantir à chacun le plein exercice de ses droits électoraux.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Nous avons été saisis d'une demande de scrutin public du groupe NPP. On va donc s'assurer que toutes les cartes ont été distribuées. On va prendre ce temps.

L'avis de l'Exécutif est défavorable. J'ouvre d'abord le scrutin.

(Il est procédé au vote).

Avis défavorable de l'Exécutif sur cet amendement.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 94

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 18

Contre : 76

(Voir détail des votes annexe n° 12).

L'amendement n° 176 est rejeté au scrutin public.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 32.

Pas de scrutin public.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 32).

2026 PP 34 - Émission et gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On examine maintenant le projet de délibération PP 34 : émission et gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police.

La parole est à Mme Céline VERZELETTI du groupe NPP.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

Nous ne nous opposerons pas aux chèques C.E.S.U. et cartes cadeaux parce que ces mesures soulagent souvent les agents qui ont, comme je le disais tout à l'heure, un pouvoir d'achat qui ne cesse de baisser, ce qui est bien malheureux.

Je soulèverais tout de même deux problèmes majeurs que posent notamment les chèques C.E.S.U. C'est tout de même un affaiblissement de notre modèle social. Ces dispositions sont défiscalisées. C'est aussi un désengagement de l'action sociale publique, puisque, avec le C.E.S.U., on renvoie l'agent vers le marché privé pour gérer sa vie quotidienne et on privatise quelque part l'action sociale, plutôt que financer de vrais services publics collectifs comme des places de crèche réservées et gérées par la collectivité.

Ce sont donc des réserves par rapport à ces chèques C.E.S.U., mais on votera favorablement. Merci.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Je ne sais pas trop quoi vous répondre pour être tout à fait honnête, parce que je n'aurais pas imaginé que vous opposiez des places en crèche à des chèques C.E.S.U. C'est un complément de revenus, c'est une reconnaissance du travail fait par les agents, c'est aussi une façon de soulager leur pouvoir d'achat. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'agents qui s'en sont plaints. Ce n'est pas parce que des chèques cadeaux ou des chèques C.E.S.U., qui font partie du "package" d'avantages sociaux proposés aux agents, sont proposés qu'il n'y a pas de dialogue en parallèle sur la question des rémunérations, des salaires, de l'attractivité d'un certain nombre de métiers.

Enfin, pour les places en crèche, là aussi, peut-être ne connaissez-vous pas les chiffres précis côté Ville de Paris, mais nous répondons à plus de deux tiers des demandes de place en crèche pour les enfants qui naissent chaque année à Paris. Nous sommes le Département qui offre le plus grand nombre de places en crèche municipale, donc publique, aux Parisiennes et aux Parisiens.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, Madame la Conseillère, pour répondre à votre question, le projet de délibération porte sur la passation de marché relatif à l'émission et à la gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police. Ces marchés s'inscrivent dans la politique d'action sociale de la Préfecture de police au seul profit des agents des administrations parisiennes, dits "agents Ville". La couverture de ces mêmes actions au profit des "agents Etat" est assurée par des marchés ministériels.

Les prestations prévues au présent marché comportent deux lots. Le lot n° 1 concerne l'émission et la gestion de chèques emploi service universels préfinancés - les C.E.S.U. - et le lot n° 2 porte sur l'émission et la gestion de chèques, de cartes ou de crédits cadeaux préfinancés.

Concernant les actions liées aux C.E.S.U., 159 agents du statut des administrations parisiennes ont bénéficié de ces prestations en 2025, soit près de 10 % des agents. Ces titres permettent de prendre en charge tout ou partie des frais de garde des enfants âgés de 0 à 12 ans - crèches, haltes garderies et assistantes maternelles - sous conditions de ressources prédéfinies au regard de la composition familiale. S'agissant des prestations liées aux chèques cadeaux, 1.894 agents, soit plus de 70 % des agents des administrations parisiennes de la Préfecture de police, ont pu bénéficier en 2025 des actions sociales proposées. A titre d'exemple, la Préfecture de police a organisé en 2025 une journée au Jardin d'Acclimatation pour les jeunes enfants, une sortie au spectacle "Le Roi Lion" pour les enfants à partir de 6 ans et a distribué des bons cadeaux électroniques destinés à des activités culturelles et des loisirs.

Les deux lots sont conclus sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à hauteur de 140.000 euros hors taxes pour les C.E.S.U. et 81.000 euros hors taxes pour les bons cadeaux. En 2025, les dépenses engagées sur le budget spécial au bénéfice des agents des administrations parisiennes se sont élevées à 111.000 euros pour les C.E.S.U. et 55.000 euros pour les chèques cadeaux.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 34).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à une réappropriation festive, inclusive et populaire des grandes célébrations sportives.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On examine maintenant le vœu n° 58 relatif à une réappropriation festive, inclusive et populaire des grandes célébrations sportives.

La parole pour le présenter, pour deux minutes, est à Mme Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'excuse, j'étais avec les jeunes du Conseil de la Jeunesse qui étaient avec nous ce matin.

Monsieur le Maire, les grands événements sportifs et culturels, à l'image de la victoire du Paris-Saint-Germain à la Ligue des Champions, sont des moments de joie collective, de partage et de cohésion. Ils disent quelque chose de notre capacité à faire société. Au nom du groupe Ecologiste et Social, j'aimerais saluer l'engagement des secours et des agents de propreté mobilisés cette nuit-là. Pour que ces événements restent pleinement populaires, ils doivent être pensés comme tels, c'est-à-dire accessibles, inclusifs et organisés, de manière à garantir un égal accès à l'occupation de l'espace public, ce qui n'a pas été le cas ce soir-là. Nous déplorons les victimes, les blessés de cette soirée, ainsi que les dégradations. Je veux adresser toutes mes condoléances aux familles des trois personnes qui ont perdu la vie.

Cette soirée appelle à un sérieux bilan du dispositif de maintien de l'ordre et ses conséquences humaines. Plusieurs éborgnés par des tirs de L.B.D., des insultes racistes et des violences en garde à vue, l'usage massif de gaz lacrymogène et de grenades explosives ont affecté indistinctement l'ensemble des personnes présentes. A l'image de cette soirée de célébration, l'organisation des événements à Paris reste dominée par des logiques sécuritaires qui ne permettent pas un maintien des festivités et amènent de nombreuses tensions.

Nous questionnons également les modalités d'intervention qui sont plus répressives envers les quartiers populaires, envers les personnes du Grand Paris. Le manque d'accompagnement et d'organisation en amont des rassemblements nourrit un sentiment de traitement différencié de l'espace public, qui s'inscrit dans un contexte de récupération politique par des discours d'extrême droite extrêmement racistes. Nous souhaitons que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de police, élabore une doctrine de gestion des grands rassemblements conciliant liberté de fête et tranquillité publique, notamment par le développement d'espaces organisés de type "fan zone" et l'accompagnement des festivités spontanées. Cette doctrine doit particulièrement intégrer la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'équale place des femmes dans l'espace public.

Merci.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la Première adjointe, Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je me permets, chère collègue, de revenir sur deux ou trois éléments que vous avez évoqués et que je ne partage pas, je ne vous le cache pas. Si je partage totalement l'intention du vœu, et je vais y revenir, ce que vous évoquez là ne me semble pas totalement juste.

Typiquement, pour revenir au soir de la Champions League il y a 15 jours, au contraire, il y a eu une approche plutôt partagée entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, avec une concentration des forces de l'ordre issues des rangs de la police nationale à l'Ouest de Paris, là où il y avait des rassemblements importants, des rassemblements extrêmement violents, mais je laisserai le représentant de la Préfecture de police compléter et donner peut-être des détails sur les armes par destination qui étaient détenues par un certain nombre de personnes qui venaient clairement pour en découdre. Quand vous venez à une manifestation sportive avec des boules de pétanque, des bouteilles pleines de sable et d'acide et que, par ailleurs, vous venez avec des battes pour casser, pour dégrader du matériel "a priori" nous sommes obligés effectivement d'avoir une approche sécuritaire, non pas pour le principe d'être sécuritaire, mais pour sécuriser celles et ceux qui, au contraire, avaient envie de faire juste la fête et de célébrer des moments entre amis ou en famille. C'est plutôt ce qui s'est passé à l'Est de Paris, où nous

avons eu globalement des festivités qui ont été plutôt calmes, plutôt joyeuses et où les dégradations ont été moins importantes que ce qui s'est passé à l'Ouest.

Plus globalement, sur la question de l'organisation des grandes manifestations sportives, nous avons une approche qui doit être une approche de sécurisation des lieux, mais qui doit aussi être respectueuse de la volonté des uns et des autres de pouvoir faire la fête. Typiquement, nous allons désormais, sur tous les grands événements, avoir des "safe place" à destination des personnes en situation de handicap, à destination des femmes, à destination de celles et ceux qui souhaitent disposer d'un endroit sécurisé, apaisant, avec la présence de médiateurs, de volontaires de Paris qui seront formés pour accompagner ce type d'endroit.

Pour autant, nous devons aussi veiller à la tranquillité publique et veiller à ce que les événements se passent bien. Je vais vous donner juste un exemple et je m'arrêterai là, puisque j'arrive au terme du temps qui m'est imparti, mais il me semble important de l'évoquer. Lors de la dernière Fête de la musique, nous avons eu un certain nombre de rassemblements sur l'espace public qui ont amené à des dégradations extrêmement importantes et à une quantité extrêmement importante de tentatives d'agressions sexuelles. Si nous n'avions pas eu une coopération peut-être pas parfaite, mais en tout cas une coopération entre les forces de police nationale, les forces de police municipale, les médiateurs, mais plus globalement les travailleurs sociaux qui sont intervenus auprès des différentes victimes pour les accompagner, je pense que vous nous l'auriez à juste titre reproché.

Je pense donc que c'est un équilibre qu'il faut que nous arrivions à trouver. Je pense que nous n'en sommes pas complètement loin. Je regrette les faits de violence que certains viennent commettre à Paris. Nous souhaitons que cela s'arrête et nous aurons notamment l'occasion de l'éprouver ensemble lors de la Fête de la musique de ce dimanche.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Première adjointe.

Madame la Conseillère, sachez que la Préfecture de police est pleinement mobilisée lors des rassemblements sportifs et festifs, qui constituent effectivement des moments importants de la vie collective de la Capitale. Elle exerce ainsi une vigilance particulière afin de prévenir les troubles à l'ordre public et d'assurer le déroulement des festivités en garantissant un niveau de sécurité maximal pour les Parisiens. La Préfecture de police rappelle que le renouvellement de la convention de coordination avec la police municipale, qui arrive à échéance cette année, pourra être l'opportunité de clarifier une doctrine d'intervention commune et de formaliser une répartition opérationnelle des missions.

Quand je lis le vœu que vous avez établi, je ne peux pas laisser dire comme cela sans réagir que la politique de sécurité de la Préfecture de police favorise les comportements des auteurs de troubles. Cela me paraît complètement irresponsable. Je souscris à l'analyse qu'en faisait tout à l'heure Mme la Première adjointe. Je voulais signaler effectivement, pour prolonger votre propos, Madame la Première adjointe, que dès le début du match, même parfois avant le match dans certaines zones, un mauvais public était déjà présent. Quand je dis "mauvais public", ce sont des gens masqués, cagoulés, armés de mortiers, qui étaient prêts à en découdre avec les policiers à coups de mortiers.

Vous savez qu'un mortier tire maintenant à répétition. Cela tire à plus de 100 mètres. C'est extrêmement dangereux. Ils étaient présents parfois au milieu de familles qui n'avaient rien demandé à personne. Pour moi, contrairement à ce qui est écrit dans ce vœu, c'est ce public qu'il faut exclure des festivités. Ce sont eux les auteurs de troubles. Quand je pense aux policiers blessés avec des bombes agricoles composées d'acide, d'aluminium, des mortiers tirés à tir tendu, je ne peux pas laisser dire ce que vous avez dit tout à l'heure. Je pense à ces policiers blessés. Ils étaient plus de 100 lors de cette soirée de la finale de l'U.E.F.A.

Vous avez évoqué la question d'une "fan zone" ou de ce type de place. Sécuriser une "fan zone" ne nous privera pas de sécuriser en plus le reste de Paris pour le même résultat, avec un coût R.H. pour les forces de police qui sera très élevé. Je repense encore une fois à ces milliers de policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers qui ont travaillé deux jours d'affilée, les 30 et 31 mai derniers, jour et nuit et parfois d'une intense conflictualité, par plus de 35 degrés. Je pense à ces blessés.

Au-delà de cela, je voulais indiquer aussi le travail partenarial que nous menons de façon très coordonnée avec la Ville de Paris et avec la police municipale, chacun dans ses missions respectives. Puisque vous l'avez cité dans votre vœu, au-delà de cette doctrine opérationnelle, je souhaite indiquer que la Préfecture de police souscrit pleinement à la nécessité de renforcer la prévention des violences sexistes et sexuelles, ainsi que d'intégrer en mieux les enjeux de réduction de ces risques, la médiation, l'association des acteurs de l'éducation populaire en cohérence avec l'axe 3 de l'actuel contrat de prévention et de sécurité qui s'achève cette année et qui se concentre sur ce type de violences.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - La parole, pour explication de vote, est maintenant à Mme Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

La victoire du PSG ou les grandes finales ne doivent pas être le prétexte à un déferlement de violence et de répression de la part de la Préfecture de police de Paris. Nous partageons complètement le vœu proposé. Oui, je le confirme, la joie populaire ne doit pas être criminalisée tout en assurant la sécurité pour toutes et tous, parce qu'il faut assurer la sécurité de tous et toutes. Redonnons à Paris son visage de capitale festive, féministe et populaire.

Je le dis, ce soir-là, il y a eu 1.832 cartouches de L.B.D. qui ont été tirées. Monsieur, avez-vous des pensées pour les jeunes qui ont été éborgnés ? Deux mineurs ont été éborgnés et une troisième personne. C'est scandaleux. Je trouve scandaleux que vous n'ayez pas voté l'interdiction des L.B.D. dans les manifestations, qu'elles soient culturelles, sportives ou militantes. C'est scandaleux. Ce sont des armes qui mutilent et ce n'est pas acceptable. Non, rien ne peut justifier que l'on éborgne des jeunes lors de manifestations populaires.

Merci.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Pour explication de vote, la parole est à M. Eric SCHAHN pour deux minutes.

M. Eric SCHAHN. - Merci, Monsieur le Président.

La tonalité de ce vœu, la manière dont vous l'avez exprimé, est vraiment dommage. En réalité, vous allez le voir sur le vœu que l'on va présenter juste après, sur l'objectif à atteindre, on aurait pu se rejoindre. En revanche, les propos tenus sur l'action des forces de l'ordre, sur le discours sous-jacent sur la manière dont elles auraient différencié les auteurs de troubles en fonction de leurs origines n'est pas acceptable. Le faire devant le représentant du Préfet de police me semble vraiment indécent.

Madame la Première adjointe, j'ai compris que vous donniez un avis favorable à ce vœu à l'autel de l'union de votre majorité. Cependant, le faire avec les propos qui ont été tenus et, comme vous l'avez dit, avec la meilleure complémentarité possible entre l'action de la Ville de Paris et du Préfet de police sur le maintien de l'ordre, laisser passer un vœu tel qu'il est présenté dans ces termes aujourd'hui, pour nous, ce n'est pas acceptable.

Bien entendu, ce sera un avis défavorable, même si vous verrez dans quelques instants que l'on aurait pu partager un objet de la finalité de votre vœu.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 58 du groupe Ecologiste et Social, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 87).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'amélioration de l'encadrement des rassemblements liés aux grands événements sportifs et à la création d'une fan-zone à la Villette.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On examine maintenant le vœu n° 59 relatif à l'amélioration de l'encadrement des rassemblements liés aux grands événements sportifs et à la création d'une "fan zone" à la Villette.

La parole, pour le présenter, pour deux minutes, est à Mme Catherine LÉCUYER du groupe "Paris Liberté !".

M. Eric SCHAHN. - Je vais la représenter.

On a tous les images de carnages sur les Champs-Élysées et sur certains lieux parisiens, on ne va pas y revenir, les ravages et des pillages. Cela a donné une image absolument terrible à l'International. Parallèlement, on ne peut pas non plus se satisfaire du discours du lendemain d'un relatif satisfecit sur la manière dont les choses ont été gérées et organisées. Bien entendu, les forces de l'ordre ont été ultra-mobilisées. Bien entendu, elles ont fait un travail exceptionnel, le meilleur possible de maintien de l'ordre. Mais le résultat est là, les dégradations sont là, les pillages étaient là et on ne peut pas se satisfaire de cette situation. Les Champs-Élysées n'ont pas vocation à devenir "ad vitam aeternam" le lieu de rassemblement de tous les casseurs.

Parallèlement, on manque à Paris d'un vrai espace pour lequel les authentiques supporters peuvent se réunir. Il n'y a pas un endroit où ils peuvent converger naturellement, et c'est pourquoi par défaut ils se mélangent aux casseurs sur les Champs-Élysées, où ils peuvent se dire "là, c'est l'endroit où l'on fait la fête". Pourtant, ce lieu, on l'a connu au moment des Jeux olympiques. On a eu le "Club France" à la Villette.

Après réflexion, il nous semble que l'on peut créer ce lieu de rassemblement pour regarder les matchs et pour célébrer les victoires. C'est pourquoi je vous disais tout à l'heure que l'on peut se retrouver. On peut le faire à la

Villette parce que c'est relativement bien desservi, parce que c'est suffisamment loin des commerces, parce que la qualité des sols du parc n'est pas non plus celle du bois de Vincennes et de certains autres espaces verts.

Pour toutes ces sommes cumulées, on pense que l'on peut créer à la Villette... C'est mieux, à la Villette, d'avoir des supporters que des "crackeux", Madame. Tout cela pour vous dire que c'est "chouette" d'avoir un vrai espace de fête, comme on l'a eu au "Club France" pour les Jeux olympiques. C'était formidable. Pour ces raisons, je dois vous dire que je crois que nous devons conjointement avancer pour créer ce lieu qui va devenir dans le futur, au fur et à mesure des événements, le vrai lieu de la fête sportive à Paris.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Décidément, entre le contenu écrit des vœux qui sont sur le papier et les propos tenus, on s'emporte un peu, peut-être. Ce que je souhaite vous proposer en écoutant vos deux interventions, et je parle sous le contrôle du président de la 3e Commission, M. HAVET, c'est que nous puissions peut-être, en lien avec la Préfecture de police, lors d'une 3e réunion de la 3e Commission, revenir un peu sur le bilan du week-end de la Champions League. Je pense qu'il y a beaucoup de fantasmes qui ont été très nourris par des images biaisées de la télévision. Je rappelle tout de même que CNews a diffusé des images de l'année précédente et non celles de cette année. Au-delà, vous partagez un bilan un peu exhaustif de ce qui s'est passé.

La réalité, c'est que vous avez des gens, des Parisiennes, des Parisiens, qui ont envie de partager un moment de liesse, un moment populaire, un moment joyeux pour un match, pour une célébration ou pour un événement festif, comme la Fête de la musique. A côté de cela, vous avez des gens qui viennent souvent de l'extérieur - c'est l'analyse qui a été faite par la Préfecture de la police et je me propose de vous la partager - qui viennent pour casser. Ils viennent pour casser du mobilier urbain, ils viennent pour dégrader un certain nombre d'infrastructures, ils viennent pour "péter" les vitrines des Champs-Élysées, ils viennent pour abîmer, pour taper aussi sur les forces de l'ordre, sur la police municipale, qui a fait l'objet de caillassages en règle et c'est la première fois que cela nous arrive, pour projeter des mortiers sur des agents représentant les forces de l'ordre, qu'elles soient nationales ou municipales. C'est intolérable. Sur le sujet, nous avons un message de très grande fermeté que je partage.

Il y a, sous votre contrôle, Monsieur le sous-Préfet, trois agents de police nationale qui ont été blessés, dont une dame blessée extrêmement grièvement, une jeune maman par ailleurs. C'est inadmissible et nous lui avons adressé toutes nos pensées et nous le remercions. Je vous propose donc que l'on ait ce temps de partage.

Sur ce que vous évoquez, Monsieur SCHAHL, je souhaite donner un avis favorable à votre vœu, avec un petit amendement, qui est celui de la Villette en tant que tel. Ce que nous souhaitons, c'est qu'il y ait effectivement un lieu de regroupement et de festivités. Je partage complètement. Je pense que c'est plus facile à gérer, que c'est aussi sécurisant pour celles et ceux qui ont envie de venir en famille, qui ont envie de venir avec des petits et qui aujourd'hui clairement ne peuvent pas le faire à certains endroits dans Paris parce qu'ils craignent tout ce que nous avons décrit en matière de violences. Pour nous, forts de l'expérience que nous avons eue au moment des Jeux olympiques et paralympiques, effectivement, nous voyons que le système de "fan zone", de lieux de festivités circonscrits accompagnés est quelque chose qui fonctionne et qui est plébiscité par les Parisiens.

Avis favorable sur votre vœu "modulo" ce petit amendement. Nous sommes tout à fait ouverts, nous l'avons dit, à la Préfecture de police, à pouvoir discuter des meilleurs lieux pour pouvoir l'organiser.

Je me permets aussi tout de même d'ajouter que, à la Villette, il y a effectivement un certain nombre de scènes de consommation de "crack". C'est regrettable et nous travaillons avec la Préfecture de police à la fois à l'évacuation et à la sécurisation. Cependant, la Villette, c'est beaucoup plus que cela. C'est un lieu très sympathique dans l'Est de Paris et je vous invite à y aller en famille. C'est extrêmement agréable.

Pardon, Monsieur le Maire, et merci de votre tolérance.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le représentant du Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Première adjointe.

Pour compléter les propos de Mme EL AARAJE, je voulais revenir sur le bilan du côté des forces de l'ordre. Vous avez plus de 100 blessés pour cette soirée, dont 9 en urgence absolue le soir-même et 3 blessés grièvement qui ont nécessité une opération. Je peux vous montrer les photographies de ces personnes qui ont été vraiment blessées de façon grave. C'est quelque chose qui nécessite une pensée de tous, je pense.

S'agissant de l'éventualité d'une mise en place de "fan zone" dans le secteur de la Villette, tout peut s'imaginer, tout peut s'étudier, mais je rappelle que les "fan zone", en raison de leur visibilité, de leur accessibilité, représentent bien sûr des cibles potentielles et qu'elles nécessitent une sécurisation à la hauteur des enjeux. Les retransmissions de matchs de football, qui sont inscrites dans un contexte festif et souvent associées à une consommation d'alcool, génèrent, elles aussi, des risques spécifiques et des enjeux spécifiques en matière d'ordre public. Comme je

l'indiquais tout à l'heure, sécuriser une "fan zone" est une idée sans doute excellente, mais ne privera pas de sécuriser le reste de Paris et aura donc un coût important en termes de forces de sécurité intérieure. Il faut imaginer avec les organisateurs tous les dispositifs de sécurité nécessaires.

La position de la Préfecture de police sur ce sujet est constante en application des directives du Ministre de l'Intérieur. Il est tout à fait possible d'imaginer étudier tous les dossiers possibles, mais seules pourront être envisagées les opérations qui présentent les garanties de sécurité suffisantes, suffisamment robustes et proportionnées aux enjeux. A la Villette ou ailleurs, il faut que l'on étudie l'ensemble de ces dossiers avec une exigence commune de responsabilité collective, qui associe bien sûr la liberté d'organiser des grands événements sportifs dans un cadre qui garantit leur sécurité.

Je voulais aussi préciser une statistique intéressante, qui est que, sur les interpellations qui ont eu lieu dans la soirée du 30 mai, plus de la moitié des personnes interpellées ne venaient pas de Paris. C'est quelque chose qu'il faut bien avoir en tête.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Pour explication, Madame Camille NAGET, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, premièrement, il n'y a pas de "crackeux", mais des usagers et des usagères de drogues qui méritent tout notre respect et qui ne méritent pas d'être traités comme cela. Ce n'est pas la peine d'essayer d'allumer votre micro, Monsieur SCHAHL, puisque vous n'avez pas la parole. Les habitantes et les habitants du 19e méritent aussi votre respect. Je vous rassure, le parc de la Villette est un très beau parc, le plus grand parc de tout Paris, dans lequel les familles aiment aller tous les week-ends.

D'ailleurs, puisque vous connaissez tellement mal Paris, vous savez que, en ce moment, il y a une "fan zone" dans le parc de la Villette pour la Coupe du Monde. Vous méconnaissiez tellement le territoire et tout ce que vous souhaitez avec votre vœu, c'est surtout qu'il n'y ait plus personne dans le 8e arrondissement, que certaines zones de Paris soient exclues des célébrations. Nous revendiquons le droit de pouvoir célébrer partout dans Paris de manière bien sûr correcte, y compris dans le 8e arrondissement, y compris sur les Champs-Élysées, qui est un espace significatif pour les Parisiennes et pour les Parisiens et "a fortiori" pour les supporters et les supportrices de football.

Je vous remercie.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

On va donc mettre aux voix le vœu n° 59. Non, vous n'avez pas la parole. Tout le monde se calme. On met aux voix le vœu n° 59 du groupe "Paris Liberté !".

Acceptez-vous l'amendement, Monsieur ?

M. Eric SCHAHL. - Premièrement, Monsieur...

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On se calme. Acceptez-vous l'amendement ? Du calme. Ce n'est pas une question de règlement. Je n'avais pas l'information qu'il y avait un amendement.

S'il vous plaît, Monsieur le Maire. On se calme. Un peu de respect de la part de tout le monde.

On revient à nos travaux. Monsieur, acceptez-vous ou pas l'amendement ?

M. Eric SCHAHL. - Je vous remercie de me donner la parole. Vous allez voir que je ne cherche pas à faire monter la tension.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Pour m'expliquer, monsieur a essayé de prendre la parole en allumant son micro pendant que Mme NAGET parlait. La confusion part de là. Maintenant, on passe à autre chose. La première chose qui ne va pas, c'est d'essayer d'allumer son micro quand quelqu'un a la parole.

Interruption de droit si vous voulez perdre du temps. Une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures seize minutes, est reprise à onze heures dix-huit minutes, sous la présidence de M. Florian SITBON, adjoint).

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Si vous voulez bien, on reprend.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'amélioration de l'encadrement des rassemblements liés aux grands événements sportifs et à la création d'une fan-zone à la Villette (suite).

M. Florian SITBON, adjoint, président. - M. SCHAHL a la parole.

M. Eric SCHAHL. - Nous ne participerons pas à l'augmentation du mercure. On vous laisse vous entre-tuer dans l'ancienne majorité municipale. Madame la Première adjointe, vous nous demandez de modifier notre vœu, en

particulier pour supprimer la mention de la Villette. Je m'autoriserais une incise, pour vous dire que j'aime le parc de la Villette, que j'y vais énormément pour des concerts, je continuerai à y aller et je me réjouis que, dans le futur, cela puisse éventuellement devenir un espace pour des rassemblements sportifs et musicaux. J'ai bien entendu. Je pense que, avec ce qui vient de se passer, vous n'êtes pas obligé de me couper la parole.

C'est en discussion avec le Préfet de police, avec la Mairie de Paris, j'ai entendu, avec, nous le souhaitons, l'ensemble des maires d'arrondissement des 17 secteurs. Il s'agit que nous puissions avoir la réflexion sur le meilleur endroit. Il nous avait semblé que le parc de la Villette avait un certain nombre de qualités. Si l'on trouve mieux, on s'y pliera.

Nous amendons notre vœu et nous vous en remercions, Monsieur le Président de séance, d'en tenir compte.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59 ainsi amendé du groupe "Paris Liberté !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2026, V. 88).

On a une demande pour compter, donc on compte.

Avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On voit donc qu'il est adopté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la systématisation de la constitution de partie civile de la Ville de Paris face aux dégradations du mobilier urbain.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On examine maintenant le vœu n° 60 relatif à la systématisation de la constitution de partie civile de la Ville de Paris face aux dégradations du mobilier urbain.

La parole est à M. Eric SCHAHN pour deux minutes.

M. Eric SCHAHN. - Merci.

C'est un vœu porté par notre collègue Agnès EVREN.

On l'a vu, les dégradations ont conduit à ce dont on vient de débattre. Il y a en ce moment un certain nombre de réflexions sur une évolution législative notamment sur le principe des casseurs-payeurs. Par ailleurs, je le souligne, tout à l'heure, sur les bancs de la majorité... Non, je crois que c'était du groupe Nouveau Paris Populaire. Quelqu'un a fait mention du travail important nécessaire de la réparation et du travail d'intérêt général.

A ce titre, j'ai créé une agence régionale du travail d'intérêt général pour la région Île-de-France. On a créé 2.000 places justement pour venir en complément des peines et faire en sorte de mettre en œuvre ce principe de "tu casses, tu ré pares", qui n'est pas exclusivement financier, qui est un travail à la société. Mais nous vous demandons, Ville de Paris, de vous porter dorénavant systématiquement partie civile sur ces dégradations parce que, pour le moment, c'est imputé aux contribuables. L'augmentation de la fiscalité est suffisamment lourde aujourd'hui pour que l'on n'en rajoute pas en laissant indéfiniment la Ville de Paris prendre sa part sur la réparation du mobilier urbain sans que les casseurs ne soient pris au portefeuille. Nous vous demandons donc d'adopter ce vœu.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je partage complètement le fait qu'il faut une très grande fermeté sur tout ce qui concerne la dégradation des équipements publics et du matériel urbain. Ce sera un avis défavorable sur votre vœu, parce que j'en partage l'intention, mais il est déjà satisfait puisque systématiquement la Ville de Paris se porte partie civile et demande réparation, remboursement de toutes les dégradations commises dans l'espace public.

Si vous en êtes d'accord, dans la proposition que j'ai faite pour présenter un bilan du week-end de la Champions League, on peut aussi intégrer le volet financier. Les services sont en cours d'examen de tout cela. Ils sont en train de l'inventorier. Ils sont aussi en lien, et je l'évoquais en 3e Commission, avec par exemple les délégataires des vélos en libre-service, à qui nous avons demandé de recenser tout cela. Nous vous le partagerons. Je l'avais proposé aux maires d'arrondissement.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Cette demande de retrait est-elle acceptée ?

M. Eric SCHAHL. - D'autant plus que, dans votre réponse, vous complétez le vœu oralement. C'était dans notre proposition écrite et je ne l'ai pas mentionné. Pour nous, avoir ce détail est très important, donc nous nous en réjouissons. Sur ce fondement, nous retirons bien entendu ce vœu.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu n° 60 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux violences urbaines survenues à l'occasion de la victoire du Paris Saint-Germain.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On examine donc maintenant le vœu n° 61 relatif aux violences urbaines survenues à l'occasion de la victoire du PSG.

La parole est à M. Abdoulaye KANTÉ.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on essaye de prôner des valeurs de respect dans cet hémicycle. J'aimerais qu'il en soit de même pour nos forces de l'ordre. J'aimerais qu'il en soit de même pour les collègues qui ont été blessés lors de ces événements. Il faut éviter, si vous voulez, une espèce d'inversement des rôles.

Pour aller plus loin, des milliers de supporters ont célébré un événement historique pour notre ville, pour le football français, mais cette fête a été marquée par des violences inacceptables, des commerces pillés, des véhicules incendiés, des mobiliers urbains dégradés, des agressions contre les forces de l'ordre. Derrière ces images, il y a des commerçants, des riverains, des salariés, des fonctionnaires de police, des habitants qui ont subi directement les conséquences de ces débordements. Ces violences ne sont pas un phénomène isolé. Nous les observons régulièrement lors des grands événements sportifs, festifs ou culturels. Elles portent atteinte à la tranquillité publique, à l'image de Paris et au droit fondamental de célébrer collectivement des événements populaires dans des conditions sereines.

Bien sûr, le maintien de l'ordre relève avant tout de la responsabilité de l'Etat, mais la Ville de Paris ne veut pas considérer ces épisodes comme une fatalité. Elle a également la responsabilité en matière de prévention, de protection de l'espace public, de coordination des acteurs locaux et d'accompagnement des victimes. Nous savons que des mécanismes de coordination existent déjà entre la Ville de Paris et la Préfecture de police. Nous savons aussi que les retours d'expérience constituent un outil précieux d'amélioration continue.

C'est précisément dans cet esprit que nous formulons ce vœu. Nous demandons la mise en place d'un dispositif pérenne de suivi et d'analyse des violences commises en marge des grands rassemblements. L'objectif n'est pas de conduire un rapport supplémentaire, mais de comprendre au mieux les phénomènes observés, d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs déployés, d'identifier les secteurs les plus touchés, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration pour l'avenir. Nous demandons également que la Ville renforce son accompagnement auprès des commerçants, des riverains qui subissent directement ces dégradations, parce qu'une grande capitale doit savoir célébrer ses victoires, mais elle doit aussi être capable de tirer collectivement des enseignements des difficultés pour mieux protéger celles et ceux qui y vivent et qui travaillent.

Je vous remercie.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Globalement, je pense que l'on est dans la continuité de nos échanges sur le soir de la victoire du PSG. Je partage l'intention dans ce vœu. Ce sera un avis favorable.

Je vais rappeler globalement, comme cela, je crois que l'on clôt la séquence sur la soirée du PSG. Sous contrôle et acceptation du président de la 3e Commission, je vous propose que nous puissions avoir un temps d'échange pour vous partager l'ensemble des informations relatives à ce qui s'est passé ce soir-là, vous partager l'ensemble des éléments à la fois de dégradation, mais aussi des indemnisations que nous allons demander, vous partager aussi un état des lieux de ce qui s'est passé et proposer aux membres de la 3e Commission de venir le soir de la Fête de la musique un peu en amont. Je crois que l'on a une S.C.O.P. renforcée - salle de commandement opérationnelle de la police municipale parisienne -. Je propose aux membres de la 3e Commission qui le souhaitent de venir s'y rendre avec moi au moment de son ouverture. Je crois qu'elle ouvre à 14 heures. Je parle sous le contrôle du Secrétariat général. Si vous le souhaitez, on pourra tout à fait l'organiser. C'est valable aussi pour les maires d'arrondissement qui le souhaitent. Je vous l'ai déjà proposé. Vous êtes évidemment les bienvenus.

Avis favorable sur ce vœu.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci, Madame la Première adjointe.

Monsieur le représentant du Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, la Préfecture de police tient d'abord à rappeler le défi sécuritaire exceptionnel qu'a représenté la finale de la Ligue des Champions tant pour la sécurité des personnes que pour l'intégrité des commerces, des établissements et des équipements parisiens. Au-delà de la mobilisation exceptionnelle de nos policiers et gendarmes, que j'ai rappelée tout à l'heure, et des sapeurs-pompiers, plusieurs arrêtés visant à neutraliser certains axes de circulation, fermer certains commerces ou encore établir des périmètres de sécurité de lutte contre le terrorisme ont dû être pris. Ce dispositif a fait l'objet d'une réunion de présentation aux élus en amont afin de préciser les actions de prévention et de sécurisation mises en œuvre et de recueillir leurs points d'intention.

Malgré ce dispositif exceptionnel, la Préfecture de police regrette que la soirée ait été émaillée de violences urbaines, y compris à l'encontre des forces de sécurité, comme je l'ai dit. Elle souhaite dans ce cadre rappeler son soutien constant aux effectifs, dont plus d'une centaine a été blessée, et les remercier pour leur engagement.

En termes de bilan, je peux rappeler le chiffre qui a été expliqué pour l'agglomération de 548 interpellations et de 474 gardes à vue. Mme la Procureure de la République a communiqué pour Paris un chiffre de 267 gardes à vue par la suite. Je rappelle aussi que des commerces ont été dégradés. On en a dénombré 13. C'est ce que l'on avait rappelé à la réunion de retour d'expérience, qui a été organisée avec les maires d'arrondissement et les parlementaires la semaine qui a suivi. Comme Mme la Première adjointe l'a indiqué, nous sommes bien sûr à disposition pour expliquer l'ensemble du bilan chiffré à la 3e Commission et au Conseil de Paris.

En termes de retour d'expérience, puisque, au-delà du bilan, il faut en retirer des leçons, je pense que la dynamique d'amélioration continue que nous mettons en œuvre pour les dispositifs de sécurité nous permettra de tirer les leçons de cette soirée et de nous adapter à la complexification de la menace. A la suite de ces événements, plusieurs retours d'expérience avec la totalité des acteurs dont les élus parisiens nous permettront d'imaginer les prochains dispositifs, avec sans doute une coordination accrue avec les autres départements pour la raison que j'évoquais tout à l'heure. Plus de la moitié des interpellés venaient d'ailleurs de Paris. Il faut aussi sensibiliser davantage les jeunes et agir envers la jeunesse. Il faut noter la jeunesse des interpellés, puisque plus de 30 % étaient mineurs. Il faut porter une attention particulière, comme vous l'avez rappelé tous et toutes, sur certains secteurs qui sont plus sujets à débordements que d'autres et devraient faire l'objet de mesures peut-être accrues.

Cela nous amène aussi à considérer les initiatives législatives en cours, notamment le projet de loi R.I.P.O.S.T., qui est actuellement en débat parlementaire et qui vise à doter les forces de sécurité intérieure de moyens mieux adaptés aux réalités contemporaines, tout en maintenant un niveau élevé de garanties juridiques. Je pense notamment à ce qu'il contient sur l'usage des mortiers. Voilà ce que je pouvais vous apporter comme éléments de premier bilan.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Madame Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - "Tu es le seul PD asiatique habillé en rose", "avec le rail de train que tu as sur les dents, je te promets que la baffe que je vais te mettre va te faire saigner" : c'est ce que déclare un policier suite à une interpellation d'un jeune homme de 14 ans après l'avoir frappé à la tête et saigné. Mourad reçoit un tir de L.B.D. dans la tempe. L'impact lui provoque sept fractures autour de l'œil. Malgré son brassard de presse, le reporter Enzo RABOUY est frappé derrière la tête et laissé inconscient au sol. Jordan reçoit un tir de L.B.D. après avoir tenté de fuir les grenades lacrymogènes. Il est défiguré et éborgné à vie. Cette nuit-là, 1.832 cartouches de L.B.D. ont été tirées en France. C'est presque la moitié des 4.047 munitions utilisées sur l'ensemble de l'année 2024.

Votre vœu de Paris apaisé ne dit pas un mot de cela. Nous condamnons toutes les violences, nous le rappelons, mais nous devons aussi travailler, et M. le Préfet l'a évoqué, sur les origines des violences, mais sans stigmatiser personne. En parallèle, nous ne pouvons pas ignorer les violences policières qui ont largement été documentées cette soirée-là. Enfin, nous tenons à rappeler que toutes les personnes d'Île-de-France, que toutes les personnes du Grand Paris sont les bienvenues à Paris lors de nos célébrations et que ces célébrations peuvent se faire absolument partout dans Paris, dont sur les Champs-Élysées et sur le Champ-de-Mars.

Merci. On est bien sûr contre ce vœu.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, la parole est à M. le Maire du 16e, Jérémie REDLER.

M. Jérémie REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots d'abord pour dire à quel point nous sommes favorables à votre vœu, pour rappeler, Monsieur le sous-Préfet, directeur adjoint de cabinet représentant le Préfet de police, que nous remercions chaleureusement l'ensemble des forces de police, mais aussi les pompiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de

Paris qui ont beaucoup souffert lors de ce week-end et, je le sais, avec des effectifs du 16^e arrondissement que j'ai personnellement remerciés et qui ont aussi été blessés.

Je conclurai par vous dire que, certes, nous accueillons évidemment tous les Parisiens, tous les Franciliens et même bien au-delà. Je suis moi-même un élu francilien, donc je ne peux qu'accueillir des Franciliens. Je disais que l'on pouvait accueillir beaucoup de Parisiens et de Franciliens et même plus globalement des Français et des étrangers qui viennent sur notre territoire et à Paris, mais à condition qu'ils viennent pour supporter, pour être fans des équipes et pas pour casser.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote est demandée par M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, M. le Préfet a parlé de 13 boutiques abîmées avec l'ensemble de la fête qu'il y a eue. Il y a des assureurs pour cela. Fallait-il crever trois yeux pour 13 boutiques ? Fallait-il tirer je ne sais combien de milliers de balles L.B.D. ? A chaque fois que l'on tire une balle L.B.D., on prend le risque de mutiler un être humain. Qu'est-ce que cette façon de gérer la fête populaire par la répression et la force de l'ordre ? Quand est-ce que dans ce pays et en particulier dans cette ville on va arrêter avec cette doctrine ? Cela n'a pas toujours été le cas. Ces dernières années, c'est devenu un réflexe systématique : "il y a la fête, on va tirer du L.B.D.". Ce que ma collègue a dit est très juste : cela s'ajoute à des violences, des "baffes", des insultes racistes, des insultes homophobes. Qu'est-ce que cette police ? Quand va-t-on en prendre conscience globalement ? Il y a des choses à faire, mais ce n'est pas à CNews de dicter l'agenda de ce Conseil de Paris.

Les débordements ont été marginaux par rapport à l'ampleur de la fête. J'ai vu la télévision étrangère. Ce qu'ils montraient, c'était une foule de jeunes qui faisaient la fête déguisés de toutes les couleurs. Cela a fait la fierté de mon pays. Or, vous pensez à quoi ? A 13 boutiques où il y a de pauvres graffitis et c'est ce sur quoi vous insistez. Ce n'est pas une bonne façon de faire.

J'ajoute, et c'est le rôle de la Ville, qu'il y a une question de "fan zone". Avec notre groupe, on l'avait soulevé depuis le début du mandat. Il faut que l'on règle ces histoires de "fan zone". On fait des "fan zone" partout dans Paris. Ce n'est pas un endroit où l'on stocke tout le monde, ce n'est pas au Champ-de-Mars où l'on détruit les pelouses. C'est partout dans Paris et il faut le faire intelligemment.

Je vous remercie.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe Paris apaisé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté.

On compte. On le fait vite.

Qui est pour ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif ?

Allons-y. Cela ira presque plus vite de faire un scrutin public. Vous avez toutes et tous vos cartes.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Avis favorable de l'Exécutif.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 105

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 59

Contre : 45

(Voir détail des votes annexe n° 13).

Le vœu est adopté au scrutin public. (2026, V. 89).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement des moyens mobilisés pour rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la porte de Saint-Ouen.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On examine maintenant le vœu n° 62 relatif au renforcement des moyens mobilisés pour rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la porte de Saint-Ouen.

La parole est à M. le Maire, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues, à travers ce vœu, nous voulons simplement alerter sur la dégradation préoccupante des situations porte de Saint-Ouen porte Pouchet. Depuis plusieurs mois, les habitants nous font remonter une multiplication des attroupements nocturnes, avec des nuisances récurrentes d'occupation prolongée sur l'espace public, de comportements intimidants et de fortes suspicions, je le dis, d'activités de trafics dans plusieurs micro-quartiers ou micro-secteurs du quartier.

Cette situation nourrit un sentiment d'insécurité grandissant chez les riverains, qui ne demandent rien d'autre que de pouvoir dormir, vivre normalement, circuler sereinement - je pense notamment aux femmes dans le quartier - et retrouver la tranquillité à laquelle ils ont droit. Les faits récents ont encore franchi un cap, avec des tirs de mortier cette fois en direction des effectifs de police engagés sur le terrain et à proximité de la caserne Bessières. Ce type d'agression n'est pas anodin. Il vise directement l'autorité publique. Il appelle donc une réponse ferme, visible et coordonnée.

Je veux aussi rappeler notre soutien plein et entier aux effectifs du commissariat central du 17^e arrondissement ainsi qu'aux forces de sécurité de la caserne Bessières. Ils sont mobilisés, présents, engagés dans un contexte opérationnel, comme on l'a dit à l'instant, très exigeant. Nous savons aussi que, face à ces troubles, leur action doit pouvoir être ponctuellement et évidemment de manière très encadrée renforcée par des unités spécialisées relevant directement de la Préfecture de police.

La réponse ne peut pas reposer uniquement sur la police nationale. C'est le continuum de sécurité. En lien avec la tranquillité publique, la Ville de Paris doit prendre sa part dans un renforcement de la présence de la police municipale, notamment par la division d'appui de nuit et de soirée. Nous demandons aussi une mobilisation accrue de l'équipe parisienne de médiation. Ce n'est pas un vœu de posture, j'en finis par cela, c'est un vœu de protection des habitants, de soutien aux forces de l'ordre et de mobilisation de tous les acteurs compétents à la porte de Saint-Ouen. Les riverains ont besoin de réponses.

Je vous remercie.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Les préoccupations qui concernent la porte de Saint-Ouen ne sont pas une nouveauté. C'est une situation que l'on suit de très près et que l'on sait, par ailleurs, à certains endroits, potentiellement préoccupante. Je tiens aussi à dire que nous avons une convention de coopération territoriale avec la ville de Saint-Ouen sur tout ce qui concerne les partages des opérations de nettoyage et de sécurisation, puisque la police municipale intervient des deux côtés et que nous menons des opérations conjointes de propreté et de sécurisation, mais au-delà de cela une réflexion commune sur le partage de l'espace public et sur son aménagement.

Je ne peux pas vous laisser dire que ce n'est pas une situation que nous prenons très au sérieux d'une part et d'autre part qu'il n'y a pas d'ores et déjà une présence renforcée côté police municipale sur laquelle nous avons la compétence à cet endroit. Pour vous donner un chiffre très précis, depuis le début de l'année 2026, il y a plus de 167 missions de l'équipe parisienne de médiation spécifiquement dans le 17^e arrondissement et 43 particulières à la porte de Saint-Ouen. Nous avons donc une vigilance particulière sur le centre sportif Max Rousié, aux abords du lycée Honoré de Balzac, qui sont deux secteurs identifiés comme nécessitant une vigilance particulière.

C'est donc un avis défavorable sur ce vœu et sur la compétence relative à la lutte contre la délinquance, les trafics, les opérations de contrôle et les renforts d'unités spécialisées. Elle relève de la Préfecture de police, donc je laisse éventuellement le représentant du Préfet de police répondre.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Monsieur le représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Première adjointe, Monsieur le Maire.

Le secteur de la porte de Saint-Ouen constitue effectivement un point d'attention pour les services de police. Depuis plusieurs mois, les effectifs du commissariat du 17^e y conduisent des actions régulières de sécurisation et de contrôle. Plusieurs opérations d'initiative ont ainsi été menées dans le cadre de la lutte contre les rodéos urbains et la

prévention des rixes. Ces opérations conjointes sont également organisées avec le Groupement parisien inter-bailleur de surveillance.

En complément, les brigades territoriales de contact sont quotidiennement présentes sur le secteur en journée comme en soirée. Ces actions ont permis à plusieurs reprises la découverte de produits stupéfiants dans les parties communes et sont particulièrement nécessaires. Les services de police constatent une amélioration progressive de la situation. Pour autant, les secteurs Loucheur et Kellner-Navier-Lantiez continuent de faire l'objet d'une vigilance particulière au regard des risques liés à l'implantation de points de "deal" ou à la survenance de rixes entre groupes de jeunes. Lorsque le contexte local le justifie, notamment lors des périodes de tension, les effectifs du commissariat peuvent être appuyés par des renforts relevant de la Sous-Direction des Services spécialisés de la DSPAP afin de renforcer la présence policière et les capacités d'intervention sur le secteur.

Les services de police, Monsieur le Maire, demeurent mobilisés et poursuivront leurs actions en adaptant les dispositifs engagés à l'évolution de la situation constatée sur le terrain.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 62 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la sécurisation de la Fête de la Musique du 21 juin 2026.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 63 relatif à la sécurisation de la Fête de la musique du 21 juin 2026.

La parole, pour présenter le vœu, est à M. Eric SCHAHL, groupe "Paris Liberté !".

M. Eric SCHAHL. - On n'a pas totalement clos la séquence de discussion sur le soir de la finale, puisqu'en réalité ces deux vœux sont techniquement liés. Il s'agit de s'enrichir de l'expérience du soir de cette finale. Ce soir-là, un joueur a été un peu transparent par rapport aux autres sur l'effectif : la police municipale. Elle a été peut-être moins engagée que, à notre sens, elle aurait dû l'être.

Je pense que, notamment dans les effets de bord que l'on a constatés aux frontières du périmètre SILT, une plus grande implication de la police municipale, en soutien du dispositif engagé par la Préfecture de police avec l'ensemble des forces de l'ordre, aurait permis de mieux prévenir les effets de bord que l'on a constatés. C'est notamment aux limites de ces périmètres que l'on a vu les plus grandes dégradations.

Pour ces raisons, on souhaiterait vous interroger sur la manière dont vous envisagez la montée en puissance de la police municipale pour la Fête de la musique. C'est dans quatre jours. On sait que l'année dernière on a eu des débordements que l'on n'a pas connus par le passé. Il y a une augmentation de la violence de plus en plus grande. On comptait 107 interpellations la dernière fois. On souhaiterait savoir comment, en étroite collaboration et en coordination avec la Préfecture de police, vous envisagez un engagement massif et visible de la police municipale, notamment sur les secteurs les plus sensibles. Je pense bien entendu en particulier à l'ensemble des quais de Seine.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

D'abord, je tiens tout de même à rappeler les compétences de la police municipale parisienne. Nous ne sommes pas là pour suppléer les forces de l'ordre et nous ne partageons pas les mêmes compétences. Nous travaillons donc en complémentarité, mais il y a un certain nombre de prérogatives sur lesquelles je ne peux pas engager les agents de la police municipale parisienne, d'abord parce qu'ils ne sont pas compétents pour le faire. Par ailleurs, ce serait potentiellement les mettre en danger à certains endroits. Ce n'est pas une question d'armement, Monsieur BOULARD. C'est d'abord une question de compétences. Ils n'ont aucune compétence en matière de politique de maintien de l'ordre ou des troubles à l'ordre public. C'est du ressort de la Préfecture de police et de la police nationale.

Sur le soir de la Champions League, je l'assume complètement, tout comme pour la Fête de la musique, il y a des choses qui sont de la prérogative de la Préfecture de police et il y a des sujets qui sont relatifs aux compétences de la police municipale parisienne. Il faudrait que je revoie la ventilation exacte, mais le soir de la Champions League, ce sont 1.000 agents DPE et DPMP qui ont été mobilisés sur la soirée. Je ne peux donc pas vous laisser

dire qu'ils n'étaient pas présents. Oui, c'est vrai, je les ai fait se concentrer principalement sur les secteurs où la police nationale était moins engagée. Je pense notamment à l'Est parisien et à une partie du Centre. Là où il y avait des lieux de rassemblement où les troubles à l'ordre public étaient plus importants, plus conséquents et plus appréhendés, c'est plutôt la Préfecture de police qui est intervenue.

Nous avons procédé à peu près de la même manière pour l'organisation de la Fête de la musique. Nous avons, dès le lendemain de notre élection, organisé un certain nombre de COPIL, où nous avons à la fois organisé la présence des différents services, à la fois la DPE, la DEVE, la DICOM et évidemment la DPMP, avec un maillage territorial. Le dispositif est encore en train de s'affiner, puisque nous découvrons chaque jour un certain nombre d'événements sur l'espace public non autorisés pour un certain nombre, certains voulant dévoyer l'esprit de la Fête de la musique à bien d'autres fins que celles de la Fête de la musique en tant que telle. Nous aurons donc une approche extrêmement ferme en la matière. Pour autant, l'objectif est que cette fête puisse se dérouler de la bonne manière, qu'elle soit festive et populaire.

Ce qui s'est passé l'année dernière, Monsieur SCHAHN, ce n'est pas tant une question de violence. Il y a eu un appel européen à la jeunesse européenne à venir faire la fête à Paris. C'est un événement que nous n'avions pas anticipé par son ampleur qui a été inédite l'année dernière. Cette année, nous avons pris un certain nombre de dispositions sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Je ne vais pas trop en dire maintenant, d'autant que, encore une fois, le dispositif est en train de se finaliser. Nous sommes particulièrement vigilants et le niveau d'alerte est à son maximum.

Ce sera un avis favorable sur votre vœu.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Monsieur le représentant du Préfet de la police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Première adjointe, Monsieur le Maire, la sécurisation de la Fête de la musique fait, comme chaque année, l'objet d'une préparation très intense et spécifique de la Préfecture de police avec l'ensemble des acteurs concernés. A ce titre, la Préfecture de police travaille en étroite collaboration avec la Ville dans le cadre de la préparation de cet événement, qui offre un profil de soirée différent de celui de la finale de la Champions League. En termes de sécurité publique, ce ne seront sans doute pas les mêmes troubles que nous aurons devant nous ou les mêmes difficultés.

Un important dispositif de sécurité sera déployé bien évidemment afin d'assurer la sécurité des participants, de prévenir les troubles à l'ordre public et de permettre une intervention rapide des services de secours et des forces de sécurité intérieure. Ce dispositif est bâti à partir des enseignements retirés des éditions précédentes, notamment celle de l'an dernier, avec un certain nombre de phénomènes d'agressions notamment sexuelles. Il tiendra également compte de la concomitance d'autres événements accueillant un public nombreux dans l'agglomération parisienne. Une attention particulière sera portée aux secteurs qui connaissent traditionnellement les plus fortes concentrations de publics, ainsi que des enjeux de gestion de flux, de maîtrise de mouvements de foule et de prévention des atteintes aux personnes et aux biens. Ces secteurs, identifiés comme les plus sensibles, feront l'objet d'une vigilance renforcée, de même qu'il y en aura une dans les transports par le biais de la SDRPT, la Sous-Direction régionale de la Police des Transports.

Ce dispositif reposera notamment sur le renforcement de la présence des effectifs de voie publique aux horaires les plus sensibles, ainsi que sur l'engagement d'unités spécialisées et de forces mobiles qui seront destinées à compléter les moyens de sécurisation déployés dans la Capitale pour accueillir tout ce public dans les rues.

Il s'accompagnera également de mesures d'encadrement destinées à concilier le bon déroulement des festivités avec les impératifs d'ordre public. Ainsi, si l'ouverture des débits de boissons sera autorisée à titre dérogatoire durant la nuit de la Fête de la musique, les animations musicales sur les terrasses et dans les établissements devront cesser à 00 heure 30. Cette restriction ne s'appliquera pas aux établissements autorisés à pratiquer une activité musicale plus tard dans la nuit.

J'en viens à la coordination avec la police municipale de Paris, qui est assurée tant au stade de la préparation du dispositif qu'elle le sera dans sa conduite opérationnelle afin de garantir la complémentarité des moyens engagés dans le respect des compétences de chacun. Cette coordination se traduira par des actions communes dans quelques secteurs et l'accès à des secteurs dont j'ai indiqué la densité d'événements qui seront tenus par des effectifs de la police municipale, notamment pour éviter les voitures béliers, comme il se doit dans ce type d'événement. Ainsi, nous travaillerons ensemble, avec la Préfecture de police et la police municipale, dans des champs de missions différents, mais proches.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Pour explication de vote, la parole est à M. Simon DUQUERROIR.

M. Simon DUQUERROIR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je dois l'avouer, il y a quelque chose d'assez savoureux dans le fait que ce vœu soit déposé par un groupe qui s'appelle "Paris Liberté !", alors même que quand on lit il demande toujours plus de police, toujours plus de contrôles, toujours plus de surveillance dans l'espace public. La saveur se prolongera quand on réalisera que le vœu sera voté par un groupe qui s'appelle Paris apaisé.

Permettez-moi de vous dire, mes chers collègues de droite, que votre conception de la liberté et de l'apaisement nous est étrangère. Si la sécurité est une condition de la fête, c'est vrai, elle n'en est pas le projet. A vous lire, on a parfois l'impression que vous confondez les deux.

La Fête de la musique, ce sont des centaines de milliers de Parisiens et de Parisiennes dans les rues, des scènes de quartier, des musiciens et des musiciennes amateurs, des familles, des jeunes qui dansent, qui écoutent pour la première fois une cumbia colombienne ou un set de "house". Le 21 juin, c'est peut-être le soir où Paris appartient le plus pleinement à ses habitants.

La réponse des élus de droite, c'est, si je cite votre lexique : "déploiement massif", "ciblage renforcé", "bilan opérationnel sectorisé". Ce n'est plus un programme festif, c'est un plan de bataille. La vraie question, ce n'est pas combien de policiers seront dans la rue le 21 juin. Nous le savons, le nombre seul ne suffit pas. On a tristement démontré la stratégie de maintien de l'ordre défaillante de la finale PSG/Arsenal. La vraie question est : qu'est-ce qui est fait pour que cette nuit soit belle, soit vivante, soit accueillante ? De la médiation, des scènes supplémentaires, un accompagnement des flux. Voilà ce qui fait la différence. Quand on réduit, comme vous le faites, la Fête de la musique, à un problème d'ordre public, on n'a pas sécurisé la fête, on l'a supprimée.

Nous voterons donc évidemment contre ce vœu avec le groupe Ecologiste et Social pour un Paris vraiment libre et vraiment apaisé le 21 juin prochain.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 63 est rejeté.

Je me permets, en tant qu'adjoint à la culture, de former le vœu que la Fête de la musique ce dimanche, événement majeur, festif, populaire, se déroule évidemment sans aucune violence d'aucune sorte.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la fin de la vidéosurveillance algorithmique et de l'usage des drones.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On examine maintenant le vœu n° 64 relatif à la fin de la vidéosurveillance algorithmique et de l'usage des drones.

La parole est à Mme Céline VERZELETTI pour deux minutes.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu crucial pour l'avenir des libertés publiques et un vœu pour mettre fin, comme vous l'avez dit, à la vidéosurveillance algorithmique et à l'usage des drones.

Oui, nous dénonçons une dérive techno-sécuritaire et même la L.D.H. l'a dénoncée. Je la cite : "nous basculons dangereusement vers une société de surveillance de masse sans que l'efficacité n'ait jamais été prouvée", parce qu'en effet c'est souvent le cas. Tous les dispositifs sécuritaires et répressifs ne prouvent jamais leur efficacité. De toute manière, on ne les évalue jamais.

De plus, ces dispositifs vont créer des inégalités. On le sait aussi. C'est notamment dans l'Est parisien qu'il y a le plus de caméras et de vidéosurveillance. Ils vont créer des discriminations sociales aussi, parce que, oui, les algorithmes programmés ne sont jamais neutres. Ces algorithmes sont programmés pour traquer "la normale". Ce sont des positions statiques, des regroupements par exemple en bas d'immeubles. Oui, souvent, dans les quartiers populaires, les bas d'immeubles sont des espaces de socialisation. Oui, c'est notamment dans l'Est parisien que le taux de suroccupation des logements est le plus important.

En conclusion, je dirais que Paris ne doit pas être le laboratoire du contrôle social automatisé. Il faut refuser de confier nos espaces publics à des algorithmes de tri humain.

Merci.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je laisserai naturellement le représentant du Préfet de police répondre sur les aspects qui relèvent directement des compétences de l'Etat, puisque ce vœu lui est pour partie adressé.

Je veux simplement rappeler la position de la Ville de Paris. Le Maire de Paris n'a jamais varié de position. Nous ne sommes pas favorables au recours à la reconnaissance faciale dans l'espace public. Pour autant, le vœu qui nous est présenté, à mon sens, procède à un amalgame entre la reconnaissance faciale et l'expérimentation de la vidéoprotection algorithmique telle qu'elle a été autorisée par le législateur. Je rappelle que c'était la loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux olympiques et paralympiques qui a interdit expressément la reconnaissance faciale, tout en autorisant à titre temporaire et expérimental l'utilisation de traitements algorithmiques permettant de détecter certaines situations ou événements prédéfinis susceptibles de présenter un risque pour la sécurité.

Il y a un comité d'évaluation indépendant qui a remis un rapport au Parlement et à la C.N.I.L. en 2025, avec un bilan plutôt nuancé de cette expérimentation. De notre côté, nous prenons acte de ces conclusions, considérant qu'elles appellent à la prudence, en particulier lorsqu'il s'agit de concilier des impératifs de sécurité et le respect des libertés fondamentales. Je dois dire que nous partageons la vigilance exprimée par les auteurs du vœu sur les enjeux de protection de la vie privée et des droits fondamentaux, mais nous ne partageons pas la conclusion qui en est tirée. Cette expérimentation a été autorisée par le législateur et il appartient désormais au Parlement et au Gouvernement de tirer les enseignements de cette expérimentation et de déterminer les suites qui devront lui être données ou non.

C'est donc une demande de retrait sur ce vœu ou un avis défavorable.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, Madame la Conseillère, en tant qu'innovations technologiques, les dispositifs de surveillance algorithmique et l'usage de drones nourrissent légitimement le débat public. Je rappelle à ce titre que le développement du système de vidéoprotection parisien, le P.V.P.P., avait pu de la même manière, à ses débuts, susciter de fortes réserves. Son efficacité fait pourtant aujourd'hui l'objet d'un consensus partagé avec la majorité des élus, avec des demandes régulières de renforcement de sa couverture.

Je rappelle, dans le prolongement de ce qu'indiquait Mme la Première adjointe, que l'expérimentation de la vidéoprotection algorithmique a été conduite à l'occasion des Jeux de 2024 et s'est inscrite dans un cadre juridique national dans le strict respect d'un cadre fixé par la loi du 19 mai 2023. Cette expérimentation a désormais pris fin et la Préfecture de police n'utilise actuellement plus aucun dispositif de vidéoprotection algorithmique.

Loin de fantasmes déliés de la réalité, plusieurs précisions relatives à cette expérimentation peuvent toutefois être données. En particulier, il est rappelé que celle-ci se limitait à un signalement d'attentions sur huit cas d'usages prédéfinis, tous directement liés à la prévention des actes de terrorisme et des atteintes graves à la sécurité des personnes, comme des départs de feu, des mouvements de foule, la présence dans une zone interdite, etc.

Ce dispositif n'a produit aucun autre résultat et n'a pu fonder par lui-même aucune décision individuelle. Il n'y a pas de reconnaissance faciale, ni acte de poursuite dans ce qui avait été expérimenté. Au Parc des Princes, par exemple, plusieurs alertes avaient permis de signaler la présence de piétons ou de véhicules sur une passerelle interdite au public dans le cadre du dispositif de sécurisation.

Ces technologies, qui sont exclusivement utilisées par des agents habilités individuellement, sont donc un outil d'aide à la décision pour renforcer, dans le respect des libertés individuelles, la capacité des services à intervenir dans les meilleurs délais. Il est rappelé que ces technologies ne se substituent pas à l'analyse humaine et ne sont qu'un vecteur d'alerte supplémentaire par rapport aux appels radios des agents de police sur le terrain ou de l'observation directe par un opérateur agréé en salle de commandement. On peut imaginer que le cambriolage médiatisé du musée du Louvre en 2025 aurait été traité d'une manière différente si un tel dispositif avait été utilisé sur les caméras du P.V.P.P.

Pour la Préfecture de police, ces évolutions et celles contenues dans le projet de loi à venir traduisent la volonté de doter les forces de sécurité des moyens adaptés aux réalités contemporaines, tout en maintenant un haut niveau de garantie juridique et un encadrement par la loi. Le soutien apporté à ces dispositifs s'accompagne ainsi d'un engagement constant en faveur de la protection des données personnelles, de la transparence des procédures et du respect des libertés publiques, qui demeurent, je le rappelle, au cœur de l'action de la Préfecture de police.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 64 du groupe NPP est-il maintenu ? Oui.

Puisqu'il est maintenu, on a une explication de vote de M. Simon DUQUERROIR pour deux minutes.

M. Simon DUQUERROIR. - Monsieur le Maire, chers collègues, la surveillance algorithmique et l'usage des drones par les forces de l'ordre pose un véritable problème en termes de libertés publiques et est une preuve de la dérive de notre système de maintien de l'ordre. La surveillance algorithmique fait l'objet d'alertes répétées de la C.N.I.L., de la défenseure des droits, de la L.D.H. et de l'O.N.U. S'agissant des drones déployés dès 2018 sans base légale claire, puis encadrés "a posteriori" par la loi de 2022, on est passé d'une expérimentation dans un cadre

juridique flou à une généralisation de leur usage en maintien de l'ordre sans évaluation globale et indépendante de leur impact sur les libertés publiques.

Avec le groupe Ecologiste et Social, nous voterons donc ce vœu de mes collègues du NPP. Je suis très heureux de voir qu'il reprend la même demande qu'un vœu déposé en décembre 2020 par notre camarade Danielle SIMONNET, qui alertait déjà il y a six ans sur les dérives de la surveillance algorithmique et ce qu'elle entraînait notamment en termes de discriminations. Parce que, oui, la surveillance algorithmique ouvre la porte à toutes les discriminations et à toutes les dérives. Alors que l'extrême droite menace de prendre le pouvoir dans notre pays, la Ville de Paris doit tout faire pour empêcher l'implantation de ces outils de surveillance de masse.

Merci.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - Merci.

Il a été demandé un scrutin public. Tout le monde est prêt ? On va donc ouvrir les opérations de vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 115

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 46

Contre : 69

(Voir détail des votes annexe n° 14).

Le vœu n° 64 est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation de l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police.

M. Florian SITBON, adjoint, président. - On examine maintenant le vœu n° 65 relatif à la situation de l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police.

La parole pour le présenter est à M. Christophe PRUDHOMME pour deux minutes.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes tout à fait dans la même thématique. On mélange le sécuritaire et la santé publique. Parler de "crackeux", c'est mépriser des gens qui ont besoin de soins. Je rejoins tout à fait ma collègue communiste. Ce mépris vis-à-vis de gens qui aujourd'hui souffrent est inacceptable et ce sont des dérives que l'on ne souhaite pas connaître dans notre pays.

Les addictions sont un problème de santé publique. Je profite donc en introduction de souligner ce fait, parce que mélanger le sécuritaire et la santé publique nous amène à des dérives y compris au niveau de l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police.

J'avais déjà interpellé le Préfet sur cette question à partir du rapport de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté. Je suis très étonné qu'un Préfet de police puisse se permettre une telle réponse. Je cite : "les trois griefs formulés dans la question relative au respect des droits fondamentaux des personnes prises en charge aux conditions d'accueil et de soins au sein de l'I.P.P.P. ainsi qu'aux modalités de contrôle de son fonctionnement sont infondés et ne reflètent pas la réalité du fonctionnement de cette structure". Vous pouvez l'affirmer, mais cela nécessite une expertise. Le Préfet reste un représentant de l'Etat et qu'il se permette une telle affirmation contre une contrôleure, pour moi, m'apparaît un peu particulier et j'utilise un euphémisme.

J'avais posé la même question au Maire de Paris. Il nous avait répondu que, effectivement, si c'était avéré, il ferait appel au Gouvernement et au Ministère de l'Intérieur afin d'éclaircir la situation de l'I3P. Je souhaite donc que le Maire de Paris puisse saisir le Gouvernement pour que l'on sorte de cette situation qui est inacceptable à l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police aujourd'hui et qui a été largement documentée.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. Florian SITBON au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à l'Exécutif, à Mme Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous n'avons pas attendu ce vœu pour agir et pour interroger le Préfet de police sur la publication du rapport de la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, qui a été publié le 24 mai dernier et qui soulève effectivement un certain nombre de questions sérieuses sur les conditions de prise en charge à l'infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris.

Nous avons adressé un courrier, avec mon collègue Antoine ALIBERT, au Préfet de police, qui nous a répondu. Je vais laisser le sous-Préfet donner les éléments qu'il nous a indiqués dans le courrier, notamment en précisant un certain nombre de points contenus dans le courrier. Il nous a proposé de pouvoir organiser une visite de l'infirmierie, ce que nous allons faire sous peu avec Antoine ALIBERT. Je laisse M. le représentant du Préfet nous répondre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci pour cet éclairage.

Monsieur le sous-Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Première adjointe, Monsieur le Conseiller. Merci beaucoup de me donner l'occasion de vous parler de l'I.P.P.P. et de ce qu'est vraiment l'institut psychiatrique de la Préfecture de police. C'est une structure d'observation, d'orientation et qui accueille temporairement, je le précise, les personnes qui y sont conduites sur le fondement des mesures provisoires prises par les commissaires de police à Paris. Elle exerce dans un cadre médico-légal et assure une mission d'évaluation psychiatrique de soin et d'orientation dans le respect de la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes qui font l'objet de soins psychiatriques et qui est relative aux modalités de leur prise en charge.

Elle est dotée de 14 lits en chambres seules. C'est un service qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 grâce à un effectif de 6 médecins psychiatres, 4 internes en médecine, 26 infirmiers et 25 surveillants sous l'autorité d'un médecin-chef et d'un médecin-chef adjoint. Je le précise, puisque l'on peut lire parfois des choses aberrantes sur l'encadrement médical de cette infirmierie psychiatrique. Entre 1.500 et 2.000 personnes y sont admises chaque année dans le cadre d'une évaluation médico-légale consécutive à un trouble public grave ayant nécessité l'intervention des forces de police.

Les mesures édictées par les commissaires de police sont définies par le Code de la santé publique pour prévenir tout trouble à l'ordre public et atteinte à la sécurité des personnes pour elles-mêmes ou pour les autres. Ces mesures sont prises après un examen médical préalable qui conclut à une incompatibilité avec une mesure de garde à vue.

Je précise que les atouts de cette infirmierie psychiatrique sont majeurs. Sa mission permet de désengorger les services d'urgence des hôpitaux de profils souvent très dangereux, services qui n'ont alors pas la possibilité de recourir à des gardes statiques pour assurer la sécurité de leurs personnels et des autres patients. Je souligne que 80 % des personnes accueillies sont particulièrement signalées comme violentes. A titre d'exemple, au cours des dernières semaines, plusieurs profils lourds ont été pris en charge à l'infirmierie avant d'être hospitalisés sur leur secteur de rattachement pour des soins sans consentement : le cas d'un auteur d'un incendie mortel, deux auteurs d'homicide dans un cadre familial ou encore le responsable d'une tentative d'homicide par arme blanche dans la rue avec une éviscération.

Tout d'abord, je peux vous assurer du respect des droits des patients. C'est une priorité. La charte d'accueil de l'infirmierie psychiatrique a été réactualisée en 2024 et elle est disponible dans plusieurs langues et en version audio pour garantir une compréhension optimale par tous. Elle est systématiquement remise et indiquée à chaque personne dès son arrivée et inscrite dans un registre dédié. Elle précise les droits de chacun ainsi que les voies de recours. L'exercice des droits est une réalité à l'infirmierie psychiatrique, puisque les personnes admises ont pleinement le droit de recevoir la visite de leur avocat, qu'il soit choisi par elles-mêmes ou par leurs familles. Le personnel soignant de l'infirmierie psychiatrique facilite activement cette mise en relation en organisant les contacts et en assurant les conditions matérielles qui garantissent la confidentialité des échanges. Si les avocats ne souhaitent pas se déplacer, cela relève de leur propre décision et non d'une restriction imposée par l'infirmierie.

S'agissant des conditions matérielles et humaines d'admission à l'I.P.P.P., qui font l'objet du rapport que vous avez cité, je ne peux qu'une nouvelle fois rappeler le rôle premier de cette institution, c'est-à-dire accueillir la personne conduite par les forces de l'ordre dans de bonnes conditions pour lui prodiguer les premiers soins. Elle a la possibilité de prendre une douche. Elle est mise dans un pyjama appliqué de manière systématique pour des raisons de sécurité afin d'éviter la présence d'objets dangereux et pour aussi des raisons d'hygiène bien compréhensibles. Elle est réalisée à l'abri des regards, derrière un rideau, par du personnel soignant pour garantir le respect de la dignité et l'intimité de la personne. Les conditions d'accueil sont respectueuses des normes en vigueur. Les individus ont accès à l'eau potable à tout moment. Leurs besoins sont satisfaits sans restriction. Par ailleurs, dans leur chambre, ils disposent d'un bouton d'appel accessible en permanence.

Vous évoquez votre inquiétude quant au traitement des personnes qui sont admises au sein de l'I.P.P.P. et votre attachement à une prise en charge digne et respectueuse des droits de chacun. Je peux témoigner, puisque l'on y est allé il n'y a pas très longtemps avec le Préfet de police, du professionnalisme des équipes, de leur engagement quotidien pour assurer une prise en charge de qualité. Au regard de leur investissement, on n'a pu que constater l'incompréhension qui a été la leur en découvrant les allégations mensongères mentionnées dans le rapport du C.G.L.P.L. s'agissant des pratiques professionnelles en cours au sein de l'I.P.P.P. Parmi les propos tenus notamment, il y a ceux sur les moyens utilisés pour la prise en charge des personnes, qui sont apparentés, selon les propos du Contrôleur général, dans son rapport, à des techniques de restriction des mouvements utilisés pour des animaux. Ces allégations sont erronées et gravement diffamatoires.

En outre, les dispositifs de contention utilisés respectent strictement les normes éthiques et médicales. Nous considérons cela comme des dénonciations calomnieuses portées contre l'infirmier et contre le professionnalisme et l'engagement des soignants qui assurent leur mission de service public. Ces allégations ne reposent sur aucun élément ni objectif, ni démontré. C'est pourquoi le Préfet de police a d'ailleurs fait un article 40 au Procureur de la République pour signaler ces propos gravement diffamatoires.

Effectivement, Madame la Première adjointe, vous l'avez indiqué, le Préfet de police invite les élus qui le souhaitent à venir visiter cette infirmerie psychiatrique, rencontrer les agents, échanger avec eux, voir leurs conditions de travail aussi et regarder de près la façon dont ils exercent leurs missions de service public au profit de la collectivité.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur PRUDHOMME, au vu de ces éclairages, souhaitez-vous maintenir votre vœu ? Oui.

Il y avait une demande d'explication de vote du président DURAND. Je vous laisse la parole.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce vœu, dont nous partageons clairement le diagnostic. Le rapport de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté est accablant. Je cite : "les conditions de détention portent atteinte aux droits fondamentaux des patients". Des mesures de contention illégale, des patients en pyjama sans sous-vêtements, sans accès à l'eau potable ni aux sanitaires dans leur chambre, un isolement systématique sans décision médicale formalisée, des durées de séjour allant jusqu'à huit jours dans une structure qui n'est juridiquement pas un établissement de santé. En 2025, c'est près d'un quart des patients qui sont restés enfermés au-delà du cadre légal sans aucun accès à un avocat, sans pouvoir informer leurs proches, sans contrôle d'un médecin, comme c'est le cas en garde à vue, et sans recours possible. L'infirmerie psychiatrique s'apparente donc à une zone en dehors du droit au sein de la Préfecture de police de Paris.

Les constats effectués lors de la visite des trois contrôleurs qui s'est déroulée en mars dernier "font apparaître une gestion sécuritaire des situations de crise au détriment des droits, de la dignité et des soins dus aux patients". Malheureusement, ces constats ne datent pas d'hier, puisque la Contrôleure avait déjà formulé les mêmes recommandations il y a 16 ans, en 2009, sans de réelles modifications.

Nous saluons la proposition qui a été faite par l'Exécutif et l'invitation qui est faite par le Préfet de police à ce que des élus puissent se rendre et organiser une visite transpartisane de cette infirmerie. C'est une démarche qui nous permettra de nous informer directement et de rendre compte de la situation. Le vœu est donc en partie exaucé.

Néanmoins, nous continuons à souhaiter que la Ville saisisse le Gouvernement et le Ministère de l'Intérieur. Pourquoi ? Parce que c'est seulement l'Etat qui peut régler les problèmes de fond, d'une part modifier le statut juridique de cette infirmerie pour la rattacher au dispositif hospitalier de droit commun, ce qui est la recommandation de la Contrôleure depuis 2009, et par ailleurs pour garantir un contrôle indépendant de cette structure par les autorités sanitaires et judiciaires compétentes.

Aussi, nous nous abstenons sur ce vœu, comme un soutien à la démarche engagée par la visite, mais nous devons aller plus loin.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Il y a une demande de scrutin public sur ce vote.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Vous le savez, il faut prendre sa carte et la retirer.

Il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Tout le monde a-t-il pu voter ? L'Exécutif est donc défavorable.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Merci beaucoup.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 119

Abstentions : 36

NPPV : 0

Pour : 14

Contre : 69

(Voir détail des votes annexe n° 15).

Le vœu n° 65 est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement et à l'adaptation des points écoles dans le 17^e arrondissement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 66 relatif au renforcement de l'adaptation des points écoles dans le 17^e arrondissement.

Monsieur le Maire, M. BOULARD, voulait prendre la parole. Je la lui laisse.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu qui revient chaque année. On prend un peu d'avance, on est au mois de juin. La rentrée scolaire aura lieu en septembre. C'est un point essentiel pour les familles : la présence des agents aux points écoles. Nous comptons dans le 17^e 27 points écoles. 30 agents sont chargés de sécuriser les traversées piétonnes aux abords des établissements scolaires. Vous le savez, leur rôle est connu de tous les parents. Ils protègent les enfants, ils sécurisent les entrées et les sorties, ils apaisent les abords des établissements, ils contribuent très directement à la sérénité du trajet domicile-école.

Or, ce service est aujourd'hui fragilisé. Nous avons dans le 17^e arrondissement, et je le sais dans d'autres arrondissements, beaucoup de postes vacants. On compte dix postes vacants précisément dans le 17^e. Des secteurs appellent à une vigilance renforcée et à un recrutement prioritaire : l'avenue de la Porte de Champerret, la rue Jouffroy-d'Abbans, la rue Bernard-Buffet, le boulevard de Reims, le boulevard Bessières, mais aussi le boulevard Berthier, la rue Pouchet ou encore la rue des Epinettes. Ces besoins doivent être réévalués régulièrement, car la ville a changé. Les usages de l'espace public évoluent, les flux cyclistes, les trottinettes augmentent, les aménagements de voirie aussi se multiplient et les horaires de sortie des enfants ne se limitent pas seulement aux horaires scolaires classiques, avec le développement du périscolaire et des sorties échelonnées jusqu'à 18 heures.

Ce vœu demande donc tout simplement un audit complet des abords des établissements scolaires en lien avec la mairie d'arrondissement pour l'étendre à tous les arrondissements et la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour résorber durablement les vacances de postes et préparer sereinement la rentrée scolaire 2026-2027.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. L'Exécutif vous répond.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je partage l'intention de votre vœu et le constat qu'il peut établir. Effectivement, il y a un certain nombre de difficultés de recrutement, donc un gros travail est en cours d'identification des outils d'attractivité, on va dire, sur ce type de postes.

Dans le 17^e arrondissement, vous dites que vous avez 10 points qui ne sont pas occupés. Or, ce n'est pas le chiffre que j'ai. Il faudrait donc peut-être que l'on puisse partager.

Je vous propose de retirer votre vœu. Laissez-moi le temps de pouvoir y travailler, avec notamment le nouveau D.P.M.P. qui a pris ses fonctions et va vous revenir rapidement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Demande de retrait. Monsieur le Maire, est-ce que vous retirez ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je vais retirer le vœu. Merci, Madame la Première adjointe, de ces explications. Je pense que cela permettra à tout le monde de remettre à jour à l'échelle parisienne les effectifs réels et les manques. On compte évidemment sur un recrutement actif et proactif pour pouvoir couvrir les zones, les quartiers et les écoles qui sont lacunaires en points écoles. Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

2026 DVD 58 - Dispositif Imagine R. - Convention avec I.D.F.M. et le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) "Comutitres" pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la gratuité intégrale du forfait Imagine R pour tous les jeunes d'Île-de-France.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de changer de terrain et d'examiner le projet de délibération DVD 58 et le vœu n° 67 relatifs à la convention avec I.D.F.M. et le G.I.E. "Comutitres".

La parole a été demandée par beaucoup. Je commence par Mme VIPARD du groupe ESP.

Mme Laëtitia VIPARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons ce projet de délibération visant à renouveler la convention liant la Ville de Paris à Île-de-France Mobilités et au G.I.E. "Comutitres" pour la période 2026 à 2029 relative à la mise en place du dispositif "Imagine R".

Ce projet de délibération est toutefois l'occasion de mettre l'accent sur une des limites actuelles du dispositif de remboursement des frais mis en place par la Ville de Paris pour les familles. En effet, depuis 2019, la Ville rembourse aux familles l'intégralité du forfait Imagine R à hauteur de 25,20 euros par an pour les enfants âgés de 4 à 11 ans, forfait Imagine R Junior, et 401,30 euros par an pour les jeunes scolarisés au collège et au lycée et les enfants bénéficiaires de l'A.E.E.H., forfaits Imagine R scolaire et étudiant. Cette action volontariste est un encouragement à l'usage des transports en commun par les enfants et les jeunes et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Toutefois, ce remboursement se fait aujourd'hui sur la base d'une avance de frais devant être réalisée par les familles d'autant plus conséquentes quand elles ont plusieurs enfants. Le remboursement intervient souvent après plusieurs semaines, notamment en période d'affluence des demandes. Cette mesure ambitieuse sur le papier se heurte donc aujourd'hui à la réalité budgétaire de nombreuses familles, qui ne sont pas en capacité de pouvoir avancer ces frais à une période de l'année, la rentrée scolaire, où elles doivent souvent déjà faire face à de nombreuses dépenses incompressibles. Dans les faits, si 103.682 jeunes parisiennes et parisiens ont pu bénéficier de ce dispositif en 2024 et en 2025, on peut considérer que le non-recours à cette aide reste important si l'on compare ce chiffre aux 273.000 jeunes parisiens âgés de moins de 15 ans résidant à Paris. La nécessité de cette avance de frais est un frein pour de nombreuses familles qui renoncent à demander le remboursement de ce forfait pour leurs enfants.

Nous demandons donc, au nom du groupe Ecologiste et Social, que la signature de cette convention soit l'occasion pour la Ville de Paris de réinterroger les modalités de remboursement de ce forfait en proposant la suppression de cette avance de frais pour les familles.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y avait une demande de parole du même groupe, de M. Simon DUQUERROIR, j'imagine pour compléter votre propos.

M. Simon DUQUERROIR. - Monsieur le Maire, cher collègue, merci.

Ce projet de délibération nous offre l'occasion de saluer une avancée concrète liée à ce sujet : la Ville s'engage enfin à couvrir le "pass" Navigo des mineurs non accompagnés scolarisés. C'est un geste fort. Ces jeunes pourront désormais se déplacer sans craindre les contrôles. Surtout, la Ville les reconnaît pour ce qu'ils sont : des mineurs auxquels reviennent les mêmes droits qu'à tous les autres enfants de Paris.

Cette victoire fait suite au combat mené notamment par le groupe Ecologiste et Social de l'ancienne et de la nouvelle mandature, mais nous la devons surtout à la mobilisation des collectifs et des jeunes eux-mêmes. Aujourd'hui, nous pouvons leur dire : "la Ville est à vos côtés".

Mais cette étape n'est qu'un début. Le remboursement du "pass" reste conditionné à la scolarisation. Or, tous ces jeunes n'y ont pas encore accès. La Ville doit donc continuer à se battre et à travailler avec le Rectorat pour que chaque mineur puisse être scolarisé.

Enfin, le combat pour la présomption de minorité doit se poursuivre. La proposition de loi du Maire de Paris adoptée à l'Assemblée nationale attend maintenant le passage au Sénat. Nous devons y veiller.

Chers collègues, après cette avancée, redoublons d'efforts pour permettre à ces jeunes de vivre dignement. Nous voulons, c'est vrai, une ville à hauteur d'enfants. Construisons-la vraiment pour tous les enfants, qu'ils aient des papiers français ou non.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. SIMONDON pour le groupe SDG.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le premier mandat d'Anne HIDALGO, la Ville de Paris propose la gratuité des "pass" Imagine R pour les enfants. C'est un élément essentiel d'abord de soutien au pouvoir d'achat des familles et aussi un accompagnement à la démotorisation massive qui a lieu à Paris. On peut avoir plusieurs enfants à Paris, les élever dans la ville et ne pas utiliser de voiture individuelle. C'est tout à fait possible et la Ville y aide.

Cette nouvelle convention apporte une amélioration, Monsieur le Maire, et je vous en félicite. Comme cela a été dit tout à l'heure, toutes les familles sont remboursées à 100 %, mais cela nécessite une avance de frais. Dans la nouvelle convention, on a cette fois une avance de frais nettement diminuée pour les familles des élèves boursiers. C'est donc un frein levé et je pense que c'est une amélioration qui est la bienvenue.

En revanche, elle ne règle pas deux problèmes. Le premier problème est la discrimination scandaleuse organisée par la présidente de Région contre les lycéens parisiens, car la Région prend à charge une partie du "pass" Imagine R pour les lycéens d'Île-de-France sauf les Parisiens. Cela fait deux ans que c'est en place. Il faut absolument réussir à amender cette convention pour que les lycéens parisiens bénéficient du même financement régional que les autres lycéens d'Île-de-France.

Le second problème est le transport pour les groupes scolaires. Les enfants de Paris ont accès facilement et directement à une infinité de lieux culturels, historiques et naturels. Les enseignants parisiens sont extrêmement motivés pour organiser de très nombreuses sorties pédagogiques, qui sont préparées à l'avance, qui donnent lieu à de très nombreux travaux. Cela fait partie du droit à la ville pour les enfants de Paris. I.D.F.M. propose un système absolument inadapté aux écoles parisiennes. D'abord, elle propose aux écoles un nombre très insuffisant de billets pour organiser ces sorties scolaires. De plus, c'est sur des supports inadaptés. Biper 30 badges différents avec des petits de maternelle, c'est compliqué. Ensuite, ils sont impossibles à recharger, ces badges, dans les conditions normales de l'achat public. Il faut simplifier la vie des écoles, la vie des enseignants et du périscolaire et organiser un passage aux portiques pour les groupes scolaires dans des conditions financières qui devront tenir compte du fait que la Ville paie déjà pour toutes les familles les "pass" Imagine R bien sûr.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur PRUDHOMME, vous souhaitiez aussi vous exprimer.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais compléter l'intervention de ma collègue Laëtitia VIPARD. Nous sommes face à une machinerie administrative d'une complexité incroyable dont souffrent aujourd'hui les Parisiennes et les Parisiens qui doivent effectivement faire l'avance de frais pour ces "pass" Imagine R. Il serait beaucoup plus simple, et c'est l'objet du vœu que nous avons présenté, qu'il y ait un système de gratuité sans cette machinerie administrative. Je m'adresse à mes collègues de droite. Certains siègent au Conseil régional avec moi. Ils sont pour la simplification. Banco ! Simplifions, parce que gérer ce système au niveau de la Ville, c'est beaucoup d'agents. Nous avons découvert que, pour gérer tout cela au niveau d'I.D.F.M., il y a le dispositif avec "Comutitres". A "Comutitres", parce qu'ils sont débordés par tout ce travail, cette charge administrative, ils sont obligés de sous-traiter dans des pays étrangers, notamment la Côte d'Ivoire et le Bénin. C'est tout de même un peu problématique. On n'a pas la possibilité en Île-de-France de pouvoir embaucher du personnel à "Comutitres" pour gérer cette machinerie administrative. Cela coûte sûrement moins cher d'exploiter un certain nombre de travailleurs en Afrique.

Pour toutes ces raisons, nous vous appelons à voter notre vœu qui instaure un système de gratuité de droit, ce qui permettra à ce que tout le monde profite du système et qu'il n'y ait pas un non-recours à ce système du fait de la charge d'avance de frais. Cela permettra effectivement de réaffecter un certain nombre d'agents à ce qui est le plus important dans les transports en commun : la permanence physique de personnels plutôt que de caméras.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Madame KARAOUN GOUEZOU pour le groupe CP.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons naturellement ce projet de délibération qui reconduit la gratuité du "pass" Imagine R pour les écoliers, les collégiens, les lycéens, ainsi que les jeunes de moins de 20 ans en situation de handicap. C'est une mesure utile, juste et nécessaire. Elle garantit à des milliers de jeunes l'accès à l'école, à la culture, aux loisirs et plus largement à la mobilité.

Nous nous réjouissons également que les mineurs non accompagnés puissent désormais bénéficier pleinement de ce dispositif. C'est une avancée importante pour les jeunes parmi les plus vulnérables de notre société. Leur permettre de se déplacer pour étudier, effectuer leurs démarches ou construire leur avenir est

indispensable. Mais, nous le rappelons aussi, la mobilité ne saurait se substituer au premier des droits : celui d'avoir un toit. Nous continuerons à nous battre pour que ces jeunes bénéficient d'une mise à l'abri digne et durable.

Je rejoins mes collègues, car, aujourd'hui, la gratuité repose sur un remboursement "a posteriori". Or, au moment de la rentrée scolaire, de nombreuses familles n'ont tout simplement pas la trésorerie nécessaire pour avancer les frais. Quand il faut payer l'abonnement de deux, trois ou parfois quatre enfants en même temps que les fournitures scolaires et l'ensemble des dépenses de rentrée, cette avance représente une charge considérable. Une aide que l'on ne peut toucher qu'après avoir payé n'est pas une aide pleinement accessible. Nous nous félicitons que la Ville de Paris rembourse ces abonnements, mais cela ne suffit pas. Il faut désormais supprimer cet obstacle et permettre un accès immédiat à la gratuité.

C'est aussi pour cette raison que nous voterons favorablement le vœu présenté par le Nouveau Paris Populaire, parce qu'il est temps d'aller vers une véritable gratuité du forfait Imagine R pour l'ensemble des jeunes éligibles d'Île-de-France. Dans un contexte où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, l'accès aux transports doit être considéré comme un droit et non comme une charge supplémentaire pour les familles. C'est une question de justice sociale, d'égalité et d'accès effectif aux droits.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire adjoint, Dan LERT, je vous laisse répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Ce projet de délibération vise à renouveler pour les trois prochaines années la convention qui encadre le dispositif Imagine R entre la Ville de Paris, Île-de-France Mobilités et "Comutitres". Cette convention permet de garantir le droit à la mobilité des plus jeunes quel que soit le niveau de ressources des familles.

Le forfait Imagine R permet déjà aux jeunes franciliens de bénéficier d'un abonnement annuel aux transports en commun à un tarif réduit. A Paris, nous avons fait le choix d'aller plus loin. Depuis 2020, ainsi que cela a été souligné par les différentes interventions, la Ville rembourse intégralement le coût du forfait pour l'ensemble des écoliers, collégiens et lycéens parisiens. Elle prend également en charge à 100 % le titre de transport des jeunes parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap. Pour les lycéens parisiens, nous allons rediscuter, réinterroger Île-de-France Mobilités pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes aides que les lycéens franciliens. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, ce sont ainsi plus de 100.000 jeunes parisiennes et parisiens qui ont bénéficié de ce dispositif.

Le présent projet de délibération qui vous est soumis permettra de garantir la continuité de ce dispositif. Il pourra être étudié une simplification à l'issue des discussions que nous conduirons dans les prochains mois avec I.D.F.M. de façon à simplifier les démarches administratives pour les familles, et c'est mon souhait, notamment en ce qui concerne l'avance de frais. Nous discuterons aussi avec Île-de-France Mobilités des difficultés qui sont liées aux sorties scolaires afin de trouver des solutions efficaces pour les écoles parisiennes.

Nous faisons ainsi de la mobilité un droit effectif, un levier d'émancipation et d'égalité des chances pour tous les jeunes, y compris depuis récemment pour les jeunes mineurs non accompagnés. Par ce projet de délibération, nous vous proposons donc de poursuivre cet engagement fort en faveur de la jeunesse parisienne.

Enfin, pour répondre au vœu du groupe NPP, la Ville partage l'objectif qu'Île-de-France Mobilités mette en place la gratuité intégrale du forfait Imagine R, car il s'agit de réaffirmer le droit à la mobilité pour tous, condition d'exercice du droit à l'éducation, à la culture et à la citoyenneté. Cependant, cette décision relève du ressort exclusif du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités et de sa présidente. Aussi, je vous proposerai de bien vouloir retirer votre vœu au profit des discussions qui vont s'engager avec Île-de-France Mobilités et sa présidente pour aboutir à des résultats opérationnels.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Au vu de ces éclairages, Monsieur PRUDHOMME, souhaitez-vous retirer votre vœu ?

M. Christophe PRUDHOMME. - Non.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - D'accord. Si on ne le retire pas, on va donc le mettre aux voix.

Il y avait une demande de scrutin public, c'est cela ?

Les vœux sont prévus dans les projets de délibération. C'est le règlement intérieur. Je vous propose donc de passer au scrutin public. J'ouvre donc le scrutin sur le vœu déposé par NPP avec avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 99

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 16

Contre : 83

(Voir détail des votes annexe n° 16).

Le vœu n° 67 est rejeté au scrutin public.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 58, qui devrait, j'imagine, faire consensus.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 58).

J'aimerais juste que les orateurs sachent que même de là où je suis j'entends ce qui est dit, donc faites attention à ce qui est raconté. Cela m'embêterait de vous rappeler à l'ordre.

2026 DVD 59 - Observatoire national interministériel de la Sécurité routière. - Signature d'une convention concernant l'accès à la Ville de Paris à certaines données du Fichier national des accidents.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la réinternalisation des études d'accidentologie de la Ville de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Maintenant, on examine le projet de délibération DVD 59 et le vœu n° 68 concernant l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière.

Il y avait deux demandes de prise de parole, notamment une liée à un vœu. Je laisse donc la parole à Mme VERZELETTI pour cinq minutes maximum.

Mme Céline VERZELETTI. - Je suis désolée, j'ai perdu le document. C'était pour une remunicipalisation d'une cellule d'étude des accidents. J'avais des choses plus précises à dire, mais, je suis désolée, je ne retrouve pas mes notes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci. Je vais donc donner la parole à M. Sylvain RAIFAUD du groupe ESP.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Président.

Cela laissera peut-être le temps à Céline VERZELETTI de retrouver ses notes et de pouvoir faire son intervention juste après moi. La voiture tue ! C'est un constat que nous continuons de faire malheureusement chaque année, avec une trentaine de morts sur la route à Paris en 2024 et près de 5.000 personnes qui ont été blessées cette même année 2024 selon le rapport de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France.

L'action résolue de la Ville depuis plusieurs années a permis une baisse continue de l'accidentologie à Paris grâce à des actions nombreuses prises notamment avec David BELLIARD dans le mandat précédent : fin des trottinettes en "free-floating", baisse de la vitesse à 30 kilomètres/heure dans l'ensemble des rues de Paris, de 70 à 50 kilomètres/heure sur le périphérique et le Code de la rue, qui a été voté en juillet 2023, avec différentes mesures pour continuer à sécuriser les plus vulnérables, en priorité les piétons et les cyclistes, la sanctuarisation des trottoirs, la création d'aires piétonnes, le renforcement des contrôles de vitesse, etc.

Mais un mort ou un blessé sur la route reste un mort ou un blessé de trop. Nous devons donc continuer d'avoir une action résolue pour réduire les risques. Trop de victimes sont encore à déplorer. Nous pensons évidemment tous à Paul Varry, militant du vélo écologiste qui a été victime de la violence routière, mais aussi à plusieurs cyclistes, notamment au boulevard de Magenta dans le 10e arrondissement, devant le Louxor au carrefour Barbès. Il y a trop de carrefours accidentogènes, notamment sur ce boulevard.

Ce projet de délibération va permettre aux agents de la Ville et à ses experts de disposer d'informations exhaustives sur chacun des accidents de la circulation issues des bases de l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière. Nous devons avoir une logique d'intervention très précise. Vous allez rarement entendre un

écologiste dire du bien du secteur aérien, mais quelque chose de bien se passe dans le secteur aérien. A chaque fois qu'un accident a lieu, une analyse très précise est faite pour comprendre les causes structurelles qui conduisent à cet accident pour pouvoir le résoudre. C'est donc exactement ce qui va pouvoir se mettre en place grâce aux bases de données de l'O.N.I.S.R. Au cours de la campagne, nous avons réaffirmé notre ambition et nous visons zéro mort ou blessé grave sur la route à Paris.

Ce projet de délibération va permettre de poursuivre l'action de la Ville pour atteindre cet objectif, en mettant les moyens nécessaires pour sécuriser les déplacements et les mobilités. C'est pourquoi nous allons le défendre.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous en prie.

Je donne la parole à l'Exécutif pour une réponse.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, Sylvain RAIFAUD, pour votre intervention.

Le projet de délibération présenté aujourd'hui vise à autoriser la signature d'une convention avec l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière afin de permettre à la Ville de Paris de continuer à accéder aux données du fichier national des accidents de la circulation "via" la plateforme TRAx. Il s'agit d'un projet de délibération certes technique, mais il revêt une importance particulière pour notre politique de sécurité routière à Paris. La sécurité des piétons, des cyclistes et de l'ensemble des usagers de l'espace public constitue une priorité de la mandature. Je tiens à réaffirmer notre objectif, celui de la vision zéro : zéro mort, zéro blessé grave dans les accidents de la route.

Pour agir efficacement, il est indispensable de disposer d'une connaissance précise des accidents qui se produisent sur notre territoire. Les données mises à disposition par l'Observatoire nous permettent d'analyser finement les circonstances, les lieux et les facteurs des accidents corporels. Ces analyses sont essentielles pour orienter efficacement nos actions de prévention et nos aménagements de voirie pour garantir la sécurité de toutes et de tous.

Cette convention permettra aux agents de la Direction de la Voirie et des Déplacements d'accéder aux données détaillées de la plateforme TRAx, ainsi qu'aux procès-verbaux d'accidents lorsque des études approfondies le nécessitent. En renforçant notre connaissance des enjeux de sécurité routière, ce dispositif nous donne les moyens d'agir efficacement pour assurer la protection des Parisiennes et des Parisiens et pour garantir la sécurité de toutes et tous dans l'espace public.

Concernant le vœu rattaché à ce projet de délibération, je tiens à vous rassurer quant à votre crainte d'une perte d'expertise côté Ville en matière de sécurité routière. Les équipes de la DVD produisent très régulièrement des études d'accidentologie et des travaux de fond qui permettent une meilleure connaissance de la sécurité routière sur le territoire parisien. Ce travail de fond comprend, par exemple, des visites de terrain suite à des accidents mortels qui ne relèvent pas de comportements dangereux. C'est la procédure Vista. Ces études de terrain permettent ainsi d'intervenir rapidement sur l'espace public en posant un diagnostic à 360 degrés. Je profite de cette occasion pour les remercier et remercier les équipes de la DVD de leur travail. C'est en complément de ce travail que des études ponctuelles sont parfois confiées par la DVD à notre partenaire "Covadis". Ce partenariat vient soutenir leur expertise, celle des agents de la Ville, et apporter des éléments complémentaires de compréhension complémentaire.

Compte tenu de ces éléments, je vous inviterai donc à adopter ce projet de délibération et à bien vouloir retirer votre vœu.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je vous propose de le mettre aux voix à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 68 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 59).

2026 DVD 60 - Collectif R.E.R. C, GART, POLIS, Rue de l'avenir et IMPACTS EUROPE. - Cotisations.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de passer au projet de délibération DVD 60, qui évoque des sujets de cotisation et d'adhésion de notre collectivité au collectif R.E.R. C, au GART et à d'autres.

Monsieur STERKERS, vous souhaitez prendre la parole. Je vous la laisse.

M. Jérôme STERKERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pendant une grande partie de la dernière campagne municipale, vous avez revendiqué la transparence. Pendant une grande partie de cette campagne, l'attribution des subventions a été au cœur de nos débats. Examinons donc avec attention ce projet de délibération.

Au milieu d'organismes reconnus comme le réseau police ou le GART, on trouve une subvention de 4.000 euros, ce qui est modeste à l'échelle parisienne, destinée au collectif R.E.R. C. Derrière ce nom à l'apparence citoyenne se cache en réalité tout autre chose, une réalité bien éloignée d'une initiative indépendante, celle d'une structure à caractère éminemment politique créée en avril 2025, l'an dernier, par la mairie communiste de Vitry-sur-Seine et un ancien adjoint EELV de la ville d'Ivry, également gérée par le PCF. Quel hasard ! L'intéressé est accessoirement président d'une autre association spécialisée dans les transports, dont un adjoint au Maire de Paris et secrétaire général, mais tel n'est pas l'objet de mon propos.

Aujourd'hui, sur les sept communes du Val-de-Marne que prétend représenter ce "collectif" - mettons les guillemets - seules les deux villes communistes à l'origine de la démarche l'ont rejoint. Là encore, quel hasard ! Cela pose la question de sa représentativité et, par voie de conséquence, de son caractère exclusivement partisan. Mes chers collègues, notre boussole doit rester claire : l'intérêt des Parisiens, pas celui des réseaux, pas celui des affinités politiques et encore moins celui des copains.

Mais au-delà, ce financement pose également un problème de fond. Depuis plus de 20 ans, Île-de-France Mobilités organise des comités de ligne pour l'ensemble du réseau, y compris pour le R.E.R. C. Ces instances existent et fonctionnent. Elles associent usagers, exploitants et collectivités. Ce sont des lieux reconnus d'échange, d'écoute et d'amélioration du service. Les élus des territoires concernés peuvent déjà pleinement y participer. Il existe aussi des associations reconnues qui représentent les usagers des transports en Île-de-France. Sur le R.E.R. C, je pense notamment à l'association "CIRCULE", qui est l'association de référence.

Dès lors, une question simple se pose : pourquoi aujourd'hui la Ville de Paris finance-t-elle une structure parallèle qui fait doublon avec des instances déjà existantes ? Subventionner ce collectif, c'est créer une duplication inutile, sans valeur ajoutée et donc un usage discutable et partisan de l'argent public. Le plus savoureux, mes chers collègues, c'est que le collectif R.E.R. C prétend "parler d'une seule voix face à la S.N.C.F. et à Île-de-France Mobilités", alors que, dans les faits, il double et il divise la représentation des usagers.

Alors, au nom du groupe "Paris Liberté !", nous demandons un vote disjoint sur cette subvention, car l'argent des Parisiens doit être utilisé avec rigueur et surtout avec utilité, pas pour financer des collectifs partisans, pas pour financer des partis politiques, pas pour financer des collectifs non représentatifs à vocation politique.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à l'Exécutif, M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, j'allais vous remercier pour votre intervention, mais en fait non. Votre intervention va tout de même me permettre de rappeler l'utilité de ces réseaux essentiels et reconnus, grâce auxquels la Ville peut bénéficier d'une expertise de haut niveau, échanger des bonnes pratiques et contribuer à l'élaboration collective de solutions innovantes en matière de mobilité.

S'agissant du collectif R.E.R. C, il s'agit d'une nouvelle adhésion qui traduit notre volonté de soutenir l'amélioration de la qualité de service d'une ligne structurante à la fois pour les Franciliens et les Franciliennes, mais aussi pour les Parisiens et les Parisiennes qui connaissent bien les difficultés du R.E.R. C. Je vous laisse donc la responsabilité des propos que vous venez de prononcer.

Je voudrais aussi citer le GART, qui est le Groupement des Autorités Responsables des Transports, qui rassemble les collectivités exerçant des compétences en matière de mobilité. Adhérer à ce réseau transpartisan, c'est pour la Ville la possibilité d'accéder à des ressources stratégiques, de participer à des groupes de travail thématiques et de porter ces positions au niveau national sur des sujets décisifs comme la régulation du trafic, les mobilités actives, la tarification ou encore l'intermodalité.

Nous avons également les réseaux européens, notamment POLIS, qui permettent aux villes engagées en matière de mobilité durable de dialoguer entre elles, de partager leurs expériences et de confronter leurs politiques publiques. C'est aussi le sens d'Impact Europe, qui favorise l'échange entre grandes métropoles européennes sur les politiques locales de mobilité.

Enfin, je voudrais citer et souligner l'apport de l'association "Rue de l'avenir", qui œuvre depuis 1988 pour un meilleur partage de l'espace public, pour la limitation des vitesses et pour un développement des modes actifs, de la marche, du vélo et des transports collectifs.

C'est un travail précieux, concret et parfaitement cohérent avec nos ambitions à Paris. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Président, s'il vous plaît, j'ai bien noté qu'il y avait une demande de vote disjoint, donc je vous propose déjà de pouvoir voter sur cet article. J'imagine que c'est l'article qui a référence au collectif susnommé.

Je vais vous demander si vous êtes favorables à cet article, avec avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DVD 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 du projet de délibération DVD 60 est adopté. Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 60 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DVD 60).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au prix du C.D.G. Express.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 69 relatif au prix du C.D.G. Express, qui est un vrai sujet.

Madame KARAOUN GOUZOU, c'est à vous.

Mme Rym KARAOUN GOUZOU. - Merci, Monsieur le Maire.

La vérité, c'est que les tarifs annoncés pour le Charles-de-Gaulle Express donnent raison à tous ceux qui, depuis des années, dénoncent ce projet, comme un train réservé à une minorité privilégiée. 25 euros le trajet simple, 42 euros l'aller-retour pour les salariés de l'aéroport. Même avec une réduction pour les détenteurs du "pass" Navigo, le prix resterait supérieur à celui du trajet actuel.

A ce tarif, qui pourra réellement emprunter ce train ? Certainement pas les milliers de travailleuses et travailleurs qui font tourner l'aéroport de Roissy chaque jour, certainement pas les agents d'entretien, les personnels de sécurité, les employés de restauration, les bagagistes ou les agents au sol. Ceux-là continueront de prendre le R.E.R. B pendant que d'autres bénéficieront d'une desserte premium. C'est exactement ce que nous redoutions : un train conçu pour ceux qui peuvent payer, pendant que les transports du quotidien restent saturés.

Nous ne pouvons pas accepter qu'un équipement présenté comme d'intérêt général devienne le symbole d'une mobilité à deux vitesses. On a d'un côté un train rapide, confortable et hors de prix et de l'autre côté des usagers du R.E.R. B qui subissent chaque jour les retards, les peines et la saturation.

Ce n'est pas tout. Ce C.D.G. Express utilisera par endroits les mêmes infrastructures que le R.E.R. B et le Transilien K. Dès lors, une question simple se pose : qui sera prioritaire ? Pour nous, la réponse ne souffre d'aucune ambiguïté. La priorité doit aller aux millions d'usagers du quotidien et pas à une liaison réservée à ceux qui ont les moyens de dépenser 25 euros pour un trajet.

Nous demandons donc une révision des tarifs, l'utilisation du "pass" Navigo et un accès sans surcoût pour les salariés de Roissy. Nous demandons également une garantie absolue : jamais le C.D.G. Express ne doit passer avant les transports du quotidien. Les transports publics ne doivent pas être un privilège, ils doivent rester un droit.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Dan LERT pour une réponse de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, pour votre intervention. Comme vous le savez, la Ville de Paris a déjà exprimé à plusieurs reprises une position très critique sur le C.D.G. Express, sur l'intérêt même de cette ligne à destination des touristes internationaux, alors que nous avons besoin d'investir et d'améliorer les transports du quotidien, notamment le R.E.R. B et le Transilien, que vous avez cités.

Votre vœu est simple et juste. Il interpelle la présidente de Région et la S.N.C.F. pour que les prix du Charles-de-Gaulle Express soient révisés drastiquement à la baisse, que le "pass" Navigo soit utilisable, que les travailleurs et travailleuses puissent l'utiliser sans augmentation de coût et pour donner une priorité claire aux transports du quotidien en cas d'utilisation commune des voies. Autrement dit, c'est pour que ce train ne soit pas réservé à une élite, mais accessible à celles et ceux qui en ont besoin pour travailler et se déplacer chaque jour. La priorité, c'est le service public pour toutes et tous, pas un service de luxe réservé à quelques privilégiés.

C'est pour cette raison que nous émettons un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Parfait. Il y avait plusieurs demandes d'explication de vote. Je vous demande de faire des interventions sur cet objet. Je donne d'abord la parole à M. PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. L'intervention du représentant du Conseiller de "Paris Liberté !" sur ce sujet nous amène à pointer un certain nombre de contradictions. Vous voyez, la démocratie, c'est qu'il y ait des avis différents. Sur le C.D.G. Express, il y avait des avis différents. Heureusement qu'il y a des associations qui ont des avis différents sur les choix qui sont faits par la Région et par Mme PÉCRESE.

Sur ce sujet, merci de me laisser parler, Monsieur le Conseiller. Vous privilégiez les intérêts particuliers des voyageurs d'affaires, des utilisateurs du transport aérien contre les utilisateurs du quotidien du R.E.R. B. C'est donc un choix. Vous privilégiez des intérêts particuliers de gens qui sont plutôt privilégiés contre les intérêts généraux d'une population qui souffre gravement des dysfonctionnements des transports et en particulier du R.E.R. B.

Nous allons donc soutenir des deux mains, par un double vote, ce vœu qui est essentiel aujourd'hui. Vous savez, il y a un problème avec la Région Île-de-France et I.D.F.M. Nous sommes en opposition régulière avec beaucoup de choix qui sont faits, parce que les choix faits par vos amis de la majorité du Conseil général sont faits au détriment des utilisateurs du quotidien, en particulier avec la suppression des agents dans les gares du R.E.R.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Gaston LAVAL pour le groupe SDG.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais peut-être apporter quelques compléments chiffrés après les excellentes interventions de Rym KARAOUN GOUEZOU et Dan LERT.

Je rappelle que le R.E.R. B, c'est 983.000 voyageurs par jour quand les estimations de fréquentation pour le Charles-de-Gaulle Express, ce seront 9.000.000 de voyageurs par an. Oui, améliorer la desserte de l'aéroport Charles-de-Gaulle pouvait être une nécessité. Elle ne peut évidemment pas se faire au détriment des millions de voyageurs que nous avons aujourd'hui par an sur le R.E.R. B. Maintenant que la ligne est là, maintenant que le tunnel, duquel nous étions avec Dan LERT à l'inauguration le 6 juin dernier, qui ouvrira aux voyageurs en 2027 pour faciliter la transition entre la gare du Nord et la gare de l'Est, est creusé, il faut vraiment faire du Charles-de-Gaulle Express un transport du quotidien.

Le groupe Socialiste votera évidemment pour le vœu des communistes, qui permet de rappeler notre vocation en tant qu'élus de gauche. Nous nous opposons à la mobilité à deux vitesses et nous sommes là d'abord pour la mobilité du quotidien des travailleurs et des travailleuses qui font vivre nos villes et qui feront vivre cet aéroport.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Le groupe "Paris Liberté !", par l'intermédiaire de Pierre LISCIA, voulait prendre la parole pour expliquer aussi son vote.

M. Pierre LISCIA. - Absolument. Sans surprise, nous ne voterons pas ce vœu, pas parce qu'il pose des questions qui seraient illégitimes, mais parce qu'il interpelle les mauvaises personnes. D'abord, s'agissant de la tarification du C.D.G. Express, ce n'est ni la Région Île-de-France, ni Île-de-France Mobilités qui fixent les conditions du projet. Le C.D.G. Express est porté par des sociétés publiques, notamment A.D.P., S.N.C.F. Réseaux et la Caisse des Dépôts sous le contrôle de l'Etat. Ce sont elles qui ont porté l'investissement et qui ont défini le modèle économique de l'infrastructure. C'est donc d'abord à elles et à l'Etat qu'il faudrait s'adresser si vous souhaitez remettre en cause les conditions tarifaires du service.

On comprend évidemment que le prix annoncé puisse susciter des interrogations, mais je rappelle également que le projet a été financé sans contribution de la Ville de Paris, alors même que Paris est premier bénéficiaire de

cette liaison directe avec son principal aéroport international. Il y a une certaine, pardonnez-moi, cela ne vous plaît pas, incohérence à choisir de ne pas participer au financement du projet, puis à demander de fixer les tarifs selon d'autres critères que ceux permettant d'assurer l'équilibre économique de l'infrastructure. Les tarifs ont été précisément conçus pour permettre le remboursement de l'investissement réalisé.

Par ailleurs, les dispositifs tarifaires ont déjà été prévus, notamment pour les détenteurs d'un abonnement Navigo et les salariés de la plateforme aéroportuaire. Par ailleurs, sur le second point de votre vœu, vous demandez la priorité au R.E.R. B et au Transilien K en cas de situation perturbée, mais c'est ce que la présidente d'Île-de-France Mobilités a demandé à plusieurs reprises : que les trains du quotidien soient prioritaires sur le C.D.G. Express lorsque plusieurs services doivent partager les mêmes infrastructures. On partage cette position. Elle est aussi partagée, donc votre vœu est satisfait. Ce n'est donc pas une compétence qui relève d'Île-de-France Mobilités, mais de S.N.C.F. Réseaux par ailleurs qui attribue les sillons et organise la circulation des réseaux. Ce vœu pose peut-être des bonnes questions, mais ne s'adresse pas aux bonnes autorités.

Nous voterons évidemment contre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 69 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 90).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'en venir au vœu n° 70 relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.

Je redonne la parole à Mme KARAOUN GOUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous examinons aujourd'hui un vœu qui concerne directement le quotidien de millions de Franciliens : la privatisation des lignes de bus de la R.A.T.P. Cette réforme est présentée comme une modernisation. Pourtant, les premiers résultats observés en grande couronne sont inquiétants : dégradations du service, retards, suppressions de bus et difficultés accrues pour les usagers. Avant même son extension à Paris, cette mise en concurrence montre déjà ses limites.

Nous rappelons également qu'aucune obligation européenne n'imposait cette privatisation. Il s'agit donc d'un choix politique, un choix qui fragilise un service public essentiel sans qu'aucune étude d'impact globale n'ait été réalisée sur ses conséquences économiques, sociales ou environnementales. Cette logique repose sur la recherche du moindre coût dans un secteur où près de 70 % des dépenses sont constituées de salaires et cotisations sociales. Derrière cette réforme, ce sont donc aussi les conditions de travail des conductrices et conducteurs qui sont menacés, avec des conséquences directes sur la qualité du service rendu aux usagers.

A l'heure de l'urgence climatique, nous avons besoin de transports publics fiables, fréquents et attractifs. Tout ce qui affaiblit les transports collectifs favorise le retour à l'automobile et va à rebours des objectifs que nous nous sommes fixés.

Enfin, rappelons que 77 % des Franciliens se déclarent favorables à la suspension de cette privatisation. Ce chiffre montre que nos concitoyens sont attachés à un service public fort des transports.

C'est pourquoi le groupe Communiste de Paris demande la suspension immédiate de cette réforme et le renforcement des moyens accordés aux transports publics dans l'intérêt des usagers, des salariés et de l'ensemble du territoire francilien.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Dan LERT ?

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, pour ce vœu, car il me donne l'occasion de rappeler ici clairement et sans ambiguïté la position que nous défendons auprès de Mme Valérie PÉCRESSÉ au sein du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, où, avec mes collègues de la majorité, Johanne KOUASSI, Jacques BAUDRIER et Gaston LAVAL, nous venons d'être nommés.

Cette position est partagée par l'ensemble des élus de notre majorité, parce qu'elle repose sur une évidence simple : voulons-nous un transport public pensé d'abord pour les usagers et pour l'intérêt général ou bien un système fragmenté soumis à une logique de marché où la priorité devient la rentabilité ?

Vous le savez, la mise en concurrence des bus a commencé. Elle a commencé concrètement dans la réalité des réseaux, dans le quotidien des agentes et des agents. Ce que nous voyons déjà doit nous alerter collectivement. Nous voyons les effets d'un processus qui fragilise le service public au lieu de le renforcer. Nous voyons les effets d'une logique de morcellement et de mise en concurrence des opérateurs qui complique l'organisation du réseau, qui brouille la lisibilité pour les usagers et qui pèse sur les conditions de travail des personnels.

Nous demandons donc la suspension de cette mise en concurrence, parce que cette logique est profondément délétère. Nous demandons un bilan sincère, complet et public des conséquences de la privatisation, pas un exercice de communication, pas une opération de justification "a posteriori", mais une évaluation sérieuse de ce que produit réellement cette politique sur la qualité du service, sur les coûts, sur les conditions de travail, sur la continuité du service et sur l'égalité d'accès aux transports.

Il est temps de regarder la vérité en face. Cette privatisation ne produit ni plus de simplicité, ni plus d'efficacité. Elle produit de la complexité, de la précarisation et altère le sens même du service public. Nous demandons une amélioration réelle de la qualité de service sur l'ensemble du réseau et cela suppose des moyens financiers et humains supplémentaires. Il faut le rappeler ici avec force : derrière le bus, métro, le tram, il y a des conductrices, des conducteurs, des mécaniciennes, des mécaniciens, des agentes et agents d'exploitation, des personnels de maintenance, des femmes et des hommes qui tiennent le service public debout. On ne peut pas prétendre améliorer le réseau en dégradant la situation de celles et ceux qui le font fonctionner.

Pour toutes ces raisons, évidemment, l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Il y a encore des demandes d'explication de vote. Monsieur PRUDHOMME ?

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons aussi avec un grand enthousiasme ce vœu. J'entends M. LISCIA parler d'équilibre économique pour une mission de service public. Vous savez, Monsieur LISCIA, que la part payée par les usagers est minoritaire et que, dans un certain nombre de villes, les transports en commun sont y compris gratuits.

On a fait le choix de mettre en place un mécanisme qui va casser l'unité d'un certain nombre d'entreprises, en particulier la R.A.T.P. et la S.N.C.F. Même quand ce sont la R.A.T.P. et la S.N.C.F. qui remportent les marchés, elles sont obligées de créer des filiales de droit privé, ce qui fait que l'on casse les conventions collectives et on dégrade les conditions de travail des salariés. C'est une logique financière que l'on récuse. D'ailleurs, par vos propos "équilibre économique", on voit bien que vous êtes dans cette logique financière, alors que nous sommes dans une logique de service public.

Il faut voir le résultat de ces privatisations, que j'ai connues dans le domaine de la santé et du social. On a vu les scandales que cela a provoqués. Confier des missions de service public à des gens qui sont des actionnaires et, dans le cadre du marché, l'actionnaire souhaite le meilleur retour sur son investissement, on a vu ce que cela a donné pour les E.H.P.A.D. avec "Orpea" et ce que cela a donné pour les crèches avec "People and Baby".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LISCIA, souhaitez-vous exprimer une position de vote ?

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois qu'il est très confortable de se cacher derrière l'épouvantail de la privatisation pour éviter finalement de vous remettre en question. A vous écouter, les difficultés rencontrées aujourd'hui par les usagers du bus seraient une conséquence directe de l'ouverture à la concurrence, mais ce n'est pas le cas. Vous parlez de la grande couronne, où les difficultés seraient les plus importantes en raison de la mise en concurrence, mais ce n'est pas le cas. Les difficultés sont d'abord à Paris. Depuis des années, à Paris, la vitesse moyenne des bus ne cesse de diminuer. C'est un fait que le maire Emmanuel GRÉGOIRE a lui-même reconnu. On est passé d'environ 15 kilomètres/heure au début des années 2000 à près de 10 kilomètres/heure aujourd'hui. Dans le même temps, il y a une offre de transport qui est en hausse et une fréquentation qui s'est dégradée. Aujourd'hui, la fréquentation des bus partout en Île-de-France est revenue à des niveaux équivalents à ceux de l'avant Covid, partout sauf à Paris.

La question est donc simple : pourquoi les Parisiennes et les Parisiens désertent-ils le bus ? La réponse, je suis désolé de vous le dire, tient sans doute moins au statut de l'opérateur qu'aux conditions de circulation à Paris ; des travaux permanents, des aménagements successifs, des suppressions de voies de circulation sur des axes majeurs, la complexification de nombreux carrefours. Résultat : les bus sont plus lents, moins réguliers, moins fiables et moins attractifs. C'est regrettable, parce que le bus est aujourd'hui le seul mode de transport collectif totalement accessible. Le vrai sujet n'est donc pas de savoir qui exploite les bus, mais de savoir si les bus à Paris avancent.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 91).

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de passer à la 4e Commission et de laisser la présidente, Mme MADINIER, conformément au règlement intérieur, exprimer l'avis de la Commission. Après, si cela vous convient, on suspendra la séance.

Mme Ophélie MADINIER. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais commencer par remercier l'ensemble de mes collègues de la 4e Commission pour la qualité des échanges que nous avons eus la semaine dernière, ainsi que Juliette SABATIER et Pierre BATY pour leur participation active. Nous avons travaillé sur plusieurs sujets au cœur des actions de solidarité et de lutte contre les discriminations de la Ville.

Le projet de délibération DGRI 19, présenté par Mme Annah BIKOULOLOU, consacré à l'exposition "Rose antique", témoignages de personnes LGBTQIA+, et les vœux qui y sont associés nous ont permis d'aborder la lutte contre les LGBT-phobies dont sont aussi victimes les personnes âgées, dont la vie affective et l'identité sont par ailleurs bien souvent invisibilisées.

La présentation de la communication "Paris, une ville pour chacun, une ville pour tous" par Mme Fatoumata KONÉ en Commission nous a permis d'approfondir plusieurs sujets essentiels : l'importance de l'accès et du renouvellement des titres de séjour et l'appui que la Ville peut y apporter, mais aussi la lutte contre l'isolement des seniors, mais aussi des jeunes et des familles monoparentales, qui sont deux sujets auxquels nous sommes beaucoup confrontés sur le terrain. Ils ont tout particulièrement été mis en avant. Je salue les annonces que contient la communication.

Nous avons également abordé sous plusieurs angles l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité, le vœu des élus communistes sur les A.E.S.H., la question du droit aux vacances, celle de l'accès au R.S.A. pour les jeunes, autant de sujets sur lesquels notre Ville s'engage et qui font concrètement progresser l'égalité des chances et l'inclusion.

Enfin, nous avons longuement échangé de la situation des résidences seniors. Je remercie M. Maxime CROSNIER pour la présentation exhaustive de l'action de la Ville auprès des seniors hébergés et du plan d'action qui permet de répondre aux difficultés qui y apparaissent. Nous avons mesuré la complexité de la situation de certains résidents, des personnes en perte d'autonomie avancée qui vivent encore dans des résidences-appartements alors qu'elles auraient besoin d'une prise en charge en E.H.P.A.D. ou en unité de soins de longue durée, mais qui refusent cette orientation. C'est un enjeu humain et éthique auquel la Ville doit continuer de répondre avec discernement.

Nous avons également débattu de la prise en charge des personnes atteintes du syndrome de Diogène, une maladie présente dans nos résidences seniors, mais aussi dans l'ensemble du parc de logements et parmi les personnes à la rue. Elle dégrade considérablement les conditions de vie des personnes touchées et soulève des enjeux de salubrité et de sécurité pour l'ensemble des habitants de ces immeubles.

Nous avons aussi évoqué les dispositifs que la Ville mobilise sur le plan médical et aussi dans la lutte contre les nuisibles qui y sont souvent associés.

Enfin, nous avons abordé les actions d'aller-vers, ces démarches proactives qui permettent à des seniors de faire valoir leurs droits à la retraite, à l'allocation de solidarité aux personnes âgées et de rompre l'isolement qui empêche aussi l'accès aux aides existantes.

Beaucoup reste à faire, nous le savons, mais la Ville est pleinement mobilisée auprès des Parisiens et des Parisiennes les plus fragiles. Notre Commission continuera à suivre attentivement ces politiques de solidarité, à les questionner et à les améliorer.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces éclairages sur les travaux de la Commission.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris est relative "aux crèches parisiennes".

La deuxième question, posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris, est relative à "la procrastination et l'inertie".

La troisième question, posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris, est relative "aux 100 jours du nouvel Exécutif".

La quatrième question, posée par le groupe Socialiste Place publique et divers gauche à M. le Maire de Paris, est relative "à la sécurisation des grands événements sportifs et culturels à venir".

La cinquième question, posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la protection des lieux queers victimes de harcèlement et d'agressions à Paris".

La sixième question, posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris, est relative "à la convention citoyenne dans le cadre de la réforme du périscolaire parisien".

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris, est relative "à la préservation des emplois dans le cadre de la cession du B.H.V. Marais".

Je vous propose de suspendre nos travaux, avec une reprise à 14 heures 30, j'espère sur un pas cadencé. Merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures deux minutes, est reprise à quatorze heures trente-quatre minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. le Président CANAL pour un rappel au règlement, pour commencer notre après-midi.

M. Grégory CANAL. - Monsieur le Maire, comme vous pouvez vous y attendre, rappel au règlement sur la base de l'article 5 sur la tenue des séances. Ce matin, à l'occasion d'un échange en marge de la 3e Commission, la présidence de la séance s'est montrée particulièrement irresponsable dans la tenue des débats. Nous le déplorons vivement.

A l'occasion d'un chahut qui nous apparaît tout à fait habituel au Conseil de Paris, surtout à l'approche de la pause méridienne, on a observé quand même une petite dérive qui est allée jusque lors de la suspension de la séance, un échange qui était à la limite de la pression physique.

Je conteste fortement cette... Si, en effet, ce matin. Nous contestons avec beaucoup de véhémence ce genre de comportement. Je vous demande instamment de rappeler à ceux qui vous remplacent d'honorer leur mandat et d'honorer la tenue de cette séance, s'il vous plaît, nous y sommes très attentifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président CANAL, évidemment que la présidence de séance doit veiller à garder son calme. Je ne connais pas les circonstances exactes de ce que vous évoquez, mais je sais que vous m'avez écrit un courrier et je vais en prendre connaissance instamment, on vous apportera les réponses. Il faisait chaud ce matin, maintenant cela va mieux. Evidemment, j'y veillerai et cela s'impose à nous tous.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris relative aux crèches parisiennes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avec votre permission collective, nous allons commencer la séance des questions d'actualité.

La première question est posée par le groupe Paris apaisé et porte sur les crèches parisiennes.

La parole est à Marlène SCHIAPPA et c'est trois minutes par personne.

Mme Marlène SCHIAPPA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quand une femme annonce sa grossesse à Paris, l'une des premières questions qu'on lui pose juste après "c'est pour quand ?", c'est : "as-tu déjà rempli ta demande de place en crèche ?".

C'est une source de tension inouïe pour les familles, notamment pour les femmes, parce que statistiquement, ce sont elles qui interrompent ou réduisent leur activité professionnelle en cas de défaut de mode de garde pour leur bébé.

Nous avons une ambition simple, c'est de faire entrer la politique de la petite enfance parisienne dans le XXI^e siècle. Nous avons des propositions et nous aimerions savoir ce que l'Exécutif a prévu à cet égard.

Le premier objectif, nous pensons qu'il serait possible de doubler le nombre de places en crèche d'ici 2030. Nous parlons bien de vraies places avec une professionnelle devant un enfant, dans un local ouvert et pas de places théoriques sur un tableur Excel dont aucun bébé ne profite.

Cela passe également par un moratoire sur les fermetures de crèches. Je pense notamment à la crèche la Valette dans le 5^e arrondissement, pour laquelle la maire Florence BERTHOUT vous a par ailleurs alerté.

Deuxième proposition, ce serait de mettre fin à l'âge de pierre administratif, parce qu'aujourd'hui les familles déposent une demande et un dossier sur "Paris Famille", puis on rentre dans un genre de triangle des Bermudes administratif où l'on n'a pas de nouvelles.

On peut vous dire aujourd'hui où en est votre colis qui arrive du bout du monde en temps réel et à 10 mètres près, mais on ne sait pas où en est votre dossier de demande de place en crèche. C'est ubuesque. Nous demandons qu'il y ait une application efficace, inspirée de "Paris Famille", qui permette à chaque parent de savoir où en est sa place en crèche.

Nous pensons par ailleurs qu'il est possible de faire davantage confiance aux maires d'arrondissement, puisque quand les habitants ont un problème, ils se tournent vers leurs élus de proximité, et donc de leur donner des moyens humains mais aussi des outils numériques pour que l'I.A., par exemple, permette d'avancer plus vite dans le traitement des dossiers.

Enfin, la question de la transparence dans l'attribution des places en crèche nous semble fondamentale. J'ai présidé 10 ans le réseau "Maman Travaille", nous avons eu des contacts avancés en 2013 avec l'équipe de la Ville de Paris. Nous considérons que quand les règles sont claires, elles sont mieux acceptées et c'est quand elles sont opaques qu'il y a des frustrations et des fantasmes. Ainsi, les critères d'attribution devraient être publics, compréhensibles et assumés.

Nous pensons, pour terminer, qu'il est fondamental de prendre soin de celles qui prennent soin de nos enfants. Beaucoup de parents, et j'en fais partie, doivent leur carrière au professionnalisme des puéricultrices qui ont gardé leurs enfants à la crèche, donné des biberons, changé des couches, chanté des comptines pendant que nous étions au travail.

Pourtant, elles sont toujours insuffisamment reconnues, parfois épuisées. Nous pensons que la Ville pourrait mettre en place un système de financement pour ouvrir de vrais parcours professionnels, garantir des formations sur le temps de travail, notamment sur la prévention du syndrome du bébé secoué, parce que quand les professionnelles sont épuisées, c'est là, alors, qu'il y a danger.

Dernière proposition, nous pensons qu'il est possible de permettre aux professionnelles de vivre dans la ville qu'elles font fonctionner et de faire le lien entre la pénurie de logements et la difficulté à recruter des professionnelles en leur réservant un quota d'hébergement dans les logements sociaux.

Nous pensons, pour terminer, qu'il est possible de déployer un réseau d'assistantes maternelles qui serait soutenu par la Ville, y compris avec des amplitudes horaires de nuit. Bref, qu'il est possible de déployer un véritable plan ambitieux qui fasse enfin rentrer la politique de la petite enfance dans le XXI^e siècle.

Nous vous demandons donc si vous avez un calendrier, des moyens, un grand plan Crèche pour Paris, en prévision de la rentrée de septembre. Qu'avez-vous prévu ?

Nous vous remercions par avance pour les professionnelles, pour les parents parisiens et bien évidemment pour les bébés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci.

Chers collègues, j'ai une bonne nouvelle pour vous, une grande partie de vos points sont d'ores et déjà mis en place par la Ville de Paris. Il faut quand même savoir...

Mme Marlène SCHIAPPA. - C'est dommage que cela ne se voie pas.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vais vous en convaincre, je l'espère.

Vous dire déjà que nous sommes dans un contexte national et pas que dans un contexte parisien, et que ce contexte national de la petite enfance est aujourd'hui largement fragilisé par manque de moyens.

Vous inviter donc à travailler ensemble aussi au niveau national pour donner des moyens aux associations, notamment de la petite enfance.

On le voit aujourd'hui avec la situation de la F.O.C.S. et je leur adresse encore une fois mon soutien, en particulier aux professionnels de la F.O.C.S., mais oui, nous avons besoin de moyens pour la petite enfance au niveau national et je vous invite à le porter auprès de votre Gouvernement.

Notamment, nous avons aussi besoin de moyens en tant que collectivité. Le budget de la Ville sur la petite enfance, c'est plus de 50 millions d'euros de budget de fonctionnement chaque année pour la petite enfance. C'est près de 120 millions d'euros de budget de subventions aux associations de la petite enfance. Les modes de garde à Paris couvrent 80 % de la population d'enfants à Paris. Ce sont des taux inégalés sur le territoire français.

La Ville de Paris, c'est 44.000 places. Alors oui, on va continuer à travailler. Tout un travail a été fait, notamment sur l'attractivité des métiers. Nous recrutons des auxiliaires de puériculture grâce à l'engagement, et je tiens à les remercier, de la direction de la famille et de la petite enfance. Nous sommes allés jusqu'à créer notre propre C.F.A. pour former des professionnelles.

Sur la formation, nous avons une école des métiers qui permet, sur leur temps, de former ces professionnelles pour les enfants à besoins particuliers, sur les pédagogies innovantes, toutes ces formations qui sont mises à disposition dans l'École des métiers.

Par ailleurs, et je tiens à associer mon collègue Jacques BAUDRIER, nous avons d'ores et déjà un quota aussi pour les logements sociaux, d'accès pour les professionnelles en crèche. Nous devons faire mieux encore puisque ce problème du logement est clairement un nœud que nous devons arriver à démêler pour rendre ce métier plus attractif.

Il y a aussi eu des mesures de revalorisation salariale importantes qui ont été attribuées à nos professionnelles ces dernières années. Nous mettons vraiment un maximum de mesures en œuvre pour pouvoir les accompagner et garantir ce service public de la petite enfance, notamment aussi en lançant un plan de rénovation de nos crèches.

Nous le voyons cette semaine, il fait très chaud, donc nous avons aussi un plan de rénovation des crèches, afin de pouvoir mettre en place des équipements de façon à assurer le service public, la continuité du service public, puisqu'on sait que si on renvoie les tout-petits chez eux, ce sont les plus précaires qui souffriront le plus de la chaleur. Nous avons donc cet investissement massif.

Je reviendrai quand même sur la question des attributions. Elles sont pleinement à la main des maires d'arrondissement. Je veux bien qu'on me parle de transparence, mais si vous voulez qu'on mette en place des mesures de transparence au niveau central, je suis d'accord pour qu'on mette des cotations et des critères dans tous les arrondissements, mais je ne suis pas sûre que ce soit accepté de tous les maires, notamment des critères pour les mamans "solos", pour les enfants en situation de handicap.

Je vais conclure en vous disant que vous pouvez compter sur l'entière mobilisation de l'Exécutif pour avoir un accueil de nos tout-petits de qualité, et pour pouvoir accompagner le mieux possible les parents parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame SCHIAPPA, vous disposez d'un droit de réplique de deux minutes.

Mme Marlène SCHIAPPA. - Merci, Madame la Maire, pour tous ces éléments qui sont extrêmement intéressants. Je pense cependant qu'il n'est pas possible de tout déléguer aux associations ni de se satisfaire de la situation. Un simple micro-trottoir, y compris parmi les élus, pour demander s'il est galère ou facile de trouver un mode de garde à Paris vous renseignera à cet égard.

Les modes de garde sont couverts, mais peut-être parfois par des systèmes privés plus onéreux, qui font appel au système D et ne sont pas transparents.

En ce qui concerne le financement, il y a des arbitrages de la Ville. On a débattu du budget, des choses qui nous semblent dispensables sont aujourd'hui financées par la Ville de Paris, alors qu'effectivement les modes d'accueil nous sembleraient prioritaires.

Quant au quota de logements dans le logement social, sincèrement, 100 % des puéricultrices et des professionnelles de la petite enfance que nous avons interrogées vivent en banlieue faute de moyens aujourd'hui. Alors, peut-être manquent-elles d'un plan de communication à leur endroit ou peut-être que ces quotas ne sont pas encore assez élevés.

Enfin, sur la question des maires d'arrondissement, il ne s'agit pas de les priver de leurs prérogatives, mais que la Ville puisse coordonner, dans le respect bien sûr des compétences de chacun, comme elle l'a fait avec la création de "Paris Famille", pour rendre transparents ces critères qui le sont déjà d'ailleurs dans certains arrondissements.

Pour conclure, je pense que si vous décidiez l'attribution d'une prime de pénibilité en raison de la canicule à toutes les professionnelles de la petite enfance, nous aurions grand plaisir à la voter, j'imagine, à l'unanimité. Je veux adresser en votre nom à tous notre soutien unanime et transpartisan à toutes les professionnelles qui, par cette chaleur, prennent soin de nos bébés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la procrastination et l'inertie.

III - Question d'actualité posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris relative aux 100 jours du nouvel Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant deux questions d'actualité, en espérant que les thèmes se recoupent. La première est celle posée par Sophia CHIKIROU pour le Nouveau Paris Populaire, dont le sujet est "Procrastination et inertie", on dirait un sujet de bac de "philo". La deuxième est une question du groupe Paris au centre de Mme la présidente, Mme GATEL, sur les 100 jours du nouvel Exécutif.

Madame CHIKIROU, la parole est à vous.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire. C'est bien que vous preniez cela avec le sourire. C'était un peu l'idée, en effet, allusion à tous les futurs bacheliers qui passent les épreuves, donc "Procrastination et inertie".

Quand j'ai réfléchi à vos bientôt presque 100 premiers jours en tant que Maire de Paris, je me suis dit : mais qu'est-ce qui peut bien caractériser ces 100 jours ? Quelle est la mesure phare qui va pouvoir changer la vie des Français, des Parisiens qui sont français et résidents extracommunautaires aussi ? C'est vrai qu'on aurait aimé pouvoir identifier une mesure phare. Quand Zoran MAMDANI est devenu Maire de New York, c'est simple : gratuité des bus. Ce sont des mesures concrètes, rapides pour les New Yorkais.

Nous, on attend toujours. Alors, je me suis dit, on est vraiment dans la procrastination. Vous savez ce que c'est la procrastination ? C'est repousser sans cesse le moment où il faut choisir, décider, assumer un cap et prendre des risques politiques.

L'inertie, c'est le résultat de cette procrastination. Les problèmes demeurent, les crises s'enlisent, les habitants attendent et rien ne semble vraiment changer. Et rien ne change dans notre ville.

Bien sûr, on aura l'occasion d'en reparler, la pédocriminalité dans le périscolaire est la démonstration de votre méthode qui consiste à procrastiner et finalement à ne rien faire. Nous le démontrerons dans le détail lorsque le débat viendra, puisque si nous n'avions pas forcé, et il faut bien le dire, ce sont les oppositions qui ont forcé à l'obtention d'une mission d'information et d'évaluation, il n'y aurait pas eu d'enquête, qui d'ailleurs n'est toujours pas mise en place.

Si nous n'avions pas été vigilants sur l'audit indépendant, il aurait été tout sauf indépendant, et nous avons forcé à nommer quelqu'un qui ne soit pas sous votre coupe.

Ainsi de suite sur la question du périscolaire, où vous êtes incapable, Monsieur le Maire, de déterminer un plan à l'avance, avec un calendrier, avec des objectifs, avec des mesures phares.

Vous en êtes incapable si l'opposition n'est pas là, si la pression médiatique n'est pas là, si "SOS périscolaire" n'est pas là. Si les syndicats des agents de la Ville ne sont pas là, vous ne faites rien sur ce dossier.

Elle est là la réalité de la pédocriminalité dans le périscolaire parisien, vous ne bougeriez pas, vous attendriez que cela passe. Nous approchons de septembre sans que vous soyez capable de nous dire si en septembre, il y aura bien deux adultes par enfant, du moins par groupe d'enfants pour éviter que les choses se reproduisent. Vous savez très bien, je parle du taux d'encadrement légal que vous ne respectez pas par ailleurs, donc ne faites pas le malin, Monsieur le Maire, parce que vraiment sur ce sujet, vous ne devriez pas prendre cela avec le sourire.

Quant à la santé, urgence des urgences pour les Parisiens, là aussi on attend les promesses, accès à un médecin traitant pour tous les Parisiens, création de 100 lieux de soins de proximité, on n'a pas entendu parler de la question de la santé et cela fait bientôt trois mois que vous êtes aux affaires.

Sur le logement, insalubrité dans les résidences seniors, on vous demande un audit des 101 résidences de seniors pour pouvoir évaluer la situation. On peut penser qu'environ 30 % de ces résidences sont dans une mauvaise situation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai laissé 30 secondes de liberté d'expression supplémentaires à l'opposition, mais ma magnanimité a ses limites, il faut conclure.

Mme Sophia CHIKIROU. - Etes-vous capable de nous dire une seule mesure qui change concrètement, réellement, qui impacte la vie des Parisiens aujourd'hui depuis trois mois que vous êtes aux affaires ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Nous avons eu la thèse de la dissertation, nous aurons en temps utile l'antithèse, et je vais d'abord donner la parole à Mme GATEL. Je vous en prie.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Pendant votre campagne, vous promettiez une rupture de méthode avec votre prédécesseur et vous annonciez un certain nombre de priorités, au premier rang desquelles, naturellement, le périscolaire.

Effectivement, nous sommes à la veille de vos 100 premiers jours et il est temps de dresser un premier bilan.

Sur la question de la méthode d'abord, qui pour nous n'est pas du tout anecdotique, l'une de vos premières propositions a été de supprimer la présence des élus au sein de la Commission du Vieux Paris. Avant, heureusement, de faire marche arrière, mais on a vu mieux comme illustration du dialogue et de la concertation.

Vous affirmiez également souhaiter une manière différente de gouverner notre ville. Au fond, cette promesse reposait sur un constat largement partagé : Paris souffre d'un manque de lisibilité de ses politiques publiques. Les annonces sont trop souvent multipliées sans que les résultats ne soient au rendez-vous, voire, certaines réalisations contredisent les discours mêmes qui sont tenus.

Vous aviez promis une autre gouvernance et nous étions prêts à vous croire. Mais, près de trois mois plus tard, ce que nous voyons, c'est encore beaucoup d'annonces, beaucoup de communications.

Sur le papier, beaucoup de ces objectifs, nous les partageons tous, mais les communications peinent à se transformer en actions, car à chaque fois reviennent les mêmes questions : avec quels moyens ? Selon quel calendrier ? Au détriment de quoi ? Car gouverner, ce n'est pas additionner les bonnes intentions. Gouverner, c'est fixer des priorités, c'est assumer des arbitrages.

Ces interrogations ont d'autant plus d'acuité que vous assumez parfaitement la trajectoire budgétaire, donc l'absence de marge de manœuvre en raison de la dérive des finances publiques. Cela pose problème, d'un côté vous promettez chaque semaine de nouvelles dépenses, de l'autre, tous les crédits dans les arrondissements sont gelés, ce qui conforte le sentiment de communication sans action.

Evidemment, il y a la question dramatique du périscolaire. Vous annoncez la tolérance zéro et la révision de toutes les procédures de recrutement. Vous promettiez la transparence et de nouvelles procédures. Mais près de 100 jours plus tard, où est la transparence promise ?

Toujours pas de mise en place, dans certaines C.A.S.P.E., de l'examen du profil de tous les animateurs en poste, du réaménagement des espaces sensibles.

Le budget annoncé n'y suffira pas.

Les familles ne sont pas plus rassurées aujourd'hui qu'hier quand elles déposent leurs enfants. La baisse de 15 % des inscriptions dans les centres de loisirs le traduit malheureusement.

Notre question est donc simple : quelques jours avant la fin de vos 100 jours, que comptez-vous faire, Monsieur le Maire, pour que les parents retrouvent confiance dans le périscolaire ? Quand les annonces laisseront-elles la place aux actions ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me suis fait exactement la même réflexion que vous en voyant le titre de la question de la France Insoumise : "Procrastination et inertie". C'est effectivement potentiellement un sujet de bac de philo et donc, pour le coup, c'est plutôt un 0 pointé pour l'élève CHIKIROU que je voudrais souligner ici : absence de hauteur de vue, pas de sens de l'analyse, absence de vision comparative.

Au lieu de cela, ce que vous nous avez donné à voir est assez caractéristique de votre comportement depuis le début de ce mandat : de l'outrance, de l'invective. Et puis, je suis assez surprise de vous entendre vous vanter d'avoir repris à votre compte la proposition issue du groupe "Paris Liberté !", de la M.I.E. visant à faire toute la lumière et en transparence, comme le Maire s'y est engagé, sur l'affaire du périscolaire. C'est sans doute là une des réminiscences de vos anciennes amours sarkozystes, mais en tout cas, je suis ravie de vous voir reprendre à votre compte des propositions de la droite.

Que s'est-il passé ces 100 premiers jours, chère Maud GATEL ? D'abord, peut-être rappeler que les 100 premiers jours sont un point d'étape de 6, voire 7 années de mandat et non pas une fin en soi. Depuis ces 100 premiers jours, ce sont 3 Conseils de Paris, 3 sessions de réunion de Commission et je crois d'ailleurs, Madame CHIKIROU, que vous n'avez été présente à aucune de ces réunions de Commission, vous auriez pu avoir l'occasion de nous interroger, de discuter, d'échanger, de vous renseigner, et puis, derrière, de construire, comme vous pouvez le faire en tant qu'opposition, des réponses et des visions de politiques publiques qui puissent être constructives.

Il y en a une que vous avez justifiée, sans doute pour des motifs valables, selon la presse, puisque vous étiez convoquée au Tribunal. En même temps, ce que j'entends à chaque fois que vous prenez la parole, c'est toute une série de paradoxes où vous vous targuez et vous positionnez toujours en bonne donneuse de leçons de morale, comme étant défenseuse des agents du service public, et en même temps, vous vous dépêchez de les pousser sous les roues du bus en parlant de pédocriminalité.

Nos enfants méritent mieux que vos invectives et sachez, Madame CHIKIROU, que le sujet du périscolaire fait l'objet d'un plan extrêmement ambitieux : 20 millions d'euros d'investissement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de nos enfants à l'école. Un certain nombre de suspensions, d'enquêtes et de commissions transparentes ont été mises en place. Egalement, la M.I.E. donnera l'occasion à tout le monde de pouvoir prendre toute connaissance des sujets. Le Maire l'a dit, s'il devait y avoir des responsabilités, sa main ne tremblerait pas.

Au-delà de cela, c'est une méthode aussi que nous souhaitons mettre en œuvre, celle de l'hyperproximité, celle du contact avec les Parisiennes et les Parisiens, c'est la gratuité de la cantine. Voyez-vous, Madame CHIKIROU, la différence entre vous et nous, c'est que le Maire de Creil, qui est un maire insoumis, je crois, a aussi été inspiré sans doute par Zoran MAMDANI, sauf que lui a annoncé la gratuité des transports, la gratuité de la cantine, mais à ce jour, il n'a rien fait.

La gratuité de la cantine est à l'œuvre dès la prochaine rentrée pour près de 17.000 enfants parisiens qui vont en bénéficier. C'est la différence entre la tentation et les actes concrets.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Merci beaucoup, Madame la Présidente GATEL.

Madame la Présidente CHIKIROU, je sais que notre élection a insufflé chez vous un enthousiasme, un soutien débordant et une forme d'impatience, je ne peux que plaider l'indulgence, nous avons fait trois Conseils de Paris en un peu plus de deux mois, mais je vous assure que nous allons continuer à travailler ardemment.

Nous avons à présent la question d'actualité n° 4, la question du groupe Socialiste, Place publique et divers gauche, qui porte...

Ah oui ! Il n'est pas question que nous nous privions de ce plaisir ! Je vais commencer par Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - J'ai un droit de réponse et j'en use. Moi, je ne réponds pas sur les attaques personnelles parce qu'en réalité, le vrai sujet, Monsieur le Maire GRÉGOIRE, c'est qu'en trois mois, vous avez un bilan.

La vente du Parc des Princes est très bien avancée, il y a un calendrier connu et public, contrairement au périscolaire et au sort des agents du périscolaire.

Le marathon de Paris, cela y est, il a été filé à BOLLORÉ, pas de problème, vous avez su prendre une décision rapide.

Quant à la D.S.P. sur les marchés non couverts à Paris, "Le Monde" et "StreetPress" révèlent les méthodes des sociétés auxquelles vous avez décidé de confier la D.S.P. "Dadoun" et "Bensidoun", et là on pourra en reparler parce que je pense qu'il va y avoir quelques affaires.

On peut aussi parler de la Tour Montparnasse que vous avez filée à Xavier NIEL, dont le projet viole les règles du P.L.U. bioclimatique.

Vous êtes donc capable d'aller très vite sur certains sujets, on l'aura compris, vous avez quelques affinités avec les puissances de l'argent dans notre ville, et Mme EL AARAJE, on le sait très bien, n'est jamais très loin de ces affaires-là.

Eh oui, c'est vrai, elle est première adjointe, c'est elle qui décide de beaucoup de choses naturellement, et elle était adjointe à l'urbanisme qui plus est. Ce n'est donc pas une insulte que de le dire.

En revanche, là où je vous le dis et redis, vous procrastinez concernant les urgences du logement, les urgences de la santé, les urgences de l'éducation. On ne vous a pas vu vous battre contre la fermeture des classes dans notre ville, dans les écoles. Ah oui, le Maire n'a rien fait, il n'a mené aucun bras de fer, vous faites mine ! Vous faites semblant de manifester avec les parents d'élèves, mais vous ne faites rien concrètement !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez ! Plus que 20 secondes à tenir.

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est cela la réalité. Donc, trois mois après, on va aborder le mois de septembre avec des fermetures de classes, une affaire du périscolaire qui ne sera toujours pas réglée, les Parisiens n'auront toujours pas de médecin de proximité, de médecin traitant à disposition, parce que vous prenez beaucoup de temps pour ne rien faire.

Cela est peut-être dû à un problème d'organisation chez vous, puisque tout le monde le sait désormais, vous avez tellement sous-divisé les directions, qu'il y a une crise au sein de...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je veux quand même revenir sur un propos, ne croyez pas que mon sourire laisse à penser que je le prene avec légèreté. Les insinuations que vous avez formulées contre ma première adjointe sont à la limite de la diffamation et elle en tirera les conséquences personnelles qu'elle entend.

Je rappelle que dans notre majorité, personne n'est mis en examen pour concussion, corruption, et qu'à vous seule, vous avez réussi l'exploit d'en cumuler deux. D'ailleurs, vous avez été condamnée une première fois et nous attendons avec gourmandise le procès suivant.

Maintenant, la parole est à Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame la Première adjointe.

Trois points. Le premier, c'est qu'on ne pourra pas faire l'économie d'économies et d'un débat sur le budget et sur ce que doivent être les priorités pour notre ville. On ne peut pas continuer comme cela à faire des annonces tout en se cachant la tête dans le sable au regard de la situation des finances publiques.

Deuxième point, la question de la méthode, eh oui, la question de la M.I.E. Attendre deux mois pour donner l'accord pour l'organisation de cette M.I.E. demandée par le groupe "Paris Liberté !", non, cela ne va pas dans le bon sens.

Troisième point, ne croyez pas que la situation actuelle dans le périscolaire soit pour nous une satisfaction à votre rencontre. Nous constatons simplement que nous n'avons pas enrayer la perte de confiance des parents à l'égard du périscolaire parisien. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas continuer à accepter des annonces sans que les faits soient traduits en actes contribuant à rétablir la confiance entre l'éducation, nos écoles publiques, et le périscolaire.

En tout cas, nous sommes toujours disposés à travailler sur ce sujet, parce que nos enfants le méritent bien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Une observation rapide sur le périscolaire. Je crois que personne ici, moi le premier, ne considère qu'en 100 jours, nous avons terminé le travail. Nous y passons un temps immense avec les énergies de chacune et de chacun qui veut bien y contribuer, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition. Je le dis d'ailleurs en ayant une lecture attentive et intéressée de votre tribune, Madame de RAGUENEL, sur l'identification d'un certain nombre de manquements législatifs.

J'ai moi-même porté cette demande auprès du Ministre de l'Education nationale, il y a maintenant plus d'un mois et demi. Ce fameux fichier qui permettrait d'approfondir, il faut qu'on en débattenne avec lui, puisque lui parlait de s'appuyer sur les sanctions disciplinaires, ce qui ne me paraît pas opportun, puisqu'ils n'ont aucun pouvoir d'investigation.

Mais bref, on reviendra, vous le savez, à de très nombreuses reprises. Avant l'été, je reprendrai l'initiative d'une réunion de l'ensemble des présidents de groupe avec Anne-Claire BOUX, Marine ROSSET et Yasmina MERZI notamment pour faire un point sur les travaux de la convention citoyenne et le calendrier de travail à venir.

En tout cas, merci aux bonnes volontés et chacun a le droit de le faire d'où il émet, de la majorité ou de l'opposition, mais qui nous aide à être meilleurs.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste Place publique et divers gauche à M. le Maire de Paris relative à la sécurisation des grands événements sportifs et culturels à venir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La question à présent du groupe Socialiste, Place publique et divers gauche porte sur la sécurisation des grands événements sportifs et culturels à venir.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, Madame la Première adjointe, mes chers collègues, comme vous le savez, le 10e arrondissement a été la cible ces derniers mois, à l'occasion d'événements sportifs ou culturels, d'attaques répétées de l'extrême droite.

Ces attaques, nous le savons, sont dirigées contre ce que nous sommes ensemble et contre notre arrondissement pour ce qu'il est. Un arrondissement ouvert, divers, où vivent ensemble 70 nationalités, sans tensions religieuses ni communautaires.

Quelques rappels : en février 2025, déjà dans le 10e, des militants d'extrême droite attaquent les locaux de l'Association culturelle des travailleurs de Turquie, "I.A.C.T.I.T.", rue d'Hauteville, lors de la projection du film "Z" de Costa GAVRAS.

Dans la nuit du 22 au 23 mai dernier, sur le canal Saint-Martin, à l'occasion d'un match de football, des dizaines de hooligans s'en prennent avec une violence inouïe à des passants, saccagent un restaurant auquel je veux redire bien sûr ma solidarité et mon soutien, un restaurant bien connu du canal, "l'Atmosphère". Ces hooligans, qui décident d'attaquer ce qu'ils détestent tellement : le bien-vivre ensemble.

Puis, le soir de la "Nuit Blanche", avec cette action violente apparemment menée par des membres du groupuscule "Civitas", pourtant dissous en 2023, à l'intérieur, puis à l'extérieur de l'église Saint-Laurent, une action qui tente d'abord d'empêcher la tenue d'un événement culturel, ce qui est déjà très grave. Mais ces mêmes militants s'en prennent physiquement à deux élus, moi-même et le député Pouria AMIRSHAHI, et à nos collaboratrices.

Cette extrême droite, cette ultradroite masculiniste, lesbophobe, antisémite n'a rien à faire dans nos quartiers à Paris, surtout avec des manifestations de cette nature. Je veux redire évidemment mon soutien à Barbara BUTCH qui, avec le talent qu'on lui connaît, a su faire de cette 25e édition un formidable succès. A l'artiste Marie-Luce NADAL également, jeune femme enceinte très éprouvée par ces circonstances et dont l'œuvre a évidemment toute sa place à Paris.

Comme toujours, cette extrême droite, cette ultradroite commence par s'en prendre à la culture, à Paris comme à Castres.

Madame la Première adjointe, je veux ici saluer nos agents de la police municipale. Ils ont été formidablement courageux. Monsieur le Préfet de police, je tiens également à remercier les agents de la police nationale, très efficaces dans leur méthode d'intervention.

Evidemment, j'ai porté plainte, mais je veux dire publiquement mon dépit, mon très grand désappointement quant au classement sans suite de ma plainte, dont vous n'êtes évidemment pas du tout responsable, moins de 24 heures après son dépôt, alors que des dizaines de personnes ont été témoins des faits, les ont filmés, pris en photo. Cette agression est documentée, relayée par la presse. Je me suis évidemment constituée partie civile, car je pense que sur ces sujets, il ne faut rien lâcher et il faut que la justice fasse sérieusement son travail, parce que s'en prendre à des élus, c'est s'en prendre à la démocratie et que nous ne devons rien céder.

Merci pour votre aide sur ce sujet. Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, on a besoin aussi d'informations dans notre Assemblée sur les dispositions que vous comptez mettre en œuvre pour la sécurisation de la période estivale et notamment des grands événements sportifs et culturels à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, tout d'abord Lamia EL AARAJE, puis le Préfet de police.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandra, d'abord de mettre ce sujet dans notre hémicycle et de pouvoir avoir cet échange. Je crois que la réponse du Préfet de police va être aussi extrêmement importante sur ce sujet qui nous a énormément éprouvés et qui, je le sais pour en avoir échangé avec un grand nombre parmi vous, à titre collectif, nous inquiète énormément quant à la séquence à venir.

D'abord, permettez-moi d'exprimer tout mon soutien et mes pensées à vous-même, au député Pouria AMIRSHAHI ainsi qu'à votre collaboratrice. Je sais combien cette soirée a été pénible, combien elle a été violente, combien elle a été éprouvante et permettez-moi de dire que ces violences sont absolument inadmissibles.

Le 10e a été particulièrement éprouvé, puisqu'en l'espace de moins d'un mois, il y a eu et l'attaque de supporters niçois, des supporters d'extrême droite clairement venus à Paris pour en découdre sur le canal Saint-Martin, et l'envahissement de l'église Saint-Laurent visant à museler un événement culturel, visant à empêcher une artiste de s'exprimer, visant à empêcher des familles, des Parisiennes et des Parisiens, des personnes venues exprès pour cette 25e édition de la "Nuit Blanche", de profiter de ce moment-là.

Permettez-moi de dire, au nom de l'ensemble de l'Exécutif et du Maire de Paris, que jamais à Paris nous n'accepterons que la parole d'extrême droite, fasciste, néonazie, antisémite, lesbophobe, ou quelle que soit la haine exprimée, puisse avoir libre voix à Paris. Partout où l'extrême droite tentera de museler des artistes, d'empêcher des personnes de s'aimer, d'empêcher des personnes de vivre, d'empêcher des personnes d'être celles qu'elles ont envie d'être, nous serons toujours présents pour l'en empêcher.

Je dois dire que je m'associe à vos mots sur l'intervention de la police municipale qui a été très engagée et très éprouvée aussi ce soir-là, pour sécuriser les lieux et vous accompagner le temps que la police nationale arrive. Je remercie le Préfet de police de sa mobilisation pour permettre l'évacuation de l'église, mais surtout à l'événement culturel de pouvoir se poursuivre.

La Ville de Paris a également porté plainte et nous allons suivre avec beaucoup d'attention les suites qui seront données à cette plainte. Monsieur le Préfet de police, et je crois que c'est aussi important que nous puissions le rappeler à la Procureure de la République, c'est extrêmement important que dans ces moments-là, les institutions judiciaires, les institutions représentant l'autorité de l'Etat, les institutions représentant la justice puissent accompagner la République pour qu'elle tienne debout, puissent accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat et puissent aussi dire à celles et ceux qui vivent à Paris ou ailleurs, qu'ils sont les bienvenus ici, que nous les accompagnons, qu'ils ont le droit de vivre et que nous ferons en sorte qu'ils puissent être en sécurité et aussi s'épanouir.

J'en profite, Monsieur le Préfet, pour à mon tour vous interroger. Nous le savons, nous rentrons dans une période de très grandes turpitudes sur le plan électoral, où les populismes de tous bords prospèrent tranquillement et avec notamment une très grosse préoccupation sur un certain nombre d'événements issus des rangs de l'extrême droite, qui foisonnent malheureusement à Paris.

J'en profite notamment pour vous interroger sur un événement annoncé avec plusieurs figures de l'extrême droite radicale qui veulent organiser à Paris, à l'automne prochain, un sommet de la remigration. Ce n'est pas un simple slogan, la remigration, surtout dans une ville comme Paris. C'est une ville refuge, une ville où plus de 130 nationalités, différentes origines existent, coexistent.

C'est un projet politique fondé sur l'exclusion, la remise en cause de l'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens, à laquelle nous sommes très attachés.

Monsieur le Préfet de police, avez-vous des informations des services de l'Etat sur cet événement ? Comment pouvons-nous anticiper sa tenue, l'interdire ? En tout cas, c'est le souhait que nous portons avec l'ensemble des élus de la majorité et de l'Exécutif. Je vous remercie.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - En premier lieu, je déplore la prise à partie et les violences subies par la maire du 10^e arrondissement, chère Madame CORDEBARD, et de M. AMIRSHAHI, un député de la 5^e circonscription de Paris, lors de la "Nuit Blanche".

D'ailleurs, la Première adjointe m'avait appelé pour que nous puissions intervenir rapidement, ce que nous avons fait, bien évidemment. Nous l'avons fait à la fois rapidement et sereinement. C'est parfaitement honteux, et je veux vous redire mon soutien plein et entier. C'est évidemment inacceptable, et je ne l'accepterai jamais.

Je me félicite que nos policiers aient procédé rapidement aux interpellations nécessaires pour que ceux qui insultent, bousculent ou frappent des élus de la République soient présentés très rapidement à l'autorité judiciaire. Votre inquiétude, je la partage, je la prends au sérieux, nous le savons, des courants très actifs, de toutes les tendances, montent des actions pour se faire entendre dans l'espace public.

S'ils entament une action non déclarée, nous sommes là. S'ils commettent des infractions, nous sommes là. S'ils entraînent des troubles à l'ordre public, nous sommes encore là. Nous les anticipons par des arrêtés d'interdiction fondés en droit, sous le contrôle du juge administratif.

A ce titre, je veux souligner que nous nous saisissons pleinement de la loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux, qui appuie et renforce notre action en ce sens.

Ensuite, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, je signale systématiquement à l'autorité judiciaire tout propos, tout symbole, tout comportement susceptible de constituer une apologie de crime, une provocation à la haine ou une discrimination. Ces signalements donnent lieu, sous l'autorité du Procureur de la République, aux investigations nécessaires, bien évidemment.

Enfin, la Préfecture de police poursuivra son action de surveillance et d'évaluation des risques liés aux groupements radicaux, afin d'assurer la sécurité publique, de faire respecter la loi républicaine et de prévenir toute atteinte à l'ordre public.

Sur ce sujet, comme nous l'avons fait pour le rassemblement du comité du 9 mai, lorsque les policiers interpellent, ils ne font pas le tri. Un trouble à l'ordre public est un trouble à l'ordre public. Une arme est une arme, et le reproche qui nous est le plus souvent fait n'est d'ailleurs pas de ne rien faire, mais plutôt d'en faire trop.

Lorsqu'un groupement incite à la haine, à la violence ou à la discrimination ou ne respecte pas les lois de la République, le droit permet sa dissolution par décret en Conseil des Ministres. Nos services de renseignement transmettent au Ministère de l'Intérieur les éléments de droit et de faits susceptibles de la justifier. Plusieurs groupements ont ainsi été dissous. Ces dernières années, cette faculté existe et l'Etat sait s'en servir. Sachez, Madame la Maire, que ma vigilance ne faiblira pas.

Madame la Première adjointe, vous me questionnez sur un événement prévu à l'automne, dans un lieu encore indéfini, semble-t-il. S'il se déroule à Paris ou dans la petite couronne, il fera naturellement l'objet d'une appréciation selon la matrice des risques habituels de mes services, qui déterminera et analysera les difficultés et troubles à l'ordre public qu'il pourrait soulever.

Pour mémoire, nous avons interdit la réunion Jared TAYLOR à Paris le 3 juin, puis dans les Yvelines, qui était le site de repli le même soir. La banderole identitaire "remigration à Saint-Denis" a été également enlevée.

Voilà pour ce qui est de ces éléments.

En même temps, vous me demandez de vous faire part de la sécurisation de la période estivale et des grands événements à venir, et ils sont nombreux, comme vous le savez, entre la Coupe du Monde, la Fête de la musique, le 14 juillet, mais aussi bien évidemment, les mondiaux de l'e-sport, eh bien, je vais essayer de vous y répondre.

Mes services resteront particulièrement engagés du premier jour de l'été au dernier dans le cadre de notre plan Tourisme, un dispositif d'ampleur qui se déploie sur tous les sites touristiques et festifs de la Capitale. Comme vous le savez, du 15 juin au 13 septembre, près de 250 policiers de la sécurité de proximité sont ainsi mobilisés chaque jour, soit quelque 24.000 effectifs cumulés sur la saison. Une surveillance permanente, 24 heures sur 24, assurée par des équipes en uniforme comme en civil et appuyée par des policiers étrangers pour dialoguer avec vos visiteurs de leur langue.

Cette année, une nouveauté, et j'y tenais : l'engagement de la réserve opérationnelle. Entre 18 et 24 réservistes de la police nationale viendront, à chaque vacation, renforcer les 13 secteurs majeurs de Paris. A cela s'ajoutent les gendarmes mobiles, les unités de C.R.S. particulièrement présentes au Champ de Mars, à la Tour Eiffel et au Trocadéro, ainsi que la brigade fluviale, bien évidemment. Je souhaite une présence visible, dissuasive, partout où Paris se visite.

J'en viens aux grands rendez-vous : la Fête de la musique dimanche prochain, le 14 juillet, l'arrivée du Tour de France, l'effervescence de la Coupe du Monde, et les mondiaux de l'e-sport.

Je veux d'abord dire que chaque événement parisien appelle des dispositifs spécifiques. La soirée de la Ligue des champions avait une ampleur exceptionnelle, avec trois concerts majeurs et deux matchs. La Fête de la musique n'appellera pas la même organisation ni les mêmes risques, et la Coupe du monde appelle ses propres dispositions en se déroulant par ailleurs sur un temps long. D'ailleurs, je m'entretiendrai avec l'ensemble des élus vendredi prochain sur la préparation du dispositif pour la Fête de la musique.

Sur chacun de ces événements, il y a toutefois une constance. Je m'appuie sur deux directions complémentaires, et c'est leur articulation qui fait notre force. La Direction de l'Ordre public assure la présence dissuasive et le maintien de l'ordre sur des points de convergence. Ces unités mobiles adaptent le dispositif en temps réel et interviennent vite en cas de violences urbaines.

La Direction de la Sécurité de proximité, elle, tient le terrain : contrôles préventifs sur la voie publique et dans les transports, avec une priorité claire pour détecter et saisir les mortiers d'artifice. Plusieurs milliers ont été ainsi saisis avant la Ligue des champions. Les armes par destination, bien évidemment, tout objet qui n'a rien à faire dans une foule, en fait.

Maîtrise des flux, occupation de l'espace, mobilité des forces, agilité dans la réflexion et dans l'organisation, sécurisation des sites sensibles, voilà notre stratégie.

Permettez-moi de signaler que je compte aussi m'appuyer, à la manière, je crois, de chaque Parisien, sur le concours de la police municipale. Par ses compétences et ses missions, la police municipale doit en effet pouvoir représenter une plus-value opérationnelle sur certains événements, comme celui de la Fête de la musique.

A la suite de nombreux échanges, la police municipale tiendra ce dimanche soir plusieurs points d'accès et je remercie très vivement la Ville pour cet effort.

Nos dispositifs se doivent d'être conçus et coordonnés avec les municipalités, en premier celle de Paris, bien évidemment. A cet effet, des présentations de notre dispositif de sécurité sont d'ailleurs régulièrement faites aux élus.

Pour rappel et pour en finir, en 2025, la Fête de la musique, c'était 800 événements dans l'agglomération parisienne. On comptait ce soir-là à Paris 146 individus interpellés, 119 gardes à vue et une affluence exceptionnelle de 1 à 2 millions de personnes. Là encore, nous avons dû faire face à une minorité d'individus qui profitaient de l'effet de foule, notamment pour commettre des actes de délinquance dans le secteur de Châtelet.

Permettez-moi quand même de préciser que cette capacité à organiser en sécurité des grands événements tels qu'une finale de la Ligue des champions, une Fête de la musique ou des rassemblements en marge de la Coupe du monde, dans des temporalités assez brèves et, je le rappelle, sous la menace terroriste, est une compétence rare dont seuls quelques pays peuvent se vanter. Parce que pendant qu'on interpelle les casseurs, pendant qu'on sécurise les rues et les manifestations, la vie continue, les commissariats sont ouverts, les gens continuent d'appeler le 17, les policiers patrouillent.

Parce qu'une interpellation ne vaut que par la sanction qui suit, le dispositif intègre un volet judiciaire renforcé, avec la coordination directe avec le Parquet de Paris et la possibilité de transférer les procédures vers la petite couronne en cas de saturation, pour que la chaîne pénale ne connaisse aucun temps mort.

Enfin, je n'oublie pas non plus nos sapeurs-pompiers de la B.S.P.P., qui sont soumis à d'importantes contraintes liées à l'augmentation du volume des populations traitées et aux aléas climatiques, et ce week-end sera un week-end de très forte chaleur.

Je n'oublie pas non plus la sécurité sanitaire avec de très nombreux contrôles, dont la qualité de l'hygiène des points de restauration qui maillent l'ensemble de la Capitale.

Mesdames, Messieurs, sécuriser Paris l'été, ce n'est pas seulement dérouler une liste de moyens, c'est aussi vous assurer que toute la Préfecture de police, en lien avec les effectifs de la police municipale, sera au rendez-vous.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame CORDEBARD...

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Un mot rapide, Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, Monsieur le Préfet de police, pour vous remercier pour vos réponses. Dans cette période, il est rassurant de voir que sur ces bancs, nous partageons, au-delà du simple constat, une alerte et même une profonde inquiétude pour notre ville, notre démocratie et vos engagements à défendre nos valeurs.

Je veux dire aussi mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui m'ont témoigné leur sympathie après les événements, qui étaient nombreux et qui sont sur tous ces bancs. Soyons mobilisés collectivement pour faire face à une idéologie, mais surtout pour faire face à des collectifs qui mettent en danger véritablement la démocratie. Sur ce sujet, je ne doute pas que nous nous retrouvions tous et toutes. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la protection des lieux queers victimes de harcèlement et d'agressions à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La question suivante est la question du groupe Ecologiste et Social de Paris. Elle porte sur la protection des lieux "queers" victimes de harcèlement et d'agressions à Paris.

La parole est à Ophélie MADINIER.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, hier après-midi nous rendions hommage à Noahm. Noahm, dont la mort aurait pu survenir à Paris, ville de refuge et d'émancipation, mais où ont aussi lieu de très nombreuses agressions LGBTphobes. Des violences qui progressent chaque année.

Face à cette réalité, les personnes LGBTQIA+ ont toujours eu besoin de se retrouver dans des lieux qui leur appartiennent. Des lieux queers où nouer des liens humains, affectifs et militants, et où prennent forme les luttes qui permettent de défendre des droits. Ces lieux ne sont pas des bars comme les autres, ce sont des lieux de résistance et aujourd'hui, ils sont attaqués.

Nous voyons des plaintes abusives de voisinage donner lieu à des interventions policières répétées au "Merci Marsha", au "Bonjour madame", à "We Are Brewers", à "La Mutinerie". Des amendes, des fermetures administratives, des annulations d'événements, des travaux d'insonorisation qu'aucun autre établissement de la même rue n'est contraint d'effectuer. Une pression économique et sécuritaire sur des lieux déjà précaires, pour des plaintes qui s'apparentent à un harcèlement judiciaire et administratif de riverains hostiles.

Mais il y a plus grave encore : "La Mutinerie" a été victime successivement d'un jet de sacs d'eau, puis de javel, puis de pierres. A la suite de la dernière agression, des élus écologistes ont accompagné l'équipe au commissariat pour s'assurer que leur plainte soit bien reçue.

Quant au "Merci Marsha", il a déposé cinq plaintes, toutes classées sans suite. Lorsque les plaintes sont reçues, la qualification LGBTphobe des faits n'est pas systématiquement retenue.

La librairie féministe et queer "Violette And Co", elle, a vu sa vitrine vandalisée, taguée à l'acide, a subi des visites malveillantes et a été victime d'une campagne de harcèlement en ligne d'une violence inouïe, du simple fait de son soutien à la Palestine.

Rajoutant à ce scandale, la droite parisienne et régionale a bloqué ou tenté de bloquer les subventions publiques dont bénéficie cette librairie. En janvier 2026, ce sont cinq policiers qui ont débarqué dans ses locaux pour les perquisitionner à cause d'un livre. Une enquête a été classée sans suite en mars dernier. Cela pose une question de fond sur ce que l'institution considère comme un trouble à l'ordre public.

Monsieur le Préfet, nous demandons que ces lieux bénéficient des mêmes droits que n'importe quel commerce parisien : le droit de déposer plainte et d'être pris au sérieux, le droit d'être protégé contre le harcèlement.

Nos questions sont donc les suivantes : comment la Préfecture de police lutte-t-elle concrètement contre les agressions dont sont victimes les bars, commerces et librairies queers à Paris ? Quelle est votre doctrine lorsqu'un établissement fait l'objet de signalements malveillants de la part de riverains qui cherchent visiblement à le faire fermer ? Quel est le taux de classement sans suite des plaintes déposées pour des faits à caractère LGBTphobes à Paris et comment ce taux a-t-il évolué ces cinq dernières années ?

Pouvez-vous nous faire part d'un recensement précis des actes et agressions LGBTphobes commis à Paris ? Et enfin, comment la Préfecture lutte-t-elle contre les campagnes de harcèlement, en ligne et dans l'espace public, orchestrées par l'extrême droite, qui contiennent régulièrement des appels au viol et au meurtre contre des personnes et dans des lieux identifiés ?

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, pour les réponses concrètes que vous pourrez nous apporter.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Annah BIKOULOULOU et ensuite au Préfet de police.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, pendant ce Mois des fiertés, comme tous les autres jours de l'année d'ailleurs, nous avons le devoir d'être aux côtés des lieux et des personnes victimes de LGBTphobie, car la situation est alarmante. Si nous prenons les commerces, je ne connais pas un seul bar "queer" qui n'ait pas été la cible d'attaques homophobes.

Face à cette situation et à l'augmentation généralisée des LGBTphobies, j'ai commencé à travailler activement avec l'officier de liaison LGBT de la Préfecture de police, afin de contribuer au rétablissement d'un lien de confiance entre les populations victimes de LGBTphobie et les forces de l'ordre, et mettre fin à l'errance administrative des personnes renvoyées d'une institution à l'autre.

C'est un travail de long cours, essentiel, tout comme le sont les échanges que nous avons engagés avec le Parquet de Paris pour une correcte reconnaissance du caractère homophobe des infractions et l'accompagnement des victimes dans leurs démarches. Nous sommes donc en lien avec les différentes institutions, mais évidemment, la Ville prendra également sa part, notamment avec des référents anti-discrimination dans chaque brigade de la police municipale et un plan de formation ambitieux.

Mais, pour pouvoir rassurer et sécuriser les victimes, les associations et les établissements concernés, et surtout pour prévenir les violences LGBTphobes, nous avons besoin d'éléments sur vos objectifs, Monsieur le Préfet, et les moyens alloués à leur atteinte.

Je vous remercie donc par avance pour les réponses que vous apporterez aux questions de Mme MADINIER.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je veux le dire d'emblée et sans détour, à Paris, aimer qui l'on veut et être qui l'on est n'est pas un risque à prendre, c'est un droit à protéger. L'égalité devant la loi, quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, n'est pas une option, c'est la norme cardinale de la République et mes services ont pour mission de la faire respecter avec rigueur et détermination.

Vous évoquez les faits visant l'établissement "La Mutinerie", qui a déposé plainte le 12 juin pour des projections diverses sur l'établissement et des clients. L'enquête est en cours à ce stade.

Je veux être clair sur ce point : les suites judiciaires relèvent d'un seul parquet et une plainte formelle reste la clé qui ouvre la porte d'une enquête. Je le dis aux victimes : ne renoncez jamais. Une plainte qui n'est pas déposée, c'est une chance de moins pour faire condamner un auteur, car face à la haine, nous ne sommes pas désarmés.

Depuis 2019, en effet, la Préfecture de police dispose d'un officier de liaison LGBTQIA+, qui anime dans chaque commissariat un réseau de référents formés à accueillir les victimes et à reconnaître ce qui relève de la haine. Cet appui n'est pas symbolique. En 2025, il a conduit à 167 demandes de requalification pour que l'injure homophobe soit nommée comme telle et la circonstance aggravante retenue.

Avec le Parquet de Paris, nous avons forgé un outil commun pour mieux caractériser le mobile discriminatoire. Prise de rendez-vous en ligne, accompagnement par les psychologues et les intervenants sociaux, un commissariat doit être un refuge, jamais une épreuve de plus.

Parce que tout commence par les consciences, nous nous formons et nous formons les autres. Je rappelle que 223 policiers municipaux ont été sensibilisés en 2025 et des actions ont été menées jusque dans les établissements scolaires.

Je veux donc conclure par un engagement simple : les discriminations anti-LGBT, il n'y a rien à négocier, on poursuit, on qualifie, on sanctionne, soyez-en assurés.

S'agissant des analyses et qualifications pénales du phénomène, les données montrent une hausse de 10,8 % en 2024, suivie d'une baisse de 7 % en 2025. Les évolutions diffèrent selon les départements, avec un infléchissement général, notamment en petite couronne. Paris représente pourtant 57 % des faits totaux.

Le traitement des phénomènes suppose l'amélioration des signalements et de mieux caractériser les infractions. Dans ce cadre, et sous le copilotage de la Préfecture de police et du Parquet, une fiche pratique a été

rédigée, permettant d'outiller les policiers, afin de renforcer la caractérisation des circonstances aggravantes liées à un mobile discriminatoire, notamment en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse à votre questionnement, mais soyez assurés, nous sommes mobilisés et nous le resterons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame MADINIER...

Mme Ophélie MADINIER. - Je vous remercie. D'abord, merci à Annah BIKOULOLOU, dont je connais l'engagement sur ce sujet. Je vous remercie aussi, Monsieur le Préfet, pour les éléments.

Certaines questions demeurent toutefois et je veux vous assurer que nous aimerions voir des actions concrètes pour protéger des espaces qui accueillent des populations victimes de discriminations systémiques réprimées par la loi.

Vous avez mentionné le poste d'agent de liaison à la Préfecture de police. Je voudrais savoir quel bilan vous en tirez à ce jour et s'il suffit à accompagner l'ensemble des signalements et des dépôts de plaintes des personnes et établissements victimes de discrimination ; le bilan que vous en tirez.

Et enfin, je fais le lien avec le rôle des groupuscules d'extrême droite sur lequel nous vous avons interrogé en marge du dernier Conseil, dans le cadre du harcèlement et des agressions contre les lieux "queer".

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez nous apporter d'ici le prochain Conseil.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative à la convention citoyenne dans le cadre de la réforme du périscolaire parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, celle du groupe "Paris Liberté !". Elle porte sur la convention citoyenne dans le cadre de la réforme du périscolaire parisien.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, après le scandale du périscolaire, vous aviez promis un changement de méthode. Vous aviez promis 20 millions d'euros, une transparence totale, vraiment totale, une meilleure information des familles aussi et puis, selon vos propres mots, "la volonté de renverser la table".

Mais, ce qui remonte du terrain aujourd'hui, et je le dis très sérieusement, sans polémique, ressemble moins à une table renversée qu'à une table soigneusement remise en ordre, vraiment, je vous assure, pour que rien ne se voie peut-être.

Vous aviez promis la transparence, mais depuis votre élection, c'est le même fonctionnement opaque qui perdure et la convention citoyenne en est la parfaite illustration. 80 parents tirés au sort ; un cabinet de conseil mandaté par la Ville, on ne sait pas pour combien d'ailleurs ; des travaux obscurs, et puis, dès le premier jour, vous avez annoncé aux parents que vous étiez favorable au maintien de la semaine de quatre jours et demi. Autant dire qu'ils se sont dit que rien n'allait changer.

Les groupes politiques ont été réduits à une contribution écrite. Les associations de parents ont été reçues à peine une heure. Et puis, on leur a donné la consigne de ne surtout pas poser de questions à la Direction des Affaires scolaires. Les collectifs de parents de victimes, eux, "ont été trop ignorés", de leurs mots.

Ce n'est pas une concertation, Monsieur le Maire, c'est une validation. La table n'a pas été renversée. Partout où nous regardons, nous retrouvons les mêmes mécanismes : des familles qui attendent des réponses, des informations qui arrivent au compte-goutte, puis des engagements qui tardent à se concrétiser sur le terrain.

Je vais vous prendre l'exemple de l'école Gutenberg. Quatre mois après les faits, des parents attendent toujours le rapport d'enquête, la réunion publique promise aussi, puis des explications sur les mesures prises pour protéger leurs enfants. Quatre plaintes pour agression sexuelle déjà, et d'autres signalements sont en cours.

Mais il y a plus grave : des animateurs au cœur de procédures judiciaires, qui sont actuellement en détention provisoire, ont exercé dans d'autres écoles parisiennes. Cette information, nous l'avons eue hier avec le maire du 15e. 15 écoles du 15e concernées. Vos services le savaient. Ils ont fait le choix de ne pas le dire. Pire, quand on a posé la question directement après la diffusion du "Cash Investigation" fin janvier, vos services nous ont délibérément menti, droit dans les yeux. Il a fallu des semaines de pression et notamment de Philippe GOUJON, des maires d'arrondissement, des familles pour que la Ville consente enfin à l'avouer.

Il est temps, maintenant, que vous informiez ces 15 écoles et les familles concernées, et vite. Ce n'est pas un oubli, Monsieur le Maire, c'est une décision, un choix qui a été pris par vos services.

Pourtant, derrière ces mots, la pression, les délais, les procédures, il y a des visages. Il y a des parents, des parents que nous voyons tous les jours, qui attendent de savoir si, par exemple, un homme soupçonné de pédocriminalité s'est par hasard occupé de leur enfant. Avez-vous imaginé une seule seconde ce qu'ils ressentent ? L'angoisse de ne pas savoir, le silence de l'administration, et puis l'obligation de se battre pour obtenir la maigre réponse à laquelle ils ont droit depuis le premier jour.

Cette situation, je vous le dis du fond du cœur, Monsieur le Maire, n'est plus tenable sur le terrain. Elle n'est plus tenable. La transparence ne se mesure pas à ce que l'on dit quand on est acculé. Elle se mesure à ce que l'on dit avant d'y être contraint.

Ma question est simple : au lieu de menacer, comme vous l'avez un peu fait hier quand même, ceux qui ont eu le courage de dénoncer l'omerta de la Ville sur le scandale sexuel, quand allez-vous cesser de faire de la transparence une promesse, pour en faire enfin une pratique ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Marine ROSSET et si Anne-Claire BOUX souhaite compléter, elle le fera.

Madame de RAGUENEL, je voudrais vous dire, à nouveau très solennellement, que je ne porte plainte contre personne et encore moins contre la liberté d'expression. Je ne porte plainte que contre les mensonges diffamatoires. Je le redis ici, puisque vous la connaissez bien, je ne veux pas lui faire l'honneur de la citer à la tribune, elle est élue d'arrondissement dans le 15e, elle dit, pour reprendre des mots que je paraphrase pour être rapide, cela ne mérite pas plus, qu'il y a eu des recrutements de pédocriminels, que c'était su et dissimulé par des déplacements.

C'est, et fort heureusement, à tout point de vue un mensonge qui est entretenu par des élus de vos groupes, pas ici, j'en conviens, mais des élus de vos groupes, mais pas ici, mais ils en répondront devant la justice, et par l'extrême droite. En l'occurrence, puisqu'il m'a fait l'honneur de me faire un "tweet" en me reprenant, Jean-Philippe TANGUY.

Le même fil, et je veux le dire avec gravité, y compris avec respect pour les parents auxquels nous devons des comptes et pour les professionnels qui les encadrent, il y a des inspections systématiques. S'il y avait eu et si nous découvrions la moindre dissimulation... Non, mais je vous le dis, ce n'est pas le cas. Et pardon, mais les rapports d'inspection générale, vous y aurez accès intégralement.

Permettez-nous d'abord de les écrire, ce n'est pas moi qui les écris. Et de la même façon, franchement, ni la directrice des affaires scolaires précédente, affectée parce que c'est le droit commun pour un administrateur hors classe non sanctionné disciplinairement, ni un ancien membre ou quelque ancien membre du cabinet de Patrick BLOCHE, voire je le lis dans les journaux, Patrick BLOCHE lui-même qui aurait été recasé à l'Inspection générale...

Non, pas vous, mais vous savez ce qui tourne ? Vous savez ce que dit l'élue de votre groupe à la mairie du 15e arrondissement ? Ne prenez pas ici... ou au moins recadrez-la, et on peut s'entendre sur tout ce qu'il y a à faire. La transparence est totale dans la gestion et l'accompagnement, et vous ne pouvez pas dire que les choses n'avancent pas.

Je vais laisser Marine ROSSET répondre, ensuite Anne-Claire BOUX, puis je reprendrai peut-être un peu la parole.

M. le Maire dit hors micro qu'on n'a rien changé. Il vient de nommer à la direction générale de ses services la responsable de la C.A.S.P.E. 16-17, c'est qu'elle devait avoir, et je le sais, grand mérite. Donc, qu'est-ce que vous racontez, Monsieur le Maire ? Marine ROSSET.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - On s'est entendue avec Marine pour que je commence et qu'elle puisse élargir le propos sur la convention citoyenne.

Quand même revenir sur cette histoire de transparence totale. Vous nous avez demandé l'ensemble du parcours des animateurs concernés. On vous a donné les informations et on vous propose de prévenir les familles. Vous ne pouvez pas dire qu'on ne fait pas la transparence totale. Les enquêtes administratives, Belzunce, Bullourde, je les ai restituées moi-même avec les maires d'arrondissement du 11e, mon collègue David BELLARD à Bullourde, et ma collègue Alexandra CORDEBARD, maire du 10e, à Belzunce, avec l'Inspection générale.

Aujourd'hui, toutes les enquêtes administratives, quel que soit leur contenu, quelles que soient les responsabilités qui sont pointées, on les présente aux parents et je vous jure que ce ne sont pas des moments faciles, mais on le fait.

Gutenberg, quatre mois pour faire une enquête administrative, si en plus on doit... Parce que les enquêtes administratives, d'abord on laisse la priorité à la justice et au Parquet, mais aujourd'hui nous les restituons avec leur contenu précis.

Franchement, vous pouvez nous reprocher beaucoup de choses, mais pas de ne pas faire cette transparence totale. Là, vraiment, ce n'est pas possible. Je reviendrai vers vous particulièrement sur chaque situation, comme j'ai fait. Comme à Volontaire, vous nous avez demandé la liste de l'ensemble des animateurs depuis le début de l'année, j'étais là, on vous a transmis l'ensemble des documents. Je reviendrai vers vous pour chaque demande.

Je vais transmettre la parole à ma collègue Marine ROSSET sur la convention citoyenne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est différent, Monsieur le Maire, on met un peu de temps, et pardon de vous dire qu'il y a le traitement, ce n'est pas Anne-Claire BOUX et moi-même qui faisons les extractions de fichiers R.H. et la reconstitution de parcours professionnels. L'administration a besoin d'un peu de temps. Si vous considérez que cela en prend trop, vous appelez Anne-Claire ou vous m'appelez, et on fait en sorte d'accélérer les choses, mais n'entretenez pas faussement l'idée que nous manquons de transparence. Nous donnons tout.

Oui, c'est trop long, forcément, quand il y a un rapport d'Inspection générale et qu'ils veulent faire leur travail avec rigueur, méthode, et vous comprenez que les sujets le leur imposent. Oui, ils demandent à avoir un peu de temps. Et pour les parents, et je serais dans ce cas-là, évidemment, si j'étais en situation, ils ont besoin.

Eh bien, sur le cas, en l'espèce, on va faire un point avec l'Inspection générale, oui, pour aller plus vite. Je suis obligé aussi de tenir compte des délais de rigueur de travail exigés par les inspecteurs qui sont chargés de ces enquêtes et dont aucun n'a eu préalablement des responsabilités dans ce secteur, je le redis pour que vous puissiez le transmettre à vos élus d'arrondissement qui ont manifestement de fausses informations.

Oui, mais on ne peut pas avoir un débat qui est plutôt digne ici dans les interpellations, et elles sont vives, mais elles sont respectueuses, et en même temps la boue, pardon de ce mot, et il est sans doute trop faible, qui est déversée sur les réseaux sociaux et qui, parce qu'elle est fondée sur des mensonges, ne fait que contribuer à animer une inquiétude légitime des parents.

Marine ROSSET pour compléter sur la partie méthodique de la convention citoyenne.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très chers collègues, je vous remercie pour cette question sincère sur la convention. Je tenais à vous rassurer en vous disant que le travail réalisé par les conventionnels est très sérieux. Je voudrais commencer par là, pour les remercier du temps qu'ils prennent, de l'engagement qui est le leur à travailler sur la question de la protection et des temps de l'enfant à l'école.

Nous leur avons posé une question en leur disant qu'il n'y avait aucun tabou. Cette question, c'est celle de l'organisation de la semaine et des rythmes pour que tous les enfants puissent apprendre en sécurité et s'épanouir dans le respect des exigences de protection, d'inclusion, de mixité, d'égalité et de réussite.

Je voulais aussi vous répondre sur la question de la concertation. En plus des 80 membres de la convention, donc des parents qui sont représentatifs de la diversité des familles parisiennes, trois autres panels ont été constitués pour dialoguer avec les conventionnels : un panel des agents de la Ville qui interviennent dans les temps périscolaires ; un panel de personnels de l'Education nationale ou directions d'école ou enseignants ; ainsi qu'un panel d'enfants.

Parmi ces panels, personne n'est d'accord et tout le monde est libre sur la question de l'organisation et des rythmes scolaires. Ils ont échangé ensemble. Nous sommes allées, avec ma collègue Anne-Claire BOUX, à la restitution de ce temps d'échange des trois panels et ils étaient heureux d'avoir pu échanger, d'avoir pu argumenter les uns les autres par rapport à leur vision de l'école.

Je conclus, un forum des acteurs a aussi été organisé, où l'ensemble des associations des parents ont pu être présentes, ont pu donner aussi des contributions écrites auxquelles les conventionnels peuvent se rapporter.

Le prix de la convention citoyenne est tout à fait normal. Je vous répondrai par mail si vous le souhaitez. Il est fait dans le cadre d'un marché public.

Je vous remercie.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Les maires d'arrondissement ont été auditionnés, on verra ! Cela a été refusé à Mme BERTHOUT.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Non, je l'ai proposé à Mme BERTHOUT, une contribution écrite est possible et le Maire s'est engagé, je crois, quand il vous a vus, à ce qu'on puisse effectivement avoir un temps ensemble.

La convention, il nous reste encore une semaine, donc nous avons le temps de discuter ensemble et de vous entendre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, et je voudrais dire un mot, non pas final parce que je suis sûr que nous y reviendrons très souvent et aussi souvent que nécessaire sur les quatre jours et demi.

Madame de RAGUENEL, je n'ai pas pris les conventionnels par surprise, c'est un sujet que nous avons largement évoqué pendant la campagne électorale. J'ai dit qu'à titre personnel, je continuais à être favorable aux quatre jours et demi, et je l'ai dit avec l'humilité de celui qui n'est pas un spécialiste, mais qui a lu avec assiduité les rendus de la Convention nationale sur les temps de l'enfant, document extrêmement intéressant qui est manifestement allé caler un meuble quelque part dans une administration, qui dit de façon unanime : "L'intérêt supérieur de l'enfant est un enseignement sur quatre jours et demi".

Mais si vous aviez été complète, ou si peut-être on ne vous l'a pas rapporté, j'ai dit que j'écouterai les propositions, quelles qu'elles soient, et que je n'excluais rien, et je le redis devant cette Assemblée où je l'ai déjà dit, y compris le retour à quatre jours.

Non, alors, allez, là on sort un peu du cadre formel et méthodologique des questions d'actualité. On va le faire après, et nous allons passer à la question... Allez-y, Madame de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Oui, je peux faire un droit de réponse en contribution écrite, cela peut être bien aussi.

Oui, mais je vais quand même essayer de répondre. Deux points pour être très précise : Gutenberg, l'enquête est terminée depuis quatre mois. Je vous assure que les parents attendent toujours la restitution. Les parents demandent la réunion publique qu'on leur a promise. Ils vous ont écrit, Madame BOUX, vous étiez en copie ainsi que la directrice de la DASCO il y a plusieurs semaines et je vais vous montrer ici le mail de relance qui commence par : "Je me permets de vous relancer concernant mon précédent courriel dont je n'ai pas encore reçu d'accusé réception". Je vous rappelle qu'il y a déjà quatre plaintes pour agression sexuelle à Gutenberg. Voilà le mail, vous êtes en copie, premier point.

Deuxième point, c'est sur ce parcours des deux animateurs dont je parle, qui viennent du 7e, qui sont en détention provisoire et dont, vous le savez, vos R.H. savent par quelles écoles ils sont passés avant. Pourquoi la C.A.S.P.E. 7-15, droit dans les yeux, nous a dit qu'en l'occurrence, l'animateur passé par le 15e, enfin déplacé dans le 15e puisqu'il fallait lui offrir une seconde chance, n'avait travaillé dans aucune autre école du 15e ?

Pourquoi nous l'avoir dit comme cela, en mentant droit dans les yeux ? 15 écoles à eux deux. 15 ! Qu'est-ce qu'on dit demain aux familles, là ? Enfin, vous vous rendez compte dans quelle situation on nous met ? Ce n'est pas tenable. Je vous assure que cette situation n'est plus tenable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien. Sur ce point, deux choses, je ne vais pas rentrer précisément, parce que je vais vous répondre par écrit et urgemment aux deux sujets que vous venez d'évoquer.

Bien sûr, mais ils nous écoutent et vous le relaierez, et je le sais, avec célérité.

La première chose, c'est qu'à Gutenberg, il y a une enquête administrative qui est achevée, mais c'est une enquête interne de la DASCO. La procédure, désormais, et depuis que je suis Maire, c'est que ce soit l'Inspection générale qui... Pardon, mais laissez-moi finir, Madame de RAGUENEL, personne ne vous entend.

Il y a eu une première enquête de la DASCO, mais il y a eu de nouveaux signalements depuis, et une enquête de l'Inspection générale, tel que c'est la nouvelle procédure, a été lancée depuis. Dès que l'enquête sera finie, elle sera présentée, Anne-Claire a l'habitude de le faire désormais avec les maires d'arrondissement concernés, directement aux familles.

Quand ? Je vais encore une fois vous confirmer tout cela évidemment par écrit, mais la liste des parcours professionnels des deux personnes mises en examen à Saint-Dominique a bien été transmise à la mairie du 15e.

Madame de RAGUENEL, je n'ai qu'une indulgence, je suis Maire depuis le 29 mars, vous pouvez me reprocher des choses depuis février, franchement, on peut jouer à ce petit jeu alors que vous, vous étiez déjà en responsabilité. Si vous voulez que je rentre sur les subtilités administratives des cas de transfert entre le 7e et le 15e, de toute façon ce qui devra être fait en justice, j'aimerais ne pas avoir l'indélicatesse de le faire ici devant vous en séance.

Je vais vous répondre très précisément par écrit et le plus vite possible sur les cas précis. Je sais que vous relayez ici des demandes qui sont exigées par les parents, qui mettent une grosse pression, et encore une fois je la comprends et je sais que ce n'est pas plus facile pour vous de dialoguer, de servir d'intermédiaire, et vous dire notre disponibilité. Je vais clarifier ce sujet-là, mais la transmission des informations que vous demandez a d'ores et déjà été faite.

Quant à l'inspection générale de Gutenberg, elle n'est pas achevée et ne pourra être présentée que lorsqu'elle aura été achevée.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire que c'est un peu difficile pour moi d'obtenir des informations sur ce qui se passe au Parquet. Quand il y a 16 gardes à vue dans l'affaire de l'école Saint-Dominique, il me faut un long temps très, trop, trop longtemps pour obtenir les informations sur quelle est l'identité, quel est le motif, etc., y compris pour m'assurer que le traitement administratif de notre côté correspond bien aux diligences et investigations menées par la justice.

Les arguments que me donnent les services de la Procureure de Paris, ce sont évidemment ceux du secret de l'instruction et du respect de la présomption d'innocence. Ce sont deux arguments qui parfois viennent télescoper assez brutalement les demandes légitimes de réponse que nous formulent les parents.

Nous devons donc aussi y travailler avec les services de la Procureure. Nous reparlerons de tout cela. C'est un sujet, je ne veux que vous convaincre d'une chose, que je prends avec le plus grand sérieux, la plus grande disponibilité, et je remercie encore et l'administration et mon Exécutif de leur disponibilité pour le faire à mes côtés.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris relative à la préservation des emplois dans le cadre de la cession du B.H.V. Marais.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent la question du groupe Communiste de Paris, qui porte sur la préservation des emplois dans le cadre de la cession du B.H.V. Marais.

La parole est à Mme Rym KARAOUN GOUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, un C.S.E. extraordinaire s'est tenu au B.H.V. Marais après l'annonce du départ de Frédéric MERLIN. Trois ans après son arrivée présentée comme un sauvetage, le bilan est désastreux : des dizaines de millions d'euros impayés, des fournisseurs qui quittent l'enseigne, des marques qui envisagent des procédures judiciaires, des salariés qui envisagent à leur tour des recours pour obtenir le versement de leur rémunération. Pendant que les annonces se succèdent, la réalité du terrain est celle d'un magasin abandonné.

Les locaux n'ont pas été entretenus malgré les aides consenties par le propriétaire. Les salariés dénoncent l'absence de dialogue social, l'absence de visibilité sur l'avenir, et l'absence de réponses aux questions les plus élémentaires concernant leur emploi. Aujourd'hui, ce sont à peu près 1.066 salariés, sans compter les démonstrateurs et les emplois indirects, qui restent plongés dans l'incertitude.

Contrairement à ce que certains voudraient faire croire, l'annonce de ces derniers jours ne règle rien. Les salariés eux-mêmes appellent à la prudence. A ce stade, aucun financement clair n'a été présenté. Aucune stratégie crédible n'a été exposée pour épurer la dette. Aucune garantie n'a été donnée sur le maintien des emplois. Beaucoup ont le sentiment que l'on assiste davantage à une opération de communication destinée à rassurer l'opinion qu'à un véritable plan de sauvetage.

Pendant ce temps, le partenariat de la honte avec "Shein" demeure en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2027. Ce symbole d'une mode fondée sur le "dumping" social et environnemental restera donc associé à une enseigne qui fut pourtant pendant des décennies le magasin des familles, des ménages et des artisans parisiens.

La vérité, c'est que le B.H.V. mérite mieux que la spéculation, mieux que les effets d'annonce et mieux que les opérations financières dont les salariés payent le prix.

Le B.H.V. est un patrimoine économique, commercial et social de notre ville. Son avenir ne peut pas se décider sans celles et ceux qui le font vivre chaque jour. C'est pourquoi nous demandons que les salariés soient pleinement associés aux discussions concernant l'avenir du magasin, sa stratégie commerciale et l'évolution de l'emploi.

Nous demandons également que soient étudiés le renforcement des droits d'alerte et l'information des représentants du personnel lorsque l'avenir d'un établissement aussi stratégique est en jeu.

Monsieur le Maire, face à ce qui ressemble de plus en plus à une faillite organisée dont les salariés seraient les premières victimes, quelles initiatives la Ville de Paris entend-elle prendre pour défendre l'emploi, exiger la transparence sur la situation réelle du B.H.V., et garantir que les salariés soient enfin entendus ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Rym KARAOUN GOUEZOU, de cette question d'actualité qui fait couler beaucoup d'encre aujourd'hui. Vous avez raison, le B.H.V. mérite mieux que ce qu'on a connu depuis ces dernières années. Je voudrais quand même dire que l'annonce faite du départ de "Shein" du B.H.V. est aussi une bonne nouvelle pour celles et ceux qui se sont battus contre l'"ultra-fast fashion", à commencer par vous, Monsieur le Maire, et de nombreux élus qui sont sur nos bancs aujourd'hui.

Nous attendons désormais la concrétisation de cette annonce. Il y a quelques mois, Frédéric MERLIN nous avait déclaré la guerre en accueillant l'une des enseignes les plus polluantes, les plus maltraitantes des travailleurs du monde, poussant la provocation jusqu'à afficher, face à l'Hôtel de Ville, son propre portrait ainsi que des kakémonos noirs à l'effigie de "Shein", au mépris de toute règle d'urbanisme.

Aujourd'hui, il a capitulé. Le bilan de M. MERLIN est un véritable fiasco, un magasin qui se meurt et surtout la destruction massive de l'emploi. Pour rappel, en 2022, le B.H.V. comptait environ 1.100 salariés du B.H.V. et 1.200 salariés des marques. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 750. Ce sont plusieurs centaines d'emplois qui ont été détruits ces dernières années par M. MERLIN, au mépris du dialogue social, sans P.S.E., sans accompagnement des salariés.

Face à cette situation, nous avons dès le début reçu les salariés, nous les avons écoutés, nous les avons soutenus. Ce qu'ils nous ont décrit ces derniers mois est extrêmement préoccupant : un environnement de travail toxique, des arrêts maladie, des départs en cascade. Ils nous ont également fait part du danger auquel ils étaient confrontés avec des conditions de sécurité préoccupantes et notamment l'état du magasin.

Aujourd'hui, la moitié des espaces sont vides et inexploités. Le chiffre d'affaires s'est effondré et les dettes se chiffrent en millions. Cette situation pourrait entraîner la Société des grands magasins vers une cessation de paiements et une liquidation judiciaire de l'entreprise. Les salariés craignent chaque mois de ne pas être payés. Le mois dernier, nous avons saisi, Monsieur le Maire, M. MERLIN pour le rencontrer et nous n'avons reçu à ce jour aucune réponse. Nous avons également alerté les services de l'Etat, et l'Inspection du travail qui nous a répondu et que nous rencontrons prochainement sur ce dossier.

Aujourd'hui, une nouvelle direction a fait part de ses intentions par voie de presse. C'est l'occasion vraiment de sauver le B.H.V. et de changer de cap. Ce changement va dans le bon sens, mais nous restons vigilants aux questions qui demeurent sur l'emploi et la situation financière du B.H.V. Nous allons donc, dès à présent, demander une rencontre avec les repreneurs dans les meilleurs délais pour nous assurer du maintien de l'emploi et obtenir des informations sur l'état financier du Groupe. D'ailleurs, comme tout le monde, nous nous interrogeons sur les millions de dettes d'impayés laissés par M. MERLIN.

Nous continuerons à échanger comme nous l'avons toujours fait depuis deux ans avec l'intersyndicale et c'est sur ce point que je veux insister. Les salariés ont été les lanceurs d'alerte depuis le début de la reprise du B.H.V. par M. MERLIN. Les salariés avaient vu venir cette situation et considéré qu'il allait droit dans le mur. C'est la démonstration que nous devons leur faire confiance et nous appuyer sur l'expertise et leur expertise pour l'avenir.

De manière générale, avec les organisations syndicales nous travaillerons à un dispositif d'alerte renforcé pour toutes les situations critiques sur l'emploi à Paris et les conditions de travail. C'est le sens d'ailleurs de l'héritage des Jeux olympiques avec la création de la charte sociale que nous allons amplifier sur ce mandat.

Le B.H.V., enfin, ce sont évidemment des centaines de salariés, mais c'est aussi toute la vie économique et l'emploi dans le quartier autour de l'Hôtel de Ville. Le B.H.V. fête ses 170 ans cette année. Il fait partie de notre patrimoine et nous ferons tout ce qui est en notre possibilité pour le sauver.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme KARAOUN GOUZOU pour deux minutes.

Mme Rym KARAOUN GOUZOU. - Merci, Nicolas, pour ta réponse, pour ton engagement constant aux côtés des salariés du B.H.V. Depuis le début de cette crise, le groupe Communiste a été présent, à l'écoute des représentants du personnel et mobilisé pour défendre l'emploi et l'avenir de cette enseigne emblématique de Paris.

Les salariés du B.H.V. ont besoin aujourd'hui du soutien, de vigilance et d'un relais exigeant auprès de l'ensemble des acteurs concernés. Je sais pouvoir compter sur notre implication et je dis aux salariés qu'ils pourront toujours compter sur la mobilisation du groupe Communiste.

Néanmoins, désormais j'appelle à la mobilisation de la Ville par votre biais, Monsieur le Maire, et de l'ensemble des élus pour que toute la lumière soit faite sur la situation de l'entreprise et pour que la défense de l'emploi demeure la priorité absolue. Dans cette période d'incertitude, les salariés savent qu'ils trouveront auprès de nous des interlocuteurs attentifs et déterminés à faire entendre leurs revendications et à faire respecter leurs droits.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, nous en avons terminé avec la séance des questions d'actualité.

2026 GESP 1 - Débat organisé et relatif aux canicules et phénomènes climatiques extrêmes : comment adapter la ville et mettre en sécurité climatique les Parisiennes et les Parisiens ?.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la mise en place d'un plan "Grand Chaud" pour l'ensemble de la population parisienne.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux conditions de travail des livreurs à vélo en période de canicule.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au lancement d'un grand plan volets dans les logements sociaux et privés et dans les équipements publics de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'adaptation et l'arrêt du travail en cas d'épisodes de chaleur extrême.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux fontaines et dispositifs de rafraîchissement par l'eau dans l'espace public parisien.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 °C".

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'amélioration de la préparation de la Ville de Paris face aux épisodes de fortes chaleurs et à la protection des publics vulnérables.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la rénovation et à l'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'adaptation des écoles parisiennes aux épisodes de fortes chaleurs.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la stratégie de rénovation et d'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la lisibilité et à l'évaluation de la politique parisienne d'adaptation au changement climatique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Conformément aux décisions de la conférence d'organisation, il a été convenu d'un débat organisé sur le thème de la mise en sécurité climatique des Parisiennes et des Parisiens, à l'initiative du groupe Ecologiste et Social de Paris. Il y a des temps organisés par groupe.

S'agissant du groupe Ecologiste, il compte 10 minutes de temps de parole cumulés et pour commencer la parole est à Mme Marion-Émi ALIX.

Mme Marion-Émi ALIX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui aurait pu prédire ces canicules ?

Les scientifiques l'avaient annoncé, le G.I.E.C. l'avait documenté, les écologistes l'avaient répété. Aujourd'hui, nous ne sommes plus au temps des prévisions, nous sommes au temps des conséquences. Nous n'avons pas réussi à tenir l'objectif de 1,5 degré. Et derrière ce chiffre, il y a une réalité : une France à 4 degrés d'ici 2100 et des journées à 50 degrés à Paris. C'est tout le sens du débat du groupe Ecologiste et Social de Paris que nous avons souhaité inscrire dans cette niche : comment adapter Paris et mettre en sécurité climatique les Parisiennes et les Parisiens ?

Le mois dernier, Paris étouffait sous une canicule. Aujourd'hui, alors que nous débattons, une nouvelle vague de chaleur arrive, une nouvelle canicule. Ce qui relevait hier de l'exception est en train de devenir la norme. La question n'est plus de savoir si Paris sera touchée par le dérèglement climatique, elle l'est déjà. Et ce que nous connaissons aujourd'hui n'est qu'un avant-goût amer du Paris de demain.

La question est de savoir si nous aurons le courage de transformer notre ville pour protéger celles et ceux qui y vivent. Nous refusons que Paris devienne une ville-musée, une ville magnifique à contempler, mais de plus en plus difficile à habiter.

Nous défendrons un véritable droit à la fraîcheur pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. C'est pourquoi nous souhaitons un véritable programme d'investissement de mandature centré sur le climat, l'adaptation et la biodiversité, parce qu'adapter Paris à un monde plus chaud nécessite d'investir massivement dans la végétalisation, dans la dépermeabilisation, dans la rénovation des bâtiments, dans l'eau en ville, dans la protection des plus vulnérables et la résilience de nos équipements publics.

L'adaptation climatique n'est pas une dépense supplémentaire. C'est l'une des nouvelles missions fondamentales de la puissance publique pour protéger, protéger les enfants dans les écoles, protéger les personnes âgées, protéger les femmes enceintes, protéger celles et ceux qui travaillent dehors, protéger les Parisiennes et les Parisiens face à des phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes.

Adapter Paris au monde qui vient est désormais incontournable. Réduire nos émissions reste et restera indispensable. Le climat du passé ne reviendra pas. Notre responsabilité n'est donc plus de préserver la ville telle qu'elle était, mais de préparer la ville telle qu'elle devra être. C'est l'ambition que nous portons pour Paris. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à M. Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, cela a été dit dans la précédente intervention, un nouvel épisode de canicule arrive à toute vitesse sur la France et sur notre ville. Certains experts parlent même d'une canicule de 2003 sous stéroïdes, c'est dire.

Dès ce soir, des familles vont souffrir de la chaleur dans leurs appartements. Dès demain, des enseignants et leurs élèves vont devoir travailler sous des températures insupportables. Ce qui est tout de même incompréhensible,

c'est que la Mairie de Paris sait depuis plusieurs années déjà que Paris n'est pas une ville adaptée au changement climatique et qu'il faut y investir massivement pour y remédier.

Autant on peut comprendre que rénover du bâti, c'est coûteux, donc difficile à mettre en œuvre, surtout quand les aides de l'Etat sont fluctuantes. Autant il est stupéfiant de voir que vous, anciens élus, n'avez pas investi dans du matériel moins cher mais efficace immédiatement, comme des rideaux occultants, des fontaines à eau, des fenêtres réparées qui peuvent s'ouvrir, ou encore des ombrières dans les cours d'école ou de collège.

Vous nous assurez "via" les réseaux sociaux que cette fois-ci on va voir ce que l'on va voir, que tout est prévu, calé, mais je vous le dis, à ce jour, les écoles que je connais, et j'en connais un certain nombre où il fait jusqu'à 35 degrés en pleine canicule, n'ont toujours pas été équipées ni de ventilateurs ni de rideaux occultants.

Le "croix de bois, croix de fer" que j'entends sur Twitter de la part de vos élus, je n'y crois pas, d'autant moins quand ces promesses se font sur un toboggan en métal qui brûle quand il fait chaud.

Tout aussi embêtant est le manque de visibilité pour celles et ceux qui souffrent de la chaleur. Autrement dit, les enseignants n'ont en général aucune idée des matériels que la Mairie de Paris va mettre à leur disposition pour améliorer leurs conditions de travail, et surtout aucune idée de la date à laquelle ils pourront compter dessus. Cela vaut pour les écoles comme pour les logements.

La mairie du 13e a expliqué en conseil d'arrondissement que c'était compliqué de prévoir des travaux sur un temps long en raison des innovations permanentes des technologies qui permettent de lutter contre la chaleur. Bon, j'ai envie de vous dire qu'on peut chercher, mais un volet, c'était déjà efficace au temps des Romains. Et demain, je suis à peu près sûr que ce le sera toujours.

Il est donc essentiel de faire l'inventaire des besoins, tant du côté des écoles que du côté des logements sociaux, et de mettre à disposition des locataires des calendriers de travaux. Dans le 14e, à porte de Vanves, pour des besoins de réhabilitations nécessaires et légitimes, les locataires se sont vus privés de volets et surtout, on a été incapable de leur trouver des solutions transitoires pour qu'ils puissent, le temps d'un été, voire d'un printemps, se protéger de la chaleur. Cela est inadmissible.

Il n'est donc plus temps de faire des rapports que ce que nous voulons, c'est un passage à l'acte et maintenant. Nous ne voulons plus des vœux, nous voulons des projets. Quitte à passer par la débrouille, je vous exhorte à équiper dès aujourd'hui, comme dans la ville de Malakoff, les écoles qui ne sont pas dotées de volets ou de rideaux occultants, de couvertures de survie, oui elles en sont là, à accrocher à l'envers sur les fenêtres et baies vitrées.

A permettre aussi aux locataires d'accrocher eux aussi à leurs fenêtres de telles couvertures, voire de demander aux bailleurs sociaux d'en distribuer aux plus précaires les locataires ou de les aider à les mettre quand ils ne sont pas en capacité de le faire.

Cela permettra, eh oui, de faire baisser la température dans le bâti de 3 à 4 degrés. Vous pouvez aussi organiser des activités gratuites dans les lieux rafraîchis collectifs comme les musées municipaux, les églises : jeux de société, débats, pièces de théâtre comme en Espagne.

S'il vous plaît, ne vous contentez pas de faire des vidéos promotionnelles sur vos actions formidables. Bougez-vous pour de vrai. Les indications ne viennent pas du groupe L.F.I., elles viennent des experts en la matière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Franchement, mais allez regarder ce qui existe sur paris.fr. Franchement, vous faites... Monsieur ARENAS, j'ai beaucoup de respect pour vous, Monsieur le député, mais dans cette enceinte, on ne tutoie pas le Maire. Non, non, et on ne s'énervé pas, même si je suis coutumier de vos coups de sang.

Allez regarder. Vous sortez, pardon de vous le dire, c'est peut-être seulement de l'information, vous sortez des banalités qui sont déployées depuis des années dans le cadre du Plan Fraicheur de la Ville de Paris. Et donc, il va vous être répondu à tout cela.

La parole est à M. Jules PASQUIER. Arrêtez de hurler. Ce n'est pas grave, arrêtez de hurler, cela ne sert à rien.

Monsieur Jules PASQUIER.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que Paris a été touchée dès la fin du mois de mai par un épisode de fortes chaleurs, nous débattons une nouvelle fois dans cette enceinte de l'adaptation de notre ville aux effets de la canicule.

Nous partageons évidemment le constat formulé par les écologistes. Oui, les épisodes caniculaires sont plus fréquents, plus précoces et plus intenses. Oui, Paris figure parmi les capitales européennes les plus vulnérables aux fortes chaleurs. Oui, l'adaptation climatique n'est plus seulement un enjeu environnemental, c'est désormais une question globale de santé publique.

Le texte du groupe Ecologiste présenté dans le cadre de cette niche propose un certain nombre de pistes utiles. La transformation du patrimoine municipal ou encore la priorisation des publics les plus fragiles face aux épisodes caniculaires constituent les orientations pertinentes.

Le texte aborde aussi la question du logement, sur laquelle nous avons déjà formulé des propositions concrètes. Nous avons, par exemple, proposé une exonération de la taxe foncière pendant sept ans pour les logements engagés dans une rénovation énergétique importante permettant de passer d'une étiquette F ou G à une étiquette D ou C. Voilà une mesure incitative très concrète qui nous aurait permis d'avancer dans la bonne direction.

Dans ce même esprit de propositions concrètes et opérationnelles, nous avons souhaité accompagner cette communication de deux vœux que nous rattachons.

Le premier, porté par Mme la Maire Delphine BÜRKLI, propose la création d'un plan "Grand Chaud" pensé comme le pendant estival du plan "Grand Froid". Aujourd'hui, des dispositifs très structurés existent lorsque les températures chutent, mobilisant immédiatement tous les services et les lieux d'accueil.

Rien d'équivalent, malheureusement, n'existe face aux fortes chaleurs. Nous proposons donc la mise en place de ce plan "Grand Chaud" qui devra être élaboré en lien avec les mairies d'arrondissement, afin de tenir compte des réalités locales et des vulnérabilités propres à chaque quartier.

Je vous redis d'ailleurs dans ce cadre notre volonté de voir enfin avancer le sujet du raccordement en priorité des écoles et des E.H.P.A.D. au réseau fraîcheur de Paris.

Le second vœu, présenté par Maud GATEL, porte sur la transparence et le pilotage financier de l'adaptation de la ville. Nous y demandons que la Ville présente une vision consolidée des actions engagées. Nous demandons également, toujours dans cette même logique de transparence, la création d'une véritable ligne budgétaire dédiée permettant d'identifier, année après année, les crédits engagés, les investissements réalisés, les financements prévus et les dépenses restant à engager pour adapter Paris au changement climatique. En bref, nous donner la capacité d'évaluer concrètement et sans artifice les progrès effectués au-delà des discours auxquels nous sommes, hélas, un peu trop habitués.

Ce second vœu nous oblige d'ailleurs à regarder la réalité en face : Paris est en retard dans son adaptation au changement climatique et la situation financière de notre ville contraint très fortement notre possibilité d'investir pour préparer Paris à ces chaleurs à venir.

Et c'est là, il faut le dire, tout le scandale de cette gestion erratique des finances de notre collectivité. Les mandatures précédentes portent par ailleurs une responsabilité extrêmement lourde dans ce décalage entre ambition affichée et politique effectivement conduite. Depuis des années, on observe en effet un écart croissant entre les discours climatiques de la majorité municipale et les choix d'aménagements réellement opérés. Entre 2006 et 2020, rappelons-le, ce ne sont pas moins de 3,8 millions de mètres carrés qui ont été construits dans la Capitale. La Tour Triangle restera à cet égard le symbole de cette contradiction persistante entre la nécessité d'adaptation climatique et la poursuite de logiques de densification et de verticalisation héritées d'un autre temps.

Il est désormais nécessaire d'assumer des choix clairs de priorisation budgétaire pour adapter la ville aux canicules à venir. Cela engage directement la qualité de vie des habitants et la viabilité à long terme de notre ville.

Rappelons également qu'une M.I.E. "Paris à 50 degrés" a été adoptée à l'unanimité par ce Conseil. Une mission d'information et d'évaluation vise précisément à analyser une politique publique et à formuler des recommandations opérationnelles. Or, très peu de mesures issues de cette M.I.E. n'ont été suivies d'effet. Pire encore, aucun indicateur de suivi, là aussi, n'a été mis en place pour en mesurer la mise en œuvre réelle. Je crois que si le débat proposé par les écologistes est utile et légitime, il doit surtout nous conduire à une exigence simple : commencer par appliquer ce qui a déjà été voté.

Il nous faut reconnaître aujourd'hui qu'à Paris, c'est à la fois le temps et les moyens qui nous manquent pour adapter la ville aux chaleurs à venir. Le temps n'est donc plus à la multiplication des annonces, mais à l'action.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'avais une intervention de M. COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, rappelons-nous le séisme sanitaire de l'été 2003 : 15.000 morts en France en deux semaines, 1.000 décès supplémentaires à Paris, des services de santé saturés, une prise de conscience brutale de notre vulnérabilité. C'était il y a 23 ans et pourtant cet épisode m'a durablement marqué, avec des morgues improvisées dans des camions frigorifiques, des situations humaines terribles, et les records de chaleur de cet été caniculaire deviennent progressivement une normalité estivale.

En 2003, Paris a découvert sa vulnérabilité. En 2026, elle doit plus que jamais organiser sa protection. C'est établi, en 2050 Paris aura le même climat que Séville, sans le flamenco et les castagnettes. On le sait, les Parisiennes et les Parisiens sont particulièrement exposés. Notre ville est historiquement dense, minérale, construite pour se protéger du froid plutôt que du chaud.

Oui, Paris reste difficile à vivre en période de canicule, mais cela n'a plus rien à voir avec les années 2000, puisque Paris a démontré ces 20 dernières années que l'action publique peut contribuer à renforcer la résilience d'un territoire face à des canicules plus précoces, plus fréquentes, plus denses.

Je pourrais parler de la végétalisation massive, des cours "oasis", des 200.000 arbres plantés. Je pourrais parler de l'accès à l'eau, et l'actualité récente nous le montre, de la baisse de la circulation automobile, évidemment, moins de 33 % en 10 ans, un tiers de moins.

Nous avons donc, malgré ce que je viens d'entendre, su planifier, anticiper, repenser durablement nos politiques publiques pour adapter la ville au réchauffement climatique. C'est aussi tout le sens du P.L.U. bioclimatique qui inscrit l'urgence climatique dans ces règles d'urbanisme, et donc sur le long terme.

Evidemment, il reste beaucoup à faire et l'adaptation du bâti, des équipements municipaux comme des logements reste un enjeu majeur pour le confort d'été. Nous avons évidemment beaucoup entrepris avec le programme Eco-Rénovons Paris, les travaux d'amélioration thermique menés chaque année dans 5.000 logements sociaux. De ce point de vue, c'est bien que nous fassions le point et je veux remercier ici le groupe Ecologiste de nous permettre de nous atteler à cette question et plus encore de nous projeter vers l'avenir.

Evidemment, il faut aller plus loin. Evidemment, on pense aux logements situés sous les toits et plus largement tous les logements parfois rendus inhabitables par l'augmentation des températures.

On le sait, le réchauffement climatique touche plus fortement les plus précaires et les plus isolés, et le thermomètre est devenu un indicateur social. Alors, nous allons poursuivre, végétaliser les toitures, mieux isoler et protéger du soleil, partout s'équiper de volets, comme c'est le cas dans toutes les villes du Sud, avec une solution efficace, et le grand plan Volets sera déployé dans le parc social.

Je me permets, de ce point de vue d'ailleurs, de dire que nous avons porté cette exigence avec une collègue qui a quitté notre Conseil, mais qui reste active, Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Tout cela prend du temps. Oui, cela demande des moyens, des moyens considérables, mais nous savons faire et la volonté est là.

Pour terminer, je veux nous appeler à une autre forme de responsabilité. Eh oui, Monsieur ARENAS, il faut avoir un peu d'humilité, et des "faut qu'on, y a qu'à", il devait déjà y en avoir du temps des Romains. Alors acceptons d'être un peu humbles, acceptons d'apprendre, voire de réapprendre, acceptons d'expérimenter, acceptons de redécouvrir ou de nous inspirer de dispositifs anciens ou utilisés ailleurs.

Je veux donc, pour terminer, vous parler d'une initiative extrêmement intéressante, et j'espère qu'elle va nous inspirer, dans une grande opération de rénovation d'une école du 13e. Baptisé "La Réno", ce projet pilote mené par la DCPA avait pour but de transformer six salles de classe inoccupées pour les rendre plus confortables, quelle que soit la saison, et notamment pour prendre en compte les périodes de grandes chaleurs.

Cette opération "La Reno" a donc expérimenté des solutions simples, mais efficaces, en testant toute une série de propositions, sans oublier les contraintes de coûts et en essayant de simplifier la mise en œuvre.

Je vous en cite quelques-unes, par exemple, des ventilateurs plafonniers. Est-ce utilisable dans les salles de classe ? Cela fait-il du bruit ? Quel matériel ? Quelle hauteur ? Combien de ventilateurs plafonniers par classe ? Quelle efficacité ?

Ou encore, quels dispositifs mettre en œuvre pour aérer très efficacement les classes la nuit ? Ce n'est pas si simple que cela. Quels matériaux naturels on peut utiliser ? Et lesquels conservent la fraîcheur ?

Quelle protection solaire sur les vitres ?

Le résultat est "bluffant", de 9 à 12 degrés en ressenti, de 6 à 8 degrés gagnés sur les températures de l'air.

Alors agissons, mais sans jamais perdre le fil de notre capacité à expérimenter, à rechercher, voire copier ce qui est fait ailleurs, et c'est comme cela que nous arriverons à trouver les bonnes solutions.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire Président.

Je donne la parole à Mme Véronique BALDINI pour le groupe "Paris Liberté !".

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, du 21 au 30 mai dernier, Paris a connu l'épisode de chaleur le plus haut jamais enregistré dans notre pays pour un mois de mai, jusqu'à 35 degrés, soit 14 degrés au-dessus des normales de saison, et la première vigilance canicule activée au mois de mai depuis l'intégration de la vigilance canicule en 2004.

Ce qui était hier une projection pour 2050 s'invite désormais au printemps et nous le voyons encore ces jours-ci. Je veux le dire clairement, nous n'aurons pas à choisir entre réduire nos émissions et adapter la ville. Nous devons faire les deux en même temps et plus vite. Mais permettez-moi de concentrer cette intervention sur le volet où nous accusons collectivement le plus de retard : l'adaptation et la mise en sécurité concrète des Parisiennes et des Parisiens les plus exposés.

La M.I.E. "Paris à 50 degrés", voulue par notre Assemblée, à laquelle j'ai participé, a remis en 2023 85 recommandations. Près de 3 ans plus tard, nous ne disposons d'aucun document qui mette ces recommandations en correspondance, une par une, avec ce qui a réellement été engagé. Des actions existent, Paris s'adapte, mais entre une action affichée, une action budgétée et une action exécutée, il y a un monde.

Mon groupe demande donc que l'Exécutif présente avant l'été un état des lieux exhaustif et public pour chacune des 85 recommandations, c'est-à-dire son statut : réalisé, engagé, non engagé ou écarté. Et pour celles qui avancent, le calendrier, la direction pilote, les crédits effectivement consommés au dernier compte administratif.

Sans cet audit honnête, nous continuerons à débattre dans le flou. La transparence n'est pas un risque politique, c'est la condition de notre crédibilité. Il nous faut assumer un changement d'échelle. En effet, les rideaux occultants dont vous parlez, Monsieur COUMET, les volets, les brasseurs d'air, l'ombrage, tout cela est utile et je salue ces mesures, mais soyons lucides, à 35 degrés et demain à 45 ou 50, ces rideaux occultants ne mettent pas en sécurité un nourrisson en crèche, une personne âgée en E.H.P.A.D., un enfant en classe sous une toiture en zinc. Le confort passif est un plancher, cela ne peut pas être notre plafond d'ambition.

Pour les publics vulnérables et les bâtiments sensibles, il faut désormais assumer le rafraîchissement actif. La vraie question n'est pas : faut-il climatiser ? C'est comment rafraîchir sans réchauffer la ville ? La réponse à Paris, elle existe déjà sous nos pieds.

En réalité, il faut faire du réseau de froid un grand service public accessible. Depuis 1927, la C.P.C.U. a maillé Paris de plus de 500 kilomètres de réseau de chauffe et chauffe aujourd'hui près d'un million de Parisiens. Personne ne trouverait normal de chauffer chaque appartement avec une chaudière à fioul individuelle. Eh bien, multiplier les climatiseurs individuels qui rejettent leur air brûlant dans la rue et aggravent l'îlot de chaleur, c'est exactement la même erreur, mais à l'envers.

Or, nous disposons déjà du plus grand réseau de froid urbain d'Europe, alimenté par l'eau de la Seine. C'est bas carbone, on a 100 kilomètres, plus de 800 bâtiments raccordés, une concession qui prévoit d'ajouter 158 kilomètres et d'atteindre tous les arrondissements.

Le problème, c'est qu'il dessert d'abord les bureaux, des musées, des hôtels, des sites touristiques et trop peu de logements, d'écoles et d'E.H.P.A.D. Nous proposons donc que nous en fassions un véritable service public du froid, de le classer comme nous avons classé le réseau de chaleur et prioriser explicitement son extension vers les bâtiments accueillant des publics sensibles et les copropriétés fragiles.

Climatiser à l'eau glacée plutôt qu'au climatiseur de fenêtre, c'est protéger les personnes et le climat. C'est la seule façon de généraliser le rafraîchissement sans trahir nos engagements.

Trop de nos politiques d'adaptation restent des intentions. Nous proposons donc que nous nous engagions sur des cibles datées. L'audit de la M.I.E., il doit être publié avant l'été. Un objectif annuel de bâtiments sensibles raccordés au réseau de froid ou rafraîchis, avec un point d'étape chaque année avant la saison chaude. Et le financement de tout cela dans un P.I.M., un plan d'investissement de la mandature dédié au climat, à l'adaptation, à la biodiversité, à la hauteur de l'enjeu.

Une trajectoire d'adaptation sans planning, sans cible et sans budget, ce n'est pas une politique, c'est un vœu pieux. A ce stade, personne ne sait dire ce que coûte réellement de mettre nos établissements sensibles en sécurité par le froid. Et pour cause, aucun chiffrage sérieux n'a été publié, parce qu'il suppose un travail qui n'a jamais été conduit : croiser la carte de nos crèches, de nos écoles, de nos E.H.P.A.D.

Pour conclure, l'adaptation ne peut plus être une réponse d'urgence improvisée chaque mois de juin, elle doit devenir un pilier structurant de notre action. Donnons-nous un cap, des chiffres et un calendrier, et donnons aux Parisiens et aux Parisiennes les moyens de grandir, de travailler et de vieillir dans une ville qui nous met en sécurité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Daniel-Georges COURTOIS pour Paris apaisé. Non, j'ai été trop vite, Jean-Noël AQUA du groupe Communiste de Paris.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le réchauffement climatique est désormais bien palpable dans nos vies. Fini le temps où il n'était qu'une prédiction des scientifiques, ce temps où nombre de politiques ont tout fait pour ne pas entendre et surtout pour ne pas agir, pour mieux penser aux intérêts du capital.

Le réchauffement frappe désormais les populations, et les plus pauvres en particulier. Je pense notamment aux 235 personnes mortes l'an dernier, fin juin, du fait de la vague de chaleur, et à tous ces habitants qui habitent dans des logements mal isolés ou ne pouvant pas se déplacer en vacances ou dans une maison secondaire.

La lutte pour le climat est une lutte des classes, comme le dirait notre ami Jacques BAUDRIER. Beaucoup cherchent toujours à nier la réalité du réchauffement climatique, comme Donald TRUMP et tous ses soutiens à droite ou à l'extrême droite, ou dans les grands groupes pétroliers. Mais plus gravement, en ne touchant pas aux dividendes pharaoniques des grands groupes, l'Etat organise son inaction. Une inaction coupable que les générations futures payeront.

Quand j'entends Mme BALDINI venir faire la leçon alors qu'elle soutient un Gouvernement qui a sabré dans tous les budgets pour l'écologie, je me dis que certains feraient mieux de regarder devant leur porte.

Les solutions existent : rénovation thermique, développement des transports en commun, création d'un pôle public de l'énergie avec notamment l'électrification. Mais si les solutions sont connues, leur financement ne l'est pas. Il est urgent d'agir ici et maintenant. Le déni de la droite et de l'extrême droite, le mépris pour la vie des populations contrastent avec l'action volontariste de notre majorité de gauche depuis plusieurs mandatures.

Les émissions de gaz à effet de serre ont chuté de près de 30 % depuis 2004 à Paris, et les mesures d'adaptation se sont multipliées : verdissement de la ville, isolation des bâtiments, solutions douces de transport, etc. Mais plusieurs enjeux restent devant nous comme cette question, et je remercie le groupe Ecologiste de l'avoir posée, nous invite à le penser.

Je vais revenir sur quelques sujets singuliers, forcément, dans le temps limité que j'ai. Un des premiers concerne la rénovation, évidemment, du bâti : logement social, bâtiments publics, écoles, crèches, E.H.P.A.D., centres de santé, etc. Notre majorité doit amplifier ses efforts et augmenter les budgets en faveur de la rénovation.

Je pense notamment à la rénovation des écoles et collèges. Il est inadmissible que nous ne puissions assurer notre responsabilité quant à la continuité du service public. De nombreux collèges ont dû fermer à Paris en mai, il y a quelques semaines, du fait de la vague de chaleur : les collèges Matisse, Fournier, Grange-aux-Belles, Boucher, Lamartine, etc. Notre majorité doit amplifier son action de rénovation des collèges et des écoles.

En attendant les rénovations, nous pouvons d'ores et déjà agir. Nous faisons plusieurs propositions dans un vœu que nous soumettons : l'installation de volets ou de rideaux, qui a déjà été mentionnée, mais aussi la réparation des systèmes d'ouverture des fenêtres, qui sont bien souvent juste cassés ; l'organisation par les agents de l'ouverture des fenêtres, notamment pendant la nuit ; et le déploiement de systèmes rafraîchissants, cela a été dit, de ventilateurs, mais aussi le raccordement au réseau de froid parisien, vous savez, j'y suis attaché.

Des mesures simples qui supposent un investissement dans les petites réparations et l'entretien régulier des bâtiments, en plus de la rénovation massive des bâtiments.

De même, en matière de logement social, nous plaçons autant pour l'accélération de notre plan de rénovation que pour des travaux immédiats qui pourraient changer singulièrement la vie des habitants, et je pense, et cela a été cité par mes collègues avant, au déploiement du Plan Volets.

Enfin, j'en viens à la question centrale du travail. Les communistes sont mobilisés depuis de nombreuses années sur ce sujet. Lors de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", nous avons été les moteurs sur cette question centrale. Le constat est évident et rappelé par l'Institut national de la recherche et de la sécurité : la chaleur peut constituer un risque majeur pour les salariés. Que ce soit la coulée de bitume qui sort à 70 degrés, ou alors le travail des fourneaux en cuisine à 50 degrés, la chaleur est un risque pour la santé.

Les auditions de la M.I.E. "Paris à 50 degrés" des syndicats patronaux, comme le MEDEF, étaient à ce titre édifiantes, même pour les élus de droite, révélatrices du mépris de classe, du mépris des conditions de travail et de la sécurité au travail de la part du patronat. Nous plaçons pour l'adaptation du travail, notamment par les horaires en cas de canicule pour les agents de la Ville, mais aussi les salariés de nos D.S.P. et des marchés.

Mais nous allons plus loin, nous plaçons pour la création d'un droit de retrait en cas de mise en danger de la santé des salariés selon, par exemple, l'indicateur de vigilance rouge de Météo France, qui doit permettre aux salariés les plus exposés d'activer un droit de retrait pour les fonctions non essentielles, non vitales.

Bien sûr, la frontière entre fonctions vitales et fonctions essentielles est floue. Couler du bitume à 40 degrés n'est pas essentiel. Soigner dans un hôpital l'est. Mais évidemment, si la frontière est floue, cela ne doit pas nous empêcher d'avancer et de définir ce droit de retrait.

Notre majorité de gauche a donc déjà beaucoup fait, mais beaucoup de sujets restent devant nous. Nous serons toujours guidés par l'intérêt général. En matière d'écologie comme sur de nombreux sujets, être responsable aujourd'hui, c'est être radical pour bouleverser les logiques du système capitaliste.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je reviens vers M. Daniel-Georges COURTOIS pour Paris apaisé.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Mes chers collègues, Paris connaît des épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquents. Cela a été rappelé, je ne reviendrai pas sur ce point, avec des conséquences lourdes, en particulier pour les plus vulnérables. Selon Santé publique France, plus de 5.700 décès sont attribuables à la chaleur en 2025. Trois quarts de ces décès concernent des personnes âgées de 75 ans et plus.

Notre ville étant particulièrement exposée aux canicules du fait de sa densité et de sa forte minéralisation, nous devons agir rapidement pour la rénovation thermique de nos bâtisses. C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris communique un calendrier de réalisation et de suivi des travaux dans les structures accueillant des personnes âgées dont elle a la responsabilité. Cette réalité concerne également les enfants et le bâti scolaire où certaines classes frôlent les 39 degrés.

Nous souhaitons, et j'y associe ma collègue Clara CHASSANIOL, que la Ville priorise les travaux dans les établissements identifiés comme les plus exposés aux îlots de chaleur urbains et présente un bilan de l'avancement des rénovations engagées et des opérations à venir.

L'eau joue par ailleurs un rôle central dans cette lutte contre les canicules. Elle est un élément de rafraîchissement dans la ville. A Paris, elle présente, à travers nos réseaux d'eau, mais aussi grâce à la Seine, une véritable colonne vertébrale paysagère et climatique de la Capitale. Mais Paris, ce sont aussi 1.300 points d'eau et fontaines, ainsi que 175 brumisateurs et dispositifs de rafraîchissement.

Ces équipements constituent une véritable richesse pour la ville, tant du point de vue écologique que patrimonial. Mais trop souvent, les fontaines sont hors service, je l'ai constaté moi-même dans mon arrondissement, le 15e, ou connaissent des interruptions prolongées par manque d'entretien ou pour des raisons budgétaires.

Notre vœu demande que la Ville renforce ses actions de maintenance afin d'assurer la mise en eau et le bon fonctionnement des fontaines, notamment en période de canicule, mais il faut aller beaucoup plus loin dans l'usage de l'eau dans la ville. Notre groupe propose aussi d'étudier la faisabilité de créer des miroirs d'eau sur certaines places parisiennes, particulièrement minérales et fréquentées. Ces aménagements pourraient offrir gratuitement des espaces de fraîcheur et transformer certains lieux aujourd'hui dominés par le béton et la pierre en espaces mieux adaptés aux épisodes caniculaires.

L'adaptation de Paris ne doit pas seulement consister à subir les crises, mais à les anticiper, entretenir nos équipements, protéger les plus fragiles, valoriser l'eau et poursuivre la transformation d'une ville plus fraîche et plus résiliente.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à Mme Carine PETIT pour le groupe Ecologiste.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, chère collègue.

Si je fais abstraction des "y-a-qu'à tout de suite demain", des caricatures ou des quelques outrances pour certaines interventions, il faut bien reconnaître qu'il y a une certaine unanimité dans les rangs de cet hémicycle et de cette Assemblée pour reconnaître la nécessité, en début de cette mandature, d'établir un schéma d'investissement municipal qui consisterait à accélérer la réhabilitation thermique et climatique de notre patrimoine et de nos bâtiments municipaux.

La deuxième priorité, que je semble en tout cas unanimement reconnaître autour de cette Assemblée, c'est de reconnaître une priorité pour les publics plus vulnérables et plus exposés, qui se traduit par les bâtiments prioritaires que seraient et que sont les écoles, les crèches, les collèges et les centres de santé, les résidences seniors et les E.H.P.A.D., très bien.

L'objectif que nous poursuivons, le groupe Ecologiste et Social, pour proposer à notre Assemblée, à la veille de l'été et en pleine période de canicule, cette deuxième période de canicule qui s'annonce, est justement de savoir comment, collectivement, nous allons travailler à établir nos priorités et cette accélération, avec en effet un changement de méthode radical.

Je le dis, parce que nous partons d'un socle solide, nous avons changé plusieurs milliers de fenêtres pour les isoler, posé plusieurs milliers de stores occultants et de stores qui protègent du soleil un certain nombre de classes ou de réfectoires. Nous avons, pour certains arrondissements, fait près de plus de la moitié des cours "oasis" dans nos écoles et nos établissements, nous arrivons même en direction des crèches. Comment aujourd'hui accélérer ?

Alors que tous les maires d'arrondissement vont remonter auprès du Maire de Paris leur équipement public supplémentaire ici ou là, sommes-nous capables de renoncer à un de ces investissements pour terminer et accélérer la réhabilitation climatique d'un équipement existant à l'échelle de notre arrondissement ?

Je cite un exemple, si nous devons continuer de défendre de manière assez égoïste ou partisane telle ou telle partie de notre investissement sur du patrimoine scolaire, sommes-nous capables ici de nous poser la question : sur

cette école construite sur dalle dans les années 80, où aucune protection de la cour d'école ne sera possible avant les sept, huit prochaines années, d'un point de vue structurel, serons-nous capables de dire et de porter auprès du Maire : eh bien, je vais regrouper les enfants dans l'école voisine qui, elle, sera un refuge climatique le temps de la scolarité et du périscolaire.

C'est aujourd'hui cette méthode qui doit nous réunir pour définir les critères et pouvoir ainsi travailler ensemble pour répondre à cette urgence climatique.

Elle est aussi une méthode démocratique pour proposer, présenter en toute transparence aux Parisiennes, aux Parisiens, aux parents, aux enfants, aux enseignantes, aux enseignants, aux agents des équipes et des services municipaux notre priorité d'action et de construire, comme nous avons su le construire, ce P.L.U. bioclimatique, un schéma d'investissement municipal bioclimatique pour nos bâtiments.

C'est ce que nous vous proposons en fait, par ce débat organisé. Les groupes politiques, les maires d'arrondissement, avec l'exécutif parisien, serons-nous capables de remettre au Maire de Paris une proposition consolidée qui réponde justement à cette urgence ?

Merci pour celles et ceux qui ont fait des propositions, qui ont pris acte d'une proposition positive, volontariste, car non, il n'y a eu ni improvisation ces dernières années ni inaction. Nous savons de quel côté l'inaction climatique est dangereuse, assumée, en réduisant et en éliminant systématiquement les fonds publics gouvernementaux pour les collectivités.

Alors agissons, parlons-nous, organisons ces groupes de travail et vous le verrez, nous y arriverons.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne maintenant la parole à Julie BOILLOT pour le groupe Paris apaisé, et il vous reste 2 minutes 35.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, j'avoue une part d'étonnement dans le choix du groupe Ecologiste et Social de Paris, groupe qui participait à l'exécutif d'Anne HIDALGO, de mettre à l'ordre du jour le sujet des leviers d'action de l'adaptation de la ville aux épisodes de phénomènes climatiques extrêmes.

Vous avez, chers collègues, je cite, "des questionnements sur la réalité de leur mise en place et financement". C'est assez baroque, vous en conviendrez. C'est d'autant plus baroque que c'est un élu écologiste qui présidait en 2023 la M.I.E. "Paris à 50 degrés en 2050", qui est la publication de référence sur le sujet.

Oui, toutes les solutions s'y trouvent et la question que l'on se pose légitimement, et je rejoins les propos de ma collègue Véronique BALDINI, c'est qu'en a-t-on fait, où en est-on, quels moyens y met-on ?

Le Maire de Paris a annoncé, il y a quelques jours, l'adhésion au programme des Nations unies des 50 à 50. 50 mégapoles qui échangent les bonnes pratiques pour lutter contre les épisodes climatiques extrêmes, et c'est très bien.

La Ville met en place des exercices en conditions réelles de mise en protection des populations fragiles et c'est aussi très utile. Mais cela ne masque pas les lourdeurs, voire les lenteurs à déployer les politiques de réduction des facteurs de réchauffement qui reposent sur cinq piliers : rafraîchir la ville, renaturer la ville, lancer la révolution du bâti, accentuer les mobilités douces, et consommer une énergie décarbonée.

Ces cinq piliers, on le sait, sont ceux qui nécessitent des investissements budgétaires massifs. Or, la dette significative de la Ville de Paris et l'état contraint des finances entravent vos actions. Vous devez donc faire preuve d'audace, sortir de vos zones de confort, et ce, dès le début de cette mandature.

Voici une proposition concrète de notre groupe Paris apaisé. On sait que l'habitat résidentiel, c'est 25 % des émissions de gaz à effet de serre. On partage l'urgence de rénover le parc social. Nous proposons donc un plan Marshall pour rénover l'intégralité du parc social en visant en priorité les immeubles situés en ceinture du périphérique. Ce milliard d'investissement sera intégralement couvert par la vente en accession sociale à la propriété de 1.000 logements sociaux par an.

Cette politique volontariste de revente participera aussi au financement de la rénovation énergétique de 90.000 logements privés reconnus comme passoires thermiques. Des solutions, nous en avons d'autres. N'hésitez pas à demander.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je redonne la parole à Rodrigo ARENAS, qui n'avait pas fini son temps de parole.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour cette exception.

Vous savez, quand on interpelle ici, il faudrait que certains et certaines changent de méthode et ne qualifient pas d'outrance ou à tout le moins qu'ils sortent de leurs préjugés.

Si vous aviez entendu notre intervention, nous avons évidemment exprimé le fait que des programmes prennent du temps, qu'ils s'inscrivent sur un budget long et dépassent d'ailleurs parfois un mandat entier. Mais en même temps, nous avons l'urgence qui arrive. Nous avons cette urgence d'ailleurs, rappelez-vous, il n'y a pas si longtemps, vous interdisiez la baignade dans le canal Saint-Martin qui est rendue possible ce week-end. Comme quoi les temps changent dans l'urgence, et c'est heureux.

Vous aurez remarqué aussi que les exemples que nous avons donnés sur les couvertures thermiques, sur les baies vitrées et aussi les espaces frais pour y faire de la vie sociale, ce ne sont pas des exemples qui sont hors sol, ce sont des exemples qui existent dans notre pays. J'ai cité la ville de Malakoff et j'ai aussi cité ce qui se passe en Espagne, qui me semble est plus trop proche de la majorité actuelle de Paris dans sa gouvernance nationale.

Donc, plutôt que d'appeler à l'outrance, aux préjugés et finalement dénaturer la parole des autres, j'irai dire finalement dans l'école de l'avenue d'Ivry où la salle de classe n'a pas de rafraîchissement parce qu'elle est à 35 degrés, qu'ils aillent sur paris.fr, puisque c'est la réponse qui est abordée.

Je dirai aussi aux élèves du collège Flaubert qui m'ont interpellé et n'ont pas d'accès aux points d'eau lors des récréations, qu'ils aillent sur paris.fr. Ou encore aux enfants qui mangent dans une cantine où j'ai eu l'occasion d'aller dans le 14e, qui est aujourd'hui une serre à tomates, quand il va faire chaud, d'aller sur paris.fr.

Voyez-vous, l'outrance n'est pas de notre côté. L'outrance est qu'on ne peut pas répondre : allez sur un site Internet, quand les personnes qui essaient de sauver des vies et essaient de mettre de la fraîcheur doivent aller sur Internet.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, je donne la parole à Sylvain MASCHINO pour le groupe Ecologiste et Social de Paris. Il vous reste un peu de temps, deux minutes à partager, je crois.

M. Sylvain MASCHINO. - Très bien. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite insister sur un levier essentiel dans notre adaptation aux vagues de chaleur : la place de la nature en ville et l'accès à la fraîcheur. La fraîcheur ne devrait jamais être un privilège réservé à celles et ceux qui disposent d'un logement bien isolé, d'un espace extérieur ou de moyens de quitter Paris lors des épisodes de forte chaleur. L'accès à la fraîcheur doit devenir un droit effectif pour toutes et tous, dans nos logements comme dans l'espace public, dans les équipements municipaux comme dans nos déplacements du quotidien.

Garantir ce droit suppose de transformer l'espace public pour que partout, chacune et chacun puisse trouver à proximité de l'ombre, de l'eau, des espaces de fraîcheur. C'est dans cette perspective que la nature en ville doit devenir l'un des piliers de notre adaptation. La végétalisation, les espaces de pleine terre, le sol, les sols perméables et la biodiversité urbaine doivent donc être reconnus comme des composantes essentielles de l'adaptation de Paris au changement climatique.

Ils constituent des protections concrètes face aux vagues de chaleur, apportant de l'ombre, rafraîchissant les températures dans nos rues, favorisant l'infiltration et la présence de l'eau. En bref, ils renforcent considérablement la résilience de nos villes.

C'est tout l'enjeu des parcours de fraîcheur, c'est créer de véritables maillages reliant les cours "oasis" aux parcs et jardins, les fontaines, les espaces ombragés aux équipements municipaux ouverts au public avec évidemment une attention particulière portée aux quartiers les plus minéralisés, et donc les plus exposés.

L'adaptation aux vagues de chaleur est aussi un enjeu de santé globale. Les vagues de chaleur aggravent les risques sanitaires, favorisent les épisodes de pollution à l'ozone, fragilisent la végétation et compliquent évidemment l'accès à l'eau et à l'ombre à la faune.

La santé humaine ne peut pas être dissociée des animaux, des plantes et des écosystèmes. Nous ne pouvons pas vivre en bonne santé dans un monde qui ne l'est pas. Mais la biodiversité n'est pas seulement un allié face au changement climatique, elle subit, elle aussi, directement les conséquences. Les vagues de chaleur fragilisent la faune urbaine, notamment dans les périodes sensibles comme la nidification des oiseaux, et mettent sous tension les structures associatives qui prennent en charge les animaux sauvages en détresse.

Préserver l'habitabilité de Paris suppose donc de protéger les habitantes et les habitants, mais aussi les équilibres écologiques qui rendent cette ville vivable. Il faut maintenant donner les moyens d'accélérer, d'amplifier cette transformation, notamment avec un programme d'investissement et de mandature climat, adaptation, biodiversité, ambitieux, à la hauteur de l'urgence. Nous devons consolider les parcours de fraîcheur, accélérer la débitumisation, renforcer l'accès à l'eau et faire de la végétalisation et des continuités écologiques des solutions fondées sur la nature et de véritables boucliers climatiques.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Alice TIMSIT pour vous répondre.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, je tiens à remercier très sincèrement le groupe Ecologiste et Social pour l'organisation de ce débat indispensable et souligner quelque chose de précieux que Carine PETIT, la maire du 14e, a déjà souligné. A la lecture des vœux déposés, nous partageons largement le

même constat et ce consensus est très loin d'être anodin. Il y a peu, les canicules étaient considérées comme un sujet écologiste. Aujourd'hui, les canicules sont devenues un sujet de société.

Ce changement de perspective, la mission transpartisane "Paris à 50 degrés" l'a consolidé à Paris, et je tiens d'ailleurs à saluer le travail d'Alexandre FLORENTIN à ce sujet.

Je crois que ce débat en est la confirmation, car la réalité est désormais là, sous nos yeux : 35 degrés à Paris dès le mois de mai, 14 degrés au-dessus des normales de saison, et déjà une nouvelle canicule, et elle s'annonce longue et difficile, avec le potentiel pour battre de nouveaux records et nous ne sommes qu'en juin.

Les scientifiques annonçaient pour 2050 des risques que nous voyons déjà apparaître en 2030. Nous sommes en avance et pour une fois, il n'y a pas de quoi s'en réjouir. Une canicule, ce n'est pas un imprévu, c'est un risque prévisible qui doit être anticipé.

C'est pourquoi ce mandat doit être celui de la mise en sécurité climatique. La sécurité climatique, c'est protéger les Parisiennes et les Parisiens face aux chocs climatiques actuels et à venir. Cette sécurité climatique repose sur un principe extrêmement simple : le droit à la fraîcheur. Le droit de trouver un refuge quand la chaleur frappe et devient insupportable. Le droit d'accéder à l'ombre, le droit d'accéder à l'eau, le droit d'accéder à la nature, le droit de vivre dans des bâtiments qui protègent et ne sont pas des étuves.

Les premières ambitions de cette mise en sécurité climatique doivent être la protection des plus vulnérables. Cela a été dit, les enfants, les seniors, les personnes en situation de handicap, les sans-abris, les femmes enceintes, les précaires, car souffrir de la canicule n'est pas une fatalité, c'est une inégalité. Comme toute inégalité, elle se combat, et je crois que la canicule est éminemment politique.

Concernant les enfants, notre priorité, elle est très claire. Notre ambition, elle est très claire : assurer dès à présent la mise en sécurité climatique des crèches et des écoles. C'est une priorité absolue du mandat. L'éducation est un droit essentiel. C'est une question de continuité du service public de l'éducation. C'est une question de promesse républicaine et nous ne pouvons pas accepter une école à deux vitesses thermiques, avec d'un côté des écoles "oasis" et de l'autre des écoles bouillottes.

Nous avons engagé un travail de fond. Un travail pour identifier très précisément, Monsieur ARENAS, les établissements les plus vulnérables et les solutions les plus efficaces. Nous avons interrogé les directions d'école, des crèches, après la canicule de mai et les retours affluents. Cela nous permet d'affiner le plan d'action. Le plan d'action que nous vous présentons dans ce vœu porté par l'Exécutif sur la mise en sécurité climatique des écoles et des crèches.

Parce qu'il s'agit, oui, vous l'avez dit, de concilier le court terme, le moyen et le long terme. Il s'agit donc de déployer dans l'immédiat des solutions adaptées, des protections solaires, des stores, des brasseurs d'air, l'aération nocturne, tout en poursuivant des chantiers de plus long terme.

La planification des investissements pour la rénovation thermique, pour la végétalisation, pour le raccordement au réseau Fraîcheur de Paris, Madame BALDINI, eh oui, nous allons le classer et nous présenterons un projet de délibération à la fin de l'année ou en début de l'année 2027.

Donc, poursuivre des investissements de long terme, cours "oasis", "rue aux écoles", concilier le court terme, le moyen et le long terme pour ne laisser personne sur le carreau. Cette exigence-là, elle vaut également pour les E.H.P.A.D., les crèches, les P.M.I., les centres d'hébergement.

Enfin, un mot sur le travail. L'adaptation du travail est un sujet majeur. Chaque année, vous l'avez rappelé, Monsieur AQUA, des travailleurs mettent leur santé, voire leur vie en danger à cause des chaleurs extrêmes, et pendant que certains cherchent simplement à se protéger, d'autres comme Uber ou Deliveroo organisent une surenchère des livraisons avec un repas acheté et un repas offert en pleine canicule pour pousser les livreurs à multiplier les courses pendant les périodes de fortes chaleurs. C'est inadmissible et c'est tout à fait irresponsable.

De notre côté, avec la Ville de Paris et sous l'impulsion de ma collègue Carine ROLLAND, nous travaillons pour adapter les conditions de travail de nos agentes et de nos agents, métier par métier, et nous portons un message plus large. Dans une France à plus 4 degrés, l'organisation du travail doit évoluer.

Pour terminer, un mot sur les moyens, parce que j'ai beaucoup entendu sur les bancs de la droite parler de moyens. Je veux dénoncer une contradiction. Tout le monde reconnaît désormais la gravité du risque climatique. Pourtant, le Gouvernement, que vous êtes un certain nombre à soutenir, réduit les moyens permettant aux collectivités d'agir. Le Fonds vert a été divisé par quatre en deux ans. Les budgets de la transition écologique sont gelés ou amputés, et on nous demande d'accélérer avec moins de moyens. Il y a là une énorme contradiction, Mesdames et Messieurs.

La sécurité climatique doit devenir une priorité nationale comme la sécurité civile, et Paris prend largement sa part. Nous investissons déjà plus de 100 millions d'euros par an pour adapter notre patrimoine. En 2027, Paris se dotera d'une trajectoire d'adaptation ambitieuse, avec des objectifs, des indicateurs de suivi que nous pourrions vous présenter, puisque nous avons besoin d'aller plus loin avec des financements à nouveau à la hauteur des enjeux.

L'adaptation n'est plus une option, elle est devenue, je le crois, une condition de l'habitabilité de notre ville et de notre capacité aussi à faire société ensemble. C'est cette responsabilité qui nous guide aujourd'hui avec le Maire de Paris.

Juste donner les avis sur les vœux. En ce qui concerne les vœux 36, 37 et 38 du groupe Communiste, au nom de l'Exécutif je donne un avis favorable.

S'agissant des vœux 42, 43, 44, une demande de retrait au profit du vœu de l'Exécutif qui apporte une réponse plus complète et opérationnelle pour les différents vœux.

S'agissant du vœu 35, qui concerne le plan Grand Chaud, Monsieur PASQUIER, ce plan Grand Chaud existe déjà, donc ce sera une demande de retrait.

En revanche, s'agissant de l'état d'avancement de la mission "Paris à 50 degrés", nous avons déjà pu en réalité livrer l'état d'avancement en 2025, mais nous le referons autant que de besoin, en tout cas à des échéances tout à fait raisonnables. Nous pourrions donc organiser d'autres points d'étape en complément du bilan à mi-parcours du Plan Climat en 2027.

Quant à l'implication des maires d'arrondissement, c'est bien sûr au cœur de notre démarche de territorialisation de la transition écologique, et donc nous aurons des discussions à la rentrée.

Je conclus, vœu 39, demande de retrait.

Vœux 40, 41, 45, demande de retrait également, puisque ces objectifs sont déjà pris en compte.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur Guillaume DURAND, je vous donne la parole pour deux minutes, en conclusion de ce débat organisé à la demande de votre groupe.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes et tous pour vos précieuses interventions. Le message était clair et unanimement porté : l'avenir de Paris dépend de notre ambition écologique. Vous avez toutes et tous demandé des comptes sur nos avancées en matière d'adaptation et de mise en sécurité climatique de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, à la suite de la canicule précoce du mois de mai dernier, qui va se reproduire dans les jours qui arrivent.

Je crois que notre adjointe Alice TIMSIT a réussi à dresser un bilan clair. Nous pouvons être fiers des grands projets investis lors des précédentes mandatures, car ces projets, parfois très décriés par celles et ceux qui aujourd'hui s'inquiètent de leur bonne avancée, ont déjà changé la vie des Parisiennes et Parisiens. Les bilans en matière de qualité de l'air, de création d'îlots de fraîcheur et de maillage cyclable parlent d'eux-mêmes.

Pour autant, nous devons être lucides et appeler chacune et chacun à prendre ses responsabilités. Pour que Paris reste habitable, sa transformation doit être radicale. Une transformation radicale dans sa capacité à protéger les plus vulnérables. Ce combat-là, nous le rappelons par le vote des vœux relatifs au grand Plan Volets dans les logements sociaux, dans les logements privés, dans les équipements de la Ville, les vœux relatifs à la dotation du patrimoine scolaire et les vœux relatifs à la protection des travailleurs et agents de la Ville.

Sur le Plan Grand Chaud, comme l'a dit Alice TIMSIT, le déploiement et l'évaluation des dispositifs fraîcheur sur l'ensemble du territoire parisien et sur la mise en œuvre des recommandations de la M.I.E., l'évaluation de la politique parisienne d'adaptation, soyez assurés que tous ces travaux sont en cours et que nous pousserons avec le groupe Ecologiste pour aller encore plus loin.

Cette transformation doit être radicale dans l'ampleur des chantiers à mener sur la désimperméabilisation, sur la végétalisation massive de l'espace public, sur la transformation du bâti. Ces chantiers sont au cœur de la résilience de la ville.

Mais pour que cette transformation puisse se faire, il faut que les moyens qui lui soient donnés soient à la hauteur. Vous le savez, les prochains mois vont être marqués par l'adoption du programme d'investissement de la mandature. Il va fixer pour les sept prochaines années les budgets qui seront alloués aux grands chantiers parisiens. Chacune de nos dépenses dans le cadre de ce programme doit donc être passée au crible de sa dimension écologique et climatique.

Comme nous le faisons sur le budget sensible au genre, nous devons avoir un programme d'investissement de la mandature qui soit lui aussi bioclimatique.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, c'est parfait. Je vais mettre aux votes les différents vœux.

Le vœu n° 35 déposé par le groupe Paris au centre est-il maintenu ?

Il est maintenu, c'est donc un avis défavorable... Une seconde, Madame CHIKIROU, j'en venais à vous, ne vous impatientez pas. Allez-y pour votre explication de vote.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire, j'avais peur que vous passiez directement au vote et que je ne puisse pas la faire.

Je trouve très intéressant que la droite demande un Plan Grand Chaud. C'est une bonne idée. Je me permets quand même de signaler aux collègues conseillers de Paris de droite, qui sont souvent aussi conseillers régionaux d'Ile-de-France, que la Région Ile-de-France n'a pas engagé de Plan Grand Chaud pour les Franciliens.

Cela fait quand même 10 ans que Mme PÉCRESSE est aux responsabilités là-bas, on attend toujours de voir le plan de la Région Ile-de-France pour protéger les lycées, pour les transports où on crève de chaud dans beaucoup de métros, pour les travailleurs exposés, et puis pour les publics vulnérables.

Je le dis parce que c'est bien d'appeler à un Plan Grand Chaud à Paris, il faut le faire, mais vous avez aussi une grosse responsabilité au niveau régional et Paris fait partie de l'Ile-de-France.

Ensuite, j'écoute avec beaucoup d'intérêt les interventions des membres de la majorité municipale, écologistes, communistes, socialistes, et tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut accélérer. Bon, cela ne fait que 25 ans que vous dirigez la ville. Cela ne fait que 25 ans que nous sommes au courant que le changement climatique est en route.

Je vous rappelle juste que nous sommes en 2026. En 2003, il y a eu la grande canicule à Paris. Il semblerait qu'on s'avance vers une canicule aussi lourde, forte, avec le même impact, je vous le rappelle tristement : 15.000 morts dans tout le pays et Paris avait été particulièrement exposée et touchée.

Le tournant aurait donc dû être pris déjà. Aujourd'hui, on parle d'accélération, mais la question fondamentale de cette accélération, en dehors du fait qu'aucun plan n'a été présenté pour répondre à l'urgence de cet été 2026, c'est le budget, c'est l'argent, ce sont les moyens.

Quand j'ai fait la campagne municipale, on avait évalué les besoins en termes d'investissement et pour l'adaptation au changement climatique. On avait évalué les besoins d'investissement et il fallait augmenter le budget pour pouvoir accélérer. Sinon, c'est faux de dire que nous serons prêts pour 2050. Jamais de la vie, cela n'existe pas. A budget constant tel que vous avez prévu de le faire, vous n'y arriverez pas. C'est clair, net, c'est du mensonge. Vous mentez aux Parisiens en leur disant que vous allez accélérer à budget constant. Arrêtez ! Décidez-vous, battez-vous, on se battra à vos côtés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'était une explication de vote, je vous rappelle. Que votez-vous ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Cela ne mange pas de pain ce vœu, je veux bien le voter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Surtout, vous faites comme vous voulez.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 déposé par le groupe Paris au centre, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 35 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix le vœu n° 36 avec un avis favorable de l'Exécutif, mais j'ai une explication de vote de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD pour le NPP.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, chaque été les vagues de fortes chaleurs se multiplient, s'intensifient et deviennent une réalité du dérèglement climatique. A Paris, des milliers de livreurs continuent à travailler sous des températures extrêmes, exposés à des risques majeurs pour leur santé : déshydratation, coup de chaleur, épuisement physique et accidents.

Ces travailleurs occupent une place essentielle dans l'économie urbaine, mais demeurent parmi les plus précaires. Ils sont exposés à de gros risques. Quand la chaleur devient dangereuse, ce sont les livreurs qui en supportent les conséquences. La rémunération à la course et la pression des algorithmes conduisent nombre d'entre eux à poursuivre leur activité malgré les fortes chaleurs.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les personnes concernées sont souvent parmi les plus fragilisées socialement. La justice sociale et la justice climatique sont indissociables. Il n'est pas acceptable que certains soient contraints de mettre leur santé en danger pour pouvoir vivre de leur travail. La protection des travailleurs exposés aux fortes chaleurs doit être une priorité. Nous devons refuser la promotion d'un modèle économique qui prospère sur la précarité.

C'est pourquoi nous soutenons particulièrement que la Ville ne lie aucun partenariat avec des entreprises dont le modèle repose sur l'ubérisation du travail et la remise en cause des droits sociaux. Il est urgent d'interpeller les

plateformes sur leurs responsabilités et faire évoluer les règles, afin qu'aucun travailleur ne soit laissé seul face au risque climatique.

Paris se doit d'être exemplaire en matière de solidarité et de transition écologique. Nous avons le devoir d'agir pour ces indispensables trop souvent ignorés.

Nous voterons pour ce vœu, mais il ne suffit pas de protéger les travailleurs des plateformes pendant les fortes chaleurs ou les froids extrêmes, nous devons combattre un modèle économique fondé sur la précarisation du travail et sur l'affaiblissement des droits sociaux.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de M. Gaston LAVAL pour le groupe Socialiste et divers gauche.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la Maire.

"Les entreprises gérant des plateformes numériques ont bâti un modèle économique qui contourne les protections du droit du travail et transfère des risques et des coûts aux travailleurs", voilà une phrase issue d'un dernier rapport de Human Rights Watch.

Faire face à la chaleur, mais faire face aussi aux pluies diluviennes ou à la neige, tout un chacun se met à l'abri et aujourd'hui, beaucoup trop commandent sans même se soucier des conditions dans lesquelles ce repas va leur être livré, et donc, les conditions face auxquelles les travailleurs doivent maintenant faire face.

L'Organisation internationale du travail vient d'adopter un traité enjoignant les pays à tenir des engagements et à prendre des mesures pour garantir leur santé, leur sécurité et leur apporter de la protection face aux violences et au harcèlement. Il semblerait que l'O.I.T. ait oublié la protection face au changement climatique, donc merci au groupe Communiste de proposer ce vœu dans le cadre de ce débat.

Parce que le Gouvernement n'agit pas, parce qu'il nous faut absolument transposer la directive européenne portée par le socialiste Nicolas SCHMITT, adoptée maintenant il y a un an et demi pour donner des droits aux travailleurs des plateformes, la Ville de Paris doit, une nouvelle fois, pallier ces manquements.

La Ville de Paris a mis en place une maison des livreurs, une maison des coursiers qui est aujourd'hui un des seuls lieux refuges. Donc oui, chers collègues communistes, merci pour votre vœu. Mettons en place davantage de maisons, mettons en place davantage de lieux refuges pour qu'enfin ces travailleurs puissent avoir le minimum de dignité en attendant que le Gouvernement fasse enfin ce qu'il est censé faire, c'est-à-dire protéger l'ensemble des travailleurs de ce pays.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 du groupe Communiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 76).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 37 du groupe Communiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 77).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 du groupe Communiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 78).

Le vœu n° 39 a été déposé par le groupe Paris apaisé, est-il maintenu ? Il y a une demande de retrait, sinon avis défavorable.

Vous ne le retirez pas, donc avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 39 est rejeté.

Le vœu n° 40 déposé par le groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il n'y avait pas de demande d'inscrite. Non, je ne l'ai pas. On vient de le voter, là.

Allez-y. Je n'ai pas d'explication de vote, c'est assez fréquent.

M. Émile MEUNIER. - Je ne sais pas du tout pour quelle raison, mais cela arrive quand même souvent qu'on fasse la demande et que ce soit oublié. Je ne sais pas si c'est le cas aujourd'hui, mais...

C'est le vœu de la droite, honnêtement, il aurait pu être écrit par le groupe Ecologiste, parce qu'en réalité... Non, franchement, lisez-le, c'est exactement ce que demandait Alexandre FLORENTIN, qui a été président de la M.I.E. "50 degrés", qui était de dire : il ne suffit pas de faire une M.I.E. où on se tape tous dans le dos et on se dit tous que cette fois-ci, cela y est, on a compris les enjeux, et puis bon, la vie faisant, cela passe à la trappe.

Dès l'origine, il était prévu que pour cette M.I.E., il y ait une commission de suivi transpartisane. D'ailleurs, cela avait suscité une sorte d'émulation pour que l'on se rende compte des 85 propositions régulièrement : où sont-elles budgétées, où on en est, etc. C'était en 2023.

En 2026, je ne sais toujours pas ce qui a été fait, à part quelques brumisateurs dans l'espace public. Je demande donc effectivement qu'on relance cette idée de comité de suivi pour que régulièrement, on puisse rendre compte de ce qui est fait dans le cadre des propositions de cette M.I.E. Nous allons donc faire un grand vote pour et les écologistes devraient faire pareil.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Nous en étions donc au vœu n° 40 du groupe "Paris Liberté !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Le vœu n° 41 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Oui. Il a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée,

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

Ensuite, le vœu de l'Exécutif n° 44 bis est en réponse aux vœux n°s 42, 43 et 44. Le vœu n° 42 du groupe Paris apaisé est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Clara CHASSANIOL. - Je peux faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif pour justifier le maintien de notre vœu. Je m'étais inscrite.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Attendez, j'ai une explication de vote de Mme Sabrina NOURI sur le vœu n° 42.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais m'adresser directement à M. GRÉGOIRE, il n'est pas là, tant pis.

Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Je me permets de vous poser cette question, car comment se fait-il qu'en 2026, nous ne disposions toujours pas d'une vision exhaustive et publique de l'état thermique de nos écoles ? Cela fait pourtant plusieurs années que les alertes s'accumulent. Cela fait plusieurs années que les épisodes de fortes

chaleurs se multiplient. Cela fait plusieurs années que Paris sous 50 degrés, j'espère que vous vous en souvenez, nous rappelle que le changement climatique n'est plus une hypothèse, mais une réalité qui touche nos enfants.

Et pourtant, nous continuons à naviguer sans véritable cartographie publique des besoins, sans un état des lieux complet du patrimoine scolaire et sans planification. Oui, j'ose le mot, planification suffisamment lisible pour les élus comme pour les familles.

Or, la question n'est pas seulement énergétique, c'est une question de santé publique. Quand les classes atteignent 32, 35, voire parfois 40 degrés, ce sont les conditions d'apprentissage, la santé des enfants et les conditions de travail des personnels qui sont directement affectées.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'intervenir établissement par établissement au gré des urgences et des signalements. Il faut aller plus loin. Nous avons besoin d'une véritable planification. Nous avons besoin d'une cartographie précise des écoles les plus exposées aux îlots de fraîcheur, des bâtiments les plus vétustes, des cours les plus minérales, des établissements les plus en difficulté. Nous avons besoin de savoir où sont les besoins, dans quel ordre agir et avec quels moyens. C'est précisément ce que devrait être une politique climatique sérieuse : anticiper plutôt que subir.

L'adaptation climatique des écoles n'est pas un supplément d'âme écologique, c'est une politique de protection de l'enfance. C'est pourquoi nous soutiendrons ce vœu, tout en rappelant qu'il relève surtout le retard pris dans la connaissance et la planification de la rénovation du patrimoine scolaire.

Je pense que vous trompez, chers camarades, de site Internet, si vous voulez savoir véritablement les situations, n'allez pas sur paris.fr, mais sur sophiapourparis.fr.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, votre temps est écoulé.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 du groupe Paris apaisé avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 42 reste rejeté.

Le vœu n° 43 déposé par le groupe Communiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Oui, c'est bon.

Maintenant, nous passons au vœu n° 44 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire. Est-il retiré ? Il est maintenu. Il fait l'objet d'un scrutin public, donc allons-y. L'avis est défavorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

On mettra au PV après.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 104

Abstentions : 10

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 84

(Voir détail des votes annexe n° 17).

Le vœu n° 44 est rejeté au scrutin public.

Nous passons maintenant aux explications de vote autour du vœu n° 44 bis, qui est donc le vœu de l'Exécutif. J'ai une explication de vote de Mme Clara CHASSANIOL, je vous en prie.

Mme Clara CHASSANIOL. - Je vous remercie. Je voudrais commencer par saluer déjà le fait que l'Exécutif prenne enfin la mesure de l'urgence de l'adaptation du bâti scolaire au changement climatique. Après les épisodes caniculaires de 2025, du mois de mai dernier et de cette semaine, on vit le fait que ces épisodes se multiplient, s'intensifient et surviennent de plus en plus tôt dans l'année, donc en pleine période scolaire.

Ils affectent directement la continuité du service public, les conditions d'apprentissage, mais aussi la santé des enfants comme des personnels des crèches et des écoles. Cette prise de conscience devrait s'accompagner de mesures conservatoires simples et rapides. Dans de nombreux établissements, des rideaux occultants par exemple, ou des ventilateurs mettent des mois à arriver. Je pense à l'école Marsoulan dans le 12^e arrondissement, où des visites d'architectes ont été réalisées il y a plus d'un an. Malgré les alertes des familles, elles ne voient toujours rien venir.

C'était donc l'objet de notre vœu, de prioriser l'adaptation du bâti scolaire pour les établissements situés dans des îlots de chaleur urbains qui sont les plus exposés. Nous sommes cependant étonnés que vous ne mentionniez pas dans votre vœu d'associer les maires d'arrondissement, qui attendent pourtant le déblocage de financements importants des programmes d'investissement de la mandature qui sont mis à l'arrêt, comme dans le 5^e arrondissement, dont notre collègue Florence BERTHOUT peut témoigner.

Je voudrais aussi rétablir des vérités sur ce que vous expliquez dans votre vœu sur l'engagement financier de l'Etat. L'Etat n'a pas attendu la Ville de Paris pour s'engager et prendre la mesure de l'urgence climatique. La rénovation thermique du bâti scolaire a représenté un effort public massif et continu avec 4 milliards d'euros du Plan France relance pour les bâtiments publics, dont 1,3 milliard pour les collectivités territoriales.

A partir de 2023, le Fonds vert est devenu le principal levier de l'Etat pour la rénovation justement des bâtiments publics. A Paris, en 2023-2024, ce sont 25,6 millions qui ont été mobilisés pour la rénovation de 20 établissements scolaires, 9 collèges, et plus de 11 millions pour les crèches parisiennes.

Cet effort est complété par des dotations d'investissement des collectivités, des financements de l'ADEME "via" des fonds chaleur pour la sortie des énergies fossiles. L'Etat a donc pris sa part.

Je conclus, à la Ville de Paris de prendre pleinement sa part en accélérant ces réalisations, parce que l'urgence est réelle. Nous ne nous opposerons pas à ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Votre temps est largement dépassé. Maintenant, M. Émile MEUNIER pour une explication de vote. Dans les explications de vote, pouvez-vous donner votre explication de vote ? Ce sera bien.

M. Émile MEUNIER. - Je vais donner et expliquer pourquoi, comme son nom l'indique. On va voter pour, mais je vais expliquer pourquoi.

Je suis quand même très étonné, même un peu énervé, et je ne suis pas loin franchement, à la lecture de ce vœu, qui est bien, de parler d'inaction climatique.

Voyez-vous, j'ai fait un peu d'archéologie, dès 2009 il y avait un Plan Contrat performance écologique portant sur 600 écoles parisiennes avec une trajectoire annoncée : 300 écoles avant 2014, 300 autres avant la mandature suivante, pour un budget global estimé à 600 millions d'euros.

2011, moi j'étais un modeste téléspectateur, un nouveau plan portant sur 600 écoles, on allait économiser 12.100 tonnes de CO₂.

Puis, il y a eu en 2016 141... Bref, j'ai tout une liste comme cela et j'apprends qu'en 2026, ce n'est que maintenant qu'on envoie un questionnaire aux directeurs d'établissement pour savoir s'il y a un rideau thermique sur la façade sud ou si leur cour mérite d'être débitumée. Franchement, cela s'appelle de l'inaction climatique.

Comme il me reste 30 secondes, la vérité, c'est que l'on sait ce qu'il faut faire depuis des années, mais ce qui bloque, ce sont les moyens financiers. Et donc le budget, cela va être très clair, soit Emmanuel GRÉGOIRE refuse d'augmenter l'emprunt comme il l'a dit pendant la campagne et refuse d'augmenter la taxe foncière comme il l'a dit dans la campagne, et alors ? On pourra se donner rendez-vous dans 10 ans, on en sera toujours au même endroit ; soit il augmentera la taxe foncière et on votera avec lui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons voter.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 bis de l'Exécutif.

S'il vous plaît, nous votons !

Nous votons le vœu n° 44 bis de l'Exécutif avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 79).

Nous terminons avec le vœu n° 45 déposé par le groupe Paris apaisé. Est-il maintenu ? Il est maintenu et je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 45 est rejeté.

S'agissant d'un débat, il n'y a pas de vote sur la proposition de délibération GESP 1 et nous passons à la suite.

2026 DSOL 37 - Subventions (79.500 euros) et 5 conventions avec 8 associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugiés à Paris.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'accueil et à la solidarité avec les réfugiés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 37 ainsi que le vœu n° 71. Le DSOL 37 concerne des subventions, 79.500 euros et cinq conventions avec huit associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugiés à Paris. Le vœu n° 71 est relatif à l'accueil et à la solidarité avec les réfugiés.

Je commence par donner la parole à Mme Geneviève GARRIGOS pour le groupe Socialiste et divers gauche. Merci.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous allons changer un peu de sujet. Effectivement, nous allons parler d'intégration, car aujourd'hui nous avons l'occasion, par ce projet de délibération, d'être fidèles à l'histoire de Paris comme ville refuge, fière de ses valeurs de solidarité, d'accueil et d'émancipation, en accordant un soutien nécessaire à huit projets favorisant l'intégration des exilés.

Nous le savons, l'obtention du statut de réfugié ne marque pas la fin d'un parcours difficile. Elle ouvre une nouvelle étape, souvent complexe, celle de l'intégration. Accès au logement, aux droits, apprentissage du français, insertion professionnelle, reconstruction des liens sociaux, ces parcours nécessitent un accompagnement humain, durable et de proximité, car on l'oublie trop souvent, l'intégration est un processus qui ne peut se faire que dans la réciprocité, s'intégrer pour celui qui arrive, intégrer pour celui qui accueille.

C'est tout le sens du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, adopté en 2015 et réactualisé en 2019, nous aussi, nous faisons un peu d'archéologie, qui structure l'action de la Ville en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans ce cadre, les associations jouent un rôle absolument central. Elles complètent les dispositifs publics, vont au plus près des besoins et assurent un accompagnement indispensable des personnes réfugiées. Leur action est un pilier de notre politique d'intégration.

Je souhaite saluer plus particulièrement le travail de l'association "Revivre" créée en 2004, initialement engagée auprès des détenus d'opinion en Syrie et de leurs familles, qui a joué un rôle essentiel dans leur accueil pendant la révolution syrienne et accompagne aujourd'hui des personnes réfugiées de diverses nationalités dans leur parcours en France.

Son action est globale et multidimensionnelle : accompagnement pour les démarches d'asile, accès à l'hébergement et aux droits sociaux, soutien médical et psychologique, aide à la scolarisation, apprentissage du français, appui à l'insertion et à l'autonomie. Un accompagnement célébré chaque année avec la remise des diplômes de F.L.E., qui ouvrent la porte à la poursuite d'études universitaires, de formations ou d'activités professionnelles. Un moment de joie et d'une grande fierté pour les lauréats et les lauréates.

Je veux également souligner, dans un contexte administratif souvent complexe, son rôle en matière de traduction et d'interprétariat, qui facilite l'accès aux services publics et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de la langue française. "Revivre" constitue un relais indispensable pour permettre l'accès effectif aux droits et faciliter l'intégration.

Dans un autre domaine, mais complémentaire, je souhaite ici mentionner l'action de l'Atelier des artistes en exil, qui a déjà d'ailleurs été cité hier, qui permet à des artistes de poursuivre leur création, de reconstruire un parcours professionnel et de contribuer pleinement à la vie culturelle parisienne. L'art est un puissant vecteur de lien social et de dialogue entre les cultures et il est essentiel justement à l'intégration des exilés qui ont rejoint notre Capitale.

Enfin, je voudrais dire un mot du contexte politique plus général. Depuis 2023, l'Etat a déployé, en guise de politique publique, le programme Agir, pensé comme un guichet unique départemental pour les personnes exilées ayant obtenu le statut. Sa file active étant limitée à 2.234 bénéficiaires à Paris, son action est une goutte d'eau quand on sait que chaque année, ce sont trois nouvelles personnes qui obtiennent le statut de cette protection dans notre ville.

L'Etat se désengage ainsi à bas bruit de ses obligations envers ces personnes, en les soumettant à un parcours toujours plus kafkaïen, en limitant les ressources des acteurs historiques de leur protection et en facilitant toujours davantage les reconduites. Pourtant, un accompagnement peut changer du tout au tout la vie des personnes.

En 7e Commission, nous avons auditionné Mortaza BEHBOUDI, grand reporter et réalisateur qui travaille aujourd'hui pour les plus grandes chaînes de télévision comme France 2, Arte et autres, qui a fui l'Afghanistan en 2015 pour se réfugier en France. Faute d'orientation adaptée, il s'est retrouvé comme tant d'autres, malgré son statut dans la poche, dans les campements de fortune de la Porte de la Chapelle, vivant de ce qu'il pouvait trouver et dans de très grandes difficultés.

Grâce à la "Maison des Journalistes", une autre institution qui est justement soutenue par la Ville, il a pu apprendre le français, s'intégrer et travailler. Aujourd'hui, il a même obtenu sa naturalisation, donc vous voyez l'importance, justement, de cet accompagnement.

C'est parce que nous savons cette importance et l'intérêt de ces interventions, parce que nous savons ce que la France doit à toutes celles et tous ceux qui l'ont rejointe dans les conditions dramatiques de l'exil, que nous voulons, pour notre part, soutenir et mettre à l'honneur ces associations. J'espère que vous voterez à l'unanimité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, qui va présenter le vœu n° 71 du NPP.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, cher Adj AHOUDIAN, je m'adresse particulièrement à vous cet après-midi parce que nous avons travaillé main dans la main sur ce vœu. A l'heure où les discours de rejet, de stigmatisation progressent partout en Europe, il est essentiel que Paris continue d'affirmer son identité de ville refuge.

Accueillir dignement les personnes réfugiées n'est pas une option politique, c'est non seulement un devoir humain, mais aussi une obligation légale. Or, les associations soutenues aujourd'hui ne compensent pas seulement les difficultés de l'exil, elles compensent aussi les insuffisances de l'Etat. Le constat est formel en ce qui concerne les carences de l'Etat, il ne respecte aucune de ses obligations légales en matière d'hébergement d'urgence inconditionnelle.

C'est pourquoi il est nécessaire d'engager un recours contentieux pour l'y contraindre. Des milliers de places d'hébergement ont été supprimées ces dernières années. Chaque jour, des personnes parmi lesquelles des femmes enceintes, des enfants, des personnes vulnérables restent sans solution d'hébergement et se retrouvent en urgence vitale, dormant dehors, avec des nourrissons sous des températures extrêmes, nous l'avons vu l'hiver dernier.

Les conséquences sont terribles : des campements, des personnes contraintes de dormir dans l'espace public, des associations saturées, des travailleurs sociaux épuisés et des dispositifs d'accueil sous tension permanente. Des êtres humains ne peuvent pas être abandonnés dans la rue en plein hiver ou lors d'épisodes de fortes chaleurs. Il y a urgence aujourd'hui, il y a urgence pour demain, avec des températures de 38 degrés arrivant, la vie de ces familles et de ces enfants est en danger.

Si ces associations sont indispensables, c'est aussi parce que l'Etat ne garantit pas l'accès au logement, à l'hébergement, au droit administratif, à l'apprentissage du français, à l'accompagnement social des personnes réfugiées.

Les associations, elles, orientent, hébergent, forment, traduisent, rassurent et créent du lien. Elles permettent à des femmes et des hommes ayant fui les guerres, les persécutions ou les catastrophes, de reconstruire leur vie dans la dignité. Mais elles ne doivent pas devenir les sous-traitants de l'abandon de l'Etat.

Les obstacles rencontrés par les personnes réfugiées sont le produit de politiques migratoires toujours plus restrictives. Or, l'accueil des réfugiés se doit d'être un choix politique et non une contrainte subie. Accueillir dignement ne consiste pas uniquement à mettre à l'abri. Cela signifie garantir l'accès au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la culture et à la citoyenneté. Nous avons le devoir de continuer à soutenir celles et ceux qui, sur le terrain, rendent effectif le droit d'asile et les valeurs de solidarité, mais avec davantage de moyens publics et en mettant l'Etat devant ses responsabilités.

Il est nécessaire de reconnaître la réalité d'une urgence humanitaire qui touche des personnes réfugiées et migrantes. Il est nécessaire de constater la carence de l'Etat dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence. Il est nécessaire de multiplier les accueils de jour, qui constituent souvent le premier point d'accès à l'information, aux soins et aux droits pour les personnes exilées.

Nous demandons aussi que la Ville rende compte des engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens, notamment concernant l'ouverture des 4.000 places d'hébergement supplémentaires, car l'accueil de ces réfugiés ne peut pas se résumer à un discours. Il doit se traduire par des moyens, des places d'hébergement, un accès aux droits, un accompagnement juridique et des perspectives d'insertion durable.

Face au durcissement des politiques migratoires qui fragilisent le droit d'asile et légitiment un discours de stigmatisation, il est indispensable de décréter l'urgence humanitaire durable. Nous prenons acte du travail réalisé avec l'Exécutif pour parvenir à la rédaction de notre vœu et je vous remercie particulièrement, cher Adji. Nous serons particulièrement attentifs à la traduction concrète des engagements pris aujourd'hui. Les personnes réfugiées n'ont pas besoin de nouvelles déclarations d'intention. Elles ont besoin de solutions immédiates et de moyens à la hauteur de l'urgence.

Nous voterons ce projet de délibération. Alors, votez notre vœu pour la dignité, pour la solidarité avec tous les réfugiés.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN pour le groupe Communiste de Paris.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je vais commencer par dire que nous voterons votre vœu, chers collègues, et évidemment, nous voterons les subventions pour les associations qui nous sont présentées, car elles soutiennent des associations qui accomplissent un travail absolument remarquable auprès des personnes réfugiées, dans un contexte où les obstacles à l'intégration restent nombreux.

Vous l'avez cité, chère Geneviève, accès au logement, à l'emploi, à la langue, aux droits, à la culture, mais aussi lutte contre l'isolement et les traumatismes de l'exil.

Je voudrais notamment également saluer l'Atelier des artistes en exil, qui fait un travail absolument extraordinaire. Trop souvent, lorsqu'on parle d'intégration, on oublie le droit à la culture, à la création et à l'expression artistique. Pourtant, l'art est un outil absolument extraordinaire de reconstruction, d'émancipation et de dialogue entre les peuples.

En accompagnant des centaines d'artistes exilés, en leur offrant des espaces de travail, en organisant expositions, spectacles, concerts, portes ouvertes, l'association permet à ces artistes de poursuivre leur parcours malgré l'exil et nous offre à nous aussi l'opportunité de découvrir des œuvres d'une immense richesse. Je ne peux qu'encourager les Parisiennes et les Parisiens à pousser les portes de ses expositions et événements. Défendre le droit à la culture pour toutes et tous, c'est aussi reconnaître que les personnes réfugiées ont beaucoup à apporter à notre ville.

Je souhaite également mettre en lumière "Tandem Habitat", qui apporte une réponse concrète à l'un des principaux freins à l'intégration : l'accès au logement. En mobilisant des logements dans le cadre de l'intermédiation locative et en accompagnant les personnes hébergées vers l'autonomie, l'association démontre qu'il est possible de conjuguer solidarité, sécurisation des parcours et confiance entre propriétaires et locataires.

Puisqu'on entend régulièrement certains expliquer qu'ils ne loueraient plus à Paris à cause de l'encadrement des loyers, excusez-moi, c'était tellement tentant, rappelons qu'il existe des propriétaires qui font un autre choix, celui de la solidarité. Des propriétaires qui considèrent que loger dignement une personne réfugiée n'est pas une contrainte, mais un acte citoyen. C'est grâce à cet engagement que des initiatives comme "Tandem Habitat" peuvent fonctionner et méritent aujourd'hui tout notre soutien.

Et donc, plus largement, remercions et soutenons toutes les associations dont on parle dans ce projet de délibération. "Tandem Réfugiés", ses actions de mentorat ; l'accompagnement global dont a parlé Geneviève de l'association "Revivre" ; le travail sur la santé mentale porté par "MADERA" ; les actions du collectif M.U., l'engagement des jeunes "d'Unicité" ; ou encore les cours de français de l'association "Au Cœur de Paris" pour les immigrés.

Enfin, je profite de cette intervention pour rappeler que le 18 juin, c'est-à-dire demain, se tiendra à la Maison des réfugiés, le forum de l'insertion professionnelle pour les réfugiés, qui est un rendez-vous essentiel pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes réfugiées.

Je veux là remercier chaleureusement les associations, les bénévoles et bien évidemment les équipes de la Maison des réfugiés, auxquelles je tiens beaucoup, ainsi que les entreprises partenaires qui se mobilisent pour faire de l'insertion professionnelle des réfugiés une réalité concrète.

Accueillir dignement, accompagner et permettre à chacun et chacune de trouver sa place dans notre société n'est pas un problème à gérer, c'est une véritable richesse à construire collectivement.

Puisque nous venons d'avoir de nombreux débats sur la question de la canicule, j'aimerais conclure aussi en ayant une pensée pour celles et ceux, réfugiés ou en attente de statut, qui sont aujourd'hui à la rue et sont en grand danger, comme l'a souligné ma collègue, avec ces températures absolument incroyables. Ne les oublions pas et agissons vite. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Il faudrait veiller à mettre votre carte, Madame, parce qu'on ne voit pas votre nom lors de vos interventions.

Je donne donc la parole pour répondre à Adjï AHOUDIAN.

M. Adjï AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Geneviève, chère Gwenaëlle, merci, au nom de l'ensemble des associations, pour votre témoignage, qui effectivement rappelle à quel point, sans ces associations, nous aurions du mal à pouvoir travailler de manière concrète pour l'ensemble de ces publics.

Chère Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, votre vœu permet de rappeler une réalité plus complexe que ce que nous avons trop souvent l'habitude d'entendre. Malgré une baisse des arrivées migratoires de 39 % depuis 2024, plus de 2.800 personnes ont été décomptées dans la dernière Nuit de la solidarité, en partie sur nos campements.

Contrairement à 2015, la situation tient moins à l'ampleur des flux internationaux qu'à une incapacité nouvelle à résorber les grands campements et à une offre d'hébergement inadaptée. Pour le public exilé, s'y ajoutent un recul des capacités d'hébergement au titre du droit d'asile, une baisse des moyens dédiés à l'intégration, et une fragilisation structurelle du parcours de régularisation.

La Ville de Paris n'a pas attendu cette dégradation pour agir. Nous portons, depuis de nombreuses années, un engagement volontariste autour du premier accueil et de l'intégration des personnes exilées, quelle que soit leur situation administrative. En complément de la veille sociale généraliste, nous finançons une maraude spécialisée, deux haltes humanitaires et un accueil de jour.

A travers nos dispositifs et de nombreux partenariats associatifs, nous soutenons l'accès aux droits, à la régularisation, à la formation, à l'emploi, à l'apprentissage du français et, bien évidemment, à l'hébergement.

Je l'ai déjà dit dans cet hémicycle et je le répète aujourd'hui, Paris continuera de prendre ses responsabilités et garantira un accueil inconditionnel à toutes les personnes à la rue présentes sur son territoire. Paris est une ville refuge, fidèle à son identité et à une histoire qui nous oblige à ne pas détourner le regard et à faire vivre concrètement les valeurs d'accueil. C'est dans cet héritage que s'inscrit le projet de délibération présenté aujourd'hui. Cet accueil s'incarne dans un tissu associatif qui permet, et cela a été rappelé, à ces femmes et ces hommes d'apprendre le français, de créer, d'être accompagnés et hébergés.

Soutenir ce projet de délibération, c'est affirmer que l'intégration n'est pas un coût, mais un investissement pour notre avenir commun. Pour cet ensemble de raisons, chère Madame de LA ROCHEFOUCAULD, nous donnons un avis favorable au vœu amendé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Donc, vous acceptez les amendements, je pense ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 71 amendé du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 92).

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 37).

2026 DSOL 77 - Subventions de fonctionnement (7.504.608 euros) et d'investissement (45.000 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise à l'abri des jeunes en recours de minorité en cas de fortes chaleurs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 77 ainsi que le vœu n° 72. Le DSOL 77, il s'agit de subventions de fonctionnement et d'investissement relatives à des actions de mise à l'abri des publics, familles et jeunes en errance. Le vœu n° 72 est relatif à la mise à l'abri des jeunes en recours de minorité en cas de fortes chaleurs.

Je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD pour le Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Présidente.

C'est encore à vous que je m'adresse, cher Adj, ce sera entre nous aujourd'hui. Face à l'urgence pour toutes ces familles et ces jeunes en errance, à la rue... Il faut bien un petit peu de tendresse dans cet hémicycle, merci.

Nous voterons ce projet de délibération, parce qu'il y a besoin d'une réponse immédiate, parce que nous ne pouvons pas laisser ces familles et ces jeunes sans réponse, certains d'entre eux ayant déjà passé l'hiver dehors.

Alors que le travail des associations et des professionnels assure au quotidien l'accueil, l'accompagnement social et l'accès aux droits des personnes hébergées, l'Etat, quant à lui, demeure encore et toujours largement défaillant dans ses obligations en matière d'hébergement d'urgence.

La multiplication de ces dispositifs d'hébergement révèle l'insuffisance des réponses structurelles apportées par l'Etat. Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement éducatif, d'un accompagnement social et administratif stable, dans des structures adaptées et non d'une succession de solutions précaires.

Nous appelons donc à poursuivre le développement des dispositifs de mise à l'abri en insistant pour aboutir à des logements pérennes, permettant un véritable accompagnement vers l'autonomie et l'accès aux droits, et à renforcer les exigences adressées à l'Etat pour qu'il assume pleinement ses responsabilités.

Parce qu'il est urgent de protéger celles et ceux qui sont aujourd'hui à la rue, parce qu'aucune personne ne devrait être condamnée à l'errance dans notre ville, nous voterons ce projet de délibération, tout en réaffirmant notre attachement à des solutions d'accueil dignes, stables et adaptées aux besoins des personnes concernées. Et surtout, au vu de l'urgence due aux fortes chaleurs arrivant, nous voulons une mise à l'abri immédiate.

Parce que nous parlons de jeunes qui se déclarent mineurs et qui, de ce fait, doivent relever de la protection de l'enfance et pourtant continuent de dormir à la rue.

Parce que nous parlons de jeunes abandonnés par l'Etat.

Parce que ce que vivent aujourd'hui ces jeunes en recours de minorité n'est pas une défaillance administrative, mais une politique d'abandon. Une politique qui consiste à considérer qu'en attendant qu'un juge statue, des enfants peuvent dormir dehors, être exposés aux violences, aux agressions, à la faim, à la maladie, et aujourd'hui aux épisodes de fortes chaleurs.

Les associations font le travail que l'Etat refuse d'assumer. Elles distribuent de l'eau, trouvent des solutions d'urgence, accompagnent des jeunes épuisés physiquement et psychologiquement. Elles pallient l'inaction des pouvoirs publics. Elles vont même, pour certaines, jusqu'à attaquer l'Etat en justice pour le non-respect des droits des M.N.A. C'est ce que fait "Utopia 56" aujourd'hui.

C'est pourquoi nous demandons de garantir un hébergement immédiat et inconditionnel pour tous ces jeunes en recours. C'est pourquoi nous demandons qu'il n'y ait aucune participation aux expulsions tant que la minorité n'est pas définitivement tranchée. C'est pourquoi nous demandons un hébergement adapté à la minorité de ces jeunes excluant l'hébergement en hôtel.

Nous saluons donc vraiment cette collaboration avec l'Exécutif, tout en restant particulièrement vigilants quant à la mise en œuvre effective des engagements pris aujourd'hui.

Face à l'urgence, les mineurs isolés ont besoin d'actes, de places d'accueil et de protection immédiate. C'est à cette condition que nous serons à la hauteur de notre devoir de solidarité et de protection de l'enfance.

Je vous remercie.

(M. Maxime SAUVAGE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Antoine BEAUQUIER de "Paris Liberté !", pour cinq minutes maximum.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous voterons nous aussi le projet de délibération, mais nous demandons un vote disjoint sur l'article 3, concernant l'une des missions d'"Alteralia" sur laquelle nous avons une difficulté. Nous considérons que la subvention qui vise à financer l'abri des jeunes en errance en ayant recours aux gymnases de la Ville est discutable.

La convention fait état de gymnases tournants, 100 places disponibles pour 1,3 million. Nous ne sommes pas favorables à cette modalité de mise à l'abri. Réquisitionner des gymnases, ce n'est pas, selon nous, faire de l'hébergement d'urgence. Entasser des publics vulnérables sans accompagnement, sans sécurité, sans avenir, ce n'est pas digne d'une politique parisienne cohérente et pérenne. Les Parisiens ont besoin d'une stratégie à 10 ans, pas d'un coup de communication.

S'ajoute à ce manque d'ambition l'indisponibilité de ces gymnases destinés à recevoir les activités sportives des écoliers et des lycéens de Paris. En l'état, il existe une rotation entre 20 à 25 gymnases qui sont réquisitionnés et les arrondissements les plus impactés sont les 15e, 16e, 17e, 13e, 20e et 12e. Fin janvier 2026, la Ville y prenait en charge plus de 600 personnes, des familles, dont 200 enfants.

Dans le 13e, le gymnase Bourneville cumule 61 semaines de fermeture depuis 2019 et déjà 6 semaines depuis le 1er janvier.

Dans le 15e, 4 centres sportifs sont occupés à tour de rôle toute l'année.

Dans le 16e, Jean Bouin a connu 9 réquisitions pour l'hébergement d'urgence depuis 2019.

Dans le 17e, 286 jours de mobilisation en 2025 concernant 5 gymnases, hiver comme été.

Les durées d'occupation s'étirent de 4 semaines prévues à au moins 6 semaines.

S'agissant du gymnase Montherlant dans le 16e, entre janvier et avril 2025, ce gymnase a servi d'hébergement d'urgence pour des centaines de personnes. Le 24 janvier 2025, 100 personnes en situation irrégulière se sont installées dans le gymnase. Le gymnase, qui avait déjà été occupé trois fois en un an, l'a été une quatrième fois en avril 2025 pour héberger 200 personnes.

Ces réquisitions à répétition ne sont que le symbole du "turnover" de la misère que gère la Ville de Paris depuis des années, sans proposer de solutions pérennes à des populations précaires.

Alors, que faut-il faire ? Pour éviter d'avoir à réquisitionner, nous proposons plusieurs choses. D'abord, dédoubler le numéro d'urgence pour les personnes à la rue, le 115 ; conditionner toute sortie d'un dispositif d'hébergement d'urgence à une solution de continuité stable ; accélérer la mobilisation de bâtiments publics vacants pour héberger les familles avec les enfants ; développer des partenariats avec des acteurs privés et institutionnels afin d'identifier et de transformer des sites en résidences hôtelières à vocation sociale ; transformer une partie des locaux de l'Académie du Climat en structure d'accueil d'urgence pour enfants et familles ; renforcer la fréquence des opérations de nettoyage et de sécurisation des campements ; et évaluer annuellement les associations subventionnées qui interviennent dans le champ de l'urgence sociale.

La rue n'est pas une fatalité, ce n'est pas non plus un sujet de communication, les personnes vulnérables méritent mieux qu'un gymnase. Nous votons donc pour ce projet de délibération, à l'exception de son article 3.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Pierre LISCIA pour cinq minutes maximum.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon collègue Antoine BEAUQUIER a déjà dit beaucoup, et j'avoue avoir lu ce projet de délibération avec la surprise de découvrir que nous avons à Paris un gymnase tournant du nom d'Arnaud TOURNANT, 14 fois champion du monde de cyclisme sur piste et champion olympique en 2000.

Malheureusement, vous l'avez compris, il ne s'agit pas de cela. Les gymnases tournants sont des dispositifs d'hébergement qui reposent sur la réquisition successive de gymnases parisiens mobilisés les uns après les autres pour accueillir des migrants en errance. Une rotation permanente des équipements sportifs qui est progressivement devenue un mode de gestion de l'urgence sociale à Paris. C'est précisément la raison pour laquelle nous demandons un vote disjoint sur cet article 3.

Qu'il faille mettre à l'abri des personnes vulnérables, personne ici ne le conteste. Néanmoins, nous refusons que les gymnases, les équipements sportifs ou les établissements publics deviennent durablement les variables d'ajustement de l'impuissance politique et de l'improvisation publique. Ce n'est pas leur vocation. Et surtout, cela n'est pas une solution digne. J'entends que cela vous déplaît, mais un gymnase n'est pas une solution digne.

Le vrai enjeu, vous avez raison, ce ne sont pas les mises à l'abri temporaires qui se succèdent dans des gymnases tournants et sont en rotation comme cela, ce sont des parcours de sortie de rue. C'est le nombre de personnes qui sont réellement accompagnées, réellement stabilisées, réellement orientées et réinsérées.

Nous assumons de dire, j'entends que cela vous déplaît là encore, mais pardonnez-nous de siéger dans cet hémicycle, nous assumons de dire que ce qui fonctionne, ce ne sont pas des dispositifs d'urgence improvisés ou des structures toujours plus grandes.

Il faudra bien, un jour, que la Ville de Paris, la gauche parisienne, sorte de cette forme de schizophrénie politique qui consiste à revendiquer et à prôner un accueil toujours plus inconditionnel, et cela a encore été dit à l'instant, tout en n'ayant rien de mieux à offrir aux personnes migrantes que de survivre dans des conditions indignes sur les trottoirs de Paris ou dans des gymnases tournants.

C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération avec un vote disjoint sur cet article 3. Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Gwenaëlle AUSTIN pour cinq minutes maximum.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Dans un contexte où l'Etat continue de se désengager de ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence, la Ville de Paris, contrairement à ce que vous pensez, est une nouvelle fois contrainte d'agir pour éviter

que des centaines de personnes, parfois des enfants scolarisés, se retrouvent à la rue. Il faut le rappeler avec force, ce n'est pas à la Ville de compenser les carences de l'Etat. Pourtant, elle le fait parce qu'il y a une urgence humaine.

Je voudrais insister sur deux points. Le premier concerne l'objectif fixé par M. le Maire de Paris de créer 4.000 places supplémentaires d'hébergement au cours de la mandature. Cet engagement est nécessaire et ambitieux. Mais au-delà du nombre de places, nous devons collectivement veiller à ce que les solutions proposées soient le plus pérennes possible.

Comme vous l'avez dit, chers collègues, trop de personnes vivent encore au rythme des évacuations, des remises à la rue et des solutions temporaires. Chaque fois que cela est possible, nous devons privilégier des dispositifs permettant un accompagnement social de qualité et de véritables perspectives de stabilisation.

Le second point concerne le modèle même de l'accueil. Et là, c'est vraiment une idée que je jette comme cela dans l'Assemblée, nous souhaitons que soient privilégiées autant que possible des structures à taille humaine, sur le modèle notamment des pensions de famille qui ont largement fait leurs preuves. L'enjeu n'est pas seulement de mettre un toit au-dessus de la tête de quelqu'un pour quelques semaines, mais bien de permettre une stabilisation, un accompagnement social de qualité et une reconstruction durable.

Face à la précarité, nous avons besoin de réponses humaines, de proximité et d'insertion plutôt que de dispositifs qui sont toujours trop grands et toujours plus temporaires. Et là, je ne parle pas des dispositifs de la Ville, je parle vraiment des dispositifs proposés par l'Etat.

Derrière les chiffres de ce projet de délibération, vous le savez aussi bien que moi, il y a des familles, des femmes, des jeunes et des personnes qui ont besoin avant tout de stabilité, de sécurité et de dignité. Nous savons que lorsque l'accompagnement est de qualité, les personnes peuvent enfin se projeter dans un lieu de vie stable, des parcours d'insertion plus efficaces et plus durables.

Je le redis, lorsque l'Etat abandonne ses responsabilités et que la Ville de Paris doit agir à sa place pour mettre à l'abri des familles, etc., il faut présenter la facture. Nous l'avons dit lors du dernier Conseil, je le redis ici, il n'est pas acceptable que les collectivités soient contraintes de réparer les conséquences de politiques nationales défaillantes sans que l'Etat n'en assume le coût. La solidarité a un prix et lorsque la Ville avance les moyens, l'Etat doit rembourser sa dette envers les plus vulnérables.

Avant de dire qu'évidemment nous voterons ce projet de délibération, j'aimerais finir par une suggestion à un de mes collègues conseillers de la droite. Enfin, je ne comprends pas, vous ne votez pas pour des associations qui mettent un toit sur la tête de jeunes qui sont à la rue ? Cela veut-il dire que vous souhaitez qu'ils restent à la rue ? Je ne comprends pas, vraiment. C'est contradictoire.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Nour DURAND-RAUCHER pour cinq minutes maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai cru un instant que j'allais être d'accord avec mes collègues de droite sur ce projet de délibération, car vous demandez des solutions dignes plutôt que des gymnases. Evidemment que nous sommes pour des solutions dignes plutôt que des gymnases. Nous savons que le gymnase n'est pas la solution idéale.

Et incroyable, dans ce projet de délibération, nous votons pour des subventions à des associations qui sont dans des S.M.A.P., des institutions créées par la Ville depuis 2023, sur le modèle du lycée Valadon dans le 18e qui a été transformé pour créer un centre d'hébergement. Un lycée qui, je le rappelle, était vide. C'est donc bien l'idée de la Ville de créer des lieux qui soient autres que des gymnases.

Alors vous dites oui, il faudrait des solutions autres. Or, au dernier Conseil du 16e arrondissement, que s'est-il passé ? Eh bien, il y a eu une proposition d'aller rechercher des lieux qui soient autres que des gymnases dans le 16e pour héberger les personnes à la rue. Qu'est-ce que le Conseil d'arrondissement a voté ? Il a voté contre.

Pourtant, je croyais que c'était cela votre demande, de trouver d'autres solutions. Vous dites, les personnes sont reléguées de gymnase en gymnase, mais que se passe-t-il en réalité ? C'est que ces personnes-là, si elles sont accompagnées par les associations, et heureusement il y a des associations qui font un travail formidable, si elles ont de l'accès aux droits, il peut y avoir une trajectoire d'insertion.

Je remercie, par exemple, l'association "Droits d'urgence" qui permet cela.

Quel est le plus grand frein à l'insertion ? Ce sont les papiers. Beaucoup de ces personnes, en réalité, travaillent et ne cherchent qu'à travailler.

Qui complique sans arrêt l'accès à la régularisation ? Eh bien, ce sont les gouvernements successifs avec des procédures en préfecture qui sont particulièrement complexes. Nombreux associatifs ou personnes qui aident les personnes qui ont des problèmes avec leurs papiers ou pour renouveler leur titre de séjour ont vécu cet enfer que de devoir se connecter 20 fois en l'espace d'une minute, pour ne pas avoir de rendez-vous en préfecture, parce qu'ils sont immédiatement saturés.

Il y a même des entreprises qui font profession de réserver des rendez-vous en préfecture pour empêcher les personnes qui cherchent à récupérer des papiers, et pour les revendre ensuite le plus cher possible. Face à cela, est-ce qu'on entend régulièrement l'Etat et le Gouvernement que, je crois, la droite soutient, faire quelque chose ? Non !

Face aux solutions, quand on demande l'aide de l'Etat, on demande à avoir d'autres lieux que des gymnases, est-ce que l'Etat ouvre de nouveaux lieux ? Non !

En revanche, on crée des sas, des sas province, où la moitié du temps les conditions ne sont pas là pour accueillir les personnes qui pourraient en bénéficier. En réalité, pourquoi reviennent-elles ? Parce que les conditions d'accueil y sont indignes.

Je suis désolé, dire que nous, nous sommes ambivalents, quand vous osez tenir ce discours ici, que vous menez la politique que vous menez au niveau de l'Etat et que vous refusez qu'on cherche d'autres lieux que des gymnases dans vos propres arrondissements, je me demande où est l'ambivalence.

En tout cas, il serait temps de regarder un peu les choses en face. Oui, ici nous subventionnons des associations qui travaillent dans les S.M.A.P. ville. Non, ce n'est pas non plus une solution idéale.

Evidemment qu'il y a une question du parcours logement à penser. Comment sort-on du parcours d'hébergement et qu'on ne reste pas bloqué toute sa vie dans l'hébergement ? Grâce à l'accès au logement.

Qui désinvestit le logement depuis 25 ans ? C'est l'Etat. Aujourd'hui, je rappelle qu'on dépense au niveau national un tiers de moins de ce qu'on dépensait il y a 20 ans. Donc, à un moment, j'aimerais qu'on se regarde en face. Pendant ce temps-là, elle, la Ville, continue de faire quelque chose qu'elle n'est pas obligée de faire.

Et nous parlons de populations qui connaissent des "psychotraumas", qui ont besoin de travailler sur la confiance tellement elles sentent qu'elles sont rejetées par les discours et par les actes parfois de nos sociétés, avec une montée des discours d'extrême droite partout.

Il y a des personnes qui fuient leur pays, des personnes qui ont connu un parcours traumatique, des personnes qui peuvent être en situation de handicap, qui peuvent avoir une maladie physique ou psychique, qui ont besoin d'être accompagnées, d'être soutenues, qui après ont besoin de cours de langue. Eh bien oui, à travers ces associations que nous subventionnons et à travers ces lieux, nous cherchons à les soutenir parce qu'en fait, ce que nous voulons, c'est que des personnes qui ont envie de vivre pleinement en France puissent le faire.

Je remercie la Ville de s'investir et j'espère que nous continuerons de nous investir. J'espère que vous allez demander à vos représentants au sein du Gouvernement de faire les choses correctement pour qu'enfin on arrête de sortir de la grande précarité, parce que toutes les personnes à la rue en souffrent, quelle que soit leur nationalité ou leur origine.

J'aimerais bien qu'on n'ait pas seulement des paroles qui demandent de la dignité, mais qu'on ait un discours digne, et là, ce n'est pas ce que j'ai entendu de votre côté.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenant, la parole est à Juliette SABATIER pour cinq minutes maximum.

Mme Juliette SABATIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas très facile de passer après un discours aussi enflammé et avec lequel, évidemment, j'ai de très nombreux points d'accord.

Ce projet de délibération, sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer, matérialise l'engagement de la Ville en faveur des personnes à la rue, des familles, des femmes, enfants ou jeunes majeurs sans toit, comme celles et ceux qui se présentent chaque jour à quelques mètres d'ici en espérant une mise à l'abri.

Il faut le répéter sans relâche, je vais le faire à mon tour. L'hébergement d'urgence est une compétence de l'Etat, mais la Ville s'efforce d'apporter des réponses, comme les sites de mise à l'abri, S.M.A.P., objet principal de ce projet de délibération. Certes, ils sont provisoires, mais ces dispositifs offrent un répit, un refuge plus stable et propice à l'insertion que les gymnases. Justement, j'y viens aux gymnases.

Effectivement, sur réquisition, nous mettons à l'abri des familles, des jeunes, des personnes à la rue en général, dans des gymnases. Je pose la même question que mon collègue : qu'est-ce que vous préférez ? Quelle est l'alternative ? Savez-vous combien de personnes à date sont dans des gymnases de la Ville de Paris ? 850. Que fait-on de ces 850 personnes alors que l'Etat baisse actuellement ses plafonds des nuitées hôtelières ?

Là, pendant qu'on est en train de parler, il y a moins de demandes pourvues par le S.I.A.O. ce mois-ci qu'il y a un an, encore moins. Il y a plus de personnes en gymnase qu'il y a quelques mois. Quelle est l'alternative, sinon de laisser les gens dans la rue, y compris des femmes, des familles avec de jeunes enfants ?

Malheureusement, le recours aux gymnases reste donc indispensable. Ces hébergements en gymnase sont insatisfaisants à tous les niveaux. Evidemment, pour les personnes mises à l'abri elles-mêmes, c'est un pis-aller pour leur éviter de dormir dans un parking, une gare, un parc, mais ni les conditions matérielles, en grand collectif, dans

des lieux qui ne sont pas faits pour cela, ni l'accompagnement proposé, aussi dévoué soit-il, aussi professionnel soit-il, et moi aussi je veux saluer l'action des associations, n'est pas suffisant.

Nous n'avons donc pas d'autres options dans la période actuelle, mais comme nous savons que les gymnases ne sont pas une option satisfaisante non plus pour les arrondissements, et même si la Ville instaure une rotation et cherche à tenir compte du calendrier sportif pour limiter l'impact sur les fédérations et les établissements scolaires, de fait, les pratiques sportives sont empêchées pendant 4 à 6 semaines, cela a déjà été mentionné, et éventuellement plusieurs fois par an.

Avec tout ceci, je veux vraiment le souligner et appuyer sur ce point, le déséquilibre géographique très problématique dans l'hébergement d'urgence à Paris ne nous aide pas. 7 gymnases sont actuellement mobilisés, en majorité dans l'Est parisien, ce qui renforce les disparités que nous observons dans la répartition de l'hébergement d'urgence plus pérenne.

Je rappelle qu'il y a moins de 3 places d'hébergement pour 1.000 habitantes et habitants dans le 15e ou le 16e, tandis qu'il y en a plus de 20 pour 1.000 dans le 18e ou le 19e. La volonté de l'Exécutif est très claire sur ce point, à la fois de procéder à un rééquilibrage géographique et d'en finir avec les gymnases quand ce sera possible. C'est l'un des objectifs du plan de 4.000 places annoncé par le Maire au Conseil de Paris d'avril.

Mais ce plan ne va pas se réaliser en un jour, d'autant plus quand les arrondissements de l'opposition refusent de nous pointer des lieux disponibles dans lesquels nous pourrions créer, par exemple, des S.M.A.P. Bien.

En parallèle donc, nous poursuivons ce financement des S.M.A.P. pour apporter une réponse aussi digne que possible à des familles, considérant l'ampleur des besoins.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces 6 orateurs et oratrices, je donne la parole à M. Adj. AHOUDIAN.

M. Adj. AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Gwenaëlle, Nour et Juliette, à nouveau je vous remercie pour vos témoignages précieux qui appuient effectivement là où est l'essentiel. C'est-à-dire qu'effectivement, nous soutenons des associations qui, du fait de la défaillance de l'Etat, font un travail formidable.

Je profite de cette réponse pour noter, Monsieur le Maire, et j'espère que ce sera bien noté dans le procès-verbal, que M. LISCIA et M. BEAUQUIER, dans leur intervention, chers collègues de la droite, ont manifesté leur souhait de soutenir le plan 4.000 places proposé par le Maire de Paris Emmanuel GRÉGOIRE.

Pourquoi ? Parce qu'effectivement, comme ils l'ont dit et répété, et nous partageons cette analyse, et ce n'est pas à vous, Monsieur le Maire, que je vais l'apprendre, les gymnases ne sont pas une solution idéale. Je crois que dans cet hémicycle, personne ne considère que c'est une solution idéale.

Et parce que nous considérons que ce n'est pas une solution idéale, nous travaillons et nous dialoguons de manière très franche avec la Préfecture de Région notamment pour le déploiement du plan 4.000 places.

Monsieur LISCIA et Monsieur BEAUQUIER, je vous remercie donc de votre soutien, car nous l'avons exprimé à de nombreuses reprises depuis le début de cette mandature, la Ville fait le choix depuis plusieurs années de financer, sur ses deniers propres, des dispositifs de mise à l'abri d'urgence dans des lieux municipaux pour faire face à une situation parisienne d'extrême précarité.

Devant l'effet conjugué d'une augmentation du nombre de personnes à la rue et de moyens insuffisants de l'Etat, nous n'avons d'autre alternative que celle d'un dépassement de fonction en allant au-delà de nos prérogatives municipales, afin de tout faire pour éviter que des femmes avec enfants, des jeunes isolés ou d'autres personnes vulnérables soient confrontés à la vie en rue.

Le fonctionnement de ces dispositifs repose sur le travail conséquent de partenaires associatifs dont la Ville soutient l'engagement. Les équipes des associations soutenues dans le cadre de ce projet de délibération font un travail remarquable et je veux les saluer. Elles remplissent des missions d'intérêt vital avec professionnalisme, respect et bienveillance. Nous finançons entièrement ce service public municipal de la lutte contre l'extrême précarité, car le contexte l'impose.

Nous l'assumons avec responsabilité en veillant à une utilisation efficace et efficiente des deniers publics, par un dialogue de gestion rigoureux avec nos partenaires, et des échanges réguliers avec eux sur leurs besoins de financement complémentaires. C'est le cas, par exemple, avec l'association "France Horizon", ou pour tenir compte d'excédents parfois, puisque cela arrive, comme c'est le cas notamment avec la "Croix-Rouge", afin d'ajuster en permanence, finement, nos moyens de financement.

Chère Madame de LA ROCHEFOUCAULD, concernant votre vœu sur la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes en recours, je rappelle qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat, mais que Paris assume et

va au-delà. Depuis 2019, plus de 700 places dédiées aux mineurs non accompagnés ont été créées et plus de 500 jeunes en recours sont mis à l'abri par la Ville sans condition préalable de reconnaissance de minorité.

Nous avons par ailleurs engagé des discussions avec l'Etat pour la mise en œuvre effective du principe de présomption de minorité.

Sur la réquisition des logements vacants, ce pouvoir appartient au Préfet. Pour autant, une partie du plan 4.000 places en cours de déploiement sera spécifiquement dédiée à ce public. Cette exigence de protection ne s'arrête pas aux portes de l'hiver. La rue tue plus en été qu'en hiver. C'est tout le sens du Plan Grand Chaud déployé depuis 2025 dans le cadre du Plan Climat porté par mon collègue Dan LERT, que je veux d'ailleurs saluer.

Avec et grâce à "Eau de Paris", 10.000 gourdes distribuées, des kits fraîcheur et de nombreux nouveaux points d'eau, notamment sur la promenade urbaine sur la ligne 2, ont récemment vu le jour.

Pour toutes ces raisons et du fait des amendements qui, j'ai cru comprendre, chère Madame de LA ROCHEFOUCAULD, ont été acceptés, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je constate que la connexion se prolonge.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis favorable si les amendements sont acceptés. Sont-ils acceptés ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Ils sont acceptés, Monsieur le Président, oui, merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Avis favorable de l'Exécutif sur ce vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu du groupe Nouveau Paris Populaire ainsi amendé est adopté. (2026, V. 93).

Je mets aux voix le projet DSOL 77. Néanmoins, il y a une demande de vote disjoint sur l'article 3 par le groupe "Paris Liberté !", donc nous allons d'abord voter sur l'article 3 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DSOL 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 77 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 77).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à l'accès effectif aux droits des personnes étrangères et à l'exécution des injonctions du Conseil d'État concernant l'ANEF.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 73 relatif à l'accès effectif aux droits des personnes étrangères et à l'exécution des injonctions du Conseil d'Etat concernant l'A.N.E.F.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, pour deux minutes maximum.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un petit mot pour commencer à l'adresse de mes collègues de droite, qui pleurnichent pour l'occupation de leurs gymnases en énumérant les jours depuis 2019. Vous voudriez faire croire que c'est davantage que nos arrondissements ? C'est faux, c'est très faux !

Un mot rapide sur l'A.N.E.F., ce vœu pour attirer l'attention de notre Assemblée sur le sujet de l'administration numérique pour les étrangers en France donc, pensé comme un outil d'aide et d'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches administratives.

Il faut bien reconnaître que cette administration connaît des dysfonctionnements persistants. Cela a pour conséquence de mettre certaines familles dans une réelle difficulté du quotidien. D'abord, parce que la

dématérialisation peut exclure celles et ceux qui sont le plus éloignés de ces outils. Ensuite, parce que certaines familles se retrouvent privées de leurs droits de travailler, de se soigner, de se loger, de vivre dignement, comme l'ont dit mes collègues précédemment.

Le Ministère de l'Intérieur, je crois, a d'ores et déjà engagé des mesures correctives, mais les effets concrets restent à évaluer et une certaine urgence est là. Le Conseil d'Etat l'a rappelé le 5 mai dernier, saisi par plusieurs associations, la Défenseure des droits ayant elle-même aussi présenté ses observations.

Comme vous le savez, dans le 10e, c'est un sujet sur lequel nous sommes très engagés. Le 10e, je le mentionnais cet après-midi, ce sont plus de 70 nationalités, 16 % de populations étrangères. Nous avons d'ailleurs vu, vous vous en souvenez, les travailleuses du 65, boulevard de Strasbourg se battre pendant 78 jours pour leur régularisation. On sait ce qu'est l'accès aux papiers, on sait ce qu'est l'accès à la dignité.

C'est la raison pour laquelle ce vœu demande à l'Etat d'œuvrer à l'amélioration rapide et concrète de ce service. L'accès aux droits n'est pas une faveur, c'est un pilier de notre démocratie.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour répondre, je donne la parole à M. Adjil AHOUDIAN pour deux minutes maximum.

M. Adjil AHOUDIAN, adjoint. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Chère Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire du 10e arrondissement, merci beaucoup pour ce vœu, car lorsqu'on est migrant en France, que l'on demande un premier titre de séjour ou son renouvellement, il n'y a rien de plus insécurisant et inquiétant que de n'avoir aucune visibilité sur le devenir de sa demande de régularisation.

Il est évident que la dématérialisation des démarches administratives de demandes de titre de séjour a pu non seulement générer des dysfonctionnements d'ordre technique sur le dépôt et le traitement des demandes, mais également exclure de l'accès à leurs droits des personnes migrantes en rupture numérique ou ne parvenant pas à maîtriser la procédure.

En découlent des abandons de procédure ou une demande exponentielle d'aide à l'inclusion numérique à laquelle répondent de plus en plus d'associations partenaires que je veux saluer, mais qui restent hélas encore insatisfaites.

En découle également, lorsque les demandes sont enfin déposées et que les personnes reçoivent un récépissé, un temps d'instruction anormalement long générant des situations d'insécurité juridique pouvant aller jusqu'à la perte des emplois des personnes actives ou pire, en cas de contrôle de police et de récépissé périmé, un placement en centre de rétention administrative.

Par l'effet du recours positif déposé par un collectif associatif auprès du Conseil d'Etat, nous constatons que la question de l'accès au titre de séjour des personnes hébergées fait l'objet d'une mobilisation de l'Etat depuis quelques semaines, au niveau national comme au niveau local.

La circulaire du 26 mai relative à la stabilisation de la situation administrative des personnes bénéficiaires de l'hébergement d'urgence demande aux services préfectoraux de se mobiliser prioritairement pour éviter les ruptures de droits au séjour des étrangers en situation régulière.

Nous demeurons attentifs à l'évolution des situations qui nous sont signalées comme particulièrement urgentes, en lien étroit avec les services de la Préfecture. Monsieur le Préfet, je vous remercie pour votre oreille attentive, car effectivement c'est très précieux pour nous, pour débloquer un certain nombre de situations.

Chère Madame la Maire, je vous remercie pour ce vœu pour lequel évidemment nous émettons un avis favorable.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Représentant de M. le Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint.

Je souhaite apporter quelques éléments d'information concernant les difficultés évoquées dans ce vœu, qui sont réelles. Le Conseil d'Etat, par sa décision du 5 mai dernier, demandait à l'Etat de mettre en œuvre plusieurs mesures destinées à garantir un accès normal des usagers aux services publics de l'administration numérique des étrangers en France, l'A.N.E.F.

Cette plateforme permet aux usagers d'effectuer en ligne un certain nombre de démarches relatives au séjour, notamment les demandes ou renouvellements de titres de séjour, la transmission de pièces justificatives et le suivi de l'instruction des dossiers.

Sans attendre cette décision, le Ministre de l'Intérieur avait adressé au Préfet, le 5 avril dernier, une instruction visant à réduire les délais de traitement des demandes de séjour et à prévenir les ruptures de droits.

Parmi les mesures mises en œuvre figurent notamment une priorisation du traitement des renouvellements de titres de séjour, une évolution de la plateforme A.N.E.F. afin d'automatiser le renouvellement des attestations de prolongation d'instruction dans la limite de 12 mois, ainsi qu'un rappel des pièces justificatives exigibles afin d'éviter toute demande supplémentaire et inutile et tout "quiproquo".

En complément de ces instructions, le Ministre de l'Intérieur a décidé un plan de renfort des services chargés du séjour des étrangers, ainsi que le financement d'heures supplémentaires destinées à résorber les demandes en attente.

A Paris, le Préfet de police est pleinement mobilisé dans cette démarche, ainsi que la Préfecture déléguée qui lui est rattachée en matière de gestion des droits des étrangers.

Un plan d'action a été engagé avec le recrutement de 50 agents contractuels supplémentaires, l'ouverture des centres de réception des étrangers de la rue du Delta dans le 19^e arrondissement et de la rue Truffaut dans le 17^e arrondissement le samedi, ainsi que l'extension des horaires d'accueil en semaine.

Par ailleurs, lorsque les demandes ne relèvent pas de l'A.N.E.F., la Préfecture de police a déployé de nouvelles démarches numériques afin d'accélérer le traitement des dossiers. Ces dispositifs permettent de réduire les délais d'attente et de mieux orienter les capacités de traitement vers les situations les plus urgentes ou les plus compliquées, notamment celles des usagers arrivant en fin de droits ou en situation de rupture de droits, comme vous l'évoquiez.

Ils s'accompagnent d'un suivi individualisé des situations les plus sensibles. Depuis leur mise en place, à la fin du mois de février, 5.642 demandes ont été enregistrées et 4.117 décisions ont déjà été prises.

Voilà les éléments que je souhaitais vous apporter à l'appui de vos éléments et de vos questionnements.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de procéder au vote du vœu n° 73, il y a deux explications de vote. Pour commencer, je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Nouveau Paris Populaire votera ce vœu. Nous le voterons, parce qu'il y décrit une réalité que les associations, les avocats, les travailleurs sociaux et les personnes étrangères dénoncent depuis des années. Aujourd'hui, à Paris comme ailleurs, obtenir ou renouveler un titre de séjour est devenu un parcours d'obstacles, un parcours du combattant.

Derrière les dysfonctionnements de l'A.N.E.F., derrière les rendez-vous introuvables et les délais interminables, il y a des êtres humains. Des êtres humains qui attendent désespérément. Pendant cette attente, ils perdent leur emploi, interrompent leurs études, perdent leurs droits sociaux, se retrouvent sans ressources, sans logement ou sans accès aux soins. C'est une atteinte à l'Etat de droit.

Les difficultés rencontrées sont la conséquence d'années de politiques migratoires construites autour de la suspicion permanente à l'égard des étrangers. C'est un durcissement de la politique migratoire par le Gouvernement, qui veut tourner le dos à la tradition française d'asile tout en légitimant le discours d'extrême droite.

La dématérialisation a servi de prétexte à la fermeture de guichets, à la réduction de l'accès humain et à l'éloignement des services publics. L'accès aux droits ne peut jamais dépendre d'une plateforme numérique. L'accès au séjour, comme l'accès à l'ensemble des droits fondamentaux, doit être garanti par un service public accessible, humain et inconditionnel.

Nous voterons donc ce vœu tout en appelant l'Etat à assumer pleinement ses responsabilités et à mettre fin à cette maltraitance administrative qui frappe chaque jour des milliers de personnes étrangères vivant, travaillant et contribuant à notre pays.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière explication de vote faite par Mme Gwenaëlle AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Monsieur le Préfet, je reviendrai vers vous à la fin de ma prise de parole, parce que j'ai une petite anecdote à vous raconter.

Les personnes qui perdent leurs droits au séjour, leur emploi, leur logement, leurs droits sociaux, non pas à cause de leur situation administrative, mais à cause de dysfonctionnements d'une plateforme numérique devenue un véritable parcours du combattant, c'est dramatique et ce n'est pas nouveau.

Depuis des années, les associations de solidarité, les syndicats, les collectifs d'usagers, les avocats, le Défenseur des droits, les parlementaires de tout horizon, députés, sénateurs, de nombreux élus locaux, de nombreux groupes politiques ici au Conseil de Paris et dans les arrondissements, dont les communistes, alertent inlassablement sur les conséquences dramatiques des dysfonctionnements de la plateforme A.N.E.F.

Nous avons d'ailleurs porté ici, à plusieurs reprises, des vœux dans ce sens. Il aura fallu des recours en justice, une mobilisation associative exceptionnelle, je salue d'ailleurs les associations qui ont porté le recours au Conseil d'Etat et ont gagné, des décisions de justice successives et finalement l'intervention du Conseil d'Etat pour que l'Etat reconnaisse enfin l'ampleur du problème.

Je vais donc raconter ma petite anecdote, puisque vous avez parlé de démarche numérique, cher Monsieur le Préfet. Figurez-vous que je vais prendre ma casquette de militante du réseau "Education sans Frontières". Il se trouve que dimanche, il y a quelques jours, j'ai accompagné un jeune pour remplir cette fameuse démarche numérique. Monsieur le Préfet, il nous a fallu deux heures et demie ! Deux heures et demie !

Ce jeune que j'accompagne depuis des années a 33 ans, il est en renouvellement de vie privée pluriannuelle. Il a quatre C.A.P., est salarié et vit en France depuis des années.

On a donc fait le processus, deux heures et demie, et on est arrivé à la case "test civique". Monsieur le Préfet, on nous demande de remplir un document attestant qu'on a le test civique, alors que pour cette catégorie "vie privée familiale pluriannuelle", on n'en a pas besoin pour le renouvellement. Vous le savez mieux que moi. On a tourné le "truc" dans tous les sens, impossible de valider la demande.

Il a donc fallu que je saisisse un petit courrier disant qu'en fait, monsieur n'avait pas besoin de passer le test civique. Voilà où on en est. Et c'est cela la démarche simplifiée, numérique, ou je ne sais pas comment vous l'appellez. Donc non, cela ne va pas, mais on vote le vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 du groupe Socialiste et divers gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2026, V. 94).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la présomption de minorité, à l'hébergement, à l'accès aux soins et à la scolarisation des mineurs non accompagnés.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 74 relatif à la présomption de minorité, à l'hébergement, à l'accès aux soins et à la scolarisation des mineurs non accompagnés.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y avait un lieu d'hébergement, de prise en charge pour les jeunes en recours dans le 15e, et au moment de devoir le relocaliser dans un autre arrondissement, l'Etat a refusé toutes les propositions de la Ville et ce lieu a dû fermer.

Il y avait le dispositif lycéen, et l'Etat a décidé, en plein milieu de l'année scolaire quand même, de couper ce dispositif. C'est un dispositif qui s'adressait spécifiquement aux jeunes scolarisés, y compris aux jeunes en recours.

Aujourd'hui, que reste-t-il pour ces jeunes en recours qui se déclarent mineurs et qui, d'après les statistiques nationales de la coordination enfance en danger, pour la moitié d'entre eux étaient reconnus mineurs à l'issue des recours devant le Tribunal ?

Chers collègues de la droite, vous dénonciez tout à l'heure, et d'ailleurs vous avez voté contre, des subventions pour permettre de mettre à l'abri dans des gymnases. Certes, un gymnase, ce n'est pas le plus digne, mais cela restera toujours une meilleure solution que la rue. Mais vous allez être contents et je pense que vous allez pouvoir voter notre vœu, parce que nous avons une proposition très concrète.

Avec les grandes chaleurs qui s'annoncent et un été qui s'annonce caniculaire, il y a urgence à pouvoir protéger ces jeunes. C'est pourquoi nous proposons et demandons que la Ville puisse solliciter le Conseil régional pour réquisitionner les internats des lycées qui seront vacants pendant l'été, des lycées publics bien sûr, mais aussi des lycées privés.

Quel hébergement plus digne pour des jeunes qui sont à la rue que, par exemple, le lycée Stanislas, où ils auront un internat de qualité et en plus pourront bénéficier de l'accès à une piscine ce qui, je pense, vous en conviendrez, sont des conditions d'hébergement plus que dignes pour l'été.

Parce que nous sommes en cohérence, nous avons aussi insisté dans ce vœu pour que nous puissions continuer, Monsieur le Maire, à travailler à la Ville de Paris sur la présomption de minorité et que nous soyons un peu tête de pont sur ce point, avec d'autres départements.

Et enfin, nous insistons pour relancer le C.A.S.N.A.V. pour que tous les jeunes puissent avoir des propositions de scolarisation d'ici la rentrée de septembre.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Adj. AHOUDIAN.

M. Adj. AHOUDIAN, adjoint. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Chère Camille NAGET, merci beaucoup pour ces interventions.

La vie à la rue n'est supportable pour personne, tant elle nous confronte à la dureté des affres de l'extérieur : le froid, la canicule, le bruit, l'insécurité, l'imprévisibilité. Elle l'est encore moins pour les personnes les plus vulnérables, les familles avec enfants, les personnes âgées et les jeunes isolés.

Pour ces derniers, la Ville fournit, comme vous le savez, un effort sans précédent en hébergeant dans des lieux municipaux, dont elle finance seule le fonctionnement, plus de 500 jeunes dans des gymnases et des sites de mise à l'abri provisoire que nous mobilisons sur de courtes périodes.

Mais ne nous y trompons pas, lorsque ces jeunes sont en recours de reconnaissance de minorité, ils doivent se voir prioritairement mis à l'abri par les services de l'Etat au titre de sa compétence exclusive d'hébergement d'urgence inconditionnelle dans des structures adaptées. Ces mêmes services de l'Etat auxquels nous avons demandé d'œuvrer pour faciliter les démarches des jeunes souhaitant être scolarisés, preuve de leur volonté d'intégration et de s'offrir la chance d'un avenir meilleur.

Le sujet de la présomption de minorité, comme vous le savez, a fait l'objet d'une proposition de loi au Parlement, déposée par le Maire de Paris. Elle doit ouvrir un débat plus large sur la prise en charge la plus adaptée qui soit pour ce public spécifique en attente de décision définitive quant à leur minorité ou majorité. Une prise en charge intercalaire qui ne peut se fonder ni dans celle dévolue au service de l'Aide sociale à l'enfance ni dans celle des adultes isolés, avant qu'un tribunal n'ait pu statuer.

Nous nous rejoignons donc évidemment sur la nécessité de donner à la justice plus de moyens, afin de raccourcir les délais de jugement qui seront autant d'orientations vers des solutions d'intégration les plus individualisées et les plus pertinentes.

J'émet à votre vœu amendé, et notamment sur la nécessité de réquisitionner des lycées, tant dans le public que dans le privé, un avis favorable. Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 74, je suis saisi de deux explications de vote. La première va être réalisée par Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues du groupe Communiste, merci beaucoup pour le dépôt de ce vœu. Nous le voterons évidemment des deux pieds et des deux mains, parce qu'il porte une exigence que nous défendons nous aussi, au NPP, depuis longtemps : la mise à l'abri inconditionnelle et immédiate des mineurs isolés présents sur notre territoire.

Nous le voterons d'autant plus volontiers que nous avons nous-mêmes déposé un vœu poursuivant le même objectif dès le premier Conseil. D'ailleurs, nous regrettons qu'à ce moment, il n'ait pas été retenu vu l'urgence de la situation. Cela aurait mérité que notre Assemblée envoie un signal politique fort à ce moment-là, mais mieux vaut tard que jamais.

Le constat est vraiment partagé. Des jeunes parfois âgés de 14-15 ans continuent de dormir dehors à Paris et cela est inacceptable. Ces mineurs sont d'abord des enfants. Ils devraient relever pleinement de la protection de l'enfance. Pourtant, trop nombreux sont ceux qui restent sans solution, exposés à la violence, à l'exploitation, aux risques sanitaires et aux conséquences toujours plus graves des épisodes climatiques extrêmes.

Nous soutenons donc vraiment ce vœu, mais nous insistons sur un point : il ne peut pas s'agir d'un simple appel de principe. Nous attendons maintenant des mesures concrètes, immédiates et vérifiables, car pendant que les institutions se renvoient leurs responsabilités, ce sont des mineurs qui continuent de passer la nuit dehors.

Nous trouvons très bonne votre idée d'ouverture des lycées et établissements scolaires pendant la période des vacances, et particulièrement celui de Stanislas, qui sera vraiment un lieu... il n'y a pas une piscine, il y en a même deux ! Ils pourront donc encore plus nager. On trouve cela formidable.

Nous continuerons donc pour notre part à porter cette exigence de mise à l'abri inconditionnelle et d'interpeller l'ensemble des acteurs concernés, Etat comme collectivités, jusqu'à ce que plus aucun mineur ne soit contraint de dormir dehors à Paris.

En matière de protection de l'enfance, il ne devrait exister ni calcul politique ni hésitation, un enfant à la rue, c'est un enfant de trop. Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour la deuxième explication de vote, je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je vous remercie.

Je ne voulais pas forcément répondre à Mme NAGET, mais face à ses outrances, franchement, je réponds.

Vous savez, Madame Camille NAGET, ceux qui en parlent le moins, c'est ceux qui en font le plus. Depuis 2019, la Région Ile-de-France a mis en place une maison, des lieux de refuge pour les sans-abris du métro, parce que contrairement à ce que vous racontez, les sans-abris n'ont pas du tout envie d'aller dans des gymnases. Vous ne connaissez pas la réalité, la promiscuité, la saleté, les violences !

Oui, interrogez-les et vous verrez ! La promiscuité et la violence, personne n'a envie d'aller dans des gymnases et certains préfèrent rester à la rue, parce que les logements que vous leur proposez ne sont pas dignes des êtres humains.

Ce que je voudrais vous dire aussi, vous avez du patrimoine scolaire inutilisé, l'ensemble des écoles, des mairies d'arrondissement qui sont vides, pourquoi ne les utilisez-vous pas ? Parce que contrairement à vous, la Région Ile-de-France a un plan d'utilisation des lycées. D'ailleurs, si vous travailliez vos dossiers, vous sauriez que les lycées de la Région Ile-de-France craquent ! Ils craquent ! Vous le sauriez.

La présidente de Région travaille d'ailleurs avec le Maire de Paris sur le sujet, pour mettre des jeunes de banlieue dans les lycées vides et les collèges vides à Paris. Si vous travailliez vos dossiers, vous le sauriez. Voilà, Madame NAGET, la vérité !

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup et n'oubliez pas, Madame TYSSANDIER, de mettre votre carte quand vous parlez.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe Communiste de Paris avec un avis favorable si les amendements sont acceptés. Ils sont acceptés, donc un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 95).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la fermeture définitive de la halte soins addictions parisienne.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise en place d'un réel parcours de soins pour les usagers de drogue.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner conjointement le vœu n° 75 relatif à la fermeture définitive de la halte soins addictions parisienne et le vœu n° 76 relatif à la mise en place d'un réel parcours de soins pour les usagers de drogue.

Pour commencer, la parole est à Mme Valentine SERINO pour deux minutes maximum.

Mme Valentine SERINO. - Monsieur le Maire, "je n'imaginais pas l'ampleur de ce qui m'a été décrit". Ce sont les mots de Mme la Maire, Alexandra CORDEBARD, après sa visite rue de Mazagran la semaine dernière.

Un quartier où les riverains témoignent chaque jour de leur détresse face à la recrudescence des scènes de consommation de drogue en bas de chez eux. Le point de fixation de Bonne Nouvelle est connu depuis des années : "deal", menaces entre les passants, agression de riverains, entre toxicomanes, la situation est à la fois indigne et invivable.

Dans le quartier, nous gardons également le souvenir d'un projet de salle de consommation à moindre risque, abandonné grâce à la mobilisation sans faille des habitants. Car, vivre dans le 10e arrondissement aujourd'hui, c'est un peu comme être un futur gagnant du loto. A qui le tour ?

La seule réponse de la Municipalité à la toxicomanie a été l'ouverture expérimentale de la première salle de consommation en 2016, désormais halte soins addictions, qui a pu produire quelques résultats sanitaires, c'est bien vrai : moins d'infections, moins d'"overdoses" pour ses usagers, mais pas d'objectif de sevrage définitif.

Il faut aussi que vous regardiez la réalité en face, sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publiques, les habitants subissent au quotidien une situation qui se dégrade et pour laquelle vous ne faites rien.

Les habitants du 10e arrondissement ne doivent pas être condamnés à vivre avec ce danger permanent, avec ces nuisances, au nom d'une politique publique qu'ils sont seuls à supporter et pour laquelle vous les abandonnez.

C'est pourquoi nous demandons la fermeture définitive de la halte soins addictions, l'arrêt de la multiplication de ces dispositifs, ainsi qu'une réorientation des financements publics vers des structures de soins favorisant le sevrage et la sortie de l'addiction.

Notre objectif est simple : offrir une véritable perspective de guérison aux personnes dépendantes, tout en garantissant aux Parisiens la sécurité et la tranquillité auxquelles ils ont droit.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet dont il est question dans ce vœu n'est pas nouveau. Depuis des années, nous sommes confrontés dans le Nord-Est parisien à des scènes ouvertes de consommation de "crack", confrontés au trafic qui les accompagne, aux nuisances qu'elles génèrent, avec des conséquences pour les riverains, pour leur sécurité, leur tranquillité et leur cadre de vie au quotidien : des agressions, des vols, des dégradations, des "squats", des espaces publics parfois totalement accaparés par le "deal" et la consommation, rendant leur usage difficile, voire impossible pour les riverains.

Des conséquences aussi pour les personnes toxicomanes elles-mêmes, qui sont enfermées dans leur propre addiction, dans la précarité et la violence. Nous le savons aujourd'hui, et j'en suis convaincu, personne parmi nous ne se satisfait d'une telle situation.

Bien sûr qu'il faut lutter contre les trafics, bien sûr qu'il faut faire cesser les troubles et les nuisances, bien sûr qu'il faut faire respecter l'ordre public, mais nous savons aussi que l'addiction au "crack", et cela a d'ailleurs été dit en début d'après-midi, ne peut pas être traitée uniquement comme un sujet d'ordre public, mais d'abord comme un sujet de santé publique.

Si votre politique de réduction des risques permet de limiter certains risques immédiats pour les usagers, les "overdoses", les contaminations, les injections et inhalations dans des conditions sanitaires catastrophiques, elle n'a jamais produit le moindre résultat en matière de sortie de l'addiction et de sevrage.

Je vous mets d'ailleurs au défi de trouver un toxicomane ressorti sevré après avoir fréquenté la salle de "shoot". Un en dix ans, cela n'existe pas, il n'y en a pas, pas un seul en dix ans. Et pour cause, ce sont des lieux dédiés à l'accompagnement de la consommation. Ce ne sont pas des dispositifs de sevrage ni des parcours de sortie de l'addiction, et c'est bien là le cœur du problème, parce que la seule issue raisonnable et humaine à l'addiction, ce n'est pas l'accompagnement à la consommation, c'est la sortie de l'addiction.

C'est pourquoi nous défendons une autre approche fondée sur la création de structures de désintoxication avec des centres thérapeutiques spécialisés, un accompagnement médical addictologique, psychiatrique et social, et un éloignement des scènes ouvertes de la consommation et des lieux de "deal", parce qu'on sait très bien qu'on ne sort pas durablement d'une addiction au "crack" en restant au milieu des "dealers" et des scènes de consommation.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Antoine ALIBERT pour deux minutes.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je veux d'abord rappeler une chose très simple : la toxicomanie est à la fois un enjeu majeur de santé publique - vous l'avez dit, sans doute pour vous donner bonne conscience - pour la collectivité, un enjeu de dignité pour les personnes concernées, et un enjeu de tranquillité publique et de qualité de vie pour les riverains et riveraines et les quartiers concernés.

Les riverains et les riveraines, mais aussi les personnes concernées, attendent de nous des solutions, pas des vœux ni des débats qui méconnaissent ce qui fonctionne. Vous faites de l'idéologie sur le dos de ces personnes concernées et vos objectifs ne sont pas simples, ils sont simplistes et ils manquent.

C'est tout le sens du Plan "Crack" qui a été engagé depuis 2019 par la Ville avec l'Etat, avec l'Agence régionale de santé, la Préfecture de police et la Procureure de Paris : lutter contre les trafics, améliorer la tranquillité publique, accompagner dignement les personnes dans le soin et vers le sevrage.

Cette mobilisation, c'est une priorité de notre collectif. Historiquement, avec le Maire et la Première adjointe, dès quelques jours après notre élection, nous nous sommes rendus à la Forêt linéaire, nous sommes retournés à Rosa Parks. Nous avons convoqué aussi le "copil crack" avec toutes les instances qui sont parties prenantes pour relancer la dynamique.

Vos vœux illustrent le même problème. Vous vous attaquez au dispositif de première ligne d'un côté, tout en demandant à renforcer le dernier maillon de la chaîne de l'autre, c'est-à-dire les communautés thérapeutiques. Mais ce que cela démontre, c'est que vous n'avez toujours pas compris quelle est la logique du "copil crack" avec toutes

les institutions parties prenantes et le "continuum" de prise en charge : prévenir, repérer, accompagner, soigner, sevrer, réinsérer ces personnes.

C'est dans cet ordre et c'est ce que nous faisons, car avant de sortir une personne de l'addiction, encore faut-il la rencontrer, créer du lien, la stabiliser dans cette situation. Je veux saluer le travail des associations et des professionnels qui accompagnent ces personnes au quotidien.

Sur les haltes soins addictions, Madame SERINO, le problème, ce n'est pas qu'il existe une H.S.A., c'est qu'il n'en existe qu'une seule.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Cette expérimentation avait vocation à être déployée plus largement et c'est la responsabilité de l'Etat. Eh non, Monsieur LISCIA, la réponse à cette crise ne passe pas uniquement par le soin et le sevrage, j'en veux pour preuve que 240 personnes ont été accompagnées par les dispositifs de l'Agence régionale de santé dont c'est la compétence. J'aurai l'occasion d'y revenir dans d'autres Conseils à n'y pas manquer.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, en tant que maire du 10^e arrondissement de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci beaucoup.

Antoine ALIBERT, je salue votre patience. La mienne est un peu usée depuis toutes ces années, d'entendre ces poncifs se répéter à l'infini.

Madame SERINO, vous êtes nouvelle élue du 10^e arrondissement, ne portez pas devant les habitants la reconstitution de la scène de consommation à ciel ouvert qui existait préalablement à la salle de consommation. Prenez l'avis de l'ensemble des parties prenantes et notamment la Préfecture de police, le Préfet d'Ile-de-France, qui sont venus avec moi défendre le fait qu'il fallait la laisser ouverte. Prenez aussi les avis des professionnels et des médecins, puis essayez de nuancer votre propos.

Monsieur LISCIA, j'ai le souvenir de vos propos particulièrement "putassiers" tenus devant la salle de consommation à moindre risque ces dernières années. Vous ne comprenez pas ce qu'est la réduction du risque, on n'y peut rien, on essaiera de vous le réexpliquer encore une fois, mais de grâce, essayez d'entendre que vous êtes sur ce sujet répétitif, mais aussi totalement dépassé.

Regardez ce qui se passe à l'étranger, demandez l'ouverture d'autres salles de consommation qui nous permettront de faire baisser la pression sur celle du 10^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'un rappel au règlement de la part de M. Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

On est quand même dans une enceinte, on a le droit de ne pas être d'accord et de pouvoir discuter, mais entendre une maire tenir des propos en disant que ce sont des propos "putassiers", je trouve que ce n'est pas du niveau du Conseil de Paris et je souhaite qu'elle puisse les retirer ou au moins s'en excuser.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux explications de vote sur le vœu n° 75. Première explication de vote, M. Christophe PRUDHOMME, pour deux minutes maximum.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est aberrant d'entendre les arguments de la droite. Effectivement, je vais rajouter une couche par rapport à ce que disaient Antoine ALIBERT et la maire du 10^e. Si effectivement, aujourd'hui, nous avons un problème avec la halte soins addictions, c'est parce qu'il n'y en a pas assez dans Paris. Pourquoi n'y en a-t-il pas assez dans Paris alors qu'il y avait des crédits d'Etat ? C'est que chaque fois que des locaux étaient trouvés par la Direction de la Santé, les maires s'y opposaient, "pas chez moi, oh ! pas chez moi !".

Vous préférez laisser les gens à la rue, mais quand on a des propositions concrètes et qu'il y a des crédits, effectivement, on ne met pas en place. Les H.S.A. ont fait preuve de leur efficacité dans le cadre d'un dispositif complet, comme le disait Antoine ALIBERT. Parce que la première chose, comme vous l'avez reconnu, c'est qu'il y a moins d'"overdoses". Les gens sont maintenus en meilleure santé justement pour pouvoir les réinsérer ensuite dans un parcours permettant de sortir de l'addiction. Mais s'ils ne peuvent pas rentrer dans un parcours, c'est parce que vos gouvernements successifs et vos ministres de la santé successifs ont détruit la psychiatrie publique qui s'occupe de la prise en charge de ces patients.

Voilà ! Parce qu'aujourd'hui, dans les hôpitaux publics, 40 % des postes de psychiatres ne sont pas couverts. A l'hôpital Sainte-Anne, 120 lits sont fermés parce qu'on n'arrive pas à recruter du personnel qui est sous-payé aujourd'hui. Tout cela existe depuis des années. Vous tenez des propos qui méprisent des gens qui ont besoin de soins, et surtout, vous êtes dans une démarche populiste inacceptable de stigmatisation de gens qui ont besoin d'une prise en charge.

Voilà, Monsieur LISCIA !

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je propose que nous fassions redescendre la tension et je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour deux minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est étonnant de voir l'incohérence de la droite qui, d'un côté, veut qu'il se passe quelque chose, que l'on s'occupe des quartiers qui sont soumis, concernés par la consommation de rue et qui, dans le même temps, demande la suppression du seul dispositif qui existe à Paris pour accompagner les usagers de drogue.

Cela vous a été dit, vous n'avez pas compris le principe de la réduction des risques ? Mais ce que vous ne comprenez pas, c'est qu'on ne peut pas enfermer les gens contre leur gré, et donc vous pouvez dire, "il faut des structures de soins qui soient un peu éloignées de Paris"... Mais oui, pourquoi pas ?

Mais les personnes, il faut qu'on soit en contact avec elles, il faut qu'on soit capable d'entrer dans un parcours de soins. Et ce parcours de soins, il commence par la réduction des risques. C'est cela l'objectif de la salle de consommation, c'est la réduction des risques. Ce n'est pas la sortie de l'addiction.

Vous répétez en boucle "la sortie de l'addiction, on n'en fait pas". Non, on fait de la réduction des risques, c'est un autre sujet, et c'est de cette façon-là qu'on va permettre aux usagers... C'est un bienfait pour le quartier, la salle de consommation, la H.S.A., elle est soutenue dans le quartier, il y a un collectif de riverains qui s'appelle "La Traverse"...

Monsieur LISCIA, il ne faut pas m'invectiver pendant que je parle. Je n'ai invectivé personne depuis le début du Conseil, quasiment depuis 6 ans, depuis que je suis conseiller de Paris, je ne fais pas cela.

Monsieur LISCIA, écoutez-moi bien et peut-être qu'un jour on aura une discussion sur le sujet.

Votre vœu est parfaitement incohérent. La salle de consommation est soutenue dans le quartier, il y a un collectif de riverains qui s'appelle "La Traverse", avec des associations du quartier. De plus, du point de vue des riverains, la salle a des résultats. On est passé de 150 seringues retrouvées chaque semaine dans la rue à moins de 10. Il y a moins de consommation de rue, 500.000 injections ne se sont pas passées dans la rue.

Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Sylvain RAIFAUD. - C'est très important. Vraiment, arrêtez d'invectiver tout le monde de cette façon, Monsieur LISCIA, c'est très difficile de discuter avec vous. Moi, je trouve qu'on est dans un espace démocratique, on parle les uns après les autres. Cela me paraît bien de faire comme cela, non ?

Madame SERINO, je termine là...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - En 10 secondes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Madame SERINO, vous êtes nouvellement élue dans le 10e arrondissement, je vous invite à aller rencontrer "La Traverse", à aller voir le travail formidable des travailleurs sociaux qui sont dans la salle de consommation, et comme tous vos prédécesseurs, vous changerez d'avis.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Clara CHASSANIOL, pour une explication de vote sur les vœux n^{os} 75 et 76, qui vous procurent un petit bonus de temps de parole.

Mme Clara CHASSANIOL. - Merci, Monsieur le Maire adjoint, je vais tenter d'apporter un peu de modération à ce débat.

Je veux rappeler déjà que derrière chaque consommation, il y a des réseaux criminels qui prospèrent sur la misère humaine, un trafic qui finance la violence, le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes et l'emprise de groupes criminels sur des territoires et sur des vies entières.

Elle alimente une économie souterraine fondée sur l'exploitation des plus vulnérables en recrutant des jeunes, qui sont toujours plus jeunes. Face à cette situation, nous devons avoir une totale fermeté à l'égard des trafiquants.

Pour autant, les personnes dépendantes, cela a été dit, sont avant tout des personnes malades. Notre responsabilité est de les soigner bien sûr, de les accompagner, de leur permettre de sortir durablement de l'addiction. C'est pourquoi nous voterons le vœu n° 76, qui a le mérite de replacer au cœur du débat le soin, le sevrage, l'accompagnement médico-social et la réinsertion de ces personnes.

Nous nous abstiendrons en revanche sur le vœu n° 75, non parce que le dispositif actuel serait satisfaisant, mais parce qu'une fermeture sèche ne constitue pas une politique publique. Sans proposer de parcours de soins ni de solution de prise en charge, c'est déplacer le problème sans véritablement le résoudre.

Il n'est pas question cependant de développer des dispositifs qui dégradent durablement la qualité de vie des riverains ou créent des points de fixation dans les quartiers résidentiels. Les habitants ont droit à la sécurité, à la tranquillité à Paris.

Je rappelle d'ailleurs que l'expérimentation des fameuses haltes soins et addictions est un dispositif extrêmement encadré, fondé sur une décision multipartite qui doit prendre en compte l'environnement immédiat, la proximité d'écoles par exemple, ou encore la densité urbaine. A ce titre, la volonté de l'Exécutif, je crois, de les multiplier, est parfaitement irresponsable, mais aussi irréaliste.

Si la réduction des risques a permis de limiter certaines conséquences sanitaires graves, notamment la transmission du V.I.H. ou des hépatites, elle est pour autant insuffisante. Notre position est donc simple : tolérance zéro pour les trafiquants, protection des riverains, et accompagnement sans relâche des personnes dépendantes vers le soin et la sortie de l'addiction.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons passer aux explications de vote sur le vœu n° 76 et je suis saisi de trois demandes d'explication de vote.

Je donne d'abord la parole à M. Christophe PRUDHOMME, pour deux minutes maximum.

M. Christophe PRUDHOMME. - Effectivement, on peut considérer que ce vœu compense le précédent, mais pas du tout. Pas du tout, puisqu'il est demandé à la Ville de faire à la place de l'Etat. La Ville peut faire des choses, et nous avons des propositions dans ce domaine. Mais là, je complète ce que je disais tout à l'heure, la prise en charge des addictions nécessite des réseaux assez complexes, multiprofessionnels.

Or, aujourd'hui, ces structures souffrent d'un manque de personnel, d'une réduction de moyens, de fermetures de lits. Comment faire ? Et cela, c'est effectivement de la responsabilité de ceux qui acceptent des lois de financement de la Sécurité sociale qui ne donnent pas les moyens à l'hôpital public de fonctionner correctement.

Et donc, aujourd'hui, effectivement, une bonne partie des gens qui auraient besoin de soins sont dans la rue ou en prison. On les voit arriver aux urgences, on essaye de faire ce qu'on peut pour eux, malheureusement, ils ressortent des urgences et retournent à la rue ou dans des conditions de vie qui ne sont pas adaptées, parce qu'on n'a pas les moyens de les prendre en charge. C'est cela la réalité de la France aujourd'hui.

Votre vœu n'est donc absolument pas adapté et on votera contre. Vous avez aujourd'hui, à la fois sur le vœu précédent et sur celui-là, une méconnaissance, mais une méconnaissance choisie parce que, je le répète, vous ne souhaitez pas vous occuper de ces gens qui ont besoin de soins. Vous êtes sur la sécurité et sur l'exclusion.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup, et je donne maintenant la parole à M. Gaston LAVAL, pour deux minutes maximum.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Monsieur le Maire.

A voir l'excitation que ce débat provoque à droite, cela confirme ce qui était dit tout à l'heure sur le fait que vous n'avez toujours pas compris, chers collègues, ce qu'était vraiment la réduction des risques. Je comprends mieux les propos de notre collègue tout à l'heure qui disait vouloir davantage de supporters que de "crackueux" dans ce mépris complètement total vis-à-vis des personnes malades qu'il nous faut vraiment accompagner.

Mais non, puisqu'il faut aussi les accompagner. C'est un parcours de soins comme l'a extrêmement bien rappelé tout à l'heure Antoine ALIBERT. Cela fait 10 ans que nous expérimentons dans le 10e, avec le courage infini de Rémi FÉRAUD, d'Alexandra CORDEBARD, de Stéphane BRIBARD et aujourd'hui de Philomène JUILLET cette halte sur l'addiction.

Oui, il en faut plus et ce n'est pas en quasiment supprimant les C.A.A.R.U.D.D. de leur raison d'être, ce qui est votre vœu paré de bonnes intentions, que nous allons résoudre le problème.

Vous pointez, et nous pouvons être d'accord sur ce point, le manque d'accompagnement psychologique, mais où est la déclinaison du plan "Psy" qui était censé être mis en œuvre par le Gouvernement ? Où sont les moyens, alors même que c'est une politique nationale qu'il nous faut pour sortir toutes ces personnes de la situation de dépendance dans laquelle elles sont ?

Ce n'est certainement pas en remettant les gens à la rue avec 80.000 injections non maîtrisées si on fermait la salle de consommation du 10e, que nous réglerions le problème. Donc maintenant, ouvrez les yeux, mettez-vous autour d'une table avec les professionnels et prenez en compte la dimension réduction des risques dans l'ensemble du parcours pour les usagers de drogues.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière explication de vote, je donne la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, sans surprise, nous voterons également contre ce vœu comme nous avons voté contre le précédent et je m'inscrirai dans les précédentes explications de vote.

Chers collègues, ce n'est pas parce que vous répétez des choses contre l'avis scientifique, contre l'avis de tous les médecins, qu'elles sont vraies. Sur la politique de réduction des risques, vous nous dites "on n'a pas de preuves, on ne sait pas, etc."

Des travaux ont été rendus par des scientifiques. Des médecins travaillent quotidiennement sur ces sujets dans la H.S.A. dans le 10e à Lariboisière ; à l'hôpital Marmottan qui travaille depuis des années sur la question de l'addiction et de la réduction des risques ; dans l'hôpital public avec l'A.P.-H.P. ; mais aussi au niveau européen où des politiques publiques sont beaucoup plus avancées que celles que nous menons en France, et d'ailleurs nous regrettons que notre pays, sur ces questions-là, soit en retard.

La France n'a pas toujours été en retard sur la prise en compte de la réduction des risques. D'ailleurs, chers collègues, vous demanderez qui, à Paris, a mis en place les premières politiques de réduction des risques en matière de santé. Eh bien, c'était la droite ! On ne choisit pas de mettre, oui ou non, en place des politiques de réduction des risques en fonction de si on est d'accord avec telle ou telle substance. Ce n'est pas comme cela que cela se passe.

Les politiques de réduction des risques doivent répondre à toutes les usagères et tous les usagers de drogues, à un accompagnement, à de véritables parcours de soins sur les addictions.

Ces parcours de soins, on en a besoin sur la question du "crack", comme avec les C.A.A.R.U.D.D., et là encore c'est votre méconnaissance, les C.A.A.R.U.D.D. accompagnent aussi sur la réduction des risques et sur la prévention des addictions en matière d'alcool, par exemple.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame NAGET.

Mme Camille NAGET. - Vous le savez et nous le savons, personne ne peut être exempt d'être un jour confronté à une problématique d'addiction. Nous vous invitons donc, chers collègues, à écouter les scientifiques et les médecins.

Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux campagnes d'information sur la gratuité de la PrEP injectable.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 77 relatif aux campagnes d'information sur la gratuité de la PrEP injectable.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe "Paris Liberté !" et pour deux minutes maximum.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire. J'espère que cette fois-ci cela fonctionne, parce que tout à l'heure j'avais bien mis ma carte.

Ce vœu que je propose est important, je pense et espère avoir un peu plus de consensus que sur nos précédentes discussions pour essayer de continuer et de gagner la bataille contre le V.I.H.

Je souhaite, une fois n'est pas coutume, saluer les efforts collectifs conjoints qui ont été réalisés ces dernières années par l'Etat, la Région Ile-de-France dans le cadre de son plan pour une région sans Sida, et bien entendu la Ville de Paris.

Ce vœu est là pour nous rappeler, chers collègues, à quelques jours de Solidays, que le V.I.H. continue de briser des vies. De trop nombreuses personnes encore dans le monde voient leur vie s'effondrer, mais aussi, malheureusement, bien plus près de nous, dans notre Capitale.

En effet, vous le savez, Paris reste le département le plus touché par l'épidémie, et notamment chez les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes, mais pas uniquement. Paris concentre aussi les plus forts taux de V.I.H., avec notamment certaines communes de nos voisins de Seine-Saint-Denis, pour les hommes et pour les femmes.

Les avancées médicales de ces dernières années ont montré qu'il était possible de faire reculer l'épidémie et d'y mettre fin. On estime à 4.100 cas le nombre de personnes non détectées en Ile-de-France. C'est assez considérable. Vous le savez, la prévention et le dépistage sont clés pour atteindre les objectifs ONUSIDA à hauteur de 2030 et ainsi enrayer l'épidémie.

Considérant que la prophylaxie préexposition, la PrEP, constitue aujourd'hui l'un des outils les plus efficaces de prévention du V.I.H., considérant que la France est devenue depuis le 2 mars 2026 le premier pays de l'Union européenne à assurer une prise en charge à 100 % de la PrEP injectable, je pense que nous devons tout mettre en œuvre pour faire connaître cette avancée.

L'information doit être ciblée, elle doit être massive. Je suis d'ailleurs toujours choquée, mes chers collègues, de voir que de trop nombreux jeunes encore, malgré toutes nos campagnes, méconnaissent la réalité du V.I.H./Sida. C'est pour cela, j'espère, que nous pourrions nous rejoindre pour faire de grandes campagnes de communication autour de cet outil qu'est la PrEP injectable.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Antoine ALIBERT, pour deux minutes maximum.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame TYSSANDIER, effectivement, j'espère que ce débat sera moins passionné qu'il l'était juste auparavant, même si la cause est tout aussi importante.

La PrEP injectable est un élément complémentaire dans le panel des outils de prévention pour lutter contre cette épidémie de V.I.H./Sida, tout simplement parce qu'elle est aussi moins contraignante dans ses prises pour une partie des publics qu'elle concerne.

Dans le cadre de la feuille de route santé sexuelle de la Ville de Paris, la PrEP injectable fait partie des outils de prévention déployés dans les centres de santé et dans les centres de santé sexuelle de la Ville de Paris, avec des campagnes de communication.

Bien entendu, dans le cadre de notre stratégie vers Paris et la Seine-Saint-Denis sans Sida d'ici à 2030, nous aurons à cœur d'augmenter la communication sur le sujet, mais je voudrais quand même souligner que fort heureusement, les médecins n'ont pas attendu un vœu au Conseil de Paris pour parler à leurs patients et leurs patientes de cette solution.

Je me félicite, comme vous l'avez rappelé, que notre pays soit le premier à prendre en charge, par l'Assurance maladie à 100 %, cette solution pour lutter contre l'épidémie.

J'aimerais quand même souligner que deux éléments ne sont pas abordés dans votre vœu et sont très importants, qui rendent plus difficile le déploiement de la PrEP injectable, qui ne dépend pas uniquement de campagnes de communication.

Le premier, ce sont d'abord les publics qui aujourd'hui subissent encore cette épidémie et se voient encore être infectés par le V.I.H./Sida. Ce sont des publics qui en réalité devraient être régularisés, parce qu'ils n'ont pas d'ouverture de droits à la Sécurité sociale pour pouvoir accéder aux soins pour cette maladie, et donc il faut pouvoir avancer sur le sujet.

Le deuxième, c'est aussi une lutte larvée des lobbies et la spéculation des laboratoires qui veulent souvent faire monter le prix de cet outil. Je vous propose, Madame TYSSANDIER, de bien croire l'Exécutif, c'était intégré de mieux communiquer dans le cadre de la stratégie.

J'émet donc un avis défavorable sur votre vœu, puisque c'est déjà satisfait, mais cela ne veut pas dire qu'on ne se rejoint pas sur l'objectif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. Sylvain MASCHINO, pour deux minutes maximum.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la prophylaxie préexposition PrEP injectable est une avancée majeure et nous devons évidemment la faire connaître. Mais Paris n'a pas attendu ce vœu pour agir. Depuis 2014, les nouveaux diagnostics de V.I.H. ont chuté de 33 %. Le recours à la PrEP a été multiplié par 3,6 entre 2016 et 2023.

Ces résultats reposent sur une politique menée dans la durée avec "Vers Paris sans Sida", les associations communautaires et les professionnels de la santé. Je vais également saluer ici le travail et l'engagement de notre adjointe Annah BIKOULOLOU et de notre adjoint Antoine ALIBERT, qui poursuivent et renforcent évidemment cette politique.

Une fois encore, la droite réduit une politique de santé publique à une campagne de communication. Pourtant, les difficultés d'accès que vous avez évoquées vous-mêmes montrent précisément que l'enjeu ne se résume pas à de la simple communication.

Cette politique exige surtout des moyens, un accès effectif à la prévention et aux soins, ainsi qu'un combat permanent contre la sérophobie, les LGBTIphobies et évidemment toutes les inégalités qui éloignent encore les populations les plus exposées au parcours de soins.

Ce vœu n'apporte aucun moyen supplémentaire. Le groupe Ecologiste et Social ne votera donc pas ce vœu d'affichage, tout en restant pleinement mobilisé pour un Paris sans Sida.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes "Paris Liberté !" et Paris au centre relatif au renforcement de la prévention et de la sensibilisation aux dangers du protoxyde d'azote auprès des jeunes et des parents.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 78 relatif au renforcement de la prévention et de la sensibilisation aux dangers du protoxyde d'azote auprès des jeunes et des parents.

Je donne la parole, pour le présenter, à M. Pierre LISCIA, pour deux minutes maximum.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pendant longtemps le protoxyde d'azote a été considéré comme un phénomène marginal, une pratique souvent considérée comme festive et récréative, parce qu'on parle effectivement de gaz hilarant, mais aujourd'hui les chiffres sont très préoccupants. 60 % des consommateurs ont entre 18 et 24 ans, 14 % des 18-24 ans en Ile-de-France l'ont déjà testé, expérimenté, et plus préoccupant encore, 10 % des signalements d'intoxication concernent des mineurs.

C'est donc un vrai enjeu de santé publique qui frappe les jeunes de plein fouet, et Paris n'est malheureusement pas épargnée. Il y a des risques évidemment liés à la consommation de protoxyde d'azote, des risques qui sont connus, documentés, des cas d'intoxication, des troubles neurologiques graves pouvant aller jusqu'à des pertes d'équilibre et des paralysies, des troubles psychiatriques, des hallucinations, des complications cardiovasculaires, et malheureusement des accidents routiers graves, parfois mortels, liés à l'altération des réflexes et de la vigilance.

Ce qui est d'autant plus préoccupant, c'est que cette drogue, ce qu'on peut considérer comme une drogue, est extrêmement accessible, puisque si la vente du protoxyde d'azote est interdite aux mineurs, chacun sait combien il est aisé de s'en procurer, aussi bien sur Internet que dans des commerces qui ont pignon sur rue.

Le protoxyde d'azote a des conséquences qui dépassent largement le seul cadre sanitaire. Nous sommes d'ailleurs, en tant qu'élus, de plus en plus interpellés par des habitants qui voient ce phénomène s'installer sous leurs fenêtres, avec des regroupements de consommateurs qui génèrent des nuisances, des bonbonnes qui jonchent nos rues, abandonnées sur les trottoirs, et parfois un sentiment d'abandon face à ce phénomène dont personne ne semble véritablement prendre la mesure.

Face à cela, nous devons agir. Nous savons évidemment, j'anticipe les critiques, que Paris, seule, ne peut pas tout faire, mais on a une responsabilité, on peut agir, et c'est le sens de ce vœu : renforcer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes ; mieux informer les parents qui sont souvent les premiers démunis face à ce phénomène ; mobiliser davantage les acteurs de la prévention, de l'addictologie et de la santé ; déployer des campagnes d'information adaptées aux publics les plus exposés.

Sur un sujet aussi grave, qui n'est d'ailleurs ni partisan ni idéologique puisqu'il a d'ailleurs été adopté en conseil du 19e arrondissement, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je donne la parole à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Monsieur LISCIA, notre soutien est déjà acquis, il est déjà satisfait. L'Exécutif municipal n'a pas attendu à nouveau cet énième vœu sur le sujet pour agir.

J'aimerais rappeler que l'on a initié un plan et ma prédécesseuse l'avait lancé dès 2023 sur le sujet, pour notamment accompagner les mairies d'arrondissement.

Je souhaiterais aussi élargir la focale, le protoxyde d'azote mérite toute notre attention, mais je rappelle que des substances psychoactives, de l'ordre de 40 nouveaux produits, arrivent sur le marché chaque année. Dans le cadre de ce plan de prévention et d'action initié en 2023, on mesure aussi l'évolution des consommations et des produits qui arrivent à Paris en termes de nouvelles drogues de synthèse ou de dérivés.

Les demandes que vous formuliez sont satisfaites et bien mises en œuvre par la Ville, notamment et principalement pour accompagner les mairies d'arrondissement et les acteurs de proximité que vous évoquiez. C'est le cas des clubs de prévention, des établissements scolaires, des structures de jeunesse et dans des actions de sensibilisation, de prévention, mais aussi de prise en charge médicosociale avec l'ensemble de nos partenaires.

J'en veux pour preuve que l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, en lien avec l'Association des maires d'Ile-de-France, vient d'éditer un guide à destination de tous les maires d'Ile-de-France pour lutter contre la consommation du protoxyde d'azote. Ce guide a été édité sur la base des recommandations de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, la M.M.P.C.R., qui a été lancée à l'initiative de la Ville de Paris dès 2013.

Je rappelle d'ailleurs que ce sujet a fait l'objet d'un débat lors du précédent Conseil de Paris, à l'occasion duquel le Préfet de police rappelait la parfaite collaboration de la Préfecture avec la Ville de Paris dans ces objectifs de prévention et de lutte contre ce phénomène très inquiétant, je vous l'accorde.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un vœu défavorable puisque déjà satisfait et évoqué dans notre Assemblée.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, le Préfet de police est pleinement mobilisé dans la lutte contre l'usage détourné du protoxyde d'azote, notamment à travers des actions de prévention et de sensibilisation qui sont au cœur du vœu et notamment destinées au jeune public.

La Préfecture de police mène ainsi une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, afin d'alerter sur les risques liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote. Cette campagne est déployée sous le slogan "Les ballons, c'est non !" et le mot-dièse "ZeroProto", qui a donné lieu à de nombreuses publications et reprises depuis le début de l'année 2026, et a fait l'objet de larges relais médiatiques au niveau national.

Des interventions sont également régulièrement conduites dans les établissements scolaires par les policiers des missions de prévention, contact et écoute, afin de sensibiliser les collégiens et les lycéens aux risques liés à ces conduites addictives.

Cette mobilisation s'inscrit également dans le cadre des actions engagées par l'Etat au niveau du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé de la Citoyenneté, qui a lancé au printemps 2026 une campagne nationale de prévention visant à sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes, à ces risques sanitaires graves et aux conséquences parfois irréversibles liées à l'usage détourné du protoxyde d'azote.

On parle aussi de sécurité routière, il ne se passe pas une semaine sans qu'un grave accident qui laisse des gens dans un état extrêmement grave, tétraplégique, voire qui les conduise à la mort, ne se déroule dans la zone de compétence du Préfet de police, pas forcément à Paris, mais aussi en petite couronne.

Cette campagne a été largement diffusée sur les réseaux sociaux, les plateformes numériques et les chaînes de télévision nationales.

En complément de ces actions préventives, le Préfet de police a pris à Paris depuis 2023 un arrêté réglementant la vente, la détention et la consommation de protoxyde d'azote. Cet arrêté est toujours en vigueur et limite la vente de ce produit aux seuls professionnels justifiant son usage dans le cadre de leur activité et interdit l'abandon sur la voie publique de cartouches et de bonbonnes. Il a été reconduit pour une nouvelle période trimestrielle à compter du 1er juin dernier.

Les services de police conduisent régulièrement des opérations de contrôle afin de faire respecter cette réglementation et de lutter contre les troubles de l'ordre public associés à cette consommation.

Par ailleurs, je ne vous l'apprends pas, plusieurs évolutions législatives sont en cours d'examen afin de renforcer les moyens d'action des autorités publiques contre l'usage détourné du protoxyde d'azote. Le Gouvernement a notamment présenté le projet de loi Ripost prévoyant un renforcement de l'encadrement de la vente de ce produit, ainsi que de nouvelles sanctions destinées à lutter contre son usage.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote par Jules PASQUIER.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Paris au centre votera évidemment en faveur de ce vœu qui me paraît absolument constructif. Il avait été présenté en conseil d'arrondissement par Jean-Baptiste HOURIEZ que je tiens à saluer, qui est un élu MoDem. Je tiens à dire que je suis un tout petit peu surpris que M. l'adjoint au Maire donne un avis défavorable dans la mesure où il a été adopté en Conseil du 19^e arrondissement.

Si ce vœu n'était pas utile et si tout était fait dans les arrondissements pour aider les mairies, je doute que ce vœu aurait été adopté dans le 19^e. Nous, on va évidemment soutenir ce vœu qui me paraît absolument essentiel. Il se fait dans le cadre du travail d'une ministre MoDem, Marie-Pierre VEDRENNE, dont je tiens aussi à saluer l'engagement sur le sujet.

Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 78 déposé par les groupes "Paris Liberté !" et Paris au centre est-il maintenu ?

Il est maintenu. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'avenir de l'Hôtel-Dieu et à la préservation de sa vocation hospitalière.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 79 relatif à l'avenir de l'Hôtel-Dieu et à la préservation de sa vocation hospitalière.

La parole est à M. Sylvain MAILLARD, pour deux minutes maximum.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'Hôtel-Dieu n'est pas un bâtiment comme les autres. C'est le plus ancien hôpital de Paris, né au cœur de l'île de la Cité, à l'ombre de Notre-Dame. Depuis plus de 1.000 ans, ce lieu accueille, soigne et protège. C'est précisément cette vocation que notre groupe, "Paris Liberté !", entend préserver aujourd'hui.

Personne, sur ces bancs, ne conteste l'intérêt d'un musée consacré à la cathédrale. Après l'émotion mondiale suscitée par l'incendie, après la formidable mobilisation qui a permis sa renaissance, il est plus que pertinent de valoriser ce patrimoine exceptionnel et mieux accueillir les millions de visiteurs qui se rendent à Notre-Dame de Paris, nous y souscrivons pleinement.

Nous refusons néanmoins que l'avenir de l'Hôtel-Dieu soit pensé sous le seul angle immobilier ou patrimonial, car l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui encore, ce sont des urgences, des consultations spécialisées, de la prévention, une prise en charge psychiatrique et l'accompagnement des plus vulnérables.

Or, le projet actuel porté par Novaxia ampute trop lourdement la part de l'établissement consacrée aux soins. Une diminution qui intervient au plus mauvais moment. Alors que les réorganisations hospitalières métropolitaines autour du futur hôpital nord vont entraîner la fermeture de Bichat et de Beaujon, alors que la pression sur les établissements parisiens va mécaniquement s'accroître, est-il raisonnable de réduire l'offre de soins au centre même de notre Capitale ? Et ce, d'autant plus que les besoins en matière de santé mentale, de psychotraumatisme, de lutte contre l'isolement et de soins palliatifs sont plus actuels que jamais.

C'est pourquoi notre groupe plaide pour que la Ville, conjointement avec l'A.P.-H.P., initie un moratoire sur le projet actuel afin de permettre à une étude indépendante d'évaluer les besoins hospitaliers futurs du centre de Paris et notamment le nombre de lits réellement nécessaires.

Ce n'est qu'ainsi que la Ville pourra présenter un projet global et équilibré qui concilie le maintien et le renforcement des missions hospitalières avec la création du musée, un hôpital de proximité et un lieu de mémoire.

Les deux n'ont pas à s'opposer si leur vocation n'empiète pas l'une sur l'autre. Aussi, faisons le nécessaire pour préserver l'un sans sacrifier l'autre.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Antoine ALIBERT, pour une durée de deux minutes maximum.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Il n'y a que vous, Monsieur MAILLARD, qui ait opposé les deux activités.

Vous demandiez s'il était raisonnable de continuer dans ce sens-là, mais moi j'ai envie de vous retourner la question : est-il raisonnable de continuer à défendre un gouvernement dont la politique consiste à impacter l'hôpital public, qui amène justement à forcer des établissements comme l'Assistance publique des hôpitaux de Paris à faire des projets notamment bâtimentaires pour pouvoir continuer à proposer une offre hospitalière digne de ce nom ?

Je vous appelle à être raisonnables vous-mêmes dans les soutiens que vous apportez à des politiques nationales qui entraînent certaines conséquences localement.

Pour vous rassurer, dans ce projet sur lequel vous appelez à un moratoire, ce moratoire n'aura pas lieu et notamment puisque la partie dédiée aux activités hospitalières dans le futur projet du nouvel Hôtel-Dieu va légèrement augmenter. Subsisteront comme offres de soins un service d'accueil des urgences, un plateau de consultations spécialisées pluridisciplinaires, un pôle de psychiatrie et un pôle de santé publique.

Ce pôle de santé publique comprendra notamment des activités tournées vers le public, avec un centre de santé sexuelle dont je salue le travail, et des activités tournées vers la recherche, qui était l'une des demandes de la Ville et de mes prédécesseurs, portée à la fois dans cet hémicycle et au Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., et notamment à travers un centre d'épidémiologie clinique.

Je vous rassure donc, on reste complètement mobilisés et en lien avec l'A.P.-H.P. et le Maire de Paris "via" le Conseil de surveillance pour veiller à la pérennité d'une offre de soins la plus large possible sur ce site, elle est acquise, et en tenant compte par ailleurs des contraintes de toutes sortes, des besoins, des parcours envisageables avec les autres sites hospitaliers de la capitale.

Quant aux besoins de santé de Paris Centre, ils sont très suivis en lien avec le maire de Paris Centre qui soutient ce projet et a l'occasion de le présenter régulièrement aux habitants et aux habitantes.

Donc, avis défavorable.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. La première sera effectuée par M. "Christian" PRUDHOMME, pour deux minutes maximum.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire, Christophe PRUDHOMME. Christian, c'est le journaliste.

Tout à fait en accord avec votre analyse, Monsieur MAILLARD, comme quoi reconnaître ses erreurs est une bonne chose, puisque vous savez que je fais partie de ceux qui se battent pour maintenir cet hôpital depuis des années.

Malheureusement, des ministres que j'ai rencontrés, de votre parti, que ce soient Xavier BERTRAND, Roselyne BACHELOT, mais aussi du côté socialiste avec Marisol TOURAINE, et je ne compte pas les ministres qui se sont succédé depuis dix ans, nous ont opposé un refus pour maintenir un hôpital de plein droit.

Nous avons élaboré un projet d'hôpital de proximité et pas simplement un super lieu de consultation, parce que c'est à cela que cela va se réduire aujourd'hui.

Surtout, il y a le problème de Novaxia que vous pointez. Le problème de Novaxia, ce n'est pas un musée sur la partie noble, le long du parvis de Notre-Dame, oui, pourquoi pas. Novaxia, c'est un projet de centre commercial avec des boutiques de luxe et un restaurant étoilé, et cela, ce n'est pas possible. Ce, d'autant que ce projet a été validé à l'époque par un maire adjoint chargé de l'urbanisme, que l'on a vu ensuite apparaître dans l'organigramme de la direction de Novaxia. Là, il y a donc un problème.

Aujourd'hui, nous avons besoin d'un hôpital de plein droit au cœur de Paris, un hôpital qui est nécessaire pour la population parisienne et pour les touristes qui sont très présents sur le parvis de Notre-Dame et aux alentours.

Et donc, non au projet de Novaxia, oui à un hôpital de plein droit et éventuellement, effectivement, l'implantation sur une petite partie des locaux du musée de Notre-Dame.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour deux minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous voterons contre ce vœu et je dois avouer, Monsieur MAILLARD, que je suis quand même assez étonnée. Les élus communistes, et vous pourrez le voir avec le vœu que nous allons défendre juste après, avec constance, depuis des années et des années, partout dans les différentes instances, nous disons la même chose à tout le monde.

Nous disons au Conseil de Paris, quand nous sommes assis ici, que nous sommes opposés à ce projet et nous avons travaillé pour que dans le P.L.U. bioclimatique, il y ait des réserves, des zones d'utilité, de grands services, pour qu'il ne puisse pas y avoir le projet Novaxia.

Nous disons la même chose quand nous sommes devant les salariés, les syndicats, les agents de la fonction publique hospitalière ou quand nous sommes devant les habitantes et les habitants de Paris Centre, et nos parlementaires disent la même chose quand ils sont assis dans l'hémicycle.

Nous n'avons pas encore de ministre de la Santé, mais peut-être que dans un an nous en aurons un qui dira la même chose et défendra le maintien de la totalité hospitalière sur le site de l'Hôtel-Dieu.

Je suis donc un petit peu étonnée, parce que quand on fait quelques recherches sur le site y compris de Novaxia, on constate que Mme Sylvie RETAILLEAU, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Roland LESCURE, Ministre délégué de l'Industrie, Mme Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Ile-de-France, qui sont vos compagnons politiques, défendent le projet et le soutiennent.

Il me semble que dans notre hémicycle, nous avons eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises et que votre famille politique ne s'est jamais opposée au projet Novaxia sur l'emprise de l'Hôtel-Dieu.

Vous me direz, il n'est jamais trop tard et nous comptons sur vous pour porter auprès de vos ministres, auprès de votre gouvernement et de votre famille politique et dans le débat avec des amendements budgétaires, pour qu'enfin nous ayons un service de santé publique digne de ce nom.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 79 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif...

Il y a une demande de scrutin public. Nous le mettons en place.

Le scrutin est ouvert.

Je rappelle que la position de l'Exécutif est défavorable.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 94

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 43

Contre : 51

(Voir détail des votes annexe n° 18).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux impacts du projet du Novaxia/Nouvel Hôtel-Dieu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 80 relatif aux impacts du projet du Novaxia/nouvel Hôtel-Dieu.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour deux minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme nous venons de l'évoquer, le projet Novaxia/Hôtel-Dieu, co-porté par l'A.P.-H.P. et par l'Etat, est un projet sur lequel nous nous sommes opposés avec constance, parce que nous le disions préalablement, sur l'Hôtel-Dieu, nous défendons que cette emprise soit consacrée uniquement à la santé et à la santé publique, et

nous refusons que des "start-up" de la santé puissent venir s'installer dans le projet Novaxia, sur l'emprise de l'Hôtel-Dieu.

Nous avons eu l'occasion de le rappeler à de très nombreuses reprises, sans faire la girouette en fonction des instances politiques.

Ce projet nous pose des problèmes sur le fond et sur les questions de santé publique, parce que nous entendons qu'il y aurait de nouveaux services. Mais nous avons une inquiétude qui serait que, en réalité, à l'Hôtel-Dieu, il y aurait un redéploiement de l'offre de soins et il n'y aurait pas, à l'échelle parisienne de l'A.P.-H.P., une augmentation de l'offre de soins.

Nous avons une autre inquiétude, c'est que le projet Hôtel-Dieu/Novaxia modifie le P.L.U. bioclimatique et nous souhaitons connaître l'ampleur des modifications qui ont été imposées par l'Etat, puisque la Ville, nous n'avons pas eu notre mot à dire sur ce sujet. Nous souhaitons connaître également les impacts de la modification du P.L.U.b. Nous souhaitons connaître les impacts qu'elle pourrait avoir sur d'autres projets de la Ville.

Bien sûr, nous continuerons de nous opposer avec force et avec tous les leviers à notre disposition sur ce projet Hôtel-Dieu/Novaxia. Ce vœu a aussi été discuté dans une forme légèrement différente au Conseil de Paris Centre, et donc je salue mes collègues Luc FERRY et Shirley WIRDEN, qui ont pu aussi défendre cette position à Paris Centre.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine ALIBERT, pour deux minutes maximum.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Camille NAGET, ce vœu, on a beaucoup échangé entre l'Exécutif et votre groupe pour essayer de l'amender, pour pouvoir le voter favorablement. Hélas, nous ne sommes pas parvenus à trouver le terrain d'entente, principalement du fait qu'effectivement, c'est un projet qui a été lancé, qui est bien enclenché, sur lequel un moratoire est à date impossible.

Néanmoins, pour répondre à quelques éléments, notamment sur les modifications du P.L.U.b. liées au projet, qui effectivement relevaient d'une procédure de mise en compatibilité sollicitée par l'A.P.-H.P. et appuyée par le Préfet en octobre 2025, elle n'a pas permis la consultation de notre hémicycle.

En tant qu'écologiste et élu écologie, je le regrette. En tant qu'adjoint, j'en prends acte. Pour autant, j'ai demandé des éléments aux services et à l'A.P.-H.P. et je les rendrai disponibles une fois que je les aurai reçus à la fois en 4e Commission, si Mme la Présidente MADINIER est d'accord, et sans doute à la 5e Commission avec le président ROUVEAU, puisque cela concerne aussi des questions plus larges d'urbanisme.

Votre vœu évoque, par ailleurs, des enjeux de conflit d'usage à venir sur lesquels une enquête publique avait été lancée. Sur ce point, je vous rappellerai tous les éléments qui ont été apportés, notamment "via" Paris Centre et notamment une étude sur les flux réalisée par Adopal, un cabinet de conseil spécialisé en santé.

Et enfin, dans votre vœu reste le sujet de l'implantation des activités Novaxia. Sur ce point, je rappelle que la CDAC a émis un avis défavorable en mars 2026, dans un consensus politique assez large d'ailleurs, sur lequel nous attendons une nouvelle copie, et sur lequel la CDAC aura à se prononcer à nouveau. Sur lequel également, en tant que nouvel Exécutif, "via" cette CDAC et ce Conseil, mais aussi le Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., nous serons très vigilants à ce que ce soit suivi d'effet.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable, regrettant que nous n'ayons pas trouvé de consensus. Je ne manquerai pas, pour autant, de donner les éléments que je promets ici dans cet hémicycle.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Maxime SAUVAGE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose que nous entendions l'explication de vote portée par M. PRUDHOMME, pour le groupe Nouveau Paris populaire, puis de procéder au scrutin public.

Monsieur PRUDHOMME ?

M. Christophe PRUDHOMME. - Nous sommes étonnés de ce vœu.

Je poursuis mon argumentaire. Il y a une duplicité ici de la majorité. La bataille de l'Hôtel-Dieu dure depuis plus de 20 ans. Si nous ne nous étions pas battus, aujourd'hui, ce serait un hôtel cinq étoiles plus, comme les hôpitaux du même type à Marseille et à Lyon.

Aujourd'hui, on garde encore une certaine surface pour des activités hospitalières, mais la Municipalité ne s'est jamais opposée. J'avais rencontré, avec un certain nombre de collègues, parce que nous avons proposé un projet alternatif, Mme HIDALGO avant qu'elle soit élue maire. Elle était venue nous soutenir pour le maintien de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu plein et entier en hôpital de proximité.

Ensuite, vous vous êtes lavé les mains, vous avez laissé le Préfet décider et aujourd'hui on est dans une situation soi-disant où on ne peut pas avoir un moratoire. Si, tant que les travaux ne sont pas commencés, on peut avoir un moratoire, ce d'autant que Novaxia, ce sont des margoulins. Ils ont été condamnés deux fois par l'A.M.F. Donc, cela suffit ! Cela suffit, maintenant, ce discours !

Aujourd'hui, ce que demandent les syndicats, les personnels, c'est le maintien d'un hôpital de plein droit. Voilà !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Je me tourne donc vers le groupe Communiste pour savoir si votre vœu est maintenu au vu des échanges qui ont eu lieu, Madame NAGET ?

Le vœu est maintenu. Nous avons donc entendu votre demande, Monsieur MAILLARD, de scrutin public, ce à quoi nous allons procéder le temps de mettre en œuvre les opérations de vote.

Je mets donc, aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 80 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 105

Abstentions : 10

NPPV : 1

Pour : 49

Contre : 45

(Voir détail des votes annexe n° 19).

La proposition de vœu est adoptée au scrutin public. (2026, V. 96).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste et Social de Paris et Communiste de Paris relatif au soutien à Alexandra PALT et à l'aspect indivisible des luttes écologistes et antiracistes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 81 relatif au soutien à Alexandra PALT et à l'aspect indivisible des luttes écologistes et antiracistes.

La parole est tout d'abord à Mme Rania KISSI.

Mme Rania KISSI. - Madame la Maire, mes chers collègues, à travers ce vœu nous voulons rappeler : les luttes écologistes et antiracistes sont indivisibles. Le départ d'Alexandra PALT de la présidence bénévole de WWF France n'est pas un simple fait interne, il révèle un désaccord de fond sur ce que doit être aujourd'hui une grande organisation de défense du vivant.

Ce désaccord est né d'un fait précis : la participation d'Alexandra PALT à une manifestation antiraciste le 4 avril dernier à Saint-Denis, et de la publication par laquelle elle a assumé cet engagement. C'est donc bien à partir de ce geste clair et courageux qu'a été posée une question grave : peut-on encore, en 2026, prétendre défendre le vivant tout en considérant que la lutte contre le racisme serait hors sujet ?

Nous répondons clairement non, car dans la réalité, les injustices ne se succèdent pas, elles se cumulent. Ce sont souvent les mêmes personnes, les mêmes familles, les mêmes territoires qui subissent à la fois les discriminations, les pollutions, la relégation et les conséquences du dérèglement climatique.

Derrière cela, il y a des vies concrètes. Il y a des enfants qui grandissent plus près des axes pollués, plus près des nuisances, plus près des sols dégradés, des enfants qui respirent un air plus dangereux que les autres, qui voient leur santé fragilisée plus tôt, et dont l'avenir est plus lourdement hypothéqué dès le départ.

Une société juste ne peut pas accepter que le lieu où l'on naît détermine à ce point le droit à bien vivre, à bien respirer, à bien grandir. Quand 90 % des habitantes et habitants des Antilles ont du chlordécone dans l'organisme, ce n'est pas une abstraction. Quand les gens du voyage sont trop souvent installés sur des sols pollués, ce n'est pas une anomalie isolée. Quand les quartiers populaires sont davantage exposés aux pollutions et aux maladies qu'elles

provoquent, ce n'est pas le hasard. C'est toujours la même mécanique d'abandon qui désigne les mêmes vies comme plus exposables que d'autres.

Soutenir Alexandra PALT, c'est donc affirmer une chose simple : l'antiracisme n'est pas un détour du combat écologiste, il en est l'exigence même. On ne protège pas la nature en restant silencieux face aux discriminations, on ne défend pas le vivant en hiérarchisant les dignités.

C'est pourquoi, par ce vœu, nous demandons que le Conseil apporte son plein soutien à Alexandra PALT, réaffirme son engagement dans la lutte antiraciste et son attachement à une vision intersectionnelle des luttes écologistes, soutienne les associations engagées dans ces combats et assure la protection des défenseurs et des défenseuses de la nature.

Parce que défendre le vivant, c'est défendre aussi les enfants, les familles, les quartiers, les corps et les droits. Et parce qu'il n'y aura pas de justice écologique sans justice humaine, je vous invite donc naturellement à voter pour ce vœu.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame KISSI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme BIKOULOLOU, Madame la Maire.

Mme Annah BIKOULOLOU, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, oui, la lutte pour la préservation de notre environnement et la lutte contre le racisme sont indivisibles. Oui, la voracité de notre société capitaliste pour la destruction de la nature porte en elle les mêmes germes odieux que la colonisation. Oui, l'écologie ne peut être qu'antiraciste et décoloniale.

Mme KISSI l'a dit, quand un habitant de quartier populaire a presque deux fois plus de risques d'être exposé à des nuisances environnementales ; quand les gens du voyage ont une espérance de vie 10 à 15 ans inférieure du fait d'aires d'accueil implantées sur des sites pollués ; quand plus de 90 % des adultes antillais portent encore dans leur corps les traces du chlordécone, nous ne sommes plus face à des coïncidences. Nous sommes face à un système d'inégalités qui distribue les risques, les pollutions et les maladies selon les territoires, les origines et les rapports de pouvoir. Et cela a un nom, c'est le racisme environnemental. Ne pas le nommer, c'est rendre ces injustices invisibles et c'est ajouter le déni à la violence.

Rappelons aussi que les premiers à défendre la nature sont les peuples autochtones et les personnes du Sud global. Et parce qu'ils la défendent souvent contre les intérêts du Nord, ils sont aussi parmi les premières victimes de violences racistes et d'atteintes aux droits humains.

La justice environnementale n'est pas un combat à côté de l'antiracisme, c'en est une composante essentielle. Il ne s'agit d'ailleurs pas de considérations uniquement philosophiques, il s'agit de vies et à Paris aussi nous devons être exemplaires. C'est d'ailleurs le sens de notre engagement pour l'apaisement du périphérique. L'air y est deux fois plus pollué, alors même que vivent à ses abords de nombreux ménages populaires et issus de l'immigration. Les conséquences pour ces habitants : augmentation des infarctus, de l'asthme, des A.V.C., des maladies dégénératives.

Je tiens donc, au nom de la Ville de Paris, à remercier Alexandra PALT d'avoir brisé le silence et d'avoir été une alliée de la cause écologiste et antiraciste. Alors que partout, les réactionnaires s'organisent pour faire reculer d'un même trait les droits humains, les droits de la nature et notre démocratie, la Ville de Paris réaffirme être aux côtés de celles et ceux qui, au prix de leur carrière, de leur famille et de leur vie, s'érigent comme des défenseurs des droits humains, de la justice fondamentale et de la dignité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par les groupes Ecologiste et Social de Paris et Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 97).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la défense des lieux queer face à la spéculation immobilière et la montée des idées réactionnaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous arrivons aux vœux référencés n°s 82 et 82 bis relatifs à la défense des lieux "queer" face à la spéculation immobilière et la montée des idées réactionnaires.

La parole est à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Avant de commencer, je voulais remercier les écologistes d'avoir rappelé les luttes "queer" dans leurs questions d'actualité, parce que j'ai été étonnée en Commission de ne pas les voir aborder ces sujets étant donné que nous sommes dans le Mois des fiertés, donc j'ai été agréablement surprise de voir qu'ils ont quasiment repris notre vœu.

Ce vœu part d'un constat simple : les droits LGBTQIA+ ne vivent pas grâce à des déclarations de principes. Ils vivent dans les librairies, dans les centres associatifs, dans les cafés, dans les espaces culturels, dans les lieux festifs, dans tous ces endroits où on peut se rencontrer, s'organiser, se protéger, créer et exister librement.

Mais ces lieux indispensables disparaissent chaque jour, alors qu'ils sont terriblement utiles et extrêmement fréquentés. Depuis plusieurs années, Paris perd progressivement une partie de ses espaces "queer", victimes de la spéculation immobilière, de l'augmentation des loyers, de la marchandisation de la ville et de la marchandisation de la fête.

Pendant ce temps, les agressions LGBTQIA+ augmentent. Faut-il rappeler le meurtre de ce jeune homme de 19 ans à Metz, il y a quelques semaines ? Meurtre non qualifié par la justice de meurtre homophobe. Les discours réactionnaires se banalisent. Les personnes "trans" sont devenues des cibles de campagnes de stigmatisation. Les associations alertent encore et toujours.

Dans ce contexte, les lieux "queer" jouent un rôle irremplaçable. Ils sont des espaces de sociabilité, des espaces de solidarité, des espaces de culture. Ils sont parfois même les seuls lieux où certaines personnes peuvent trouver écoute, protection et soutien.

Nous ne pouvons pas nous contenter une fois par an, du Mois des fiertés, tout en laissant disparaître les lieux mêmes qui permettent à cette communauté de vivre, de créer et de lutter au quotidien. C'est pourquoi nous demandons que la Ville mette effectivement en œuvre le fonds de soutien déjà voté, qu'elle garantisse sa pérennité, qu'elle accompagne les espaces culturels et festifs "queer", qu'elle soutienne leur insonorisation et vienne en aide aux librairies LGBTQIA+, toujours aujourd'hui encore plus fragilisées.

Fragilisées notamment comme "Les mots à la bouche", librairie qui joue un rôle culturel et politique essentiel dans notre ville. Ou notamment comme le café W.A.B., menacé de fermeture soi-disant pour des raisons d'insonorisation mais qui, à mon avis, touchent plutôt à des questions d'homophobie, par des voisins ou même des riverains mécontents.

Défendre les lieux "queer", c'est défendre la liberté, la diversité culturelle, le droit à chacun et chacune d'exister pleinement dans l'espace public. Contre le droit au silence bourgeois....

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je termine, Madame la Maire.

Contre le droit au silence bourgeois, opposons le droit à la solidarité, la vie, la fête "queer". Bâtissons à Paris, capitale des libertés et de lutte, une ville féministe, inclusive, véritable cheville ouvrière de l'égalité et de l'émancipation de chacun et de chacune.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour la présentation de votre vœu.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Annah BIKOULOLOU.

Mme Annah BIKOULOLOU, adjointe. - Merci.

Permettez-moi d'abord de souhaiter un très beau Mois des fiertés à tous les militants, aux associations et plus largement à toutes les personnes LGBTQIA+ de Paris et d'ailleurs. Je leur souhaite un mois de célébration, mais aussi et surtout un mois de lutte, parce que les droits LGBT reculent partout dans le monde, les discours de haine se banalisent et les agressions augmentent.

D'ailleurs, je remercie le Maire d'avoir organisé une minute de silence en hommage à Noam, Joela et toutes les personnes tuées parce que LGBT. Dans ce contexte, la fierté est un acte de résistance.

Le vœu de l'Exécutif que nous proposons vise à rappeler notre engagement envers les associations et lieux communautaires, qui chaque jour accueillent, écoutent et accompagnent. A ces lieux qui pallient les carences de l'Etat et qui œuvrent en matière de santé, d'accès aux droits, de culture, d'éducation populaire et de transmission. A ces lieux aussi sans lesquels Paris ne serait pas si belle.

Nous devons beaucoup à ces lieux et c'est pourquoi nous avons pris des engagements concrets à leur endroit. Pour les associations LGBT, les subventions seront doublées au cours de ce mandat. Nous l'avons promis pendant la campagne et c'est désormais une décision qui a été votée hier par notre Conseil.

Pour les commerces et les lieux "queer", un fonds de soutien de 100.000 euros a été voté et les services œuvrent à sa mise en œuvre technique, tout simplement pour que ce fonds soit le plus réactif et le plus proche des besoins des commerces.

Défendre les droits LGBT, ce n'est pas seulement au mois de juin, c'est effectivement protéger les lieux, les personnes et les associations toute l'année. Ce travail, nous le menons avec les maires d'arrondissement notamment, Ariel WEIL à Paris Centre et David BELLARD dans le 11e, qui sont particulièrement mobilisés pour préserver et développer les lieux "queer" qui font la richesse de ces arrondissements et de notre ville.

Vous le voyez, la Ville s'engage déjà fortement et continuera de le faire sous le mandat. Je vous invite donc, le groupe NPP, à retirer votre vœu pour vous joindre au travail que nous menons déjà avec l'Exécutif et dont vous semblez partager les objectifs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez compris, en réponse au vœu n° 82, un vœu n° 82 bis a été déposé par l'Exécutif.

Je me tourne vers Mme de LA ROCHEFOUCAULD. Je crois que vous avez mis la carte d'Émile MEUNIER d'ailleurs, vous apparaissez sous le nom d'Émile MEUNIER. Votre vœu est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Non, nous ne retirons pas notre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous avons été saisis d'une demande de scrutin public du groupe Nouveau Paris Populaire, nous allons donc y procéder.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 82 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 81

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 11

Contre : 69

(Voir détail des votes annexe n° 20).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 82 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 98).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la situation de la résidence Beloeil-Miller et à la mise en œuvre de mesures d'urgence pour protéger les résidents.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux résidences-appartements gérées par la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux conditions de vie dans les résidences appartements de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous allons désormais examiner conjointement l'amendement n° 197 et les vœux référencés n°s 83, 84, 85 et 85 bis. Le vœu n° 83 est relatif à la situation de la résidence Beloeil-Miller et à la mise en œuvre de mesures d'urgence pour protéger les résidents.

Le vœu n° 84 est relatif aux résidences appartements gérées par la Ville de Paris.

Le vœu n° 85 est relatif aux conditions de vie dans les résidences appartements de la Ville de Paris.

La parole est tout d'abord à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Je défends ce vœu présenté par M. Geoffroy BOULARD, le maire du 17^e arrondissement, qui a été alerté par la situation particulièrement préoccupante de la résidence Beloeil-Miller gérée par le centre social de la Ville de Paris.

Cet établissement, rattaché à la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, malheureusement a été sous le feu des critiques. De très nombreux signalements ont été effectués durant plusieurs mois concernant des problèmes très graves d'insalubrité, d'infestation de nuisibles et de dégradation des conditions de vie des résidents au sein de l'établissement.

Ces nombreuses alertes ont été remontées par M. le Maire et ses équipes publiquement en Conseil de Paris, et malheureusement sans grand succès puisque malgré plusieurs opérations de traitement déjà engagées, les difficultés persistent, laissant craindre une infestation profonde affectant non seulement les logements, mais également les parties communes, les caves, les réseaux techniques et les infrastructures du bâtiment.

Madame la Maire, au vu de la grande vulnérabilité très particulière des résidents, puisque pour beaucoup ils sont très âgés ou en situation de grande fragilité, nous souhaitons que la situation puisse être rétablie, vraiment en urgence, pour protéger les résidents.

Le reportage récemment diffusé par l'émission "Envoyé spécial" a mis en lumière les conditions de vie particulièrement dégradées au sein de la résidence et suscité une vive émotion parmi les familles, les riverains et l'ensemble des acteurs concernés.

Face au flou, notamment juridique, qui entoure le statut de cette résidence qui ne semble rattachée à aucune catégorie juridique, nous demandons qu'une procédure d'urgence soit immédiatement engagée, afin d'assurer la protection des résidents. Egalement, que des solutions de relogement temporaire adaptées soient proposées le temps d'un assainissement complet et simultané de l'ensemble de l'immeuble, incluant l'ensemble des parties logement, mais aussi des parties communes.

Au vu de la gravité des faits, je tiens à rappeler que le maire du 17^e arrondissement a décidé de procéder à un signalement à la Procureure de la République, sur le fondement de l'article 40 de procédure pénale.

Madame la Maire, je vous demande que toute la transparence soit faite sur le statut de cette résidence, les droits et les devoirs des résidents, les conditions d'accompagnement et le suivi médico-social assuré par votre mairie.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Antoine LESIEUR, pour le groupe Paris apaisé.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une société qui ne se préoccupe pas de ses aînés est une société malade. Les révélations diffusées par l'émission "Envoyé spécial" le 22 mai dernier, concernant la résidence appartement Beloeil-Miller, sont profondément choquantes.

Ce que nous avons découvert est indigne et scandaleux. Indigne pour les résidents qui y vivent ; scandaleux pour une collectivité comme Paris qui a la responsabilité de protéger les plus fragiles. Les personnes âgées ne sont pas un boulet, mais une richesse. Notre ville se doit de les protéger.

Avant d'aller plus loin, je souhaite ici saluer le courage de Mme Fabienne ATTALI et de l'ensemble des résidents qui ont eu la force de lancer l'alerte. Sans leur détermination, cette réalité serait restée lettre morte. Car oui, mes chers collègues, des alertes ont bien été émises. Les résidents ont signalé leurs difficultés et ces signalements n'ont manifestement pas permis d'éviter la dégradation de la situation.

Au-delà de ce cas d'espèce, cette affaire soulève une question plus large, celle de l'adéquation entre le statut des résidences appartements gérées par la Ville et les besoins réels des personnes qui sont accueillies. Nous demandons donc, avec ce vœu, des mesures immédiates et concrètes, bref, pour les enfants comme pour les aînés, une culture de l'urgence.

Nous souhaitons ici qu'une opération complète de nettoyage, de désinfection et de traitement contre les nuisibles soit engagée dans les résidences appartements où cela s'avère nécessaire, mais aussi que la demande formulée par plusieurs résidents sur le reclassement de la résidence en résidence autonomie soit examinée avec sérieux. Finalement, que la loi de 2015 soit tout bonnement appliquée.

Madame la Maire, derrière les procédures, les statuts, les règlements, il y a des femmes et des hommes qui ont droit au respect, à la sécurité et à l'accompagnement. Prendre soin de nos aînés est l'une des missions les plus fondamentales de la puissance publique. Notre devoir est d'agir rapidement et de veiller à ce qu'un tel scandale ne se reproduise pas.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LESIEUR.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons tous été absolument bouleversés par ce reportage sur la résidence Beloeil-Miller, et ce qui nous met particulièrement en colère, c'est de savoir que les alertes avaient été données par les résidents eux-mêmes, mais également par le maire du 17^e arrondissement et Anne-Claire TYSSANDIER l'a rappelé.

Par ce vœu, nous souhaitons trois choses. D'abord, évidemment, des interventions d'urgence et une inspection sanitaire pour l'ensemble des résidences appartements dont dispose la Ville de Paris, ainsi que des résidences autonomie et les E.H.P.A.D. Cela, c'est évidemment l'urgence.

Le deuxième point et source d'une colère importante également chez nous, c'est de lutter contre l'impuissance publique de la Ville de Paris. Nous avons fait voter, à l'initiative de notre groupe, il y a deux ans, une délibération concernant une meilleure prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène. Le syndrome de Diogène dans notre Capitale, c'est un risque immense en termes de salubrité et de sécurité publiques. De trop nombreux incendies sont liés à des situations Diogène et évidemment, ces personnes nécessitent un accompagnement et une prise en charge adaptés.

Que la Ville de Paris, que le C.A.S.-V.P., au sein de ses propres résidences, n'ait pas été en mesure de mettre en œuvre ce programme qui comprend un volet détection, identification, prise en charge, est absolument inacceptable et pose vraiment le sujet de l'impuissance publique auquel, j'espère, nous apporterons collectivement des réponses.

Dernier sujet, c'est la dichotomie entre les différents types de résidences de la Ville de Paris. Il faut que l'on puisse savoir exactement le statut juridique dont relèvent ces résidences. En tout état de cause, lorsque ces personnes rentrent dans des résidences, qu'elles soient appartements ou autonomie, elles sont en bonne santé en général et par définition leur situation peut se dégrader au fur et à mesure. Dès lors, il faut une vraie évaluation, un vrai accompagnement, c'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre aux trois vœux, je donne la parole à M. Maxime CROSNIER, Monsieur le Maire.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce sujet mérite sérieux et précision. Ce reportage a effectivement légitimement suscité de l'émotion en mettant en avant les problématiques de nuisibles qui impactent le quotidien des résidents et des situations sociales et médicales complexes.

Je vais donc répondre point par point sur vos interventions.

Sur l'accompagnement social d'abord, je vous confirme que toutes les situations individuelles évoquées dans le reportage faisaient et font toujours l'objet d'un suivi et d'un accompagnement des équipes de la Ville de Paris. Il ne faut néanmoins pas avoir une vision caricaturale de l'accompagnement social, ce n'est pas toujours simple, cela prend du temps et les solutions ne s'imposent pas aux seniors. Elles se construisent dans le respect de leurs droits et libertés.

Sur le sujet de Diogène, Madame la Présidente GATEL, j'ai bien noté cette "niche" du MoDem et d'ailleurs différentes mesures ont pu être mises en œuvre, notamment le recrutement de deux infirmiers "psy" au sein de la Direction du Logement et de l'Habitat, comme sollicité.

Sur cette résidence, un plan d'ampleur a été engagé depuis maintenant plus de six mois et d'ores et déjà plus de 250.000 euros de fonds publics ont pu être mis en place sur l'ensemble des parties communes et des logements de la résidence.

Enfin, sur le statut spécifique de ces résidences appartements, je vous confirme que ce ne sont pas des résidences autonomie, qu'elles ne l'ont jamais été et que la Ville de Paris n'a jamais cherché à se soustraire au droit. Il s'agit d'établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Face à vos trois vœux, je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif qui porte une ambition forte. Parce que bien vieillir, ce n'est pas seulement vivre plus longtemps, c'est pouvoir rester chez soi quand on le souhaite. C'est avoir accès à un logement adapté quand son autonomie évolue. C'est continuer à vivre dans son quartier, près de ses proches et de ses repères.

C'est pourquoi nous portons plusieurs mesures d'ampleur pour l'accompagnement du vieillissement à Paris. Nous créerons trois nouveaux E.H.P.A.D., nous transformerons 1.000 places de résidences appartements en résidences autonomie pour offrir davantage de services et d'accompagnement. Nous développerons de nouveaux logements sociaux adaptés aux personnes âgées avec les bailleurs de la Ville. Enfin, nous soutiendrons également la création de nouveaux habitats inclusifs, parce qu'il n'existe pas une seule façon de bien vieillir.

Evidemment, nous renforcerons nos moyens d'accompagnement social pour mieux répondre aux situations de fragilité et d'isolement. Pour cette raison, je donnerai donc un avis défavorable pour ces trois vœux et un vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire, merci pour votre concision aussi.

En réponse aux trois vœux déposés, vous l'avez compris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 85 bis. Nous en venons au vote, d'abord pour le vœu n° 83, celui du groupe "Paris Liberté !". Est-il retiré au profit du vœu n° 85 bis de l'Exécutif ? Non. Dans ce cas, je me tourne vers le groupe Nouveau Paris Populaire, vers Mme Sabrina NOURI pour une explication de vote.

Mme Sabrina NOURI. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Quand des personnes âgées vivent dans des logements infestés de nuisibles, lorsque des alertes se multiplient pendant des mois sans réponse satisfaisante, lorsque les familles s'inquiètent pour la santé et la sécurité de leurs proches, la première responsabilité de la puissance publique est d'agir.

Mais nous voulons aussi dire que Beloeil-Miller n'est pas seulement un problème local. Les révélations de l'émission "Envoyé spécial" ont soulevé une question beaucoup plus large, celle de l'état réel des résidences appartements gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Combien de situations similaires existent ailleurs ? Quels contrôles sont réalisés ? Selon quelles normes ? Avec quels moyens ? Et surtout, comment expliquer qu'en 2026, nous ne disposions toujours pas d'une vision claire et transparente de l'état de ces résidences ? J'ai cherché sur "paris.fr", je n'ai rien trouvé.

C'est précisément pour cette raison que notre groupe a déposé un vœu demandant un audit indépendant de l'ensemble des 101 résidences appartements du C.A.S.-V.P. Je vous rappelle que ce vœu a été complètement dilué dans un débat fourre-tout. C'est bien dommage, car la Ville ne peut pas être à la fois gestionnaire, contrôleur et évaluateur de ses propres structures.

Nous avons besoin d'un regard extérieur, nous avons besoin de transparence, oui, encore et toujours de la transparence. Nous avons besoin de savoir dans quel état se trouvent réellement ces résidences, quelles prestations y sont effectivement assurées, quels sont les moyens humains disponibles et si les droits des résidents sont pleinement respectés.

Je dirais aussi, car derrière les débats administratifs, il y a des personnes âgées parfois isolées, parfois dépendantes, qui ont droit à un accompagnement digne et sécurisé.

Nous voterons effectivement ce vœu, mais nous le disons clairement, la réponse ne peut pas se limiter à Beloeil-Miller. Il faut désormais regarder l'ensemble du système en face, faire toute la lumière sur le fonctionnement des résidences appartements du C.A.S.-V.P., et mettre en place des contrôles indépendants que la situation exige.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 84 du groupe Paris apaisé est-il retiré au profit du vœu n° 85 bis de l'Exécutif ? Il est maintenu, merci. Il reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 85 du groupe Paris au centre est-il retiré au profit du vœu n° 85 bis de l'Exécutif ? Il n'est pas retiré.

Nous avons une demande d'explication de vote de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Les situations révélées dans le reportage "Envoyé spécial" sont préoccupantes et personne ne peut rester indifférent face à des personnes âgées vivant dans des conditions de dégradation, d'isolement ou de grande vulnérabilité : insalubrité, infestations de nuisibles, dégradation du bâti et résidents en perte d'autonomie et sans accompagnement adapté.

Il serait cependant trop facile de réduire ces situations à des cas individuels ou à quelques dysfonctionnements ponctuels. Elles révèlent surtout des conséquences d'années de sous-investissement dans les politiques du grand âge et d'un accompagnement insuffisant des personnes les plus fragiles.

Nous soutenons donc les demandes formulées dans ce vœu, notamment en matière de repérage, d'accompagnement social et sanitaire et de suivi des situations les plus préoccupantes, et la mise en place d'une meilleure prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène, adoptée en 2024.

Nous souhaitons néanmoins rappeler que la réponse ne peut pas être uniquement technique ou administrative. Multiplier les diagnostics, les contrôles ou les procédures ne remplacera jamais la présence humaine, les travailleurs sociaux, les professionnels de santé et les moyens nécessaires pour accompagner dignement les personnes âgées.

Enfin, cette situation doit conduire la Ville à s'interroger plus largement sur l'avenir de ces résidences appartements et sur les moyens qu'elle est prête à consacrer à l'accompagnement du vieillissement de la population parisienne.

Vieillir à Paris ne devrait pas signifier subir la précarité, l'isolement et des logements inadaptés. Il est temps de rompre avec des logiques libérales qui transforment le grand âge en marché et relèguent nos aînés à la marge. Parce que la dignité des personnes âgées ne doit jamais dépendre de leur niveau de revenu, de leur état de santé ou de leur isolement social, nous voterons ce vœu. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

Je mets donc désormais aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 197 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, amendement rattaché au vœu n° 85 du groupe Paris au centre, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 197 est repoussée.

Nous avons été saisis d'une demande de scrutin public de la part du groupe "Paris Liberté !" sur le vœu n° 85... On en est au vœu n° 85 pour l'instant. Monsieur CANAL, c'était sur le vœu n° 85 ou le vœu n° 85 bis, la demande de scrutin public ? Au temps pour moi, j'avais compris le vœu n° 85.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85 déposée par le groupe Paris apaisé, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous avons besoin de quelques minutes pour régler le scrutin public techniquement. Nous avons trois demandes d'explication de vote.

Pendant que nous mettons au point techniquement le scrutin public, je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour l'explication de vote sur le vœu n° 85 bis.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Je suis vraiment très mal à l'aise, Monsieur CROSNIER, face au fait que vous pensez, par un petit tour de passe-passe, un vœu bis, effacer d'un trait de plume le scandale qui se profile sur les résidences seniors gérées par la Ville de Paris. Je suis extrêmement mal à l'aise quand on sait les précédents scandales que vous gérez, et notamment sur le volet du périscolaire.

Comment savoir si cette résidence n'est pas que la face cachée de l'iceberg ? Nous demandons, nous, un état des lieux clair, extrêmement précis, et d'ailleurs je m'étonne que le C.A.S.-V.P. n'ait pas été saisi de ce vœu de l'Exécutif. Nous devrions en parler en 4e Commission, mais nous devrions aussi en parler au conseil d'administration du C.A.S.-V.P.

Nous devons savoir... mais très peu. Vous ne nous avez absolument pas donné la réponse sur la situation des 100 autres résidences. Je suis désolée. Je crains donc un scandale de grande ampleur. Nous devons protéger nos aînés. Il faut faire extrêmement attention.

C'est pourquoi je demande qu'on vote contre ce vœu de l'Exécutif qui veut nous "enfumer" et nous embrouiller. Nous voterons contre et nous réclamons une vue exhaustive, transparente de l'ensemble des situations des 101 résidences des seniors.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Deuxième explication de vote pour le groupe Nouveau Paris Populaire, Madame Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Je ne sais pas, vous n'en avez pas marre de réagir simplement au scandale, scandale après scandale ? C'est comme cela que vous gérez votre politique au niveau de la Ville de Paris ? C'est cela que vous proposez aux Parisiens, aux Parisiennes, répondre au scandale ? C'est quand même affligeant, il a fallu avoir encore "Envoyé spécial" pour une réaction, ce vœu a été écrit comment, dans quelles conditions ?

Vous reprenez en fait les revendications de la C.A.S.-V.P., mais je ne sais même pas si elle a été informée de ce vœu. Vous reprenez nos propositions parce que nous avons fait un vœu, nous l'avons déposé. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il a été dilué dans un débat, c'est bien dommage, les seniors méritent mieux.

Là, vous admettez donc pas mal de choses, mais en réalité vous n'allez pas sur le fond du problème. Nous demandons un audit des 101 résidences. Il est là le problème, il est là le sujet ! Il faut faire cet audit pour savoir ce que l'on va faire de ces résidences, par quels moyens, quel budget nous allons débloquer pour faire les travaux et améliorer la vie de ces gens qui vivent dans des conditions déplorables.

C'est une honte internationale, j'espère que l'international ne regarde pas "Envoyé spécial", comment on traite nos aînés à la ville de Paris.

Nous voterons ce vœu, évidemment parce que nous sommes dans la construction et nous pensons à toutes ces personnes qui vivent dans ces résidences, mais s'il vous plaît, commencez à préparer un projet.

Nous avons 7 ans. Proposez-nous un véritable projet. Sinon, vous allez sur "sophiapourparis.fr". Voilà le site Internet qu'il faut consulter pour avoir un véritable projet pour les Parisiens, les Parisiennes, les enfants, les familles. Parce que là, franchement, c'est vraiment scandaleux. Vous réagissez au scandale !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame GATEL, vous avez la parole, pour une troisième explication de vote sur le vœu n° 85 bis.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Le vieillissement, c'est probablement l'enjeu majeur, avec l'adaptation de notre Capitale au dérèglement climatique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, seule Mme GATEL a la parole. Nous vous avons écoutées, je vous prie de bien vouloir écouter l'oratrice en cours, Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Le vieillissement dans notre Capitale est l'enjeu majeur de ces prochaines années avec l'adaptation de la ville au dérèglement climatique.

Par ce vœu, Monsieur le Maire, vous avez cherché à apporter quelques réponses, mais honnêtement, ce n'est pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre au regard des craintes qui ont fait jour. Pas simplement avec ce reportage d'"Envoyé spécial", mais depuis plusieurs mois désormais.

Il faut un diagnostic, une évaluation de l'ensemble des résidences de la Ville de Paris et une véritable stratégie sur l'accompagnement à toutes les étapes, dans chaque type de résidence de la Ville de Paris.

Vous annoncez dans ce vœu le renforcement d'une offre, ce qui évidemment va dans le bon sens. Il y a un certain nombre de choses qu'on peut évidemment reprendre à notre compte, mais honnêtement, dire que vous avez dépensé, que la Ville de Paris a dépensé, que le C.A.S.-V.P. a dépensé 250.000 euros pour traiter les nuisibles, pardon, mais ce n'est pas à la hauteur.

Quand on voit la situation, on aurait peut-être dû se poser la question de prendre le problème à la source et pas simplement de dire : on a fait ce qu'il fallait parce qu'on a dépensé 250.000 euros. Cela n'est pas à la hauteur de la réponse que l'on doit à nos aînés.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous sommes donc en situation de procéder au scrutin public par voie électronique.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 85 bis déposé par l'Exécutif, il reçoit évidemment un avis favorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 103

Abstentions : 8

NPPV : 0

Pour : 72

Contre : 23

(Voir détail des votes annexe n° 21).

Le projet de vœu est adopté au scrutin public. (2026, V. 99).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la protection des personnes âgées face aux fortes chaleurs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 86 relatif à la protection des personnes âgées face aux fortes chaleurs.

La parole est tout d'abord à Mme Clara CHASSANIOL, pour le groupe Paris apaisé.

Mme Clara CHASSANIOL. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu, en réalité, est dans la continuité du débat que nous avons eu sur la canicule, nous pensions qu'il aurait été rattaché. Effectivement, les épisodes de chaleurs ne sont plus des événements exceptionnels. Ils sont désormais précoces, plus fréquents et plus intenses.

Comme pour les enfants, comme nous l'avons défendu précédemment dans le débat que nous avons eu, il y a urgence à se préoccuper des personnes âgées, qui sont les premières victimes de ces fortes chaleurs.

Lors de la canicule de juin 2025, 235 personnes sont décédées à Paris du fait des excès de la chaleur. 88 % d'entre elles avaient plus de 65 ans. Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes souvent fragiles, parfois isolés, qui subissent de plein fouet les conséquences des canicules. A Paris, la situation est aggravée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain dans les établissements qui sont gérés par la Ville. Nous recevons régulièrement des signalements concernant des chambres surchauffées, des espaces rafraîchis insuffisants ou difficilement accessibles, et parfois des équipements qui ne sont pas du tout adaptés.

Le vœu que nous présentons avec le groupe Paris apaisé invite à réellement protéger nos aînés. Cela suppose d'abord de mieux identifier les personnes les plus vulnérables. Il y a le dispositif "Réflex" qui permet de repérer et d'accompagner les personnes âgées, mais qui est encore insuffisamment connu. Nous proposons donc de renforcer sa promotion avec les acteurs concernés, notamment les maires d'arrondissement, et de formaliser une véritable procédure de relance et de visite en cas de non-réponse.

Enfin, comme nous l'avons demandé sur le bâti scolaire, nous souhaitons que la Ville de Paris présente un calendrier précis des travaux qui sont nécessaires dans les établissements accueillant les personnes âgées dont elle a la responsabilité, afin que les sites les plus exposés soient traités en priorité, parce qu'une ville qui prend soin de ses aînés est une ville qui respecte sa propre dignité. Je vous invite donc à adopter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHASSANIOL.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Maxime CROSNIER.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avec le changement climatique, les épisodes de fortes chaleurs sont plus fréquents, plus intenses et plus dangereux, en particulier pour les personnes âgées isolées.

La canicule n'est plus l'exception, elle devient la norme face à laquelle nous devons adapter notre ville. C'est précisément pour cette raison que la Ville de Paris a considérablement renforcé, ces dernières années, son dispositif

de prévention et d'accompagnement en lien étroit avec la Préfecture de police, les services municipaux, les mairies d'arrondissement et l'ensemble des partenaires concernés.

S'agissant du suivi des personnes âgées les plus vulnérables, la Ville de Paris agit déjà tout l'été avec le dispositif "Reflex". Plus de 10.000 Parisiennes et Parisiens vulnérables y sont inscrits pour bénéficier d'un suivi renforcé en période de canicule, parce que quand il fait 40 degrés à Paris, comme ce sera le cas dans quelques jours, un appel peut sauver une vie.

Concrètement, nos équipes contactent régulièrement les personnes et lorsqu'une personne ne répond pas, nous ne nous contentons pas d'un seul appel. Plusieurs tentatives sont effectuées. Les proches peuvent être contactés et si nécessaire, une visite à domicile est organisée avec nos partenaires.

Nous mettons aussi en place un accompagnement social si nécessaire, par exemple pour permettre le port de repas à domicile, et proposons des orientations vers des salles rafraîchies lorsque cela est nécessaire.

Nous renforçons également la communication autour de "Réflex" pour que chaque senior isolé puisse connaître ce dispositif et s'y inscrire. Une campagne d'inscription est menée tout au long de l'année avec des actions "d'aller vers". Le 3975 constitue un point d'entrée dédié à l'information et aux inscriptions. Nos partenaires pharmaciens, médecins, bailleurs sociaux, services d'aide à domicile sont sensibilisés et invités à accompagner à l'inscription sur le fichier.

Nous souhaitons aller plus loin en élargissant l'inscription à l'ensemble des bénéficiaires de l'A.P.A., comme la loi Bien vieillir nous le permet, et en proposant un usage plus élargi de ce dispositif au-delà des périodes de crise, dans une logique de prévention.

Enfin, au-delà de ces actions spécifiques, la Ville mobilise l'ensemble de ses moyens pour protéger les personnes fragiles : ouverture de salles rafraîchies, développement des îlots de fraîcheur, élargissement des horaires des parcs, piscines et bibliothèques, mise à disposition d'espaces climatisés.

Ainsi, si nous partageons pleinement l'objectif poursuivi par ce vœu, pour ces raisons, l'Exécutif demande le retrait du vœu. Sinon, ce sera un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Explication de vote de Mme CHIKIROU, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

On sait maintenant que notre ville va vieillir, tout simplement. On a déjà près de 490.000 personnes qui ont plus de 60 ans dans notre ville. Le sujet du vieillissement est donc ample, large. Bien sûr, la question de l'habitat, de l'habitat adapté à la condition des personnes âgées, donc d'avoir des logements P.M.R., notamment, etc., tout cela est un sujet fondamental qu'il faut anticiper dès à présent.

Concernant les problèmes de fortes chaleurs, de canicules, celle de 2003 avait été mortelle premièrement pour les personnes âgées, notamment celles atteintes de comorbidité, etc.

La question est donc de savoir si un dispositif téléphonique, un fichier, de l'informatique, si tout cela nous aide à résoudre le problème. Non, cela est une mesure d'urgence, j'ai envie de dire, c'est un accompagnement de dispositifs qui doivent être beaucoup plus forts et structurés.

Or, quand on regarde la façon dont les personnes âgées sont traitées aujourd'hui à Paris, il y a un problème. Je sais que je vais en discuter avec un certain nombre d'adjoints, donc je le dis vraiment en me disant que l'on peut améliorer les choses.

Le problème est qu'aujourd'hui, on a beaucoup de dispositifs qui s'accumulent. Il y a une illisibilité des dispositifs. Moi, j'accompagne une personne âgée, je peux vous dire que ce n'est pas possible pour une personne âgée de s'y retrouver et de bien faire. Il faut donc changer les choses, parce qu'il faut vraiment à la fois sauver des vies, permettre à des gens de vivre dans de bonnes conditions, et agir. Je serai à votre disposition pour le faire.

Ce que je vous demande notamment, c'est de penser à un véritable service municipal global pour les personnes âgées. Je n'ai pas envie d'employer des termes qui ne sont pas intéressants comme guichet unique, etc., parce que ce sont des termes fourre-tout, mais il faut penser à une seule entrée, à un seul traitement et à de la présence humaine, donc oui, encore une fois, à des budgets pour bien traiter les choses.

Nous allons donc voter ce vœu, mais un coup de téléphone ne sauvera pas 500.000 personnes dans notre ville.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je me tourne vers Mme CHASSANIOL, le vœu est-il maintenu ? Il l'est.

Il s'agit du vœu n° 86 déposé par le groupe Paris apaisé avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la suppression du timbre fiscal de 50 euros pour la saisine des conseils de prud'hommes et des juridictions civiles.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 87 relatif à la suppression du timbre fiscal de 50 euros pour la saisine des conseils de prud'hommes et des juridictions civiles.

La parole est à M. Adrien TIBERTI, pour le groupe Communiste de Paris.

M. Adrien TIBERTI. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous abritons dans notre ville le Conseil de prud'hommes le plus important de France et je souhaite, à ce titre, vous alerter.

Depuis le 1er mars dernier, un salarié licencié abusivement, une caissière à temps partiel dont les heures n'ont pas été payées, un jeune intérimaire privé de son dernier salaire doivent désormais payer. C'est 50 euros qui leur sont réclamés pour avoir simplement le droit de saisir le Conseil des prud'hommes et faire valoir leurs droits les plus élémentaires.

Ce timbre fiscal instauré par la loi de finances pour 2026 est un péage à l'entrée de la justice pour dissuader les plus précaires de faire valoir leurs droits. Parce qu'il faut le dire, il frappe d'abord celles et ceux qui en ont le plus besoin : les travailleuses et les travailleurs précaires dont les revenus dépassent tout juste les plafonds de l'aide juridictionnelle et qui devront désormais réfléchir à deux fois avant de réclamer leur dû.

Cette mesure est d'autant plus absurde qu'en 2011, une contribution de 35 euros avait déjà été instaurée. On avait alors assisté à un effondrement des recours avant qu'elle ne soit supprimée en 2014. Rappelons qu'en 10 ans, le nombre d'affaires portées devant les Prud'hommes a déjà été divisé par 2. Avec ce timbre, le Gouvernement enfonce un peu plus le clou.

Nous remercions les organisations syndicales dont la C.G.T. et le Syndicat des avocats de France pour leur mobilisation, car nous le savons, cette mesure concerne des centaines de Parisiennes et de Parisiens, des salariés de notre ville. C'est pour eux que nous avons déposé ce vœu, afin que le Gouvernement abroge sans délai ce timbre fiscal, et nous réaffirmons que l'accès à la justice n'a pas de prix. Je vous remercie.

(M. Maxime CROSNIER, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par remercier le groupe Communiste pour ce vœu important. Je veux rappeler également que le Conseil des prud'hommes est une juridiction essentielle. Il permet effectivement aux salariés de faire valoir leurs droits face à leur employeur, qu'il s'agisse de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail. C'est un outil fondamental de protection des travailleurs et des travailleuses.

La loi de finances pour 2026 a donc réintroduit l'obligation de s'acquitter d'un timbre fiscal pour saisir cette juridiction. C'est l'objet de ce vœu. Si cette mesure est présentée comme un moyen de financer l'aide juridictionnelle, elle risque surtout de constituer un frein à l'accès à la justice pour de nombreuses personnes, notamment celles dont les revenus dépassent légèrement les plafonds de l'aide juridictionnelle.

Cette mesure n'est pas nouvelle. Vous l'avez dit, Monsieur TIBERTI, un timbre fiscal de 35 euros avait déjà été instauré en 2011, avant d'être supprimé en 2014 par Christiane TAUBIRA en raison de son caractère injuste. Les chiffres avaient alors montré une baisse significative des saisines pour les litiges portant sur de faibles montants.

La question que l'on peut poser au Gouvernement, c'est pourquoi recommencer ce qui a déjà échoué ? Aujourd'hui encore, les professionnels du droit alertent justement sur les conséquences de cette disposition. Elle porte atteinte au principe de gratuité de la justice qui est l'un des fondements de notre Etat de droit et une condition essentielle de l'égalité devant la justice.

Il n'est pas acceptable que des personnes renoncent à défendre leurs droits pour des raisons financières. Il est tout aussi préoccupant que cette mesure s'applique dès la première instance et à un champ très large de contentieux.

C'est pourquoi nous soutenons pleinement ce vœu, vous l'avez compris, demandant au Gouvernement d'abroger cette obligation de timbre fiscal et de garantir un accès gratuit, je dis bien gratuit et effectif, à la justice pour toutes et tous. Donc, sans amendement, avis favorable.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

On est donc saisi d'une explication de vote de Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

J'adore qu'on en vienne à parler de politique nationale, de la loi de finances et du budget national, c'est toujours un plaisir de rappeler aux socialistes, et notamment à Emmanuel GRÉGOIRE, qu'ils ont été des artisans, comme le dit la presse, du compromis qui a permis l'adoption d'une loi des finances qui mène, n'est-ce pas, à l'instauration de 50 euros.

C'est une des innombrables conséquences du compromis entre les socialistes et les macronistes qui mène à l'instauration de ce timbre fiscal de 50 euros, qui rend la justice inaccessible pour un certain nombre de travailleurs, parce que tout simplement, quand on doit payer, eh bien c'est décourageant pour beaucoup de gens.

Je suis très heureuse de pouvoir parler de politique nationale, parce qu'en effet, cette mesure avait déjà été mise en œuvre en 2011. En effet, elle avait été abrogée à l'époque par Mme TAUBIRA, parce qu'elle avait des effets néfastes sur l'égalité devant la justice et pour l'accès aux droits des travailleurs et travailleuses.

Tout cela est très juste et nous allons voter ce vœu qui n'aura absolument aucune conséquence parce qu'en fait, c'était à l'automne dernier qu'il fallait se battre aux côtés de la France insoumise, il faut le dire aussi, des communistes et des écologistes pour empêcher que le gouvernement LECORNU adopte ce genre de mesures, qui sont encore une fois très nombreuses. Cela va être des conséquences dans tous les domaines, on le paye très concrètement aujourd'hui.

Je le dis aux socialistes, vous pouvez tout à fait le voter, cela n'aura aucune conséquence, cela ne touche pas à vos finances, ce sont les finances de l'Etat, et puis vous pourrez vous racheter comme cela une bonne conscience.

Vous savez, ces contradictions qu'il y a entre ce que vous déclarez quand cela n'a pas de conséquences et ce que vous faites à l'Assemblée nationale quand là, oui, cela a des conséquences, au bout d'un moment, cela se voit.

Domage, Emmanuel GRÉGOIRE n'est pas là pour rendre compte de toutes ces contradictions qui le caractérisent, et puis de toute façon, comme il me l'a dit à un moment donné, tout cela ne l'a pas empêché d'être élu maire de Paris. Donc, tout va bien pour les socialistes, vous pouvez continuer comme vous êtes.

Mes amis communistes et écologistes, c'est bien, on se retrouve là, on va voter votre vœu. Les batailles comme celle-là, c'est bien de pouvoir les mener ensemble, camarades. Allons-y pour abroger le timbre fiscal de 50 euros pour l'accès au Conseil des prud'hommes.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame CHIKIROU.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 87 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 100).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Nicolas ROUVEAU, président de la 5e Commission.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Monsieur le Maire.

La 5e Commission s'est réunie le lundi 8 juin dernier à la suite du débat porté par Mme l'adjointe Azadeh AKRAMI-CASTANON lors du dernier Conseil de Paris. Nous avons souhaité recevoir Mme Servanne JOURDY, directrice de la Maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.), afin de nous présenter la structure et répondre aux différentes interrogations soulevées lors de notre dernière discussion, à savoir l'organisation, les délais de traitement des dossiers, le budget, les ressources humaines.

Permettez-moi d'apporter quelques éléments qu'elle nous avait partagés lors de cette réunion. 145 agents travaillent à la M.D.P.H., dont 80 % de contractuels. Aujourd'hui, 9 % de la population parisienne est en situation de handicap, une augmentation due à un meilleur diagnostic, mais qui complexifie les dossiers et les demandes à traiter.

La M.D.P.H. a connu un redressement de la situation financière ces deux dernières années, en simplifiant les "process", en travaillant sur les renouvellements administratifs plus rapides et en diminuant la part des ressources humaines pour arriver aujourd'hui à des délais de traitement en flux, contre plus de 13 mois d'attente 2 ans auparavant.

Concernant les budgets, la Ville de Paris a augmenté sa participation, contrairement à celle de l'Etat. Nous avons voté un vœu pour le rétablissement du budget de la Région Ile-de-France. Aujourd'hui, la directrice ne

constate pas de conséquences directes de ce retrait grâce à un excédent, mais souligne les potentielles conséquences à plus long terme.

Les délais de traitement des dossiers sont aujourd'hui à la limite du délai légal, 4,2 mois, et il ne faudrait pas que ce soit allongé. Des pistes d'amélioration sont encore à l'étude sur la question R.H. et l'amélioration des "process".

Le 3 décembre prochain, à l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap, la directrice nous convie aux journées portes ouvertes pour découvrir la structure.

Ensuite, nous avons abordé d'autres questions, notamment la question du logement avec Jacques BAUDRIER, qui va donc discuter de plusieurs octrois, réitérations et modifications de garanties d'emprunt à des bailleurs sociaux, la location d'immeubles à des bailleurs sociaux, et plusieurs vœux dont nous allons débattre aujourd'hui ou demain, notamment celui sur l'encadrement des loyers.

Thomas CHEVANDIER présentera ensuite les indemnisations amiables en réparation de dommages, dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Et enfin, sur les questions d'urbanisme, François VAUGLIN présentera plusieurs modifications au P.L.U. bioclimatique ou encore l'étude d'impact et le projet Bruneseau.

Le maire l'a annoncé mardi matin ici même, le projet de délibération sur la Commission du Vieux-Paris a été retiré de l'ordre du jour et les débats se poursuivront, notamment dans notre Commission.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise en place d'un dispositif indépendant de contrôle de l'accessibilité réelle des logements sociaux P.M.R. à Paris.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous passons tout de suite au vœu référencé n° 88 relatif à la mise en place d'un dispositif indépendant de contrôle de l'accessibilité réelle des logements sociaux P.M.R. à Paris.

La parole est à Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu demande une chose simple en réalité : la vérité. La vérité, car aujourd'hui, lorsqu'un bailleur affirme qu'un logement est accessible P.M.R., qui vérifie réellement sur quels critères, avec quels contrôles sur le terrain ?

La réalité, c'est que nous recevons régulièrement des signalements de personnes qui découvrent, une fois installées, que le logement présenté comme accessible ne l'est pas réellement : une porte trop étroite, une salle de bains inutilisable, des parties communes impossibles à traverser, un ascenseur inaccessible.

Ou alors, comme Michelle qui était présente ce matin devant la mairie de Paris à distribuer ses petits tracts, Michelle en situation de handicap, 4e étage sans ascenseur. Michelle à qui pendant 24 ans d'attente, zéro solution n'a été proposée.

Bref, la liste des personnes est longue avec des situations ubuesques. Sur le papier, le logement est adapté, dans la vie réelle, il ne l'est pas. Pour une personne en situation de handicap, cela signifie une perte d'autonomie, une dépendance accrue, voire une véritable assignation à résidence, sans parler du coût financier que cela peut engendrer.

Nous parlons ici d'un droit fondamental. Or aujourd'hui, nous manquons d'une donnée pourtant essentielle : combien de logements sont réellement accessibles dans le parc social parisien ? C'est une véritable question. Personne ne semble capable de répondre clairement à cette question.

La Ville nous explique que les conventions d'objectifs signées avec les bailleurs constituent le principal outil de pilotage, que des contrôles sont déjà faits, etc. Très bien, mais alors pourquoi ces conventions ne sont-elles jamais présentées aux élus ? Pourquoi les résultats des contrôles obtenus ne sont pas rendus publics ?

On ne contrôle pas une politique publique avec des déclarations d'intention, on n'arrête pas de le dire, on la contrôle avec des faits, des chiffres et des vérifications indépendantes.

C'est précisément l'objet de notre vœu. Nous demandons en tout cas un dispositif indépendant permettant de vérifier l'accessibilité réelle des logements déclarés accessibles.

Nous demandons également un bilan annuel présenté aux élus et un répertoire fiable des logements réellement adaptés. Cette exigence est d'autant plus importante que l'Etat continue de reculer. Je vous invite à soutenir la proposition de loi transpartisane présentée par mes collègues Alma DUFOUR et Anaïs BELOUASSA-CHERIFI à l'Assemblée nationale, qui est pour le moment bloquée.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame NOURI.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, vous proposez un vœu sur l'accessibilité et l'adaptation des logements sociaux, sujet sur lequel la Ville de Paris est fortement mobilisée depuis de nombreuses années, grâce notamment à l'engagement de ma prédécesseuse Lamia EL AARAJE et de mon collègue Jacques BAUDRIER.

Ainsi, à Paris, nous allons beaucoup plus loin que ce que demande la loi. Alors que la loi Elan a ramené de 100 % à 20 % seulement le nombre de logements qui doivent être rendus accessibles dans les constructions neuves, la Ville de Paris a fait le choix de ne pas tenir compte de cette loi, qui représentait une régression inadmissible pour les droits des personnes en situation de handicap.

Ainsi, à Paris, nous demandons que 100 % des logements neufs soient accessibles. Vous parlez de contrôle, les services le contrôlent au moment de la délivrance du permis de construire, puis de la conformité.

J'en viens maintenant, Madame la Conseillère... Madame la Conseillère, je ne sais pas si vous m'avez écoutée, je vois que vous partez, d'accord, très bien.

Concernant les logements anciens, alors qu'il n'existe dans la loi aucune obligation de mise en accessibilité des logements existants, nous demandons à Paris, et je vais vous donner les chiffres, que 40 % des logements soient rendus accessibles et que 3 % soient adaptés.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le répondre dans la question écrite, nous le pilotons dans le cadre de conventions conclues avec les bailleurs sociaux. Votre vœu demande de façon légitime que nous communiquions le contenu de ces conventions en commission et j'y suis favorable.

Votre vœu demande également qu'un bilan soit rendu public. Là aussi, il le sera en commission, j'y suis également favorable, et je peux vous dire que la plupart de nos bailleurs sociaux respectent ces objectifs et les ont même d'ores et déjà dépassés.

Votre vœu demande aussi, pour les logements existants, des sanctions et des contrôles. Nous avons un petit peu eu l'occasion d'échanger à ce sujet et actuellement la loi, comme je l'ai déjà dit, ne prévoit aucune obligation, donc nous n'avons pas de base légale pour sanctionner. Tout ce qui est fait par nos bailleurs sociaux, c'est en plus.

Je vous propose donc qu'à la place de cette partie de votre vœu, ensemble, nous demandions à l'Etat de légiférer. A cette condition, si cette partie du vœu était modifiée, je proposerais à l'ensemble de l'Assemblée de voter favorablement votre vœu ainsi amendé. Sinon, je serais contrainte d'appeler à voter défavorablement.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 88 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, avec un scrutin public demandé par ce si les amendements sont acceptés. Vous acceptez les amendements ?

Mme Sabrina NOURI. - J'entends les amendements et je comprends tout à fait la position de ma collègue. La problématique est qu'aujourd'hui, il y a énormément de cas qui ne sont pas du tout résolus et auxquels on ne donne pas de réponse. C'est là qu'est le véritable problème, et donc auditionner, auditer, contrôler, cela fait partie aussi des prérogatives que vous pouvez exercer, même si la loi n'est pas encore passée.

Je vous invite à la soutenir, donc non, je vais garder ce vœu tel qu'il est.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Très bien, merci beaucoup. Il y aura donc un avis défavorable de l'Exécutif, et donc un scrutin public.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 88 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 88

Abstentions : 2

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 76

(Voir détail des votes annexe n° 22).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la continuité pédagogique du pôle enseignement jeunes sourds de la maternelle au lycée.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous continuons avec le vœu référencé n° 89 relatif à la continuité pédagogique du pôle enseignement jeunes sourds de la maternelle au lycée.

La parole est à Mme Karine BARBAGLI, pour deux minutes.

Mme Karine BARBAGLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le pôle d'enseignement jeunes sourds est le seul dispositif bilangue à Paris qui permet une scolarisation en langue des signes française, ce que j'ai nommé L.S.F. plus tard. Il réunit ainsi des familles de tout Paris et parfois d'autres académies au sein des écoles publiques Turenne à Paris Centre.

Ces enfants sont sourds, ils ne relèvent pas du milieu spécialisé adapté et ont besoin de pouvoir apprendre dans leur langue, la langue des signes française, et ce, au sein de l'école publique.

Dans la précédente mandature, nous avons alors pu travailler avec les familles et l'Education nationale à la continuité de leur parcours dans un collège public à Paris Centre, à savoir le collège Victor Hugo.

Désormais, la première promotion de collégiens est en 3e aujourd'hui et va rentrer au lycée l'année prochaine. Elle rencontre de nouveau le même obstacle, la même rupture de continuité de parcours en L.S.F., puisqu'il n'existe tout simplement pas dans les lycées publics.

A Paris, en 2026, des jeunes "ados" ont donc dû choisir, soit un parcours avec interprète, soit un parcours contraint pour rester ensemble au lycée, soit encore un parcours dans le privé au lycée.

Il y a un véritable enjeu d'inégalité et de perte de chances pour ces jeunes. Il est donc primordial, en termes d'égalité des chances, d'avoir un véritable parcours dans le public et c'est ce que nous demandons à l'Education nationale.

Par ailleurs, nous avons appris qu'une des enseignantes de l'élémentaire Turenne, du P.E.J.S., est absente depuis des mois sans être remplacée. Ses élèves sourds se retrouvent donc répartis dans des classes ordinaires sans interprètes, isolés. Certains sont en train de perdre le goût de venir à l'école et d'autres développent des troubles psychiques. Ce n'est pas acceptable. Aucun parent ne souhaiterait cela pour son enfant.

Dans ces conditions, il est vraiment difficile de parler d'école inclusive. Il est donc primordial que l'Education nationale, le Rectorat de Paris, trouvent une solution de remplacement au plus vite, afin que ces élèves retrouvent une scolarité comme tous leurs camarades, et ce, en se projetant jusqu'au baccalauréat. Merci.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, je vous remercie très sincèrement pour votre vœu qui nous alerte sur une double situation absolument intolérable, révélatrice d'une problématique plus globale. Depuis 15 ans, en France, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés à l'école ordinaire a augmenté de 300 % et c'est une très bonne chose. C'est exactement la vision de la société inclusive que nous défendons, celle où les enfants avec un handicap sont scolarisés avec les autres.

Néanmoins, l'inclusion scolaire demande des moyens, et il me semble que les gouvernements successifs n'en ont absolument pas pris toute la mesure. La situation que vous pointez, Madame la Conseillère, l'illustre de façon douloureuse. En effet, ces élèves sont privés d'éducation depuis six mois. Est-ce que pour d'autres élèves nous accepterions cette situation ?

Quand dans le 20e arrondissement, je me mobilise avec le maire parce que des élèves n'ont pas de classe depuis deux mois, je trouve cela intolérable. Et là j'apprends, par votre vœu, que des élèves depuis six mois sont privés d'éducation et sont répartis dans d'autres classes comme vous le dites, avec un préjudice pour leur santé mentale.

Votre vœu pointe également une autre situation encore plus intolérable, c'est l'absence de continuité pédagogique pour ces élèves, puisqu'aujourd'hui aucun lycée parisien ne propose d'enseignement en langue des signes en voie générale. C'est absolument intolérable. C'est une rupture d'égalité des chances que nous ne pouvons accepter, donc nous allons nous mobiliser.

Bien que la compétence des locaux des lycées soit une compétence entière de la Région effectivement, et absolument pas de la Ville de Paris, je m'engage avec le reste de l'Exécutif, et notamment avec ma collègue Anne-Claire BOUX, dont je salue l'engagement et le travail remarquable en faveur de l'école publique, à nous mobiliser pour créer une dynamique partenariale afin de pouvoir mettre en place de nouveaux dispositifs d'inclusion au lycée.

Enfin, nous serons au comité départemental de l'école inclusive le 1er juillet et je m'engage, avec ma collègue Anne-Claire BOUX, à porter les demandes légitimes des enfants de cette classe.

Pour conclure, j'émet un avis pleinement favorable pour votre vœu et encore une fois, je vous remercie d'avoir alerté l'Assemblée sur cette situation.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 89 déposée par le groupe Socialiste et divers gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 101).

2026 DLH 61 - Réitération de garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par SEQENS situé 57, rue Clisson (13e).

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 61 relatif à la réitération de la garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par SEQENS, situé 57, rue Clisson dans le 13e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération a l'air d'une formalité : réitérer une garantie d'emprunt pour rénover des logements sociaux. Mais il y a une chose quand même qui doit attirer notre attention, c'est la date de cette garantie d'emprunt, qui a été donnée en 2018, c'est-à-dire il y a quand même huit ans.

En 2026, on nous annonce que la garantie est caduque, et donc que le prêt n'a pas été mobilisé, que les travaux de rénovation de la rue Clisson n'ont pas été faits en huit ans.

Je pose la question que ce projet de délibération ne pose pas, une question que j'ai posée en conseil d'arrondissement et qui a mis d'ailleurs en difficulté l'adjoint à l'urbanisme - il n'est pas là -, qui devait me donner des éléments. Bon, vous allez peut-être me les donner enfin, parce que je n'ai rien eu.

Qu'est-il advenu de cet immeuble depuis 2018 ? Ces logements sont-ils occupés, dégradés, vides ? Car si nous avons laissé des logements sociaux à l'abandon pendant huit ans dans une ville où des dizaines de milliers de familles attendent, ce n'est pas une question de ligne budgétaire, c'est un gâchis.

Je note que la Ville garantit à 100 %, pas la moitié, la totalité, pour SEQENS, qui appartient quand même au groupe Action Logement avec plus de 700 millions de capital.

Evidemment, cette garantie au risque s'ajoute aux 13 milliards d'euros de garanties que la Ville porte déjà et que nous n'examinons jamais. Plusieurs de mes collègues l'ont déjà souligné sur le précédent mandat et ne manqueront pas de le faire à nouveau. L'Inspection générale de la Ville de Paris, d'ailleurs, le recommandait il y a huit ans, là aussi en 2018.

Je ne conteste pas, évidemment, qu'il faille, au contraire d'ailleurs, rénover les logements sociaux. Les logements tout court d'ailleurs, et je le dis depuis très longtemps au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Mais, quand on nous demande de revoter quelque chose sans donner de raison, on doit quand même s'interroger sur notre vote.

Je pose des questions simples : où en est l'opération de la rue Clisson ? Ces logements sont-ils habités ? Pourquoi huit ans de retard ? J'ajoute aussi : quand la Ville présentera-t-elle enfin l'encours total de ces garanties et quand pourrions-nous discuter dessus ?

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur OLIVIER.

La parole est à M. Émile MEUNIER... Non. Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Monsieur OLIVIER, effectivement, il s'agit vraiment d'un projet de délibération technique, classique. Il y a d'ailleurs très rarement des interventions sur ce type de projet de délibération. On prolonge une garantie d'emprunt. A ma connaissance, l'opération est réalisée, livrée et depuis 2021. C'est vraiment un projet de délibération technique.

Sur votre question des encours des emprunts, cette question n'était jamais venue, on peut tout à fait vous apporter des éléments. En tout cas, c'est surtout sur le financement du logement social qu'il y a des interventions. Les encours de garanties d'emprunt, on pourra vous apporter les informations quand vous le souhaitez.

Je pense qu'il n'y a pas lieu d'argumenter davantage sur ce projet de délibération technique avec peu d'effet. Merci.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 61).

2026 DLH 68 - Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes d'acquisition-amélioration de logements intermédiaires réalisés par "Immobilière 3F".

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 68 relatif à la réitération et à la modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes d'acquisition-amélioration de logements intermédiaires réalisés par Immobilière 3F.

Je donne la parole à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur BAUDRIER, dans ce projet de délibération, vous nous proposez une garantie d'emprunt pour l'Immobilière 3F, pour une trentaine de lots qui relèvent de la catégorie P.L.I. Jusque-là, cela nous va plutôt très bien.

En revanche, ce qui nous va un peu moins, c'est la nature de la garantie d'emprunt accordée à l'Immobilière 3F et qui ne manque pas de nous surprendre.

Pour ceux qui ne le savent pas, l'Immobilière 3F est quand même un bailleur privé. Je rappelle qu'il bénéficie d'une capitalisation de l'ordre de 900 millions d'euros et que chaque année, il fait un chiffre d'affaires de l'ordre de plus de 1 milliard d'euros. De surcroît, l'Immobilière 3F a une dizaine de succursales et de filiales auxquelles il distribue des dividendes, même si elles sont plafonnées, mais il donne des dividendes, que ce soit directement ou indirectement. Tout cela, en plus pour des logements qui ne sont donc pas des logements sociaux.

Ma question est en fait toute simple : pourquoi ne pas avoir choisi un mode alternatif de garantie d'emprunt, par exemple la Caisse de garantie du logement locatif social, qui accorde ces garanties d'emprunt, plutôt que venir, encore une fois, alourdir la dette de la Ville de Paris ? Dette qui, je le rappelle, pour les bailleurs sociaux et les garanties d'emprunt, est de l'ordre de 13 milliards d'euros. Ajoutée à cela, évidemment, la dette en propre de la Ville, ce qui fait un total quand même de 22 milliards d'euros.

Evidemment, je me doute bien... Arrêtez de persifler, Monsieur BROSSAT. Cela vous gêne ?

Je me doute bien que l'Immobilière 3F est assez solide et qu'il ne risque pas de s'effondrer demain, mais s'il devait y avoir un risque, ce serait le contribuable parisien qui payerait la facture. Je ne comprends pas l'intérêt, surtout pour des élus communistes comme vous, Monsieur BROSSAT, d'aller financer le grand capital privé en mettant la garantie de la Ville de Paris. Il faudra quand même m'expliquer ce petit "truc" contre-intuitif. Moi, je dis cela comme cela.

Cela me surprend, en tout cas, qu'on endette la Ville de Paris indûment. Je ne vois pas pourquoi on ne lève un denier public pour une entreprise qui est aussi riche que celle-ci. J'espère que vous avez négocié des contreparties et si oui, le cas échéant, quelles sont-elles, Monsieur BAUDRIER ?

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CANAL.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Monsieur CANAL, vous nous dites à longueur de Conseils qu'on ne fait pas assez de logements intermédiaires, et le jour où on vous présente des logements intermédiaires, vous dites "cela ne va pas !".

Vous savez, les logements intermédiaires, pour qu'ils soient réalisés, soit par Immobilière 3F, soit par Indy, soit par CDC Habitat, il faut des investissements, il faut des fonds propres.

Immobilière 3F, c'est le premier bailleur social de France, c'est un bailleur social effectivement privé, mais qui subit la réduction du loyer de solidarité, le non-financement de toutes les rénovations par le Gouvernement, et qui est en crise financière comme l'ensemble du secteur des bailleurs sociaux.

Si nous n'apportons pas ces garanties d'emprunt, ces acteurs privés n'investiront pas et ne créeront pas de logements intermédiaires. C'est donc pour apporter des solutions de logement. Notre objectif est de produire 4.000 logements intermédiaires par an. Eh bien ces acteurs privés, si nous ne les soutenons pas, pas avec de l'argent public, mais avec une garantie d'emprunt, ils ne viendront pas.

Si nous voulons loger les Parisiens, Monsieur CANAL, il faut que nous apportions ces garanties d'emprunt. Nous continuerons à le faire, parce que nous appelons l'ensemble des acteurs, bailleurs sociaux de la Ville mais aussi bailleurs privés et l'Immobilière 3F, à investir toujours plus à Paris, y compris avec leurs fonds propres et nous leur apportons des garanties.

Je tiens à le dire solennellement et nous souhaitons qu'ils investissent encore plus pour produire plus de logements intermédiaires et pour loger plus de Parisiennes et de Parisiens.

Si l'on ne donne pas de garanties, ils n'investiront pas !

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 68).

2026 DLH 69 - Location de l'immeuble 24, rue Francoeur (18e) à ELOGIE-SIEMP. - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise en place d'un calendrier public des rénovations thermiques du parc social parisien.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 69 et le vœu référencé n° 90 qui y est rattaché.

La parole est à Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, je vous rassure, nous allons voter pour. Eh oui, évidemment, parce que produire du logement social reste une nécessité absolue dans une ville où plus de 300.000 ménages attendent un logement.

Mais enfin, les promesses, les promesses, que des promesses, donc cela va être un mandat de promesses, parce que dans l'exposé des motifs, vous nous expliquez qu'une rénovation thermique sera nécessaire. Ah ! C'est bien, c'est une bonne information, mais cette phrase pourrait être écrite pour des centaines d'immeubles du parc social parisien et c'est précisément là que se situe le problème.

Aujourd'hui, les locataires savent que les rénovations énergétiques sont une priorité, les bailleurs le répètent, la Ville le répète, les rapports le répètent, mais lorsque les habitants demandent : "Quand mon immeuble sera-t-il rénové ? Quels travaux sont prévus ? Quels gains puis-je espérer sur ma facture ?" La plupart du temps, ils n'obtiennent aucune réponse.

La rénovation thermique est devenue une promesse permanente de la majorité, même trop rarement un calendrier opposable. Il y a des logements trop chauds l'été et des logements mal isolés l'hiver. Des familles réduisent leur chauffage, des charges continuent d'augmenter, et des locataires financent chaque mois les conséquences du retard pris dans les rénovations.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu demandant la publication d'un calendrier public des rénovations thermiques du parc social. Cela suffit les promesses, agissez sur un vrai calendrier pour rénover tous ces bâtiments, car la transition écologique ne peut pas être une succession d'annonces, elle doit être planifiée.

On ne planifie pas la transition écologique avec des communiqués de presse, on la planifie avec des objectifs, des échéances et des comptes à rendre. Nous avons des comptes à rendre. Vous avez des comptes à rendre. Vous êtes dans la majorité, vous gouvernez. Nous demandons donc que les bailleurs rendent publics les opérations programmées, les gains énergétiques attendus et les calendriers de réalisation.

Les locataires le demandent, nous le demandons, mais nous allons plus loin, nous demandons également un audit indépendant des bailleurs sociaux. Vous avez du mal avec cela, parce que la question n'est pas seulement de savoir combien d'immeubles ont été rénovés. La question est de savoir quels immeubles restent à rénover, pourquoi certains prennent du retard, quel est l'état du patrimoine, quel est l'impact concret des travaux sur les charges payées par les locataires.

L'argent public doit produire des résultats mesurables pour les habitants. Aujourd'hui, nous manquons de transparence sur ces résultats. Nous sommes favorables à la rénovation thermique. Nous sommes favorables à l'investissement public. Nous sommes favorables au logement social, mais nous refusons une logique ou l'annonce des objectifs sans jamais donner aux locataires les moyens de vérifier leur réalisation.

Car au fond, la question est simple : une rénovation thermique qui ne réduit pas les charges et dont personne ne connaît le calendrier n'est pas une politique publique. Ce sont des promesses. On ne gouverne pas avec des promesses. Les Parisiens méritent mieux que des promesses. Ils méritent une planification, des résultats et de la transparence.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame NOURI.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame NOURI, je crois avoir déjà exposé exactement des réponses au même type d'intervention lors du dernier Conseil, je vais le dire une deuxième fois, les logements sociaux parisiens, avec 80.000 rénovations financées, sont l'ensemble de logements de loin les plus rénovés de France, de très loin ! C'est une réalité.

Nous agissons et ces informations sont données avec le plus de transparence possible. Chaque mois de novembre, et tous ceux qui ont déjà été élus sur le mandat précédent le savent, il y a une communication publique de dizaines de pages présentée au Conseil de Paris de bilan annuel, cela fait quatre ans déjà. Tout cela est disponible sur Internet avec un bilan exhaustif des rénovations.

Il y a une cartographie... Madame, si vous pouviez arrêter de vociférer. Je vous ai écoutée.

Chaque année, en permanence, il y a une cartographie des rénovations en ligne sur le site "paris.fr" avec tous les éléments qui sont dessus. La Ville de Paris est la seule collectivité, à ma connaissance, à fournir ces informations de façon transparente, réactualisée.

Chaque année, l'APUR publie une étude exhaustive sur l'impact des rénovations, des économies d'énergie sur l'exhaustivité de toutes les rénovations qui sont réalisées. Nous sommes la seule collectivité au monde à produire autant d'informations transparentes. La transparence existe déjà de très longue date, nous n'avons pas attendu vos vociférations.

Pour ce qui est de l'audit indépendant, il existe une autorité indépendante qui dépend de l'Etat, l'Ancois, qui publie des rapports, analyse les comptes de tous les bailleurs sociaux. Les trois grands bailleurs sociaux parisiens ont été étudiés. Ce sont des rapports en ligne, tout cela est disponible de façon transparente. Leurs rapports sont excellents, encore meilleurs que les précédents. Toutes les informations, Madame, vous les avez. Consultez les sites Internet et arrêtez de vociférer.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Le vœu n° 90 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Très bien. Il est maintenu, c'est donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 69).

2026 DLH 103 - Location de l'immeuble 111-113, rue Lauriston (16e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 103 concernant la location de l'immeuble 111-113, rue Lauriston dans le 16e arrondissement à "Paris Habitat" pour un bail emphytéotique.

Je donne la parole à M. le Maire Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération prévoit la mise à disposition par la Ville de Paris de l'immeuble situé au 111-113, rue Lauriston dans le 16e arrondissement, au moyen d'un bail emphytéotique de 65 ans, afin d'y développer un programme de logements sociaux.

Je peux vous le dire en préambule, nous voterons contre ce projet de délibération, car il illustre une fois de plus l'amateurisme et le gaspillage qui caractérisent trop souvent la gestion du patrimoine municipal par cette majorité.

4,18 millions d'euros pour acquérir un immeuble et finalement seulement 5 logements sociaux. 320 mètres carrés habitables pour un tel investissement. C'est une aberration économique. A ce prix-là, chaque logement social coûtera près de 840.000 euros, sans compter les travaux de réhabilitation et de surélévation qui viendront évidemment alourdir la note.

Qui peut sérieusement, dans cet hémicycle, défendre une telle dépense ? Et ce n'est pas tout, la Ville propose de brader ce bien en concluant un bail emphytéotique avec "Paris Habitat" pour un loyer capitalisé de 1,09 million d'euros, alors que sa valeur réelle est estimée à 3,37 millions. Une décote donc de 2,2 millions d'euros, c'est du jamais vu. On marche sur la tête. La Ville dépense sans compter pour acquérir un immeuble, puis le cède à prix cassé à un bailleur public. Où est la logique ? Où est l'intérêt général ?

Que dire de l'opacité qui entoure cette opération ? Aucune justification claire sur le choix de cet immeuble, aucune explication sur cette décote scandaleuse, aucune garantie que ces 5 logements sociaux répondront vraiment aux besoins du 16e. On nous demande de voter les yeux fermés et c'est donc inacceptable.

Dans le 16e, nous savons ce que coûte un logement, nous savons aussi ce que vaut l'argent public et nous refusons de cautionner une opération où la Ville se comporte comme un investisseur naïf prêt à tout pour faire plaisir à "Paris Habitat", sans se soucier du contribuable.

Alors aujourd'hui, nous disons non, non à ce gaspillage, non à cette opacité, non à cette logique de l'urgence sociale qui sert de prétexte à des décisions économiques absurdes. Nous exigeons des réponses : pourquoi cet immeuble et pas un autre ? Pourquoi une décote aussi importante ? Pourquoi si peu de logements pour un tel coût ?

Tant que ces questions n'auront pas de réponses claires, précises et convaincantes, nous maintiendrons notre position. L'argent public n'est pas une variable d'ajustement, il doit être utilisé avec rigueur, transparence et efficacité, trois principes que ce projet de délibération piétine allègrement.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous imaginez déjà que je ne serai pas du tout sur la même ligne. Le 16e arrondissement compte moins de 7 % de logements sociaux et pourtant, la majorité de droite continue de s'opposer à la création de logement social dans cet arrondissement, d'autant plus quand celui-ci concerne les plus modestes.

Je me souviens des échanges que nous avons eus en Conseil d'arrondissement, et c'est encore le cas aujourd'hui avec ce programme de "Paris Habitat", qui prévoit la création de 5 logements. Il y a un commerce aussi en rez-de-chaussée et une aire végétalisée derrière, en P.L.A.-I. et PLUS, vous imaginez, rejetés à l'unanimité moins les 2 voix de gauche en conseil d'arrondissement.

Je laisserai M. BAUDRIER répondre à la partie financière et économique, je vais m'attacher, moi, au projet. Ce projet s'inscrit dans les rejets ces derniers mois à la création de 10 logements sociaux rue de Chaillot, 17 logements rue de Versailles, et encore 10 autres, rue d'Auteuil. Des programmes qui vont permettre de loger des jeunes actifs, des agents du service public comme des personnels pour les crèches ou les cantines, des seniors avec des petites retraites, ou encore des mamans "solo". Des gens aux revenus modestes qui ne pourraient plus vivre à Paris si la Ville ne finançait pas du logement public abordable.

L'immeuble concerné est situé, nous l'avons dit, rue Lauriston, entre la rue Victor Hugo et la place du Trocadéro... Ah oui, pardon ! J'ai lu un peu vite. J'habite juste à côté, rue de Chaillot. Je connais très bien l'arrondissement.

L'immeuble concerné est situé rue Lauriston, donc entre l'avenue Victor Hugo et la place du Trocadéro, dans une zone particulièrement déficitaire en logement social, et je sais de quoi je parle, et où les riverains se plaignent de la démultiplication des meublés touristiques qui défigurent la vie du quartier. Ecoutez, je ne suis pas en conseil d'arrondissement ici, je peux m'exprimer, alors laissez-moi parler.

Le programme comprend une surélévation en R+5 d'un immeuble entouré de deux immeubles en R+6, avec la création d'une cour végétalisée. Il faut tout de même reconnaître que la position de la droite du 16e contre le logement social est constante. Cela, il faut le reconnaître.

Derrière ces refus répétés, vous considérez que certains quartiers ne devraient pas être ouverts à celles et ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de louer un appartement à prix fort, quand bien même il s'agirait de loger des agents de la Ville, des auxiliaires de puériculture, des agents de propreté, des jardiniers ou des personnels d'école.

Vous avez toujours refusé d'ailleurs de signer et d'appliquer la charte parisienne pour engager la mairie du 16e à réserver 25 % des logements publics pour les agents municipaux, mais vous vous plaignez de ne pas pouvoir recruter ces mêmes professionnels faute de logement.

Oui, nous assumons de faire du logement social partout dans Paris, y compris dans les quartiers les plus favorisés. Il s'agit bien de permettre à toutes celles et tous ceux qui souhaitent pouvoir continuer à vivre à Paris, d'y construire leur vie de famille et leur vie professionnelle comme tant d'autres générations ont pu le faire avant eux.

Nous aurons l'occasion d'y revenir ici, comme en conseil d'arrondissement, car c'est bien la priorité de notre mandat et le projet pour lequel les Parisiennes et les Parisiens nous ont accordé leur confiance : continuer à faire de Paris une ville ouverte, mixte, une ville populaire et solidaire, même dans le 16e.

Merci beaucoup.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Madame GARRIGOS.

Rappel au règlement.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande de rappel au règlement de M. Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Madame GARRIGOS, vous m'avez mis en cause personnellement, puisque vous avez accusé le fait que vous ne pouviez pas vous exprimer en conseil d'arrondissement, ce qui est totalement faux, puisque le règlement intérieur prévoit une durée illimitée, à l'article 32. Vous avez donc évidemment beaucoup de temps pour vous exprimer.

Je vous rappellerai, Madame GARRIGOS, que les électeurs du 16e ne vous ont pas fait confiance et que si vous êtes élue dans le 16e arrondissement, c'est grâce à moi, puisque si je n'étais pas passé au premier tour, vous ne seriez pas élue du 16e arrondissement.

Très bonne soirée à tous.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2026 DLH 103 - Location de l'immeuble 111-113, rue Lauriston (16e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique. (Suite).

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - La parole est à M. Adrien TIBERTI.

M. Adrien TIBERTI. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, donnons le point à M. REDLER sur l'ambiance au Conseil du 16e arrondissement, il est vrai que je pense que son Conseil d'arrondissement a duré plus longtemps que celui du 7e arrondissement, qui a duré, lui, un quart d'heure, tout compris. Et alors ? Cela veut dire que l'opposition a du mal à prendre la parole là-bas. Et cela, vous aurez du mal à le nier.

J'aimerais revenir au sujet du projet de délibération, puisque quand je me suis inscrit sur ce projet de délibération, je me suis dit, inscris-toi, puisqu'il va falloir se battre contre le nouveau prétexte qu'inventera la droite pour éviter la construction de logements sociaux dans le 16e arrondissement.

Le prétexte de ce soir est le prix, trop élevé, selon elle, très bien. J'ai une solution, nous pouvons nous diriger tous ensemble vers l'expropriation sans indemnités des propriétaires privés pour faire du logement social chez vous et que cela coûte moins cher à la Ville. Peut-être voudriez-vous que le mois prochain, Monsieur REDLER, je propose un vœu dans ce sens et vous le soutiendrez pour prouver votre bonne foi dans le fait que ce qui vous retient ce soir, c'est juste le prix de l'immobilier ?

Je vous rappellerai deux choses, Monsieur REDLER, il y a dans votre arrondissement 6.000 habitants qui demandent un logement social. 6.000 habitants du 16e arrondissement, 6.000 ménages, ce qui fait plus de personnes, nous sommes d'accord, demandent un logement social. Ce sont les chiffres de l'APUR.

Très bien, que dites-vous à vos habitants du 16e arrondissement, travailleurs, travailleuses, qui travaillent souvent dans des métiers difficiles et que le reste de la population du 16e, notamment la bourgeoisie que vous représentez ici, est bien contente d'avoir à sa disposition ? Elle est là la question, et vous qui êtes maire, pourquoi n'êtes-vous pas le maire de tous les habitants du 16e, y compris ceux qui demandent un logement social ?

Parce que par ailleurs, deuxième chiffre, Mme GARRIGOS l'a dit : 6,6 % de logements sociaux dans le 16e. Cela n'est pas acceptable au regard de la loi. Vous êtes un homme de loi, vous devez vouloir la respecter, la loi. Elle s'applique officiellement à la commune, mais nous pourrions nous mettre d'accord sur le fait qu'il faudrait l'appliquer à l'arrondissement.

Vous êtes un des pires arrondissements en matière de logement social et vous vous y opposez systématiquement. Cela n'est pas acceptable et nous, nous respecterons la lettre et l'esprit de la loi pour faire du logement social, nous irons jusqu'à 25 % dans le 16e s'il le faut.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur TIBERTI.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur REDLER, vous savez, les électeurs nous ont élus à une large majorité pour produire 30.000 nouveaux logements sociaux.

Nous allons donc passer des centaines, des milliers de projets de délibération pour produire du logement social. Nous allons créer des milliers de logements sociaux dans le 16e arrondissement. Si vous commencez à vous opposer à un projet de délibération pour cinq logements sociaux, on n'a pas fini.

Je vous conseille d'adopter une attitude plus constructive, autrement, cela va être pénible. Conseil après Conseil, beaucoup d'autres projets de délibération vont arriver. Nous allons continuer à créer du logement social dans le 16e. Nous allons continuer à racheter des immeubles. Nous allons louer à des infirmières, à des aides-soignantes, à des auxiliaires de puériculture, à des éboueurs. Il y aura des classes populaires, des classes moyennes qui vivront dans des logements sociaux dans le 16e et nous satisferons aussi les milliers d'habitants du 16e qui demandent des logements sociaux.

Vous aurez beau continuer à vous y opposer, ces projets de délibération passeront et seront votés à une écrasante majorité, parce que cette majorité correspond à une majorité de Parisiennes et de Parisiens. Ils sont près de 70 % à défendre la production de logement social et nous continuerons à respecter cette volonté populaire qui s'est exprimée lors des élections.

Concernant cet immeuble, il s'agit du rachat d'un immeuble du XIXe siècle composé de passoires thermiques que nous allons pouvoir surélever. Ce sont exactement les priorités que je ne cesse de vous expliquer à chacun de ces Conseils de Paris, rénover du bâti ancien, réaliser des surélévations, ce qui va nous permettre, dans un coût maîtrisé à l'échelle du coût de l'immobilier dans le 16e, de produire des logements sociaux.

Nous allons continuer ce type d'opération et vous aurez beau vous y opposer de façon toujours aussi systématique, en contradiction totale avec la volonté des Parisiennes et Parisiens, nous continuerons à le faire et nous serons fiers de chacun des projets de délibération que nous produirons pour créer du logement social dans le 16e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 103).

2026 DLH 104 - Location de l'immeuble 6, rue Simart (18e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 104 relatif à la location de l'immeuble Simart dans le 18e arrondissement à "Paris Habitat".

Je donne la parole à M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, projet de délibération de réhabilitation très luxueuse évidemment, comme toujours avec M. BAUDRIER, 6.700 euros le mètre carré contre une moyenne de 2.500 euros à Paris. On est habitué, on en a déjà parlé lors du dernier Conseil de Paris.

Mais dans ce projet de délibération, c'est un peu plus iconoclaste parce que notre attention a été attirée par les commissions que vous payez. La commission d'acquisition, c'est-à-dire le paiement du mandataire qui, en l'espèce, est valorisée par la Ville de Paris autour de 460.000 euros.

Or, dans ce projet de délibération, Monsieur BAUDRIER, nous observons que les Domaines fixent ce montant-là à 336.000 euros, soit quand même la bagatelle de 126.000 euros d'écart. Aucunement dans ce projet de délibération, vous ne nous expliquez d'où vient cet écart.

Le problème, c'est que le projet de délibération et toute son analyse sont adossés à la valorisation des Domaines et non à celle de la Ville de Paris, c'est-à-dire les 336.000 euros qui ne seront donc finalement, je comprends, pas retenus. C'est quand même quelque chose d'assez inquiétant.

Deuxième élément qui nous perturbe beaucoup, c'est le volume de ces commissions. 440.000 euros ou 336.000 euros, c'est à peu près entre 16 et 18 % du prix d'achat total du bien. Or, la moyenne des marchés, c'est à peu près 3 à 5 %. Qu'est-ce qui explique que la Ville de Paris paye un intermédiaire avec un montant aussi astronomique ?

Deuxième erreur aussi qui apparaît dans ce projet de délibération de M. BAUDRIER, c'est le volume des travaux qui est fléché, parce que vous parlez là aussi d'un delta entre la Ville de Paris et des Domaines, puisqu'on a un chiffre de 3.022.000 millions d'un côté et 2.888.000 millions de l'autre.

Là aussi, un delta que l'on ne comprend pas vraiment non plus, donc on aimerait avoir des éclaircissements, parce que le seul sujet sur lequel vous avez une convergence avec les Domaines, c'est celui de la moins-value réalisée par la Ville de Paris. Une moins-value budgétaire de l'ordre de 2 millions d'euros d'impôts, qui correspond donc à la différence entre ce que vous devriez normalement avoir en termes de loyer et ce que vous allez réclamer "in fine".

Merci de bien vouloir répondre à toutes ces questions, car quand il y a un flou, vous le savez bien, il y a un loup.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CANAL.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Quand on produit du logement social dans le 16e, c'est trop cher, et quand on produit du logement social dans le 18e pour beaucoup moins cher, alors là, cela ne va pas non plus. C'est marrant, on a l'impression que vous ne voulez produire du logement social nulle part.

En gros, sur les chiffres, en termes de coût au mètre carré d'acquisition de cet immeuble, on est sur des ratios bien moins élevés.

Sur la question que vous posez sur l'évaluation des Domaines, à la suite de votre intervention au dernier mois, j'étais venu vous le dire en aparté, mais je le dis maintenant publiquement, effectivement, nous avons un sujet avec les évaluations des Domaines, qui incluent sous le vocable "travaux", des honoraires, d'autres choses qui ne correspondent pas aux travaux, donc qui donnent des montants nettement supérieurs au coût des travaux réels.

Nous avons interrogé les services de l'Etat, les Domaines, ce n'est pas la Ville de Paris, afin qu'ils apportent des précisions et n'induisent pas en erreur les lecteurs attentifs de nos projets de délibération et de leurs avis. A ce jour, nous n'avons pas encore eu de réponse satisfaisante, mais nous continuerons à les interroger.

En tout cas, cette acquisition et la commission sont à des montants en termes d'acquisition au mètre carré tout à fait rentables et efficaces pour la production de logement social.

J'espère donc, enfin, pour une fois, que vous voterez favorablement à un projet de délibération pour la production de logement social.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER. On va voir cela tout de suite.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 104).

2026 DLH 105 - Location de l'immeuble 5-7, rue Edgard-Poe (19e) à "Paris Habitat OPH". - Avenant au bail emphytéotique.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 105 relatif à la location de l'immeuble 5-7, rue Edgard Poe dans le 19e arrondissement à "Paris Habitat".

Je donne la parole à M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Je sais que M. BAUDRIER ne peut plus se passer de moi.

Dans ce projet de délibération, Monsieur BAUDRIER, vous nous expliquez qu'évidemment, il y a un glissement de 25 ans dû à un bail emphytéotique en raison d'une perturbation de nature géologique en quelque sorte, qui affecte le portage budgétaire et financier de cette opération.

D'accord, on peut en convenir, mais les montants ne sont quand même pas négligeables. C'est une opération estimée à 3,5 millions et on la retrouve à 10,3 millions. Cela fait 6,7 millions de différence, ce n'est quand même pas rien. Rien que sur la partie travaux, c'est quand même du fois 9, plus 800 %, puisqu'on passe "grosso modo" de 800 euros le mètre carré à 8.000 euros. Vous conviendrez que c'est quand même un peu surprenant.

Mais, ce qu'il y a de plus choquant dans ce projet de délibération, ce sont les motifs que vous invoquez pour justifier une pareille augmentation. Je rappelle d'ailleurs, Monsieur BAUDRIER, que lorsque de gros chantiers de cette nature glissent, la moyenne parisienne, ce sont des augmentations de surcoûts de l'ordre de 30 à 40 %. Quand c'est vraiment majeur, on est dans des surcoûts de l'ordre de 80 %. Et là, on est quand même dans du 800 % !

Je sais que chez les communistes, vous ne faites pas les choses à moitié. Quand vous les faites, vous les faites à fond, mais là, vous vous êtes surpassés, car pour quel motif ce glissement est-il aussi spectaculaire ? Vous auriez découvert du gypse et vous n'auriez pas été informés de cette existence au moment de l'achat.

Or, dans les annexes de votre projet de délibération, c'est tout l'inverse qui est écrit. Il est écrit noir sur blanc que lors de l'acquisition du bien, le gypse était présent, le prix tenait compte de cette existence et c'était à la charge du preneur, en l'espèce "Paris Habitat".

Alors, il faudra m'expliquer là-dedans qui dit faux. Comment peut-on nous demander de valider une opération avec un surcoût de 6,7 millions d'euros en nous indiquant que vous n'étiez pas au courant qu'il y avait du gypse, alors que dans votre propre projet de délibération, il est indiqué noir sur blanc que vous aviez l'information ?

C'est quelque chose de profondément anormal et perturbant. Vous devriez, à mon avis, Monsieur BAUDRIER, retirer ce projet de délibération.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CANAL.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Vous trouvez un nouveau prétexte pour toujours vous opposer au logement social. Au moins, vous êtes constants.

Vous savez, quand la Ville de Paris a produit du logement social avenue Georges V en faisant gagner 18 millions d'euros aux finances de la Ville, vous étiez contre. 18 millions d'euros de bénéfices, parce qu'on avait fait une excellente affaire. Le bilan financier net pour la Ville, c'est 18 millions d'euros de bénéfices.

Aujourd'hui, cette opération est effectivement atypique, cette fois-ci dans l'autre sens, il y a un surcoût exceptionnel très élevé. Cela arrive extrêmement rarement, je pense que c'est celle où l'on a pu constater le plus de surcoûts.

Effectivement, sur la butte Bergère, lieu où il y a du gypse de façon très importante, les surcoûts liés à ces fondations très compliquées à mettre en œuvre ont été totalement exceptionnels, de 6 millions d'euros, je vous le concède.

Pour autant, nous n'allons pas abandonner une opération de production de logement social qui sera utile à de nombreux habitants et habitantes qui seront locataires.

C'est vrai, dans de très nombreux secteurs de Paris, il y a du gypse, parfois avec des surcoûts de dizaines, centaines de milliers d'euros. C'est extrêmement rare, exceptionnel qu'on arrive à de tels montants, je vous le concède. Ces chiffres sont tout à fait ouverts. Nous vous les présentons de façon totalement objective et transparente. En tout cas, je puis vous dire que ce type de surcoût restera totalement exceptionnel, et donc je vous remercie.

Parfois, on arrive effectivement, à la suite de travaux, à découvrir des surcoûts qui n'étaient pas anticipables. C'est le cas pour le gypse et ce type de surcoûts est totalement exceptionnel. Voilà la réponse que je vous apporte.

J'espère que pour une fois, vous allez enfin pouvoir voter ce soir un projet de délibération favorable au logement social. On attend votre vote positif. Merci.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 105).

2026 DLH 106 - Location de l'immeuble 37, boulevard de Belleville (11e) à "L'Habitation Confortable". - Avenant au bail emphytéotique.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une demande d'audit indépendant des bailleurs sociaux parisiens, au gel des loyers et des charges et à l'amélioration des conditions de logement.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 106 et le vœu référencé n° 91 relatif à une demande d'audit indépendant des bailleurs sociaux parisiens, au gel des loyers et des charges et à l'amélioration des conditions de logement. Vœu rattaché au projet de délibération DLH 106.

La parole est à Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui va dans le bon sens, je pense, parce que l'encadrement des loyers est utile, il est en danger, il faut le soutenir bien évidemment.

Néanmoins, on va être clairs entre nous, il traite un symptôme, pas une maladie. La maladie, c'est la transformation progressive du logement en produit financier. La maladie, c'est une ville où les habitants consacrent parfois jusqu'à la moitié de leurs revenus pour se loger, et je pense notamment aux mères isolées. La maladie, c'est une ville qui perd ses classes populaires, ses étudiants, ses jeunes actifs, ses familles.

Paris ne se vide pas par hasard. Paris est victime d'une éviction sociale organisée, et je dis bien organisée, par la spéculation immobilière que vous laissez faire dans la politique que vous menez depuis des années. L'encadrement des loyers est donc indispensable, mais il doit être pérennisé, renforcé et surtout contrôlé.

Aujourd'hui encore, près d'un tiers des annonces ne respecterait pas les plafonds. Une règle sans contrôle, c'est une faveur accordée aux fraudeurs.

Mais nous voulons aller plus loin. Notre projet est celui d'un véritable plan communal d'urgence du logement : le gel des loyers le temps d'un audit, une véritable lutte contre les "Airbnb" illégaux, remise sur le marché des logements vacants, contrôle renforcé de l'encadrement des loyers, préemption lorsque c'est nécessaire, production de logements sociaux.

Evidemment, le logement n'est pas une marchandise, c'est un droit fondamental et une ville qui laisse le marché décider qui a le droit d'y vivre finit toujours par exclure ceux qui la font vivre. Et cela, nous le refusons. C'est pour cela que, j'espère, vous pourrez voter ce vœu. Merci.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Madame NOURI, je dois vous rappeler quand même quelques réalités. Quelle est la ville d'Europe qui, de loin, a le plus fait progresser sa part de logements sociaux, qui, de très loin, a le plus produit de logements sociaux en Europe ? C'est Paris avec 130.000 nouveaux logements sociaux.

Quelle est la collectivité qui investit de très loin le plus pour le logement social en France ? C'est Paris, 600 millions d'euros par an alors que l'Etat investit 400 millions d'euros, d'ailleurs de l'argent qu'il "pique" aux bailleurs sociaux pour le redistribuer ensuite.

Ce budget a été multiplié par 2, donc l'action contre la spéculation, elle est plus forte à Paris que partout ailleurs en France et même que partout ailleurs en Europe. C'est ce que viennent nous dire tous les ministres et maires de grandes villes qui viennent nous rendre visite pour justement apprendre, savoir comment lutter contre la spéculation.

La bataille contre "Airbnb", mon collègue Ian BROSSAT la porte depuis 10 ans. Si nous avons obtenu une loi, en novembre 2024, qui enfin nous donne les moyens pour lutter contre "Airbnb", c'est la bataille continue de plusieurs majorités parisiennes et de plusieurs adjoints au logement.

D'ailleurs, nous sommes en train de gagner cette bataille contre les meublés touristiques illégaux. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons obtenu l'abandon d'une question prioritaire de constitutionnalité il n'y a pas plus tard que 5 jours. Maintenant, la loi ECHANIZ-LE MEUR, qui va nous permettre de gagner la bataille contre les "Airbnb" illégaux est définitivement adoptée. Cette bataille est gagnée.

Nous faisons beaucoup. Nous avons obtenu le doublement de la taxe sur le logement vacant. Nous espérons bien, avec votre soutien, voir augmenter la fiscalité contre les résidences secondaires.

Nous agissons plus que partout ailleurs en Europe.

Maintenant, vous nous parlez d'un vœu avec un audit sur les bailleurs sociaux. Je vous ai déjà répondu, il y a les rapports de l'Ancols, la présentation en commission au mois de novembre, toutes les informations que nous

transmettons. Il y a aussi les études de l'APUR. Tous ces éléments vous sont donnés. Il est inutile de mettre un vœu de plus sur le même sujet.

J'émet un avis défavorable.

M. Maxime CROSNIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 106).

C'est ainsi que nous clôturons la séance et nous nous retrouvons demain matin à 9 heures, merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 17 juin 2026 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 18 juin 2026 à neuf heures, sous la présidence de Mme Johanne KOUASSI, adjointe).

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et à tous, chers collègues. J'ouvre notre séance.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement l'amendement n° 198 et les vœux référencés n° 92 et n° 93. Les vœux n° 92 et n° 93 sont relatifs au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers.

La parole est à Luc LEBON, pour le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

M. Luc LEBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, les Parisiens et les Parisiennes nous disent leur difficulté à se loger dignement, leur crainte et, parfois, leur désarroi de ne pouvoir rester à Paris. Tous ici, nous l'avons largement entendu lors de la dernière campagne municipale.

Depuis 2001, les loyers des nouveaux emménagements ont augmenté de 87 % à Paris. Le logement est devenu le premier facteur d'exclusion. Pourtant, se loger est un droit ; c'est même un droit à valeur constitutionnelle. L'encadrement des loyers, mis en place à Paris depuis 2019, a montré son efficacité, avec une économie moyenne de près de 1.000 euros par an et par famille, et tout particulièrement pour les occupants des petites surfaces, qui sont souvent les plus précaires. Contrairement à certaines idées répandues, l'encadrement des loyers ne réduit pas l'offre locative. Près de 70 communes l'ont expérimenté, et les résultats sont là.

Partout en France, des maires demandent la pérennisation du dispositif. D'ailleurs, plusieurs conseils d'arrondissement viennent récemment de le faire : celui de Paris Centre, ceux des 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Il me semble utile de faire entendre leur voix dans cette enceinte. Une proposition de loi en ce sens, portée par Iñaki ECHANIZ, a récemment été adoptée à l'Assemblée nationale, en décembre, à la suite d'une mission d'évaluation très favorable.

Parce que nous refusons que Paris devienne une ville réservée aux investisseurs et aux touristes, une ville de rentiers et d'héritiers, parce que Paris doit rester une promesse pour toutes et pour tous, nous réaffirmons avec force notre attachement à la pérennisation définitive de l'encadrement des loyers. Laisser l'encadrement des loyers s'éteindre aurait des conséquences désastreuses pour de nombreux Parisiens. Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités et inscrire définitivement l'encadrement des loyers dans la loi, avant novembre 2026. Il faut agir, et il faut agir maintenant. Merci.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à M. le président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Il est question, effectivement, dans ce vœu, de l'encadrement des loyers. Luc LEBON l'a dit à l'instant, Paris est une ville majoritairement constituée de locataires : deux tiers des Parisiens sont des locataires, et la plupart d'entre eux sont locataires du parc privé.

Depuis 2019, à Paris, nous avons mis en place l'encadrement des loyers. Non seulement Paris a été la première ville à mettre en place ce dispositif de régulation des prix, mais, en plus de cela, nous nous sommes battus pour que la Ville de Paris ait elle-même la possibilité d'effectuer des contrôles et, dans un certain nombre de cas, d'obtenir des propriétaires qu'ils appliquent l'encadrement des loyers lorsqu'ils ne le faisaient pas auparavant, grâce à une possibilité de saisine "via" notre site Internet, dispositif qui a d'ailleurs très bien fonctionné.

Cet encadrement des loyers est utile : il permet de lutter contre les loyers les plus abusifs. Il est aujourd'hui menacé, puisque, à partir du mois de novembre, l'expérimentation s'éteint, ce qui était d'ailleurs prévu comme tel par la loi. Par conséquent, il nous paraît indispensable d'obtenir que l'encadrement des loyers puisse se poursuivre au-delà de novembre 2026. Le risque, si l'encadrement des loyers s'arrête, c'est que le niveau des loyers explose. Ils sont déjà chers ; le risque, c'est qu'ils deviennent encore plus chers. Le constat que nous pouvons faire, c'est que les loyers augmentaient beaucoup plus rapidement lorsqu'il n'y avait pas d'encadrement des loyers à Paris.

Ce que je souhaite, c'est que nous puissions parler d'une voix unanime vis-à-vis du Gouvernement, afin d'obtenir la pérennisation de l'encadrement des loyers et l'amélioration du dispositif, car nous avons un certain nombre de suggestions à faire sur ce sujet. Il me paraît indispensable que nous puissions parler d'une voix commune. Je note d'ailleurs qu'au moment des dernières élections municipales, y compris M. MAILLARD, par exemple, se disait favorable à ce que l'encadrement des loyers se poursuive. Il serait donc logique que nous votions ce vœu à l'unanimité dans cette Assemblée.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues. Je vous remercie pour vos vœux et amendements, qui vont nous permettre de réaffirmer, je l'espère de façon unanime, notre mobilisation totale pour la pérennisation de l'encadrement des loyers, qui, comme vous le savez, est un dispositif expérimental s'achevant le 23 novembre 2026, donc dans moins de six mois.

L'encadrement des loyers est très largement plébiscité par les Français, par 87 % d'entre eux, donc aussi par une majorité de propriétaires : par la quasi-unanimité des locataires, mais aussi par une majorité de propriétaires. Il est une garantie pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent continuer à se loger dans notre ville. C'est une mesure absolument déterminante pour contrer l'envolée des loyers, comme l'a très bien exprimé Ian BROSSAT, une mesure défendue par plus de 50 collectivités membres de l'Alliance pour l'encadrement des loyers, que nous avons constituée avec la Fondation pour le logement des défavorisés, une alliance qui regroupe des collectivités de gauche comme de droite.

Comme vous le savez, la balle est désormais dans le camp du Gouvernement, afin que l'excellente proposition de loi transpartisane Le Meur-Echaniz, d'ores et déjà adoptée par l'Assemblée nationale à une très large majorité, soit enfin adoptée au Sénat, et ce, bien sûr, avant novembre 2026, avant la fin de l'expérimentation. D'ailleurs, le dernier rapport commandé par le Gouvernement, le rapport Chapelle-Fack, dont une partie de la presse a dit qu'il torpillait l'encadrement des loyers, est, quand on en lit le contenu, bien plus positif. Il ne conclut pas du tout à des effets négatifs. Au contraire, il montre que l'encadrement a des effets concrets pour modérer la hausse des loyers, et il insiste même sur ses vertus redistributives.

Je voudrais rappeler les éléments concrets que nous avons mis en œuvre, grâce au fait que Paris a obtenu la capacité de faire respecter l'encadrement. Depuis le 1er janvier 2023, près de 5.000 signalements ont été effectués par des locataires parisiens. Nous avons opéré plus de 1.600 mises en demeure, obtenu 2,8 millions d'euros de remboursement aux locataires et régularisé près de 750 situations, à plus de 98 % sans qu'il y ait de conflit, soit un remboursement moyen de près de 3.800 euros par dossier.

Pour répondre au Nouveau Paris Populaire et à son amendement, sur le premier point de l'amendement, la Ville de Paris accompagne d'ores et déjà les locataires dans leur démarche. Sur le site de la Ville, une plateforme de signalement extrêmement simple permet, en moins de deux minutes, de signaler son problème de dépassement de l'encadrement des loyers. Cette plateforme, qui n'existe nulle part ailleurs en France, permet en quelques clics de vérifier le respect de l'encadrement. Nous menons également des campagnes régulières de communication active : il suffit, dans toutes les rues de Paris, de voir les M.U.I., avec les grandes affiches "Les loyers sont encadrés", qui réfèrent au site Internet que l'on peut consulter. Deux associations, l'A.D.I.L. et l'association "Bail", sont subventionnées par la Ville pour être au service des Parisiennes et des Parisiens locataires et les accompagner, juridiquement et, bien sûr, de façon gratuite.

Concernant l'action de la puissance publique lorsqu'elle identifie les dépassements manifestes des plafonds réglementaires, qui est le deuxième volet de l'amendement, l'état actuel de la législation ne nous permet malheureusement pas d'avoir accès à l'ensemble des baux, ni d'agir en justice en lieu et place du locataire. Pour résoudre ce problème, nous portons donc un amendement au Parlement, qui nous permettrait potentiellement d'avoir accès aux baux "via" le site G.M.B.I., mais il faut également changer la loi, en donnant un intérêt à agir aux collectivités, en lieu et place des intéressés, sans que cela heurte les grands principes de notre droit. C'est une bataille que nous avons déjà engagée de longue date.

Alors que, cet après-midi, le Ministre du Logement convie l'ensemble des collectivités concernées par l'encadrement des loyers, j'espère que ces deux vœux seront votés de façon unanime, avec un avis positif pour le vœu communiste et un avis favorable, avec un léger amendement, pour le vœu du groupe socialiste, afin de prendre en compte l'amendement du Nouveau Paris Populaire.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Concernant l'amendement, l'acceptez-vous ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 198 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, telle qu'amendée et expliquée par Jacques BAUDRIER.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 198 amendée est adoptée.

Nous passons au vœu n° 92, déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

Il y a une explication de vote de M. Rodrigo ARENAS, pour le groupe Nouveau Paris Populaire. Vous avez la parole.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire.

M. le sénateur BROSSAT et notre collègue Jacques BAUDRIER ont raison : la balle, sur ce sujet, n'est pas à gauche, elle est chez nos collègues de droite et macronistes, puisqu'en ce moment, le Gouvernement, à travers son Ministre du Logement, est censé tenir une conférence, qui s'est déguisée en souvenir. Sauf que l'encadrement des loyers va se rappeler, de la façon la plus brutale, aux locataires, si, en novembre, il n'est plus une réalité.

Ian BROSSAT a raison de rappeler que les prix peuvent s'envoler, et que, par rapport à cela, notre collectivité sera bien démunie pour faire en sorte que cette justice sociale d'accès au logement - que vous appelez pouvoir d'achat et ce que nous nommons le "pouvoir de vivre" - permette aux Parisiennes et aux Parisiens de vivre dignement dans notre pays. Nous voterons donc favorablement tous les vœux qui vont dans le sens de cette conférence. J'ai envie de dire à nos collègues : agissez auprès de vos sénateurs, agissez auprès de vos ministres, agissez auprès de vos parlementaires, pour que cette réalité, mise en œuvre jusqu'à présent au niveau de l'Assemblée nationale, s'inscrive dans la continuité et, surtout, dans la pérennité. En effet, nous ne pouvons pas avoir une politique de logement sur le temps long si nous sommes toujours tenus d'attendre les "desiderata" d'un Gouvernement qui, mois après mois, met sous tension les politiques de logement qui ne doivent leur réalité qu'au fait que l'on puisse se projeter sur le temps long. Le temps long, c'est aussi la pérennité et que le Gouvernement assure les investissements que nous allons voter très prochainement dans les futurs Conseils de Paris.

Je veux juste dire qu'il manque peut-être un élément dans tous ces vœux : la Mairie doit être proactive, de notre point de vue. Pourquoi ? Parce qu'aller vers le locataire, pour qu'il puisse vérifier plus systématiquement le montant de son loyer et s'assurer qu'il est bien dans la fourchette autorisée par la loi, c'est finalement faire en sorte que ce ne soit pas le locataire qui soit proactif, mais que la puissance publique le soit. Il y a des locataires qui parfois ont peur de le faire, qui n'ont pas cette information. Je suis désolé de remettre le couvert, mais il ne suffit pas de dire "il y a paris.fr" pour que la loi et le locataire soient respectés. Nous pensons donc que ces vœux mériteraient d'être augmentés de cet objectif : que la Ville, avec ses services, soit proactive, de façon que ce ne soit pas le locataire qui soit mis sous tension.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92 déposée par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 102).

Je vous remercie.

Nous passons au vœu n° 93, avec une explication de vote de Mme Sabrina NOURI, pour le groupe Nouveau Paris Populaire. Vous avez la parole.

Il n'y a plus d'explication de vote pour le vœu n° 93 ? Très bien. Dans ce cas, nous passons à l'explication de vote de M. Grégory CANAL. Vous avez la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Monsieur BROSSAT, votre vœu ne fait qu'une seule chose : défendre les riches. En effet, ce dispositif de l'encadrement des loyers - j'ai le regret de vous le dire, mais nous l'avons compris, vous avez beaucoup bougé dans vos positions politiques - ne bénéficie que très largement à une seule classe sociale : les C.S.P., désolé de vous le dire. Oui, vous avez fait de cette mesure un totem, alors que c'était normalement une mesure d'accompagnement provisoire et progressive. Or, derrière tous les "totems", il y a toujours des tabous.

Le premier, c'est que ce système de l'encadrement des loyers n'est pas assis sur une littérature suffisamment stabilisée. Le bilan n'est pas sérieux. Il n'est pas sérieux, d'abord, parce que l'inflation est retirée de la comparaison sur laquelle s'appuie l'évaluation qui en est faite. Or, l'évolution des prix, dans l'encadrement des loyers, est adossée à l'I.R.L., l'indice de référence des loyers, qui évolue exactement de la même manière que celui de l'inflation. Cela veut dire qu'encadrement des loyers ou pas, l'évolution des loyers serait identique, autour de 2 à 2,5 % par an. C'est une supercherie.

Deuxième élément, Monsieur BROSSAT : vous vous trompez tous, ici. Le propriétaire ne peut pas augmenter ses prix après seulement un an de logement vacant. Il ne peut pas le faire : c'est mécanique, c'est la loi qui le dit. Il n'augmentera ses loyers qu'une fois le logement vacant au-delà d'un an. Or, aucun propriétaire n'est fou ou déraisonnable, à votre différence. Le propriétaire ne va pas laisser son logement inoccupé pendant un an, sinon son bien serait simplement soumis à la taxe sur les logements vacants. Il devrait donc payer deux fois la facture : cela n'a absolument aucun intérêt. C'est la raison pour laquelle le propriétaire laissera évoluer son bien de manière tout à fait progressive, celle de l'inflation, et nullement autrement. J'ajoute au passage que les locataires qui bénéficiaient de l'encadrement des loyers, en sortant de ce dispositif, en bénéficieraient toujours, car, jusqu'à la fin de son bail, le locataire a bénéficié de l'encadrement des loyers. Aucun propriétaire, même s'il devait changer dans l'intervalle, ne pourrait faire évoluer le prix. Cela, vous auriez pu le rappeler, si vous aviez un minimum d'honnêteté intellectuelle.

Troisième élément, bien connu : si vous poursuivez ce mécanisme de cette manière, au lieu d'en faire une sortie progressive, comme nous le souhaitons, vous raréfiez les biens présents sur le marché et vous empêcherez leur rénovation. Pour toutes ces raisons, nous sommes pour une sortie progressive sur trois ans.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 103).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la décorrélation de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 94 relatif à la décorrélation de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La parole est à M. Adrien TIBERTI, pour le groupe Communiste de Paris. Vous avez la parole.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce vœu vise à supprimer la règle de lien existant entre le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En effet, de nombreuses communes souhaitent pouvoir faire évoluer leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, composante essentielle de la politique communale en matière de logement, afin notamment de réduire la sous-occupation des logements et de promouvoir l'occupation des habitations à titre de résidence principale. Or, pour modifier ce taux, la règle actuelle les oblige à modifier également, dans une même proportion, la taxe foncière. Cette règle fait supporter à l'ensemble de la

population communale une hausse de taux qui pourrait être réservée, en premier lieu, aux ménages multipropriétaires.

Alors, évidemment, à ces mots, certains diront que, malgré mon sourire de première communion, comme disait M. VÉRON, je reste un bolchevique impénitent. Pourtant, ces mots ne sont pas de moi. Je les ai trouvés dans l'exposé sommaire d'un amendement déposé par M. REY, M. LE FUR, M. VIGIER, Mme CORNELOUP, Mme DALLOZ et M. BAZIN, autrement dit les députés L.R. qui, le 23 octobre 2025, ont déposé un amendement à la loi de finances pour obtenir cette décorrélation.

Au-delà de ce qui peut normalement nous opposer sur ce sujet, nous devrions pouvoir tous nous réunir afin, premièrement, d'augmenter les recettes de la Ville - vous savez à quel point les communistes sont attachés à l'augmentation des recettes de la Ville, car nous avons beaucoup de choses à dépenser ensuite -, et deuxièmement, de limiter la vacance, qui est massive : 300.000 logements vacants dans notre ville, ce qui est un problème absolument terrible, puisque, de l'autre côté, énormément de Parisiennes et de Parisiens sont mal logés.

J'appelle donc tout le monde, dans cet hémicycle, à voter ce vœu.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour deux minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Adrien TIBERTI, ce vœu est effectivement extrêmement important, car la chute du parc locatif privé à Paris, que nous évaluons à 8.000 logements en moins par an - il ne reste plus que 350.000 logements, au lieu de 600.000 dans les années 1980 -, est due, pour 90 % de cette chute, à la progression constante des logements vacants, et plus encore à celle des résidences secondaires. Le nombre de résidences secondaires et de logements vacants augmente de 7.000 logements par an : autant de logements qui ne sont pas sur le marché locatif, autant de logements dans lesquels les Parisiennes et les Parisiens ne peuvent pas se loger et vivre.

Il est donc absolument essentiel que nous obtenions du Parlement la capacité d'augmenter la fiscalité sur les logements vacants et sur les résidences secondaires. Nous avons obtenu une victoire, à une écrasante majorité d'ailleurs, à l'Assemblée nationale - 190 voix pour, une seule voix contre -, pour le transfert de la taxe sur le logement vacant aux collectivités et la capacité de doubler son taux. Je me félicite qu'il y ait eu une quasi-unanimité, une seule voix contre, d'extrême droite, pour cette mesure.

La deuxième mesure, essentielle pour nous, et qui nous permettrait de récupérer encore plus de logements - à l'échelle du pays, on peut espérer jusqu'à 1 million de logements, jusqu'à 100.000 à Paris, donc c'est vraiment une mesure essentielle -, c'est celle que vous proposez à juste titre, cher Adrien TIBERTI : la décorrélation de la taxe foncière et de la taxe sur les résidences secondaires. De très nombreuses collectivités, de gauche comme de droite, la soutiennent, puisque c'est la mesure phare proposée par l'association des collectivités contre les logements vacants. Cette mesure a été votée à l'unanimité dans de nombreux conseils municipaux de différentes obédiences. D'ailleurs, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui est une taxe d'origine communiste, puisqu'elle fait suite à une proposition que nous avons portée ensemble avec Ian BROSSAT il y a une dizaine d'années, a été mise en place dans 1.400 communes, dont plus de 90 % sont des communes de droite, sur le pourtour méditerranéen et sur la côte atlantique.

Il sera donc vraiment important que ce vœu puisse être voté de façon unanime. Il nous permettra d'espérer gagner une mesure pour loger 200.000 Parisiens et 2 millions de personnes de plus en France, sans que cela coûte un sou aux finances de l'Etat comme des collectivités. J'espère donc que l'ensemble de notre Assemblée se retrouvera autour de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Nous sommes saisis de deux explications de vote. La première, pour le groupe Nouveau Paris Populaire ; la parole est à M. Émile MEUNIER.

Mme Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

De quoi s'agit-il ? D'un problème complexe et très important pour la Ville de Paris. Comme vous le savez, il y a un fléau qui s'appelle la vacance. Quand je dis "la vacance", ce sont à la fois les logements vacants et les résidences secondaires, qui sont, en plus, souvent détenus par un propriétaire qui possède plusieurs résidences secondaires, plusieurs logements vacants. La fiscalité permet de faire évoluer les choses. Or, nous avons un problème, dans ce pays : les taxes locales sont liées. Si vous augmentez la fiscalité sur les résidences secondaires, vous êtes obligé d'augmenter la fiscalité sur la taxe foncière. Vous l'avez compris, ce n'est pas l'objectif d'Emmanuel GRÉGOIRE. Il met donc tous ses œufs dans le même panier, c'est-à-dire prier le Gouvernement de bien vouloir décorréliser les deux taxes, pour pouvoir augmenter la taxe sur les résidences secondaires et ne surtout pas toucher à la taxe foncière, parce que, vous comprenez, il a fait une promesse de campagne, comme Mme HIDALGO.

Je vous le dis, mes chers amis : peut-être que le Gouvernement, si M. Jean-Luc MÉLENCHON gagne, accédera à cette requête ; sinon, il y a très peu de chances que cela arrive. Demandez-le donc, comme vous le

demandez à chaque budget, mais ne mettez pas toutes vos espérances là-dedans. Vos espérances, malheureusement, consistent à revenir à une logique normale : faire financer ces politiques publiques par la fiscalité stable qui s'appelle la taxe foncière. Je vous le garantis, vous allez y arriver, et plus vous prendrez de temps pour y arriver, plus vous perdrez de marges de manœuvre pour faire la bifurcation écologique et sociale.

J'ajoute que, lorsqu'on augmente la taxe sur la vacance - et c'est une très bonne chose, parce qu'on l'a décorrélée, c'est une victoire -, le problème, c'est que les gens se reportent sur la fiscalité des résidences secondaires. Vous avez donc un système de vases communicants. Pour mettre fin tout de suite à cette difficulté, augmentez maintenant la taxe foncière sur les habitations secondaires.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous avons une deuxième demande d'explication de vote. Monsieur Grégory CANAL, vous avez la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La Ville de Paris et Paris n'ont pas d'insuffisance de taxes : elle en meurt même, et c'est la raison pour laquelle nous allons dans le mur. En revanche, oui, elle a besoin de combler une insuffisance de logements, car vous vous y prenez mal, mes chers collègues. Le propriétaire n'est pas un coupable, et le contribuable parisien n'est pas une vache à lait.

Ne vous en déplaise, Monsieur BAUDRIER, concentrez-vous sur les maux de cette Capitale, ceux que vous avez créés : le problème du foncier qui n'est pas disponible parce que vous "trustez" tout le foncier à Paris ; la gestion des permis de construire, qui met un temps fou à les délivrer ; et, surtout, la transformation des logements et des plateformes de travail vacantes pour les entreprises, au bénéfice de logements, dans des zones qui ne sont pas pastillées, sur des biens à 50 millions d'euros pièce. Concentrez-vous sur l'essentiel avant de vous affoler sur la taxation, car vous ne savez faire que cela : les assiettes, les taxes, les redevances. Vous ne pensez qu'à cela, matin, midi et soir : vous tuez les Parisiens.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CANAL.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 104).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif aux logements sociaux vacants à Paris.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 95 relatif aux logements sociaux vacants à Paris.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Avec 320.000 demandeurs de logements sociaux et un taux de rotation parmi les plus faibles, nous avons une exigence de gestion la plus optimale possible, et je parle des bailleurs sociaux de la Ville comme des bailleurs sociaux privés. Je sais que vous n'aimez pas beaucoup en parler, mais nous savons tous, ici, qu'un certain nombre de logements sociaux restent vacants, en général en attendant que des travaux soient effectués. Or, il se trouve que les délais sembleraient s'allonger entre deux mises en location. Par ce vœu, nous souhaitons simplement objectiver les choses et chercher à travailler avec les bailleurs sociaux, pour veiller à ce que ces délais ne s'allongent pas, mais plutôt diminuent. Dans la situation de crise du logement que nous connaissons, c'est juste un vœu de bon sens.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour deux minutes maximum.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Chère Madame GATEL, quelques éléments. Les bailleurs sociaux n'ont aucun intérêt à ce que leurs logements soient vacants, puisqu'ils font face à une demande très importante : ce sont même 330.000 demandeurs de logements sociaux, et non 320.000, auxquels nous sommes arrivés actuellement.

Quelques chiffres : actuellement, le taux de vacance commerciale, avant la mise en relocation, est autour de 1 %, avec des délais de relocation de 86 jours en moyenne. Les bailleurs mettent tout en œuvre pour les réduire au maximum, mais, bien souvent, c'est l'obligation légale de réaliser un certain nombre de diagnostics, et la difficulté de retrouver dans les meilleurs délais des diagnostiqueurs pour les réaliser, qui font perdre quelques jours, quelques semaines. Nous essayons de réduire ces délais au maximum.

Ensuite, il y a le sujet que vous évoquez : la vacance technique due aux travaux, qui est surtout importante pour "Paris Habitat", parce que nous sommes en train de réhabiliter, comme vous le savez, énormément de H.B.M., avec des montants et des niveaux de travaux extrêmement conséquents. Cela nous amène, dans ces immeubles qui bénéficient d'une requalification au titre du plan Climat, à des taux de vacance conséquents : de l'ordre de 6 % de vacance technique, ce qui représente exactement, pour "Paris Habitat", 1.091 logements, dont 915 sont bloqués dans le cadre d'une opération de réhabilitation, 80 pour de gros travaux et 49 pour des restructurations lourdes. Evidemment, ces logements, autant que possible, nous les logeons de façon intercalaire, "via" des associations ; pour certains, ils sont donc aussi occupés. Nous essayons de réduire au maximum. Néanmoins, les travaux extrêmement lourds que nous devons réaliser pour restructurer ces logements, qui, bien souvent, ont été construits il y a plus d'un siècle, font que cette vacance technique est difficilement réductible.

Sur la base de ces éléments, j'appelle à un retrait de votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons une demande d'explication de vote.

Le vœu est-il retiré ou maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Je voulais remercier M. l'adjoint pour ses explications et lui dire que, dans la situation de crise que nous connaissons, nous devons collectivement faire en sorte que ces délais diminuent le plus possible, au sein des bailleurs sociaux de la Ville comme des privés. Bien évidemment, nous serons toujours prêts à travailler sur cette question.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 95 est donc retiré.

Merci beaucoup.

2026 DVD 42 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Montant (653.455.290 euros).

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 42 relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui porte sur les indemnisations versées à des personnes accidentées en raison de l'état de la voirie. Nid-de-poule, pavé descellé, racine d'arbre, plaque d'égout manquante, grille d'arbre non scellée, reprise de goudron bâclée : autant de motifs de dommages.

Au-delà de la question administrative et juridique, qui appelle bien sûr une réponse de la Ville lorsqu'une responsabilité est reconnue, ce projet de délibération nous oblige à poser une question simple : comment en sommes-nous arrivés à une situation où l'état de nos rues devient une cause d'accident pour les usagers, au point que nous votons une ligne budgétaire d'indemnisation de 653.500 euros ? La réponse est simple : par un sous-investissement chronique depuis des années. Disons-le, l'entretien de la voirie coûte cher et ne provoque pas d'effet "waouh" ; difficile de faire de la communication "paillettes" sur des reprises de goudron.

Enfin, c'était vrai jusqu'à l'accident de M. Thomas SOTTO et la lumière crue que sa double fracture du tibia-péroné a jetée sur l'état de la chaussée. Un nid-de-poule, à côté du pont de l'Alma, a immobilisé plusieurs semaines l'un des matinaliers les plus écoutés de France. Cet exemple doit nous interpeller collectivement. La question n'est pas de savoir si un accident est médiatisé ou non : chaque Parisienne et chaque Parisien qui se blesse dans la rue méritent la même attention.

La réalité, c'est que la voirie parisienne est considérablement dégradée. Beaucoup d'entre nous sommes cyclistes, parfois avec des enfants, et nous savons que pratiquer le vélo demande une concentration de tous les instants, pour ne pas mettre à rude épreuve l'engin comme les corps. Toutefois, plus que les deux-roues, motorisés ou non, ce sont les piétons qui sont les plus vulnérables, en particulier les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les enfants en bas âge. Alors, où est l'inclusivité, la ville bienveillante, quand l'espace public devient structurellement hostile ? Nulle part.

C'est aussi toute la politique de mobilité qui est entravée par cet état de délabrement. Nous ne pouvons pas sérieusement demander aux Parisiennes et aux Parisiens de changer leurs habitudes de déplacement, de privilégier la marche à pied, le vélo, les transports collectifs, et, dans le même temps, ne pas investir dans l'espace public. C'est pourquoi nous demandons des réponses claires de l'Exécutif. De combien sera la ligne de crédit pour l'entretien de la voirie dès le prochain budget ? Quelle méthode pour remettre à niveau la voirie parisienne ? Quels sont les secteurs identifiés comme prioritaires ? Quel calendrier d'intervention, et quel rôle pour les maires d'arrondissement dans la définition des secteurs d'intervention ?

Nous avons besoin de savoir si la Ville prévoit un véritable plan d'urgence, ou si nous allons continuer à intervenir au coup par coup, après les accidents et les signalements dans l'application "Dans ma rue". L'entretien de la voirie n'est pas une option, ce n'est pas une variable d'ajustement budgétaire : c'est une compétence communale élémentaire, un prérequis fondamental pour garantir la sécurité et la qualité de vie des habitants. Nous appelons donc l'Exécutif à engager un véritable rattrapage budgétaire, et même une réforme de gouvernance, car l'enjeu d'efficacité et de proximité, à terme, c'est la délégation de compétences aux maires d'arrondissement. C'est ce que nous pensons.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à Maud GATEL, pour le groupe Paris au centre.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il s'agit désormais d'un projet de délibération extrêmement traditionnel de notre Conseil, où, chaque mois, nous votons plusieurs centaines de milliers d'euros, comme c'est le cas aujourd'hui, pour dédommager des Parisiens et des Franciliens victimes d'un accident lié à l'état de la chaussée ou des trottoirs, qu'il s'agisse des piétons, des cyclistes ou des deux-roues motorisés. Nous atteignons, en ce début d'année, 778.000 euros, ce qui est encore loin des 2 millions que nous avons votés pour cause d'indemnisation l'an passé. Evidemment, cette situation ne vient pas par hasard : elle est la conséquence d'une décennie de sous-investissement sur l'état de la voirie, qui se traduit, chaque année, par une baisse du budget voirie. Nous l'avons vu encore mardi, avec non seulement une baisse du budget alloué aux travaux de voirie entre 2024 et 2025, mais, pire encore, une sous-exécution révélée par les comptes administratifs au regard du budget primitif de 2025.

Il faut donc urgemment changer de braquet sur la question de la rénovation de nos chaussées, faire en sorte que les trottoirs soient sanctuarisés, pour que les usagers les plus fragiles de l'espace public que sont les piétons puissent circuler dans notre ville en toute sécurité. Nous attendons de la part de l'Exécutif qu'il remplisse ses obligations en matière de protection des usagers, en premier lieu des plus fragiles, les piétons et les cyclistes, donc avec un changement de braquet sur la question du budget alloué à la voirie.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Thomas CHEVANDIER. Vous avez cinq minutes.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, quelques mots pour éclairer nos débats sur ce sujet important. Ce projet de délibération est habituel dans notre commune, comme, malheureusement, dans toutes les communes de France. En l'occurrence, à Paris, si nous avons une augmentation du montant total des indemnités votées, nous avons une stabilisation du nombre de dossiers ouverts, et donc d'accidents constatés.

Cette augmentation du budget est la conséquence de deux facteurs. Le premier, c'est que les personnes victimes ont de plus en plus recours à des avocats, ce qui permet de couvrir davantage leurs préjudices ; d'une certaine manière, c'est heureux. La deuxième raison, c'est la conséquence de l'augmentation très significative de la pratique du vélo ces dernières années : quand il y a des accidents dus à l'état de la chaussée et de la voirie, ils sont plus graves, les dommages corporels sont plus graves, et donc l'indemnisation suit. Ce sont les raisons objectives de cette situation, mais je rappelle que c'est un projet de délibération malheureusement traditionnel, à Paris comme dans toutes les communes de France.

Maintenant, je vais répondre rapidement sur la question des budgets alloués à l'entretien de la voirie, car il n'est pas vrai de dire que ces budgets ont diminué - sur l'entretien propre, et non pas l'aménagement. Sur l'entretien, donc le petit entretien ou la réfection des tapis de chaussée ou de trottoir, nous sommes passés de 18 millions d'euros en 2020 à 27 millions d'euros en 2023, puis à 36 millions d'euros en 2025. Le tout indépendamment des programmes d'aménagement, qui, quand nous faisons une "rue aux écoles" ou quand nous piétonnisons, nous amènent ensuite à reprendre l'intégralité de la voirie ; nous avons donc une voirie plus sécurisée. Voilà les quelques éléments objectifs que je voulais vous apporter en réponse, tout en disant que la politique globale d'aménagement et de transformation de l'espace public, qui donne plus de place aux piétons notamment, a pour conséquence une meilleure sécurité pour les usagers les plus fragiles de l'espace public. C'est au cœur des politiques que nous mettons en œuvre depuis maintenant deux décennies, et nous en sommes heureux.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 42).

Je vous remercie.

2026 DU 41 - P.L.U. - Modification simplifiée n° 2. - Approbation.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au suivi du Plan 300 hectares d'espaces verts ouverts au public.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 41 et les vœux n°s 96 et 96 bis relatifs au suivi du plan "300 hectares d'espaces verts ouverts au public".

Je donne tout de suite la parole à M. Nicolas ROUVEAU, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Madame la Maire.

En novembre 2024, le Conseil de Paris adoptait son nouveau Plan local d'Urbanisme bioclimatique, avec des ambitions fortes sur les questions de logement et aussi d'espaces verts, pour adapter la ville aux dérèglements climatiques. Un plan de 300 nouveaux hectares d'espaces verts avait notamment été adopté dans ce plan local d'urbanisme bioclimatique. Pour cela, le P.L.U. délimite des parcelles, des emplacements réservés, en vue de la réalisation de programmes de logement, d'installations d'intérêt général et d'espaces verts.

En décembre 2025, une procédure de modification simplifiée, pour faire évoluer le P.L.U. bioclimatique, porte notamment sur la suppression de quatre emplacements. Je m'attarderai aujourd'hui sur l'un d'eux, l'espace vert protégé dans le 15e arrondissement. Cette parcelle, complexe, est celle d'un ancien garage automobile, dans une zone déficitaire en espaces verts et en logements sociaux. La parcelle ne permettait pas d'obtenir un espace vert en pleine terre sur toute la surface. Il était donc cohérent d'étudier un projet de logement dans ce quartier, particulièrement déficitaire en logements sociaux, tout en libérant au maximum la pleine terre.

Au-delà de cette parcelle en particulier, nous pourrions nous poser la question de nos objectifs en termes de P300, ces 300 nouveaux hectares ouverts au public à trouver à Paris. Chaque parcelle va être extrêmement importante pour atteindre cet objectif. Le fait de retirer un espace vert protégé dans le 15e arrondissement nous amène donc à réfléchir à nos objectifs. Un suivi précis de nos objectifs en termes de P300 doit ainsi être mis en place, en incluant les adjointes et les adjoints concernés et les commissions du Conseil de Paris. C'est tout l'enjeu du vœu de l'Exécutif, qui sera présenté juste après et que le groupe Ecologiste et Social soutiendra.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à Mme Sophia CHIKIROU, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons proposé un vœu qui vise tout simplement à rendre concrets les engagements du P.L.U. bioclimatique, notamment concernant les 300 hectares d'espaces verts supplémentaires ouverts au public - c'est soit la création, soit l'ouverture de 300 hectares supplémentaires d'espaces verts. Nous nous intéressons vraiment à ce que les choses se fassent. Je le disais hier, la procrastination, cela suffit : il faut passer à l'acte, aux actes. La seule façon d'y parvenir, c'est ce que nous appelons la planification écologique.

Vous en avez entendu parler, puisqu'Élisabeth BORNE s'était octroyé le titre de "Première Ministre de la Planification écologique" : elle n'a rien planifié, rien fait. Avec les Insoumis, comme nous sommes à l'origine de cette idée de planification écologique, nous vous disons : faisons-le concrètement, ici, dans notre ville de Paris. Qu'est-ce que cela demande ? Cela demande, tout d'abord, de la transparence. Nous avons une étude de l'APUR qui a permis d'identifier près de 400 hectares d'espaces pouvant entrer dans le cadre de ce plan. Allons-y, définissons les espaces que nous voulons faire entrer dans ce plan. Où en sommes-nous de l'avancement ? Il s'agit donc d'une cartographie, d'un calendrier à mettre en place, et, naturellement, d'un budget qui va avec.

Nous allons voter le budget supplémentaire au mois de juillet. Je le dis et je le répète ici : ce sera l'heure de vérité. Nous verrons si, oui ou non, les engagements pris vont se concrétiser dans ce budget supplémentaire. Il reste un mois pour planifier, sur la mandature bien entendu, ces 300 hectares supplémentaires. Je le dis avec force, parce que ce projet de délibération, celui auquel j'ai rattaché notre vœu, montre qu'il y a une volonté, une attente populaire. Je prends l'exemple du 9-11, rue d'Alleray : un emplacement réservé pour espaces verts avait suscité une forte mobilisation citoyenne. Sur 29 contributions citoyennes, qui sont quand même assez importantes, 22 réclamaient la réinstallation de cet espace vert. Il y a donc une attente des habitants, notamment dans les quartiers populaires, d'avoir des espaces verts.

Il y a aussi le cas de Python-Duvernois, qui m'intéresse, parce que c'est dans le 20e arrondissement, dont je suis l'une des élues. On nous explique que les modifications, là-bas, sont mineures, localisées, et qu'elles ne

justifient pas d'enquête environnementale supplémentaire. D'accord, j'en prends acte, il n'y a pas de problème ; je ne dis pas qu'il faut toujours tout remettre en discussion. Toutefois, je dis : comment allons-nous finir par convaincre les habitants des quartiers populaires que la transition écologique ne se fait pas à leurs dépens ? Comment allons-nous les convaincre que ce n'est pas soit le logement, soit l'espace vert ? Comment faire en sorte de dire aux gens que tout cela peut aller ensemble ?

Je suis convaincue que cela va ensemble. Je suis convaincue que nous ne pouvons plus concevoir le moindre logement sans concevoir, en face, le nombre de mètres carrés nécessaires par habitant, selon les recommandations de l'O.M.S. Si nous établissons cette "règle verte" municipale - car il faut bien la traduire à tous les échelons administratifs de notre pays -, nous devons pouvoir envisager des logements avec l'équivalent par habitant en espaces verts. Ce n'est pas par logement, bien entendu, puisque la recommandation de l'O.M.S., c'est 10 mètres carrés d'espace de nature par habitant.

C'est donc à la fois une exigence de transparence, une exigence de planification, une exigence de financement, et une exigence fondamentale, qui est certainement l'une des critiques qui vous a le plus fait de tort, à vous, la majorité municipale, ces dernières années : la critique de l'incompatibilité que vous nourrissez, dans l'écologie populaire, entre le fait d'être d'une classe populaire et celui d'avoir des droits, des priorités écologiques et environnementales. Nous serons donc particulièrement vigilants là-dessus. Je vous invite à voter ce vœu.

J'ai entendu dire, mais je n'ai pas vu, que l'Exécutif reprenait le vœu que nous avons déposé. Il aurait pu dire : "Nous votons celui du NPP" ; il aurait pu venir en discuter avec moi et me proposer des amendements. C'est une stratégie de non-discussion : la majorité, l'Exécutif, refuse de discuter avec son opposition, même quand celle-ci propose des choses qui l'intéressent. Pas de contact, donc, pas de discussion, et, finalement, un vœu de l'Exécutif qui vise à reprendre le nôtre. L'essentiel, c'est de le faire. Nous sommes là, nous, le NPP, pour faire avancer les choses, et nous le faisons vraiment avec force, souvent sous la pression, et cela marche. Nous vous offrons l'opportunité de mener une véritable politique de gauche et écologique.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Deuxième modification "simplifiée". "Simplifiée" signifie notamment qu'il n'y a pas d'enquête environnementale. Dès novembre 2020, au lancement de la révision du P.L.U., j'avais dénoncé cette contradiction fondamentale entre écologie et densification. On ne peut pas tout avoir, et c'est d'ailleurs ce qui vient d'être dit dans l'intervention de Mme CHIKIROU : il faut faire des choix. Je me demandais qui l'emporterait entre les écologistes et les communistes. Quatre ans plus tard, j'avais pu conclure que c'étaient bien les communistes qui l'avaient emporté, puisque c'est le logement social : quand vous dites "construire pour vous", c'est le logement social, point. Nous, ce que nous demandons, c'est la mixité, justement ; vous, c'est uniquement le logement social. Ce sont donc les communistes qui l'ont emporté, ce qui fait qu'en réalité, sur le "P.L.U.b.", le "B", c'était "béton", plus que "biodiversité".

Nous en voyons toutes les conséquences encore aujourd'hui, et ce n'est pas fini avec ce projet de délibération, puisque la priorité est bien donnée à la densification. Cela se traduit par une augmentation des hauteurs de construction, des réductions d'espaces verts et une correction des invraisemblances dictées par votre idéologie. D'abord, l'augmentation des hauteurs : c'est dans le 13e arrondissement, à Bédier-Oudiné, sur deux périmètres qui passent à 31 mètres, et puis Python-Duvernois, qui a été évoqué. La réduction des espaces verts a été largement évoquée par mes prédécesseurs : c'est évidemment le cas du 15e arrondissement, rue d'Alleray. Au conseil du 15e, le conseiller Mathieu LUINAUD a dénoncé fortement la suppression de l'emplacement réservé pour espaces verts, d'une superficie minimale de 430 mètres carrés, pour un programme de logement social dans un secteur parmi les plus denses de Paris. Cela n'a pas été dit ; c'est même plutôt le contraire qui a été dit, de façon fautive, tout à l'heure. C'est donc la priorité absolue à la densification.

Par ailleurs, les corrections d'invraisemblances. Dans votre élan collectiviste de publicisation du logement, la majorité avait pastillé pas moins de 500 immeubles. Nous nous étions évidemment insurgés contre cela, et avons dénoncé les conséquences néfastes. Ce qui est intéressant, c'est de voir que tout cela était complètement irréaliste, surtout dans une ville déjà surendettée. Lors de la dernière séance de la 5e Commission, le nouvel adjoint à l'urbanisme a reconnu, de façon tout à fait honnête, l'inconséquence de ces choix - je cite : "sans doute pas assez préparée" - et l'évidente impossibilité de préempter tous ces biens.

Maintenant, on nous fait voter des suppressions d'emplacements réservés, devenus inopposables après renonciation de la Ville à l'acquisition au titre du droit de délaissement. Dans ce projet de délibération, c'est la rue Notre-Dame-des-Victoires, la rue Paul-Lelong dans Paris Centre, l'avenue Victor-Hugo dans le 16e, la rue du Poteau dans le 18e. Je fais un peu de "teasing", puisqu'il va y avoir un autre projet de délibération, le DU 57, qui va poursuivre cette logique de l'arroseur arrosé, avec des centaines de millions d'euros d'immeubles dans le 8e arrondissement, comme le dira la maire Catherine LECUYER, qui étaient pastillés et auxquels vous renoncez.

Pour être tout à fait honnête, au regard de la forte mobilisation, notamment sur la rue d'Alleray, la Ville a retenu une légère inflexion, prévoyant un espace vert, mais qui devait, je cite, "être compatible avec la programmation de

logements sociaux". On voit bien la priorité : les espaces verts doivent être compatibles avec votre vraie priorité. Ce n'est évidemment pas suffisant pour le premier adjoint Grégory CANAL et pour le maire, Philippe GOJJON. Pour tenir compte de notre opposition sur ce point, mais également de notre soutien au dépastillage, le groupe "Paris Liberté !" s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 96 ayant déjà été présenté par Mme CHIKIROU, je propose de donner tout de suite la parole à M. VAUGLIN, si vous en êtes d'accord...

Très bien, vous avez la parole, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - C'est pour dire un mot sur le P.L.U. bioclimatique en général et la modification en particulier. Sur le P.L.U. bioclimatique, il faut reconnaître que le travail n'a pas été trop mauvais : les choses sont allées dans le bon sens. Je pense notamment à certaines règles qui permettent d'augmenter la pleine terre, et à la fin des tours. Il faut se rappeler que c'était la marotte d'Anne HIDALGO, de Jean-Louis MISSIKA et d'Emmanuel GRÉGOIRE, de faire de grandes tours de 180 mètres ; cela a été terminé, puisque nous sommes passés à 37 mètres maximum. Moins de constructibilité dans une ville très dense : là aussi, il y a eu un revirement, puisque ce qui avait été fait jusqu'alors, c'était de continuer à bétonner, notamment les cœurs d'îlot. Ces règles incitent désormais davantage à la transformation qu'à la destruction-construction. Dans l'ensemble, ce P.L.U. a donc permis un tournant qui va dans le bon sens.

Néanmoins, je veux dire deux choses. La première, c'est que, si ces victoires-là ont été obtenues, c'est par la lutte. C'est un message que je veux donner amicalement aux écologistes, et notamment à tous les nouveaux élus qui viennent d'arriver : rien ne nous a été donné. Emmanuel GRÉGOIRE et sa majorité socialiste - j'en garde quelques souvenirs - nous criaient dessus à chaque Conseil de Paris, dès le début de la mandature, en nous expliquant que nous étions d'affreux gens de droite, parce que nous voulions arrêter le logement social, bloquer la ville, et que nous n'avions rien compris à l'urbanisme. C'est lutte après lutte, dans des organismes comme la Commission du Vieux Paris, dans la 5e Commission - cher Nicolas ROUVEAU -, sur le terrain, avec les collectifs, que nous avons avancé. Je peux vous dire qu'à l'époque, nous n'aurions jamais donné mandat à Emmanuel GRÉGOIRE pour négocier la vente du Parc des Princes. Ce sont ces petits renoncements qui font que, tout d'un coup, l'Exécutif se dit qu'il peut avancer ; et, à l'inverse, c'est lutte après lutte que nous pouvons obtenir des victoires. Vous croyez que la fin des tours de 180 mètres s'est faite comme cela ? Nous avons dû mener des actions en justice, à Bruneseau, pour faire tomber la tour, sur la base de clauses inscrites dans le projet de délibération, et casser son modèle économique. J'invite donc à toujours se rappeler : vous avez 36 élus, vous avez 12 personnes dans l'Exécutif, vous avez le pouvoir de gérer cette ville avec une vision écologiste. J'attends cela de vous, et nous, en tout cas, les Verts populaires, les Insoumis, nous vous soutiendrons dans cette dynamique.

Le deuxième point, c'est que ce P.L.U. bioclimatique, pour tout ce qu'il apporte de bien, n'est qu'une photographie. Or, le réchauffement climatique s'accélère. Je ne voudrais donc pas que cette majorité se dise : "Nous avons fait le "boulot" sous la précédente mandature, nous n'y revenons plus." C'est un processus d'amélioration continu. Ce que nous n'avions pas imaginé sous la précédente mandature se réalise dès maintenant : une accélération, un emballement. Nous allons donc devoir modifier de nouveau les règles. Ne vous dites pas, je vous en conjure, "pendant six ans nous ne touchons à rien", mais demandez-vous comment nous pouvons améliorer, article après article, ce P.L.U. bioclimatique. Nous avons prévu, dans le P.L.U., de nous donner rendez-vous dans trois ans, donc dans peu de temps, pour faire une première modification et voir si certaines règles mises en place ne pouvaient pas être améliorées. Je pense notamment à l'augmentation du pourcentage de pleine terre. Donnons-nous donc rendez-vous en Commission - il faut en voir le format - pour examiner, sur la base des permis qui ont été délivrés, comment nous pouvons encore améliorer la partie bioclimatique du P.L.U.

Un mot, pour aller dans le sens de Sophia, sur le fait que nous allons voter contre cette modification : c'est parce qu'elle concerne précisément Python-Duvernois. Cela ne remet pas en cause les avancées du P.L.U., mais, pour Python-Duvernois, c'est raté. La muraille de bureaux devant le périphérique : je comprends l'idée, qui était de financer le projet sans dépenser d'argent, grâce à la charge foncière du bureau, mais c'est un modèle obsolète, il faut arrêter avec cela. La preuve, c'est que nous allons nous retrouver avec des bureaux que nous ne pourrions pas occuper. C'est donc une réminiscence de l'ancienne façon de faire l'urbanisme, contre laquelle nous nous opposons, et c'est pour cela que nous votons contre.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Nous avons une demande d'intervention de M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous l'évoquiez, je voudrais revenir brièvement sur cette Z.A.C. Pour nous, c'est une opération exemplaire à bien des égards. Elle va permettre de transformer, d'améliorer, d'embellir tout un quartier, par exemple avec le parc Aretha-Franklin de trois hectares. Ce que nous avons souhaité dès l'origine, c'est améliorer le cadre de

vie des habitants, tout en maintenant une vocation populaire de ce quartier historique. Je rappelle ici que nous ne perdons aucun logement social dans cette opération.

Les ajustements proposés aujourd'hui sur les hauteurs maximales de construction ne créent pas un nouveau projet : ils permettent simplement de traduire, dans le règlement du P.L.U., les orientations déjà approuvées dans le cadre de l'opération d'aménagement. La hauteur maximale, portée à 31 mètres, concerne exclusivement les trois tours existantes, qui seront réhabilitées. Il ne s'agit donc pas de construire de nouvelles tours, ni de modifier profondément la silhouette du quartier ; cela vise simplement à permettre les interventions nécessaires à leur rénovation et à leur amélioration environnementale. Avec cette évolution réglementaire, nous avons ainsi la souplesse nécessaire pour la mise en œuvre du projet, tout en restant fidèles aux orientations initiales de l'opération et aux objectifs que nous avons définis.

J'insiste sur les tours et leur réhabilitation. Nous avons fait le choix de maintenir ce patrimoine bâti, tout en le rénovant profondément, pour qu'il réponde aux exigences environnementales et apporte un vrai confort aux habitants. Ne plus démolir systématiquement, c'est aussi cela, repenser le renouvellement urbain.

Pour conclure, je profite de cette intervention pour affirmer que le 20^e arrondissement est et restera un arrondissement pour toutes et tous. Depuis 2020, dans tous les programmes de construction de logements et de conventionnements, je veille à une répartition équilibrée entre les différentes catégories de financement, pour garantir une mixité sociale et un meilleur accueil des publics les plus modestes. La très large majorité des programmes concerne des logements familiaux : 93 % de nos programmes prouvent que les familles restent au cœur de notre action. Ces chiffres démontrent clairement, s'il en était besoin, que nous ne chassons ni les familles ni les ménages les plus précaires de l'arrondissement ; bien au contraire, nous renforçons leur présence. C'est aussi pourquoi nous nous sommes engagés, depuis le début de ce programme, sur le droit au retour de tous les habitants de Python-Duvernois, afin que chacune et chacun puisse retrouver sa place dans ce quartier. Merci.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour répondre aux différentes interventions, je donne la parole à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants, en particulier à Nicolas ROUVEAU et Éric PLIEZ, qui ont pleinement compris la politique que nous conduisons en matière d'urbanisme et que traduit, sous différentes formes, ce projet de délibération. J'ai entendu, dans les mots d'Émile MEUNIER, quelques louanges sur le P.L.U.b., à tel point qu'il se revendique comme celui qui a permis d'obtenir ce beau résultat. Peu importe : la majorité l'a adopté, et c'est l'essentiel. C'est la politique que nous avons définie, que nous mettons aujourd'hui en œuvre, et cela se traduit à travers ce projet de délibération. Première chose.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, vous n'avez pas la parole.

Monsieur VAUGLIN, vous pouvez poursuivre.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Je pense n'avoir atteint l'honneur de personne.

Deuxième chose : j'ai entendu, notamment dans l'intervention de Sophia CHIKIROU, la recherche d'un équilibre entre la création de logements sociaux et d'espaces verts. C'est exactement la politique que nous poursuivons ; ce sont d'ailleurs les objectifs que nous avons fixés au P.L.U.b., puisque, je vous le rappelle, il contient l'objectif P300, qui a pour objet de créer ou de mettre à disposition du public 300 hectares ou plus d'espaces verts entre 2020 et 2040. Cet objectif nous permet de passer de 8,6 mètres carrés d'espace vert par habitant à plus de 10, c'est-à-dire, justement, de respecter les objectifs de l'O.M.S.

J'entends que le P.L.U.b. est l'objectif de la Municipalité ; c'est aussi de mettre en œuvre les 60.000 logements qui doivent être mis à disposition des Parisiennes et des Parisiens. J'évoque cela, parce que ce projet de délibération et le vœu montrent très concrètement que nous faisons les deux en même temps. L'exemple de la rue d'Alleray est un bon exemple : lors du précédent débat au Conseil de Paris, fin 2025, c'était la suppression de l'emplacement réservé pour un espace vert. Nous avons entendu les remarques d'un certain nombre d'habitants et du maire du 15^e arrondissement, et cette suppression de l'espace réservé a été remplacée, à ma demande, par un P.L.O.C., un périmètre de localisation d'espace vert, ce qui va nous permettre à la fois de faire les logements sociaux prévus - car il y en a grand besoin, tout particulièrement dans le 15^e arrondissement - et l'espace vert, qui pourra ainsi être mis à disposition, malgré les difficultés et les contraintes de cette parcelle, puisque, je vous le rappelle, il s'agit aujourd'hui d'un parking sur dalle, donc d'un lieu tout à fait inadapté pour faire un espace vert. Nous y arriverons.

Enfin, j'en viens au vœu. En l'occurrence, le vœu du NPP est une autre déclinaison de l'accusation de procrastiner. Il contient quelques considérants erronés et des chiffres qui ne sont plus d'actualité. Surtout, il laisse entendre, un petit peu comme Emile MEUNIER l'a dit sur l'adoption du P.L.U.b., que ce serait grâce à ce vœu que, enfin, nous nous mettrions à bouger pour l'objectif de 300 hectares. En réalité, le recensement est déjà engagé, un comité de pilotage est en place et se réunit régulièrement - trimestriellement pour être précis. Je ne citerai que quelques exemples de réalisations depuis 2020 : la place de Catalogne, l'avenue de Bouvines, Python-Duvernois - où, Monsieur le Maire du 20^e, un magnifique espace vert est d'ores et déjà ouvert aux habitants de ce quartier

populaire -, ainsi que des projets qui vont se déployer au cours de la mandature : les avenues-jardins, la place de la Concorde, les berges de Seine, la gare des Mines. Bref, la liste est longue, et cet objectif sera tenu.

C'est pour cela, pour rappeler ce travail engagé, en cours, et que nous allons poursuivre, que le vœu bis a été déposé. Si vous êtes pour les espaces verts, vous voterez ce vœu et ce projet de délibération ; et si vous êtes pour le logement social, vous voterez ce vœu et ce projet de délibération. Si vous votez l'inverse, c'est que vous êtes contre l'un ou l'autre. Que les choses soient claires.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Le groupe Nouveau Paris populaire souhaite-t-il retirer le vœu n° 96 au profit du vœu n° 96 bis présenté par l'Exécutif ? Très bien. Dans ce cas, nous allons procéder à un scrutin public.

C'est sur le vœu n° 96 bis que vous avez formulé une demande d'explication de vote, Madame CHIKIROU.

Nous procédons donc à un scrutin public sur la proposition de vœu n° 96, déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 100

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 90

(Voir détail des votes annexe n° 23).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Avant de mettre au vote le vœu n° 96 bis de l'Exécutif, je suis saisie de deux demandes d'explication de vote.

Monsieur Grégory CANAL, vous avez la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Monsieur VAUGLIN, désolé, mais votre vœu, pour nous, est absolument insignifiant. Je me permets de préciser que, rue d'Alleray, le 15e arrondissement est déjà le huitième le plus dense de tout Paris. La concentration est à peu près de 26.000 à 27.000 habitants au kilomètre carré, contre 20.000 pour la moyenne parisienne. Je rappelle que, dans ce secteur, le secteur Convention, c'est 36.000, ce qui est absolument vertigineux.

Tout à l'heure, Mme CHIKIROU, vous parliez aussi des espaces végétalisés. L'O.M.S., dans sa précision, c'est 9 mètres carrés de végétalisation dans un périmètre de 300 mètres : nous en sommes très loin dans le 15e. Dans ce secteur, il n'y en a pas autour, dans les 300 mètres. De plus, la moyenne parisienne, vous le savez, est autour de 4,5 %.

Dernière précision, et celle-ci est pour M. ROUVEAU, le président de la Commission : je voudrais vous dire que le 15e est quand même à 24,1 ; certes, il ne fait pas totalement son S.R.U., mais il y est quasiment. Or, sur ce site, qui est surdensifié, il est côtoyé par deux immeubles qui sont dans le parc social. Cette zone est donc tout à fait dotée en logements sociaux. Attention, parce que les deux tiers des logements sociaux du 15e arrondissement sont tassés dans le sud du 15e, précisément à partir de cette zone. Le 15e sud ne doit pas devenir Bangkok, où les gens sont sur tassés les uns sur les autres. Nous voterons donc contre.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci.

Nous passons à la deuxième explication de vote, pour le groupe Nouveau Paris Populaire, faite par Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Je réagis aux propos de M. VAUGLIN et à sa réponse. En 15 secondes, vous me dites : "C'est déjà fait, la cartographie, l'identification existent". En 15 secondes, vous me citez une série de projets. Si vous avez bien lu mon vœu, Monsieur VAUGLIN, il est question de transparence. Hier, le Maire GRÉGOIRE et d'autres adjoints au Maire

nous disaient : "Allez sur paris.fr, il y a tout sur paris.fr.". Monsieur VAUGLIN, sur paris.fr, il n'y a pas la cartographie des 300 hectares destinés à devenir des espaces verts publics ouverts dans la mandature qui se présente.

Pouvez-vous donc nous dire, Monsieur VAUGLIN : "Voilà, Sophia, notre comité de pilotage, qui se réunit tous les trimestres, formidable, travaille extraordinairement bien ; nous avons cartographié les 300 hectares, nous les avons budgétés, les Parisiens vont savoir où ils pourront trouver les espaces verts, dans quelle année, quel trimestre, quel semestre de l'année ? Et, évidemment, les Parisiens en auront un à moins de 300 mètres de chez eux". En effet, c'est ce que l'O.M.S. recommande : un espace de nature - pas juste végétalisé, il ne s'agit pas de faire un petit mur végétalisé -, un espace de nature à moins de 300 mètres de chez soi, pour pouvoir s'y aérer, respirer et être en bonne santé, puisque cela contribue naturellement à la santé.

Monsieur VAUGLIN, ma question est très simple, je vous demande de me répondre : paris.fr sera-t-il mis à jour, disons avant septembre-octobre, avec la cartographie de ces 300 hectares destinés à devenir des espaces ouverts au public, oui ou non ?

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 96 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 105).

Je vous remercie.

Je mets également aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 41).

Je vous remercie.

2026 DU 43 - Vente à la Foncière Paris Commerces des lots n° 304 et n° 324 constituant un local d'activité 31, rue des Plantes et 102-104, rue d'Alésia (14e).

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 43 relatif à la vente à la foncière Paris Commerces des lots n° 304 et n° 324, constituant un local d'activité situé au 31, rue des Plantes et aux 102 et 104, rue d'Alésia.

La parole est à M. Valentin GUÉNANEN, pour le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération traite d'un sujet primordial, celui de la vacance commerciale. Sur tous les bancs de cette Assemblée, nous la déplorons, nous nous inquiétons de l'uniformisation de nos rues, nous voyons disparaître des commerces utiles, et nous entendons les habitantes et les habitants de nos arrondissements dire que leur quartier change et que quelque chose se perd. "Paris Commerces", c'est précisément la réponse opérationnelle à ces inquiétudes.

En 2025, ce sont 304 locaux qui ont été reloués à Paris, 304 vitrines qui ne sont pas restées éteintes, 304 activités nouvelles installées dans des locaux directement acquis par la S.E.M. "Paris Commerces", dans le parc privé, ou installées dans le patrimoine des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Grâce à "Paris Commerces", ce sont plus de 2.000 locaux commerciaux qui ont déjà été reloués à Paris pour accueillir des commerçants et des artisans indépendants. Ce qui me frappe dans ces chiffres, c'est la nature de ce qui s'installe : 60 % des relocations concernent des commerces ou des activités artisanales ; un local sur quatre accueille un artisan ; un local sur vingt accueille un professionnel de santé.

Ce n'est pas la main invisible du marché qui produit ces résultats, comme on l'entend parfois sur les bancs de la droite : c'est une politique publique volontariste, de gauche, parce que les loyers pratiqués par "Paris Commerces" sont délibérément inférieurs au marché. Je veux prendre un exemple concret, celui du 14e arrondissement. En 2025, ce sont 15 locaux qui ont été reloués dans notre arrondissement : un fleuriste, une librairie, une retoucheur, un atelier de vitrailliste, un "coffee shop", un cours de pilates et de yoga, de la réparation et de la location de vélos électriques et un cabinet médical. Ce sont des activités utiles, diverses, et ancrées dans le réel des habitants. Notre taux de vacance, dans le 14e arrondissement, est de 9,5 %, inférieur à la moyenne parisienne de 10,9 %, et ce n'est pas un hasard. Ces résultats, nous les devons beaucoup aux équipes de "Paris Commerces", qui font un travail de terrain considérable : identifier les locaux, acheter les murs, trouver les candidats, accompagner les installations. Je

veux saluer ici leur engagement, et en particulier celui de Mme Emmanuelle HOSS, la directrice générale de "Paris Commerces", qui porte cet outil avec une énergie et une exigence exceptionnelles.

Or, ce que je viens de vous présenter n'est pas une fin en soi : cet outil doit monter en puissance : 7.000 locaux appartiennent aux bailleurs sociaux à Paris, soit un peu plus de 10 % de l'ensemble des rez-de-chaussée commerciaux. C'est un levier important, certes, mais ce n'est qu'un levier parmi d'autres, et il ne peut pas se substituer à ce que le marché fait, dans le mauvais sens du terme, aux 90 % des locaux commerciaux restants. C'est là que la question de l'encadrement des loyers commerciaux devient incontournable.

Beaucoup de commerces de proximité ne ferment pas faute de clients ou faute de places de stationnement : ils ferment parce que leur bail est renégocié à un niveau incompatible avec une activité indépendante ou artisanale. Un fleuriste, un cordonnier ou un primeur ne disparaissent pas parce que personne n'en veut ; ils disparaissent parce qu'on les laisse seuls face à des propriétaires qui spéculent. La politique que nous portons est claire sur ce point : encadrement des loyers commerciaux, montée en puissance de la foncière "Paris Commerces", mise aux enchères des locaux vacants depuis plus d'un an, et une politique cohérente. Il faut maintenant l'accélérer. "Paris Commerces" est un outil sérieux, qui fonctionne, qui produit des résultats visibles dans nos rues à Paris, et je voudrais régulièrement vous rendre compte de ces actions en Conseil de Paris.

Mesdames, Messieurs, je vous en remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne tout de suite la parole à François VAUGLIN, pour vous répondre.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci, Valentin GUÉNANEN, pour cette belle intervention et ce plaidoyer en faveur des commerces et des artisans. Effectivement, nous sommes mobilisés. Le P.L.U.b. est un instrument de cette mobilisation, ainsi que la S.E.M. "Paris Commerces", qui, comme vous l'avez rappelé, a permis d'intervenir sur plus de 2.000 locaux de commerce, dont un quart d'artisans. C'est colossal, et l'on peut dire aujourd'hui que le visage de nombreuses rues de Paris serait différent sans cette intervention publique déterminée. Je ne vais pas reprendre tous les éléments ; j'adhère totalement à ce que vous avez dit, y compris la revendication d'un encadrement des loyers commerciaux, car, aujourd'hui, la déprise commerciale d'un certain nombre de rues résulte de loyers tout simplement trop élevés par rapport à l'activité économique. Cela fait que ces commerces ne peuvent plus lutter contre la concurrence, notamment sur Internet.

Concernant la foncière "Paris Commerces", je rappelle que la Ville, avec la Caisse des dépôts et consignations, l'a dotée financièrement de 200 millions d'euros sur cinq ans, ce qui va permettre de poursuivre et d'amplifier ce mouvement, et de maîtriser ainsi plusieurs centaines de locaux.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Nous sommes saisis d'une demande d'explication de vote par le groupe Nouveau Paris Populaire. Monsieur ARENAS, vous avez la parole.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons venir en soutien à ce projet de délibération, et nous voterons favorablement, car notre collègue a raison d'affirmer que la concurrence libre et non faussée n'existe pas. Au contraire, elle est extrêmement faussée et extrêmement peu libre. D'ailleurs, la puissance publique s'enorgueillit de pouvoir accompagner des dynamiques commerciales, sans tomber dans le piège qui consisterait à croire qu'une dynamique commerciale s'impose par la puissance publique : celle-ci est là pour l'encourager et pour l'accompagner.

Les frasques que nous avons subies dans la Capitale, et qui ont eu une résonance internationale, à travers la politique commerciale du B.H.V., montrent bien que, quand la Ville se saisit de ses prérogatives, elle est en mesure d'imposer un visage commercial à la ville, mais surtout une perspective d'avenir pour les commerces qui s'y installent. C'est pour cela que nous soutiendrons ce projet de délibération, et nous faisons le vœu qu'il se réalise de façon plus générale. En effet, entre la volonté de vouloir le faire et, parfois, le privé qui laisse pendant des mois des commerces et des baux sans aucune activité, comme par exemple sur le boulevard Saint-Michel, cela donne une très mauvaise image de la ville, celle d'un manque de dynamisme, alors que le dynamisme est là et que la Ville de Paris se doit de l'accompagner. Vous aurez donc compris que nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Merci, Madame la Maire.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 43).

Je vous remercie.

2026 DU 57 - Mises en demeure d'acquérir les biens (8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement. - Renonciation.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 57 relatif aux mises en demeure d'acquérir des biens dans les 8e, 9e, 10e, 15e, 16e et 17e arrondissements, faisant l'objet d'un droit de délaissement.

Je donne la parole à M. Bechir SAKET BOUDERBALA, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Madame la Maire, mes chers collègues, initialement, j'avais prévu d'intervenir sur le précédent projet de délibération DU, puisqu'il portait notamment sur une pastille de logements sociaux à Paris Centre. Vous savez qu'à Paris Centre, et particulièrement dans le 1er et le 2e arrondissement, nous sommes extrêmement attachés à la nécessité de développer le logement social. Je vais en profiter pour vous livrer mon point de vue de nouvel élu dans cette Assemblée, qui essaie de comprendre l'écart entre l'objectif politique affiché - les principes que l'on peut défendre dans le cadre d'une campagne, ou dans le cadre d'un certain nombre de textes sur lesquels je reviendrai - et la réalité de la mise en œuvre d'une politique de mixité sociale.

Je pense que toutes les constituantes, en tout cas tous les organes, tous les partis représentés au sein du Conseil de Paris, défendent, à des niveaux plus ou moins élevés, les objectifs de mixité sociale. La droite l'a un peu abandonnée à partir de la loi S.R.U., mais il ne faut pas oublier que c'est la droite qui a porté la loi Besson dans les années 1990, avec la nécessité de garantir le droit au logement, et que, plus tard, M. BORLOO proposera un certain nombre de dispositifs extrêmement importants pour lutter contre les inégalités territoriales. La mixité est un objectif partagé, puisque l'on considère que celles et ceux qui travaillent dans la ville peuvent et doivent pouvoir y vivre, qu'il est bon de ne pas être enfermé dans des cases, dans des catégories, et que l'on puisse se mélanger. Le mélange apporte énormément de positif dans nos sociétés ; il contribue même à la croissance, et c'est d'ailleurs pour cela que de nombreuses entreprises mettent en place des programmes de diversité et de mélange en termes de lignée sociale.

La mixité sociale, objectif partagé ; la loi S.R.U., qui nous impose 25 % de logements sociaux à Paris, sur lesquels nous sommes sur le point d'atterrir ; et un Plan local d'Urbanisme bioclimatique, que nous votons, que la majorité parisienne vote, avec des objectifs beaucoup plus ambitieux en termes de logements sociaux. C'est là que j'ai commencé à comprendre comment cela fonctionnait. Sur ce Plan local d'Urbanisme, qui détermine Paris et l'intégralité des immeubles de Paris, nous allons mettre des pastilles, c'est-à-dire des objectifs de logements sociaux sur un certain nombre d'immeubles. Ces pastilles nous permettent de créer de la mixité, en tout cas d'activer un outil qui permet à la Ville d'acquérir ces biens quand il y a notamment des projets de transformation de ces immeubles.

Le problème, c'est que nous pastillons très large, de manière extrêmement forte, et nous sommes obligés de dépastiller ensuite. Au moment où les propriétaires se défendent - et ils sont tout à fait légitimes à le faire, c'est le droit de propriété, nous sommes en démocratie, heureusement -, quand ils mobilisent le droit de délaissement - c'est un écologiste qui le dit, c'est un bon point pour vous, attendez la fin -, c'est-à-dire qu'ils demandent à la Ville, puisque vous avez fixé un objectif de logement social sur cet immeuble, de l'acquérir, eh bien la Ville, très souvent, malheureusement, renonce à l'achat. Nous nous retrouvons alors en Conseil de Paris, après avoir débattu sur le plan local d'urbanisme bioclimatique pendant plusieurs jours, plusieurs mois, en disant qu'il fallait plus de logements sociaux, à revenir ici et à dire que, finalement, nous ne mettrons pas nous-mêmes en œuvre le P.L.U. bioclimatique que nous avons voté. C'est véritablement l'inquiétude que j'ai sur cette question de la politique du logement social à Paris.

Nous sommes convaincus sur la question de la mixité, mais je pense que nous mériterions d'avoir moins de pastilles, mais des pastilles budgétées, plutôt que plus de pastilles et une sorte de "patchwork" un peu flou, dans lequel nous ne nous y retrouvons plus. Au final, nous nous retrouvons, par exemple dans le 2e arrondissement, avec un vote qui a eu lieu en décembre - nous sommes donc comptables de ce vote de décembre, sous la précédente mandature -, avec un bel immeuble qui aurait pu être transformé en logements sociaux ; c'est le point essentiel. Monsieur le Maire adjoint, vous n'êtes évidemment pas responsable sur ce projet de délibération, et j'en prends bonne note, mais je vous invite, au sein de la majorité, à ouvrir plus globalement ce travail, à ce que nous ayons une vraie réflexion sur les moyens dont la Ville dispose pour acquérir les logements sociaux et à ce que nous fixions des objectifs plus atteignables.

Nous voterons donc ce projet de délibération, tout en regrettant que la volonté du peuple parisien, qui s'est exprimée à travers le dernier P.L.U. bioclimatique, ne puisse, une nouvelle fois, être respectée. J'ajouterai, enfin, que ce système donne d'ailleurs un outil et un moyen à la droite d'intervenir : la droite intervient pour critiquer quand nous mettons des pastilles, mais elle intervient aussi pour critiquer quand nous les enlevons, pour dire que, finalement, nous n'y sommes pas parvenus. C'est donc du temps de parole en plus donné à la droite. J'espère que nous ferons cette économie pour les six prochaines années. Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne tout de suite la parole à M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne l'application du droit de délaissement prévu par le P.L.U. bioclimatique, permettant à la Ville de renoncer à l'acquisition de plusieurs immeubles en raison de coûts trop élevés ou de contraintes trop importantes. Depuis le début des débats sur le P.L.U., nous avons exprimé nos réserves sur la politique de pastillage menée par l'Exécutif parisien. Nous considérons que la multiplication des emplacements réservés constitue une atteinte excessive aux droits de propriété et crée une incertitude préjudiciable pour les propriétaires, les investisseurs et l'activité économique parisienne.

A travers ce projet de délibération, nous sommes aujourd'hui invités à renoncer à l'acquisition de 15 immeubles, pourtant pastillés par la Ville, compte tenu de l'absence d'équilibre financier des différents projets. L'un d'eux concerne un immeuble de mon arrondissement, situé au 147 avenue de Malakoff, comprenant des logements, des bureaux et un commerce, actuellement occupés par plusieurs locataires. Les opérations envisagées sont jugées financièrement intenables : les estimations atteignent parfois plusieurs dizaines de millions d'euros pour un seul immeuble, sans même intégrer les coûts liés aux évictions, aux restructurations ou aux adaptations techniques.

Ces renoncements mettent en évidence les limites du P.L.U., ainsi que les excès du pastillage, que nous dénonçons depuis le début. Ils témoignent d'une prise en compte insuffisante des réalités foncières, immobilières et budgétaires. Nous nous félicitons donc que la Ville fasse aujourd'hui le choix du pragmatisme et renonce à ces acquisitions ; c'est une décision de bon sens. En revanche, il nous semble que cette série de renoncements devrait conduire à réinterroger la stratégie de pastillage et à privilégier, à l'avenir, une politique de logement davantage fondée sur le dialogue et la faisabilité des projets. Les objectifs de mixité sociale et de création de logements doivent s'appuyer sur des montages réalistes et soutenables financièrement. Face à une dette publique parisienne devenue considérable, il nous semble plus judicieux de privilégier l'efficacité de la dépense publique plutôt que l'affichage politique. Notre groupe votera en faveur de ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole au président, M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Voici deux ans, lors de l'adoption du P.L.U., vous avez donc pastillé 828 sites et emprises. Aujourd'hui, pour commencer le mouvement de recul, Monsieur VAUGLIN, vous décidez, dans ce projet de délibération, de 15 emprises. Evidemment, ces emprises ne sont pas les plus neutres : c'est la valorisation totale de ces adresses, très chic, au demeurant - rue La Boétie, avenue de Malakoff, rue de Rome -, très "sympa" comme adresses pour des bureaux. C'est une valorisation très conséquente : 480 millions d'euros, c'est quand même très fort. C'est du bureau de luxe, il faut le dire, du bureau de prestige !

Or, dans ce projet de délibération, vous nous expliquez, en juste une petite ligne, que, finalement, vous y renoncez en raison d'un déséquilibre financier, d'une absence d'équilibre financier. Cela, très honnêtement, Monsieur VAUGLIN, vous auriez pu le savoir dès le début. Si vous nous aviez interrogés, vous, enfin vos anciens collègues, nous aurions très bien pu vous le dire en 30 secondes : il était absolument insoutenable, pour la Ville de Paris, de transformer en logement social des biens qui coûtent environ 50 millions d'euros pour une plateforme de bureaux. C'est un modèle économique qui n'existe pas.

La vérité, c'est que vous avez pastillé à tout-va, et des choses absolument invraisemblables. Vous avez eu la main trop lourde. Ce n'est pas moi qui le dis, c'était la commission d'enquête de l'époque, qui, d'ailleurs, vous a fait renoncer à une centaine d'adresses, parmi lesquelles quelques-unes d'assez "loufoques" : des écoles privées, primaires ou secondaires, et même un centre d'addictologie dans le 18^e arrondissement. Cherchez l'erreur ! Cette pratique du pastillage a eu une conséquence néfaste pour les propriétaires, car ils ont subi des dévaluations : la valeur vénale de leur bien a été dépréciée, ce qui leur a apporté un sacré préjudice. Tout cela, en plus, pour, à la fin, y renoncer.

J'ajoute que cette pratique permet encore le développement de quelque chose d'assez curieux - enfin, pas curieux, non, ce n'est pas du tout surprenant : la spécialisation des avocats sur le droit de propriété, pour les propriétaires victimes du pastillage. Maintenant, toute une filière économique s'est mise en place. Je dois dire qu'à notre grande surprise, les élus communistes et socialistes ont réussi à développer une certaine forme d'activité privée, à mon avis assez soutenue. Tout cela pour vous dire, Monsieur VAUGLIN, que nous aimerions surtout avoir des précisions, non pas sur ce "fiasco" - parce qu'il va continuer, ce "fiasco". Quand je vois ce que vous avez fait comme réserve dans le 15^e arrondissement, absolument insoutenable, sur des biens qui ne correspondent en rien à la réalité, on voit qu'il n'y a aucune stratégie derrière : vous avez pastillé à tout-va. Monsieur VAUGLIN, qu'allez-vous donc faire des 800 biens restants ? Quand allez-vous lever les interdictions sur ces biens ? Merci à vous.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à M. Émile MEUNIER, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je vais m'inscrire, moi aussi, dans la continuité de ce qu'a dit mon collègue Bechir, parce que je pense exactement la même chose. L'intérêt des pastilles "logements sociaux" est double. Le premier, c'est qu'une fois la parcelle pastillée, le propriétaire, s'il vend le bien ou s'il y fait des transformations lourdes, est obligé de suivre la destination inscrite sur la pastille, en l'occurrence le logement social. Ce n'est d'ailleurs pas toujours du logement social : cela peut être un équipement public, une maison de santé, etc. Vous avez ainsi, au service de l'urbanisme, un rapport de force avec le propriétaire, en lui disant : "Vous voulez faire vos travaux, très bien, mais vous devez faire du logement social." Cela donnait de la force à la Direction de l'Urbanisme.

L'autre utilité, c'était que, si le propriétaire ne voulait pas faire ce que la pastille lui demandait, la Ville avait l'obligation de lui reprendre le bien pour faire du logement social. C'est donc un outil formidable, qui contraint la propriété, c'est une réalité, mais qui permet à la puissance publique d'avoir une vision pour sa ville. Or, et je le dis pour ceux qui n'étaient pas forcément là, le "deal" qui avait été passé à l'époque de ce plan local d'urbanisme, c'était : "Nous arrêtons de construire au sol pour préserver la pleine terre, mais nous multiplions les pastilles pour pouvoir faire du logement social dans l'existant." Nous arrivions ainsi à concilier la volonté de faire de la pleine terre et celle de faire du logement social.

Là, j'ai l'impression que le "deal" est un peu rompu, parce que cela fait maintenant plusieurs Conseils de Paris que nous renonçons, à grandes eaux, à toutes nos pastilles "logements sociaux". Cela pose donc un problème d'équilibre de ce P.L.U. bioclimatique et social ; cela pose aussi un problème de crédibilité de la puissance publique. En effet, ce qui circule maintenant dans le marché parisien - et c'est scruté par tous les gros fonds d'investissement immobiliers -, c'est que la Ville de Paris n'a pas les reins solides, et qu'il suffit d'envoyer un courrier recommandé à la directrice de l'urbanisme pour demander à reprendre le bien - cela s'appelle le délaissement - et à le racheter pour faire du logement social, pour que la Ville abandonne son idée et sa pastille.

En votant ainsi, par traits entiers, ce genre de droit de délaissement, alors que nous n'y sommes pas obligés - il suffirait d'attendre un an et de ne pas répondre, de façon tacite -, nous envoyons un signal d'encouragement au marché : "Dépêchez-vous de nous envoyer vos mises en demeure, rassurez-vous, la Ville lâche l'affaire". Je trouve cela terrible, à la fois pour notre vision de la ville et pour faire du logement social, et, j'allais dire de façon plus "macro", pour la représentation que l'on peut avoir de la parole de la Ville de Paris. Nous allons donc voter contre, et j'enjoins vraiment l'Exécutif à mettre un peu d'argent de côté pour, de temps en temps, lever une de ces pastilles. Là, nous commençons à être ridicules : nous en avons mis 600, et nous allons nous retrouver, finalement, avec zéro que nous aurons levées et 200 ou 300 que nous aurons lâchées.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Chers collègues, merci beaucoup pour vos interventions.

Vous avez bien compris le dispositif en place ; je voudrais néanmoins m'y arrêter un instant. Qu'avons-nous fait quand nous avons mis des réserves sur des parcelles au P.L.U. ? C'est un dispositif qui permet, après une analyse en opportunité, de dessiner la ville que nous voulons. En l'occurrence, oui, il y en a un certain nombre dans les quartiers de l'Ouest parisien, pour la simple raison que le déficit de logement social y est tel qu'il est nécessaire : le seul foncier disponible, très rare, ne suffit pas à rattraper le retard. Ces pastilles ont donc été mises parce que, en opportunité, il y a besoin de ce logement social. C'est ainsi que le P.L.U.b. a été élaboré.

Au moment de cette élaboration, les analyses ont été faites en opportunité. Je vous rappelle que plusieurs dizaines de milliers d'adresses ont été analysées lors de l'élaboration du P.L.U.b., et cette analyse en opportunité a été faite sur chacune d'elles. Toutefois, il n'a pas été possible, pour des raisons que chacun comprendra, pour les services, de mener des études approfondies sur chacune des adresses, avec des estimations financières des coûts. Cette estimation, elle est donc faite désormais à chaque fois que la Ville reçoit un droit de délaissement. Le résultat, sur certaines de ces adresses, conduit au projet de délibération aujourd'hui présenté, qui fait que nous renonçons à bénéficier de ce droit de délaissement, tout simplement parce que, si nous mobilisons cet argent pour faire du logement social, nous en ferons beaucoup plus sur d'autres adresses moins onéreuses que sur celles-ci. Il n'y a donc ni reniement, ni changement de doctrine, ni quoi que ce soit, mais simplement une analyse rationnelle, à partir du principe de réalité, qui fait que nous sommes déterminés à faire beaucoup de logements sociaux ; nous en ferons beaucoup, et nous le ferons en utilisant au mieux l'argent public.

Enfin, j'entends plusieurs intervenants relayer le message selon lequel les cabinets d'avocats, les foncières, etc., pourraient se dire qu'il suffit d'envoyer un courrier à la Direction de l'Urbanisme. Je leur dis : "Attention, vous jouez un jeu dangereux en faisant cela". Premièrement, cela ne respecte pas la volonté de la Ville, clairement exprimée. Deuxièmement, il n'est pas du tout exclu que nous rachetions des adresses sur lesquelles nous recevons des droits de délaissement ; ce n'est pas du tout exclu. Troisièmement, le P.L.U. continue de s'appliquer, notamment dans les zones de déficit ou d'ultra-déficit en logement social ; de toute façon, dans un certain nombre d'opérations, un permis de construire nécessitera, sur les surfaces d'immeubles complètes, la réalisation de logements sociaux.

Cette politique de création de 60.000 logements, dont 30.000 logements publics mis à disposition des Parisiennes et des Parisiens, est inscrite au P.L.U.b., et nous sommes déterminés à la mener à bien.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 57).

Je vous remercie.

2026 DU 63 - Z.A.C. "Paris Rive Gauche" (13e). - Projet "Bruneseau Paris 13e". - Avis sur l'étude d'impact et le projet.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 63 relatif à la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" dans le 13e arrondissement, plus précisément au projet "Bruneseau Paris 13e", à l'avis sur l'étude d'impact et au projet.

Je donne tout de suite la parole à la présidente Marie-Pierre MARCHAND, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous parlons, à juste titre, du temps long des projets urbains. Nous parlons aussi des difficultés de changement de cap dans ces mêmes projets. Dans les "process" engagés en matière d'études préliminaires, d'acquisition du foncier, les contraintes réglementaires, les engagements juridiques et financiers auprès des maîtres d'œuvre sont complexes, longs et coûteux. Pourtant, nous le savons tous, les temps changent en matière de projets urbains : les standards évoluent, les modes architecturaux passent. Le temps, aujourd'hui, c'est celui de la transition écologique, de la prise en compte de la lutte contre les pollutions, du rejet de la grande hauteur, de la préservation de la pleine terre, de la végétalisation à grande échelle. Bref, tout ce qui a abouti à l'adoption de notre P.L.U. bioclimatique, à laquelle, vous le savez, la très forte exigence des écologistes a largement contribué.

C'est pourquoi il faut savoir, parfois, s'opposer radicalement et sans état d'âme à un projet urbain, quand on le juge d'un autre temps et qu'il ne sera pas bénéfique aux habitants. Dans le même mouvement, il faut aussi savoir faire preuve de responsabilité, s'asseoir autour d'une table pour le faire évoluer dans un sens plus positif, en tenant compte des contraintes évoquées plus haut, tout en maintenant une très forte exigence environnementale. Élu du 13e arrondissement, j'ai eu la chance de vivre cette expérience de transformation d'un projet urbain déjà bien engagé, tout d'abord, en opposante déterminée au premier projet Bruneseau, avec le groupe écologiste du 13e et aux côtés d'associations, dont il nous faudra toujours saluer le rôle de vigie dans les luttes urbaines.

Rappelons-nous : il s'agissait, en majeure partie, de la construction de plusieurs immeubles d'habitation, dont deux tours de 100 et 180 mètres de hauteur, avec vue, que dirais-je, nez sur le périphérique et l'incinérateur d'Ivry. Ce combat, relayé par le groupe écologiste de l'Hôtel de Ville, que je remercie, a été victorieux : le projet a finalement été abandonné. Cela constitue une victoire collective pour notre majorité. Il faut également savoir reconnaître et saluer les partenaires capables de faire évoluer leur approche ; c'est là toute la noblesse du débat politique. S'en est suivi un travail de remise à plat du projet, avec le refus absolu de toute habitation, pour ne pas exposer les habitants à la pollution, mais aussi la volonté d'innover dans le cadre d'un projet tertiaire.

Aujourd'hui, nous en sommes là, avec la présentation de ce projet de délibération portant avis sur l'étude d'impact et le projet Bruneseau. Cette évolution nous apparaît comme une véritable avancée dans un secteur particulièrement minéral et fracturé par le boulevard périphérique. Dans le contexte d'un foncier de plus en plus restreint à Paris, ces anciennes emprises industrielles vont permettre de créer des services, des locaux d'enseignement supérieur, des infrastructures culturelles, mais aussi des bureaux et des espaces à tarifs abordables pour l'économie sociale et solidaire, qui en a tant besoin. Nous voulons mettre un accent particulier sur la programmation tertiaire du projet, et souhaitons que Bruneseau devienne un véritable "hub" de l'économie sociale et solidaire, plutôt qu'un énième quartier de bureaux impersonnels, alors que tant de bureaux restent vides en Île-de-France. C'est pour cela que notre groupe souhaite être informé et associé à la programmation à venir, dans le cadre d'un comité de pilotage dont nous formons le vœu ici.

L'étude d'impact montre aussi que l'effet de l'îlot de chaleur urbain sera réduit dans le secteur Bruneseau, avec une désimperméabilisation des sols, la plantation d'une centaine d'arbres, près de 4.000 mètres carrés d'espace de pleine terre, sans compter 3.500 mètres carrés de terrasses plantées. Demain, en lieu et place d'une friche inhospitalière, ce seront des allées piétonnes plantées, qui inviteront les Parisiens à la promenade et qui feront le lien avec nos voisins d'Ivry-sur-Seine. Par ailleurs, la conception même des immeubles du projet réduit l'exposition à la pollution des logements à proximité, en faisant écran avec le périphérique. Nous notons toutefois que l'étude

mentionne des vents importants créés par le projet, qui peuvent générer des inconforts, et nous appuyons la demande de mesures complémentaires à mettre en œuvre pour les limiter.

Cette réduction localisée de la pollution doit nécessairement s'accompagner de l'apaisement du périphérique en boulevard urbain, comme nous l'avons annoncé lors de notre campagne, avec un trafic de plus en plus orienté vers les transports en commun et le covoiturage, et la transformation des portes en places piétonnisées et végétalisées. C'est une urgence sanitaire et sociale. Ainsi, en tant qu'écologistes, nous vous invitons à donner un avis favorable à cette étude et au permis de construire du projet, et donc à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à M. Christophe PRUDHOMME, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Christophe PRUDHOMME. - Madame la Maire, chers collègues, je partage un certain nombre d'appréciations de l'oratrice du groupe écologiste. Effectivement, construire des tours de 180 mètres, c'était une aberration. Néanmoins, il faut savoir aller jusqu'au bout de la réflexion et prendre en compte les évolutions et les urgences que nous connaissons aujourd'hui. Continuer à construire des bureaux à Paris est une aberration, alors que plusieurs millions de mètres carrés de bureaux sont vides, et que nous connaissons des changements dans le mode de travail, qui font que les surfaces nécessaires ne sont plus celles prévues il y a déjà un certain temps. Or, là, nous sommes dans un projet daté, qui ne prend pas en compte ces évolutions.

Construire des bureaux, aujourd'hui, c'est non. C'est non, et nous voterons contre ce rapport pour cette raison. Dans le 13e, quand on arrive à la gare d'Austerlitz, on voit ce monstre en béton, construit sur des terrains publics, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et de la S.N.C.F. L'urgence n'était pas de construire des bureaux : l'urgence était de construire des logements pour le personnel soignant, qui en a grandement besoin, sur des terrains hospitaliers. En ce qui concerne Bruneseau, l'urgence, c'est de ne rien construire et de végétaliser cette zone en bordure du périphérique. Bien sûr, cela vous choque, parce que cela nuit à l'équilibre économique de cette opération : nous privilégions donc la finance au détriment de la santé des Franciliens. Pour mettre une petite note d'humour, ce que j'ai entendu de la part de ma collègue Marie-Pierre MARCHAND, c'est le "en même temps". Eh bien, nous, à la France insoumise, nous disons : "Faites mieux".

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Rodrigo ARENAS, pour le groupe Nouveau Paris Populaire également.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire.

Pour paraphraser mon collègue Ian BROSSAT sur les réseaux sociaux, je vous dirais qu'il faut vraiment être "fini au pipi" pour préférer des bureaux vides à des espaces verts qui permettent à la ville de respirer. En fait, non, c'est beaucoup plus grave : il faut juste vouloir soutenir la spéculation imposée par les sociétés immobilières de bureaux. Oui, quand la mairie, comme les constructeurs, sait à l'avance que les bureaux que ces derniers construisent ne seront jamais remplis, c'est bien que l'on sait que ces constructions ne serviront qu'à valoriser les actifs de ces sociétés. Elles pourront intégrer, dans leurs comptes de résultat, du bâti supplémentaire à Paris, et cela leur apportera plus d'argent, que ces bureaux soient occupés ou non, d'ailleurs.

Comment la Ville peut-elle se prêter à ce jeu ? Il faut chercher de l'argent, d'accord, mais pas à n'importe quel prix, d'autant que ce projet prévoit de consacrer la moitié de ses mètres carrés à la construction de bureaux qui artificialisent un terrain dans un secteur déjà extrêmement dense, très pollué, où les espaces verts sont rares, et où c'est, "in fine", la Ville de Paris qui devra assumer les conséquences climatiques de cette artificialisation. Pour nous, c'est très simple : il faut créer un grand espace vert sur cette zone, qui ne servira pas forcément à accueillir du public, compte tenu de la pollution qui y règne, mais au moins à rafraîchir la ville autant que faire se peut, et à offrir une vue un peu plus agréable à celles et ceux qui ont la chance, ou plutôt la malchance, d'habiter dans des logements construits avant un P.L.U. bioclimatique, et beaucoup moins tolérants. Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Je donne à présent la parole à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Si l'on m'avait dit, il y a 15 ans, la première fois que j'ai parlé de ce sujet en conseil d'arrondissement, qu'il faudrait 15 ans pour me donner raison, je ne l'aurais pas cru. J'étais bien seul lorsque je me suis opposé au projet Bruneseau, il y a donc tant de temps, comme conseiller d'arrondissement, sur l'urbanisation de ce secteur entre les boulevards périphériques, les voies de la S.N.C.F., le nez dans les fumées de l'incinérateur. Aujourd'hui, nous actons le fait qu'il y a eu un revirement, un revirement il y a quatre ou cinq ans, lorsque nous avons - je dis "nous", parce que c'était un vœu que nous avions fait, que nous avions voté avec les Verts, c'est dire l'engagement qui était le mien et celui de notre groupe - fait tomber ces tours de 100 mètres et 180 mètres de hauteur, quai d'Ivry.

Ce projet n'aurait déjà pas dû être pensé à cette époque, mais c'est déjà bien d'arriver à avoir plié le bras de la majorité. Effectivement, tout à l'heure, Émile MEUNIER disait qu'il fallait des luttes ; c'était une lutte commune, et qui

a abouti. C'est important de le dire. Ce qui est intéressant, dans ce projet de délibération, c'est que c'est une forme de réécriture de l'histoire - mais cela, les communistes s'y connaissent -, et on fait passer cela comme une évolution du P.L.U.b. Non : c'était une lutte pour plier la volonté de la majorité et faire tomber ses tours. Cela ne marche pas toujours, puisque je me suis aussi beaucoup opposé au quartier Austerlitz, à ce gigantesque centre commercial, cette gigantesque zone de bureaux, cette densification extrême à cet endroit. Or là, comme me l'avait dit à l'époque le premier adjoint GRÉGOIRE, c'était une "queue de comète" : c'était trop tard. C'est trop tard quand il s'agit d'équilibrer les comptes, et il n'y a pas de problème de densification dans ces circonstances - mais cela, c'est un autre sujet.

Ici, il n'y a rien à dire sur cette étude d'impact, qui donne plutôt des éléments positifs, sur le fait que c'était une zone déjà minéralisée et imperméable. Ce ne sera donc pas pire. Ce qui est intéressant, c'est de construire à cet endroit des équipements de spectacle, plutôt que des logements, et des bureaux : autant je condamne le fait qu'on en fasse à Austerlitz, où des logements auraient bien été utiles, autant, à cet endroit, faire des bureaux n'est pas une hérésie. Surtout, ils seront réversibles : c'est très bien, cela veut dire qu'un jour, il pourra y avoir des logements à cet endroit. C'est quand même quelque chose qui est noté dans cette étude d'impact. Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération, parce que c'est une forme d'aboutissement positif. En revanche, nous resterons vigilants sur les prochains projets.

Je vous remercie.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à M. Émile MEUNIER, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

Je disais, dans une précédente intervention, que le P.L.U. bioclimatique ne devait pas être un point d'arrivée, mais un point de départ, et que l'évolution positive doit être permanente. Alors, que s'est-il passé sur ce projet ? Vous avez l'urbanisation de Paris Rive Gauche, qui commence à Austerlitz et qui va jusqu'au périphérique, à la porte d'Ivry. C'est la droite qui avait commencé cette urbanisation, sur dalle, qui, à mon avis, était une aberration ; mais c'était à l'époque. Quand DELANOË est arrivé aux responsabilités, il faut reconnaître qu'il y a eu une négociation - d'ailleurs, il s'est fait élire là-dessus - pour dédensifier un peu les projets et faire davantage de logements sociaux, car il ne devait y avoir, à Paris Rive Gauche, que des bureaux et des logements privés. Tout cela a coûté de l'argent.

Puis la Z.A.C. a progressé, et nous nous sommes retrouvés vers la fin du rouleau de scotch, c'est-à-dire cette petite bande près de l'échangeur du périphérique, porte d'Ivry, extrêmement fréquentée, très polluée, et avec une Z.A.C. en gros déficit. Là, je ne sais quel cerveau s'est dit : "Comment allons-nous combler les comptes ? Nous allons faire des tours de 180 mètres. Ainsi, nous aurons plein de charges foncières, et, avec toutes ces charges foncières, nous pourrions rembourser le déficit de tout l'ensemble de la Z.A.C. Rive Gauche". C'est là que la lutte a commencé.

Je dois le dire, cela me fait un peu de peine, mais il faut savoir dire la vérité : cette lutte a été menée par les écologistes, fiers de leurs valeurs, solides sur leurs appuis, mais également par la droite. C'est cette majorité un peu exotique qui a fait plier - pardon du mot - l'Exécutif et les communistes. Car les communistes, eux, voulaient un immeuble-pont, avec des logements sociaux au-dessus de l'échangeur du périphérique, quand même, au prétexte qu'il valait mieux faire du logement social, quitte à ce que les gens soient empoisonnés, plutôt que pas de logement du tout et avoir des tentes sur les talus du périphérique. Vous reconnaîtrez que cette argumentation avait certaines limites. La lutte a donc payé, et les tours sont tombées. Cela a été la solution de compromis, et j'y ai participé, je le reconnais bien volontiers. Néanmoins, il fallait trouver un accord, et, dans cet accord, à la place des habitations - nous ne voulions pas tuer les gens -, nous nous sommes dit : "Nous allons faire un peu de bureaux", parce que, vous comprenez, la Ville a tellement besoin d'argent et a tellement tardé à augmenter la taxe foncière, que nous allons devoir nous rattraper en alimentant la spéculation, c'est-à-dire en fabriquant du bureau à Paris.

Le P.L.U. bioclimatique, que dit-il ? Il dit que l'on ne construit plus sur les abords du périphérique. Ainsi, pour concilier la vision de demain - on ne construit plus sur les abords du périphérique, les talus restent vierges - et la nécessité de trouver ce compromis de majorité, nous avons fait une dérogation pour la zone Bruneseau, en détournant cette zone et en disant que, sur la zone Bruneseau, nous allions pouvoir bétonner près du périphérique. Je n'étais pas totalement à l'aise avec cette solution, mais la réalité, parfois, doit prévaloir. Maintenant que je vois les choses avec, peut-être, un peu plus de surplomb, peut-être avec plus de liberté de pensée, peut-être avec plus de cohérence avec mes valeurs profondes, qui sont d'ailleurs celles de l'écologie politique, chers amis "écologues", nous ne pouvons pas nous contenter de dire, et nous satisfaire de dire qu'ici, sur l'un des échangeurs les plus pollués du périphérique, et donc peut-être même d'Europe, nous allons construire. Oui, le film est positif : nous partons d'une situation catastrophique pour aller vers quelque chose d'un peu mieux, mais non, la photographie ne va pas du tout. Il faut la changer. Nous allons donc voter contre le projet, parce que, fondamentalement, c'est un mauvais projet pour cet endroit. Je vous remercie.

(Mme Yasmina MERZI, adjointe, remplace Mme Johanne KOUASSI au fauteuil de la présidence).

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Chers collègues, merci à tous pour vos interventions, toujours éclairantes. Marie-Pierre MARCHAND, je pense que vous avez bien été entendue, à la fois par le maire du 13^e arrondissement et par le président de la SEMAPA, sur votre souhait d'être associée à la programmation des locaux d'activité ; en l'occurrence, vous l'avez bien compris et souligné dans votre intervention, l'objectif de cette opération, comme de nombreuses opérations sur des axes autour du périphérique, est de créer des bâtiments réversibles, pour permettre de s'adapter en fonction de l'évolution, et notamment de l'apaisement du boulevard périphérique. Nous conduisons de front ces deux politiques. Le programme est passé de 98.600 mètres carrés à 42.200 mètres carrés : c'est une réduction très importante de surface. Il n'y a plus de logement, alors qu'il y en avait 46.700. Il y a désormais une salle de spectacle de 4.000 places, une autre salle plus petite, des commerces, des activités, des services, un établissement d'enseignement supérieur, et des bureaux, oui.

Je reviens sur l'interrogation de Christophe PRUDHOMME : pourquoi faisons-nous encore des bureaux ? Je vous apporterai deux éléments importants à avoir en tête. Effectivement, il y a une crise du bureau en Région Île-de-France, une crise qui n'est pas totalement homogène sur le territoire. En l'occurrence, chaque opération de création de bureaux fait l'objet d'un agrément de l'Etat : l'opération ne peut pas se faire sans cet agrément, et ce n'est pas du tout une simple formalité. C'est un examen très attentif du marché, qui conduit l'Etat à autoriser ou à refuser chacune des constructions de bureaux. Le projet en a bénéficié. Deuxième chose : avant-hier, j'ai pu assister à l'Observatoire régional du foncier. Une étude très intéressante de l'Institut Paris Région y a été présentée, sur l'état du marché des locaux d'activité. Cette étude cartographie très précisément les différences de vacance selon les territoires, et montre très clairement que nous sommes, sur le sud-sud-ouest parisien, y compris jusqu'à cette opération, dans le secteur où il y a le moins de vacance de bureaux aujourd'hui en Île-de-France : nous sommes à moins de 8 %, et même à moins de 5 % de vacance sur ce secteur. Cela montre que la demande, qui n'est pas homogène sur le territoire, reste dynamique à cet endroit. Il y a donc une logique à faire ces 21.000 mètres carrés de bureaux.

Enfin, Émile MEUNIER a conclu son intervention, après avoir rappelé l'histoire et son rôle éminent dans cette histoire - inévitablement - en indiquant qu'il votait contre le projet. Ce n'est pas la question qui nous est posée. Nous sommes à la fin du processus : la délibération du Conseil de Paris est là pour rendre un avis sur l'étude d'impact et le projet. Cet avis comprend un certain nombre de préconisations que les services de la Ville s'attacheront à suivre pour améliorer l'insertion environnementale du projet, en tenant compte des préconisations de l'étude d'impact. C'est pour cela qu'il est nécessaire, si l'on veut améliorer à la fois l'environnement et la santé humaine, de voter pour ce projet de délibération.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 63).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'inventaire des biens de la Ville et de ses satellites.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 97 est relatif à l'inventaire des biens de la Ville et de ses satellites.

La parole est à M. Jérôme STERKERS, pour "Paris Liberté !", pour deux minutes.

M. Jérôme STERKERS. - Madame la Maire, merci.

Mes chers collègues, la Ville de Paris dispose directement, à travers ses nombreux satellites - sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, établissements publics ou associations -, d'un patrimoine immobilier considérable. Pourtant, il n'existe pas aujourd'hui de vision consolidée, accessible et régulièrement actualisée de l'ensemble de ces actifs. Cette situation pose une difficulté démocratique : comment les élus peuvent-ils exercer pleinement leur mission de contrôle ? Comment les citoyens peuvent-ils apprécier la gestion du patrimoine collectif ? Comment optimiser l'utilisation du foncier public, dans une ville confrontée à une forte pression immobilière, si nous ne disposons pas d'un inventaire exhaustif et partagé ?

Notre demande en la matière est donc pragmatique et progressive. Nous souhaitons, d'abord, que l'Exécutif présente au Conseil le calendrier de reconstitution et la feuille de route du Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris. Nous demandons ensuite la publication, dans un format aisément accessible et librement exploitable, d'un inventaire complet des biens immobiliers de la Ville, avec une extension progressive aux organismes qu'elle contrôle directement ou indirectement. Nous proposons également que cet inventaire comporte, lorsque cela est possible, des informations sur l'état des biens, leur valorisation et leur usage, afin de disposer d'un véritable outil d'aide à la

décision publique. Enfin, un rapport annuel permettrait de suivre l'évolution de ce patrimoine et les choix de gestion qui le concernent.

Ces propositions existent déjà dans de nombreuses collectivités territoriales. C'est donc une question de transparence, de bonne gestion et de responsabilité vis-à-vis des élus du Conseil de Paris et, naturellement, des contribuables et de nos concitoyens parisiens.

Tel est le sens de ce vœu, que je vous invite à adopter. Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. François VAUGLIN, pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci.

Le Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris a été créé en 2013. C'est une instance de réflexion et d'orientation en matière de stratégie immobilière, pour améliorer la gestion du patrimoine immobilier de la Ville. Il se réunit au moins deux fois par an en formation plénière, et ses recommandations sont formulées notamment dans son rapport annuel, examiné par notre Conseil. Les neuf conseillères et conseillers de Paris qui le composent sont désignés par notre Assemblée, précisément lors de cette session. Cela apporte la première réponse à votre demande de calendrier de reconstitution de ce Conseil : sa reconstitution est engagée, notre Conseil va désigner ses membres. Le ou la présidente et le ou la vice-présidente devront ensuite être nommés par le Maire de Paris, puisque c'est ainsi que ce Conseil est constitué. Après quoi, il pourra s'installer et arrêter sa feuille de route.

Votre vœu, pour intéressant qu'il soit, me semble donc prématuré. Toutefois, il pourra évidemment être transmis à la nouvelle équipe qui formera le Conseil de l'immobilier, lequel poursuivra inévitablement ses missions. Pour laisser une certaine liberté au futur président et aux membres du Conseil de l'immobilier - je rappelle que le président et le vice-président ne peuvent pas appartenir au même groupe -, nous suggérons que votre vœu soit retiré, puisqu'il est un peu prématuré ; pour autant, son contenu sera transmis aux équipes qui seront connues. Sinon, avis défavorable.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 97 est-il maintenu ou retiré ?

M. Jérôme STERKERS. - Un vœu, par nature, est prématuré, puisqu'il demande des choses, il se projette dans le futur. Nonobstant, j'entends vos explications. J'étais intervenu lors du dernier Conseil de Paris, en demandant déjà le calendrier. Je constate que nous n'avons pas perdu de temps pour installer le C.I.V.P. Je retire donc mon vœu, mais nous resterons évidemment attentifs aux autres sujets qui y sont abordés. Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au lancement de la révision du Règlement local de publicité de Paris.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 98 relatif au lancement de la révision du règlement local de publicité de Paris.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour deux minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce vœu ne devrait poser aucune difficulté à la majorité, puisque c'est ni plus ni moins qu'une promesse de campagne faite par Emmanuel GRÉGOIRE, mais que nous avons également portée avec le Nouveau Paris Populaire. Quelle est-elle ? La révision du règlement local de publicité. Pourquoi est-elle urgente et nécessaire ? Je ne vais pas vous faire ici un argumentaire contre la publicité commerciale, qui pousse à la surconsommation, véhicule de mauvais messages, pollue notre imaginaire et, accessoirement, pollue la beauté de notre ville. Nous en sommes tous convaincus, puisque nous l'avons inscrit dans nos programmes respectifs.

Il faut changer rapidement le règlement local de publicité, parce qu'un nouveau problème est apparu : les écrans numériques à l'intérieur des vitrines, qui ne sont pas sur l'espace public et que le règlement local de publicité, dans son ancienne version, ne peut donc pas réglementer. Or, la loi permet désormais, lors de la révision d'un règlement local de publicité, d'aller réglementer dans la boutique des gens, avec, par exemple, une réduction de la taille, ou des horaires d'allumage et d'extinction des panneaux. Il faut le faire vite, parce qu'un règlement local de publicité, c'est comme un P.L.U., un plan local d'urbanisme : cela met du temps, il y a des concertations, des allers-retours, c'est plusieurs années. Celui de la métropole de Lyon a mis quatre ans. C'est donc maintenant qu'il faut démarrer. En ce début de mandature, allons-y. Pour une fois, tout le monde est d'accord : lançons cette révision. Notre groupe y participera activement pour réduire la place de la publicité commerciale dans les rues de Paris. Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à François VAUGLIN, pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Ce vœu conduit à demander une baisse très importante de la publicité à Paris. Quant aux considérants, nous en partageons certains, notamment le fait que la publicité, on ne peut pas considérer qu'elle soit en soi quelque chose de positif, c'est certain : la pollution, la pression visuelle et cognitive induite par un certain nombre de dispositifs publicitaires, y compris numériques et derrière les vitrines, comme vous l'avez évoqué, posent problème. Il semble nécessaire, aujourd'hui, en début de mandature, avant de faire des modifications, d'établir un bilan. Nous nous proposons de charger l'APUR et les services de la Ville d'établir ce bilan, de définir des orientations d'évolution, puis de rappeler le contexte de tensions budgétaires. En effet, si j'ai évoqué les effets négatifs de la publicité, comme vous dans votre vœu, il n'en reste pas moins que c'est une source de recettes absolument importante pour la Ville, qui permet de mettre en œuvre un certain nombre de politiques publiques qui nous rassemblent tous. Dans un contexte de tension budgétaire, il faut aussi se poser cette question. Vouloir faire évoluer le R.L.P. sans prendre en compte cette situation ne serait pas de bonne gestion.

Il faut donc qu'après avoir obtenu ce bilan, défini les orientations d'évolution et rappelé ce contexte, nous définissions, de manière la plus partagée possible, un objectif d'évolution du R.L.P. Je donne quelques pistes : par exemple, mieux utiliser les M.U.P.I., privilégier les dispositifs les plus rentables et réduire ceux qui le sont moins, "et cætera". Cela veut dire qu'il ne s'agit pas forcément de réduire "tous azimuts" la publicité, mais de le faire mieux, pour un meilleur rendement économique pour la Ville. En tout cas, ce travail sera engagé, et c'est pourquoi je vous invite à retirer votre vœu, sauf avis défavorable.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avons une demande de scrutin public par le groupe Nouveau Paris Populaire et une demande d'explication de vote d'Irénée FREROT, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris, pour deux minutes.

M. Irénée FREROT. - Merci, Madame la Maire.

Éliminer la publicité commerciale, et commencer par réviser le règlement local de publicité, c'est ce que font les écologistes dans toutes les mairies qu'ils dirigent. Cela fait partie des premières mesures, partout. Cela a commencé de manière assez emblématique à Grenoble, il y a déjà dix ans, à Lyon également. De fait, nous sommes aussi en pleine canicule, nous parlons de nous adapter aux changements climatiques ; il est donc indispensable de s'attaquer aussi à la racine de ces sujets. La racine de ces pollutions, du changement climatique, commence par ne pas inciter à des consommations superflues. C'est vraiment une ligne directrice de l'écologie politique : réduire la publicité partout où c'est possible. Les écologistes voteront donc pour ce vœu.

Par ailleurs, engager la révision du règlement local de publicité ne préjuge pas du résultat : nous démarrons le travail, qui sera celui de tous les élus, de tous bords, lesquels pourront apporter leur point de vue. C'est l'enjeu : comme pour le P.L.U., la révision est longue. Le bilan, l'étude de l'APUR pourra être incluse dans cette révision ; nous ne voyons donc pas de raison de retarder davantage ce travail, qui prendra potentiellement plusieurs années. J'annonce la couleur de ce que défendront les écologistes dans le cadre de cette révision : la suppression d'une bonne partie du mobilier publicitaire, l'interdiction des publicités lumineuses et défilantes, la restriction très forte sur les écrans publicitaires dans les vitrines, l'obligation de les éteindre quand les boutiques sont fermées - des choses qui vont de soi pour nous. La question que j'aimerais poser à tous les collègues de toute la gauche - nous nous réjouissons que la démarchandisation soit à l'ordre du jour - est celle que nous invitons chacun à se poser : si tous ces dispositifs publicitaires n'existaient pas, qui, parmi vous, se battrait pour les installer ? Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 98 déposée par le Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 119

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 46

Contre : 73

(Voir détail des votes annexe n° 24).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au projet immobilier du 10-10 bis, rue Muller et à la préservation du cadre de vie à Montmartre.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 99 relatif au projet immobilier du 10-10 bis, rue Muller et à la préservation du cadre de vie à Montmartre.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je présente ce vœu au nom de Jules PASQUIER, de Guendalina BETTINELLI et de M. Thierry GUERRIER, que je remercie de son soutien. Ce vœu avait été déposé avec l'espoir qu'un geste soit fait par le maire du 18e arrondissement, et qu'il puisse être retiré pour notre Conseil de Paris ; cela n'a malheureusement pas été le cas.

Rappelons les faits. Le projet du 10 bis, rue Muller, dans le 18e, prévoit la démolition des anciens bains-douches de la rue et leur remplacement par un immeuble surélevé de trois étages, situé à proximité immédiate de près de 200 logements. C'est donc un secteur déjà extrêmement dense, et cette opération fait naître des inquiétudes parfaitement légitimes quant à ses impacts sur la qualité de vie et l'environnement urbain - tout cela pour seulement quelques appartements. Nous avons parlé un peu plus tôt, dans ce Conseil, des canicules, et je crois que nous avons ici un bel exemple de l'absurdité de ce qui ne va pas à Paris en la matière : nous continuons d'autoriser des projets qui vont densifier des quartiers déjà saturés, au mépris des couloirs d'air, dont l'utilité, en période de grande chaleur, paraissait pourtant partagée par tous, ici.

Les élus du 18e ont rencontré le collectif qui se mobilise et formule nombre de propositions pour revoir ce projet. La réaction, lors du dernier conseil d'arrondissement - proposer une concertation -, est un peu faible, lorsqu'on se plonge dans les complexités de ce dossier, et que l'on note que cela fait cinq ans que ce collectif d'habitants se mobilise et réclame cette concertation. Le Maire de Paris, lorsqu'il était premier adjoint, avait souligné, en mars 2021, le caractère imparfait du projet, avant de s'engager à, je cite, "peser pour demander au porteur de projet de le revoir, afin qu'il s'insère mieux dans son environnement immédiat". Je pense désormais que le maire de Paris, de par ses fonctions, a évidemment la possibilité de faire machine arrière. C'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous nous faisons le porte-voix de ce collectif d'habitants, et nous vous demandons, en tant que maire, de peser concrètement pour revoir ce projet. Je voudrais remercier très chaleureusement M. le maire adjoint d'avoir bien voulu retravailler ce vœu avec nous, et, naturellement, nous acceptons ces amendements.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci.

Effectivement, il s'agit d'un vieux sujet, d'un vieux projet, puisqu'il y a déjà eu des vœux adoptés, tant au conseil du 18e arrondissement qu'au sein du Conseil de Paris. Le dernier conseil d'arrondissement du 18e a aussi adopté un vœu, c'est pourquoi il nous semblait - alors que, sur le fond, je pense que tout le monde poursuit des objectifs assez similaires - utile de converger sur un vœu qui serait amendé. Les amendements ont, je crois, été distribués ; j'en rappelle la teneur.

Le premier alinéa précise que le permis de construire a été délivré en conformité avec le P.L.U. applicable à l'époque. Le troisième alinéa indique que ce projet implique la démolition d'un bâtiment historique correspondant aux anciens bains-douches, sur lesquels ni l'A.B.F. ni la Commission du Vieux Paris n'ont émis d'objection. Les cinquième et sixième alinéas sont remplacés par deux alinéas ainsi rédigés : "Considérant que des recours ont été introduits contre le projet" ; "Considérant que le dialogue avec le promoteur a été interrompu". Le quatorzième alinéa est ainsi rédigé : "Considérant que le site repose sur d'anciennes carrières de gypse, il conviendra de s'assurer que le promoteur respecte strictement les prescriptions de l'Inspection générale des carrières lors de la phase de travaux, pour répondre aux interrogations des riverains quant à leurs conséquences potentielles sur la stabilité et la solidité des immeubles voisins". Nous ajoutons un quinzième alinéa, qui considère le vœu adopté par le Conseil du 18e le 9 juin dernier. Le troisième requérant est ainsi rédigé : "Le Conseil émet le vœu que soient étudiées toutes les possibilités juridiques, urbanistiques et politiques permettant de revoir substantiellement ce projet, afin de le mettre en cohérence avec les orientations du P.L.U.b., d'en réduire fortement l'impact sur le voisinage, notamment en termes de préservation des circulations d'air et de luminosité, et d'en maximiser les retombées positives pour les habitants du quartier de Montmartre, déjà très dense". Le quatrième et dernier requérant est supprimé.

Merci beaucoup.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Thierry GUERRIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Thierry GUERRIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, en effet, comme l'a souligné ma collègue Maud GATEL, que je remercie, les élus "Paris Liberté !" - Mme Angélique MICHEL, M. Éric KELLER et moi-même,

du 18e arrondissement - et nos collègues Mme Guendalina BETTINELLI et M. Jules PASQUIER, nous étions et nous sommes aux côtés des riverains et habitants du 10 bis, rue Muller, et de ce projet très critiquable. Nous sommes dans l'attente d'un geste de soutien clair à leur combat, geste de l'Exécutif de la Ville et geste de la mairie d'arrondissement.

Si ce vœu de Paris au centre, désormais amendé par l'Exécutif, permet de garantir un échange formel avec le collectif d'habitants mobilisés sur ce dossier, le promoteur et tous les acteurs, pour identifier à nouveau les leviers d'action encore mobilisables, alors nous ne pouvons que le soutenir. Il faut rappeler tout de même que cette affaire dure depuis plus de six ans. Je voudrais rappeler qu'un certain Emmanuel GRÉGOIRE, à l'époque, avait indiqué vouloir peser, je le cite, "pour demander au porteur du projet de le revoir, afin qu'il s'insère mieux dans son environnement immédiat". C'est un dossier de plus, reconnaissez-le, malgré votre geste d'aujourd'hui, en déshérence. Il faut sortir de cet "imbroglio". Il faut soutenir les habitants, qui n'en peuvent plus de vivre dans une forme d'insécurité sur l'avenir même de leur logement. Il faut revoir ce projet afin d'en réduire, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, fortement l'impact sur le voisinage. Il faut s'engager à ce qu'une attention particulière soit portée à la préservation des circulations d'air, de la luminosité et du cadre de vie dans ce secteur déjà très densifié de Montmartre. Si vous finissez par vous mobiliser, et par pousser la mairie du 18e à agir, alors notre groupe "Paris Liberté !" ira dans le même sens : il votera et restera vigilant.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le vœu n° 99 déposé par le groupe Paris au centre... Non, je ne l'ai pas. Je vous en prie, deux minutes.

Mme Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce vœu est un bon vœu, et l'amendement n'est pas un mauvais amendement. Néanmoins, nous aurions pu nous éviter tout cela. Il faut se rappeler que c'était au début de la précédente mandature, et que la mairie du 18e arrondissement avait donné un avis favorable à ce permis de construire, qui prévoyait de bétonner en cœur d'îlot pour faire de luxueux duplex privés, zéro mètre carré de logements sociaux à Montmartre. J'ajoute que le P.L.U. était déjà lancé : il était donc facile de suspendre l'attribution du permis, en disant : "Attendez, avec le nouveau P.L.U., nous allons éviter ce genre de choses". Cela n'a pas été fait. Les écologistes ont soutenu la lutte des habitants. Encore une fois, il n'y a que la lutte qui paie. Nous avons soutenu la lutte, et nous avons réussi à faire voter ici, avec l'aide de la droite d'ailleurs, un vœu qui demandait à renégocier le projet. C'était il y a des années. Depuis, l'Exécutif, je ne sais pas bien ce qu'il a fait, puisqu'il redit exactement la même chose qu'un vœu que nous avons voté il y a des années. Nous allons donc le voter, pour encourager l'Exécutif ; j'espère qu'il aura les moyens de sa volonté. J'ajoute, pour conclure, qu'à l'époque, Emmanuel GRÉGOIRE était adjoint à l'urbanisme, et nous lui avons demandé expressément, au Conseil de Paris, de retirer le permis. C'était possible encore à l'époque, et il a refusé de le faire.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame GATEL, sur les amendements ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99 déposée par le groupe Paris au centre, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 106).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous passons désormais à l'examen de la 6e Commission. Conformément aux dispositions réglementaires du Conseil de Paris, je vais donner la parole à M. Valentin GUÉNANEN, président de la 6e Commission, pour cinq minutes.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Madame la Maire.

Notre Commission s'est réunie le 9 juin dernier, avec un ordre du jour dense. Nous aurons, dans quelques instants, des débats sur "Paris Familles", la restauration scolaire, le périscolaire, la Mission d'Information et d'Evaluation ; je n'anticiperai pas ces échanges. Dans les travaux de la 6e Commission, je voudrais plutôt m'arrêter sur un sujet dont nous parlons trop souvent uniquement lorsqu'il est douloureux, difficile, lorsqu'il revient dans l'actualité : l'aide sociale à l'enfance.

L'actualité nationale récente nous oblige évidemment à beaucoup de prudence, mais elle nous rappelle une chose essentielle : la protection de l'enfance repose toujours sur une chaîne. Une chaîne de coordination entre les adultes, entre les institutions, entre l'école, le social, la santé, la justice, les associations et les services publics. Je

veux, dans mon propos d'ouverture aux travaux de la 6e Commission, saluer Mme la Maire, Yasmina MERZI, parce qu'elle porte l'un des portefeuilles les plus exigeants de notre collectif, un portefeuille où l'on ne peut jamais perdre de vue l'intérêt supérieur de l'enfant. Il faut avancer, corriger, protéger, écouter. Elle le fait avec une détermination que je veux ici saluer.

Quand un enfant parle, quand un adolescent alerte, quand un signal apparaît, toute la question est de savoir si cette chaîne tient. Elle commence parfois avec le 119, dont les comptes rendus d'appel sont transmis à la C.R.I.P. 75, la cellule de recueil des informations préoccupantes, chargée du traitement des alertes concernant les enfants en danger. Elle se poursuit par des évaluations sociales, par le croisement des informations avec le service social, la santé scolaire, la P.M.I. et les autres services qui connaissent l'enfant. Elle peut conduire à des aides à domicile, à des mesures éducatives, à des orientations vers le soin, à une saisine judiciaire ou, lorsque c'est nécessaire, à un accueil au titre de l'A.S.E.

Ce ne sont pas des mots abstraits. Aujourd'hui, à Paris, près de 5.600 enfants bénéficient de mesures de protection de ce type. Ils peuvent être accueillis dans 17 établissements départementaux, dans une centaine de structures associatives, ou auprès de 950 assistants familiaux employés par le Département. Voilà la réalité de l'A.S.E. à Paris : des enfants, des adolescents, des jeunes majeurs ; des professionnels qui travaillent souvent dans des situations d'une complexité humaine immense ; des décisions difficiles et des parcours qu'il faut sécuriser. C'est pourquoi l'A.S.E. ne peut pas être le service public que l'on regarde seulement au moment des drames.

Notre ligne doit tenir compte de trois axes forts : le respect, l'exigence et le soutien. Le respect pour les professionnels de la protection de l'enfance, qui exercent des métiers parmi les plus difficiles de notre service public. L'exigence, parce que, lorsqu'il s'agit d'enfants protégés, aucune alerte ne doit être banalisée, aucune parole ne doit être minimisée et aucun angle mort ne doit être accepté. Le soutien, parce que l'on ne renforce pas l'A.S.E. par des suspicions généralisées : on la renforce par des moyens, par de la formation, par des procédures claires, par une meilleure coordination, par la reconnaissance des métiers et par une culture du signalement réellement partagée.

C'est d'ailleurs le sens des décisions récentes prises par Emmanuel GRÉGOIRE : le plan d'action contre les violences faites aux enfants, la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école, et, désormais, la création d'une mission d'enquête indépendante chargée d'établir un diagnostic et de formuler des propositions sur les violences sexuelles commises contre les enfants au sein des structures de la Ville.

Ce mouvement est important, parce qu'il dit quelque chose de simple : nous n'avons pas peur de regarder nos politiques publiques en face, mais nous devons le faire avec méthode, avec rigueur et avec humanité. Au fond, les travaux de notre 6e Commission disent quelque chose de très fort : une politique de l'enfance ne se résume pas à une série de délibérations, c'est une chaîne de confiance - entre les familles et la Ville, entre les enfants et les adultes, entre les jeunes et les institutions, entre les services publics et ceux qui en ont le plus besoin. Cette chaîne, nous devons la renforcer partout : dans l'école, dans le périscolaire, dans la restauration, dans la jeunesse, dans la prévention, dans la protection de l'enfance et dans l'accompagnement vers l'autonomie. C'est avec cette exigence que nous abordons maintenant les travaux de cette 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2026 DASCO 26 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (85.771 euros), subventions d'équipement (222.650 euros) et subventions pour travaux (557.020 euros).

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 26 relatif aux collèges publics parisiens, aux dotations complémentaires de fonctionnement, de subventions d'équipement et de subventions pour travaux.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE, du groupe Nouveau Paris Populaire, pour cinq minutes.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Mes chers collègues, nous voterons évidemment pour ce projet de délibération avec mon groupe, parce qu'il finance des besoins très concrets dans les collèges publics parisiens : des travaux de sécurité, de désenfumage, de chauffage, d'ascenseur, de sanitaire, de cours "oasis", et j'en passe. Ce sont les conditions matérielles de l'école publique. Toutefois, ce projet de délibération nous oblige à aller plus loin que son apparence technique. Il nous donne à voir une réalité : dans beaucoup d'établissements, nous intervenons encore pour réparer, remplacer, sécuriser, maintenir à niveau, et cela dit quelque chose de l'état du patrimoine scolaire. Nous ne le disons pas pour minimiser ce qui est proposé ici ; au contraire, nous le disons parce que ces lignes budgétaires montrent que le bâti scolaire est un sujet politique majeur.

En Commission, nous avons posé plusieurs questions, notamment sur la visibilité dont nous disposons aujourd'hui sur l'état global des bâtiments scolaires parisiens. Quel état des lieux ? Quelle projection ? Quelle hiérarchisation des urgences, et quelle trajectoire budgétaire ? A ce stade, nous n'avons pas eu de réponse précise. On nous a indiqué que des éléments nous seraient transmis plus tard. Très bien, mais cette absence de réponse

immédiate confirme notre inquiétude, car nous ne pouvons plus gérer les écoles et les collèges uniquement projet de délibération par projet de délibération, et établissement par établissement.

Le bâti scolaire n'est plus seulement une question de maintenance : c'est une question de santé publique, c'est une question d'égalité scolaire, c'est une question de conditions de travail pour les personnels, et c'est désormais une question climatique centrale. Le Sénat, dans son rapport sur la transition écologique du bâtiment scolaire, rappelle l'ampleur nationale du défi : la rénovation énergétique des bâtiments scolaires est estimée à environ 40 milliards d'euros pour atteindre les objectifs de réduction des consommations, et ce montant doit même être réévalué avec l'inflation et la hausse des coûts. La Banque des Territoires fixe aussi un cap national : rénover 10.000 établissements d'ici à 2027 et réduire les consommations d'énergie d'au moins 40 %.

A Paris, nous avons quelques atouts. Les cours "oasis" sont une avancée importante : elles répondent à un besoin réel, désimperméabiliser, végétaliser, créer des îlots de fraîcheur, rendre les espaces plus vivables. Dans ce projet de délibération, une dotation est bien prévue pour l'entretien de 15 cours "oasis". Néanmoins, soyons lucides : une cour "oasis" ne suffit pas si les salles de classe restent étouffantes ; une cour végétalisée ne suffit pas si le bâtiment est mal isolé ; un îlot de fraîcheur ne suffit pas si les enfants passent plusieurs heures dans des salles exposées, mal ventilées, trop chaudes l'été comme l'hiver. L'adaptation climatique du patrimoine scolaire doit être globale : cours, bâtiments, ventilation, isolation, qualité de l'air, eau, ombre, usage, et j'en passe.

Cette question est aussi une question d'inégalité territoriale. Tous les enfants parisiens ne vivent pas la chaleur de la même manière. Les établissements situés dans les quartiers très minéraux, très denses, peu végétalisés, exposés aux îlots de chaleur, ne sont pas dans la même situation que d'autres. Les familles de ces quartiers n'ont pas toujours la possibilité de compenser, à la maison, ce que l'école ne garantit pas. Quand une salle devient invivable, quand les enfants sont fatigués, déconcentrés, éprouvés par la chaleur, ce sont encore les mêmes qui subissent le plus fortement les conséquences du dérèglement climatique.

Nous avons donc besoin d'une stratégie publique, lisible, chiffrée, priorisée. Nous avons besoin d'un état des lieux précis, bâtiment par bâtiment. Quels établissements sont les plus vulnérables aux fortes chaleurs ? Quels bâtiments nécessitent une rénovation lourde ? Quels investissements sont nécessaires à cinq ans, dix ans, quinze ans ? C'est tout le sens de notre demande, de nos questions lors de cette commission. Nous demandons donc une stratégie de rénovation et d'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien à l'horizon 2035, avec le nombre de bâtiments concernés, leur degré de priorité, les objectifs de confort d'été, les besoins d'investissement identifiés. Il ne s'agit pas seulement de réparer ce qui casse, il s'agit d'anticiper ce qui vient. Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame CHAOUCHE.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Madame la Maire, merci.

Chère Madame la Conseillère, Madame CHAOUCHE, merci pour cette intervention, qui permet de rappeler l'engagement de la Ville en faveur des conditions d'apprentissage de toutes nos collégiennes et tous nos collégiens, lequel passe, vous l'avez dit, par l'entretien et l'évolution du bâti, qui font l'objet de ce projet de délibération. C'est un fonds important pour continuer à rénover nos établissements. Là, nous parlons des petits travaux, puisque tout ce qui concerne la rénovation globale des établissements ne passe pas par ce fonds, mais directement au niveau central de la DASCO ; cela ne permet donc pas d'apprécier l'ampleur de l'investissement de la Ville de Paris.

Pour autant, vous avez raison, il faut aller encore plus vite, puisque la température, cette semaine, nous montre bien à quel point le changement climatique impacte nos établissements. C'est inédit, mais ce n'est pas une surprise, et cela va se reproduire tous les ans. Nous avons donc besoin d'accélérer. Il y a déjà eu un certain nombre de rénovations climatiques et, comme vous l'avez dit, de développement de cours "oasis", en particulier dans les quartiers populaires, puisque l'adaptation de nos équipements publics, de nos écoles, de nos crèches, est aussi un enjeu d'égalité sociale : nous ne pouvons pas nous permettre de renvoyer les enfants chez eux, là où il fait encore plus chaud. Nous avons donc intérêt à avancer plus vite, pour faire ces rénovations d'écoles, de collèges et de crèches, et permettre la continuité du service public et le bon apprentissage. La Ville de Paris est déterminée à le faire.

Vous nous avez interrogés sur l'état des lieux, sur la stratégie. Qui dit nouveau mandat dit l'occasion, justement, de remettre à plat, de refaire cet état des lieux. Si vous nous permettez de nous laisser encore quelques semaines, quelques mois, nous pourrions, à la rentrée, vous présenter cette stratégie globale, qu'il me semblait important de reposer en ce début de mandat ; je serais ravie d'en échanger avec vous, que ce soit à l'occasion de la 6e Commission ou directement. Je rappelle quand même que les collectivités ont de moins en moins de moyens, et que nous avons aussi besoin de l'investissement du Gouvernement pour aider les collectivités à faire cette transformation écologique, ce que demandent aussi les syndicats.

Je vous appelle donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 26).

2026 DASCO 30 - Subvention d'investissement (219.941 euros) à treize collèges au titre du budget participatif des collèges. - Edition 2025-2026.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la qualité éducative des temps périscolaires et à la reconnaissance des espaces d'élaboration professionnelle.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 30 et le vœu référencé n° 100 qui s'y rattache. Sur le DASCO 30, il s'agit de la subvention d'investissement à 13 collèges, au titre du budget participatif des collèges, pour l'édition 2025-2026.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE, pour le groupe Nouveau Paris Populaire, cinq minutes, et je laisserai ensuite Anne-Claire BOUX répondre.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la Maire, chers collègues, avec notre groupe, nous voterons bien évidemment ce projet de délibération, parce qu'il repose sur une idée que nous partageons profondément : celles et ceux qui vivent un lieu doivent pouvoir participer à sa transformation. L'école n'est pas seulement un lieu d'enseignement, c'est aussi un lieu de vie, de socialisation, un lieu où l'on apprend à faire collectif, à débattre, à construire des règles communes et à exercer sa citoyenneté. Il est donc parfaitement cohérent que les collégiens puissent être associés aux choix qui concernent leur quotidien.

A la lecture de ce projet de délibération, nous constatons que les projets retenus portent des ambitions particulièrement intéressantes : espace de lecture, espace de convivialité, jeux de société, activités sportives, handisport, projets favorisant le vivre-ensemble. Ce sont des choix qui disent quelque chose : lorsqu'on interroge des élèves sur leur cadre de vie, ils ne demandent pas uniquement des équipements supplémentaires ; ils expriment aussi un besoin de rencontre, de partage, de coopération et d'espace commun. C'est précisément là que ce projet de délibération soulève, selon nous, une question politique intéressante.

Le document nous indique qu'un catalogue de cinq projets, répartis en deux thématiques, a été transmis aux collèges, puis que les élèves ont choisi collectivement un projet pour leur établissement. Comment ces thématiques ont-elles été définies ? Je me suis posé beaucoup de questions. Comment ces projets ont-ils été élaborés ? Quelle était la place des élèves dans cette phase de construction ? Ont-ils été consultés en amont ? En effet, il existe une différence importante, selon nous, entre participer à un choix et participer à la définition même de ce qui est mis au choix. C'est là que se situe un enjeu majeur. Nous parlons souvent de participation citoyenne des jeunes, non seulement comme participants, mais également comme concepteurs, contributeurs, acteurs capables d'identifier eux-mêmes les besoins de leurs établissements. Cela concerne bien sûr le sport et le vivre-ensemble, mais également le climat, la végétalisation, les espaces, la santé mentale, les discriminations, et j'en passe. Or, nous ne savons pas, à la lecture de ce projet de délibération, dans quelle mesure ces sujets ont pu émerger de la parole des élèves eux-mêmes.

C'est pourquoi nous souhaiterions qu'à l'avenir, un bilan qualitatif puisse être présenté aux élus, non seulement pour connaître les projets retenus, mais aussi pour comprendre le processus démocratique qui a conduit à ces choix. Comment les débats ont-ils été organisés ? Combien d'élèves ont participé ? Quelles propositions ont émergé ? Qu'avons-nous appris de cette parole de la jeunesse ? En effet, l'intérêt de ce dispositif ne réside pas uniquement dans les 219.000 euros investis aujourd'hui : il réside aussi dans ce qu'il nous apprend sur la manière dont les jeunes pensent leur établissement et imaginent leur cadre de vie. En somme, nous soutenons pleinement cette démarche, mais nous pensons aussi qu'elle pourrait encore gagner en ambition, en faisant davantage de place à la co-construction et à l'expression directe des élèves. Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour cinq minutes.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue Sonia CHAOUCHE. Concernant le budget participatif des collèges, c'est un dispositif que, à titre personnel, je trouve très enthousiasmant pour les collégiens et les collégiennes. Il existe depuis dix ans. Il leur permet de construire des projets avec l'équipe pédagogique autour de grands thèmes : vous l'avez dit, le vivre-ensemble, la découverte scientifique, la nature, la biodiversité, l'activité physique pour toutes et tous, ou encore le bien-être, qui pourrait sûrement intégrer aussi les enjeux de santé mentale que vous avez soulignés. Ce sont les élèves qui choisissent les projets, qui les construisent et qui les font voter. C'est donc un excellent moyen de rendre

concrets les principes démocratiques et de la vie en société, et aussi de leur donner l'occasion d'être co-acteurs de leur parcours d'apprentissage et d'émancipation.

Cette année, c'est un budget de 220.000 euros pour 13 projets, dans 13 collèges, dans tout Paris, qui abordent, vous l'avez souligné, des sujets au cœur des préoccupations de nos collégiennes et collégiens, et qui permettront, je l'espère, de faire, là encore, de nos établissements des lieux plus accueillants, des lieux où les enfants se sentent bien - puisque, pour bien apprendre, il est important de se sentir bien quand on est au collège -, et de disposer aussi d'espaces qui leur sont propres. C'est que nous voulons soutenir : cette émancipation. Pour ma part - et je me tourne vers le président de la 6e Commission -, aucun problème à ce que nous puissions venir présenter un bilan en 6e Commission ; et s'il faut aller encore plus loin dans la co-construction de ce dispositif, je suis toujours preneuse d'axes d'amélioration. Avec grand plaisir, donc, et je vous invite toutes et tous à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 100 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ?

Mme Sonia CHAUCHE. - Oui, je maintiens le vœu.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 30).

Je vous remercie.

2026 DASCO 35 - Caisses des écoles. - Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASCO 35 : caisses des écoles, modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville.

Je donne la parole à M. Valentin GUÉNANEN, pour le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche, pour cinq minutes.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Madame la Maire.

Comment une mairie de gauche facilite-t-elle concrètement le quotidien des familles parisiennes ? Question rhétorique : je vais vous donner la réponse très rapidement. Elle le fait, bien sûr, en investissant dans les écoles, dans la restauration scolaire, dans les centres de loisirs, dans les services publics de proximité, mais elle le fait aussi en s'attaquant à ce qui use les familles au quotidien : la complexité administrative. En effet, pour beaucoup de parents, la vie familiale, c'est aussi cela : comprendre plusieurs procédures, créer plusieurs comptes, transmettre plusieurs fois les mêmes informations, suivre plusieurs factures, ne pas rater une échéance, trouver le bon interlocuteur. Cette complexité n'est jamais neutre : elle prend du temps, elle ajoute de la charge mentale, et, surtout, elle pèse davantage sur celles et ceux qui ont déjà le moins de temps. Je parle des familles monoparentales, des parents aux horaires décalés, des familles qui cumulent les contraintes.

C'est pour cela que ce projet de délibération que nous examinons est éminemment politique. Il marque l'aboutissement d'une étape : celle de la convergence progressive entre les caisses des écoles volontaires et "Paris Familles". Pour les familles concernées, demain, ce sera plus simple. Demain, ce sera un parcours plus lisible sur l'inscription. Demain, ce sera une gestion plus claire des présences, des absences, de la facturation et du paiement. Demain, ce sera moins de guichets dispersés, moins de démarches répétées, moins de temps perdu. C'est cela, un guichet unique des familles : non pas une formule administrative, mais une promesse très concrète - faire gagner du temps, rendre les droits plus accessibles et rendre la ville plus simple.

Je veux insister sur un point : moderniser le service public, ce n'est pas l'affaiblir, au contraire, c'est le renforcer. C'est parce que nous croyons au service public que nous devons le rendre plus clair, plus fluide, plus efficace et plus

proche des usages réels des familles. Un service public de gauche ne doit pas seulement être ambitieux dans ses objectifs : il doit être simple dans son accès. Il doit éviter que l'administration devienne un obstacle entre les familles et leurs droits. Avec ce projet de délibération, nous franchissons une étape importante. Les caisses des écoles conservent leur rôle essentiel : produire des repas, organiser la restauration, garantir l'hygiène, la sécurité, la qualité des menus, le lien de proximité. En outre, la Ville prend sa part pour simplifier le parcours des familles. C'est exactement la bonne méthode : préserver la proximité quand elle apporte de la valeur, mutualiser pour simplifier.

Au fond, ce projet de délibération dit une chose simple : accompagner les familles, ce n'est pas seulement leur offrir des services, c'est aussi leur rendre la vie plus facile. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Sonia CHAOUCHE, pour le groupe Nouveau Paris Populaire, pour cinq minutes.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, je suis beaucoup moins enthousiaste que vous. Cela ne vous étonne pas, mais je vais être très honnête : plus je lis ce projet de délibération, plus je me demande quel est le projet que nous dessinons réellement pour les caisses des écoles. Ce texte nous est présenté, comme vous l'avez dit, comme une simple évolution technique, une harmonisation, une simplification, une modernisation des démarches. Toutefois, je crois qu'il faut regarder ce qui est en train de se jouer plus profondément, car, au fond, ce projet de délibération ne parle pas seulement de la caisse des écoles. Il parle aussi de cet outil, "Paris Familles". Il parle de la place que nous voulons encore accorder à ces caisses des écoles dans notre organisation du service public.

On nous répondra qu'elles demeurent, et c'est vrai : elles continueront à produire des repas, à assurer la restauration scolaire, à exister, mais ce n'est pas la question. La question est de savoir avec quelles compétences elles continueront d'exister. Aujourd'hui, ce sont les inscriptions qui partent, les présences et les absences qui partent, la facturation qui part, la gestion des impayés qui part, une partie du lien direct avec les familles qui part. Je crois que nous devons ensemble nous interroger sur la direction que cela prend. En effet, une institution ne disparaît jamais d'un seul coup : elle se voit retirer certaines missions, puis d'autres, puis encore d'autres, jusqu'au jour où l'on finit par considérer qu'elle n'est plus qu'un opérateur d'exécution. C'est précisément cette trajectoire qui nous interroge.

Les caisses des écoles ne sont pas des structures administratives parmi d'autres. Ce sont des institutions de proximité : elles connaissent leurs écoles, leurs territoires, les réalités sociales des familles. Elles constituent un point d'appui local du service public, et je pense que cela mérite mieux qu'un simple débat technique sur une plateforme numérique. D'autant que je ne conteste absolument pas l'objectif de simplification des démarches pour les familles ; au contraire, je comprends parfaitement qu'une famille n'ait pas à naviguer entre plusieurs plateformes, plusieurs identifiants. Néanmoins, une question demeure : pourquoi cette simplification devrait-elle nécessairement s'accompagner d'un transfert de compétences ? Pourquoi n'aurions-nous pas pu conserver une porte d'entrée unique pour les familles, tout en maintenant davantage de prérogatives ? C'est ce qui se passe dans d'autres services publics. Une interface unique n'impose pas automatiquement une gestion centralisée. L'unification de l'accès ne suppose pas nécessairement l'unification de la gestion. Autrement dit, ce choix n'était pas uniquement un choix technique : c'est un choix politique, celui de transférer progressivement certaines compétences des territoires vers une gestion plus centralisée. C'est précisément ce choix que nous interrogeons aujourd'hui.

Ce qui me surprend également, c'est le décalage entre les certitudes affichées dans ce projet de délibération et les éléments dont nous disposons réellement. En commission, j'ai posé plusieurs questions à ma collègue Anne-Claire BOUX. J'ai demandé quel était le coût complet de Paris Familles ; j'ai demandé si nous disposions d'un bilan du dispositif ; j'ai demandé quels étaient les retours des familles, des professionnels, quels étaient les effets concrets observés depuis son déploiement. A ces questions, je n'ai pas obtenu de réponse immédiate, mais on m'a indiqué que ces éléments me seraient transmis ultérieurement, et je n'en doute pas. Alors je pose une question simple : pourquoi devons-nous voter aujourd'hui ce que nous ne sommes censés évaluer que demain ?

Enfin, si "Paris Familles" améliore réellement le parcours des usagers, simplifie les démarches et harmonise le service, cela devrait être démontrable. Nous devrions disposer d'indicateurs, nous devrions disposer d'un bilan, nous devrions pouvoir mesurer objectivement les effets de cette transformation, d'autant plus que nous ne parlons pas ici d'un ajustement marginal. Je vais vous expliquer une situation personnelle : mon fils a été plâtré, il n'a pas pu aller à l'école, je l'avais inscrit à "Paris Familles", et, peu importe ce que j'ai pu dire, je n'ai jamais pu obtenir le remboursement de mes frais. "Paris Familles", ce n'est que cela : que des complications. Les familles l'ont signifié, la F.C.P.E. elle-même l'a signifié, il y a eu beaucoup de choses. Sauf que, "Paris Familles", nous ne savons toujours pas ce que cela a coûté, nous n'en faisons pas de bilan, et là, on demande son extension. Or, plus un dispositif est présenté comme incontournable, plus il devrait être facile d'en démontrer l'utilité. Là, pour l'instant, ce n'est pas possible. Je ne vais pas en rajouter, parce que vous aurez compris que nous sommes contre cette harmonisation, cette centralisation - ce n'est pas la même chose que la simplification.

Je vous remercie.

Je suis très énervée contre "Paris Familles".

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - J'ai une demande de prise de parole de Mme la maire du 5e, pour une petite minute.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, d'abord, je voudrais dire aux orateurs de gauche, ou à un orateur de gauche, qui a dit que la caisse des écoles et la restauration scolaire, "c'était un truc de gauche", que c'est un service public, et que, franchement, c'est très choquant d'entendre des choses comme cela. Je vais vous dire que c'est d'autant plus choquant que je crois être la seule présidente de caisse des écoles à avoir réussi à servir, dans ses écoles, 80 % de produits "bio", en filière courte, cuisinés sur place. C'est le "et", ce n'est pas le "ou" : cuisiné sur place, en filière courte, avec six ingrédients dans l'assiette.

Là, ce que ma collègue a dit est très vrai. Vous faites semblant de faire adopter un projet de délibération technique, derrière lequel il y a "Paris Familles", et l'on peut y adhérer. Moi, je n'y adhère pas, et je ne souhaite pas, comme présidente de caisse des écoles, à qui la loi P.L.M. a donné un rôle, une mission qui revient non pas à la Mairie de Paris, mais au maire d'arrondissement. Je n'entends pas être un opérateur d'exécution. On est quand même bien meilleurs quand on travaille à plusieurs ; d'ailleurs, si nous avons travaillé à plusieurs, je pense que nous aurions avancé différemment sur cette gratuité, qui empêche de se poser les bonnes questions. Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que tout le monde peut redescendre d'un cran : il n'y a pas de projet caché, mais juste la volonté de simplifier la vie des familles parisiennes, en leur donnant accès à un seul outil, celui de "Paris Familles". Pour ce qui concerne la procrastination, je trouve que ce n'est pas respectueux pour les agents de la Ville. Vous demandez des choses, et il faudrait que, tout de suite, nous vous les donnions ; mais les agents de la Ville ont le droit d'avoir du temps. Nous ne sommes pas obligés de leur mettre la pression parce que vous avez des demandes auxquelles il faudrait répondre dans cinq minutes. Nous sommes dans une ville de deux millions de personnes. A un moment, il nous faut du temps. Merci de respecter cela. Quand nous disons que nous allons revenir vers vous, nous reviendrons vers vous, mais les gens ne sont pas à disposition pour vous donner les chiffres tout de suite ; ce n'est pas possible.

Rappelons par ailleurs, quand vous parlez de procrastination, que nous avons, à ce Conseil de Paris, voté la gratuité pour 17.000 enfants à la cantine. Cela, je ne pense pas que ce soit de la procrastination. Nous avons voté, nous, élus de gauche - merci, Madame la Maire, de nous le rappeler -, la gratuité pour les tranches 1 et 2 des familles. Quand on a des familles en difficulté, oui, cela pèse, cela pèse sur la fin du mois, et nous préférons que ces familles puissent acheter de la nourriture pour leurs enfants, pour le petit-déjeuner, pour le repas du soir, et pour leur donner des repas de qualité à la cantine. Oui, nous avons des repas équilibrés, avec une majorité de "bio", de circuits courts, et je reconnais l'action d'un certain nombre de maires d'arrondissement, y compris d'opposition, pour apporter des repas sains à nos enfants, qui ont un impact positif sur leur santé.

Bref, je vous rassure : la gestion des cantines restera assurée par les caisses des écoles, en arrondissement. En revanche, ce que nous avons souhaité faire ici, c'est avoir un outil, "Paris Familles", pour simplifier la vie des parents ; et, par ailleurs, oui, nous pouvons encore faire mieux sur "Paris Familles", et c'est un chantier que je souhaite ouvrir également. Dans tous les cas, je vous invite à voter ce projet de délibération, qui est du "plus" pour les familles parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Merci, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 35).

2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au principe qu'un adulte ne puisse plus se retrouver seul avec un enfant dans le cadre des temps de l'enfant.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création immédiate d'une brigade dédiée au contrôle approfondi des animateurs en place.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la suspension conservatoire du personnel en cas de signalement de violence sur enfant.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création de brigades de psychologues pour évaluer les agents du périscolaire parisien.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la réorganisation du temps périscolaire du soir autour d'études dirigées de 16 heures 30 à 18 heures.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'instauration de contrôles aléatoires, réguliers et inopinés par la DASCO sur le terrain.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une brigade mobile de psychologues au sein des écoles parisiennes pour les familles, enfants et personnels éducatifs.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au recrutement exclusif d'animateurs formés, qualifiés et certifiés.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'engagement d'agents dédiés spécifiquement aux soins d'hygiène des enfants en école maternelle.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'instauration d'une formation obligatoire annuelle sur les violences et leur prévention.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la transparence absolue de l'information vis-à-vis des familles parisiennes dans le périscolaire parisien.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la transparence entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement sur la gestion des personnels.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la date de la séance d'installation de la Mission d'Information et d'Evaluation relative au périscolaire parisien dès le lendemain du Conseil de juin 2026.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'installation de caméras de vidéoprotection dans les zones à risque identifiées au sein des écoles.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement du service public périscolaire parisien.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 142 concernant la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris, ainsi que les amendements n^{os} 178, 210, 211 et les vœux référencés n^o 101 à 116.

Je vais dérouler les demandes de prise de parole inscrites, à chaque fois cinq minutes ; je vous demanderai de respecter le temps de parole. Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe Paris apaisé ; il s'ensuivra M. David BELLARD, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris, et nous déroulerons au fur et à mesure. Je vous remercie.

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme chacun le sait dans cet hémicycle, 132 animateurs du périscolaire ont été suspendus depuis le début de l'année, dont 52 pour suspicion de violence sexuelle. Si je prends acte de la transparence des chiffres, je suis effondrée par l'ampleur des drames qui frappent le périscolaire, drames qui ont été jusqu'à présent ignorés, tus, et, je le crains, en partie cachés par les précédents Exécutifs. C'est dire combien la Mission d'Information et d'Evaluation sur la sécurité et l'organisation du périscolaire, pour protéger les enfants de Paris, est attendue. Je remercie le groupe "Paris Liberté !" d'en avoir formulé la demande, et je remercie M. le Maire de Paris - qui, en toute logique, devrait quand même être parmi nous sur un sujet aussi important - d'en avoir accepté le principe. Je dois dire que débiter cette discussion importante dix minutes avant le déjeuner est, hélas, un très mauvais signe.

Vous avez également lancé, mi-avril, Monsieur le Maire, une Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant, qui rendra prochainement ses conclusions. J'espère qu'elle prendra le temps de recueillir aussi les

avis des maires, qui échangent régulièrement avec les familles touchées par ces drames, lesquels affectent aussi toute la communauté éducative, et que vous attendrez ces conclusions pour prendre des décisions. Derrière l'appellation quelque peu édulcorée que l'on a donnée à la Convention citoyenne, vous reconnaissez implicitement que les drames du périscolaire sont liés à l'organisation totalement dysfonctionnelle des rythmes éducatifs.

Disons-le franchement, cette réforme des rythmes scolaires, quelles qu'aient pu en être les bonnes intentions, n'a jamais donné satisfaction. Elle a été imposée en 2013, contre l'avis d'une partie des maires d'arrondissement et de l'ensemble de la communauté éducative, sans consultation des parents, par ailleurs très perplexes sur les contenus médiocres, portés par des personnels longtemps mal formés, quand ils l'étaient. Mal préparée, insuffisamment encadrée, cette réforme, que vous n'avez pas voulu abandonner en 2017 alors que la loi l'autorisait, a servi de terreau à ce que l'on a appelé pudiquement, pendant des années, des "comportements inappropriés", et que l'on nomme par des mots justes, aujourd'hui, des agressions sexuelles et des violences.

La M.I.E. transpartisane, et c'est sa force, aura la lourde tâche d'objectiver les causes de ces dysfonctionnements systémiques, commis dans l'enceinte de ce qui devait être un sanctuaire pour nos enfants : l'école. Elle aura aussi la lourde responsabilité, à travers notamment les auditions élargies auxquelles elle procédera, de formuler des préconisations afin que nos enfants soient totalement et durablement protégés. J'attends, chers collègues, comme vous tous, beaucoup du travail de cette M.I.E. : professionnalisme et humanité, intransigeance et retenue, sur un sujet qui nous place tous sur le fil, et d'abord cet Exécutif, qui est en partie comptable des erreurs du passé. Il faut donc, à tout prix, laisser travailler sereinement cette M.I.E.

Dans l'immédiat, il faut, en urgence, contrôler la mise en place des protocoles censés éviter de nouveaux drames. Ils ne sont, hélas, je le redis, pas totalement appliqués : l'ancien employeur des personnes nouvellement recrutées n'est pas appelé, et nous sommes toujours dans l'incapacité d'avoir systématiquement deux animateurs devant les enfants. Pour autant, sachez que le groupe Paris apaisé sera là pour contribuer à trouver des réponses et des solutions, je l'espère très durables et appropriées à ces drames.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant de donner la parole à David BELLARD, pour le groupe Ecologiste et Social, Madame la Maire - il est midi moins cinq -, je pense que nous allons tenir le coup pour mener ce débat important avant d'aller déjeuner ; nous nous en remettons tous. M. le Maire est, en ce moment, à la commémoration du 18 juin. Nous sommes donc disponibles et présents pour mener le débat sans problème.

Je donne la parole à David BELLARD, pour le groupe Ecologiste et Social, pour cinq minutes. Je vais laisser M. BELLARD à sa prise de parole, et je vous reprendrai après. Je vous remercie.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je demande une suspension de séance.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Suspension de séance pour une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-quatre minutes, est reprise à onze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Yasmina MERZI, adjointe).

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - La séance reprend.

Rappel au règlement.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Il y avait un rappel au règlement. Je vous écoute, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci de m'autoriser à faire ce rappel au règlement, sur la base de l'article 2 sur l'organisation et l'ordre du jour. Je crois qu'en l'absence du Maire, nous ne pouvons pas tenir la discussion sur le plus grand scandale et le plus grand sujet qui marquent cette année et cette mandature. Je vous assure que ce n'est pas acceptable, d'autant plus que, sur ce sujet, toutes les questions que nous allons poser, tous les sujets que nous allons traiter, je sais d'avance que Mme BOUX ne pourra pas y répondre. Elle ne sait pas, elle nous dira, pour la plupart des choses, ce qu'elle nous dit depuis tout à l'heure : "Attendez, patientez, cela viendra". Or, nous ne pouvons plus attendre.

Nous avons des questions très précises à poser à M. le Maire. Comment vont fonctionner l'audit, soi-disant indépendant, et la M.I.E. ? Nous avons des questions très précises, le Maire doit être là. Ou alors, ce que vous devez faire, c'est décider d'une conférence des présidents, pour que nous puissions discuter de changer l'ordre du jour. Nous parlerons du sujet du périscolaire plus tard, et nous enchaînerons sur la suite, si nous avons encore une heure avant le déjeuner. Je trouve inadmissible qu'Emmanuel GRÉGOIRE ne soit pas là sur un sujet qui, aujourd'hui, n'est pas juste une petite affaire, un petit scandale, une petite crise à traverser. Nous sommes sur un sujet qui va transformer profondément notre ville, notre rapport aux citoyens, notre rapport aux enfants. Soit le Maire vient, soit ce débat donnera vraiment l'impression que vous le traitez comme une crise, un mauvais moment à passer. Or, ce n'est pas un mauvais moment à passer. Je vous demande donc une conférence des présidents immédiatement.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Madame la Présidente, je trouve que ces mises en cause personnelles, franchement, n'élèvent pas le débat...

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Madame CHIKIROU.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - De votre côté, je trouve que votre prise de parole, à l'instant, le rabaisse extrêmement fortement. On sait que votre seule façon d'exister, c'est de multiplier les incidents de séance. Vous me laissez parler, s'il vous plaît. C'est insupportable ! C'est notre Conseil de Paris que vous ridiculisez par vos interventions successives ! C'est incroyable de vous entendre vociférer en permanence. Vous n'avez que cela pour exister. Les électeurs ont décidé : ils vous ont donné 7 %, et plus de 50 % à la liste majoritaire. Vous nous laissez travailler correctement. Je demande une suspension de séance, pour que nous retrouvions un peu nos esprits, s'il vous plaît, Madame la Présidente.

Mme Yasmina MERZI, adjointe, présidente. - Suspension de séance. Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-neuf minutes, est reprise à douze heures deux minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, je suis ravi de vous retrouver.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un rappel au règlement du président CANAL. Allez-y.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Plaisir partagé, Monsieur le Maire, car, en effet, ce débat ne saurait être escamoté. Je rejoins ce qui a été dit précédemment : il n'y a absolument aucune mise en cause personnelle à considérer que ce débat sur le périscolaire, sur le drame du périscolaire, mérite plus d'attention qu'il n'en a eu jusqu'à présent aujourd'hui, et votre présence était nécessaire pour ce débat. Je voudrais quand même faire une petite précision, Monsieur le Maire. Il n'est pas normal d'avoir des exercices de surcommunication sur des éléments comme la discrimination, entre autres, qui ne sont ni inintéressants ni inopérants, et que, de l'autre côté, le périscolaire soit réglé comme cela, vite fait, entre un déjeuner et une reprise de temps partagé dans l'après-midi. Le périscolaire est un sujet grave, qui mérite toute l'attention, et il aurait d'ailleurs dû être mis au centre des débats de ce Conseil de Paris. Ce qui a été dit précédemment n'avait rien de choquant, ni rien d'insultant vis-à-vis de quiconque. Il est indispensable, pour nous, qu'il y ait une homogénéité dans sa gestion, et qu'il soit pris à très bon niveau, et pas comme cela, vite fait, avant de déjeuner, avec une reprise en fin de journée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rappel au règlement ?

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Je voudrais dire un mot par rapport au déplorable épisode qui s'est passé tout à l'heure, et prendre la défense d'Anne-Claire BOUX. Je trouve absolument inacceptable de dire qu'un adjoint, qui est en plus extrêmement mobilisé sur le dossier, est infondé à répondre. Les adjoints agissent par délégation du Maire, ils sont tout à fait fondés sur leur délégation à animer un débat. Je trouve vraiment déplorable que l'on s'invective de cette façon.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rappel au règlement de Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire. Me concernant, j'ai eu la chance, ou la malchance, de faire la première intervention, et j'ai, d'une manière je crois apaisée, regretté votre absence, non pas par mise en cause personnelle, mais parce que je considère que c'est un débat extrêmement important. Faire un rappel au règlement au regard de l'article 2, sans s'énervier outre mesure, me semble approprié à ce sujet, que vous prenez - en tout cas, vous le dites dans la presse - au sérieux. Voilà ce que je voulais dire à travers mon rappel au règlement ; peut-être vous ferez-vous communiquer ma modeste intervention à l'ouverture de ce débat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame de COMPREIGNAC, à vous.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Monsieur le Maire, simplement pour soutenir mes deux collègues, et pour demander la tenue de ce débat dans des conditions un peu plus favorables que celles qu'on nous propose, c'est-à-dire une petite heure de discussion avant d'attaquer le vœu sur Gaza, puis une reprise hypothétique dans l'après-midi. Cela ne me paraît pas très correct.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vous propose une courte intervention de ma part, qui nous permettra de rentrer dans le débat, plutôt que d'avoir provoqué des incidents de séance qui nous ont fait perdre, je le comprends, plusieurs dizaines de minutes. Si

je n'étais pas à vos côtés, si je vous ai frustrés de ma présidence, c'est que j'étais - et la date aurait dû vous l'évoquer - au Mont-Valérien, pour la cérémonie nationale, aux côtés du Président de la République, où je représentais, comme Maire de Paris, l'une des cinq villes Compagnons de la Libération, cérémonie qu'aucun maire de Paris n'a manquée depuis Jacques Chirac.

Deuxième chose : je suis parti de façon anticipée de la cérémonie pour vous rejoindre le plus vite possible. Cela ne roule pas toujours parfaitement, à Paris ; j'en ai conscience, et le Mont-Valérien, c'est un peu loin. Pardon, donc ; pas de fausses polémiques là-dessus. Je suis présent à vos côtés. Si vous le voulez bien, nous allons poursuivre nos échanges et avancer. Je présiderai évidemment nos échanges sur ce sujet, qui me tient très à cœur - pas que dans la presse : nous passons notre temps, lors de nos séances, à en parler, et c'est bien normal.

2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. David BELLIARD, maire du 11^e arrondissement. - Et social, en effet. Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues.

D'abord, pour reprendre les débats de manière très sereine, je voudrais saluer votre décision, Monsieur le Maire, de proposer cette Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire, ainsi que la proposition d'une composition indépendante. Jusqu'à preuve du contraire, c'est bien une décision du Maire de Paris de créer une Mission d'Information et d'Evaluation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

M. David BELLIARD, maire du 11^e arrondissement. - C'est vrai que vous êtes le parangon de la vérité !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, s'il vous plaît, je vous jure, je fais une interruption de séance au prochain "menteur" ou "révisionniste" que j'entends. Je suspends la séance, et nous irons manger tous ensemble très tôt. Ici, on se respecte.

Non, vous n'avez pas la parole, Monsieur le Président CANAL. "Révisionniste" et "menteur", ce sont deux mots que je ne veux pas entendre dans cet hémicycle. Vous n'aurez pas de rappel au règlement ; il n'y en aura pas tant que M. BELLIARD n'aura pas fini son intervention. Deuxième chose, je vous le dis sereinement : on ne se traite pas de menteur et de révisionniste dans l'hémicycle du Conseil de Paris ! Ce n'est pas à votre tour de parler, vous parlerez quand je vous y autoriserai.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, maire du 11^e arrondissement. - Le travail est nécessaire et essentiel. Il permettra de contribuer, j'en suis sûr, à faire toute la transparence sur les violences dont ont été victimes des enfants durant les temps périscolaires dans nos écoles parisiennes. Je précise aussi qu'il permettra, j'espère, de mettre en lumière les ressorts d'un problème systémique qui dépasse largement nos frontières parisiennes. Ce qui se joue aujourd'hui, oui, c'est une prise de conscience collective, celle d'un système de domination, de silence et d'impunité dont les enfants sont trop souvent les premières victimes, partout. Ce travail de compréhension et d'analyse ne pourra se faire que si, et seulement si, il n'est pas entaché d'une instrumentalisation politique, comme on vient de le voir ici, avec...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Respectez les prises de parole ; vous aurez le droit de dire que vous n'êtes pas d'accord, cela arrive souvent. Laissez M. BELLIARD finir son intervention calmement !

M. David BELLIARD, maire du 11^e arrondissement. - ... avec ces fausses polémiques. Je tiens d'ailleurs à redire mon soutien plein et entier à Anne-Claire BOUX, adjointe en charge des affaires scolaires, que je sais extrêmement mobilisée, et qui, contrairement aux élus des oppositions, est à mes côtés lorsque je dois rencontrer les parents dans les différentes écoles. Je voudrais donc l'en remercier.

Peut-être, pour élever un tout petit peu le débat, partager quelques enjeux qui me semblent d'importance pour cette M.I.E. D'abord, le premier enjeu est celui de la transparence dans les informations qui sont données aux familles. Nous avons mis en place un système qui permet de partager des informations avec l'ensemble des parents, qu'ils soient d'ailleurs élus ou non, en mettant en place des restitutions d'un certain nombre de rapports que nous faisons, là encore, en toute transparence et en toute objectivité. Je dois bien le dire, ce travail avance, et il est remarquable. Je souligne que j'ai souhaité, dans le 11^e arrondissement, où nous sommes très percutés par les affaires du périscolaire - mais où nous bénéficions aussi d'une mobilisation sans précédent de parents qui se sont extrêmement investis - avec ma collègue Mme Laëtitia VIPARD, mettre en place un comité citoyen du périscolaire, réunissant des représentants de parents d'élèves des 39 écoles de l'arrondissement. Ce comité suit déjà la mise en œuvre concrète des mesures du plan d'action parisien pour le périscolaire, ainsi que des évolutions supplémentaires proposées par les parents du collectif du 11^e pour le périscolaire.

Le deuxième enjeu est celui de la levée des blocages juridiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, et notamment l'impossibilité d'inscrire, sur un fichier national, les auteurs d'infractions sexuelles dans les accueils

périscolaires, et donc d'empêcher les parcours pédocriminels lorsqu'ils dépassent les frontières administratives des collectivités. La proposition de loi - puisqu'il y a certains députés ici - visant à protéger les enfants et à lutter contre les violences en milieu scolaire a été adoptée à l'Assemblée nationale le 1er juin, et je m'en félicite. Elle doit être inscrite à l'ordre du jour du Sénat, tout comme la proposition de loi intégrale qui doit être examinée par l'Assemblée nationale avant l'été. Nos enfants ne peuvent plus attendre : 160.000 d'entre eux sont victimes de violences sexuelles par an. Je pense que c'est un motif suffisamment sérieux pour que le Gouvernement accélère les calendriers législatifs. Ces propositions de loi prévoient notamment le contrôle d'honorabilité de l'ensemble des adultes intervenant au contact d'enfants dans des établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés. Il s'agit de mesures de bon sens, mais le bon sens ne suffit plus aujourd'hui : il faut agir sur la question des violences systémiques, et il le faut de toute urgence.

Troisième point, la question des moyens, qui doit être au cœur des questionnements soulevés par cette Mission d'Information. On le voit à l'actualité très parlante sur ce point : la justice ne peut plus fonctionner avec si peu de moyens. Quand les délais s'allongent, quand les procédures prennent du retard, ce sont les enfants et les parents victimes qui sont en première ligne et qui en paient le prix. C'est la responsabilité directe du Président de la République et de son Gouvernement, en particulier de son Ministre de la Justice, Gérald DARMANIN, qui est engagé et qui n'a toujours pas donné sa démission. La police aussi, et notamment la brigade de protection des mineurs, doit être renforcée. Là encore, c'est au Gouvernement d'agir. Comment peut-on accepter que certains enfants victimes dans mon arrondissement, dont la plainte a été déposée en février dernier, n'aient à ce jour toujours pas été entendus par la B.P.M. ? La B.P.M. fait un travail remarquable, mais, sans moyens supplémentaires, l'institution impose une double peine aux enfants victimes et à leurs familles.

Toujours sur la question des moyens : il est parfaitement anormal que la Ville porte seule l'intégralité de la compensation financière liée à la mise en œuvre de la semaine de quatre jours et demi, et notamment des temps d'accueil périscolaire. J'ai entendu que c'était un problème purement d'organisation. Non, c'est aussi un problème de moyens. Cet abandon financier de l'Etat nous pousse collectivement, aujourd'hui, à repenser la question des temps scolaires, à rebours des préconisations des spécialistes du bien-être des enfants qui, je le rappelle, sont tous favorables aux quatre jours et demi.

Enfin, le dernier enjeu, c'est celui de la professionnalisation de la filière de l'animation et du périscolaire parisien. Cette mission contribuera, je l'espère, à la formulation de propositions complémentaires pour professionnaliser la filière et déprécier ses métiers essentiels. C'est l'une des clés du sujet. La doctrine de la tolérance zéro et du principe de précaution maximale, que nous déployons ensemble dans cette nouvelle mandature, ne se fait pas contre les équipes du périscolaire. Elle se fait avec elles, pour les protéger, et pour protéger l'immense majorité des professionnels de l'animation, qui exercent leur métier avec sérieux, engagement et sens du service public. Je souhaite que la Convention citoyenne fasse des propositions en ce domaine, et je suivrai cela avec beaucoup d'attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Monsieur le Maire, quand on s'offusque, il faut s'offusquer pour tout le monde. Car, quand, hier, Mme CORDEBARD explique que Pierre LISCIA a des propos "putassiers", cela, Monsieur, c'est de l'insulte, voyez-vous. Moi, quand je dis que M. BELLIARD est un menteur et un révisionniste, je l'assume, parce qu'il ment effrontément. Nous faire croire que vous avez proposé la M.I.E. depuis Mathusalem, c'est faux : c'est la droite, et, depuis deux mois, nous l'attendons. Deuxièmement, Monsieur le Maire, je suis désolé de vous le dire, vous n'avez pas à domestiquer vos oppositions. Vous n'êtes pas l'arbitre des élégances. Je dis ce que je veux, et mes collègues également. Laissez-moi finir, vous interviendrez à votre guise après. Ne faites pas comme Mme HIDALGO, qui usait et abusait de son pouvoir. J'assume parfaitement ce que je dis. Je ne pense pas que notre opposition soit anti-républicaine. Nous ne mentons pas, nous, à votre différence, Messieurs. En tout cas, Monsieur le Maire, ce que nous vous disons, nous vous le répétons : cette communication-là aurait dû être au cœur du Conseil de Paris. Vous avez préféré remettre la lutte contre la discrimination, qui aurait pu attendre le mois de juillet sans aucune équivoque. Vous avez fait un choix : assumez-le.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur CANAL, la police de notre Assemblée consiste à faire en sorte que nous nous respections, que nous n'utilisions pas d'injures, d'où qu'elles viennent. Je n'ai pas entendu les mots que vous évoquiez, j'en parlerai avec la personne en question. Je veux juste que nous nous respections, chacune et chacun. C'est simple. On a le droit de ne pas être d'accord.

Deuxièmement, vous utilisez un argument que je trouve vraiment limite sur la centralité du débat sur le périscolaire : elle est totale. Nous en avons parlé le premier jour du Conseil, nous en avons parlé le deuxième jour. Il ne s'agit pas d'une communication de l'Exécutif : il s'agit du choix du maire que je suis de lancer - et j'y consens, j'en conviens, à votre demande - une Mission d'Information et d'Evaluation. Nous allons utiliser tout le travail que fera la M.I.E., et je serai à sa disposition pour répondre à ses travaux. Là, il s'agit d'un projet de délibération formel de lancement de la M.I.E., à mon initiative, sur votre proposition.

Nous parlerons du périscolaire tout le temps. Je suis désolé de vous dire que nous n'avons pas exactement la même tonalité d'échange dans le spectacle un peu désolant que nous donnons ici, et lors des très nombreuses visites d'écoles que nous faisons ensemble, lors des réunions avec les parents d'élèves que nous faisons ensemble - quand je dis "ensemble", c'est avec les maires d'arrondissement concernés. Je trouve que nous serions mieux inspirés d'utiliser ces méthodes-là, plutôt que la mise en scène que nous souhaitons en faire ici. C'est tout ce que je veux dire.

Il y a plusieurs prises de parole. La M.I.E. aura vocation à éclairer des sujets, dans un cadre particulier qui viendra s'ajouter à la Commission d'enquête parlementaire, et à la commission indépendante que j'ai fait le choix de mettre en place. J'ai déjà dit que nous mettrions ce sujet au centre du Conseil de Paris en juillet, puisque nous aurons, dans quelques jours, le 23 juin, le rendu de la Convention citoyenne. Cela peut ne pas vous satisfaire, mais nous y mettons beaucoup d'énergie, chaque jour qui passe. Respectons-nous juste un tout petit peu, pour être utiles, ou en tout cas les plus utiles possible aux Parisiens.

La parole est à Marlène SCHIAPPA.

Mme Marlène SCHIAPPA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à propos de respect, je voudrais commencer par répondre pour défendre une personne qui a été mise en cause, bien qu'elle ne soit pas présente dans cet hémicycle : il s'agit du garde des Sceaux, Gérald DARMANIN. Je veux rappeler qu'il a fait de la protection de l'enfance une priorité, avec le narcotrafic, dès le jour de sa nomination.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, je demande à l'opposition d'être respectueuse. Essayons de montrer l'exemple. Laissez Mme SCHIAPPA intervenir.

Mme Marlène SCHIAPPA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis navrée, mais, en termes de respect de la parole, vous pourriez commencer par donner l'exemple avant de donner des leçons. Je vais poursuivre mon propos et rappeler une réalité factuelle et documentée : le garde des Sceaux a fait de la protection de l'enfance face aux violences une priorité de son action, avec la lutte contre le narcotrafic, dès le jour de sa nomination. La vérité, c'est que la recherche de boucs émissaires démagogiques n'améliorera pas le sort de toutes les personnes qui ont des dossiers en instance. Il n'y a pas une plainte qui sera traitée plus rapidement à la suite du remplacement que vous demandez du garde des Sceaux : c'est la réalité.

Je reviens à mon propos. Il y a trois jours, Monsieur le Maire, une mère d'élève m'a posé une question. Elle m'a demandé : "Toi qui es parent et élue à Paris, peux-tu me garantir que je peux inscrire mon enfant au périscolaire à la rentrée en toute sérénité ?" Et, Monsieur le Maire, je dois vous avouer que je n'ai pas su quoi lui répondre, parce qu'aujourd'hui, je ne suis pas capable d'affirmer que toutes les leçons ont vraiment été tirées, que l'ampleur de la situation a vraiment été saisie, et je ne suis pas capable de garantir à une famille que son enfant peut être confié au périscolaire en toute sérénité. C'est pourquoi je salue, bien sûr, la proposition de mission du groupe "Paris Liberté !", tout comme je salue la Commission d'enquête sénatoriale de la sénatrice Agnès EVREN. Avec Paris apaisé, nous soutenons cette mission, et nous voulons remercier le Maire de Paris de l'avoir inscrite, même si c'est sur un créneau discutable.

Quand on lit cette mission, on pense à la phrase d'Albert Camus sur le fait que mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde. De quoi parlons-nous ? Nous parlons d'exhibition sexuelle, d'attouchement, d'agression sexuelle, et même de viol. Or, les mots "violence sexuelle" sont tout à fait absents de ce texte. Or, le sujet, ce n'est pas la philosophie du périscolaire : c'est un sujet simple, comment nous protégeons nos enfants des violences, notamment des violences sexuelles. Il manque un deuxième mot, c'est le mot "rémunération" : si nous avons du mal à recruter, alors il faut oser parler salaire, attractivité, carrière, fidélisation, parce que la sécurité des enfants dépend aussi de la qualité et de la stabilité des professionnels qui les encadrent. Le mot "crèche" est absent lui aussi ; pourtant, il y a des enfants de T.P.S. qui ont le même âge que les enfants de grande section, et partout où il y a des enfants, il y a des prédateurs. Des affaires récentes, assez glaçantes, doivent nous alerter et nous permettre d'élargir le périmètre de cette mission aux crèches.

J'en profite pour ouvrir une parenthèse et dire que je vous ai alerté hier sur la situation dans les crèches parisiennes en période de canicule. J'ai reçu, ce matin même, un courriel d'une crèche qui nous alerte, en disant que la Mairie de Paris a refusé l'installation de climatisation, et qui n'a pas d'information de la Ville sur les adaptations des horaires la semaine prochaine, en période de canicule. Je veux dire que nous sommes assez éloignés des satisfactions théoriques que nous avons entendues hier, et que nous avons besoin d'informations. Ce n'est pas un sujet si loin de la question de la M.I.E. : c'est la protection des enfants, c'est la considération accordée aux enfants et aux bébés. La Ville de Paris ne peut pas laisser des nourrissons à 40°C dans certaines salles : c'est ce qui se passe aujourd'hui même. C'est maltraitant, je vous le dis, et c'est irrespectueux des professionnels.

Enfin, le mot "justice" est absent. Or, la justice, c'est ce qui nous protège de la loi du plus fort ou de la loi du talion. Les différentes failles dans l'affaire Lyhanna, mais aussi la relaxe récente d'un animateur, dans des termes lunaires, qui renverse l'accusation vers les enfants et blâme les parents d'avoir saisi les médias pour alerter, ne sont pas de nature à restaurer la confiance. Nous avons, quand j'étais au Gouvernement, aggravé dans la loi les peines pour les crimes sexuels, allongé les délais de prescription, et nous avons créé une plateforme qui s'appelle "Arrêtons

les violences", qui permet de signaler à des gendarmes et à des policiers, 24 heures sur 24, des violences sexuelles, même anciennes. Je le rappelle ici, parce qu'il faut inviter les parents à saisir la justice, avant que l'un d'eux - et je vous le dis solennellement, en désespoir de cause - ne commette un acte irréparable. C'est l'état de notre société aujourd'hui, qui est dans la réalité comme cela, et chacun doit agir selon ses prérogatives pour protéger les enfants et pour restaurer la confiance dans l'Etat de droit. C'est vrai que le Gouvernement a ses responsabilités, il doit en répondre ; la Ville de Paris en a aussi, et nous devons collectivement en répondre.

Pour conclure, chaque enfant, chaque adulte, chaque parent, chaque élu, chaque magistrat, chaque directeur d'école doit trouver les bons mots. Ne nous interdisons pas d'aller porter des propositions au Ministre de l'Éducation nationale, notamment, comme le propose notre collègue Catherine IBLED, la possibilité d'identification numérique en temps réel. Deux adultes sur cinq, Monsieur le Maire, chers collègues, ont été victimes de violences sexuelles, ou témoins directs de violences sexuelles, dans leur enfance. Considérant le nombre que nous sommes aujourd'hui sur ces bancs, je ne ferai pas l'affront d'exposer ici les conséquences graves que l'on subit, y compris à l'âge adulte, quand on a vécu cela dans l'enfance, parce que, statistiquement, beaucoup d'entre vous le savent déjà. En conséquence, cela devrait nous unir, et notre objectif ne devrait pas être seulement de comprendre ce qui s'est passé ou d'accuser les autres, mais simplement de faire en sorte que cela ne se reproduise plus, pour aucun de nos enfants. Nous mettons beaucoup d'espoir dans cette mission. Nous avons foi dans l'action collective transpartisane qu'elle peut porter. Monsieur le Maire, ne nous décevez pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je m'y emploie.

La parole est à Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de développer mon propos, je tiens à apporter mon soutien plein et entier à Anne-Claire BOUX, qui travaille sans relâche sur le sujet, en étant sur le terrain quotidiennement. Les attaques - vos attaques, et je le dis à la droite - vous déshonorent. Je le dis très fermement : nous avons de la chance, Anne-Claire BOUX, de vous avoir à cette charge au sein de l'Exécutif.

Sur un sujet comme celui-ci, chaque mot compte - et ce n'est pas un sujet dans lequel on peut rire, Sophia CHIKIROU, parce que, derrière ce projet de délibération, il y a d'abord des enfants, des familles, des équipes éducatives, des agents du périscolaire, et une exigence absolue : protéger. Protéger les enfants, dire la vérité aux familles, identifier ce qui doit être corrigé, et ne jamais laisser le doute, l'opacité ou la lenteur administrative abîmer la confiance dans le service public. C'est pour cela que nous voterons la création de cette Mission d'Information et d'Evaluation.

Je veux dire les choses très clairement : une M.I.E. est un espace de travail, ce n'est pas un tribunal populaire. Ce n'est pas un lieu où l'on vient rejouer des procès déjà ouverts ailleurs. Ce n'est pas un lieu où l'on désigne à l'avance des coupables. Ce n'est pas un lieu où l'on jette le soupçon sur des milliers d'agents qui, chaque jour, font vivre le service public périscolaire avec sérieux, engagement et responsabilité. Une M.I.E., ce doit être autre chose : un cadre d'exigence, de transparence et d'évaluation, un cadre où l'on auditionne, où l'on vérifie, où l'on comprend, où l'on formule des propositions utiles. L'évaluation, je vous le dis, a des règles : cela demande du sérieux, de la méthode, et de respecter les familles, les enfants, les agents, les procédures judiciaires et les enquêtes administratives.

Ce travail devrait aussi s'inscrire dans une réalité : le plan d'action que vous avez déjà lancé, Monsieur le Maire. Ce plan pose des réponses très fortes : transparence envers les familles, culture du signalement, formation des agents, contrôle renforcé, accompagnement psychologique des victimes, Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. La M.I.E. ne doit donc pas faire comme si rien n'avait été engagé. Elle doit, au contraire, vérifier que les engagements pris se traduisent concrètement sur le terrain, dans chaque école, dans chaque temps périscolaire, dans chaque procédure de signalement, dans chaque relation avec les familles. C'est là, Monsieur CANAL, que se jouera son utilité : pas dans le bruit, Monsieur CANAL, pas dans la mise en scène et pas dans la polémique permanente, je vous le dis, mais dans la capacité à produire un diagnostic partagé et des recommandations solides, parce que nous avons besoin d'un débat exigeant, pas d'un débat hystérisé. Nous avons besoin de mieux protéger les enfants, pas de fragiliser le service public. Nous avons besoin de restaurer la confiance, pas d'entretenir la suspicion généralisée. Alors, oui, je le dis, créons cette mission, mais faisons-le avec une exigence simple : qu'elle soit à la hauteur du sujet, à la hauteur des enjeux, à la hauteur des enfants, à la hauteur des familles et du service public parisien que nous devons améliorer, protéger et renforcer. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela fait dix ans que notre Assemblée votait les préconisations d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. Dix ans que cette M.I.E., présidée et rapportée à l'époque par Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e, alertait déjà sur les failles du système. Dix ans que nous savions ce qu'il fallait faire. Dix ans que la majorité municipale a refusé d'agir. Pendant deux mandatures, sous

la responsabilité d'Anne HIDALGO et la vôtre, Monsieur GRÉGOIRE, les alertes ont été ignorées, les recommandations ont été enterrées et les dysfonctionnements se sont aggravés.

La M.I.E. de 2016 avait pourtant identifié clairement l'urgence : former les animateurs, ne plus les laisser seuls, sans qualification, face à des groupes d'enfants. C'était écrit, voté, documenté, mais rien n'a été appliqué. Aujourd'hui, ironie tragique du cynisme politique, Mme BARATTI-ELBAZ, la rapporteure de la M.I.E. de l'époque, celle qui devait être la garante de la mise en œuvre des mesures qu'elle préconisait, vient d'être nommée directrice de la DASCO, c'est-à-dire à la tête du service même qui a failli. Comment ne pas y voir un symbole du déni ? Comment ne pas y voir un double scandale ? Si les recommandations de 2016 avaient été suivies, si les élus avaient été écoutés, nous n'en serions pas dans cette situation dramatique.

Le périscolaire parisien accueille chaque jour plus de 130.000 enfants. Il repose sur des milliers d'animateurs, souvent vacataires, souvent précaires, parfois insuffisamment formés, trop insuffisamment encadrés. La Ville n'a pas su garantir un cadre suffisamment sûr, stable et structuré pour celles et ceux qui travaillent auprès de nos enfants. Alors, oui, cette M.I.E., réclamée par l'opposition et notamment par Inès de RAGUENEL, dont je salue l'opiniâtreté à dénoncer les scandales et les violences d'abus sexuels dans le périscolaire, est nécessaire. Néanmoins, soyons lucides : une M.I.E. n'est pas une baguette magique. La défiance des parents vis-à-vis du périscolaire est évidente ; nous observons déjà aujourd'hui une baisse de 15 % des inscriptions pour les centres de loisirs en juillet et en août. Les parents fuient le périscolaire.

Une M.I.E. n'est qu'un outil qui ne sert à rien si la majorité refuse d'appliquer ses conclusions, qui ne sert à rien si les recommandations restent dans un tiroir, comme celles de 2016, qui ne sert à rien si l'Exécutif continue de considérer le périscolaire comme un sujet administratif, et non comme un enjeu éducatif, humain et de protection des mineurs. Nous ne voulons pas d'une M.I.E. de plus. Nous voulons une M.I.E. utile, suivie d'effets, respectée, appliquée, avec une commission de contrôle. Nous voulons une M.I.E. qui permette enfin de reconstruire un modèle : un modèle où les animateurs seront mieux formés, mieux encadrés, mieux protégés ; un modèle où les enfants seront accueillis dans un cadre sûr, stable et bienveillant ; un modèle où la Ville assume pleinement sa responsabilité d'employeur et de garant de la sécurité des mineurs.

Cette M.I.E. n'est pas un exercice de communication, elle n'est pas un alibi : elle est un devoir, le devoir de comprendre, le devoir de corriger, le devoir de protéger. Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra sa création, et nous y participerons avec sérieux, avec exigence, avec responsabilité, parce que la sécurité des enfants parisiens n'est pas négociable, parce que la confiance des familles n'est pas optionnelle, parce que le périscolaire mérite mieux que dix ans d'inaction.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mardi matin, en menaçant de poursuites pénales ceux qui osent parler de pédocriminalité dans la Ville de Paris, vous pensiez avoir envoyé un signal de fermeté. En réalité, vous avez envoyé un tout autre message. En effet, lorsqu'une institution confrontée à des faits aussi graves menace ceux qui parlent, plutôt que de rechercher qui savait quoi et à quel moment, cela ressemble moins à une exigence de vérité qu'à une tentative de préserver le silence. C'est précisément ainsi que se construit une "omerta", parce qu'une "omerta" ne consiste pas forcément à interdire la parole : elle consiste à rendre la parole plus coûteuse, plus risquée et plus difficile. Elle consiste à faire comprendre aux agents, aux familles, aux témoins, aux journalistes et aux élus qu'ils s'exposent davantage en parlant qu'en se taisant.

Pour ma part, je veux adresser le message tout inverse. Je veux dire à celles et ceux qui savent quelque chose : parlez. Je veux dire aux agents qui ont vu des dysfonctionnements : parlez. Je veux dire aux cadres qui ont reçu des signalements : parlez. Je veux dire à tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, au traitement de ces affaires : parlez. C'est ce dont nous avons besoin aujourd'hui. Nous avons besoin de témoignages, nous avons besoin de davantage de vérité. Depuis plusieurs mois, les révélations s'accumulent, et la question qui se pose toujours aujourd'hui, c'est comment une administration aussi importante que celle de la Ville de Paris a traité les alertes qui lui ont été adressées.

La création de la M.I.E., de la Mission d'Information et d'Evaluation, est la démonstration même qu'il y a un besoin. C'est la démonstration, aussi, qu'il a fallu la pression et la demande de l'opposition pour obtenir cette enquête, parce que c'est nous qui l'avons obtenue et qui avons œuvré pour qu'elle s'ouvre. Monsieur le Maire, nous avons beaucoup de questions à vous poser concernant la façon dont vont s'articuler à la fois la M.I.E. et l'audit indépendant. Ne va-t-on pas doubler l'enquête ? L'audit sera-t-il réellement indépendant ? Concernant la M.I.E., nous devons nous assurer d'une chose, c'est qu'elle ait les moyens de bien faire son travail. Les moyens de bien faire son travail, cela signifie bien sûr l'accès à de nombreux documents, la possibilité d'auditionner librement. C'est aussi pouvoir auditionner des personnes qui ne sont plus là, qui ont été déplacées, renvoyées, ou encore la possibilité d'élargir son champ d'audition et d'enquête suivant ce qu'elle constate, ce qu'elle découvre en cours de route.

Monsieur le Maire, vous avez malheureusement abordé les choses en disant qu'il n'y a pas de responsabilité pénale des élus. Ecoutez, il y a des affaires, dans notre pays, qui ont marqué et traumatisé le pays : l'affaire du sang contaminé, l'affaire du Médiateur, l'affaire de l'amiante. Moi, je dis aujourd'hui que la pédocriminalité dans les écoles, la pédocriminalité dans les crèches, la pédocriminalité dans ce qui relève des services publics de notre pays, est une affaire aussi scandaleuse que ces affaires-là. Ce sont des affaires qui auraient mérité la Haute Cour de justice pour certains ministres qui ont été auditionnés dans une commission d'enquête parlementaire ; je fais référence à l'enquête sur Bétharram. Je pense qu'il y a une responsabilité non seulement politique, mais aussi pénale des élus. Quand on prend des décisions, quand on instaure un système fondé sur la précarité, sur l'austérité budgétaire, quand on décide sciemment, pendant des années, de recruter à bas prix, de recruter précipitamment, de ne pas former, quand on décide de déplacer les gens plutôt que d'assumer des responsabilités, c'est l' élu le responsable de tout ce système. Qui d'autre ? Ce sont ceux qui portent les projets politiques de coupes dans les services publics, ceux qui les alimentent en refusant systématiquement de mettre les moyens, malgré toutes les alertes des syndicats. Je respecte les animateurs du périscolaire et les syndicats qui alertent depuis des années sur le danger même de certains agents, et sur la façon dont la haute administration de la Ville de Paris et les élus traitent le sujet. Il y a des élus locaux, des élus adjoints à la Ville de Paris, qui étaient au courant de problèmes de fonctionnement par rapport aux signalements. Vous le saviez, et, si vous ne le saviez pas, pourquoi ne le saviez-vous pas ? C'est cela que nous allons poser comme question avec cette M.I.E., et nous y répondrons.

Je tiens à dire, pour terminer, que je porte toujours une demande de Commission d'enquête parlementaire sur le périscolaire au niveau national. Cette Commission d'enquête parlementaire aura lieu à l'Assemblée nationale à l'automne prochain. Je le répète : l'affaire de la pédocriminalité dans le périscolaire, dans les crèches, dans les écoles de notre pays, est une affaire qui mérite ce qu'ont mérité le Médiateur, l'amiante, le sang contaminé. Nous irons jusqu'au bout : il faut mettre fin à l'"omerta".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans l'affaire de la pédocriminalité dans le périscolaire à Paris, le 11 juin, avec Sophia CHIKIROU et notre groupe, nous avons saisi la Procureure de la République sur le fondement de l'article 40. Je veux vous expliquer pourquoi. Notre démarche ne vise pas les animateurs, auteurs présumés des violences - la justice s'en charge. Notre signalement vise la chaîne de décision.

Regardons les choses. En quelques mois, le discours de l'Exécutif a changé du tout au tout. Hier, c'étaient des cas isolés, des erreurs. Je cite Anne HIDALGO : "Qu'est-ce que vous voulez, que nous venions nous battre la coulpe ?" Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous reconnaissez vous-même - ce sont vos mots - un "risque systémique", voire une "omerta systémique". Vous avez présenté des excuses. Alors, je pose la question que se posent les parents et l'opinion : comment passe-t-on d'un problème que l'on minimise à un système aussi grave qu'on le reconnaît ? Vient alors logiquement la question suivante : qui est responsable de ce système et de son dysfonctionnement ?

On me répondra peut-être : "Regardez tout ce que nous faisons, une mission, un audit, une Convention citoyenne, regardez toutes les suspensions." Très bien, mais cela fait trois mois, et toujours pas de plan d'action pour la rentrée, aucune réforme structurelle de la filière périscolaire. On lance 20 millions d'euros dans le débat public sans rien préciser du détail. Est-ce par an ? Est-ce sur l'ensemble de la mandature ? Est-ce les investissements ? Est-ce le fonctionnement ? Pourtant, dès la rentrée de septembre, les enfants seront là.

Il y a ce qu'aucune commission, aucun audit ne produira jamais : définir les responsabilités juridiques, voire pénales. Une commission recommande, vérifie nos procédures, propose des améliorations, mais elle ne dit pas le droit. Le seul qui a la légitimité de dire le droit, c'est le juge. C'est pourquoi nous demandons l'ouverture d'une information judiciaire. Les informations sont déjà ouvertes, oui, mais elles visent les auteurs présumés, pas la chaîne de décision. Nous demandons donc qu'un juge instruisse, et que les décideurs, administratifs comme politiques, c'est-à-dire les élus, s'expliquent dans un cadre contradictoire, sur des faits et sur leurs qualifications. Pas pour les condamner d'avance, mais pour que la vérité soit établie.

Qu'on ne me dise pas que c'est disproportionné, ni que le statut de l' élu l'interdirait : ce statut n'est pas une immunité. Par exemple, le maire de La Fos-sur-Mer a été condamné pour homicide involontaire après la tempête Xynthia, pour avoir laissé urbaniser une zone inondable malgré un risque connu. Quand on savait et qu'on n'a pas agi, le juge condamne. Pourquoi cet examen serait-il refusé ici, après des années de violences connues de l'institution, au moins depuis l'inspection générale de 2015, qui a pointé les fautes structurelles ?

Sur quoi repose ce signalement ? Nous ne sommes ni enquêteurs ni juges, nous avons travaillé sur ce qui est public, et c'est à la justice de qualifier, d'enquêter. Quatre points rapides. L'obligation de signaler, d'abord : l'article 40 oblige tout fonctionnaire qui apprend un crime ou un délit à en aviser sans délai le procureur. Or, nous avons vu des délais de près de deux ans, et des agents déplacés plutôt qu'écartés. La non-dénonciation, ensuite : l'article 434-3 du Code pénal, qui vise quiconque tait les atteintes sexuelles sur un mineur, est un délit qui s'applique à l'agent comme à l' élu, et la protection des élus locaux ne joue pas, parce que cette infraction est intentionnelle ; l' élu répond comme vous et moi. La faute caractérisée, ensuite : en 2015, l'inspection générale alerte, l'Exécutif annonce publiquement un

plan - suspension immédiate, sanctions des supérieurs inactifs, renforcement et professionnalisation de la filière périscolaire. Dix ans plus tard, dix budgets plus tard, les mêmes défaillances, des suppressions de postes et une paupérisation de la filière. Quand on a su, quand on s'est engagé, cela peut porter un nom : la faute caractérisée. Enfin, la Ville elle-même : le périscolaire étant un service public pouvant être délégué, selon la jurisprudence, sa responsabilité pénale peut être examinée.

Voilà ce que nous avons porté à la Procureure. Des excuses, des audits, des commissions, il y en a eu. Un plan sérieux pour la rentrée ? Toujours pas. Une responsabilité établie ? Toujours pas. Aujourd'hui, personne ne peut dire qui est responsable. Qui a été sanctionné ? Personne ne le sait. Aux enfants et à leurs familles, nous devons la vérité et la responsabilité. Ce n'est pas une commission qui les donnera, c'est la justice. C'est pour cela que nous l'avons saisie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire.

Les faits qui ont été révélés ces derniers mois sont d'une gravité extrême. Ils ont profondément choqué les familles, les agents et l'ensemble de la communauté éducative. Nous ne cesserons de le répéter. Bien sûr, il faut que toute la lumière soit faite ; bien sûr, il faut identifier les responsabilités ; bien sûr, il faut enquêter. Or, aujourd'hui, je voudrais poser une question simple : combien de temps allons-nous encore consacrer aux diagnostics avant de passer aux actes ?

Nous avons désormais une Mission d'Information et d'Evaluation, nous avons un audit, nous avons une Convention citoyenne : trois dispositifs, trois démarches, trois calendriers. Pendant ce temps-là, les enfants continuent d'être accueillis tous les matins dans les écoles parisiennes, les agents continuent de travailler dans les mêmes conditions, les difficultés de recrutement demeurent, le sous-effectif demeure, le recours massif à la précarité demeure. Le temps de l'enquête ne doit pas devenir le temps de l'inaction. Nous n'avons pas besoin d'attendre six mois pour savoir qu'il manque des personnels. Nous n'avons pas besoin d'attendre six mois pour savoir que les équipes ont besoin de stabilité. Nous n'avons pas besoin d'attendre six mois pour savoir qu'il faut renforcer la formation, mieux accompagner les agents et mieux reconnaître leur métier. Nous n'avons pas besoin d'attendre six mois pour créer des postes dédiés à l'hygiène des enfants. Nous n'avons pas besoin d'attendre six mois pour engager une véritable professionnalisation du périscolaire.

Il y a une autre question qui demeure : qui contrôle ? Parce qu'aujourd'hui, l'Exécutif pilote l'audit, l'Exécutif organise la Convention citoyenne, et l'Exécutif sera naturellement partie prenante des suites données à la M.I.E. C'est précisément pour cela que nous avons demandé un audit véritablement indépendant. J'attends toujours la réponse, d'ailleurs, aux courriels que j'ai envoyés à Anne-Claire BOUX à ce sujet. En effet, lorsqu'une crise atteint un tel niveau de gravité, la confiance ne peut revenir que par la transparence et l'indépendance. Notre vœu part d'une conviction simple : la meilleure protection de l'enfance, ce n'est pas seulement davantage de contrôle, c'est, Monsieur le Maire, un service public fort, doté de moyens, avec des équipes formées, reconnues, stables et présentes en nombre suffisant auprès des enfants. Les familles n'attendent pas seulement des rapports, elles attendent des actes. Les agents n'attendent pas seulement des diagnostics : ils vous le disent et le répètent depuis des années, ils attendent des moyens. En outre, les enfants n'ont pas le temps d'attendre la fin de nos procédures administratives. C'est le sens de ce vœu que nous avons proposé aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plusieurs mois, oui, nous cherchons à comprendre ce qui a failli. Ce qui a failli, ce n'est pas uniquement le contrôle, le recrutement - et c'est bien le sujet central -, c'est le traitement du signalement. Nous ne partons pas de rien : les procédures existaient, les obligations existaient, les circuits de remontée existaient, les responsabilités hiérarchiques existaient, et les dispositifs de protection de l'enfance existaient. La question n'est donc pas de savoir pourquoi il n'y avait pas de procédures. La question est de savoir pourquoi ces procédures n'ont pas produit la protection attendue. Pourquoi ces alertes, datant de plus de dix ans déjà, n'ont-elles pas entraîné des réponses adaptées ? Pourquoi des inquiétudes exprimées n'ont-elles pas systématiquement déclenché une logique de protection ?

La protection de l'enfance n'est pas seulement une procédure : c'est une culture professionnelle, c'est une grille de lecture, c'est une vigilance permanente. C'est la capacité à reconnaître un signal faible, à entendre la parole d'un enfant, à accepter qu'une personne connue, appréciée ou installée dans une institution puisse, malgré tout, représenter un danger. Lorsqu'une institution ne possède pas cette culture commune, les procédures les mieux écrites du monde deviennent insuffisantes. Une procédure n'agit jamais seule : des femmes et des hommes l'appliquent ou ne l'appliquent pas ; des femmes et des hommes transmettent une information ou considèrent qu'elle n'est pas suffisamment préoccupante ; des femmes et des hommes décident d'agir ou d'attendre. Or, parfois, derrière ces hésitations, derrière ces retards, derrière ces non-décisions, il y a ce que nous appelons par son nom une forme de déni : le déni que cela puisse arriver ici, concerner quelqu'un que l'on connaît, que cette alerte puisse

révéler quelque chose de grave. Or, en matière de protection de l'enfance, le déni est toujours un facteur de risque, parce qu'il retarde la décision et qu'il banalise l'alerte.

Pour nous, la formation est aussi un sujet central : pas seulement la formation des animateurs, pas seulement la formation des R.E.V., mais la formation des cadres. C'est tout l'écosystème de l'enfant qui doit partager une culture commune de la protection de l'enfance : les équipes périscolaires, les directions d'école, les responsables hiérarchiques, les services centraux, les partenaires associatifs, mais aussi les familles elles-mêmes. En effet, protéger un enfant ne repose jamais sur un seul professionnel : c'est une responsabilité collective. Lorsqu'une chaîne de protection se rompt, ce n'est jamais un seul maillon qu'il faut regarder, c'est l'ensemble du système. Aujourd'hui, nous avons le devoir de regarder cette réalité, non pour désigner toujours des boucs émissaires, mais pour comprendre comment des procédures existantes ont pu être insuffisamment appliquées, insuffisamment partagées ou insuffisamment comprises. Avions-nous vraiment une procédure ? C'est bien la question que nous nous posons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais être très factuel, pour pointer un dysfonctionnement majeur de la Ville, dont les élus sont directement responsables, et qui concerne l'ensemble du secteur de la protection de l'enfance, c'est-à-dire à la fois le périscolaire, mais aussi une autre défaillance de la Ville concernant les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Je veux parler de la cellule de recueil des informations préoccupantes. J'ai été interpellé en lisant le compte administratif, sur lequel nous avons eu quelques informations ces derniers jours. En effet, j'ai remarqué qu'en 2025, brutalement, ont été créés 21 postes pour la cellule de recueil des informations préoccupantes, ce qui montre bien que cette cellule n'était pas dotée du personnel nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions.

Je voudrais rappeler à nos collègues qui ne connaissent peut-être pas cette cellule qu'il s'agit d'une structure créée par la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance. C'est un service administratif placé auprès du président du département, donc vous, Monsieur le Maire. Elle a été créée pour recueillir et évaluer les informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Son premier objectif est donc d'évaluer les situations qui, potentiellement, relèvent de la protection de l'enfance, afin de déterminer les actions de protection et d'aide dont ont besoin les enfants. La C.R.I.P., la cellule de recueil des informations préoccupantes, doit effectuer une évaluation de premier niveau pour repérer les informations préoccupantes qualifiées d'inquiétantes, ce qui peut l'amener à solliciter d'autres services, notamment le parquet des mineurs, le juge des affaires familiales, le juge des enfants, ou à rechercher des compléments d'information, comme une plainte, une saisine antérieure du juge des enfants, ou un suivi de la famille par un autre service départemental. Elle doit donc repérer les situations d'urgence nécessitant une intervention immédiate d'investigation ou de mise à l'abri, et, si besoin, rechercher un lieu d'accueil pour le mineur et son statut d'accueil - tout cela relevant de l'aide sociale à l'enfance. En dehors de ces situations d'urgence, cette cellule transmet les éléments au service chargé de l'évaluation : le service social, la P.M.I., la santé scolaire. Elle est également chargée de veiller au délai d'évaluation, de valider les propositions concernant les suites à donner, et de transmettre les rapports aux services compétents pour la mise en œuvre des mesures de protection. Je ne cite que la loi, Monsieur le Maire.

Vous l'avez compris, la C.R.I.P. joue un rôle majeur dans la protection des enfants. Elle doit être réactive, travailler en bonne coordination avec de nombreux services, et ce, dans des délais souvent contraints. La création de 21 postes en 2025 ne m'intéresse donc pas uniquement par son volume, mais par ce qu'elle dit du fonctionnement de cette cellule, son fonctionnement antérieur et son fonctionnement actuel, sa capacité à traiter des dossiers. Quels sont les éléments qui ont conduit à cette décision de création de 21 postes en 2025 ? Une augmentation de la charge de travail, une augmentation des informations préoccupantes, une réorganisation du service pour absorber des missions nouvelles, ou alors un rattrapage du fait de sous-effectifs ne permettant pas à cette structure d'assurer pleinement ses missions définies par la loi ?

J'ai cherché des réponses dans le rapport de l'Observatoire national de la protection de l'enfance de 2025. On y lit effectivement une augmentation de 22 % des informations préoccupantes entre 2013 et 2023, mais avec des écarts de prise en charge importants entre départements, et qui se creusent entre 2013 et 2023. Ainsi, au 31 décembre 2023, le taux de prise en charge des mineurs est de 48 pour 1.000 dans la Nièvre, et autour de 22 pour 1.000 à Paris. Pourquoi cette différence ? Est-ce le constat d'une incapacité de l'administration parisienne à jouer son rôle de protection de l'enfance ? Monsieur le Maire, mon interrogation, c'est que l'on multiplie les audits, les commissions, avec des délais de retour très longs. Je souhaiterais avoir une réponse sur le pourquoi de cette création de 21 postes, sur le fonctionnement actuel de la C.R.I.P., et si, effectivement, il y a eu des dysfonctionnements, parce que la capacité d'autocritique, face à une situation de crise comme celle que nous connaissons, est importante. Or, aujourd'hui, je n'ai entendu aucune autocritique de la part de l'Exécutif ni de l'administration de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce qui prouve que nous ne nous écoutons pas beaucoup les uns les autres, quand même. Une réponse précise à votre question précise : il s'agit de la territorialisation de la C.R.I.P. dans le

département de l'aide sociale à l'enfance. Cela n'a rien à voir avec le sujet que nous évoquons aujourd'hui, si ce n'est celui, en général, de la protection de l'enfance. Pour autant, je vais demander à Yasmina MERZI, non pas tout de suite, de vous répondre précisément par écrit sur la raison de cette avancée majeure en matière d'accompagnement de l'aide sociale à l'enfance et des cellules de détection territorialisées. Du reste, je réponds quand on me pose des questions, si on m'écoute.

La parole est à Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Monsieur le Maire, chers collègues, il nous faut véritablement un service public du périscolaire. C'est essentiel et incontournable, par rapport à la qualité du service rendu, bien évidemment - et là, on le voit, c'est particulièrement important : les usagers et les usagères du périscolaire, ce sont des enfants. C'est important aussi par rapport aux agents. Il est important, et je le dis simplement, mais assez solennellement, de souligner que ne pas l'avoir fait jusqu'à présent est un véritable mépris : un mépris pour le métier, pour la profession, et un mépris vis-à-vis des agentes et des agents. D'ailleurs, j'entends souvent ici, dans cet hémicycle, sous couvert de faire semblant de rendre hommage aux agents, du mépris. Tout à l'heure, c'est ce que vous avez fait, Madame l'adjointe : vous avez dit, à propos de "Paris Familles", que si des mesures n'étaient pas mises en place en temps et en heure, c'était finalement parce que les agents n'avaient pas pu. Cela a été dit comme cela. En creux, c'est remettre tout le temps et systématiquement la responsabilité sur les agents. Si vous ne le savez pas, je vous le dis : les agents de catégorie C et de catégorie B ne font absolument pas ce qu'ils veulent, ni en temps ni en heure ; ils exécutent ce qu'on leur demande, tout le temps - et, d'ailleurs, c'est bien dommage que, parfois, il n'y ait pas suffisamment d'initiative. Vous ne pouvez donc pas dire que, lorsque les choses ne sont pas faites en temps et en heure, ce serait de la responsabilité des agents.

J'en viens donc à la nécessité de mettre en place une véritable filière. Je le dis, nous ne pourrions pas avancer sur ce sujet sans la mise en place de cette filière. Cette filière répond à des besoins, je l'ai dit, mais elle répond aussi aux revendications de toutes les organisations syndicales qui représentent les agents. Je le dis, c'est assez rare : ces agents du périscolaire ont fait énormément de mobilisation, plus de quinze jours de grève. C'est énorme, surtout pour des agents qui ont des salaires misérables. Les revendications, c'est face au manque de moyens, au sous-encadrement, à la précarité, à l'absence d'évolution de carrière, aux salaires trop bas, je l'ai dit, et au manque de qualification. Tout cela, en tout cas une bonne partie, peut être résolu par la mise en place de cette filière, et donc par la professionnalisation.

Oui, il faut commencer déjà par un plan de déprécarisation, la titularisation des 4.000 vacataires : c'est essentiel. Il faut une formation initiale ; vous avez l'Ecole des métiers de la DASCO qui peut permettre cette formation. La filière professionnelle, c'est donc, comme je le disais, le contraire des "jobs" d'appoint, le contraire de la succession de petits contrats ; c'est donc une grille de salaire avec des qualifications acquises soit par l'expérience, bien évidemment, mais aussi évaluées par des diplômes. Ces niveaux, généralement trois niveaux, qui vont de la catégorie C à la catégorie A, permettent justement de revoir aussi les missions, ce que l'on attend réellement de ces agents, et d'ouvrir de réelles perspectives d'évolution de carrière. Cela permet de professionnaliser tous ces métiers. Je le dis, il y a véritablement urgence à négocier cette filière, à prévoir un protocole d'accord avec les organisations syndicales, et un calendrier. Cela ne se fait pas en cinq minutes, et je pense que cela aurait déjà dû être fait, parce qu'il va falloir des mois et des mois pour construire cette véritable filière. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La M.I.E. permettra de rentrer dans le détail, mais une petite réaction. Nous l'avons déjà largement structurée, la filière, beaucoup plus que n'importe où ailleurs : nous avons créé le corps de catégorie B, j'ai pris l'engagement de créer le corps de catégorie A, et le travail technique a déjà commencé. Suivez un petit peu l'actualité de nos échanges ici, et ce que l'Exécutif répond. J'ai reçu moi-même les organisations syndicales ; je n'aurai pas la prétention de vous laisser penser qu'elles sont parfaitement en soutien de l'Exécutif et totalement satisfaites de mes annonces, mais, au moins, suivez ce que nous faisons.

Deuxièmement, j'entends dans votre propos, et je le partage assez, de ne pas mettre en cause les agents et de souligner, dans toutes ces circonstances, la responsabilité des élus ; et je le dis, quand on est un Exécutif, on assume tout, y compris ce que l'on ne maîtrise pas. Pour autant, c'est paradoxal de le faire dans la minute qui suit le reproche, par votre collègue qui intervenait avant, du manque d'autocritique de l'administration parisienne à son endroit. Franchement, un peu de cohérence ! Mais j'étais plus d'accord avec vous qu'avec M. PRUDHOMME, je le dis quand même.

Madame Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, dans un enchaînement très "groupe".

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes dans une urgence à quelques semaines, et même à quelques jours, de l'ouverture des centres de loisirs d'été. La véritable question est donc simple : combien d'animateurs seront effectivement présents devant les enfants ? Dans combien de centres les équipes seront-elles complètes ? Combien de postes restent aujourd'hui vacants ? Quel sera le recours au personnel précaire pour faire face aux besoins ? Qu'est-il prévu pour les enfants à besoins spécifiques ? Je voudrais vous rappeler que nous n'oublions pas ce drame de cet enfant, l'été dernier, en

situation de handicap, mort noyé. Cela nous paraît bien tard pour agir et protéger les enfants qui seront accueillis dans les centres de loisirs ces jours prochains. Imaginez l'inquiétude des parents qui vont déposer chaque matin leurs enfants dans ces centres de loisirs, et ne sauront pas comment ils seront traités pendant la journée.

Créer une Mission d'Information et d'Evaluation reste vain et tardif quand la question principale des parents, du personnel éducatif et des syndicats reste celle des moyens humains, le taux d'encadrement. Oui, le taux d'encadrement, afin de garantir l'éducation et la sécurité de nos enfants. Il ne s'agit pas d'analyser les conditions d'encadrement effectives des enfants sur le temps périscolaire au regard des taux d'encadrement réglementaires, mais de répondre immédiatement aux urgences, afin d'assurer la sécurité, l'accompagnement éducatif et l'inclusion de tous les enfants cet été, et d'éviter ainsi un nouveau drame. Nous défendons un encadrement renforcé, permettant un véritable accompagnement éducatif. La sécurité de nos enfants ne dépend pas uniquement du respect d'une norme administrative : elle dépend du nombre réel d'adultes présents, formés, stables et disponibles auprès de nos enfants. Un animateur pour 14 enfants de moins de six ans et un animateur pour 18 enfants de plus de six ans, ce n'est pas suffisant, Monsieur le Maire, particulièrement en raison d'absences non remplacées, de difficultés de recrutement, de recours accrus aux vacataires, de rotation importante des équipes, et, surtout, de surcharge de travail pour les animateurs présents. Il faut donner aux centres de loisirs les moyens d'assurer un accueil de qualité, avec des effectifs renforcés et des équipes reconnues, c'est-à-dire respecter un taux d'encadrement d'un animateur pour 8 enfants de moins de six ans et d'un animateur pour 12 enfants de plus de six ans. C'est sur ce terrain des moyens humains et de l'encadrement réel que nous attendons des réponses, pour le respect de nos enfants, pour le respect des parents, pour le respect du personnel éducatif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rappel au règlement du président CANAL, puis nous suspendrons la séance.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire, très brièvement.

Nous proposons, à la sagacité générale, de poursuivre les travaux sur le périscolaire à l'issue du déjeuner, et donc d'inverser avec le projet de délibération sur Gaza.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à tous pour la bonne tenue de nos débats désormais. C'est une compétence qui relève de la conférence d'organisation ; à titre personnel, je me plierai à sa décision. Je vous laisse donc vous réunir et en décider. De toute façon, je serai présent aux deux, et donc nous le ferons dans l'ordre que vous choisirez. Merci à tous, bon appétit et à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place.

2026 DGRI 31 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, et aux journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la Citoyenneté d'honneur.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'illumination de la Tour Eiffel aux couleurs du drapeau palestinien.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à un hommage universel aux civils israéliens et palestiniens, victimes de la guerre.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la cohérence des relations institutionnelles de la Ville de Paris avec les principes du droit international.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca ALBANESE et Nicolas GUILLOU.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons débiter notre séance, comme convenu en conférence d'organisation. Il s'agit d'un débat organisé relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie et aux journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit. Mes très chers collègues, avant d'entamer mon propos, qu'il me soit permis de saluer la présence de Mme l'ambassadrice de Palestine parmi nous, en tribune, ainsi que de Mme l'ambassadrice de Jordanie, qui nous fait l'amitié d'être présente.

Il est des séances, mes chers collègues, où notre Conseil ne délibère pas seulement pour Paris : il s'adresse, au nom de Paris, à la conscience du monde. La Citoyenneté d'honneur de notre ville n'est pas un symbole, mais d'abord un engagement que nous prenons collectivement, au nom des Parisiennes et des Parisiens ; un engagement pour la paix. Aujourd'hui, nous ne distinguons pas une personnalité : nous tendons la main à un peuple tout entier. Aux populations civiles de Gaza et de Cisjordanie, aux familles, aux enfants, aux médecins qui tentent de soigner les plaies de la guerre, aux enseignants qui font classe même sous les décombres, aux journalistes qui veulent rendre compte de la réalité d'un conflit meurtrier, à toutes celles et à tous ceux qui, sous le blocus et sous les bombes, continuent de vivre malgré tout, Paris veut dire que vous êtes citoyennes et citoyens d'honneur de notre ville.

En Cisjordanie, c'est l'étau lent de la colonisation : la terre grignotée, les oliviers arrachés, les routes barrées, les checkpoints, une existence en survie. A Gaza, c'est l'enfermement et le feu, un territoire emmuré, des quartiers entiers réduits en poussière, des familles qui passent d'un abri à l'autre sans jamais se sentir en sécurité. Dans cette épreuve, je voudrais m'arrêter un moment sur ceux qui en paient le plus lourd tribut. L'U.N.I.C.E.F. a déclaré Gaza comme l'endroit le plus dangereux au monde pour un enfant. Cette réalité doit nous ouvrir les yeux : des enfants sont tués par milliers, d'autres mutilés à vie, orphelins, privés d'éducation et de soins. Ils grandissent dans la peur et le ressentiment.

Nous le disons en conscience : le droit international humanitaire est impuissant, car nous sommes incapables de le faire respecter, alors qu'il est de notre devoir de l'appliquer. La protection des civils, l'accès à l'eau, aux soins, à la nourriture ne se négocient pas. Les ordonnances de la Cour internationale de justice ne sont pas des vœux pieux : elles s'imposent à tous. Lorsque les Etats se taisent, il reste aux villes le pouvoir d'agir en gardiennes des principes. Aujourd'hui, Paris réaffirme que toute vie humaine est sacrée.

Nous le faisons évidemment sans exclusive, sans haine et sans rien oublier. Nous n'oublierons jamais le 7 octobre. Nous n'oublierons pas les massacres commis ce jour-là contre des civils israéliens. Nous n'oublierons ni la violence débridée, ni le pogrom, ni les crimes sexuels perpétrés, les tortures, les humiliations, la barbarie. Nous n'oublierons pas, et nous honorerons la mémoire de cet acte d'inhumanité que rien ne pourra jamais justifier. Reconnaître la souffrance du peuple palestinien n'efface en rien celle du peuple israélien. Au contraire, c'est parce que nous tenons chaque vie pour sacrée que nous condamnons chaque atteinte à sa dignité. Nous portons le deuil de toutes les victimes innocentes, mais nous portons aussi le même espoir que formulait Yitzhak Rabin, assassiné il y a plus de trente ans pour avoir rêvé que les peuples palestinien et israélien puissent vivre en paix. Il disait : "Nous sommes destinés à vivre ensemble, sur le même sol, de la même terre." Je veux être extrêmement clair : par cette décision, que j'espère notre Assemblée adoptera tout à l'heure, nous excluons juridiquement, moralement et politiquement de cette reconnaissance tout individu qui se laisserait aller à une complaisance vis-à-vis du terrorisme, d'où qu'il vienne. Cet horizon de paix s'éloigne évidemment à chaque fois que l'intégrité de la vie humaine n'est pas respectée.

"Nous avons l'impression que le monde nous a oubliés". Ces mots, ce sont ceux de Nour SWIRKI, journaliste à Gaza, sélectionné pour le prix du courage de Reporters sans frontières en 2025, et qui a dû faire le choix impossible d'évacuer ses deux enfants de Gaza et de rester sur place pour continuer à nous informer, au risque de sa vie. Jamais, depuis que l'on en tient le compte, la presse n'avait payé, vous le savez, un tel tribut : en si peu de temps, près de 300 journalistes sont morts. Attaquer un journaliste, ce n'est pas seulement porter atteinte à toute une profession, c'est aussi s'attaquer à la démocratie, c'est s'attaquer à la vérité. Je veux dire à Nour, et à toutes celles et à tous ceux qui luttent pour le droit à la vérité : non, Paris ne vous a pas oubliés ; Paris, ville-refuge des journalistes opprimés, ne vous oubliera jamais.

Mes chers collègues, on nous dira sûrement que ce vote est symbolique, ou qu'il n'est que symbolique. Sans doute l'est-il, mais il porte en lui bien plus que des mots. Il porte ce qu'Edward Saïd, la voix politique la plus puissante des Palestiniens, écrivait : "L'humanisme est la seule et, je dirais même, l'ultime résistance dont nous disposons contre les pratiques inhumaines et les injustices qui défigurent l'histoire des hommes." En accordant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux populations civiles de Gaza et de Cisjordanie et aux journalistes palestiniens, nous ne mettrons pas fin à la guerre, mais nous disons, au nom de plus de deux millions de Parisiens : tant qu'il restera une voix pour reconnaître votre dignité, la cause de l'humanité ne sera jamais perdue.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, conformément à la conférence d'organisation, des temps de parole sont prévus pour les groupes.

La parole est, pour commencer, à Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis des mois, les images qui nous parviennent de Gaza bouleversent les consciences : des familles endeuillées, des civils pris au piège des combats, des enfants privés de sécurité, d'avenir et parfois même d'espoir. Face à cette souffrance, notre devoir est d'abord celui de l'empathie, de l'humanité et de la solidarité. Or, notre responsabilité politique est aussi de ne jamais céder à la tentation d'un humanisme à géométrie variable. En effet, si nous pleurons les victimes palestiniennes - et nous le faisons -, nous ne devons pas

oublier les victimes israéliennes. Nous ne pouvons pas oublier les massacres du 7 octobre, les familles brisées, les habitants du nord d'Israël qui vivent sous la menace des roquettes. La douleur d'une mère palestinienne qui perd son enfant n'est pas différente de celle d'une mère israélienne. La peur d'un enfant à Gaza n'est pas différente de celle d'un enfant réfugié dans un abri à Sdérot. Notre devoir est de reconnaître cette vérité simple : aucune vie humaine ne vaut plus qu'une autre.

C'est précisément pour cette raison que nous nous interrogeons sur ce projet de délibération. Depuis toujours, la Citoyenneté d'honneur de Paris distingue des femmes et des hommes dont le combat incarne une valeur universelle : Nelson Mandela, Shirin EBADI, le Dalaï-Lama. Lorsque Paris a accordé cette distinction aux otages du 7 octobre, il s'agissait d'une mesure ciblée, visant des personnes identifiées, victimes d'enlèvements et de crimes terroristes. La situation est donc de nature différente. C'est la raison pour laquelle nous voulons vous faire une proposition alternative : accorder cet honneur, aujourd'hui, à deux personnalités, M. Ali ABU AWWAD, palestinien, fondateur de l'O.N.G. de promotion de la non-violence, et Mme Robi DAMELIN, Israélienne, qui a fondé le forum des familles et des parents. Tous deux, endeuillés par les conflits, se battent pour la paix.

Aujourd'hui, vous transformez cette distinction en un acte de reconnaissance accordé à l'ensemble d'une population. Vous semblez ainsi oublier que certains civils palestiniens ont publiquement manifesté leur soutien au massacre du 7 octobre, et que d'autres se sont rendus complices de la détention d'otages. C'est précisément ce qui rend impossible toute assimilation entre une distinction accordée à des victimes identifiées et une distinction attribuée, sans distinction, à une population entière. Ce faisant, vous demandez à la Ville de Paris de prendre parti dans un conflit international d'une complexité extrême, et ce pour cacher les divisions au sein de votre majorité. Or, la vocation de Paris n'est pas de choisir quelle victime mérite notre compassion : sa vocation est de rassembler, de protéger la cohésion entre tous ses habitants et de porter un message universel de paix. Nous voulons une voie parisienne qui défende toutes les victimes civiles, tous les otages, toutes les populations prises au piège de la guerre, sans distinction d'origine, de nationalité ou de religion. Parce que l'universalisme n'est crédible que lorsqu'il est égal pour tous, nous ne pouvons pas soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Saïd BENMOUFFOK.

M. Saïd BENMOUFFOK. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci, Monsieur le Maire, pour les mots que vous avez eus et pour toute la dignité que vous conférez à cette décision qui nous réunit aujourd'hui. Je veux dire combien elle est importante : c'est une décision historique, historique pour le peuple palestinien, historique parce qu'elle honore ce que Paris a toujours prétendu être lorsqu'elle tient son rang, une ville qui ne renonce jamais à l'universel.

Cette décision a déjà suscité de nombreuses réactions, et j'aimerais lever quelques malentendus. A ceux qui nous interpellent en nous disant "n'importez pas le conflit", je voudrais dire ceci : comment pourrions-nous importer le conflit, puisqu'il est déjà là, puisque ses conséquences sont là ? Elles sont là dans les peurs qui grandissent, dans l'antisémitisme qui gangrène toujours plus de cerveaux. Elles sont là dans nos écoles, lorsque des enfants sont traités de "sales juifs", lorsque des Français de confession musulmane sont sommés de se justifier de crimes qu'ils n'ont pas commis, ou lorsque toute manifestation de soutien à la Palestine est aussitôt suspecte et empêchée par les pouvoirs publics. Oui, le conflit est là, et pour y répondre, notre devoir est de tenir fermement nos principes, ceux qui ont fait de Paris le berceau de l'humanisme en acte. Cela signifie le rejet de toute forme de hiérarchisation au sein de l'humanité ; cela signifie l'égale dignité de tous devant la vie et devant la mort ; et, politiquement, cela implique une exigence fondamentale : jamais, jamais d'indignation à géométrie variable.

Cette Citoyenneté d'honneur en est la preuve. Oui, parce qu'il n'est pas question de choisir entre Israël et la Palestine. Depuis le 7 octobre 2023, nous n'avons jamais faibli dans la condamnation des abominables crimes terroristes du Hamas ; nous avons attribué la Citoyenneté d'honneur aux otages israéliens, il fallait le faire. Aujourd'hui, nous condamnons avec la même force les crimes commis par l'armée israélienne contre les populations civiles à Gaza, le vol des terres et des ressources en Cisjordanie, les atteintes aux droits fondamentaux du peuple palestinien. S'il y a bien, dans cette tragédie, deux camps qui traversent toutes les frontières, ils opposent ceux qui cherchent la paix et ceux qui veulent la guerre. Non, nous n'avons pas le pouvoir d'arrêter cette guerre, mais nous avons le pouvoir de nommer les responsables, car les peuples ne sont jamais coupables à la place de ceux qui les gouvernent. Oui, il faut nommer le camp de la guerre et des haines : le Hamas, que nous n'avons cessé de condamner ; NETANYAHOU, BEN-GVIR, SMOTRICH et leurs complices, qui mènent une politique criminelle contre le peuple palestinien. Oui, il faut les nommer pour leur dire qu'aujourd'hui, en cet instant et pour l'avenir, Paris se dresse devant eux comme la conscience du monde, et qu'à travers nos yeux, le monde entier les regarde. Le premier devoir des démocrates, c'est de résister au négationnisme du temps présent, celui qui voudrait nous empêcher de voir ce que nos yeux voient.

En accordant la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles de Gaza et de Cisjordanie et aux journalistes palestiniens, nous affirmons une chose élémentaire : nous honorons un peuple qui ne se résume ni à ses dirigeants,

ni à ses factions, ni aux images de guerre qui défilent chaque soir sur nos écrans. Nous honorons un peuple de poètes, de médecins, d'enseignants, de journalistes, d'étudiants, de millions de gens comme vous et moi, un peuple qui, depuis des générations, porte le poids de l'exil, de l'occupation, de la guerre et de l'attente, un peuple qui continue pourtant de transmettre sa mémoire, ses chants, sa culture, son espérance, sa langue, la magnifique langue arabe de Palestine. Je tiens à leur dire, dans leur langue, aujourd'hui : "Bārīs mā nisītkom" - "Paris ne vous oublie pas". Les Palestiniens sont un peuple qui demande aujourd'hui ce que demandent tous les peuples du monde : vivre libre, en sécurité et dans la dignité. Voilà pourquoi cette décision fait honneur à Paris : parce qu'au milieu du vacarme des armes, des propagandes et des fanatismes, nous affirmons une chose simple, mais essentielle : aucun peuple n'est jamais de trop sur cette terre, et le peuple palestinien a droit, comme les Israéliens et comme tous les autres peuples, à la justice, à la paix, à la liberté et à l'espérance. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Bechir SAKET BOUDERBALA.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, Mesdames les ambassadrices, très chères Hala ABOU HASSIRA et Leena AL-HADID, merci d'être présentes aujourd'hui ; mes chers collègues, l'insouciance est peut-être la chose la plus injustement répartie du monde. Toutes nos enfances ne l'ont pas connue, mais nous savons, ici, ce qu'elle vaut : le regret d'un royaume perdu, cette légèreté ancienne qui nous faisait aimer la vie, apprendre sans crainte, jouer sans raison, bâtir des palais de draps et de chaises. A Gaza, l'insouciance n'a pas eu lieu. Les enfants y reconnaissent le bruit des drones avant de savoir lire. Ils apprennent à se cacher, non pour jouer, mais pour survivre. Beaucoup ne grandiront pas ; ils auront perdu la vie, et toutes les vies que l'enfance portait en eux.

Leïla Shahid aimait rappeler qu'il n'est peut-être pas d'autre peuple au monde dont les enfants connaissent aussi bien une géographie qu'ils n'ont jamais vue, parce que cette géographie est constitutive de leur identité. Pourtant, il y a quelques mois, cela n'a pas empêché un ministre israélien de déclarer, ici même, à Paris, que le peuple palestinien n'existe pas. Cette phrase est non seulement un outrage diplomatique, mais aussi une arme. Les guerres ne détruisent pas que les corps : elles cherchent aussi à rompre le fil d'une histoire. D'ailleurs, l'effacement commence rarement par les bombes, mais par les mots. On change les noms, on redessine les cartes, on remplace "Cisjordanie" par "Judée-Samarie", on parle d'"implantation" pour ne pas dire "colonie". Et un beau jour, la colonisation est devenue une administration, l'exception la règle, et l'on massacre des êtres dont on nie même l'existence. Alors, si le peuple palestinien n'existe pas, qui meurt à Gaza ? Qui enterre ses enfants et voit ses maisons détruites ? La tragédie est là : on voudrait ce peuple assez réel pour mourir, mais pas assez réel pour être reconnu.

D'aucuns considèrent que ce projet de délibération n'y fera rien, et le balai d'un revers de main. Néanmoins, je m'interroge, chers collègues : à partir de combien d'enfants morts cessez-vous de trouver le symbole dérisoire ? Comment admettre collectivement que certaines vies, parce qu'elles sont palestiniennes peut-être, arabes, lointaines, nous paraissent moins proches, moins urgentes, moins dignes de notre compassion ? Posons-le autrement : les victimes palestiniennes sont-elles assez nombreuses, assez visibles, assez légitimes pour avoir le droit, elles aussi, à un temps de mémoire ? Les écologistes répondent oui. Lorsque Paris a honoré les victimes du pogrom du 7 octobre, personne n'a prétendu qu'elle effaçait la douleur des civils de Gaza. Lorsque Paris a soutenu Kiev, personne n'a exigé que l'on cite, dans le même geste, toutes les victimes russes de la guerre de POUTINE.

Les souffrances nous ont parfois fait perdre le sens de la justice et de l'humanité commune. Les vociférations de la douleur sont parfois plus fortes que les aspirations du droit. Or, dans les moments de doute, là où l'hiver est le plus froid, ne faut-il pas, au contraire, réaffirmer nos principes, convoquer le legs de René Cassin à la Déclaration universelle des Droits de l'homme, cet invincible été qui nous accompagne aujourd'hui, d'ailleurs, au Conseil de Paris ? De quel côté de cette histoire sommes-nous ? Saïd BENMOUFFOK l'a dit, et mon ami Edgar LALOUM, qui a vécu trente ans en Israël, me l'a dit aussi : il n'y a pas de peuple condamné à se haïr. Il y a deux camps : le camp de ceux qui ont besoin de la paix et le camp de ceux qui ont intérêt à la guerre. Ce ne sera jamais l'islam contre le judaïsme, jamais l'Orient contre l'Occident. La ligne de fracture est ailleurs. Reste à nommer ceux qui se tiennent du mauvais côté. Eux, nous les connaissons : c'est l'extrême droite israélienne, qui a fait d'une politique génocidaire non dissimulée la garantie de son maintien au pouvoir ; c'est le Hamas aussi, qui a semé la mort et fourni un prétexte à la guerre ; ce sont, plus proches de nous, les fascistes, partout où ils prospèrent, parce qu'ils ne voient pas des civils, mais des identités à opposer.

Nous, nous sommes ici, et avec nous, des millions qui, par-delà les frontières et les nationalités, ont choisi ce camp-là, celui de la paix. C'est vrai, nous ne sommes pas à Gaza, mais quel est l'objet de ce vote, mes chers collègues ? Peu, ici, savent ce qu'est une journée entière organisée autour de l'eau, qu'on attend des heures, parfois jusqu'au soir. Personne, ici, n'a vécu le drame de cette fillette de cinq ans, seule dans une voiture à Gaza, entourée des siens déjà morts, demandant au secours de venir la chercher, ni celui des deux secouristes partis vers elle, en ambulance, et tués à leur tour par des tirs israéliens. Notre lot à nous, c'est cet hémicycle, c'est ce vote, la propriété un peu honteuse de nos vies à l'abri. Alors, c'est vrai, cela n'y changera pas grand-chose, mais nous préférons un symbole qui pèse toujours plus lourd qu'un silence complice. Paris, on nous le dit, c'est l'administration des rues, des écoles et des jardins. C'est même un peu plus : Paris est une voix. Nous siégeons ici par la volonté de citoyennes et

de citoyens qui croient encore que notre ville parle au monde. Ils ont raison, elle le doit, précisément lorsque le droit chancelle et que la force fait obstacle à la vérité.

Nous voterons ce projet de délibération, Monsieur le Maire, cher Emmanuel GRÉGOIRE. Nous, les écologistes, avons toujours été du côté de ce camp de la paix. Nous y sommes loyaux, fidèles, avec l'espoir qu'un jour prochain, les femmes et les hommes de Palestine puissent ouvrir une fenêtre sans redouter le ciel, et traverser une nuit sans craindre ce que le matin aura détruit. Nous voterons pour reconnaître le courage de millions de civils, et pour dire à leurs enfants qu'ils ne sont nés ni pour la guerre, ni pour l'exil, ni pour le deuil. Ils sont nés pour vivre, pour grandir, pour aimer leur maison et leurs parents sans craindre de les perdre. Ils sont nés, comme tout enfant du monde, pour cette chose immense et fragile que l'on a fini par oublier là-bas : l'insouciance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Un petit message aux secrétaires généraux des groupes : je rappelle qu'il n'y a quasiment que des scrutins publics, donc prévoyez bien la distribution des cartes.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a toujours affirmé son attachement au respect du droit international, ainsi qu'à la perspective d'une solution à deux Etats, seule issue permettant d'envisager une paix juste et durable au Proche-Orient. Depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, la Ville a, à plusieurs reprises, manifesté son engagement en faveur de la paix et de la solidarité envers les populations touchées par ce conflit. Elle l'a fait par l'octroi d'aides d'urgence : sept en faveur de la population de Gaza, deux en faveur d'Israël, "via" la Croix-Rouge. Elle l'a fait aussi en février 2024, en attribuant la citoyenneté d'honneur aux otages du Hamas et en exposant leur portrait devant l'Hôtel de Ville. Elle l'a fait enfin en septembre 2025, lorsque les drapeaux palestinien et israélien ont été déployés sur la Tour Eiffel, à l'occasion de la reconnaissance, par la France, de l'Etat de Palestine.

Mes chers collègues, nous sommes en 2026. La population gazaouie est confrontée à une tragédie humaine majeure, marquée par une crise humanitaire, sanitaire et économique d'une ampleur considérable. Nous ne pouvons rester insensibles à cette situation. Pour autant, le temps de la guerre ne peut l'emporter sur celui de la paix. Je viens d'entendre, à l'instant, qu'il y aurait deux camps. Non, mes chers collègues, il ne peut y avoir qu'un camp : celui de la paix.

La Ville de Paris, pour cela, a une responsabilité. D'abord, parce que notre pays connaît une recrudescence préoccupante des actes antisémites. Ensuite, parce que Paris a toujours porté un message de paix, de fraternité, de dialogue entre les peuples. Enfin, mes chers collègues, parce que l'actualité internationale de ces derniers jours nous oblige à rechercher ce qui rassemble, plutôt que ce qui divise. Pour ces raisons, reconnaître la souffrance d'un seul peuple ne saurait conduire à ignorer celle d'un autre. Paris s'honorerait donc d'attribuer la citoyenneté d'honneur à l'ensemble des victimes civiles du conflit israélo-palestinien, quelles que soient leurs origines, leurs nationalités ou leurs confessions. Pour ces raisons, vous le comprendrez aisément, notre groupe Paris Liberté ne peut pas voter ce vœu de l'Exécutif. En revanche, nous vous invitons à soutenir le vœu présenté par Jérémy REDLER, qui s'inscrit dans une démarche d'universalité, de rassemblement et, surtout, de refus de toute distinction entre les victimes civiles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame l'Ambassadrice, chers amis, chers camarades soutiens de la Palestine. "Gardiens de l'ombre des orangers et des oliviers, si nous avons soif, nous presserons les pierres. Nous mangerons de la terre si nous avons faim, mais nous ne partirons pas. Ici, nous avons un passé, un présent et un avenir." Ces mots, ce sont ceux du poète palestinien Taoufik Ziyad. Ces mots disent la force d'un peuple qui revendique son droit à vivre sur sa terre, et dont ni la mémoire ni l'espérance ne pourront jamais être anéanties.

Cette Citoyenneté d'honneur était attendue ; notre groupe avait déposé de nombreux vœux en ce sens. Mes chers collègues, la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris n'est pas une distinction ordinaire : c'est une protection, un engagement, un geste politique, un refuge moral accordé à celles et ceux que nous estimons devoir défendre. Nous l'avons accordée aux otages du Hamas comme au peuple du Haut-Karabagh. Aujourd'hui, nous l'accordons à la population civile palestinienne et aux journalistes palestiniens. Je veux le dire, on vient de l'entendre, nous ne partageons pas tous, loin s'en faut, la même analyse de la situation : certains, comme mon groupe, parlent de génocide, d'autres en ont une autre lecture ; l'histoire tranchera. Ce qui nous réunit aujourd'hui est très important : nous apportons ensemble la protection et la solidarité de notre ville à la population civile et aux journalistes palestiniens.

Faut-il rappeler les chiffres ? Plus de 73.000 morts, 1.000 depuis le soi-disant cessez-le-feu, des chiffres probablement sous-estimés. Ce sont des hommes, des femmes, des enfants. Ce sont des civils, des anonymes, des

travailleurs, des intellectuels, des scientifiques, des artistes. Ils et elles s'appelaient Fatima Assuna, Yaqeen Hammad, Hind Rajab. Des parents, des frères, des sœurs, et trop souvent des enfants, des nourrissons. Des dizaines de milliers de personnes blessées, amputées, traumatisées à vie ; des familles déplacées ; des écoles, des universités, des hôpitaux détruits ; la famine organisée, le manque d'eau, les maladies ; et une catastrophe écologique que le monde regarde à peine, un territoire inondé de polluants et de déchets, où les eaux usées débordent, où les invasions de nuisibles et les épidémies que l'on croyait vaincues ressurgissent. Ce n'est pas un dommage collatéral, c'est une stratégie. Pendant ce temps, en Cisjordanie, les maisons sont démolies, les terres confisquées, les oliviers arrachés, la violence des colons se déchaîne, les colonies s'étendent sous la protection de l'armée israélienne. Les Palestiniens vivent sous un régime d'apartheid, ce mot que même Human Rights Watch et Amnesty International utilisent désormais. Plus de 300 journalistes ont été assassinés, pris pour cibles, emprisonnés et empêchés de travailler, parce qu'informer et documenter les crimes de guerre et les souffrances de la population est interdit. C'est pour cela que l'accès des journalistes étrangers à Gaza est toujours impossible.

Oui, aucun être humain ne devrait vivre ce que vivent aujourd'hui les Palestiniens. Bien sûr, pour notre groupe, il est nécessaire d'aller plus loin que cette Citoyenneté d'honneur : la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France n'a de sens que si elle est accompagnée de sanctions contre le gouvernement d'extrême droite israélien, de l'arrêt des livraisons d'armes et de l'application pleine et entière du droit international. Nous continuerons à exiger la fin du génocide, la fin du blocus, la libération des prisonniers politiques et le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même.

Aujourd'hui, nous voulons aussi saluer ce qui nous rassemble. Car, de Gaza, de Cisjordanie, des camps de réfugiés, beaucoup regardent vers le monde, vers Paris, pour savoir s'ils sont vus, entendus, soutenus. Dans une telle situation, chaque geste compte. Par vos mots, par ceux de notre majorité et par la voix de Paris, nous faisons nôtre l'engagement d'Aimé Césaire, qui disait : "Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir". Cette Citoyenneté d'honneur ne mettra pas fin à la guerre, elle ne remplacera ni la justice ni la paix, mais elle redonnera de la force et de l'espoir aux Palestiniens. Elle dit à la population et aux journalistes qu'ils ne sont pas seuls. Elle dit aussi que, malgré nos désaccords, nous sommes capables aujourd'hui de nous retrouver autour d'une exigence commune : celle de la paix, de la protection des civils, de la dignité humaine. C'est pourquoi nous appelons, avec solennité et émotion, l'ensemble de notre Conseil à voter cette Citoyenneté d'honneur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle HOFFMAN.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Monsieur le Maire, chers collègues, en ce jour profondément symbolique, souvenons-nous que Paris n'est jamais aussi grand que lorsqu'il porte un message universel de paix, de dignité et de fraternité. Personne, dans cet hémicycle, ne peut rester insensible aux souffrances immenses des civils palestiniens, aux drames humains qui se déroulent à Gaza, au sort des enfants, aux vies brisées et aux conséquences tragiques de cette guerre. Mais, précisément parce que cette tragédie nous bouleverse, nous devons être à la hauteur de l'unité que Paris a toujours revendiquée.

La Ville a annoncé son intention d'attribuer la citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie et aux journalistes palestiniens déployés dans les zones de conflit. Or, nous ne pouvons souscrire à une forme d'effacement d'une partie des victimes de ce conflit. Comment oublier l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 ? Comment oublier la mémoire de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants israéliens assassinés et enlevés par le Hamas, dans des conditions d'une barbarie absolue ? Comment oublier les familles qui vivent encore aujourd'hui dans une détresse indicible ? Dans un conflit aussi douloureux, attribuer une distinction honorifique à une seule population sera inévitablement perçu comme une prise de position politique univoque. Ce n'est pas à la hauteur de l'universalisme que Paris revendique, ni à l'image de la ville de rassemblement que nous voulons être. Nous sommes réunis ici non pas pour dire de quel côté nous nous situons, mais pour affirmer que la compassion de Paris ne doit connaître ni frontières, ni préférences, ni hiérarchies entre les victimes civiles.

Le rôle de Paris est d'être une ville de mémoire, de dialogue et de fraternité universelle. Le rôle de Paris est de défendre toutes les vies humaines, avec la même exigence morale, sans distinction d'origine, de religion ou de nationalité. Alors que les actes antisémites connaissent une recrudescence préoccupante, notre responsabilité collective est d'apaiser, de rassembler et de préserver la cohésion civique, non d'accentuer des fractures déjà profondes. A ce titre, l'illumination de la tour Eiffel aux couleurs du drapeau palestinien, proposée par le groupe communiste, ne fera qu'exacerber les tensions, alors que nous avons plus que besoin d'apaisement dans une société hyper-fracturée. Paris doit choisir une autre voie, celle qui consiste à rendre hommage à toutes les victimes civiles de cette guerre, à soutenir partout les initiatives de paix, la liberté de la presse, les droits des femmes, la protection des minorités et la dignité humaine, sans hiérarchiser les souffrances.

C'est pourquoi notre groupe Paris apaisé demande, dans ce vœu, qu'un hommage universel soit rendu à toutes les victimes civiles de ce conflit. Notre groupe demande aussi que le projet de délibération soit amendé, afin que la Citoyenneté d'honneur soit attribuée aux civils palestiniens et israéliens victimes de la guerre. Je veux sincèrement remercier le soutien apporté à notre vœu par certains élus de la majorité, notamment, car la demande de mon

groupe Paris apaisé, croyez-le bien, est un enjeu qui dépasse les partis et les sensibilités politiques, parce qu'elle a la capacité de reconnaître chaque victime avec la même compassion et la même dignité. Soyons à la hauteur de cette exigence, afin que notre jeunesse puisse voir dans nos actes l'exemple du rassemblement, plutôt que celui de la division, et dans Paris, la voie fidèle de la paix et de l'espérance.

Je dois dire qu'en vous écoutant tout à l'heure, Monsieur le Maire, j'ai eu l'impression d'entendre ce que j'ai dit ; c'est pour cela que j'ai espoir que vous voterez en nombre le vœu que nous présentons ici.

Je vous remercie.

Nous solliciterons également un scrutin public.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un moment solennel. Accorder la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles de Gaza et de Cisjordanie, au nom de la population parisienne, est un honneur et un moment qui, je l'espère, restera dans les mémoires de chacun d'entre nous et de tous ceux qui regarderont ces images. C'est un moment très fort. Je suis très heureuse que la Ville de Paris ait pris la décision de mettre à l'ordre du jour cette citoyenneté d'honneur. Toutefois, il faut faire quelques réactions aux propos tenus depuis tout à l'heure, et qui consistent, pardonnez-moi l'expression, à renvoyer dos à dos les victimes et à créer une espèce de surenchère ou de compétition entre victimes.

Moi, je n'ai pas de crainte à désigner les bourreaux de la population civile de Gaza et de Cisjordanie. Je n'ai pas de crainte à dire qui sont les bourreaux du peuple palestinien : l'armée israélienne, Tsahal, qui massacre les populations palestiniennes ; le Gouvernement israélien, dirigé par Benyamin NETANYAHOU, criminel de guerre recherché par la C.P.I. ; le Parlement israélien, l'Assemblée - Knesset - israélienne, qui a voté la peine de mort pour les Palestiniens exclusivement, peine de mort raciste ; la police israélienne, dans les territoires occupés ; les colons israéliens, dans les territoires occupés, qui font des pogroms, qui saccagent des maisons, qui pourchassent des Palestiniens, chrétiens et musulmans, pour les mettre hors de leur maison, qui brûlent des oliviers, "et cætera". Il ne faut pas parler des victimes sans nommer les bourreaux. Vous avez décidé de ne pas les nommer, pourquoi pas ? Vous avez décidé - je parle des vœux et des amendements de la droite - de renvoyer dos à dos des populations ; ce n'est pas bien de faire cela.

Ce moment est important et solennel parce que, depuis maintenant près de trois ans, les Palestiniens sont privés de tout, de tous les moyens qui font la vie et qui permettent de la reproduire : plus d'infrastructures, plus d'accès à l'eau, pas d'accès aux soins, pas de possibilité de vivre en sécurité, pas d'Etat, pas d'administration, pas de moyens de reproduire les conditions matérielles de sa propre existence, comme on dit. C'est cela, le problème. C'est symbolique de leur donner la Citoyenneté d'honneur, mais, en réalité, c'est une façon de dire aux Palestiniens "vous existez", alors que tout est fait pour les faire disparaître. En avez-vous conscience ? Ce n'est pas la même situation pour des Israéliens que pour des Palestiniens. Il n'est pas vrai de dire qu'ils vivent la même chose, c'est faux. Il faut donc être honnête, jusqu'au bout, y compris dans ce moment très important et dans les actes que nous allons poser aujourd'hui.

Pour notre part, les Insoumis et les Verts populaires, nous avons toujours été du côté du peuple palestinien, et nous partageons sa lutte et sa résistance. Nous-mêmes, ici en France, partout en Europe, partout où nous le pouvons, nous contribuons à cette lutte et à cette résistance face à l'opresseur. Nous le faisons en actes très concrets. Encore hier soir, à Strasbourg, alors que la maire socialiste a tenté d'empêcher le concert de solidarité avec la Palestine organisé par les Insoumis, et le "meeting", nous avons réussi à le tenir, nous l'avons fait, il y avait plus de 2.000 personnes. Rima HASSAN a été mise en garde à vue, députée européenne accusée d'apologie du terrorisme parce qu'elle incarne et qu'elle est le porte-drapeau de la cause palestinienne dans notre pays. Vous voyez, les actes, c'est tous les jours que nous, les Insoumis, les posons.

Nous sommes aussi victimes, ici et là, en France, en Europe, de répression, de maltraitance, de poursuites injustifiées. Je ne compare évidemment pas au peuple palestinien et à ce qu'il subit, mais nous proposons de rendre hommage au docteur ABU SAFIYA, qui a été capturé par l'armée israélienne, qui est emprisonné et jugé à tort. Nous demandons que la Ville de Paris affiche son image et demande sa libération. Nous sommes d'accord pour illuminer la tour Eiffel aux couleurs de la Palestine, parce que, comme l'Ukraine, la Palestine est victime de la guerre et subit la guerre déclenchée par son voisin. Nous demandons aussi la citoyenneté d'honneur pour Mme Francesca ALBANESE et M. Nicolas GUILLOU, qui sont le procureur français de la C.P.I. et la rapporteuse sur les territoires palestiniens de l'O.N.U. Nous la demandons, et nous la demanderons sans cesse, à chaque Conseil de Paris, car il est important que nous défendions le droit international en actes concrets. Sachez-le, et je terminerai là-dessus : nous, à chaque Conseil de Paris, le groupe Nouveau Paris populaire déposera des vœux pour les Palestiniens et les Libanais, et pour tous ceux qui sont victimes d'oppression, d'impérialisme et de guerre injuste.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Excusez-moi d'être un peu rigoriste, il n'y a pas de réaction dans le public, s'il vous plaît. Tout est calme, mais on assiste sans réagir.

La parole est à Jérémie REDLER, pour conclure.

M. Jérémie REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération que vous nous soumettez aujourd'hui est, de mon point de vue, un texte déséquilibré, partiel et moralement discutable. En proposant d'honorer uniquement les populations civiles palestiniennes et les journalistes palestiniens, la Ville de Paris oublie sciemment les victimes israéliennes, comme si leur vie valait moins que les autres. C'est une erreur historique, une faute politique et une trahison des valeurs que Paris prétend incarner.

Le 7 octobre 2023, 1.200 Israéliens, dont 51 Français, ont été massacrés par le Hamas dans une attaque d'une barbarie sans précédent. Des familles entières ont été exterminées, des enfants égorgés, des femmes violées, des otages enlevés. Où est leur place dans votre projet de délibération ? Où est la condamnation, sans ambiguïté, du terrorisme du Hamas, organisation que l'Union européenne et la France classent pourtant comme terroriste ? Vous parlez de conflit, mais le 7 octobre, ce n'est pas un conflit, c'est un pogrom. Aujourd'hui, vous choisissez de fermer les yeux sur la moitié des victimes. La Ville de Paris a déjà honoré les otages du Hamas, c'est un premier pas, mais aujourd'hui, en excluant les civils israéliens de cette reconnaissance, vous envoyez un message dangereux, celui d'une hiérarchie des souffrances, comme si la douleur d'une mère israélienne qui a perdu son enfant sous les balles du Hamas valait moins que celle d'une mère palestinienne qui pleure son enfant sous les bombes. Non, Monsieur le Maire, la souffrance n'a pas de nationalité.

Que dire de votre silence assourdissant sur les 252 journalistes tués depuis octobre 2023 ? Vous citez les journalistes palestiniens, et c'est juste, mais où sont les journalistes israéliens ? Où est la mention des menaces, des intimidations, des censures subies par les médias israéliens ? La liberté de la presse ne se défend que si on la défend pour tous. La Ville de Paris se targue de porter un message de paix, mais la paix ne se construit pas sur l'oubli, elle ne se construit pas en effaçant une partie des victimes, elle ne se construit pas en diabolisant un seul camp tout en fermant les yeux sur les crimes des autres. Vous parlez de la situation humanitaire à Gaza, elle est effroyable, nous le savons tous. Or, parler de Gaza sans parler des otages, sans parler des roquettes tirées quotidiennement sur Israël, sans parler des tunnels du Hamas construits sous les hôpitaux et les écoles, c'est mentir par omission.

Alors, aujourd'hui, nous exigeons mieux. Nous exigeons que la Ville de Paris corrige cette injustice et étende cette citoyenneté d'honneur à toutes les victimes civiles du conflit, sans distinction d'origine, de nationalité ou de religion : aux 51 Français assassinés le 7 octobre, aux civils israéliens et palestiniens tous ensemble, parce que la douleur est universelle, aux journalistes palestiniens et israéliens qui risquent leur vie pour nous informer. Nous exigeons aussi que cette reconnaissance s'accompagne d'un lieu mémoriel à Paris pour les victimes françaises du 7 octobre. Pas de plaque, pas de stèle, pas de rue à leur nom : comment expliquer à leur famille que leur deuil ne mérite pas la même considération ? Monsieur le Maire, ne cédez pas aux sirènes de la démagogie. Vous avez le choix : soit vous persistez dans cette vision partielle, sélective et moralement bancal de l'histoire, soit vous rassemblez, vous réparez et vous montrez que Paris est vraiment la capitale des droits de l'homme, pour tous les hommes sans exception. Nous, nous choisissons la seconde option, et nous vous demandons d'en faire de même.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais d'abord vous remercier collectivement de vos interventions. Pour avoir assisté et participé à de nombreux débats sur ce sujet, je crois que c'est le premier qui se tient dans d'aussi bonnes conditions, respectueuses - avec, peut-être, une nuance et un espoir : nous disons beaucoup la même chose, en nous reprochant beaucoup les mêmes choses. Monsieur le Maire, permettez-moi de vous le dire à titre personnel, cher Jérémie - nous nous connaissons bien tous les deux -, vous me reprochez, dans votre intervention, exactement ce que j'ai dit dans mon propos introductif, qui était dans la condamnation totale du terrorisme, dans la mémoire, y compris celle que nous installerons à l'occasion du prochain anniversaire des victimes du 7 octobre, et vous le savez. Je ne trouve donc pas votre propos très juste, au regard factuel des déclarations qui ont été les miennes en introduction.

Je vais laisser Mme Audrey PULVAR répondre pour l'Exécutif et je l'autorise exceptionnellement à faire six minutes au lieu de cinq.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais commencer par répondre à propos des vœux rattachés à ce projet de délibération, en vous précisant que l'Exécutif émet un avis défavorable aux deux vœux portés par le Nouveau Paris Populaire, un avis favorable si amendé aux vœux de "Paris Liberté !", et favorable si amendé à Paris apaisé - mais j'ai cru comprendre que les amendements que j'ai proposés n'ont pas été acceptés. Jérémie REDLER sait que sa demande d'un lieu mémoriel rencontre un souhait, porté par le Maire et moi-même, de rendre un hommage puissant, important et très fort du point de vue symbolique. En effet, le symbole, cela peut être infiniment négligeable, mais le mot "symbole" peut aussi être infiniment grand. Vous le savez, Jérémie, nous en avons discuté.

Concernant, maintenant, ce projet de délibération, je veux n'oublier jamais que "l'on m'a contraint à devenir, pour combien de temps, un monstre de justice et d'indifférence, un simplificateur claquemuré, un personnage arctique qui se désintéresse du sort de quiconque ne se ligue pas avec lui". Les mots sont de René Char, alors capitaine Alexandre, en résistance contre l'occupant nazi et l'écrasement de l'humain pour projet. Je veux croire, chers collègues, que j'ai ici, autour de moi, dans cette Assemblée, des adultes capables de réflexion, d'abstraction, de dépassement de soi, de ses haines viscérales, parfois injustifiées, de ses peurs, de ses facilités et de petites compromissions, alors que la perspective d'un nombre de "likes" à la hausse ou à la baisse ferait oublier à certains que la vraie vie se joue dans le réel de la relation humaine, et, en l'occurrence, pour les Palestiniens sous les bombes. Je veux parier sur le fait que je m'adresse à des adultes au fond desquels subsiste l'étincelle du goût de l'autre, celle de la justice et de l'empathie.

La question qui nous est posée ici est celle de notre humanité, à chacune et à chacun. Que chacune et chacun, débarrassés des influences, des fausses nouvelles et manipulations, des rétrécissements en héritage, se pose la question de sa parenté avec les centaines de femmes et d'adolescentes violentées, avec un sadisme inouï, le 7 octobre 2023, par les terroristes du Hamas : des femmes victimes de viols collectifs, puis brûlées ou exécutées de balles dans le visage et les parties génitales ; des otages, femmes et hommes, violés de façon répétée pendant leurs semaines, voire leurs mois, de captivité. Nous sommes, je l'espère, toutes et tous ici, parents de cette douleur et des traumatismes qui y sont associés. Or, sommes-nous, à l'identique, parents de la douleur de cette femme enceinte, mortellement blessée par l'armée israélienne et se vidant de son sang en pleine rue, sans motif réel ni sommation, alors qu'elle cheminait vers l'hôpital et ne posait aucune menace à personne ? Sommes-nous parents de la douleur du petit-fils de Hala Rashid Abd al-Ati qui marchait main dans la main avec sa grand-mère, tenant par ailleurs un drapeau blanc, alors qu'avec sa famille il tentait de quitter une zone menacée de bombardement, ce petit-fils donc voyant s'effondrer sa grand-mère, elle aussi tuée par un sniper israélien ? Sommes-nous parents des Palestiniens torturés, battus à mort, mutilés à vie par des combattants du Hamas dans la bande de Gaza ?

Je choisis à dessein de vous parler de cas individuels, pris dans la foule de victimes des frappes israéliennes et de la folie du Hamas, afin de vous interroger sur la reconnaissance de la singularité et du droit à vivre de chaque être humain. Oui, il s'agit ici de voter une Citoyenneté d'honneur à la population civile palestinienne, car elle existe, cette population civile, innocente et massive victime collatérale. A celles et ceux qui choisissent de ne voir, en cette multitude, que l'ennemi, de considérer que ces civils ne seraient qu'une seule et même personne à deux visages, celui du terroriste ou de son allié, faut-il rappeler l'évidence ? Non, et vous le savez au fond de vous. Non, tous les Palestiniens ne sont pas des terroristes du Hamas ou du Hezbollah en puissance. Non, tous les Palestiniens, s'ils avaient le choix d'élections démocratiques dans un pays libre, n'auraient pas décidé de mettre le Hamas au pouvoir. Plutôt que de les essentialiser, vous feriez mieux de soutenir celles et ceux qui ont le courage, la force de se dresser face à leurs tortionnaires, en organisant par exemple des manifestations anti-Hamas à Gaza.

Puisque vous voulez systématiquement établir une symétrie, alors, au moins, reconnaissez les crimes des uns sur les autres et des autres sur les uns. Puisqu'il s'agit d'être équilibré, comparez les forces en présence, le nombre de tués, les atrocités commises, les incursions et appropriations territoriales. Il ne s'agit pas de favoriser les uns par rapport aux autres, ni de renoncer à notre exigence morale. Il s'agit, à l'inverse, de donner une voix aux Palestiniennes et aux Palestiniens, que Paris ne leur a pas donnée jusqu'ici. La dignité et le respect dus aux victimes des attentats terroristes du 7 octobre et aux survivants portant encore le poids des traumatismes qui en ont résulté, la dignité et le respect dus aux milliers d'enfants et à leurs familles massacrés par les bombes israéliennes, nous obligent. Sortez des postures, sortez de la pensée étriquée, vous en êtes capables, toutes et tous. Sortez de la certitude mortifère, celle qui empêche de saisir la globalité d'une situation avec honnêteté.

Contrairement à ceux qui ne veulent voir aucune différence entre les civils palestiniens et l'organisation terroriste qui en gouverne une partie, nous faisons la différence entre l'Etat d'Israël et son gouvernement, entre les Israéliens et leur gouvernement. C'est au nom de ce refus de l'amalgame que nous combattons l'antisémitisme, non pas résiduel, mais additionnel, déversé dans notre pays et dans le monde depuis le 7 octobre. Qu'il porte les oripeaux de l'antisionisme ou affiche crânement son hideux visage, l'antisémitisme n'est pas une opinion : il demeure un délit, qui conduit au pire crime, sur notre territoire comme partout dans le monde. La Citoyenneté d'honneur proposée avec ce projet de délibération n'empêche pas cela, le soutien au peuple israélien, à son intégrité, à sa légitimité. Aujourd'hui encore, aujourd'hui toujours, c'est de la paix que veut parler Paris. Alors, chers collègues, soyons, je vous en conjure, pour citer encore René Char, "ces ruisseaux prodigues qui poussent leurs eaux dans des terres de plus en plus accablées". Renonçons aux glaciations et sachons tendre la main.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à toutes et à tous.

Nous allons procéder au vote sur les différents documents. Il y a des demandes de scrutin public ; je le préciserai au cas par cas. Il y a d'abord un amendement n° 213 de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 213 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 213 est adopté.

Nous avons ensuite le vœu n° 30 du groupe "Paris Liberté !", avec quatre demandes d'explication de vote. Nous commençons par Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes bien d'accord que c'est le vœu qui souhaite donner la citoyenneté à toutes les victimes, y compris du 7 octobre. Ecoutez, personne n'oublie les victimes du 7 octobre, et personne, ici, n'oublie les familles endeuillées du 7 octobre. Personne n'a oublié le long calvaire des otages du 7 octobre. D'ailleurs, heureusement, la Ville de Paris a déjà, à plusieurs reprises, rendu hommage aux victimes des attaques terroristes du 7 octobre.

La question qui nous est posée aujourd'hui n'est donc pas celle-là, ne nous trompons pas. La question est de savoir pourquoi la Ville de Paris a décidé maintenant, en 2026, près de trois ans après tout cela, d'accorder la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes. La réponse est très simple, et je l'ai déjà évoquée tout à l'heure : ce n'est pas parce qu'il y aurait des souffrances supérieures à d'autres, des malheurs supérieurs à d'autres, c'est parce qu'aujourd'hui, c'est l'existence même des Palestiniens et de la Palestine, qui est en jeu. En faisant cette reconnaissance, par la citoyenneté d'honneur à la population civile, les Parisiens disent : "Pour nous, les Palestiniens et la Palestine existent". Nous ne renonçons pas à la solution à deux Etats, nous ne renonçons pas à l'existence de la Palestine, nous refusons l'extermination, le génocide, l'écocide, le nettoyage ethnique, nous refusons la colonisation, "et cætera". C'est cela que nous disons. Nous accordons de l'humanité aux populations palestiniennes, ce qui n'en enlève pas aux populations israéliennes. J'ai déjà désigné les bourreaux tout à l'heure. Nous n'allons donc pas voter ce vœu. Nous ne sommes pas d'accord pour jouer à ce petit jeu qui consisterait à dire "une minute pour le bourreau, une minute pour la victime", ou à renvoyer tout le monde dos à dos, ou à diluer ainsi des gestes solennels aussi forts que celui d'accorder la citoyenneté d'honneur aux populations palestiniennes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Explication de vote de Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Chers collègues, Monsieur le Maire, d'abord, nous ne pouvons pas être insensibles aux immenses et terribles souffrances des civils palestiniens, au drame humain qui se déroule à Gaza. Oui, Madame PULVAR, vous avez eu raison de mettre des visages sur cette souffrance. Pour autant, attribuer la Citoyenneté d'honneur à la population civile palestinienne doit s'inscrire - c'est notre conviction, Madame PULVAR, chers collègues - dans une approche universelle et rassembleuse, qui associe l'ensemble des civils victimes de la guerre. Nous avons fait une proposition très simple : nous vous avons demandé d'amender votre projet de délibération en proposant de rendre un hommage universel aux civils israéliens et palestiniens victimes de la guerre. Vous avez fait semblant de dire oui. Alors, à propos de tendre la main, pour rebondir sur cette citation de René Char, eh bien, vous l'avez tendue, puis vous l'avez abaissée mièvrément, parce que vous nous avez demandé de supprimer la moitié de nos considérants, dont un - je vous le cite, et j'en terminerai par là - qui dit qu'"il serait raisonnable que la Ville rende un hommage à toutes les victimes civiles des conflits, soutienne les initiatives de paix, défende partout la liberté de la presse, les droits des femmes, la protection des minorités et la dignité humaine, sans distinction ni sélection des souffrances" ; je crains qu'il n'y ait, quand même, quelques arrière-pensées. Nous voterons le vœu n° 30.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Guillaume DURAND.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus écologistes ont condamné, dès le 7 octobre, l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas et ses alliés, et nous sommes fiers que la Ville de Paris ait précédemment rendu hommage à ses victimes et qu'elle continue de le faire. Nous sommes soucieux de respecter la mémoire de toutes les victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité : les victimes civiles israéliennes de l'attaque terroriste du 7 octobre, comme les victimes palestiniennes du génocide à Gaza et du nettoyage ethnique en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il n'est pas question ici, comme je l'ai entendu, de hiérarchisation des souffrances. Or, ce que nous avons porté de longue date et que nous obtenons aujourd'hui, ce sont des temps d'hommage distincts, sans concurrence ni opposition entre les victimes. Nous ne sommes pas dupes de la manœuvre qui vise non pas uniquement à renouveler la reconnaissance aux victimes israéliennes, mais à invisibiliser les victimes palestiniennes - ces victimes dont nous connaissons l'existence grâce aux journalistes de Gaza, que nous honorons également aujourd'hui. Nous ne voterons donc pas votre vœu n° 30.

Je voulais rappeler que nous nous dissocions également, comme l'a dit Audrey PULVAR, de tous les propos qui remettraient en cause le statut de civil des civils palestiniens, sous-entendant qu'ils seraient complices du Hamas, cela alors même que l'O.N.U. a publié un rapport dénonçant les violations des droits humains perpétrées par le Hamas à l'encontre des Palestiniennes et des Palestiniens de Gaza. Les Palestiniens et les Palestiniennes de Gaza sont doublement victimes : du Hamas et de ses alliés, et de la politique du gouvernement d'extrême droite israélien.

Celles et ceux qui diraient autre chose, quel que soit leur bord politique, n'engagent qu'eux-mêmes, ni les écologistes ni notre majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de M. Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais saluer la rare atmosphère d'écoute qui règne entre nous à l'occasion de ce débat ; j'espère qu'il en inspirera d'autres. Mes chers collègues, comme l'écrivait Albert Camus, "dans le brouhaha des évidences, il n'y a pas plus radical que la nuance". C'est précisément la situation qui est la nôtre aujourd'hui. Au sein du groupe Paris au centre, nous nous reconnaissons dans cette pensée de midi, chère à Camus, celle qui refuse les simplifications, celle qui garde pour horizon, et pour seul horizon, la paix. Notre objectif demeure inchangé : la reconnaissance mutuelle de deux Etats vivant côte à côte, dans la sécurité et la dignité.

Oui, ce chemin est difficile, oui, il exige du courage. Face aux attaques terroristes du 7 octobre, perpétrées par le Hamas, face aux crimes de guerre, face aux violations répétées du droit international et du droit humanitaire commises par le gouvernement israélien de Benyamin NETANYAHOU, parler de paix peut sembler illusoire. Pourtant, nous n'avons pas d'autre discours à tenir, pas d'autre idéal à porter. Face à un conflit qui dure depuis des décennies, et dont les civils sont, des deux côtés, les premières victimes, notre rôle n'est pas de choisir quel peuple mérite l'honneur de notre ville ou notre compassion. Notre responsabilité est de soutenir celles et ceux qui, palestiniens comme israéliens, continuent de faire le choix de la paix. C'était le sens de notre proposition. Nous proposons d'attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à deux figures exceptionnelles du dialogue et de la réconciliation : M. Ali ABU AWWAD, palestinien, engagé dans la non-violence malgré la mort de son propre frère, tué par un soldat israélien, et Mme Robi DAMELIN, israélienne, membre fondatrice du Forum des familles, elle-même frappée par le deuil, par l'assassinat de son fils par un tireur palestinien. Tous deux auraient pu choisir la haine ; tous deux ont choisi le dialogue. A l'heure où les logiques d'affrontement l'emportent trop souvent sur celles de la réconciliation, ce sont ces voix-là que Paris doit entendre et honorer. Nous voterons le vœu n° 30 du groupe "Paris Liberté".

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, Madame l'Ambassadrice de Palestine en France, Madame l'Ambassadrice de Jordanie en France, cher Elias SANBAR, qui nous fait aussi l'honneur d'être ici. Nous voterons, pour ce qui concerne notre groupe, cette Citoyenneté d'honneur. Nous ne voterons pas les vœux émanant de la droite qui y sont rattachés, vœux qui, en réalité, visent à trouver des prétextes pour ne pas voter cette Citoyenneté d'honneur. Par ailleurs, nous rejetons ces vœux parce qu'ils reviennent, d'une certaine manière, à dire que les Palestiniens seraient, au fond, coupables de leur propre malheur. Nous n'approuvons pas cette idée. Nous n'approuvons pas l'idée selon laquelle les Palestiniens auraient vécu une forme de rêve éveillé jusqu'au 7 octobre 2023, qu'ils auraient, d'une certaine manière, gâché.

La réalité, c'est que les souffrances du peuple palestinien ne datent pas du lendemain du 7 octobre 2023. Les souffrances du peuple palestinien datent de la Nakba, de ce moment où 700.000 hommes, femmes et enfants ont été privés de leur terre, de leur maison, poussés sur les routes de l'exil. Les souffrances du peuple palestinien trouvent leurs racines dans la négation du droit à l'auto-détermination, dans la négation du droit du peuple palestinien à exister comme peuple, comme nation, comme Etat.

En votant ce projet de délibération, en votant cette Citoyenneté d'honneur, nous disons que le peuple palestinien a le droit d'exister, que les habitants de Gaza ne sont pas condamnés à vivre dans un mouvoir, que les habitants de Cisjordanie ne sont pas voués à être agressés tous les jours par des colons soutenus par un gouvernement d'extrême droite. Nous disons que les habitants de Jérusalem-Est ne sont pas voués à être chassés de leurs maisons, celles de leurs parents, de leurs grands-parents, de leurs arrière-grands-parents. Nous disons au peuple palestinien qu'il a le droit de vivre digne et debout, débarrassé de l'occupation et de la colonisation. Nous sommes fiers que Paris puisse le dire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous en avons fini avec les explications de vote sur ce vœu. Je regrette que nous n'ayons pas réussi à trouver un chemin, compte tenu du nombre de remarques qui nous sont communes à tous, mais c'est ainsi. Le vœu est évidemment maintenu ?

Il y a une demande de scrutin public. C'est un avis défavorable de l'Exécutif sur la proposition de vœu n° 30 déposée par le groupe "Paris Liberté !". Il y a eu de très longues discussions ; j'ai pensé, à un moment donné,

qu'elles aboutiraient, ce n'est pas le cas, ce n'est pas grave. En tout cas, il y a beaucoup d'éléments, dedans, que nous aurons l'occasion d'honorer quoi qu'il arrive.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Il y a encore 15 personnes qui n'ont pas voté, je vous laisse 10 secondes.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 150

Abstentions : 2

NPPV : 3

Pour : 45

Contre : 100

(Voir détail des votes annexe n° 25).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Le vœu n° 31 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'illumination de la Tour Eiffel aux couleurs du drapeau palestinien, étant retiré de l'ordre du jour, nous passons à l'examen du vœu n° 32.

Première explication de vote, Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ecoutez, ce vœu pose beaucoup de problèmes, mais je vais me concentrer sur un seul considérant, qui est quand même incroyable. Vous dites : "Considérant qu'une partie de la population civile à Gaza a manifesté son soutien au Hamas après les massacres du 7 octobre, et que des accusations graves ont visé certains membres de l'U.N.R.W.A.". Tout cela a été démenti par une enquête : c'est donc faux. L'U.N.R.W.A. n'a jamais hébergé de terrorisme. C'était faux, c'est une "fake news", d'accord ? C'est faux. Ce considérant pose donc problème. Surtout, j'ai cherché "considérant qu'une partie de la population civile israélienne soutient le criminel de guerre et criminel contre l'humanité Benjamin NETANYAHOU" : vous ne le mettez pas. Vous ne traitez donc même pas, dans votre soi-disant universalisme, les populations civiles israéliennes et palestiniennes à égalité. Encore une fois, vous jetez la suspicion sur les Gazaouis et sur les Palestiniens. Votre universalisme, c'est un grand mot à géométrie variable. Vous n'y croyez même pas vous-mêmes, dans vos considérants ; la démonstration en est faite.

Je refuse absolument que l'on diminue ainsi la force de résistance du peuple palestinien en le renvoyant au terrorisme. Quand une population se bat pour sa survie quotidienne, quand une population résiste avec les moyens qui sont à sa disposition, ce n'est pas une population terroriste. Là où il y a du terrorisme, c'est lorsqu'on commet des actes contre des populations civiles israéliennes, comme ce qui s'est passé le 7 octobre, et que nous avons largement dénoncé, parce que nous ne sommes pas d'accord avec le fait d'utiliser les mêmes actes, les mêmes manières, les mêmes façons de faire que l'occupant, que le colon, que l'impérialisme. Voilà pourquoi nous refusons que, dans notre résistance même, ou dans celle du peuple palestinien, ou de tous les peuples colonisés, on emploie finalement la même façon de faire, c'est-à-dire s'en prendre à des civils. Nous disons qu'il ne faut pas le faire. Nous allons donc voter contre ce vœu et contre ces manœuvres que vous tentez de faire à cette occasion.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Lucie CASTETS.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Sans vouloir briser cette atmosphère d'écoute, dont je me félicite également, Monsieur BATY, je me permets de commencer par regretter le fait qu'une majorité des élus de droite de cet hémicycle ait refusé de saluer la présence de Mme l'Ambassadrice de Palestine, dont l'Etat est d'ailleurs reconnu par la France.

Chers collègues, nous ne voterons pas ce vœu, sans surprise, et nous le faisons pour une raison simple : ces considérants ne sont pas acceptables. Ils ne relèvent pas d'une volonté d'apaisement, mais d'une forme d'amalgame insupportable. Oui, la Ville de Paris doit offrir une position d'apaisement, de rassemblement et d'universalité. En revanche, on ne peut pas, d'un côté, prétendre à l'universalité et, de l'autre, bâtir un texte qui met implicitement sur le même plan un peuple au bord de l'anéantissement, d'une part, et un gouvernement d'extrême droite qui mène une guerre coloniale sans limite, au mépris du droit international et des vies civiles, d'autre part. Mettre sur le même plan la souffrance d'un peuple soumis à une destruction massive avec la responsabilité d'un pouvoir politique d'extrême

droite, c'est précisément ce qu'il ne faut pas faire. Ce n'est ni juste, ni digne, ni équilibré, et cela ne sert en rien la paix.

Nous condamnons et avons condamné sans ambiguïté les crimes terroristes du 7 octobre. La Ville a toujours reconnu le droit à la sécurité des civils israéliens ; elle l'a d'ailleurs rappelé à de nombreuses reprises, en rendant hommage aux victimes des odieux massacres du 7 octobre. Lorsque vous demandez aujourd'hui à ne pas honorer les victimes palestiniennes, vous laissez entendre, en réalité, qu'une vie vaudrait moins qu'une autre, et cela, nous ne pouvons pas l'accepter.

Enfin, vos considérants opèrent un amalgame dangereux entre la reconnaissance des souffrances des Palestiniens et l'antisémitisme. Reconnaître les victimes civiles palestiniennes n'a rien à voir avec la haine des Juifs ; confondre les deux, c'est précisément affaiblir la lutte contre l'antisémitisme. La Ville de Paris peut et doit rester fidèle à sa vocation universelle, mais cette vocation n'impose pas l'aveuglement. Ne pas être insensible à la souffrance du peuple palestinien, comme vous dites, chers collègues, c'est précisément nommer les responsabilités et ne pas confondre l'universalisme avec l'effacement des rapports de force.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. le Président CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire, et je me permets de parler au nom des trois groupes de l'opposition.

Madame CASTETS, je suis absolument surpris, sidéré et consterné qu'à un moment, vous ayez pu être la candidate de toute la gauche pour le poste de Premier Ministre, tant vous êtes loin du règlement du Conseil de Paris. Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Vous n'avez aucun respect du cadre dans lequel nous discutons cet après-midi, qui est un cadre convenable. Premièrement, Madame CASTETS, nous n'étions même pas au courant des autorités présentes dans les tribunes ; nous l'avons découvert en début de séance, et, croyez-moi, d'ici, nous n'entendons rien. Nous n'avons absolument aucunement refusé de saluer quiconque ; nous sommes bien élevés, nous avons applaudi, je puis vous le garantir, parole d'honneur. Nous n'avons pas été associés à la préparation de cette séance, c'est inadmissible et c'est très mesquin. Deuxièmement, nous n'avons jamais refusé d'honorer la mémoire du peuple palestinien. Nous avons simplement indiqué que nous souhaitions honorer les deux mémoires, des morts palestiniens comme des morts israéliens, ni plus ni moins ; cela ne mérite absolument aucune polémique. J'aurais honte à votre place, vous êtes indigne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur CANAL, je retiens vos propos, et c'est très bien que vous ayez eu l'occasion de vous exprimer ; je le dis aux deux ambassadrices qui nous font l'honneur d'être présentes. C'est très bien.

Explication de vote de M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons naturellement pour que la Ville de Paris rende un hommage universel aux civils israéliens et palestiniens victimes de la guerre. Nous regrettons, Monsieur le Maire, que vous ayez refusé les propositions de Jérémie REDLER, au nom de notre groupe "Paris Liberté !", qui visaient tout simplement à rendre hommage à toutes les victimes du conflit depuis l'attaque du Hamas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOULARD, c'était le vœu d'avant.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Non, je vous le dis parce que c'est vous qui l'avez recontextualisé. Vous êtes le Maire de Paris, et donc vous êtes aussi appelé à vous exprimer sur ces sujets. Vous avez refusé notre proposition, qui était, je cite, que l'on rende "hommage à toutes les victimes, quelle que soit leur nationalité, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur religion". Votre adjointe a refusé, et elle nous a même demandé de supprimer. Comment la Ville de Paris, Monsieur le Maire - et vous en êtes le maire -, peut-elle refuser d'inscrire une démarche d'universalité, de rassemblement et de refus de toute distinction entre les victimes civiles ? Comment la Ville de Paris peut-elle nous demander de rayer cette mention du vœu que nous vous proposons ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas la vérité, Monsieur BOULARD. Ce sont les considérants, vous le savez très bien. Nous n'allons pas refaire le débat.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je demande à un huissier de vous la donner !

M. LE MAIRE DE PARIS. - On va appeler la Suisse, même ! Monsieur BOULARD, ce n'est pas très honnête !

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Vous avez le droit de désavouer votre adjointe !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mon adjointe a mon plein soutien en la matière. Cela a été dit, nous en avons débattu cinquante fois. J'ai cru jusqu'à la dernière minute qu'un accord serait possible et permettrait à l'ensemble de cet hémicycle de se réunir. A la fin, chacun fait un choix en conscience. Ce que je retiens de notre débat, c'est que beaucoup de nos expressions concourent à la même chose, c'est-à-dire à la recherche d'un chemin de paix, avec

l'humilité qui s'impose à nous ; et, deuxièmement, que la reconnaissance, par la citoyenneté d'honneur, semble recevoir un soutien. Je ne comprends pas, à cet égard, pourquoi, par exemple, vous ne voterez pas le projet de délibération de l'Exécutif, au profit de votre vœu, sur les nuances que chacun veut y exprimer. Parce que c'est cela qui sera retenu.

Je le sais, les réseaux sociaux seront abondamment nourris d'extraits de nos interventions, nous accusant de ne pas dire ce que nous avons dit dans la phrase qui précédait, et sans doute en serai-je victime, sans doute en serez-vous victimes aussi. Je le dis avec un peu de gravité : c'est un débat difficile, qui heurte des convictions personnelles, avec des histoires personnelles. Je crois que l'espace médiatique a été saturé, ces trois dernières années, d'injonctions à choisir son camp, comme si cela devait se faire au détriment de l'autre. Ce chemin de paix que nous proposons, je crois qu'il était, de par mon expression, de par celle de mon adjointe, et de par le texte que nous vous proposons, amplement satisfait.

Explication de vote de M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela a été abondamment dit : face aux souffrances incontestables et terribles de la population civile palestinienne, comment pourrions-nous aujourd'hui mégoter notre soutien à un hommage de la Ville de Paris ? C'est ce que propose ce projet de délibération. Néanmoins, après l'annonce de la citoyenneté d'honneur, qui avait été faite sans texte et sans contexte par vous au dernier Conseil, il y a eu des questions légitimes, et, Monsieur le Maire, vous avez répondu point par point ; je voudrais les évoquer. La première, c'était de rappeler que seuls les civils concernés, et pas celles et ceux qui ont participé, qui ont filmé, qui ont encouragé, qui ont accompagné, ou même simplement toléré ou tu les massacres du 7 octobre, sont concernés par ce projet de délibération. La deuxième, c'était de rappeler le rôle du Hamas et du djihad. Moi aussi, Madame CHIKIROU, je nomme les bourreaux, et au premier chef ceux qui, après avoir tué et violé les civils israéliens, se sont cachés derrière leurs propres civils, préférant les faire décimer plutôt que de se rendre, ou même de rendre des otages, jusqu'à des enfants d'un an. La troisième, c'était d'associer tous les civils, de part et d'autre, palestiniens et israéliens ; j'entends que cela a été fait symboliquement par vous, Monsieur le Maire, et qu'il y aura un moment pour cela. Je pense à Rabin, qui disait en 1993 - je cite de mémoire, et pardonnez-moi de ne pas être juste, il citait l'"Ecclésiaste" : "Il y a un moment pour tout, il y a un moment pour tuer, il y a un moment pour panser, il y a un moment pour faire la guerre, il y a un moment pour faire la paix." Ce moment est là. Je salue la présence des guerrières de la paix, les diplomates qui sont présentes. J'espère que ce mot est advenu.

Je voudrais conclure en disant que, dans l'ensemble, avec quelques exceptions hélas, ce débat a été d'une tenue exceptionnelle. Nous savons nous écharper sur des sujets parfois de deuxième ou de troisième ordre ; et quand l'essentiel est là, à discuter dans cet hémicycle, la plupart des propos ont été extrêmement respectueux. Dans le même esprit, comme vient de le proposer M. le Maire, je voterai avec plaisir ce projet de délibération et le vœu de Paris apaisé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Scrutin public sur la proposition de vœu n° 32 déposée par le groupe Paris apaisé, nous ouvrons les procédures de vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est donc ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 152

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 52

Contre : 99

(Voir détail des votes annexe n° 26).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Nous passons à la proposition d'amendement n° 212 du groupe NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif. C'est un scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 150

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 48

Contre : 102

(Voir détail des votes annexe n° 27).

La proposition d'amendement n° 212 est repoussée au scrutin public.

Nous avons ensuite le vœu n° 33. J'avais une demande d'explication de vote de Raphaëlle PRIMET. Très bien, je vais le mettre aux voix, c'est un scrutin public. La proposition de vœu n° 33 déposée par le groupe NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 149

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 46

Contre : 102

(Voir détail des votes annexe n° 28).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Nous avons à présent la proposition de vœu n° 34 du groupe NPP. C'est un scrutin public également, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 149

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 51

Contre : 97

(Voir détail des votes annexe n° 29).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je vous remercie.

Nous allons à présent mettre aux voix le projet de délibération DGRI 31 amendé, sur lequel il y a également une demande de scrutin public, et je le redis en vous remerciant toutes et tous de la qualité et de l'état d'esprit respectueux de nos échanges.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Il reste encore 9 non-votants. Il vous suffit de rentrer une première fois la carte et, si vous avez un pouvoir, de rentrer l'autre. Il sera procédé à la vérification des droits de délégation. Je vous le dis, puisque, normalement, on n'a pas besoin de changer de pupitre, on le fait sur son terminal.

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je vais clore le scrutin.

Je vous donne le résultat de scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 151

Abstentions : 3

NPPV : 0

Pour : 107

Contre : 41

(Voir détail des votes annexe n° 30).

Le projet de délibération amendé est adopté au scrutin public. (2026, DGRI 31).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures six minutes, est reprise à seize heures dix-sept minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, tout le monde ne semble pas être revenu en séance, mais cela va venir.

2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. Roland TIMSIT est-il avec nous ? Parfait.

Allez-y, Monsieur Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, avant d'aborder le cœur de mon intervention, je voudrais évoquer un des points qui me taraudent sur le périscolaire. Je suis comédien, et vous êtes toutes et tous au courant des répercussions du mouvement "MeToo" en France, et de la façon dont mon métier est secoué par les révélations de femmes qui peuvent enfin s'exprimer, non sans mal, et non sans crainte de représailles professionnelles. Je pense qu'il en va de la pédocriminalité comme des V.S.S. On a beaucoup parlé, dans nos métiers, dans le cinéma, de DEPARDIEU. On a beaucoup parlé, on parlera encore bientôt, du harcèlement de certains réalisateurs dont nous sommes nombreux à avoir subi les tyrannies. Or, lorsque, dans mon métier, on se plaint du harcèlement et des agissements de ces personnes, on nous répond : "Oui, mais, tu sais, sans lui, le film ne pourrait pas se faire." Au nom de cela, on laisse faire. Aujourd'hui, à juste titre, on accuse tel ou tel artiste de telle ou telle agression ou agissement, mais on n'accuse jamais, jamais - dans le milieu du cinéma, en tout cas - l'employeur, qui est pourtant responsable de la sécurité de ses salariés. C'est pourquoi je pense qu'il en va de la pédocriminalité comme des V.S.S. : sur les tournages, les employeurs doivent empêcher les actes de tel ou tel agresseur, l'employeur doit protéger ses salariés. Je pense que, en ce qui concerne le périscolaire, l'employeur - la Mairie de Paris - est aussi responsable.

Maintenant, j'en viens au cœur de mon intervention. J'ai lu dans la presse - parce que cela a été énormément repris - que le plan d'action sur le périscolaire était un plan de 20 millions d'euros, et que cette mesure aurait été votée par le Conseil de Paris en avril. J'ai cherché, parce que, comme je suis un jeune Conseiller de Paris, j'ai pensé que j'avais "raté" une information du Conseil de Paris d'avril, ou de mai ; mais non, je n'ai rien raté. Je pense que le Conseil de Paris n'a pas voté un plan de 20 millions d'euros pour le périscolaire. J'ai cherché : "Le Monde" a repris cette information, "20 Minutes", "Le Parisien", "France Info", "Le Nouvel Obs" : "Le Conseil de Paris adopte un plan d'action à 20 millions d'euros pour le périscolaire en réponse au scandale des violences sexuelles". Néanmoins, jamais, ici, je crois, nous n'avons discuté de ce montant, de ces 20 millions. La droite, elle, a réclamé 50 millions, pourquoi pas. Ce que je voudrais simplement dire, Monsieur le Maire et chers collègues, c'est : ces 20 millions d'euros, comment avez-vous défini ce montant ? A quoi va-t-il servir ? Pourquoi 20 millions ? Pourquoi pas 25, pourquoi 15, 40, 30 ? Je demande donc des éclaircissements sur ce plan d'action, qui a davantage été communiqué dans les médias qu'au sein de notre hémicycle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons revenir à la Mission d'Information et d'Evaluation. Cette mission, vous le savez, nous l'avons voulue, nous l'avons réclamée et nous l'avons enfin obtenue. J'en profite, cher Grégory CANAL, pour te remercier de ton énergie et de ton soutien. Je tiens à le rappeler clairement, car certains cherchent à réécrire l'histoire : la réalité est écrite noir sur blanc dans le projet de délibération, vous pouvez la lire, Monsieur BELLARD, cela ne l'intéresse peut-être pas, il n'est pas ici. C'est notre groupe, avec Grégory CANAL, qui est à l'initiative de cette demande, et personne d'autre. Nous sommes d'ailleurs le seul groupe à avoir formulé des amendements, co-construits avec les collectifs "S.O.S. Périscolaire" et "MeTooEcole" : d'abord pour que le spectre soit le plus large possible, que la mission examine tous les temps et tous les lieux d'accueil, y compris ceux jamais déclarés ; que les procédures de signalement soient évaluées sur leur effectivité réelle, et ce sur dix ans ; et qu'un suivi annuel soit confié à une instance indépendante, pour que les conclusions ne finissent pas dans un tiroir, comme la précédente M.I.E. sûrement.

Je rappelle aussi que cette M.I.E. a d'abord été refusée par vous-même, Monsieur le Maire, ici, il y a quelques semaines. Nous nous félicitons que notre acharnement ait porté ses fruits : quand on ne lâche pas, les choses bougent. Après des mois de travail avec les collectifs et les familles, de mobilisation aussi - dont une encore ce matin -, cette M.I.E. ouvre le chapitre de la vérité, et nous en avons besoin, ici à Paris, parce qu'elle a manqué pendant dix ans. Les familles en ont besoin. Les enfants meurtris pour leur vie entière le méritent aussi. La Ville en a aussi besoin pour enfin faire ce travail de remise en question, cette remise en question que d'autres institutions ont faite auparavant. Nous demandons que cette M.I.E. soit installée dès le lendemain de ce Conseil - c'est l'objet d'un de nos vœux - au plus tard le 1er juillet. Pas après l'été : maintenant. Nous sommes prêts à travailler, vous le savez, de manière transpartisane, avec toutes les bonnes volontés, pour des recommandations les plus justes, les plus pragmatiques, à la hauteur de ce que les familles ont le droit d'attendre.

Cette mission dira la vérité sur le passé, mais nous ne pouvons pas attendre ses conclusions pour agir, et c'est la raison pour laquelle, sur ce projet de délibération, nous avons déposé 15 vœux, 15 vœux représentant notre plan d'action de 50 millions d'euros, avec 15 mesures concrètes pour mettre fin à ce scandale sexuel du périscolaire. Vœu n° 1 : le retour de la semaine de quatre jours. En 2013, la réforme Peillon a fragmenté la semaine scolaire ; pour couvrir ces temps périscolaires multipliés, la Ville a recruté en masse des milliers d'animateurs précaires, avec des plannings illisibles et une supervision insuffisante. Cette instabilité chronique est au cœur du scandale que nous vivons. Il est temps de le dire : plus de 90 % des communes sont revenues à la semaine de quatre jours, dont des villes de gauche, Lyon, Lille, Bordeaux. Ces villes-là, qu'ont-elles su faire ? Mettre l'intérêt des enfants avant la fidélité à un héritage politique. Paris est l'une des dernières villes à s'y refuser, et vous, Monsieur le Maire, je le crains, vous êtes bien seul à vous y opposer encore, parce que vous vous opposez à l'avis des syndicats d'animateurs, des syndicats d'enseignants, des agents du périscolaire, des directeurs d'école, des associations de parents d'élèves, des collectifs de victimes, et d'un grand nombre de groupes ici, dans cet hémicycle. Cela fait beaucoup. Nous demandons donc ce retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée prochaine : moins d'animateurs précaires, des plannings lisibles, une école plus sûre.

Ensuite, nous voulons supprimer les T.A.P., oui, mais avec des études dirigées le soir, tenues par des enseignants volontaires entre 16 heures 30 et 18 heures. Pourquoi ? Parce que c'est une mesure de justice sociale. Les enfants sans aide à la maison méritent, eux aussi, de revoir les notions le soir. Les écoles privées le font depuis longtemps. Ce dispositif a existé à Paris : il ne s'agit pas d'inventer, il s'agit de rétablir.

Enfin, mon troisième vœu, c'est pour s'occuper de la souffrance de toutes ces personnes victimes de ce scandale sexuel. Nous voulons une brigade mobile de psychologues. Ce scandale a laissé des traces, évidemment sur les victimes, mais aussi sur la communauté éducative : des parents dans l'angoisse, des directeurs sans soutien, des enseignants qui absorbent la détresse, des équipes d'animation sous le regard de la méfiance. Il y a bien

l'O.S.E., mais c'est insuffisant, vous le savez : trop peu de professionnels, des délais inacceptables, des familles qui attendent des semaines. On ne traverse pas un traumatisme en attendant son tour avec un ticket. Nous demandons une brigade mobile de psychologues municipaux, qui se déplace dans les établissements en tension, pour les enfants, pour les familles, pour les personnels. Pas un numéro à appeler : une présence réelle, là où on en a besoin. Bref, vous l'avez compris, nous voulons une mission pour la vérité, des plans et des actes urgents, concrets, dès maintenant. Je laisserai la parole à mes collègues pour dérouler l'ensemble du plan.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous nous félicitons que cette mission d'information et d'évaluation soit enfin mise à l'ordre du jour. Nous la réclamions depuis deux mois, et, après quelques atermoiements, vous vous êtes enfin décidé à la placer à l'ordre du jour. Je rappelle que la vocation d'une Mission d'Information et d'Evaluation, c'est de faire la lumière sur toutes les procédures et sur une politique publique en particulier, celle du périscolaire, afin d'en éclairer les mécanismes et le fonctionnement, mais aussi de proposer des solutions correctives sur le plus long terme. Je précise également que cette M.I.E. a une vocation transpartisane, pour ceux qui l'auraient oublié : toutes les formations y sont représentées. Il paraît donc de bon aloi que l'ensemble des nuances du Conseil de Paris y soient établies, et je suis très surpris d'avoir entendu M. GUÉNANEN, ce matin, nous expliquer quelle devait être la feuille de route de la Mission d'Information et d'Evaluation, et nous indiquer d'ores et déjà quels étaient ses cadres et ses bornes. Je vois que, manifestement, pour vous, le chemin de fer est déjà établi à l'avance. Ce n'est pas tout à fait le cas pour nous : nous faisons confiance à l'intelligence collective pour avancer dans le bon sens. Cela va sans dire, mais c'est toujours mieux en le disant, comme disait Talleyrand.

Au-delà de ce principe de base, je voudrais continuer sur le processus qu'a indiqué ma collègue Inès de RAGUENEL : nous ne pouvons pas attendre les mesures qui seront proposées par la mission d'information et d'évaluation, et c'est la raison pour laquelle nous déployons des propositions complémentaires à votre plan, Monsieur le Maire, qui nous semble aller dans le bon sens, certes, mais insuffisant. Inès a donné quelques mesures, j'en apporte quelques autres, déjà dans l'espace public. Tout d'abord, la vidéosurveillance dans les établissements ; à tout le moins, Monsieur le Maire, commencer par la maternelle, faire une expérimentation dans les établissements maternels. Vous savez que la C.N.I.L. l'autorise. Nous pouvons le faire dans les lieux de passage fréquents, dans les escaliers, dans les lieux d'accès aux sanitaires. Ce n'est peut-être pas "100 % secure", mais cela permet de limiter le risque et d'enrichir les procédures de police judiciaire lorsqu'elles se déroulent. Deuxième élément, une brigade de psychologues, pour pouvoir non seulement passer au fichier du F.I.J.A.I.S. et au casier judiciaire l'ensemble des nouveaux entrants dans les dispositifs d'animation, mais aussi aller beaucoup plus loin, par des tests de personnalité, des tests psychologiques, des entretiens beaucoup plus structurés et approfondis.

De notre point de vue, un effort sur 60 E.T.P. de psychologues, sous marché ou sous recrutement, nous paraît utile et nécessaire, afin de passer l'ensemble du personnel au peigne fin. Nous sommes convaincus qu'en moins d'un an, nous en avons la capacité. Troisième élément de réflexion, c'est la brigade qui ferait, comme l'a un peu indiqué tout à l'heure Inès de RAGUENEL, des contrôles inopinés dans les établissements scolaires, armée à la fois d'agents de la DASCO et de psychologues, avec des contrôles sur l'activité, sur sa qualité, sur leurs connaissances, et avec des restitutions devant le personnel enseignant et devant les parents d'élèves. Tous ces éléments, mis les uns derrière les autres, sont de nature, de notre point de vue, à dissuader les comportements dangereux, malfaisants, et surtout à alimenter les procédures lorsqu'elles seront déclenchées, qu'elles soient de nature administrative ou judiciaire. Merci à vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'heure n'est plus aux périphrases administratives, elle est à la gravité la plus absolue. Le constat lucide, terrible et sans concession dressé par mes collègues "Paris Liberté !" ne nous laisse plus le choix. Face à la suspension de 132 agents depuis janvier 2026, dont 52 pour des suspicions de violences sexuelles, nous devons nommer les choses avec la force du droit et de la morale. Parlons ici de suspicions de crimes sur des enfants. Nous parlons de l'effroyable, survenu au cœur même des lieux où les familles parisiennes confient ce qu'elles ont de plus cher au monde.

Mais je veux, avant toute chose, rendre un hommage appuyé à la très grande majorité des animateurs parisiens. Aujourd'hui, ces professionnels sont inquiets, meurtris par l'ombre que ces défaillances jettent sur leur métier. Ils sont, pour la plupart, d'excellents professionnels, profondément dévoués, d'une intégrité remarquable et légitimement appréciée des familles. C'est aussi pour eux, pour protéger leur honneur et la valeur de leur engagement, que nous devons faire toute la lumière.

Face à ces drames, la transparence et la responsabilité politique ne sont pas des options négociables : elles sont un impératif catégorique, auquel vous ne pouvez pas vous dérober. En tant que Maire de Paris, vous êtes le chef de cette administration. C'est sous votre autorité directe que ces directions agissent, et c'est à vous, et à vous seul, qu'il incombe de répondre de leurs actes. Depuis le début de ce scandale, quelle a été votre réponse ? Vous avez créé à la hâte une Convention citoyenne, qui a déjà débuté, et dont votre Exécutif a fixé le cadre de manière unilatérale et arbitraire, en affirmant d'emblée qu'on ne doit pas penser à revenir à la semaine de quatre jours pour les enfants. Vous avez donné le ton : les conclusions sont écrites avant même la fin des débats. Soyons lucides, cette instance "bidon" n'est qu'un écran de fumée pour diluer vos responsabilités et, surtout, externaliser la crise. Une telle Convention, cadencée dans son périmètre, ne posera jamais les bonnes questions à votre Exécutif, elle n'aura jamais accès aux dossiers disciplinaires et n'analysera pas la chaîne de commandement de la DASCO. Vous ne pouvez pas régler un scandale de cette envergure par un simulacre de concertation.

Dire que tout est derrière nous, Monsieur le Maire, ne suffira pas. Nous devons vous poser les questions qui dérangent, les questions fondamentales sur les conséquences directes de vos défaillances internes. Comment expliquer cette succession de crimes commis dans plusieurs circonscriptions scolaires parisiennes ? Pourquoi là-bas ? Qui a manqué de vigilance ? Qui a fermé les yeux ? Qui n'a pas signalé à l'autorité judiciaire ou hiérarchique interne, alors que la loi ou les procédures internes l'exigent ? Cette question s'adresse à toute la chaîne de responsabilité : élus de votre majorité, agents, cadres de direction. C'est l'examen de cette faille des alertes qui doit être mis à nu. Votre direction des ressources humaines et celle de la DASCO doivent d'urgence s'expliquer sur leur méthode, d'hier comme d'aujourd'hui. Comment sont menées les prises de référence professionnelles lors des recrutements par vos services ? Quelles sont les consultations réelles des fichiers administratifs et judiciaires pour s'assurer de l'honorabilité des personnels ? Quels sont, Monsieur le Maire, vos propres actes de management interne et d'autorité, depuis que vous êtes Maire de Paris, depuis le début de cette crise, pour rompre avec les dysfonctionnements du passé ?

Alors que des enquêtes et des jugements sont en cours, nous exigeons de votre part une rigueur absolue. Il doit y avoir une tolérance zéro avec l'à-peu-près, zéro avec les approximations de calendrier, zéro avec les vérifications parfois lacunaires de vos services. Gérer une crise ne signifie pas suspendre à l'aveugle pour afficher des chiffres ou rassurer l'opinion, au risque de déstabiliser des équipes entières et de punir injustement ces animateurs exemplaires que je saluais à l'instant. C'est pourquoi je me félicite de la création de cette mission d'information et d'évaluation, que nous avons demandée et obtenue, et qui va enfin contraindre votre administration, je l'espère, à la clarté. Néanmoins, face à l'inertie de l'Hôtel de Ville, l'exigence de vérité change d'échelle et prend une dimension nationale. Je salue avec force la création de la future commission d'enquête parlementaire et sénatoriale, qui sera présidée par notre collègue Agnès EVREN. Cette commission, dotée de pouvoirs d'investigation majeurs, ne reculera devant aucun secret d'alcôve de vos directions. Elle fera toute la lumière sur les responsabilités administratives, judiciaires et politiques de ces graves défaillances, et elle procédera sans hésiter aux saisines de la justice qui s'imposent.

La représentation nationale s'empare du sujet, mais votre responsabilité immédiate est à Paris. Nous formulons des propositions claires et applicables sans délai sur la transparence, et l'instauration immédiate d'un protocole d'information obligatoire et automatisé entre votre direction des affaires scolaires et les mairies d'arrondissement, afin que nous disposions enfin d'un accès direct aux profils, aux affectations et à l'historique disciplinaire des agents et cadres que vous avez sous votre responsabilité, Monsieur le Maire.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Responsabilité que nous partageons d'ailleurs, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voulais vous dire que je suis très étonnée de la tonalité de certains propos entendus depuis le début de ce Conseil de Paris, mais aussi dans le débat public de ces dernières semaines. En 1996, plus de 300.000 personnes manifestaient dans les rues de Bruxelles après les crimes commis par Marc DUTROUX et ses complices. Elles manifestaient contre ces crimes abominables, mais aussi pour dénoncer les dysfonctionnements de la police et de la justice belges. Cela rappelle une actualité brûlante : 300.000 personnes à Bruxelles, cela aurait donné, à l'échelle de Paris, 2 millions de manifestants. Nous étions donc sur un phénomène d'ampleur, et c'est d'ailleurs cette manifestation qui a donné à l'expression "marche blanche" le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. C'était il y a exactement trente ans, et il n'est pas inutile d'avoir de la mémoire, car j'avoue avoir du mal à entendre que nous serions aujourd'hui face à une forme de découverte collective des violences sexuelles faites aux enfants. Ce sont les mots prononcés en permanence depuis le début de ce Conseil : "Nous sommes dans la prise de conscience collective". Or, la prise de conscience, elle a des décennies. Qu'il y ait des pédocriminels qui puissent commettre des crimes atroces, nous le savons depuis des décennies, peut-être même depuis plus longtemps encore. Que les lieux accueillant des enfants puissent attirer des prédateurs, c'est une réalité tout aussi connue, et c'est d'ailleurs pour cette raison que, dès 2015, l'Inspection générale de la Ville de Paris, un an après la réforme des rythmes scolaires, avait alerté sur le risque d'agression sexuelle dans le périscolaire parisien.

De la même manière, j'ai du mal à entendre que ce qui a causé cette vague d'agressions sexuelles dans le périscolaire parisien, c'est le patriarcat. C'est trop facile : le patriarcat, on ne peut pas le regarder dans les yeux et lui demander des comptes. En revanche, ceux qui ont failli dans l'organisation de ce service du périscolaire, on est en droit de les regarder dans les yeux et de leur demander des comptes. C'est trop facile de se cacher derrière des concepts abstraits pour éluder la question des responsabilités individuelles. Il y a des responsabilités individuelles, car ce qui s'est passé, c'est d'abord un défaut de contrôle et d'encadrement. C'est un problème de recrutement. C'est un problème de ressources humaines. C'est un problème d'organisation de la politique publique dont vous aviez la charge. C'est pour toutes ces raisons qu'il faut agir et mettre en place tout de suite de nouvelles pratiques. C'est ce qui a été dit tout au long de cette journée de débat sur la M.I.E. Pourquoi attendre ? Pourquoi encore perdre du temps ? Dès la campagne, j'avais demandé, dans le 11^e arrondissement, un plan d'urgence pour qu'on puisse tout de suite changer les pratiques.

Ces pratiques que nous demandons de changer, nous les présentons aujourd'hui et nous les présenterons encore. Le premier des vœux que nous présentons, c'est ce principe simple : aucun adulte ne devrait pouvoir se retrouver durablement seul avec un enfant pendant les temps périscolaires. C'est une règle qui protège les enfants - vous voyez, ce n'est pas un concept, ce n'est pas le patriarcat, c'est une règle simple : on met en place les conditions pour que ces drames n'arrivent pas. Cela protège aussi les agents, parce qu'il faut aussi protéger les agents des suspicions. Elle constitue une recommandation - je le note - qui était déjà dans le rapport de 2015 de l'Inspection générale de la Ville de Paris, il y a dix ans. Voyez, nous sommes sur du temps long. Nous ne sommes pas dans la prise de conscience aujourd'hui, nous sommes dans du temps très long, nous sommes dans la prise de conscience depuis des décennies, et dans l'action peut-être un jour... on ne sait pas.

Le deuxième vœu vise à distinguer clairement les missions d'animation et les actes d'hygiène concernant les plus jeunes enfants. Là encore, c'est une proposition bien connue : nous proposons que des agents spécifiquement dédiés aux soins d'hygiène soient déployés pendant les temps périscolaires en maternelle. Enfin, le troisième vœu porte sur la formation : nous proposons qu'une formation obligatoire annuelle à la protection de l'enfance soit instaurée pour l'ensemble des personnels intervenant auprès des mineurs - détection des signaux faibles, procédures de signalement, postures professionnelles, prévention des violences sexuelles et intrafamiliales. Ces propositions ne régleront pas tout, mais elles ont un mérite : elles s'attaquent concrètement, elles sont dans l'action, elles répondent aux failles organisationnelles que cette crise a révélées, et elles ont été identifiées depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, comme prioritaires par les familles et les parents d'élèves. Ce sera tout l'enjeu de la Mission d'Information et d'Evaluation transpartisane - Geoffroy l'a dit, réclamée dès le premier jour de cette nouvelle mandature par notre groupe, et que nous avons obtenue -, mais aussi de la Commission d'enquête parlementaire : faire la lumière sur les responsabilités, parce qu'il y a des responsabilités, et proposer des mesures très concrètes à mettre en place en urgence pour protéger les enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Valentine SERINO.

Mme Valentine SERINO. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers nos vœux, nous souhaitons répondre à une préoccupation majeure des familles parisiennes : la sécurité des enfants et la qualité de l'encadrement dans le périscolaire. Depuis janvier 2026, 132 agents ont été suspendus, dont 52 pour des suspicions de violences sexuelles, des chiffres extrêmement préoccupants. Sans remettre en cause le professionnalisme de l'immense majorité des animateurs, ces chiffres révèlent les fragilités d'un système auquel nous devons répondre avec lucidité et responsabilité.

D'abord, lorsqu'un signalement de violences physiques, verbales ou sexuelles concerne un enfant, le principe de précaution doit s'appliquer immédiatement. C'est pourquoi nous demandons que tout signalement entraîne une suspension conservatoire de l'agent concerné pendant la durée des enquêtes administratives et judiciaires. Il ne s'agit pas d'une sanction, bien évidemment, mais d'une mesure de protection indispensable pour les enfants, pour les familles, pour l'institution et pour le bon déroulement des investigations. Ensuite, ces situations interrogent également les conditions de recrutement et de fidélisation des personnels. Les difficultés de recrutement conduisent trop souvent à des embauches dans l'urgence. Pourtant, accompagner des enfants exige des compétences éducatives, pédagogiques et de sécurité qui ne s'improvisent pas. Nous demandons donc, par plusieurs de nos vœux, que la Ville privilégie le recrutement de personnels formés, qualifiés, certifiés, tout en mettant en place un véritable plan de fidélisation pour renforcer l'attractivité de ces métiers et constituer des équipes stables et expérimentées. Il en va de la sécurité des enfants parisiens et de la tranquillité de leur famille. Pour toutes ces raisons, je vous invite bien évidemment à adopter ces vœux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Monsieur le Maire, je tiens tout d'abord à saluer la persévérance et la constance de notre président de groupe, Grégory CANAL, ainsi qu'Inès de RAGUENEL, qui ont demandé, avec régularité et insistance, la constitution d'une Mission d'Information et d'Evaluation. Je le dis et je le répète, parce que M. BELLARD, tout à l'heure, semblait peu familier avec les exigences de la décence, puisque ce travail, c'est nous qui l'avons exigé, alors qu'il a justement essayé de se l'approprier ; et parce que c'est aussi un peu facile de se défaire de la responsabilité de la majorité actuelle et de tout remettre sur le soi-disant Gouvernement.

Cela dit, en effet, depuis janvier 2026, ce sont 132 agents qui ont été suspendus, dont 52 pour suspicion de violences sexuelles. Derrière chacun de ces chiffres, il y a un enfant ; un enfant victime ou un enfant témoin, marqué durablement par ce qu'il n'aurait jamais dû ni voir ni subir. Ce vœu, qui demande des brigades de psychologues, est une demande très forte des parents, notamment lors des réunions sur les violences dans le périscolaire, dans les écoles, dans les préaux ou dans les salles de nos écoles. Une question revient de façon récurrente : comment mieux détecter, en amont, les profils dangereux ? Soyons lucides, la vérification du casier judiciaire ou du F.I.J.A.I.S. est un préalable certes indispensable, mais elle ne dit en rien l'aptitude réelle d'un adulte à travailler auprès d'enfants. Un casier vierge n'est pas un certificat de sécurité, et la formation, j'insiste sur ce point, est certes indispensable, mais elle n'est pas suffisante. On peut former quelqu'un au bon geste sans jamais avoir évalué sa personnalité, son rapport à l'autorité ou son comportement sous tension.

C'est précisément ce que propose notre dispositif : des brigades de psychologues, rattachées à la DASCO, qui font passer des tests psychotechniques à chaque nouvel agent et qui mènent des contrôles aléatoires réguliers - j'insiste sur ce point - sur les animateurs déjà en poste. L'objectif est double : d'abord, mieux détecter les profils à risque, là où le casier est aveugle ; mais aussi, et c'est essentiel, donner aux animateurs eux-mêmes les clés pour repérer les comportements à risque au sein des équipes. Vous le savez, il faut donner les moyens à ces animateurs de les repérer et d'oser les signaler, car la sécurité d'un enfant, c'est l'affaire de toute une équipe, et pas simplement d'une case cochée à l'embauche. La transparence et le contrôle ne sont pas des options, ce sont des impératifs catégoriques pour restaurer la confiance des familles.

Lorsque ma collègue Inès de RAGUENEL a proposé ce dispositif, Madame BOUX, vous lui avez répondu avec une certaine légèreté. Or, je vous informe que nous avons co-écrit ce vœu avec les familles des victimes. En outre, de tels dispositifs, ces fameuses brigades de psychologues, existent aussi dans des institutions aussi sérieuses que l'armée. Monsieur le Maire, vous avez promis la tolérance zéro et un réexamen de fond en comble. Vous avez annoncé 20 milliards d'euros, sans détail, il est vrai. Aujourd'hui, nous ne vous demandons pas simplement un discours, nous vous tendons un outil concret. La seule question qui vaille, en ce moment, c'est : allez-vous accepter ce vœu de brigade psychologique - comme d'ailleurs les autres dispositifs -, encore une fois demandé par les familles parisiennes ? Je pense que celles-ci demandent des actes concrets, et pas simplement de vous croire sur parole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Avant toute chose, Madame de RAGUENEL, je ne le dis pas dans un esprit polémique mais parce que je pense que tous les mots sont importants, vous avez parlé d'un scandale sexuel. Ce n'est pas un scandale sexuel. En fait, la sexualité, c'est entre adultes consentants, c'est quelque chose d'agréable, de souvent plaisant, même. Là, ce dont on parle, c'est très grave, il s'agit de pédocriminalité. Et je pense que... Je le dis vraiment avec sérieux et avec gravité, car quand on continue de parler de scandale sexuel, on laisse entendre dans nos mots qu'il pourrait exister une forme de sexualité entre un adulte et un enfant. Clairement, non, c'est de la pédocriminalité.

Ce qu'il s'est passé, les révélations sur le périscolaire parisien, elles nous ont choqués toutes et tous profondément, elles ont suscité une onde de choc, une émotion, et à raison. Nous devons regarder la réalité en face, la réalité de ce qui a été révélé, qui ne renvoie pas seulement à des faits graves mais met aussi en lumière des défaillances structurelles dans l'organisation de notre service public éducatif. Je pense que nous l'avons entendu à mesure des discussions et que M. le Maire en premier l'a reconnu, ce constat est totalement partagé. Et lorsqu'il s'agit d'enfants, lorsqu'il s'agit de protection, de parole, de confiance et de responsabilité, nous n'avons pas le droit de nous réfugier derrière des réponses partielles.

Le périscolaire n'est pas un temps secondaire, ce n'est pas un simple temps d'attente entre deux séquences scolaires, c'est un temps éducatif à part entière, un temps de vie collective, un temps de socialisation et d'éveil. C'est donc un moment essentiel dans la journée des enfants. C'est pourquoi les dysfonctionnements que nous avons constatés doivent nous conduire à une remise à plat sérieuse, complète et transparente.

C'est précisément le sens de cette M.I.E. sur le périscolaire, et nous en avons besoin pour sortir d'une gestion dans l'urgence, dans l'émotion et pour établir un diagnostic partagé et construire des réponses durables. Cette mission doit nous permettre d'entendre les professionnels, les familles, les associations, les équipes éducatives, les personnels de directions, les représentantes et les représentants des syndicats et, bien sûr, toutes celles et tous

ceux qui au quotidien font vivre ce service public dans les écoles parisiennes, et, je le dis, même si ce n'est pas facile, nous devons aussi penser à écouter la parole de l'enfant, des enfants d'une manière ou d'une autre.

Nos propositions sont claires. D'abord, il faut un service public du périscolaire qui protège vraiment les enfants. Cela suppose des procédures de signalement lisibles, connues de toutes et tous, réellement appliquées. Trop souvent, les personnels ne savent pas précisément quoi signaler, à qui, selon quel canal et avec quel suivi. Cela ne peut plus durer. Il faut une culture du signalement claire, partagée, accompagnée et surtout une totale transparence vis-à-vis des familles lorsqu'un incident survient. Il faut également renforcer la formation des agents, qui doivent être mieux formés à la prévention et au repérage des violences sexuelles et sexistes et des violences éducatives, des situations de maltraitance, mais aussi mieux formés à l'écoute des enfants et à la gestion de la parole recueillie.

Cette formation doit être obligatoire et pensée comme une véritable montée en compétences de toute la filière. On ne protège pas mieux les enfants avec des injonctions, on les protège mieux avec des professionnels formés, outillés et reconnus, y compris à recueillir la parole sur des violences qu'ils pourraient subir en dehors du cadre scolaire et périscolaire, car malheureusement, nous ne devons pas oublier que beaucoup trop de violences sont aussi commises dans le cercle familial et proche.

Il faut aussi mettre fin à la précarité des équipes, tant elle affaiblit profondément le dispositif. Quand les équipes changent sans cesse, quand les remplacements sont insuffisants, quand les postes restent fragiles, on perd en continuité, en confiance et en qualité éducative. Nous défendons donc un plan de déprécarisation ambitieux avec davantage de postes pérennes et des brigades de remplacement mieux dimensionnées et une vraie reconnaissance des métiers de l'animation.

Nous voulons également améliorer les conditions d'encadrement en garantissant l'étai réglementaire partout, tout le temps, sans exception. Cela veut dire veiller à ce qu'aucun enfant ne se retrouve isolé avec un adulte dans des conditions qui posent problème, et cela veut dire aussi revoir l'aménagement des espaces, supprimer les zones à risque et renforcer la sécurité des lieux de vie et de faire du cadre matériel un vrai outil de protection.

Voilà pourquoi notre Mission d'Information et d'Evaluation est indispensable, elle est un outil de vérité, de méthode et de progrès. Elle doit nous permettre de faire émerger collectivement des propositions concrètes, applicables, à la hauteur...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Camille NAGET. - ... des enjeux, bien sûr, pour Paris...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci...

Mme Camille NAGET. - ... mais aussi pour tous les lieux collectifs où des enfants sont accueillis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Rania KISSI.

Mme Rania KISSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, juste avant de prendre la parole, j'aimerais revenir sur les propos de la droite quand elle nous dit : "Ce n'est pas un système patriarcal". Si on doit commencer à faire de la pédagogie, on est "mal barrés" pour cette mission. Un système patriarcal, c'est un moment où on considère qu'un enfant, on le touche parce que c'est un enfant. Quand un adulte touche un enfant, c'est un système de domination, et que vous le vouliez ou non, que vous le refusiez ou non, c'est un système patriarcal. Et si vous avez prévu de siéger dans cette commission, je vous conseille d'apprendre d'abord la terminologie des termes, de faire un peu de pédagogie, parce qu'on n'aura pas le temps, il y a des enfants à sauver. Je voudrais donc que vous retiriez vos propos, parce qu'ils sont scandaleux à l'égard des enfants qui ont subi tout cela !

Merci.

Pour revenir à du concret, d'abord, je souhaite apporter mon plein et entier soutien à Anne-Claire BOUX qui travaille depuis des mois et des mois et à M. le Maire qui en a fait une priorité de ce mandat. Un enfant est victime de violences sexuelles toutes les trois minutes. Toutes les trois minutes, autrement dit, à peine le temps de cette intervention. Pendant que nous sommes là à débattre, quelque part, un enfant est en train de vivre... Un enfant... Ah, pardon. Je disais : un enfant qui souffre en silence, un enfant qui cherche peut-être les mots pour parler. Et c'est là que réside un enjeu fondamental : un enfant qui parle peut se protéger lui-même mais peut aussi protéger d'autres enfants. Car les auteurs ne s'arrêtent malheureusement pas à une seule victime. Libérer la parole, ce n'est pas seulement réparer, c'est aussi prévenir. L'affaire Lyhanna en est malheureusement une tragique illustration et elle nous rappelle que derrière chaque signal ignoré, derrière chaque parole insuffisamment entendue, il peut y avoir des conséquences irréversibles.

C'est pourquoi nous devons renforcer la prévention, notamment à travers l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, leur donner les mots qui permettent de comprendre et d'identifier l'inacceptable et de

demander de l'aide. Dans le cadre de cette Mission d'information, nous devons avoir le courage de nous regarder en face, d'identifier les failles, les angles morts. Notre objectif est et restera toujours de protéger des enfants. Si des dispositifs fonctionnent, nous le dirons, s'ils sont insuffisants, nous le dirons aussi, parce qu'en matière de protection de l'enfance, il ne peut y avoir ni postures ni complaisance, parce que toutes les trois minutes, un enfant compte sur nous et nous n'avons pas le droit de le décevoir.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexandre MENNUCCI.

M. Alexandre MENNUCCI. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention pour dire l'état d'esprit dans lequel le groupe Socialiste aborde cette M.I.E. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer hier avec plusieurs collègues des bancs de "Paris Liberté !", mais je veux le redire ici. Le groupe Socialiste aborde cette M.I.E. avec beaucoup de sérénité mais également une volonté de participer pleinement à la manifestation de la vérité.

Avant cela, je dois tout de même dire que le Maire est en place depuis le 29 mars et, depuis cette date, on ne peut pas dire qu'il n'a pas pris le sujet à bras-le-corps. Et il l'a fait avec humilité et rigueur, et le soutien de sa majorité.

Pour cela, il a mis en place un plan d'action, que vous connaissez, sur lequel nous avons eu l'occasion de communiquer à plusieurs reprises. Des mesures d'urgence ont déjà été prises afin que le signalement soit renforcé, qu'il devienne plus simple, plus accessible, et vous savez que depuis le début du mois de juin, 132 signalements ont été remontés dont 52 pour des violences sexuelles. Une cellule d'écoute et d'accompagnement psychologique a été mise en place.

La deuxième mesure, c'est celle de la convention citoyenne, et pardonnez-moi, Monsieur BOULARD, mais sans vouloir polémiquer en aucun cas, je trouve assez excessif de dire que cette convention citoyenne, finalement, est inutile, qu'elle est cadencée, que les membres qui y sont présents sont partiels, alors que, vous le savez bien, ils ont tous été tirés au sort sous le contrôle d'un huissier de justice et mènent leurs travaux parfaitement librement sans qu'évidemment le maire n'interfère en aucune manière sur leurs travaux.

Le troisième point, vous le savez, c'est celui de la Commission d'enquête indépendante, qui doit faire un diagnostic et poser des propositions. La personne qui a été nommée pour présider cette commission indépendante suffirait quasiment à garantir le sérieux et la rigueur des travaux de cette commission. Je rappelle, et je reprends ce qu'avait dit Mme de RAGUENEL au précédent Conseil de Paris, que l'Eglise a fait un travail qui était de même nature, et que la personne qui participait à la Commission reconnaissance et réparation de l'Eglise, c'était M. Antoine GARAPON. Je dois donc considérer que cette personne est parfaitement qualifiée pour mener ce travail, il le fera en indépendance avec des profils variés et je suis persuadé que ses travaux seront extrêmement précieux pour avancer sur ce sujet.

Maintenant, ce qu'il faut dire aussi, et je suis persuadé que c'est la position du Maire, c'est que cette M.I.E. s'inscrit dans ce plan d'action pour faire la transparence. Il est exact, et le projet de délibération le dit, que "Paris Liberté !" a proposé ce vœu, mais la majorité s'en est saisie. Le Maire a mis ce projet de délibération à l'ordre du jour du Conseil de Paris et, aujourd'hui, nous le voterons sans que rien n'entrave le vote auquel nous allons procéder après nos interventions.

Je dois dire qu'après qu'une Commission d'enquête indépendante a été mise en place, il est légitime que les élus aient le même regard que cette Commission d'enquête indépendante, et ce sera le sens de cette M.I.E. Et parce qu'il est légitime que les élus démocratiquement désignés par les citoyens aient un regard pour conduire cet audit, je dois vous répéter quel est l'état d'esprit du groupe Socialiste, et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, Madame de RAGUENEL.

Comme tous les groupes, nous allons participer pleinement à la manifestation de la vérité avec objectivité, avec ouverture, parce que nous le devons aux familles, et dans ce cadre-là, vous ne serez pas un adversaire, vous ne serez pas une opposition mais un partenaire, un partenaire pour aboutir à la vérité, un partenaire pour déterminer la date à laquelle la commission devra commencer ses travaux, et, je le dis, le groupe Socialiste est ouvert pour qu'elle commence demain. Elle peut commencer quand vous le souhaitez, nous sommes à votre entière disposition et on sera parfaitement disponibles pour que les travaux de notre commission commencent avant la rentrée, afin qu'elle puisse commencer à mener ses auditions dès la rentrée. Aussi, nous serons un partenaire pour déterminer les auditions que nous mènerons et la manière avec laquelle nous les mènerons, dans un souci d'efficacité et avec sobriété. Je le dis, entre nous aucun sujet ne sera tabou, tout est sur la table et nous ferons preuve d'une coopération totale.

Mais je dois dire que notre coopération sera sans a priori et c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas les vœux que vous avez présentés, car nous ne voulons pas anticiper les conclusions de la Mission d'Information qui

pourra quasiment être là comme une étude d'impact des mesures que vous allez proposer. Et si ces mesures se révèlent utiles à l'issue de la Mission d'Information, évidemment elles figureront dans la Mission d'Information.

Mais après avoir dit cela...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup...

M. Alexandre MENNUCCI. - ... cette volonté de coopération, cette volonté de sobriété, je dois aussi dire une chose : nous ne serons ni un tribunal médiatique, ni des procureurs. Quand j'entends Mme CHIKIROU évoquer la responsabilité pénale des élus, finalement je le comprends, car c'est un sujet qu'elle connaît bien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut faire attention au temps.

M. Alexandre MENNUCCI. - Mais nous ne serons pas là pour être des inquisiteurs ou des procureurs, et à cet égard, je dois apporter un soutien total à Catherine BARATTI-ELBAZ, qui a été mise en cause ce matin mais qui n'est pas seulement une élue, qui est aussi une inspectrice générale de l'Education nationale, qui a été désignée...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Alexandre MENNUCCI. - ... pour être directrice de la DASCO et qui fera pleinement son travail.

Je conclus ici, Monsieur le Maire, et vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Maxime DES GAYETS pour vous répondre, s'agissant d'une M.I.E. et non pas des conclusions et de nos observations, puis je dirai quelques mots ensuite.

Maxime DES GAYETS.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots. D'abord, pour peut-être partir d'un questionnement : est-ce que nous sommes tous ici sincèrement impliqués dans la protection des enfants parisiens ? Moi, je veux le croire. Je veux le croire et je constate, et cela a été évoqué par quelques orateurs, que depuis le début de ce mandat, nous avons un Exécutif, et j'aimerais moi aussi remercier Anne-Claire pour son implication, qui est mobilisé depuis le premier jour sur ces questions, qui sont une obsession pour le Maire et son équipe et qui d'ailleurs occupent légitimement une grande partie de nos travaux. Je vous le rappelle, nous avons fait un Conseil de Paris sur ce sujet et nous avons encore eu l'occasion, depuis le début de cette session, d'y revenir de manière longue et approfondie. Je connais donc l'engagement et l'implication de chacun.

Pour nous, et cela a été évoqué, il y a à la fois des mesures d'urgence - je pense que M. le Maire y reviendra une nouvelle fois, l'adjointe en charge, Anne-Claire, y revient de manière permanente - et un travail à engager au long cours, sur le long terme pour éclairer ce qu'il s'est passé et considérer qu'il n'y a pas seulement des mesures conjoncturelles à prendre mais aussi potentiellement des mesures structurelles. C'est l'objet, et je ne vais pas le répéter ici car vous le savez, à la fois de cette convention citoyenne et de cette commission indépendante, et, en tout cas, on peut attendre ce que vous attendez vous-mêmes de cette Mission d'information et d'évaluation.

Alors, Monsieur le Maire, c'est peut-être difficile pour vous, et visiblement, c'est un art délicat de pouvoir contenter toutes les oppositions. Mais je dois reconnaître aussi que les choses ne sont pas simples. Effectivement, quand j'entends, et cela a été dit, M. le maire BOULARD nous indiquer que la convention citoyenne se serait faite à la hâte, que j'entends de l'autre côté Mme BERTHOUT dire qu'on ne va pas assez vite, que j'entends Mme de RAGUENEL nous dire qu'il faut déjà un plan d'action et que j'entends M. le président CANAL, et j'y reviendrai, considérer qu'il ne faut pas, je cite, "de chemin de fer établi à l'avance", je constate qu'il est difficile de s'y retrouver. Comme si, d'une certaine manière, il y avait, suite peut-être à une déception que nous ayons approuvé de manière aussi naturelle la mise en place d'une Mission d'Information et d'Evaluation, la tentation de décider des conclusions avant même que nous ayons commencé les travaux. Permettez-moi de penser que si c'est notre état d'esprit, et j'espère que ce ne l'est pas, vous n'avez pas besoin de M.I.E., il suffit, à ce moment-là, de simples communiqués de presse.

C'est ce qui nous amène et m'amène, Monsieur le Maire, à proposer que l'Exécutif, sur l'ensemble des vœux qui sont proposés, des vœux qui, finalement, viennent déjà poser des conclusions, des orientations sur les travaux de la M.I.E., donne un avis défavorable par respect même de cette Mission d'Information et d'Evaluation. Nous avons strictement repris - d'ailleurs, qu'aurions-nous entendu - l'exposé des motifs de la lettre de saisine du groupe "Paris Liberté !" pour, justement, ne pas en changer une phrase. Nous avons strictement engagé cette Mission d'Information et d'Evaluation dans le cadre des délais imposés par notre règlement intérieur, et nous entendons aussi que cette mission ait la possibilité d'agir de la manière la plus libre possible à la fois dans votre souci de transparence et dans le cadre réglementaire qui est le nôtre.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir retirer l'ensemble de vos vœux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voulais, moi, rajouter quelque chose, et Anne-Claire l'aurait fait bien mieux que moi.

D'abord, de nombreux vœux que vous proposez, je le dis, ont déjà été mis en œuvre en termes de plan d'action, mais on aura l'occasion de le détailler. Toutefois, j'insiste sur deux choses. Premièrement, la temporalité de la Mission d'Information et d'Evaluation ne dépendra que de vous et pas de l'Exécutif, mais, au mieux, il faut souvent quelques mois de travail approfondi pour évoquer tous les sujets qui feront l'objet d'investigations. Deuxième sujet, dans le dialogue que vous avez, l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, avec Anne-Claire BOUX, nous allons évidemment reprendre toutes les bonnes idées, quelles qu'elles soient, les étudier, les challenger, les budgéter, au passage, et les mettre en œuvre de façon beaucoup plus rapide et de façon anticipée par rapport au rendu de la Mission d'Information et d'Evaluation. Beaucoup de vos vœux n'ont aucun objet avec la M.I.E. si ce n'est de souligner les propositions de votre groupe, ce qui est louable et même intéressant. Nous nous en inspirons et j'ai déjà dit que nous referions un point complet au Conseil de Paris de juillet. Au-delà du travail que nous menons avec les groupes, nous le devons dans la transparence aux Parisiennes et aux Parisiens.

Aussi, je le redis, Monsieur BOULARD, la convention citoyenne travaille en toute indépendance. En toute indépendance. Il n'y a aucun chemin de fer, cahier des charges, etc. J'ai bien fait la distinction entre mes déclarations publiques, qui relèvent de mes convictions personnelles, et sa liberté de travail, y compris dans des déclarations publiques qui sont conformes à ce que j'ai dit pendant la campagne électorale. Nous aurons donc l'occasion de vous présenter tout cela de façon détaillée et ils auront l'occasion de le faire eux-mêmes.

Je vais donc maintenant procéder aux opérations de vote.

La proposition d'amendement n° 210 déposée par le groupe "Paris Liberté !" est-elle maintenue ? Oui. Avec avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 210 est repoussée.

La proposition d'amendement n° 211 déposée par le groupe "Paris Liberté !" est-elle maintenue ? Oui. Avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 211 est repoussée.

La proposition d'amendement n° 178 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire est-elle maintenue ? Oui. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 178 est repoussée.

Nous avons le vœu n° 101 du groupe "Paris Liberté !". Je vérifie pour la forme s'il est maintenu. Est-il maintenu ? Est-il maintenu ou est-ce qu'on gagne du temps collectivement ? Il est maintenu. Un monsieur s'avance vers moi avec détermination pour me faire passer un message, non ? Je testais à chaque fois pour...

Eh bien, je le comprends parfaitement. Il y a donc une explication de vote de Sonia CHAOUICHE sur le vœu n° 101.

Mme Sonia CHAOUICHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, oui, une explication de vote pour exprimer le fait que nous voterons pour ce vœu, parce qu'il s'agit de protéger les enfants, parce que nous devons toujours nous demander comment réduire les situations de vulnérabilité et garantir un cadre sécurisant. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'édicter une règle supplémentaire sans regarder les conditions concrètes de sa mise en œuvre. Car pour qu'un adulte ne reste jamais seul avec un enfant, encore faut-il des équipes suffisamment nombreuses, suffisamment formées et suffisamment stables. C'est l'objet de mon propos.

Or, nous savons tous ici les difficultés que rencontrent aujourd'hui les services périscolaires. On l'a déjà dit à maintes reprises, il y a un manque d'attractivité des métiers, un "turn-over" important, des postes vacants, des difficultés de recrutement, et c'est la raison pour laquelle cette question renvoie directement à un enjeu plus large, celui de la qualité de l'encadrement des temps de l'enfant et du taux d'encadrement.

Pour notre part, nous défendons depuis très longtemps l'idée d'un véritable service public éducatif communal, avec des professionnels reconnus, mieux formés et mieux accompagnés. Nous proposons notamment le développement des fonctions d'animateur inclusif. Ces animateurs doivent être spécifiquement formés à l'accompagnement des enfants à besoins particuliers mais aussi capables d'être des personnes-ressources pour les équipes éducatives. Nous proposons également de renforcer les parcours de formation continue sur la protection de l'enfance et le repérage des violences.

La protection s'organise, et elle s'organise avec des professionnels qualifiés, des effectifs suffisants et une véritable ambition éducative pour tous les temps de l'enfant. Ce vœu nous paraissait essentiel et important et c'est dans cet esprit que nous le voterons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Lucie CASTETS.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons contre ce vœu, car ce principe et cette pratique sont déjà prescrits et nous travaillons chaque jour à leur mise en œuvre au plus près du terrain. Oui, il y a eu des dysfonctionnements majeurs, oui, la réponse n'a pas toujours été à la hauteur. Nous ne cherchons ni à minimiser, ni à nier les lacunes qui ont conduit à des drames. Mais nous refusons aussi que notre action quotidienne soit caricaturée, minimisée. Je veux moi aussi saluer l'action de notre collègue Anne-Claire BOUX ainsi que celle des élus d'arrondissement, y compris certains de l'opposition, sur le terrain, tous les jours, aux côtés des familles et des équipes éducatives. Chaque jour, nous cherchons avec beaucoup d'humilité et d'engagement l'équilibre entre protection des enfants et respect pour le travail des agents.

Parce que nous prenons ce sujet avec un immense sérieux, nous avons fiabilisé les protocoles, renforcé la formation des agents, amélioré et multiplié les dispositifs de signalement, renforcé l'accompagnement. Cela doit continuer. Le métier doit encore être mieux valorisé, déprécié, notamment en mettant fin à la fragmentation des heures de travail. Mais il faut aussi constater une réalité que certains feignent d'ignorer : sur le terrain, dans nos arrondissements, les parents saluent la célérité de l'action et le changement sincère de méthode. Ils le font sans complaisance et ils attendent légitimement la mise en œuvre d'autres actions concrètes. Ils nous demandent d'aller plus loin. C'est légitime, c'est ce que nous nous attachons à faire depuis plusieurs mois maintenant.

Il faut, chers collègues, avoir la sincérité de reconnaître que les faits graves ne connaissent ni camp politique ni périmètre administratif. Des scandales ont eu lieu dans des arrondissements de droite comme dans des établissements du privé. Il faut avoir la décence de le reconnaître. Nous ne faisons pas semblant, nous reconnaissons les lacunes passées, nous les corrigerons et nous continuerons à agir chaque jour sur le terrain, parce que c'est là que se mesure la vérité d'une politique publique.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix... Je vérifiais juste s'il y avait... Non, pas de scrutin public. Le vœu n° 101 du groupe "Paris Liberté !" avec un avis défavorable.

Je précise que l'avis défavorable sur ces vœux ne veut pas dire que nous sommes en désaccord avec ce qu'ils contiennent, simplement que ce n'est pas l'objet. Ce n'est pas l'objet, d'abord, quand cela a été mis en place, et, deuxièmement, ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération. Mais je veux au moins souligner que vous avez travaillé.

Donc, avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 102, qui est évidemment maintenu. Explication de vote de Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons contre ce vœu, car la question qui nous est posée aujourd'hui est pourtant simple : qu'est-ce qui protège réellement les enfants ? Est-ce la création d'une brigade chargée de contrôler les animateurs, ou est-ce que c'est un service public du périscolaire solide, doté de professionnels formés, accompagnés, encadrés et reconnus ? Pour notre groupe, la réponse est claire, et certainement pour la majorité de nos collègues.

La protection des enfants commence par la qualité des conditions dans lesquelles travaillent les adultes qui les accompagnent. Elle commence par une politique ambitieuse de recrutement et elle commence par la lutte contre la précarité. Elle commence aussi par des parcours de formation initiale et continue exigeants, notamment sur le repérage des violences, la protection de l'enfance, les obligations de signalement et la posture professionnelle. Elle commence par des espaces où les équipes peuvent échanger, analyser les situations préoccupantes et être accompagnées lorsqu'elles sont confrontées à des situations complexes.

Protéger les enfants ne consiste pas uniquement à contrôler. Après coup, protéger les enfants, c'est construire un cadre professionnel capable de prévenir, de repérer et d'agir. La question qui doit nous occuper aujourd'hui n'est donc pas celle de la création d'une brigade supplémentaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous examinons le vœu n° 103 du groupe "Paris Liberté !", avec une explication de vote de Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Monsieur le Maire, chers collègues, en effet, la protection des enfants est une priorité absolue. Je pense que nous partageons tout cela ici. C'est pour cela qu'il y a urgence - je vais répéter ce qui a été dit à plusieurs reprises, notamment précédemment par ma collègue et camarade Sonia - à s'attaquer aux vraies causes de la multiplication des violences sexuelles dans le périscolaire. Je vais le répéter, cesser le recours à la vacation, créer une véritable filière, former, recruter pour un taux d'encadrement suffisant, budgétiser pour un plan pluriannuel, c'est un minimum, et contrairement à ce qui peut être dit ici dans l'hémicycle, ce n'est toujours pas fait, ce n'est toujours pas la réalité.

Ce vœu, finalement, déplace le problème. La suspension des agents après signalement, c'est une mesure administrative qui existe déjà, donc il y a la possibilité de suspendre un agent s'il y a des signalements. Maintenant, on le voit aujourd'hui, il y a de plus en plus de signalements et surtout de plus en plus de suspensions d'agents qui ne sont pas justifiées. Le problème est bien systémique, il est structurel et on ne peut pas déposer tout sur le dos des agents. Par contre, lorsqu'il y a le moindre risque et lorsque l'enfant est en danger, bien évidemment, on peut écarter l'agent. Mais, je le dis aussi, il n'y a pas que la suspension administrative, on peut aussi déporter l'agent, par exemple dans un service administratif, un autre service en tout cas, pour qu'il ne soit plus en contact avec les enfants.

Il a été dit tout à l'heure que la suspension n'était pas une sanction. Mais si les enquêtes durent, ce sont des mois et des mois sans qu'il y ait de rémunération versée à l'agent, et à un moment donné, cela peut s'assimiler...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Céline VERZELETTI. - ... à une sanction. Nous voterons donc contre ce vœu.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 105, Mme Sonia CHAOUCHE, explication de vote.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, oui, une explication rapide.

Je dois avouer que ce vœu interroge. Il part d'un constat que nous partageons évidemment, le périscolaire traverse une crise profonde et les professionnels alertent, les familles interrogent. Mais la réponse proposée est toujours la même : davantage de scolaire, comme si les difficultés du périscolaire démontraient que le périscolaire n'avait pas sa place sur les temps de 16 heures 30 à 18 heures, comme si l'éducation d'un enfant se résumait à ce qui se passe uniquement dans une salle de classe. Nous ne partageons pas cette vision. Tous ceux qui travaillent avec les enfants le savent, on apprend partout, dans tous les espaces, en faisant du sport, en ayant des activités culturelles ou une pratique sportive.

Non, l'éducation ne s'arrête pas à 16 heures 30 et elle ne se limite pas aux apprentissages scolaires. Nous voterons donc contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 106, Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, nous, on a pris tous vos vœux et on a décidé d'y répondre, on s'est interrogé, on s'est positionné vœu par vœu et on tient à expliquer pourquoi on vote pour ou contre. J'aurais aimé que l'Exécutif le fasse dans ce détail-là à chaque fois et nous explique qu'il est pour ou contre plutôt que nous dire : "On va attendre les résultats de la M.I.E.". Pour que les Parisiens comprennent bien, la M.I.E., la Mission d'Information et d'Evaluation, c'est le 1er juillet, c'est 6 mois de mission, donc cela nous amène au 1er janvier 2027, et si tout consiste à dire "on attend les résultats de la M.I.E. pour commencer à mettre en place des choses", cela va traîner. Et si vous mettez des choses en place avec cette façon de faire, qui est un manque de transparence... Parce que c'est vrai, il y a un manque de transparence, cela fait 3 mois qu'on vous demande des choses précises, et vous ne répondez pas.

Moi, j'ai une question très simple. Un audit indépendant est nommé, on m'a dit qu'il aura les services à sa disposition. Je ne sais pas quel est le champ d'action de cet auditeur magistrat, que je respecte, encore une fois, je tiens à le dire, qu'on ne m'accuse pas de manquer de respect à un magistrat... Ce magistrat... Non, mais on ne sait jamais, tu vois ! Donc je le précise, j'ai tout à fait confiance en vous, Monsieur. Mais dites-nous clairement quel est son champ d'enquête. Est-ce que son champ d'enquête va recouper celui de la M.I.E. ? Dans ce cas, pourquoi avoir deux enquêtes parallèles ? Combien de temps va durer la sienne ? Nous, la nôtre, on sait qu'elle dure 6 mois.

Pour revenir sur les contrôles et donc sur ce vœu, je le dirai en trente secondes, nous, nous ne sommes pas convaincus que la solution passe par le contrôle et la surveillance. Cela fait partie, bien sûr, des choses à mettre en place, et il faut que les contrôles soient en effet inopinés et non pas programmés, évidemment cela n'a pas le même effet, mais nous pensons qu'il y a un tout autour de cela. On est plutôt favorables à des contrôles inopinés, on est plutôt favorables aussi à un corps de contrôle, mais qui va contrôler ? Quel recrutement pour contrôler ? Qui fait le contrôle, finalement ? Voilà.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je réponds juste sur le périmètre de la mission, de la Commission indépendante. De mon point de vue et de celui de l'Exécutif, c'est le périscolaire dans les écoles publiques parisiennes. Après, si la commission veut se saisir d'autres sujets, cela la regarde, elle est indépendante, mais le mandat sur lequel on veut son avis, c'est évidemment celui du périscolaire dans les écoles publiques parisiennes.

Anne-Claire BOUX vous recevra pour en parler. Allez, on enchaîne.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu n° 107, Mme Sonia CHAOUCHE.

Seulement Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons aussi ce vœu. C'est très simple. Les événements qui nous ont récemment bouleversés et qui ont bouleversé la communauté éducative parisienne ont provoqué une onde de choc, et les faits eux-mêmes, leur gravité, les questions qu'ils soulèvent et les réponses que nous devons collectivement apporter sont évidemment celles d'un soutien sur les conséquences humaines de ces événements. Cette crise, l'ampleur de cette crise survient, et ce sont des enfants, toujours les plus vulnérables, qui peuvent perdre leurs repères, des parents qui voient naître l'inquiétude des équipes éducatives qui se retrouvent fragilisées, démunies face aux émotions, aux interrogations et aux tensions que ces situations génèrent.

L'école, le périscolaire, les centres de loisirs sont des lieux d'apprentissage mais aussi des lieux de confiance, et cette confiance a été beaucoup ébranlée, et tout l'écosystème éducatif est touché. C'est pourquoi nous considérons évidemment que l'accompagnement psychologique des enfants, des familles et des professionnels ne doit jamais être regardé comme quelque chose de périphérique. Il fait pleinement partie de la réponse publique que nous devons construire, et urgemment.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous examinons le vœu n° 108, Mme Sabrina NOURI...

Allez-y, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui porte sur les animateurs à former, à qualifier, à certifier, donc sur un recrutement exclusif d'animateurs qui soient aptes à exercer tous les métiers de l'animation. C'est la meilleure sécurisation, protection pour les enfants, naturellement, évidemment, et comme cela, quand on forme les gens, on est sûr qu'ils ont au moins les bases pour bien faire leur travail.

Mais cela ne nous permet pas de répondre à la question urgente, Monsieur le Maire, encore une fois, et je repose les questions, parce que vous nous dites : "Nous attendons les résultats de la M.I.E., voilà pourquoi nous votons contre ce vœu". Moi, je demande ceci : pour la rentrée de septembre, est-ce que vous allez, oui ou non, être en mesure de respecter les taux légaux d'encadrement ? Est-ce que pour la rentrée de septembre, vous allez pouvoir le faire ? Première question. Deuxième question, Monsieur le Maire, la C.F.D.T. Interco évaluée à 10.000 le nombre de vacataires sur 13.000 animateurs parisiens, c'est-à-dire qu'on a un vivier de 13.000 animateurs, 3.000 qui sont titularisés et 10.000 qui sont vacataires. Être vacataire, c'est 2 heures, 3 heures entre 11 heures et 14 heures, un peu le soir, on vous appelle pour 2 heures en décembre et on vous les paie fin janvier.

Voici donc ma question, Monsieur le Maire : oui ou non, avez-vous un plan de recrutement, de formation pour pouvoir dès septembre être prêt ? Ou bien est-ce que vous comptez attendre la M.I.E. en janvier 2027 et donc la rentrée de septembre 2027 ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non. On a déjà répondu...

Mme Sophia CHIKIROU. - Dites-moi...

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... cinquante fois.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... On est à trois mois de la rentrée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On a déjà répondu cinquante fois.

Mme Sophia CHIKIROU. - Non, c'est faux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pardon, ce n'est pas un duo.

Mme Sophia CHIKIROU. - Non, mais en même temps, vous m'avez laissé le micro, j'en profite ! Moi j'adore dialoguer et débattre...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Soyez bien sûre que ce n'est pas moi qui le maîtrise, sinon...

Mme Sophia CHIKIROU. - ... je vous rappelle que sur B.F.M.T.V., cela s'est très bien passé pour moi, le débat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, c'est bon ? Merci.

On a répondu à cela, non, nous n'attendrons pas les résultats de la M.I.E., mais je l'ai redit il y a 10 minutes. Nous n'attendrons pas les résultats de la M.I.E. pour prendre des mesures. Mais parce que je suis quelqu'un d'honnête, est-ce qu'on va titulariser 10.000 vacataires ? La réponse est non. Voilà. On vous apportera toutes les réponses précises, mais pardonnez-moi de vous dire, et c'est le propre de cette Assemblée, que ce n'est pas le bon cadre pour poser des questions aussi précises et encore moins à l'occasion d'une explication de vote sur un vœu. Une explication de vote sur un vœu.

Allez, je le mets aux voix avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 108 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous avons le vœu n° 109, Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je vous avais préparé une intervention, mais, finalement, je vais vous raconter une anecdote, peut-être que cela va vous faire réagir. Je suis née dans le 18e et j'étais à l'école Ferdinand-Flocon. Vous le savez, quand on est en maternelle ou en primaire, il arrive des petits accidents, des petits accidents un peu honteux pour certains et, du coup, très inconfortables au niveau de l'hygiène, et on avait Mme POMMIER. Vous allez me dire : "Mais qui est Mme POMMIER ?" Mme POMMIER, c'était celle qui nous changeait, qui allait remplir l'armoire de petits joggings dépareillés, et elle s'occupait de nous, elle nous accompagnait aux toilettes pendant la récréation, elle nous accompagnait quand on avait une maladie, on avait vomi, etc., je dis les choses telles que je les ai vécues. J'ai 42 ans et je me souviens encore aujourd'hui de Mme POMMIER.

Ma question va donc être très précise : à quand aurons-nous des "Mme Pommier" dans toutes les écoles parisiennes aujourd'hui ? Nous voulons des "Mme Pommier" dans toutes les écoles parisiennes, qu'elles s'occupent de nos enfants, que les enfants l'identifient, que les parents l'identifient, que les enseignants l'identifient, que les agents du périscolaire l'identifient. Les agents du périscolaire ne veulent pas accompagner les enfants aux toilettes, ils veulent faire un métier d'éducation. Les agents d'hygiène doivent être dans toutes les écoles. A quand "Mme Pommier" dans toutes les écoles parisiennes ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vais pas lui donner de nom, mais la fonction que vous décrivez ressemble beaucoup à ce qui s'appelle une A.S.E.M.

Ah... Si. Si. On ne va pas débattre sur le...

Il y a... il y a des... Bref...

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 109 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Moi, vous savez, je veux bien avoir un débat, mais...

La caméra n'est pas obligée de montrer Mme CHIKIROU quand elle n'a pas le micro ouvert !

Le vœu n° 110, qui est maintenu, Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Oui, merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Brièvement, ce vœu parle d'une formation annuelle. Evidemment, nous voterons ce vœu. J'avais fait un vœu aussi à cet égard dans le milieu dans lequel j'exerce, dans le social. Ces espaces d'élaboration, de groupes d'analyse des pratiques, de cycles de formation continue sont essentiels pour les animateurs et pour tous les métiers qui accompagnent les jeunes et les enfants.

Je rejoins donc ce vœu simplement sur le fait qu'une formation annuelle ne suffira jamais. Il faut vraiment que la formation soit continue, que des cycles de formation avec des thématiques bien précises soient proposés tout au long de l'année. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Sabrina NOURI, pour le vœu n° 111.

Mme Sabrina NOURI. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je vous le dis tout de suite, nous voterons ce vœu, car après les révélations de ces derniers mois, personne ne peut sérieusement soutenir que les familles ont été suffisamment informées quand il s'agit de la sécurité des enfants. La transparence ne doit jamais être perçue comme une menace pour l'institution. Au contraire, c'est le silence qui fragilise les institutions, c'est l'absence d'information qui nourrit les rumeurs, c'est le manque de clarté qui détruit la confiance. Et aujourd'hui, la confiance est profondément abîmée, je dirais même rompue. Les parents ont besoin de savoir, les équipes éducatives ont besoin de savoir, les représentants de parents ont besoin de savoir. On ne protège jamais une institution en cachant les problèmes, on la protège en les affrontant.

Mais nous voulons aussi dire une chose : la transparence ne peut pas se limiter à l'envoi d'un courrier après chaque incident et doit concerner l'ensemble du processus engagé par la Ville, que ce soit l'audit, la Mission d'Information et d'Evaluation, la convention citoyenne. Les familles doivent savoir où nous en sommes. Or, aujourd'hui, personne ne sait réellement comment ces trois démarches vont se coordonner, personne ne sait comment les conclusions de l'audit nourriront la M.I.E., personne ne sait comment les recommandations de la M.I.E. seront prises en compte. Bref, elles doivent aussi pouvoir vérifier que les recommandations débouchent sur des décisions concrètes.

La confiance ne reviendra pas grâce à la communication uniquement, elle reviendra grâce à la vérité, et la vérité suppose une information rapide, complète et sincère. Les demandes sont fortes auprès des parents, les agents attendent. C'est précisément pour cette raison que nous avons demandé un audit réellement indépendant et la publication intégrale de ses conclusions. Elle doit être une méthode, et lorsqu'il s'agit de la protection des enfants, cette exigence doit être absolue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Sophia CHIKIROU, sur le vœu n° 112.

Mme Sophia CHIKIROU. - Là, c'est un vœu qui est très important, parce qu'il va toucher à l'organisation administrative entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement. C'est très important, car, en effet, il y a eu des problèmes de circulation de l'information sur les cas, sur les signalements, et beaucoup de familles et d'élus d'arrondissement ont appris par voie de presse ce qui se passait dans leurs écoles. C'est donc évident qu'il y a un problème de circulation de l'information, de coordination.

Pour autant, ce vœu propose de faire des maires d'arrondissement des chargés de ressources humaines et du recrutement, etc. Je vous l'avoue, autant la centralisation qui est à l'œuvre depuis 25 ans à Paris montre ses limites dans cette situation, autant, nous, nous ne sommes pas tellement favorables à donner des pouvoirs, comme cela, de recrutement, car cela pourrait créer des disparités d'un lieu à l'autre. Par contre, l'information, oui, en effet, c'est essentiel, et pouvoir partager les informations... Vous parlez beaucoup des accès aux fichiers pour pouvoir effectuer votre propre contrôle, et je suis d'accord, car moi, je crois à la responsabilité de l' élu sur ce qui se passe là où il est élu, naturellement, mais je ne crois pas qu'on va résoudre tous les problèmes du contrôle et de la protection à travers les fichiers. En effet, vous vous en doutez bien, on le voit dans le cas de quelqu'un qui a une plainte pour inceste, un animateur qui a eu une plainte pour inceste, personne n'est au courant, ni la Mairie centrale ni les mairies d'arrondissement ne peuvent être au courant, sauf si on venait à changer la loi et qu'on commençait à créer des fichiers en ce sens. C'est une difficulté, mais je ne suis pas non plus contre l'idée qu'on puisse avoir des professions protégées où on puisse consulter des fichiers en ce sens-là. On le fait, par exemple, pour les métiers de la sécurité.

Ce que je veux dire, c'est que votre vœu, pour moi, est un peu trop ambigu pour qu'on puisse voter pour, car il y a ce doute sur le rôle que vous voulez donner aux maires d'arrondissement, et je ne veux pas de disparités - il y en a déjà suffisamment dans notre Ville - d'une mairie à l'autre.

Nous allons donc voter contre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 114, Mme Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Monsieur le Maire, je le redis, la protection des enfants est bien une priorité et ne souffre d'aucune concession, mais la vidéoprotection, les caméras n'ont jamais empêché ni un crime ni des délits, ni un viol, malheureusement. Au mieux, elles permettent de visionner a posteriori les agissements. Et l'urgence, aujourd'hui, c'est véritablement d'empêcher toutes les violences dans le périscolaire. Là, ce qui est proposé, c'est vraiment une sécurité passive, et nous avons besoin d'une sécurité active, en urgence, c'est-à-dire des encadrants qui soient en mesure de faire cesser les délits, les violences et les crimes.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Sonia CHAOUICHE, sur le vœu n° 115.

Mme Sonia CHAOUICHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons évidemment contre ce vœu, car le sujet n'est pas là, le sujet n'est pas la semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi, le sujet est bien plus profond. Comme nous le disons depuis plusieurs heures, le sujet, c'est la question des moyens, la question de ce que nous voulons faire eu égard à l'ambition que nous avons pour ce temps périscolaire.

Je voudrais vous raconter une anecdote. Dans l'école de mes enfants, les animateurs, pour une semaine, ont un budget d'à peu près 120 euros pour pouvoir proposer des activités culturelles, sportives et j'en passe. 120 euros. Je ne sais pas ce que vous en pensez, moi je trouve cela inadmissible. La question des moyens, on le répète assez souvent, c'est vraiment ce sujet politique. Ce que vous proposez dans le vœu, ce n'est pas le sujet, donc évidemment nous voterons contre. Il faut vraiment se questionner et enfin mettre les moyens. C'est véritablement ce que nous devons proposer, et urgemment.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'est un scrutin public. Je demande l'ouverture de la procédure de vote.

Avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu n° 115.

(Il est procédé au vote).

Je laisse quelques secondes.

Tout le monde a pu voter ?

Je vais clôturer le scrutin.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 93

Abstentions : 4

NPPV : 0

Pour : 25

Contre : 64

(Voir détail des votes annexe n° 31).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Ah, Madame DATI, c'est la première fois que j'entends le son de votre voix depuis 3 mois. Madame DATI, je peux vous poser une question ? Il paraît que vous avez porté plainte au pénal contre moi dans l'affaire du périscolaire. Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est vrai ? Puis-je me tourner vers le groupe ? C'est une démarche de groupe ou c'est une démarche personnelle ? Donc pas de groupe. D'accord, très bien.

D'abord, je vous le dis avec beaucoup de sérénité, c'est votre droit. Faire un article 40, c'est votre droit, et Mme DATI a dû en faire 350 au cours des 6 dernières années. Peut-être que cela embolise un peu les services de la Procureure de la République. Mais je voulais, par souci de transparence sur ces sujets-là... Vous embolisez d'ailleurs beaucoup les tribunaux. Par souci de transparence et d'honnêteté, je voulais l'évoquer parce que je pense que c'est bien de le faire, et pas dans un article de presse qui sortira, je l'imagine, dans quelques heures.

Vous voulez prendre la parole ou Mme DATI souhaite la prendre ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Monsieur le Maire, si vous le permettez, très rapidement.

La transparence, on y est tous très attachés. Vous nous interrogez et je vous réponds. On a été un certain nombre, au titre du groupe "Paris Liberté !", à faire des articles 40 et, d'ailleurs, je tiens à vous dire qu'en tant que maire d'arrondissement, je le fais également pour ma protection personnelle, pour une simple raison : cela a d'ailleurs été évoqué à plusieurs reprises dans cet hémicycle, le recrutement des animateurs de la Ville de Paris et aussi ceux qui... Animateurs auxquels je rends hommage, d'ailleurs. Je rends hommage aux animateurs de la Ville de Paris, même si, effectivement, ils ne sont pas suffisamment professionnalisés, etc., mais on ne va pas rouvrir le débat.

Après, il y a les animateurs des associations, et on a vu au cours des derniers mois et des dernières années, malheureusement, qu'il y avait des animateurs qui faisaient l'objet de signalements, d'un certain nombre de choses, qui se promenaient d'un arrondissement à un autre. A ce titre-là, j'ai donc considéré que la signature de cet article 40 était une chose légitime en ce qui me concerne. Mais chacun a le droit de faire ce qu'il veut, nous sommes dans un pays de liberté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Absolument. D'abord, merci de votre part de le dire et je pense que c'est bien, effectivement. Deuxième chose, je comprends que ce n'est pas tout le monde. Ce sur quoi vous êtes resté un peu plus flou, c'est si c'était d'un article 40 au pénal me concernant personnellement, ce que je crois comprendre.

Pour connaître un peu le dossier maintenant, je ne connais qu'un seul cas - un seul cas -, dans toutes les suspensions où il y a eu transfert d'un agent dans une circonscription, dans lequel une élue était présente. Ce seul cas, il est dans le 7e arrondissement. Je me permettrai, comme c'est votre droit, d'approfondir les procédures judiciaires, puisque vous avez décidé de le faire sur ce terrain-là, et je crois qu'il est important qu'on puisse le faire, je crois qu'il est important que nous puissions le faire de façon transparente devant les Parisiennes et les Parisiens.

Madame DATI, je vous en prie.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Sur ce point qui était quand même une affaire extrêmement grave, Monsieur le Maire, nous avons été plusieurs élus. Si vous connaissiez la procédure, nous ne pouvons pas nous constituer partie civile comme groupe politique, donc ce sont des signatures individuelles d'élus. Une grande partie de notre groupe, le MoDem en l'occurrence, d'autres groupes, comme d'ailleurs l'article 40 qui a été fait aussi par le groupe de Mme CHIKIROU, qui est très argumenté et qui est très construit, je le dis. D'ailleurs, c'est un combat que nous avons mené ensemble depuis très longtemps.

S'agissant du 7e arrondissement, nous avons découvert effectivement qu'un animateur avait été suspendu sans que nous n'ayons aucun motif. Nous avons été alertés par des parents, nous avons saisi la C.A.S.P.E. et vous

en avez été informés. Nous n'avons eu aucune information sur le motif de la suspension, sur un premier cas. Sur ce premier cas de suspension, il faut savoir, et nous l'avons appris par la presse, que ce monsieur était visé par une plainte. En tous les cas, nous ne savons pas quel est le stade de la procédure. Est-ce qu'il a été condamné ? Est-ce que la plainte est allée jusqu'au bout ? Pour viol sur son propre enfant. Nous venons de l'apprendre. Vous avez recruté, Monsieur GRÉGOIRE, un animateur que vous avez placé dans une école du 7^e arrondissement, qui était visé par une plainte sur son propre enfant mineur. C'est le premier point, et nous n'avons aucune information à ce sujet.

La suspension, comme vous le savez, puisque vous semblez connaître les procédures, mais vous ne les connaissez pas si bien que cela, puisque comme vient de le dire M. LECOQ, vous avez été alerté dès 2013 et 2015 sur ces faits graves. Sur la suspension, nous n'avons eu aucune information. La seule information qu'a l'élue de mon arrondissement, qui est présente à une réunion, c'est que la C.A.S.P.E. dit : "Nous nous occupons de ce cas. Il ne sera plus dans cette école". Nous n'avons plus jamais eu de suite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, Madame...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Non, je termine, puisque vous voulez... Non, parce que, Monsieur GRÉGOIRE...

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'accord. Cela fait plaisir de vous revoir.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - ... l'affaire est grave...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, elle est très grave, mais je vais, du coup, y répondre.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - L'affaire est grave, vous ne pouvez pas noyer votre responsabilité...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, non.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - ... en vous reportant sur les autres. C'est comme quand vous évoquez votre histoire personnelle...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - ... pour essayer de mieux masquer cette affaire. Cela, c'est une réalité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, mes chers collègues... Mes chers collègues...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Cela, c'est une réalité.

Le deuxième aspect...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, ne vous laissez pas plus déstabiliser que je ne le suis par les attaques de Mme DATI...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Non, moi non plus. Je ne suis pas...

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... et Mme DATI a eu la parole, et je vous demande de couper son micro désormais, on aura l'occasion de poursuivre sur ce sujet.

Madame DATI, la justice... La justice, comme c'est son rôle, ira étudier tout cela de façon très détaillée, et c'est son rôle, et c'est votre droit de saisir la justice. Et, voyez, pour ne pas relancer la polémique, je ne vais même pas plus commenter, mais je trouvais important que nous puissions le faire tous ensemble.

Nous avons désormais à étudier le vœu n° 115 du groupe "Paris Liberté !".

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mme CHIKIROU, pour un rappel au règlement.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un rappel au règlement sur l'article 9, vous savez, sur la police des séances. Sur la politique de séance, pardon. Evidemment, c'est vous qui la faites et donc vous décidez, si j'ai bien compris, parce que moi, je découvre, c'est la première fois que je suis élue au Conseil de Paris, c'est vous qui décidez quand vous pouvez avoir un dialogue ou pas avec un Conseiller de Paris, comme cela. Je trouve cela formidable, parce que moi, j'aimerais avoir beaucoup de dialogues de ce type-là avec vous. Je me dis : est-ce que la prochaine fois, on peut essayer d'en organiser aussi entre nous de cette façon-là ? Je veux bien, moi aussi, dialoguer avec vous, Monsieur le Maire, de cette façon-là.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avec plaisir.

2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le scrutin est lancé sur le vœu n° 115, et ensuite, un rappel au règlement, mais j'ai lancé les procédures de vote.

Ah d'accord, c'est bon. Nous passons donc au vœu n° 116, explication de vote de M. CANAL.

M. Grégory CANAL. - Non, demande d'explication de Mme DATI pour mise en cause personnelle.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Pour terminer, Monsieur GRÉGOIRE, vous me coupez la parole... Vous me coupez la parole quand cela vous met en difficulté. Le deuxième animateur, Monsieur GRÉGOIRE, il était dans le 7^e ? Il a été déplacé dans le 15^e sans que nous ne le sachions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sans que vous ne le sachiez, bien sûr.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Avec mon collègue Philippe GOUJON... Avec mon collègue Philippe GOUJON, nous avons découvert que cet animateur a été déplacé, à notre insu, et maintenant, il est incarcéré pour viol sur un enfant de 3 ans. Voilà votre bilan et voilà votre complicité !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame DATI, vous conviendrez que cela ne peut pas être mon bilan, car les faits que vous évoquez sont survenus alors que je n'étais plus premier adjoint depuis un an et, vous le savez encore mieux, je n'étais pas encore maire.

Mais ne rentrons pas... Ne rentrons pas dans les détails de tout cela. Je souhaitais juste que, par transparence, il me soit confirmé une information, car je trouve qu'elle mérite d'être portée à la connaissance du public. Et contrairement à vous, moi, je suis très heureux que la justice se saisisse de ces histoires et qu'elle fasse le tri entre les responsabilités des uns et des autres, et chacun devra en rendre compte, comme c'est notre devoir de citoyenne et de citoyen sur tous les sujets qui nous concernent. Mais je voulais, par souci de transparence, qu'il ne soit pas fait ambiguïté de ce sujet alors que nous parlons de cela depuis des heures. D'ailleurs, vous regrettiez la forme de notre débat. De très loin, c'est le sujet qui aura encore occupé le plus d'heures d'échange dans notre Assemblée, et c'est bien normal.

Nous avons un scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 116 déposée par le groupe NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 122

Abstentions : 2

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 111

(Voir détail des votes annexe n° 32).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Merci, et nous enchaînons.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rappel au règlement de Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Sur la base de l'article 9 de notre règlement intérieur, Monsieur le Maire, vous avez évidemment, en tant que président de séance, la possibilité de parler à votre guise. Simplement, quand vous ouvrez une conversation, laissez vos interlocuteurs répondre jusqu'au bout. Là, vous avez coupé la présidente DATI, je pense que ce n'est pas vraiment la manière dont on a tous envie de faire les choses, dans la mesure où c'est vous-même qui avez ouvert ce dialogue avec Mme DATI.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'était pas un dialogue avec Mme DATI et je lui ai redonné la parole après.

Non, même pas de mal, Monsieur LECOQ. Même pas de mal.

2026 DDCT 142 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, j'ouvre le scrutin sur le vœu... Non, pardon, c'est le projet de délibération DDCT 142 ... Evidemment favorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 119

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 116

Contre : 3

(Voir détail des votes annexe n° 33).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2026, DDCT 142).

Merci à vous toutes et à vous tous pour ce débat.

2026 DFPE 224 - Subventions (16.834.431 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération de DFPE 224 sur des subventions et conventions pluriannuelles d'objectifs à 8 associations gestionnaires de crèches.

La parole est à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Oui, Monsieur le Maire, dans la situation actuelle autour des établissements d'origine confessionnelle, je voulais alerter sur ce projet de délibération.

Le fait que les organisations confessionnelles agissent dans le domaine sanitaire social et médico-social ne pose aucun problème, et elles le font souvent très bien à partir du moment où elles respectent les règles de la laïcité. Or, je constate que si c'est le cas pour les associations "Gan Yael" et "Centre Israélite de Montmartre", qui ont un affichage laïque, et ce sont, en particulier pour le Centre Israélite de Montmartre, des associations très anciennes, ce n'est pas le cas pour l'association "Gan Menahem", qui sur son site propose ceci, je cite : "Une éducation juive personnalisée pour chaque enfant. Votre enfant est immergé dans l'ambiance de la Torah".

C'est une alerte pour qu'on soit très vigilants, car, comme je le dis, à partir du moment où il y a ce type d'expression qui ne respecte pas, a priori, les règles de la laïcité, ces établissements ont le droit d'accueillir des enfants mais pas de bénéficier de subventions publiques.

(M. Maxime SAUVAGE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Hélène BIDARD, pour une durée de cinq minutes maximum.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

Chers collègues, comme tous les ans, fidèle comme un moine à sa règle, avec une constance qui vient à bout de tout, mon groupe, le groupe Communiste intervient contre le financement des crèches confessionnelles. A travers ce projet de délibération, une question simple nous est posée : quelles doivent être les priorités de l'argent public parisien ?

Pour notre groupe, la réponse est claire. Dans un contexte où les besoins en matière de petite enfance restent importants, oui, tant que 100 % des femmes et des familles n'auront pas une place en crèche, c'est qu'il y aura des besoins. Chaque euro investi par la collectivité doit d'abord servir à renforcer le service public et à garantir l'égalité d'accès de toutes les familles à un mode d'accueil de qualité. Nous le savons, les besoins de places en crèche

restent importants dans de nombreux quartiers parisiens. Des familles peinent encore à trouver des solutions d'accueil adaptées, et les investissements nécessaires pour développer l'offre publique demeurent importants.

C'est pourquoi nous pensons que les financements municipaux doivent être orientés prioritairement vers le service public de la petite enfance. Je veux le dire clairement, notre démarche ne remet nullement en cause la liberté de conscience des familles. Elle est au nom de la laïcité. Au nom de la laïcité, notre opposition à ces financements n'est dirigée contre aucune religion, aucun croyant. La liberté de conscience éclaire la liberté de culte aussi, mais on a aussi la liberté de ne pas croire, et ce sont des principes fondamentaux de notre République que nous défendons pleinement. Chacun est libre de choisir le mode d'accueil qu'il souhaite pour son enfant ; cette liberté est fondamentale aussi et nous la respectons pleinement. Mais les associations concernées, "Centre Israélite de Montmartre", "Gan Menahem", "Gan Yael", revendiquent une identité confessionnelle et inscrivent leur action dans un cadre éducatif fondé sur des références religieuses assumées. C'est leur droit le plus strict. La question n'est pas celle de leur existence, mais celle du rôle de la puissance publique et de l'usage de l'argent public.

Pour nous, la collectivité a vocation à développer une offre d'accueil universelle, accessible à toutes les familles, quelles que soient leurs convictions, leur origine et leur situation sociale. Le service public porte cette exigence, rassembler, garantir l'égalité de traitement, favoriser la mixité sociale dès le plus jeune âge. C'est dans ce cadre que s'inscrit la laïcité. Elle ne se résume à un principe abstrait, elle impose une exigence concrète de neutralité dans l'usage de l'argent public. L'article 2, à connaître par cœur, d'ailleurs, et à appliquer, de la loi du 9 décembre 1905 le rappelle. Mais tout le monde la connaît par cœur, c'est pour cela... L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 le rappelle sans ambiguïté : "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte."

Dès lors, il n'est pas cohérent que la Ville de Paris consacre plus de 3 millions d'euros à des structures à dimension confessionnelle, alors même que les besoins du service public de la petite enfance demeurent. Il faut réorienter ces financements vers la création de places en crèches publiques, là où les besoins sont les plus forts. Au fond, notre choix est clair : soit nous poursuivons le financement de structures confessionnelles, soit nous faisons le choix du service public de la petite enfance. Pour notre part, le choix est fait : celui d'une offre d'accueil universelle, donc laïque, celui de l'égalité réelle, celui d'une égalité qui ne se limite pas à des principes mais qui s'applique dans les décisions budgétaires.

C'est pourquoi nous demandons un vote dissocié sur les articles 7, 8 et 9 de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous demande un peu plus de concentration, s'il vous plaît, et de respect pour l'orateur ou l'oratrice.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Déjà, je veux rappeler que ce projet de délibération porte sur un lot de plus de 7.500 places de crèche et que, bien entendu, ce ne sont pas que des crèches confessionnelles. Mais dans le soutien qu'il vous est proposé d'apporter à ces crèches associatives à but non lucratif, il y a des crèches confessionnelles et des crèches sur lesquelles nous avons un regard très particulier, puisque nous sommes en phase sur le fait que les établissements qui accueillent des enfants doivent respecter les valeurs de la laïcité. Dès lors, nous procédons à des contrôles, nous faisons des rapports, qui ont d'ailleurs été présentés en 6e Commission, car nous nous assurons que dans l'accueil des enfants, ce sont bien des règles de laïcité qui sont observées, et si nous détectons des manquements, nous rappelons à l'ordre ces crèches.

Je comprends tout à fait le point que vous soulevez, mais sachez que tous les rapports sont à disposition. Certains groupes, d'ailleurs, me les ont demandés et ils ont été transmis. Les rapports sont donc à disposition pour faire toute la transparence et nous continuons à être très vigilants sur le respect des valeurs de laïcité de ces crèches confessionnelles.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une demande de vote dissocié sur les articles 7, 8 et 9 par le groupe Communiste.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces trois articles.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ces articles sont adoptés.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 224 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 224).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'inclusion des enfants en situation de handicap et en soutien à la grève des A.E.S.H.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons désormais le vœu référencé n° 117 relatif à l'inclusion des enfants en situation de handicap et en soutien à la grève des A.E.S.H.

Je donne la parole à Mme Laëtitia VIPARD.

Mme Laëtitia VIPARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, à travers ce vœu, c'est la discrimination persistante dont sont victimes les enfants en situation de handicap et leurs familles que nous voulons mettre en lumière et dénoncer, discrimination qui a pour conséquence directe le très faible nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés à plein temps et qui accèdent à des études secondaires et supérieures, discrimination qui a pour conséquence directe de faire peser sur les familles et en particulier les mères la seule charge de l'accompagnement, voire de la scolarisation de leurs enfants dans un parcours qui relève souvent de celui du combattant.

Plus de 20 ans après la loi de 2005, nous sommes loin de l'école inclusive, et les moyens pour l'école inclusive manquent cruellement. Actuellement, par exemple, le Rectorat de Paris ne prend pas en compte, dans ses prévisions d'effectifs visant à décider d'ouvrir ou de fermer des classes dans nos écoles, les enfants scolarisés dans les unités d'enseignement Autisme. Il ne les prend pas en compte, car il ne s'agit pas totalement de l'école inclusive selon lui, il ne les prend pas en compte, car ces enfants ne rentrent pas dans ses cases. Ces enfants font pourtant partie intégrante de la vie de nos écoles et ils sont une chance et une richesse pour l'ensemble de la communauté éducative. Mais pour le Rectorat, ces enfants n'existent pas, ils n'ont pas de livret scolaire unique, ils ne sont pas dans la fenêtre, ils se retrouvent souvent déscolarisés en cours d'année, faute de professionnels formés pour pouvoir répondre à leurs besoins. Supprimer des classes dans ces écoles, c'est fragiliser directement leur fonctionnement et tourner le dos à des enfants et des familles qui ont déjà trop souvent subi les défaillances du système.

Nous demandons donc au Rectorat de Paris d'annuler les fermetures de classes prévues à la rentrée prochaine dans les écoles parisiennes accueillant des dispositifs relatifs au handicap et de reconnaître la présence des unités d'enseignement Autisme dans ses prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire. Nous demandons également la reconnaissance d'un vrai statut pour les A.E.S.H. afin de les sortir durablement de la précarité, et ce vœu est l'occasion de leur assurer notre soutien plein et entier dans leur lutte pour un vrai statut. Enfin, nous demandons la poursuite de la mise en accessibilité des écoles et des collèges parisiens et l'ouverture de nouveaux C.L.A.P. pour accueillir les enfants sur les temps périscolaires.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup, et n'oubliez pas, la prochaine fois, votre petite carte pour qu'on puisse voir votre nom s'afficher.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour une durée de deux minutes maximum.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Paris compte près de 7.200 enfants à besoins éducatifs particuliers qui sont accueillis dans les écoles, dont 4.300 qui ont une reconnaissance de handicap. L'inclusion des enfants à besoins particuliers progresse à Paris, mais tant que chaque enfant à besoins particuliers n'aura pas une solution, ce ne sera pas satisfaisant et nous y travaillons avec détermination avec ma collègue Azadeh AKRAMI-CASTANON pour pouvoir aller plus loin et répondre à cet objectif qui est le droit à la scolarité pour toutes et tous.

Aujourd'hui, ce sont 80 % des enfants à besoins particuliers qui sont scolarisés en classe, avec 71 classes U.L.I.S. accueillant 1.800 enfants. Ce sont aussi 22 unités d'enseignement pour les troubles du spectre autistique et 9 unités d'enseignement pour des élèves en situation de polyhandicap. Toutefois, malheureusement, en effet, ces unités ne sont pas prises en compte dans le cadrage des cartes scolaires, et les conséquences sont inévitablement en défaveur de l'inclusion à l'école. Nous en avons fait les frais encore une fois cette année, même si nous avons réussi, dans le cadre du C.D.E.N., à faire annuler des fermetures de classes sur cette raison, notamment dans les écoles Houdon et Rollin. Mais pour que ces temps soient bénéfiques pour les enfants, le travail des accompagnants des élèves en situation de handicap, les A.E.S.H., est déterminant et nous avons besoin, pour ces A.E.S.H., de moyens en termes de revalorisation salariale et de plus de moyens de la part du Gouvernement pour que chaque enfant puisse être accueilli.

Sur les temps périscolaires et extrascolaires, le nombre d'enfants à besoins particuliers accueillis en interclasse et dans les T.A.P. est en progression grâce à ce que nous avons mis en place avec les C.A.S.P.E., qui sont des missions ressources inclusion, et aussi la formation de nos agents du périscolaire sur ce sujet-là. Bien sûr, nous

allons continuer à y travailler et nous avons la chance à Paris d'avoir des centres de loisirs qui permettent aussi à ces enfants d'avoir...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci...

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - ... le droit aux loisirs, le droit aux vacances. Nous allons continuer à travailler et donc je donne un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup, et je suis saisi d'une demande d'explication de vote par Mme Sonia CHAOUCHE.

Je vous donne la parole.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, oui, une explication de vote tout simplement déjà pour dire que je rejoins les propos de mes collègues. Aujourd'hui, lorsqu'un enfant est en situation de handicap, chaque étape du quotidien devient un parcours du combattant : trouver une place adaptée, obtenir un accompagnement, accéder aux activités périscolaires, partir en centre de loisirs, participer à la vie collective comme les autres enfants. C'est précisément pour cela que les C.L.A.P. sont importants, car ils rappellent l'évidence que l'inclusion ne s'arrête pas aux portes de l'école, de la classe mais concerne aussi tous les autres temps et les espaces de l'enfant, la cantine, les centres de loisirs, les activités éducatives et culturelles. Un enfant ne cesse pas d'être un enfant en situation de handicap à 16 heures 30.

Mais ce vœu met également en lumière une contradiction qu'on ne peut plus ignorer, celle de la situation des A.E.S.H. Les A.E.S.H. sont devenues indispensables au fonctionnement de notre système éducatif. Pourtant, elles restent parmi les professionnels les moins reconnus et les plus précarisés de l'Education nationale. Comment pouvons-nous parler d'inclusion durable lorsque tant d'A.E.S.H. vivent avec des contrats morcelés, des temps incomplets, des rémunérations insuffisantes et des perspectives de carrière complètement limitées ? Cette situation n'est plus tenable. C'est la raison pour laquelle, évidemment, nous soutiendrons pleinement et entièrement les A.E.S.H. et les C.L.A.P., et nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 117 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 107).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la situation des crèches privées dans le 16e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la fermeture de la crèche Fuligule dans le 16e arrondissement.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les vœux n°s 118 et 119 déposés par le groupe "Paris Liberté !" sont retirés de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la protection des enfants dans les crèches parisiennes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons dorénavant le vœu référencé n° 120 relatif à la protection des enfants dans les crèches parisiennes.

Je donne la parole à Pierre LISCIA, pour deux minutes.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les déclarations de la Procureure de Paris le 18 mai dernier ont mis en lumière un sujet qui reste largement dans l'ombre du débat sur les violences sexuelles et pédocriminelles faites aux enfants : le risque de violence sur les enfants au sein des crèches. Depuis plusieurs mois, l'attention se concentre légitimement sur le scandale dans le périscolaire parisien, mais la Procureure a indiqué que le Parquet avait également ouvert des enquêtes pour de possibles violences dans une dizaine de crèches parisiennes.

Pour les parents, cette information est un choc supplémentaire ; cela veut dire que le risque d'agression existe dès les premiers mois de la vie d'un enfant. Dans le 11^e arrondissement, par exemple, une affaire concernant la crèche associative du Lagon des Ours a particulièrement marqué les esprits. Au-delà de ce cas, c'est une question plus large qui est posée : sommes-nous certains d'avoir tiré toutes les leçons des drames passés ? Car là encore, les risques sont connus. Après la mort tragique d'une petite fille dans une crèche lyonnaise en 2022, l'Inspection générale des affaires sociales avait formulé des recommandations très claires. Elle soulignait notamment qu'un professionnel ne devrait jamais se retrouver seul avec un enfant et appelait à renforcer les procédures de signalement et de contrôle. En lisant ce rapport, on ne peut s'empêcher d'avoir le sentiment d'un terrible déjà-vu.

C'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris communique sur les dysfonctionnements qui ont été identifiés dans les affaires ayant conduit à des signalements, suspensions ou enquêtes au sein des structures parisiennes de la petite enfance et que la Ville de Paris précise les mesures nouvelles qu'elle entend mettre en œuvre afin de renforcer la protection des enfants accueillis dans les crèches parisiennes.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je vais donner la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour une durée de deux minutes, en sachant qu'en réponse au vœu n° 120, l'Exécutif a déposé le vœu n° 120 bis.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce vœu porte sur un sujet fondamental : la protection des enfants dans nos crèches. Ce sont 160.000 enfants qui sont victimes de violences sexuelles chaque année, auxquels s'ajoutent tous les enfants victimes d'abus physiques, psychologiques et de maltraitances, et malheureusement, vous l'avez dit, ces violences peuvent intervenir dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, à Paris, nous avons mis en place des mesures de prévention et de signalement pour permettre la protection de nos enfants dans nos crèches. Je tiens à souligner que la Direction des familles et de la petite enfance a été précurseur pour lutter contre les violences à la crèche, et là encore, nous contrôlons systématiquement les antécédents judiciaires des personnels. Les agents sont aussi formés à la détection et au signalement des violences, et notamment nous travaillons en lien avec les médecins de la P.M.I., Protection matérielle infantile.

Pour répondre à la question du contrôle, sachez que les crèches, et notamment les crèches associatives, font l'objet de 700 contrôles chaque année et, bien sûr, de contrôles inopinés qui nous permettent de vérifier le respect des règles dans ces établissements, et qu'en cas de manquement, des mises en demeure et des sanctions sont possibles, qui peuvent aller jusqu'à la fermeture temporaire de l'établissement. Et en cas d'accident, d'événement grave, nous appliquons un protocole très clair. Là encore, c'est le principe de précaution. Si nous avons un signalement pour un cas de violence sexuelle ou de violence éducative, l'agent est suspendu, mis hors de la présence et du contact des enfants. Une enquête est alors déclenchée, un signalement article 40 est fait au procureur et les familles sont prévenues.

Nous demandons aux crèches privées d'appliquer le même protocole et nous avons une doctrine, à Paris, qui est celle de ne pas donner de nouveaux agréments à des établissements lucratifs privés, de façon à éviter les scandales qui ont pu déjà être révélés dans plusieurs types de crèches privées lucratives.

Nous exerçons un contrôle très strict et nous sommes tout à fait ouverts à faire évoluer ces contrôles, mais nous vous proposons un vœu de l'Exécutif et donc de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur LISCIA, est-ce que le vœu n° 120 du groupe "Paris Liberté !" est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est maintenu.

On va donc passer au vote de ce vœu n° 120.

Auparavant... J'allais vous introduire, ne vous inquiétez pas. Je suis saisi d'une demande d'explication de vote par Mme Sophia CHIKIROU.

Je vous en prie.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve que c'est un vœu intelligent. C'est un vœu intelligent, parce que dans un climat comme celui que l'on traverse, où on apprend dans la presse qu'il y a des enquêtes qui sont ouvertes dans les crèches, où les enfants, évidemment, ne peuvent ni parler ni témoigner, ni dénoncer, eh bien, autour de nous, il y a beaucoup de parents qui nous contactent. Cela m'est beaucoup arrivé, pour me dire : "Sophia, est-ce que tu penses que je peux mettre mon gamin dans une crèche à Paris ? Est-ce que je ne risque pas... ?", etc. Je trouve donc que c'est un vœu intelligent, car il offre l'opportunité à la Ville de Paris de dire en toute transparence ce qu'elle fait, comment elle le fait, quel est l'état des lieux, comment elle a mis en place les recommandations de l'I.G.A.S., qui la concernent directement pour un certain nombre de ses recommandations.

Je rappelle qu'il y a eu aussi une Commission d'enquête parlementaire qui a fait des recommandations qui concernent les collectivités territoriales, qui peuvent être reprises, et que c'est intéressant de se dire que la Ville de Paris fait tout pour que le travail qui a été fait, que ce soit par l'administration ou par les parlementaires, pour que tout ce qui a été fait puisse être réellement mis en œuvre.

Cela va non seulement tranquilliser les parents, les rassurer mais aussi permettre, éventuellement, de repérer les points faibles de la politique des crèches. Comme on l'a vu tout à l'heure, un des points faibles, ce sont très souvent, je suis désolée de le rappeler, les crèches privées. Qu'elles soient, pour le coup, lucratives ou non lucratives, là n'est pas le sujet. C'est quand la crèche est privée. Quand la crèche est privée, la vraie question est de savoir quels sont nos moyens de contrôle et la régularité, la fréquence de nos contrôles. Très souvent, on a constaté dans la Commission d'enquête parlementaire que le contrôle P.M.I. ou d'autres contrôles sur les crèches privées peuvent avoir lieu une fois tous les 6 ans. Est-ce qu'on ne ferait pas mieux d'avoir plus de contrôles sur ces crèches ?

En tout cas, moi, je soutiens ce vœu. Je n'ai pas vu, désolée, le vœu de l'Exécutif, mais s'il faut reprendre la parole sur une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, je le ferai.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 120 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Y a-t-il une explication de vote sur le vœu n° 120 bis, Madame CHIKIROU ?

Mme Sophia CHIKIROU. - On me demande si je l'ai lu. Non, je suis désolée, justement, je ne l'ai pas vu et j'aurais bien aimé que vous présentiez, Madame BOUX, la différence entre le vœu de l'Exécutif et le vœu de Nelly GARNIER. Pourquoi ne pas voter le vœu de Nelly GARNIER et pouvez-vous nous dire quelle est la différence entre les deux vœux ? Est-ce que vous reprenez l'idée, est-ce qu'il y avait quelque chose de particulièrement gênant dans ce vœu...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci...

Mme Sophia CHIKIROU. - ... de Nelly GARNIER ? Non, c'est mon explication de vote.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Ce n'est pas une explication de vote...

Mme Sophia CHIKIROU. - Mais je vais vous le dire, donc moi je vais voter, naturellement...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - ... c'est une explication de texte, c'est autre chose.

Mme Sophia CHIKIROU. - Non, j'ai posé une question, excusez-moi, je prends le... On vote sur un vœu de l'Exécutif que je n'ai pas eu et je demandais donc si Mme l'adjointe au Maire pouvait nous dire quelle était la différence entre le vœu de l'Exécutif n° 120 bis qui vient sur le n° 120 d'un groupe d'opposition. Je pose la question, vous ne pouvez pas me répondre, ce n'est pas grave, moi je vais le voter, ce vœu, car j' imagine qu'il reprend globalement celui de l'opposition de droite.

Donc très bien, puisque c'est votre pratique de reprendre les vœux des autres pour les faire adopter en votre nom. Moi, cela ne me dérange pas, l'essentiel c'est qu'on soit "in fine" dans ce que je demande aussi, c'est-à-dire un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations des différentes enquêtes, rapports, missions, etc., dans tout le circuit parisien, qu'il soit circuit municipal, associatif et éventuellement dans le privé que nous finançons, dont le confessionnel. Et je tiens à vous le dire, Madame BOUX, le confessionnel, c'est déjà un cadre qui n'est pas laïque. Faire de la laïcité dans un cadre non laïque en crèche... J'ai hâte que vous m'expliquiez comment cela se passe concrètement, j'ai hâte de voir cela. Est-ce qu'on va donner des petits pots, vous savez, soit halal, soit casher, etc., à des enfants ? Est-ce qu'on donne du porc, ou non ? J'adorerais voir comment cela se passe dans une crèche confessionnelle, la laïcité dans cette crèche. J'ai hâte.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La différence entre le vœu n° 120 et le n° 120 bis, Mme Anne-Claire BOUX l'a parfaitement expliquée il y a quelques minutes.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 108).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 121 et 121 bis relatifs à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Pour le vœu n° 121, je donne la parole à Mme Emmanuelle HOFFMAN, pour deux minutes maximum.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je présente le vœu au nom de Florence BERTHOUT, retenue dans son arrondissement.

Nous sommes intervenus sur la situation inquiétante de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon au dernier Conseil de Paris, opérateur majeur dans le secteur médico-social mais aussi de la petite enfance. Comme vous le savez, la Fondation connaît une procédure de redressement judiciaire, et un plan de cession totale de ses activités a été annoncé le 14 avril dernier. Les repreneurs avaient jusqu'au 15 juin, donc jusqu'à lundi dernier pour déposer leur offre aux administrateurs judiciaires. Nous sommes, les élus du groupe Paris apaisé, très inquiets par les résultats des décisions. Nous réitérons notre demande que la Ville de Paris puisse vraiment examiner les conditions d'une reprise en gestion directe des établissements dans nos arrondissements ou, à défaut, en gestion associative, afin de préserver l'offre pour les familles ainsi que les personnels.

Le vœu de l'Exécutif ne répondant absolument pas à l'urgence de la situation, nous nous abstenons. La crèche Tambour et Trompette dans le 5e arrondissement n'a toujours pas de repreneur, et je m'inquiète également pour la crèche Fuligule dans le 16e arrondissement dont je suis élue. Qu'allez-vous faire concrètement pour les crèches qui n'ont pas de repreneur ?

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour donner la position de l'Exécutif, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour une durée de deux minutes maximum.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue.

Tout d'abord, je voudrais redire au nom de l'Exécutif tout mon soutien, plein et entier, aux familles concernées et surtout aux salariés de la Focss, mais aussi notre détermination à agir pour ne pas perdre ce service public de la petite enfance. Nous avons travaillé sur deux axes.

Premier axe, nous avons travaillé, et là encore, je remercie les services de la DFPE, avec les acteurs associatifs à but non lucratif pour leur apporter un soutien dans le cadre du positionnement qu'ils ont pu avoir auprès du tribunal de commerce, et nous sommes ravis qu'aujourd'hui, il puisse y avoir un certain nombre d'offres de repreneurs associatifs à but non lucratif, car cela nous laisse entrevoir des perspectives de maintien d'une grande partie des structures qui sont indispensables pour l'accueil de nos tout-petits.

Par ailleurs, nous avons aussi travaillé sur une offre de reprise en régie municipale, notamment celle qui concerne la crèche du Capitaine Marchal. Nous avons une première phase de dépôt des offres et, jusqu'à fin septembre, s'ouvre une phase où ces offres pourraient être complétées, voire élargies pour intégrer d'autres crèches. C'est à cela que nous travaillons aujourd'hui, car, en effet, vous l'avez souligné, certaines crèches ne sont pas dans ce périmètre, comme les crèches "Tambour et Trompette", "Fulgule", "Qui y est", mais avec des conditions suspensives.

Tout le travail que nous allons faire jusqu'au mois de septembre, c'est de voir comment nous pouvons faire en sorte que ces offres soient élargies, afin qu'un maximum de crèches puissent être reprises. Nous avons eu une réunion avec l'ensemble des maires d'arrondissement en début de semaine, qui nous a permis de partager avec eux cet état des lieux.

Vous pouvez donc compter sur nous, sur notre détermination pour maintenir ce service public. Nous vous tiendrons donc informés régulièrement et espérons que nous puissions garder un maximum de lieux de petite enfance à Paris. Nous étudions également la possibilité de reprendre les personnels de la FOCSS.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 121, l'Exécutif a déposé le vœu n° 121 bis. Le vœu n° 121 du groupe Paris apaisé est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il n'est pas retiré.

Je suis maintenant saisi d'une demande d'explication de vote par M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis effaré par la réponse de Mme Anne-Claire BOUX. Nous sommes face à une catastrophe dans le domaine médico-social, social et sanitaire, avec le risque de disparition de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon, avec une vente à la découpe, et comme vous l'avez dit, Madame BOUX, une grande partie. Précisément, il va y avoir de la casse. Quand on est face à un désastre de ce type, on doit faire autre chose !

Nous avons été reçus au Ministère de la Santé avec le comité de défense, avec les représentants du C.S.E., les représentants syndicaux, et le problème aujourd'hui est que l'administratrice judiciaire est allée au-delà de son mandat en ouvrant effectivement une bourse à appel à reprise partielle de différents équipements, de différentes structures de la Fondation de la Croix Saint-Simon. Le problème aujourd'hui, c'est que nous avons une opacité totale sur la réalité financière de cette fondation. Nous avons demandé au Ministère de nommer, et on souhaite que la Mairie de Paris soutienne cela, un administrateur provisoire, donc nommé par l'Etat, pour savoir quelle est la réalité de la situation financière. En effet, l'Etat est responsable d'une partie de la situation financière de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon, car l'A.R.S. a obligé la Fondation à reprendre des établissements qui étaient structurellement déficitaires.

De plus, je regrette qu'en Commission, on ne puisse pas discuter de ce genre de problème, qu'il ne puisse pas y avoir un débat général, et, quand on est face à la disparition d'un établissement de 66 structures avec 1.800 salariés et qui accueille chaque année 100.000 Parisiens - 100.000 Parisiens ! -, on en soit aujourd'hui à une situation où chacun est dans son arrondissement, défend sa crèche, son petit pré carré, et que la maire adjointe responsable du secteur nous dise : "Ah, on va reprendre en grande partie...". Qui sont les repreneurs ? Les mafieux du groupe S.O.S., avec le groupe Crescendo, groupe Crescendo que l'on a été obligé de subventionner...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Cela fait deux minutes, Monsieur PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - ... pour éviter leur catastrophe industrielle.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris apaisé, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 121 bis, je donne la parole à M. Christophe PRUDHOMME pour une nouvelle explication de vote.

M. Christophe PRUDHOMME. - Je vais continuer. J'aurais aimé qu'il y ait un débat général sur l'avenir de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon au regard de l'importance pour les Parisiennes et les Parisiens des services rendus par cette fondation qui a 120 ans d'âge. Et aujourd'hui, on est en train de procrastiner, c'est-à-dire qu'on laisse les structures se dégrader et on pousse les salariés à démissionner. On n'ouvre pas les inscriptions dans les crèches. Voilà la situation !

On va donc effectivement se retrouver devant une situation de reprise partielle, alors qu'on manque de places en crèche. Il risque d'y avoir la disparition d'un certain nombre de crèches qui ne seront pas reprises. Vous dites que vous défendez, mais par rapport aux repreneurs, la Ville ne s'est positionnée que pour une seule crèche et a laissé un certain nombre d'acteurs, dont des acteurs privés lucratifs, répondre à l'appel d'offres. Voilà où on en est aujourd'hui.

Alors, je demande qu'il y ait un débat, peut-être en Commission et je préfère que ce soit en Commission, sur ce sujet de la Fondation de la Croix Saint-Simon pour que chacun puisse donner son opinion et, surtout, pour que le Maire de Paris et ses adjoints jouent leur rôle politique auprès de l'Etat, qui est responsable de la situation de cette fondation. Il n'est pas question que cette fondation disparaisse, il faut un plan de redressement. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de financeurs qui peuvent aider à ce plan de redressement : la Ville de Paris pour les crèches, le Conseil régional pour les établissements de formation, l'A.R.S. pour les centres de santé. Il y a donc des possibilités de sauver la fondation, de respecter l'intégrité de ces fondations pour les 100.000 utilisateurs parisiens.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 121 bis de l'Exécutif, avec donc un avis favorable de l'Exécutif. Pardon ?

Excusez-moi, j'ai une demande d'explication de vote de M. Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais m'inscrire en faux, car, encore une fois, Monsieur PRUDHOMME, je ne sais pas dans quelle Commission vous siégez, mais pas dans la 6e Commission, dans laquelle on peut, et l'ensemble des élus qui y siègent pourront en attester, répondre et traiter tous les sujets. Je veux le redire, Mme Anne-Claire BOUX n'élude

aucun sujet en 6e Commission et répond à toutes les questions. Elle répond, et elle l'a encore dit, à tous les mails qui lui sont adressés.

Je ne sais pas ce que vous faites dans votre Commission, mais vous n'êtes sûrement dans la 6e. Dans la 6e Commission, nous sommes à votre disposition, à la disposition de tous les élus de la majorité et de l'opposition, avec tous les élus membres de l'Exécutif pour répondre sur tous les sujets et notamment ceux qui traitent de la Focss.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Plus d'explication de vote qui m'échapperait ? C'est bon ?

On met aux voix. Ne me tentez pas !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 109).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la diffusion du film "L'Abandon" dans les établissements scolaires du 20e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'attribution d'une subvention pour la diffusion dans les collèges et lycées du film "L'abandon".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 122, 123 et 123 bis de l'Exécutif, relatifs à la diffusion du film "L'Abandon" dans les établissements scolaires.

La parole est d'abord à M. Pierre LISCIA, pour deux minutes maximum.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, était assassiné à la sortie de son collège, victime du terrorisme islamiste. Il a été tué parce qu'il faisait son métier : transmettre, expliquer, former des esprits libres. Le film "L'Abandon" retrace les 11 derniers jours de ce professeur, et contrairement à certaines caricatures que l'on a pu entendre, ce film ne parle pas seulement de religion, il parle d'abord de l'école, il parle de nos enseignants, parfois seuls en première ligne, il parle aussi d'une hiérarchie qui hésite, d'une institution qui tergiverse et de la bureaucratie qui dysfonctionne. Ce film dit une chose très simple : un professeur ne doit jamais être seul face à la rumeur, face aux pressions, face à la violence, bref, face à l'abandon.

Notre rôle n'est pas, bien évidemment, de nous substituer au Rectorat, il n'est pas de dire aux collèges ce qu'ils doivent programmer, ni de nous immiscer dans leurs choix pédagogiques. Mais ce film est en réalité un formidable outil pédagogique pour parler de liberté d'expression, pour parler de laïcité auprès des jeunes, et c'est le sens de notre proposition.

Nous proposons à travers ce vœu que la Ville de Paris et le Rectorat encouragent la projection du film "L'Abandon" auprès des élèves parisiens dans un cadre pédagogique adapté à l'âge et au niveau des élèves. Nous proposons que ces projections puissent être accompagnées de temps d'échange autour de la liberté d'expression, de la laïcité, du rôle de l'école et du respect des enseignants, que cette démarche soit menée sur la base du volontariat avec les chefs d'établissement et les enseignants et que la Ville de Paris réaffirme à travers cette initiative son attachement à la mémoire de Samuel Paty et aux valeurs républicaines.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Agnès BERTRAND, pour une durée de deux minutes maximum.

Mme Agnès BERTRAND, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Puis-je répondre aux vœux n^{os} 122 et 123 en même temps ?

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Exactement et vous pouvez même présenter le vœu de l'Exécutif par la même occasion.

Mme Agnès BERTRAND, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que je vais présenter - je ne sais pas s'il sera qualifié d'intelligent - s'inscrit en cohérence avec la communication présentée à notre Conseil mardi, "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous". Il prolonge l'ambition de faire reculer les discriminations et celle de faire de l'école un lieu d'émancipation. Il touche à quelque chose d'essentiel : la capacité

de notre République à transmettre ses principes, à défendre son école et à ne jamais reculer devant celles et ceux qui voudraient imposer le silence, la peur ou l'obscurantisme.

Nous parlons de Samuel Paty, enseignant assassiné à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre 2020 en pleine rue à 300 mètres de son collège, nous parlons de Dominique Bernard, enseignant assassiné à Arras le 13 octobre 2023 au sein même du groupe scolaire dans lequel il exerçait, deux enseignants assassinés parce qu'ils incarnaient l'école de la République, une école qui instruit, qui émancipe, qui apprend à penser librement, qui transmet la laïcité, la liberté d'expression et l'universalisme républicain. Nous ne transigerons jamais avec le racisme, jamais avec la haine des juifs, jamais avec la haine des musulmans, jamais avec le fanatisme, d'où qu'ils viennent, qui fracturent la société et s'attaquent aux libertés publiques, en un mot qui attaquent la République.

Notre responsabilité est de dire clairement aux enseignants parisiens que la Ville de Paris se tient à leurs côtés, qu'elle soutient leur engagement républicain tous les jours auprès des élèves, qu'elle soutient leur mission d'éducation et de transmission de la mémoire, qu'elle soutient leur liberté pédagogique. Défendre l'école, ce n'est pas décider à la place des enseignants sur ce qu'ils doivent transmettre, mais leur donner les moyens, la confiance et le soutien politique dont ils ont besoin pour remplir leur mission. C'est dans cet esprit que nous affirmons notre soutien à la mobilisation d'œuvres...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure, excusez-moi.

Mme Agnès BERTRAND, adjointe. - ... notamment cinématographiques lorsqu'elles permettent aux équipes éducatives d'aborder les principes républicains...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci...

Mme Agnès BERTRAND, adjointe. - ... les libertés fondamentales et le rôle de l'école. Je vais aller plus vite.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Ah vraiment, parce que cela fait 24 secondes de plus.

Mme Agnès BERTRAND, adjointe. - Deux exigences sur ce film, et juste pour dire que nous serons toujours face à cela et que c'est également le sens du courrier que vient d'adresser le Maire de Paris à Mme la Rectrice de l'Académie de Paris, indiquant que la Ville souhaite construire avec l'Education nationale un cadre de travail commun, respectueux des compétences de chacun pour accompagner les équipes éducatives qui voudraient s'appuyer sur des œuvres adaptées à la transmission des valeurs de la République.

Je vous demande donc, Monsieur, de retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 122 du groupe "Paris Liberté !" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Pierre LISCIA. - Nous maintenons nos vœux et nous voterons également le vœu de l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est très clair, merci beaucoup.

Nous allons donc voter sur le vœu n° 122 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vœu n° 123 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 110).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la protection des enfants dans le périscolaire parisien.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 124 déposé par le groupe "Paris Liberté !", relatif à la protection des enfants dans le périscolaire parisien, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au centre de classes de mer Virginie Hériot de Cancale (35) et contre la fermeture du dernier centre de classes de mer appartenant à l'Éducation nationale.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 125 relatif au centre de classes de mer Virginie Hériot de Cancale, dans le 35, et contre la fermeture du dernier centre de classes de mer appartenant à l'Éducation nationale.

Je donne la parole, pour deux minutes, à Mme Gwenaëlle AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - ... Chers collègues.

On va changer, je vais vous amener au bord de la mer, enfin j'espère surtout qu'on va pouvoir amener les petites Parisiennes et les petits Parisiens au bord de la mer.

Avec ce vœu, nous voulons défendre bien plus qu'un bâtiment à Cancale, nous voulons défendre une certaine idée de l'école, de l'égalité et de l'émancipation. Le centre Virginie Hériot est aujourd'hui le dernier centre de classes de mer appartenant à l'Éducation nationale. Depuis près de 60 ans, plus de 90.000 élèves y ont séjourné. Pour beaucoup d'entre eux, notamment issus des milieux populaires, c'est parfois le seul départ de l'année, c'est la seule occasion de voir la mer, de découvrir la nature, d'apprendre autrement et de vivre une expérience collective fondatrice. A l'heure où l'on parle de transition écologique et de lutte contre les inégalités, fermer un tel lieu serait un terrible contresens. Les classes de mer ne sont pas un luxe, elles sont un formidable outil pédagogique et de réduction des inégalités d'accès aux vacances et permettent à des milliers d'enfants de comprendre le monde qui les entoure, de s'ouvrir à d'autres horizons et de grandir.

Je tiens d'ailleurs à saluer fortement le formidable engagement de l'association "Unis pour l'école Virginie Hériot", des familles, des enseignants, des anciens élèves, des élus et de tous les citoyens qui sont mobilisés pour empêcher cette fermeture. Leur combat est juste et nous leur exprimons toute notre solidarité.

On nous parle de rentabilité, mais depuis quand mesure-t-on l'émerveillement d'un enfant à l'équilibre d'un tableau Excel ? Depuis quand l'accès à la découverte, à la culture scientifique, à l'environnement ou aux vacances doit-il être rentable ? Cette fermeture n'est pas seulement une erreur de gestion, c'est un choix politique, celui de considérer qu'un patrimoine éducatif légué à l'État pour les enfants vaut davantage comme bien immobilier que comme outil de service public. Pourtant, ce lieu avait été transmis pour servir à perpétuité aux élèves. C'est pourquoi nous demandons l'abandon de la fermeture du centre Virginie Hériot, le maintien des classes de mer à Cancale et la recherche de toutes les solutions permettant de préserver ce bien commun.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour deux minutes maximum.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rejoins tout à fait l'intervention de ma collègue Gwenaëlle AUSTIN, notamment sur l'importance de ces colonies de vacances, et je voudrais m'associer au soutien à l'association "Unis pour l'école Virginie Hériot".

En effet, nous ne partageons pas cette décision de la Région de désaffecter cette colonie de vacances, puisque nous savons qu'à Paris même et en Ile-de-France, beaucoup d'enfants n'ont jamais vu la mer. Je m'associe donc pleinement et j'en appelle aussi au Gouvernement pour faire en sorte que ce centre perdure et que des enfants puissent continuer à découvrir la mer depuis ce centre. Ainsi, j'émetts un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, je suis saisi de deux explications de vote, et la première sera réalisée par Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire. Chère Gwenaëlle, merci beaucoup pour ce vœu.

La menace de fermeture du centre Virginie Hériot n'est pas envisageable pour les enfants de Paris, bien sûr, et particulièrement pour ceux des quartiers populaires. Pour beaucoup d'entre eux, les classes de mer sont parfois la seule occasion de quitter Paris, de découvrir la mer, de vivre une expérience collective et de s'ouvrir à d'autres

horizons. Quand on ferme un centre comme celui-ci, ce ne sont pas les enfants des familles les plus défavorisées qui sont pénalisés - eux, ils continueront de partir en vacances -, ce sont les autres enfants qui perdent une chance de partir en vacances. Le centre fonctionne, il accueille chaque année près de 1.800 enfants, et les enseignants, les familles et les équipes éducatives en reconnaissent l'utilité. Alors, pourquoi le fermer ?

A l'heure où on parle d'égalité des chances et de lutte contre les inégalités, supprimer un tel lieu pour les enfants défavorisés témoigne d'une volonté politique très claire : ce sont encore les classes populaires auxquelles on va retirer un droit, ce sont encore les enfants des quartiers défavorisés qui subissent de plein fouet les politiques inégalitaires. Or, le droit aux vacances pour les enfants est un droit aux vacances pour tous les enfants. Les classes de mer ne sont pas un luxe, elles font partie du droit à l'éducation, du droit aux vacances et du droit à l'émancipation.

C'est pourquoi nous demandons le maintien du centre Virginie Hériot et nous voterons ce vœu. Puisque j'ai quelques secondes, je crois, sachez que je faisais le ménage dans les centres du Parti communiste à Ivry, que je parlais en "colo" et que j'allais travailler pour payer mes vacances, et je peux vous dire que voir des enfants qui pour la première fois de leur vie voyaient la mer et étaient émerveillés, je ne l'oublierai jamais de ma vie. C'est donc très important.

Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour la deuxième explication de vote, je donne la parole à M. Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que ce vœu est quand même la démonstration de votre mauvaise foi, de votre sectarisme et, disons-le franchement, de votre connaissance très approximative de ce dossier.

Qui a décidé de la fermeture de l'école Virginie Hériot ? C'est l'Education nationale. Qui est propriétaire du site ? C'est l'Etat. Qui a aujourd'hui la main sur les solutions de reprise ? C'est l'Etat. Et malgré cela, vous réussissez l'exploit de rédiger un vœu, comme si c'étaient la Région Ile-de-France et donc Mme PÉCRESSE qui étaient responsables de tout. Il faut quand même un certain "culot" pour faire mine de ne pas savoir cela, alors que tout cela est de notoriété publique, l'engagement de la Région Ile-de-France depuis 3 ans pour sauver ce site. En effet, quand l'Etat a décidé de fermer l'école Virginie Hériot en 2023, la Région, bien que ce ne soit ni sa compétence ni sa responsabilité, s'est battue pour assurer le fonctionnement du site pendant 3 années supplémentaires afin d'éviter une fermeture brutale.

Bien que cela ne soit ni sa compétence, ni sa responsabilité, la Région a cherché une solution de reprise et, depuis 2 ans, elle propose à l'Etat un repreneur sérieux qui est l'association "Sport dans la Ville", qui porte un projet ambitieux permettant non seulement de préserver les classes de mer, mais aussi de redonner un avenir au site en le faisant vivre toute l'année et pas simplement pendant les vacances.

Alors oui, votre vœu est sans fondement, car si vous étiez, même au minimum, de bonne foi, vous auriez déposé un vœu pour saluer la mobilisation de la Région depuis 3 ans, pour soutenir la solution de reprise qui est sur la table depuis 2 ans et pour pousser, finalement, dans le même sens que la Région, plutôt que d'être contre elle. Mais, non, parce que vous n'en avez rien à faire, au fond, du centre de classes de mer de Cancale, votre sujet n'est pas l'avenir des classes de mer, votre sujet, ce n'est même pas l'intérêt des enfants, votre sujet, c'est d'avoir une tribune pour taper sur PÉCRESSE. Alors, vous faites de l'agitation, vous faites de la démagogie, et comme disait l'autre : "Cela ose tout, c'est même à cela qu'on vous reconnaît".

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 125 déposée par le groupe Communiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 111).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la prise en compte de la garde alternée dans les services périscolaires parisiens.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 126 relatif à la prise en compte de la garde alternée dans les services périscolaires parisiens.

Je donne la parole, pour deux minutes maximum, à Mme Julie BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques chiffres pour planter le décor.

Premier constat, à Paris, un couple marié sur deux divorce, et plus les revenus sont faibles, plus les risques de séparation sont élevés. Le niveau de vie médian d'une personne séparée diminue de 11 %. Pour les hauts revenus, cette diminution grimpe à 21 %. Il y a une réalité qui unit les catégories de revenus et qui devrait nous révolter : les femmes, quelle que soit leur situation, sont lésées financièrement lors de la séparation. C'est parfaitement établi par les études statistiques. Deuxième constat, 17 % des couples parentaux mettent en place la garde alternée, qui est, de fait, une famille monoparentale une semaine sur deux. Pourtant, c'est un schéma totalement invisibilisé dans la conception des politiques publiques dédiées.

Le vœu que je vous présente vise à adapter la politique parisienne à cette réalité. Je l'avais déjà porté lors de la précédente mandature, mais malgré les engagements pris, force est de constater que la rentrée scolaire prochaine s'inscrit dans le "statu quo". Il n'est en effet pas possible d'inscrire son enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires de manière différenciée d'une semaine sur l'autre. Lorsqu'un seul parent a besoin d'inscrire l'enfant à l'étude entre 16 heures 30 et 18 heures sur sa semaine, il doit payer l'intégralité des semaines du trimestre. Idem pour les centres de loisirs ou pour la cantine. C'est une charge financière injuste et une charge mentale inutile.

Mes chers collègues, il n'est pas question pour nous de juger de l'organisation des couples parentaux, de distribuer les bons points, mais de mettre en œuvre l'adaptation des dispositifs municipaux à la réalité des familles. Les sociétés privées, les associations de garde d'enfants proposent depuis de nombreuses années ces prestations spécifiques aux gardes alternées, avec des calendriers établis contractuellement à plusieurs mois, mais soyons lucides, ces prestations privées ne sont pas accessibles à toutes les bourses.

Aussi, on peut se satisfaire de cet impensé de la politique familiale parisienne, qui grève le pouvoir d'achat de ces familles. Il faut y apporter des réponses, et ce, dès la rentrée de septembre.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour deux minutes maximum.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue.

Nous partageons cette nécessité de faire évoluer nos dispositifs pour pouvoir intégrer en effet cette question de la garde alternée, qui concerne de nombreuses familles parisiennes. Mais là où je ne vous rejoins pas, c'est dans le fait qu'il existe déjà un certain nombre de mesures qui ont été mises en place. Toutes les factures "Paris Familles", dont celles concernant le temps périscolaire et extrascolaire, prennent en compte la répartition des frais de garde entre parents séparés sur justificatif. Dans ces cas, chaque parent reçoit une facture séparée qui correspond à sa part.

En ce qui concerne l'inscription, dans tous les cas, les inscriptions sont visibles sur le portail "Paris Familles" par les deux responsables légaux. Pour le centre de loisirs du mercredi ou des vacances, ces inscriptions se font par jour de présence, et les parents peuvent donc inscrire leurs enfants selon leurs jours de garde. Concernant les temps du soir, là, je le reconnais, l'inscription est forcément forfaitaire sur une période, ce qui ne permet pas l'alternance entre les jours ou les semaines. Aujourd'hui, on bute sur un point technique, mais la technique ne doit pas être un point bloquant pour faire évoluer et être en phase avec les enjeux de société. Ainsi, je vous rejoins et je vous propose que nous analysons ce point-là pour faire mieux.

En attendant, je vous propose de retirer votre vœu. Sinon, on émettra un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 126 du groupe Paris apaisé est-il maintenu ?

Mme Julie BOILLLOT. - Madame la Maire, je vais accepter de le retirer, car l'essentiel, c'est que nous arrivions à travailler sur le sujet et que cela soit assez vite mis en œuvre. Alors, en septembre, peut-être n'y arriverez-vous pas, mais si on arrive dans l'année à avoir quelque chose de différencié... Parce qu'il y a une vraie charge mentale. Lorsque vous êtes un parent qui a besoin d'avoir ce temps périscolaire, devoir quémander auprès d'un autre parent, soit pour partager la note, soit pour payer l'intégralité, c'est une réalité pour de nombreuses familles et souvent pour des femmes.

Je compte donc vraiment sur vous et je reviendrai sur le sujet.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 126 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation des agents du dispositif "Action Collégiens" et à la lutte contre la précarité dans les métiers éducatifs de la Ville de Paris.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 127 relatif à la situation des agents du dispositif "Action Collégiens" et à la lutte contre la précarité dans les métiers éducatifs de la Ville de Paris.

Je vais donner la parole à Mme Sonia CHAOUICHE, pour deux minutes maximum.

Mme Sonia CHAOUICHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons déposé ce vœu pour parler effectivement du dispositif "Action Collégiens", mais pour parler surtout de la place que nous accordons à la période adolescente dans notre Ville.

Nous parlons surtout d'un dispositif qui existe depuis plus de 40 ans au sein de la Ville de Paris, 40 ans à accompagner des collégiens dans cette période si particulière pour celles et ceux qui ont des adolescents ou adolescentes. C'est la période où l'on commence à se projeter dans l'avenir et parfois à s'interroger. Le collège est un âge charnière, c'est souvent là que se creusent les inégalités scolaires, c'est là que surgissent les premiers décrochages et c'est là qu'on peut perdre confiance dans l'institution ou, au contraire, rencontrer un adulte qui vous aide à tenir bon.

"Action Collégiens" intervient précisément à cet endroit et c'est pourquoi je trouve que la situation actuelle doit nous interroger collectivement, car lorsque des professionnels accompagnent des jeunes pendant plusieurs années, créent des liens de confiance avec les équipes éducatives, les familles, les adolescents eux-mêmes évidemment, leur départ n'est jamais neutre. Aussi, j'ai été particulièrement interpellée en apprenant que certains agents exercent depuis des années, parfois sous des contrats renouvelés, parfois depuis plus d'une décennie, tandis que des postes demeurent vacants. Dans le collège de mon fils, par exemple, une professionnelle investie verra son contrat s'arrêter à la fin de l'été alors que le poste, lui, restera vacant à la rentrée.

Derrière cette situation, il n'y a pas seulement une question d'ordre administratif, il y a aussi vraiment une question éducative. Que va-t-on dire aux jeunes lorsque les adultes qu'ils repèrent, qu'ils ont identifiés disparaissent du jour au lendemain ? Que dit-on des politiques de prévention, dont on parle tant dans cet hémicycle, quand les dispositifs que nous jugeons essentiels peinent à conserver celles et ceux qui les font vivre ? Nous passons beaucoup de temps, à juste titre, à réfléchir aux conséquences du décrochage scolaire...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Sonia CHAOUICHE. - ... et voilà pourquoi nous avons proposé ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est parfait.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue.

Nous partageons en effet l'objectif d'offrir un accompagnement à ces jeunes au niveau du collège, et c'est un sujet que nous portons avec mon collègue Mams YAFFA. En effet, on voit bien aujourd'hui que les politiques de jeunesse au niveau du collège ne proposent des choses aux jeunes qu'à travers le collège et non pas en dehors du collège. Ce dispositif "Action Collégiens" est important, car cela permet en effet d'avoir des accompagnements, de proposer des activités, cela permet à des jeunes en particulier des quartiers populaires de partir en séjour en dehors du collège, de les aider dans leur émancipation. Donc oui, ce dispositif, on y tient.

La difficulté à laquelle nous faisons face aujourd'hui, c'est que nous avons voulu en effet le déprécariser. Un certain nombre d'agents ont donc été amenés à passer des concours, et nous avons un sujet notamment avec les agents qui n'ont pas réussi à passer leur concours. Nous sommes en train de regarder d'un point de vue administratif comment on peut régler la situation, mais, pour le coup, on était sur une mesure de déprécarisation. L'objectif est donc de poursuivre ce dispositif, et à mon sens, on doit le travailler, avec mon collègue Mams YAFFA, pour le développer encore plus et y mettre plus de moyens.

Je vous ai proposé des amendements à votre vœu et d'y donner un avis favorable si vous les acceptez.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 127 amendée par l'Exécutif, si cela convient. Parfait, cela vous convient.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 112).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'urgence absolue de protéger les enfants placés à Paris contre l'exploitation sexuelle et les réseaux de prostitution.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 128 relatif à l'urgence absolue de protéger les enfants placés à Paris contre l'exploitation sexuelle et les réseaux de prostitution, et nous examinons également l'amendement n° 200 qui y est rattaché.

Je vais donner la parole à Mme Rania KISSI, pour deux minutes maximum.

Mme Rania KISSI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce vœu est à la fois important et révoltant. Il est important, parce que dans nos foyers, on protège, on est censé protéger des enfants, la procédure est donc très simple : à un certain moment, un enfant est en danger, donc on décide collectivement qu'il va y avoir un placement. La réalité, c'est que cet enfant se retrouve dans notre institution et se retrouve dans des réseaux de prostitution. Et en réalité, on ne devrait même pas parler de prostitution, mais d'exploitation sexuelle.

Pour être plus claire dans mon propos, je vais vous raconter comment cela se passe exactement. Dans nos rues, autour de nos foyers, on a des jeunes femmes qui ont 12, 13, 14, 15 ans, qui sont placées, qu'on est censé protéger, mais il y a des prédateurs dehors qui les attendent autour de nos murs, de nos foyers, et on ne peut pas fermer les yeux face à cette situation. La réalité est encore plus grave, car ces jeunes femmes tombent dans l'exploitation sexuelle à cause de nous. On doit se regarder dans les yeux et se le dire, c'est à cause de nous que ces jeunes femmes tombent dans l'exploitation sexuelle. Elles tombent dans l'exploitation sexuelle à cause de notre précarité, à cause de la précarité de nos foyers. Ces jeunes femmes tombent dans l'exploitation sexuelle souvent pour des serviettes hygiéniques. Elles tombent dans l'exploitation sexuelle autour de prédateurs pour s'acheter des vêtements, pour s'acheter à manger parce qu'elles ont faim. En réalité, quand ce genre de situation arrive, c'est notre faute à nous, collectivement.

On ne peut pas dire qu'on protège des enfants quand on laisse ce genre de situation survenir. Je pense qu'il faut prendre la mesure de la chose et se dire qu'on ne protège pas les enfants, qu'on ne protège pas ces jeunes femmes de ces prédateurs et aussi qu'en réalité, il faut arrêter de parler de prostitution et plutôt parler d'exploitation sexuelle.

Je nous regarde, nous, en tant que département en charge de l'exploitation sexuelle, et je vais conclure là-dessus, mais il faut surtout que l'Etat se regarde et qu'il mette en œuvre un plan réel, un plan Marshall contre la prostitution et surtout l'exploitation des mineurs.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à Mme Yasmina MERZI.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La réalité que vous décrivez, chère Rania, est évidemment d'une extrême gravité. Il est intolérable que des enfants, des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance puissent être exposés à des réseaux d'exploitation sexuelle alors même qu'ils devraient y trouver sécurité et reconstruction.

Face à cela, et je vous rejoins parfaitement, notre devoir est d'agir collectivement avec les professionnels qui sont engagés au quotidien, avec les associations, avec l'Etat pour poursuivre et intensifier ce travail de mise à l'abri et de sécurité de toutes et tous.

A Paris, nous collaborons avec de nombreuses structures auprès desquelles nous avons demandé un renforcement des missions sur ce sujet grave. Je pense notamment à la cellule dédiée à la lutte contre les violences faites aux enfants, qui permet une coordination opérationnelle avec la Préfecture de police, la P.J.J., l'A.P.-H.P., ainsi qu'un lien accru avec l'autorité judiciaire pour améliorer le partage d'informations avec le Parquet sur l'identification des auteurs, avec des premiers résultats qui s'avèrent probants.

Je pense également au travail partenarial mené avec les trois U.A.P.E.D. parisiens, pour lesquels des inquiétudes demeurent sur le risque d'exploitation sexuelle, ainsi que le travail mené avec l'E.M.I.F.A.S. E pour orienter les mineurs victimes d'exploitation vers une prise en charge adaptée, faciliter les liens avec les partenaires de santé et assurer un suivi en lien avec les professionnels.

La Ville de Paris agit également sur le plan juridique avec des dépôts de plainte et la désignation d'administrateurs "ad hoc" pour défendre les intérêts des victimes dans toutes les procédures.

Chère collègue, je ne souhaite pas ici faire la liste de tout ce qui est mis en place. Sachez que beaucoup est fait, mais je vous rejoins parfaitement sur le fait qu'il faut aller évidemment beaucoup plus loin. La lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs impose une mobilisation collective, constante et structurée, et au nom de l'Exécutif, nous donnons donc un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Madame la Conseillère, je voulais apporter quelques compléments aux propos qui ont été évoqués à l'instant, sur ce que font l'Etat et la Préfecture de police sur cette question particulièrement difficile.

La Préfecture de police est particulièrement attentive à la progression de ce phénomène de prostitution des mineurs, qui touche majoritairement des jeunes filles présentant souvent des parcours marqués par des violences physiques, psychologiques ou sexuelles, une déscolarisation et, dans de nombreux cas, une prise en charge au titre de la protection de l'enfance, effectivement.

Nous constatons une augmentation continue du phénomène depuis plusieurs années, avec une accélération marquée depuis 2023. Les saisines de la Direction de la police judiciaire de la Préfecture de police pour des faits de proxénétisme de mineurs sont ainsi passées de 62 en 2023 à 171 en 2025. Si aucune donnée statistique ne permet aujourd'hui de mesurer précisément la part des mineures issues de l'Aide sociale à l'enfance parmi les victimes de prostitution, celles-ci représentent une proportion importante des situations suivies par les enquêteurs. Ces mineures présentent des vulnérabilités particulières qui en font des cibles privilégiées pour les proxénètes, comme vous l'indiquez. Leurs fugues sont fréquentes et nombre d'entre elles ne se reconnaissent pas comme victimes, ce qui rend leur prise en charge particulièrement complexe pour les services de police, de justice et de protection de l'enfance.

Face à cette évolution, la Préfecture de police, à travers la Brigade de protection des mineurs, est pleinement mobilisée dans le traitement des dossiers de proxénétisme de mineurs dont elle est saisie à Paris et, pour les mineurs de moins de 15 ans, dans les départements de la petite couronne. En parallèle, la B.P.M. est engagée dans plusieurs dispositifs partenariaux destinés à améliorer le repérage et la prise en charge des mineurs victimes d'exploitation sexuelle. Elle participe notamment à la cellule opérationnelle de suivi mise en place à Paris, qui réunit les principaux acteurs judiciaires, sociaux et sanitaires afin d'examiner les situations les plus complexes et de coordonner les réponses apportées.

En complément de cette mobilisation opérationnelle et partenariale, les actions de prévention font également l'objet d'un soutien financier spécifique. Ainsi, au titre du F.I.P.D., le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, 4 projets portés par 4 associations ont été soutenus en 2025 pour un montant total de 22.300 euros.

Enfin, la Préfecture de police copréside également, avec la P.R.I.F., la Préfecture de Région et la Ville de Paris, le groupe de travail parisien consacré à la prostitution des mineurs. Cette instance contribue notamment à améliorer la coordination entre les acteurs institutionnels, judiciaires, sanitaires, éducatifs et associatifs qui sont mobilisés dans la prévention, le repérage et l'accompagnement des victimes. Et dans le prolongement de ces travaux, un protocole expérimental a été signé le 27 janvier 2026 afin d'améliorer la prise en charge des mineurs victimes de prostitution.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote par Sonia CHAUCHE, qui présentera ainsi l'amendement n° 200.

Mme Sonia CHAUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, oui, j'intervenais pour dire notamment que nous voterons ce vœu. Nous avons fait un amendement très important, je pense, mais ma collègue Rania l'a très bien expliqué.

On parle bien d'exploitation sexuelle des mineurs, on ne parle pas de prostitution des mineurs. Un mineur ne se prostitue pas. Un mineur est exploité, un mineur est victime, un mineur est sous emprise. La nuance est très importante. Elle permet de replacer surtout la responsabilité là où elle doit être, sur les adultes qui recrutent, qui manipulent, qui violent, qui tirent profit de cette exploitation.

Ce vœu nous oblige aussi à regarder cette réalité et de nous questionner : comment une jeune fille placée pour être protégée peut-elle, malgré tout, tomber sous l'emprise d'un réseau d'exploitation sexuelle ? Car ces réseaux connaissent parfaitement les vulnérabilités des jeunes qu'ils ciblent, ils savent repérer les ruptures familiales, les parcours de placement, les fragilités affectives, les besoins de reconnaissance et d'appartenance.

Je voulais également souligner qu'il est important de regarder ces nouveaux - comment dirais-je - lieux de ciblage. On parle beaucoup des réseaux sociaux, mais je tiens aussi à alerter sur ces lieux de transit que sont les gares parisiennes, étant entendu qu'il y a des enjeux très importants autour de ces lieux et de ces réseaux d'exploitation sexuelle des mineurs.

Nous voterons en tout cas ce vœu avec notre groupe.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 200 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 200 est adoptée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 128 ainsi amendé, je suis saisi d'une demande d'explication de vote par M. Pierre BATY, pour deux minutes.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous étions partis pour une abstention sur ce vœu en raison de sa rédaction, mais nous allons voter pour en raison du motif de ce vœu, qui est la prostitution des mineurs.

C'est évidemment un sujet crucial pour notre Capitale et pour la Région Ile-de-France de manière plus générale. La prostitution des mineurs est en pleine expansion, les publics A.S.E., les jeunes de l'A.S.E. en sont les premières victimes, mais, bien au-delà, cela touche malheureusement une grande part de notre jeunesse. Beaucoup de familles sont démunies face à ce constat, tout comme la communauté éducative, face à la propagation de la prostitution des mineurs sur les réseaux sociaux et même du proxénétisme mineur lui-même. C'est un phénomène auquel il faut s'atteler.

Vous avez cité, Monsieur le Préfet, le groupe de travail parisien en la matière. Je pense que c'est important qu'on marque le coup par notre vote aujourd'hui pour indiquer aussi à l'Exécutif municipal la volonté large des groupes de travailler sur cette question et pour qu'on ait une véritable stratégie parisienne et municipale en la matière, car ce sont nécessairement des mesures protéiformes, multiformes qu'il faudra adopter, et je pense qu'un travail transpartisan en la matière serait le bienvenu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une seconde explication de vote par M. Abdoulaye KANTÉ.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais être très rapide. Je pense que, pour une fois, nous avons un sujet qui doit tous nous rassembler et qui doit apporter une forme consensuelle sur la prostitution des mineurs. C'est un sujet grave qui doit porter une forme d'importance pour nous en tant qu'élus.

Tout d'abord, je voudrais être très clair, ce vœu va dans le bon sens et on n'apportera pas d'opposition dessus. Tout cela pour vous dire qu'en tant que policier et aussi en tant qu'enquêteur, car j'ai travaillé sur ces sujets, je crois qu'il est nécessaire d'apporter une forme d'importance sur les nouveaux systèmes qui polluent l'enfance, notamment par rapport à la prostitution des mineurs, les réseaux sociaux, étant entendu qu'on sait qu'il y a aussi énormément de personnes qui sont "addictes" à cela et qui ont une facilité de recrutement. Quand on voit les plateformes, pour ne pas les citer, comme Telegram, Snapchat ou TikTok, on sait que nos "gamins" sont des proies faciles pour des recruteurs.

Sous le contrôle de M. le Représentant de la Préfecture de police de Paris, on sait que du côté des forces de l'ordre, il y a un engagement total sur ce sujet-là, notamment avec les B.L.P.F. et autres, avec aussi les associations, car je veux porter en lumière ces associations de quartier, ces personnes qui œuvrent dans cette lutte. Je veux vraiment leur rendre hommage.

Pour finir, ce vœu va dans le bon sens et nous le voterons.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Un bel exercice transpartisan, avec ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 128 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris ainsi amendée, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 113).

2026 DAE 105 - Adhésion et cotisation (1.800 euros) à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 105 relatif à l'adhésion et cotisation à l'Association des villes universitaires de France.

Je donne la parole à M. Roland TIMSIT, pour cinq minutes maximum.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons déposé un vœu sur ce projet de délibération pour demander que le Conseil de Paris demande au Gouvernement de débloquent l'accueil des étudiants palestiniens, et on nous a rétorqué que nous étions hors sujet. Je voudrais démontrer ici que nous n'étions pas du tout hors sujet.

Ce projet de délibération ne se limite pas à une simple question administrative d'adhésion à une association. Son exposé des motifs précise que cette adhésion a pour objet de renforcer les politiques parisiennes en matière d'enseignement supérieur, de vie étudiante et de coopération avec les établissements universitaires. Il souligne notamment que l'A.V.U.F. accompagne les collectivités sur les enjeux universitaires, favorise les échanges, etc. Or, le vœu déposé s'inscrit précisément dans ce champ. Il propose que la Ville engage un travail avec les universités et établissements d'enseignement supérieur parisiens afin d'identifier les possibilités d'accueil, d'inscription et d'accompagnement des étudiantes palestiniennes et étudiants palestiniens, ainsi que la mise en place de dispositifs municipaux facilitant leur intégration.

Nous avons bien raison de défendre et nous avons eu bien raison de rédiger ce vœu, puisque l'association "France Universités" a rédigé un communiqué pour exiger la levée du blocage des étudiants palestiniens en France. Et qu'est-ce que l'association "France Universités" ? L'association "France Universités" est inscrite dans le Code de l'éducation. Elle regroupe les présidents et présidentes des universités et établissements supérieurs et de recherche, et cette association a exprimé sa pleine solidarité avec les lauréates et lauréats palestiniens du programme PAUSE, toujours bloqués dans la bande de Gaza. Et France Universités poursuit : "La recherche demeure un espace universel d'échange et de coopération entre citoyennes et citoyens du monde. En ces temps obscurs, la solidarité académique doit plus que jamais incarner les valeurs de liberté, de savoir et de fraternité."

Je pense que le jour où nous avons accordé la Citoyenneté d'honneur aux citoyens palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, l'Exécutif aurait été bien inspiré de ne pas retirer ce vœu. Je vais vous donner un exemple.

Avant la guerre, Mohammed NAÏM étudiait le droit à l'Université Al-Azhar, à Gaza...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure. Cela fait plus de deux minutes.

M. Roland TIMSIT. - C'était cinq minutes, Monsieur.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Ah, cinq minutes. Pardon, au temps pour moi.

M. Roland TIMSIT. - L'offensive menée par Israël après l'attaque perpétrée par le Hamas a chamboulé son cursus. Mohammed NAÏM dit : "C'est très dur de continuer. Les facultés sont devenues très chères, les cours en ligne ne sont pas bons et je n'ai pas un accès stable à Internet et à l'électricité". Mais cet étudiant, Mohammed, blessé dans un bombardement en juin 2025, rêve depuis de retrouver les bancs de la fac en France. "Aujourd'hui, j'ai besoin de continuer mes études. Aucun rêve n'est possible à Gaza, on est comme dans une prison". Il reste coincé dans la bande de Gaza, toujours sous blocus israélien.

Neuf autres étudiants, pourtant acceptés comme lui dans les universités de France, sont toujours bloqués. "On essaie de les aider, mais le gouvernement bloque toujours, alors que les universités ont été détruites à Gaza". Selon une évaluation du Ministère de l'Éducation, réalisée avec le soutien de l'UNESCO, 95 % des campus ont été affectés par la guerre. Sur 38, 22 sont complètement détruits. Ainsi, des étudiants palestiniens pour lesquels tout est prévu en France - les dossiers sont faits, ils sont accueillis et il y a même des bourses prévues - restent bloqués chez eux par le Gouvernement.

"Pour nous, le problème est politique. On a l'impression d'une obstruction systémique", dit une maîtresse de conférences en linguistique à l'Université d'Amiens. Elle a rédigé une étude au niveau national, et cette étude montre qu'au niveau national, sur les 160 étudiants accompagnés par le collectif, aucun n'a pu être évacué de la bande de Gaza vers la France malgré leur admission, je le répète, dans une université française. L'État est cynique, il dit qu'il n'a pas arrêté les évacuations mais que les évacuations ne sont pas possibles. Et en parallèle de tout cela, le montage des dossiers est devenu encore plus complexe et les critères se sont durcis. Par exemple, les exigences de garanties financières se sont renforcées, elles sont portées à 8.400 euros au lieu de 7.000 et quelques auparavant. Même pour ceux qui ont passé le parcours d'obstacles, le flou prévaut toujours.

Alors oui, après la Citoyenneté d'honneur, il faut que le Conseil de Paris exige du Gouvernement français qu'il cesse de bloquer la venue d'étudiants palestiniens à Paris et en France.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour cinq minutes.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, merci pour votre intervention. Ce projet de délibération porte, comme vous l'avez rappelé, sur l'adhésion de Paris à l'Association des villes universitaires de France, qui est un outil de travail, un réseau de coopération avec d'autres villes universitaires, à un moment où les enjeux de vie étudiante, de recherche et d'enseignement supérieur sont particulièrement forts. Vous avez aussi évoqué dans votre propos le programme PAUSE et la situation des scientifiques et artistes de Gaza.

Je partage complètement votre préoccupation, vos inquiétudes et vos alertes. Le programme PAUSE, c'est un outil qui est indispensable pour accueillir les scientifiques, les artistes, les chercheuses et chercheurs menacés ou contraints à l'exil. Quand des personnes sont prêtes à être accueillies en France et restent bloquées dans des conditions dramatiques, nous ne pouvons pas détourner le regard. Le groupe Ecologiste et social a déposé un vœu sur ce sujet en 7e Commission, vœu que vous pourrez soutenir, si vous le souhaitez, dans la suite du Conseil.

Je reviens plus directement sur le cœur de ce projet de délibération qui me permet aussi de dire plus largement ce que nous voulons porter pour Paris, première ville universitaire de France, dans un contexte national difficile, les universités publiques étant fragilisées par le manque des moyens. Le réseau des C.R.O.U.S. fait face à des demandes croissantes en matière d'urgence sociale, de restauration et de logement sans avoir les moyens suffisants pour y répondre, et pendant ce temps, nous voyons prospérer des établissements privés lucratifs, parfois peu contrôlés, souvent même peu contrôlés, qui vendent très cher des formations de qualité inégale, on l'a vu, à des jeunes et à leurs familles. C'est un sujet politique majeur. On ne peut pas laisser l'enseignement supérieur public se fragiliser pendant que l'enseignement privé lucratif prospère sur l'affaiblissement du public.

Pour Paris, l'enjeu est très concret, car ce sont près de 400.000 étudiantes et étudiants qui vivent ou étudient dans notre Ville. La politique universitaire n'est pas un sujet à part, elle croise le logement, la santé, l'accès aux droits, l'espace public, l'égalité et la vie de quartier. Et si Paris ne décide pas du budget des universités, Paris peut agir sur ce qui fait la vie quotidienne autour des campus.

Je veux donc que nous renforçons très concrètement nos liens avec les universités parisiennes et que nous travaillions avec elles à l'échelle des arrondissements. Les universités sont d'ailleurs volontaires pour travailler avec nous à ce sujet, elles veulent être mieux reliées à la Ville, à leur quartier, aux équipements, aux transports et aux commerces. Tout cela passe aussi par des abords plus accueillants, plus végétalisés et piétons. On a beaucoup parlé ces dernières années des rues aux écoles, pourquoi ne pas envisager également des rues aux universités, des espaces plus sûrs, plus agréables et plus accessibles autour des sites universitaires, une manière très concrète de faire entrer l'université dans la Ville et la Ville dans l'université.

Le deuxième axe que je souhaite porter dans ma feuille de route, ce sont les conditions de vie des étudiants. On ne peut pas parler de réussite étudiante si on ne parle pas des conditions matérielles dans lesquelles les jeunes étudient, et nos engagements sont clairs sur cette question : produire 1.000 logements sociaux par an pour les étudiantes et étudiants et les jeunes travailleurs, mieux coordonner tous les partenaires de la Ville sur les questions de solidarité ou d'accès aux droits. En effet, on a beaucoup d'initiatives qui existent, mais elles ne sont pas toujours bien coordonnées, comme je le disais, et elles ne sont pas toujours non plus bien connues des jeunes qu'elles souhaitent pourtant toucher. Paris doit aussi mieux accueillir celles et ceux qui viennent étudier, chercher, enseigner ou créer dans notre Ville, les étudiantes et étudiants internationaux, et cela rejoint votre intervention, les chercheuses et chercheurs étrangers, les scientifiques et artistes en exil. Cela passe par des démarches administratives plus accessibles, parce qu'elles sont aujourd'hui assez complexes, par des solutions de logement adaptées pour des séjours courts ou à plus long terme, et par un travail plus étroit avec les établissements et associations. Paris doit rester une ville d'accueil, de savoir et d'émancipation. Voilà le sens de la feuille de route que je souhaite porter.

Faire de Paris une grande ville universitaire, ce n'est pas seulement parler de rayonnement international, c'est aussi garantir des conditions concrètes pour étudier, chercher, enseigner, se loger, se soigner, s'engager et vivre dans cette Ville, et c'est pourquoi nous organisons avec le Maire début juillet des Assises de la vie étudiante pour partager les constats, identifier les priorités et construire ensemble une politique parisienne de la vie étudiante plus lisible, plus concrète et plus utile.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 105).

2026 DAE 107 - Adhésion et cotisation (1.050 euros) à l'Association nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 107 relatif à l'adhésion et cotisation à l'Association nationale de la Recherche et de la Technologie.

Je donne la parole à M. Irénée FREROT, pour cinq minutes maximum.

M. Irénée FREROT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, on continue dans la série des questions de recherche et d'enseignement supérieur. Dans ce projet de délibération, la Ville de Paris propose de renouveler son adhésion à une autre association, l'A.N.R.T., Association nationale de la recherche et de la technologie. C'est une association qui joue un rôle important, notamment dans la gestion des contrats de thèses C.I.F.R.E., alors que la Ville de Paris en finance plusieurs. Dans cette association, la Ville va rejoindre un peu moins de 400 membres qui regroupent la quasi-totalité des acteurs qui en France font d'une manière ou d'une autre de la recherche.

Je voudrais dans cette intervention commencer par saluer tout ce que fait la Ville de Paris pour intégrer la recherche dans ses politiques publiques. C'est un travail qui a déjà été commencé par notre ancienne collègue Marie-Christine LEMARDELEY, qui pendant 12 ans a été adjointe à ces questions-là, et dont le flambeau est repris par notre collègue Mélody TONOLLI. Dans les faits, chaque année, ce sont environ 10 nouveaux doctorants qui préparent une thèse sur un projet de recherche défini conjointement par des chercheurs et par les services de la Ville de Paris, et ce travail en commun est essentiel pour améliorer nos politiques publiques dans un monde qui est de plus en plus complexe. C'est donc une très bonne chose.

Et là, je veux insister sur l'importance politique de la recherche. Dans les milieux scientifiques, il y a une grande incompréhension - le mot est faible, c'est parfois même une révolte - face au décalage qu'il y a entre la portée des connaissances qui sont établies et l'inertie des systèmes politiques pour engager des transformations radicales que le diagnostic demanderait. C'est sur ces questions notamment de climat, d'écologie, de pollution que le décalage est le plus vertigineux. Ainsi, que la Ville de Paris incorpore directement dans ses services des chercheuses, des chercheurs, pour nous, c'est quelque chose de vraiment salutaire.

Cela m'amène au deuxième point. J'ai regardé le rapport d'activité de cette A.N.R.T. pour l'année dernière, il y a des chiffres très intéressants sur les thèses C.I.F.R.E. Il est rappelé qu'il y a un objectif national de près de 2.000 thèses C.I.F.R.E. par an. Or, il n'est pas atteint, on est seulement à environ 1.700, et la raison qui est établie dans ce rapport, c'est que les grands groupes industriels se désengagent des thèses C.I.F.R.E. Ce ne sont pas les P.M.E. ni les collectivités locales, mais les grands groupes. C'est extrêmement paradoxal, car le crédit d'impôt recherche, par ailleurs, augmente chaque année. On en est à près de 7 milliards, ce qui est plus que le budget du C.N.R.S. Cela rejoint les questions de financement des universités, car tout cet argent qui est donné en crédit d'impôt recherche à des grands groupes, il manque pour l'université. Et cela se fait quasiment sans aucun contrôle : si vous échangez avec des entrepreneurs honnêtes et soucieux de l'intérêt général et des deniers publics, vous verrez qu'ils sont effarés par la facilité avec laquelle on peut obtenir ce crédit d'impôt recherche sans jamais être contrôlé. Je pense donc qu'au sein des acteurs que la Ville de Paris rejoint dans cette association, il faut porter un plaidoyer très fort contre ce crédit d'impôt recherche, qui est un scandale fiscal.

Cela m'amène à mon dernier point. Au sein des adhérents que la Ville de Paris rejoint, de ces acteurs qui font de la recherche d'une manière ou d'une autre, tous ne partagent pas la même vision de la science et de la place que la science doit avoir dans la société. Mon dernier point est donc une forme de question : quelle recherche voulons-nous défendre, nous, Ville de Paris ? Si on ne se donne pas la peine de répondre à cette question, d'autres acteurs ne vont pas nous attendre pour articuler à notre place science et société. Je le dis dans la mesure où partout dans le monde, on observe la convergence entre certaines forces politiques réactionnaires et certains grands intérêts industriels, ce qui fait peser un grand risque sur les libertés académiques, et la Ville de Paris ne peut pas être indifférente à cette question. Cela fait peser un risque très sérieux sur l'alliance vieille de plusieurs siècles entre progrès scientifique et émancipation humaine, et je crois que la Ville de Paris a un rôle particulier à jouer là-dessus. Malheureusement, je crois ne pas me tromper en prédisant que dans les 6 ans qui viennent, sur ce sujet tout simplement, dans la société française, dans le monde, dans le système universitaire, dans le système de recherche parisien, cela va durement tanguer.

Je conclus en apportant tout mon soutien, au nom du groupe Ecologiste, à notre collègue Mélody TONOLLI et au nom - je ne pense pas me tromper - de toute la majorité, et même, je l'espère, de tout l'hémicycle pour une mandature de combat sur la défense des universités, sur la défense des étudiants, et ce sera le sujet des vœux qui vont suivre, pour que Paris soit au rendez-vous de son histoire.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre avec combat, je donne la parole à Mélody TONOLLI, pour cinq minutes maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Irénée.

En effet, comptez sur moi. Ceux qui me connaissent bien savent que je suis particulièrement combative, et cette énergie, je vais la mettre au service de la délégation que je porte avec beaucoup d'envie.

Paris constitue l'un des principaux pôles universitaires, scientifiques et intellectuels au monde et souhaite le rester. On a à Paris un écosystème assez exceptionnel d'universités, de grandes écoles, de laboratoires et d'organismes de recherche et aussi un tissu unique d'innovation, d'entrepreneuriat scientifique et d'économie de la connaissance. On a des atouts uniques à Paris. Mais on sait aussi que la recherche publique est fragilisée, que les universités manquent de moyens, que les libertés académiques sont attaquées dans de nombreux pays.

Excusez-moi, Messieurs, mais je n'entends que vous. Est-ce que vous voudriez bien baisser un peu ? Merci beaucoup.

Je disais que la désinformation progresse et que les bouleversements technologiques et notamment l'intelligence artificielle posent des questions majeures de démocratie, de souveraineté et de justice sociale.

Dans ce contexte, les savoirs ne sont pas un sujet secondaire, ils sont un enjeu stratégique pour notre avenir. C'est pourquoi nous souhaitons faire de Paris une capitale mondiale des savoirs, de la recherche, de l'innovation, mais aussi de l'émancipation. Cette ambition n'est pas théorique, elle s'appuie déjà sur des dispositifs solides, et, cher Irénée, tu en as évoqué quelques-uns : le dispositif Paris Recherche, qui soutient des projets de recherche scientifique utiles à l'action publique et aux grandes transformations de la Ville, l'accueil de contrats C.I.F.R.E. - chaque année, on a à peu près 10 nouveaux doctorants ou doctorantes qui sont accueillis dans les services de la Ville -, l'accueil de chercheuses et de chercheurs internationaux, notamment à travers l'Institut d'études avancées de Paris, les bourses de recherche de la Ville de Paris, l'appel à projets "Partage de la culture scientifique", qui permet de faire vivre la science notamment auprès des jeunes et des publics qui en sont le plus éloignés. Tous ces dispositifs que je viens de citer ont un point commun : ils refusent de laisser la science dans un entre-soi, ils cherchent au contraire à faire dialoguer les chercheurs, les services publics, les habitantes et les habitants, les associations et les territoires.

Nous devons maintenant aller plus loin, d'abord avec la création d'un Conseil scientifique afin d'associer davantage les chercheuses et les chercheurs à l'action municipale, pour éclairer la décision politique, faire émerger de nouveaux sujets et évaluer nos politiques publiques, ensuite avec l'Université permanente de Paris. On a déjà beaucoup d'initiatives à Paris, mais l'idée est de pouvoir les coordonner et de rendre tous ces savoirs accessibles tout au long de la vie. Je sais qu'il y a déjà des universités permanentes pour les seniors, mais l'idée est que cela puisse exister à tous les âges.

Ce que nous voulons porter, c'est une Ville qui met la science, la connaissance et l'esprit critique au service de l'intérêt général et j'espère que vous partagez toutes et tous cette ambition.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 107).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif au droit à l'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiant.es étranger.es extra-communautaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires et pour l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Nous examinons les vœux référencés n^{os} 129, 130, 131 et 131 bis relatifs au droit à l'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers.

Pour commencer, je donne la parole à Mme Céline HERVIEU, pour un temps de parole de deux minutes maximum.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, oui, ce vœu, comme les suivants, d'après ce que j'ai vu, vise à dénoncer une décision particulièrement injuste, une décision qui va toucher des centaines, voire des milliers d'étudiants de notre Capitale, j'ai nommé bien évidemment le nouveau décret qui va drastiquement augmenter les frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, donc en dehors de l'Union européenne, dans nos universités. On atteint près de 2.900 euros en licence et 4.000 euros pour un master. Il ne s'agit pas d'une mesure technique, mais d'une véritable ségrégation sociale qui est organisée, une préférence nationale qui devient une réalité et une injustice fondamentale qui contrevient gravement au principe d'universalité, de l'accès au savoir dans notre pays qui fait notre fierté évidemment à Paris, puisque Paris est une ville universitaire, une ville dont le rayonnement et l'attractivité sont reconnus dans le monde entier, et l'accueil des étudiants étrangers y est pour beaucoup. C'est un rêve pour de très nombreux étudiants de faire ses études à Paris, d'y travailler peut-être un jour et cela participe de notre rayonnement.

Les ambitions affichées par la France en matière d'attractivité et de rayonnement sont complètement contredites par cette mesure du Gouvernement à l'heure où des milliers de scientifiques et d'universitaires sont contraints à l'exil pour poursuivre leurs travaux. Quel signal on envoie à travers cette décision. Elle a été prise contre l'avis d'un certain nombre de présidents d'université, je le précise, qui s'y sont opposés fermement. Cette mesure est injuste, elle ne saurait répondre à un sous-investissement massif dans nos universités publiques qui est continu de la part de l'Etat, et ce désinvestissement aujourd'hui, on le fait peser sur les frais d'inscription, sur les étudiants, et c'est une honte.

En tant que collectivité parisienne, et c'est l'origine de ce vœu, le fait qu'il est pertinent dans cet hémicycle, c'est que la collectivité...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Céline HERVIEU. - ... sera touchée, car cette décision va aggraver la précarité étudiante contre laquelle nous luttons à Paris. C'est pourquoi je sais l'engagement de Mélody TONOLLI en ce sens...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci...

Mme Céline HERVIEU. - ... et je vous invite à voter ce vœu.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. Irénée FREROT, pour deux minutes maximum.

M. Irénée FREROT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, on va remettre une couche sur le même sujet. Dans ce vœu, on demande à la Rectrice de Paris, Chancelière des universités, et à l'Etat de renoncer à appliquer la mesure sur les frais différenciés pour les étudiants non européens, ainsi que sur la restriction de l'accès aux A.P.L. pour les étudiants étrangers non boursiers.

Ces mesures dessinent une trajectoire de privatisation progressive de l'enseignement supérieur, et nous y sommes totalement opposés. En 2026, le Gouvernement a fait en sorte que 100 % des universités soient en déficit. C'est un déficit qui est organisé pour forcer les universités à se tourner vers de l'argent privé et à progressivement faire payer les étudiants eux-mêmes. Car ne doutez pas que si le Gouvernement veut aujourd'hui faire payer les étudiants étrangers non européens, ce seront bientôt de proche en proche tous les étudiants qui seront appelés à payer pour étudier.

Les milieux universitaires sont vent debout contre ces projets du Gouvernement, qui cherche à tordre le bras aux universités en les obligeant à faire payer une partie de leurs étudiants, et je rappelle au passage que les deux tiers des étudiants visés par cette mesure sont originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne, du Proche et du Moyen-Orient. Or, les universités font déjà des efforts considérables pour aider ces étudiants. Alors imaginer que les universités font pouvoir se financer en puisant dans des poches qui sont vides, c'est parfaitement fantaisiste.

Enfin, dernier point, les étudiants étrangers, ce sont aussi des stagiaires pour les laboratoires, ce sont des doctorants, des futurs chercheurs. Alors, leur dire aujourd'hui "vous n'êtes pas les bienvenus en France", non seulement c'est injuste, mais c'est contraire à ce qu'est Paris, ville de science, ville de savoir, et c'est affaiblir les universités elles-mêmes.

On demande donc que la Ville de Paris prenne une position très forte, très claire pour s'opposer à ces mesures qui visent les étudiants étrangers.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour deux minutes maximum.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - ... véritablement zéro pour cette décision de l'Etat. Pour nous et pour mes collègues ici, comme ils l'ont si bien dit, l'université publique n'est pas un produit de luxe. Ce n'est pas un privilège réservé à celles et ceux qui peuvent payer, c'est un droit. Pourtant, c'est bien ce principe que le Gouvernement est

en train de remettre en cause en s'attaquant aux étudiants étrangers extracommunautaires. Derrière les termes "technos" de "droits différenciés" ou de "limitation des exonérations", la réalité est que, demain, des milliers de jeunes devront payer jusqu'à 16 fois plus cher que leurs camarades français ou européens pour accéder aux mêmes formations. Notre collègue Céline HERVIEU l'a bien dit, près de 2.900 euros par an en licence et près de 4.000 euros en master, c'est juste énorme. Cette décision est profondément injuste et discriminatoire.

Depuis des années, de nombreuses universités ont refusé d'appliquer pleinement cette politique en accordant des exonérations. Elles l'ont fait parce qu'elles savent que l'enseignement supérieur n'a pas vocation à sélectionner par l'argent. Elles l'ont fait parce qu'elles connaissent la réalité sociale de leurs étudiants, souvent confrontés à des difficultés administratives, au mal-logement, à la précarité alimentaire et à l'isolement. Le Gouvernement leur reproche aujourd'hui ces "exonérations massives", je cite, mais ce qui est massif, ce n'est pas l'abus. Ce qui est massif, c'est le désengagement de l'Etat envers l'université publique. Cette politique est d'autant plus absurde qu'elle contredit le discours officiel sur l'attractivité universitaire de la France. On prétend vouloir accueillir davantage d'étudiants internationaux tout en leur fermant la porte avec une barrière financière toujours plus élevée.

Pour nous, les communistes, et comme nous, les collègues ici, le savoir n'a pas de nationalité, l'émancipation n'a pas de passeport et l'université publique doit rester ouverte à toutes et à tous.

Bien évidemment, nous serons solidaires des vœux de nos collègues.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux différents groupes, Socialiste, Ecologiste et Communiste pour leurs vœux et leurs interventions.

En effet, comme vous l'avez toutes et tous rappelé, le Gouvernement multiplie les mesures dites différenciées à l'encontre des étudiantes et étudiants étrangers hors Union européenne, et ces mesures touchent directement au principe d'égalité. En fait, il s'agit de rien d'autre que d'une sélection des étudiantes et des étudiants selon leur nationalité, leur pays d'origine et leurs ressources et c'est extrêmement inquiétant. Cela nous rapproche d'une logique de préférence nationale qui serait appliquée à l'enseignement supérieur. Ce n'est pas notre conception de la République, ce n'est pas notre conception de l'université et ce n'est pas notre conception de Paris.

Depuis 2019, de nombreuses universités ont choisi d'ailleurs de contourner l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers en utilisant des exonérations dont elles disposaient. Eh bien là, le Gouvernement revient cette année par décret pour restreindre ces marges d'exonération et imposer sa logique. Et à cette mesure relative à l'augmentation des frais, viennent s'ajouter aussi d'autres mesures - pourquoi s'arrêter là : la suppression des aides personnelles au logement pour les étudiantes et étudiants étrangers extracommunautaires non boursiers, qui va très bientôt entrer en vigueur, le 1er juillet, et au regard des difficultés sociales qui sont rencontrées par de nombreux étudiants internationaux, je suis particulièrement inquiète des conséquences à venir, comme l'ensemble des partenaires sur le terrain.

Ces mesures, en plus, au-delà du fait qu'elles ne vont pas avoir l'impact escompté par le Gouvernement, en tout cas, pas en matière financière, elles vont nous affaiblir durablement à l'échelle internationale, car les étudiants...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Car les étudiants internationaux participent au rayonnement de la France.

C'est pourquoi, comme Paris restera une ville d'accueil, des savoirs et de l'émancipation, en réponse aux vœux déposés sur ce sujet, je vous propose d'adopter le vœu de l'Exécutif, le vœu n° 131 bis qui reprend les demandes formulées.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Alors, faisons les choses dans l'ordre. Est-ce que le vœu n° 129 du groupe Socialiste, divers gauche et apparentés est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui, il est retiré.

Est-ce que le vœu n° 130 du groupe Ecologiste et Social est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Irénée FREROT. - Oui.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Très bien.

Est-ce que le vœu n° 131 du groupe Communiste est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Très bien.

Avant de mettre aux voix le vœu de l'Exécutif, je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. Voilà, deux demandes d'explication de vote.

La première sera réalisée par M. Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois que ma prise de parole est attendue, je vous en remercie.

D'abord, la question n'est pas de savoir si on est favorable ou non aux étudiants étrangers. Vous savez, en France, on accueille 130.000 étudiants étrangers et c'est évidemment une fierté et un rayonnement de nos universités et de nos écoles, et moi-même, j'y suis extrêmement favorable. J'ai de la chance, car je sais qu'ici, au-delà de la tribune de Paris, on parle comme si on était à l'O.N.U. ou à l'Assemblée nationale.

Je voudrais juste prendre un exemple. Je préside un groupe d'amitié France-Chine. On a un vrai déséquilibre entre le nombre d'étudiants chinois accueillis en France et le nombre d'étudiants français qui vont en Chine. Il y a un vrai déséquilibre. Allez en Chine. Par exemple, un étudiant parisien français qui va en Chine, il doit payer sa scolarité pour un montant compris entre 10.000 et 15.000 euros. Par contre, un étudiant chinois, quels que soient ses revenus et quels que soient les revenus de ses parents ou de sa famille, lui, est accompagné et paie avant ce décret, comme vous l'avez dit, comme l'a dit Mme HERVIEU, entre 2.900 et 4.500 euros. Vous trouvez que c'est normal que ce soit le contribuable français qui paie la différence ?

Nous, nous sommes favorables, évidemment, quand il y a des objets... D'ailleurs, c'est très intéressant d'accueillir énormément d'étudiants étrangers qui, par la suite, s'ils repartent dans leur pays ou font une autre carrière, feront rayonner la France, mais à un moment donné, il est logique qu'on fasse contribuer ceux qui le peuvent. L'université en a besoin ! Vous le savez très bien.

Moi, j'entends le vœu qui veut tout simplement taper sur le Gouvernement, parce que c'est facile, et de toute façon, cela n'aura aucune conséquence, mais je vous invite à réfléchir au fait que c'est important que nous gardions des étudiants étrangers, que nous puissions faire en sorte de garder une université compétitive et qui ait donc des ressources. Quand les étudiants étrangers ont les moyens de financer leurs études, il est normal qu'ils y contribuent.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup...

M. Sylvain MAILLARD. - Ce n'est pas logique que ce soit le contribuable français...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Votre temps de parole a expiré.

M. Sylvain MAILLARD. - ... qui paie quand l'étudiant étranger a les moyens.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Clara CHASSANIOL, pour une explication de vote de deux minutes maximum.

Mme Clara CHASSANIOL. - Monsieur le Maire.

Sans surprise, cela va être dans la continuité de l'intervention de notre collègue Sylvain MAILLARD, pour rétablir là aussi quelques faits et pour expliquer notre désaccord sur ce vœu.

Déjà, pour redire aussi, évidemment, notre attachement profond à notre système universitaire et à son attractivité internationale. C'est un atout majeur à la fois pour le pays et pour la Capitale, et précisément parce que notre système est précieux, parce qu'il est attractif, parce qu'il a un rayonnement considérable, on ne peut pas partager les conclusions du vœu que vous proposez.

Notre université est déjà l'une des plus accessibles au monde, c'est le choix fort et singulier de la France d'avoir un enseignement supérieur qui soit accessible et largement financé par la collectivité. Dans ce contexte, il ne paraît pas tout à fait illégitime de demander une participation plus importante à certains étudiants - j'insiste -, certains étudiants extracommunautaires qui ont fait le choix de venir étudier en France et qui ont les moyens de contribuer à ces formations. D'autant que les droits qui sont demandés, en réalité, ne représentent qu'un tiers du coût réel de la formation et sont très inférieurs à ce qui peut se pratiquer dans de nombreux autres pays très attractifs, notamment au Royaume-Uni où les frais sont 10 fois plus élevés.

On est loin, en France, d'une logique qui pourrait être de rentabilité comme on a pu l'entendre. On a une attractivité qui, d'ailleurs, ne repose pas sur un enseignement à moindres frais. Au contraire, on a besoin de financer, justement, cette qualité d'enseignement, cette excellence, ce prestige qui contribue en retour à l'attractivité et au rayonnement de notre système universitaire.

Votre vœu passe aussi sous silence de nombreux mécanismes d'exonération pour des étudiants qui effectivement pourraient avoir besoin d'un soutien, d'une bourse par exemple, d'un système de solidarité qui doit être renforcé pour celles et ceux qui en ont besoin, et il ne faut pas oublier que ces possibilités existent.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît assez contradictoire de dénoncer, d'un côté, un sous-financement chronique des universités et, de l'autre, de se passer de l'une des rares ressources complémentaires qu'on peut obtenir également pour améliorer l'encadrement pédagogique, les conditions de vie des étudiants, mais aussi l'accueil...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup...

Mme Clara CHASSANIOL. - ... et l'intégration des étudiants internationaux.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Cela fait deux minutes.

Mme Clara CHASSANIOL. - Au fond, il s'agit d'appliquer une maxime que vous connaissez bien : de chacun selon ses moyens. C'est aussi une manière de garantir à tous des conditions d'études de qualité.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Pour terminer les explications de vote, je donne la parole à M. Christophe PRUDHOMME, pour deux minutes maximum.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire.

Pendant que nous nous réunissions, mardi s'est réuni le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, et qu'a proposé le Ministre Philippe BAPTISTE ? De faire passer la part des droits d'inscription, non seulement pour les étudiants étrangers mais aussi pour les étudiants français de France, de 2,5 à 10 % du budget des universités. Il propose d'augmenter les droits d'inscription pour tous les étudiants, pas simplement pour les étudiants étrangers - ce n'est que la première étape -, et ce sera de 800 à 1.500 euros pour l'inscription de base en licence et beaucoup plus pour le master et le doctorat. Cette logique, c'est la logique des universités anglo-saxonnes.

Nous rappelons que l'éducation est un investissement pour l'avenir. Comme l'a dit mon collègue Irénée FREROT, une bonne partie des étudiants étrangers que nous accueillons sont des chercheurs qui resteront en France demain, et cela, c'est incontournable !

Ainsi, votre logique, en reprenant une formule marxiste, Madame, quelle honte ! Aujourd'hui, la logique, c'est de faire payer tout le monde et c'est un désinvestissement de l'Etat, parce que M. LECORNU a demandé qu'on fasse de 30 à 50 milliards d'économies, principalement sur les services publics.

Nous voterons donc ce vœu des deux mains et nous retirons le vœu que nous avons présenté, puisqu'il reprenait les mêmes éléments.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je n'avais pas connaissance que vous aviez déposé un vœu sur le sujet. Mais, écoutez, je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 114).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au gel des bourses sur critères sociaux et à l'aggravation de la précarité étudiante.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 132 relatif au gel des bourses sur critères sociaux et à l'aggravation de la précarité étudiante.

Je donne immédiatement la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour deux minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Effectivement, les bourses sur critères sociaux ont été bloquées il y a 2 mois par un décret officiel. Précisément, les plafonds de ressources pour bénéficier d'une bourse étudiante risquent d'exclure encore 17.000 bénéficiaires pour la rentrée prochaine, après en avoir exclu autant l'an dernier.

Le début de la vie adulte est déjà bien compliqué, pas seulement dans notre société, partout mais particulièrement en ce moment. Les étudiantes et les étudiants sont nombreux à faire la queue à l'aide alimentaire, une bonne partie d'entre eux renoncent à se soigner du fait du coût du soin, et le reste à vivre de nombreux étudiants en France est de moins de 100 euros par mois. La précarité étudiante devrait être une priorité. Nous devons permettre les conditions de l'autonomie à notre jeunesse. Ils et elles sont le dynamisme de notre société, sans doute l'avenir du pays, peut-être même sa prospérité. Ainsi, que ce soit par logique d'investissement dans l'avenir commun ou juste pour éviter d'instaurer une société anxieuse dès le plus jeune âge, il serait bon d'accompagner nos jeunes.

Pour cela, il faudrait financer les bourses. Un quart des étudiants sont boursiers dans l'Académie de Paris. Les étudiants qui travaillent plus de 16 heures par semaine ont un taux de réussite de 38 % contre 55 % pour ceux qui travaillent moins de 16 heures. 70 % des études supérieures sont financées au moins en partie par la famille, donc 30 % n'en ont pas les moyens. Je reprends les termes de Mme CHASSANIOL il y a deux minutes : de chacun selon ses moyens. C'est la logique du Gouvernement qui prétend défendre la démocratisation des études et le mérite alors que sa politique conduit à la reproduction sociale.

Notre demande est minimale, que les montants des bourses sur critères sociaux suivent le coût de la vie pour continuer de soutenir nos étudiantes et nos étudiants et pour renforcer les moyens alloués au C.R.O.U.S. et aux dispositifs d'aide alimentaire, sociale et psychologique destinés aux étudiantes et étudiants précaires.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour deux minutes maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher collègue, pour votre intervention et votre vœu.

Depuis quelques minutes, nous parlons de l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous sans distinction - certaines ou certains d'entre nous, tout du moins. Mais même quand les jeunes accèdent aux études supérieures, encore faut-il qu'ils puissent y rester. Etre étudiant, c'est faire face à de nombreux défis au quotidien : se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer et travailler. Ces défis, il est difficile de les relever sans tomber dans la précarité quand on est étudiant aujourd'hui. D'ailleurs, cette précarité est de plus en plus présente chez nos étudiantes et étudiants.

C'est là que la question des bourses devient centrale. Mais avant même de parler des montants versés, encore faut-il y avoir droit. En un an, nous avons eu 17.000 boursières et boursiers de moins, c'est le niveau le plus bas depuis 10 ans. Personne ne peut sérieusement croire que cela signifie que les étudiants vivent mieux. C'est ce que je viens de le dire, c'est tout l'inverse. Il y a donc une autre mécanique, derrière, qui produit cet effet.

Il y a ensuite ce que les étudiantes et étudiants boursiers, celles et ceux qui peuvent toucher la bourse, touchent réellement chaque mois. Quand les loyers augmentent, quand l'alimentation augmente, quand les transports augmentent, maintenir les bourses au même niveau, c'est une perte de pouvoir d'achat, c'est une baisse qui ne dit pas son nom, c'est une décision qui pèse directement sur les conditions de vie et donc sur les chances de réussite. Et à Paris, le gel des bourses et des seuils a des conséquences plus fortes qu'ailleurs, parce que le coût de la vie est particulièrement élevé et que le logement pèse très lourd dans le budget étudiant.

Face à cette réalité, Paris prend sa part avec les logements étudiants que je vous ai évoqués précédemment, avec 1.000 logements par an supplémentaires qui sont prévus dans les années à venir, l'installation des étudiantes et étudiants avec l'aide A.I.L.E. de 500 à 1.000 euros, mais aussi avec plus de 800.000 euros à destination...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup...

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - ... des associations qui soutiennent l'aide alimentaire.

Je vous propose donc de soutenir ce vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est une très bonne conclusion.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 132 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 115).

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Il y avait une explication de vote.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Désolé, il a été voté, je n'avais pas l'information. C'est un accident. On veillera à ce que cela ne se reproduise plus. Désolé, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

On ne peut pas ? Désolé.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au rétablissement de la gratuité des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur public pour les étudiant.es étranger.es extra-européen.nes.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 133 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, relatif au rétablissement de la gratuité des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur public pour les étudiant.es étranger.es extra-européen.nes, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et aux effets de la procédure Parcoursup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 134 relatif aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et aux effets de la procédure Parcoursup.

La parole est à Mme Laëtitia VIPARD, pour une durée de deux minutes maximum.

Mme Laëtitia VIPARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, mardi 2 juin dernier, les premiers résultats de Parcoursup sont tombés et, comme chaque année, les désillusions ont été fortes pour de nombreux jeunes dont un certain nombre sont restés "sur le carreau", sans proposition d'admission post-bac ou avec des propositions très éloignées de leurs aspirations initiales. En 2025, ce sont plus de 105.000 jeunes qui sont ainsi restés sans affectation concrète, des jeunes obligés de consulter chaque jour la plateforme pour vérifier s'ils n'ont pas perdu leur place ou si des places se sont libérées alors même qu'ils auraient dû sereinement être en train de réviser leur bac. Mais dans quel monde vit-on ?

A l'âge où le champ des possibles devrait leur être ouvert, à l'âge où la question de l'orientation devrait pouvoir laisser la place à l'expérimentation et au tâtonnement - saviez-vous ce que vous vouliez faire à 18 ans ? -, Parcoursup fait l'inverse. Parcoursup place les jeunes en situation de concurrence dès l'entrée au lycée. Parcoursup, plateforme aux critères opaques, génère du stress, de l'anxiété, de l'incompréhension et un fort sentiment d'injustice et d'arbitraire chez les jeunes et leurs familles. Au lieu de corriger les inégalités entre les élèves, Parcoursup les cristallise et les aggrave. Parcoursup organise la pénurie de places dans un monde de l'enseignement supérieur public largement délaissé par les pouvoirs politiques depuis de nombreuses années. Enfin, Parcoursup fait la part belle à l'offre de formation du secteur privé lucratif, notamment pour l'apprentissage, autre exclusion pour les jeunes les plus précaires.

À travers ce vœu et au regard du nombre très important d'étudiants accueillis à Paris, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire du Rectorat de Paris, de garantir à chaque bachelier un accès transparent, équitable et lisible au premier cycle de l'enseignement supérieur public, mais aussi de renforcer les capacités d'accueil. Nous demandons également plus de transparence dans les critères d'affectation et la publication de données pour objectiver les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Enfin, nous exigeons une augmentation des moyens dédiés à l'orientation des jeunes dans les lycées et un renforcement du partenariat avec la Ville de Paris pour mieux accompagner les jeunes Parisiennes et Parisiens dans leur accès à l'enseignement supérieur.

L'avenir de nos jeunes ne doit pas se résumer à un système de tri opaque dans un contexte de pénurie de places. Mobilisons-nous pour ouvrir à nos jeunes le champ des possibles.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour deux minutes maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue, et merci au groupe Ecologiste et Social pour ce vœu.

Depuis plusieurs semaines, des milliers de jeunes attendent une réponse sur Parcoursup. Je pense que, toutes et tous, nous avons malheureusement des jeunes qui sont autour de nous dans cette situation. Derrière chaque jeune en attente, il y a des années de travail, un projet d'études, parfois un projet de vie ou simplement une envie de construire son avenir. Cette période est synonyme d'incertitude et d'angoisse.

La sélection de Parcoursup peut être intraitable et impitoyable. Chaque année, on a des dizaines de milliers de jeunes qui voient leur orientation déterminée davantage par le manque de places disponibles que par leurs aspirations, et dans ce cas, certains persévèrent mais d'autres renoncent. D'autres encore se tournent vers des formations privées parfois très coûteuses, que nous évoquions tout à l'heure.

Comment en sommes-nous arrivés à faire de l'accès à l'enseignement supérieur un parcours d'obstacles pour autant de jeunes, alors même que nous les encourageons à poursuivre leurs études et qu'ils n'ont jamais été aussi nombreux à vouloir le faire ? Plus d'un million de candidates et de candidats ont confirmé un vœu sur Parcoursup, et de plus en plus de jeunes souhaitent poursuivre des études supérieures, ce qui est une bonne nouvelle. Mais la réalité est brutale, car il n'y a pas suffisamment de places. Et quand il n'y a pas assez de places, la sélection devient la règle et c'est bien cela qui est en jeu aujourd'hui.

Aujourd'hui, le Gouvernement organise un système où l'accès à l'enseignement supérieur public se fait dans un contexte de rareté et de mise en concurrence des jeunes. Notre République repose pourtant sur une promesse d'égalité. Elle devrait garantir à chacune et à chacun la possibilité de poursuivre ses études quels que soient son origine sociale, son quartier ou les ressources de sa famille.

À Paris, nous continuerons à défendre un accès au savoir ouvert à toutes et à tous. Le savoir est un droit...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci...

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - ... pas une récompense pour celles et ceux qui ont en les moyens ou qui ont les bons codes.

Pour ces raisons, je vous propose de soutenir ce vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de mettre aux voix ce vœu, je suis saisi d'une demande d'explication de vote par Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien évidemment ce vœu. Grande trouvaille des macronistes, grande trouvaille de la droite pour trier nos étudiants, ils ont inventé Parcoursup. C'est très bien, nous sommes contre, et vivement que ce système soit abrogé. Parce que derrière Parcoursup, il y a aujourd'hui des milliers de jeunes qui vivent l'une des périodes les plus angoissantes de leur parcours scolaire. Chaque année, des lycéens et leurs familles passent des semaines, suspendus à un algorithme, à des listes d'attente interminables, à des réponses qui n'arrivent pas. Parcoursup est devenu une machine à fabriquer du stress, de l'incertitude et du tri social. On nous avait promis de la transparence, on a obtenu plus d'opacité. On nous avait promis une meilleure orientation, on a obtenu une mise en concurrence généralisée des jeunes, car le problème n'est pas seulement la plateforme.

Le problème, c'est la pénurie organisée dans l'enseignement supérieur. Quand il n'y a pas assez de places à l'université, quand les filières sont saturées, quand les moyens stagnent alors que le nombre d'étudiants augmente, on invente des outils pour gérer la pénurie. Parcoursup n'est pas la solution au manque de places, Parcoursup est la conséquence des manques de places. Et pendant ce temps, des milliers de familles vivent un véritable parcours du combattant, des jeunes brillants se retrouvent sans affectation, d'autres renoncent à leurs études pour des raisons financières, extrême scandale, d'autres encore acceptent des formations par défaut, loin de leurs aspirations.

Nous avons besoin d'une autre ambition, nous avons besoin d'investir massivement dans l'enseignement supérieur, de créer des places, d'ouvrir des filières et de garantir à chaque jeune de France une formation choisie et non subie ! L'avenir d'une génération ne peut pas dépendre d'un classement, la jeunesse n'est pas un stock à trier, elle est une richesse à émanciper et je leur donne rendez-vous l'année prochaine, parce qu'il est temps...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci...

Mme Sabrina NOURI. - Il est temps de tourner la page des politiques qui organisent...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est clôturé.

Mme Sabrina NOURI. - ... la sélection sociale...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci...

Mme Sabrina NOURI. - ... dès la rentrée.

Donc, vivement l'année prochaine...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup...

Mme Sabrina NOURI. - ... pour remplacer la logique du tri par la logique du droit aux études.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Sylvain MAILLARD, pour une explication de vote de deux minutes maximum.

M. Sylvain MAILLARD. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Bon, c'est un vœu qu'on a tous les ans, et je serai ravi d'entendre le même l'année prochaine, qui explique évidemment que c'est horrible avec Parcoursup, qui est juste un algorithme. Vous savez, avant, je ne sais pas si beaucoup d'entre nous ont connu cela, on envoyait nos dossiers, on ne savait pas trop et on avait une réponse ou pas de réponse. Oui, c'est vrai qu'il y avait de la sélection avant. Je sais que beaucoup d'entre vous ont fait Sciences Po, eh bien moi, j'ai tenté Sciences Po, je n'ai pas réussi. Je n'ai pas été sélectionné. Ce n'est pas très grave, Madame CHIKIROU ! Ce n'est pas très grave, j'ai fait autre chose, et regardez, je ne m'en suis pas si mal sorti !

A date, on est le 18 juin... Mes chers Conseillers... Oui, mais vous étiez...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - S'il vous plaît.

M. Sylvain MAILLARD. - ... brillante, déjà, vous !

A date, on est le 18 juin, 84,8 % des étudiants français ont déjà reçu une affectation sur Parcoursup. Voyez un peu le côté ridicule du vœu.

On peut discuter, par contre, si vous le voulez, du nombre de places disponibles dans l'enseignement supérieur. Cela, c'est un vrai discours politique et on peut l'avoir. Mais vous savez quoi ? Je crois que ce n'est pas la bonne enceinte ici. La Mairie de Paris, ce n'est pas la bonne enceinte. Il y a une autre enceinte qui n'est pas très loin, c'est l'Assemblée nationale.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 134 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 116).

2026 DJS 169 - Délégation de service public. - Convention avec l'association "Actisce" pour la gestion du centre "Paris Anim' Point du Jour" (16e).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 169, délégation de service public, convention avec l'association "Actisce" pour la gestion du centre "Paris Anim' Point du Jour", dans le 16e arrondissement.

Pour commencer, la parole est à Mme Sophia CHIKIROU, pour cinq minutes maximum.

Mme Sophia CHIKIROU. - Cela va. Non, je ne vais pas défendre le 16e, il n'a pas besoin de moi pour défendre le 16e.

Non, je vais profiter de ce projet de délibération pour parler du sujet de l'animation, mais, cette fois-ci, pas dans les services municipaux directement mais dans les associations, les centres de loisirs, "Paris Anim'", etc., c'est-à-dire partout où la Ville donne des délégations de service public.

Je veux en parler, car le périscolaire, c'est une chose, la Ville a la main directement dessus, mais quand elle donne des D.S.P., ce sont des associations, en l'occurrence, c'est "Actisce" qui est un mastodonte de l'animation parisienne, et c'est vrai que les mêmes problèmes se retrouvent dans tout ce secteur. Dans le dossier suivant, vous verrez, j'en parlerai précisément. C'est un secteur où il y a des difficultés de recrutement, où il y a un turn-over massif, une précarité des contrats, une perte d'attractivité des métiers, un épuisement des équipes, des difficultés croissantes à fidéliser les animateurs recrutés, et il y a, bien sûr, tous les problèmes de formation, de niveaux, de diplômes, etc.

On est donc dans un domaine où les problèmes ne s'arrêtent pas au périscolaire. Ils touchent aussi tous nos centres d'animation, tous les endroits où la Ville confie des délégations de service public, et c'est pourquoi je trouve qu'il faut vraiment que l'Exécutif, ce qu'il en reste, là, en fin de journée où il n'y a plus grand monde sur ses propres bancs, ait en tête et ait conscience qu'il ne va pas falloir juste s'arrêter au périscolaire et qu'il va falloir s'occuper de ce secteur qui relève de la jeunesse, des associations, etc. C'est exactement la même chose.

De plus, je profite de ce projet de délibération pour dire très clairement que nous, on votera pour, mais qu'on s'interroge quand même sur l'état des lieux et les contrôles qui sont faits sur des mastodontes comme "Actisce". En l'occurrence, je me suis renseignée, ce centre "Paris Anim'" dans le 16e a plutôt bonne réputation, mais c'est vrai que, parfois, on a des centres où c'est très réduit, où les projets pédagogiques ne sont pas très construits, pas très élaborés. Surtout, il nous manque un maillon dans tout le secteur de l'animation, que, moi, j'ai proposé dans le programme que j'ai défendu lors des municipales, et je tiens à le présenter ici.

Ce maillon qui est essentiel, c'est celui que j'ai appelé les conseils éducatifs de quartier. Parce qu'au niveau des quartiers, on doit avoir la possibilité, un lieu de rencontre coanimé avec la mairie d'arrondissement, laquelle est indispensable, entre les directeurs d'école, les directeurs du périscolaire et les associations ou les centres de type "Paris Anim'" qui interviennent auprès des enfants et des adolescents, puisque la Ville a aussi la responsabilité des collégiens, qui sont souvent des bénéficiaires de ces centres. Je crois que ce serait bien qu'on essaie de penser à cet échelon qui permettrait de co-construire des projets pédagogiques, de lever les barrières qui existent entre le scolaire, le périscolaire, l'animation, les centres sociaux, les centres de loisirs, toutes ces délégations de service public que la Ville confie, pour qu'on puisse élaborer ensemble, faire le suivi des enfants ensemble, des projets ensemble, parfois en évitant de "doublonner" des actions - si une visite d'un musée ou une classe de mer a déjà été organisée dans un cadre scolaire, il n'est pas nécessaire de le refaire dans un autre cadre.

C'est une des propositions que j'ai faites et qui viennent du terrain et de toutes les auditions que j'ai pu mener pendant la campagne avec des directeurs d'école, notamment avec une directrice de ma circonscription, qui m'en ont parlé et ils sont nombreux, des directeurs de centre, des directrices de Paris Anim' dans ma circonscription. Vraiment, les gens en parlent et vous disent : "Cet échelon-là manque."

Voilà pourquoi je tenais à m'exprimer sur ce projet de délibération et à dire que nous n'avons aucun problème à voter en l'état cette délégation de service public à "Actisce", même si la concentration est un problème dans notre Ville. Je pense que, parfois, il vaut mieux privilégier de plus petites structures, les soutenir, parce qu'il y a souvent dans les petites structures des projets plus originaux, plus singuliers, parfois plus adaptés à la situation locale, que des grosses associations comme celle-là, qui vont répliquer d'un endroit à l'autre et où tout va dépendre, finalement, de l'investissement du personnel, qui souvent est très investi et que je salue.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole au maire du 16e arrondissement, M. Jérémy REDLER, pour cinq minutes maximum.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le renouvellement de la délégation de service public pour le centre "Paris Anim' du Point du Jour" et son annexe Mesnil Saint-Didier. Je vais me retrouver pour une fois avec Mme CHIKIROU, ces centres ont une très bonne réputation, à l'image de leur maire. Les centres "Paris Anim'", vous le savez, jouent un rôle important dans la vie de nos quartiers. Ils offrent aux habitants, aux familles et aux jeunes des activités culturelles et sportives et contribuent à l'épanouissement de chacun et notamment à quelque chose qui est très important, le maintien du lien social.

Nous sommes particulièrement attachés à la qualité du service proposé aux habitants et à la bonne gestion des équipements municipaux. J'y vais régulièrement, je m'y rends pour discuter avec les familles, pour discuter avec la direction du centre et, de ce point de vue, je dois dire que l'association "Actisce" connaît bien le territoire, gère déjà cet équipement depuis plusieurs années et présente un projet qui s'inscrit dans la continuité des actions menées pour les habitants du 16e.

La jeunesse constitue un enjeu majeur pour notre arrondissement comme pour Paris. Les actions d'accueil, d'accompagnement et d'information proposées dans le cadre de cette convention méritent d'être soutenues, à condition qu'elles demeurent concrètes, accessibles et adaptées aux besoins réels des habitants, et c'est le cas aujourd'hui.

Nous resterons naturellement vigilants quant à la bonne utilisation des ressources. Cette convention garantit la continuité d'un service de proximité apprécié des habitants et s'appuie sur un opérateur expérimenté.

Notre groupe votera donc en faveur de ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Mams YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais même pu faire l'économie d'une réponse, puisque tout le monde est d'accord.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions. Il s'agit ici de confier la gestion du C.P.A. Point du Jour dans le 16e arrondissement à l'association "Actisce". Cette structure socioculturelle de proximité fait partie des 49 C.P.A. parisiens. Animés par des associations d'éducation populaire, les centres "Paris Anim'" font partie du cœur battant de nos politiques publiques parisiennes. Accessibles à toutes et tous, ces héritiers des Maisons des jeunes et de la culture sont indispensables dans une société encore trop confrontée à l'isolement, à la précarité et aux inégalités. Ils sont des lieux de convivialité, des lieux ressources ouverts toute l'année.

Le C.P.A. Point du Jour, unique C.P.A. du 16e arrondissement, ne fait pas exception. Accueillant près de 2.000 activités et événements, ce C.P.A. est par ailleurs doté d'un point d'information jeunesse, un P.I.J. Ces espaces destinés aux jeunes de 16 à 25 ans les accompagnent dans leur autonomie, leur orientation et leurs droits. L'accueil y est anonyme, gratuit, sans discrimination et sans rendez-vous. Cette inconditionnalité est un principe fondamental. C'est cela, l'âme de Paris, des lieux ouverts et accessibles à toutes et à tous sans aucune discrimination.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 169).

2026 DJS 172 - Délégation de service public. - Convention avec l'association "3AC8" pour la gestion du centre Paris Anim' Beaujon (8e).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 172 : délégation de service public, convention avec l'association "3AC8" pour la gestion du centre "Paris Anim' Beaujon", dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU, pour cinq minutes maximum.

Mme Sophia CHIKIROU. - Oui, je vous ai dit que je voulais vraiment parler de ce sujet de l'animation et des centres "Paris Anim'".

En l'occurrence, c'est un centre dans le 8e, et là, cela me pose problème. J'ai un vrai problème avec le choix qui a été fait de confier cette D.S.P. à cette association, et ce problème vient d'où ? Je ne connais pas l'association, mais il vient du dossier que vous nous avez fourni avec ce projet de délibération. Dans ce dossier - je vais mettre mes lunettes, parce qu'à cette heure-ci, je n'y vois plus rien -, le document montre que l'offre de la Ligue de l'enseignement, qui était donc en compétition avec cette association, était bien plus ambitieuse, qu'elle était plus structurée, qu'elle était plus solide sur de nombreux aspects, en termes de richesse de partenariat, de diversité des publics, de travail avec les écoles et les acteurs culturels, de projet citoyen, d'éducation populaire, d'accompagnement des jeunes, d'ouverture culturelle. Ce sont tous les critères sur lesquels la Ligue de l'enseignement était meilleure. C'est pas mal. Cela en fait vraiment une structure très connue à Paris et en France, on sait qu'on peut lui faire confiance.

Pourtant, elle n'a pas été choisie. Pourquoi ? Parce qu'elle était plus chère. Elle était plus chère que "3AC8". Résultat des courses, c'est encore un critère budgétaire qui l'a emporté sur tout le projet pédagogique et sur tout l'intérêt qu'on pouvait avoir en matière d'encadrement, d'éducation, etc.

Je vous le dis en espérant que cela ne se produise jamais, si on a un incident demain dans ce cadre-là avec un animateur, ou un accident comme celui qu'on a eu l'an dernier avec cet enfant qui s'est noyé, est-ce que vous ne croyez pas qu'à ce moment-là, on pourra questionner la responsabilité des élus ? Est-ce que vous ne croyez pas qu'à ce moment-là, on pourra dire "vous, les élus qui avez tranché en faveur du moins cher, mais du moins qualifié, du moins ambitieux, en faveur du projet pédagogique le moins utile aux jeunes, vous êtes responsables" ? Vous y échapperez, parce que vous direz : "Nous, on a respecté les procédures administratives, la sélection, vous l'avez voté en Conseil de Paris." Pas touche aux élus, et pourtant, ce sont vos décisions budgétaires qui vont contribuer, finalement, à entraîner l'abaissement de la qualité dans les recrutements, l'abaissement des salaires, etc.

Je vous le dis très clairement, ce genre de logique, il faut y mettre fin. Vous ne pouvez pas nous dire : "Nous sommes la gauche". Pour moi, la gauche ne se juge pas à la déclamation, elle se juge aux actes. Soit, vous nous dites "je priorise tout ce qui est jeunesse, protection de la jeunesse, éducation," et vous dites "parce que je le priorise, je suis prêt à y mettre les moyens, je suis prêt à le faire", soit vous nous dites "je gère comme les macronistes depuis des années, comme HOLLANDE pendant son quinquennat, avec de l'austérité budgétaire", avec de la casse des services publics, de la casse des services éducatifs, de la casse des services de santé. Et dans ce cas, vous ne pourrez pas dire : "Je ne suis responsable de rien. Les morts sur les brancards, ce n'est pas moi, les morts ou les accidents dans le périscolaire et dans l'animation, ce n'est pas moi". Un jour, le peuple français, le peuple parisien viendra vous chercher.

Moi, je vous le dis franchement... Non, c'est vrai, il viendra vous chercher, parce que les gens sont en colère, en ont "marre". Vous ne pouvez pas continuer de dire "on n'y est pour rien" quand on a des conséquences dramatiques. Les décisions qu'on prend ici - même si on n'est plus très nombreux ce soir, ce qui peut se comprendre mais vous avez décidé d'aller jusqu'au bout de la nuit -, on peut se dire qu'elles impactent énormément et réellement la vie des gens. Et pour moi, même un accident, même une personne sur 10.000 enfants qui fréquentent le périscolaire ou plus, même un accident, c'est un accident de trop.

Moi, j'alerte, nous voterons contre. Je ne connais pas cette association, encore une fois, j'ai étudié le dossier... J'ai étudié le dossier, et la Ligue de l'enseignement avait un dossier bien meilleur et était mieux classée que cette association. Pourtant, elle n'a pas été retenue, et le seul point qui fait qu'elle n'a pas été retenue...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - S'il vous plaît.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... c'était un aspect...

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Mme Sophia CHIKIROU. - ... financier. Je mets donc en alerte, sans critiquer pour autant cette association mais en appelant à la plus grande vigilance, y compris le maire du 8e arrondissement... Ou c'est une maire, je ne sais pas.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - C'est "la" maire.

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est une maire. Ce n'est pas la même que la dernière fois, celle qui s'achetait des vêtements, c'est une autre.

Mais, en tout cas, voilà, je tenais à faire ces précisions.

Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mams YAFFA pour cinq minutes maximum.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous remercie, Madame la Conseillère de Paris, pour votre intervention. Quand j'ai vu que vous étiez inscrite sur ce projet de délibération, je me suis douté que vous alliez parler du mode de gestion.

Depuis 25 ans, la gestion des C.P.A. est confiée à des associations d'éducation populaire via la commande publique et, pour être tout à fait complet, c'est la mairie d'arrondissement qui choisit entre la délégation de service public et le marché public.

La Ville de Paris a fait ce choix de recourir à la commande publique car cela a plusieurs intérêts. Le premier, qui me tient particulièrement à cœur, est la garantie d'une égalité républicaine. Cette externalisation permet en effet de répondre aux attentes du service public, permet l'application d'un tarif municipal garantissant une égalité de traitement sur tout Paris, et permet un accueil libre et gratuit.

Dans le respect des règles de la commande publique, les offres des associations de l'éducation populaire sont analysées au regard notamment des projets d'animation et de la diversité des activités proposées. Cette diversité des activités au sein des C.P.A. est pour moi un élément essentiel pour la vitalité et la cohésion de tout un quartier. J'ai eu l'occasion de le dire aux associations gestionnaires que j'ai rencontrées, l'accueil des jeunes dans les C.P.A. doit pouvoir se faire toute l'année dans les espaces dédiés, avec une offre diversifiée pour toutes ces jeunes parisiennes.

Ce choix de confier ces établissements à des gestionnaires permet également de bénéficier des compétences de ces professionnels de l'éducation populaire, que je vais encore une fois remercier.

Ce mode de gestion n'empêche pas non plus à des associations plus petites d'émerger, comme c'est le cas de l'association "3AC8", qui est une association locale. C'est elle qui se voit confier la gestion du centre "Paris Anim' Beaujon", objet de notre projet de délibération.

Je sais pouvoir compter sur la sous-direction de la jeunesse, qui rencontrera l'association et qui veillera à la bonne exécution du cahier des charges sur lequel l'association "3AC8" a été retenue, dans le respect des règles de la commande publique. Je vous invite donc à le voter.

Merci.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. Maxime SAUVAGE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 172.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 172).

Je vous remercie.

2026 DJS 179 - Relocalisation temporaire des activités du centre Paris Anim' Clavel. - Avenant n° 2 à la D.S.P. relative aux centres Paris Anim' (19e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 179 sur la relocalisation temporaire des activités du centre "Paris Anim' Clavel". C'est un avenant.

Il y a deux demandes de prise de parole. Je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

Chers collègues, parce que la jeunesse, c'est le printemps de la vie, cela fait du bien de parler des politiques jeunesse, je souhaite intervenir sur le centre "Paris Anim' Clavel" dans le 19e arrondissement, qui joue un rôle essentiel pour la jeunesse parisienne. Parce que l'éducation populaire, ce n'est pas un gadget, c'est une nécessité politique.

Je salue la qualité du travail mené par la "Ligue de l'enseignement" qui en assure la gestion. C'est une association d'éducation populaire majeure, historique, qui occupe une place centrale dans notre pays. Elle porte depuis des décennies un projet éducatif fondé sur l'émancipation, l'accès aux savoirs, la culture pour toutes et tous, la formation des citoyennes et des citoyens éclairés. Elle contribue directement à réduire les inégalités d'accès aux loisirs, à la culture, aux pratiques éducatives, en particulier pour les jeunes des quartiers populaires.

Son action au sein du centre Clavel s'inscrit dans un héritage de l'éducation populaire. Elle propose des activités culturelles, sportives, artistiques, accessibles. Elle propose d'accompagner les jeunes dans leur parcours, de favoriser la mixité sociale. Elle crée des espaces où l'on peut apprendre autrement, en dehors du cadre scolaire strict.

C'est précisément ce type de structure qui permet de faire vivre concrètement les valeurs de Paris. Le centre Clavel est bien plus qu'un équipement de quartier, c'est un lieu de vie, de rencontre et d'émancipation. Après bien trop d'années dans des préfabriqués, après une longue négociation intense, je dois le dire, avec la clinique voisine,

grâce à Roger Madec, nous nous sommes mobilisés ensemble et nous avons obtenu la démolition et reconstruction de l'ancien centre. Ce combat collectif a abouti à une décision très structurante pour le 19^e arrondissement.

Les travaux de reconstruction ont débuté pour environ trois ans, avec la réinstallation dans de nouveaux locaux rue Clavel et la reconstruction du terrain d'éducation physique couvert, qui sera aussi entièrement refait.

Cette opération est un véritable changement d'échelle pour le futur centre "Paris Anim", avec une surface qui passera de 390 mètres carrés à 720 mètres carrés, et des espaces non bâtis qui atteindront 609 mètres carrés. C'est un investissement majeur pour le quartier, pour améliorer durablement les conditions d'accueil et d'activité pour ce centre "Paris Anim".

Pendant les travaux, les activités sont relogées au 40, rue Manin, dans l'ancien lycée Georges-Brassens, qui abrite aussi une grande association féministe nationale qui avait besoin d'avoir des locaux. Je suis très heureuse que nous ayons réussi à faire aboutir cela avec François DAGNAUD.

Dans un contexte de creusement des inégalités, les centres "Paris Anim" sont des espaces essentiels de prévention, de repérage et d'accompagnement. Ils sont ouverts à toutes et à tous, à tous les jeunes, évidemment. Ils préviennent le décrochage, favorisent l'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances.

Pierre LISCIA est inscrit après moi, je suis sûre qu'il dira du bien du centre "Paris Anim" et de la "Ligue de l'enseignement" particulièrement, parce que c'est un véritable lieu d'intérêt général. Je voudrais juste lui dire qu'il a évoqué ce matin qu'il serait peut-être encore jeune. Selon les critères, non, Monsieur LISCIA, vous n'êtes plus dans le public jeunesse. Je suis désolée, mais cela arrive, moi aussi. Néanmoins, il se trouve que les centres "Paris Anim" sont quand même ouverts à toutes et à tous, on peut aller les visiter même quand on n'est pas dans le public jeunesse. D'ailleurs, vous pouvez aussi aller vous inscrire à des cours de poterie, de Zumba, ou à toute autre activité qui peut vous permettre de vous détendre. Je pense que cela peut être parfois important dans la vie.

Voilà ! Cela implique un changement...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Poursuivez, poursuivez.

Mme Hélène BIDARD. - En tout cas, je vous invite donc, que nous soyons jeunes ou pas, à aller voir ces lieux, à aller voir ces piliers de l'éducation populaire à Paris, qui sont pleinement capables de répondre aux besoins des jeunes.

Nous avons besoin qu'ils aient plus de moyens, et cela implique des engagements de la Ville de renforcer les moyens, de soutenir les équipes des associations qui gèrent tous ces centres "Paris Anim" dans Paris, pour garantir des conditions d'accueil à la hauteur de l'ambition que nous avons. Les centres "Paris Anim", Clavel en particulier, ne sont pas des périphéries, ce sont des éléments vraiment structurants de l'action municipale.

C'est pourquoi je souhaite que nous puissions continuer à soutenir fortement ces structures, à reconnaître leur rôle central, et le rôle central de la "Ligue de l'enseignement" particulièrement.

"Oisive jeunesse / A tout asservie, / Par délicatesse / J'ai perdu ma vie". C'est ce que disait Arthur Rimbaud, pour ceux qui ont la "ref". Eh bien, démentons Arthur Rimbaud !

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BIDARD, je vous fais grâce d'avoir relevé de façon tout à fait indélégante, me semble-t-il, mon âge, mais je note en tout cas votre proposition de cours de Zumba ou de poterie. Avec grand plaisir ! Sachez que je dis toujours du bien des centres "Paris Anim", et je vais d'ailleurs en dire du bien en vous annonçant que nous voterons ce projet de délibération.

Néanmoins, nous demandons un vote disjoint sur l'article 1, non pas en raison de l'objet du projet de délibération, mais en raison de l'organisme concerné, qui est en effet la "Ligue de l'enseignement". Ce n'est pas pour des considérations budgétaires, je tiens à rassurer Mme CHIKIROU, mais pour des considérations politiques, pour le coup.

Vous le savez, dans cet hémicycle, les élus de l'opposition de droite et du centre à Paris interviennent régulièrement sur ce sujet, sur cette question. Nous n'avons pas oublié que, à l'occasion d'un concours d'éloquence sur la laïcité organisé par la "Ligue de l'enseignement" avec des lycéens, des participants ont affirmé que la laïcité est, je cite, "le cercueil des femmes", que la laïcité est "une forme de dictature" ou encore qu'il fallait "réinterroger ce concept archaïque".

Il s'agit là, et nous le regrettons, d'attaques frontales contre la laïcité, d'attaques qui sont contraires au principe républicain, que la "Ligue de l'enseignement" est censée défendre. Plus grave encore, selon nous, la "Ligue de l'enseignement" n'a jamais condamné ces propos ni pris clairement ses distances avec ceux qui les ont tenus.

Nous ne pouvons pas approuver sans réserve un avenant contractuel avec une organisation qui ferme les yeux sur de tels propos contre ce principe de laïcité.

Je suis peut-être un peu âgé, mais il m'avait semblé apprendre dans mes cours, dans mes jeunes années d'écolier, que la laïcité était née à gauche, était une valeur qui avait pris ses racines à gauche. Je pense donc que vous devriez être sensibles à cet argument, et c'est la raison pour laquelle nous voterons le projet de délibération mais pas son article 1, et nous vous invitons à en faire de même.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. YAFFA, et j'ai donc entendu qu'il y avait une demande de vote disjoint.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions, qui me permettent de prendre la parole encore une fois sur les centres "Paris Anim", et notamment sur le centre "Paris Anim' Clavel".

Vous le savez, ce projet de délibération technique concerne une relocalisation temporaire du site qui a été rendue nécessaire par le projet d'extension de la clinique Clinalliance à proximité immédiate du C.P.A. Elle s'est faite en concertation avec l'association gestionnaire, la "Ligue de l'enseignement", et la mairie du 19e, que je veux remercier.

Le C.P.A. Clavel s'établit donc en ce moment dans l'ancien lycée Brassens et poursuit ses activités au plus près des habitantes et habitants.

Je veux maintenant m'arrêter un instant sur le futur C.P.A., qui verra le jour à l'été 2028. Ce futur C.P.A. sera plus grand et plus confortable encore pour ses usagers et usagers. Ce nouveau C.P.A. s'installera dans un bâtiment moderne, composé notamment d'une salle de danse, de deux salles d'arts plastiques, mais aussi d'un espace de 50 mètres carrés dédié aux jeunes. Cet espace pourra être utilisé par les jeunes comme une salle polyvalente, ce qui leur permettra de projeter des films, ou encore d'organiser des soirées débats.

Ce projet répond à un besoin fort que les jeunes nous ont exprimé : avoir des lieux à eux, avoir des lieux pour eux.

Ces espaces sont confiés à des associations d'éducation populaire via la commande publique. Ce mode de gestion a plusieurs intérêts. En tant que lieu de service public, les C.P.A. dont la gestion est externalisée garantissent une équité territoriale et des conditions d'accueil identiques pour tous les usagers.

Ce choix de confier ces établissements à des gestionnaires permet également de bénéficier des compétences de ces professionnels de l'éducation populaire, et je veux les en remercier. Ce sont des associations qui font vivre les C.P.A. en proposant des activités et des événements à tarif préférentiel, et qui contribuent à la cohésion de tout un quartier.

Quand l'Etat se désengage et met à mal les associations par ses coupes budgétaires délétères, nous, avec le Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, nous réaffirmons notre plus grand attachement à l'éducation populaire et aux associations qui la font vivre et qui œuvrent au sein de ces équipements intergénérationnels. Ce choix volontariste est payant : depuis 2020, le niveau de fréquentation ne cesse d'augmenter.

Par ailleurs, ce mode de gestion n'empêche pas des acteurs indépendants ou des associations plus petites d'émerger, laissant alors la place à plus de diversité dans les propositions au sein des C.P.A. C'est ainsi que neuf associations gèrent actuellement nos 49 C.P.A., dont la "Ligue de l'enseignement" pour ce qui concerne le C.P.A. Clavel.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 179, avec d'abord une proposition de vote sur l'article 1, puisqu'il y a une demande de vote disjoint.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 179 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 179).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons maintenant à 7e Commission. Conformément au règlement intérieur, que vous connaissez, mais qui est en train d'être réformé, nous donnons la parole à Mme la présidente GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire. J'espère que l'on continuera de nous donner la parole même après la réforme !

La 7e Commission...

Ah ! Cela, c'est une bonne nouvelle.

La 7e Commission s'est réunie le 9 juin dernier et, alors que le 15 août prochain marquera le 5e anniversaire de la prise de Kaboul par les talibans, avec les conséquences tragiques que nous connaissons, j'ai souhaité accueillir pour cette première audition Mortaza BEHBOUDI, journaliste franco-afghan réfugié en France depuis 2015, grand reporter, réalisateur et auteur dont nous avons demandé la libération alors qu'il était détenu arbitrairement et torturé en 2023 par les talibans.

Je vous invite d'ailleurs à venir découvrir son travail avec la projection en avant-première du documentaire "Iran, la guerre intérieure" le 26 juin prochain à l'auditorium de l'Hôtel de Ville. Nous vous ferons suivre l'invitation.

Il a souhaité nous alerter sur la situation des femmes afghanes, qui, malgré la répression, comme en témoignent les rafles contre ces femmes il y a quelques semaines à Hérat, sont toujours très nombreuses à manifester, à poursuivre leurs études dans le plus grand secret, et à refuser de porter le voile intégral, à faire tout ce qui leur est interdit au péril de leur vie. C'est résister en cela.

Des Afghanes qui nous demandent de ne pas les oublier, alors que les talibans bloquent l'accès aux journalistes, que tous les regards sont aujourd'hui tournés vers l'Iran, et que très peu d'images et de témoignages nous parviennent d'Afghanistan.

Mortaza BEHBOUDI, qui fait régulièrement des reportages sur la situation en Afghanistan pour le "20 heures" de France 2, pour "Envoyé spécial", ou encore Arte, avec l'appui et le courage des journalistes locaux et de femmes qui osent filmer leur quotidien. Oui, comme nous l'a dit et répété Mortaza, leur plus grande crainte est que l'Occident les abandonne.

Il est revenu également sur la situation des Afghanes nombreuses à vouloir fuir par la voie légale via le Pakistan, où elles sont majoritairement, malgré les promesses du Gouvernement, en attente d'un visa humanitaire pour la France et menacées d'être renvoyées dans leur pays. On en est bien là : les femmes et les jeunes filles contraintes de retourner vivre dans un pays où elles sont confrontées à des restrictions toujours plus fortes, où leur existence même est niée.

Pour toutes les Afghanes, je veux leur dire aujourd'hui : nous ne les oublions pas. Paris restera à vos côtés dans la lutte pour vos droits et votre liberté.

Concernant nos autres travaux, pour les dossiers qui concernent les relations internationales, nous avons voté en début d'après-midi l'attribution de la citoyenneté d'honneur aux populations civiles et aux journalistes palestiniens, proposée par le Maire, et les nombreux vœux associés, sur lesquels nous ne reviendrons pas.

Nous étudierons en revanche dans quelques minutes un projet de délibération sur la célébration du 70e anniversaire du jumelage entre Paris et Rome, et différents vœux, parmi lesquels une demande de soutien de la Ville au peuple libanais, la solidarité avec les Cubains, ou la reprise du programme PAUSE pour les étudiants palestiniens.

Pour les dossiers relatifs à la délégation de Marine ROSSET, nous reviendrons sur le renouvellement du collège associatif de la Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris.

Enfin, nous échangerons avec Maxime SAUVAGE sur la Coupe du monde de football unifié à Charléty, avec un accompagnement de Paris Football, ou encore les baignades estivales gratuites dans les bassins éphémères au canal Saint-Martin, à la Villette et, pour la deuxième année, dans la Seine, ainsi que plusieurs vœux sur les baignades, dont je me réjouis qu'elles soient ouvertes depuis hier dans le canal Saint-Martin.

Je vous remercie et vous souhaite de bons travaux.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la reprise effective du programme PAUSE pour les scientifiques, artistes, intellectuel.les et étudiant.es palestinien.nes menacé.es.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - La présidente Marie-Pierre MARCHAND voulait présenter son vœu référencé n° 135.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu répond à une urgence humanitaire, scientifique et démocratique.

Je veux le dire d'emblée, ce texte ne devrait même pas être nécessaire. Si la France et l'Europe étaient à la hauteur de leurs principes, nous n'en serions pas à devoir demander avec une forme d'indécence sinistre, dossier par dossier, l'accueil et la protection de femmes et d'hommes menacés, de chercheurs, d'artistes, d'étudiants, de familles entières à Gaza.

C'est précisément pour cela que le programme PAUSE a été créé : accueillir en urgence les personnes contraintes à l'exil pour cause de guerre, de persécution ou de menaces contre leur liberté académique et intellectuelle. Je pense par exemple à la poétesse Alaa AL-QATRAWI, ou encore à cet étudiant en médecine, HACHEM Safi, qui n'aspire qu'à soigner ses semblables. Les exemples sont nombreux.

Or, aujourd'hui, des candidatures sont bloquées, des lauréats attendent, des familles restent bloquées dans l'enclave ravagée, et l'instruction de nouveaux dossiers a même été suspendue en janvier 2026, selon les alertes relayées dans le monde universitaire et culturel.

A Gaza, la situation n'est pas seulement une catastrophe humanitaire, c'est aussi une destruction méthodique des conditions mêmes de la pensée, de la transmission et de la création. Universités, écoles, bibliothèques, archives, lieux culturels, infrastructures sanitaires et éducatives ont été touchés et détruits. Quand on détruit une université, on ne détruit pas seulement des murs, on participe à une dynamique génocidaire, on attaque une société dans sa capacité à se projeter, à former des médecins, des enseignants, des ingénieurs, des artistes, des chercheurs.

C'est précisément pour cela que la France, mais aussi Paris ont un rôle particulier à jouer.

Paris est une ville refuge, une ville universitaire, une ville de culture et de recherche. Nous avons ici des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires, des bibliothèques, des musées, des lieux de résidence artistique...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - ... des associations capables d'accompagner concrètement l'accueil.

Chers collègues, disons-le tout de même : accueillir une poignée de profils exceptionnels ne suffira pas si on laisse la cause du blocage intact. Cela ne suffira pas si l'on ne regarde pas en face l'horreur qui se déroule sous nos yeux à Gaza, où le projet suprémaciste du gouvernement israélien d'extrême droite annihile toute perspective d'avenir d'une population entière.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - On peut faire autrement. L'exemple de l'Espagne montre...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame la Présidente.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Chers collègues, accueillir des scientifiques, des artistes et des étudiants palestiniens menacés, ce n'est pas une faveur, c'est un devoir.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie. Je m'en excuse, mais c'est effectivement deux minutes, Madame la co-présidente.

Je donne la parole à Mme l'adjointe Audrey PULVAR, pour deux minutes aussi.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup. Je vais essayer de faire court. Comme cela, on équilibrera les choses.

Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Que vaut une promesse de protection lorsque celles et ceux que nous prétendons accueillir en urgence demeurent bloqués au cœur même du conflit, des persécutions et du danger extrême qui les contraignent pourtant à l'exil ?

Aujourd'hui, comme vous l'avez rappelé, 21 lauréats palestiniens du programme PAUSE et leurs familles sont empêchés de quitter Gaza malgré leur sélection, malgré les propositions d'accueil qui les attendent en France, et malgré l'urgence de leur situation.

Un petit peu moins de bruit en tribune, merci.

Le programme PAUSE était censé être, pour elles et eux, une perspective, un espoir. Hélas, le Gouvernement français a préféré refermer cette porte.

La Ville de Paris, ville refuge, ville universitaire, ville de culture, est pleinement engagée dans la protection et l'accompagnement des artistes, des chercheurs, des écrivains, des journalistes et intellectuels contraints à l'exil. Au sein du réseau I.C.O.R.N., avec la "Maison des journalistes", ou encore avec les programmes de résidence portés par la Cité internationale des arts, Paris agit concrètement pour que celles et ceux qui sont menacés puissent continuer à créer, à informer, à enseigner, à rechercher et à transmettre.

Parce que défendre les droits fondamentaux, la liberté académique, scientifique, intellectuelle et artistique est de notre responsabilité collective et une nécessité absolue face aux attaques contre la science et au retour de l'obscurantisme, j'é mets un avis favorable à votre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Il y a plusieurs explications de vote. D'abord, M. TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons sans hésiter ce vœu du groupe ESP pour la reprise du programme PAUSE.

Les universitaires et les artistes palestiniens sont aujourd'hui les grands oubliés de la solidarité nationale. Pendant que la vie culturelle et universitaire est méthodiquement anéantie à Gaza, le programme français d'accueil est interrompu.

Le programme PAUSE, ce dispositif national d'accueil en urgence, piloté par le Collège de France, a pourtant prouvé son efficacité en accueillant 744 personnes issues de 44 pays depuis sa création. Mais, pour les lauréats gazaouis, ce programme est devenu une promesse de papier qui ne se réalise jamais.

Aujourd'hui, c'est une cinquantaine de lauréats du programme PAUSE qui sont bloqués dans l'enclave palestinienne, alors que leurs dossiers sont complets et validés à tous les échelons administratifs. Au total, ce sont 130 personnes, en comptant les familles, qui attendent un geste de la France pour être mises à l'abri.

L'écrivaine Bayan, pourtant lauréate d'une bourse de résidence dans le Sud de la France, mais qui survit à Gaza sous une tente, écrit : "Nous avons perdu nos bibliothèques, nos ateliers, nos salles de cours. Ce qui disparaît aussi, ce sont les espaces où l'on peut penser, débattre, imaginer l'avenir." Nader, professeur de littérature française et recteur à Gaza, attendu à l'université de Tours mais bloqué depuis avril 2025, confie : "A Gaza, il y a l'angoisse, l'insécurité et la pénurie de médicaments, de l'eau potable, la famine, mais s'ajoute aussi l'attente, qui est un sentiment terrible, interminable et mortel". Ma collègue a parlé de la poétesse Alaa AL-QATRAWI, qui a perdu ses quatre enfants.

Ce silence administratif est aussi une sentence de mort. L'architecte Ahmed Shamia, qui devait enseigner à Paris, a été tué dans un bombardement en mai 2025, faute d'avoir pu être évacué à temps.

Mes chers collègues, la France bloque là où d'autres agissent. L'Espagne, la Suisse et même l'Italie, oui, l'Italie de Mme MELONI, parviennent à organiser ces évacuations. Il n'est plus acceptable...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Roland TIMSIT. - ... pour le Gouvernement d'invoquer la seule complexité de la situation pour justifier cette inertie.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup à vous.

Madame PRIMET, vous vouliez intervenir.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, c'est juste pour dire que nous avons déposé exactement le même vœu en décembre dernier, en 2025. Je suis très contente : depuis le début de ce Conseil, beaucoup de nos vœux sont repris. Nous le voterons évidemment, puisque la situation en France ne se débloque pas du tout. J'espère que, à force d'adopter des vœux ici, nous allons peut-être pouvoir agir concrètement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la co-présidente. Comme vous le savez, des vœux sont quelquefois déposés de manière un peu redondante, et cela fait d'ailleurs partie des choses sur lesquelles il faudra que nous revenions.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 135 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif, comme cela a été indiqué.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 117).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple libanais et à la mise en place d'un programme d'accueil d'urgence.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la cessation immédiate de l'offensive israélienne au Liban et la solidarité avec le peuple libanais.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous en venons à l'amendement n° 201 et au vœu référencé n° 136, relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple libanais et à la mise en place d'un programme d'accueil d'urgence.

C'est d'abord une prise de parole de M. BENASSAYA, pour le groupe GESP.

M. Pierre BENASSAYA. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

"O Beyrouth, comment ta saveur est-elle devenue celle de la fumée et du feu ?", c'est ainsi que Fairouz chantait en 1984, au cœur d'un Liban déjà meurtri par la guerre. Aujourd'hui encore, en 2026, les bombes continuent de pleuvoir sur le Liban et, comme toujours, c'est la population civile qui en paie le prix.

La situation est terrible : plus de 1 million de personnes déplacées, au moins autant de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, soit près d'une Libanaise et d'un Libanais sur cinq, dans un pays où la monnaie a perdu depuis 2019 plus de 98 % de sa valeur. A cela s'ajoute un véritable écocide : dans le Sud-Liban, l'armée israélienne a réalisé des épandages massifs de phosphore blanc. Le Conseil de Paris ne peut pas rester silencieux face à cela.

Paris est une ville solidaire, c'est pourquoi nous demandons la mobilisation du fonds d'urgence humanitaire de la Ville afin d'apporter un soutien financier et logistique aux victimes civiles. Partageons aussi notre expertise en matière d'eau, d'assainissement, de santé publique, d'éducation et de gestion des déchets pour aider à reconstruire les infrastructures essentielles.

Paris, nous l'avons répété aujourd'hui, est une ville refuge. Nous demandons ainsi que soit étudiée la création d'un programme exceptionnel d'accueil temporaire destiné aux Libanaises et Libanais dont la sécurité ou la continuité d'activité est menacée par le conflit.

Paris a aussi un lien fraternel singulier avec Beyrouth et le Liban. Nous proposons donc de renforcer la coopération avec la municipalité de Beyrouth et avec d'autres collectivités libanaises, mais aussi de mettre en lumière à Paris la création artistique et intellectuelle libanaise.

Afin de suivre la réalisation de ce vœu et d'identifier de futures actions, je propose d'ailleurs de créer un comité de suivi Paris-Beyrouth réunissant élus, associations et représentants de la diaspora.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre BENASSAYA. - Je vous invite donc à voter ce vœu pour que notre Ville tende la main à un peuple frère plongé depuis trop longtemps dans des guerres qu'il n'a pas choisies et qui choisissent pour lui.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je dois vous préciser que nous avons là évoqué le vœu n° 136 et que nous proposons de présenter le vœu n° 137 pour qu'il puisse y avoir une réponse commune de l'Exécutif, si cela convient à Mme la Maire. Parfait.

Je donne la parole à la co-présidente PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, depuis plus de trois mois, le Liban subit une offensive militaire d'une ampleur dramatique. Sa souveraineté territoriale est violée par Israël. Depuis mars dernier, près de 3.700 Libanais ont été tués, plus de 10.000 ont été blessés et plus de 1 million de personnes ont été forcées de quitter le Sud-Liban. Ils ne pourront pas revenir chez eux, puisqu'Israël a détruit de manière systématique les infrastructures essentielles, les habitations et les sites historiques à coups de bulldozer.

Pire encore, Amnesty International révèle que l'armée israélienne frappe aussi les centres médicaux et cible les personnels de santé. L'ambition d'Israël est claire : créer un "no man's land" et amplifier sa politique d'expansion, comme en témoigne d'ailleurs la prise de la forteresse de Beaufort le 31 mai 2026. Le lendemain seulement, le criminel de guerre Benyamin NETANYAHOU menaçait de frapper la banlieue sud de Beyrouth.

La France, qui a trop tardé à dénoncer l'horreur en cours à Gaza, tarde également à dénoncer les crimes israéliens au Liban, mais elle a fini par le faire en qualifiant de "faute majeure" l'avancée israélienne au-delà du Litani.

Aujourd'hui, étant donné le cessez-le-feu très fragile, le peuple libanais peut connaître un répit, mais les violences n'ont pas tellement cessé. Il y a encore quelques jours, un Casque bleu a perdu la vie, et Israël n'a pas du tout l'intention de se retirer sur une zone qui fait environ 300 kilomètres carrés.

Tous ces crimes de guerre ne s'arrêteront pas tant que toutes les voix ne se seront pas élevées pour condamner Israël, pour exiger le respect du droit international, pour exiger le retrait total d'Israël des terres libanaises, de Cisjordanie, et même de Syrie.

Face à cette situation humanitaire dramatique, le groupe communiste souhaite que Paris fasse preuve d'une solidarité matérielle avec les civils libanais et qu'elle contribue au renforcement de l'aide humanitaire destinée aux victimes, ce que, j'en suis sûre, elle fera.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à l'Exécutif, à Mme la Maire, pour une réponse sur ces deux vœux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues. Encore une fois, le Liban, otage des legs coloniaux, otage du Hezbollah et de son terrorisme, otage du conflit israélo-palestinien, otage des conflits entre communautés religieuses depuis tant de décennies, aujourd'hui soumis aux feux d'une offensive israélienne délirante, échappant à toute régulation internationale et n'ayant aucune autre efficacité que l'écrasement d'une population civile.

D'après l'ONU, depuis le 2 mars dernier, on compte au moins 3.355 tués par l'offensive israélienne au Liban, plus de 10.000 blessés et plus de 1 million de personnes déplacées, contraintes de fuir leur foyer, parmi lesquelles près de 400.000 enfants. Peu à peu, Israël et son allié américain transforment le Sud-Liban en une terre de cendres et de deuil.

Aucune population civile ne mérite un tel sort. Aucun journaliste, aucune ni aucun humanitaire, aucune secouriste, aucun Casque bleu, aucun citoyen, aucun enfant, aucun vieillard innocent ne devrait avoir à subir un déploiement de force qui n'a jamais produit plus de droits, ni plus de sécurité, ni plus de paix.

Il y a quelques jours, les villes francophones réunies à Namur au Bureau de l'"Association internationale des maires francophones", auquel j'ai participé aux côtés du Maire de Paris, ont adopté une déclaration de solidarité avec le peuple libanais et les maires des villes libanaises, appelant à la cessation des hostilités, au respect du droit international humanitaire et à l'accompagnement de la reconstruction du Liban.

La Ville de Paris a toujours fait le choix de se tenir aux côtés des populations frappées par les conflits et les crises humanitaires, et ce, en développant des mécanismes d'accueil, de protection et d'accompagnement. Ainsi, Paris se doit, aujourd'hui plus que jamais, de se tenir aux côtés du peuple libanais et d'agir à la hauteur de l'urgence qu'il connaît actuellement.

C'est pourquoi j'espère pouvoir, dès le Conseil de Paris de juillet prochain, introduire un projet de délibération prévoyant l'octroi d'une aide d'urgence qui permettra d'apporter un soutien financier et logistique à des organisations de solidarité intervenant auprès des populations civiles libanaises.

J'émet un avis favorable au vœu n° 137 du groupe Communiste de Paris. Pour le vœu n° 136 du groupe Ecologiste et Social de Paris, ce sera un avis favorable si les amendements proposés sont acceptés. Concernant les amendements du groupe NPP, ils sont arrivés un peu tardivement, ils sont donc rejetés, mais nous pourrions œuvrer différemment pour le prochain Conseil.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous allons rester sur le vœu n° 136, d'abord. Je propose à Mme la présidente CHIKIROU de présenter son amendement et, éventuellement, son explication de vote.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci Monsieur le Maire.

Evidemment que nous allons voter ce vœu, le n° 136. D'ailleurs, je le trouve très bien, avec cette idée d'un comité de suivi. Je pense que ce serait bien que ce soit mis en place, parce qu'il y a du sens à ne pas traiter les sujets à la va-vite.

Ce sont des sujets internationaux. M. Sylvain MAILLARD va nous expliquer qu'il y a d'autres assemblées où parler de ces questions, puis, à l'Assemblée nationale, on nous explique que, de toute façon, c'est du domaine réservé au Président, donc que ce n'est pas aux parlementaires d'en parler. Ce ne sera jamais le bon moment pour ceux qui ne veulent pas parler des sujets qui ne leur conviennent pas. Nous, nous en parlons, et nous avons raison d'en parler, d'autant plus que les Parisiens sont préoccupés par la situation et sont en solidarité totale avec le peuple libanais, et pour cause.

Le peuple libanais, comme le peuple ukrainien, est victime d'une agression, celle de l'Etat d'Israël. Le peuple ukrainien, c'est la Russie qui l'agressait. Le peuple libanais est envahi. Le peuple libanais subit ce que l'on pourrait presque qualifier de nettoyage ethnique, même si le mot n'a pas encore été employé. Amnesty International tire la sonnette d'alarme sur ce qui est en train de se passer dans le Sud-Liban, où des villages chrétiens, avec des églises, des monuments, tout un patrimoine historique, sont en train d'être détruits minutieusement par l'armée israélienne, où les populations sont sommées de quitter leurs maisons sous peine de mort.

Bref, nous sommes dans une situation où, si nous laissons faire dans l'indifférence et que nous n'agissons pas très vite, Israël se comportera dans le Sud-Liban pire qu'à Gaza ou, en tout cas, exactement pareil. C'est ce qui est en train de se produire.

Nous soutenons donc véritablement ce vœu.

Cet amendement vise à dire que, pour Kiev, nous avons octroyé 150.000 euros d'aide d'urgence, nous proposons donc au minimum 150.000 euros en juillet, lors du prochain Conseil de Paris, que nous pourrions octroyer en aide d'urgence à nos frères libanais.

Je le rappelle peut-être, c'est vrai que la France et les Français sont très liés au Liban, et c'est une fierté.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous l'avez entendu de la voix d'Audrey PULVAR, nous allons mettre aux voix cet amendement et l'Exécutif a donné une position défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 201 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 201 est repoussée.

Maintenant, je vais mettre aux voix le vœu n° 136. Il y avait dessus une demande d'explication de vote de M. Thierry GUERRIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Thierry GUERRIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame l'adjointe au Maire, ce vœu, à nos yeux, est indispensable. Le Liban lutte en ce moment contre son propre effondrement. Nous sommes fidèles aux liens historiques profonds qui unissent Paris à Beyrouth et, à cet égard, nous soutiendrons donc ce vœu.

Nous sommes des amis de longue date du peuple libanais. Pour nous, soutenir l'aide d'urgence et mettre à l'abri en particulier ceux qui font la richesse intellectuelle et culturelle du pays, ce sont des impératifs humanitaires indispensables, indiscutables.

Toutefois, voter ce vœu ne doit pas nous empêcher de porter un regard lucide sur la réalité politique de la région. Là, évidemment, Madame CHIKIROU, nous ne serons pas tout à fait d'accord. Ne pas mentionner le Hezbollah dans ce vœu - je constate avec satisfaction que l'adjointe Audrey PULVAR vient de le faire oralement, nous en sommes ravis - est regrettable, compte tenu de son immense responsabilité dans la nouvelle crise, une crise existentielle, à laquelle le Liban fait face.

Nous savons tous que le Hezbollah a pris en otage l'Etat libanais, paralysé ses institutions, généralisé la corruption et entraîné par ses choix militaires et son allégeance à l'Iran et à son régime des mollahs le pays dans un gouffre. Le Liban est d'abord victime du Hezbollah, il est indispensable de le rappeler.

Dès lors, mes chers collègues, une fois qu'on l'a dit, et nous sommes deux à l'avoir dit, nous voterons ce vœu pour le peuple libanais, qui participe à l'amitié profonde et historique entre nos deux nations.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 136 si... Monsieur BENASSAYA, il y avait une demande d'amendement de l'Exécutif. Cela vous va de prendre ces amendements ?

M. Pierre BENASSAYA. - Cela nous va.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 118).

J'en viens au vœu n° 137, sur lequel il y avait un amendement, le n° 202. C'est Mme de LA ROCHEFOUCAULD qui voulait le présenter et donner une explication de vote.

Exactement. C'est un peu compliqué, pire que du Tetris, mais je m'en sortais bien, Madame la Maire. Effectivement, nous en sommes à un amendement, le n° 202, sur le vœu n° 137.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous avez la parole.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, nous allons voter ce vœu du groupe Communiste, parce que nous condamnons avec la plus grande fermeté l'offensive militaire israélienne, qui est une guerre d'invasion menée au Liban, et ses conséquences dramatiques pour les populations civiles.

Depuis des mois, les bombardements israéliens frappent le territoire libanais, détruisent les habitations, les écoles, les infrastructures essentielles, jettent sur les routes des centaines de milliers de personnes. Une fois encore, et comme toujours, ce sont les civils qui paient le prix de la guerre.

Nous refusons absolument que le droit international soit invoqué lorsqu'il arrange certains Etats et ignoré lorsqu'il s'agit d'Israël. Les violations du droit international humanitaire doivent être dénoncées partout avec la même fermeté. Le peuple libanais n'a pas à payer le prix d'une stratégie militaire qui sème la destruction, la peur et le chaos dans toute la région, et rien ne peut justifier les bombardements massifs des zones habitées, les attaques contre les infrastructures et les déplacements forcés des populations.

Nous condamnons également le silence et les ambiguïtés qui accompagnent ces événements. La défense du droit international ne peut pas être sélective.

Notre solidarité va au peuple libanais, aux victimes, aux blessés, aux familles endeuillées, aux personnes déplacées, et à toutes celles et ceux qui subissent aujourd'hui les conséquences de cette guerre. Il faut la cessation immédiate de l'offensive israélienne au Liban, le respect du droit international, la protection des populations civiles et l'accès sans restriction à l'aide humanitaire.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement à ce vœu, pour que la solidarité s'accompagne d'un engagement humanitaire concret et rapide, avec une aide exceptionnelle en faveur des populations.

Il faut que la France et l'Union européenne prennent des sanctions contre Israël, notamment la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. La paix dans la région ne pourra pas être obtenue par l'escalade militaire, les bombardements et la punition collective des populations. L'offensive israélienne au Liban, ce n'est pas un conflit isolé, contrairement à ce que l'on voudrait peut-être nous faire croire...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous demande de conclure.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - ... mais s'inscrit dans une escalade initiée par la guerre à Gaza. Je termine, Monsieur le Maire.

Exiger la paix au Liban implique d'exiger la fin du génocide en cours à Gaza. C'est pourquoi Paris doit faire entendre une voix claire...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - ... celle de la paix, du droit international et de la solidarité entre les peuples.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Sur cet amendement, un avis défavorable de l'Exécutif avait été exprimé.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 202 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 202 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 137 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 119).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la réception d'une délégation de Talibans par la Commission européenne.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le vœu référencé n° 138 relatif à la réception d'une délégation de talibans par la Commission européenne.

La parole est de nouveau à M. Pierre BENASSAYA, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Pierre BENASSAYA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 15 août 2021, Kaboul tombait aux mains des talibans. C'était il y a cinq ans, presque jour pour jour.

En janvier 2026, le régime a franchi une étape supplémentaire en codifiant juridiquement cette oppression dans un Code pénal de 119 articles qui institutionnalise la discrimination et l'effacement des femmes dans l'espace public. Cette oppression a un nom : l'apartheid de genre.

En 2025, la C.P.I. a délivré deux mandats d'arrêt contre des hauts dignitaires talibans pour crime contre l'humanité liés à la persécution des femmes et des filles afghanes. Au regard du droit, être une femme afghane est un motif suffisant pour bénéficier d'une protection internationale, comme l'a rappelé la C.J.U.E. en 2024.

Et pourtant, la Commission européenne envisage désormais de discuter avec les talibans du retour forcé de ressortissantes et ressortissants afghans. C'est une faute politique. C'est reconnaître "de facto" des interlocuteurs qui gouvernent par la terreur et qui continuent d'effacer les femmes de la société afghane. Renvoyer vers l'Afghanistan des femmes, des journalistes, d'anciens fonctionnaires, des militants ou des membres de minorités, c'est les renvoyer à la prison, la torture, la disparition et la mort.

Paris ne cautionnera pas cela. Notre Ville accueille une importante communauté afghane, dont certains représentants nous observent ici, dans le public, et je souhaite d'ailleurs les saluer. Ces femmes et ces hommes ont fui les talibans, ils ne peuvent se résigner à la légitimation de l'oppression.

Ce vœu affirme que les droits humains ne sont pas négociables. Il affirme que le droit d'asile et le principe de non-refoulement ne peuvent être sacrifiés sur l'autel d'une politique migratoire toujours plus brutale. Il affirme, enfin, que Paris restera toujours aux côtés du peuple afghan et, en particulier, des femmes afghanes, qui continuent de résister avec un courage extraordinaire.

Je vous invite donc à voter ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, et merci d'avoir respecté le temps de parole.

Je donne la parole à Mme la maire pour l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Désolée de vous avoir induit en erreur tout à l'heure, mais les amendements sur des vœux portés par d'autres groupes, cela devient... Il faut être très souple !

En réponse, chers collègues, l'Afghanistan, c'est 45 millions d'habitants, dont 22 millions de sexe féminin. Parmi ces 22 millions, plus de 14 millions de femmes et de filles sont considérées par l'O.N.U. directement menacées par les talibans. Menacées de quoi ? Menacées de coups de bâton en pleine rue pour conduite considérée comme inappropriée. Menacées de domination totale par un régime patriarcal auprès duquel les dix siècles de Moyen Age dépareilleraient presque. Des femmes, des adolescentes, des fillettes menacées de mariage forcé, de mariage précoce, de tortures, de persécutions et d'exécutions sommaires.

C'est à ce régime que les représentants d'une vingtaine de pays européens veulent dérouler le tapis rouge. La Commission européenne se compromet chaque jour un peu plus avec la lie de l'humanité. La droite dite républicaine française n'est pas la dernière au rendez-vous de l'accouplement avec l'extrême droite et ses haines recuites, trop contente de frayer à l'aise dans le marécage de la xénophobie et du rejet de l'autre. En témoigne encore hier l'adoption de l'abject règlement Retour, qui facilite l'expulsion des personnes étrangères en situation irrégulière, y compris des familles, y compris des enfants, vers des centres de rétention érigés dans des pays tiers qui ne seront pas les pays d'origine des personnes expulsées, sans aucune garantie sur le respect de leurs droits fondamentaux, ou plutôt avec la garantie du non-respect de ces droits. Loin des yeux, loin des consciences.

Honte ! Honte aux élus français qui ont voté ce règlement ! Honte aux élus qui, certains sur ces bancs, défendent ce règlement !

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits", "Déclaration des droits de l'homme de 1789" en France. "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits", "Déclaration universelle des droits de l'homme" adoptée par 58 Etats à Paris en 1948. Faut-il rappeler ces actes, ces textes, ces combats fondamentaux de l'histoire de notre pays ?

Paris ne peut pas accepter sans réagir ce flétrissement de ses valeurs, des valeurs de notre République, des valeurs humanistes et progressistes qui ont présidé à la fondation, entre autres par notre pays, de l'Union européenne.

Non, l'Union européenne ne doit pas discuter, négocier, respirer le même air vicié que les tenants de l'apartheid de genre et de la pédophilie institutionnalisée.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Non, l'Union européenne ne peut pas légitimer ce régime d'un autre âge.

J'émetts un avis favorable à votre vœu si les amendements proposés sont acceptés.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Thierry GUERRIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Thierry GUERRIER. - Monsieur le Maire, Madame l'adjointe au Maire, mes chers collègues, plus c'est gros, plus cela passe ! Je m'explique. C'est une belle "manip", tout de même.

Il se trouve que, en tant que journaliste, je suis allé plusieurs fois en Afghanistan. Dans le Wardak, par exemple, au cœur de la guerre contre l'ex-Union soviétique, j'ai été accueilli et caché par des familles de moudjahidine d'une immense générosité, où les mamans donnaient le sein devant moi sans fausse pudeur, dans des villages où les fillettes allaient à l'école. Oui, c'est une réalité simple, mais qui va à l'encontre de ce que les talibans ont institué. J'ai donc connu un autre Afghanistan, pas celui des talibans.

Nous avons en effet tous conscience que leur régime a institué un apartheid de genre en instrumentalisant l'islam pour justifier leur vision patriarcale. Nous voulons tous ici, je pense, défendre les femmes afghanes.

Au demeurant, je voudrais le rappeler, je n'oublie pas l'engagement des 90 soldats français et de leurs compagnons d'armes européens qui ont donné leur vie en Afghanistan pour combattre l'obscurantisme, pour défendre la liberté et pour protéger les populations civiles contre la terreur talibane.

Néanmoins, défendre les femmes afghanes n'autorise pas à les instrumentaliser à des fins de politique intérieure, ce que vous avez fait à l'instant. Nous nous opposons à cet égard à l'instrumentalisation de ce vœu, et donc des femmes afghanes, pour critiquer la politique migratoire européenne. Nous rappelons que le fameux règlement Retour que vous avez cité a été voté démocratiquement par le Parlement européen et soutenu par tous les gouvernements de l'Union, même l'Espagne socialiste, qui avait prévu initialement de le soutenir, et qui a finalement tourné casaque quand elle a vu le débat pour des raisons évidemment d'image et politiciennes.

Alors, vous dites vouloir défendre les femmes afghanes dans leur lutte contre le patriarcat taliban, mais vous défendez comme un embellissement le port du voile islamique ici, à Paris, et, j'avais envie de dire, à Ivry aussi. Oppression à Kaboul, embellissement à Paris. Sérieusement ?

S'il faut réaffirmer que Paris ne peut accepter la légitimation des talibans...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Thierry GUERRIER. - ... à Bruxelles, à Paris ; soutenir ce vœu, en revanche, c'est dévoyer la lutte des femmes afghanes. Nous nous y opposerons.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Je vais mettre aux voix le vœu n° 138 avec des demandes d'amendements de l'Exécutif. Ces demandes d'amendement sont-elles acceptées ? Oui. Parfait. Je vous propose maintenant de le voter.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 120).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple cubain et à la défense de la souveraineté de Cuba.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 139 relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple cubain et à la défense de la souveraineté de Cuba.

La parole est à la présidente CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Oui, encore.

Merci, Monsieur le Maire.

Si nous présentons ce vœu aujourd'hui, c'est parce que la situation du peuple cubain est devenue depuis le début de l'année extrêmement préoccupante et que les choses ne s'arrangent pas.

Bien sûr, c'est une habitude dans cet hémicycle, je le sais, et c'est une habitude pour notre Ville, mais il faut dire que Cuba, c'est 63 ans d'un blocus économique, commercial et financier, qui est imposé par les Etats-Unis d'Amérique. Cuba, c'est aussi, depuis 1992, l'O.N.U. qui, chaque année ou presque, exige la levée de ce blocus.

Le 30 octobre 2024, d'ailleurs, pour la 32e fois consécutive, l'O.N.U. a condamné le blocus par 187 voix contre 2, retenez bien. Les deux seuls pays qui se sont opposés à la levée du blocus contre Cuba, je vous le donne en mille, ce sont les mêmes que l'on retrouve dans à peu près toutes les graves crises humanitaires où les droits internationaux sont remis en question ces derniers temps : les Etats-Unis et Israël. Comme cela, c'est clair.

Ce qu'il se passe, c'est que Donald TRUMP, depuis 2026, a engagé une nouvelle offensive contre Cuba. Ce sont à la fois des sanctions économiques renforcées, ce sont des menaces contre l'île et contre tous les approvisionnements de l'île en pétrole, ce sont des pressions directes sur les autorités cubaines. Là, je ne juge pas du régime cubain, je parle juste de pressions directes sur les personnes cubaines, dans une logique qui vise finalement à les asphyxier et à justifier une ingérence dans ce pays.

Les conséquences sont très graves. Je ne détaillerai pas les conséquences pour les Cubains, mais les médicaments, les équipements médicaux, les produits alimentaires, des biens essentiels, l'énergie, les coupures d'électricité...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir commencer à conclure.

Mme Sophia CHIKIROU. - Vraiment, ils sont en train de faire subir à Cuba un régime qui est équivalent, sans les bombardements, à ce que vit Gaza, quand plus rien ne vous parvient. Ils sont en train de préparer...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame la Présidente.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... la suite et ils menacent d'ailleurs de bombardements Cuba.

Je n'ai pas trois minutes sur la défense d'un vœu ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non, c'est deux minutes. Désolé, Madame la Présidente.

Mme Sophia CHIKIROU. - Ce n'est pas grave. J'aimerais beaucoup...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est vrai que je vous ai laissé dépasser les deux minutes, donc vous vous êtes dit que c'était trois, mais non.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'aimerais beaucoup que vous votiez ce vœu de solidarité et de soutien au peuple cubain.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

La réponse est à l'Exécutif, pour deux minutes aussi.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, sur le vœu précédent qui portait sur le fait de ne pas recevoir une délégation de talibans au sein de l'Union européenne, Monsieur GUERRIER, je constate que vous ne vous y opposez pas.

Concernant le vœu n° 139, Paris apporte et a toujours apporté son soutien au peuple cubain, éternelle victime collatérale de décisions géopolitiques mettant aux prises des Etats bien plus puissants que le sien. Le durcissement d'un embargo américain, jamais démenti depuis 1962, et la réintégration de Cuba en 2025 par Donald TRUMP sur la liste des Etats soutenant le terrorisme s'ajoutent aux privations subies par ce pays communiste et par son peuple depuis des décennies, décennies pendant lesquelles des décisions prises par d'autres ont présidé à son destin.

Les menaces clairement assumées de Donald TRUMP à propos d'une prochaine invasion de Cuba, ses rêves de restauration de la domination américaine sur cet Etat, qui, pour être une île, n'en est pas moins indépendant et souverain, fragilisent encore une population dont la résilience inspire le respect, mais dont les forces s'amenuisent.

Comme vous l'avez rappelé, 187 pays membres des Nations unies, dont la France, ont de nouveau demandé en octobre dernier la levée du blocus. Paris s'associe à cet appel, considérant que des mesures dégradant le quotidien de populations civiles ne seront jamais une réponse satisfaisante aux litiges entre Etats.

Je veux également réaffirmer que la défense du droit international est indissociable du respect des droits humains et des libertés fondamentales, qui sont toujours entravées par le régime cubain, comme le rappelle le dernier rapport d'Amnesty International.

Paris restera toujours fidèle au principe de respect de la souveraineté des peuples et de leurs droits fondamentaux. J'émet un avis favorable à votre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait des demandes d'explications de vote. Madame la Présidente CHIKIROU, j'imagine que c'était une erreur et que vous n'allez pas expliquer votre position sur votre propre amendement.

M. Thierry GUERRIER souhaite intervenir, ainsi que M. BENASSAYA et Mme Raphaëlle PRIMET.

M. Thierry GUERRIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été mis en cause à l'instant par l'adjointe au Maire, vous me permettrez de rajouter quelques secondes et de répondre.

Je pense qu'elle n'a pas bien entendu. Ce n'est pas grave, cela peut arriver. A la fin de mon propos, j'ai bien dit : "S'il faut réaffirmer que Paris et Bruxelles ne peuvent accepter la légitimation des talibans", etc. Nous avons donc été très clairs, il n'est pas question d'accepter la délégation. En revanche, en vertu des arguments que vous avez utilisés, c'était impossible pour nous de voter cela, parce que c'est la déviation dont je parlais tout à l'heure.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Vous avez apporté votre précision, je vous propose maintenant d'aller sur l'explication de vote.

M. Thierry GUERRIER. - Je vais maintenant essayer de répondre sur Cuba, si vous me le permettez. Mes deux minutes commencent maintenant.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons fermement contre ce vœu, car, derrière les mots - il a encore fallu l'oralité, ce n'est pas écrit -, ce texte cache une complaisance révoltante pour le régime communiste de Cuba et son idéologie mortifère.

En ciblant uniquement...

Idéologie mortifère. L'histoire l'a dit.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur TIBERTI, s'il vous plaît.

M. Thierry GUERRIER. - 20 millions de morts.

En ciblant uniquement Washington, vous tentez de blanchir une dictature...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Poursuivez.

M. Thierry GUERRIER. - Je parle de Cuba, vous permettez ?

En ciblant uniquement Washington, vous tentez de blanchir une dictature qui opprime son peuple. Les opposants, et j'y ai des amis, les intellectuels critiques et les homosexuels sont arrêtés et écrasés à Cuba.

Ce vœu illustre à merveille cette fascination et cette mansuétude envers un régime des plus autoritaires, le comble du cynisme restant l'invocation de la non-ingérence pour couvrir les dérives de La Havane, une pudeur un peu géopolitique mais sélective, alors que l'on exige souvent ici l'ingérence permanente de notre Conseil dans les affaires du monde.

Paris n'a pas à être le haut-parleur des nostalgiques du communisme tropical. Que cela vous plaise ou non, c'est notre avis. Nous voterons donc contre.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur BENASSAYA...

S'il vous plaît !

Monsieur BENASSAYA, vous qui respectez scrupuleusement les deux minutes, démontrez-moi que vous savez le faire encore.

M. Pierre BENASSAYA. - Très bien, je les respecterai.

Monsieur le Maire, chers collègues, en octobre dernier, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté pour la 33e fois consécutive une résolution condamnant le blocus économique, commercial et financier imposé par les Etats-Unis d'Amérique contre Cuba. Ces sanctions mettent en péril l'accès de la population aux biens et services essentiels, tels que l'eau, la nourriture et les soins de santé.

Nous voterons donc ce vœu parce qu'il est juste de dénoncer l'embargo américain, ses effets extraterritoriaux et la logique d'asphyxie évoquée, qui frappent d'abord la population cubaine.

Le groupe Ecologiste et Social souhaite également mettre en lumière une réalité non mentionnée dans ce vœu, celle des violations des droits humains et de la répression menée par les autorités cubaines elles-mêmes. Malgré les récentes libérations à la suite de négociations menées par le Vatican cette année, plus de 700 prisonniers politiques sont toujours derrière les barreaux selon Human Rights Watch et des O.N.G. cubaines.

Comme pour le Vénézuéla, une libération partielle n'est pas suffisante, tous les prisonniers politiques doivent être rendus à leur famille, surtout au vu des conditions dans les prisons cubaines, où, je cite encore Amnesty, "le non-respect des droits fondamentaux, la torture et les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants restent monnaie courante".

A cela s'ajoute, selon Ana PIQUER, directrice générale pour les Amériques à Amnesty International, une violence d'Etat fondée sur le genre, là aussi, comme outil de répression, qui cherche à briser la dignité des femmes, leur environnement familial et leur force collective.

Le groupe Ecologiste et Social tient donc à affirmer par cette intervention son soutien plein et entier à toute la population cubaine, victime de sanctions internationales injustes et d'une répression politique exercée par le régime.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à la co-présidente PRIMET pour, je l'espère, un propos aussi synthétique.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, ce sera court, puisque nous en reparlerons demain.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quel que soit ce que l'on pense du régime cubain, est-ce que c'est le peuple cubain qui doit subir le blocus criminel imposé par l'impérialisme américain de manière unilatérale ? En plus, aidé dans cette affaire par l'Union européenne, qui prend part activement à ce blocus.

Oui, TRUMP doit cesser ses sanctions économiques et ses menaces d'agression militaire. Pour nous, aujourd'hui, la question qui se pose est : que met-on concrètement en place pour aider Cuba à résister à l'agression ? Je crois que, à cette question, le Parti communiste français apporte une réponse concrète à travers sa campagne nationale de solidarité, qui a permis d'acheminer des tonnes de médicaments et matériels médicaux à Cuba, et à travers l'action des députés communistes à l'Assemblée nationale, qui, lors de leur niche parlementaire, le 11 juin dernier, ont défendu une proposition de résolution appelant à une action résolue de la France contre le blocus.

C'est aussi ici, dans cet hémicycle, que nous avons permis à la Ville de renouer avec cette solidarité avec Cuba, puisque nous avons versé une subvention de 25.000 euros à "Cuba Coopération" pour acheminer plusieurs tonnes de lait en poudre à destination des hôpitaux cubains et, "in fine", à des enfants en bas âge.

Je dis cela à la droite, mais le moment où il y a eu le plus de coopération avec Cuba, c'était quand la droite dirigeait la Ville.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Concluez, Madame PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous en reparlerons demain, mais nous vous proposons effectivement une nouvelle action de solidarité en lien avec la C.G.T. F.T.D.N.E.E.A. Nous en reparlerons demain, et nous voterons évidemment ce vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 139 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 121).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement de l'accueil, de l'information et de la participation des résidents européens à Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 140 relatif au renforcement de l'accueil, de l'information et de la participation des résidents européens à Paris et à l'amendement n° 205 qui s'y rattache.

La parole est donnée à M. Pierre BATY, pour deux minutes, pour le groupe Paris au centre.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Paris est aujourd'hui la première ville européenne. Des centaines de milliers de citoyens européens participent pleinement à la richesse économique, culturelle et démocratique de notre Capitale.

Pourtant, pour beaucoup d'entre eux, s'installer à Paris reste un parcours complexe. Trouver les bonnes informations, comprendre ses droits, accéder aux services publics, connaître ses droits électoraux, autant de démarches qui peuvent rapidement devenir un obstacle plutôt qu'une opportunité.

Le vœu que nous présentons aujourd'hui poursuit un objectif simple : faire de Paris la Capitale des citoyens européens pour l'accueil et la citoyenneté. Nous proposons ainsi la création d'un guichet unique européen à Paris, capable d'orienter les résidents européens dans leurs démarches essentielles. Nous proposons également un guide

multilingue de l'Européen à Paris et une plateforme numérique regroupant informations pratiques, actualités, consultations citoyennes et événements européens. Enfin, nous souhaitons renforcer le rôle du Conseil parisien des Européens afin qu'il redevienne un véritable espace de proposition pour les citoyens européens de notre ville.

Parce que faire vivre l'Europe, c'est aussi permettre à chaque citoyen européen vivant à Paris de trouver sa place, je vous invite à voter notre vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à l'Exécutif, pour une réponse.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, rendre l'Union européenne plus proche des Parisiennes et des Parisiens et réaffirmer l'indéfectible engagement pro-européen de Paris dans un contexte de recul démocratique flagrant dans de nombreux pays d'Europe ne relève pas d'un automatisme mais d'un choix politique. C'est pour Paris, dont deux tiers des habitants sont nés ailleurs que sur son territoire, demeurer fondamentalement une ville ouverte et diverse.

La Ville de Paris porte déjà de nombreuses initiatives pour accompagner et engager les résidents européens à participer à sa vie au quotidien, pour renforcer le sentiment d'appartenance européenne, pour une meilleure compréhension du projet européen et pour mieux faire connaître la manière dont l'Union européenne contribue à la transformation de la ville et du quotidien de ses habitants et ses habitantes. Avec la Maison de l'Europe, qui accueille le centre Europe Direct de Paris, point d'information sur l'accès au droit, labellisé par la Commission européenne. Avec les points d'accueil et d'information au C.R.O.U.S., à la Cité universitaire internationale, ainsi que la plateforme d'accueil numérique "Welcome Desk" à destination des étudiants et chercheurs.

Je pourrais également citer l'appel à projets annuel Label Paris-Europe, auquel votre groupe a d'ailleurs participé en mai dernier, dont l'objectif est de soutenir des projets à vocation européenne, ou encore la fête de l'Europe, temps fort marquant chaque année la présence de l'Union européenne à Paris et dans la vie des Parisiens. Cette année, plus de 25.000 personnes y ont participé.

Concernant le Conseil parisien des Européens, que vous mentionnez, et du nécessaire renforcement de la participation des citoyens européens à la vie locale, pas seulement aux élections, j'engage avec ma collègue Marine ROSSET une réflexion sur ses évolutions possibles et les pistes de renforcement de la citoyenneté européenne à Paris.

Au vu de ces éléments et du travail qui est amorcé, je vous propose de retirer votre vœu, car il nous semble un peu précoce dans la mandature. Sinon, j'émets un avis défavorable.

Concernant l'amendement n° 205 du groupe NPP, ce sera un avis défavorable. Cet amendement est arrivé trop tardivement, mais je veux signaler que son propos ne manquait pas de pertinence, et je vous propose - le NPP, je vous parle - que nous y réfléchissions pour un prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre aux voix l'amendement, je voulais savoir si vous le maintenez ou pas.

Pourtant, vous aviez la possibilité de faire tomber un amendement.

Je me tourne vers le groupe NPP, qui a donc déposé un amendement, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 205 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Vous avez une explication de vote, mais après, si cela vous convient. Vous n'allez pas faire une explication de vote sur votre propre amendement, j'imagine.

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 205 est repoussée.

Nous revenons au vœu n° 140, qui n'est pas amendé par l'amendement du groupe NPP, et il y avait éventuellement une demande d'explication de vote de Mme la présidente CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci. Je vais faire vite, il est tard.

J'avais fait un amendement pour élargir aux résidents étrangers, parce que c'est vrai qu'il y a un sujet sur l'accueil des Parisiens de nationalité étrangère et je trouve que c'est intéressant que nous puissions nous en préoccuper.

C'est vrai aussi que je ne suis pas favorable à votre vœu, parce que, pour ce qui est des résidents européens, en tout cas membres de l'Union européenne, c'est là qu'il y a le plus de dispositifs d'accueil existants, et c'est là que la situation est la "moins pire", en réalité, par rapport aux situations des étrangers non européens ou extra-communautaires, comme on dit.

C'est vrai que Paris, c'est quand même plus de 330.000 habitants de nationalité étrangère. Cela représente énormément. Ce sont des gens qui travaillent, qui envoient leurs enfants à l'école, qui sont très intégrés dans la vie de notre cité. Toutes les réflexions, évolutions et améliorations que Mme PULVAR propose de mener pour l'accueil et l'intégration des étrangers, je trouve qu'il faut que l'on y participe, mais mon amendement visait à élargir aux résidents étrangers, plutôt que de parler uniquement de résidents européens.

Merci, Maxime.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 140 déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée, même si elle a suscité de l'intérêt.

2026 DDCT 141 - Renouvellement du collège associatif de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) de la Ville de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous en venons au projet de délibération DDCT 141 relatif au renouvellement du collège associatif de la Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris.

Il y avait une demande de prise de parole à ce propos de M. Thierry GUERRIER.

M. Thierry GUERRIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur cette affaire, en prolongement de mon intervention en Commission la semaine dernière, j'avais demandé des détails sur le mode de sélection des associations soumises à notre approbation. Je me permets de réitérer en effet cette demande ici.

Quels critères ont présidé au choix des associations proposées pour intégrer ce collège ? Sur quels fondements les huit associations sortantes sont-elles reconduites ? Par exemple, pourquoi proposer dans la sélection Indecosa-C.G.T. dans ce collège associatif ? A-t-on vraiment besoin de l'avis de la C.G.T., qui est totalement d'accord avec vous ? Leur engagement militant servira-t-il la mission de la commission ?

Plus largement, quelle est la méthode retenue pour garantir la diversité des points de vue et des sensibilités représentés au sein de cette commission consultative ? Quel est l'intérêt de créer une commission consultative pour demander leur avis à des gens qui sont déjà d'accord avec vous ? C'est dur de penser contre soi-même, mais c'est cela qui est intéressant.

Notre groupe est profondément attaché à la transparence de l'action publique au bénéfice de tous les Parisiens. Je vous remercie donc, si vous pouvez nous donner davantage d'éléments, si vous pouvez éclairer notre lanterne sur les critères qui conduisent à cette sélection.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Parfait.

Effectivement, j'ai compris que vous vouliez des demandes de précisions, que vous apportera certainement Mme la maire Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Je vous remercie pour cette question. Malgré l'heure tardive, vous me donnez quand même la chance de pouvoir rappeler ce qu'est la Commission consultative des services publics locaux, et je sais que nous en sommes tous heureux.

Cette commission consultative, qui est instaurée par le Code général des collectivités territoriales, est l'instance dans laquelle se discutent à la fois les modalités de prestation des services publics locaux, D.S.P. et régie, ainsi que certains rapports relatifs à la qualité des services. Ces avis sont d'ailleurs joints aux dossiers qui sont présentés en Conseil de Paris lorsque le projet de délibération porte sur un sujet qui lui est soumis.

Cette commission est composée de deux collèges. Un collège d'élus, avec un président, dix titulaires et dix suppléants du Conseil de Paris, qui ne sont pas tous de la même obédience et qui sont en cours de désignation pour cette mandature. Le pluralisme politique est donc déjà assuré par ce collège des élus. Un collège associatif, effectivement, composé de 11 membres, et c'est l'objet du projet de délibération qui vous est soumis au vote ce soir.

Les critères qui nous conduisent à choisir ces associations, c'est essentiellement le fait qu'elles aient des thématiques et des orientations multiples qui concernent les différents usages des services publics locaux. L'objectif est donc d'assurer une représentativité large dans ces domaines, et bien sûr de retenir des associations qui sont

intéressées pour participer aux travaux de la commission. Il faut des associations qui soient volontaires, pour le dire plus clairement.

Sur les onze associations siégeant au sein de la C.C.S.P.L., huit ont souhaité renouveler leur mandat, je vous en épargne la liste, si bien que trois places étaient vacantes en ce début de mandature. Nous avons fait appel au Conseil parisien des associations pour que des candidatures nous soient remontées, et trois ont été retenues pour venir compléter ce collège, tout en veillant à équilibrer en fonction des domaines et thématiques.

Ainsi, deux associations, le "C.R.A.J.E.P." et la "Ligue de l'enseignement", que vous soutenez bien évidemment, ont été retenues parce que l'éducation populaire n'était absolument pas présente, ainsi que le Réseau des espaces de vie sociale, en remplacement du Réseau des centres sociaux, l'objectif étant de conserver un réseau dans le collège associatif.

Permettez-moi d'ajouter, au-delà de ces éléments d'explication, qui, je l'espère, répondront à vos questions, que je souhaite que la co-construction de nos politiques publiques avec les associations soit renforcée. De plus, j'apporte tout mon soutien au travail réalisé par l'ensemble des associations, qui sont diverses, qui sont représentées dans cette commission.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour ces précisions qui, j'imagine, ont pu éclairer M. GUERRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 141.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Vous vous absteniez ou vous êtes défavorables ? Je n'ai pas vu. Pour ? Parfait !

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 141).

2026 DJS 121 - Attribution d'un contrat d'occupation du domaine public au Pad de Tir à l'arc (centre sportif Léo Lagrange).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la sauvegarde et à la réhabilitation des installations de baseball et de softball du stade Pershing et de la Plaine de Mortemart.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 121, avec un amendement n° 203 et un vœu référencé n° 141. C'est le Grand Chelem ! D'abord, pour le projet de délibération DJS 121, il s'agit de l'attribution d'un contrat d'occupation du domaine public au Pad de Tir à l'arc, il y avait une demande d'intervention de Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Je vais présenter mon vœu, mais je ne sais pas pourquoi il a été rattaché à ce projet de délibération. C'est du sport, certes, mais ce n'est pas le même sujet.

Si vous me le permettez, je ne suis pas inscrite sur le projet de délibération, je vais donc présenter mon vœu, à moins que vous préféreriez que je le fasse après.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Présentez votre vœu.

Mme Valérie MONTANDON. - D'accord, très bien.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu concerne la réhabilitation des installations de baseball et de softball au stade Pershing et de la plaine Mortemart dans le bois de Vincennes.

Ces équipements constituent le principal pôle parisien pour ces disciplines. Ils accueillent des centaines de licenciés, des jeunes, des familles, des bénévoles, et ont même reçu deux championnats d'Europe ces derniers temps. Pourtant, leur état est aujourd'hui indigne d'une capitale qui prétend porter l'héritage olympique sur le sport de proximité.

Les week-ends des 30 et 31 mai derniers, les trois terrains ont subi de lourdes dégradations : filets complètement détruits, tour de scorage historique incendiée, alors qu'il y avait déjà eu un incendie de la cabane l'an dernier. Ces faits s'ajoutent aux incivilités récurrentes, à des campements sauvages, à un sentiment d'insécurité profond et à l'absence de clôture efficace, d'éclairage et de surveillance.

Les clubs sont en détresse. Ils doivent poursuivre leur saison dans des conditions dégradées, sans équipements sécurisés, parfois même sans électricité. Leur désarroi est d'autant plus grand que, lorsqu'ils se déplacent en province pour des rencontres sportives, ils constatent que les équipements sont souvent en bien meilleur état que dans la capitale de la France.

Notre vœu demande donc trois choses simples : un état des lieux et une remise en état d'urgence des équipements indispensables, une sécurisation durable du site avec les clôtures, l'éclairage et la surveillance nécessaires, et que la Ville reçoive les clubs et étudie leurs projets de réhabilitation pour tous, portés par des architectes bénévoles.

Nous demandons également l'expérimentation d'un éclairage sportif respectueux de la biodiversité, comme le préconisait d'ailleurs la M.I.E. sur les bois de Boulogne et de Vincennes. C'est vrai que l'on avait demandé cet éclairage, il permettait de protéger la faune et la flore. Voilà un bon endroit pour l'expérimenter.

Enfin, il est temps que Paris soit à la hauteur de ses clubs, de ses bénévoles et de son discours sur l'héritage des J.O.P.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que Maxime SAUVAGE a la capacité de vous rassurer dans ses réponses ?

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Je l'espère, Monsieur le Maire.

En tout cas, je pense que, si ce vœu a été rattaché à ce projet de délibération, c'est sans doute parce que l'on parle de deux équipements sportifs dans le 12^e arrondissement, mais je vais me concentrer sur votre vœu.

Effectivement, le terrain de baseball du stade Pershing fait la richesse de l'offre sportive de la ville de Paris, et c'est sans doute le plus bel endroit à Paris où il est possible de pratiquer le baseball. Cette diversité sportive est une réelle richesse, elle permet à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens de trouver une offre sportive qui correspond à leurs attentes, à leurs besoins et à leurs envies. Cette diversité sportive doit être préservée, et même renforcée.

Je rappelle d'ailleurs que plusieurs investissements ont été réalisés ces dernières années sur ce site pour offrir un cadre plus adapté à la pratique du baseball, c'est la raison pour laquelle je condamne très fermement les dégradations commises il y a quelques semaines sur le site du stade Pershing, avec notamment l'incendie, vous l'avez rappelé, qui a détruit la tour de scoring.

Comme je l'ai déjà directement exprimé auprès d'eux, je veux assurer de nouveau le P.U.C. Baseball et la Fédération française de baseball et de softball de tout mon soutien et de mon entière détermination pour permettre, d'une part, la réparation la plus rapide possible des installations dégradées, et d'autre part, la rénovation plus générale de cet équipement sportif. Je pense aussi à tous les utilisateurs en dehors d'un cadre associatif.

Dès la seconde quinzaine de juillet, et je crois que cela répond à votre interrogation, des travaux de réparation seront réalisés avec la rénovation du cabanon incendié, la remise en état des clôtures des zones d'échauffement, et, enfin, la dépose de la tour incendiée et la remise en service d'une nouvelle tour de scoring. Ces travaux d'urgence permettront de démarrer la prochaine saison sportive dans de bonnes conditions.

A moyen terme, les installations seront modernisées, notamment avec leur éclairage par L.E.D., vous l'évoquiez, permettant de limiter l'impact de l'éclairage sur la faune du bois de Vincennes, qui est bien prévu en cours de mandat, dans le respect des conclusions de la Mission d'information et d'évaluation relative au bois de Boulogne et au bois de Vincennes.

Aussi, l'amendement n° 203 et le vœu n° 141 sont satisfaits et je demande leur retrait. Sinon, avis défavorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Alors, dites-nous, est-ce que cela peut vous satisfaire ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci pour la réponse. Je retire mon vœu.

Si j'ai bien compris, c'est vers le 15 juillet que seront effectués les travaux de remise en état de ce qui a été dégradé. Concernant les L.E.D., c'est aussi la même période ou un peu plus tard ? Mi-mandat ? Dans le mandat. C'est un peu vague.

Ecoutez, je retire mon vœu, mais si les éclairages ne viennent pas plus vite, je me permettrai de le redéposer en une période autre. J'espère quand même que ce ne sera pas au bout de sept ans, parce que ces personnes attendent vraiment depuis très longtemps que l'on prenne en charge les terrains, qui sont dans un état très dégradé.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y avait aussi un amendement, c'est cela ? Mais il était lié au vœu, d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 121).

2026 DJS 154 - Convention de collaboration avec l'association "Special Olympics France" à l'occasion de l'organisation de la coupe du monde de football unifié.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DJS 154 concernant une convention de collaboration avec l'association "Special Olympics France" à l'occasion de l'organisation de la coupe du monde de football unifié, qui a été évoquée tout à l'heure, je crois, et à un amendement, le n° 179.

La parole est à Juliette SABATIER, pour le groupe SDG.

Mme Juliette SABATIER. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, le mondial de "foot" vient de débiter sur le continent américain, mais, dans le 13e arrondissement, nous nous préparons à accueillir une autre coupe du monde, certainement moins connue, moins médiatisée, mais largement aussi enthousiasmante, en tout cas, de mon point de vue : la coupe du monde de football unifié, organisée par "Special Olympics France".

C'est la troisième édition de cette compétition, unique en son genre. C'est la première fois en Europe, à Paris, à Charléty et dans trois autres stades du sud de Paris. Le principe est simple et plein de bon sens, et j'espère que tout le monde va le retenir, parce que je trouve vraiment que cette compétition manque de notoriété : faire jouer ensemble, dans une même équipe, footballeuses et footballeurs, avec et sans handicap cognitif. C'est l'un des plus grands événements parasportifs au monde, ouvert au public, et entièrement gratuit.

Nous accueillerons 24 délégations, 324 athlètes, 48 encadrants, qui participeront à 60 matches du 6 au 11 juillet.

Pour couronner le tout, chacune des compétitions organisées par les "Special Olympics" inclut des dépistages visuels et auditifs et en podologie, ce qui favorise l'accès au soin, souvent freiné pour les personnes en situation de handicap.

Les événements sportifs sont des leviers puissants pour lutter contre les préjugés, nous l'avons constaté avec émotion lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Le soutien à la Coupe du monde de football unifié, ce partenariat, s'inscrit dans une politique volontariste : formation des encadrants, création de créneaux de football unifié dans les clubs et les établissements scolaires, organisation de matches partagés entre écoles et établissements spécialisés.

Accueillir cet événement à Paris est une chance et une fierté, j'espère que nous en sommes tous bien conscients.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette intervention synthétique et précieuse.

Je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU, qui voulait aussi intervenir.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci.

Ecoutez, je voulais intervenir parce que, je ne vais pas vous mentir...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Par contre, je vais demander un peu de silence.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... j'ai découvert la coupe du monde de football unifié, et je trouve cela extraordinaire. J'ai très, très envie de soutenir ce type de projet, parce que c'est vraiment tout l'esprit initial du foot, dans sa fonction sociale, sa fonction inclusive, sa fonction de divertissement et de tout ce que le sport peut apporter d'heureux et de joyeux.

Je voulais intervenir surtout pour dire que, dans la convention, il est prévu d'amplifier, de soutenir et de donner de la force au "foot" unifié, et j'aimerais que cela soit suivi d'effet, et pas juste déclaratif. J'ai donc fait un amendement qui vise à dire : venez, suivons ensemble l'évolution, faisons un bilan de 2026, et voyons comment nous pouvons évoluer sur les années prochaines pour qu'il y ait de plus en plus de monde qui s'y intéresse et s'implique.

Voilà l'idée de cet amendement. C'est vraiment pour soutenir ce projet et ces initiatives.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Monsieur le Maire, pouvez-vous, au nom de l'Exécutif, répondre à ces interpellations positives ?

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Avec plaisir, Monsieur le Maire.

Comme ce projet de délibération le prouve, il n'y a pas une mais deux coupes du monde de football cet été.

La première, nous l'avons toutes et tous en tête, c'est celle qui se tient en ce moment et depuis le 11 juin au Canada, au Mexique et aux Etats-Unis, et qui est problématique sur bien des points : l'interdiction faite à l'arbitre

somalien Omar Abdulkadir ARTAN d'entrer sur le territoire américain, le traitement fait à l'équipe d'Iran, l'instauration de pauses fraîcheur qui sont en réalité des pauses publicitaires, ou encore la qualité de certaines pelouses.

Je pourrais continuer, mais je préfère vous parler de cette deuxième coupe du monde qu'il nous faut collectivement valoriser. D'abord, parce qu'elle se tient non seulement en France pour la première fois de son histoire, mais surtout à Paris et au stade Charléty, cela a été rappelé. Ensuite, parce qu'elle véhicule des valeurs qui sont bien plus conformes aux nôtres, et je veux m'y attarder.

Cette deuxième coupe du monde de football, c'est la coupe du monde de football unifié, qui se déroulera du 6 au 11 juillet prochains et qui s'inscrit dans la continuité directe de notre ambition en matière d'héritage des Jeux Paralympiques. Portée par l'association "Special Olympics France", qui fait partie du mouvement "Special Olympics International", cette compétition rassemble sur le même terrain pour un même match et dans chaque équipe des joueurs et des joueuses avec et sans déficience intellectuelle. Nous aurons ainsi l'honneur d'accueillir 24 équipes, 12 équipes féminines et 12 équipes masculines, réunissant 324 joueurs et joueuses et 48 encadrantes et encadrants. Le Brésil sera là, la Côte d'Ivoire, le Canada ou encore les Etats-Unis.

Vous l'avez compris, avec la venue de la coupe du monde unifiée, nous avons vocation à promouvoir le sport adapté et l'inclusion. Dans ce cadre, la Ville a pris plusieurs engagements, comme communiquer fortement sur l'événement via ses canaux de communication, mettre à disposition plusieurs équipements à titre gracieux, dont le stade Charléty, organiser un tournoi de football unifié entre huit centres de loisirs à parité.

J'en profite pour remercier les représentantes et les représentants de "Special Olympics France" pour la qualité des échanges et l'organisation de cette très belle coupe du monde.

Sur l'amendement porté par le groupe Nouveau Paris Populaire, la convention signée entre la Ville de Paris et "Special Olympics France" prévoit déjà dans son article 8 un bilan et une évaluation de l'événement. Puisque la définition des indicateurs est à notre main, je vous propose, comme vous le souhaitez, que le nombre de clubs sportifs, d'établissements scolaires, d'établissements médicosociaux et de personnes bénéficiaires soit retenu parmi les indicateurs d'impact social, et que le bilan de cet événement soit présenté, non pas au Conseil de Paris, parce qu'on voit qu'ils peuvent être extrêmement longs, mais plutôt en 7e Commission, qui me paraît être le cadre le plus adapté. Ce serait l'occasion, Madame CHIKIROU, de vous voir en 7e Commission, puisque, jusqu'à présent, c'était M. Emile MEUNIER qui vous représentait. Je prends l'engagement d'en faire la demande auprès de sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Pour toutes ces raisons, je propose donc le retrait de l'amendement n° 179. Sinon, avis défavorable.

J'invite tout le monde à assister aux matches à Charléty.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci pour cette invitation, Monsieur SAUVAGE.

Madame CHIKIROU, au vu de cet échange constructif et au regard des éléments apportés, maintenez-vous votre amendement ou le retirez-vous ? Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 154.

Oui, il y a une invitation en cours, quand même.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 154).

2026 DJS 185 - Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'élargissement des périodes de baignade.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'adaptation des usages du canal Saint-Martin et du calendrier des baignades parisiennes aux nouvelles réalités climatiques.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une approche non répressive des usages populaires de l'espace public lors des épisodes de fortes chaleurs.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 185, avec une série d'amendements et de vœux. Je vous demande un peu de silence, parce qu'il ne faut pas que je me trompe.

Nous allons commencer par le projet de délibération DJ 185 concernant la gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026.

J'ai plusieurs prises de parole, que je souhaite en petit bassin, donc courtes. M. RAIFAUD souhaitait intervenir pour le groupe GESP.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais faire une intervention olympique, si vous voulez. Je vais être très rapide.

On a le grand bonheur de voir le succès de la baignade dans le canal Saint-Martin, qui a été ouverte depuis quelques jours. C'est un épisode de canicule, et cela faisait longtemps que nous demandions cela avec les élus et les militants écologistes du 10^e arrondissement. C'est une grande satisfaction.

Je crois que nous pourrons revenir dans quelques minutes dans la 8^e Commission sur cette question de la baignade dans le canal Saint-Martin.

Le projet de délibération qui nous occupe porte sur la gratuité de l'accès aux sites de baignade mis en place par la Ville pour l'été 2026 : le Bras-Marie, le site de Grenelle entre le port de Grenelle et l'île aux Cygnes, le site de Bercy, qui viennent s'ajouter harmonieusement, comme le dit le rapport, aux baignades du bassin de la Villette et du canal Saint-Martin, qui sont reconduites.

Evidemment, nous soutenons la gratuité de l'accès à ces sites. L'accès à la fraîcheur devient essentiel alors que les étés vont devenir de plus en plus chauds, on le constate ce printemps, avec deux épisodes caniculaires avant même que l'été ait officiellement démarré.

Il y a un léger brouhaha dans la salle.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je le constate aussi.

Allez-y. Effectivement, essayez d'être attentifs aux orateurs.

M. Sylvain RAIFAUD. - Je vais poursuivre mon intervention en format olympique, mais avec un tout petit peu plus de silence, si c'est possible.

La Ville doit garantir un accès à la fraîcheur, et l'accès à l'eau devient un besoin essentiel. La gratuité est donc essentielle dans ce contexte de canicules de plus en plus fréquentes.

Je voulais me prononcer sur le vœu qui est déposé par le groupe Communiste sur l'élargissement des périodes de baignade. Evidemment, nous y sommes favorables, cela s'est passé de cette façon avec le canal Saint-Martin : on a obtenu de le faire une fois, puis deux ou trois fois, puis tous les dimanches, et maintenant, le canal Saint-Martin sera ouvert pour les épisodes de forte chaleur, et c'est une très grande nouvelle.

Je voulais dire un mot sur la Seine. Nous avons été attentifs pendant toute la période pré-olympique à l'héritage des Jeux Olympiques, et je crois qu'il y a un élément sur lequel l'héritage des Jeux Olympiques est positif : l'assainissement de la Seine. Cela a été un travail très patient pour retirer tous les affluents, tous les rejets industriels et domestiques qui étaient dans le fleuve. C'est une bonne nouvelle, parce qu'on peut se baigner dedans, et on peut se baigner dedans tous les étés. En plus, c'est une bonne nouvelle pour la biodiversité, puisque le fleuve est globalement plus propre. Je crois que nous pouvons nous en réjouir, et cela vaut pour toutes les saisons, qu'il y ait des humains ou non dans le fleuve.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Madame Julie BOILLLOT, je vous donne la parole, pour le groupe Paris apaisé.

Effectivement, j'aimerais, s'il vous plaît, qu'il y ait un peu plus de silence. Je sais qu'il se fait tard, mais c'est désagréable pour les orateurs et les oratrices de devoir intervenir dans le brouhaha.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les épisodes de forte chaleur sont plus fréquents, plus longs, plus intenses. Face à cette situation, notre responsabilité est de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de vivre dans une ville qui reste "à minima" vivable, dans l'idéal, agréable. Le constat est simple : nous n'avons pas tous une résidence secondaire ou les moyens de partir quelques jours en dehors de Paris, ou encore la possibilité d'accéder à des espaces de fraîcheur privés.

Or, la protection des populations aux phénomènes climatiques intenses doit être pensée non seulement comme une question d'égalité, mais aussi comme une question de sécurité.

L'accès à l'eau et à la baignade constitue à ce titre un enjeu majeur, et c'est tout le sens de ce projet de délibération qui recueille notre soutien.

Nous avons tous été témoins de la forte affluence dans certains lieux de baignade lors du dôme de chaleur de fin mai, en particulier au canal Saint-Martin. Cela démontre une chose : les Parisiennes et les Parisiens n'ont pas

seulement envie, mais ils ont besoin d'espaces pour se rafraîchir, se retrouver et mieux traverser ces périodes éprouvantes pour les organismes. A ce titre, l'ouverture anticipée de la baignade au canal Saint-Martin est une bonne chose.

Cela révèle aussi les défis dans l'organisation actuelle. Lorsque quelques sites concentrent toute la demande, cela entraîne des difficultés : des espaces saturés, des enjeux de sécurité et de santé publique plus complexes, une qualité d'accueil pas satisfaisante.

D'abord, s'inquiéter de la sécurité dans les zones de baignade, c'est garantir un cadre sécurisé dans l'eau et en dehors. C'est protéger les familles, c'est protéger les enfants et toutes les Parisiennes et les Parisiens qui souhaitent profiter de ces espaces sereinement. C'est la responsabilité autant des sauveteurs que d'agents tenus de faire respecter la tranquillité des zones.

Sur ce dernier point, il existe une véritable interrogation : quel est le dispositif prévu en fonction des spécificités de chaque lieu ? On ne sécurise pas de la même façon un bassin temporaire dans un centre sportif, une zone de baignade dans la Seine ou le canal Saint-Martin. Nous attendons donc des réponses de la part de l'Exécutif sur ce sujet.

Parce que nous sommes convaincus de l'utilité de la mise à disposition de lieux de baignade estivaux, nous sommes ambitieux, exigeants et responsables.

Nous sommes ambitieux parce que nous pensons qu'il faut tendre dès l'année prochaine à une extension des plages d'ouverture des lieux de baignade sur des créneaux en journée, mais aussi sur la période d'ouverture. Juillet, c'est tard, étant donné la multiplication des épisodes précoces de forte chaleur. Début juillet devient plus adapté.

Nous sommes exigeants parce que nous pensons qu'il faut offrir plus de structures temporaires dans les centres sportifs. Actuellement sont couverts les 12, 13, 14, 17 et 20e en bassins temporaires, le 19e avec le bassin de la Villette, le 10e avec le canal Saint-Martin, et Paris Centre, Paris 12 et Paris 15 avec des baignades dans la Seine. L'accès à la fraîcheur ne peut dépendre du lieu où l'on habite, et l'Ouest parisien doit être mieux intégré pour l'édition 2027, en particulier le 16e arrondissement, qui dispose de plusieurs centres sportifs en mesure de recevoir un bassin temporaire. Il existe un vrai besoin dans notre arrondissement, en particulier dans le sud du 16e. Ma demande est partagée par Jérémy REDLER, maire du 16e, qui est prêt à travailler en concertation avec vos services, car il ne pourrait en être autrement.

Enfin, nous sommes responsables. Parce que la gratuité n'existe pas, il y a toujours quelqu'un qui paie, le contribuable, l'usager ou le sponsor, il y a une inconnue dans ce dispositif de baignade : quel est son coût et pour quel impact ? Le groupe Paris apaisé souhaite que, au terme de la période des baignades, une large évaluation soit lancée. "Evaluer" n'est pas un gros mot. Mesurer une politique publique, c'est garantir son amélioration en se posant trois questions : comment fonctionne la politique et quels sont ses effets ? Ses effets sont-ils à la hauteur des objectifs ? Peut-on mieux faire, et comment ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci...

Mme Julie BOILLLOT. - Dans un souci d'évaluation, en tant que présidente de la 8e Commission, co-saisie de ce projet de délibération avec la 7e Commission, je vous demande que l'administration vienne présenter devant nos instances un rapport dès l'automne.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous. Excusez-moi de vous avoir interrompue.

Madame la Présidente CHIKIROU, vous souhaitez intervenir ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Oui, bien sûr que je vais intervenir sur ce sujet. On a vu les vidéos d'Emmanuel GRÉGOIRE au canal Saint-Martin, on a même vu Ian BROSSAT torse nu, qui a séché le Conseil de Paris pour aller se baigner. Je l'ai trouvé magnifique !

Ne le défendez pas, Monsieur TIBERTI, M. Ian BROSSAT était très beau en maillot de bain, nous étions toutes contentes et contents de le voir.

Bien sûr, c'est un sujet que nous ne pouvons pas ne pas traiter aujourd'hui, puisque nous avons obtenu de très belles victoires en défendant la gratuité de la baignade, surtout sur le canal Saint-Martin. C'était une bataille à mener, avec tout ce qu'il s'est passé lors du premier épisode de canicule fin mai, où les jeunes et les moins jeunes, les Parisiens qui se sont rassemblés autour du canal Saint-Martin en ont été chassés, souvent de façon disproportionnée. Des amendes ont été données à des gens, mais je suis pour qu'on les annule en cas de fortes chaleurs, c'était l'objet d'un vœu que j'ai déposé. C'est bon, les Parisiens ont pris des habitudes, des façons de faire pour aller se rafraîchir.

Je dis que l'on doit répondre aux besoins des Parisiens et que l'on doit adapter notre réponse à leurs usages, à leurs pratiques, à ce qu'ils font. Cela ne sert à rien d'ouvrir des espaces de baignade sur la Seine si les Parisiens de l'Est parisien se baignent dans le canal. Il vaut mieux réfléchir à hiérarchiser les usages du canal. Oui, le canal a plusieurs usages, c'est le défi que l'on a partout. Il y a un usage économique, il y a un usage touristique, etc. Puis, il y

a cet usage, qui n'est pas si nouveau que cela en réalité, mais qui est en train de devenir très fréquent, celui des Parisiens de dire : "Il y a de l'eau, on a chaud, on veut se rafraîchir".

C'était l'objet aussi d'un vœu, d'organiser cela et d'arrêter cette politique qu'est devenue celle d'Emmanuel GRÉGOIRE et de la majorité précédente, c'est-à-dire réagir finalement par de l'aménagement. Il y a une revendication, on y va. On est obligé, on le fait. C'est populaire, allons-y, etc. Essayons de penser sur la durée, sur les six prochaines années, la façon dont nous pouvons faire en sorte que cela se passe bien, sans heurts et sans injustice par rapport à ceux qui n'ont en effet que leur ville et ce qu'elle leur offre avec les canaux pour pouvoir se baigner.

Il y a bien sûr d'autres enjeux qui sont aussi importants et que j'aimerais que l'on évoque ici, c'est le plan Nager, c'est l'apprentissage de la natation. Je sais qu'il existe beaucoup de dispositifs, mais il y a un vrai problème d'accès aux équipements pour apprendre à nager.

Aujourd'hui, il est important de faire un bilan de la situation sur l'état de l'apprentissage de la natation. D'abord parce que c'est une cause de mortalité, ce n'est donc pas négligeable. Ensuite, parce qu'il y a encore une forte injustice sociale en fonction d'où vous venez et de votre accès à l'eau dans votre vie et dans votre famille. Je trouve que c'est une mesure d'éducation communale que l'on doit répandre, nourrir et entretenir. Il y avait donc aussi cette idée de plan Nager.

Je proposais également, mais le vœu de l'Exécutif le reprend, de discuter avec la Préfecture, parce qu'il y a une façon de gérer les comportements des Parisiens que je trouve parfois disproportionnée. Je crois que l'on peut tout gérer par de la médiation, par de l'entente, etc. Emmanuel GRÉGOIRE s'est engagé à le faire.

Je termine juste en me moquant de M. GRÉGOIRE... pardon, du vœu de l'Exécutif, pas de M. GRÉGOIRE. J'aime bien me moquer de M. GRÉGOIRE, mais ce n'est pas de lui dont je vais me moquer, c'est du vœu de l'Exécutif. C'est finalement un vœu n° 151 bis qui reprend les vœux n°s 148, 149, 150 et 151, mais il ne reprend pas les deux vœux du Nouveau Paris Populaire, les vœux n°s 144 et 145, qui portaient pourtant sur le canal Saint-Martin et sur les amendes qui ont été infligées aux Parisiens.

Je trouve qu'il y a un sectarisme dans cette façon de dire "je reprends les vœux de tout le monde, sauf ceux du NPP" que je n'arrive pas à comprendre. Finalement, c'est aussi parce que nous nous sommes mobilisés avec le NPP, c'est aussi parce que nous avons fait ce que nous avons fait que les Parisiens ont obtenu le droit de pouvoir se baigner sans se faire pourchasser par la police au canal Saint-Martin.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Charles MERGEY, allez-y, pour le groupe SDG.

M. Charles MERGEY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'été arrive et, avec lui, le bonheur pour les Parisiennes et les Parisiens de pouvoir se baigner en plein air près de chez eux.

Dans notre ville, les habitants ont accès gratuitement à neuf sites de baignade, répartis dans tout Paris, dans le bassin de la Villette, dans le canal Saint-Martin, dans les cinq bassins installés dans les centres sportifs pour l'été et, depuis l'année dernière, dans la Seine.

Ces baignades connaissent un vrai succès populaire et témoignent de l'engouement des Parisiennes et des Parisiens pour une ville plus respirable, plus sportive et plus accessible. Dans une ville dense comme Paris où les épisodes de canicule deviennent plus fréquents, ce sont des lieux de rafraîchissement et de détente qui sont devenus, nous le savons, indispensables. Depuis la sortie de la crise sanitaire, les piscines municipales ont ainsi retrouvé des niveaux élevés de fréquentation.

Le service public de proximité fait, ici encore, ses preuves. Je pense d'abord à celles et ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances et qui profitent tout l'été d'une offre de baignade populaire et d'animations sportives gratuites ouvertes à tous.

La Ville se mobilise depuis plusieurs années pour renforcer et élargir encore l'accès à ces sites de fraîcheur. La baignade dans la Seine en est un résultat emblématique, et c'est certainement l'un des héritages les plus forts de ces Jeux Olympiques. Ne l'oublions pas, ce fut un pari, et c'est un pari tenu, celui de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine, la reconquête écologique du fleuve et sa réouverture à la baignade.

Fermée en 1923, la baignade a rouvert en 2025. Le symbole est là. C'est le fruit d'un travail assez exceptionnel entamé il y a plus de dix ans pour atteindre les conditions sanitaires réglementaires.

Trois sites de baignade naturels sécurisés, aménagés et gratuits seront, dans quelques jours, de nouveau ouverts au grand public dans la Seine, au Bras-Marie, au niveau du parc des Rives de Seine ; à Bercy, au niveau de la passerelle Simone-de-Beauvoir dans le 12e ; entre le port de Grenelle et l'île aux Cygnes dans le 15e.

Un an après, le constat est fort : la Seine ne fait plus seulement partie du décor de la Capitale, on se retrouve sur ses berges, on se balade, on y fait du sport et on s'y baigne. C'est un nouveau témoignage très concret de la

profonde transformation écologique de notre ville, toujours au bénéfice des habitantes et des habitants, et c'est la preuve une nouvelle fois que nous pouvons concilier transformation écologique, santé publique, accès aux loisirs et qualité de vie pour toutes et tous.

Cette belle réussite populaire, nous devons continuer à la faire vivre chaque été à Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Adrien TIBERTI, vous voulez dire quelques mots.

M. Adrien TIBERTI. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, de quoi parlons-nous à cet instant ? Nous parlons de 25 ans de combat pour rendre la Seine et les canaux baignables, 25 ans de combats menés par Paris, par les collectivités voisines et par le S.I.A.A.P., 25 ans de combats de la gauche pour rendre réelle la promesse de Jacques Chirac. J'en tire donc une première leçon : la droite parle, la gauche fait.

Cette politique qui a rendu baignable la Seine a donc été, nous l'avons vu, validée par les habitants. C'est important, parce que, quand on fait des choix politiques, y compris des choix politiques lourds financièrement, comme les investissements qui ont été nécessaires, il y a toujours un moment où on se demande : est-ce que les habitants suivent ?

Première instance de validation : les élections. Les élections, nous les avons gagnées, et nous les avons gagnées largement.

Deuxième instance de validation : il y a trois semaines, un nombre très important de gens, tout le monde l'a dit ici, se sont baignés dans le canal Saint-Martin. Pour moi, qui n'oublie pas le scepticisme de certains quand nous nous sommes lancés dans les travaux nécessaires à la baignade, c'est une validation formidable de notre politique pour rendre la Seine et les canaux baignables.

Quand les événements se déroulent, quand, du fait d'un pic de chaleur, des gens se baignent d'eux-mêmes dans le canal Saint-Martin, il y a évidemment deux attitudes possibles. La première, au nom de la sécurité, c'est la répression. C'est une obligation légale, je ne l'oublie pas. La deuxième attitude possible, c'est évidemment de mettre le service public municipal à la hauteur des demandes des habitants, et je voudrais ici d'abord remercier l'agilité de l'Exécutif, et surtout le dévouement des agents du service public parisien qui, en quelques semaines à peine, ont rendu possible la baignade dans des conditions de sécurité très importantes.

Je sais que, sur les bancs de la droite, souvent, on tape sur les agents du service public. La vérité, c'est que les agents du service public, avec un énorme plaisir, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir très rapidement pour permettre la baignade dans des conditions de sécurité très largement assurées. Si vous y étiez allés hier, vous l'auriez su.

Le vœu du groupe Communiste demandait...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît !

M. Adrien TIBERTI. - Le vœu du groupe Communiste demandait l'élargissement et l'ouverture anticipée de la baignade. Il est donc réalisé avant même qu'il soit voté. Certains y verront l'influence mortifère des communistes dans notre Municipalité, mais c'est pour moi évidemment une grande joie.

Dernière idée : le dérèglement climatique que nous pouvons tous constater encore aujourd'hui. Les logiques du profit du capitalisme qui créent ce dérèglement climatique produisent des canicules. Evidemment, ces canicules sont absolument dangereuses.

Politique de baignade, et donc aussi une politique d'adaptation, et une politique sociale pour tous ceux qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants au Cap-Ferret, à La Baule ou à Deauville.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je donne la parole à l'Exécutif.

Je remercie M. TIBERTI d'avoir réveillé cet hémicycle, mais je vous demande quand même d'écouter avec attention M. SAUVAGE pour son intervention concise.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci de cette amicale pression, Monsieur le Maire.

Nous sommes le 18 juin et nous connaissons déjà le deuxième épisode de forte chaleur de l'année 2026. C'est aujourd'hui une réalité, les canicules sont plus précoces, plus nombreuses, plus longues et plus intenses. Cette réalité valide ce que nous avons entrepris depuis des années pour adapter la ville au changement climatique, avec notamment la rénovation thermique des bâtiments et des logements, la végétalisation de l'espace public, mais aussi le développement du droit à l'eau.

S'agissant du droit à l'eau dans cette ville majoritairement minérale et qui s'est éloignée avec le temps de son fleuve, et je sais que mon collègue, Antoine GUILLOU, y reviendra au moment de l'examen du vœu n° 148, des baignades ont progressivement été mises en place ces dernières années dans des centres sportifs, aux portes de Paris, dans des quartiers populaires, avec un principe essentiel : la gratuité.

A ces baignades dans des centres sportifs se sont ajoutées chaque été la baignade du bassin de la Villette à partir de 2017, et celle du canal Saint-Martin, j'y reviendrai, à partir de 2021. Ces deux sites emblématiques fonctionnent également sur le principe de la gratuité, comme les trois sites de baignade dans la Seine ouverts au grand public depuis l'été dernier. Ces sites dans la Seine ouvriront le 4 juillet avec des horaires clarifiés et élargis, et nous pouvons collectivement en être fiers. Nous avons rendu la Seine aux Parisiennes et aux Parisiens, et cela a été permis par un travail partenarial important avec de nombreux acteurs publics que je veux saluer.

Mais, nous le constatons, en cette fin de printemps, il nous faut aller plus vite et plus loin. Chaque été qui passe devient moins supportable que le précédent, et les plus touchés sont les plus fragiles : les ménages modestes, nos aînés, les travailleurs et travailleuses précaires. Aller plus vite et aller plus loin, c'est continuer à développer le droit à la fraîcheur, le droit à l'ombre, le droit à l'eau.

Sur le droit à l'eau, notre boussole est claire, c'est l'extension du domaine aquatique des loisirs et de l'activité physique et sportive, et cela, par trois manières.

L'ouverture de nouvelles piscines. Je rappelle que nous avons inauguré récemment une nouvelle piscine dans le 18^e arrondissement, la 42^e piscine publique de Paris, qui sont, je le rappelle, parmi les moins chères de France. Ce week-end, une dizaine de piscines élargiront leurs horaires d'ouverture pour aider les Parisiennes et les Parisiens à supporter la canicule.

L'ouverture précoce de certains sites de baignade. C'est le cas avec l'ouverture depuis mercredi de la baignade au canal Saint-Martin et jusqu'à la fin de cette période de forte chaleur, de 16 heures à 20 heures tous les jours, dans le cadre d'un travail fin avec la maire du 10^e arrondissement, Alexandra CORDEBARD, que je veux remercier. J'en profite aussi pour saluer les équipes de la direction de la jeunesse et des sports pour la rapidité de la mise en œuvre de cette ouverture. Nous pouvons être fiers, cela a été dit par mon collègue Adrien TIBERTI, du service public parisien.

Enfin, l'ouverture à l'avenir de nouveaux sites de baignade, comme celui de la plage de la Bastille, qui sera situé au bassin de l'Arsenal.

Par ailleurs, le droit à l'eau, pour être effectif, suppose d'investir encore davantage dans le savoir nager. Je rappellerais quelques chiffres trouvés dans une étude de l'I.N.J.E.P. de 2021 : 90 % des collégiens dont les parents gagnent plus de 6.000 euros par mois déclarent bien savoir nager, contre 61 % seulement de ceux dont les parents ont un revenu inférieur à 1.200 euros. Ces inégalités sont insupportables.

C'est en ce sens que nous expérimentons avec la Fédération française de natation sur le site de Bercy un dispositif permettant à des enfants de 8 à 12 ans de centres de loisirs parisiens de bénéficier de séances d'apprentissage de la nage pour apprendre les bonnes pratiques pour nager en milieu naturel, savoir identifier les risques et adopter les comportements responsables. Imaginez-vous : certains enfants, à partir de cet été, apprendront à nager dans la Seine, en plein cœur de Paris.

Aussi, je considère que l'objet des vœux présentés est satisfait, je demande donc à leurs auteurs et autrices leur retrait.

Pour finir, je veux dire aux Parisiennes et aux Parisiens que, là où la baignade est autorisée, l'eau est à vous. Paris est à vous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 142 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 142 est adopté.

Ensuite, il y avait un premier amendement du groupe NPP, le n° 206. Il est maintenu ? Il était sur un vœu, d'accord. Sur le vœu n° 143 du groupe Communiste, c'est cela ? Il est retiré ? Le vœu Communiste est retiré. C'est très bien. Vous allez faire beaucoup de déçus, j'en suis désolé.

Il reste les vœux n°s 144 et 145 du groupe NPP. Retirés ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Non, ils sont maintenus.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Aucun problème !

Sur le vœu n° 144, nous passons aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je ne l'ai pas. S'il est appelé, il va arriver. Avait-il été mentionné ? Il a été mentionné en 8^e Commission, d'accord.

Sur le vœu n° 144, il faut donc que nous appelions un scrutin public.

Non, l'amendement n° 207 c'était aussi sur le vœu n° 143, qui était le vœu du groupe Communiste, qui a été retiré.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu n° 144, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Vous pouvez voter.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 95

Abstentions : 2

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 83

(Voir détail des votes annexe n° 34).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Ensuite, nous avions...

Un peu d'attention, s'il vous plaît.

Il y avait le vœu n° 145, déposé par le groupe NPP, qui, j'imagine, est maintenu.

Le temps que l'on prépare le scrutin public, je vais permettre de donner des explications de vote pour ceux qui se sont réveillés un peu tard, le président CANAL d'abord, et M. KANTÉ ensuite.

M. Grégory CANAL. - Je sens que vous en avez tous envie, mes chers collègues, alors allons-y, faisons-nous un peu plaisir le soir. Monsieur TIBERTI, il faut aller au bout. Je sais que les communistes ont un goût immodéré pour l'adaptation de l'histoire ou sa révision, peu importe, mais... J'y viens.

Je voudrais quand même rappeler, il faut aller au bout de votre propos, que votre "baignabilité de la Seine", vous la devez à qui ? A l'Etat ! 1,5 milliard. Qu'est-ce qu'a payé la Ville de Paris ? 85 millions, ridiculement ! Ce sont les gouvernements macronistes qui vous ont payé la "baignabilité", vous ne devriez pas l'oublier. Dites merci au Président de la République, dites merci à Valérie PÉCRESSE, car vous le leur devez !

Je poursuis...

Et je sais que le Maire de Paris adore Valérie PÉCRESSE à présent !

Deuxième petit élément, quand même : les P.V., c'est très mesquin. Je sais que vous ne pilotez pas votre police municipale, mais vous pourriez quand même leur dire de lever un peu le pied sur les P.V. Personnellement, cela ne me dérangerait pas d'être soulagé sur mon scooter et qu'ils aillent plutôt vers les baigneurs.

Pour toutes ces raisons, Monsieur TIBERTI...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il est tard, Monsieur CANAL, mais quelle est votre position de vote ? Vous votez contre, ou pas ?

Monsieur KANTÉ, pour quelques secondes, s'il vous plaît.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues. Très rapidement, Monsieur TIBERTI, vous savez que, à force de toujours taper sur la police, c'est vrai que, à un moment donné, on se pose la question...

Attendez ! Excusez-moi, laissez-moi parler.

Simplement, vous savez, nous sommes juste là, en tant que forces de l'ordre...

Laissez-moi terminer.

En tant que forces de l'ordre, nous sommes là pour nous assurer que personne ne se noie. Excusez-nous d'être présents lorsqu'il y a des baignades interdites pour assurer la sécurité des personnes qui ne doivent pas se baigner.

Par ailleurs, pour terminer...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît !

M. Abdoulaye KANTÉ. - Pour finir, il faut savoir que, aujourd'hui, je me satisfais que l'Exécutif et même M. le Maire Emmanuel GRÉGOIRE aient autorisé ces baignades. C'est encadré, c'est sécurisé, et excusez-nous de pouvoir être présents à ces endroits pour que tout le monde puisse se baigner.

Comme vous avez cité les services publics et comme l'adjoint les a cités, merci aux services publics, et merci aussi à la police.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le scrutin public est appelé sur la proposition de vœu référencée n° 145, que je mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je ne connais pas l'avis du groupe Paris apaisé. Normalement, les explications de vote sont faites pour expliquer des votes, mais là... Bon.

Le scrutin est ouvert, j'espère que vous y avez répondu.

(Il est procédé au vote).

Quelques secondes encore.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 97

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 11

Contre : 86

(Voir détail des votes annexe n° 35).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 185 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DJS 185).

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission...

S'il vous plaît ! Nous perdons du temps, c'est dommage.

Nous passons à la 8e Commission. Quel est le sujet ?

Nous siégeons au moins jusqu'à 10 heures.

S'il vous plaît, tout le monde est "zen". Je donne la parole à Mme la présidente de la Commission, Julie BOILLLOT, qui va pouvoir nous exposer les travaux de sa Commission. A vous.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues...

S'il vous plaît, Madame la Présidente.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez. Madame la Présidente. Comme vous le savez, les suspensions de séance sont à l'appréciation aussi de la présidence de séance. En l'occurrence, si l'objet pour vous est de retarder les travaux, ce serait compliqué. Je peux donner 30 secondes de...

Voilà, je vous donne 30 secondes, vous avez votre suspension de séance, et nous reprenons.

(La séance, suspendue à vingt-et-une heures cinquante minutes, est reprise à vingt-et-une heures cinquante une minutes).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose de réouvrir les travaux jusqu'à 10 heures, peut-être 10 heures 02 ou 03 si nous sommes au milieu d'une intervention, et, à partir de là, je ferai un point avec la conférence des présidents.

Allons-y. Madame BOILLOT, vous avez la parole.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Tout s'est bien passé.

Madame BOILLOT, j'aimerais bien que vous puissiez intervenir. Vous allez vraiment le prendre pour vous, à un moment.

Mme Julie BOILLOT. - Moi aussi, j'aimerais bien.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Julie BOILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 8e Commission s'est réunie le lundi 8 juin, appelant à l'ordre du jour 16 projets de délibération, un débat organisé et 18 vœux.

Le débat organisé relatif à la sécurité climatique a nourri l'essentiel des échanges de cette séance de Commission. Après la présentation de ce texte par notre collègue Irénée FREROT, l'ensemble des groupes ont pris la parole pour apporter leur point de vue sur la mise en sécurité climatique des Parisiennes et des Parisiens par des prises de parole libres et sur présentation des vœux rattachés.

Ensuite, le projet de délibération DJS 185, rattaché également au portefeuille d'Antoine GUILLOU, relatif à la gratuité des sites de baignade, a fait l'objet d'interventions nourries de nos collègues. De nombreux vœux, rattachés ou pas, ont été déposés sur le sujet, en particulier sur la situation du canal Saint-Martin.

Enfin, Pierre LOMBARD a présenté le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement, mais c'est le projet de délibération DPE 20 portant convention et avenant des structures du réemploi qui a appelé les remarques et questions des membres de la 8e Commission, les ressourceries représentant dans les arrondissements des acteurs majeurs et reconnus.

L'ensemble des échanges se sont déroulés dans la plus grande courtoisie, à défaut de la séance.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

2026 DEVE 30 - Avenants à deux conventions de subventionnement avec l'association "Les Fourmis" qui jardinent en vue de la réalisation de son projet d'agriculture urbaine sur la toiture de l'école Dunois (13e).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la présentation d'un bilan financier, économique, social et environnemental de la politique parisienne d'agriculture urbaine.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 30, ainsi qu'au vœu n° 146 qui y est rattaché, relatif à la présentation d'un bilan financier, économique, social et environnemental de la politique parisienne d'agriculture urbaine.

Il y avait une demande d'intervention de M. Christophe PRUDHOMME.

Je vous donne la parole.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Président, nous sommes tout à fait favorables à l'agriculture urbaine mais, quand on expérimente, c'est bien de pouvoir faire une évaluation. Or, dans l'exemple qui est cité dans le 13e arrondissement, il y avait un bon projet au départ, mais cela s'est finalement avéré plus difficile que prévu. Il a fallu revenir plusieurs fois, faire de nouveaux investissements, cela a créé des tensions avec la communauté scolaire. D'après les informations que j'ai aujourd'hui, pour un toit d'école, nous sommes à un investissement de plus de 1 million d'euros.

S'il faut effectivement développer cette agriculture urbaine, il serait bien qu'on le fasse dans les meilleures conditions. On peut tout à fait entendre que, pour les premières expérimentations, il puisse y avoir des loupés, mais,

alors que chaque euro est aujourd'hui compté, le Maire nous l'a bien rappelé, il serait bon que nous puissions effectivement faire un bilan de ce type d'expérience. C'est l'objet de ce vœu.

Il faut bien entendu poursuivre, mais, si nous voulons les poursuivre et les multiplier, il faut effectivement que le coût de chaque opération ne soit pas à la hauteur de ce qui a été fait dans le 13e pour cette école.

Comme il me reste un peu de temps, j'en profite pour prendre ma casquette de médecin et dire que, quand les conditions de travail se dégradent, cela nuit à la santé. Or, les conditions de travail que nous avons eues aujourd'hui et qui se poursuivent à une heure déraisonnable, ce n'est pas bon pour la santé.

Effectivement, si nous voulons une ville qui soit en bonne santé, il faut se donner les moyens aussi de travailler dans de bonnes conditions pour rester en bonne santé.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher Christophe PRUDHOMME, permettez-moi de m'étonner de votre vœu et de cette attaque en règle contre l'agriculture urbaine, en sachant que, un peu plus tôt dans notre séance, vous avez déposé un autre vœu nous enjoignant d'atteindre - tenez-vous bien - 100 hectares d'agriculture urbaine à Paris. Je vous remercie de votre ambition en la matière.

Nous sommes aujourd'hui à plus de 20, nous avons l'intention de continuer, j'espère grâce à votre soutien, mais peut-être pas cependant jusqu'à 100...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Monsieur PRUDHOMME, on ne crée pas d'incident de séance, ce n'est pas nécessaire.

Monsieur GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Il en faudra plus pour déstabiliser le 13e arrondissement, Monsieur PRUDHOMME.

En tout cas, l'agriculture urbaine est évidemment un outil formidable au service de la pédagogie. Elle ne prétend pas nourrir Paris, comme je peux l'entendre parfois de manière caricaturale, mais elle constitue un outil de sensibilisation et de pédagogie extrêmement important, au service des petites Parisiennes et des petits Parisiens, qui ont peu l'occasion de voir des surfaces maraîchères, d'être sensibilisés aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation. Evidemment, je crois qu'elle mérite notre soutien.

Par ailleurs, le montant d'investissement de la Ville est tout à fait raisonnable, puisqu'on est autour de 1 million d'euros par an.

J'émet donc un avis défavorable sur le vœu, et je vous remercie de bien vouloir soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il est effectivement un peu tard, peut-être que tout le monde ne nous regarde pas, mais je vous prierais quand même de continuer à avoir un comportement à peu près correct. J'ai compris que certains...

Il se trouve qu'il y a des règles dans la façon de vivre ensemble, y compris dans une Assemblée. Je souhaiterais donc...

La première chose à faire, Madame la Présidente, c'est déjà de me laisser terminer ma phrase, s'il vous plaît. Merci.

Non, rassurez-vous. J'entends beaucoup de choses de là où je suis dans cet hémicycle. Ce que je vous demande, c'est de garder votre calme, et j'aimerais que nous puissions continuer les travaux jusqu'au moment où nous l'avons posé. Je vous l'ai redit tout à l'heure, mais, visiblement, la posture de dialogue ne convient pas, nous ferons de toute façon un point avec les présidents de groupe, puisque je vois qu'il y a des impatiences, pour regarder ce que nous ferons à l'issue de nos travaux.

Soyons tous très calmes, il faut rester "zen". Je vous assure, tout va très bien se passer.

Rappel au règlement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Comme tout se passe très bien, je vous donne la parole, Madame la Présidente, puisque vous avez, semble-t-il, un rappel au règlement, et vous me direz sur quel article.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci.

Ce n'est pas difficile, c'est l'article 9 sur la police des séances, parce que, vraisemblablement, il y a un problème dans la gestion de la séance et dans la police de la séance.

Pourquoi il y a un problème, Monsieur le Maire et vous tous ? Parce que vous avez décidé de prolonger jusqu'à 22 heures sans consulter les présidents de groupe et, maintenant, vous nous dites que nous nous verrons à 22 heures pour voir si on prolonge jusqu'à 23 heures. Vous ne nous avez pas consultés, vous ne nous avez pas demandé notre avis.

Pourquoi je l'apprends, et pourquoi on fait cela ? Parce que M. GUILLOU, qui se permet de répondre de façon insultante à notre collègue Christophe PRUDHOMME, mensongère, provocante inutilement et gratuitement, n'est vraisemblablement pas là demain. C'est pour lui que nous sommes encore là ce soir, nous, au-delà de 9 heures.

Dans ces conditions...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Allez...

Mme Sophia CHIKIROU. - ... vous pourriez au moins faire profil bas et éviter de manquer de respect aux collègues qui travaillent sans arrêt et sans pause. Pendant que vous, vous vous relayez, nous sommes là en permanence depuis 9 heures ce matin, et nous continuerons...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame la Présidente...

Mme Sophia CHIKIROU. - Monsieur le Maire, j'ai deux minutes pour faire mon rappel au règlement, et elles ne sont pas écoulées. Je sais calculer deux minutes, j'ai un peu d'expérience.

Je tiens à vous dire aussi que vous êtes censés employer une nouvelle méthode avec votre opposition. La base, c'est de nous consulter dans ces conditions et de nous demander. Après, vous faites ce que vous voulez, vous avez l'arbitrage, mais vous auriez pu nous en parler. Ni Émile MEUNIER ni moi n'avons été consultés. Vous décidez donc de façon arbitraire, et vous nous expliquez que vous êtes sur une nouvelle méthode de fonctionnement.

Evidemment, il est plus de 10 heures, il fait très chaud. Personnellement, je n'ai pas fait de pause, j'ai aussi faim. Forcément, les nerfs montent, et beaucoup plus de votre côté, d'ailleurs, que du nôtre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

S'il vous plaît. Nous allons vraiment arriver à ne pas avancer. D'abord, j'aimerais vous rappeler... Madame la Présidente, écoutez ma réponse. S'il vous plaît, vous me posez une question, je vous réponds.

Ce que je vous ai indiqué pour la huitième fois, c'est que je souhaitais, comme il était 9 heures 50, pas encore 10 heures, que nous puissions avancer et que, au moment où nous aurions dépassé les 10 heures, je puisse échanger avec vous. Si vous considérez que c'est une façon de vous mépriser, libre à vous.

Deuxièmement, je souhaite quand même rétablir quelque chose sur ce que vous avez dit sur mon collègue de l'Exécutif et, d'ailleurs, d'un point de vue général, sur tous les élus. Il n'y a pas aujourd'hui de concurrence sur qui est impliqué ou pas impliqué en ce début de mandature. Je vous le dis, parce que j'ai entendu des élus expliquer en permanence que nous étions de toute façon dans des fonctions où nous pouvions passer beaucoup de temps dans cet hémicycle, parce que c'est notre fonction. J'entends bien que, quand on porte ce type de propos, à un moment donné, on garde la cohérence de son propos, et on ne peut pas aujourd'hui reprocher à des élus de vouloir continuer des travaux parce que cela ne vous conviendrait pas.

Exactement, il y a le sujet des agents, mais nous vous l'avons rappelé, notamment lorsqu'il y avait des tentatives d'obstruction. A un moment donné, il n'y a pas d'argument à géométrie variable.

2026 DEVE 30 - Avenants à deux conventions de subventionnement avec l'association "Les Fourmis" qui jardinent en vue de la réalisation de son projet d'agriculture urbaine sur la toiture de l'école Dunois (13e).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la présentation d'un bilan financier, économique, social et environnemental de la politique parisienne d'agriculture urbaine. (Suite).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Maintenant, si vous me le permettez, j'aimerais que l'on arrive à votre propre vœu, qui est le vœu n° 146, pour savoir si vous le maintenez ou pas. Vous le maintenez. Merci.

La réponse était un retrait ou un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

C'est trop tard, c'est engagé.

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 30).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Est-ce que vous souhaitez que nous puissions maintenant examiner le vœu n° 147 relatif aux reculs environnementaux du projet de loi dit "d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles" ?

Je vous propose...

Madame la Présidente, rassurez-vous, j'ai de nombreux défauts, mais je suis quelqu'un de plutôt constant et cohérent. Je viens de vous dire quelque chose, je viens de vous poser la question. Maintenant, nous allons nous réunir en conférence d'organisation en bas du pupitre et nous prendrons la décision adaptée, en sachant qu'il me semble cependant, mais c'est peut-être le problème des co-présidences, que le président MEUNIER était au courant au moins des 22 heures.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures trois minutes, est reprise à vingt-deux heures sept minutes).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, le sujet est simple : nous avons ouvert des travaux autour d'une Commission, il reste quelques vœux et certains souhaitent les étudier, y compris des élus qui sont impliqués et qui aimeraient potentiellement prolonger cela avant de partir. C'est l'histoire d'une vingtaine de minutes.

La question est très simple. Je vous le dis, si on n'y arrive pas parce qu'il y a un refus des uns ou des autres de les étudier, de toute façon, il sera 22 heures 30 et nous n'aurons pas avancé d'un pouce, je serai donc contraint de suspendre la séance, parce que cela voudra dire que nous ne pourrions pas avancer. La question qui est posée est donc : est-il possible de commencer à travailler correctement ? Je m'en remets à la responsabilité de chacun.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif aux reculs environnementaux du projet de loi dit "d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles".

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je donne la parole à M. MASCHINO, pour deux minutes sur le vœu référencé n° 147.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un texte qui prétend protéger la culture ne peut pas fragiliser les conditions mêmes de son existence. C'est pourtant l'intention du projet de loi dit "d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole" adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 2 juin dernier.

Sous couvert d'apporter une réponse à la crise agricole, ce texte soulève de fortes préoccupations sur la gestion de l'eau, la protection de la captation, les zones humides, la biodiversité, la santé environnementale et la garantie applicable à l'élevage. Il a été adopté par le bloc gouvernemental, la droite et l'extrême droite. Les députés écologistes ont bien évidemment voté contre, comme une très large majorité des députés de gauche.

Ce choix politique nous concerne aussi, évidemment, dans cet hémicycle. On ne peut pas ici vouloir protéger notre approvisionnement en eau, développer une alimentation durable et adapter Paris au changement climatique, tout en soutenant au niveau national des dispositions qui fragilisent les outils permettant de le faire.

Nous refusons cette opposition artificielle entre agriculture et environnement. Oui, la crise exige des réponses fortes sur le revenu agricole, le partage de la valeur, la structure des filières, l'installation et l'accompagnement dans la transition agroécologique, mais la souveraineté alimentaire ne peut pas se construire au détriment des ressources dont elle dépend.

Sans eaux protégées, sans sols fertiles, sans pollinisateurs, sans biodiversité, il n'y a pas de souveraineté alimentaire durable.

Paris est directement concerné à travers l'alimentation des Parisiennes et des Parisiens par les 30 millions de repas servis chaque année dans la restauration collective et, évidemment, le poids de sa commande publique. Il l'est aussi par son approvisionnement en eau. "Eau de Paris" agit bien au-delà du périphérique en accompagnant le monde agricole vers des pratiques moins dépendantes des intrants et vers l'agriculture biologique. Paris est également doté d'un plan Sobriété en eau, il fixe des objectifs de réduction de 15 %...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Sylvain MASCHINO. - ... des prélèvements d'ici 2030, et d'un Plan d'alimentation durable.

Ces politiques dessinent une autre conception de la souveraineté alimentaire, une transition agro-écologique et alimentaire qui protège l'eau, la santé publique et la biodiversité, tout en assurant...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Sylvain MASCHINO. - ... un juste revenu à celles et ceux qui nous nourrissent.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

M. Sylvain MASCHINO. - Alors que l'examen du texte commence cette semaine au Sénat...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur MASCHINO.

M. Sylvain MASCHINO. - ... je vous remercie de soutenir ce vœu et d'affirmer qu'il n'y a pas à choisir entre protection du monde agricole...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

M. Sylvain MASCHINO. - ... et celle de l'environnement, elles sont indissociables.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur Antoine GUILLOU, vous avez la parole.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci au groupe Ecologiste pour ce vœu, que l'Exécutif partage en tout point, "modulo" quelques amendements que je remercie le groupe Ecologiste d'avoir acceptés.

Avis favorable, compte tenu de l'heure tardive.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'avais "favorable si amendé", mais favorable ? Favorable si amendé. Etes-vous d'accord avec les amendements posés par l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 147 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 122).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et divers gauche relatif à la possibilité de se baigner gratuitement à Paris pendant les périodes de forte chaleur.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'autorisation de la baignade dans le canal Saint-Martin en cas de fortes chaleurs.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'encadrement de la baignade spontanée en période de fortes chaleurs dans les canaux.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la prévention des noyades et à la sécurisation des pratiques de baignade dans le bassin de la Villette et le canal de l'Ourcq.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 148, 149, 150 et 151 relatifs à la baignade à Paris pendant les fortes chaleurs, nous en avons parlé.

Il y avait une demande de prise de parole de Mme Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire, pour deux minutes sur le vœu n° 148.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, déposé dans un calendrier propre à notre Conseil, demandant la mise en place de la baignade sécurisée dans le canal Saint-Martin en cas de canicule est déjà exaucé, je propose donc que nous nous en félicitions.

Sur ces minutes, je veux remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui ont œuvré à la mise en place rapide et efficace de ce dispositif que nous portons depuis longtemps, en tout premier lieu le Secrétariat général, qui a coordonné ce travail.

Nous avons l'habitude d'ouvrir le canal à la baignade estivale. Les épisodes caniculaires se multiplient et arrivent de plus en plus tôt dans l'année, je porte donc l'idée de pouvoir activer cette baignade à chaque fois que nous aurons une canicule. Je souhaite également que nous poursuivions nos messages de prévention, car, lors de la séquence de mai, il y a eu deux blessés dans la baignade sauvage. Je pense qu'il faut que l'on continue à encourager les jeunes à se baigner dans la baignade autorisée.

C'est un véritable succès, et beaucoup d'entre vous l'ont essayé. Je vous conseille de continuer, c'est formidable.

Bonne baignade à tous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, du groupe GESP, pour deux minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais m'associer aux remerciements qui viennent d'être adressés par Alexandra CORDEBARD, la maire du 10^e arrondissement, à toutes les personnes qui ont œuvré pour que la baignade soit possible en ces jours de canicule dans le canal Saint-Martin. On voit le grand succès de cette opération.

Je voulais aussi adresser un salut spécial à Léa VASA, qui était élue jusqu'à récemment dans le 10^e arrondissement, qui a porté énergiquement ce combat pour faire en sorte que l'on puisse se baigner dans le canal une fois, puis deux fois, puis tous les dimanches, et maintenant, en cas de forte chaleur. C'était une revendication de longue date des élus écologistes du 10^e arrondissement, et je suis très satisfait que nous y soyons parvenus.

Ce vœu, effectivement déposé dans le calendrier qui est celui du Conseil et qui est porté par le groupe Ecologiste, vise à pérenniser le fait de pouvoir se baigner dans le canal en cas de forte chaleur. C'est contraignant, parce qu'il faut interrompre la circulation des bateaux, il faut avoir une vérification en permanence de la qualité de l'eau, mais je crois que l'on peut voir depuis 48 heures que le jeu en vaut la chandelle.

Nous, nous demandons un changement de logique. Cela a été presque dit tout à l'heure par Abdoulaye KANTÉ : plutôt que de mobiliser des agents de la police municipale ou de la Police nationale pour empêcher des jeunes de se baigner, mobilisons des maîtres-nageurs et des agents de prévention pour encadrer les pratiques et dissuader des pratiques dangereuses, notamment le fait de sauter depuis le haut des ponts.

On avait vu en 2016, lorsque le canal a été vidé, qu'il y avait beaucoup de choses en dessous des ponts. C'est très dangereux de sauter des ponts, et je pense qu'il faut que nous ayons une politique de prévention très claire de ce point de vue.

Je vous invite donc à voter ce vœu, et nous nous associons, je le dis par avance, aux propositions qui nous ont été faites par l'Exécutif. Allons-y, continuons la baignade en cas de forte chaleur, et le plus souvent possible.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

M. Sylvain RAIFAUD. - C'est aussi un enjeu de justice sociale.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - La parole est à M. Jules PASQUIER, pour le groupe Paris au centre.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on l'a dit, Paris a connu une vague de chaleur importante à la fin du mois de mai, qui a conduit un certain nombre de Parisiens à se baigner de façon spontanée dans les canaux parisiens. Je crois que, quand on est élus, il s'avère qu'il faut regarder la réalité en face. Cette réalité, quelle est-elle ? C'est celle de Paris, une ville insuffisamment adaptée aux pics de chaleur. C'est aussi, il faut le reconnaître, que les pics de chaleur vont revenir, les Parisiens vont donc souhaiter et vont continuer à vouloir se baigner dans les canaux parisiens.

Au groupe Paris au centre, justement, nous avons voulu regarder cette réalité en face, et nous avons souhaité proposer un cadre sécurisé et organisé pour permettre aux Parisiens de se baigner lors des périodes de canicule. Nous nous félicitons évidemment qu'Emmanuel GRÉGOIRE ait souhaité accéder à cette demande en autorisant depuis hier la baignade dans certaines zones du canal Saint-Martin.

Au lieu de simplement s'en féliciter, comme nous le faisons tous ce soir, je pense qu'il faut reconnaître que le travail ne fait que commencer, parce que cette décision nous impose d'aller beaucoup plus loin dans le nettoyage du canal Saint-Martin, à la fois des déchets flottants, mais aussi dans le fond du canal. Je pense qu'il faut faire beaucoup mieux.

Monsieur le Maire, je vous demande de nous donner un avis favorable sur ce vœu, parce qu'il est absolument concret et constructif, et qu'il vous permettrait de nous montrer votre ambition et votre volonté de travailler aux côtés de l'opposition sur ce sujet d'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci. Je pense que M. le Maire a entendu votre appel du pied.

Monsieur Pierre LISCIA, vous avez la parole.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous nous réjouissons effectivement tous que l'on puisse se baigner comme cela dans la Seine et dans les canaux. Il n'empêche, et c'est ce que disaient effectivement mes collègues PASQUIER et KANTÉ, que la baignade implique un certain nombre de conditions, notamment de vigilance et de sécurisation des baignades.

Quand les températures grimpent, on le voit, les baignades sauvages se multiplient, et cela entraîne des comportements à risque dans des secteurs qui ne sont ni aménagés ni surveillés, avec parfois des conséquences dramatiques. Chaque année, et désolé de le rappeler, on déplore des noyades accidentelles, et parfois même, malheureusement, des décès.

Puisque la Ville développe désormais de nouveaux espaces de baignade autorisée, et nous y sommes favorables et nous le soutenons, et parce que nous savons que ces épisodes de forte chaleur peuvent pousser certains à se baigner ailleurs, dans des zones qui ne sont ni aménagées ni surveillées, il faut anticiper ce risque. C'est l'objet de ce vœu.

Nous proposons d'abord que la Ville puisse étudier lors des épisodes de forte chaleur ou de canicule l'extension ponctuelle des périmètres de baignade surveillée, ainsi que l'élargissement des horaires d'ouverture lorsque les conditions le permettent. J'insiste, "lorsque les conditions le permettent", notamment les conditions de sécurité.

Nous demandons également que les moyens de surveillance soient adaptés en conséquence afin d'assurer la sécurité du public.

Nous proposons aussi l'intensification des actions de prévention et de sensibilisation aux dangers des baignades non autorisées, et le renforcement de la présence de la police municipale sur les secteurs les plus exposés aux baignades sauvages.

Enfin, puisque la prévention est essentielle, mais pas toujours suffisante, nous demandons que les contrôles et les sanctions dans les zones qui sont interdites à la baignade soient renforcés.

C'est ainsi que nous assurerons la sécurité de toutes et de tous.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GUILLOU, l'Exécutif a donc la parole pour une réponse.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Je me réjouis de voir des convergences de fond sur ce sujet, signe que la baignade dans la Seine, dans les canaux, cette reconquête du fleuve que nous avons entamée, parfois sous les moqueries et le scepticisme, prouve aujourd'hui tout son intérêt et son consensus.

Ces vœux ont pour beaucoup été satisfaits par avance avec la baignade que nous avons ouverte hier sous l'impulsion du Maire de Paris au canal Saint-Martin de 16 heures à 20 heures pour permettre effectivement d'avoir une baignade encadrée. Nous avons tous fait le constat lors des précédentes vagues de canicule que cette situation n'était pas tenable, d'avoir des baignades interdites face au besoin de rafraîchissement laissé sans solution des Parisiennes et des Parisiens. Nous avons souhaité y faire face avec le Maire de Paris et mes collègues de l'Exécutif pour faire en sorte d'avoir cette solution encadrée qui permette effectivement aux jeunes Parisiennes et Parisiens et aux plus âgés de se rafraîchir.

Nous poursuivrons évidemment nos actions en ce sens, nous poursuivrons aussi nos mesures de prévention pour rappeler les dangers des baignades non encadrées. Effectivement, il reste très dangereux de se baigner en dehors des zones et horaires autorisés.

Nous souhaitons aussi ouvrir un débat, c'est l'objet du vœu de l'Exécutif, entre autres sujets, que j'ai proposé pour rassembler l'ensemble des vœux, sur les baignades qui pourraient bien sûr être sécurisées, mais non nécessairement surveillées. Car, si nous voulons augmenter encore le nombre de baignades urbaines, si nécessaires, avec les épisodes caniculaires, il faut aussi nous interroger sur de nouvelles modalités. C'est un large débat que nous pourrions ouvrir avec les collectivités et l'Etat.

Permettez-moi, pour conclure, de remercier l'ensemble des autorités, notamment la Préfecture de police, la Préfecture de Région, l'Agence régionale de santé et l'ensemble des services avec lesquels nous avons mis en œuvre ce projet dans des délais records. Un grand merci à toutes et à tous.

J'espère que nous pourrions nous rassembler sur le vœu de l'Exécutif.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Vous l'avez vu, l'Exécutif a déposé le vœu n° 151 bis.

Il faut que je demande si le vœu n° 148 du groupe Socialiste est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il l'est, ce qui fait tomber les sous-amendements n°s 208 et 209.

Je mets aux voix le sous-amendement n° 208 du groupe... Il est tombé, pardon, et le n° 209 aussi.

Bien sûr. Il faut d'abord que je puisse demander à chacun s'il le retire.

Le vœu n° 148 du groupe Socialiste est-il aussi retiré ? Oui.

Le vœu n° 149 du groupe Ecologiste et Social de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? J'imagine que oui.

Le vœu n° 150 du groupe Paris au centre est-il aussi retiré ? Vous le maintenez.

Le vœu n° 151 du groupe "Paris Liberté !" ... Il faut que je le fasse voter, je vous prie de m'excuser.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 151 du groupe "Paris Liberté !" est maintenu, j'imagine.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 151 bis, mais j'ai en tête qu'il y a une demande d'explication de vote.

Je vous la donne, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci.

Je voulais revenir sur les deux amendements que nous avons déposés, et cela me permet de réagir à l'intervention du collègue Conseiller de Paris qui disait tout à l'heure qu'il était des forces de l'ordre.

Lorsque nous remettons en question le fait que l'on envoie des policiers nationaux verbaliser et, parfois, courir derrière des Parisiens qui souhaitent se baigner, certes, en dehors des règles, etc., ce ne sont pas les policiers nationaux à qui nous nous en prenons, ce ne sont pas les forces de l'ordre à qui nous nous en prenons, c'est à la doctrine.

J'ai eu l'occasion d'en discuter depuis plusieurs années avec votre collègue M. PÉCHENARD, qui est un ancien directeur de police, avec qui nous avons de vraies discussions sur la question de la doctrine qui est employée et mise en œuvre. Nous questionnons cette doctrine, et nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont la Préfecture de police utilise les effectifs de Police nationale. Nous le remettons en cause et nous questionnons cette doctrine, puisque nous pensons qu'elle est souvent source de troubles à l'ordre public. Parfois, on peut gérer de façon moins agressive, moins virulente, en ne pourchassant pas les gens, en ne les mettant pas en danger en les pourchassant.

On parle de sécuriser des baigneurs, mais je peux vous assurer que les images que l'on a vues sur les réseaux sociaux de la Police nationale pourchassant des Parisiens parce qu'ils avaient eu le tort, ô combien gravissime, de rester sur les bords du canal pour prendre l'air, pour mettre les pieds dans l'eau ou pour se jeter à l'eau... Vraiment, nous ne sommes pas d'accord avec l'emploi des effectifs de Police nationale, la façon dont ils sont utilisés.

Nous ne sommes pas non plus d'accord, c'est vrai, avec beaucoup de comportements déviants de certains policiers nationaux. Je ne dis pas "tous", loin de là, je connais les commissariats des 20e et 11e arrondissements, je ne ferai donc jamais de généralités de la sorte, mais c'est vrai qu'il y a un problème, très clairement, dans la façon dont on gère les choses. A chaque fois que l'on envoie des policiers...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame la Présidente.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... on pourrait éviter d'avoir des troubles, et on se retrouve avec des troubles...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Madame la Présidente.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... parce que la Préfecture de police les emploie de telle sorte que cela dégénère. C'est cela dont nous parlons...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente. C'est deux minutes.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... il n'y a pas d'agressivité dans mon propos.

Je n'ai rien entendu à ce que vous dites.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 151 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 123).

Je vous propose, si cela vous convient, de suspendre les travaux jusqu'à demain, 9 heures, puisqu'il y a un autre projet de délibération qui doit durer 20 minutes. Je vous propose de nous arrêter là, et je vous souhaite une bonne soirée.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 18 juin 2026 à vingt-deux heures vingt-cinq minutes, est reprise le vendredi 19 juin 2026 à neuf heures, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux, si vous voulez bien vous installer. Bonjour à toutes et à tous les plus matinaux d'entre nous.

2026 DPE 20 - Subventions (636.000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la généralisation de la collecte des biodéchets dans les résidences du parc social parisien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 20, l'amendement technique n° 152 et le vœu référencé n° 153 qui y sont rattachés. Le projet de délibération DPE 20 concerne des subventions de 636.000 euros et la signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi.

Je donne la parole à Mme Carine EKON, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

Mme Carine EKON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération mérite que l'on s'y arrête, pas seulement pour le voter, mais pour dire clairement ce qu'il représente.

Le réemploi n'est pas un supplément d'âme écologique, c'est un choix de société assumé, la conviction profonde que l'on peut produire moins de déchets sans laisser personne au bord du chemin. Pas une écologie de marché pensée pour celles et ceux qui ont les moyens de bien consommer, mais une écologie qui s'organise avec les classes populaires et jamais contre elles.

Pendant que certains opposent l'écologie au pouvoir d'achat, pendant qu'ils en font un bouc émissaire commode pour mieux protéger les profits de quelques-uns, nous, à Paris, démontrons l'inverse : 636.000 euros pour 25 structures dans tous les arrondissements. Je veux insister sur un chiffre...

Excusez-moi. Excusez-moi !

16 de ces structures interviennent dans les quartiers populaires et concentrent plus de la moitié des subventions que nous allons aujourd'hui voter. C'est cela, l'écologie du quotidien, pas une écologie punitive qui culpabilise les plus modestes ni une écologie de niche réservée à ceux qui ont les moyens, mais une écologie qui émancipe, qui crée des droits et qui s'adresse d'abord à celles et ceux que le système a laissés de côté.

Chaque jour, ces structures réparent, collectent, transmettent et créent de l'emploi, des emplois non délocalisables, des emplois qui ont du sens pour des personnes parfois très éloignées du marché standard du travail. Elles le font là où c'est le plus nécessaire, au pied des immeubles, dans les quartiers, avec les habitants.

En 2025, les structures du réemploi soutenues par la Ville de Paris ont détourné plus de 4.400 tonnes de déchets de l'incinération et de l'enfouissement. Elles ont arraché ces 4.400 tonnes à une logique de gaspillage organisé, celle d'une économie qui produit du déchet plutôt que de la réparation, du jetable plutôt que du durable.

Ces tonnes n'ont été ni brûlées ni enfouies, elles ont eu une seconde vie et, avec elles, des emplois et des savoir-faire que le marché, livré à lui-même, aurait laissées disparaître.

Ces associations prouvent chaque jour ce que la droite et les libéraux contestent encore, que l'on peut réconcilier l'écologie et le social, l'environnement et l'emploi, la sobriété et la dignité, sans jamais sacrifier les uns aux autres. Nous, à Paris, nous y croyons avec elles, et nous continuerons à nous battre à leurs côtés.

Je veux dire ici une inquiétude. Nous allons aborder le sujet tout à l'heure dans nos débats, mais je veux d'ores et déjà l'évoquer.

Quatre de ces structures que nous soutenons aujourd'hui, "La Compagnie du 20e", "13 Avenir", "Activ'18", "Emile et Rosa", sont nées de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée", une expérimentation qui a fait ses preuves depuis dix ans, qui rend effectif le droit à l'emploi, inscrit dans le préambule de notre Constitution. Or, aujourd'hui, ce dispositif est menacé, comme tant d'autres conquêtes sociales, par une politique d'austérité qui choisit toujours les mêmes victimes.

La loi de finances pour 2026 ne l'a prolongé que de six mois, jusqu'au 31 décembre, et la participation de l'Etat aux emplois créés a été rabotée. La pérennisation votée en première lecture à l'Assemblée nationale grâce à la gauche reste suspendue aux arbitrages budgétaires...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, est-ce que l'on peut écouter l'oratrice ? Si vous avez des conversations, faites-les au-dehors, s'il vous plaît. Merci.

Mme Carine EKON. - Merci, Madame la Maire.

La pérennisation votée en première lecture à l'Assemblée nationale grâce à la gauche reste suspendue aux arbitrages budgétaires d'un Gouvernement qui préfère faire des cadeaux fiscaux aux plus aisés plutôt que de sécuriser l'emploi des plus précaires.

Derrière ces lignes comptables, il y a des femmes et des hommes qui ont retrouvé un emploi, une utilité, une dignité, il y a des quartiers entiers qui ont retrouvé des services de proximité. Faire des économies sur le dos des plus éloignés de l'emploi, ce n'est pas de la bonne gestion, c'est une faute sociale, c'est une faute économique, c'est un choix politique qu'il faut nommer comme tel.

Alors, l'Etat doit pérenniser "Territoire zéro chômeur de longue durée", et Paris, par ce projet de délibération, dit clairement de quel côté elle se tient : du côté de celles et ceux qui agissent, pas du côté de ceux qui rabotent.

Je veux aussi saluer les nouveautés de ce projet de délibération : cinq nouveaux projets, dont, dans mon 20e arrondissement, "United Belleville" et sa Tablerie, première recyclerie parisienne spécialisée dans les arts de la table, qui s'attaque à un gisement de déchets qu'aucune filière ne prend en charge aujourd'hui, et "La Compagnie du 20e" avec sa Sourcière, qui passe d'un soutien ponctuel à une convention pluriannuelle. C'est la reconnaissance d'un travail remarquable, et c'est de la visibilité donnée à ceux et à celles qui s'engagent.

Ce projet de délibération nous dit clairement que le réemploi n'est pas une politique secondaire, c'est une réponse structurelle aux crises qui s'accumulent sous l'effet d'un même système : crise environnementale, crise sociale, crise économique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous ai laissé un peu plus de temps, mais il faut conclure, quand même.

Mme Carine EKON. - Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. ARENAS, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire.

Notre vœu a été amendé avec l'ensemble des groupes de la majorité afin qu'un plus grand nombre d'entre nous puisse le soutenir. Cela démontre que nous sommes toutes et tous conscients du fait que Paris n'est pas encore une très bonne élève en matière de tri. Nous pouvons toujours mieux faire, et nous serons ensemble pour le faire.

Oui, il nous faut accélérer l'information et les équipements des habitants pour y remédier, c'est la raison pour laquelle nous cibons les logements sociaux. Ils ont l'avantage de regrouper de nombreux locataires qui, pour la plupart, n'ont pas d'accès immédiat aux collecteurs de biodéchets, qui représentent tout de même entre 20 et 30 % des ordures ménagères.

Avec la systématisation d'un accès en pied d'immeuble, il est certain que nous améliorerons nos résultats, surtout si nous prenons la peine de former correctement les habitantes et les habitants afin qu'ils réalisent correctement leur tri et, ainsi, appeler à cette révolution culturelle que nous devons toutes et tous mettre en œuvre pour que Paris soit exemplaire.

Je vous remercie, chers collègues, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Yvain BOURGEAT-LAMI, pour le groupe Socialiste et divers gauche.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, adopté en 2024 en Conseil de Paris. Chaque année, ce sont près de 433 kilos de déchets par habitant qui sont produits à Paris, contre 611 kilos en France. Ces chiffres font de Paris l'un des meilleurs élèves sur le plan national pour la réduction des déchets et montrent la dynamique lancée depuis longtemps dans notre ville.

Ce progrès ne vient pas d'un coup de baguette magique, il vient d'un travail méticuleux de la Ville dans le tri et la réduction des déchets. Il s'illustre dès 2006, avec le premier programme local de prévention des déchets. Dans celui de 2024, la Ville a annoncé vouloir réduire...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que, à droite, vous pouvez arrêter de parler ? Si vous voulez faire une réunion, faites-la à l'extérieur. Merci.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Madame la Maire.

Dans celui de 2024, la Ville a annoncé vouloir réduire de 100.000 tonnes la quantité de déchets ménagers en 2030, mais surtout, la Ville souhaite tripler le taux de valorisation des déchets. C'est ce qui nous intéresse dans ce projet de délibération, car elle a pour objectif de valoriser des structures qui sont pleinement engagées et qui réalisent un travail formidable : les ressourceries.

Il est proposé de soutenir 25 structures œuvrant pour la réduction et la valorisation des déchets pour 636.000 euros. Qu'elles soient généralistes ou spécialistes, elles reçoivent chaque jour plusieurs tonnes de déchets à valoriser. C'est le cas notamment pour trois ressourceries du 14^e arrondissement qui sont concernées par ce projet de délibération, et je souhaitais les saluer : "Rejoué", qui œuvre pour le recyclage et le réemploi des différents jouets, "La Ressourcerie Créative", qui œuvre pour le textile, notamment, mais d'autres choses également, comme la vaisselle, etc., ou "La Table des Matières", qui œuvre pour la récupération d'objets culturels.

A travers ces ressourceries, ce que l'on voit, c'est la volonté de la part des habitantes et des habitants de Paris de redonner une seconde vie à leurs objets, mais également une volonté de réduire leurs déchets et le rejet des ordures ménagères.

Je tenais à saluer leur travail pour notre arrondissement et, à travers eux, remercier les différents acteurs en ce sens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - J'ai un rappel au règlement du groupe NPP. Madame la Présidente.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, je fais un rappel au règlement sur la base des articles 2 et 9 concernant l'organisation de nos débats et la façon dont cela a été géré hier soir par M. le maire Maxime DES GAYETS.

Hier soir, sans prévenir les présidents de groupe en amont - en tout cas, ni moi ni Émile MEUNIER n'avions été prévenus en amont -, il a décidé de prolonger la séance, d'abord à 22 heures, puis au-delà de 22 heures, jusqu'à 22 heures 30. Pourquoi j'en parle ? Non seulement parce qu'il l'a mal géré et n'a consulté personne pour cela, mais aussi et surtout parce que, hier soir, il a prétendu devant les présidents que les agents de la Ville avaient été prévenus que cela pouvait durer au-delà de 21 heures. Il m'a même dit qu'ils avaient reçu un message leur disant que cela pouvait durer jusqu'à 22 heures 30 ou 23 heures. Il a aussi prétendu que les agents de la Ville étaient payés en heures supplémentaires, et il a prétendu que les agents de la Ville verraient leurs transports pris en charge si nécessaire.

M. Adrien TIBERTI, qui était là hier soir, a protesté légitimement. Dans ces conditions, en sachant que les agents ne sont en réalité pas prévenus, M. TIBERTI a dit à son groupe : "On s'en va, car ce n'est pas fait dans de bonnes conditions, et ce n'est pas vrai, les agents ne sont pas pris en main". Avec son groupe, ils ont quitté l'hémicycle.

Ce matin, je rencontre plusieurs personnes, des agents de la Ville, et je pose la question : "Aviez-vous été prévenus ?" "Vos heures supplémentaires sont-elles payées dans ces conditions ?". "Votre transport, si vous résidez bien au-delà de Paris, est-il bien pris en charge ?". Je n'ai pas eu une seule réponse positive.

J'estime donc que cela n'est pas correct. Pour les Conseillers, à la limite, je fais partie des gens qui pensent que, s'il faut terminer tard, pourquoi pas, faisons-le, il n'y a pas de souci. En revanche, je ne suis pas d'accord pour que les agents soient traités ainsi. Si la Ville de Paris, premier employeur de notre ville, se comporte ainsi avec ses agents, si vous ne payez pas les heures supplémentaires, si vous ne prévenez pas les gens qui ont des contraintes familiales et des contraintes de transport que leur emploi du temps change à la dernière minute, ce n'est pas correct.

Vous ne pouvez pas traiter ainsi les salariés de la Ville de Paris. Je vous demande de ne plus jamais le faire. A l'avenir, si cela doit se produire, prévenez les agents, payez les agents en heures supplémentaires. Concernant les récupérations, tous nous disent que ce n'est pas exact, qu'ils attendent toujours de pouvoir récupérer les heures supplémentaires qu'ils effectuent.

Quand on est de gauche, quand on est le Parti socialiste, quand on a fait les 35 heures, on doit absolument appliquer et respecter la loi en termes de droit du travail des agents de la Ville, parce qu'il ne s'agit pas de les saluer, de les féliciter et de les remercier, il y a des actes, et les actes concrets sont ceux-là.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Maxime DES GAYETS.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, il y a un élément extrêmement juste : pour pouvoir assurer l'ensemble de nos travaux, nous sommes accompagnés d'agents de la Ville et de collaborateurs des groupes, qui mettent toute leur énergie. Je suis évidemment le premier, comme nous tous, d'ailleurs, à les remercier de leur engagement et de leur implication, dans des conditions de travail difficiles.

Je vous proposerai peut-être de ne pas faire de ce sujet, qui est un sujet pourtant important, un sujet polémique, même si certains s'y emploient. J'ai mené la présidence de séance hier avec beaucoup de transparence, je pense, mais cela a peut-être embêté du monde. Etant au pupitre, j'ai pu échanger avec l'ensemble des présidents de groupe, les interroger sur la façon dont ils voulaient mener la séance.

Ce que j'aimerais dire, Madame la Présidente CHIKIROU, c'est que, la vérité... Il y a d'ailleurs un principe de droit, je pense, qui est que personne ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes. Si, aujourd'hui, nous avons des difficultés à mener correctement nos travaux, si les agents sont obligés de faire preuve d'une agilité dont je les remercie, c'est précisément parce que certains groupes passent leur temps à faire de l'obstruction et empêchent la bonne tenue de ces débats.

Il est quand même assez cocasse de vouloir dénoncer des conséquences dont vous êtes la principale cause. A partir de là, je n'ai aucune difficulté à faire du temps programmé, cela permettra à chacun de travailler dans des meilleures conditions. Je vous prie, s'il vous plaît, de ne pas instrumentaliser les difficultés que vous créez à chacun pour avoir le bon rôle.

Je pense que nous pouvons continuer les travaux, j'espère dans la sérénité, pour nous et y compris pour les agents de la Ville.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

2026 DPE 20 - Subventions (636.000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la généralisation de la collecte des biodéchets dans les résidences du parc social parisien. (Suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose, dans le calme...

S'il vous plaît, cessez vos conversations. Nous reprenons nos travaux dans le calme, et je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste et Social.

Si vous avez des conversations, je le répète, faites-les à l'extérieur. Merci.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme l'on dit mes collègues avant moi, nous finançons effectivement à travers ce projet de délibération beaucoup de structures, ressourceries, structures pour le réemploi, récoltes des biodéchets, essentielles.

Essentielles, pourquoi ? Nous le vivons en ce moment, nous vivons une canicule, la deuxième de l'année avant même le début de l'été. En réalité, le réemploi n'est pas simplement un modèle d'économie local vertueux, c'est vraiment l'un des moyens de lutter contre la consommation d'énergie et d'arriver à limiter le réchauffement. C'est aussi l'un des intérêts du réemploi. Contrairement à une société de surconsommation qui nous pousse à consommer du neuf tout le temps, nous devons accompagner des structures qui permettent de développer des modes de consommation alternatifs, qui sont toujours de plus en plus populaires, il est vrai.

De plus en plus de personnes pratiquent le réemploi. Je rappelle déjà que c'est une coutume qui a existé partout jusqu'à il n'y a pas si longtemps. C'est tout de même assez rare le tout prêt-à-porter, cela existe seulement depuis les années 1950, que tout le monde consomme et surconsomme. Il y a ensuite l'"ultra-fast fashion", qui est le bout d'un système économique absolument destructeur.

Nous, nous soutenons un système économique vertueux, mais ce système économique vertueux va mal. Plusieurs de ces structures sont en difficulté, plusieurs des structures qui accompagnent le réemploi, les ressourceries, sont en difficulté, en France et ailleurs, mais surtout, malheureusement, à Paris. On le voit avec des structures d'"Emmaüs Défi", notamment, qui commencent à risquer de fermer. C'est à ce sujet que je veux alerter.

C'est très bien que nous soutenions ces structures, elles sont évidemment essentielles pour un autre modèle économique, pour un autre modèle de sociétés dont nous avons besoin pour un monde vivable demain, mais attention : elles sont en difficulté aujourd'hui, du fait des hausses des coûts de l'énergie, du fait de structures qui vendent tout le temps des vêtements toujours plus consommables, consommés, que l'on ne peut même plus réemployer tellement ils sont de mauvaise qualité, et du fait d'entreprises, de marques de modes qui, elles-mêmes, récupèrent les vêtements soi-disant pour les réutiliser, alors que non, et qui font concurrence à nos entreprises vertueuses et aux associations vertueuses que nous soutenons. C'est tout un modèle en difficulté que nous devons soutenir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je voudrais un peu de calme dans cette Assemblée, on n'entend pas l'orateur.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Si on ne m'entend pas, cela veut vraiment dire que vous parlez fort.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Soit vous sortez, soit vous vous taisez, merci. Émile MEUNIER, s'il vous plaît.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Je trouve que c'est assez symbolique que tout le monde parle lorsque nous traitons de ce sujet. Cela dit quelque chose de notre désintérêt pour des structures essentielles, et je pense que c'est grave.

J'aimerais vraiment que toutes les personnes qui travaillent dans ces secteurs, qui œuvrent dans ces secteurs, souvent pour des salaires ridicules, se sentent soutenues, et que nous allions encore plus loin que ce que nous faisons aujourd'hui, parce que c'est notre avenir qui est en jeu.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Pierre LOMBARD.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, merci pour vos interventions.

Ce projet de délibération pourrait paraître anodin, un projet de délibération attribuant des subventions, mais, comme l'ont très bien rappelé mes collègues Yvain, Carine et Nour, c'est de l'écologie populaire du quotidien dont il est question en réalité. J'aimerais illustrer l'importance de ce projet de délibération à travers trois objets du quotidien.

A l'instar de la démarche de la chercheuse et philosophe Jeanne GUIEN, qui part des objets du quotidien, comme les gobelets et les "smartphones", pour montrer le consumérisme à travers ces objets, je veux ici vous parler d'économie circulaire et solidaire à travers trois objets.

Pour commencer, le vêtement, une chemise, objet emblématique de la crise économique et écologique que traverse la filière, dont a parlé Nour à l'instant. Nous étions nombreux à dénoncer l'arrivée de Shein au B.H.V. il y a six mois, et le temps nous a malheureusement donné raison. Heureusement, Shein a fini par partir, mais que de dégâts entre-temps.

Paris est victime de l'explosion de la "fast fashion" et, en dix ans, le volume d'articles textiles neufs mis sur le marché est passé de 2,5 à 3,5 milliards par an. Cette croissance s'accompagne d'une dégradation de la qualité des textiles, qui fragilise nos créatrices et créateurs, mais également l'ensemble de la chaîne de collecte, de tri et de réemploi. Les acteurs du secteur font face à des volumes toujours plus importants, tout en disposant de gisements de moindre qualité, plus difficiles à valoriser et réemployer.

En soutenant des ressourceries comme Chamôdix dans le 10e, la Fabrique 230 dans le 15e, "Emmaüs Coup de main" ou "Emmaüs Défi" dans le 20e et le 19e, nous faisons le choix d'un modèle plus juste, plus vertueux et plus soutenable.

Deuxième objet ensuite, que nous utilisons au moins une fois par semaine : le lave-linge. Ce projet de délibération permettra de renouveler le soutien de la Ville auprès d'un acteur historique : la "Fédération Envie", installée dans le 20e mais présente partout en France, acteur incontournable du reconditionnement des appareils électroménagers. Depuis son ouverture en 2021 avec, déjà, le soutien de la Ville, plus de 8.000 appareils électroménagers reconditionnés ont été vendus, et plus de 1.500 petits appareils électroménagers ont été pris en charge pour réparation. Si votre lave-linge tombe en panne, vous pouvez compter sur des acteurs comme "Envie"

pour le faire réparer, en profitant d'un bonus réparation. Si votre appareil est irrécupérable, vous pouvez en acheter un nouveau, mais reconditionné, qui vous coûtera 30 % moins cher. Bref, c'est un modèle unique en son genre que nous sommes fiers d'avoir sur notre territoire.

Un jouet, enfin. Comme en a parlé Yvain, j'aimerais vous parler de l'association "Rejoué", que nous soutenons dans ce projet de délibération, implantée dans le 14^e arrondissement de Paris depuis plus de dix ans, que j'ai eu le plaisir de visiter il y a quelques jours. Ce sont 91.000 jouets qui ont ainsi eu une seconde vie grâce à "Rejoué" en 2025, et 75 personnes, dont 70 % de femmes, éloignées du marché du travail ont pu être accompagnées pour accéder à un emploi durable. A travers ce projet de délibération, la Ville de Paris soutient cette structure vertueuse et son projet de sensibilisation de collecte solidaire dans les écoles parisiennes.

La Ville va plus loin. En décembre 2025, nous avons attribué à l'association "Rejoué" un marché public pour la fourniture de jouets d'occasion dans nos crèches, nos maternelles et nos écoles primaires. Alors que plus de 100.000 tonnes de jouets sont jetées chaque année en France, il est essentiel de continuer à soutenir ces acteurs qui facilitent à la fois le don, l'achat de seconde main et l'insertion professionnelle.

Ces exemples montrent combien ces initiatives sont concrètes, utiles et ancrées dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. En les soutenant, nous choisissons de protéger et de développer les filières essentielles du réemploi, qui réduisent nos déchets et prolongent la vie des objets. Nous faisons aussi le choix d'une économie plus juste, qui associe transition écologique et insertion professionnelle, et qui offre une alternative concrète et crédible à la société du gaspillage.

"Réparer le monde", écrit Corine PELLUCHON, "ce n'est pas faire advenir soudainement une autre réalité". Elle poursuit : "Les initiatives collectives qui représentent des alternatives pertinentes aux modèles de développement actuels ne servent pas seulement à compenser les dégâts qu'ils génèrent, elles explorent également d'autres possibilités qui pourront être utiles et contribuent déjà, sans bruit, à la reconstruction." Au fond, c'est de ces initiatives qu'il est question dans ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Pardon, je crois qu'il me reste une minute, je veux peut-être dire un mot sur le vœu qui avait été présenté par le nouveau Paris populaire. Je ne ferai pas de rappel au règlement, mais il y a une question de méthode avec ce vœu, me semble-t-il.

Je partage entièrement les objectifs de ce vœu, qui concerne le tri des déchets, notamment des biodéchets, dans le parc social, mais vous voyez bien que le sujet de ce vœu est tout de même assez éloigné du projet de délibération dont nous avons parlé, et je me demandais s'il s'agissait vraiment d'un vœu rattaché.

Sur le fond, nous partageons entièrement les attendus de ce vœu présenté par Rodrigo ARENAS à l'instant. Dans un système de gaspillage des ressources, comme je l'ai indiqué, les biodéchets gagnent la palme de l'absurdité. Nous mettons au rebut une ressource précieuse et valorisable, et nous payons très cher pour brûler de l'eau, en réalité. Certes, nous progressons, mais nous captions actuellement uniquement 4 % du gisement des biodéchets.

C'est pourquoi nous partageons l'objectif d'améliorer les performances de la Ville en la matière et du tri plus largement dans l'ensemble des logements de la ville, du parc social en particulier.

La Ville a déjà expérimenté des collectes en porte-à-porte...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Il me semblait que j'avais cinq minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Ce qui montre bien que, comme je le disais, ce vœu n'avait pas vraiment à être rattaché à ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote...

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - J'en conclus par un avis favorable, vu que le vœu a été amendé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 152 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 152 est adopté.

Je mets aux voix le vœu n° 153... Pardon, vous acceptez l'amendement ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 124).

Il y a une demande de vote disjoint de l'article 7 par le groupe "Paris Liberté !".

Vous pouvez suivre au moins un minimum, Monsieur CANAL ? Très bien, mais cela n'empêche pas les autres d'écouter.

Ecoutez...

Non, Madame ! Excusez-moi, je préside et je parle pour l'instant.

Cela fait depuis le début de cette séance que vous faites des réunions particulières, donc...

Si, si. Peut-être que vous avez des choses à régler, et c'est tout à fait une possibilité, mais pourquoi ne pas sortir ?

Dans ce cas, réglez vos discussions avant.

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Quant à Mme CHIKIROU, Mme la présidente a fait un rappel au règlement, et le rappel au règlement, c'est trois minutes. Si vous voulez parler trois minutes pour faire un rappel au règlement, n'hésitez pas.

Je vous en prie.

M. Grégory CANAL. - Madame, manifestement, dans cet hémicycle, vous avez du mal à présider les séances, ce qui est, somme toute, assez facile à faire. C'est au moins la troisième fois que nous avons des incidents de séance...

Arrêtez d'opiner comme cela de manière très arrogante, Madame. Je n'y peux rien si vous n'êtes pas formée pour présider un hémicycle varié !

Madame, vous non plus n'êtes pas l'arbitre des élégances, vous n'avez pas à donner des bons ou des mauvais points. Ce n'est pas parce que vous ne savez pas gérer votre hémisphère de gauche qu'il faut vous reporter sur nous.

Je vous invite, Madame, s'il y a un problème, à faire une petite suspension de séance, à appeler les présidents de groupe auprès de vous pour en discuter, parce que vous n'êtes pas satisfaite, mais en aucun cas vous ne faites des petites réflexions de maternité déplacées.

Dernièrement, la présidence de séance, Madame, ne vous donne pas des pouvoirs exorbitants de droit commun, et la courtoisie républicaine devrait vous imposer d'avoir de l'élégance dans le langage.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous êtes un tel exemple de courtoisie républicaine, Monsieur CANAL !

Nous reprenons notre...

S'il vous plaît !

J'ai un rappel au règlement.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la Maire...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Une minute de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures vingt-neuf minutes, est reprise à neuf heures trente-quatre minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La séance est reprise. Nous en étions à une demande de vote disjoint...

Précisez votre propos.

M. Grégory CANAL. - Madame la Présidente, je n'ai pas voulu être offensant vis-à-vis de vous, je le précise en premier. Je n'ai pas voulu dire "maternité" mais "maternant", ou "paternant", peu importe. Il n'y avait rien de sexiste dans mon propos, vous le savez très bien.

Deuxièmement, je voudrais quand même dire ici que, je suis désolé, quand une présidente de séance, dans les jours qui ont précédé, vient alpaguer jusqu'à physiquement l'un des Conseillers de Paris de droite, c'est quand même qu'il y a un gros problème. Moi, je n'en ai pas fait un sketch, mes chers collègues, j'ai écrit un courrier que j'ai envoyé au Maire discrètement, j'ai appelé Maxime DES GAYETS ou son cabinet pour protester. Je n'en ai pas fait des cirques, je n'ai même pas cité son nom dans l'hémicycle. J'estime que l'on a fait suffisamment d'efforts.

Néanmoins, quand la présidente de séance vient nous dire "taisez-vous"... non, cela ne fonctionne pas comme cela. Vous prenez votre petite cloche, vous nous sonnez ; à la rigueur, vous faites une suspension de séance, et vous vous arrêtez à cela.

Monsieur, je viens de vous dire que nous savons nous arrêter au bon moment. Quand M. SITBON vient nous "alpaguer" pour menacer un maire d'arrondissement, je n'en ai pas fait des gorges chaudes, je n'en ai pas fait un cinéma comme cela a été fait tout à l'heure.

Vous ne pouvez pas passer un quart d'heure en tête-à-tête avec L.F.I. parce que vous n'arrivez pas à les gérer, et venir vous rattraper ou vous faire la cerise sur la droite ! Soit vous arrêtez, soit cela va mal finir !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pouvons-nous reprendre la séance, s'il vous plaît, dans le calme ? Tout le monde est calme.

Non, cela suffit. Nous reprenons la séance, s'il vous plaît.

J'ai pris acte de ce qu'a dit M. CANAL.

S'il vous plaît, tout le monde se calme. Repartons à zéro.

J'aimerais, et je rappelle... Déjà, je n'ai pas dit "taisez-vous" comme cela, je vous ai demandé par trois fois de cesser vos conversations particulières. Par ailleurs, le groupe NPP a fait un rappel au règlement dans le temps qui est accordé pour un rappel au règlement.

Nous prenons tous acte, et j'aimerais que cette séance reprenne calmement, si vous le voulez bien.

2026 DPE 20 - Subventions (636.000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi. (Suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous en étions justement à vous, puisque, si j'ai bien noté, il y a une demande de vote disjoint de l'article 7 pour le groupe "Paris Liberté !". Le confirmez-vous ?

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 7 du projet de délibération DPE 20 avec un avis favorable, forcément.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 7 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 20 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 20).

2026 DPE 28 - Vente ou destruction de véhicules et matériels du Service technique de la propreté de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'envoi de camions bennes et d'équipements de protection individuel de la Direction de la Propreté à Cuba.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPE 28, à l'amendement n° 180 et au vœu référencé n° 154 relatif à l'envoi de camions-bennes et d'équipements de protection individuelle de la direction de la propreté à Cuba.

Le projet de délibération DPE 28 concerne la vente ou la destruction de véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris.

La parole est à Mme Céline VERZELETTI, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Madame la Maire.

Comme cela a déjà été dit hier, la situation vécue par la population à Cuba est gravissime. La situation s'est aggravée depuis que Donald TRUMP bloque tout approvisionnement en pétrole. Tous les secteurs sont touchés, les hôpitaux, les écoles, et la propreté. Je le dis, pour 2 millions d'habitants, il y a seulement 10 camions-bennes. Cela génère une véritable crise sanitaire. La situation est donc sans précédent.

Jusqu'en 2021, la Mairie de Paris a coopéré avec La Havane en envoyant du matériel réformé, donc du matériel de nettoyage. Cela s'est donc déjà fait. Il y a urgence à réactiver cette coopération, et vous avez l'occasion de le faire aujourd'hui par l'envoi de ces bennes et engins de nettoyage.

Vous avez voté un vœu hier présenté par Sophia CHIKIROU par rapport à Cuba. Je le cite, parce que je pense que l'on peut parfois oublier certaines choses et ce que l'on vote. Il s'agissait de réaffirmer l'attachement à la souveraineté du peuple cubain et au principe de non-ingérence, de condamner le blocus imposé à Cuba, et d'interpeller très rapidement le Gouvernement afin qu'il agisse pour lever le blocus.

Aujourd'hui et maintenant, nous avons au niveau de la Mairie de Paris la possibilité d'agir. Agissons donc concrètement, n'envoyons pas aux enchères ces machines de nettoyage, nous pouvons les envoyer à Cuba. C'est urgent, c'est vraiment urgent. La moitié des déchets ne peuvent pas être récoltés. Forcément, cela entraîne des répercussions gravissimes en matière d'hygiène et de sanitaire.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BOULARD, Monsieur le Maire, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération propose de réformer des véhicules et du matériel de la Direction de la Propreté et de l'Eau devenus trop anciens, irréparables ou arrivés en fin d'usage. Derrière ces 15 bennes à ordures ménagères et ces 9 laveuses de trottoirs, il y a en réalité un sujet très concret pour les Parisiens : la capacité de la Ville à assurer correctement ses missions de propreté au quotidien.

Chacun le sait, la propreté reste l'une des premières préoccupations des Parisiens. Dans nos rues, sur nos trottoirs, aux abords des écoles, des commerces, des squares, les Parisiens ne jugent pas les intentions, ils jugent le résultat. Nous voterons donc ce projet de délibération, car il est évidemment nécessaire de sortir du parc actif les véhicules qui ne peuvent plus remplir correctement leurs missions, et de le faire dans un cadre régulier, transparent, avec une logique de valorisation quand la vente est possible, ou de destruction encadrée lorsque c'est nécessaire.

Ce projet de délibération nous appelle aussi à la vigilance. Réformer du matériel est une chose ; garantir que le renouvellement suive réellement, que les agents disposent d'outils opérationnels, modernes, adaptés aux besoins du terrain, c'en est une autre, pour les rencontrer régulièrement. Or, trop souvent, la propreté parisienne souffre moins d'un manque de discours que d'un manque d'efficacité visible. Les agents font leur travail, souvent dans des conditions difficiles. Ils doivent pouvoir compter sur du matériel disponible, fiable, bien entretenu, et sur une organisation qui permette d'intervenir rapidement là où les besoins sont les plus criants.

Nous serons évidemment attentifs aux recettes issues de ces ventes, même modestes, et à leur bonne affectation. Les Parisiens sont en droit d'attendre que chaque euro récupéré contribue directement ou indirectement à améliorer le service rendu.

Enfin, ce projet de délibération nous rappelle une évidence : la transition écologique ne se résume pas à remplacer des véhicules dans un tableau d'inventaire, elle doit aussi se traduire par une meilleure qualité de service, une meilleure présence sur le terrain, et des rues effectivement plus propres.

J'en viens maintenant aux deux vœux proposés par le groupe Communiste et par le groupe Nouveau Paris Populaire, qui proposent, si je résume, d'envoyer ces véhicules réformés à Cuba. Nous voterons contre ces deux vœux, mais pas par indifférence à la situation du peuple cubain ni par refus de toute coopération internationale. Paris peut naturellement conduire des actions de solidarité lorsqu'elles sont utiles, claires, financées, suivies et assumées, mais nous ne pensons pas qu'une politique de solidarité sérieuse consiste à expédier à l'autre bout du monde des véhicules que la Ville de Paris considère elle-même comme arrivés en fin de vie, irréparables et impropres à ses propres missions.

Il y a là une contradiction assez évidente. Si ces véhicules sont encore pleinement utiles, pourquoi les sortir du parc actif ? S'ils ne le sont plus, pourquoi les envoyer ailleurs, avec les problèmes de maintenance, de pièces détachées, de sécurité, de coût d'acheminement et de responsabilité que cela implique ?

La solidarité internationale ne doit pas devenir une façon élégante d'exporter nos fins de série, nos contraintes techniques et nos matériels obsolètes, et la transition écologique ne consiste pas davantage à déplacer le problème sous d'autres latitudes.

Au fond, ces deux vœux donnent le sentiment que l'on cherche moins à régler un problème concret qu'à greffer sur un projet de délibération technique un marqueur politique international. La propreté de Paris mérite mieux qu'un affichage idéologique. Les agents de la DPE méritent mieux qu'un débat décalé, je le dis très clairement. Les Parisiens attendent de nous, et vous le savez, que nous parlions d'abord de leurs rues, de leurs trottoirs, de leurs quartiers, de la qualité du service rendu.

Nous voterons donc pour le projet de délibération, mais contre ces deux vœux.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste de Paris, qui présentera le vœu communiste.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues. En effet, je vais défendre le vœu rattaché n° 154.

Cuba est sous la menace d'une attaque américaine et étouffe sous le poids d'un blocus imposé par les Etats-Unis depuis 1962, un blocus pourtant condamné année après année par l'Assemblée générale des Nations unies, même à 33 reprises.

De quoi parle-t-on concrètement ? D'un système de sanctions bancaires et financières, d'interdictions commerciales, extraterritoriales, de pressions exercées sur toute entreprise souhaitant commercer avec Cuba, d'un verrouillage des chaînes d'approvisionnement. Cela signifie des difficultés d'accès à l'énergie, aux équipements médicaux, aux médicaments essentiels, et des conditions de vie dégradées pour toute la population.

Les chiffres sont là. En raison de coupures d'électricité et de pénuries de matériels, plus de 110.000 opérations chirurgicales ont été reportées, dont 11.000 concernant des enfants. D'ailleurs, la mortalité infantile a augmenté de plus de 148 % entre 2018 et 2025. L'UNESCO alerte sur les conséquences des pénuries énergétiques sur le système éducatif cubain.

Rappelons aussi que plus de 80 % de la population cubaine est né après l'instauration du blocus. C'est donc un châtimement collectif.

Même assiégée, Cuba résiste et s'organise. Je pense bien sûr au développement de l'agriculture urbaine et de l'agro-écologie pour renforcer la résilience alimentaire de la population. Je pense au déploiement de panneaux solaires afin d'assurer la continuité et l'approvisionnement électrique et de réduire la dépendance énergétique du pays.

C'est dans ce cadre que nous proposons de renforcer la coopération de la Ville de Paris avec Cuba. Parce que, oui, nous pouvons agir concrètement. Par ce que nous proposons, nous faisons aussi confiance aux agents et aux agentes de la propreté de Paris, qui portent ce projet avec le "Secours populaire français", Monsieur BOULARD. Vous nous dites que c'est un mauvais projet, que ce ne serait pas vraiment aider les Cubains et les Cubaines, que les véhicules ne seraient pas assez bien, assez en bon état. Ce projet a été co-porté avec celles et ceux qui connaissent le mieux les véhicules, celles et ceux qui travaillent au quotidien, qui sont les agentes et les agents de la C.G.T. Propreté de la Ville de Paris, que nous remercions de leur proposition et de leur travail de longue date avec Cuba, qui ont d'ailleurs apporté déjà plus de 700 kilos de matériel médical et d'équipements de protection individuelle collectés auprès des agents eux-mêmes.

Sur place, ils ont constaté l'ampleur des besoins en matière de collecte des déchets, d'entretien de l'espace public et de salubrité. Aujourd'hui, Cuba ne dispose plus que d'environ 60 camions-bennes fonctionnels pour plus de 10 millions d'habitants. A La Havane, ils ne sont plus qu'une dizaine pour 2 millions d'habitants, soient peu ou prou l'équivalent de la Ville de Paris.

La C.G.T. Propreté s'est donc associée au "Secours populaire français", qui dispose d'une longue expérience de coopération avec Cuba. Ensemble, ils portent ce projet de solidarité concret et immédiat, qu'aucune excuse...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure. C'est trois minutes.

Mme Camille NAGET. - ... ne pourrait voir balayer d'un revers de main...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Camille NAGET. - ... et qui s'inscrit dans une longue tradition parisienne de solidarité avec Cuba.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

Pour répondre, la parole est à Pierre LOMBARD.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

D'abord, quelques mots rapides sur ce projet de délibération. Il vise à autoriser la vente de 15 bennes et 9 laveuses de trottoirs qui seront réformées en 2026 et 2027. Il s'agit d'un projet de délibération récurrent. La DPE

procède régulièrement à l'acquisition de véhicules neufs pour remplacer ses plus anciens. Ces derniers sont alors réformés, puis vendus aux enchères.

Je veux rassurer M. BOULARD, nous aurons l'occasion de discuter du renouvellement du matériel dans les discussions budgétaires à venir.

S'agissant du vœu déposé par le groupe Communiste, je veux avant toute chose rappeler la gravité de la situation que connaît Cuba. Comme le disait Raphaëlle PRIMET hier, quoi que l'on pense du régime cubain, la situation humanitaire à Cuba est grave. Depuis le retour de Donald TRUMP à la Maison-Blanche et le blocus pétrolier et financier qui s'est durci, la situation s'est très fortement dégradée sur l'île, avec des pénuries alimentaires et des pannes d'électricité massives, comme le rappelait Camille NAGET à l'instant.

A ce jour, la situation sanitaire est particulièrement préoccupante, et cette situation est rendue d'autant plus difficile à gérer du fait de difficultés à gérer les déchets à Cuba. A La Havane, ces difficultés de collecte sont matérialisées par le fait, comme cela a été dit, qu'une infime minorité, une petite partie des bennes reste encore en fonctionnement. Au-delà de la propreté, cette situation est devenue un enjeu sanitaire majeur, avec l'accumulation des déchets qui favorisent la prolifération des maladies.

Considérant la gravité de la situation à laquelle est confronté le peuple cubain et les difficultés auxquelles font face les services publics de la Ville de La Havane, nous partageons pleinement l'objectif de solidarité porté par ce vœu, je suis donc favorable au principe de mise à disposition de bennes réformées au bénéfice de la population cubaine.

Je veux aussi rappeler qu'il existe encore un certain nombre d'incertitudes qui entourent ce projet à ce stade de l'instruction par les services de la Ville, et d'obstacles à surmonter pour que ces bennes arrivent à Cuba. Rien ne garantit que les bennes actuellement à l'arrêt à Cuba et que celles que nous mettrions à disposition pourraient davantage...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur LOMBARD, comme il y a du bruit un peu partout, vous devriez peut-être vous rapprocher de votre micro. Comme cela, nous vous entendrons mieux.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Un peu de silence, ce serait effectivement mieux. Je me rapproche du micro.

Rien ne garantit que les bennes cubaines qui sont actuellement à l'arrêt et celles que nous mettrions à disposition pourraient davantage rouler, à tout le moins de façon durable. Nous ne disposons même pas d'une évaluation du coût d'acheminement de ces bennes, qui devra être porté par une structure tierce.

Quand bien même nous aurions franchi ces étapes, nous n'aurions toujours pas la garantie que les bennes puissent être acheminées et livrées à Cuba. Il faudrait en effet, comme l'exige la Direction générale des douanes, une autorisation du Secrétariat général de la défense, Cuba étant sous embargo.

Il existe un chemin, mais il est encore long.

C'est là l'ensemble des raisons pour lesquelles j'émet un avis favorable sur le vœu du groupe communiste, et que je propose de rejeter l'amendement déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Il y a une demande de scrutin public sur l'amendement n° 180 du groupe NPP, qui a un avis défavorable de l'Exécutif. Je vous propose de le mettre au vote.

Le scrutin est ouvert.

Nous votons sur la proposition d'amendement n° 180 du groupe NPP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

C'est bon ? Il semblerait que tout le monde ait voté.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 90

Abstentions : 3

NPPV : 0

Pour : 17

Contre : 70

(Voir détail des votes annexe n° 36).

La proposition d'amendement n° 180 est repoussée au scrutin public.

Maintenant, je mets aux voix... Non, il y a une demande d'explication sur le vœu n° 154 par M. ARENAS, c'est cela ? Une petite seconde, il faut que le système de vote s'arrête. C'est bon, vous pouvez y aller.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire.

J'ai beau essayer de chercher ce qui opposait un vote à l'amendement que nous avons proposé, sur le fond, je ne vois pas. Après tout, ce n'est pas très grave, parce que l'essentiel a été obtenu : aujourd'hui, la Ville de Paris, avec le positionnement du groupe Communiste, aura une action de solidarité avec Cuba, et c'est bien l'essentiel. Nos hémicycles sont peu par rapport aux souffrances que vit ce peuple depuis tant d'années.

En réponse à M. BOULARD quand même, ou plutôt en discussion, la solidarité que nous avons, que nous soyons de gauche, de droite ou du centre, repose justement sur le fait que les citoyennes et les citoyens se passent d'un bien pour le mettre à disposition de celles et ceux qui en ont besoin. C'est la base de la charité que, je pense, vous avez au cœur. C'est pour cela d'ailleurs que cette institution appuie, par exemple, des associations caritatives à caractère religieux, et c'est son honneur de le faire, parce qu'il y a une grande tradition de cela dans ce pays.

Pourquoi cet amendement et ce vœu étaient importants ? Parce que nous sommes dans une situation particulière. Donald TRUMP a décidé d'interdire toute transaction financière et toute utilisation de tout système qui utilise les cartes Visa et Mastercard. Qu'est-ce que cela veut dire ? Quel que soit le citoyen ou la citoyenne parisienne qui décide, en son âme et conscience, de porter la solidarité aux enfants qui ne peuvent pas être opérés, sinon à la lumière des iPhones ou des téléphones portables, que toutes les poubelles qui créent un risque sanitaire à Cuba, comme dans d'autres pays dans les Caraïbes... La collectivité dans laquelle nous siégeons prend le relais de toutes celles et ceux qui ne regardent pas aux différences politiques mais qui regardent à la solidarité. C'est tout le sens de ce que nous venons de voter.

C'est pour cette raison que je ne comprends pas l'opposition de notre collègue sur ce que nous avons déposé. Encore une fois, l'important est...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Rodrigo ARENAS. - ... que cela ait été voté.

Il serait temps de sortir des préjugés pour aller vers un intérêt commun à l'échelle de la planète.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ARENAS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 154 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 125).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 28).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'installation de nouvelles corbeilles de rue.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 155 relatif à l'installation de nouvelles corbeilles de rue.

Je donne la parole à M. Jérémy REDLER, pour le groupe "Paris Liberté !". Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite être très court sur ce vœu, car je sais que nous partageons collectivement le même constat : la propreté de Paris n'est pas une option, c'est une priorité absolue. Pourtant, aujourd'hui, 84 % des Parisiens jugent notre ville sale. 84 %. C'est évidemment un échec, et c'est inacceptable.

La Ville a supprimé des milliers de corbeilles sans concertation, en pensant peut-être que les déchets disparaîtraient par magie. Résultat : les trottoirs se transforment en dépotoirs, les riverains s'exaspèrent, et l'image de nos arrondissements en prend un coup. Pourtant, la solution est simple : remettre des corbeilles là où il en manque. Il est vrai, certaines corbeilles étaient des points de fixation de dépôts sauvages, mais, à la lecture du 16^e arrondissement, du 8^e et du 17^e, que j'associe à mon vœu, c'était à la marge.

Aujourd'hui, toujours autant de dépôts sauvages, avec du travail en plus pour les agents de la Ville, qui doivent balayer davantage, pour une question idéologique. Pas besoin de grands discours, pas besoin de commissions interminables, il suffit d'écouter les besoins du terrain, ce que nos équipes et nos habitants connaissent mieux que quiconque.

Ce vœu, c'est donc du bon sens : des corbeilles adaptées, placées au bon endroit pour faciliter les bons comportements et lutter contre les incivilités. 46 % des Parisiens attendent de nous que nous agissions sur la propreté. Nous devons le faire collectivement, et nous ne devons pas les décevoir. La Ville a son plan "1.000 points noirs", c'est très bien, mais sans corbeilles, ces points noirs resteront noirs.

Alors, aujourd'hui, agissons, installons ces corbeilles rapidement, efficacement, et redonnons à nos rues la propreté qu'elles méritent.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre LOMBARD.

M. Pierre LOMBARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris compte le plus de poubelles de rue au monde par mètre linéaire de voirie, une tous les 50 mètres environ, un peu moins de 30.000. Par ailleurs, les dispositions de la loi A.G.E.C. nous obligent désormais à prévoir le tri sur l'espace public, ce que ne permettent pas ces poubelles de rue, qui contiennent 80 % de déchets qui ne devraient pas figurer dans les poubelles.

Enfin, il me semble, et c'est le cas, que les services de la propreté de la Ville de Paris examinent au cas par cas les demandes de retrait, les demandes de remplacement, les demandes de déplacement des poubelles existantes, et nous continuerons à le faire dans les prochaines semaines et prochains mois, y compris avec de nouveaux dispositifs qui seront travaillés avec la déléguée générale à l'esthétique, qui arrivera et qui proposera de nouveaux mobiliers.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, Monsieur le Maire, de retirer votre vœu. Sinon, j'y émets un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur REDLER ?

M. JérémY REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Je ne retire pas mon vœu, et j'ai du mal à comprendre pourquoi il n'y a pas d'avis favorable de l'Exécutif sur un sujet commun : la propreté.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 155 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'urgence de la sauvegarde, de la rénovation et du soutien au Muséum national d'Histoire naturelle.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 156 relatif à l'urgence de la sauvegarde, de la rénovation et du soutien au Muséum national d'histoire naturelle.

Je donne la parole à Mme Marion-Émi ALIX, du groupe Ecologiste et Social.

Mme Marion-Émi ALIX. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, à l'heure où l'effondrement de la biodiversité et le dérèglement climatique bouleversent nos sociétés, nous avons plus que jamais besoin de sciences, de connaissances et de lieux capables d'éclairer l'action publique. C'est précisément le rôle du Muséum national d'histoire naturelle.

Institution d'excellence reconnue dans le monde entier, le Muséum conserve et abrite près de 68 millions de spécimens et accueille également des millions de visiteurs. Il est un acteur essentiel de la compréhension du vivant, de la diffusion des savoirs et de la lutte contre la désinformation climatique et environnementale.

Pourtant, derrière ce rayonnement se cache une réalité très préoccupante : le bâtiment du Jardin des plantes se dégrade, des espaces emblématiques restent fermés au public, les collections scientifiques sont fragilisées, et le personnel alerte depuis plusieurs années sur des conditions de travail devenues difficiles, des moyens insuffisants et des rémunérations qui ne sont pas à la hauteur de leurs missions. Cette situation n'est pas acceptable, car, lorsqu'on laisse se dégrader un établissement comme le Muséum, ce n'est pas seulement un patrimoine que l'on affaiblit, c'est notre capacité collective à comprendre les bouleversements écologiques en cours, à former les générations futures et à construire des politiques publiques fondées sur la connaissance.

La Ville de Paris entretient un partenariat solide avec le Muséum, notamment autour de la biodiversité, de l'éducation à l'environnement et de la végétalisation. Nous devons aujourd'hui réaffirmer ce soutien et appeler l'Etat à prendre pleinement ses responsabilités. Par ce vœu, nous demandons que l'Etat réalise un plan exceptionnel et pérenne de financement, de rénovation et de sauvegarde du Muséum, ainsi qu'un soutien renforcé à ses personnels.

Nous refusons le déclassement scientifique, patrimonial et culturel d'un établissement qui fait la fierté de Paris, de la France et de la communauté scientifique internationale, parce que protéger le Muséum national d'histoire naturelle, c'est aussi protéger notre capacité à comprendre et à préserver le vivant.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, peut-être avez-vous déjà un jour emprunté la grande galerie de l'Evolution du Muséum national d'histoire naturelle, du M.N.H.N., c'est une vision tout simplement époustouflante.

Le M.N.H.N., c'est d'abord un lieu unique, avec son jardin, ses spectaculaires collections, ses salles de travail scientifiques et ses serres. C'est un lieu indissociable de Paris, un endroit de découverte fantastique pour le plus grand plaisir des petits Parisiens et des scolaires de toute la France. C'est également une référence internationale dans le domaine des sciences naturelles et humaines, un formidable laboratoire pour les chercheurs, un passeur de sciences, un lanceur d'alerte, ainsi qu'un appui dans la définition de nos politiques publiques.

A l'heure d'un changement climatique dont nous mesurons chaque jour un peu plus les conséquences quotidiennes, les recherches et les connaissances de cette institution sont plus que jamais indispensables.

Créé sur demande de Louis XIII comme un jardin royal des plantes médicinales, le Muséum fête cette année ses 400 ans. Pourtant, cet établissement public national est aujourd'hui en péril. A force de sous-investissements, les collections se dégradent, les bâtiments deviennent vétustes, et les moyens alloués aux chercheurs ne sont plus à la hauteur des enjeux.

Je partage votre inquiétude, chère Marion-Émi ALIX, et la Ville de Paris se tient aux côtés du M.N.H.N. pour rappeler le Gouvernement à ses engagements : entretenir notre patrimoine, protéger notre savoir-faire, soutenir la recherche fondamentale, lutter contre la désinformation et s'appuyer sur les travaux des chercheurs pour lutter contre le changement climatique et l'érosion du vivant.

La Ville de Paris est un partenaire historique du M.N.H.N. via une convention signée jusqu'en 2031. A ce titre, nos services échangent sur la politique de l'arbre, les actions en faveur de la biodiversité, la gestion écologique des espaces verts, la mise en place de labels. Les études conduites par le M.N.H.N. sont également une précieuse ressource sur la faune sauvage parisienne et la condition animale.

Au nom de l'Exécutif parisien, j'ai déjà pris attache avec le président du M.N.H.N., Gilles BLOCH, afin de convenir d'un premier échange.

Nous partageons également les revendications des personnels pour une revalorisation des salaires et des conditions de travail adaptées à la hauteur des enjeux.

A l'heure où certains pays limogent brutalement les scientifiques des agences sur le climat, Paris et la France doivent conserver l'excellence de notre recherche...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - ... nous avons plus que jamais besoin du M.N.H.N....

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - ... pour nous accompagner, et cela passe par des investissements adéquats.

J'émet donc un avis favorable sur ce vœu, et j'invite tout le monde à le voter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 156 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 126).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à l'ouverture exceptionnelle de tous les parcs et jardins aux chiens lors des épisodes de fortes chaleurs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 157 et 157 bis. Le vœu n° 157 est relatif à l'ouverture exceptionnelle de tous les parcs et jardins aux chiens lors des épisodes de fortes chaleurs.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLLOT, pour le groupe Paris apaisé.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, lors de la campagne, nous avons tous pris des engagements auprès des associations et des collectifs de maîtres de chien. Nous nous sommes engagés à ce que le chien soit pris en compte dans le déploiement des politiques publiques comme usagers de l'espace public. Nous nous sommes tous engagés à créer les conditions d'une ville à hauteur de chiens.

Cela n'a rien d'anecdotique comme engagement, car 100.000 chiens vivent à Paris. C'est la plus importante concentration dans une mégapole. Ce sont autant de foyers parisiens qui considèrent leur animal comme un membre de leur famille, et ce membre est particulièrement fragile en période de forte chaleur. Pour ceux qui l'ignorent, un chien ne peut réguler sa température que par le rafraîchissement des coussinets ou par l'halètement.

Les épisodes caniculaires mettent donc particulièrement à l'épreuve les chiens. Nous subissons déjà le deuxième, et l'été n'a pas encore commencé. Nous savons qu'ils se répéteront dans les prochaines semaines. Nous briserions le lien de confiance créé avec les propriétaires de chiens si nous ne trouvions pas de solution pour qu'ils puissent accéder avec leurs animaux à des îlots de fraîcheur de proximité. Pas dans quelques mois, mais maintenant, de manière encadrée, strictement dans le respect de tous les usagers, en particulier des jeunes enfants.

C'est l'objet de notre vœu, qui a déjà été défendu par ma collègue Martine FIGUEROA, et d'ores et déjà adopté au conseil de Paris Centre.

Alors, oui, le règlement des parcs et jardins ne le permet pas. Oui, le règlement sanitaire départemental édicté par la Préfecture de police ne le permet pas, mais, lorsqu'il y a une volonté politique, rien n'est insurmontable, vous venez de le montrer pour la baignade dans le canal Saint-Martin. En seulement quelques jours, vous avez mis autour de la table la P.P., la PRIF, l'A.R.S., V.N.F., rien que cela.

Votre vœu bis n'est donc pas satisfaisant, et vous le savez. A vous de convaincre la Préfecture de police de tenir nos engagements et de protéger les 100.000 chiens parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela n'aura effectivement échappé à personne, il fait chaud, tout le monde tire la langue, travaille au ralenti, cherche un coin d'ombre, peine à dormir la nuit. Tout le monde, y compris les animaux, et merci pour ce vœu qui rappelle que les épisodes caniculaires concernent également les êtres vivants avec qui nous cohabitons à Paris, faune sauvage comme animaux domestiques.

Votre demande est de bon sens, chers collègues, et s'inscrit dans la droite ligne de l'engagement du Maire de Paris lors de cette campagne : ouvrir tous les parcs et jardins aux chiens tenus en laisse. Cela, d'autant plus que nous atteignons des températures qui peuvent être dangereuses en journée pour les chiens, notamment lorsqu'ils sont en contact direct avec le bitume, qui peut vite monter en température.

A Paris, le règlement des parcs et jardins n'autorise la présence des chiens que dans les espaces verts sans aire de jeux, ou lorsqu'ils sont suffisamment clôturés pour que les enfants y soient en sécurité. Nous avons donc actuellement 164 espaces verts accessibles aux chiens, dont 100 qui le sont 24 heures sur 24.

Notre règlement est lui-même en conformité avec le règlement sanitaire départemental publié par arrêté du Préfet de police en 1979, et nous avons donc préalablement besoin de faire évoluer ces textes très datés pour pouvoir déclencher l'ouverture de tous les parcs.

J'ai d'ores et déjà pris attache avec la Préfecture de police afin que nous puissions avancer rapidement sur le règlement sanitaire départemental, obsolète à bien des égards, notamment pour travailler à des mesures transitoires. Mon collègue Antoine GUILLOU s'apprête, quant à lui, à lancer parallèlement la révision du règlement des parcs et jardins.

Afin de répondre à l'urgence et d'améliorer les conditions de vie des chiens lors des canicules, je vous propose que l'intégralité des parcs canins qui sont situés sur l'espace public soient désormais ouverts 24 heures sur 24. Ces espaces permettent aux chiens de courir en liberté et pourront être utilisés à des heures où les températures sont plus fraîches.

Ensuite, lorsque l'alerte orange canicule est déclenchée, la Ville ouvre en plus 21 espaces verts 24 heures sur 24, dont certains accueillent déjà des chiens tenus en laisse. Je vous propose de réunir au plus vite les maires d'arrondissement concernés afin que la totalité de ces 21 espaces verts soient ouverts aux chiens.

Par ailleurs, nous allons étudier l'accès des chiens aux espaces de fraîcheur climatisés ouverts par la Ville, certains lieux étant d'ores et déjà accessibles.

Enfin, je créerai dès la rentrée un conseil canin afin de concerter les associations et les habitants dans le déploiement...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - ... de nouvelles politiques publiques favorables aux animaux domestiques.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Compte tenu de ces éléments, je vous propose, chers collègues, de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Dans le cas contraire, j'y émettrai un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Avant de mettre au vote le vœu n° 157, j'ai une explication de vote de M. ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons la proposition de l'Exécutif, qui nous semble mieux-disante.

D'abord, je veux dire que ce n'est pas parce que nous aimons les chiens qu'il faut s'en occuper, nous nous en occupons parce qu'ils ont des droits, ils ont des droits en tant qu'êtres vivants, tout simplement, qu'on les aime ou qu'on ne les aime pas. Je compte d'ailleurs sur l'Exécutif pour faire en sorte que les maires d'arrondissement ne cèdent pas aux pressions des anti-parcs à chiens.

C'est cela, aussi, le sujet que nous avons. Quand les citoyens s'organisent et que, accessoirement, ils font de bons résultats sur les réseaux sociaux, nous avons des maires d'arrondissement qui ne vont pas au bout de la démarche, y compris lorsque des membres de l'Exécutif portent ces projets de délibération au sein des conseils d'arrondissement.

Cela permettra aussi peut-être que toutes celles et ceux qui ont le souci du bien-être des animaux, en l'occurrence des animaux canins, n'attendent pas que la maire du 7^e fête l'anniversaire de son propre animal pour pouvoir les accompagner en invitant ceux des habitants de l'arrondissement.

Vous voyez, la question de droit commun est utile. Que toutes celles et ceux qui ont à cœur la souffrance animale, en tout cas le bien-être animal, votent le vœu de l'Exécutif afin que cela se mette en œuvre réellement, que tous les obstacles soient levés et que personne ne puisse s'y opposer. Si notre société autorise à avoir des animaux domestiques, les droits inhérents doivent être respectés, et ce n'est pas accessoire que de le dire, notamment pour celles et ceux qui, comme nous, au Nouveau Paris populaire, s'y intéressent et combattent la souffrance animale.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande de parole de la maire du 7^e, de droit.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Je n'ai pas compris la mise en cause, Rodrigro. Je ne fais pas la "fête du chien", je fais des apéritifs canins pratiquement tous les mois, et j'autorise, notamment dans les petits squares, dans le respect des riverains et de ceux qui ont des animaux, à ne pas tenir en laisse, avec un accord avec la police municipale pour que ne soit pas verbalisé.

Je suis dans un arrondissement où il y a beaucoup d'animaux domestiques, parce que j'ai beaucoup de personnes isolées. Cela leur permet de sortir leurs animaux domestiques dans des endroits agréables, notamment les squares et les parcs.

Ce n'est pas la "fête du chien", c'est le respect des animaux domestiques et des maîtres qui souhaitent avoir un peu d'espace pour promener leurs animaux, qu'ils soient chiens, chats ou autres. Nous faisons cela très régulièrement, et depuis 2008.

Cela me permet de répondre à tout à l'heure : nous n'avons pas de statut du parc canin, nous pouvons faire des accords entre élus d'arrondissement sans attendre une autorisation officielle de qui que ce soit. Il faut le faire en bonne intelligence avec les riverains, les habitants, la mairie de Paris et la Direction des Parcs et Jardins.

Il ne faut pas caricaturer, Rodrigo.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je vous propose que nous passions au vote. Nous sommes d'accord, Madame BOILLLOT, que vous ne retirez pas votre vœu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 157 déposée par le groupe Paris apaisé, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenant, avant de mettre aux voix le vœu n° 157 bis de l'Exécutif, j'ai une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste avec M. MASCHINO.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux d'abord le dire clairement : nous partageons l'objectif de mieux protéger les chiens lors des épisodes de forte chaleur. Quand les trottoirs et les sols minéralisés deviennent brûlants, l'accès aux espaces ombragés, plus frais, devient un enjeu concret de la protection animale.

Si nous voulons faire de la fraîcheur un droit effectif pour toutes et tous, nous devons également penser aux personnes accompagnées d'un animal. Nous entendons aussi l'attente des Parisiennes et des Parisiens pour faire évoluer la place des chiens en ville, avec des règles plus lisibles, davantage de médiation, et une cohabitation apaisée dans les parcs et jardins.

Cette évolution de la place de l'animal en ville, nous, écologistes, l'avons portée dans le projet municipal défendu avec Emmanuel GRÉGOIRE : généraliser l'ouverture des parcs pour les chiens tenus en laisse, avec des règles claires, de la médiation, de la formation des agents et des agentes pour accompagner les usages.

C'est précisément le sens du vœu de l'Exécutif. Il permet de répondre à l'urgence en ouvrant les espaces canins 24 heures sur 24 dès le déclenchement du seuil de vigilance orange canicule, mais il permet aussi et surtout d'engager un réel travail de fond qui est nécessaire : créer un conseil canin pour ouvrir un espace de dialogue et nourrir la réflexion sur la révision du règlement des parcs et jardins, engager en parallèle les discussions avec la Préfecture de police pour adapter le règlement sanitaire départemental.

C'est cette méthode qui nous permettra d'ouvrir plus largement les parcs et jardins aux chiens, tout en garantissant une cohabitation apaisée entre les usages, la préservation de la biodiversité et le lien social dans notre espace public.

Pour ces raisons évidentes, le groupe Ecologiste et Social votera ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Toujours sur le vœu n° 157 bis de l'Exécutif, Madame BOILLLOT, vous avez une explication de vote.

Mme Julie BOILLLOT. - Oui, merci.

Mes chers collègues, même si nous pensons que cela ne va pas assez loin et que cela ne répond pas à la préoccupation vraiment immédiate de la canicule et du bien-être des chiens, nous voterons bien entendu ce vœu de l'Exécutif, qui est forcément un pas supplémentaire très positif sur le bien-être de la condition animale, en l'occurrence des chiens, mais qui ne répond pas à l'urgence actuelle.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2026, V. 127).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chers collègues, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous allons commencer les travaux de la 1ère Commission.

Au préalable, je donne la parole à son président, M. Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais peut-être faire un petit point sur la Commission.

D'abord, Madame la Maire, j'en profite, puisque nous sommes en séance plénière, pour demander si nous pouvons avoir la "visio" les fois suivantes. Je sais que c'est une discussion que nous avons tous, mais je crois que c'est très important que l'ensemble des commissaires puissent participer aux travaux, par exemple à la Commission des finances.

C'est vrai que cela dure probablement plus longtemps que précédemment, je suis un nouvel arrivant, mais il me semble important dans les Commissions de pouvoir travailler sur le fond et que l'ensemble des commissaires puissent interroger l'ensemble des adjoints. C'est un travail qui demande parfois du temps, qui demande de l'implication. Il y a des questions, nous revenons sur différentes thématiques, et je tiens à continuer le travail sous cette forme, même si cela prend du temps.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les adjoints qui viennent dans cette Commission, qui prennent le temps, qui viennent aussi avec leurs équipes et qui nous apportent des réponses ou, en tout cas, qui reviennent plus tard avec des réponses. Vraiment, je veux les en remercier, parce que je crois beaucoup que, dans les Commissions, cela doit être un travail qui nous permet non pas d'être - je suis polémique - dans le "verbeux" de ce que l'on peut entendre ici, dans cet hémicycle, mais d'être vraiment dans la construction et dans la compréhension des différents projets de délibération que vous voulez porter, et y compris, de notre point de vue, de ce que nous voulons porter et insuffler auprès de l'Exécutif parisien.

Nous avons évidemment eu des discussions importantes sur le compte administratif, je n'y reviens pas, nous avons eu au début de ce Conseil de Paris la discussion et les différents votes, et je crois que les positions sont très claires et qu'elles ont été entendues.

En revanche, nous allons parler dans quelques minutes des marchés couverts et alimentaires. Nous avons passé un peu plus de 2 heures à discuter, amender et comprendre ce qu'il se passait et les difficultés que nous avons. Nous allons avoir cette discussion, mais c'est important de concevoir que nous sommes tous d'accord sur le fait que nous voulons des marchés alimentaires qui fonctionnent bien pour les Parisiens et les Parisiennes, parce que c'est important, cela fait partie de notre cadre de vie, du bien manger, nous sommes tous d'accord dessus. En revanche, il faut être très clair : les délégataires ne gagnent pas d'argent avec cela, ou très peu. D'ailleurs, on a baissé les redevances, cela a été l'une des discussions que nous avons eues, nous l'aurons peut-être, mais on leur donne toujours plus de contraintes. Cela fait que, quand on regarde, nous n'avons plus que deux délégataires, ou il n'y a quasiment plus de concurrence, parce que, en réalité, ce n'est plus rentable.

J'entends donc la proposition de l'Exécutif de passer en régie, en tout cas de faire une expérimentation sur la régie. D'ailleurs, ce sera l'une des discussions que nous aurons sur l'un des marchés importants que nous souhaitons créer à Saint-Augustin dans le 8e arrondissement, mais je crois qu'il faut que nous accompagnions, quels que soient les délégataires, pour que ces marchés puissent continuer. Nous avons de plus en plus de mal à avoir des commerçants qui viennent sur ces marchés. Nous avons de plus en plus de volants, d'ailleurs, avec moindre qualité. Il faut donc que nous puissions les accompagner.

Oui, être exigeant avec eux sur la propreté, sur les déchets, je crois que c'est important, mais le plus important, c'est de garder nos marchés alimentaires. Nous serons très attentifs à cela. Je sais que l'Exécutif l'est également, mais nous sommes à un point de bascule qui fait que, si nous ne sommes pas capables d'accompagner nos marchés, je crois que, dans quelques années, nous aurons moins de marchés ou plus du tout de marchés, en tout cas plus de marchés de qualité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je me permets juste de répondre à ce que vous demandiez, la "visio". Cela a été examiné, me semble-t-il, par la commission du règlement qui est en cours. Ce sera statué dans ce cadre. Je crois que nous aurons ensuite un vote sur toute la réorganisation lors du prochain Conseil de Paris, la séance de juillet.

2026 DAE 97 - Subvention (53.867 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'Union des syndicats de la CGT de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la défense de la Bourse du Travail.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la pérennisation et à l'augmentation des subventions aux organisations syndicales parisiennes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous commençons donc par l'examen du le projet de délibération DAE 97 et les vœux référencés n^{os} 158 et 159. Le projet de délibération DAE 97 concerne une subvention de 53.867 euros et une signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'Union des syndicats de la C.G.T. de Paris.

Je donne la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN, du groupe Communiste de Paris, qui en profitera pour présenter le vœu n° 158.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

On ne me reprochera pas de ne parler que des vacances pour toutes et tous, puisque je vais parler aujourd'hui des travailleurs, ou plutôt de la défense des travailleurs.

En effet, s'attaquer aux bourses du travail, ce n'est pas s'en prendre à des murs, c'est chercher à affaiblir celles et ceux qui défendent les salariés, c'est réduire les espaces de solidarité, c'est fragiliser un contre-pouvoir essentiel à la démocratie. C'est précisément ce que nous observons aujourd'hui dans plusieurs villes dirigées par la droite et l'extrême droite, où les organisations syndicales sont menacées d'expulsion ou privées de moyens d'agir.

Ces attaques ne sont pas anodines, elles s'inscrivent dans une offensive plus large contre le mouvement syndical, contre le 1er mai, contre les libertés collectives et contre le monde du travail lui-même.

Les bourses du travail ne sont pas seulement des lieux de mémoire, elles sont des lieux de vie, des lieux de lutte et des lieux d'émancipation. Chaque jour, des salariés et salariées y trouvent de l'aide pour faire respecter leurs droits, contester un licenciement abusif, dénoncer des conditions de travail indignes, ou simplement rompre l'isolement auquel les condamne parfois la précarité.

Dans une société où le travail se fragmente, où les plateformes ubérisent l'emploi et où les collectifs de travail se dissolvent, ces lieux sont plus que jamais indispensables.

A Paris, la Bourse du travail porte une histoire tout à fait singulière, celle des conquêtes ouvrières, des luttes syndicales et de la solidarité organisée, celle aussi d'Ambroise Croizat et des conquits sociaux de la Libération, qui ont changé la vie de millions de travailleuses et de travailleurs.

Nous le savons, les droits sociaux ne tombent jamais du ciel, ils sont le fruit de mobilisations collectives, de l'engagement syndical et de la capacité des travailleurs à s'organiser. C'est pourquoi Paris doit rester fidèle à son histoire et à ses valeurs.

En soutenant les organisations syndicales - toutes, pas seulement la C.G.T. -, en poursuivant la rénovation de la bourse du travail et en affirmant sa solidarité avec toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui attaqués, notre Ville envoie un message clair : nous serons toujours aux côtés de celles et de ceux qui défendent le droit des travailleurs et des travailleuses.

Nous voterons bien évidemment le projet de délibération auquel ce vœu est rattaché.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame AUSTIN.

Je donne maintenant la parole à Mme Céline VERZELETTI, pour le groupe Nouveau Paris Populaire, qui présentera, elle, le vœu n° 159.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Madame la Maire.

J'irai dans le même sens. En effet, les bourses du travail et les locaux syndicaux ne peuvent pas être mal entretenus, ni même laissés à l'abandon. Cela renvoie un signal désastreux, celui d'un mépris pour le monde du travail et ses représentants, ainsi que les organisations syndicales. En effet, investir dans les bourses du travail, c'est un investissement dans le patrimoine social de Paris, mais pas seulement.

Depuis le XIXe siècle, c'est un espace de solidarité, cela a été dit, de construction, de lutte, mais aussi d'éducation populaire. Oui, ces lieux sont des espaces de formation, de débats, de conférences, d'apprentissage du droit, de prises de parole en public. C'est un lieu où chacun peut devenir un acteur de sa vie professionnelle et sociale.

Nous faisons une alerte parce que nous sommes quand même très inquiets par rapport à la Bourse du travail, notamment celle de la rue du Château-d'Eau, où la commission de sécurité a émis des réserves sur une rénovation

qui devrait avoir lieu, mais par rapport à la sécurité ; c'est du sérieux. "A priori", les travaux s'élèvent à une somme très importante, c'est pour cela aussi que nous avons fait ce vœu.

Bien évidemment, il faut reconduire les subventions, et nous étions même favorables à ce que ces subventions puissent être augmentées parce que l'on sait que le coût de la vie a augmenté aussi. De ce fait, les frais ont augmenté. Il y a aussi, cela a été dit, une dégradation de la situation sociale. Cela veut dire qu'il y a beaucoup plus de sollicitations de la part des travailleurs, des privés d'emploi, les organisations syndicales ont donc besoin de moyens. Cela, c'est une chose.

Par rapport aux lieux des bourses du travail, il y a vraiment urgence à faire les travaux. Je sais que cela a un coût important, mais il faut s'engager sur ces travaux sans que cela ait de répercussions négatives sur les organisations syndicales. Il faut leur assurer que, oui, il y aura des travaux, mais qu'elles pourront rester sur place, sur les lieux, et qu'on ne les enverra pas ailleurs, comme cela se fait dans d'autres villes trop fréquemment, ou à l'extérieur de la ville, et cela ne se répercutera pas non plus sur les charges et coûts qu'elles pourraient payer et qu'elles ne payent pas aujourd'hui.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Céline VERZELETTI et à Gwenaëlle AUSTIN de m'avoir interpellé sur ce sujet.

Evidemment, ce projet de délibération est très important, parce que le soutien aux organisations syndicales est essentiel, vous l'avez dit. C'est essentiel pour notre démocratie, mais c'est essentiel aussi en soutien aux travailleurs et au droit au travail, à l'accès au droit au travail.

La Ville de Paris a toujours soutenu les organisations syndicales et a une histoire particulière avec les bourses du travail. En effet, c'est à Paris que fut créée la première Bourse du travail en 1892, avec ce premier site historique de la rue du Château-d'Eau, qui est toujours le même aujourd'hui, et deux sites supplémentaires, dits Varlin et Turbigo.

La Bourse du travail est singulière pour l'histoire des travailleurs de notre pays, c'est là qu'ont été annoncés les acquis sociaux de la Libération en 1946, la création de la Sécurité sociale avec Ambroise Croizat, Ministre du travail, dans la grande salle qui porte aujourd'hui son nom.

Les bourses du travail ne sont pas seulement un lieu d'histoire et de mémoire, elles sont aujourd'hui un présent, un présent dans lequel il y a beaucoup de travail, beaucoup de permanence. La Bourse du travail de Paris est singulière, encore une fois : elle a permis à l'Intersyndicale de se rassembler, de s'organiser, et notamment d'organiser le mouvement social très puissant contre la réforme des retraites en 2023.

Partout en France, aujourd'hui, les bourses du travail permettent à des dizaines de milliers de salariés de faire valoir leurs droits, d'être accompagnés. Rien qu'à Paris, ce sont 7.000 salariés ou personnes privées d'emploi qui sont accompagnées, reçues, ce sont 500 syndicalistes qui exercent leur activité syndicale sur les lieux, et 124 syndicats qui sont localisés à la Bourse du travail de Paris.

Vous l'avez dit, les bourses du travail sont aujourd'hui en danger, mes chers collègues. Depuis plusieurs années, elles font l'objet d'attaques croissantes par la droite et l'extrême droite et, à la suite des dernières élections municipales, la situation a empiré avec l'arrivée du Rassemblement national à la tête de certaines villes. Je pense notamment à la ville de Carcassonne, où le nouveau maire du Rassemblement national a décidé, dès les premières semaines, d'expulser les syndicats de la Bourse du travail.

La C.G.T. estime que 60 bourses du travail sont aujourd'hui en danger en France à cause des décisions idéologiques d'expulsion des syndicats, mais aussi à cause du manque d'entretien des bâtiments.

Cette situation n'est pas un hasard, elle s'inscrit dans un contexte plus large de répression syndicale et du monde du travail. Selon le dernier bilan de la Confédération syndicale internationale, la France connaît son plus mauvais classement, signe d'un déclin prolongé des droits des travailleurs, notamment caractérisé par une répression des militants syndicaux et des restrictions imposées aux manifestations.

Alors, Paris a un autre cap, c'est l'objet de ce projet de délibération, et vous m'avez saisi par plusieurs vœux. Je voudrais évidemment apporter un avis favorable aux vœux qui sont présentés par Céline VERZELETTI et par Gwenaëlle AUSTIN, mais avec des amendements que je vous ai proposés.

Le premier amendement est "poursuivre son soutien aux organisations syndicales par la mobilisation de moyens financiers et matériels adaptés à l'exercice de leurs missions, élaborer un programme de rénovation prioritaire axé sur la mise en sécurité et autres travaux d'urgence", je pense notamment à la sécurité incendie que vous avez abordée, "et en maintenant la gratuité de la mise à disposition de locaux et le partage avec les organisations syndicales".

Concernant le vœu du groupe Communiste, j'émetts aussi un avis favorable à condition d'amendements, notamment "apporte son soutien plein et entier à toutes les bourses du travail attaquées par l'extrême droite", "demande au Ministère du travail de rendre publiques les mesures de défense des organisations du travail qui seront issues de la mission annoncée sur le bilan des bourses du travail" et "s'engage à poursuivre son soutien aux organisations syndicales par tous les moyens dont elle dispose, notamment l'élaboration d'un programme de rénovation prioritaire axé sur la mise en sécurité et aux autres travaux urgents, et à le partager avec les organisations syndicales".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

L'avis est favorable sur le vœu communiste si amendé. Cela vous convient ? Le vœu sera donc... Pardon, j'ai une explication de vote de Mme Sabrina NOURI sur le vœu n° 158.

Mme Sabrina NOURI. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous voterons bien évidemment ce vœu, parce que la Bourse du travail n'est pas juste un bâtiment comme les autres. Evidemment, la Bourse du travail, c'est plus d'un siècle d'histoire sociale parisienne, c'est un lieu où sont organisées les luttes ouvrières, où se sont construites des conquêtes sociales majeures, où des générations de salariés ont trouvé conseil, solidarité et soutien face aux injustices. La Bourse du travail fait partie du patrimoine vivant du mouvement social parisien.

C'est précisément pour cela que nous devons être particulièrement vigilants aujourd'hui, parce que les organisations syndicales sortent de plusieurs années d'attaques et d'affaiblissements : réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites imposée contre l'avis du pays entier, précarisation du travail, affaiblissement des corps intermédiaires. Les politiques menées depuis 2017 ont fragilisé les organisations syndicales, alors même que les salariés ont plus que jamais besoin de protection et de représentation. Or, une démocratie qui affaiblit ses syndicats est une démocratie qui désarme les travailleurs et les travailleuses.

Dans ce contexte, les travaux engagés à la Bourse du travail ne peuvent en aucun cas conduire à réduire les capacités d'action des organisations syndicales ou à compliquer leur fonctionnement au quotidien.

Les syndicats ne demandent pas des privilèges, ils demandent simplement de pouvoir continuer à exercer leurs missions dans des conditions dignes et efficaces. La Ville doit donc garantir avec une concertation permanente avec les organisations syndicales, assurer la continuité de leurs activités pendant les travaux, et apporter toutes les garanties nécessaires quant à leur retour dans des locaux pleinement opérationnels.

Parce que défendre la Bourse du travail, ce n'est pas seulement défendre des murs, c'est défendre un outil de lutte, de solidarité et d'organisation du monde du travail.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 158 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 128).

Les amendements sur le vœu n° 159 sont-ils acceptés ?

Mme Céline VERZELETTI. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe NPP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 129).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 97).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste et Social de Paris et Socialiste et divers gauche relatif à la pérennisation de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 160 relatif à la pérennisation de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée".

Je donne la parole à M. Antoine DUPONT, du groupe Ecologiste et Social, pour deux minutes.

M. Antoine DUPONT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le droit au travail, reconnu par la "Déclaration universelle des droits de l'homme", doit être une réalité pour toutes et tous. Pourtant, en France, il reste trop souvent une promesse non tenue. "Territoire zéro chômeur de longue durée" est la première expérience qui lui donne une réalité concrète : un C.D.I. à temps choisi, adapté aux contraintes des personnes accompagnées.

Les personnes bénéficiaires de cette démarche sont en majorité des femmes, âgées de près de 50 ans, faiblement diplômées, dont près d'un quart sont en situation de handicap ; des personnes que le marché du travail a exclues, parfois depuis des années.

A Paris, "Territoire zéro chômeur de longue durée" a permis à près de 400 personnes de sortir durablement de la privation d'emploi, dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

L'accès à l'emploi transforme des vies : amélioration de la santé, réduction de l'isolement, sortie de la précarité, lien social renforcé, et dignité retrouvée. Ces succès sont le fruit de l'engagement sans faille des acteurs parisiens et de leur coopération fructueuse au service de nos arrondissements : la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement, l'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi, et les entreprises à but d'emploi.

Pourtant, l'avenir de "Territoire zéro chômeur de longue durée" est aujourd'hui menacé. Le Parlement examine actuellement une proposition de loi pour le pérenniser, mais les amendements adoptés risquent de le vider de sa substance : suppression du conventionnement avec les collectivités porteuses, et remise en cause du cofinancement des équipes projets et des encadrants par l'Etat, pourtant essentiels pour accompagner les publics les plus fragiles.

Sans adoption avant le 31 décembre 2026, ce sont près de 400 emplois parisiens qui risquent de disparaître, et 2.000 Parisiennes et Parisiens qui resteront sans solution. Ce serait un recul inacceptable pour notre ville, et ce, dans un contexte où l'éradication du chômage de masse, pourtant érigé par le Président de la République comme une priorité, est un échec.

Ne laissons pas le chômage de longue durée gagner du terrain, faisons de Paris une ville durablement engagée contre le chômage de longue durée, où le droit au travail devient enfin une réalité.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Pour compléter, le projet repose sur la Compagnie du 20e, qui est un acteur clé désormais dans l'arrondissement, entreprise à but d'emploi : 60 salariés engagés dans des activités de cohésion sociale, de transition environnementale ou de développement territorial. Nous voterons largement ce vœu, je pense, parce que plus de 85 territoires sont engagés aujourd'hui en France, avec près de 4.500 emplois créés dans ces entreprises à but d'emploi, avec un principe fondamental : nul n'est inemployable.

Regardons la réalité en face, il y a 2 défis majeurs à relever : obtenir un vote définitif à l'Assemblée nationale en deuxième lecture dans un calendrier désormais très contraint et garantir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment dans le futur projet de loi de finances. Sans adoption d'ici le 31 décembre, c'est l'avenir même de la démarche qui se trouvera en suspens. C'est pourquoi cette démarche doit être confirmée et sécurisée sans délai.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Antoine DUPONT de nous alerter sur ce vœu d'actualité, puisqu'on est en plein débat parlementaire. D'ailleurs, ce vœu s'adresse d'abord aux parlementaires qui siègent dans cet hémicycle pour défendre les "Territoires

zéro chômeur" parisiens, notamment le président de la 1^{ère} Commission et les présidents de certains groupes de cet hémicycle.

Je vais dans votre sens, j'émettrai un avis favorable pour dire une conviction essentielle du "Territoire zéro chômeur" : le droit à l'emploi ne peut pas rester une promesse abstraite. Avec "Territoires zéro chômeur de longue durée", il devient une réalité concrète, locale et vécue.

A Paris, ce dispositif en apporte la démonstration chaque jour dans le 13^e, le 18^e, le 19^e, le 20^e. Ce sont des emplois en CDI qui ont été créés à partir des besoins des quartiers dans le réemploi, dans les ressourceries, dans les cantines solidaires, dans les services de proximité, dans les activités de lien social. Ce sont aujourd'hui plus de 190 personnes en emploi et 2.000 personnes concernées par la démarche à Paris. Surtout, un constat majeur : la grande majorité des sorties du chômage de longue durée passe par ces entreprises à but d'emploi. Autrement dit, quand on se donne les moyens, cela marche.

Je voudrais vous alerter, le débat parlementaire se poursuivra aussi sur la loi de finances, parce qu'au-delà de la question de la pérennisation, cela va être aussi la capacité de financer ces emplois. Le débat n'est pas entre les mains de la Ville de Paris, il est entre les mains du Parlement, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée.

La question politique de fond est : est-ce que nous assumons vraiment l'idée qu'aucune personne n'est inemployable ou est-ce que nous nous résignons à gérer durablement l'exclusion ? Le choix de Paris est clair, c'est celui de l'insertion par le travail, par le concret, par l'utilité sociale, et c'est pour cela que nous continuerons à défendre "Territoires zéro chômeur longue durée".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai plusieurs explications de vote. J'ai Mme Sabrina NOURI, du groupe NPP.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons ce vœu parce que, derrière l'acronyme T.Z.C.L.D., il y a une idée simple : personne n'est inemployable. Le chômage de longue durée n'est pas une fatalité individuelle, c'est une défaillance collective. C'est une organisation économique qui accepte de laisser des millions de personnes sur le bord du chemin alors même que les besoins sociaux, écologiques et humains sont immenses

Les résultats de l'expérimentation montrent que lorsqu'on donne un emploi, un salaire, une utilité sociale et de la stabilité à des personnes durablement privées d'emploi, cela fonctionne. Les évaluations ont confirmé son utilité sociale et sa capacité à remettre en emploi des personnes très éloignées du marché du travail, mais permettez-moi de vous dire une chose, chers collègues, on ne peut pas défendre ces "Territoires zéro chômeur longue durée" le mardi et sauver le Gouvernement le mercredi, parce que le même Gouvernement qui prolonge l'expérimentation de quelques mois seulement continue de fragiliser l'assurance-chômage, de précariser les travailleurs et les travailleuses et de refuser les ruptures nécessaires avec les politiques libérales. L'expérimentation n'a d'ailleurs été prolongée que de six mois dans l'attente d'une décision sur sa pérennisation. On ne peut pas prétendre combattre les conséquences d'un système quand on refuse de s'attaquer à ses causes.

Avec le Nouveau Paris Populaire, nous défendons le droit à l'emploi, mais nous refusons que ces dispositifs servent d'alibi à la précarisation nationale, car la vraie question est la suivante : pourquoi, dans la septième puissance économique du monde, devons-nous encore expérimenter le droit au travail comme s'il s'agissait d'une exception ? Nous soutiendrons donc ce vœu, parce qu'il améliore concrètement la vie des gens, mais nous attendons davantage qu'une expérimentation. Nous voulons que le droit à l'emploi cesse d'être un laboratoire et devienne enfin une politique publique. Vivement 2027 pour tourner la page de ces politiques qui organisent la précarité puis s'étonnent de ses conséquences !

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour une explication de vote. Ensuite, j'en aurai deux autres.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci, Madame la Maire.

Sans surprise, nous voterons ce vœu en soutien à l'expérimentation "Territoires zéro chômeur longue durée", car voir aujourd'hui ce dispositif fragilisé est complètement incompréhensible. Depuis des années, certains expliquent qu'il existerait des personnes trop éloignées de l'emploi pour lesquelles il n'y aurait pas de solution durable. "Territoires zéro chômeur de longue durée" démontre exactement l'inverse. Lorsque les collectivités, les associations, les habitants et les entreprises travaillent ensemble, il est possible de créer des emplois utiles, choisis et pérennes pour celles et ceux que le marché du travail a laissés de côté.

Contrairement à ce que certains voudraient faire croire, nous ne défendons pas ici une belle idée sans résultat. Nous défendons un dispositif qui fonctionne. Fin 2024, l'expérimentation concernait 83 territoires et plus de 3.290 personnes qui avaient été recrutées dans des entreprises à but d'emploi. Les évaluations indépendantes soulignent des effets positifs sur l'accès à l'emploi, l'inclusion sociale, la santé et l'estime de soi. Même la Cour des comptes

reconnait l'utilité du dispositif et sa capacité à remettre en emploi des personnes durablement privées d'activité. Nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour le constater. A Paris, et vous l'avez cité, chers collègues, plusieurs territoires sont engagés dans l'expérimentation, notamment le 13e, le 18e, le 19e et le 20e. Dans le 19e, mon arrondissement, autour de Rosa-Parks, l'entreprise à but d'emploi "Émile et Rosa", que je salue, démontre chaque jour qu'une autre politique de l'emploi est possible, fondée sur les compétences des habitantes et des habitants et les besoins réels du territoire. Ce que démontrent ces expérimentations dans le 19e et ailleurs, c'est que le chômage de longue durée n'est pas une fatalité.

Face à ces réussites, que propose l'État ? Oui, je vais encore taper sur l'État, j'en suis désolée, Messieurs. Des incertitudes budgétaires, une remise en question permanente du dispositif. Nous connaissons malheureusement cette logique. Lorsqu'une politique sociale fonctionne, lorsqu'elle redonne de la dignité et du pouvoir d'agir, elle devient soudainement trop coûteuse. Cela coûte trop cher, mais qui s'interroge sur le véritable coût du chômage de longue durée, de la précarité, de l'isolement, de la dégradation de la santé ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Je suis désolée. Donc...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est bon, là.

Une explication de vote de M. MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Madame la Maire.

Je me permets de prendre la parole, puisque l'adjoint a directement interpellé les parlementaires présents dans cet hémicycle.

"Territoires zéro chômeur" est un très bon dispositif. D'ailleurs, j'en suis d'autant plus... Je voudrais que madame m'écoute, parce qu'elle attaque l'État. C'est un dispositif que nous avons porté depuis 2017, nous l'avons financé et augmenté. M. GRANDGUILLAUME, qui est de vos rangs, en a été un énorme avocat. Nous l'avons porté et nous l'avons accompagné. On doit quand même se poser quelques questions. C'est un dispositif qui coûte très cher. Je suis favorable à ce dispositif, mais cela coûte très cher, avec des résultats qui sont, par rapport à d'autres dispositifs, parfois contestables.

Nous sommes favorables à continuer ce dispositif, à faire en sorte de trouver les financements, mais je vous appelle, mes chers collègues, vous qui avez tous des relais dans les différents groupes... Cela ne vous a pas échappé que nous n'avons pas de majorité à l'Assemblée nationale. Dans quelques semaines, nous aurons l'occasion de voter un budget. Je regarderai les différents parlementaires et les différents groupes pour savoir si l'on trouvera des majorités pour voter entre autres ce budget et faire en sorte que l'on ait les moyens, parce qu'on ne peut pas se plaindre en permanence que l'État ne fait pas ci et ne fait pas cela et, au moment où il faut passer au budget, il n'y a personne pour le voter. Je serai donc très attentif.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Pierre BATY, pour deux minutes.

M. Pierre BATY. - Merci, Madame la Maire.

Je reprends les mots de Sylvain MAILLARD. C'est un très bon dispositif. Vous essayez de cliver sur ce dispositif alors que l'ensemble des lois ont été votées à l'unanimité, pas plus tard qu'en janvier, pour sa reconduction en 2026. Cela a également été voté au Sénat il y a quelques jours. Il faut donc une dernière lecture. On ne peut pas faire non plus l'impasse sur les rapports de la Cour des comptes, qui est neutre par sa nature et par sa fonction, qui montrent que le coût par personne est plus élevé que d'autres dispositifs, et que les sorties vers l'emploi réel, c'est-à-dire la sortie des fameuses E.B.E. (entreprises à but d'emploi), ne sont pas si évidentes que cela. C'est notamment lié à des choix d'activités sur certains territoires, par certaines E.B.E., qu'il faut très certainement requalifier. Nous sommes toujours en régime d'expérimentation et c'est à cela que sert une expérimentation. C'est essayer des choses, les tester, les recalibrer au fur et à mesure. C'est une expérimentation qui dure déjà depuis 10 ans et l'on est en train de peaufiner ce dispositif. Il faut aussi accepter ce qu'est une expérimentation en matière sociale et c'est ce à quoi nous sommes attachés.

Sous couvert de cette explication de vote, nous voterons votre vœu, parce que nous sommes favorables aux "Territoires d'expérimentation zéro chômeur", mais merci d'éviter de cliver sur un sujet qui devrait au contraire nous rassembler et d'accepter le caractère expérimental de cette expérimentation. Excusez-moi de le dire ainsi.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 160 déposée par les groupes Ecologiste et Social de Paris et Socialiste et divers gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 130).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la lutte contre les morts au travail causées par le dérèglement climatique.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 161 relatif à la lutte contre les morts au travail causées par le dérèglement climatique.

La parole est à M. Simon DUQUERROIR, pour deux minutes.

M. Simon DUQUERROIR. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, suite aux vagues de canicule qui touchent toute la France depuis mai dernier, et on le vit en ce moment, il faut le dire partout : la chaleur tue. Elle a tué dans la Drôme, le 26 mai dernier, Daniel, 19 ans. Ouvrier du bâtiment, il avait passé plusieurs heures sur une charpente alors qu'il faisait 31 degrés à l'ombre. Elle a tué Roméo, 35 ans, dans le Doubs, lui aussi ouvrier décédé en quittant son chantier. Elle a tué quatre vendangeurs dans les vignes de la Marne, un ouvrier sur le chantier du stade d'Auxerre, un coffreur-bancheur dans les Bouches-du-Rhône, un salarié en Seine-Saint-Denis. Je m'arrête là car la liste est malheureusement trop longue. Ce sont des ouvriers du BTP, des vendangeurs, des intérimaires, ceux que l'on voit peu, ceux dont on parle trop peu, et pourtant, ce sont eux qui meurent en silence sous une chaleur accablante, parce que leurs conditions de travail deviennent, année après année, toujours plus insoutenables. Depuis 2018, chers collègues, ce sont près de 60 personnes qui ont perdu la vie dans des accidents du travail liés aux fortes chaleurs, 9 rien qu'en 2025, et Paris n'est évidemment pas à l'abri.

La Ville agit déjà, c'est vrai. En tant qu'employeuse, elle adapte les conditions de travail de ses agents lors des épisodes de forte chaleur, mais face à l'accélération du changement climatique, en tant qu'acheteuse publique, il faut faire plus, car les épisodes caniculaires ne sont plus exceptionnels. Ils sont plus fréquents, plus précoces et surtout plus intenses.

Dans le même temps, notre Gouvernement ne prend pas la mesure de l'urgence. Au lieu de renforcer la protection des travailleuses et des travailleurs, il réduit les critères de pénibilité, il affaiblit les moyens de l'Inspection du travail et il laisse les salariés les plus exposés, notamment dans le BTP, faire face à des risques toujours plus importants.

A travers ce vœu, je souhaite que la Ville interpelle le Gouvernement pour qu'il renforce enfin la protection des travailleuses et des travailleurs aux fortes chaleurs, mais fasse aussi des actes concrets : intégrer ce sujet à la charte sociale de prévention des risques de Paris, mobilise pleinement la commande publique pour imposer des temps de repos obligatoires au-delà de certains seuils de chaleur et lance une campagne de sensibilisation pour que ces risques soient mieux connus et mieux anticipés par toutes et tous.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Simon DUQUERROIR. - Parce que s'adapter aux changements climatiques, c'est aussi protéger celles et ceux qui travaillent chaque jour pour la Ville de Paris, et parce que travailler ne devrait jamais coûter la vie.

J'espère que ce vœu sera voté par toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci à Simon DUQUERROIR. C'est vraiment un vœu d'actualité. On est très inquiet pour la semaine à venir et les conditions de travail de nombreux travailleurs. Il y a d'abord ce jeune de 19 ans, dans la Drôme, qui est mort d'un malaise sur un travail de toiture. L'inspection du travail a noté qu'il n'y avait ni accès aux toilettes sur le chantier ni accès à l'eau et que le jeune homme ne s'est pas hydraté de la journée. On voit bien qu'il y a d'abord une importance de faire respecter la loi et les conditions de travail, de renforcer notamment les moyens de l'inspection du travail.

Aujourd'hui, la loi ne permet pas d'arrêter un chantier selon un degré prévu. Peut-être qu'il y a aussi un débat parlementaire à avoir sur le fait que, par exemple, à partir de 28 degrés, certains travaux, notamment sur toiture, d'espaces publics, d'espaces verts, devraient être arrêtés. C'est le législateur, la DREETS et l'inspection du travail qui doivent mettre cela en œuvre.

Vous m'alertez sur la charte sociale et l'observatoire. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je voudrais d'abord vous dire que la Ville de Paris a su montrer, grâce à la charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment avec l'État, l'engagement de tous les acteurs et la mobilisation qu'il pouvait y avoir. C'est une grande réussite et nous allons continuer et amplifier cette charte sociale. D'ailleurs, nous intégrerons les propositions de votre vœu.

Concernant l'observatoire des conditions de travail, qui est piloté par l'APUR, qui s'est réuni une fois et que nous allons réunir régulièrement, nous avons demandé que cette question des risques climatiques soit un axe prioritaire. J'en ferai une priorité et nous essaierons, d'ici la fin de l'année, d'avoir une réunion très précise sur cette question. Je vous rappelle quand même que l'engagement du Conseil de Paris pour un objectif "zéro mort au travail" est issu d'une délibération du groupe Communiste que j'avais portée à l'époque quand j'étais président de groupe, et évidemment, je serai l'un des premiers à défendre cela.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Je réponds au vœu.

Je vous propose des amendements - je ne peux pas tous les lire, parce qu'ils sont longs -, notamment sur le nouveau schéma de la commande publique, sur la charte sociale et l'observatoire. Je vous propose un vote favorable à condition d'intégrer les amendements que nous avons travaillés ensemble hier.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Il y a une explication de vote de Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

En réalité, depuis le décret du 27 mai 2025, les employeurs ont l'obligation d'évaluer les risques liés aux fortes chaleurs, d'adapter l'organisation du travail, horaires, temps de repos, etc. Il s'agit de faire respecter la loi, mais pas seulement dès qu'il s'agit de travaux en extérieur. Il faut aussi penser à tous ceux qui se trouvent dans des locaux surchauffés, des bureaux, des ateliers, des cuisines et des équipements publics surchauffés. En ce moment, ce sont nos écoles où il y a de la surchauffe, à tel point qu'hier, un "mail" a été envoyé dans un certain nombre d'écoles aux parents d'élèves pour les avertir que les conditions d'accueil des enfants et de travail des fonctionnaires n'étaient pas réunies pour garantir la sécurité compte tenu des fortes chaleurs. La Ville de Paris, en tant qu'employeur, est directement concernée.

Je tiens à insister, il n'y a pas très longtemps, la CGT Ville de Paris a dénoncé publiquement des températures qui dépassent les 35 degrés dans de nombreuses écoles, dans des bureaux sous toiture. Selon ses propres termes : "C'est irrespirable". En juin 2025 déjà, la CGT avait averti qu'il y avait un problème, notamment pour les agents qui travaillent à la Direction des Espaces verts face aux fortes chaleurs. La CFTC Ville de Paris elle-même a réclamé que des consignes canicule soient effectivement mises en œuvre dans toutes les directions de la collectivité. FO rappelait encore récemment le décret de 2025 qui impose à la Ville de Paris de respecter pleinement ses obligations. Toutes les organisations syndicales de la Ville de Paris demandent à l'employeur Ville de Paris de tenir compte de la loi et de l'appliquer à ses propres agents. Hier, devant l'Hôtel de Ville, des agents étaient en plein soleil à l'extérieur pour assurer les entrées et sorties : pas de parasol pour eux, pas de bouteilles d'eau, etc.

Je crois qu'il faut se regarder soi-même...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je crois qu'il faut conclure.

Mme Sophia CHIKIROU. - ... et qu'il faut agir. Ce vœu, nous allons évidemment le voter. Il consiste à rappeler la loi. Rappelons la loi à l'employeur qu'est la Ville de Paris partout.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je ne comptais pas intervenir mais je suis très interloqué par ce que vient de nous dire l'adjoint au Maire. Effectivement, c'est à l'employeur, dans les grandes chaleurs, mais aussi dans les grands froids, d'assurer, quelle que soit la diversité des travaux à faire, qu'il y ait de l'eau, des conditions de travail tout à fait acceptables. C'est encadré par la loi et je crois que le qu'il n'y a rien à rajouter.

Je suis un peu inquiet, Monsieur BONNET-OULALDJ, parce que vous venez de dire une chose extrêmement impactante. Vous expliquez qu'au-dessus de 28 degrés, plus personne ne devrait travailler sur les chantiers. Mme Sophia CHIKIROU vient de prendre comme exemple les cuisines. Vous êtes en train de dire que, dans un espace où un travailleur est à plus de 28 degrés, on arrêterait le travail à la Mairie de Paris. Il faudrait vraiment que vous précisiez cela, parce que si c'est le cas, cela va changer l'intégralité de la nature du travail. Je ne suis pas certain que les Parisiens adhèrent à cela. Vous devez faire en sorte d'adapter les conditions de travail qui sont très diverses. C'est votre rôle d'employeur. Ce que vous avez dit tout à l'heure, j'aimerais que vous le précisiez, parce que c'est une doctrine politique qui va évidemment interpeller tout le monde.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Concernant le vœu n° 161, est-ce que vous acceptez l'amendement ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 131).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la préservation des emplois, au maintien de la vocation de grand magasin du B.H.V. et au développement d'hébergement intercalaire.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 162 relatif à la préservation des emplois, au maintien de la vocation du grand magasin du B.H.V. et au développement d'hébergement intercalaire.

La parole est à Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, pour deux minutes.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu intervient dans un contexte particulièrement préoccupant pour les salariés du B.H.V., qui ont subi ces dernières années des suppressions d'emplois, des fermetures de rayons et une dégradation progressive de l'offre commerciale. Nous prenons acte des évolutions intervenues ces dernières semaines : la volonté d'abandonner le partenariat avec Shein, l'annonce d'une reprise par une nouvelle équipe dirigeante et les déclarations indiquant une volonté de maintenir une destination principalement commerciale pour le B.H.V. Ce sont des signaux positifs que nous accueillons favorablement.

Pour autant, nous avons appris au cours des dernières années à faire preuve de prudence. Les salariés du B.H.V. ont connu des suppressions d'emplois, des fermetures de rayons, des départs non remplacés, une dégradation des conditions de travail et une profonde inquiétude quant à l'avenir du magasin. Ils et elles sont trop souvent confrontés à des annonces qui n'ont pas été suivies d'effet. C'est pourquoi nous ne pouvons pas prendre pour argent comptant toutes les annonces des directions successives du B.H.V. Nous considérons qu'il est indispensable que la Ville reste pleinement vigilante et veille au grain afin que cette nouvelle étape se traduise réellement par des garanties concrètes : la préservation durable des emplois, l'amélioration des conditions de travail, le respect des salariés et le maintien de la vocation historique du B.H.V. comme grand magasin populaire et de proximité auquel les Parisiens et Parisiennes sont profondément attachés.

Nous demandons également que les projets de transformation du site soient élaborés en concertation avec la Ville, les salariés et leurs représentants, ainsi qu'avec l'écosystème économique local afin qu'ils servent l'intérêt général et non des logiques purement spéculatives.

Enfin, nous réaffirmons que l'État ne peut pas rester spectateur. Les représentants de l'État doivent prendre leurs responsabilités et empêcher qu'un patrimoine économique, commercial et social aussi emblématique que le B.H.V. soit progressivement démantelé. Il y va de la sauvegarde de centaines d'emplois, mais aussi de la préservation d'un établissement historique qui fait partie de l'identité de Paris depuis plus de 170 ans.

Pour toutes ces raisons, merci d'adopter ce vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre d'abord à M. MAILLARD sur le précédent vœu, puis je parlerai du BHV.

Monsieur le Président, en France, la loi ne prévoit pas de température au-delà de laquelle il serait interdit de travailler, mais l'Institut national de recherche et de sécurité, I.N.R.S., estime qu'à partir de 28 degrés, un travail physique peut présenter des risques. C'est à partir de 28 degrés que les entreprises doivent avoir un plan de prévention des risques caniculaires. C'est pour cela que j'ai pris cette mesure. Vous avez peut-être d'autres chiffres, mais je m'appuie sur les chiffres de la recherche.

Concernant le B.H.V., nous avons eu une question d'actualité sur laquelle nous avons pu nous exprimer. Je voudrais évidemment donner un avis favorable et remercier Mme Rym KARAOUN GOUEZOU sur ce sujet. Nous avons quelques nouveautés qui nécessitent un amendement à votre vœu, notamment le fait des annonces de la nouvelle équipe de direction et le fait de prendre acte des modifications positives intervenues récemment comme la volonté - c'est une annonce qui devra se concrétiser - du retrait de l'enseigne Shein et des intentions déclarées de maintien d'une destination principale commerciale pour le B.H.V.

Avec mes collègues, notamment Anouch TORANIAN, adjointe en charge du commerce, et Richard BOUIGUE, nous allons demander très prochainement une rencontre avec la direction nouvelle du B.H.V. pour connaître leur orientation, leur changement de cap. Nous espérons que ce sera, une bonne fois pour toutes, une sauvegarde du

B.H.V. et des 750 emplois, parce que mes premières préoccupations vont évidemment aux salariés du B.H.V. qui, aujourd'hui, sont dans une situation très délicate.

Évidemment, nous voterons votre vœu avec les amendements d'actualité que nous proposons.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

1.066 salariés, sans compter les emplois indirects : il ne peut pas y avoir d'autre objectif que la préservation des emplois du B.H.V. Derrière ce magasin emblématique de Paris, il y a des salariés qui font vivre ce lieu depuis de nombreuses années et qui ne peuvent pas et ne doivent pas être une variable d'ajustement d'opérations immobilières ou financières. Qui n'est pas allé acheter, un jour dans sa vie, un boulon, une vis ou un clou ?

La défense de l'emploi est une priorité absolue, mais aussi le respect du droit des salariés et de leurs conditions de travail quand celles-ci révèlent danger, insécurité et management toxique, parce que c'est ce qu'il se passe en ce moment au B.H.V. L'avenir du site doit être pensé en priorité à partir des besoins de celles et ceux qui y travaillent et non des seuls impératifs de rentabilité. Notre solidarité est avec les salariés, leurs représentants syndicaux et l'ensemble des personnels qui demandent des garanties sur le maintien des emplois, les droits sociaux et l'activité du magasin pleine et entière. Alors que les grandes enseignes de commerce connaissent de profondes restructurations, il est indispensable que la Ville de Paris fasse entendre sa voix pour défendre l'emploi, lutter contre la précarisation du travail et préserver le tissu commercial qui fait vivre nos quartiers.

Ce vœu soulève une autre question que j'ai trouvée tout à fait intéressante : l'utilisation des locaux qui pourraient demeurer vacants alors même que des milliers de personnes dorment chaque nuit à la rue. Dans une ville où l'urgence sociale est permanente, il est inacceptable de laisser durablement des espaces inutilisés. L'hébergement intercalaire ne saurait constituer une réponse structurelle à la crise du logement ou à la saturation de l'hébergement d'urgence. Il ne peut pas davantage servir de prétexte au désengagement de l'État, premier responsable de la mise à l'abri inconditionnelle des personnes sans solution, mais chaque mètre carré disponible doit être considéré comme une ressource pour protéger des personnes aujourd'hui laissées à la rue.

Défendre l'emploi, préserver la vocation populaire et commerciale du B.H.V. et refuser que des espaces restent vides sont des objectifs non seulement compatibles, mais indissociables. C'est pourquoi nous voterons bien sûr ce vœu.

Merci beaucoup.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, on pleure sur le lait renversé concernant le B.H.V. et les destructions d'emplois comme vous le mentionniez, mais je me souviens aussi du fait que l'Exécutif parisien était le premier à poser avec M. MERLIN après le rachat du fonds de commerce du B.H.V. Pour le moins, on peut regretter le suivi trop faible de ce dossier par la Mairie de Paris, parce que le B.H.V. est une institution, le temple de la mode, du bricolage, de la maison depuis plus de 170 ans. Il fait partie de l'âme des commerces parisiens. Son effondrement, en tout cas ce qui a semblé être le cas ces derniers temps, est notamment le révélateur de l'état du commerce parisien. Il y a véritablement urgence à avoir des choses en la matière. On a des modèles entiers de magasins qui sont aujourd'hui profondément remis en cause. C'est ce sur quoi nous voulions vous alerter, et également que nous ayons, au sein de la Mairie, un suivi plus précis de ce dossier du B.H.V.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que les amendements sont acceptés ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 162 déposée par le groupe Communiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 132).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la préservation des emplois et de l'activité commerciale du Printemps.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 163 relatif à la préservation des emplois et de l'activité commerciale du Printemps.

La parole est à Mme Rym KARAOUN GOUZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUZOU. - Madame la Maire, chers collègues, avec mes collègues du groupe Communiste de Paris, nous avons rencontré les représentants des salariés du Printemps. Ce qu'ils nous ont dit est très simple : ils sont inquiets, en colère et, surtout, ils ne comprennent pas. Le 7 avril dernier, la direction a annoncé la suppression de 229 postes sur les 3.000 existants en France, dont 94 à Paris. C'est le troisième plan social en 6 ans. Les salariés nous disent surtout qu'aucune stratégie crédible n'est présente pour redresser l'entreprise. Des emplois sont supprimés tandis que d'autres sont recréés. Certains salariés devront repostuler sur de nouveaux postes, d'autres pourraient être amenés à travailler sur plusieurs sites. Beaucoup ont le sentiment qu'il s'agit davantage d'une désorganisation que d'un véritable projet d'avenir. Cette situation est d'autant plus choquante que le groupe a bénéficié d'aides publiques considérables pendant la crise sanitaire et que son principal actionnaire dispose de moyens financiers importants.

Au-delà du Printemps, c'est toute la crise du commerce de l'habillement qui est posée. Les grands magasins sont fragilisés par la baisse de la consommation et par la concurrence de "l'ultra-fast fashion", ce système absurde qui permet d'acheter un vêtement à quelques euros, fabriqué à l'autre bout du monde et livré en 48 heures, avec des conséquences sociales et écologiques désastreuses. Face à cela, le Gouvernement répond par une taxe de 2 euros sur le colis. C'est largement insuffisant. Pendant ce temps, les logiques de marché continuent de détruire des emplois et de fragiliser des secteurs entiers de notre économie.

Le Conseil de Paris doit être aux côtés des salariés du Printemps. C'est le sens du vœu que nous vous proposons.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OUALDJ.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ, adjoint. - Merci.

Merci, Madame Rym KARAOUN GOUZOU. Vous avez pratiquement tout dit. Je voudrais ajouter qu'en 10 ans, le commerce en France aurait perdu près de 50.000 emplois, pour vous dire la destruction massive que l'on a, notamment dans les grands magasins. Vous l'avez évoqué, le groupe du Printemps est à son troisième plan social en 6 ans et, aujourd'hui, on nous annonce une suppression de 229 postes, dont 94 emplois au Printemps Haussmann et principalement des postes liés à la direction. Ce plan social se fait dans un contexte où le chiffre d'affaires ne serait pas bon selon la direction, mais comme vous l'avez évoqué, le Printemps est détenu par un fonds d'investissement qui est quand même en capacité d'amortir cette baisse de chiffre. C'est regrettable que ce soit sur les salariés que pèse la stratégie de l'entreprise.

C'est pour cette raison que nous allons donner un avis favorable à ce vœu. Nous allons demander une rencontre avec la direction du Printemps pour évoquer avec eux leur stratégie et qu'ils répondent aux questions qui sont très claires de la part de l'intersyndicale. C'est donc un avis favorable à ce vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 163 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée (2026, V. 133).

2026 DFA 16 - Etablissement "Laurent" (8e). - Avenant n° 2 au contrat de concession de travaux.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 16 relatif à l'établissement "Laurent" dans le 8e, avec un avenant n° 2 au contrat de concession de travaux et l'amendement n° 181 qui y est rattaché.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'une concession au restaurant "Laurent", un établissement célèbre du 8e arrondissement. Quand on regarde dans le détail, on se rend compte que, une fois de plus à Paris, c'est le groupe Paris Society qui récupère la mise. Toujours les mêmes ! Je ne sais pas comment cela se fait, mais le résultat est là.

On propose de déposer un amendement où l'on demande que la Ville présente au Conseil de Paris un rapport pour nous expliquer les critères qui sont choisis et une cartographie des différents concessionnaires qui récupèrent les gros contrats de la Ville de Paris. J'ai besoin d'être au clair sur les raisons pour lesquelles ce sont toujours les mêmes qui récupèrent les contrats juteux de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce que j'entends surtout dans votre intervention, Monsieur MEUNIER, c'est que vous souhaitez avoir une vision complète des concessionnaires et délégataires. Vous en citez un, mais il y a une multitude de délégataires et de concessionnaires. C'est vrai qu'il faut pouvoir prendre la peine de lire les rapports qui vous sont fournis chaque année. Il y a bien chaque année un rapport qui décrit l'ensemble des concessions et des délégations avec un bilan. Vous y retrouverez l'ensemble des concessionnaires et délégataires et vous pourrez constater qu'il y a une diversité de taille dans ces acteurs. Je le rappelle, le principe de ces concessions est de pouvoir aussi développer l'attractivité, entretenir et faire vivre des lieux atypiques.

En tout cas, je salue le travail des agents de la Ville, que vous citez assez souvent, qui font un bon travail au niveau de la DFA pour mettre en concurrence, analyser et regarder les projets et la qualité de gestion. C'est du travail et cela se respecte. Je vous invite à lire la restitution qui en est faite et cela vous éclairera sur votre question.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix l'amendement n° 181 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis favorable de l'Exécutif...

Émile, tu retires l'amendement ?

M. Émile MEUNIER. - Je retire l'amendement et je voudrais l'expliquer, comme le règlement le permet.

C'est étonnant, parce que l'Exécutif parisien, de plus en plus, répond comme le Gouvernement à l'Assemblée nationale. Ce n'est jamais lui, les services sont formidables. Madame KOUASSI, vous n'êtes pas l'adjointe des services, vous êtes l'adjointe des Parisiens et des Parisiennes et vous êtes en charge de la gestion des finances de la Ville. Il se trouve que ce rapport, nous le lisons chaque année. Peut-être que vous ne l'avez pas lu, mais nous le lisons chaque année, et il est très partial. Il est lacunaire. Vous avez quelques exemples de concessions un peu costaudes qui sont mises en relief, mais vous n'avez absolument pas de suivi, des tableaux dynamiques, des graphes pour voir l'évolution des acteurs. Vous pouvez, et c'est bien votre rôle, encenser la DFA, mais j'estime que le rapport que l'on nous donne chaque année n'est pas suffisamment qualitatif. J'en apporterai la démonstration au moment du budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

L'amendement n° 181 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 16).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux logiciels libres et à l'open source.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 164 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris, relatif à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux logiciels libres et à l'open source, est retiré de l'ordre du jour.

2026 DAE 96 - Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association "Compagnie du 20e" pour son projet d'accueil des visiteurs au cimetière du Père-Lachaise et à la Maison du 20e.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAE 96 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Compagnie du 20e" pour son projet d'accueil des visiteurs au cimetière du Père-Lachaise et à la Maison du 20e.

La parole est à M. Éric PLIEZ, qui n'est pas là.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 96).

2026 DICOM 21 - Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 ("Paris Plages" et Festivités du 14 juillet).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 21 concernant des conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2027 et l'amendement n° 182 du groupe Nouveau Paris populaire qui s'y rattache.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je pense que cet amendement recueillera l'unanimité au moins des écologistes, puisque chaque année, il était déposé par le groupe Ecologiste. C'est le mécénat de la convention Paris en Seine, "Paris Plages". Evidemment, cette fête est "sympa", on a tous envie d'en profiter, mais on est toujours un peu choqué quand on voit que les sponsors de ce type d'événement populaire sont des sponsors d'alcool. Je ne vais pas ici convaincre, en particulier l'adjoint à la santé, que l'alcool n'est pas une bonne chose et que ce n'est pas à la Ville d'en faire la promotion. C'est la raison pour laquelle nous demandons que soit supprimé le mécénat de Pernod Ricard France.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN, pour cinq minutes.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup.

Je ne prendrai pas les cinq minutes, mais merci, Madame la Maire.

Je vais répondre à M. MEUNIER. Sur l'ensemble des partenariats, vous avez pointé le sujet des mécènes. Ce n'est ni du "sponsoring" ni du mécénat, mais c'est un échange de marchandises. Ce n'est pas sur l'ensemble de "Paris Plages", mais uniquement sur la soirée du 13 juillet. Une offre a été mise à disposition. Je serai particulièrement attentif, si vous êtes là, pour savoir si vous allez goûter à un des cocktails mis à disposition, mais vous avez raison, il faut faire attention à la consommation d'alcool.

Ce partenariat correspond à 20.000 euros, dont 16.000 sont destinés à la mise en place du personnel qui va accompagner les 3.000 invités qui seront présents lors de la soirée. Il y aura deux stands de cocktails qui proposeront pour certains de l'alcool. Ce sera l'unique soirée lors de laquelle seront proposés des boissons et des cocktails alcoolisés. Vous avez raison de le rappeler, il faut consommer avec modération et faire attention. Il faut boire de l'eau, particulièrement quand il fait chaud, mais je pense que beaucoup d'entre nous conviennent que, parfois, il est agréable de goûter un petit cocktail rafraîchissant tout en faisant attention à sa consommation.

Je redis que l'on n'est pas sur un partenariat sur l'ensemble des activités de Paris en Seine...

On ne le met pas en avant, c'est vous qui le faites ici. On ne le met pas particulièrement en avant. C'est une offre de service sur la soirée du 13 juillet cette année, et l'on sait pourquoi. Je ne serai pas plus long, parce que vous en avez fait déjà assez la publicité. Deux stands proposeront des cocktails uniquement dans le cadre de cette soirée.

L'ensemble des autres partenaires... Je remarque, Monsieur MEUNIER, et vous l'aviez fait lors des dernières délibérations sur les partenariats... Donnez-nous un ensemble de partenaires avec lesquels nous pourrions travailler sur l'ensemble des événements, parce que beaucoup ne vous agréent pas. Cela nous aiderait peut-être à soutenir l'ensemble de nos événements.

Par ailleurs, il y aura aussi une offre de boissons sans alcool, notamment French Bloom, que vous n'avez pas nommé, une sorte de Champagne sans alcool. J'y travaille aussi de manière très importante, puisque je rencontre

bientôt les porteurs du Dry Festival, qui est l'ensemble des boissons sans alcool qui se développent beaucoup. Cette offre est importante et accompagnera également les événements. Nous avons choisi de conserver cette offre en partenariat avec la société que vous avez citée. Je remercie l'ensemble des autres partenaires qui nous permettent d'organiser cette soirée du 13 juillet, qui est normalement le 14 juillet, mais vous savez pourquoi elle a été déplacée le 13.

Merci de voter ce projet de délibération sans l'amendement que je rejette.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une demande de scrutin public sur la proposition d'amendement n° 182, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 77

Abstentions : 17

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 51

(Voir détail des votes annexe n° 37).

La proposition d'amendement n° 182 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DICOM 21).

2026 DRH 19 - Composition des comités sociaux territoriaux.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DRH 19 relatif à la composition des comités sociaux territoriaux et l'amendement n° 183 qui s'y rattache.

La parole est à Mme Céline VERZELETTI, pour cinq minutes.

Mme Céline VERZELETTI. - Madame la Maire, j'ai fait exactement le même amendement pour les agents de la Préfecture, à savoir que le vote à l'urne puisse perdurer et que les agents puissent continuer à voter à l'urne plutôt qu'au niveau électronique ou, en tout cas, que le vote électronique pour les élections professionnelles reste optionnel.

Lorsque j'ai fait cet amendement il y a deux jours, Mme EL AARAJE - je ne vais pas l'accabler puisqu'elle n'est pas là - m'a très mal répondu, ce qui est assez fréquent, mais elle a aussi asséné des contrevérités en disant que les agents souhaitaient voter électroniquement et que les taux de participation étaient plus élevés lorsqu'il y avait la possibilité de voter au niveau électronique. C'est complètement faux. Les organisations syndicales demandent que l'on puisse continuer à voter à l'urne. On l'a vu à plusieurs reprises, lorsqu'il y a eu basculement brutal du vote à l'urne au vote électronique, le taux de participation a extrêmement baissé. Je donnerai un exemple. La première grande profession qui a basculé du vote à l'urne au vote électronique est l'Éducation nationale. Le taux de participation est passé de plus de 63 % à 38 %, c'est-à-dire qu'il y a eu une chute de 25 % du taux de participation. C'est énorme.

Cela veut dire que l'on ne peut pas basculer de façon aussi brutale d'une modalité de vote à une autre. Cela veut dire aussi que c'est bien la modalité du vote à l'urne qui est la plus accessible pour les salariés. Cela a été dit à plusieurs reprises, aujourd'hui comme hier, mais peut-être encore plus aujourd'hui, la démocratie sociale est importante. On doit pouvoir laisser s'exprimer les salariés. Ils vivent des conditions de plus en plus dégradées au

niveau de leur travail. Ils subissent aussi des reculs sociaux extrêmement graves, notamment dus aux mauvaises politiques du Gouvernement. Je vous demande donc de permettre ce vote à l'urne.

Quel recul ? Il y a eu énormément de réformes : la réforme des retraites, la réforme sur l'assurance-chômage, la baisse du pouvoir d'achat. Les fonctionnaires subissent un gel de leur rémunération depuis des années et des années. Vous avez vu l'inflation ? Elle est très importante. Le pouvoir d'achat s'est écroulé.

Merci.

(M. Richard BOUIGUE, adjoint, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

M. Richard BOUIGUE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Madame VERZELETTI. Revenons sur ce sujet que vous avez abordé il y a deux jours. Quelques mots d'abord pour vous remercier de nous donner l'occasion de redire, et je crois que nous le partageons, combien le dialogue social est un acquis majeur du progrès social, un acquis toujours à remettre sur le métier. Une fois ne sera pas coutume, je vous rejoins, nous ne sommes pas spécialement aidés en la matière par les décisions gouvernementales depuis plusieurs années. On pourrait parler "ad libitum" de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 ; elle n'a vraiment pas que des avantages sur l'exercice de la démocratie au travail.

Pour mener ce dialogue social, il faut bien sûr travailler avec les organisations syndicales, ce qui appelle le travail, toujours renouvelé, sur les élections professionnelles. Les prochaines interviendront en fin d'année. Votre amendement porte sur le mode de déroulement de ces élections et vous proposez pour cela un retour à l'urne. Concernant la Ville, les élections se sont déjà déroulées de manière électronique en 2022. Cela avait été accompagné et cela a fait l'objet et fait encore l'objet de discussions nombreuses avec les organisations syndicales. Vous connaissez les raisons du choix avancées et elles sont simples : c'est une fiabilité accrue, notamment au moment du dépouillement, la rapidité des résultats, une accessibilité renforcée dans le sens où l'on peut voter de tout poste de travail, y compris en télétravail, mais aussi une simplification logistique avec son lot d'améliorations en termes de bilan écologique.

Nous ne partageons pas votre analyse sur la chute de la participation. Elle a été massive au niveau des trois fonctions publiques. Elle a été moins forte à la Ville qu'ailleurs. Evidemment, il faut lutter contre le fait qu'elle baisse, mais en 2022, nous n'avons pas assisté à un effondrement de la participation.

Pour ce qui est de 2026, nous y travaillons à nouveau avec la volonté de renforcer encore l'accompagnement des agents les plus éloignés des outils numériques, la mise à disposition de tous les moyens matériels nécessaires pour participer au scrutin et pour garantir une accessibilité encore renforcée. Redisons-le, le mode de scrutin est important. Ce qui compte aussi et au-delà, c'est le renforcement de l'ensemble du dispositif de démocratie sociale au sein de notre collectivité. Un protocole a été voté en ce sens en début d'année. Les élections professionnelles s'y inscrivent et bien d'autres mesures contribueront aussi, je le souhaite et le sais, au renforcement de cette démocratie sociale.

Je vous invite donc à ne pas accepter l'amendement et à voter favorablement le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Richard BOUIGUE, adjoint, président. - Merci, Madame Carine ROLLAND.

Je suis saisi d'un scrutin public sur la proposition d'amendement n° 183 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants :

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 15

Contre : 60

(Voir détail des votes annexe n° 38).

La proposition d'amendement n° 183 est repoussée au scrutin public.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DRH 19).

Je vous remercie.

2026 DAE 95 - Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement des prérogatives des maires d'arrondissement pour l'installation des marchés en cas d'événements exceptionnels.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts parisiens.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux modes de gestion des marchés alimentaires découverts parisiens.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à la création d'un concours annuel du meilleur marché de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'expérimentation d'un marché alimentaire hebdomadaire dans le secteur Saint-Augustin.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Richard BOUIGUE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 95 relatif à l'attribution de deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris, les amendements n°s 191, 192, 193 et 194, ainsi que les vœux rattachés référencés n°s 165, 166, 167, 168, 169 et 169 bis.

Je donne la parole en premier à M. Valentin GUÉNANEN, pour cinq minutes.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération marque une étape importante pour les marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens. Le plus important commence maintenant, parce qu'au fond, le sujet n'est pas seulement de savoir qui gère nos marchés pour les six prochaines années, mais de savoir ce que nous voulons faire de nos marchés alimentaires demain.

On annonce régulièrement la fin des marchés. On l'annonçait déjà dans les années 70. Les supermarchés devaient les faire disparaître, puis les "drive", les plateformes, la livraison, le commerce dématérialisé. Pourtant, ils sont toujours là. S'ils sont toujours là, ce n'est pas par nostalgie, c'est parce que les marchés répondent encore à quelque chose de profondément moderne : le besoin de proximité, de qualité, de conseil, de confiance et de lien humain. Les marchés parisiens sont un patrimoine économique, commercial et populaire exceptionnel. Ce sont des lieux d'approvisionnement, bien sûr, mais aussi des lieux de vie, de rencontre, de mixité sociale et d'animation de l'espace public.

Dans une ville où beaucoup de choses s'achètent désormais en ligne, les marchés rappellent que le commerce reste d'abord une relation humaine. C'est précisément pour cela qu'ils sont politiques. Ils sont politiques, parce qu'ils disent une certaine idée de Paris, une ville qui ne se résume pas à des flux touristiques, à des grandes enseignes ou à ses plateformes numériques, une ville qui demeure habitée, vécue, traversée par des usages populaires, une ville où l'espace public n'est pas seulement un lieu de circulation, mais aussi un lieu de rencontre.

Ils sont politiques aussi parce qu'ils sont au cœur d'une bataille plus large, celle du commerce de proximité. Nous le savons, le commerce parisien est confronté à des transformations profondes. La pression immobilière fragilise les indépendants. La vacance commerciale abîme certains linéaires. Le "e-commerce" et les plateformes captent une partie croissante de la clientèle locale. Les changements de consommation modifient les rythmes, les attentes et les usages.

Face à cela, Paris ne peut pas rester spectatrice. Nous avons déjà mené des combats importants. Je pense notamment à la bataille engagée contre l'implantation des "dark stores" menée par Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, qui a permis de rappeler une chose simple : l'innovation ne peut pas se faire contre les habitants, contre les commerçants, contre la vie des quartiers. Un entrepôt logistique n'est pas un commerce. Une livraison en quelques minutes ne remplacera jamais une rue vivante. Une plateforme ne remplacera jamais un marché alimentaire. Cette bataille doit se poursuivre sous d'autres formes, car le modèle des marchés parisiens est solide mais il n'est pas acquis. Tous les marchés ne connaissent pas la même dynamique. Certains sont très solides, d'autres sont plus fragiles. La fréquentation évolue, des emplacements peuvent rester vacants. Les habitudes de consommation changent, les jeunes actifs ne fréquentent pas toujours les marchés comme les générations précédentes. Les contraintes économiques pèsent sur les ménages comme sur les commerçants.

C'est là que les futurs contrats doivent être plus qu'un cadre administratif. Ils doivent devenir des outils politiques. Les futurs contrats prévoient déjà des leviers intéressants : le renforcement de l'attractivité, la place des circuits courts et des producteurs, les espaces de convivialité, les actions sur les déchets, la collecte des biodéchets, les mesures en faveur du pouvoir d'achat. Maintenant, il faudra que ces orientations vivent marché par marché. Il faudra regarder ce qui fonctionne, ce qui s'essouffle, ce qui doit être accompagné. Il faudra travailler avec les délégataires, avec les maires d'arrondissement, avec les commerçants, avec les habitants. Il faudra adapter les réponses à la réalité de chaque quartier, parce qu'un marché populaire, un marché de centralité, un marché de quartier, un marché biologique ou un marché plus fragile n'appellent pas exactement les mêmes réponses.

Notre ambition est simple : faire des marchés des leviers de redynamisation commerciale, écologique et sociale. Redynamisation commerciale, parce que les marchés doivent irriguer les rues autour d'eux, soutenir l'activité locale, créer ou s'intégrer dans des parcours commerçants, attirer de nouveaux publics, donner leur chance à des producteurs, des artisans ou des jeunes entrepreneurs. Redynamisation écologique, parce que les marchés peuvent être des lieux exemplaires de circuit court, de réduction des déchets, de collecte des biodéchets, de logistique plus sobre et de consommation plus responsable. Redynamisation sociale enfin, parce que les marchés sont aussi des outils de pouvoir d'achat. Dans un contexte où l'alimentation pèse lourd dans le budget des familles, nous devons faire des marchés des lieux accessibles, populaires, ouverts, capables de répondre aux besoins du quotidien.

Pour cela, nous devons aussi renforcer notre méthode. Nous devons davantage écouter les commerçants, mieux associer les maires d'arrondissement, objectiver les difficultés, suivre la vacance, mesurer l'évolution de la fréquentation, comprendre les attentes des habitants. Nous avons besoin d'une gouvernance du commerce parisien plus continue, plus territorialisée et plus réactive. Les commerces ne se pilotent pas seulement depuis des tableaux administratifs, ils se comprennent sur le terrain, rue par rue, marché par marché. C'est pour cela que ce projet de délibération ne doit pas être regardé comme la clôture d'une procédure. Elle doit ouvrir une responsabilité politique, faire des six prochaines années une séquence de redynamisation concrète des marchés. Je sais et je salue le travail mené par Anouch TORANIAN. Je la sais à la hauteur des enjeux qui concernent notre Ville.

Parce que la bataille du commerce de proximité se joue là aussi. Elle se joue dans la capacité de Paris à résister à la standardisation. Elle se joue dans la capacité de Paris à préserver des commerces indépendants, des artisans...

M. Richard BOUIGUE, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - ... des producteurs, des lieux de lien social. Elle se joue dans la capacité de Paris à construire une ville où l'on ne consomme pas seulement plus vite, mais où l'on vit mieux. Dans une ville qui change vite, les marchés peuvent redevenir l'un des lieux les plus modernes de Paris, parce qu'ils sont locaux, accessibles, sobres et profondément humains.

Je vous remercie.

M. Richard BOUIGUE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Valentin GUÉNANEN.

Je donne la parole à Mme Rym KARAOUN GOUZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUZOU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je présente aujourd'hui ce vœu du groupe Communiste relatif à la mise en régie municipale des marchés parisiens. Avant toute chose, permettez-moi de dire quelques mots plus personnels. Je suis fille de forain. J'ai grandi sur les marchés parisiens et franciliens aux côtés de mon papa. J'ai connu les réveils à l'aube, les montages et démontages de stand, les journées passées sur les places de marché, les discussions avec les clients, mais aussi les difficultés du métier. Les marchés font partie de mon histoire. Ils font partie de mon identité. C'est sans doute pour cela que je mesure mieux que beaucoup ce qu'ils représentent pour les commerçants comme pour les habitants. Les marchés ne sont pas seulement des lieux de commerce. Ce sont des lieux de vie, de lien social, d'accès à une alimentation de qualité et souvent à des prix accessibles. Ils participent pleinement à la vitalité de nos quartiers.

Le vœu que nous présentons aujourd'hui vise à ouvrir un débat qui nous paraît légitime, celui de la gestion publique de nos marchés. Pour autant, nous ne sommes pas dans une posture idéologique. Nous sommes attachés à regarder la réalité telle qu'elle est. Le projet de délibération DAE 95 concerne les marchés découverts, qui

représentent une organisation extrêmement lourde, parce qu'elle mobilise des moyens humains importants, une logistique complexe et des équilibres financiers qu'il ne faut pas sous-estimer. C'est pourquoi nous avons fait preuve d'une particulière vigilance sur ce projet de délibération. Je tenais par ailleurs à remercier Anouch TORANIAN et son équipe pour leur coopération et leur volonté de compromis qui nous permettent aujourd'hui de voter ce projet de délibération afin de ne pas priver les Parisiens de leurs marchés alimentaires.

Nous restons toutefois très regardants sur la hausse des droits de place, le nécessaire renforcement de la protection des commerçants et les exigences de transparence dans la gestion quotidienne des marchés. Si nous savons que la mise en régie municipale des marchés découverts ne peut se décréter du jour au lendemain, nous avons tout de même souhaité poser le débat dès maintenant, d'autant plus que, dès le prochain Conseil de Paris, nous serons amenés à examiner la question des marchés couverts pour lesquels les contraintes logistiques, les investissements et l'organisation opérationnelle sont radicalement différents. Autrement dit, les arguments qui peuvent aujourd'hui justifier certaines réserves sur une reprise en régie des marchés découverts ne sauraient être invoqués de la même manière pour les marchés couverts. La mise en régie des marchés couverts est, non seulement possible, mais nécessaire.

Nous serons exigeants sur ce point. Nous considérons que la Ville doit reprendre la maîtrise de ces marchés lorsqu'elle en a les moyens techniques et financiers, parce qu'au fond, c'est bien de cela qu'il s'agit : garantir des marchés au service des commerçants, au service des consommateurs et au service de l'intérêt général. Pour nous, ce n'est pas une option, c'est un choix politique.

Merci.

M. Richard BOUGUE, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

Je dois dire en introduction que je suis un peu déçu par le renoncement de mes amis communistes. Je m'attendais à des gestes un peu plus révolutionnaires.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez de confier nos 73 marchés alimentaires découverts pour six ans à deux entreprises, Dadoun et Bensidoun, les d'eux-mêmes qu'avant. Vous nous dites qu'il n'y a pas d'autre choix que de voter. Pas le choix, mais vous ne vous êtes pas donné les moyens de choisir, ni en faisant jouer la concurrence ni en préparant au moins partiellement une reprise des marchés en régie. Vous avez fermé les deux portes qui donnaient à la Ville des marges de manœuvre et les moyens d'améliorer la qualité du service offert aux habitants.

D'abord, la concurrence. Pour qu'elle joue, il faut plusieurs lots assez petits pour attirer suffisamment de candidats. Vous avez fait l'inverse : Paris coupée en deux lots gigantesques. Le résultat était écrit d'avance : seuls les deux gros acteurs historiques cochaient les cases, les deux mêmes. Sur le secteur B, une seule candidature, une sur le secteur A. Vous prenez Dadoun parce qu'il ne restait personne d'autre et c'est votre propre rapport qui juge son offre très peu sécurisante pour la Ville.

Ensuite, la régie. L'autre porte, vous ne l'avez pas ouverte davantage. Pas une étude, pas un chiffrage, pas un début de préfiguration, rien. C'était pourtant une demande des écologistes et des communistes sous le précédent contrat. Ce n'est pas une lubie, Paris a très bien géré ces marchés en régie jusqu'aux années 80. Aujourd'hui encore, c'est la Ville qui ramasse les poubelles. Les avantages d'une régie sont pourtant nombreux sur le prix, la relation avec les commerçants et la qualité des aliments. Vous avez lié Paris à deux gros opérateurs sans la moindre alternative, et une ville sans alternative n'a plus rien à négocier. La preuve : ce que vous voulez nous faire signer. Je le dis, je le pense, ces contrats n'ont pas été relus par le cabinet du Maire, ce n'est pas possible. Il n'y a pas eu de filtre politique. La redevance pour la Ville s'effondre à quasiment rien. Près de 7 millions d'euros restent dans la poche du privé, sans garantie d'investissement de sa part. Votre rapport le reconnaît lui-même, ce niveau ne permet pas à la Ville d'être associée raisonnablement aux résultats de la concession.

Pendant ce temps, les commerçants paient plus sans les avoir prévenus, sans avoir prévenu la fédération des marchands : 3,8 % de hausse des droits de place par an 25 %, un quart de plus, sur 6 ans. Quand votre rapport lui-même recommandait, en 2024, au contraire, de contenir cette hausse "pour ne pas impacter trop fortement les commerçants", vous avez fait l'inverse et vous prévoyez même d'indemniser l'entreprise si la Ville renonçait à appliquer cette augmentation. Le public se fait encore rouler dans la farine.

Contraints et forcés, vous repartez donc avec les mêmes, alors que l'exécution passée a échoué : service en ligne abandonné, livraison à domicile jamais déployée, signalements insuffisants, commerçants floués, circuits courts en recul, gestion désastreuse des déchets alimentaires. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est votre propre rapport d'exécution. Pourquoi cet échec ? Parce que la Ville n'est pas en mesure de contrôler et de peser efficacement face à ces deux mastodontes. Votre contrôle repose sur des documents que l'entreprise vous transmet elle-même, vérifiés après coup dans un bureau avec quasiment aucun agent sur le terrain. C'est exactement là que peuvent prospérer les pires dérives, celles décrites par l'enquête de "StreetPress" du 1er juin sur des marchés gérés par Bensidoun : des commerçants seraient à la merci des placiers, un marché noir de l'attribution des places, de

l'extorsion, de la violence, des pratiques dignes d'une petite mafia locale. Le groupe conteste. Rien n'est jugé, donc je m'en tiens au conditionnel, mais le code de la commande publique vous demande de vérifier la probité d'un candidat avant de conclure. Vous ne l'avez pas fait.

Vous me répondez qu'il faut assurer la continuité, mais vous trompez votre propre majorité en disant cela, en disant qu'il faudrait signer ce soir, sinon les marchés ferment demain. C'est faux et c'est vous-mêmes qui en apportez la preuve : les contrats actuels courent déjà jusqu'au 5 juillet, parce que vous les avez prolongés par avenant. Prolongeons encore au moins le temps qu'il faut et pas plus. Pourquoi prolonger ? D'abord, faites les vérifications qui s'imposent après l'enquête édifiante de "StreetPress". Monsieur le Maire, vous nous remercieriez plus tard car, ce faisant, nous vous protégeons. Ensuite, préparez un passage progressif en régie, marché après marché, ou, à défaut, au moins refaites un appel d'offres avec des lots accessibles à une multitude de candidats pour que la concurrence joue enfin vraiment.

Voilà ce que nous demandons. Levez le stylo, Monsieur le Maire. Pas de signature dans la précipitation. L'intérêt de la Ville et de ses habitants doit prévaloir sur les vieilles fidélités et les services rendus. Si par imprudence vous choisissez d'avancer malgré tout, mes collègues du Nouveau Paris populaire défendront des amendements pour améliorer autant que faire se peut ces contrats afin de protéger la Ville, de vous protéger, Monsieur le Maire, et de protéger le service rendu à la population.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur GRÉGOIRE, d'être venu m'écouter. Cela me fait plaisir. Vous n'étiez pas là jusqu'à présent et vous venez pour ce projet de délibération, ce qui doit démontrer l'importance que vous lui accordez. Vous avez tout à fait raison, puisque vous écrivez dans vos documents que les marchés alimentaires parisiens sont un outil stratégique de politique publique. Vous le démontrez, vous dites : "Pour nous, les marchés sont essentiels à tous". C'est à la fois un outil de pouvoir d'achat, de transition écologique, de soutien aux circuits courts, d'accès à une alimentation de qualité, de vitalité des quartiers. Ce n'est donc pas un sujet secondaire. Vous avez raison, vous dites que c'est le premier et principal réseau alimentaire de proximité de notre ville. A ce titre, on pourrait se dire : c'est tellement important dans une politique publique alimentaire, de bifurcation écologique, pour passer au "bio", pour l'accessibilité, pour le pouvoir d'achat, que la Ville a tout intérêt à le garder dans son giron, dans son action directe, en régie publique, comme c'était le cas avant les années 90.

Je vais poursuivre sur ce que vient de dire mon collègue Émile MEUNIER, parce qu'il y a quand même un sujet avec ces deux mêmes familles qui ont un monopole. En réalité, c'est un monopole de ces deux familles qui sont proches, tout le monde le sait. On ne va pas faire semblant de ne pas le savoir. Ce sont des gens qui sont de la même famille et qui ont la gestion des marchés parisiens depuis 35 ans. Déjà, dans les années 90, des élus de droite, Monsieur MAILLARD, disaient qu'il y avait déjà un problème et des difficultés avec ces deux-là.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, chacun votre tour.

Mme Sophia CHIKIROU. - L'enquête de "StreetPress" le ressort très précisément en faisant référence à des choses qui se passent sur les marchés. Si vous allez discuter avec les commerçants sur les marchés, ils vous diront qu'il y a des pratiques, qu'il y a des choses qui se passent sur nos marchés et que cela ne va pas.

Evidemment, nous sommes contre le fait de renouveler cette D.S.P. à ces deux familles. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec la hausse, et c'est l'objet de l'amendement que je défends, appliquée pour les droits de place, une hausse de 3,8 % par an. Vous imaginez ce que cela représente. C'est 25 % sur la durée du contrat pour les commerçants. On pourrait se demander ce qu'y gagne la Ville. Rien. C'est tellement important, les marchés alimentaires, à Paris que la Ville fait tout. D'abord, les marchés alimentaires relèvent du domaine public municipal. Ensuite, les règles sont municipales. Les tarifs sont votés ici au Conseil de Paris. Le nettoyage, la collecte des déchets sont largement assurés par les services municipaux. La lutte contre la vente à la sauvette, les questions de sécurité et d'ordre public relèvent de la police municipale et des pouvoirs publics. Les objectifs écologiques et sociaux sont fixés par la Ville de Paris. Tout est public, tout est municipal, tout relève de l'argent du contribuable, sauf les recettes bien sûr. Le maximum de recettes pour ces deux gestionnaires, rien pour les Parisiens.

Vous dites que c'est un outil de politique, mais vous déléguez pour 6 ans. Pas de contrôle, pas de suivi, même pas l'assurance qu'ils vont remplir ne serait-ce que ce qu'ils sont censés faire. Pire que cela, cela ne fonctionne pas. Vous avez un rapport, comme l'a rappelé Émile MEUNIER, qui dit exactement que tout ce qui incombait à ces deux gestionnaires n'a pas été satisfait. Vous reconduisez ces contrats en tout début de mandature pour 6 ans. Monsieur GRÉGOIRE, Monsieur le Maire, pourquoi faire cela ? Pourquoi nous embarquer pour 6 ans ? Que préparez-vous pour notre ville ? La continuité, mais s'il vous plaît, pas la continuité des erreurs ! Arrêtons avec ce qui ne fonctionne pas. D'accord pour continuer la politique d'HIDALGO, d'accord pour mettre en œuvre tout ce qu'elle a décidé avant vous. Il faut dire les choses, Mme HIDALGO avait fait la démonstration qu'elle était une Maire de Paris, qu'elle avait

une vision, mais vous continuez ce qu'elle a fait. Vous pouvez décider de ne pas continuer les erreurs de Mme HIDALGO, que ce soit dans ce dossier, dans celui de la tour Montparnasse, dans celui du PSG, dans celui du périscolaire. Acceptez des ruptures avec la politique d'Anne HIDALGO. Celle-là est une rupture essentielle pour l'intérêt des Parisiens.

Renoncer à passer en régie publique alors que c'est l'intérêt de tous les Parisiens, c'est l'intérêt d'une politique publique alimentaire, c'est l'intérêt du développement des circuits courts, c'est l'intérêt du développement du "bio" dans notre ville, c'est aussi un intérêt sécuritaire pour ceux qui s'intéressent à ces sujets... Si vous allez sur nos marchés, vous verrez qu'il y a des problèmes de sécurité que les gestionnaires ne sont pas capables de gérer.

Il faut donc voter contre et non pas pour cette délégation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Christophe PRUDHOMME...

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pardon, il y a un rappel au règlement.

Monsieur MAILLARD, vous avez la parole.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire. Merci pour cette possibilité, c'est l'article 9.

Ce que nous venons d'entendre... Il y a un débat politique, et on l'a déjà eu en Commission, sur la régie ou pas la régie. Ce que vient de dire Mme CHIKIROU est inacceptable. Ce sont des gens de la même famille. Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous savez quoi ? C'est un propos antisémite.

Une entreprise qui s'appelle Dadoun, une entreprise qui s'appelle Bensidoun, mais bien sûr que c'est ce que vous avez voulu dire ! C'est scandaleux ! Ce sont des gens de la même famille, c'est ce que vous avez dit. Vous vous rendez compte, sur deux entreprises qui fonctionnent à Paris, c'est ce que vous venez de dire. Vous en rigolez ? En France, l'antisémitisme n'est pas une opinion, c'est un délit : un an d'emprisonnement, 45.000 euros d'amende.

Monsieur le Maire, j'aimerais que vous fassiez en sorte d'assurer la police et qu'il n'y ait pas de propos antisémites dans cette enceinte.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MEUNIER, allez-y.

Il y avait un sous-entendu. Je ne crois pas que l'on puisse dire de façon...

Pardon, c'est moi qui parle. Je ne crois pas que l'on puisse dire que ce sont des propos antisémites. Il n'y aura pas de propos antisémites dans cette enceinte : je vois bien ce à quoi vous faites allusion, mais j'imagine qu'ils vont lever toute ambiguïté dans l'instant.

Monsieur MEUNIER, à vous.

M. Émile MEUNIER. - Je peux, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je sais que c'est le dernier jour, mais allez-y, Monsieur MEUNIER, et seulement M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Franchement, c'en est presque risible.

Attendez, laissez-moi finir.

Vous avez un portrait de deux pages dans "Les Échos" où, la veille de la signature... Si vous lisiez les revues de presse très bonnes de la Ville de Paris... Je tiens à vous remercier. C'est tout l'angle de cet article, c'est tout l'angle de l'article du "Monde" de dire que ce sont deux familles qui se partagent ce duopole, qu'il y a des mariages croisés, que ce sont des cousins. Il y a aussi une aventure qui explique qu'ils se sont "disputés". Faites attention à ne pas rentrer dans ce surjeu de deux familles qui se détestent mais qui, bizarrement, se retrouvent toujours à la fin à la tête des marchés.

Pourquoi j'ai dit les noms de M. DADOUN et de M. BENSIDOUN ? Parce que ce sont les noms qui sont marqués dans les contrats. C'est le nom de leur société. On n'a plus le droit de citer les sociétés avec lesquelles on contractualise ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Qu'ils changent le nom de leur société !

M. Émile MEUNIER. - Qu'ils changent le nom de leur société, enfin !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MEUNIER, je ne suis pas sûr que votre propos était totalement de nature à lever tous les doutes, mais je vous laisse libre de vos propos.

Je précise tout de même qu'en droit, qu'il soit commercial ou public, la nature des relations, les mariages des uns et des autres n'ont strictement rien à voir avec nos appréciations personnelles, donc ils n'ont pas leur place dans cette enceinte. Si vous voulez que je fasse la liste de tous les secteurs d'activité où des gens qui ont des liens de parenté exercent des concurrences, il y en a de très nombreux.

Vous venez d'avoir un rappel au règlement, c'est suffisant. De plus, vous avez encore la parole.

Madame Sabrina NOURI...

Monsieur PRUDHOMME, pardon, je vous avais oublié.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur MAILLARD, j'ai lu la presse. Quand on parle de familles, à qui pense-t-on ? Je pense au sud de l'Italie et à la mafia. Or, dans les articles...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur PRUDHOMME.

Je suspends la séance pour cinq minutes, je veux les présidents de groupe.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-six minutes, est reprise à onze heures quarante-huit minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - la séance est reprise.

2026 DAE 95 - Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur PRUDHOMME, c'est à vous, et revenez sur le fond du projet de délibération.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, je ne fais que reprendre des éléments qui sont dans les articles de presse. Je n'ai pas cité des noms, j'ai parlé de pratiques de manière générale. Je n'ai pas accusé une famille ou une autre, une société ou une autre. Simplement, on peut être étonné à partir de ces articles sur ces pratiques et ce que nous disent un certain nombre de commerçants, d'ailleurs des commerçants qui ont été interviewés dans cet article. Quand il y a des négociations avec des paiements en liquide de la main à la main, quand on sait que sur les marchés... Sur le marché qui est à côté de chez moi, j'ai discuté avec un commerçant qui était en conflit sur le placement au sein du marché. Ce sont des conflits réguliers. C'est un constat. Je vais en revenir à l'essentiel.

Je suis tout à fait en accord avec les propos liminaires de Valentin GUÉNANEN sur l'intérêt des marchés. Je partage la quasi-totalité de ce qu'il a pu dire sur l'intérêt des marchés au sein de Paris. En revanche, il y a un problème, et c'est l'objet de nos amendements particuliers. Je poursuis sur ce que proposait Émile MEUNIER. A partir du moment où l'on soulève un problème, il y a ce que l'on appelle le principe de précaution. On vous propose aujourd'hui, pour éviter toute erreur qui pourrait être nuisible à l'image de la Ville, de surseoir temporairement, en attendant d'éclaircir l'affaire, à la signature de ces contrats qui nous engageraient pour 6 ans. Nous avons applaudi et nous soutenons l'étude de la mise en régie. Que l'on ait des éléments financiers sur la mise en régie, parce que quand la redevance chute autant et que, pour soutenir ce commerce... Cela ne me gênerait pas qu'on nous présente des comptes déficitaires si c'est pour aider le maintien des marchés au regard de ce que disait Valentin GUÉNANEN.

J'insiste sur le fait que la réputation de la Ville est en jeu sur cette affaire au regard des éléments fournis par la presse. La justice pourra trancher sur ces questions. J'insiste sur le principe de précaution. Les amendements que nous proposons sont de prolonger temporairement le contrat en attendant d'avoir les éléments d'expertise pour pouvoir décider dans de bonnes conditions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais vous dire que j'étais toute nouvelle dans cet hémicycle et ce que je viens d'entendre, c'est compliqué pour moi. J'ai été élue pour défendre les Parisiennes et les Parisiens. Que ce soit Bolloré, Bensidoun, Louis Vuitton, peu importe le nom de la société, j'aimerais défendre les Parisiennes et les Parisiens en les citant. Je suis désolée, je n'aurai jamais des arrière-pensées quand je cite les noms des sociétés avec lesquelles on va faire des contrats. Nous sommes là pour l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Dans ce dossier, il y a un sujet que l'on soulève à chacun notre tour. Écoutez-nous sur le fond, on a des choses à dire et c'est très important, parce qu'il y a un véritable sujet sur ce dossier, notamment cet amendement que je défends.

Nous voterons contre cette délégation de service public, parce que nous considérons que les marchés parisiens relèvent de l'intérêt général. Cela mérite un contrôle public beaucoup plus direct. La majorité a fait le choix

de déléguer cette mission à des opérateurs privés, donc la moindre des choses est de mettre en place des garde-fous. C'est un amendement de bon sens. Derrière les contrats, derrière les procédures administratives, il y a des femmes et des hommes qui travaillent sur nos marchés, qui se lèvent à l'aube, qui font vivre les quartiers parisiens et qui doivent pouvoir exercer leur activité sans pression ni crainte. Or aujourd'hui, lorsqu'un commerçant estime avoir été victime d'une irrégularité, d'une pression ou d'une attribution opaque des places, vers qui se tourne-t-il ?

Une intervenante. - La Ville.

Mme Sabrina NOURI. - D'accord, très bien. Allez leur dire, parce que ce n'est pas du tout ce qu'ils nous remontent sur le terrain. C'est précisément la question que pose notre amendement. La confiance ne se décrète pas, elle se contrôle. Nous proposons trois mesures simples : un dispositif de signalement indépendant, un audit annuel des conditions d'exploitation et une traçabilité des attributions d'emplacement pour les commerçants volants. Il n'y a rien de révolutionnaire dans ce que nous proposons, simplement des règles élémentaires de transparence lorsqu'il s'agit d'une mission de service public. Nous ne sommes pas ici pour condamner qui que ce soit sans preuve, je le répète, mais lorsqu'une enquête journalistique met en lumière des accusations de pression ou d'opacité, la responsabilité des élus n'est pas de tourner le regard.

Notre responsabilité est de construire des mécanismes qui permettent de vérifier ce qui se passe, de contrôler et de protéger les commerçants sur les marchés. Si tout fonctionne parfaitement, ces dispositifs le démontreront, mais si les dysfonctionnements existent, ils permettront enfin aux commerçants d'être entendus, ce qui, à ce jour, n'est pas le cas, Monsieur le Maire. L'argent public exige la transparence, la délégation exige le contrôle et les commerçants méritent d'être protégés. Vous faites le choix d'opérateurs privés et nous faisons le choix de protéger les commerçants. C'est tout le sens de cet amendement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, si l'on peut arrêter les insultes sur la partie gauche, ce serait sympathique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Extrême gauche.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, juste M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - S'ils sont essentiels au lien social et à l'accès à une alimentation de qualité, nous ne pouvons ignorer la fragilisation progressive de nos 74 marchés alimentaires. Dans le 8^e, dans le 15^e, dans le 16^e, dans le 17^e arrondissement comme pour le marché Navier récemment, le constat est le même : les places vides, l'absentéisme et une baisse de fréquentation, voire une suppression de marchés.

La nouvelle D.S.P. affiche des ambitions environnementales et sociales tout à fait louables, mais elle omet la question centrale, celle de l'attractivité et de la viabilité économique du modèle. A chaque renouvellement, la Municipalité ajoute de nouvelles contraintes réglementaires, administratives, logistiques. Cet empilement de charges rend l'équilibre financier toujours plus précaire pour nos délégataires. Le signal d'alarme est pourtant tiré. Nous voyons déjà des délégataires jeter l'éponge, se désengager faute de rentabilité. A force d'asphyxier le modèle économique, on décourage les gestionnaires et on précarise nos commerçants.

Nous ne tolérerons pas, et je tenais à le dire, qu'une récente enquête du média en ligne "StreetPress", qui a fait l'objet de citations directes par les sociétés mentionnées sur la gestion des marchés, notamment en Seine-Saint-Denis, par les délégataires, serve de prétexte à un retour au forceps à une régie municipale coûteuse partout, dans tous les quartiers et, plus grave, à des relents antisémites ou à des amalgames nauséabonds qui n'ont pas leur place dans le débat public.

Les élus de "Paris Liberté !" portent quatre exigences : l'assiduité, contrôler strictement l'occupation des places, sanctionner l'absentéisme répété parfois qui décrédibilise l'offre globale du marché ; la proximité, en associant pleinement les mairies d'arrondissement à la gestion courante et opérationnelle ; l'animation de nos marchés avec la transformation d'espaces de convivialité en véritables moteurs d'attractivité commerciale locale ; l'adaptation aux rythmes de vie avec des expérimentations d'horaires décalés, pauses déjeuner, pourquoi pas des marchés nocturnes, pour toucher les actifs, et adapter la gouvernance. Je m'associe à la demande de mon collègue maire du 16^e arrondissement Jérémie REDLER qui propose d'associer les arrondissements et les mairies, notamment en lien avec les grands événements. Je pense notamment aux abords du Parc des Princes où le maire d'arrondissement a souhaité que les choses évoluent pour qu'il soit associé davantage aux informations nécessaires préalables auprès des commerçants.

C'est en faisant mieux que de mettre aussi les commerçants, leurs produits frais et leurs jours de présence, au-delà du marché physique, parce qu'on sait que le chiffre d'affaires manque aussi à nos commerçants... C'est par une approche digitalisée aussi que l'on développe le "click and collect" pour capter des actifs, on facilite la revente

d'invendus sous forme de paniers solidaires et "anti-gaspi". Moderniser nos marchés par le numérique, c'est compenser la lourdeur des charges municipales par un surcroît d'activité et de flux clients.

Ne nous laissons pas mystifier par ce qui a été écrit, qui n'est pas encore avéré. Je veux redonner notre position qui est favorable au renforcement de l'attractivité de nos marchés sans que l'on rajoute de la bureaucratie et du désengagement économique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est un projet de délibération important qui concerne les marchés découverts sur la question de l'accès à l'alimentation. On a besoin d'avoir dans nos marchés des produits "bio" qui sont produits le plus localement possible. Les marchés, c'est aussi un lieu de lien social. C'est aussi l'opportunité d'accéder à des services essentiels. On travaille sur la Sécurité sociale de l'alimentation. C'est quelque chose qu'il faudra sans doute mettre en lien avec la gestion des marchés. Un travail est à faire pour faire en sorte que le marché soit un lieu de recyclage dans lequel on peut prendre des produits et aussi amener des choses dont on veut se séparer et qui pourront trouver une nouvelle vie.

On a bien noté les améliorations qui ont été mises en place à l'étape du cahier des charges par les services de la DAE. Je voulais les remercier pour les avancées significatives qui sont dans ce marché. Bien évidemment, le résultat interroge et les révélations qui ont été faites concernant les sociétés attributaires devraient être examinées attentivement. S'il y a lieu, la justice devra faire son travail.

Il y a sans doute besoin de remettre en question le modèle de l'attribution, de la façon dont le mode de gestion est décidé par la Ville, la façon dont les allotissements sont faits pour faire en sorte que d'autres acteurs puissent intervenir sur ces marchés. Le mode de gestion, c'est aussi évidemment la régie que nous défendons toujours par principe et qui devrait être examinée attentivement, mais aussi des modèles coopératifs. Le champ de l'économie sociale et solidaire peut être aussi intéressant pour avoir des modes de gestion qui associent les producteurs, les consommateurs, la Ville, tous les acteurs intéressés par la gestion des marchés. Je pense que l'on devrait travailler de façon plus précise sur ces modèles à l'occasion des futurs appels d'offres qui vont être mis en place.

J'ai bien noté, Anouch TORANIAN, que l'on va pouvoir commencer à travailler sur cette question dès un prochain Conseil concernant les marchés couverts. Je pense qu'il faut que l'on saisisse cette occasion.

Je voudrais terminer avec une considération locale. Dans le 10^e arrondissement, il y a un marché découvert qu'on attend de longue date, en tout cas les habitants de la Chapelle l'attendent de longue date, place Jan Karski. J'espère que l'on va pouvoir lancer très bientôt des études et commencer à réfléchir à la façon dont on pourrait amener un marché de producteurs sur la place Jan Karski. Il est attendu de longue date.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Tom ROUFFIO.

M. Tom ROUFFIO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous l'avez tous dit, les marchés sont l'âme de Paris. C'est pour cela qu'ici, les débats sont vifs pour préserver les marchés parisiens. D'ailleurs, c'est pour cela que, quand nous avons lu la D.S.P. avec nos collègues, nous avons échangé longuement et nous avons dit d'emblée que, tel qu'il était proposé, ce renouvellement de délégation était loin d'emporter notre adhésion.

Sur la forme, d'abord, la D.S.P. est loin d'être une évidence. Il y a plusieurs autres choix tels que la régie que nos collègues communistes proposent, ou le redécoupage en plus petits lots des propositions qui peuvent être faites et sur lesquelles on peut interagir.

Sur le fond, plusieurs éléments nous préoccupent. Le premier est la concentration des marchés autour de ces deux opérateurs. Diviser les marchés découverts en seulement deux lots, alors que seules deux sociétés ont candidaté, cela revient de fait à un duopole. Ce duopole n'est pas neutre. Il affaiblit la concurrence, il réduit la marge de négociation de la Ville et il peut nous rendre dépendants de quelques acteurs et ferme la porte à d'autres modèles, notamment à des structures de l'E.S.S., pourtant peut-être mieux placées pour prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux. Quand cette procédure aboutit à un seul candidat par lot, elle est peut-être régulière juridiquement, mais dans les faits, ce n'est pas une concurrence vivante.

Le deuxième sujet est celui des redevances et du contrôle économique. Nous constatons une baisse substantielle de la part fixe des redevances forfaitaires versées par les délégataires à la Ville. Vous l'avez dit, Monsieur MAILLARD, peut-être que les modèles économiques sont à revoir et peut-être qu'il faut revoir le découpage pour permettre à des structures dont le profit n'est pas la première nécessité de candidater à ces régies. En tout cas,

alors que la Ville perd en redevance, les commerçants voient leur droit de place augmenter de 3 %, même lorsque l'inflation est inférieure. Forcément, cette évolution peut interroger et je sais que ce sont des choses que la DAE a en considération.

Le troisième sujet est l'ambition environnementale et sociale qui nous tient forcément à cœur, vous le savez. Nous le voyons sur tous les marchés, la gestion du tri des déchets et des invendus reste insuffisante. L'objectif de réduction des déchets dans cette nouvelle D.S.P. va dans le bon sens, on en convient. Pour autant, un objectif n'a de valeur que s'il est contrôlé. Qui vérifie, avec quelle régularité et selon quels indicateurs et quelle conséquence si les engagements ne sont pas tenus ? La transparence est d'autant plus importante que la taxe incitative prévue au contrat est estimée entre 300.000 et 800.000 euros en fonction des manquements.

Ensuite, le sujet des sacs plastiques est révélateur. Leur usage est encadré depuis des années, mais ils restent présents sur de nombreux marchés. Cela montre bien que le problème n'est pas seulement d'écrire des obligations dans un contrat mais de les faire respecter.

Nous voulons aussi plus de place pour les producteurs locaux et "bio", les circuits courts et l'économie solidaire. On en a parlé avec vous, Anouch TORANIAN. Ce sont des conditions essentielles pour que nos marchés restent populaires accessibles et cohérents, avec des objectifs climatiques, alimentaires et sociaux en lien avec la volonté du Maire.

Enfin, je veux évoquer un sujet sensible qui est indispensable : la probité des délégataires. La présomption d'innocence doit être évidemment respectée, mais la Ville ne peut pas ignorer les questions sérieuses soulevées par les dernières révélations des journaux tels que "StreetPress" et "Le Monde" sur les pratiques de certains acteurs du secteur. Sans nous substituer à la justice, nous considérons que de tels signalements imposent à la collectivité une vigilance renforcée et je sais que la Ville prend cela très au sérieux. Un service public doit être forcément exemplaire.

Malgré ces réserves, nous prenons acte des avancées et nous remercions Anouch TORANIAN ainsi que la première adjointe pour les discussions et les avancées obtenues. Parce que des avancées concrètes ont été obtenues dans le vœu de l'Exécutif et parce que nous voulons nous saisir des leviers de contrôle, d'évaluation et de transformation qu'il nous ouvre, nous voterons ce projet de délibération.

D'abord, la place de l'E.S.S. et du "bio", du local et du circuit court est renforcée. Ensuite, Émile MEUNIER, comme vous l'avez dit, les communistes et les écologistes ont été entendus. La Ville s'engage à créer des marchés découverts en régie avec un rapport d'étape présenté au Conseil de Paris. C'est essentiel. La régie ne doit pas être une théorie hypothétique, elle doit revenir à une expérimentation concrète, évaluée, documentée, capable de préparer une alternative. Je sais que c'était déjà dans la dernière D.S.P. et je sais qu'Émile l'a votée, donc il est forcément d'accord avec cela. Lors des échanges sur la D.S.P. concernant les marchés couverts, un marché devra également être passé en régie, et la Ville réalisera enfin une analyse comparative des différents modes de gestion, permettant dans six ans d'avoir au moins trois scénarios alternatifs.

De plus, nous avons obtenu un rapport annuel, marché par marché, publié en "open data" avec les données sur le biodéchet, les invendus redistribués, les structures bénéficiaires, la part de l'E.S.S., du "bio" et des circuits courts, ainsi que l'atteinte des objectifs de régulation des déchets. Ces données sont indispensables.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup !

La parole est à Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Les marchés sont bien plus que de simples lieux de commerce. Ils sont l'âme de nos quartiers, ils font partie de l'identité parisienne, de ce patrimoine vivant qui rythme la vie de nos arrondissements depuis des générations. Avec ses 74 marchés découverts alimentaires, ses marchés couverts et spécialisés, Paris dispose d'un réseau exceptionnel. Chaque semaine, des centaines de commerçants, artisans, producteurs et milliers de Parisiens s'y retrouvent, les marchés sont des lieux de rencontre, d'échange et de convivialité. Ils favorisent le lien social tout en permettant l'accès à une alimentation fraîche, diversifiée et de qualité.

Pourtant, les chiffres sont préoccupants. Depuis 2011, le nombre de stands a diminué de près de 8 %. Certaines activités essentielles sont particulièrement touchées : les commerces de fruits et légumes, les boucheries ou encore les boulangeries qui reculent fortement. Cette évolution doit donc nous alerter.

Nous avons déposé, avec le groupe Paris au centre, un vœu proposant la création d'un concours annuel du meilleur marché de Paris. L'objectif est simple : valoriser les commerçants qui font vivre nos marchés, mettre en lumière les initiatives exemplaires et encourager les bonnes pratiques, associer les Parisiennes et les Parisiens à cette dynamique positive. De nombreuses villes ont d'ailleurs d'ores et déjà développé ce type de démarche avec succès. Paris aurait donc tout à gagner à célébrer davantage ses marchés et celles et ceux qui les font vivre au quotidien. L'ambiance du marché de Belleville, la belle perspective du marché de la Bastille, le charme du marché Saint-Honoré, le large choix offert par le marché de l'avenue de Versailles, la véritable carte postale qu'est le marché Edgar Quinet pourront ainsi, parmi d'autres, être reconnus et valorisés.

Au-delà de cette nécessaire valorisation, nous devons aussi nous interroger sur les conséquences économiques de la nouvelle délégation de service public qui nous est aujourd'hui proposée. Nos priorités pour les marchés parisiens sont claires : garantir des produits de qualité accessibles au plus grand nombre et renforcer leur attractivité. Or, ce projet de délibération, à nos yeux, ne répond pas à cet objectif. D'abord, il prévoit une augmentation automatique des droits de place de 3,8 % par an à partir de 2027. Une telle hausse sera inévitablement répercutée sur les commerçants, puis sur les consommateurs. Dans un contexte où le pouvoir d'achat reste sous pression, nous devons nous demander quel signal nous envoyons aujourd'hui aux commerçants et aux familles parisiennes.

Ensuite, les prévisions de redevance versées à la Ville connaissent une baisse spectaculaire par rapport à la D.S.P. actuelle. La part fixe tomberait ainsi à 1.000 euros par an pour le secteur A, à 5.000 euros par an pour le secteur B, contre 120.000 euros par an aujourd'hui pour chacun des délégataires. Les prévisions de part variable suivent la même tendance.

Nous partageons bien sûr les objectifs de réduction du plastique à usage unique, le développement de la place des producteurs locaux ou encore de la transition écologique, mais ces avancées ne peuvent pas se faire au prix d'un double déséquilibre : davantage de charges pour les commerçants d'un côté et beaucoup moins de recettes pour la Ville de l'autre. La question est donc simple : qu'est-ce qui justifie que Paris accepte de renoncer à des recettes aussi importantes tout en augmentant la pression financière sur les commerçants ? Parce que nos marchés sont l'âme de Paris, nous devons les soutenir, les valoriser et renforcer leur attractivité. C'est le sens de notre vœu et c'est aussi la raison pour laquelle nous appelons à davantage de vigilance sur les équilibres économiques de cette D.S.P.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour terminer, la parole est à Antoine LESIEUR.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Les marchés couverts font partie du patrimoine vivant parisien. Ils sont bien davantage que de simples lieux de commerce. Ils participent à notre identité, l'identité de nos quartiers, à leur animation, à leur convivialité. Ils sont des lieux de rencontre, d'échange et de proximité qui contribuent à faire vivre l'âme de Paris. Ils jouent également un rôle essentiel dans l'accès à une alimentation fraîche, de qualité et abordable. A l'heure où les commerces de proximité sont confrontés à de nombreuses difficultés, il est important que la Ville continue d'investir dans l'attractivité de ses marchés qui constituent une part importante de notre patrimoine culinaire. Nous voterons donc favorablement pour ce projet de délibération. Nous souhaitons néanmoins être particulièrement attentifs à la bonne exécution des engagements pris par les futurs délégataires.

D'abord, sur le pouvoir d'achat, les mesures annoncées (promotions de fin de marché, paniers à prix modéré, amélioration de la transparence des prix), devront produire des résultats concrets pour les habitants. Nous serons également vigilants sur la réduction des déchets et sur la propreté des espaces publics. Les objectifs fixés sont ambitieux. Ils devront être suivis avec rigueur et le groupe Paris apaisé y prendra toute sa part.

Nous serons tout aussi attentifs au maintien de la diversité commerciale des marchés. Leur richesse repose précisément sur la présence de producteurs, d'artisans et de commerçants de bouche variés. Nous suivrons également avec attention l'objectif affiché de renforcer la place des producteurs et des circuits courts au sein des marchés parisiens.

Mes chers collègues, les ambitions affichées par cette nouvelle délégation sont nombreuses. Encore faudra-t-il qu'elles soient réellement évaluées. Nous souhaitons donc que le Conseil de Paris puisse disposer régulièrement d'indicateurs précis sur la fréquentation des marchés, la diversité commerciale, la réduction des déchets et les actions menées en faveur du pouvoir d'achat. Le contrôle de l'exécution devra être à la hauteur des objectifs annoncés.

Enfin, nous souhaitons obtenir davantage d'informations sur l'expérimentation annoncée de marchés gérés en régie à partir de 2027. Quels marchés seraient concernés ? Quel serait le coût de cette gestion directe pour la collectivité ? Quelles études ou comparaisons ont été réalisées pour justifier cette orientation ? Il nous semble indispensable que le Conseil de Paris soit pleinement associé à cette réflexion.

Je terminerai en rappelant que les marchés peuvent également être des lieux d'éducation à l'alimentation à l'instar de la création d'un label des saveurs en mairie du 5e arrondissement. Notre groupe a toujours défendu le développement de l'éveil au goût dès le plus jeune âge en associant les commerçants, les producteurs et les écoles. Les marchés constituent à cet égard un formidable support pédagogique pour sensibiliser les enfants à une alimentation saine, de qualité, respectueuse de leur santé comme de l'environnement.

Parce qu'ils sont au croisement du commerce de proximité, de la qualité alimentaire, de la transmission des savoir-faire et de la vie de quartier, les marchés méritent toute notre attention et notre soutien vigilant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais vous dire quelques mots avant de donner la parole à Anouch TORANIAN.

D'abord, et je l'ai compris de beaucoup des interventions, nous sommes tous très attachés aux marchés. Nous travaillons énormément avec toute la chaîne qui concourt à l'organisation de ces marchés. Je pense évidemment aux grands producteurs, à la SEMMARIS, mais aussi à des producteurs locaux de plus en plus, sur des marchés qui ont fait beaucoup de progrès qualitatifs, mais pour lesquels il y a une tension permanente entre notre souhait d'améliorer la qualité des produits, le fait qu'ils soutiennent les producteurs locaux, des circuits courts, et notre sensibilité à maintenir une accessibilité en matière de pouvoir d'achat qui corresponde aussi au caractère populaire historique de ces marchés.

Nous aimons beaucoup ces marchés. Il se trouve que c'est un marché qui, sur le plan des prestataires, et c'est un sujet national, a peu de prestataires. C'est un secteur très particulier. Je n'ai pas de commentaire à faire sur les deux entreprises. En l'occurrence, elles ont répondu à l'appel d'offres et aucune autre ne l'a fait. En revanche, je vous confirme que, moi aussi, je lis la presse. Ce que j'y ai lu m'a très hautement préoccupé. Avec évidemment la présomption d'innocence qui s'impose dans le cadre des procédures des marchés publics, mais aussi dans le cadre des relations contractuelles avec les prestataires, il n'est pas possible de reporter le vote du projet de délibération, ce que j'ai regardé, je vous le dis, parce que cela mettrait en péril la continuité de nos marchés. J'attendrai les vœux d'un certain nombre de groupes me le reprochant dans quelques semaines ou quelques mois. Je vous confirme que, dans l'instant où j'ai lu les articles de presse, j'ai déclenché une inspection générale et que s'il s'avérait que la moindre des choses que j'y ai lu pour d'autres endroits qui ne nous concernent pas se révélait également exister à Paris, en faisant la distinction entre ce qui peut relever d'infractions pénales potentielles liées à des comportements individuels et d'infractions pénales qui pourraient être liées à des personnes morales, non seulement je déclencherais un article 40, mais je reverrais dans l'instant les dispositions contractuelles des textes qui seront votés dans quelques instants.

Nous aimons nos marchés, ils vont continuer à faire vivre Paris, mais nous devons avoir l'absolue certitude qu'ils le font en respectant les règles de droit, que ce soit vis-à-vis de leurs obligations contractuelles avec la Ville ou vis-à-vis tout simplement de la lutte contre la corruption, contre la concussion ou toute malversation qui pourrait être soulevée par l'enquête administrative.

Je rajoute à cela que, si enquête administrative il y a et qu'elle me pousse à déclencher un article 40, je devrai aussi attendre l'avancée de la procédure judiciaire pour mettre en œuvre tout cela. Moi aussi, je lis la presse et je ne laisse rien passer. Quand il y a besoin de vérifier les choses, nous le faisons.

Anouch TORANIAN, à vous de répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord, merci pour vos interventions, puisqu'elles témoignent de l'importance que revêt ce sujet essentiel et de la passion qu'il suscite. C'est en effet un sujet très important de la vie quotidienne de nos rues parisiennes, celui de nos marchés alimentaires.

Cette D.S.P. n'est pas un simple renouvellement de contrat. Elle définit ce que seront les marchés alimentaires de demain, les marchés parisiens, plus accessibles, plus attractifs, plus écoresponsables et mieux contrôlés. Les marchés sont un des services publics parisiens les plus visibles, puisque chaque jour, ce sont des milliers de Parisiens qui y font leurs courses mais qui y trouvent aussi et, je crois, surtout une proximité et un lien social. A l'heure où les achats se font de plus en plus en ligne, nos marchés demeurent l'un des derniers remparts à l'isolement et au repli sur soi. Ce projet de délibération est donc un acte politique important pour Paris. Les marchés ne sont pas un vestige du passé, c'est une réponse aux aspirations très actuelles et très modernes des Parisiennes et des Parisiens.

C'est parce que nos marchés sont essentiels que cette D.S.P. fut le fruit d'un travail long et minutieux mené avec les mairies d'arrondissement. Je veux à ce titre remercier Nicolas BONNET-OULALDJ, mon prédécesseur, ainsi que les services de la Ville, au premier rang desquels la DAE, la DPE et la DFA.

Cette nouvelle D.S.P. porte des ambitions extrêmement fortes, la première étant en faveur du pouvoir d'achat, puisqu'à l'heure où le coût de l'alimentation pèse sur le budget des familles parisiennes, nos marchés doivent rester accessibles à toutes et tous. Les promotions de fin de marché qui seront institutionnalisées, les paniers à prix modéré qui seront proposés et la transparence sur les prix qui sera renforcée y contribuent.

Améliorer le pouvoir d'achat n'a de sens que si cela permet d'accéder à une alimentation de qualité. C'est notre seconde ambition : renforcer la diversité et la qualité de l'offre sur nos marchés parisiens en doublant les commerces en "bio", en créant des carrés de producteurs, en valorisant les commerçants engagés dans une démarche durable.

La troisième est une ambition de modernisation et d'attractivité, puisque 23 espaces de convivialité seront déployés. Les animations seront aussi renforcées et des moyens spécifiques seront consacrés à la redynamisation des marchés les plus fragiles.

La quatrième ambition est bien sûr environnementale : généralisation de la collecte des biodéchets, renforcement du tri, partenariats contre le gaspillage alimentaire et suppression définitive des sacs plastiques à usage unique.

Cette D.S.P. sera ainsi jugée sur ses résultats, pas sur ses intentions. Les habitants attendent des résultats concrets, des marchés propres, attractifs, bien tenus, avec nos commerçants présents et une offre de qualité. Les obligations des délégataires sont particulièrement ambitieuses et nous veillerons à leur application.

Je réponds maintenant à vos questions sur cette délégation de service public qui se sont, je le regrette, davantage intéressées à la tuyauterie administrative qu'à l'essentiel, à savoir la qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

Sur la régie d'abord, je n'ai pas d'opposition de principe, et d'ailleurs, la D.S.P. prévoit de l'expérimenter, par exemple, place Karski dans le 10^e arrondissement, ce que nous étudierions en lien avec la maire. En revanche, nous ne proposons pas sa généralisation compte tenu de son coût et des choix déjà exprimés par notre Conseil en 2024. Je crois, cher Émile MEUNIER, que vous étiez déjà élu à cette époque.

Sur la redevance ensuite, la baisse de la redevance n'est pas un cadeau aux délégataires. C'est la contrepartie d'exigences nouvelles et d'investissements supplémentaires. C'est une baisse qui doit aussi s'apprécier au regard de la contribution déchets qui n'est plus sur une base forfaitaire mais qui passe désormais au principe du pollueur-payeur. Nous assumons de privilégier l'amélioration du service rendu aux Parisiens plutôt que la maximisation de la redevance pour la Ville.

S'agissant des droits de place, un projet de délibération spécifique y sera consacré après consultation des commerçants.

S'agissant des candidats, citez si vous le souhaitez les noms des sociétés, mais citez-les en tant que sociétés et pas en tant que familles. C'est cela qu'on vous reproche. Vous soulignez le faible nombre de candidats, mais là encore, notre analyse diverge. Vous y voyez un signe de faiblesse quand nous y voyons la démonstration d'exigences élevées et ambitieuses.

Enfin, concernant les éléments évoqués par "StreetPress" qui, je le rappelle, parlent des marchés de Sarcelles - cela mérite d'être précisé -, nous agissons comme nous le faisons toujours, avec vigilance mais dans le respect des principes de notre état de droit. On ne retire pas une D.S.P. sur la base d'allégations non établies ; on se fonde sur les faits, sur des procédures et sur le respect de la présomption d'innocence. Une chose est certaine, et je le redis très clairement, nous serons intransigeants dans le contrôle de cette D.S.P. : rotation des placiers, dématérialisation des paiements, présence accrue des agents de contrôle, dispositif de signalement renforcé et coopération renforcée avec les délégataires, les présidents de marché et les mairies d'arrondissement. Les contrôles sont renforcés, les sanctions sont renforcées et nous veillerons à leur application.

Pour le reste, le vœu de l'Exécutif reprend l'essentiel des demandes formulées, auxquelles j'ajoute, comme le Maire vient de le dire, notre volonté de conduire une mission d'évaluation menée par l'inspection générale afin de nourrir le bilan réalisé à mi-parcours. Déléguer ne veut pas dire se désengager ; déléguer suppose un lien de confiance, mais la confiance n'exclut jamais le contrôle, et ce, pour répondre à une triple exigence : une exigence de qualité, une exigence de transparence, une exigence de résultat. Les marchés parisiens sont aussi l'âme de notre ville. Préserver nos marchés, c'est préserver une certaine idée de Paris, un Paris populaire, vivant et solidaire. C'est l'ambition de cette D.S.P. et je vous invite donc à la voter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci à tous. Nous allons donc voter sur les différents éléments. Il y a de nombreuses demandes de scrutin public.

Il y a tout d'abord la proposition d'amendement n° 191 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Peut-on ouvrir les procédures de vote ?

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je clos le scrutin.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 117

Abstentions : 6

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 102

(Voir détail des votes annexe n° 39).

La proposition d'amendement n° 191 est repoussée au scrutin public.

La proposition d'amendement n° 192 en scrutin public. Dès que possible, on ouvre les procédures de vote.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Vous pouvez voter.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je vous remercie, je clos le scrutin.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 15

Contre : 99

(Voir détail des votes annexe n° 40).

La proposition d'amendement n° 192 est repoussée au scrutin public.

Proposition d'amendement n° 193 déposée par le groupe NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 122

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 112

(Voir détail des votes annexe n° 41).

La proposition d'amendement n° 193 est repoussée au scrutin public.

Proposition d'amendement n° 194 déposée par le groupe NPP, en scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos. Pas encore ? Vous êtes plus rapides à l'Assemblée.

C'est bon ? Merci.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 127

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 19

Contre : 108

(Voir détail des votes annexe n° 42).

La proposition d'amendement n° 194 est repoussée au scrutin public.

Nous passons à l'examen des vœux n°s 165, 166, 167, 168, 169 et au vœu n° 169 bis de l'Exécutif.

Le vœu n° 165 du groupe "Paris Liberté !" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Merci.

Nous passons au vœu n° 166 du groupe "Paris Liberté !". Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est maintenu.

Une explication de vote d'Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est mal rédigé. Sur le fond, nous sommes en désaccord et c'est pour cela que nous voterons contre.

Monsieur le Maire, j'ai apprécié ce que vous avez dit sur le fait que vous serez très attentif aux résultats de l'enquête et que l'Inspection générale a été saisie. Je pense que c'est la bonne façon de faire.

En revanche, et c'est peut-être la limite de la manière que vous proposez, "quid" si, à la fin, et je ne le souhaite pas, on se rend compte que les faits sont avérés ? Vous serez engagé dans le contrat, et là, bonne chance pour y mettre fin, en sachant que plus d'une trentaine de marchés doivent tourner et que vous n'avez pas de solution de rechange. La solution que nous vous proposons, Monsieur le Maire, c'était l'inverse : un avenant qui vous permettait sur quelques mois de prolonger le contrat et, à la fin, en fonction du résultat, vous concluez ou pas. Pendant ces quelques mois, vous préparez une solution de rechange au cas où, par exemple une mise en régie ou des lots plus petits pour avoir d'autres concessionnaires.

Sur la D.S.P., je veux répondre à Anouch TORANIAN qui disait : "Vous aviez voté en 2024"... J'ai le temps !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il a le droit.

Mme Sophia CHIKIROU. - Il peut parler, non ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Quand un vœu est maintenu, il y a une explication de vote. M. MEUNIER peut parler, donc on va attendre deux minutes de plus.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe "écolo" s'était abstenu à l'époque et il n'y a pas eu de progrès. Chacun fait son vote. Il s'était abstenu à l'époque et je m'étais abstenu à l'époque. L'une des raisons pour lesquelles je n'ai pas poursuivi mon aventure avec cette majorité, c'est que le recours au partenariat public-privé est devenu systématique. Souvent, malheureusement, la Ville de Paris ne sait pas bien négocier ses D.S.P. et ne sait pas bien les contrôler. Je l'ai vu, de la plus petite à la plus grosse.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 166 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 167 du groupe Communiste est-il maintenu ? Retiré au profit de l'Exécutif, merci.

Le vœu n° 168 du groupe Paris au centre est-il retiré au profit de l'Exécutif ? Allez-y.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons retirer notre vœu et nous voterons pour le vœu de l'Exécutif, puisqu'il reprend notre proposition d'un concours des marchés parisiens qui sera donc mis en place. Je voulais vous dire que l'on se tient à la disposition de Mme la maire adjointe pour travailler à sa mise en place. On compte sur vous et sur cette collaboration.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 169 du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ?

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Excusez-moi, je peux prendre la parole ? Merci.

Je suis ravie de voir que cette proposition d'expérimentation d'un marché au niveau de Saint-Augustin fait partie de vos propositions, donc nous enlevons ce vœu. Je propose, puisque vous évoquez dans votre vœu la possibilité de marchés couverts gérés en régie...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Normalement, c'est très court. C'est oui ou non.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - ... je voulais savoir si nous pourrions expérimenter un marché dans le 8e géré en régie aussi, bien qu'il ne soit pas découvert.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Contactez Anouch TORANIAN pour en parler.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 169 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 134).

Je mets aux voix le projet de délibération DAE 95 en scrutin public.

Nous ouvrons la procédure de vote.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 117

Abstentions : 4

NPPV : 0

Pour : 107

Contre : 6

(Voir détail des votes annexe n° 43).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2026, DAE 95).

Vous n'avez pas fait l'unanimité dans votre propre groupe, Monsieur MEUNIER. Attention, la majorité s'élargit !

Merci à tous.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la réévaluation des critères d'indemnisation et au soutien des commerçants parisiens impactés par les J.O.P. 2024.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 170 relatif à la réévaluation des critères d'indemnisation et le soutien des commerçants impactés par les Jeux Olympiques et Paralympiques.

La parole est à Catherine DUMAS, pour deux minutes maximum.

Mme Catherine DUMAS. - Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont constitué un événement exceptionnel dont nous pouvons collectivement saluer la réussite. Ils ont été une formidable vitrine pour Paris, pour la France, et nous en sommes fiers. Cette réussite ne doit cependant pas faire oublier les difficultés

rencontrées par certains commerçants qui ont eux aussi contribué à l'accueil de cet événement mondial. Les dispositifs de sécurité, les restrictions de circulation indispensables au bon déroulement des Jeux ont eu des conséquences économiques bien réelles pour de nombreux professionnels parisiens. Certains ont vu leur fréquentation chuter, d'autres ont dû réduire leur activité, voire fermer temporairement.

Après de longs mois d'attente, la mise en place d'une commission d'indemnisation avait suscité un réel espoir. Pourtant, les critères retenus apparaissent aujourd'hui trop restrictifs au regard des situations rencontrées sur le terrain. Au Sénat, j'ai d'ailleurs interrogé à plusieurs reprises le Gouvernement, par écrit comme en séance publique, sur la mise en place de cette commission d'indemnisation, ses modalités ainsi que la prise en charge de ces préjudices.

Avec les maires Rachida DATI, Geoffroy BOULARD, Jean-Pierre LECOQ, Catherine LECUYER, Philippe GOJJON, Jérémy REDLER et les élus du groupe "Paris Liberté !", nous demandons donc une révision des critères d'indemnisation, le réexamen des dossiers rejetés, un accompagnement renforcé des commerçants dans leurs démarches et un soutien accru de la Ville à ces professionnels encore fragilisés.

C'est donc le sens de ce vœu que je vous invite tous à adopter.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Anouch TORANIAN, pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

A travers ce vœu relatif à l'indemnisation des commerçants impactés par les Jeux Olympiques et Paralympiques, vous dressez un bilan sporadique du dispositif d'indemnisation de l'État - seulement 11 dossiers acceptés sur 700, avec des critères d'éligibilité déconnectés des réalités subies par les commerçants - et vous reconnaissez l'absence totale d'accompagnement promis par le Gouvernement aux acteurs économiques. Comme vous, nous ne pouvons que regretter cette situation si dommageable pour des acteurs qui sont pourtant le fer-de-lance de Paris.

Ceci étant, une chose me chagrine dans votre démarche : vous demandez à la Ville d'interpeller le Gouvernement et de mettre en place des dispositifs de soutien. Permettez-moi de souligner le caractère quelque peu audacieux de cette demande. Votre groupe "Paris Liberté !" n'a-t-il pas comme présidente la maire du 7^e arrondissement, qui siégeait elle-même au Gouvernement au moment de l'organisation des Jeux Olympiques ? N'aurait-ce pas été utile, voire incontournable, qu'elle se saisisse de ce sujet à ce moment-là ? C'est bien le Gouvernement qui a créé cette commission d'indemnisation et qui en a limité drastiquement les conditions d'éligibilité.

La Ville a accompagné à hauteur de ses compétences, dès la fin des Jeux Olympiques, les établissements concernés par des dispositifs de sécurité en votant des exonérations de droit de terrasse. Pour les compensations relatives à des pertes de chiffre d'affaires, c'est bien au Gouvernement qu'il revient d'adapter les critères et de réétudier la totalité des dossiers n'ayant pas obtenu de compensation.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez bien que nous rendons un avis défavorable à ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 170 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la stratégie municipale d'encadrement de l'implantation des enseignes de restauration rapide à Paris.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la prolifération des établissements de restauration rapide à forte intensité d'exploitation et à la protection des riverains.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 171 relatif à une stratégie municipale d'encadrement de l'implantation des enseignes de restauration rapide à Paris.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu consiste en l'amélioration de l'encadrement de l'implantation des enseignes de restauration rapide. Je vous l'avoue, mes chers collègues, j'ai cru qu'on ne débattrait jamais de ce sujet, parce que la dernière fois, je l'avais

rattaché au débat que l'on a eu sur l'amélioration de l'espace public. Pour moi, ce sujet est au cœur de ce débat, parce que c'est le non-respect des façades, c'est aussi la production de déchets qui jonchent l'espace public, les nuisances qui concernent les riverains ou encore l'occupation et la dégradation de l'espace public. Ce sujet était au cœur et je ne comprends pas qu'il ait été détaché du débat sur l'amélioration de l'espace public. Là encore, il arrive en fin de séance où tout le monde en a marre et personne n'écoute. Je me demande si nous allons pouvoir avoir ce débat de façon sérieuse. Heureusement, les conseillères de Paris du 12e sont assez coriaces et sont restées jusqu'à la fin.

Notre demande dans ce vœu est très facile, à savoir que la Ville actionne tous les leviers dont elle dispose face à ces implantations anarchiques : renforcer les contrôles, faire respecter le règlement d'urbanisme, mobiliser les prérogatives, réunir les services de la Ville, les bailleurs, les syndics, les copropriétés, les riverains concernés afin d'agir au plus vite et de façon efficace. Je rappelle tout de même que ces enseignes respectent rarement les règles d'urbanisme ni les règles de copropriété et elles misent sur la lenteur des procédures judiciaires, qui prennent souvent des années, pour poursuivre leurs activités en toute impunité.

J'ai été, en Conseil d'arrondissement, puisque nous l'avons porté aussi, assez sidérée de la réponse de la maire du 12e qui a botté en touche en disant que c'était un problème de pouvoir d'achat. Oui, il y a un problème de pouvoir d'achat, mais souffrez que l'on s'intéresse aux problèmes des riverains, parce que nous avons un mandat local. Si vous voulez vraiment parler de pouvoir d'achat, je vous invite à regarder les effets de votre politique du logement et de votre politique en règle générale sur les Maréchaux. Vous avez paupérisé les quartiers, parce que vous êtes incapables d'attribuer des logements sociaux aux classes moyennes. Aujourd'hui, en effet, on se retrouve avec des gens qui n'ont plus de pouvoir d'achat. La réalité est là. Si vous voulez que l'on ouvre le débat, je veux bien, mais la question est : est-ce que la Ville de Paris veut bien actionner tous les leviers qui sont en sa capacité pour mieux encadrer l'implantation de ces restaurations rapides ? Vous savez très bien qu'il y a beaucoup de villes en banlieue qui ont pris les moyens adéquats.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous faites sûrement allusion à de très célèbres affaires médiatiques. Madame MONTANDON, vous connaissez bien le 12e comme moi. Sur les Maréchaux du 12e arrondissement, je pense que 98 % du stock de logements sociaux a été construit au XXe siècle, à une époque où la ville n'était même pas encore une ville. Je veux bien qu'on soit accablé de tous les maux, mais 98 % du stock de logements sociaux entre la porte de Charenton et la porte de Vincennes a été construit début du XXe siècle.

Parce que vous pensez qu'à l'époque on y mettait des classes très aisées ?

Ce n'était pas le débat uniquement, mais, Madame Clara CHASSANIOL, je vous propose de présenter votre vœu, car je crois qu'il est sur un thème très proche, ce qui permettra à Anouch TORANIAN de ramasser sa réponse et de vous répondre directement.

Mme Clara CHASSANIOL. - C'est sur le même sujet. Cela vient d'une enseigne du 12e arrondissement, mais c'est une situation que l'on retrouve dans tout Paris. On fait face à une multiplication de ces établissements de restauration rapide qu'on appelle à production intensive ou, pour être peut-être plus claire, les "ultra fast-food". Cette évolution s'accompagne trop souvent de nuisances pour les riverains. Dans de nombreux cas, il y a une attitude offensive, voire menaçante de certains gérants, qui vient empêcher la sérénité de quartiers résidentiels, sans respect de règles d'urbanisme, d'autorisations de travaux, de règlements de copropriété. Souvent, les riverains eux-mêmes sont obligés de s'engager dans des procédures longues, coûteuses, pour essayer de faire respecter des règles. Cela nourrit évidemment un sentiment d'abandon que l'on ne peut ignorer.

C'est le cas dans le 12e arrondissement avec l'installation de cette enseigne désormais célèbre, "Master Poulet", au mépris du jugement du tribunal et des décisions de la copropriété. Les habitants se sont massivement mobilisés dans une pétition pour s'opposer au onzième "fast-food" dans le même secteur. Cela nous permet de dire que l'on a un problème de mono-activité commerciale. Au-delà de l'ensemble de ces nuisances, lorsqu'un type d'activité se concentre sur un même espace, il y a un déséquilibre urbain qui fragilise aussi l'identité de nos quartiers. Si la liberté du commerce est un principe fondamental - il ne s'agit pas de revenir dessus -, elle ne saurait justifier des atteintes disproportionnées au patrimoine et à la tranquillité des habitants.

Je voudrais être claire sur l'intention du vœu, puisque ma collègue Mme MONTANDON l'a dit, on a eu une réponse en Conseil d'arrondissement qui était absolument hors sujet concernant le profil des consommateurs qui seraient, avec notre vœu, exclus de l'espace public. C'est à mon avis une façon assez honteuse d'essentialiser les consommateurs de ces commerces, parce qu'on peut tout à fait avoir des commerces accessibles qui respectent les règles d'urbanisme et qui ne génèrent pas de nuisances pour les habitants.

Avec ce vœu, nous ne voulons pas entrer dans ces polémiques, mais simplement agir contre un laisser-aller sur cette mono-activité qui est préjudiciable à différents quartiers de la Ville de Paris. Pour agir sur cette mono-activité, la Ville de Paris a déjà eu des expérimentations, avec notamment la SEMAEST. On peut faire des choses et retrouver de la sérénité en adoptant une stratégie claire, donc on vous demande quelle est votre stratégie en la matière, avec une meilleure coordination des services de la Ville et de la Préfecture...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Clara CHASSANIOL. - ... pour les contrôles, et une réflexion plus globale sur les outils qui peuvent être mis en œuvre du point de vue réglementaire, puisqu'on sait que tous les outils ne sont pas à la disposition de la Mairie, et une cartographie pour avoir une meilleure connaissance des différentes implantations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai d'abord la réponse d'Anouch TORANIAN, pour l'Exécutif, puis une demande de parole de la maire du 12e.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

J'apporte une réponse commune à ces deux vœux qui sont relatifs à l'impact de la restauration rapide à Paris et qui nous alertent. On est assez d'accord sur les constats. Je vous rappelle que la Ville de Paris ne peut pas interdire arbitrairement l'implantation de ces établissements tant que le cadre légal national ne change pas. En l'état actuel du droit, le principe de la liberté du commerce et de l'industrie s'impose. Permettez-moi par ailleurs de pointer à nouveau votre manque de cohérence à ce sujet. Vous réclamez par vos vœux une intervention municipale ultra-protectrice - on n'est pas tout à fait opposé - alors que vos familles politiques au Parlement freinent régulièrement les outils de régulation économique ou de sécurité alimentaire. Si vous voulez vraiment que les maires disposent d'un pouvoir de veto sur les enseignes de restauration rapide, je vous invite à vous tourner vers vos parlementaires et à leur demander de soutenir activement les propositions de loi visant à encadrer les loyers et à réguler la restauration rapide pour des motifs de santé publique.

La Ville de Paris, de son côté, n'a pas attendu ce débat pour agir. On s'est toujours mobilisé pour lutter contre l'implantation de ces établissements lorsque l'équilibre de nos quartiers était menacé. Au dernier Conseil, j'évoquais déjà le cas de Five Guys du boulevard Saint-Michel contre lequel la Ville a rendu trois refus successifs à leur déclaration préalable. Nous déployons la totalité des outils en notre possession pour limiter leur implantation et poursuivons, grâce à "Paris Commerces" notamment, notre politique de protection et d'implantation de commerces et d'artisanat de proximité. Le P.L.U. bioclimatique permet aussi cette lutte contre la mono-activité. En sanctuarisant des linéaires commerciaux, nous interdisons déjà la transformation de commerces de proximité essentiels vers des établissements de restauration rapide.

S'agissant de la situation de la porte Dorée, le dossier du 277, avenue Daumesnil est suivi de très près par la Ville et la maire du 12e arrondissement pourra y répondre dans quelques instants.

Enfin, vous le rappelez vous-même dans votre vœu en citant la proposition de loi déposée au Sénat en octobre 2025, en l'état actuel du droit, la Ville de Paris ne peut pas légalement imposer de moratoire sur l'implantation d'enseignes. On utilise déjà l'intégralité des leviers juridiques d'urbanisme et opérationnels qui sont en notre possession. Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer vos vœux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai trois demandes d'explications de vote de Mme Sabrina NOURI, Ian BROSSAT et Sylvain MAILLARD. Ensuite, je donnerai la parole à la maire du 12e.

Tout d'abord, Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais profiter de ce temps de parole pour vous répondre, parce que je n'ai pas eu l'occasion de le faire hier concernant mon intervention sur Mme POMMIER. Les A.T.S.E.M. relèvent du scolaire et non du périscolaire, mais ce n'est pas grave.

Nous voterons contre ce vœu, parce que derrière la question légitime des nuisances, ce texte vise en réalité une catégorie particulière de commerces : les enseignes de restauration rapide. Bien sûr, lorsqu'il y a des nuisances, des infractions aux règles d'urbanisme, des problèmes sanitaires ou des atteintes à la tranquillité publique, il faut intervenir, mais ces règles existent déjà et elles doivent s'appliquer à tous les établissements sans distinction. Ce que nous contestons, c'est l'idée selon laquelle certains commerces seraient par nature indésirables dans notre ville.

A plusieurs reprises, ce vœu oppose implicitement une certaine vision du commerce, de la consommation et même des habitants à une autre. Il ne parle pas simplement de nuisances, il parle de droit aux baux, d'identité parisienne - qu'est-ce que cela veut dire -, de restauration rapide à très bas prix. Disons les choses clairement, derrière ces mots, ce sont souvent des commerces populaires fréquentés par des classes populaires qui sont visés. Pour notre part, nous défendons une autre vision. Une ville populaire, c'est une ville diverse, une ville où les règles sont les mêmes pour tous, une ville qui lutte contre les nuisances, mais qui ne stigmatise ni une clientèle ni une forme de commerce. Le problème n'est pas ce qui est vendu dans l'assiette. Le problème est le respect des règles, et les règles doivent être appliquées avec la même exigence à tous les acteurs économiques.

C'est pour ces raisons que nous voterons contre ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le même esprit que la réponse apportée par Anouch TORANIAN, permettez-moi de faire deux remarques. La première est que la droite parisienne nous a donné l'habitude de se faire les défenseurs du libre marché. Vous êtes les défenseurs du libre marché dans tous les domaines, sauf quand il est question de "fast-food". En matière de logement, vous êtes pour le libre marché, vous êtes pour la dérégulation, pour la fin de l'encadrement des loyers, et subitement, vous vous découvrez des défenseurs de la régulation dans le domaine du commerce.

Deuxièmement, ce qu'a dit Mme MONTANDON est très choquant et le Maire de Paris lui a très justement répondu. Ce que vous dites, c'est que le problème, ce n'est pas qu'il y ait des pauvres, ce n'est pas que le S.M.I.C. soit trop bas, que le R.S.A. soit en dessous du seuil de pauvreté. Le problème est que la Ville de Paris les loge ! C'est cela que vous nous dites, avec cette obsession qui est la vôtre de la haine du logement social et de ses habitants. Eh bien, nous assumons le fait que nous logeons tout le monde. Effectivement, si les gens avaient plus de pouvoir d'achat, ils ne se tourneraient pas vers ce type d'enseigne. C'est cette question que vous devriez vous poser.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Sylvain MAILLARD, vous avez la parole.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas bien le propos de M. BROSSAT, quelques minutes sur moi avant qu'il aille se baigner à nouveau.

Vous dites que vous êtes contre le libre marché, sauf pour le poulet. Pour le poulet, vous êtes pour le libre marché. Evidemment, nous maintiendrons ces différents vœux.

Je voudrais dire à l'adjointe : on ne peut pas tout le temps se permettre de voter pendant des journées des amendements contre le Gouvernement et, quand on est au contraire de votre côté en disant "il faut trouver une solution, parce que cela ne marche pas"... On est là par les Parisiens, on fonctionne pour les Parisiens, on est élu par les Parisiens. On est à votre côté. On voit bien qu'il y a un souci. Je suis très ouvert, avec notre groupe. Discutons pour trouver les moyens, si vous avez besoin de plus de moyens, pour faire en sorte de mieux réguler cette difficulté que nous constatons tous. Cela ne sert à rien de dire que c'est toujours la faute du Gouvernement pour ne pas trouver de solutions. Nous sommes ici pour trouver des solutions et nous serons à votre côté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Lucie CASTETS.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, Madame CHASSANIOL, puisque vous m'interpellez directement et vous faites état de nos échanges en Conseil d'arrondissement, ce qui est tout à fait pertinent, je vais me permettre de rétablir quelques vérités, parce qu'il me semble important que nos échanges se déroulent dans la bonne foi.

Premièrement, je n'essentialise personne. Je fais simplement le constat d'une réalité qui, je crois, n'est pas contestable : les personnes qui fréquentent ce type d'établissement ne font pas partie des classes sociales les plus aisées. Je disais donc en Conseil d'arrondissement qu'il me paraissait fondamental qu'il existe des offres pour tous les budgets, y compris pour les classes populaires, sans abandonner nos objectifs d'un accès à une alimentation durable et de bonne qualité pour tout le monde.

Ensuite, ayez, s'il vous plaît, l'honnêteté de retranscrire fidèlement nos échanges en Conseil d'arrondissement. Je m'étonnais en Conseil d'arrondissement que vous puissiez avoir une forme d'indignation à géométrie variable, puisque je ne vous entends jamais vous indigner sur d'autres types de commerce, y compris d'autres types de restauration rapide, ou encore quand toute une rue abrite des magasins d'instruments de musique ou des artisans.

On parle de mono-commerces dans les rues.

Est-ce que je peux continuer ? Je vous ai écoutés tranquillement, pouvez-vous me laissez parler ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MAILLARD, laissez Mme la maire finir.

N'importez pas au Conseil de Paris les très mauvaises méthodes de l'Assemblée nationale.

Madame Lucie CASTETS.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur MAILLARD, c'est trop d'honneur.

Enfin, je ne minimise en rien les nuisances qui peuvent être rencontrées par les habitants lorsqu'elles existent. D'ailleurs, mon équipe est plusieurs fois allée à la rencontre des habitants et des riverains qui se plaignaient de l'installation de ce "Master Poulet". Nous avons toujours fait valoir les règles d'urbanisme élémentaires qui s'appliquent pour ce type de commerce et pour ce commerce en particulier. Nous n'avons pas une vision unique centrée sur le pouvoir d'achat. Ayez au moins l'honnêteté de le reconnaître.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

J'ajoute deux petits mots. Sur ces sujets, il nous manque du législatif et du réglementaire. En attendons qu'un jour cela se pose, nous avons engagé un travail de coordination avec la Préfecture de police, la Préfecture de Région et les services de la Ville pour que nous puissions mobiliser l'ensemble de nos compétences réglementaires. Je le redis, y compris par rapport aux plus graves qui ont été évoquées tout à l'heure, c'est-à-dire les manquements au droit du travail, les manquements à l'hygiène et aux conditions de sécurité d'exercice des activités des baux commerciaux. Ensuite, il y a le respect des règles d'urbanisme en matière de devantures. Nous avons évoqué ce sujet dans la communication du Conseil de Paris précédent sur le fait qu'on respecte les règles.

Dans la lutte contre une forme de dérive de mono-activité de consommation rapide, que je ne veux pas stigmatiser... J'en suis client, mes enfants en sont clients. Si l'on demandait à nos enfants dans la salle s'il leur arrive d'y aller, je crains que la réponse soit oui trop souvent. La chose qui m'insupporte vraiment, ce sont les installations dites un peu rapides, c'est-à-dire qu'ils viennent, ils signent, ils savent que c'est complètement hors règle, ils exploitent le fonds de commerce un an à un an et demi, le temps de prendre de l'argent, puis ils s'en vont et vont se poser ailleurs, sans ostracisme sur les types d'activités, parce qu'en réalité, de très nombreux secteurs sont concernés.

Il y a une proposition de retrait sur un sujet qui est largement abordé par l'Exécutif et traité de façon sérieuse. Est-ce que les deux vœux sont retirés ? Ils ne le sont pas, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 171 déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Même vote sur le deuxième vœu, j'imagine.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 172 déposée par le groupe Paris apaisé, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Nous avons terminé notre séance.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Encore quelques secondes d'attention, d'abord je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM) (Comité syndical) (R. 182) :

Suppléant :

- Ian BROSSAT.

Association "Alliance des collectivités pour la qualité de l'air" (Assemblée générale) (R. 183) :

Titulaire :

- Antoine ALIBERT.

Association Centre national des dramaturgies contemporaines - Théâtre ouvert (R. 184) :

Titulaire :

- Mme Carine EKON.

Association Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la photographie (MEP) (R. 185) :

Titulaires :

- Audrey PULVAR,

- Raphaëlle PRIMET.

Association "Comité des expositions de Paris" (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 186) :

Titulaires :

- Pierre RABADAN,
- Alexandra JARDIN,
- Frédérique DUTREUIL,
- Béatrice LECOUTURIER.

Suppléants :

- Valentin GUENANEN,
- Camille VIZIOZ-BRAMI,
- Valentine SERINO,
- Tom ROUFFIO.

Association Brain and Mind (Conseil d'administration) (R.187) :

Titulaire :

- Daniel TRAN.

Suppléant :

- Jean-Noël AQUA.

Association des villes pour la propreté urbaine (Conseil d'administration) (R. 189) :

Titulaire :

- Pierre LOMBARD.

Association des villes universitaires de France (Assemblée générale) (R. 190) :

Titulaire :

- Mélody TONOLLI.

Association France Mobilité Biogaz (Assemblée générale) (R. 191) :

Titulaire :

- Gaston LAVAL.

Association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte en région d'Île-de-France (Assemblée générale) (R. 192) :

Titulaire :

- Antoine ALIBERT.

Association Le BAL (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 193) :

Titulaire :

- Carine ROLLAND.

Association nationale des élus en charge du sport - ANDES (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 194) :

Titulaire :

- Maxime SAUVAGE.

Association Territoires d'Evenements Sportifs (R. 195) :

Titulaire :

- Maxime SAUVAGE.

Suppléant :

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Association Vacances Voyages Loisirs (Assemblée générale et comité directeur) (R. 196) :

Titulaire :

- Camille NAGET.

Comité départemental des services aux familles (R. 197) :

Titulaires :

- Isabelle ROCCA,
- Pierre LISCIA,
- Manon HAVET.

Suppléants :

- Juliette SABATIER,
- Rania KISSI,
- Julie BOILLLOT.

Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires - CODAMUPS-TS (R.198) :

Titulaires :

- Kadiatou COULIBALY,
- Adjil AHOU DIAN,
- Marion-Emi ALIX,
- Abdoulaye KANTÉ.

Suppléants :

- Juliette SABATIER,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Christophe PRUDHOMME,
- Antoine ALIBERT.

Comité national de suivi des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ (R. 199) :

Titulaire :

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Suppléante :

- Alexandra JARDIN.

Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (R. 200) :

Titulaires :

- Emma RAFOWICZ,
- Annah BIKOULOLOU.

Commission d'appel d'offre (commission municipale) (R. 201) :

- Valentin GUENANEN, en remplacement de Mme KOUASSI, démissionnaire.

Commission de l'art L. 1411-5 du CGCT (commission municipale) (R. 202) :

- Valentin GUENANEN, en remplacement de Mme KOUASSI, démissionnaire.

Commission des valeurs locatives (commission départementale) (R. 203) :

Titulaires :

- Jacques BAUBRIER,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Johanne KOUASSI,
- Elisa YAVCHITZ,
- Tom ROUFFIO,
- Jean-Baptiste OLIVIER,
- Nour DURAND-RAUCHER,
- Thierry GUERRIER,
- Clara CHASSANIOL,

- Emile MEUNIER.

Suppléants :

- Ladjji SAKHO,

- François VAUGLIN,

- Valentin GUENANEN,

- Alexandre MENNUCCI,

- Antoine DUPONT,

- Arnaud LEHOUX,

- Alexandra NICOL,

- Grégory CANAL,

- Alexia GERMONT,

- Sabrina NOURI.

Commission de concertation avec l'enseignement privé (R. 204) :

Titulaires :

- Jean-Noël AQUA,

- Guillaume DURAND,

- Jean-Pierre LECOQ,

- Karine BARBAGLI,

- Isabelle ROCCA,

- Anne-Claire BOUX.

Suppléants :

- Hélène BIDARD,

- Saïd BENMOUFFOK,

- Valentin GUENANEN,

- Béatrice LECOUTURIER,

- Marie-Pierre MARCHAND,

- Rania KISSI.

Commission consultative des services publics locaux (R. 205) :

- Gwenaëlle AUSTIN, en remplacement de Mme BIDARD, démissionnaire.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (R. 206) :

- Raphaëlle PRIMET, suppléante, en remplacement de Mme BIDARD, démissionnaire.

Commission départementale de la sécurité routière de Paris (R. 207) :

Titulaires :

- Alexandra JARDIN,

- Maud GATEL,

- Dan LERT.

Commission départementale de présence postale territoriale (R. 208) :

Titulaires :

- Karim ZIADY,

- Manon HAVET,

- Thierry GUERRIER,

- Adrien TIBERTI.

Commission du titre de séjour (R. 209) :

Titulaire :

- Céline HERVIEU.

Suppléante :

- Fatoumata KONÉ.

Commission locale de l'eau chargée de l'élaboration et du suivi du Schéma d'aménagement et de la gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre (R. 210) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence" (R. 211) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Conférence des financeurs du sport d'Ile-de-France (R. 212) :

Titulaire :

- Maxime SAUVAGE.

Suppléant :

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Conférence régionale du sport (R. 213) :

Titulaires :

- Maxime SAUVAGE,

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (CoDERST) (R. 214) :

Formation plénière :

Suppléants :

- Barbara GOMES,

- Luc LEBON,

- Charles MERGEY,

- Sylvain MASCHINO,

- Irénée FREROT.

Formation spécialisée :

Titulaires :

- Adjji AHOUDIAN,

- Marion-Emi ALIX.

Suppléants :

- Charles MERGEY,

- Irénée FREROT.

Conseil académique de l'éducation nationale (CIEN) (R. 215) :

Titulaires :

- Jean-Noël AQUA,

- Saïd BENMOUFFOK,

- Isabelle ROCCA,

- Inès de RAGUENEL,

- Anne-Claire BOUX.

Suppléants :

- Barbara GOMES,
- Halima JEMNI,
- Karim ZIADY,
- Laetitia VIPARD,
- Rachel-Flore PARDO.

Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy (R. 216) :

Titulaire :

- Anouch TORANIAN.

Suppléant :

- Arnaud LEHOUX.

Conseil de coordination interportuaire de la Seine (R. 217) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris (R. 218) :

Titulaires :

- Jacques BAUDRIER,
- Adrien TIBERTI,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Geneviève GARRIGOS,
- Alexandra JARDIN,
- Jérôme STERKERS,
- Grégory CANAL,
- Nour DURAND-RAUCHER,
- Pierre BENASSAYA.

Conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de Paris (Conseil d'administration) (R. 219) :

Titulaire :

- Maxime SAUVAGE.

Suppléant :

- Nour DURAND-RAUCHER.

Ecole nationale supérieure de chimie de Paris "Chimie Paris Tech" (Conseil d'administration) (R. 220) :

Titulaire :

- Marine ROSSET.

Ekopolis (R. 221) :

Titulaire :

- Marie-Pierre MARCHAND.

Etablissement public "Campus Condorcet" (Conseil d'administration) (R. 223) :

Titulaire :

- Kévin HAVET.

Etablissement public "Universcience" (Conseil d'administration) (R. 224) :

Titulaire :

- François DAGNAUD.

Etablissement public d'aménagement "Paris Saclay" (Conseil d'administration) (R. 225) :

Titulaire :

- François VAUGLIN.

Suppléante :

- Mélody TONOLLI.

Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (Conseil d'administration) (R. 226) :

Titulaires :

- Jean-Noël AQUA,

- Mélody TONOLLI.

Etablissement public Paris la Défense (Conseil d'administration) (R. 227) :

Titulaire :

- Lamia EL AARAJE.

Suppléant :

- François VAUGLIN.

Fondation de coopération scientifique "Paris sciences et lettres - Quartier Latin" (Conseil d'administration) (R. 228) :

Titulaire :

- Marine ROSSET.

Fondation de coopération scientifique "Sorbonne Université" (Conseil d'administration) (R. 229) :

Titulaire :

- Mélody TONOLLI.

Fondation Sciences Mathématiques de Paris (Conseil d'administration) (R. 230) :

Titulaire :

- Paul SIMONDON.

Fondation Voir et Entendre (Conseil d'administration) (R. 231) :

Titulaire :

- Camille VIZIOZ-BRAMI.

Fonds de dotation "Fonds Paris 2050" (Conseil d'administration) (R. 232) :

Titulaires :

- Jérémy REDLER,

- Pierre RABADAN,

- Jérôme COUMET,

- Mams YAFFA.

Institut d'administration des Entreprises de Paris (Conseil d'administration) (R. 233) :

Titulaire :

- Frédérique DUTREUIL.

Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Conseil d'administration) (R. 234) :

Titulaire :

- Maxime SAUVAGE.

Jury délivrant à Paris les diplômes dans le domaine funéraire (R. 235) :

Titulaires :

- Camille NAGET,

- Geneviève GARRIGOS,

- Carine ROLLAND,

- Antoine GUILLOU,
- Pierre LISCIA,
- Aminata NIAKATÉ,
- Rania KISSI.

Mines Paris'Tech (Conseil d'administration) (R. 236) :

Titulaire :

- Arnaud LEHOUX.

Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 237) :

Titulaire :

- Richard BOUIGUE.

Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 238) :

Titulaire :

- Pierre LOMBARD.

Paris Fonds Vert (Comité stratégique, comité consultatif) (R. 239) :

Titulaire :

- Johanne KOUASSI.

Petit-Bain (R. 240) :

Titulaire :

- Daniel TRAN.

Réseau des collectivités territoriales pour une économie sociale et solidaire (Conseil d'administration) (R. 241) :

Titulaire :

- Amina BOURI.

Société publique locale d'aménagement "Société de requalification des quartiers anciens (SOREQA) (R. 243) :

Titulaire :

- Maxime SAUVAGE.

Société anonyme de coordination "Batigère" (Conseil d'administration) (R. 244) :

Titulaire :

- Fatoumata KONÉ.

Société anonyme d'HLM "RATP Habitat" (Conseil d'administration) (R. 245) :

Titulaire :

- Alexandra JARDIN.

Société anonyme d'HLM "Sequens Solidarité" (Conseil d'administration) (R. 246) :

Titulaire :

- Adjji AHOUDIAN.

Société anonyme d'HLM "Toit et Joie" (Conseil d'administration) (R. 247) :

Titulaire :

- Adrien TIBERTI.

Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (Comité syndical) (R. 248) :

Titulaires :

- Rym KARAOUN GOUEZOU,
- Antoine GUILLOU,

- Antoine LESIEUR,

- Mams YAFFA.

Suppléants :

- Richard BOUIGUE,

- Nicolas BONNET-OULALDJ,

- Irénée FREROT,

- Jules PASQUIER.

Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (Comité syndical) (R. 249) :

Titulaires :

- Antoine GUILLOU,

- Sylvain MASCHINO,

- Irénée FREROT.

Suppléants :

- Juliette SABATIER,

- Tom ROUFFIO,

- Alice TIMSIT.

Théâtre de la Marionnette à Paris (dit Mouffetard - CNMa - Centre National de la Marionnette) (R. 250) :

Titulaires :

- Mathieu DELMESTRE,

- Irénée FREROT.

Conseil départemental pour les anciens combattants et victime de guerre et la mémoire de la Nation (R. 251) :

Titulaire :

- Laurence PATRICE.

Union Internationale pour la conservation de la nature (R. 252) :

Titulaire :

- Aminata NIAKATÉ.

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (Conseil de surveillance) (R. 253) :

Titulaires :

- Agnès BERTRAND,

- Mathieu DELMESTRE.

Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Ile-de-France (ex Association pour le dépistage des cancers de Paris) (Conseil d'administration) (R. 255) :

Titulaire :

- Théa FOURDRINIER.

Suppléante :

- Juliette SABATIER.

Mission d'information et d'évaluation relative au périscolaire (R. 255) :

Titulaires :

- Jean-Noël AQUA,

- Alexandre MENNUCCI,

- Valentin GUENANEN,

- Karine BARBAGLI,

- Paul SIMONDON,

- Geneviève GARRIGOS,

- Laetitia VIPARD,
- Rania KISSI,
- Manon HAVET,
- Delphine BÜRKLI,
- Inès de RAGUENEL,
- Jean-Pierre LECOQ,
- Nelly GANIER,
- Florence BERTHOUT,
- Sabrina NOURI.

Suppléants :

- Raphaëlle PRIMET,
- Alexandra CORDEBARD,
- Béatrice LECOUTURIER,
- Catherine IBLED,
- Emmanuelle DAUVERGNE,
- Sonia CHAOUCHE,
- Lucie CASTETS.

SEMOP (société d'économie mixte à opération unique) Réseau de chaleur (Assemblées générales et Conseil d'administration) (R. 256) :

Titulaire :

- Charles MERGEY, en remplacement de M. COUMET démissionnaire.

Comité d'experts du Centre National de la Musique pour le soutien aux lieux de musiques actuelles et de variétés (R. 257) :

Titulaires :

- Pierre RABADAN,
- Florian SITBON.

Comité de Bassin "Seine Normandie" (R. 258) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Association "Institut d'études avancées de Paris" - IEA de Paris (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 259) :

Titulaire :

- Mélody TONOLLI.

CER CASVP (R. 260) :

Titulaires :

- Eric PLIEZ,
- Yasmina MERZI,
- Adjil AHOUDIAN,
- Yvain BOURGEAT-LAMI,
- Jeanne OUVRET,
- Ophélie MADINIER,
- Nour DURAND-RAUCHER,
- Camille NAGET,
- Pierre BATY,
- Pierre LISCIA.

Suppléants :

- Daniel TRAN,
- Lila BOUADMA,
- Kadiatou COULIBALY,
- Juliette SABATIER,
- Karim ZIADY,
- Simon DUQUERROIR,
- Laurent SOREL,
- Irénée FREROT,
- Guillaume DURAND,
- Gwenaëlle AUSTIN,
- Raphaëlle PRIMET,
- Maud GATEL,
- Anne-Claire TYSSANDIER,
- Alexandra NICOL.

Les candidatures proposées sont adoptées.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Enfin, comme il est d'usage en clôture de nos séances, je vous invite à remercier l'ensemble des services de la Ville qui ont travaillé.

Souhaits de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais également féliciter Frédéric BAUDIN-CULLIÈRE, que j'invite à se lever, qui a remplacé Vincent de VATHAIRE dans ses fonctions. Il a donc découvert son premier d'une très longue série de Conseils de Paris. Celui-là était bien plus calme que d'autres.

Remerciements.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Enfin, je remercie très chaleureusement Pauline HUGOT, qui nous quitte pour de nouvelles fonctions, pour tout ce qu'elle a fait à nos côtés depuis de longues années. Je lui souhaite le meilleur pour la suite.

Merci à vous toutes et à vous tous. Nous nous retrouverons au mois de juillet pour un Conseil de Paris que je vous annonce extrêmement chargé, puisque comme l'opposition nous y a invités, nous travaillons beaucoup, avec un petit problème que vous devez avoir en tête : le Conseil ne commencera que le mercredi du fait du 14 juillet, qui est le mardi. Je le dis à l'avance, en espérant ne pas arroser le sable, que le nombre de vœux, le nombre d'inscriptions rallongera forcément sur le week-end notre séance, donc préparez-vous à siéger un week-end ou à veiller à être très économes dans les inscriptions. L'Exécutif y veillera aussi. Il n'y aura pas de communication de l'Exécutif, d'ailleurs, au Conseil de Paris de juillet pour montrer l'exemple. Merci à tous.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe Nouveau Paris Populaire.

QE 2026-14 Question de Mme Céline VERZELETTI et des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative à la doctrine du "maintien de l'ordre", à l'impunité des groupuscules néofascistes et au traitement différencié de l'espace public parisien.

Libellé de la question :

"Le 22 mai 2026, soir de la finale de la Coupe de France de football, le quartier du canal Saint-Martin a été le théâtre de scènes de chaos et d'une violence intolérable. Un groupe de supporters, venus de Nice, a dévasté un bar, agressé à l'arme blanche des passants, proféré des propos racistes et effectué des saluts nazis.

Cet événement suscite la colère et met surtout en lumière de profondes et inquiétantes contradictions dans la doctrine du "maintien de l'ordre" appliquée au sein de la Capitale par la Préfecture de police.

Nous constatons régulièrement un déploiement disproportionné des forces de police lorsqu'il s'agit d'encadrer des manifestations syndicales, politiques ou citoyennes pacifiques. De même, un dispositif policier massif est systématiquement déployé sur les Champs-Élysées pour empêcher des jeunes issus des quartiers populaires de venir y célébrer des victoires sportives de manière festive.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de protéger nos quartiers face à des groupes néofascistes identifiés, la réponse policière et administrative semble singulièrement légère voire inexistante. S'agissant du 22 mai 2026, comment un cortège aussi nombreux, véhiculant des idéologies de haine et manifestement armé pour l'affrontement, a-t-il pu traverser Paris et cibler un quartier et un commerce sans être intercepté en amont ?

Les Parisiennes et les Parisiens refusent de subir une sécurité à deux vitesses, prompte à réprimer les mouvements sociaux ou à suspecter la jeunesse des quartiers, mais étonnamment défaillante face à l'extrême droite violente.

Dès lors, le groupe Nouveau Paris Populaire souhaite adresser les questions suivantes :

- sur la doctrine du "maintien de l'ordre" : comment expliquer la légèreté du dispositif préventif face au profil de supporters violents ?

- sur la tolérance face aux groupes néofascistes : quelles instructions précises ont été données aux services pour anticiper et contraindre les déplacements de ces groupuscules dont les motivations racistes et violentes sont connues de la Direction du Renseignement de la Préfecture de police (DRPP) ?

- sur la fin des réponses sécuritaires à géométrie variable : quelles mesures concrètes seront prises pour mettre fin aux traitements différenciés selon les publics concernés avec des logiques de suspicion et de répression visant prioritairement les quartiers populaires, la jeunesse et les mouvements sociaux, tout en faisant preuve d'une passivité face aux violences organisées de l'extrême droite et des groupuscules néofascistes ?

Réponse (M. le Préfet de police) :

"La doctrine du maintien de l'ordre de la Préfecture de police est régie par trois principes : adaptabilité, mobilité, et réactivité. Elle est la même pour tous les publics. Contre les courants très actifs, de toutes les tendances, qui montent des actions pour provoquer des troubles à l'ordre public, la Préfecture de police agit avec fermeté.

Pour garantir des mesures proportionnelles aux risques identifiés, principe fondamental de l'action de la Préfecture de police, les détails des dispositifs de sécurité se basent sur une évaluation des risques qui a vocation à tenir compte de l'évolution du niveau de menaces externes et des informations opérationnelles consolidées par les services compétents jusqu'aux derniers instants. Dans ce travail d'évaluation des risques, une attention accrue est portée au suivi des groupes radicaux et aux supporters ultras, en ce qu'ils manifestent régulièrement des velléités d'affrontements.

Cette évaluation permet d'adapter, en amont des événements concernés, les effectifs engagés, les points de surveillance, les contrôles susceptibles d'être mis en œuvre, les modalités d'encadrement des déplacements et, lorsque les conditions juridiques sont réunies, les mesures administratives de prévention des troubles à l'ordre public. Ces critères sont appliqués sans considération tenant à la nature du public concerné, la réponse de la Préfecture de police étant déterminée par le niveau de risque identifié.

Dans la soirée du 21 mai 2026, les forces de l'ordre ont été informées qu'une centaine de supporters niçois, venus supporter leur équipe pour la finale de la Coupe de France de football, déambulaient sur le secteur du canal Saint-Martin, provoquant plusieurs rixes dont une importante échauffourée sur le quai de Valmy peu après 23 heures 30, puis une autre altercation devant un bar. Dans ce contexte, de nombreux équipages de police, dont des policiers du commissariat local, de la Brigade anti-criminalité 75, un équipage cynophile et des équipages de la Direction de

l'Ordre public et de la Circulation sont intervenus pour stopper la déambulation violente de ces supporters. Au total, six victimes ont été recensées et prises en charge dans les hôpitaux parisiens.

L'ensemble des individus a été contrôlé et soixante-cinq d'entre eux interpellés à l'issue et présentés à l'autorité judiciaire.

Enfin, la Préfecture de police rappelle que conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, sont systématiquement signalés à l'autorité judiciaire tout propos, tout symbole, tout comportement susceptible de constituer une apologie de crimes, une provocation à la haine ou une discrimination. Ces signalements donnent lieu, sous l'autorité du Procureur de la République, aux investigations nécessaires.

Par conséquent, la Préfecture de police tient à rappeler sa mobilisation constante et la réactivité exemplaire face aux violences survenues dans la nuit du 21 au 22 mai dans le secteur du canal Saint-Martin. L'intervention rapide a permis de contenir les débordements qui résultaient indubitablement d'antagonismes entre supporters et de sécuriser le secteur dans les délais très courts."

QE 2026-15 Question de Mme Sabrina NOURI et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au soutien municipal aux familles monoparentales et aux mères isolées à Paris.

Libellé de la question :

"À Paris, les familles monoparentales, très majoritairement composées de femmes seules avec enfants, figurent parmi les catégories les plus exposées à la précarité sociale, au mal-logement, aux difficultés d'accès aux modes de garde, à la surcharge administrative et à la pauvreté.

Dans plusieurs arrondissements populaires, les associations, centres sociaux et services sociaux alertent également sur l'augmentation des demandes d'aides alimentaires, d'accompagnement social et de soutien financier émanant de mères isolées.

Alors que le coût de la vie, des loyers et des dépenses contraintes continue d'augmenter à Paris, la Ville de Paris peut-elle préciser :

- combien de familles monoparentales sont actuellement suivies par les services sociaux de la Ville de Paris ?
- combien de demandes d'aides financières d'urgence émanant de familles monoparentales ont été enregistrées en 2024 et 2025 ?
- quels crédits budgétaires spécifiques sont aujourd'hui consacrés par la Ville de Paris aux dispositifs d'accompagnement des mères isolées ?
- combien de places en crèche ou en modes de garde sont prioritairement attribuées aux familles monoparentales ?
- si la Ville de Paris envisage la mise en place d'un plan municipal spécifique de soutien aux mères isolées comprenant notamment accompagnement social renforcé, aides d'urgence, accès prioritaire aux modes de garde et dispositifs d'accès au logement ?"

Réponse non parvenue.

QE 2026-16 Question de M. Emile MEUNIER et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'application de la servitude de mixité sociale du P.L.U.

Libellé de la question :

"Un permis de construire a été délivré le 2 juin 2023 à la S.A.S. "Stanroc Real Estate" pour la transformation de l'immeuble situé 17-19, rue de Buci, dans le 6^e arrondissement. Le projet conduit à substituer à 17 appartements existants 9 logements d'une surface moyenne d'environ 160 mètres carrés, pour une surface totale d'habitation après travaux de 1.485 mètres carrés. L'immeuble est situé en zone de déficit en logement social.

Sous l'empire de l'ancien P.L.U. (article UG 2.2.3), tout projet portant sur une surface d'habitation supérieure à 800 mètres carrés en zone déficitaire devait affecter au moins 30 % de la surface de plancher créée, transformée ou objet d'un changement de destination au logement locatif social. Or, pour écarter cette obligation, le pétitionnaire a retenu uniquement les surfaces créées et transformées au sens strict, soit 626 mètres carrés, à l'exclusion des surfaces faisant l'objet d'une restructuration lourde. La Ville de Paris a soutenu cette lecture devant le Tribunal administratif puis devant le Conseil d'État, alors même que le Tribunal a reconnu l'ampleur des travaux engagés (démolition d'escaliers et de planchers, création d'un ascenseur). Le rapporteur public devant le Conseil d'État a relevé l'absence de jurisprudence sur ce point.

Une telle interprétation restrictive vide largement de sa portée la servitude de mixité sociale, dès lors qu'un programme de restructuration lourde portant sur près du double du seuil légal peut être réalisé sans aucune

obligation de logement social. Elle apparaît en tension avec les objectifs affichés par la Ville en matière de lutte contre l'évincement résidentiel des classes moyennes et populaires, et avec les choix opérés dans le P.L.U. bioclimatique, dont la rédaction explicite désormais l'application de la servitude aux opérations de restructuration lourde.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle préciser :

- la doctrine appliquée par ses services à l'interprétation du seuil de déclenchement de la servitude de mixité sociale en cas de restructuration lourde sous l'empire de l'ancien P.L.U. ?
- les garanties apportées, dans la rédaction et l'instruction du P.L.U. bioclimatique, pour que de tels contournements ne se reproduisent pas ?

Réponse (M. François VAUGLIN, adjoint) :

"Dans sa rédaction applicable en 2016, l'article UG.2.2.3 du règlement du P.L.U. de Paris subordonnait l'application de la servitude de mixité sociale imposant la réalisation d'au moins 30 % de logements sociaux à l'atteinte d'un seuil minimal de 800 mètres carrés de surface de plancher à destination d'habitation.

Ce seuil devait être apprécié au regard des seules surfaces d'habitation créées par le projet, qu'il s'agisse de constructions nouvelles ou de surfaces résultant d'un changement de destination.

Les surfaces existantes d'habitation faisant l'objet de travaux de restructuration, y compris lourde, n'étaient en revanche pas assimilées à des surfaces créées. Elles n'avaient donc pas vocation à être prises en compte pour déterminer si le seuil de 800 mètres carrés était atteint.

Cette interprétation a été retenue à au moins deux reprises par le Tribunal administratif de Paris, dans des jugements rendus les 16 juillet 2020 et 11 juin 2025. Dans ce dernier jugement, qui porte précisément sur la question posée, les juges ont considéré que le moyen tiré de la méconnaissance de l'article UG 2 du règlement du P.L.U. ne pouvait qu'être écarté dès lors que le projet prévoyait la création de 626 mètres carrés de surface de plancher d'habitation, soit une surface inférieure au seuil de 800 mètres carrés fixé par ces dispositions.

Afin de donner toute son effectivité à cette servitude de mixité sociale, sa rédaction a évolué dans le cadre du P.L.U.-b afin de prendre en compte les surfaces d'habitation existantes faisant l'objet de restructuration lourde dans le calcul du seuil minimal de 800 mètres carrés, au même titre que les surfaces créées ou que les surfaces issues d'un changement de destination."

C'est ce qui ressort de l'article UG 1.5.1 :

UG.1.5.1 Règle de mixité sociale

Toute opération de construction neuve, restructuration lourde, extension, surélévation ou changement de destination ou de sous-destination portant sur la réalisation d'un programme d'Habitation doit affecter à certaines catégories de logements un pourcentage de la surface de plancher des locaux relevant de la destination Habitation créés, restructurés ou objet du changement de destination.

Les catégories de logements concernées et les taux minimums applicables dans les différentes zones sont indiqués dans le tableau suivant.

	<u>Logement locatif social</u>	<u>Logement en BRS</u>
Zone non déficitaire en logement social	–	30 %
Zone de déficit en logement social	35 %	–
Zone d'hyper-déficit en logement social	50 %	–

En cas de restructuration lourde, extension, surélévation, changement de destination ou de sous-destination, l'obligation s'applique uniquement aux surfaces des locaux relevant de la destination Habitation créés, restructurés ou objet du changement de destination ou de sous-destination. Ces dispositions s'appliquent notamment aux locaux relevant de la destination Habitation réalisés en application du paragraphe 3° de la sous-section UG.14.1 (secteur de développement de l'habitation). Dans ce cas, tout ou partie de la surface de plancher des locaux relevant de la destination Habitation requise au titre de la présente sous-section UG.1.5.1 peut, par exception, être réalisée en logement en baill réel et solidaire.

QE 2026-17 Question de M. Emile MEUNIER et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la communication de la Ville de Paris autour du Paris Saint-Germain.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris a récemment déployé une communication très appuyée autour du Paris Saint-Germain, en particulier l'affichage d'une banderole aux couleurs du club et avec son logo sur l'Hôtel de Ville.

Cette communication soulève plusieurs difficultés. Sur le plan juridique d'abord, l'affichage d'une marque privée sur un bâtiment institutionnel et patrimonial majeur peut être analysé comme de la publicité illégale, l'article L. 581-4

du Code de l'environnement interdisant toute publicité sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

Sur le plan de l'équité ensuite, cette mise en avant peut donner le sentiment que la Ville privilégie un club parmi d'autres, alors que le Paris FC est désormais lui aussi un club de premier plan et que de nombreux clubs professionnels, semi-professionnels et amateurs font vivre le sport parisien sans bénéficier d'une telle visibilité.

Cette communication intervient enfin alors que des discussions importantes sont en cours entre la Ville et les actionnaires du PSG sur l'avenir du Parc des Princes, propriété municipale. Dans ce contexte, la Ville doit préserver une stricte neutralité, ainsi que son apparence, et montrer qu'elle défend prioritairement les intérêts patrimoniaux et financiers des Parisiennes et des Parisiens.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- sur quel fondement juridique a été autorisé l'affichage d'une banderole du Paris Saint-Germain sur l'Hôtel de Ville ?"

Réponse (M. Maxime SAUVAGE, adjoint) :

"Les banderoles installées sur la façade de l'Hôtel de Ville relèvent d'un dispositif de pavoisement temporaire et limité, conçu pour marquer ponctuellement un événement sportif d'ampleur sans revêtir de caractère permanent ni structurant pour l'espace public et sans enfreindre le principe de neutralité des services publics (cf. T.A. de Paris, 17 mai 2019, Association Aimer Paris, n° 1813868 à propos du drapeau arc-en-ciel). Ce type de dispositif s'inscrit dans une pratique bien établie, régulièrement mobilisée par la Ville et n'est destinée qu'à saluer les réussites sportives parisiennes et françaises, qu'il s'agisse de compétitions nationales ou internationales. Au regard de leur objet, de leur durée volontairement restreinte et de leur emplacement limité, ces banderoles ne constituent pas une publicité au sens des dispositions du Code de l'environnement relatives à l'affichage publicitaire, et ne nécessitent pas d'autorisation particulière.

Par ailleurs, cette installation s'inscrit pleinement dans le cadre du lien de longue date qui unit la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain, construit au fil des années autour d'événements sportifs majeurs et de temps forts partagés entre le club et notre collectivité. Elle ne comporte aucune revendication de nature politique, religieuse ou syndicale et ne méconnaît donc en rien le principe de neutralité applicable aux personnes publiques, principe auquel la Ville est naturellement très attachée et qu'elle veille à respecter strictement dans l'ensemble de ses prises de position et de ses dispositifs de communication.

Plus largement, la Ville de Paris est pleinement engagée aux côtés de l'ensemble des clubs qui font vivre le sport parisien, du sport amateur au plus haut niveau de compétition. Elle soutient ainsi les équipes du Paris Football Club, du Paris Saint-Germain, du Stade Français, du Paris Basket ainsi que l'équipe du Paris 13 Atlético, mais aussi de très nombreux autres clubs de la Capitale, dans toutes les disciplines sportives, qu'elles soient féminines ou masculines, collectives ou individuelles, parasportives ou non, médiatisées ou plus confidentielles. Cet engagement traduit une conviction forte : le sport, sous toutes ses formes, est un vecteur essentiel de cohésion sociale, de fierté collective et de rayonnement pour notre ville. Par leurs performances sur le terrain comme par leur engagement en dehors, ces clubs contribuent chaque jour au rayonnement de Paris à l'échelle nationale et internationale, et font la fierté de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Cette fierté prend un relief particulier lorsqu'elle accompagne le sport le plus populaire de la planète. Le football porte une histoire, une mémoire collective qui traverse les générations et les continents, et continue d'unir des millions de femmes et d'hommes autour d'une même passion. Il est riche de la diversité qui s'exprime sur le terrain, à l'image de notre ville elle-même, et demeure l'un des derniers grands vecteurs de rassemblement populaire, capable de réunir, le temps d'un match, des Parisiennes et des Parisiens de tous horizons, de toutes générations et de toutes conditions. C'est cette idée de Paris, ouverte, plurielle, fière de ce qui l'unit, que la Ville continuera à accompagner."

QE 2026-18 Question de M. Emile MEUNIER et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la procédure de passation du marché de direction artistique de la Nuit Blanche 2026.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris a annoncé publiquement, par un communiqué du 1er octobre 2025, le choix de la directrice artistique de la 25e édition de "Nuit Blanche", prévue le 6 juin 2026. Selon les données essentielles de la commande publique, le marché correspondant, d'un objet de conception et de direction artistique et d'un montant de 42.000 euros H.T., a été notifié le 18 décembre 2025 à la société titulaire, immatriculée le 11 décembre 2025.

Cette chronologie et les modalités de la procédure ont suscité des interrogations publiques quant au respect des règles de la commande publique. Le groupe n'entend ni reprendre les qualifications avancées par certains relais, ni mettre en cause le choix artistique de la Ville, qui relève de sa liberté de programmation. Il s'agit uniquement de s'assurer de la régularité de la procédure, dans un objectif de bonne gestion et de transparence.

À cet égard, il convient de rappeler qu'à la date de notification, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de services était fixé à 40.000 euros H.T. par l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, ce seuil n'ayant été porté à 60.000 euros H.T. qu'au 1er avril 2026. Un marché de 42.000 euros H.T. relevait donc d'une procédure adaptée soumise aux principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle préciser :

- la nature exacte de la procédure de passation suivie pour ce marché et les mesures de publicité et de mise en concurrence mises en œuvre ?
- le nombre de candidatures ou d'offres reçues et les critères d'attribution retenus ?
- l'articulation entre l'annonce publique du 1er octobre 2025 et l'achèvement de la procédure le 18 décembre 2025 ?
- la manière dont la capacité du titulaire à exécuter le marché a été appréciée, s'agissant d'une société immatriculée quelques jours avant la notification ?

Réponse (M. Florian SITBON, adjoint) :

"L'organisation de la Nuit Blanche 2026 a mobilisé à la fois une direction artistique et une équipe de production. Concernant la direction artistique, la procédure de passation retenue est celle d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique.

Ce recours est justifié par la dimension artistique spécifique de la prestation, nécessitant de confier la mission à une personnalité déterminée, reconnue pour ses compétences et en adéquation avec le projet artistique porté par la Ville de Paris. La direction artistique d'une manifestation culturelle repose en effet sur une démarche de création propre à une personne identifiée. Il ne s'agit pas d'une prestation standardisée susceptible d'être mise en concurrence entre plusieurs offres, mais d'une prestation intellectuelle et artistique intrinsèquement liée à son auteur ou autrice.

Dans ce cadre dérogatoire, aucune mesure de publicité ni de mise en concurrence n'a été mise en œuvre, et il n'y a donc pas eu de recensement de candidatures ou d'offres concurrentes, ni de critères d'attribution au sens des procédures classiques. Le choix repose sur l'adéquation entre le profil artistique retenu et les besoins du projet. Le périmètre de ce marché est strictement limité aux prestations de conception artistique.

La capacité du titulaire à exécuter le marché a été appréciée au regard des compétences, de l'expérience et des références de Mme Barbara BUTCH, en sa qualité d'artiste et de directrice artistique, dont le parcours professionnel a été jugé de nature à garantir la bonne exécution des prestations attendues.

La société "Butch Events", immatriculée préalablement à la notification du marché, constitue le support juridique de l'exécution contractuelle. Sa création répond notamment à des exigences d'ordre fiscal, liées à l'assujettissement à la T.V.A. des prestations concernées.

Conformément aux règles de la commande publique, l'immatriculation récente d'un opérateur économique ne fait pas obstacle à l'attribution d'un marché, dès lors que sa capacité à exécuter les prestations est démontrée. En l'espèce, cette capacité a été appréciée au regard des compétences portés par la personne physique assurant la réalisation effective des prestations.

La mise en œuvre opérationnelle des projets (production, logistique, réalisation) s'inscrit, quant à elle, dans le cadre d'un accord-cadre de production déléguée attribué en 2023 pour une durée de quatre ans à l'issue d'une procédure ayant donné lieu à publicité aux journaux officiels français et européens, ainsi qu'à une mise en concurrence."

QE 2026-19 Question de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD et des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au statut juridique des résidences appartements gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Le magazine "Envoyé spécial", dans son édition du 21 mai 2026 consacrée aux "appartements seniors", a mis en lumière des situations préoccupantes au sein de résidences appartements gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (C.A.S.-V.P.), faisant état d'environnements insalubres, d'infestations de nuisibles et de résidents en perte d'autonomie laissés sans accompagnement adapté.

Au-delà des situations matérielles documentées, le reportage soulève une question juridique de fond. La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (A.S.V.) a structuré l'offre d'habitat pour personnes âgées autour de trois catégories : les E.H.P.A.D., les résidences services relevant du secteur privé, et les résidences autonomie. Ces dernières, mentionnées au 6° du I de l'article L.312-1 et à l'article L. 313-12 du Code de l'action sociale et des familles, relèvent du régime des établissements sociaux et médico-sociaux, sont soumises à autorisation et à contrôle, et doivent délivrer le socle des prestations minimales obligatoires

défini par le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016, ainsi que des actions de prévention de la perte d'autonomie au titre du forfait autonomie.

Or, le C.A.S.-V.P. exploite 101 résidences appartements regroupant plusieurs milliers de logements, ainsi qu'une vingtaine de résidences services habilitées à l'aide sociale. La distinction entre ces résidences appartements et les résidences autonomie au sens du C.A.S.F. n'apparaît pas clairement établie, alors même qu'elles accueillent un public identique et que certains résidents y connaissent une perte d'autonomie effective. Des voix s'élèvent pour considérer que ce statut hybride ne trouve pas de fondement dans la loi et conduit à priver les résidents des garanties attachées au régime des résidences autonomie.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle préciser :

- sur quels fondements légaux et réglementaires repose la catégorie des "résidences appartements" du C.A.S.-V.P. et en quoi celle-ci se distingue, en droit, du régime des résidences autonomie ?

- pour chacune des 101 résidences appartements, si elles sont titulaires d'une autorisation au titre du 6° du I de l'article L. 312-1 du C.A.S.F., et si elles délivrent le socle des prestations minimales obligatoires au sens du décret du 27 mai 2016 ?

Réponse non parvenue.

QE 2026-20 Question de Mme Sonia CHAUCHE et des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au dispositif "Paris Familles" et à l'accessibilité du service public numérique.

Libellé de la question :

"Le dispositif "Paris Familles" a été mis en place en 2024 à la suite de "Facil'Familles", avec l'objectif affiché de centraliser et de simplifier les démarches administratives liées à la vie quotidienne des familles parisiennes.

Si ce dispositif est présenté comme une modernisation des services publics municipaux, plusieurs remontées de familles, de professionnels et d'acteurs éducatifs font état de difficultés persistantes : complexité des démarches, multiplicité des interlocuteurs, suivi difficile des notifications et justificatifs, recours importants aux dispositifs d'assistance et charge administrative croissante ressentie par les usagers.

La F.C.P.E. Paris a notamment évoqué des difficultés liées à la transition entre "Facil'Familles" et "Paris Familles", faisant état de problèmes d'inscription et de pertes de données. Par ailleurs, de nombreux professionnels municipaux et partenaires éducatifs apparaissent aujourd'hui fortement surchargés dans l'accompagnement quotidien des familles autour de l'utilisation de cet outil.

Cette dématérialisation croissante des démarches peut également renforcer les inégalités d'accès au service public pour les familles les plus précaires, les parents isolés, les personnes peu à l'aise avec les outils numériques ou maîtrisant mal le français. Derrière la promesse de simplification, plusieurs acteurs pointent ainsi le risque d'un éloignement progressif du service public de proximité et d'une dépendance accrue à des procédures technocratiques et dématérialisées.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle préciser :

- quel est le coût global du dispositif "Paris Familles" depuis son déploiement, notamment concernant les prestations externes, marchés d'assistance, maintenance, accompagnement et éventuels coûts liés aux dysfonctionnements signalés ?

- combien de sollicitations d'assistance ou de médiation ont été enregistrées depuis la mise en place du dispositif ?

- si une enquête de satisfaction ou d'évaluation qualitative a été menée auprès des familles, des professionnels municipaux et des partenaires éducatifs ?

- si la Ville dispose de données relatives aux difficultés d'accès, aux erreurs d'inscription, aux ruptures de droits ou aux situations de non-recours rencontrées par les usagers ?

- quelles langues sont actuellement proposées sur les supports et interfaces liés à "Paris Familles" ?

- si une réflexion est engagée afin de garantir des alternatives non numériques et de renforcer l'accessibilité du dispositif pour les publics les plus éloignés des démarches administratives et numériques ?

Réponse non parvenue.

QE 2026-21 Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relatif au maintien des locataires menacés d'expulsion.

Libellé de la question :

"Le site des Frigos, situé dans le 13^e arrondissement, constitue depuis plus de quarante ans un lieu emblématique de la création artistique parisienne, abritant près de deux cents ateliers d'artistes plasticiens, musiciens, sculpteurs et créateurs de disciplines variées. Cet ancien entrepôt frigorifique de la S.N.C.F., investi dès 1980 par des artistes pionniers, représente un patrimoine culturel et historique singulier, témoignant de la capacité de Paris à transformer des friches industrielles en espaces de création vivante.

Les Frigos participent activement au rayonnement artistique et culturel de Paris, accueillant chaque année des milliers de visiteurs lors des journées portes ouvertes et contribuant à l'attractivité du quartier "Paris Rive gauche". Ainsi, la préservation des espaces de création constitue un enjeu majeur pour maintenir à Paris une vie artistique diverse et accessible, conformément aux engagements de la mandature en faveur de la culture pour toutes et tous.

Le transfert de la propriété et de la gestion des locaux de la S.N.C.F. à la Ville de Paris par l'intermédiaire de la SEMAPA a entraîné des hausses de loyers très importantes mettant certains locataires en difficulté avec l'accumulation de dettes locatives importantes. Malgré des demandes de révision des loyers et d'apurement des dettes, la Ville de Paris a lancé une procédure administrative d'expulsion avec un jugement rendu le 1^{er} octobre 2025 notifiant la mise en œuvre des expulsions dans un délai de 1 mois avec une amende de 100 euros par jour en cas de maintien dans les lieux.

De nombreux artistes résidents des Frigos exercent leur activité dans des conditions économiques précaires et qu'une expulsion les placerait dans une situation de grande difficulté, faute d'alternatives locatives accessibles à Paris. A la suite de la mobilisation engagée par le Collectif des Frigos contre les expulsions avec la population, une médiation a été lancée à la demande d'Anne HIDALGO en janvier 2026 sous l'égide du médiateur de la Ville de Paris. Les discussions avec le médiateur semblaient permettre d'aboutir à une solution permettant d'éviter les expulsions lors de la dernière entrevue le 10 mars et qu'il s'était engagé à adresser des propositions écrites au collectif. Mais le médiateur ne répond plus aux demandes du collectif depuis la mise en place du nouvel exécutif municipal.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer comment elle compte agir pour que :

- le médiateur de la Ville de Paris reprenne sa mission dont l'objectif doit être le maintien dans les lieux des artistes menacés d'expulsion en effaçant la dette et en instaurant des loyers sociaux adaptés aux situations individuelles des artistes concernés ?

- soit reconnu définitivement le site des Frigos comme un lieu culturel d'intérêt patrimonial, bénéficiant d'une protection adaptée à son caractère exceptionnel ?

- soit engagé un projet de réhabilitation du bâtiment garantissant le maintien dans les lieux des occupants actuels ?"

Réponse non parvenue.

QE 2026-22 Question de M. Roland TIMSIT et des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police relative aux conditions de renouvellement des titres de séjour des intermittents du spectacle étrangers résidant à Paris.

Libellé de la question :

"Le 18 mai 2026, à l'occasion du Festival de Cannes, le Collectif des intermittent-es étranger-es en France a publié dans Libération une tribune intitulée "Cannes applaudit, l'État expulse", alertant sur les difficultés croissantes que rencontrent les artistes et techniciens étrangers exerçant en France sous le régime de l'intermittence du spectacle, lors du renouvellement de leur titre de séjour. Plusieurs organisations syndicales du secteur, dont le SPIAC CGT et le SNTPT, soutiennent cette démarche.

Le régime de l'intermittence du spectacle, dont les règles sont fixées par les annexes VIII et X au règlement général de l'assurance chômage, repose sur une alternance structurelle entre périodes de travail sous contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) et périodes d'indemnisation. L'allocation versée constitue, dans ce cadre, un revenu différé attaché à la collaboration à des œuvres soumises à la législation sur le droit d'auteur, et non un revenu de remplacement ordinaire. La condition même de l'intermittence implique donc que les ressources de l'intermittent ne se limitent jamais aux cachets perçus sur une période donnée.

Or, le titre de séjour "passeport talent - profession artistique et culturelle", prévu à l'article L. 421-15 du CESEDA, ainsi que les autres titres mobilisés par les intermittents étrangers, supposent une appréciation des ressources que les services préfectoraux interprètent, selon les organisations professionnelles, de manière restrictive : prise en compte des seuls cachets sur une période continue, exclusion ou minoration des indemnités

versées au titre des annexes VIII et X, exigence implicite d'un contrat unique de longue durée incompatible avec la nature même des CDDU. Cette interprétation conduit à des non-renouvellements de titres pour des résidents installés de longue date à Paris et contribuant à la création culturelle française.

Paris concentre une part significative des intermittents du spectacle étrangers exerçant sur le territoire national, et la Préfecture de police instruit à ce titre un volume important de demandes de renouvellement.

Dans ces conditions, la Préfecture de police peut-elle préciser :

- la doctrine appliquée par ses services à l'appréciation des ressources des intermittents du spectacle étrangers, en particulier au regard de la prise en compte des indemnités versées au titre des annexes VIII et X et de la pluralité des CDDU sur la période examinée ?

- le nombre de demandes de renouvellement de titres de séjour déposées à Paris par des artistes et techniciens relevant du régime de l'intermittence depuis 2024, ainsi que le nombre et les motifs des décisions de refus ?

- les mesures envisagées pour assurer une articulation cohérente entre le droit du séjour et le régime spécifique d'emploi des intermittents reconnu par le droit social français ?

Réponse (M. le Préfet de police) :

"La Préfecture de police instruit les demandes de titres de séjour présentées par les ressortissants étrangers exerçant une activité artistique ou culturelle dans le cadre fixé par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Les ressources des demandeurs sont appréciées au vu de l'ensemble des justificatifs qu'ils sont en mesure de produire.

Pour les personnes relevant du régime de l'intermittence du spectacle, les indemnités chômage versées au titre de ce régime sont également prises en compte lorsqu'elles se rattachent à l'activité artistique ou culturelle exercée.

La délivrance du titre reste toutefois subordonnée au respect des conditions prévues par les textes. Le demandeur doit notamment justifier d'une rémunération au moins égale à 70 % du salaire minimum de croissance brut pour un emploi à temps plein par mois, dont une part d'au moins 51 % est issue de son activité artistique ou culturelle. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, la carte de séjour portant la mention "talent" ne peut être délivrée sur ce fondement.

Cette situation ne fait pas obstacle à l'examen d'un autre motif de séjour, si l'intéressé est susceptible d'en remplir les conditions.

S'agissant des données statistiques demandées, les outils disponibles ne permettent pas d'identifier les demandes par profession, par type de profession ou selon le statut d'intermittent du spectacle. Il n'est donc pas possible d'isoler, parmi les demandes de renouvellement déposées à Paris, celles qui concernent spécifiquement les artistes ou techniciens relevant de ce régime, ni de recenser les décisions de refus et leurs motifs pour ce seul public.

À ce stade, la Préfecture de police n'a pas connaissance de difficulté particulière relative à l'instruction de ces demandes à Paris. Au niveau national, les éléments portés à la connaissance des administrations concernées, notamment du Ministère chargé de la Culture, n'ont pas davantage permis d'identifier de difficulté générale propre aux artistes et techniciens étrangers relevant du régime de l'intermittence du spectacle."

QE 2026-23 Question de Mme Sabrina NOURI et des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'adaptation thermique des logements sociaux parisiens face aux épisodes caniculaires.

Libellé de la question :

"Alors que les épisodes caniculaires se multiplient à Paris et que plusieurs alertes météorologiques sont déjà annoncées pour l'été 2026, de nombreux locataires du parc social parisien signalent des logements particulièrement exposés aux fortes chaleurs, notamment dans les immeubles insuffisamment isolés ou dépourvus d'équipements de protection thermique efficaces.

Dans plusieurs résidences, des habitants alertent notamment sur l'état dégradé ou l'absence de volets fonctionnels, pourtant essentiels pour limiter l'exposition des logements aux fortes températures durant les épisodes caniculaires.

De nombreux locataires signalent également des délais d'intervention particulièrement longs concernant les réparations de volets, stores ou équipements de protection solaire.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle préciser :

- combien de signalements liés à des volets défectueux, stores hors service ou équipements de protection thermique dégradés ont été recensés dans le parc social parisien en 2024 et 2025 ?

- combien de logements sociaux parisiens sont actuellement identifiés comme particulièrement exposés aux fortes chaleurs ?
- quels sont les délais moyens d'intervention constatés chez les principaux bailleurs sociaux parisiens pour les réparations liées aux équipements de protection thermique ?
- quelles consignes spécifiques ont été adressées aux bailleurs sociaux à l'approche de l'été 2026 afin d'anticiper les épisodes caniculaires ?
- quels travaux d'adaptation thermique ont été engagés depuis 2025 dans le parc social parisien ?
- si elle envisage un plan d'urgence spécifique pour l'adaptation climatique des logements sociaux les plus exposés aux îlots de chaleur urbains ?"

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"La Ville de Paris n'a pas attendu les vagues de chaleur de 2026 pour prendre conscience des risques sanitaires pour les habitants. Depuis 2009 et l'adoption du Plan Climat Air Energie, la Ville de Paris a mis en place une série d'actions concrètes pour s'adapter et faire face aux crises météorologiques de plus en plus fréquentes. Les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables et ils habitent le plus souvent dans les quartiers populaires et dans le parc social. Les dernières vagues de chaleurs ont été d'une force extrême, elles nous confirment que des réponses sociales et bâtimentaires doivent être apportées afin d'atténuer les potentielles crises sanitaires.

Concernant l'identification des logements les plus exposés aux fortes chaleurs, les logements mono-orientés, sans occultations et aux derniers étages sont les plus problématiques notamment quand ils n'ont pas bénéficié de rénovations thermiques. La Ville de Paris a sollicité une étude à l'APUR pour qualifier et recenser ces logements et servir à la mise en place d'interventions prioritaires tant dans l'accompagnement des habitants vulnérables que dans une réponse technique sur le bâti.

Sur le volet d'accompagnement des locataires les plus vulnérables du parc social - les personnes âgées, les enfants en bas âges ou les personnes souffrants de problème de santé - les bailleurs sociaux développent en lien avec la Ville des outils de veille et d'information visant à mieux se préparer et à mieux se protéger dans son logement, en complément de toutes les interventions sur l'adaptation du bâti.

Depuis plusieurs années, la Ville a développé un "kit canicule" qu'elle diffuse à l'ensemble des bailleurs pour qu'ils puissent relayer ces informations à l'ensemble de leurs locataires. Ce kit comprend des communications sur les gestes à adopter pour mieux se protéger dans les logements, et des communications sur les actions de la Ville, avec des cartographies des îlots de fraîcheur et des équipements publics disposant de salles rafraichies, de points d'eau, etc. Des affiches sont diffusées dans l'ensemble des résidences et des flyers sont distribués dans les boîtes aux lettres. De plus, les bailleurs incitent les personnes vulnérables à s'inscrire au dispositif "Reflex" qui permet aux personnes de bénéficier d'une veille téléphonique quotidienne.

En parallèle et en plus des campagnes d'affichage, les bailleurs ont procédé à des campagnes systématiques d'information via sms ou mail pour rappeler les gestes de protection et les consignes en cas d'urgence. Aussi la Ville encourage les bailleurs à valoriser la solidarité entre voisins afin d'organiser une entre-aide au sein même des immeubles en s'appuyant notamment sur le rôle essentiel des amicales de locataires.

Afin d'accentuer l'accompagnement, la Ville a demandé aux bailleurs de mobiliser leurs équipes de proximité pour organiser des veilles des locataires les plus vulnérables avec des visites à domicile. Les gardiens aussi agissent et ils sont un élément clé pour l'organisation de cette veille du fait de leur connaissance des locataires, et ils peuvent bénéficier de formation.

De plus, la Ville demande aux bailleurs d'ouvrir des lieux refuges dans les locaux en pieds d'immeubles avec la mise à disposition des "Locaux Communs Résidentiels/LCR" et des locaux commerciaux vacants. Ces lieux permettent d'accueillir en journée dans une pièce rafraichie les locataires qui en ont besoin. Un travail avec les associations locales et la mairie d'arrondissement est réalisé pour identifier tous les lieux pouvant accueillir dans des salles rafraichies les habitants.

Les bailleurs intensifient l'ouverture des espaces verts de leurs résidences à leurs locataires et ils étudient (en plus de l'intensification de la végétalisation) l'installation de brumisateurs et la pose d'ombrières pour de nouvelles interventions réduisant l'impact de la chaleur.

Concernant le volet "adaptation du bâti", plusieurs actions sont réalisées pour atténuer efficacement les vagues de chaleur en intervenant sur l'enveloppe du bâti : isolation, pose d'occultations solaires et végétalisation et désimperméabilisation des sols dans les parcelles.

Depuis 2009, la Ville s'est engagée dans une politique de rénovation thermique et environnementale, dite rénovation Plan Climat, du parc de logements sociaux de son territoire. Grâce à un soutien financier important de la Ville (conditionné à des critères thermiques et environnementaux), les bailleurs ont pu accélérer la rénovation et l'adaptation de leur parc et atteindre des objectifs ambitieux et exemplaires sur l'ensemble du territoire.

Ainsi avec plus de 70.000 logements rénovés et l'objectif de financer la rénovation de 5.000 logements par an, nous aurons en 2032 plus de 100.000 logements ayant bénéficié du dispositif Plan Climat.

Depuis 2020, la Ville de Paris a généralisé la pose d'occultations et la mise en œuvre des matériaux "bio" sourcés qui permettent d'obtenir de meilleures performances thermiques et donc d'améliorer l'habitabilité des logements en particulier durant les périodes de fortes chaleurs.

Depuis 2022, les bailleurs sociaux ont accéléré l'adaptation du bâti grâce à la création du fond "îlot de fraîcheur" qui propose le financement de la pose de protections solaires, la végétalisation du bâti et des parcelles. Ce fond a permis la pose de près de 30.000 occultations (en plus de celles déjà posées dans le cadre des opérations Plan Climat) et de végétaliser plus de 10 hectares. La Ville s'est donnée pour objectif 100 % des logements équipés d'occultants d'ici la fin de la mandature. La végétalisation des toitures terrasses est aussi systématiquement étudiée, elle permet d'avoir des performances thermiques et de protéger les logements des derniers étages.

Un travail sur la peinture blanche des toits permet aussi de gagner quelques précieux degrés dans les logements.

Actuellement, la Ville travaille avec les bailleurs sociaux au développement d'autres dispositifs avec des installations rapides qui permettront d'atténuer les pics de chaleur et garantir un confort : l'installation de brasseurs d'air qui permettent aux logements les plus exposés de gagner jusqu'à 4° de ressenti et la pose de films anti-UV.

À moyen terme, les services de la Ville étudient le développement du réseau de froid et le potentiel de géothermie de minime importance. Ces productions de froid peuvent être mutualisés entre les équipements publics et les résidences du parc social. En attendant le développement de ces réseaux vertueux et pour répondre aux risques sanitaires des locataires, la Ville ne s'interdit pas d'étudier l'usage de climatiseurs dans les situations les plus critiques pour les personnes les plus fragiles."

QE 2026-24 Question de Mme Sophia CHIKIROU et les élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au respect des obligations légales de la Ville de Paris en matière d'affichage libre.

Libellé de la question :

"Lors de la séance du Conseil de Paris en date du 20 mai 2026, le groupe Paris au centre a déposé un vœu relatif à l'affichage libre dans l'espace public parisien, que notre groupe a soutenu en votant favorablement.

Mme Marine ROSSET, adjointe au Maire de Paris chargée notamment de la vie associative, du débat public et de la démocratie de proximité, a demandé le retrait de ce vœu en indiquant qu'un vœu de l'Exécutif avait déjà été adopté en juillet 2024 reprenant les mêmes éléments. Ce vœu aurait permis d'engager un plan de déploiement de panneaux d'affichage libre, toujours en cours de réalisation, le recensement des panneaux sur "Open Data" ainsi qu'un travail d'identification de nouveaux emplacements. Mme ROSSET a par ailleurs indiqué que des discussions étaient engagées avec les mairies qui souhaitent s'engager sur l'installation de nouveaux panneaux et l'entretien de ceux déjà installés.

Pour rappel, l'article L. 581-13 du Code de l'environnement impose aux maires la responsabilité de prévoir des "emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif". Cette obligation vise à garantir la liberté d'opinion et le pluralisme de l'expression citoyenne. L'article R. 581-2 du même code fixe des surfaces minimales précises : 12 mètres carrés plus 5 mètres carrés par tranche de 10.000 habitants au-delà de 10.000 habitants.

Selon l'INSEE en 2026, La Ville de Paris compte 2.103.778 habitants. En appliquant la formule de l'article précédemment cité, l'exigence en termes de surface de panneaux d'affichage libre est de 1.119 mètres carrés d'après un calcul réalisé par arrondissement (voir annexe ci-dessous).

Or, l'"Open Data" de la Ville de Paris, unique source publique d'information, indique un simple nombre de panneaux par arrondissement et par format, petit ou grand, sans aucun détail réglementaire des surfaces. Les données, mises à jour le 26 juin 2025, indiquent ainsi la présence de 314 panneaux mais ne détaillent pas les surfaces mises à disposition dans les arrondissements pour l'affichage libre. Pourtant, cette liste n'est pas fiable compte tenu de l'absence de certains panneaux, d'emplacements situés dans des zones non fréquentées, excentrées ou masquées par du mobilier urbain, ainsi que l'existence de panneaux vitrés sous clés, imposant un filtrage administratif contraire au principe de l'affichage "libre".

L'affichage d'opinion fait partie de la vie démocratique et associative locale et nationale. Au regard des élections présidentielles et sans doute législatives pour 2027 dont l'enjeu est d'une importance capitale pour les Français, des élections régionales pour 2028 puis des élections européennes pour 2029, il est urgent de régulariser la situation de la Ville de Paris dès cette année.

Au regard des déclarations faites par votre adjointe et de l'urgence de la situation, pourriez-vous indiquer :

- Quel est le nombre de panneaux existants avec leur surface précise ?

- Quel est le nombre de panneaux envisagés pour répondre aux critères réglementaires du code de l'environnement ?
- Quel est le calendrier d'actualisation du recensement des panneaux d'affichages libres déjà installés, leur qualité et dimensions ?
- Quelles décisions ont déjà été prises sur le choix des nouveaux emplacements proposés par les mairies d'arrondissement ?
- Quelles sont les dates de travaux envisagées pour l'installation de ces nouveaux panneaux et la rénovation des panneaux inutilisables ou mal positionnés ?
- Quelles mesures seront prises et dans quel délai afin d'actualiser la cartographie en ligne, permettant la bonne information et la transparence envers les Parisiennes et Parisiens ?"

Réponse (M. François VAUGLIN, adjoint) :

"Les dispositions de la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979, codifiées aux articles L. 581-13 et R. 581-2 à R. 581-4 du Code de l'environnement, précisent le cadre fixé à l'affiche libre, notamment en matière de mise à disposition des emplacements.

L'article L. 581-13 définit l'affichage libre comme comprenant à la fois l'affichage d'opinion et la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif, sans distinction entre ces deux usages. Il n'existe pas d'obligation fixée par les textes en matière de répartition des surfaces entre l'affichage d'opinion et l'affichage associatif. Par ailleurs, le caractère vitré des panneaux d'affichage associatif, ainsi que leur gestion matérielle par la Ville, ne sont pas incompatibles avec les dispositions de l'article L. 581-13 du Code de l'environnement et relèvent bien de l'affichage libre.

Quels que soient le format et le mode de gestion des différents emplacements d'affichage libre à Paris, il s'agit de fait d'un outil essentiel à l'information et au bon fonctionnement de la vie associative et démocratique dans notre ville, ce constat est largement partagé. Ainsi un plan de déploiement a été lancé sous la précédente mandature, qui a d'abord consisté en un important travail d'inventaire des panneaux existants en lien avec les mairies d'arrondissement. Il a permis la mise à disposition à l'été 2025 sur l'open data de la Ville d'une liste actualisée des 314 emplacements concernés, le précédent recensement complet datant alors d'une dizaine d'années.

La mise à jour annuelle de cet inventaire est aujourd'hui en cours avec les mairies d'arrondissement pour un achèvement programmé à la rentrée de septembre. Qualitativement, l'objectif est notamment de pouvoir affiner et consolider à cette occasion le chiffrage des métrages concernés et compléter ainsi les informations mises à disposition sur l'open data de la Ville de Paris. Dans ce cadre, il est tout à fait possible et utile de transmettre les informations relatives à des emplacements qui, malgré les travaux en cours, ne seraient pas retracés dans l'open data pour le compléter.

Afin de poursuivre le travail engagé avec les mairies d'arrondissement, un comité de pilotage sera réuni à la rentrée 2026 autour de plusieurs objectifs et notamment :

- Repartager les objectifs de mètre carré à atteindre par arrondissement pour répondre aux obligations prévues par le Code de l'environnement ;
- Assurer une harmonisation des emplacements à retenir, pour répondre notamment aux enjeux d'encombrement de l'espace public, et des mobiliers à mobiliser pour atteindre les objectifs précités ;
- Assurer dans les meilleures conditions possibles une répartition plus équilibrée des panneaux, entre affichage d'opinion et affichage associatif ;
- Cadrer les modalités de maintenance et d'entretien des panneaux concernés."

QE 2026-25 Question de M. Rodrigo ARENAS et des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'équipement des établissements scolaires en occultants de fenêtres face aux épisodes caniculaires.

Libellé de la question :

"Trois ans après les travaux de la Mission "Paris à 50 degrés", qui soulignait déjà la nécessité d'équiper les établissements scolaires en dispositifs d'occultation des fenêtres afin de limiter les effets des fortes chaleurs, et deux ans après l'adoption du P.L.U. bioclimatique rappelant cette même exigence, de nombreuses écoles parisiennes demeurent encore dépourvues de stores, volets ou rideaux occultants adaptés.

Alors que les épisodes caniculaires se multiplient, surviennent de plus en plus tôt dans l'année et que des températures supérieures à 30 degrés sont désormais constatées dans certaines salles de classe, les conditions d'apprentissage des élèves comme les conditions de travail des personnels deviennent particulièrement préoccupantes.

De nombreux parents d'élèves, personnels éducatifs et agents municipaux alertent aujourd'hui sur l'impossibilité de maintenir des conditions d'accueil dignes et sécurisées dans plusieurs établissements durant les périodes de fortes chaleurs.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle préciser :

- combien d'établissements ont été équipés de dispositifs d'occultation des fenêtres depuis 2023 ;
- combien d'écoles et de collèges parisiens ne disposent toujours pas à ce jour de dispositifs d'occultation des fenêtres adaptés ;
- quels critères président à la priorisation des équipements ;
- quel calendrier précis la Ville prévoit de communiquer aux établissements, aux personnels et aux familles concernant les dates d'installation de ces équipements ;
- si la Ville s'engage à transmettre, avant la fin de l'année scolaire, un calendrier exhaustif de déploiement pour l'ensemble des écoles et collèges concernées."

Réponse non parvenue.

Question du groupe Écologiste et Social de Paris.

QE 2026-26 Question de M. Antoine DUPONT et des élu.es du groupe Écologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris relative aux politiques parisiennes de médiation numérique.

Libellé de la question :

"En 2019, selon l'INSEE, près de 1,3 million de Franciliens âgés de 15 ans ou plus sont en situation d'illectronisme, soit 12 % de la population de 15 ans et plus, avec une surreprésentation des publics vulnérables (personnes âgées, précaires, migrants). Ce taux atteint même les 13 % dans les 16e, 19e et 20e arrondissements.

Dans un contexte où le numérique est devenu un prérequis pour accéder à l'emploi, aux démarches administratives et à l'information, la loi de finances initiale pour 2026, adoptée en février dernier, réduit drastiquement les moyens de l'État en matière d'inclusion numérique : le budget passe de 41 à 14 millions d'euros, entraînant la suppression de 2.600 postes de médiateurs numériques d'ici 2027. Or, la maîtrise du numérique est une compétence socle pour l'autonomie des citoyens et l'accès à l'emploi.

La Ville de Paris, qui a adopté une stratégie ambitieuse d'inclusion numérique 2022-2026, a-t-elle prévu de compenser cette baisse par une augmentation de ses propres moyens ? Si oui, à hauteur de quel budget et selon quelles modalités ? Sinon, comment compte-t-elle maintenir les dispositifs d'accompagnement en vigueur ?"

Réponse non parvenue.

Question du groupe "Paris Liberté !".

QE 2026-27 Question des élu.es du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relatif à la transparence de la commande publique et à l'accès aux documents administratifs.

Libellé de la question :

"En décembre 2025, la Ville de Paris a attribué le marché de la direction artistique de "Nuit Blanche 2026" à la société "BUTCH EVENTS", liée à l'artiste Barbara BUTCH. Plusieurs publications sur le réseau social X ont mis en lumière un calendrier d'attribution singulier : la société a été immatriculée le 11 décembre 2025, soit seulement sept jours avant la notification du marché. Ce délai extrêmement court interroge sur la capacité réelle d'un nouvel opérateur à garantir les compétences techniques nécessaires et sur le respect de l'égalité de traitement entre candidats. Si le montant (42.000 euros) dispense d'une mise en concurrence formelle, il n'exonère en rien l'administration du respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Parallèlement, la diffusion sur le réseau social X d'un courriel interne attribué au référent CADA de la Ville suggérerait une stratégie délibérée d'opacité. Ce message évoque une communication "parcellaire" des documents administratifs afin de simuler une coopération devant le Tribunal administratif tout en retenant l'essentiel des dossiers sollicités par les citoyens.

Ces faits s'ajoutent à un historique de critiques sur la transparence de l'exécutif. Dès 2017, le journaliste Stefan de Vries a dû batailler cinq ans devant les tribunaux pour obtenir les notes de frais de la Maire. Cette opacité s'est répétée face aux associations "L'Union parisienne" ou "Transparence Citoyenne", malgré les avis de la CADA. C'est d'ailleurs après un combat judiciaire intense que l'une de ces associations a obtenu la révélation des frais de déplacement et de représentation de l'exécutif et des maires d'arrondissement ; des données dont le retentissement public démontre l'exigence de probité attendue par les Parisiens.

À ce titre les élus du groupe "Paris Liberté !" vous demandent :

- De publier l'intégralité du contrat signé avec la société "BUTCH EVENTS", incluant les annexes techniques et financières ainsi que les documents de consultation (cahier des charges, courriels de prospection...) ;
- De fournir la liste anonymisée des autres prestataires consultés pour ce marché, ainsi que le tableau comparatif des offres ayant justifié le choix de cette société ;
- D'apporter des éclaircissements sur l'authenticité du courriel interne diffusé sur le réseau X et sur les instructions données aux agents chargés de l'accès aux documents administratifs ;
- De communiquer le protocole exact et exhaustif suivi par la Ville pour répondre aux demandes de communication de documents administratifs et, s'il n'existe pas, de s'engager sur la mise en place d'un protocole clair et transparent, en le soumettant pour approbation au Conseil de Paris, permettant d'assurer la transmission intégrale des documents, sans délai excessif, afin d'éviter tout soupçon de rétention d'information."

Réponse (M. Florian SITBON, adjoint) :

En décembre 2025, la Ville de Paris a attribué le marché de la direction artistique de "Nuit Blanche 2026" à la société "BUTCH EVENTS", liée à l'artiste Barbara BUTCH. Plusieurs publications sur le réseau social X ont mis en lumière un calendrier d'attribution singulier : la société a été immatriculée le 11 décembre 2025, soit seulement sept jours avant la notification du marché. Ce délai extrêmement court interroge sur la capacité réelle d'un nouvel opérateur à garantir les compétences techniques nécessaires et sur le respect de l'égalité de traitement entre candidats. Si le montant (42.000 euros) dispense d'une mise en concurrence formelle, il n'exonère en rien l'administration du respect des principes fondamentaux de la commande publique.

La direction artistique de "Nuit Blanche" constitue une prestation de nature artistique, reposant sur une démarche de création originale et sur l'intervention d'une personnalité dont les compétences, la notoriété et la vision artistique sont déterminantes pour la conception de l'événement. La procédure de passation retenue pour ce besoin est celle d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique. Cette disposition permet de confier un marché à un opérateur économique déterminé lorsque la prestation ne peut être confiée qu'à un artiste déterminé en raison de son caractère unique ou de considérations artistiques. Il ne s'agit pas d'une prestation standardisée susceptible d'être mise en concurrence entre plusieurs offres, mais d'une prestation intellectuelle et artistique intrinsèquement liée à son auteur ou autrice.

En conséquence, aucune mesure de publicité ni de mise en concurrence n'avait à être mise en œuvre et il n'y a donc pas eu de recensement de candidatures ou d'offres concurrentes, ni d'application de critères d'attribution comparatifs au sens des procédures de mise en concurrence. Le choix du titulaire repose exclusivement sur l'adéquation de son profil artistique avec le projet culturel porté par la Ville pour la 25^e édition de "Nuit Blanche".

Il convient par ailleurs de préciser que ce marché porte exclusivement sur les prestations de conception et de direction artistique. La production, la réalisation technique et logistique des projets artistiques relèvent, quant à elles, d'un accord-cadre de production déléguée attribué en 2023 à l'issue d'une procédure ayant fait l'objet des mesures de publicité et de mise en concurrence prévues par le Code de la commande publique.

Le choix de confier à Barbara BUTCH la direction artistique de cette édition a été annoncé publiquement avant la notification du marché. Cette annonce traduisait la décision de principe de retenir sa proposition artistique. La formalisation contractuelle est ensuite intervenue à l'issue des différentes étapes administratives nécessaires à la conclusion du marché, conduisant à sa notification le 18 décembre 2025.

S'agissant de la capacité du titulaire à exécuter le marché, celle-ci a été appréciée au regard des compétences, de l'expérience et des références professionnelles de Barbara BUTCH en tant qu'artiste et directrice artistique. Son parcours et ses réalisations ont été considérés comme présentant toutes les garanties nécessaires à la bonne exécution des prestations attendues.

La société "BUTCH EVENTS", immatriculée quelques jours avant la notification du marché, constitue le support juridique de l'exécution du contrat. Sa création répond notamment à des considérations d'organisation et d'ordre fiscal, en particulier en matière d'assujettissement à la T.V.A.

Conformément aux règles de la commande publique, l'ancienneté d'immatriculation d'une société ne constitue pas, en elle-même, un critère d'appréciation de sa capacité à exécuter un marché. Celle-ci peut être démontrée par les compétences, les références et les moyens portés par les personnes qui assurent effectivement la réalisation des prestations. En l'espèce, ces éléments ont été appréciés au regard de l'expérience professionnelle de Barbara BUTCH, dont la société assure le support contractuel."

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

M. Jérôme STERKERS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 13, DPE 15, DPE 17 et DFA 11.

M. Guillaume DURAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 73 et DDCT 122.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 11.

Mme Elisa YAVCHITZ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSOL 59 et DSOL 55.

M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 22, DFA 23, DAC 41 et DAC 44.

Mme Dominique KIELEMOËS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 41.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 79, 80, 136, 137, 138 et 139.

M. Jérôme STERKERS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 13, DPE 15 et DPE 17, ainsi que sur le vœu n° 74.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 13, DPE 15 et DPE 17.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 103, DLH 104 et DLH 105.

M. Grégory CANAL ne prend pas part au vote sur le vœu n° 87.

Votes spécifiques.

Les élus du groupe Ecologiste et Social de Paris s'abstiennent sur le projet de délibération PP 24.

Les élus des groupes Paris apaisé et "Paris Liberté !" s'abstiennent sur le vote global.

M. Ladji SAKHO, par procuration, vote pour les vœux n^{os} 33, 34, l'amendement n° 212, le projet de délibération DGRI 31 et vote contre les vœux n^{os} 30 et 32.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2026 DSP 37 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Dessine-moi un mouton" pour le financement de travaux dans ses nouveaux locaux.

2026 DTEC 9 Convention de partenariat avec le Centre national d'études spatiales (CNES) relative à la pollution lumineuse (projet HALO).

M. Antoine ALIBERT, rapporteur.

2026 DLH 60 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP.

2026 DLH 62 Réitération de la garantie d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Habitat Social Français.

2026 DLH 71 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par ICF Habitat social.

2026 DLH 84 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par BATIGERE HABITAT.

2026 DLH 85 Octroi d'une garantie d'emprunt finançant un programme de réhabilitation de logements sociaux réalisé par AXIMO.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2026 DAE 98 Subvention (436.049 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'Union départementale de la CFDT de Paris

2026 DAE 99 Subvention (160.987 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'union départementale des syndicats CGT-FO de Paris

2026 DAE 100 Subvention (113.112,50 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'union départementale des syndicats de la CFTC de Paris

2026 DAE 101 Subvention (261.309,50 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'union départementale de la CFE-CGC de Paris.

2026 DAE 102 Subvention (163.650 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'union départementale UNSA de Paris.

2026 DAE 103 Subvention (75.503 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec l'union syndicale SOLIDAIRES de Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2026 DASCO 29 Désaffectation de l'usage scolaire des écoles maternelle et élémentaire 18, rue du Clos (20e).

2026 DASCO 34 Subvention d'investissement (1.291.233.71 euros) pour l'achat et les travaux d'installation d'équipements de lavage et de conditionnement de repas en bac inox, cuisine centrale Radiguet (19e).

2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles.

2026 DASCO 57 Convention de mise à disposition à la CMR Victor Hugo de la cour-jardin mitoyenne à l'annexe Barbette du collège (3e) sur le temps scolaire.

2026 DASCO 60 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Paris-Habitat pour des locaux sis 19 rue Fernand Labori (18e).

2026 DFPE 225 Subventions (2.149.887 euros), avenants aux CPO passées avec 20 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (7.178 euros).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2026 PP 22 Acquisition d'une chaîne d'analyse d'air pour canisters, sacs tedlar et tubes pour le laboratoire central de la préfecture de police.

2026 PP 24 Restitution annuelle de la performance des achats de la préfecture de Police dans le cadre de son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

2026 PP 25 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du code de la commande publique.

2026 PP 26 Fourniture d'insignes métalliques au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2026 PP 27 Mise à disposition d'une solution logicielle de gestion des objets trouvés, maintenance et prestations associées pour la préfecture de police.

2026 PP 28 Convention relative à l'attribution d'une subvention de la ville de Bonneuil-sur-Marne au profit du centre de secours de Saint-Maur de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

2026 PP 29 Convention relative à l'attribution d'une subvention de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au profit du centre de secours de Saint-Maur de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

2026 PP 30 Modification de contrat n°2 au marché relatif aux travaux de construction d'un centre de secours et de 33 logements de fonction pour la BSPP à Rueil-Malmaison – Lot n°5 : Équipements de cuisine.

2026 PP 31 Modification de la délibération portant fixation des modalités de rémunération ou de compensation en temps des astreintes, des interventions et des permanences effectuées par les agents de la PP.

2026 PP 33 Modification de la délibération n° 2018 PP 5 des 5, 6 et 7 février 2018 portant fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement profession.

2026 PP 35 Fourniture et la livraison de gaz pour les services de la Préfecture de police et du SGAMI-IDF, hors gaz naturel.

2026 PP 36 Fourniture de produits chimiques divers pour le laboratoire central de la préfecture de police.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2026 DEVE 24 Indemnisations amiables en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2026 DEVE 38 Nouvelles offres de concessions cinéraires des cimetières parisiens.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2026 DAJ 9 Refus du legs particulier avec charge consistant en deux appartements consenti par Monsieur M. à affecter à la Mairie du 14e.

2026 DFA 9 Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé " Le Pavillon Royal " bois de Boulogne Paris (16e) – Avenant n°1 - modification d'actionnariat.

2026 DFA 11 Participation de la société d'économie mixte Paris Seine aux augmentations de capital de sa filiale, la SCI Oasis Montparnasse.

2026 DFA 14 Pavillon des Canaux (19°) – avenant 2 à la convention d'occupation du domaine public / concession de travaux.

2026 DSIN 2 Convention de cession à titre gratuit de matériel informatique par la Ville de Paris à l'association la Protection Civile Paris Seine (PCPS) dans le cadre du Campus de la résilience.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2026 DPE 19 Renforcement du réemploi dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – signature d'un contrat avec CITEO.

2026 DPE 29 Paiement 2026 des adhésions et cotisations aux associations ou organismes travaillant dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, du tourisme et de la culture en lien avec le Musée des égouts.

2026 DPE 32 Relocalisation du garage à bennes de la Ville de Paris à Romainville (93) - Convention de participation au coût d'équipement de la ZAC de l'Horloge avec Est Ensemble et Séquano Aménagement

M. Pierre LOMBARD, rapporteur.

2026 DSOL 43 Avenant N°1 à la convention avec le CASP Églantine pour la prise en charge de mères enceintes et/ou avec enfants par la Maison d'Accueil Églantine.

Mme Yasmina MERZI, rapporteure.

2026 DEVE 28 Avenant à la convention avec Universcience pour l'installation et la présentation de fourmis vivantes à la Maison Paris nature.

Mme Aminata NIAKATÉ, rapporteure.

2026 DAC 42 Subvention (950.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris-Villette (18e et 19e).

2026 DAC 251 Subventions (23.500 euros) à sept associations commémorant la mémoire des déportés politiques dans les camps dont cinq dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2024 et 2025.

2026 DAC 253 Subventions (20.200 euros) à cinq associations commémorant les valeurs de la Résistance dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

2026 DAC 255 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des anciens combattants de la 2e D.B. dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

2026 DAC 256 Subventions (16.500 euros) à dix associations commémorant le souvenir de combattants qui ont servi sous le drapeau français.

2026 DAC 257 Subventions (42.400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.

2026 DAC 292 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon-Paul Fargue, 37, rue du Château Landon (10e).

2026 DAC 294 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Dinh Van au 15 place Gaillon (2e).

2026 DAC 416 Acceptation des charges et conditions accompagnant le don, par l'association La Cimade, des archives de sa permanence juridique des Batignolles.

2026 DAC 430 Autorisation de signer des contrats de cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies.

2026 DAC 431 Autorisation de signer un contrat de dépôt, aux Archives de Paris, des archives privées de l'hôpital de jour l'Étincelle de la Croix-Rouge française.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2026 DGRI 18 Convention de co-organisation et de co-production avec Palatine de l'exposition « Roma, Ville Lumière » du 01/07 au 30/08/2026, aux Arènes de Lutèce (5e) puis sur les berges de Seine (Paris Centre).

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2026 DRH 20 Composition des formations spécialisées santé sécurité et conditions de travail.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2026 DDCT 117 Subvention d'investissement (231.548 euros) à l'association "La Grande Coco", lauréate du BPP en 2024.

Mme Marine ROSSET, rapporteure.

2026 DLH 74 Réaménagement d'emprunt et modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable.

2026 DLH 75 Modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Seqens Solidarités.

2026 DLH 107 Location de l'immeuble 10, rue de Nancy (10e) à HENEO –Avenant à bail emphytéotique.

M. Ladji SAKHO, rapporteur.

2026 DJS 151 Subvention (20.000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation du Paris Grand Slam 2026.

2026 DJS 155 Convention de collaboration avec la société AEG Presents France SAS à l'occasion de l'organisation du tournoi de Paris de Sumo 2026.

M. Maxime SAUVAGE, rapporteur.

2026 DAC 24 Subvention de fonctionnement (250.000 euros) et avenant à convention avec l'association International Visual Theatre - IVT (9e).

2026 DAC 25 Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre aux Mains Nues (20e).

2026 DAC 26 Subvention (33.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé Augusto Boal (12e).

2026 DAC 27 Subvention (390.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'Étoile du Nord (18e).

2026 DAC 28 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop œuvrant en faveur de la culture Hip Hop (11e).

2026 DAC 29 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musique Danse XXe (20e).

2026 DAC 30 Subvention (490.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

2026 DAC 31 Subvention (265.000 euros) et avenant à convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (Paris Centre).

2026 DAC 32 Subvention (63.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier du Plateau / Théâtre Écarlate (19e).

2026 DAC 36 Subvention (160.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

2026 DAC 38 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Graines de Soleil (18e).

2026 DAC 39 Subvention (159.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison Ouverte (13e).

2026 DAC 40 Subvention (160.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Ménagerie de Verre - Les ateliers de danse (11e).

2026 DAC 43 Subvention (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association Cité-Théâtre (14e).

2026 DAC 44 Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec la SAS La Manufacture - Théâtre de la Bastille (11e).

2026 DAC 45 Subvention (380.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier de Paris Carolyn Carlson (12e).

2026 DAC 46 Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'association Parisienne pour l'Animation Culturelle - Théâtre 13 (13e).

2026 DAC 47 Subvention (965.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place, Centre Culturel Hip Hop (Paris Centre).

2026 DAC 48 Subvention (1.115.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux Sauvages (20e).

2026 DAC 49 Subvention (777.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2026 DAC 51 Subvention (1.685.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2026 DAC 52 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (Paris Centre).

2026 DAC 53 Subvention (680.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC SARL) de Rue et de Cirque (13e).

2026 DAC 54 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Ouvert - Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20e).

2026 DAC 76 Subvention de fonctionnement (12.720.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).

2026 DAC 82 Subventions (215.000 euros) et conventions avec l'association Union des Musiciens de Jazz et la société El Alamein, avenants aux conventions avec l'association Centre Mandapa et la Société Petit Bain (13e).

2026 DAC 83 Subventions (55.000 euros) à deux associations œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et convention avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris.

2026 DAC 84 Subventions (22.000 euros) à deux structures pour l'organisation de festivals.

2026 DAC 91 Subvention (4.600.000 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).

2026 DAC 92 Subvention (60.000 euros) à l'association Jeunes Talents et avenant à convention.

2026 DAC 93 Subvention (40.000 euros) à l'association Les idées heureuses (Concert de la Loge) et avenant à convention.

2026 DAC 94 Subventions (34.000 euros) à trois associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien.

2026 DAC 96 Subvention (80.000 euros) à l'association ARCAL et avenant à convention.

2026 DAC 119 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) et convention avec le collectif Tendance Floue pour une exposition sur le Pont Saint-Ange (10e et 18e).

2026 DAC 120 Subventions (1.618.000 euros) et avenants aux conventions avec les associations Glassbox (11e), Bétonsalon (13e), Immanence (15e) et Institut des Cultures d'Islam (18e).

2026 DAC 122 Subvention d'équipement (15.660 euros) et convention avec l'association Bétonsalon (13e).

2026 DAC 123 Conclusion d'un bail civil et passation d'une convention d'objectifs avec l'association "La Main" pour l'occupation des locaux situés 42 rue de l'Amiral Roussin, (15e).

2026 DAC 187 Subventions (86 000 euros) de fonctionnement et conventions avec quatre structures de pratique artistique dont une SCOP.

2026 DAC 189 Subventions (4.590.000 euros) et avenants à convention avec Paris Ateliers, la Maison du geste et de l'image, Musée en herbe et Polynotes 75.

2026 DAC 190 Subvention (500.000 euros) et convention avec l'association École du Cirque Electrique (20e) dans le cadre du budget participatif 2025.

2026 DAC 232 Subventions (19.000 euros) aux associations Culture et Bibliothèques pour tous et Lecture Jeunesse, et signature d'une convention.

2026 DAC 235 Subvention (10.000 euros) à l'association D.E.LIRE : DIRE, ECRIRE ET LIRE.

2026 DAC 346 Subventions (407.500 euros) à 46 associations au titre du cinéma, conventions et avenants à convention.

2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens.

2026 DAC 396 Subventions (300.000 euros) à 54 associations et 5 organismes au titre de l'Art d'être ensemble, volet Culture et Solidarités 2026, pour la mise en œuvre de 60 projets, et signature de 20 conventions.

2026 DAC 441 Renouvellement de l'agrément du Ministère de la Culture reconnaissant le CRR de Paris - Ida Rubinstein comme établissement préparant à l'enseignement supérieur en danse.

2026 DICOM 18 Avenant au contrat de distribution de phonogrammes passé avec Universal Music France dans le cadre de la cérémonie de commémoration des 10 ans des attentats du 13 novembre 2015.

M. Florian SITBON, rapporteur.

2026 DAE 83 Subvention (10.000 euros) au syndicat professionnel des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2026.

2026 DAE 108 Foire du Trône (12e) - Révision de la tarification de certains emplacements de métiers forains.

2026 DICOM 19 Dépôt de la marque " VILLE DE PARIS " pour les produits " Paris La Boutique ".

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2026 DCPA 9 Indemnisation de la Ville de Paris suite à des désordres constatés au niveau de la toiture terrasse en bois de la Piscine Thérèse et Jeanne Brûlé sise 1 place Edith Thomas (14e).

2026 DCPA 10 Réalisation d'une mezzanine dans les locaux de stockage sis 11 rue du Pré (18e) - Indemnisation de la société TBES suite à une erreur matérielle.

2026 DU 59 Cession d'une parcelle lieudit Le Petit Villeron à Moret-Loing-et-Orvanne (77).

2026 DU 61 Révocation du cahier des charges de cession de terrains de la Zone d'Activité « Secteur Industriel de l'Echat » du 26 octobre 1972, à Créteil (94).

2026 DU 62 Cession d'une emprise de terrain non bâti située 6-10, rue de la Baignade à Ivry-sur-Seine (94).

2026 DU 64 Autorisations de surplomb du domaine public dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles 16, rue Chaptal (9e), 9, rue Martel (10e), 3, rue d'Aligre (12e), 6-8, rue Küss (13e).

2026 DU 68 Cession à AXIMO de 3 lots de copropriété au sein d'un immeuble 5 rue des Dardanelles (17e).

2026 DU 75 Renouvellement de la participation de la Ville de Paris au groupement d'intérêt public de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH).

2026 DU 85 Evolution des statuts de la Commission du Vieux Paris.

M. François VAUGLIN, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 9 juin 2026.

Présents :

Mmes Amina BOURI, Rachida DATI, Frédérique DUTREUIL, Catherine IBLED, Johanne KOUASSI, Carine ROLLAND, Anouck TORANIAN, Marion WALLER, Élisabeth YAVCHITZ, MM. David ALPHAND, Saïd BENMOUFFOK, Nicolas BONNET-OULALDJ, Richard BOUGUE, Ian BROSSAT, Mathieu DELMESTRE, Antoine DUPONT, Arnaud LEHOUX, Émile MEUNIER, Sylvain MAILLARD, Pierre RABADAN et Tom ROUFFIO.

Absents au sens du règlement intérieur :

M. Geoffroy BOULARD et Mme Alexia GERMONT.

Absent :

M. Pierre CASANOVA.

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Présentation du compte administratif 2025 du budget spécial de la Préfecture de police par M. ALFONSI, Directeur adjoint des Finances, de la Commande publique et de la Performance.

Question de Mme YAVCHITZ.

Réponse de M. ALFONSI.

Présentation de la démarche de certification des comptes par Mme Hélène BARON-BUAL, Commissaire aux comptes.

Question de M. MAILLARD.

Réponse de Mme BARON-BUAL.

Question de M. MEUNIER.

Réponse de Mme BARON-BUAL.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 40 à l'ordre du jour :

Finances et pilotage S.E.M. et S.P.L. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2026 DFA 19, 2026 DFA 20, 2026 DAJ 9, 2026 DFA 9, 2026 DFA 11, 2026 DFA 14, 2026 DFA 16.

Question de M. MAILLARD sur les projets de délibération 2026 DFA 19 "Etat financier et compte de gestion 2025 du budget général" et 2026 DFA 20 "Compte administratif 2025 du budget général".

Question de M. DUPONT sur ces mêmes projets et notamment sur le budget "Vert".

Réponse de Mme KOUASSI.

Emploi, insertion. - M. BONNET-LOULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-LOULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire. - Mme BOURI, rapporteure.

Mme BOURI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2026 DAE 96 "Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association Compagnie du 20e pour son projet d'accueil des visiteurs au cimetière du Père Lachaise et à la Maison du 20e" et 2026 DICOM 21 "Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 (Paris Plages et Festivités du 14 juillet)".

Pas d'intervention.

Ressources humaines et dialogue social. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation 2026 DRH 19 "Composition des comités sociaux territoriaux" et 2026 DRH 20 "Composition des formations spécialisées santé sécurité et conditions de travail".

Pas d'intervention.

Commerces, artisanats et professions libérales. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. MAILLARD, M. DUPONT, M. ROUFFIO, M. MEUNIER sur le projet 2026 DAE 95 relatif à l'"attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris".

Réponses apportées par Mme TORANIAN, M. FRENTZ, Directeur de la DAE, M. AIT CHEKDIDH, chef de service à la DAE et Mme DUCHATEL, cheffe du Service des concessions à la DFA.

Vœux et amendement :

10 vœux rattachés, 8 vœux non rattachés ont été déposés. Aucun amendement n'a été déposé.

Pas d'intervention.

Séance levée à 17 heures 49.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 8 juin 2026.

Présents :

Mmes Agnès BERTRAND, Anne BIRABEN, Eléonore CREUZE, Alexandra JARDIN, Dominique KIELEMOËS, Béatrice LECOUTURIER, Marie-Pierre MARCHAND, Laurence PATRICE, Raphaëlle PRIMET, Emma RAFOWICZ, Valentine SERINO, Camille VIZIOZ-BRAMI, MM. Jérôme COUMET, Florian SITBON, Laurent SOREL, Roland TIMSIT et Aurélien VÉRON.

Absente :

Mme Manon HAVET.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle HOFFMAN.

La séance est ouverte à 10 heures 40 par la présidente. Mme PRIMET effectue un rapide rappel de l'organisation future des Commissions.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 78 à l'ordre du jour :

Laïcité, principes républicains et dialogue avec les cultes. - Mme BERTRAND, rapporteure.

Mme BERTRAND n'a aucun projet de délibération relatif à sa délégation pour ce Conseil.

Monde combattant, Histoire et Mémoire de Paris - Cycle mémoire de l'Histoire coloniale, référente Défense. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE débute son intervention par un point d'actualités en rappelant notamment les diverses cérémonies du mois de mai et juin (Bal de l'amour, cérémonie annuelle de l'abolition de l'esclavage ou encore cérémonie aux victimes homosexuelles morts en déportation).

Mme PATRICE présente ensuite ses 15 projets de délibération (notamment 5 concernant des plaques commémoratives, 7 des subventions et 3 les Archives).

Intervention de Mme KIELEMOËS au sujet de la statue du Capitaine Dreyfus sur l'Île de la Cité.

Intervention de Mme LECOUTURIER concernant la future commission de dénomination.

Réponse de Mme PATRICE.

Culture, souveraineté culturelle et médias libres. - M. SITBON, rapporteur.

M. SITBON présente quelques projets de délibération parmi les 56 relatifs à sa délégation.

Il insiste notamment sur les projets de délibération relatifs à l'éducation artistique et aux pratiques culturelles (DAC 190, DAC 187, DAC 189, DAC 232, DAC 234 et DAC 335), sur ceux liés au cinéma (DAC 346 et DAC 347) et sur le DAC 396 relatif à l'art pour grandir.

M. SITBON poursuit son intervention en revenant sur la "Nuit Blanche 2026" et apporte son soutien à la Maire du 10e, Mme CORDEBARD, suite aux incidents du week-end.

Intervention de Mme BERTRAND et de M. TIMSIT.

Réponses de M. SITBON et de Mme VIZOZ-BRAMI.

Outre-mer. - M. SOREL, rapporteur.

M. SOREL commence son propos par un point d'actualités et présente ensuite les 2 projets de délibération relatifs à la délégation de l'Outre-Mer (DGOM 1 et DGOM 3).

Vœux :

2 vœux rattachés et 10 non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des deux vœux relatifs aux hommages déposés par le GSEP.

Réponse de Mme PATRICE qui rappelle que les règles d'hommages suite à un décès devraient évoluer et que cela sera le rôle de la commission de dénomination de valider ces choix.

Présentation du vœu du GESP relatif aux spectacles de Patrick Bruel par Mme MARCHAND. - Réponse de M. SITBON.

Présentation du vœu du GESP relatif à Canal + par Mme MARCHAND. - Réponse de M. SITBON.

Séance levée à 12 heures 02.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 8 juin 2026.

Présents :

Mmes Lamia EL AARAJE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Rym KARAOUN GOUZOU, Jeanne OUVRET, Gabrielle SIRY-HOUARI, Céline VERZELETTI, MM. David BELLARD, Philippe GOJJON, Kevin HAVET, Abdoulaye KANTÉ, Gaston LAVAL, Dan LERT, Frédéric PÉCHENARD, Christophe PRUDHOMME, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Eric SCHAHN, Jérôme STERKERS et Ariel WEIL.

La séance est ouverte à 9 heures 02.

En ouverture de séance, le Président de la 3e Commission, M. HAVET, condamne les violences survenues à l'encontre de Mme la Maire et des élus du 10e arrondissement le samedi 6 juin lors de l'événement "Nuit Blanche à Paris". M. KANTÉ et M. PRUDHOMME s'associent à ces propos et expriment également leur condamnation, de même que M. GOJJON et Mme EL AARAJE à l'occasion de leur intervention.

Présentation du compte administratif 2025 du budget spécial de la Préfecture de police par M. ANTIPHON, Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance.

Questions de M. GOJJON et de Mme VERZELETTI.

Réponses de M. ANTIPHON et de M. BARBIER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police.

Question de Mme SIRY-HOUARI.

Réponse de M. BARBIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 25 à l'ordre du jour :

Prévention, aide aux victimes, sécurité et police municipale. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. PRUDHOMME sur le projet de délibération 2026 PP 21 relatif à une "convention de coopération portant contrat de service relative au système d'information ONE/SECOURIR de collecte, de priorisation et d'orientation des appels d'urgence de la plate-forme des appels d'urgence 17-112-18 (PFAU) de la Préfecture de police, 2026-2029" et notamment sur les problèmes d'interconnexion avec le 15.

Réponse de M. BARBIER.

Transports, mobilités, plan piéton, plan vélo et logistique urbaine. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. PRUDHOMME sur le projet 2026 DVD 58 relatif au "Dispositif Imagine R - Convention avec IDFM et le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Comutitres pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029".

Question de Mme VERZELETTI sur le projet de délibération 2026 DVD 59 relatif à l'"Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Signature d'une convention concernant l'accès à la Ville de Paris à certaines données du Fichier national des accidents".

Réponses de M. LERT.

Vœux et amendement :

8 vœux rattachés, 11 non rattachés ont été déposés. Aucun amendement.

Les différents dépositaires ne souhaitent pas présenter leurs vœux.

Séance levée à 9 heures 51.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 9 juin 2026.

Présents :

Mmes Gwenaëlle AUSTIN, Florence BERTHOUT, Annah BIKOULOLOU, Kadiatou COULIBALY, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Céline HERVIEU, Fatoumata KONÉ, Ophélie MADINIER, Alexandra NICOL, Juliette SABATIER, MM. Antoine ALIBERT, Pierre-Jean BATY, Yvain BOURGEAT-LAMI, Maxime CROSNIER, Simon DUQUERROIR, Pierre LISCIA et Daniel TRAN.

Absents :

Mme Lila BOUADMA et M. Antoine BEAUQUIER.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Carine PETIT et M. Adji AHOUDIAN.

Sous la présidence de Mme Ophélie MADINIER, la séance est ouverte à 9 heures 11.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 12 à l'ordre du jour :

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - Mme BIKOULOLOU, rapporteure.

Mme BIKOULOLOU présente le seul projet de délibération relatif à sa délégation, le DGRI 19.

Pas d'intervention.

Seniors et enjeux démographiques. - M. CROSNIER, rapporteur.

M. CROSNIER débute son propos par une présentation des résidences appartements du C.A.S.-V.P.

Interventions de Mme BERTHOUT, M. BATY, Mme SABATIER et de Mme NICOL.

Réponse de M. CROSNIER.

Hébergement d'urgence et protection des réfugiés. - M. AHOUDIAN, rapporteur.

En raison de son absence, aucune présentation des projets de délibération de M. AHOUDIAN.

Question de Mme de LA ROCHEFOUCAULD sur le DSOL 37.

Santé, santé publique et environnementale, de la lutte contre les pollutions et de liens avec l'A.P.-H.P. - M. ALIBERT, rapporteur.

M. ALIBERT présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarité, lutte contre les inégalités et contre l'exclusion. - Mme KONÉ, rapporteure.

Mme KONÉ présente les 4 projets de délibération et la communication relative à sa délégation.

Question de Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Intervention de Mme AUSTIN et de M. BATY. - Réponse de Mme KONÉ.

Vœux :

15 vœux non rattachés et 5 rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu NPP relatif à la spéculation des lieux queers par Mme de LA ROCHEFOUCAULD. - Réponse de Mme BIKOULOLOU.

Présentation du vœu GESP relatif au soutien à Alexandra PALT par Simon DUQUERROIR. - Réponse de Mme BIKOULOLOU.

Présentation du vœu NNP relatif aux expulsions par Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Présentation du vœu GCP relatif aux impacts du projet du Novaxia/Nouvel Hôtel-Dieu par Mme AUSTIN.

Séance levée à 10 heures 19.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 8 juin 2026.

Présents :

Mmes Azadeh AKRAMI-CASTANON, Lucie CASTETS, Clara CHASSANIOL, Alexandra CORDEBARD, Séverine de COMPREIGNAC, Catherine LECUYER, Sabrina NOURI, MM. Jacques BAUDRIER, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Nour DURAND-RAUCHER, Eric LEJOINDRE, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Nicolas ROUVEAU, Ladj Sakho, Adrien TIBERTI, François VAUGLIN et Karim ZIADY.

Absent :

M. Grégory CANAL.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Ladj SAKHO.

La séance est ouverte à 15 heures 34 par le président Nicolas ROUVEAU.

Audition de Mme Servane JOURDY, présidente de la M.D.P.H. de Paris.

Mme JOURDY présente le rôle, les missions et l'organisation de la M.D.P.H. de Paris. Mme AKRAMI-CASTANON complète cette présentation.

Intervention de M. PRUDHOMME (non membre de la 5e Commission).

Question de Mme de COMPREIGNAC.

Question de M. ROUVEAU.

Réponses de Mme JOURDY.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à l'ordre du jour :

Logement, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

Encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires. - M. Ladj SAKHO, rapporteur.

M. BAUDRIER présente ses projets de délibération (notamment 9 projets de garanties d'emprunt et 2 de préemptions).

Pas d'intervention.

En l'absence de M. SAKHO, M. BAUDRIER présente ses délibérations.

Pas d'intervention.

Accessibilité et inclusion des personnes en situation de handicap. - Mme AKRAMI-CASTANON, rapporteure.

Mme AKRAMI-CASTANON présente son seul projet de délibération relatif à sa délégation pour ce Conseil.

Intervention de M. MEUNIER.

Espace public, aménagement et coordination des chantiers. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente le DVD 42 son unique projet de délibération pour le CP de juin.

Question de Mme NOURI.

Urbanisme et architecture. - M. VAUGLIN, rapporteur.

M. VAUGLIN présente l'ensemble de ses projets de délibération.

Question de M. MEUNIER sur le DU 41. - Réponse de M. VAUGLIN.

Question de M. PRUDHOMME et de M. MEUNIER sur le DU 63. - Réponse de M. VAUGLIN.

Questions de MM. ROUVEAU, MEUNIER et PRUDHOMME sur les DU 85, DCPA 10 et DU 68.

Quartiers populaires et politique de la ville. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme NOURI sur le DDCT 133. - Réponse de M. ZIADY.

Vœux :

9 vœux non-rattachés et 8 vœux rattachés ont été déposés.

M. Nicolas ROUVEAU liste les différents vœux de chaque adjoint et adjointe.

Présentation du vœu relatif à la mise en place d'un dispositif indépendant de contrôle de l'accessibilité réelle des logements sociaux PMR à Paris du groupe NPP par M. MEUNIER.

Présentation du vœu relatif au suivi du Plan 300 hectares d'espaces verts ouverts au public du NPP par M. MEUNIER. - Réponse de M. VAUGLIN et du Maire du 20e.

Séance levée à 17 heures 09.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 9 juin 2026.

Présents :

Mmes Karine BARBAGLI, Anne-Claire BOUX, Delphine BÜRKLI, Sonia CHAOUCHE, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Nelly GARNIER, Barbara GOMES, Yasmina MERZI, Rachel-Flore PARDO, Isabelle ROCCA, Marlène SCHIAPPA, Mélody TONOLLI, Laëtitia VIPARD, MM. Maxime DES GAYETS, Valentin GUÉNANEN, Jean-Pierre LECOQ, Paul SIMONDON et Mams YAFFA.

Absents :

Mmes Théa FOURDRINIER, Rania KISSI et M. Jean-Noël AQUA.

La séance est ouverte à 10 heures 36.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 44 à l'ordre du jour :

Université, recherche, culture du savoir et économie de la connaissance et coordination du conseil scientifique.

- Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Affaires scolaires et petite enfance. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2026 DASCO 35 relatif aux "Caisses des écoles - Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville".

Réponse de Mme BOUX.

Questions de Mme CHAOUCHE, Mme DAUVERGNE, Mme ROCCA et de M. MEUNIER sur le projet 2026 DASCO 36 relatif à l'avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles des 17 arrondissements pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Interventions de M. LECOQ et Mme BÜRKLI sur ce même projet.

Réponse de Mme BOUX et intervention de M. SIMONDON.

Présentation du projet de délibération 2026 DDCT 142 relatif à la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire à Paris par M. DES GAYETS.

Question de M. MEUNIER.

Question de Mme de RAGUENEL sur le délai de mise en œuvre de cette M.I.E.

Réponses de M. DES GAYETS.

Jeunesse, vie étudiante, éducation populaire et promesse républicaine. - M. YAFFA, rapporteur.

M. YAFFA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Coordination avec les arrondissements, grands projets du mandat, du Grand Paris. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

En l'absence de Mme EL AARAJE, Mme ROCCA présente le projet de délibération 2026 DAJ 8 relatif à une subvention de 90.000 euros (77.000 + 13.000 euros) au Conseil départemental de l'Accès au Droit de Paris.

Pas d'intervention.

Aide sociale à l'Enfance, Protection de l'Enfance. - Mme MERZI, rapporteure.

Mme MERZI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CHAOUCHE sur la possibilité de prévoir des commissions sur le thème de l'A.S.E.

En attendant la refonte du règlement intérieur du Conseil de Paris qui pourrait faire évoluer le fonctionnement des Commissions, M. GUÉNANEN intervient pour partager avec les membres de la 6e Commission certaines des réflexions qu'il a menées avec le Bureau :

- Préparation d'un programme d'auditions de la Commission sur 6 mois, permettant de prévoir des auditions avec des acteurs liés aux travaux de la Commission.

- Déplacements de la Commission sur le terrain pour assurer le suivi concret des travaux en Commission.

- Mise en place d'avis votés en Commission (sur des vœux et/ou projets de délibération) comme cela est permis par le règlement intérieur actuellement.

- Possibilité de convier les élus d'arrondissement en charge des délégations en lien avec les travaux de la Commission, et d'assister, s'ils le souhaitent, aux travaux de la Commission.

Intervention de M. DES GAYETS sur le respect du CGCT et question de Mme BARBAGLI.

Réponse de M. GUÉNANEN.

Présentation des établissements d'accueil de la petite enfance parisiens gérés par des associations subventionnées à caractère propre : synthèse des visites (juillet 2025 à février 2026) par Mme FRIBOULET, Directrice adjointe et sous-directrice de l'accueil de la petite enfance ; Mme LEROUX, responsable du pôle vie associative - DFPE ; et Mme LOISEAU, chargée du suivi de la qualité d'accueil – DFPE.

Question de Mme ROCCA sur les thématiques des contre-visites.

Réponse de Mme LEROUX.

Vœux et amendement :

22 vœux rattachés, 18 vœux non rattachés ont été déposés. Aucun amendement n'a été déposé.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 33.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 9 juin 2026.

Présents :

Mmes Hélène BIDARD, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Audrey PULVAR, Marine ROSSET, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. Guillaume DURAND, Pierre BENASSAYA, Thierry GUERRIER, Antoine LESIEUR, Charles MERGEY, Bechir SAKET et Maxime SAUVAGE.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Sophia CHIKIROU.

Absents :

MM. Benjamin HADDAD et Sandro GOZI.

La séance est ouverte à 14 heures 03 par Mme Geneviève GARRIGOS, présidente.

Audition de M. Mortaza BELBOUDI, journaliste franco-afghan.

Interventions de Mmes TYSSANDIER, DUMAS et GARRIGOS et de MM. BENASSAYA, MERGEY, GUERRIER et SAKET.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 14 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, européennes et Francophonie. - M. PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, débat public. - Mme ROSSET, rapporteure.

Mme ROSSET présente à son tour ses projets de délibération.

Question de M. GUERRIER sur le DDCT 141. Réponse de Mme ROSSET.

Sports, équipements sportifs et égalité d'accès au sport. - M. SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE présente l'ensemble de ses projets de délibération.

Question de Mme PULVAR. Réponse de M. SAUVAGE.

Vœux et amendement :

12 vœux rattachés, 7 non rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Présentation du vœu NPP par M. MEUNIER relatif à la lutte contre les LGBTQIA+ phobies dans les enceintes sportives. - Réponses de Mme PULVAR et de M. SAUVAGE.

Présentation du vœu NPP par M. MEUNIER relatif au projet DGRI 31.

Présentation du vœu du GCP relatif à la Tour Eiffel par Mme BIDARD.

Présentation du vœu du GESP relatif à la situation au Liban. - Réponse de Mme PULVAR.

Présentation du vœu du GCP relatif à la situation au Liban. - Réponse de Mme PULVAR.

Présentation du vœu du GESP relatif au programme PAUSE. - Réponse de Mme PULVAR.

Présentation du vœu du GESP relatif aux Talibans. - Réponse de Mme PULVAR.

Séance levée à 15 heures 35.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 8 juin 2026.

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Julie BOILLLOT, Carine EKON, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Camille NAGET, Aminata NIAKATÉ, Alice TIMSIT, MM. Rodrigo ARENAS, Karl ASTIÉ, Irénée FREROT, Antoine GUILLOU, Luc LEBON, Pierre LOMBARD, Sylvain MASCHINO, Alexandre MENNUCCI et Jules PASQUIER.

Absents :

Mme Marion-Emi ALIX et M. François-Marie DIDIER.

La séance est ouverte à 14 heures 36.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 17 à l'ordre du jour :

Végétalisation de l'espace public, biodiversité, condition animale. - Mme NIAKATÉ, rapporteure.

Mme NIAKATÉ présente le projet de délibération 2026 DEVE 28 relatif à l'"avenant à la convention avec Universcience pour l'installation et la présentation de fourmis vivantes à la Maison Paris nature".

Pas d'intervention.

Espaces verts et bois, alimentation durable, circuits courts, Axe Seine et canaux, affaires funéraires. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Propreté, assainissement, réduction des déchets et économie circulaire. - M. LOMBARD, rapporteur.

M. LOMBARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme BALDINI sur le projet de délibération 2026 DPE 20 relatif à une "subventions (636.000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi".

Réponde de M. LOMBARD.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie. - Mme TIMSIT, rapporteure.

Mme TIMSIT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Brève présentation de la proposition de débat GESP 1 "Débat organisé et relatif aux canicules et phénomènes climatiques extrêmes : comment adapter la ville et mettre en sécurité climatique les Parisiennes et les Parisiens ?" par M. FREROT.

Vœux et amendement :

11 vœux rattachés, 7 vœux non rattachés ont été déposés. Aucun amendement n'a été déposé.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints au Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 16.

Listes des membres présents.**Mardi 16 juin 2026 - Matin**

M. Adjé AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHN, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement :

M. Ladji SAKHO.

Absents :

M. Jean-Noël AQUA, M. François-Marie DIDIER, Mme Alexia GERMONT, M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Alexandra NICOL, Mme Emma RAFOWICZ, Mme Laëtitia VIPARD.

Mardi 16 juin 2026 - Après-midi

M. Adjil AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOLOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean- Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHN, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Ladjil SAKHO.

Absents :

M. Jean-Noël AQUA, M. Antoine DUPONT, Mme Alexia GERMONT, M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Alexandra NICOL, Mme Emma RAFOWICZ.

Mercredi 17 juin 2026 - Matin

M. Adjil AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOLOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne- Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉANANEN, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAH, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement :

M. Ladjil SAKHO.

Absents :

Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Catherine DUMAS, Mme Alexia GERMONT, M. Sandro GOZI, M. Thierry GUERRIER, M. Benjamin HADDAD, M. Sylvain MAILLARD, M. Tom ROUFFIO, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, Mme Anouch TORANIAN.

Mercredi 17 juin 2026 - Après-midi

M. Adjil AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOLOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne- Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François- Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉANANEN, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHN, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement :

M. Ladjil SAKHO.

Absents :

Mme Alexia GERMONT, M. Thierry GUERRIER, M. Benjamin HADDAD, Mme Gabrielle SIRYHOARI, M. Roland TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Jeudi 18 juin 2026 - Matin

M. Adjil AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOLOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHN, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jules PASQUIER, M. Ladji SAKHO.

Absents :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Karine BARBAGLI, M. François-Marie DIDIER, Mme Alexia GERMONT, M. Benjamin HADDAD, Mme Alexandra NICOL, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI.

Jeudi 18 juin 2026 - Après-midi

M. Adjil AHOUDIAN, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl- Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUICHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean- Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHN, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement :

M. Ladjil SAKHO.

Absents :

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Jean-Noël AQUA, Mme Alexia GERMONT, M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Alexandra NICOL, Mme Rachel-Flore PARDO, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI.

Vendredi 19 juin 2026 - Matin

M. Adjil AHOUDIAN, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl- Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. Pierre BENASSAYA, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEATLAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, Mme Clara CHASSANIOL, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Simon DUQUERROIR, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Agnès EVREN, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, Mme Halima JEMNI, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHN, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Théa FOURDRINIER, Mme Maud GATEL, M. Antoine GUILLOU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, M. Ladjil SAKHO.

Absents :

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Jean-Noël AQUA, Mme Véronique BALDINI, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Alexia GERMONT, M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, M. Kevin HAVET, M. Luc LEBON, M. Sylvain MASCHINO, Mme Alexandra NICOL, Mme Emma RAFOWICZ, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Roland TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au vœu n° 4.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	AUX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
43	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
49	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
1	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

133	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
155	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER JérémY	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
127	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 7.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
69		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Abst[-]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Abst[-]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Abst[-]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
43	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
49	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		

78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	VIPARD Laëticia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

133	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
155	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOIJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
	[A]			
106	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	BÜRKL Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	DE COMPREIGNAC Séverine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu n° 17.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
10		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1

49	AUBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
76	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+ +]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
163	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1

		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[+ +]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Pour[+ +]	1
		Paris		
54	TIMSIT Alice[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
22	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
27	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
	[A]			
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1

56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	SAKHO Ladj[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

60	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre	7 - Paris au centre		1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu n° 20.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris		1

43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
139	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
163	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	NPPV[--]	1
		Paris		
22	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëticia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
27	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	SAKHO Ladj[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1

		Populaire		
112	CHAUUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté		1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 5 - Scrutin public relatif au vœu n° 23.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
10		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Abst[-]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris		1

43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
163	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
54	TIMSIT Alice[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
27	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		

112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Éléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 6 - Scrutin public relatif au vœu n° 24.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Abst[-]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
163	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	KARAOUN GOUZOU Rym [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	SAKHO Ladjji[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté		1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 7 - Scrutin public relatif au vœu n° 25.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
13		GUILLOU Antoine(A)	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			

52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
163	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	TIMSIT Alice[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	SAKHO Ladj[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 8 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 177.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
10		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de		1

		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
163	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	NPPV[...]	1
		Paris		
54	TIMSIT Alice[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULAIDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire		1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BQULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 9 - Scrutin public relatif au vœu n° 28.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
10		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
13		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			

120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
163	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	TIMSIT Alice[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 10 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 174.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
10		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
24		EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
95		PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Abst[-]	1
4	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
69	BIKOULOLOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
21	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
69	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
89	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
78	MADINIER Ophélie[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
43	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
18	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris		1
2	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris		1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		

88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
62	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre		1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

RECTIFICATIF

Veillez noter que Mme Laurence PATRICE vote CONTRE.

Annexe n° 11 - Scrutin public relatif au vœu n° 56.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
95		PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
96		ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
75		ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
142		SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
55		SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
116		SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
4	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	FREROT Irénée[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	MADINIER Ophélie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	SAKHO Ladj[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

40	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté		1
14	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 12 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 176.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
8	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
163	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
24	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
4	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
	[A]	Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
87	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
128	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 13 - Scrutin public relatif au vœu n° 61.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
72		LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers		Pour[++]	1

		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
9	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
8	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
163	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Abst[-]	1
		Gauche		
24	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	MARCHAND Marie-Pierre [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	RQUIFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laetitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris		1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
87	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté		1
109	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	GOIJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
134	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
	[A]			
129	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
130	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 14 - Scrutin public relatif au vœu n° 64.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
8	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
163	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

24	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
4	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
	[A]	Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
43	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtizia	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
87	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
37	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
129	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
129	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREGNAC	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
	Séverine			
151	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 15 - Scrutin public relatif au vœu n° 65.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Abst[-]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGÉ Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Abst[-]	1
		Gauche		

24	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
89	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
159	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
4	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
	[A]	Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
157	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
157	RAIFFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
43	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtizia	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	SAKHO Ladjji[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
87	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		

112	CHAUUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
88	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
152	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté		1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
129	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

129	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1

Annexe n° 16 - Scrutin public relatif au vœu n° 67.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	MARCHAND Marie-Pierre [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
88	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Populaire			
152	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé		1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 17 - Scrutin public relatif au vœu n° 44.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Said	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	SOREL Laurent[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

108	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
150	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
151	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	LECOUTURIER Béatrice[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 18 - Scrutin public relatif au vœu n° 79.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
25		PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
75		ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
142		SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
116		SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
135	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	MEUNIER Émile[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
107	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
106	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
82	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
102	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 19 - Scrutin public relatif au vœu n° 80.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
28		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
142		SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
116		SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
28		VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Abst[-]	1
		Gauche		
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
135	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
111	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
66	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
88	MEUNIER Émile[A]	4 - Nouveau Paris	Abst[-]	1

		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Abst[-]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Abst[-]	1
		Populaire		
66	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris	Abst[-]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Abst[-]	1
		Populaire		
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
110	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
	[A]			
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
152	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
103	GUERRIER Thierry[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
126	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	SCHAHIL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

107	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
82	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
102	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1

Annexe n° 20 - Scrutin public relatif au vœu n° 82.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
28		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
163	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
121	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
69	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

159	FREROT Irénée[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laetitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	SAKHO Ladjil[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
135	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	MEUNIER Émile[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
37	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
103	GUERRIER Thierry[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
103	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
83	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre		1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 21 - Scrutin public relatif au vœu n° 85 bis.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
28		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
92		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
93		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
26		RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
123		ROCCA Isabelle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1

163	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
121	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
159	FREROT Irénée[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
76	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
12	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
	[A]			
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

2	SAKHO Ladj[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[+]	1
135	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
111	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
66	CHIKIROU Sophia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
66	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Éléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté		1
62	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOIJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GUERRIER Thierry[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
83	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
82	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
82	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
83	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
127	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	PASQUIER Jules[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 22 - Scrutin public relatif au vœu n° 88.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		BENMOUFFOK Said[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
26		BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEOAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmína	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
123	ROCCA Isabelle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
121	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
163	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
69	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	FREROT Irénée[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
4	HAVET Manon[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
89	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	SAKHO Ladj[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

135	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté		1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GUERRIER Thierry[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
83	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé		1
59	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé		1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
127	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 23 - Scrutin public relatif au vœu n° 96.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
91		BARBAGLI Karine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
28		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
163	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
121	LEBON Luc[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmína	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
77	ROCCA Isabelle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	ROSSET Marine[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

122	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	DURAND Guillaume[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	RAIFFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
21	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1
		Populaire		
111	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[+]	1
		Populaire		

66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
162	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER JérémY	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre		1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits		1

Annexe n° 24 - Scrutin public relatif au vœu n° 98.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		BARBAGLI Karine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		DELMESTRE Mathieu[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
97		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
28		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
121	LEBON Luc[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	LEJOINDRE Eric[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
163	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
9	PULVAR Audrey[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
57	RAFLOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
77	ROCCA Isabelle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	ROSSET Marine[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
122	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
51	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	DURAND Guillaume[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
89	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
139	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
159	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
54	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
43	SOREL Laurent[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		

21	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
80	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDI Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris		1
2	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUICHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
128	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
102	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
102	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	PASQUIER Jules[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1

Annexe n° 25 - Scrutin public relatif au vœu n° 30.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Abst[-]	1
116		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		NPPV[--]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Abst[-]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
24	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	NPPV[--]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	NPPV[--]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
25	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

		Paris		
47	OUVRET Jeanne[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
46	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1

		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
133	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté		1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	DE RAGUENEL Inés[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
107	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
133	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
84	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
104	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
129	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 26 - Scrutin public relatif au vœu n° 32.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
116		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Abst[-]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
24	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[+ +]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[+ +]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[+ +]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
25	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

47	OUVRET Jeanne[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1

		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
133	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	CREUZE Eléonore[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOIJON Philippe	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
107	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
133	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
84	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
104	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
129	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 27 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 212.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
116		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		BERTRAND Agnès(A)	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
24	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
74	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
25	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	OUVRET Jeanne[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
157	RAUFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
46	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris		1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		

88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOÛRI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
133	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	CREUZE Éléonore[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOIJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frédéric[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

109	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
133	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
104	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
129	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 28 - Scrutin public relatif au vœu n° 33.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
116		BENMOUFFOK Said	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
8		BERTRAND Agnès(A)	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers		NPPV[--]	1
			Gauche			
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			

57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
24	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
74	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	OUVRET Jeanne[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[+ +]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[+ +]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[+ +]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[+ +]	1
		Populaire		
133	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	CREUZE Eléonore[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
	[A]			
154	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	SCHAHIL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
133	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

84	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
104	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
129	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 29 - Scrutin public relatif au vœu n° 34.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
116		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		NPPV[--]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
9		EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
145		FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
24	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SALVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
74	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
25	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		

47	OUVRET Jeanne[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris		1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
133	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté		1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	CREUZE Eléonore[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

109	SCHAHIL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
133	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
104	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
129	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 30 - Scrutin public relatif au projet de délibération DGRI 31.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
116		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
8		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
51		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers		Pour[++]	1

		Gauche		
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
145	FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
141	JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		

52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
24	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1

		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Pour[++]	1
		Gauche		
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
74	AUBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
25	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	ROUFFIO Tom[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtizia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULAIDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
133	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	CREUZE Eléonore[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

61	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
	[A]			
154	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	SCHAHIL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
133	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté		1
84	VERON Aurélien	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
104	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
129	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	GERMONT Alexia[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé		1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	DE COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
	Séverine			
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Pour[+]	1

Annexe n° 31 - Scrutin public relatif au vœu n° 115.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
143		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
143		BOURGEOAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
6		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers			1
			Gauche			
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			

96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
74	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
89	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	BONNET OULAIDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
13	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1
	Sophie	Populaire		

67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire		1
62	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
86	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
128	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
16	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
36	CREUZE Eléonore[A]	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
128	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
37	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
15	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
16	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
38	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
62	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
37	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
154	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté		1
39	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[+]	1
106	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
127	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 32 - Scrutin public relatif au vœu n° 116.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
69		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		JARDIN Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
24	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
139	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

90	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
79	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
79	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	VIPARD Laëticia[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
	[A]			
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
13	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
40	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
128	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	CREUZE Eléonore[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
128	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 33 - Scrutin public relatif au projet de délibération DDCT 142.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
69		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
143		BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
91		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
8		JARDIN Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
141		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
72		LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
92		MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[++]	1

52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
139	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
74	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
79	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
89	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
79	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
113	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

[A]				
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
40	ALPHAND David	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
128	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	CREUZE Éléonore[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
128	DATI Rachida	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DIDIER François-Marie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
106	BOILLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
130	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
130	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
150	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

RECTIFICATIF

Veillez noter que Mme Juliette SABATIER et M. Jérôme COUMET votent POUR.

Annexe n° 34 - Scrutin public relatif au vœu n° 144.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjil	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BENMOUFFOK Said[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
74		CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
74		DÉLMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	MERZI Yasmina[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	PLIEZ Eric[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
122	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
143	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
32	VIZIOZ-BRAMI Camille[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
115	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
4	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

20	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	OUVRET Jeanne[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
77	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire		1
14	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	GOIJON Philippe	5 - Paris Liberté		1
35	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté		1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 35 - Scrutin public relatif au vœu n° 145.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adjé	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		BARBAGLI Karine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BENMOUFFOK Said[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGÉAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
74		CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche			1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
6		COUMET Jérôme	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
74		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
57		GUILLOU Antoine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	KOUASSI Johanne[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
150	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	MERZI Yasmina[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	PLIEZ Eric[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SALVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
122	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1

		Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
143	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
32	VIZIOZ-BRAMI Camille[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
120	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	FREROT Irénée[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
77	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	VIPARD Laëticia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[+]	1
42	BONNET OULAIDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Pour[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
112	CHAOUICHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1

111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire		1
136	VERZELETTI Céline[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
14	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	GOIJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté		1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté		1
16	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 36 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 180.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32		AHOUDIAN Adj	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
70		BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
7		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
125		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
92		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
73		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
7		HERVIEU Céline	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
140		JEMNI Halima	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
100		KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1
			Gauche			

26	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
123	ROCCA Isabelle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
32	ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
143	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
8	SALVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
45	BIKOULOLOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
89	DURAND Guillaume[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1

3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHÉ Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	PRUDHOMME Christophe [A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté		1
40	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté		1
36	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 37 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 182.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
24		COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
53		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
92		MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
25		PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
26		RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
96		ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
75		ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
31		ROSSET Marine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

55	SALVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
163	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Abst[-]	1
69	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	BIKOULOLOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
22	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris		1
56	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	[A]	Populaire		
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
110	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté		1
108	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

64	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre		1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 38 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 183.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
70		BENMOUFFOK Said	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
53		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
26		LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
26		RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
96		ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
75		ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
55		SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
10		SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
10		SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
48		TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1

97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche		1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
69	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+ +]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
67	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
	[A]	Populaire		
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1
		Populaire		
110	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	CREUZE Éléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

38	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
150	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 39 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 191.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
121		AHOUDIAN Adjil[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
53		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
26	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
143	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	SALVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
69	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
51	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
22	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
3	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
80	BONNET OULAIDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
80	TIBERTI Adrien[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
62	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	CREUZE Éléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
81	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	BÜRKL Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 40 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 192.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
121		AHOUDIAN Adjil[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
50		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kevin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
53		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
143	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	SALVAGE Maxime	1 - Socialiste et Divers		1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
69	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
51	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+ +]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
114	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
100	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de		1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	TIBERTI Adrien[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHADUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
62	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
81	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 41 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 193.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
121		AHOUDIAN Adjil[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
50		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
53		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
143	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
69	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
51	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+ +]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	HAVET Manon[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
22	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
159	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
68	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
20	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1
		Paris		

69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	TIBERTI Adrien[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[+]	1
62	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

36	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DE RAGUENEL Inés[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
81	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 42 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 194.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
121		AHOUDIAN Adji[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
143		BOURGAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
50		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
71		CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
122		EKON Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
8		EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
124		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
73		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Contre[+]	1
53		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers		Contre[+]	1

		Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
93	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
143	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
97	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers	Contre[+]	1
		Gauche		

10	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Contre[+]	1
69	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
51	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	HAVET Manon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
159	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	TIBERTI Adrien[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris	Pour[+ +]	1
		Populaire		
62	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté		1
62	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté		1
15	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
64	REDLER Jérémie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[+ +]	1
127	DE COMPREIGNAC	7 - Paris au centre	Pour[+ +]	1
	Séverine			
127	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Pour[+ +]	1

Annexe n° 43 - Scrutin public relatif au projet de délibération DAE 95.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
121		AHOUDIAN Adji[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
148		BARBAGLI Karine	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
77		BERTRAND Agnès	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
73		BOUIGUE Richard	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
143		BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
50		CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
147		COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
94		DAGNAUD François	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
123		DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
8		DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
8		EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
124		FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
121		GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
163		GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
93		GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
73		GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
115		HAVET Kévin	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
53		HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
124		JARDIN Alexandra	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
100		KIELEMOÉS Dominique	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
13		KOUASSI Johanne	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
120		LAVAL Gaston	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
149		LEBON Luc	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
119		LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
72		LOMBARD Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
92		MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
144		MERGEY Charles	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1
52		MERZI Yasmina	1 - Socialiste et Divers Gauche		Pour[+ +]	1

95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
93	RAFLOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
143	SABATIER Juliette[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste et Divers Gauche	Pour[++]	1
69	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
137	AUX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
90	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
139	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
51	BIKOULOLOU Annah	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
113	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
4	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
159	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1
		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
114	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
	[A]	Paris		
101	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
157	HAVET Manon[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
22	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
44	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1
		Paris		

159	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
3	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris		1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	TIBERTI Adrien[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	SCHAHIL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé		1
81	CHASSANIOL Clara	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
83	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
82	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. Vins. LR	N° délib.	Objet	Adjs. rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
I Dossiers budgétaires												
6e	195	67	Exécutif		VNR		relatif à l'adoption d'une loi intégrée contre les violences sexuelles et sexistes.	Mme Barbara COMES			Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026
1ère	1		PL	BOLED	V	2026 DFA 20	relatif au rétablissement des finances de la ville de Paris.	Mme Johanna KOUASSI		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
1ère	2		NRP	MEUNIER	V	2026 DFA 20	relatif à la création d'un lieu budgétaire consacré au personnel pensionné.	Mme Johanna KOUASSI		Sans avis émis	Retiré	16/06/2026
1ère	3		NRP	MEUNIER	V	2026 DFA 20	relatif à la présentation de l'exécution de la budgétisation sensible au genre dans le compte administratif de la ville de Paris.	Mme Johanna KOUASSI		Retrait, sinon défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	4		NRP	CHABOUCH	V	2026 DISOL 64	relatif à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance Parisienne	Mme Yaoumina MESSI		Retrait, sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
3e	5		PL	BOULARD	V	2026 PP 19	relatif au renouvellement du marché du Plan de développement de la Préfecture de Police (PDP)	Mme Lami EL AABAZI		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
3e	6		NRP	KOUASSI	V	2026 PP 19	relatif à l'affectation d'une partie de l'exécution financière du budget spécial de la Préfecture de police à l'amélioration de l'accueil des victimes de violences sexuelles et sexistes.	Mme Lami EL AABAZI		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
3e	7		NRP	THIST	V	2026 PP 19	relatif à l'abandon du LBD et autres armes dites à double tranchant (cas de manifestation).	Mme Lami EL AABAZI		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. Vins. LR	N° délib.	Objet	Adjs. rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
II Débats organisés												
4e	8	68	SDG	HERVIEU	V	2026 SC 14	relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement sexiste dans l'espace public.	Mme Fatoumata KONE		Favorable	Adopté	16/06/2026
4e	9		PL	VERON	V	2026 SC 14	relatif à l'expérimentation de l'installation du Centre LGBT Paroissien dans l'ancien Vaux de la Bourne du Travail.	Mme Fatoumata KONE		Défavorable	Retiré de l'ordre du jour	16/06/2026
4e	10	69	GCP	PREMET	V	2026 SC 14	relatif au mouvement social des AEDH.	Mme Fatoumata KONE		Favorable	Adopté	16/06/2026
4e	11	70	GCP	NAGET	V	2026 SC 14	relatif à l'extension du revenu de solidarité active (RSA) aux jeunes de moins de 25 ans.	Mme Fatoumata KONE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
4e	12	71	GCP	NAGET	V	2026 SC 14	relatif au renforcement du droit aux vacances pour toutes et tous à Paris par le développement des centres de vacances solidaires.	Mme Fatoumata KONE		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
4e	13		PL	DATI	V	2026 SC 14	relatif à une réelle prise en compte des problématiques des personnes LGBT+ à Paris.	Mme Fatoumata KONE		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	14		NRP	DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 SC 14	relatif au renforcement de la politique de Paris pour en faire une véritable capitale antiraciste.	Mme Fatoumata KONE		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	15		NRP	MEUNIER	V	2026 SC 14	relatif à la publication de mesures concrètes et chiffrées pour la mise en œuvre d'un service public parisien protecteur pour toutes et tous.	Mme Fatoumata KONE		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	16		NRP	DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 SC 14	relatif à la situation des familles monoparentales.	Mme Fatoumata KONE		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	17		NRP	DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 SC 14	relatif aux amendes abusives et à la place des jeunes dans l'espace public.	Mme Fatoumata KONE		Vœu de l'exécutif	Rejeté au scrutin public	16/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. Vins. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
4e	1795	72	Exécutif		V	2026 SG 14	en réponse au vau 17	Mme Fatoumata KONE			Adopté	16/06/2026
4e	18		NPP	CHAOUCHE	V	2026 DA2 8	relatif à la visibilité et à l'accès effectif aux droits dans les quartiers populaires parisiens	Mme Leticia EL ABBASE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	19		PA	BERTHOUT	V	2026 DASO 37	relatif à la centre scolaire	Mme Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	20		NPP	NOUBI	V	2026 DDC1 70	relatif au maintien des équipes de développement local des 7e et 20e arrondissements	M. Karim ZADY		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
4e	21		NPP	NOUBI	V	2026 DDC1 123	relatif au développement de Maisons de quartier dans les quartiers populaires parisiens	M. Karim ZADY & Mme Marina ROSEET		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	22	73	NPP	NOUBI	V	2026 DDC1 133	relatif à l'amélioration du bleu budgétaire consacré à la politique de la ville	M. Karim ZADY & Mme Marina ROSEET		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
4e	23		NPP	CHIKBOU	V	2026 DCR 18	relatif à la lutte contre la LGBTphobie dans les événements sportifs	Mme Audrey PULVAR & Mme Annah		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
4e	24		NPP	CHIKBOU	V	2026 DCR 18	relatif à la lutte contre les agressions LGBTphobes à Paris et à l'amélioration du recensement des violences	Mme Audrey PULVAR & Mme Annah		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
4e	25		NPP	CHIKBOU	V	2026 DCR 18	relatif à la lutte contre l'isolement des personnes âgées LGBT et au développement de solutions d'accompagnement inclusives	Mme Audrey PULVAR & Mme Annah		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
4e	2585	74	Exécutif		V	2026 DCR 18	en réponse aux vau 13, 24 et 25	Mme Audrey PULVAR & Mme Annah			Adopté	16/06/2026
4e	177		NPP	Christophe FLECHORNE	A	2026 DSOL 44	relatif à un article 1 bis	Mme Audrey PULVAR & Mme Annah		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. Vins. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
4e	26		NPP	FLECHORNE	V	2026 DSOL 48	relatif à la situation dégradée de prise en charge des Parisiens et des Parisiens souffrant de troubles mentaux	MERZ ALBERT		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	27		NPP	DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 DSOL 55	relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité	Mme Fatoumata KONE		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
4e	28		NPP	NOUBI	V	2026 DSOL 83	relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris	Mme ASSIR ABUAMCASTANON & M. Maxime CHOUKIER		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
4e	199		NPP		A	2026 D35 167	A 199 sur le vau 29 de l'exécutif	M. Mamé WATTA		Défavorable	Retiré de l'ODJ	17/06/2026
4e	29	75	Exécutif		V	2026 D35 167	relatif au renforcement de la cohésion des jeunes parisiens et parisiennes et la lutte contre les rires	M. Mamé WATTA		Favorable	Adopté (à l'unanimité)	17/06/2026
7e	213		Exécutif		A	2026 DCR 31	Amendement technique	Mme Audrey PULVAR			Adopté	18/06/2026
7e	30		PL	REDLER	V	2026 DCR 31	relatif à la Citoyenneté d'honneur	Mme Audrey PULVAR		Favorable si amendé 7	Rejeté au scrutin public	18/06/2026
7e	31		GCP	FRINET BROSSAT	V	2026 DCR 31	relatif à l'illumination de la Tour Eiffel aux couleurs du drapeau palestinien	Mme Audrey PULVAR		Favorable	Retiré de l'ODJ	18/06/2026
7e	32		PA	HOFFMAN	V	2026 DCR 31	relatif à un hommage universel aux civils israéliens et palestiniens, victimes de la guerre	Mme Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté au scrutin public	18/06/2026
7e	212		NPP		A	2026 DCR 31	sous-amendement au vau V33	Mme Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté au scrutin public	18/06/2026
7e	33		NPP	CHIKBOU MEUNIER	V	2026 DCR 31	relatif à la cohérence des relations institutionnelles de la Ville de Paris avec les principes du droit international	Mme Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté au scrutin public	18/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNC, LR	N° délib.	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
7e	34		NDP	CHEKROUL MEUNIER	V	2026 DCRI 31	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca Albanese et Nicolas Cullis.	Mme Audrey PULVARD		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
III Proposition de délibération												
8e	35		PAC	BURGLI	V	2026 CESP 1	relatif à la mise en place d'un plan « Grand Chaud » pour l'ensemble de la population parisienne	Mme Alice TMSIT		Demande de retrait	Rejeté	17/06/2026
8e	36	76	CCP	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2026 CESP 1	relatif aux conditions de travail des fontainiers à vélo en période de canicule	Mme Alice TMSIT		Favorable	Adopté	17/06/2026
8e	37	77	CCP	AQUA	V	2026 CESP 1	relatif à l'adaptation des écoles parisiennes aux épisodes de fortes chaleurs	Mme Alice TMSIT		Favorable	Adopté	17/06/2026
8e	38	78	CCP	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2026 CESP 1	relatif au lancement d'un grand plan vert dans les logements sociaux et privés et dans les équipements publics de la Ville de Paris.	Mme Alice TMSIT		Favorable	Adopté	17/06/2026
8e	39		CCP	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2026 CESP 1	relatif à l'adaptation et l'arrêt du travail en cas d'épisodes de chaleur extrême	Mme Alice TMSIT		Favorable	Rejeté	17/06/2026
8e	40		PA	BERTHOUD	V	2026 CESP 1	relatif à la protection des personnes âgées face aux fortes chaleurs	Mme Alice TMSIT		Favorable ou demande de retrait	Rejeté	17/06/2026
8e	41		PA	BERTHOUD	V	2026 CESP 1	relatif aux fontaines et dispositifs de rafraîchissement par l'eau dans l'espace public parisien.	Mme Alice TMSIT		Retrait sinon défavorable	Rejeté	17/06/2026
8e	42		PL	BALDINI	V	2026 CESP 1	relatif à un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C ».	Mme Alice TMSIT		Demande de retrait	Rejeté	17/06/2026
8e	43		NDP	AVENAS	V	2026 CESP 1	relatif à l'amélioration de la préparation de la Ville de Paris face aux épisodes de fortes chaleurs et à la protection des publics vulnérables.	Mme Alice TMSIT		Demande de retrait	Retiré	17/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNC, LR	N° délib.	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
8e	44		NDP	Sonia CHAOUACHE	V	2026 CESP 1	relatif à la stratégie de rénovation et d'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien.	Mme Alice TMSIT			Rejeté au scrutin public	17/06/2026
8e	44BIS	79	Exécutif		V	2026 CESP 1	en réponse aux vœux V42, V43 et V44.	Mme Alice TMSIT			Adopté	17/06/2026
8e	45		PAC	Maud GATEL	V	2026 CESP 1	relatif à la fiabilité et à l'évaluation de la politique parisienne d'adaptation au changement climatique.	Mme Alice TMSIT		Retrait sinon défavorable	Rejeté	17/06/2026
IV Autres dossiers												
2e		173	NDP		A	2026 DAC 288	relatif à l'article 2	Mme Laurence PATRICE		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
2e	46	80	SDG	BAFOWICZ	VNR		relatif à un hommage public à Edgar Morin.	Mme Laurence PATRICE		Favorable	Adopté	16/06/2026
2e	47	81	SDG	Alexandre JARON	VNR		relatif à un hommage à Orléa Brunschwig.	Mme Laurence PATRICE		Favorable	Adopté	16/06/2026
2e	48		NDP	TMSIT	V	2026 DAC 34	relatif à une évaluation rigoureuse des missions de démocratisation culturelle des structures subventionnées par la Ville.	M. Florian STBON		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/06/2026
2e	196		NDP	Roland TMSIT	A	2026 DAC 37	relatif à l'article 21	M. Florian STBON		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
2e	49		NDP	Roland TMSIT	V	2026 DAC 37	relatif à une demande de bilan détaillé des activités des Ateliers Médias.	M. Florian STBON		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/06/2026
2e	174		NDP	TMSIT, CHEKROUL MEUNIER	A	2026 DAC 86	relatif à l'article 3 et à la mise en cohérence des relations institutionnelles de la Ville de Paris avec les principes de droit international.	M. Florian STBON		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vins, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
2e	50	82	CESP	DUMANDRUCHE, DUQUERROIR, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif au partage financier de la direction de Cinéma sur la création cinématographique	M. Florian SIBON		Favorable	Adopté	16/06/2026
2e	51	83	GCP	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la lutte contre la concentration des pouvoirs culturels et médiatiques de Belfort et pour le démantèlement de son fruit	M. Florian SIBON		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
2e	52	84	CESP	DUMET, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à la programmation des spectacles de Patrick Bruel à Paris en septembre et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	M. Florian SIBON		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
2e	53		PL	VERON	VNR		relatif à la localisation, à la conservation et à la remise en valeur de l'œuvre Clara Clara de Richard Serra	M. Florian SIBON		Demande de retrait	Retiré	16/06/2026
2e	54	85	PL	LECUER, SCHMIL	VNR		relatif au financement de la rénovation et à la réouverture du théâtre de Cognat des Champs-Élysées	M. Florian SIBON		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
2e	55		PA	BERTHOUT	VNR		relatif au soutien aux librairies indépendantes	Madame Camille VIZOTISBAM		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
2e	56		NRP	TINGET	VNR		relatif au soutien aux librairies indépendantes et à la protection des commerces culturels de proximité à Paris	Madame Camille VIZOTISBAM		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
2e	56BIS	86	Exécutif		VNR		(En réponse aux vœux 55 et 56)	Madame Camille VIZOTISBAM			Adopté	16/06/2026
3e	175		NRP	Mme Céline VERZELETTI	A	2026 DPMP 5	relatif aux articles 7 et 8	Mme Lamia EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	17/06/2026
3e	57		NRP	Mme Céline VERZELETTI	V	2026 DPMP 5	relatif à la prévention de la violence	Mme Lamia EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	17/06/2026
3e	176		NRP	Mme Céline VERZELETTI	A	2026 PP 32	relatif à un article 6-bis	Mme Lamia EL AARAJE		Défavorable	Rejeté au scrutin public	17/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vins, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
3e	58	87	CESP	DUMET, DUQUERROIR	VNR		relatif à une réappropriation festive, inclusive et populaire des grandes célébrations sportives	Mme Lamia EL AARAJE	et PP	Favorable	Adopté	17/06/2026
3e	59	88	PL	LECUER	VNR		relatif à l'amélioration de l'encadrement des rassemblements liés aux grands événements sportifs et à la création d'une fanzone à la Villette	Mme Lamia EL AARAJE	et PP	Favorable	Adopté (Amendé)	17/06/2026
3e	60		PL	EVREN	VNR		relatif à la systématisation de la construction de parcs civils de la Ville de Paris face aux dégradations du mobilier urbain	Mme Lamia EL AARAJE		Défavorable	Retiré	17/06/2026
3e	61	89	PA	KANTE	VNR		relatif aux violences urbaines survenues à l'occasion de la victoire du Paris Saint-Germain	Mme Lamia EL AARAJE	et PP	Favorable	Adopté au scrutin public	17/06/2026
3e	62		PL	BOULARD	VNR		relatif au renforcement des moyens mobilisés pour rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la Porte de Saint-Ouen	Mme Lamia EL AARAJE	et PP	Défavorable	Rejeté	17/06/2026
3e	63		PL	SCHMIL	VNR		relatif à la réouverture de la Filles de la Musique du 21 juin 2026	Mme Lamia EL AARAJE	et PP	Défavorable	Rejeté	17/06/2026
3e	64		NRP	VERZELETTI, CHIKROU, MEUNIER	VNR		relatif à la fin de la vidéosurveillance algorithmique et de l'usage des drones	Mme Lamia EL AARAJE	et PP	Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	17/06/2026
3e	65		NRP	PRUD'HOMME, CHIKROU, MEUNIER	VNR		relatif à la situation de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de Police	Mme Lamia EL AARAJE	et PP	Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	17/06/2026
3e	66		PL	BOULARD	VNR		relatif au renforcement et à l'adaptation des points bleus dans le 75e arrondissement	Mme Lamia EL AARAJE		Défavorable	Retiré	17/06/2026
3e	67		NRP	M. Christophe PRUD'HOMME	V	2026 DVD 58	relatif à la gratuité intégrale du forfait Imagine R pour tous les jeunes d'Île-de-France	M. Dan LERT		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	17/06/2026
3e	68		NRP	Mme Céline VERZELETTI	V	2026 DVD 59	relatif à la rénormalisation des études d'accidentologie de la Ville de Paris	M. Dan LERT			Rejeté	17/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vins, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
3e	69	90	CCP	KARADUN GOUZOU, PRINET, BROSSAT	VNR		relatif au prix du CDC Express	M. Dan LEBET		Favorable	Adopté	11/06/2026
3e	70	91	CCP	KARADUN GOUZOU, PRINET, BROSSAT	VNR		relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.	M. Dan LEBET		Favorable	Adopté	11/06/2026
4e	71	92	NRP	DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 DSOL 27	relatif à l'accueil et à la solidarité avec les réfugiés	M. Adj. AHOUDIAN		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/06/2026
4e	72	93	NRP	DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 DSOL 77	relatif à la mise à l'abri des jeunes en recours de minorité en cas de fortes chaleurs	M. Adj. AHOUDIAN	GESP 11	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/06/2026
4e	73	94	SDG	CORDEBARD	VNR		relatif à l'accès effectif aux droits des personnes étrangères et à l'exécution des injonctions du Conseil d'Etat concernant l'AMEF	M. Adj. AHOUDIAN		Favorable	Adopté	11/06/2026
4e	74	95	CCP	NACET, PRINET, BROSSAT	VNR		relatif à la prescription de minorité, à l'hébergement, à l'accès aux soins et à la réinsertion des mineurs non accompagnés	M. Adj. AHOUDIAN		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/06/2026
4e	75		PL	SERINO	VNR		relatif à la fermeture définitive de la Haute Soins Addictions pérenne	M. Antoine ALBERT		Défavorable	Rejeté	11/06/2026
4e	76		PL	LISCA	VNR		relatif la mise en place d'un site parcours de soins pour les usagers de drogue	M. Antoine ALBERT		Défavorable	Rejeté	11/06/2026
4e	77		PL	TYSSANDIER	VNR		relatif aux campagnes d'information sur la gratuité de la PRP injectable	M. Antoine ALBERT		Défavorable	Rejeté	11/06/2026
4e	78		PL, PAC	LISCA, GATEL	VNR		relatif au renforcement de la prévention et de la sensibilisation aux dangers du protocole d'accès auprès des jeunes et des parents	M. Antoine ALBERT		Retrait sans défavorable	Rejeté	11/06/2026
4e	79		PL	DAUVERGNE	VNR		relatif à l'avenir de l'hôpital et à la préservation de sa vocation hospitalière	M. Antoine ALBERT			Rejeté au scrutin public	11/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vins, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
4e	80	96	CCP	NACET, PRINET, BROSSAT	VNR		relatif aux impacts du projet du Nouvel hôpital HôtelDieu	M. Antoine ALBERT		FSA	Adopté au scrutin public	11/06/2026
4e	81	97	GESP, CCP	RISL AMACHAND, PRINET, BROSSAT, ALSTIN	VNR		relatif au soutien à Alexandra Fati et à l'impact indélébile des luttes écologiques et antiracistes	Madame Annah BRIDOULOU		Favorable	Adopté	11/06/2026
4e	82		NRP	DE LA ROCHEFOUCAULD	VNR		relatif à la défense des lieux queers face à la spéculation immobilière et la montée des idées réactionnaires	Madame Annah BRIDOULOU		Défavorable	Rejeté au scrutin public	11/06/2026
4e	82BIS	98	Exécutif		VNR		en réponse au vote VBL	Madame Annah BRIDOULOU			Adopté	11/06/2026
4e	83		PL	BOUARD, DUMAS, RECHENARD	VNR		relatif à la situation de la résidence Belvédère et à la mise en œuvre de mesures d'urgence pour protéger les résidents	Monsieur Maxime CROSAUER		Vote de l'exécutif	Rejeté	11/06/2026
4e	84		PA	LESSEUR, BERTHOUD	VNR		relatif aux logements sociaux gérés par la ville de Paris	Monsieur Maxime CROSAUER		Vote de l'exécutif	Rejeté	11/06/2026
4e	187		NRP		A		à l'EP sur le site B de Paris au centre	Monsieur Maxime CROSAUER		Défavorable	Rejeté	11/06/2026
4e	85		PAC	GATEL	VNR		relatif aux conditions de vie dans les résidences appartements de la ville de Paris	Monsieur Maxime CROSAUER		Vote de l'exécutif	Rejeté	11/06/2026
4e	85BIS	99	Exécutif		VNR		en réponse aux votes VBL, VNA et VBL	Monsieur Maxime CROSAUER			Adopté au scrutin public	11/06/2026
4e	86		PA		VNR		relatif à la protection des personnes âgées face aux fortes chaleurs	Monsieur Maxime CROSAUER		Défavorable	Rejeté	11/06/2026
4e	87	100	CCP	PRINET, BROSSAT	VNR		relatif à la suppression du timbre fiscal de 50 euros pour la salive des contrats de puéricultures et des garderies crèches	Madame Fatoumata KONE		Favorable	Adopté	11/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vns, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
Se	88		NRP	NOUR	VNR		relatif à la mise en place d'un dispositif indépendant de contrôle de l'accessibilité réelle des logements sociaux à Paris.	Madame Azadeh JABBARCAGIANCH		Favorable à amende	Rejeté au scrutin public	17/06/2026
Se	89	301	SDC	BARBAGLI	VNR		relatif à la continuité ethnologique du patrimoine religieux juif de la mosquée au lycée	Madame Azadeh JABBARCAGIANCH		Favorable	Adopté	17/06/2026
Se	90		NRP	NOUR	V	2026 DLH 69	relatif à la mise en place d'un calendrier public des célébrations thématiques du patrimoine parisien.	M. Jacques BALONIER		Demande de retrait	Rejeté	17/06/2026
Se	91		NRP	NOUR	V	2026 DLH 106	relatif à une demande d'accès indépendant des bailleurs sociaux parisiens, au gel des loyers et des charges et à l'amélioration des conditions de logement.	M. Jacques BALONIER		Défavorable	Rejeté	17/06/2026
Se	108		NRP		A		renouveau au VSL.	M. Jacques BALONIER		Défavorable	Adopté (Amendé)	18/06/2026
Se	92	102	SDC	COUMET	VNR		relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers.	M. Jacques BALONIER		Favorable	Adopté (Amendé)	18/06/2026
Se	93	103	GCP	TIBERTI, FRASSET, BROSSAT	VNR		relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers.	M. Jacques BALONIER		Favorable	Adopté	18/06/2026
Se	94	104	GCP	TIBERTI, FRASSET, BROSSAT	VNR		relatif à la déqualification de la zone fondée sur les propriétés bâties et de la zone d'habitation sur les résidences secondaires.	M. Jacques BALONIER		Favorable	Adopté	18/06/2026
Se	95		RAC	GATEL	VNR		relatif aux logements sociaux vacants à Paris.	M. Jacques BALONIER		Demande de retrait	Retiré	18/06/2026
Se	96		NRP	HEUNER	V	2026 DU 41	relatif au suivi du Plan 300 hectares d'espaces verts ouverts du public.	M. François VAUGLIN		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	18/06/2026
Se	368bis	105	Exécutif		V	2026 DU 41	En réponse au vote 96.	M. François VAUGLIN			Adopté	18/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vns, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
Se	97		PL	STERNERS	VNR		relatif à l'inventaire des biens de la ville et de ses satellites.	M. François VAUGLIN		Défavorable au vote de l'exécutif	Retiré	18/06/2026
Se	98		NRP	HEUNER, CHIKROU	VNR		relatif au lancement de la révision du Règlement local de police de Paris.	M. François VAUGLIN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	18/06/2026
Se	99	106	RAC	PASQUIER	VNR		relatif au projet immobilier du 100bis rue Muller et à la préservation du cadre de vie à Montmartre.	M. François VAUGLIN		PSA	Adopté (Amendé)	18/06/2026
Se	100		NRP	CHADOUHE	V	2026 DASCO 30	relatif à la qualité éducative des temps périscolaires et à la reconnaissance des espaces d'éducation professionnelle.	Mme AnneClaire BOUX			Rejeté	18/06/2026
Se	270		PL		A	2026 DOCT 142	Relatif au projet de délibération 2026 DOCT 142 relative à la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le péricolaire à Paris.	Monsieur Maxime DESGAYETS		Défavorable	Rejeté	18/06/2026
Se	271		PL		A	2026 DOCT 142		Monsieur Maxime DESGAYETS		Défavorable	Rejeté	18/06/2026
Se	278		NRP	NOUR	A	2026 DOCT 142	relatif à un article 5.	Mme AnneClaire BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/06/2026
Se	101		PL	CANAL, DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DOCT 142	relatif au principe qu'un adulte ne puisse plus se reproduire seul avec un enfant dans le cadre des temps de l'enfant.	Monsieur Maxime DESGAYETS		Défavorable	Rejeté	18/06/2026
Se	102		PL	CANAL, DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DOCT 142	relatif à la création immédiate d'une brigade dédiée au contrôle approfondi des animateurs en place.	Monsieur Maxime DESGAYETS		Défavorable	Rejeté	18/06/2026
Se	103		PL	CANAL, DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DOCT 142	relatif à la suspension conservatoire du personnel en cas de signalement de violence sur enfant.	Monsieur Maxime DESGAYETS		Défavorable	Rejeté	18/06/2026
Se	104		PL	CANAL, DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DOCT 142	relatif à la création de brigades de psychologues pour évaluer les agents du personnel parisien.	Monsieur Maxime DESGAYETS		Défavorable	Rejeté	18/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elys	A. V. Virel, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6e	105		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à la réorganisation du temps périscolaire du soir autour d'activités dirigées de 18:30 à 19:00	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	106		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à l'instauration de contrôles attentionnels réguliers et inspirés par la DASCO sur le terrain	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	107		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à la création d'une brigade mobile de psychologues au sein des écoles parisiennes pour les familles, enfants et personnels éducatifs	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	108		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif au recrutement d'enseignants formés, qualifiés et certifiés	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	109		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à l'engagement d'agents dédiés, spécifiquement aux soins d'hygiène des enfants en école maternelle	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	110		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à l'instauration d'une formation obligatoire annuelle sur les violences et leur prévention	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	111		PL	GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à la transparence absolue de l'information visée des familles parisiennes dans le périscolaire parisien.	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	112		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à la transparence entre la Mairie centrale et les maires d'arrondissement sur la gestion des personnels	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	113		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à la date de la séance d'installation de la Mission d'information et d'évaluation relative au périscolaire parisien dès le lendemain du Conseil de juin 2026.	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	114		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif à l'installation de caméras de vidéosurveillance dans les zones à risque identifiées au sein des écoles.	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	115		PL	CANAL DE RAQUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCT 142	relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires	Monsieur Maxime DES GAVETS		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elys	A. V. Virel, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6e	116		APD	NOUR	V	2026 DDCT 142	relatif au renforcement du service public périscolaire parisien	Mme AnneClaire BOUX		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/06/2026
6e	117	107	ESR	VIRARD, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à l'inclusion des enfants en situation de handicap et en soutien à la grille des AEPH	Mme AnneClaire BOUX		Favorable	Adopté	16/06/2026
6e	118		PL	REDLER	VNR		relatif à la situation des crèches privées dans le 16e arrondissement.	Mme AnneClaire BOUX		Défavorable	Retiré de l'ODJ	16/06/2026
6e	119		PL	REDLER	VNR		relatif à la fermeture de la crèche l'uligule dans le 16e arrondissement.	Mme AnneClaire BOUX		Vote de l'exécutif	Retiré de l'ODJ	16/06/2026
6e	120		PL	GARNIER	VNR		relatif à la protection des enfants dans les crèches parisiennes.	Mme AnneClaire BOUX		Vote de l'exécutif	Rejeté	16/06/2026
6e	120BIS	108	Exécutif		VNR		en réponse au vote 120.	Mme AnneClaire BOUX			Adopté	16/06/2026
6e	121		PL	DIER	VNR		relatif à la diffusion du film « L'abandon dans les établissements scolaires du 20ème arrondissement.	Mme AnneClaire BOUX		Vote de l'exécutif	Rejeté	16/06/2026
6e	121BIS	109	Exécutif		VNR		en réponse au vote 121	Mme AnneClaire BOUX			Adopté	16/06/2026
6e	122		PL	REDLER	VNR		relatif à l'attribution d'une subvention pour la diffusion dans les collèges et lycées du film « L'abandon »	Madame Agnès BERTRAND		Vote de l'exécutif	Rejeté	16/06/2026
6e	123		PL	CANAL	VNR		relatif à la protection des enfants dans le périscolaire parisien	Madame Agnès BERTRAND		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
6e	123BIS	110	Exécutif		VNR		en réponse au vote 123	Madame Agnès BERTRAND			Adopté	16/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. Voeu, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6e	124		CEP	AUSTIN, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au centre de loisirs de nos jeunes Herod de Carnule (35) et contre la fermeture du dernier centre de loisirs de mon appartement à l'Education nationale	Mme Anne-Cécile BOUR		Favorable si amendé	Rejeté de l'Ordre	16/06/2026
6e	125	111	PA	BERTHOUD, LEBEUR	VNR		relatif à la Fondation Ouvre de la Croix Saint-Gimon	Mme Anne-Cécile BOUR		Voeu de l'exécutif	Adopté (Amendé)	16/06/2026
6e	126		PA	BOLLOT	VNR		relatif à la prise en compte de la garde alternée dans les services périscolaires parisiens	Mme Anne-Cécile BOUR		Rejeté	Rejeté	16/06/2026
6e	127	112	NRP	CHADUCHE	VNR		relatif à la situation des agents du dispositif « Action-Collectifs » et à la lutte contre la précarité dans les métiers éducatifs de la Ville de Paris	Mme Anne-Cécile BOUR		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
6e	200		NRP		A		A 200 sur le vœu 126 du groupe Écologiste et social de Paris	Mme Ingrida MERZ		Favorable	Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026
6e	128	113	CESP	MUS, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à l'urgence absolue de protéger les enfants placés à Paris contre l'exploitation sexuelle et les réseaux de prostitution	Mme Ingrida MERZ		Favorable	Adopté (Amendé)	16/06/2026
6e	129		SOC	HERVEU	VNR		relatif au droit à l'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers	Mme Héléody TONOLU		Voeu de l'exécutif	Rejeté	16/06/2026
6e	130		CESP	FERROT, DURAND-BAUCHER, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à la suppression des mesures différencielles pour les étudiants étrangers et extra-communautaires	Mme Héléody TONOLU		Voeu de l'exécutif	Rejeté	16/06/2026
6e	131		GCP	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires et pour l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur	Mme Héléody TONOLU		Voeu de l'exécutif	Rejeté	16/06/2026
6e	13195	114	Exécutif		VNR		en réponse au vœu 125	Mme Héléody TONOLU			Adopté	16/06/2026
6e	132	115	CESP	DURAND-BAUCHER, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif au gel des bourses sur critères sociaux et à l'ajustement de la précarité étudiante	Mme Héléody TONOLU		Favorable	Adopté	16/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. Voeu, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6e	133		NRP	ARENAS	VNR		relatif au rétablissement de la gratuité des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur public pour les étudiants étrangers et extra-européens nés	Mme Héléody TONOLU		Demande de retrait	Rejeté de l'Ordre	16/06/2026
6e	134	116	CESP	BENASSAYA, DURAND, MARCHAND	VNR		relatif aux intégrités d'accès à l'enseignement supérieur et aux effets de la procédure Parcoursup	Mme Audrey PULVAR		Favorable si amendé	Adopté	16/06/2026
7e	135	117	CESP	SAKET, DURAND, MARCHAND, CASTETS	VNR		relatif à la reprise effective du programme PDUSE pour les scientifiques, artistes, intellectuels les et étudiant·es parisiens·es et extra-européens nés	Mme Audrey PULVAR		Favorable	Adopté	16/06/2026
7e	201		NRP		A		A 201 sur le vœu 126 du groupe Écologiste et social de Paris	Mme Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
7e	136	118	CESP	BENASSAYA, DURAND, MARCHAND	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple libanais et à la mise en place d'un programme d'urgence	Mme Audrey PULVAR		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
7e	202		NRP	DE LA ROCHEFOUCAULT	A		A 202 sur le vœu 137 du groupe Communiste de Paris	Mme Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
7e	137	119	GCP	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la cessation immédiate de l'offensive israélienne au Liban et la solidarité avec le peuple libanais	Mme Audrey PULVAR		Favorable	Adopté	16/06/2026
7e	138	120	CESP	BENASSAYA, DURAND-BAUCHER, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à la réception d'une délégation de Talibans par la Commission européenne	Mme Audrey PULVAR		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/06/2026
7e	139	121	NRP	CHEROU	VNR		relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple cubain et à la défense de la souveraineté de Cuba	Mme Audrey PULVAR		Favorable	Adopté	16/06/2026
7e	205		NRP		A		A 205 sur le vœu 140 de Paris au centre	Mme Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté	16/06/2026
7e	140		RAC	GOD	VNR		relatif au renforcement de l'accueil, de l'information et de la participation des résidents européens à Paris	Mme Audrey PULVAR		Demande de retrait	Rejeté	16/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNR, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
7e	203		NFP		A	2026 026 121	A 203 et A 204 sur le vœu 141 du groupe Paris Liberte	Mme Audrey PULVAR	Tombe suite au retrait du vœu	Défavorable	Tombe	18/06/2026
7e	204		NFP		A	2026 026 121	A 203 et A 204 sur le vœu 141 du groupe Paris Liberte	Mme Audrey PULVAR	Tombe suite au retrait du vœu	Défavorable	Tombe	18/06/2026
7e	141		PL	MONTAUDON	V	2026 026 121	V41 relatif à la sauvegarde et à la réhabilitation des installations de football et de football du Stade Pershing et de la Plaine de Montmartre	Mme Audrey PULVAR		Favorable	Retiré	18/06/2026
7e	179		NFP	CHERBOU	A	2026 026 134	relatif à un article 3	M. Maxime SAUVAGE		Défavorable	Retiré	18/06/2026
7e	142		Exécutif		A	2026 026 185	Amendement technique	M. Maxime SAUVAGE		Favorable	Adopté	18/06/2026
7e	206		NFP		A	2026 026 185	A 206 et A 207 sur le vœu 143 du groupe Communiste de Paris	M. Maxime SAUVAGE	Tombe suite au retrait du vœu	Défavorable	Tombe	18/06/2026
7e	207		NFP		A	2026 026 185	A 206 et A 207 sur le vœu 143 du groupe Communiste de Paris	M. Maxime SAUVAGE	Tombe suite au retrait du vœu	Défavorable	Tombe	18/06/2026
7e	143		CCF	NACZI, PRINET, BÉGOUAT	V	2026 026 185	relatif à l'ajustement des périodes de baignade	M. Maxime SAUVAGE		Favorable	Retiré	18/06/2026
7e	144		NFP	CHERBOU	V	2026 026 185	relatif à l'adaptation des usages du canal Saint-Martin et du calendrier des baignades par rapport aux nouvelles réalités climatiques	M. Maxime SAUVAGE	Retrait sinon défavorable		Rejeté au scrutin public	18/06/2026
7e	145		NFP	CHERBOU	V	2026 026 185	relatif à une approche non répressive des usages populaires de l'espace public lors des épisodes de fortes chaleurs	M. Maxime SAUVAGE	Retrait sinon défavorable		Rejeté au scrutin public	18/06/2026
8e	146		NFP	ARENAS	V	2026 DEVE 30	relatif à la présentation d'un bilan financier, environnemental, social et environnemental de la politique parisienne d'agriculture urbaine	M. Antoine GUILLOU	Retrait sinon défavorable		Rejeté	18/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNR, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
8e	147	122	QESP	MASCHINO, AUX, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif aux reculs environnementaux du projet de loi dit « d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles »	M. Antoine GUILLOU		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	18/06/2026
8e	208		NFP		A		A 208 et A 209 le vœu 148 du groupe Socialiste Place publique et divers gauche	M. Antoine GUILLOU	Tombe suite au retrait du vœu	Défavorable	Tombe	18/06/2026
8e	209		NFP		A		A 208 et A 209 le vœu 148 du groupe Socialiste Place publique et divers gauche	M. Antoine GUILLOU	Tombe suite au retrait du vœu	Défavorable	Tombe	18/06/2026
8e	148		SDG	CORDEBARD, SHONONCH	VNR		relatif à la possibilité de se baigner gratuitement à Paris pendant les périodes de forte chaleur	M. Antoine GUILLOU		Vœu de l'exécutif	Retiré	18/06/2026
8e	149		QESP	BAIFAUD, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à l'autorisation de la baignade dans le Canal Saint-Martin en cas de fortes chaleurs	M. Antoine GUILLOU		Vœu de l'exécutif	Retiré	18/06/2026
8e	150		PAC	PASQUER	VNR		relatif à l'encadrement de la baignade spontanée en période de fortes chaleurs dans les canaux	M. Antoine GUILLOU		Vœu de l'exécutif	Rejeté	18/06/2026
8e	151		PL	LUSCIA	VNR		relatif à la prévention des noyades et à la sécurisation des pratiques de baignade dans le bassin de la Vilette et le canal de l'Ourcq	M. Antoine GUILLOU		Vœu de l'exécutif	Rejeté	18/06/2026
8e	151BIS	123	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux 148, 149, 150 et 151	M. Antoine GUILLOU			Adopté	18/06/2026
8e	152		Exécutif		A	2026 DPE 30	Amendement technique	M. Pierre LOMBARD			Adopté	18/06/2026
8e	153	124	NFP	ARENAS	V	2026 DPE 30	relatif à la généralisation de la collecte des déchets dans les résidences du parc social parisien	M. Pierre LOMBARD		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	18/06/2026
8e	180		NFP	ARENAS	A	2026 DPE 28	relatif à l'article 2	M. Pierre LOMBARD		Défavorable	Rejeté au scrutin public	18/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes au Exécutif	Elu(e)	A. V. Vn. LR	N° dossier	Objet	Adjs. rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
1er	114	125	CCF	PRINET, BROUSSAT	V	2026 DPE 28	relatif à l'envoi des cartons barres et équipements de protection individuel de la direction de la propriété à Cukis	M. Pierre LOMBARD		Favorable	Adopté	19/06/2026
1er	115		PL	RELLER	VNR		relatif à l'installation de nouvelles corbeilles de tri	M. Pierre LOMBARD		Requis prior. défavorable	Rejeté	19/06/2026
1er	116	126	CCSP	AUL, FERRIER, BOUTIN, MARCHAND, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à l'urgence de la sécurisation, de la rénovation et du soutien au Muséum national d'histoire naturelle	Mme Annick MARIAT		Favorable	Adopté	19/06/2026
1er	117		PA	BOLLAT	VNR		relatif à l'ouverture exceptionnelle de tous les parcs en période aux chèvres lors des épisodes de fortes chaleurs	Mme Annick MARIAT		Valeu de l'Exécutif	Rejeté	19/06/2026
1er	117BIS	127	Exécutif		VNR		en réponse au vœu 107	Mme Annick MARIAT			Adopté (à l'unanimité)	19/06/2026
1ère	118	128	CCF	AUTIN, PRINET, BROUSSAT	V	2026 DAE 37	relatif à la défense de la Bourne du Trivel	M. Nicolas BONNETOULALZO		FNA	Adopté (à l'unanimité)	19/06/2026
1ère	119	129	NRP	VERZELETTI	V	2026 DAE 37	relatif à la pérennisation et à l'augmentation des subventions aux organisations syndicales parisiennes	M. Nicolas BONNETOULALZO		FNA	Adopté (à l'unanimité)	19/06/2026
1ère	120	130	CCSP, SOC	DUPONT, MARCHAND, DURAND, RUIET	VNR		relatif à la pérennisation de l'expérimentation : Chèvres Sans Chêneux de Langue Duhien	M. Nicolas BONNETOULALZO		Favorable	Adopté	19/06/2026
1ère	121	131	CCSP	DUQUENOIS, MARCHAND, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à la lutte contre les morts au travail causées par le réchauffement climatique	M. Nicolas BONNETOULALZO		FNA	Adopté (à l'unanimité)	19/06/2026
1ère	122	132	CCF	BARBON, GOUZOU, PRINET, BROUSSAT	VNR		relatif à la préservation des emplois, au maintien de la location de grand magasin du Bric et au développement d'hébergement intercalaire	M. Nicolas BONNETOULALZO		FNA	Adopté (à l'unanimité)	19/06/2026
1ère	123	133	CCF	BARBON, GOUZOU, PRINET, BROUSSAT	VNR		relatif à la préservation des emplois et de l'activité commerciale du Printemps	M. Nicolas BONNETOULALZO		Favorable	Adopté	19/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes au Exécutif	Elu(e)	A. V. Vn. LR	N° dossier	Objet	Adjs. rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
1ère	124		NRP	M. Ende HEINER	A	2026 DPA 16	relatif à un article 2	Mme Johanne ROUAUD		Requis prior. défavorable	Retiré	19/06/2026
1ère	124		CCSP	DUPONT, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux logiciels libres et à l'open source	M. Pierre BARADAN		Requis prior. défavorable	Retiré de l'ORD	19/06/2026
1ère	125		NRP	M. Ende HEINER	A	2026 DECORA 25	relatif aux articles 1 et 2	M. Pierre BARADAN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	19/06/2026
1ère	126		NRP	Mme Carine VERZELETTI	A	2026 DMH 10	relatif à un article 6 bis	Mme Carine ROLLARD		Défavorable	Rejeté au scrutin public	19/06/2026
1ère	127		NRP	HEINER	A	2026 DAE 35	relatif au refus de la délégation pour en être et au passage en régie des marchés découverts	Mme Anouch TOMAGAN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	19/06/2026
1ère	128		NRP	HEINER	A	2026 DAE 35	relatif à la suppression de la hausse automatique des droits de place	Mme Anouch TOMAGAN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	19/06/2026
1ère	129		NRP	HEINER	A	2026 DAE 35	relatif au refus d'approbation en l'état de la délégation attribuée au groupe Démocrates	Mme Anouch TOMAGAN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	19/06/2026
1ère	130		NRP	HEINER	A	2026 DAE 35	relatif à la protection des commerçants et au contrôle des conditions d'exploitation	Mme Anouch TOMAGAN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	19/06/2026
1ère	131		PL	RELLER	V	2026 DAE 35	relatif au renforcement des prérogatives des marchés d'aménagement pour l'implantation des marchés en cas d'événements exceptionnels	Mme Anouch TOMAGAN		Valeu de l'exécutif	Retiré	19/06/2026
1ère	132		PL	BOLLAT	V	2026 DAE 35	relatif au renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts parisiens	Mme Anouch TOMAGAN		Valeu de l'exécutif	Rejeté	19/06/2026
1ère	133		CCF	BARADAN, GOUZOU, PRINET, BROUSSAT	V	2026 DAE 35	relatif aux modes de gestion des marchés alimentaires découverts parisiens	Mme Anouch TOMAGAN		Valeu de l'exécutif	Retiré	19/06/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes au Exécutif	Elu(e)	A. V. Vn. LR	N° dossier	Objet	Adjs. rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
1ère	134		PAC	BATY	V	2026 DAE 35	relatif à la création d'un concours annuel du meilleur marché de Paris	Mme Anouch TOMAGAN		Valeu de l'exécutif	Retiré	19/06/2026
1ère	135		PL	LECUER	V	2026 DAE 35	relatif à l'expérimentation d'un marché alimentaire hebdomadaire dans le secteur Saint-Augustin	Mme Anouch TOMAGAN		Valeu de l'exécutif	Retiré	19/06/2026
1ère	135BIS	134	Exécutif		V	2026 DAE 35	en réponse des vœux 105, 106, 107, 108 et 109	Mme Anouch TOMAGAN			Adopté	19/06/2026
1ère	136		PL	DUMAS	VNR		relatif à la réévaluation des primes d'indemnisation et au soutien des commerçants parisiens impactés par les JOP 2024	Mme Anouch TOMAGAN		Défavorable	Rejeté	19/06/2026
1ère	137		PL	MONTANDON	VNR		relatif à la mise en œuvre d'une stratégie municipale d'aménagement de l'implantation des enseignes de restauration rapide à Paris	Mme Anouch TOMAGAN	et PP	Demande de retrait	Rejeté	19/06/2026
1ère	138		PA	CHASSAGNE	VNR		relatif à la priorisation des établissements de restauration rapide à forte intensité d'exploitation et à la protection des riverains	Mme Anouch TOMAGAN	et PP	Demande de retrait	Rejeté	19/06/2026

751

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Sénateurs	Bilan	A. V. Vite LR	N° de loi	Objet	Auteur rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté 1		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
4e					D	2026 DASC0 41	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 16ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 42	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 17ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 43	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 18ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 44	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 19ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 45	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 20ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 46	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 21ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 47	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 22ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 48	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 23ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 49	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 24ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 50	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 25ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 51	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 26ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 52	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 27ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 53	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 28ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 54	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 29ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DASC0 55	Adopté la Convention 2024-2027 d'engagement de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 30ème arrondissement pour la construction, la rénovation et l'entretien des écoles de l'arrondissement.	Mme Anne Claire BOUX	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e	20		NP	NUL	V	2026 DDC7 70	Vote au maintien des équipes de développement local des 16 et 20e arrondissements.	M. Karim ZADY	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
4e					D	2026 DDC7 71	Subventions (89506 euros) à 11 associations, Forum de Participation des habitants aux divers quartiers populaires.	M. Karim ZADY	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e			PL		VD	2026 DDC7 71	Vote dissocié sur l'article 10.	M. Karim ZADY	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DDC7 71	Subventions de fonctionnement (156 740 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires. Mise en œuvre du Dispositif d'Appui aux Citoyens Solidaires.	M. Karim ZADY	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e			PL		VD	2026 DDC7 71	Vote dissocié sur l'article 9.	M. Karim ZADY	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DDC7 71	Subventions (247 775 euros) à 38 associations. Financement de 44 postes d'habitués dans les quartiers populaires parisiens.	M. Karim ZADY	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e					D	2026 DDC7 78	Subventions de 160 100 euros à 6 associations des 16ème, 18ème, 19ème arrondissements et sur le territoire du Canal de la Seine - Marne. Subventions de 160 100 euros à 6 associations des 16ème, 18ème, 19ème arrondissements et sur le territoire du Canal de la Seine - Marne.	M. Karim ZADY, M. Nicolas BOUCHÉ, M. ALI B. ALI, M. Karim ZADY	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4e	21		NP	NUL	V	2026 DDC7 122	Vote au développement de l'économie de quartier dans les quartiers populaires parisiens.	Mme Valérie ROSET	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Etre	A. V. V. M. L. A.	N° de la	Objet	Adjs. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialisme, Place Publique et Divers Casteau			Groupe Paris au centre			Groupe Paris agité			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
40					D	2026 DDCY 102	SOUSCRIPTION RELEVANT DES BESOINS DES associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics à subventionner (développement du CCSDH pour les associations)	M. KAHN DADY & Mme Marine ROSET	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40	22	73	NFP		V	2026 DDCY 133	relatif à l'amélioration du lieu budgétaire consacré à la politique de la ville	M. KAHN DADY & Mme Marine ROSET	Adopté (unanimé)	8/06/2026	X			X			X					X				X					
40					D	2026 DDCY 133	Communication du lieu budgétaire politique de la ville 2025	M. KAHN DADY & Mme Johanne KOUASSI	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DFFE 107	subventions (150 000 euros) à 5 associations intervention amicale et 2 événements pour leurs actions de soutien à la préservation tout Paris (développement du CCSDH pour les associations)	Mme Anne-Cécile BOUJE	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DFFE 142	subventions (150 000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parentaux et à favoriser les échanges entre les associations (développement du CCSDH pour les associations)	Mme Anne-Cécile BOUJE	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40	23		NFP		V	2026 DCM 19	relatif à la lutte contre la LGTbphobie dans les entreprises sectorielles	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Rejeté au scrutin public	8/06/2026																					
40	24		NFP		V	2026 DCM 19	relatif à la lutte contre les agressions LGTbphobes à Paris et à l'amélioration du recensement des violences	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Rejeté au scrutin public	8/06/2026																					
40	25		NFP		V	2026 DCM 19	relatif à la lutte contre l'isolement des personnes âgées LGTb et au développement de soutiens d'accompagnement inclusifs	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Rejeté au scrutin public	8/06/2026																					
40	26	94	Ensemble		V	2026 DCM 19	en réponse aux vœux 10, 24 et 26	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 19	Convention de partenariat avec l'Université des Religions de l'Université "Nouvelles Antiques 30" (soutien aux personnes âgées LGTbphobes) de 2026 à 2027 (500 000 euros) à 31 associations pour leurs actions dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance (Convention)	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 19	Convention de partenariat avec l'Université des Religions de l'Université "Nouvelles Antiques 30" (soutien aux personnes âgées LGTbphobes) de 2026 à 2027 (500 000 euros) à 31 associations pour leurs actions dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance (Convention)	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 19	Convention de partenariat avec l'Université des Religions de l'Université "Nouvelles Antiques 30" (soutien aux personnes âgées LGTbphobes) de 2026 à 2027 (500 000 euros) à 31 associations pour leurs actions dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance (Convention)	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40	177		NFP		A	2026 DCM 44	relatif à un article 1 bis	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Rejeté au scrutin public	8/06/2026																					
40					D	2026 DCM 44	Appel à la participation des citoyens de l'arrondissement de la Fondation Ouvre de la Croix Saint-Simon pour la prise en charge des séjours	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 45	Appel à la participation des citoyens de l'arrondissement de la Fondation Ouvre de la Croix Saint-Simon pour la prise en charge des séjours	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40	26		NFP		V	2026 DCM 48	relatif à la situation dégradée de prise en charge des Personnes et des Personnes souffrant de troubles mentaux	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Rejeté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 48	Signature d'une convention avec la Mairie de la Mairie pour le financement de 12 places d'hébergement au sein de l'ITEP Angèle Davis	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40	27		NFP		V	2026 DCM 55	relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de tous et toutes à une alimentation saine, durable et de qualité	Mme FALCOURT KONE	Rejeté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 55	subventions d'investissement (100 000 euros) et subventions d'investissement (100 000 euros) soit 60 000 euros pour les associations mettant en œuvre des actions de lutte contre la précarité alimentaire	Mme FALCOURT KONE	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 55	à 6 associations engagées dans des actions de lutte contre la précarité alimentaire (développement du CCSDH pour les associations)	Mme FALCOURT KONE	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 55	à 6 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de soutien aux personnes âgées et personnes souffrant de troubles mentaux (développement du CCSDH pour les associations)	Mme FALCOURT KONE	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40					D	2026 DCM 63	Convention de partenariat avec la Mairie de Paris au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (adès)	Mme FALCOURT KONE	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						
40	28		NFP		V	2026 DCM 83	relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de tous et toutes à une alimentation saine, durable et de qualité	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Rejeté au scrutin public	8/06/2026																					
40					D	2026 DCM 83	Mobilisation du Règlement Départemental (Région Île-de-France) pour le soutien et le renforcement de l'accompagnement des personnes âgées et personnes souffrant de troubles mentaux (développement du CCSDH pour les associations)	Mme AGNÈS PULVAR & Mme Annah	Adopté	8/06/2026	X			X			X				X				X						

Commission	N° d'ordre	N° adopté	Groupes ou Exécutif	Ets	A. V. V. V. L. B.	N° de loi	Objet	Adopté	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté 1		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
4e	29	75	Exécutif		V	2026 D25 167	relatif au renforcement de la cohésion des jeunes Parisiens et Parisiennes et la lutte contre les riverains	M. Marie VIFFA	Adopté (à l'unanimité)	17/06/2026																					
4e					D	2026 D25 167	Rapport d'activité du Conseil Parisien de la Jeunesse 2025.	M. Marie VIFFA	COM SANS VOTE	17/06/2026																					
7e	215		Exécutif		A	2026 D26 30	Amendement technique.	Mme Audrey PULVARD	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X						X			X		
7e	30		PL	BEDLER	V	2026 D26 30	relatif à la Citoyenneté d'honneur.	Mme Audrey PULVARD	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
7e	32		PL	HOFMANN	V	2026 D26 30	relatif à un hommage universel aux civils, résistants et partisans, victimes de la guerre.	Mme Audrey PULVARD	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
7e	212		SPD		A	2026 D26 30	sur amendement au vote V33	Mme Audrey PULVARD	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
7e	33		SPR	CHEROUX-MELNIER	V	2026 D26 30	relatif à la cohésion des relations institutionnelles de la Ville de Paris avec les principes du droit international.	Mme Audrey PULVARD	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
7e	34		SPR	CHEROUX-MELNIER	V	2026 D26 30	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Françoise Adeline et Nicolas Guitou.	Mme Audrey PULVARD	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
7e					D	2026 D26 30	présentation de la citoyenneté d'honneur aux Parisiens, riverains, résistants et partisans de la Ville de Paris, et aux personnes ayant contribué à la libération de la ville et à la paix.	Mme Audrey PULVARD	Adopté au scrutin public	16/06/2026																					

III Proposition de délibération

8e	36		PAC	MUSSET	V	2026 GESP 1	relatif à la mise en place d'un plan « Grand Chaud » pour l'ensemble de la population parisienne.	Mme Alice THÉVET	Rejeté	17/06/2026	X				X			X			X			X			X					
8e	36	76	CCP	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2026 GESP 1	relatif aux conditions de travail des fumeurs à vélo en période de contrôle.	Mme Alice THÉVET	Adopté	17/06/2026	X			X			X			X			X			X			X			
8e	37	77	CCP	AQUA	V	2026 GESP 1	relatif à l'adaptation des zones piétonnes aux épisodes de fortes chaleurs.	Mme Alice THÉVET	Adopté	17/06/2026			X	X			X			X			X			X			X			
8e	38	78	CCP	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2026 GESP 1	relatif au lancement d'un grand plan vélos dans les logements sociaux et privés et dans les équipements publics de la Ville de Paris.	Mme Alice THÉVET	Adopté	17/06/2026	X			X			X			X			X			X			X			
8e	39		CCP	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2026 GESP 1	relatif à l'adaptation et l'amélioration du travail en cas d'épisodes de chaleur extrême.	Mme Alice THÉVET	Rejeté	17/06/2026			X				X			X			X			X			X			
8e	40		PA	BERTHOUT	V	2026 GESP 1	relatif à la protection des personnes âgées face aux fortes chaleurs.	Mme Alice THÉVET	Rejeté	17/06/2026	X				X			X			X			X			X			X		
8e	41		PA	BERTHOUT	V	2026 GESP 1	relatif aux femmes et dispositifs de rafraîchissement par l'eau dans l'espace public parisien.	Mme Alice THÉVET	Rejeté	17/06/2026	X				X			X			X			X			X			X		
8e	42		PL	BALDINI	V	2026 GESP 1	relatif à un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'information et d'évaluation « Paris à 30°C ».	Mme Alice THÉVET	Rejeté	17/06/2026	X				X			X			X			X			X			X		
8e	43		SPR	ARENAS	V	2026 GESP 1	relatif à l'amélioration de la préparation de la Ville de Paris face aux épisodes de fortes chaleurs et à la protection des publics vulnérables.	Mme Alice THÉVET	Rejeté	17/06/2026	X															X						
8e	44		SPR	Nadia CHACUCCI	V	2026 GESP 1	relatif à la stratégie de rénovation et d'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien.	Mme Alice THÉVET	Rejeté au scrutin public	17/06/2026																						
8e	44B5	79	Exécutif		V	2026 GESP 1	en réponse aux vœux V42, V43 et V44.	Mme Alice THÉVET	Adopté	17/06/2026	X			X			X			X						X			X			
8e	45		PAC	HAUD GATEL	V	2026 GESP 1	relatif à la loi de la loi et à l'évaluation de la politique parisienne d'adaptation au changement climatique.	Mme Alice THÉVET	Rejeté	17/06/2026			X		X			X			X			X			X			X		
8e					D	2026 GESP 1	Chaque citoyen et habitant a le droit de participer au processus de décision et d'être entendu. Comment adapter la ville et mettre en œuvre la politique climatique ?	Mme Alice THÉVET	COM SANS VOTE	17/06/2026																						

[illegible]

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Ets	A. V. Vot. LR	N° dossier	Objet	Adjs. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Libéré !		
											POUS	CONTRE	ABST.	POUS	CONTRE	ABST.	POUS	CONTRE	ABST.	POUS	CONTRE	ABST.	POUS	CONTRE	ABST.	POUS	CONT.	ABST.	POUS	CONT.	ABST.
2e					D	2026 DAC 90	Subvention (100 000 euros) à quatre associations pour l'organisation de manifestations culturelles et sportives à l'occasion de la convention avec l'association "L'Équipe et l'Équipe".	M. Florian STROCH	Adopté	16/06/2026	X			X			X							X							
2e					D	2026 DAC 101	Subvention (70 000 euros) à l'association "Maison des Amateurs de Film" et signature d'un avenant à la convention.	M. Florian STROCH	Adopté	16/06/2026	X			X			X							X				X			
2e					D	2026 DAC 134	Subventions (22 000 euros) à deux associations organisant des événements théâtraux : CIRCS (Bel et Les Belles Absentes 204).	M. Florian STROCH	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X				X				X			
2e					D	2026 DCOM 20	Signature de prise d'engagement de l'association "Fédération internationale des Journalistes (FIJ) pour l'événement "Bicentenaire des Femmes des journalistes".	M. Florian STROCH	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X				X						X	
2e	10	82	CEPF	DURAND GAUCHER, DUQUENNOIS, MARCHEL, DURAND	VNR		Relatif au partage financier de la direction de Canal+ sur la création cinématographique.	M. Florian STROCH	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X					X		X				
2e	11	83	CCP	FOURNET, BESSEAT	VNR		Relatif à la lutte contre la concentration des pouvoirs culturels et médiatiques de Bolloré et pour le développement de son projet.	M. Florian STROCH	Adopté (Amendé)	16/06/2026	X			X			X			X					X		X				
2e	12	84	CEPF	OUVRET, MARCHEL, DURAND	VNR		Relatif à la programmation des spectacles de Patrick Bruel à Paris en septembre et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.	M. Florian STROCH	Adopté (Amendé)	16/06/2026	X			X			X			X					X				NPPV		
2e	13		PL	VERON	VNR		Relatif à la localisation, à la conservation et à la remise en valeur de l'œuvre "Clara Clara" de Richard Serra.	M. Florian STROCH	Rejeté	16/06/2026														X							
2e	14	85	PL	LÉCUYER, SCHALL	VNR		Relatif au financement de la rénovation et à la réouverture du Théâtre de Cugnot des Champs-Élysées.	M. Florian STROCH	Adopté (Amendé)	16/06/2026	X													X							
2e	16		RA	BERTHOUT	VNR		Relatif au soutien aux librairies indépendantes.	Madame Camille VIGIÉZARD	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X				X			X				
2e	18		SNP	TIMOT	VNR		Relatif au soutien aux librairies indépendantes et à la protection des commerces culturels du quartier de la Gare.	Madame Camille VIGIÉZARD	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
2e	18B1	86	Exécutif		VNR		En réponse aux votes 85 et 86.	Madame Camille VIGIÉZARD	Adopté	16/06/2026	X			X			X			X			X		X						
2e					D	2026 DCOM 1	Modalités d'attribution des 4 prix du Carnaval Tropical de Paris 2026.	M. Laurent SOREL	Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026																					
2e					D	2026 DCOM 5	Subvention (20 000 euros) à l'ATM, l'AMFP et le CARDDOM.	M. Laurent SOREL	Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026																					
3e					D	2026 DAJ 4	Signature du protocole d'accord tripartite relatif à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2016.	Mme Luma EL AARAJE	Adopté	17/06/2026		X	X				X			X			X			X			X		
3e	175		SNP	Mme Céline VERZUETTI	A	2026 DPMP 5	Relatif aux articles 7 et 8.	Mme Luma EL AARAJE	Rejeté	17/06/2026	X						X			X			X			X		X			
3e	17		SNP	Mme Céline VERZUETTI	V	2026 DPMP 5	Relatif à la prévention de la recidive.	Mme Luma EL AARAJE	Rejeté	17/06/2026	X			X			X			X			X			X		X			
3e					D	2026 DPMP 5	Signature d'un protocole d'accord tripartite annuel et avenant à une convention pluriannuelle d'occupation avec neuf associations.	Mme Luma EL AARAJE	Adopté	17/06/2026		X	X				X			X			X			X		X			
3e					D	2026 PP 21	Signature d'un protocole d'accord tripartite relatif au système d'information.	Mme Luma EL AARAJE	Adopté	17/06/2026	X			X			X			X			X			X		X			
3e					D	2026 PP 25	Signature d'un protocole d'accord tripartite relatif à la mise en œuvre de prestations de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux.	Mme Luma EL AARAJE	Adopté	17/06/2026		X	X				X			X			X			X		X			
3e	176		SNP	Mme Céline VERZUETTI	A	2026 PP 32	Relatif à un article 6 bis.	Mme Luma EL AARAJE	Rejeté au scrutin public	17/06/2026																					
3e					D	2026 PP 32	Signature d'un protocole d'accord tripartite relatif à la formation spécialisée complémentaire à l'égard des personnels de la préfecture de police relevant des unités des administrations concernées.	Mme Luma EL AARAJE	Adopté	17/06/2026	X			X			X			X			X			X		X			
3e					D	2026 PP 36	Emission et gestion de titres de parking préférentiels en faveur des agents de la préfecture de police.	Mme Luma EL AARAJE	Adopté (Amendé)	17/06/2026																					

Séquence	N° d'ordre	N° d'avis	Groupes de discussion	Site	N. de vote	N° parti	Objet	Avis du responsable	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Parti			Groupe Communistes de Paris			Groupe Écologistes et Social de Paris			Socialisme, Peuple, Politique et Diverss Locaux			Groupe Paris au centre			Groupe Paris social			Groupe Paris à l'écoute		
											Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
24	34	27	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014	X			X		X				X							X				
24	34	28	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté (à l'unanimité)	17/04/2014		X		X		X		X		X			X			X					
24	34	29	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014												X									
24	34	30	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté au scrutin public	17/04/2014																					
24	34	31	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014		X		X		X		X		X			X			X					
24	34	32	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014		X		X		X		X		X			X			X					
24	34	33	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	34	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	35	2234	SAUMONT, SAUMONT	VMS		référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014	X											X									
24	34	36	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	37	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	38	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	39	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014	X					X		X		X			X			X					
24	34	40	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014	X				X		X		X			X			X						
24	34	41	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	42	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	43	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	44	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	45	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	46	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	47	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	48	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	49	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	50	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	51	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	52	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	53	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	54	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	55	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	56	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	57	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	58	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	59	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	60	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	61	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	62	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	63	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	64	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	65	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	66	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	67	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	68	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	69	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	70	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	71	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	72	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	73	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	74	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	75	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	76	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	77	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	78	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	79	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	80	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	81	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	82	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	83	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	84	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	85	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	86	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	87	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	88	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	89	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	90	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					
24	34	91	2234	SAUMONT, SAUMONT	V	2014-2015-2016	référé à la suppression des droits de propriété des personnes physiques	avis positif	Adopté	17/04/2014																					

Contribution	N° d'ordre	N° adopté	Groupes ou Exécutif	Edu	A. N. Vot. LB	N° de la	Objet	Adju. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Libéré !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
40	74	96	CCP	NAGET, PRIMET, BROUSSAT	VNR		relatif à la prise en compte de nouveaux modes d'habitat, à l'accès aux soins et à la lutte contre les nuisances sonores et lumineuses	M. Jérémy HOUZAN	Adopté (Amendé)	15/06/2026	X			X			X							X			X				
40	75		PL	30THO	VNR		relatif à la fermeture définitive de la Halle Saint-André pour la nuit	M. Antoine ALBERT	Rejeté	15/06/2026		X			X			X				X	X				X				
40	76		PL	LSCIA	VNR		relatif à la mise en place d'un réel parcours de soins pour les usagers de drogue	M. Antoine ALBERT	Rejeté	15/06/2026		X			X			X			X			X			X				
40	77		PL	TYSSANDIER	VNR		relatif aux campagnes d'information sur la qualité de la HEP respectée	M. Antoine ALBERT	Rejeté	15/06/2026			X		X			X					X			X					
40	78		PL, PAC	LSCIA, GATEL	VNR		relatif au renforcement de la prévention et de la sensibilisation aux dangers du prototypage d'après les données des jeunes et des parents	M. Antoine ALBERT	Rejeté	15/06/2026			X		X			X			X			X			X				
40	79		PL	SAUVAGE	VNR		relatif à l'avenir de l'Hôtel Dieu et à la préservation de sa vocation hospitalière	M. Antoine ALBERT	Rejeté au scrutin public	15/06/2026																					
40	80	96	CCP	NAGET, PRIMET, BROUSSAT	VNR		relatif aux impacts du projet du Nouveau Hôtel Dieu	M. Antoine ALBERT	Adopté au scrutin public	15/06/2026																					
40	81	97	CCSP, CCP	KER, MARCHAND, PRIMET, BROUSSAT, AUSTIN	VNR		relatif au soutien à l'Association Paris et à l'impact résidentiel des futures catégories et annexes	Madame Annah BRICLULOU	Adopté	15/06/2026	X			X			X					X		X					NPPV		
40	82		MRP	DE LA ROCHEFOUCAULD	VNR		relatif à la défense des lieux qu'on veut à la fois résidentiels et à la mise en place de zones résidentielles	Madame Annah BRICLULOU	Rejeté au scrutin public	15/06/2026																					
40	82BIS	98	Exécutif		VNR		en réponse au vote VNR	Madame Annah BRICLULOU	Adopté	15/06/2026	X			X			X														
40	83		PL	BOULARD, DUMAIL, PÉCHARD	VNR		relatif à la situation de la résidence Gaudouville et à la mise en œuvre de mesures d'urgence pour protéger les résidents	Monsieur Maxime CROZIER	Rejeté	15/06/2026	X				X			X			X			X			X				
40	84		PL	LEFEVRE, BERTHOUD	VNR		relatif aux résidences d'urgence gérées par la Ville de Paris	Monsieur Maxime CROZIER	Rejeté	15/06/2026			X		X			X			X			X			X				
40	127		MRP		A		A 127 sur le versant SE de Paris au centre	Monsieur Maxime CROZIER	Rejeté	15/06/2026	X														X						
40	85		PAC	GATEL	VNR		relatif aux conditions de vie dans les résidences appartenant à la Ville de Paris	Monsieur Maxime CROZIER	Rejeté	15/06/2026	X				X			X			X			X			X				
40	85BIS	99	Exécutif		VNR		en réponse aux votes VNR, VNR et VNR	Monsieur Maxime CROZIER	Adopté au scrutin public	15/06/2026																					
40	86		PL		VNR		relatif à la préservation des personnes âgées face aux fortes chaleurs	Monsieur Maxime CROZIER	Rejeté	15/06/2026	X													X							
40	87	100	CCP	PRIMET, BROUSSAT	VNR		relatif à la suppression du nombre fixe de 80 euros pour la location des conseils de prud'hommes et des juridictions civiles	Madame Tatouette KONE	Adopté	15/06/2026	X			X			X			X				X			X				
50	88		MRP	MOURE	VNR		relatif à la mise en place d'un dispositif indépendant de contrôle de l'accessibilité réelle des logements sociaux (MRP) à Paris	Madame Annah BRICLULOU	Rejeté au scrutin public	15/06/2026																					
50	89	99	CCP	BARBAUD	VNR		relatif à la continuité pédagogique du programme d'enseignement primaire de la maternelle au lycée	Madame Annah BRICLULOU	Adopté	15/06/2026	X															X					
50					D	2026 DLH 61	Installation de garages d'urgence financés par le programme de rénovation de logements sociaux initié par SOGECIS (rue St. rue Clément (14e) - rue de la République (14e) - rue de la République (14e) - rue de la République (14e)	M. Jacques BAUCIER	Adopté	15/06/2026	X			X			X			X			X			X					
50					D	2026 DLH 62	Financement de projets de rénovation de logements sociaux initiés par SOGECIS (rue St. rue Clément (14e) - rue de la République (14e) - rue de la République (14e) - rue de la République (14e)	M. Jacques BAUCIER	Adopté	15/06/2026	X			X			X			X			X			X					
50	90		MRP	MOURE	V	2026 DLH 63	relatif à la mise en place d'un calendrier public des rénovations énergétiques du parc social parisien	M. Jacques BAUCIER	Rejeté	15/06/2026	X														X						
50					D	2026 DLH 64	Location de l'immeuble 24 rue Flancon (18e) à l'association de logements sociaux	M. Jacques BAUCIER	Adopté	15/06/2026	X			X			X			X				X							

Commission	N° d'ordre	N° d'adoption	Groupes ou Exécutif	Etat	A. V. V. V. L. B.	N° de la	Objet	Adjs. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
6e					D	2026 DASCO 35	Création d'un comité - Mise en œuvre de la loi relative à la DASCO 35 relative aux incidents de concertation et de participation des citoyens	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté	16/06/2026		X		X			X			X			X			X			X		
6e	210		PL		A	2026 DDCI 142	Renfort au projet de délibération 2026 DDCI 142 relative à la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le personnel à Paris	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026			X		X		X			X			X			X			X		
6e	211		PL		A	2026 DDCI 142		Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026			X		X		X			X			X			X			X		
6e	178		NPP	NOUVEAU	A	2026 DDCI 142	relatif à un article 6	Mme Anne-Cécile BOUX	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	181		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif au principe d'un adulte ne puisse plus se retrouver seul avec un enfant dans le cadre des temps de l'enfant	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	182		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à la création d'une brigade de police dédiée au contrôle approfondi des étrangers en police	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026		X		X			X			X			X			X			X		
6e	183		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à la suspension des activités du personnel en cas de signalement de violence sur enfant	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026		X		X			X			X			X			X			X		
6e	104		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à la création de brigades de psychologues pour évaluer les agents du périscolaire parisien	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026		X		X			X			X			X			X			X		
6e	185		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à la réorganisation du temps périscolaire du soir autour d'activités dirigées de 18h30 à 19h30	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026		X		X			X			X			X			X			X		
6e	106		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à l'instauration de contrôles aléatoires, réguliers et inoppréhensibles par la DASCO sur le terrain	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026		X		X			X			X			X			X			X		
6e	127		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à la création d'une brigade mobile de psychologues au sein des écoles parisiennes pour les familles, enfants et personnels éducatifs	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	128		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif au recrutement, au profil d'insertion, à la formation, à la qualification et au contrôle	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	129		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à l'engagement d'agents dédiés spécifiquement aux soins d'hygiène des enfants en école maternelle	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	180		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à l'instauration d'une formation obligatoire annuelle sur les violences et leur prévention	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	111		PL	GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à la transparence absolue de l'information sur les familles parisiennes dans le périscolaire parisien	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	112		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à la transparence entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement sur le gestion des personnels	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	113		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	Mission d'information et d'évaluation relative au personnel parisien des établissements du second degré	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6e	114		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à l'installation de caméras de vidéosurveillance dans les zones à risque identifiées au sein des écoles	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	16/06/2026		X		X			X			X			X			X			X		
6e	115		PL	CARVAL DE RAGUENEL, LECOQ, DAUVERGNE, GARNIER	V	2026 DDCI 142	relatif à la réduction à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
6e	116		NPP	NOUVEAU	V	2026 DDCI 142	relatif au renforcement du service public périscolaire parisien	Mme Anne-Cécile BOUX	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					
6e					D	2026 DDCI 142	Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire à Paris	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté au scrutin public	16/06/2026																					
6e			GEP		VD	2026 DFFE 224	vote d'urgence pour la délibération DFFE 224 pour les écoles regroupées 7, 8 et 9	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté	16/06/2026			X		X				X												
6e					D	2026 DFFE 224	Commission d'évaluation relative aux Commissions d'urgence d'urgence parisiennes avec le soutien du groupe 1 périscolaire	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté	16/06/2026		X	X						X	X			X			X			X		

Conclusion	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Élu(e)	A. N. Voté, Li	N° de l'él	Objet	Adopté rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Force Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Libéré !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.
6e	117	107	DESP	VITARD, MARCHAND, DURAND	VNO		relatif à l'inclusion des enfants en situation de handicap et en soutien à la greffe des AEGH	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté	18/06/2026	X			X			X								X		X				
6e	120		PL	GARNIER	VNO		relatif à la protection des enfants dans les ateliers parisiens	Mme Anne-Cécile BOUX	Rejeté	18/06/2026	X			X			X			X			X			X		X			
6e	120BIS	106	Exécutif		VNO		en réponse au vœu 105	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté	18/06/2026			X	X			X			X					X		X				
6e	121		PL	DEDEB	VNO		relatif à la diffusion du film L'Éducation dans les établissements scolaires du 20ème arrondissement	Mme Anne-Cécile BOUX	Rejeté	18/06/2026			X		X			X			X			X			X				
6e	121BIS	108	Exécutif		VNO		en réponse au vœu 121	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté	18/06/2026			X	X			X			X					X			X			
6e	122		PL	REDLER	VNO		relatif à l'attribution d'une subvention pour la diffusion dans les collèges et lycées du film « L'Éducation »	Madame Agnès BERTHIAUD	Rejeté	18/06/2026		X			X			X			X			X			X		X		
6e	123		PL	CANAL	VNO		relatif à la protection des enfants dans les associations parisiennes	Madame Agnès BERTHIAUD	Rejeté	18/06/2026		X			X			X			X			X			X		X		
6e	123BIS	110	Exécutif		VNO		en réponse au vœu 123	Madame Agnès BERTHIAUD	Adopté	18/06/2026			X	X			X			X			X			X		X			
6e	125	111	PA	BERTHOUT, LEBREUR	VNO		relatif à la Fondation Ouvre de la Croix Saint-Simon	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté (Unanimité)	18/06/2026	X			X			X			X			X			X		X			
6e	126		PA	BOILLAT	VNO		relatif à la prise en compte de la garde alternée dans les services périscolaires parisiens	Mme Anne-Cécile BOUX	Retiré	18/06/2026			X											X							
6e	127	112	NPP	CHAPOUCHE	VNO		relatif à la situation des agents du dispositif « Action Collège » et à la lutte contre la précarité dans les métiers éducatifs de la Ville de Paris	Mme Anne-Cécile BOUX	Adopté (Unanimité)	18/06/2026	X			X			X			X					X		X				
6e	128		NPP		A		A 200 sur le vœu 128 du groupe Écologiste et Social de Paris	Mme Yasmine MERZ	Adopté (à l'unanimité)	18/06/2026																					
6e	128	113	DESP	VITARD, MARCHAND, DURAND	VNO		relatif à l'urgence absolue de protéger les enfants placés à Paris contre l'exploitation sexuelle et les réseaux de prostitution	Mme Yasmine MERZ	Adopté (Unanimité)	18/06/2026	X			X			X			X			X			X		X			
6e					D	2026 DAE 106	Adhésion et cotisation (1850 euros) à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF)	Mme Méloody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	18/06/2026																					
6e					D	2026 DAE 107	Adhésion et cotisation (1850 euros) à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)	Mme Méloody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	18/06/2026																					
6e	129		SDG	HERVIEU	VNO		relatif au droit à l'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers	Mme Méloody TONOLLI	Retiré	18/06/2026															X						
6e	130		DESP	FREYROT, DURAND-BAUCHER, MARCHAND, DURAND	VNO		relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiants et étrangères extracommunautaires	Mme Méloody TONOLLI	Retiré	18/06/2026															X						
6e	131		SDG	AQUA, FRIMET, BECKEMAT	VNO		relatif à la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires et pour l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur	Mme Méloody TONOLLI	Retiré	18/06/2026															X						
6e	131BIS	114	Exécutif		VNO		en réponse au vœu 131	Mme Méloody TONOLLI	Adopté	18/06/2026	X			X			X			X			X			X		X			
6e	132	115	DESP	DURAND-BAUCHER, MARCHAND, DURAND	VNO		relatif au gel des bourses en vacances scolaires et à l'ajout d'un droit de la protection des étudiants	Mme Méloody TONOLLI	Adopté	18/06/2026	X				X			X			X			X		X		X			
6e	134	116	DESP	BENASSAÏA, DURAND, MARCHAND	VNO		relatif aux inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et aux effets de la procédure Parcoursup	Madame Audrey PUSVIER	Adopté	18/06/2026	X			X			X			X			X				X		X		
6e					D	2026 D25 169	Délégation de service public. Convention avec l'association ACTRICE pour la gestion du Centre Paris Access Point du Jour (SIC)	M. Hanny SAPP	Adopté (à l'unanimité)	18/06/2026																					
6e					D	2026 D26 172	Délégation de service public. Convention avec l'association SACR pour la gestion du Centre Paris Access Boulogne (SIC)	M. Hanny SAPP	Adopté	18/06/2026			X	X			X			X			X						X		

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Jean, LR	N° d'ad.	Objet	Adju. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, France Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris spatial			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
6e			PL		VD	2026 025 179	note d'orientation l'habitat 3		Adopté	16/06/2026	X																	X			
6e					D	2026 025 179	Détermination temporaire des activités du Centre Paris Amélioré Classé - Annexe n°2 à la DGF relative aux Centres Paris Améliorés (20e)	M. Marie VATTI	Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026																					
7e	195	117	CESP	SARRET, DURAND, MARCHAND, CASTETS	VNR		relatif à la reprise effective du programme PAUSE pour les scientifiques, artistes, intellectuels les et étudiants en postérieur des territoires	Mme Audrey PULVAR	Adopté	16/06/2026	X			X			X										X			X	
7e	201		NRP		A		A 201 sur le vote 06 du groupe Écologiste et social de Paris	Mme Audrey PULVAR	Rejeté	16/06/2026	X			X			X					X				X				X	
7e	196	118	CESP	BENASSAYA, DURAND, MARCHAND	VNR		relatif au soutien de la ville de Paris au peuple libanais et à la mise en place d'un programme d'accueil d'urgence	Mme Audrey PULVAR	Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026	X			X			X									X					
7e	202		NRP	DE LA ROCHEFOUCAULD	A		A 202 sur le vote 107 du groupe Communauté de Paris	Mme Audrey PULVAR	Rejeté	16/06/2026	X			X			X									X				X	
7e	137	119	CCP	PERRET, BROSSAT	VNR		relatif à la cessation immédiate de l'offensive israélienne au Liban et la solidarité avec le peuple libanais	Mme Audrey PULVAR	Adopté	16/06/2026	X				X																
7e	198	120	CESP	BENASSAYA, DURAND, BROUCHER, MARCHAND, DURAND	VNR		relatif à la réception d'une délégation de Talibans par la Commission européenne	Mme Audrey PULVAR	Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026	X			X			X									X				X	
7e	199	121	NRP	CHEKROU	VNR		relatif à la solidarité de la ville de Paris avec le peuple cubain et à la défense de la souveraineté de Cuba	Mme Audrey PULVAR	Adopté	16/06/2026	X			X			X									X				X	
7e	205		NRP		A		A 205 sur le vote 140 de Paris au centre	Mme Audrey PULVAR	Rejeté	16/06/2026	X																X				
7e	140		PAC	CCP	VNR		relatif au renforcement de l'accueil de l'immigration et de la participation des résidents européens à Paris	Mme Audrey PULVAR	Rejeté	16/06/2026		X					X									X					
7e					D	2026 DDCT 141	Déménagement du collège essentiel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville de Paris	Mme Marine GOSSET	Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026																					
7e	203		NRP		A	2026 025 121	A 203 et A 204 sur le vote 141 du groupe Paris Liberté	Mme Audrey PULVAR	Tombe	16/06/2026							X										X				
7e	204		NRP		A	2026 025 121	A 203 et A 204 sur le vote 141 du groupe Paris Liberté	Mme Audrey PULVAR	Tombe	16/06/2026																	X				
7e	141		PL	MONTAUDOU	V	2026 025 121	V141 relatif à la souveraineté et à la réhabilitation des infrastructures de football et de football du Stade Pershing et de la Plaine de Montmartre	Mme Audrey PULVAR	Rejeté	16/06/2026	X															X					
7e					D	2026 025 121	Attribution d'un contrat d'occupation de domaine public au Parc de la Tête de Paris contre lequel Les Saignes	M. Maxime SALVAGE	Adopté (à l'unanimité)	16/06/2026																					
7e	179		NRP	CHEKROU	A	2026 025 154	relatif à l'art 154	M. Maxime SALVAGE	Rejeté	16/06/2026																		X			
7e					D	2026 025 154	Conseil de coordination avec l'Association Special Olympics France à l'occasion de l'organisation de la coupe du monde de football adapté	M. Maxime SALVAGE	Adopté	16/06/2026	X															X					
7e	142		Recevoir		A	2026 025 165	Aménagement des infrastructures	M. Maxime SALVAGE	Adopté	16/06/2026	X						X														
7e	206		NRP		A	2026 025 165	A 206 et A 207 sur le vote 143 du groupe Communauté de Paris	M. Maxime SALVAGE	Tombe	16/06/2026							X										X				
7e	207		NRP		A	2026 025 165	A 206 et A 207 sur le vote 143 du groupe Communauté de Paris	M. Maxime SALVAGE	Tombe	16/06/2026																	X				
7e	143		CCP	NACE, PERRET, BROSSAT	V	2026 025 165	relatif à l'attribution des permis de construire	M. Maxime SALVAGE	Rejeté	16/06/2026																	X				
7e	144		NRP	CHEKROU	V	2026 025 166	relatif à l'attribution des permis de construire	M. Maxime SALVAGE	Rejeté au scrutin public	16/06/2026																					

Commission	N° d'ordre	N° adopté	Groupes ou Éléments	Titre	A. V. Vot. LD	N° de la	Objet	Adm. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris apaisé			Groupe Paris Liberté !		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
7e	145		MPP	CHERCH	V	2026 D25 180	relatif à une approche non répressive des usages populaires de l'espace public lors des épisodes de fortes chaleurs	M. Antoine SAUVAGE	Rejeté au scrutin public	18/06/2026																					
7e					D	2026 D25 185	(Création des 7 sites de balgrades estuaries 2026)	M. Antoine SAUVAGE	Adopté (à l'unanimité)	18/06/2026																					
8e	146		MPP	ARENAS	V	2026 DEVS 30	relatif à la présentation d'un bilan triennal, socio-économique, social et environnemental de la politique patrimoniale d'agriculture urbaine	M. Antoine CULLODI	Rejeté	18/06/2026	X			X			X			X			X			X				X	
8e					D	2026 DEVS 30	Subventionnement à l'association les Fourmis qui jardinent en vue de la réalisation de son projet d'installation urbaine aux Halles de Paris	M. Antoine CULLODI	Adopté	18/06/2026	X			X			X			X			X					X			
8e	147	123	CESE	MARCHAND, ALIX, MARCHAND, DURAND	VMS		relatif aux mesures d'accompagnement du projet de loi de « d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles »	M. Antoine CULLODI	Adopté (Amendé)	18/06/2026	X			X			X			X						X					
8e	208		MPP		A		A 208 et A 209 le nouveau fait du groupe Socialiste Place publique et divers gauche	M. Antoine CULLODI	Tombe	18/06/2026																X					
8e	208		MPP		A		A 208 et A 209 le nouveau fait du groupe Socialiste Place publique et divers gauche	M. Antoine CULLODI	Tombe	18/06/2026																X					
8e	148		SDG	EDERBARD, SIMONON	VMS		relatif à la possibilité de se baigner gratuitement à Paris pendant les épisodes de fortes chaleurs	M. Antoine CULLODI	Batue	18/06/2026																	X				
8e	149		CESE	RAFFAUD, MARCHAND, DURAND	VMS		relatif à l'extension de la baignade dans le Canal Saint-Martin en cas de fortes chaleurs	M. Antoine CULLODI	Batue	18/06/2026																	X				
8e	150		PAC	WAGNER	VMS		relatif à l'encadrement de la baignade spontanée en période de fortes chaleurs dans les canaux	M. Antoine CULLODI	Rejeté	18/06/2026			X		X			X		X			X				X			X	
8e	151		PL	DECA	VMS		relatif à la prévention des inondations et à la réduction des pratiques de baignade dans le bassin de la Villette et le canal de l'Ourcq	M. Antoine CULLODI	Rejeté	18/06/2026			X		X			X		X			X				X			X	
8e	152	123	Exclusif		VMS		en réponse aux vœux 148, 149, 150 et 151	M. Antoine CULLODI	Adopté	18/06/2026	X			X			X			X			X			X			X		
8e	152		Exclusif		A	2026 DPE 10	Aménagement technique	M. Pierre LOHREARD	Adopté (à l'unanimité)	18/06/2026																					
8e	153	124	MPP	ARENAS	V	2026 DPE 10	relatif à la généralisation de la collecte des déchets dans les résidences du parc social parisiens	M. Pierre LOHREARD	Adopté (Amendé)	18/06/2026	X			X			X			X					X					X	
8e			PL		VD	2026 DPE 10	Note d'orientation sur l'article 7	M. Pierre LOHREARD	Adopté	18/06/2026	X																			X	
8e			D		D	2026 DPE 10	Subvention (200 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 20 structures existant pour le nettoyage	M. Pierre LOHREARD	Adopté (Amendé) à l'unanimité	18/06/2026																					
8e	150		MPP	ARENAS	A	2026 DPE 10	relatif à l'article 2	M. Pierre LOHREARD	Rejeté au scrutin public	18/06/2026																					
8e	154	125	CCP	PERRET, BROSSEAU	V	2026 DPE 10	relatif à l'envoi de sampans blancs et d'équipements de protection individuel de la direction de la propreté à Paris	M. Pierre LOHREARD	Adopté	18/06/2026	X			X			X			X			X			X				X	
8e			D		D	2026 DPE 10	Vote de destruction de véhicules et matériels de service technique de la propreté de Paris	M. Pierre LOHREARD	Adopté (à l'unanimité)	18/06/2026																					
8e	155		PL	REDER	VMS		relatif à l'installation de nouvelles caisses de nuit	M. Pierre LOHREARD	Rejeté	18/06/2026			X		X			X		X			X			X			X		
8e	156	126	CESE	ALEX, FRELOT, ROUFFO, MARCHAND, MARCHAND, DURAND	VMS		relatif à l'urgence de la sauvegarde, de la protection et du soutien au Muséum national d'histoire naturelle	Mme Annick MAHAJE	Adopté	18/06/2026	X			X			X			X			X			X		X		X	
8e	157		PA	BELLOT	VMS		relatif à l'ouverture exceptionnelle de tous les parcs et jardins aux chiens lors des épisodes de fortes chaleurs	Mme Annick MAHAJE	Rejeté	18/06/2026			X		X			X		X			X			X			X		
8e	157bis	127	Exclusif		VMS		en réponse au vœu 157	Mme Annick MAHAJE	Adopté (à l'unanimité)	18/06/2026																					

Commission	N° d'ordre	Intitulé	Groupes ou Écouteur	Electorat	A, V, Vm, LB	N° d'ordre	Objet	Adopté	STATUT	DATE DE VOTE	Groupe Nouveau Paris populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Place Publique et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris social			Groupe Paris Liberté I		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.
Mme	100015	134	Exécutif		V	2016 DAE 95	en réponse des vœux N°1, N°6, N°7, N°8 et N°9	Mme Anouch TOBARAKIAN	Adopté	19/06/2016	X			X			X			X			X			X					
Mme					D	2016 DAE 95	Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés d'écarts alimentaires et biologiques de Paris	Mme Anouch TOBARAKIAN	Adopté au service public	19/06/2016																					
Mme	170	PL		DUMAS	VNI		relatif à la réévaluation des ordres d'intervention et au soutien des commerces locaux impactés par le 30-30-30	Mme Anouch TOBARAKIAN	Rejeté	19/06/2016		X		X			X			X				X		X					
Mme	171	PL		MONTAUDON	VNI		relatif à la mise en œuvre municipale d'un adossement de l'implémentation des enseignes de restauration rapide à Paris	Mme Anouch TOBARAKIAN	Rejeté	19/06/2016		X		X			X			X				X		X					
Mme	172	SA		CHASSANON	VNI		relatif à la prohibition des déplacements de restauration rapide à forte intensité d'exploitation et à la protection des riverains	Mme Anouch TOBARAKIAN	Rejeté	19/06/2016	X			X			X			X			X		X						